


600037037Q





HISTOIRE

DE

ROYAUMONT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

DE

ROYAUMONT

SA FONDATION PAR SAINT LOUIS

ET SON INFLUENCE SUR LA FRANCE

PAR

M. L'ABBÉ H. DUCLOS

VICAIRE DE LA MADELEINE
MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE
ET DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENLIS

AVEC DESSINS, VUES ET PORTRAITS

TOME SECOND



PARIS
CH. DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE TOURNON, PRÈS LE PALAIS DU LUXEMBOURG

1867

VUE DE L'ANCIENNE ABBAYE ROYALE DE ROYAUMONT, fondée par SAINT LOUIS.

FELIX THORIGNY.

1. Ruines de l'église abbatiale. | 4. Dortoir. | 7. Bibliothèque. | 10. Jardins.

HISTOIRE

DE

ROYAUMONT

ET

D'ASNIÈRES-SUR-OISE

DEUXIÈME ÉPOQUE

(SUITE)

1330 - 1620

LIVRE NEUVIÈME

Fin du gouvernement abbatial de Gilles de Cupé. — Trace de la domination anglaise à Beaumont-sur-Oise. — Comté de Beaumont et seigneurie d'Asnières et de Luzarches, donnés par Henri VI à Robert, seigneur de Willugby. — Pardon accordé par Henri VI aux habitants de Beaumont. —Chute de la puissance anglaise en France.—Intervention officieuse de Royaumont dans les affaires de l'abbaye de Chaalis, située dans la forêt d'Ermenonville. — Jean de Montirel succède à Gilles de Cupé, comme abbé de Royaumont. — Épitaphe de Jean de Montirel dans l'église abbatiale. — Gilles II, de Roye, succède à Jean de Montirel. — L'abbé de Royaumont écrit le *Chronicon Belgicum*. — A quelle époque se purifie le sentiment de la nationalité française? — Jean III de Collé parvient à la tête de l'abbaye. — Requête présentée au roi Louis XI par l'abbé de Royaumont. — Améliorations dans l'abbaye royale. — Réforme générale demandée par l'opinion publique pour tout l'ordre cistercien. — Difficultés créées par la misère résultant des guerres. — Démarche de Hymbert, abbé de Cîteaux, à Rome, en 1475. — Grandeur croissante de Chantilly, sous les Montmorency. — Affaires de Royaumont, pour leur seigneurie de Montataire et la justice patibulaire. — Requête au roi Charles VIII. — Question de la réforme cistercienne, reprise sous Jean de Merré, nouvel abbé de Royaumont. — Assemblée de Paris, de l'an 1493.

— Ce qu'on appela les *Articles de Paris*. — Réparations faites à Royaumont, en 1500. — Guillaume Sallé, de Bruyères, nouvel abbé de Royaumont. — Description de la cérémonie de la bénédiction abbatiale, célébrée en 1507. — Renaissance de Royaumont sous dom Guillaume de Bruyères. — Un des beaux types d'abbés de Royaumont. — Diverses acquisitions territoriales. — Cependant l'ère des donations et des largesses envers Royaumont se ferme dans les premières années du seizième siècle. — Le cycle des épitaphes sur les tombes finit aussi à Royaumont avec dom Guillaume de Bruyères, dernier des abbés *réguliers*.

Gilles de Cupé, qui avait assisté à l'humiliation de la France par la conquête anglaise, vit ensuite l'œuvre de l'expulsion des Anglais marcher sans interruption, grâce à l'énergie et à l'habileté des nouveaux capitaines que la France sut enfanter. Lorsque Jean II de Montirel devint abbé de Royaumont, l'évacuation du territoire français par les Anglais était achevée; il n'y avait plus sur la poitrine nationale ce poids si lourd. On pourrait suivre, sur toute la zone territoriale de Royaumont, ce travail continu et progressif par lequel on échappait peu à peu à l'étreinte de l'étranger pour rentrer sous la direction française. Mais, en même temps, l'abbaye se relève de ses ruines, les religieux se remettent du trouble causé par l'invasion, et un sérieux mouvement de restauration se prolonge depuis 1430 jusqu'en 1537.

Dès les premiers jours du règne de Charles VII, Senlis s'était trouvé au pouvoir des Anglais, et le duc de Bedford y avait établi son quartier général. Quand la ville de Compiègne se soumit à Charles VII en 1429, le duc de Belfort, craignant que Senlis ne suivît cet exemple quitta la ville. Le Roi de Bourges, comme on appelait dérisoirement Charles VII, y fit alors son entrée vers la fin d'août 1429. Quant à Pontoise, après la première expulsion des Anglais, les Pontoisiens, oubliant le passé, et affectionnant toujours l'*Isle-Adam* comme une des plus grandes célébrités du Vexin, le rappelèrent à leur tête. Charles VII lui donna le bâton de maréchal en lui confirmant le commandement de Pontoise. Dans le courant de 1436, six mille

combattants, ayant à leur tête le connétable Arthur de Bretagne, comte de Richemont, et le comte de Dunois, entraient mystérieusement à Pontoise dans le plus grand incognito. Ils venaient se concerter avec le maréchal pour aller emporter Paris, las de la domination anglaise. L'Isle-Adam partit avec eux de Pontoise durant la nuit, les guida sur Saint-Denis-en-France, et le lendemain, dans la matinée, ils entraient victorieux dans la capitale qui courait sus aux Anglais en fuite et criait : *A la queue! à la queue!* tandis que le connétable répondait par ce cri de triomphe : *Saint-Denis! vive le noble roi de France*!

L'année suivante (1437), le fameux général anglais Talbot essaya un appel à la fortune en faveur de son jeune roi Henri VI; il enleva Pontoise par ruse. La campagne étant couverte de neige, il fit habiller ses soldats en blanc, avec des casaques blanches; il profita d'une nuit glaciale, et, l'obscurité que produit la chute de la neige aidant, l'escalade des murs devint praticable et l'on soumit la garnison. On comprend pourquoi les Anglais tinrent à reprendre Pontoise; cette place leur frayait le chemin de Paris, et tenait comme en échec toute l'Ile de France. Ils se hatèrent d'en augmenter les fortifications. Mais Charles VII vint à son tour frapper un grand coup devant Pontoise en 1441. Il avait déjà emporté Creil-sur-Oise; il fallait refouler les Anglais sur les côtes de la Normandie, les Parisiens ne pouvant souffrir une garnison ennemie si près de leur ville. Le siége de Pontoise dura trois mois, et fut marqué par d'émouvantes péripéties. Les deux armées rivales se trouvaient séparées par l'Oise, dont Charles VII gardait le passage depuis Pontoise jusqu'à Beaumont et Asnières. Ni le duc d'York et Talbot ne cessèrent, pendant ce blocus de trois mois, de ravitailler Pontoise, de rafraîchir la garnison; ni les combats partiels entre les deux camps ne discontinuèrent jusqu'à ce qu'enfin Charles VII se décidât à une grande action. Un assaut général emporta la place

le 16 septembre 1441. C'en était fait de l'influence des Anglais : Mantes, la Roche-Guyon, Évreux, la plupart des villes de Normandie leur échappèrent. Pontoise et l'ensemble de la contrée eut enfin un peu de repos après trente années de chocs et d'événements militaires qui n'avaient cessé depuis les troubles de 1411[1].

Exemple, entre mille, du caractère éphémère des établissements humains, qui paraissent quelquefois reposer sur des fondements solides et éternels! Le Régent et le Roi Henri VI avaient disposé de Beaumont, de Luzarches, comme ces propriétaires placides qui ne doutent aucunement de la stabilité de leur propriété. Les révolutions emportèrent bientôt cette suzeraineté comme le vent emporte les feuilles mortes. Aux derniers temps de sa prospérité, Henri VI, roi d'Angleterre, avait donné à Robert, seigneur de Willugby, le comté de Beaumont-sur-Oise, avec les terres et seigneuries d'Asnières et de Luzarches; c'était en 1430. Il lui céda les cens, rentes, maisons, revenus, héritages, forfaictures, fiefs, arrière-fiefs, bois, forêts, forteresses, seigneuries, justices, que tenait précédemment, dans le comté de Beaumont, Jean, duc de Bedford. Il en transporta la jouissance et l'usage à son féal chevalier le sire de Willugby et à ses hoirs mâles, venant de lui en directe ligne et par loyal mariage; il le céda à toujours, et perpétuellement, jusqu'à la valeur de 2,000 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle. Il entendit par là récompenser les notables services que Willugby avait rendus pendant les guerres, soit au roi son père, soit à lui-même. Il réservait seulement les choses qui seraient de l'ancien domaine de Henri VI; le sire de Willugby,

[1] M. Chazaud, membre de la société d'Émulation de l'Allier, lisait à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne (avril 1866) une intéressante notice sur l'anoblissement de deux simples soldats, pour faits de guerre au siége de Pontoise, en septembre 1441 Il a complété le récit de Monstrelet.

et ses descendans mâles devaient être tenus à la résidence dans « notre royaume de France, » ainsi parlait Henri VI. Ils ne pourraient accepter de service à l'étranger, sans l'autorisation du roi d'Angleterre. Cette donation, que le monarque anglais datait de Rouen, le 4 octobre 1430, et la 8e année de son règne, qu'était-elle devenue en 1451?

La chambre des Comptes et Trésoriers de Paris, ayant suscité quelques difficultés de procédure, Henri VI avait renouvelé, l'année d'après, en 1431, la même donation. La pièce était conclue comme suit : « Donné en notre bonne ville de Paris, le XIIe jour de décembre, l'an de grâce mil CCCC trente et ung et le dixième de notre règne. *Ainsi signé :* Par le Roi, à la relacion de son grant conseil, ouquel monseigneur le cardinal d'Angleterre, vous (le chancelier), les evêques de Bauvais, de Noyon et de Paris, le comte de Warrewick, le premier président, les abbés de Fescamp et du Mont Saint-Michiel, le sire de *Crosmwel*, le sire de Saint-Pierre, le Prevost de Paris, le tresorier de l'ostel, maistre Guillaume Lindewode et autres estoient[1]. » Les rois et les puissants qui ne disposent ni de l'éternité ni de l'immortalité, ne sauraient l'imprimer à leurs œuvres et à leurs confiscations. Et, cependant, Beaumont-sur-Oise, n'avait pas même éprouvé un amour platonique pour les Anglais. Lahire et les autres capitaines ne firent pas difficulté de s'installer, à un moment donné, dans la ville de Beaumont, et d'en fortifier le château avec des sympathies peu britanniques. Néanmoins, à l'approche des forces considérables de Talbot, l'Achille anglais, les habitants de Beaumont avaient prudemment évacué la ville. Plus tard, les bourgeois et le peuple de Beaumont adressèrent à Henri VI d'humbles supplications, pour obtenir sa clémence et pouvoir retourner dans leurs foyers et dans leur ville; ils se déclaraient ses bons

[1] Archives de l'Empire. *Registre du Trésor des Chartes*, coté J, 175, pièce 15. Cité par M. Douet d'Arq.

et loyaux sujets. Henri VI accorda, en 1434, aux habitants, des lettres de rémission dans lesquelles il exprimait sa bienveillance et accordait son pardon aux suppliants. En considération de son très-cher et aimé cousin, le sire de Willugby, qu'il avait établi comte de Beaumont et seigneur desdits suppliants, il pardonnait tous les faits, crimes, délits qui étaient résultés, soit de l'obéissance prêtée par Beaumont aux Armagnacs, soit de la guerre qui s'en était suivie. Henri VI ordonna qu'on restituât à tous les gens de Beaumont leurs biens, leurs meubles, leurs héritages, tout ce qui n'aurait pas déjà été donné par l'autorité royale de Henri. Le roi d'Angleterre ne faisait qu'une exception. Sa grâce et ses lettres de rémission ne s'étendaient pas jusqu'au *Prieur* ou abbé de ladite ville de Beaumont, ni à ceux qui avaient contribué à la restauration de la forteresse de Beaumont dans l'intérêt des ennemis des Anglais : ce qui fait dire à un docte historien de nos jours : « C'est un fait digne de remarque et que l'on trouve à toutes les époques, que cette aversion du clergé français contre la domination anglaise[1]. »

Henri VI ordonna ensuite au Prévot de Creil ou à son lieutenant, à tous ses officiers et justiciers, de prendre les mesures pour qu'aucun habitant de Beaumont ne fût molesté dans son corps ou dans ses biens. Les lettres de rémission de Henri VI étaient datées de Creil, 28 juin 1434[2]. Henri VI s'intitulait dans ces lettres : « Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre. » Mais ce même lord Willugby, que Henri VI avait gratifié du comté de Beaumont, reparait, en 1436, à Paris, dans un moment très-critique. Le traité d'Arras, où figurèrent des représentants de tous les États chrétiens, avait réuni les ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, des rois de Castille, de Navarre,

[1] M. Douet d'Arq, dans ses *Recherches sur le comté de Beaumont.*
[2] Aux *Archives de l'Empire*, Registre du Trésor des Chartes, coté J, 175, pièce n° 312. Cité par M. Douet d'Arq.

d'Aragon, de Portugal, de Sicile, de Naples, de Pologne, de Danemark, pour négocier la pacification universelle. Le connétable de Richemont avec dix-huit grands seigneurs y avait assisté pour le Roi de France ; et le cardinal de Winchester, avec nombre de lords, pour l'Angleterre. Le duc de Bourgogne s'y rendit aussi. C'est le 29 mai 1436 qu'on exécuta une des clauses de ce traité. Le connétable de Richemont prenait possession de Paris au nom du roi de France; ce qui décida Willugby et les quinze cents Anglais qui gardaient Paris à s'enfermer dans la Bastille. Richemont brûlait de les y prendre, mais il dut imposer un frein à ses désirs, n'ayant point mission du roi pour cela. Les Anglais offrirent de rendre la Bastille, à condition qu'on leur permît de se retirer avec leurs biens et avec ceux qui voudraient les suivre[1]. La capitulation fut acceptée. Ils sortirent accompagnés par les huées du peuple, et s'embarquèrent sur la Seine pour rentrer à Rouen. La conquête anglaise n'était guère plus que nominale. En 1443, le sire de Willugby mettait sa signature à côté de celle de Henri VI au bas des lettres patentes accordées à l'Université de Caen[2].

Enfin, toute trace des bouleversements politiques produits par la guerre de cent ans avait disparu, il n'en restait en 1453 que le souvenir. Tout Anglais avait évacué le territoire de la France et repassé le détroit. Le moment devenait favorable pour que Royaumont réparât ses pertes, soit dans le domaine du spirituel, soit sous le rapport du temporel. Les Cisterciens reprenaient, à la faveur de la paix, le libre fonctionnement de leurs règles. Les visites des monastères, ordonnées par les constitutions, étaient remises en honneur, pour purger chaque maison des irrégularités que les temps de troubles avaient favorisées. Tel fut à cette époque le rôle de Royaumont

[1] V. John Lingard, *Hist. d'Angl.*, t. II.
[2] *Archives du Calvados*. V. extr. par Lechaudé d'Anisy, t. II, p. 335.

par rapport à une abbaye puissante, créée dans les premiers siècles de la monarchie, aux alentours de Senlis, au milieu de la forêt d'Ermenonville. L'abbaye de Chaalis[1], fondée par Louis le Gros, en 1116, avait pris des développements considérables, par les donations successives de plusieurs seigneurs, et aussi par l'excellente discipline qui y avait régné longtemps, si bien que son revenu s'élevait à trois cent mille livres de rente. Mais cette colonie cistercienne, célèbre par ses richesses et par la science de ses religieux, n'était ni infaillible ni impeccable dans ses membres ou dans ses abbés. Chaalis devait, dans les âges modernes, substituer aux vieux bâtiments qui tombaient en ruine des bâtiments nouveaux qui défieraient les ravages du temps[2]. Cependant, au quinzième siècle, il semblerait qu'il était plus urgent de réparer des ruines d'un autre ordre; et quoique la position de Chaalis, séparée de toute habitation par des coteaux boisés, favorisât la retraite, le silence, la méditation, les vertus douces, les

[1] Chaalis se trouve au levant de Senlis, non loin de la Victoire. Louis le Gros, ayant perdu un frère qu'il aimait tendrement, fit élever, à l'occasion de son frère, cette abbaye à l'endroit d'un ancien prieuré appelé *Calisium*, et changea ce nom en celui de son frère, qui se nommait Charles : de là le nom de Chaalis, *Caroli-locus*. Plusieurs chevaliers de la contrée imitèrent la générosité de Louis le Gros. En 1137, Guillaume de Senlis remit aux religieux une redevance annuelle que ceux-ci payaient à cause du terrain sur lequel leur maison était bâtie.

[2] Au dix-huitième siècle, les moines de Chaalis eurent à rebâtir leur monastère, qui tombait en ruines; ces constructions modernes offrent un luxe et une solidité remarquables. Dans toute l'étendue du bâtiment règne une galerie immense, qui devait servir de promenoir aux religieux. Aux deux extrémités de ce beau cloître, on trouve deux escaliers qui figureraient, dit-on, convenablement dans le palais du Louvre. Les religieux, pour faire ces constructions, avaient contracté en Hollande des emprunts onéreux, qui les ruinèrent. N'ayant plus, pour se soutenir, les dons qui autrefois les avaient enrichis, ils se virent forcés d'abandonner cette antique abbaye. L'abbaye de Chaalis, malgré ses ruines et son abandon, présentait encore, il y a quinze ans, un caractère plein de charme et de douce tristesse. La seule chapelle dite du Prieuré, construction solide qui s'est parfaitement conservée, appartient à l'architecture de transition. Ses lignes simples, ses colonnettes dénuées d'ornements, ses voûtes à ogives et non à plein cintre, lui assignent le style et la date du onzième siècle. (*Senlis et Chantilly*, par M. Vatin; 1847, p. 177.)

habitants du monastère s'étaient néanmoins plus ou moins écartés de l'antique discipline. Royaumont dut intervenir d'office, dans une intention de fraternelle assistance et de réformation. Un vieux recueil cite « une grosse d'information concernant les vie et mœurs de l'abbé et des religieux de Chaalis, de la filiation de Pontigny, faite en 1424 par les abbés de Prully et de Royaumont[1]. » Peut-être aussi la vie et la régularité vont-elles reprendre un nouvel essor dans l'abbaye elle-même, créée par saint Louis, et la liste des saints personnages produits par l'ordre cistercien va-t-elle s'augmenter et offrir de nouveaux matériaux au pieux annaliste frère Jean d'Assignies[2]. A Gilles de Cupè avait succédé Jean II de Monttirel. Mais Jean II, sorte de fugitive apparition à Royaumont, ne fut pas abbé pendant de longues années; on dirait comme s'il n'était venu sur la scène que pour méditer une grande page de philosophie de l'histoire, à l'occasion de l'expulsion des Anglais de France; texte, il est vrai, de saisissantes contemplations sur la logique de la Providence et sur la destinée des empires. La puissance anglaise en France venait de s'écrouler avec autant de facilité qu'elle en avait eu à s'établir. L'abbé de Royaumont, Gilles de Cupè, qui avait assisté à son déploiement, fut aussi le témoin de sa chute. Au nord de l'Ile de France, on n'avait accepté qu'à contre-cœur la domination d'un prince anglais. Les faits le prouvent pour les villes qui entouraient Royaumont. Il y avait eu l'illusion du début; Henri VI, enfant, avait été reconnu comme souverain de

[1] V. à la bibliothèque Sainte-Geneviève un livre intitulé : *Recueils*, concernant les cisterciens; in-4°, t. Ier, 1558. D, 2.

[2] Frère Jean d'Assignies, religieux de Cambron, fit imprimer à Douai, en 1598, *le Cabinet des choses plus signalées advenues au sacré ordre de Citeaux*. L'auteur raconte avec naïveté les vies de plusieurs saints prélats, abbés de l'ordre de Citeaux; il donne des extraits de correspondance de Robert, de Saint-Bernard; il parle du vénérable Aubry, du vénérable Fastredus, du P. Humbert, premier abbé d'Ignies, du bienheureux Gérard, abbé de Clairvaux, du vénérable Arnould, abbé de Villers, etc.

la France, en 1422, par le Parlement, par l'Université, par le premier prince du sang, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par la reine Isabeau de Bavière. Paris, l'Ile de France, la Picardie, l'Artois, la Flandre, la Champagne, la Normandie, c'est-à-dire presque tous les pays au nord de la Loire, et la Guyenne, au sud de ce fleuve, lui obéissaient. Voilà pour la période de fascination. Mais en ce monde, il y a toujours action et réaction. Depuis Jeanne d'Arc et son étonnante intervention au siége d'Orléans, tandis que la monarchie française se relevait, la puissance anglaise déclina rapidement sur tout le continent. La mort du duc de Bedfort, en 1435, la capitulation de Paris en 1436, ôtèrent tout prestige à la domination d'outre-Manche et accélérèrent sa ruine. Creil, Senlis, Beaumont, Asnières, Viarmes, Pontoise, Luzarches, retournaient au pouvoir de Charles VII, et la prophétie de Henri V se réalisait. Lorsqu'on vint lui annoncer que sa jeune femme avait mis au monde un fils au château de Windsor, on rapporte qu'il dit avec tristesse : « Henri de Monmouth aura régné peu et conquis beaucoup, Henri de Windsor régnera longtemps et perdra tout. »

L'humanité aime trop à se faire illusion, elle croit trop quelquefois qu'on peut impunément se passer de la morale. Henri de Lancastre n'était pas arrivé consciencieusement au trône d'Angleterre en 1399, et il l'oubliait volontiers; mais l'usurpation de Bolingbroke porta ses fruits et fut la source des guerres sanglantes qui désolèrent l'Angleterre durant le quinzième siècle, sous le nom de guerre des *deux roses*. Henri V avait compris vers 1421 qu'il s'en fallait que la France fût à lui toute entière, et Henri VI apprit par sa propre expérience que la France ne lui appartenait ni tout entière ni pas du tout; c'est que leur conquête momentanée ne tenait qu'à l'esprit de vertige qui avait divisé la nation française. Le mouvement de retraite des Anglais, commencé à Orléans en 1429, se

continua. Les rêves d'Édouard III et de Henri V furent balayés par une justice mystérieuse; Charles VII, mettant à profit la conjoncture favorable de la guerre civile qui s'était déclarée en Angleterre, reprit l'offensive pour chasser entièrement les Anglais de France. Rouen se rendit en 1449, les Anglais furent défaits en 1450 à la bataille de Fourmigny, entre Carentan et Bayeux, ce qui détermina leur expulsion de la Normandie; on fit la conquête de Bordeaux et de la Guyenne; et dès l'an 1451, nos éternels adversaires n'avaient plus en France que Calais et le comté de Guines: on eût dit qu'un esprit invisible soufflait sur ce frêle château de cartes. La guerre de cent ans était finie en 1453.

De même que les chroniques ont été sobres sur le compte de Égidius de Cupè, dont le fait principal est sa négociation avec les Anglais concernant le sort de l'abbaye de Royaumont[1], pareillement, l'histoire n'a jugé à propos de nous transmettre presque aucun détail personnel relatif à Jean II de Montirel, successeur de Gilles de Cupè, sur le siége abbatial. Il était docteur de la Faculté de théologie et après avoir été abbé de Val-Marie, il le devint de l'abbaye de Royaumont. Les archives de Royaumont[2] ont conservé quelques fragments de notes sur le mauvais état, sur « l'*état même de ruines* » où se trouvait de 1434 à 1450 la royale abbaye quant au temporel. Ces notes attribuent le dépérissement de Royaumont aux guerres

[1] Tout ce que le grand recueil des bénédictins de Saint-Maur, la *Gallia christiana* rapporte, c'est qu'Égidius de Cupè avait été moine au monastère de Dunes, en Flandre. Ce recueil ignore si Gilles de Cupè est cet abbé de Royaumont auquel l'abbé de saint Vincent, de Senlis, fit un envoi de vin choisi de Chaalis, le 16 février 1434 : *Utrum ille sit abbas Regalis Montis ad quem electum Caroli-loci vinum misit abbas S. Vincentii Silvanectensis.* Il refusa, en 1448, l'abbaye d'Aunet ou Alnet, à la tête de laquelle on l'avait nommé. Aujourd'hui nous ne connaissons pas de famille de Cupè. Il existe, en Hollande et en Flandre, une maison de Cupère, dont les armes sont : de sinople, au sautoir d'hermines.

[2] *Inventaire de la manse conventuelle de Royaumont.* Archives de Seine-et-Oise.

qui avaient lieu dans le royaume[1]. Mais dès l'an 1453 Jean de Montirel se retire de la scène de la vie. La chrétienté était délivrée de la grande désolation qui avait affligé l'Église pendant plus d'un demi-siècle : le grand schisme d'Occident était complétement éteint par la volontaire abdication de Clément VIII. Toutefois, l'abbaye de Royaumont ne se relevait pas aussi promptement de ses ruines morales et matérielles. Jean de Montirel fut inhumé dans l'Église même de Royaumont, en la chapelle de la Vierge, non loin de la sacristie, où l'on voyait sa tombe, jusqu'en 1789, avec cette épitaphe : « Jean, abbé de Royaumont, que « Pontoise avait eu pour citoyen, fut déposé dans ce tom- « beau l'an du Seigneur 1453. Du fond de la vallée ou du « *Val-Marie*, il s'éleva jusqu'à la haute dignité abbatiale « de Royaumont. Puisse-t-il par vous, ô Christ, roi du ciel, « mériter d'atteindre à un trône céleste. »

Mille quadragentos post quinquagenta volutos
Tres annos Christi sacra de Virgine nati
Civem Pontisaræ quem condit petra, Johannes
Abbas conscendit Regalis culmina montis
Virginis ex valle ; cui, Rex, post fata rependas
Scandere sidereas superorum, Christe, cathedras[2].

L'abbaye de Royaumont eut à sa tête, après la mort de Jean de Montirel, un saint homme et un homme d'intelligence, Égidius, ou *Gilles II de Roye*. Gilles de Roye avait été moine de Citeaux ; il était théologien de Paris; il avait professé pendant dix-neuf ans avec éclat au collége des Bernardins à Paris, dont il était proviseur. Il fut pendant cinq ans abbé de Royaumont, depuis 1453 jusqu'en 1458. C'était un homme à la fois modeste de caractère et large d'esprit et d'idées. La science formait l'une de ses grandes affections : et quelle plus belle alliance en ce monde que ces deux sublimes choses, la charité et la science?

[1] L'*Inventaire* dit expressément : « les *ruines de Royaumont*, » en 1434.
[2] *Gallia Christ.*, t. IX.

C'est par un principe d'humilité[1] que Gilles de Roye quitta la dignité abbatiale de Royaumont, en 1458, pour aller vivre plus modestement dans le monastère de Dunes en Flandre. Peut-être aussi le saint abbé voulut-il se ménager plus de loisirs pour les travaux de l'intelligence. Quand le feu du savoir brûle dans une poitrine, on ne sait pas à quels sacrifices conduit cette noble passion.

On eût pu attendre de précieux documents de cet homme lettré et consciencieux qui, mûri d'abord dans l'enseignement à Paris, s'était retiré dans une solitude de Flandre[2], pour se livrer exclusivement aux études et consigner les observations qu'il avait recueillies sur les personnes et les choses pendant sa carrière. Il est regrettable que ses écrits aient été dispersés. On ne peut pas, à toutes les époques, écrire librement sur toute espèce d'événements, par égard pour les susceptibilités contemporaines qui s'y opposent. Mais en 1460, on commençait à s'éloigner du temps de la domination des Anglais, et il eût été instructif de connaître l'opinion de Gilles de Roye sur la conduite qu'avait tenue, en 1421, l'abbé de Royaumont qui fit acte d'adhésion à la souveraineté de l'Angleterre sur la France. A vrai dire, le sentiment patriotique, développé d'une manière normale, doit produire à un certain degré le genre d'impression qu'on ressent en se voyant au milieu de sa famille. On ne se reconnaît pas seulement membre de l'humanité, on se sent fils de telle famille nationale, qu'on veut grande, glorieuse et on est fier de cette famille. Pour un Français du quatorzième et du quinzième siècle, le véritable

[1] La *Gallia christiana* nous l'apprend, t. IX.

[2] Notre-Dame-des-Dunes, monastère cistercien situé en Flandre, avait été commencé par un ermite nommé Ligérius, qui y réunit des moines noirs de l'ordre de saint Benoît; on y appela ensuite des cisterciens. Cette abbaye, dit le *Chronicon cisterciensis ord*, fut fondée en 1107 en Flandre, dans le territoire de Furnes, *in Furnensi territorio*, et appelée *Notre-Dame-des-Dunes*, à cause du terrain et de la proximité de la mer, *inter montosa et arenosa maris littora*. (*Chronicon cisterc. ord.* Coloniæ Agrippinæ, 1614, p. 96.)

patriotisme aurait dû consister à trouver quelque chose de noble et de touchant dans ce titre de Français et à s'imaginer que tout ce qui intéresse la dignité de notre nature, était mieux sauvegardé par la patrie française et par un gouvernement composé de princes français. Malheureusement la France, à la fin du quatorzième siècle et dans la première moitié du quinzième, fut en proie à trop de discordes et trop de bouleversements; elle ne pouvait presque pas se recueillir dans ces sentiments patriotiques qui veulent le calme, la sérénité de la force et la quiétude du repos. Lorsque les institutions nationales et le royaume lui-même étaient mis en question, allez chercher ces sentiments individuels, dans lesquels on se sent fortifié par une vaste et noble alliance. Le patriotisme, c'est de penser, qu'avec les habitants d'une même zone territoriale, on respire le même air, on contemple le même ciel, on vit sous les mêmes lois protectrices, on fait partie d'une grande famille, ou d'une sorte de parenté, en vertu de laquelle, portant le même nom, on porte la responsabilité de ce nom, qui ne se peut ternir ou se glorifier dans un seul, sans se glorifier ou se ternir dans tous. Mais, quand Henri V vint conquérir nos provinces, y avait-il partout cette homogénéité des groupes partiels avec le centre? N'avait-on pas besoin de stimuler les habitants du royaume à estimer leurs lois, à chérir leur nation, à s'attacher au sol de la France? Les Bourguignons et les Armagnacs, tour à tour, avaient-ils donné à cet égard des exemples salutaires? On eut cet infâme traité de Troyes. Qui donc sut alors gémir en voyant la patrie humiliée dans ses chefs naturels?

Gilles de Roye écrivit, dans sa modeste solitude de Flandre, une sorte de recueil historique qu'il intitula *Chronicon Belgicum*[1] et qu'il dédia au supérieur général

[1] Égidius de Roye avait dédié son *Chronicon Belgicum* à Hymbert, abbé de Cîteaux. Il dit, dans cet ouvrage, que Hymbert avait été député à Charles,

de tout l'ordre de Cîteaux. Il exposait dans ces pages un fragment de l'histoire du quinzième siècle. Par sa position indépendante, par l'humilité et l'élévation de son caractère, par la sincérité de sa piété, car il mourut en *odeur de sainteté*[1], cet ancien abbé de Royaumont aurait pu nous dire, avec cette mesure que donne la vraie charité, jusqu'à quel point, du moins en apparence, Gilles de Cupè, un de ses prédécesseurs, avait manqué à la France en sacrifiant, à un intérêt particulier et local, un intérêt plus élevé et plus étendu, un intérêt national. Mais évidemment, Gilles de Roye nous aurait éclairé sur l'imperfection du sentiment de nationalité dans la société du commencement du quinzième siècle; il aurait indiqué ce que nous appelons les circonstances atténuantes.

Lorsque Gilles de Cupè parut sur la scène, on peut dire que la rivalité entre la France proprement dite et l'Angleterre, un instant assoupie, commençait à se dessiner avec ce caractère d'acharnement qu'elle a eue depuis. L'antagonisme des deux nations voisines est sans doute vieux comme le monde; cependant il faut bien lui assigner une date. Aujourd'hui la jalousie politique n'est pas éteinte, mais elle est un peu amortie entre les deux peuples. On doit souhaiter qu'elle ne revienne pas par intermittences et qu'elle se borne désormais à la concurrence industrielle et commerciale. Du temps de Gilles de Cupè, la haine entre la France et la nation britannique pouvait déjà revêtir une forme assez accentuée. Des événements immenses la précipitèrent. On voudrait trouver dans l'attitude de l'abbé de Royaumont, Gilles de Cupè, cette mélancolie d'un souverain qui regrette son abdication, qui en est morose, oppressé qu'il est sous le poids du remords. Mais quoi qu'il en

duc de Bourgogne, pour les trois ordres de la province, en 1469. — Voy. *Gallia christiana*, t. IV, p. 1004.

[1] *Inventaire de la manse conventuelle* de Royaumont, aux Archives de Versailles. Ce même manuscrit rapporte que Gilles de Roye avait, pour subsister, un secours annuel de Royaumont.

soit de Gilles de Cupè, il semble que, avec ses successeurs, la face des choses allait nécessairement changer. Au sortir des deux grandes crises qu'Édouard III et Henri V avaient suscitées à la France, l'un au quatorzième et l'autre au quinzième siècle, il devenait évident qu'un essor de reconstitution générale allait être imprimé à tous les groupes du corps social. La nation, surexcitée par sa récente délivrance, aurait la naturelle ambition de tout renouveler dans l'ensemble de la France. Charles V et Du Guesclin avaient sauvé le pays de la solennelle épreuve dans laquelle l'Angleterre l'avait engagé pendant la dernière moitié du quatorzième siècle. Mais l'Angleterre avait renouvelé, au quinzième siècle, dans des conditions plus menaçantes encore, la tentative d'Édouard III. Azincourt rouvrit toutes les blessures de Poitiers; et Henri V, reprenant le débat qui semblait épuisé, avait fait traverser à la nationalité française une crise non moins terrible que celle dont elle avait triomphé sous Édouard III. Une sainte paysanne, une fille inspirée reprit au quinzième siècle l'œuvre du chevalier breton du siècle précédent. Elle poussa cette œuvre à bout, et d'une manière définitive. Voici pourquoi : c'est que, à l'occasion des magnifiques campagnes militaires de Duguesclin, le sentiment de la nationalité française, vivement stimulé, commença son évolution dans un constant progrès. La force des événements avait comme sommé ce sentiment de se manifester. L'histoire écrite de notre temps[1] a su apprécier le poids de l'épée de Duguesclin dans le réveil de notre nationalité. S'étant imposé la tâche de repousser l'Anglais maître de la France, le chevalier breton contribua à corroborer le réveil du sentiment français. Il jugea qu'il fallait prendre l'Anglais à revers, l'attaquer au plus vite dans le Poitou et la Normandie, pour le séparer du Midi et de la mer,

[1] MM. de Fréminville et de Carné.

dont il tirait toutes ses ressources. Le plan un fois conçu, il l'exécuta non moins rapidement; et sitôt l'épée de Duguesclin tirée, on assista à la ruine progressive de la puissance anglaise, et à un mouvement parallèle et ascendant de l'esprit de patriotisme inoculé à la France. Le point de départ fut la victoire éclatante remportée par Duguesclin, dans la campagne de Normandie, sur l'armée du célèbre Thomas Grandson, à Pont-Vallain. Grandson devenait, après une lutte corps à corps, prisonnier de Duguesclin lui-même. La chevalerie anglaise apprenait enfin, après un demi-siècle de succès et d'insolence, à mordre la poussière et à payer rançon à son tour, car « il n'y eut pas, dit Lefèvre, jusqu'au moindre écuyer et goujat, qui, ce jour-là, n'eût aussi son prisonnier. »

Après ce grave échec infligé aux armes anglaises, on vit Duguesclin entamer par la prise de Saumur, de Saint-Maur et de Bressuire, cette campagne poliorcétique qu'il continua durant près de dix années en Poitou, en Saintonge, en Guienne et en Auvergne, arrachant toutes ces provinces aux Anglais ville par ville, château par château, et pour ainsi dire bastion par bastion. A chaque marche sur ce sol hérissé de forteresses féodales, on était arrêté par une barrière, et l'on n'avançait qu'à force d'assauts. La mine et l'incendie détruisaient l'une après l'autre ces tours de granit, devenues les derniers asiles de l'étranger. D'affreuses cruautés, d'horribles souffrances, vinrent de part et d'autre imprimer à cette guerre un caractère inexorable; elles élevaient une barrière éternelle entre les combattants. A la longue apathie des populations elles firent succéder la fureur de l'agression et le désespoir de la résistance. Le cours des idées changeait visiblement, et cette longue lutte se transformait de jour en jour en un immense duel de peuple à peuple. Ce n'était plus, comme au début, deux familles rivales qui se disputaient un trône et une suprématie d'honneur; ce fut la France

et l'Angleterre qui se heurtèrent avec rage l'une contre l'autre; c'étaient deux nationalités qui naissaient à la fois dans des couches laborieuses et sanglantes.

C'est donc alors que se fit ce travail intérieur, curieux à étudier dans l'histoire générale[1], et qui a constitué la France moderne. On commence ici à se rendre compte de cet antagonisme de deux grands peuples devant la loi de leur existence naturelle et comme la condition même de leurs développements ultérieurs. « Le roi, dit Froissart, qui sage estoit et subtil, sçavoit gens attraire et tenir à amour où son profit estoit. Il avoit tant fait que les prélats de Bretagne, les barons, les chevaliers et les bonnes villes estoient de son accord..... De l'autre côté tastoit aussi bellement ceux d'Abbeville et de Ponthieu, quels ils les trouveroit et s'ils demeureroient Anglois ou François. Et ne désireroient-ils alors autre chose que d'estre François, tant haissoient-ils les Anglois. Ainsi acquéroit le roi de France des amis de tout lez. » Mais c'était surtout dans le midi du royaume que ce travail de propagande s'était opéré avec ardeur. La plus grande partie de la noblesse, froissée dans ses susceptibilités et dans ses droits par les mesures arbitraires du gouvernement anglais, en appelait depuis quelques années au roi de France. « Car estoient les Anglois orgueilleux et présomptueux ; et ceux de Poitou, de Quersin, de Limosin, de Hovergnes, de la Rochelle, ne peuvent aimer les Anglois, quelque semblant qu'ils leur montrent, mais les tiennent en grand dépit et vileté. Et ont les officiers du prince si surmonté toutes gens en Poitou, en Saintonge et en la Rochelle, qu'ils prennent tout en abandon, et ils fond si grand levée, au titre du prince, que nul n'a rien du sien. Avec ce, touts

[1] M. de Carné ayant dessiné vivement ce travail, dans ses réflexions sur le connétable Duguesclin, on n'avait ici qu'à s'associer à des déductions dont la légitimité ne paraît pas contestable. On s'est borné presque à laisser parler l'éloquent académicien.

les gentilshommes du pays ne peuvent venir à nul office, car tout emportent les Anglois[1]. »

Ainsi, l'on vit Duguesclin travailler successivement à ce qui fut l'œuvre fondamentale de sa vie, à la destruction de la puissance anglaise dans le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la Bretagne, l'Aquitaine, la Guienne, l'Auvergne, le Midi. Mais on doit remarquer que dans cette mission de reconquérir pas à pas le territoire pour l'absorber dans la monarchie française, Duguesclin se trouva aidé par un élément nouveau, par une force morale, par l'éveil du sentiment national. Dès lors, il y eut un mot d'ordre qui signifiait aux Anglais d'avoir à évacuer la France[2]. Il est vrai qu'après Charles V et après Duguesclin, l'ouvrage était à refaire. « Mais le sentiment de la nationalité française avait alors poussé de trop profondes racines pour être arraché du cœur des peuples. Il ne fléchit pas sous l'orage que déchaînèrent sur le royaume et les rivalités princières, et les conspirations domestiques, et jusqu'à cette démence royale qui vint se joindre comme une calamité suprême à cet abîme de calamités. La France fut envahie de nouveau, mais non pas domptée ; elle vécut l'épée sur la gorge, toute prête à se redresser pour la vengeance et pour la mort, et lorsque Dieu qui se complaît à la sauver par des voies où éclate sa providence, lui envoya la houlette de Jeanne d'Arc en signe de réconciliation et de salut, la nation la vit briller au-dessus de sa tête comme l'épée flamboyante du connétable. Elle salua dans la fille du peuple, aussi bien que dans le chevalier breton, un missionnaire de la même cause, un instrument de la même œuvre[3]. »

Il est possible que l'antipathie des deux nations n'ait

[1] *Chronique de Froissart*, liv. Ier, seconde partie.
[2] V. cette stratégie, décrite par M. de Fréminville, dans son livre sur les *Antiquités de Bretagne*.
[3] M. de Carné, *les Fondat. de l'unité nationale*.

pris son caractère total de furie, de chaque côté du détroit, que depuis la révolution de 1688, depuis l'accueil que Louis XIV fit à Jacques II ; il est possible que ce soit la politique renforcée de l'opposition religieuse qui ait envenimé depuis deux cents ans cette haine des deux peuples; toutefois, il n'est pas probable que Gilles de Roye contestât, dans ses travaux historiques, que le *moi* de la France ne commençât à s'affirmer nettement dès le quinzième siècle, et que dès lors l'antipathie des deux nations n'eût sa source dans l'atteinte portée à ce *moi* national par l'invasion anglaise. Les Français n'étaient pas des individus quelconques habitant entre certaines frontières ; il y avait déjà, à cette époque, une âme nationale qui avait conscience d'elle-même. Quand il fallut, au quatorzième siècle, exécuter le traité de Brétigny, dans lequel le roi Jean cédait à l'Angleterre plusieurs provinces françaises, on vit la répugnance des Français. Presque tous les possesseurs de fiefs, ainsi que les gouverneurs et les bourgeois des villes, indignés de ce que l'on disposait d'eux et de leurs biens sans les avoir consultés et de ce qu'on les démembrait de la France, à laquelle ils étaient attachés, s'étaient fortifiés, munis de bonnes garnisons, et refusèrent de recevoir les Anglais. Le roi fit observer qu'il y allait du repos du royaume, qu'on allait le replonger dans une guerre qui allait achever de le ruiner. « Ils obéirent alors, dit Froissart, mais bien malgré eux. » On cite la réponse des députés que les Rochelais envoyèrent au roi pour le prier de les dispenser de recevoir les Anglais. « Eh bien donc, sire, puisque pour témoigner que nous sommes bons Français, vous voulez nous contraindre à ne plus l'être, nous reconnaîtrons l'Anglais *des lèvres seulement*, mais soyez assuré que nos cœurs demeureront fermes en votre obéissance. »

Il faut que la passion de se venger ou de gouverner ait prodigieusement troublé l'esprit et corrompu le cœur

de l'arrière-petit-fils de Philippe de Valois, pour qu'il ait fait avec Henri V, l'arrière-petit-fils d'Édouard III, un traité qu'on ne croirait pas, si les historiens les plus éclairés et les moins partiaux ne le reconnaissaient pour authentique. Il y dit « qu'ayant jusqu'alors méconnu la justice des droits du roi d'Angleterre et de ses nobles progéniteurs aux royaume et couronne de France, il a tenu le parti de son adversaire en croyant bien faire; mais que mieux informé il tiendra désormais le parti dudit roi d'Angleterre et de ses hoirs, qui, de droit, sont et seront légitimes rois de France; qu'il reconnaît qu'il est tenu de lui faire, en cette qualité, hommage comme à son légitime souverain; qu'aussitôt qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame et de monsieur Saint-Georges, ledit roi d'Angleterre aura fait la conquête d'une partie notable du royaume de France, il s'acquittera des devoirs qu'un vassal est obligé de rendre à son seigneur; qu'il emploiera toutes les voies et manières secrètes qu'il pourra imaginer pour que le roi d'Angleterre soit mis en possession réelle du royaume de France; que tout le temps que le roi d'Angleterre fera la guerre pour s'en emparer, lui, de son côté, combattra de toute sa puissance les ennemis désignés par A, B, C, D, et tous ceux de leurs sujets et adhérents qui sont désobéissants au roi d'Angleterre; qu'il proteste d'avance contre tous traités qu'il pourrait signer par la suite, dans lesquels il pourrait paraître favorable au roi Charles et au Dauphin, déclarant que de semblables conventions sont de nulle valeur et dressées uniquement pour les mieux tromper l'un et l'autre ». Il finit en promettant d'accomplir toutes ces stipulations par *la foi de son corps et en parole de prince* [1]. Est-il possible à un cœur français de ne pas bondir en lisant de semblables lignes? Une entrevue eut lieu entre Meulan et Pontoise en 1419,

[1] En 1417.

où furent présents avec l'Anglais, le duc de Bourgogne, la reine Isabelle, sa fille Catherine de France ; le Dauphin y fut invité aussi. Henri V, quoique épris de la princesse, ne voulait pas qu'on lui imposât trop de conditions : « Beau cousin, dit-il au duc de Bourgogne, nous voulons que vous sachiez qu'aurons la fille et ce que nous avons demandé avec elle, ou nous débouterons votre Roi et vous aussi hors du royaume [1]. » Un individu, né en France, ne tolérera jamais un tel langage. Si l'on peut donc accorder que le sentiment national n'avait pas encore atteint la pureté et la plénitude qu'il devait atteindre, il faut ajouter cependant que l'humiliation de la France et de son chef commencèrent justement à peser sur le cœur du peuple, et à réveiller d'une manière vigoureuse, au contact de l'étranger, le sentiment de la nationalité un peu assoupi. Auparavant, on était citoyen de sa ville, rien de plus ; en face de l'Anglais, on se sentit Français. Personne, un siècle auparavant, ne s'était inquiété de Calais assiégée par Édouard III. Mais on vit la France entière s'intéresser au sort d'Orléans. Angers, Tours et Bourges lui avaient envoyé des vivres ; Poitiers et la Rochelle, de l'argent ; le Bourbonnais, l'Auvergne, le Languedoc, du salpêtre, du soufre et de l'acier. C'était le sentiment mal défini de la nationalité qui prenait son essor, sentiment, sinon inconnu au moyen âge, du moins destiné à un plus noble rôle dans les sociétés modernes. C'était le patriotisme français qui donnait sa première grande manifestation historique ; les effroyables misères qu'on venait de traverser, au lieu de l'abattre, l'avaient rendu plus vif [2].

Telle était la situation générale vers la fin du quinzième siècle ; et, lorsque la France, enfin rendue à elle-même, pouvait porter son activité du côté des progrès intérieurs,

[1] V. dans Monstrelet.
[2] *Hist. de France*, Monstrelet, P. Daniel, Michelet, Duruy.

de sa réorganisation et du développement de toutes ses forces, c'était naturellement l'heure aussi, où les diverses agglomérations du royaume allaient travailler, dans un commun élan, pour de nouvelles destinées. L'abbaye de Royaumont, profitant de la pacification extérieure, libre du voisinage importun des Anglais, ne restera pas en arrière du mouvement général. Après l'abdication de Gilles de Roye, le monastère de Royaumont éleva à la dignité abbatiale Jean III de Collé. Le gouvernement de Jean III, dit de Collé ou de Sollé, vingt-deuxième abbé de Royaumont[1], eut une importance relative. Jean III fut pendant trente ans à la tête de l'abbaye; mais, surtout, c'est de son temps, qu'on vit la suprême dignité de l'ordre cistercien, occupée par deux hommes célèbres qui ont joué un rôle dans des circonstances graves : Hymbert Martin, de 1462 à 1476, et après lui, Jean IX de Cirey, de l'an 1476 à l'an 1501. L'abbé Jean III laissa, dans la tradition de Royaumont, le souvenir d'un homme actif et doué d'une forte volonté pour la réalisation du bien. Le grade de docteur en théologie attestait son savoir, et les missions dont le chargea, à différentes reprises, l'abbé supérieur de Cîteaux, témoignent de la haute confiance qu'inspirait sa personnalité. Il commença à diriger Royaumont en 1460 [2]; et l'abbaye lui fut redevable de diverses améliorations [3]. C'est Jean de Collé qui fut député en 1465, par le chapitre général de Cîteaux, pour intervenir dans une affaire concernant l'abbé et le couvent d'Igny, dans le diocèse de Reims. L'abbé de Royaumont eut à sévir contre l'abbé d'Igny en vertu d'un mandat du chapitre général : cet abbé d'Igny s'était mis en opposition fla-

[1] Égidius II de Roye avait quitté Royaumont en 1458. Jean III de Collé lui succéda en 1460. Égidius de Roye mourut en Flandre, en 1478; il fut inhumé à Bruges. *Gallia christ.*, t. IX.

[2] D'après les notes de Gaignières.

[3] Il illustra et gratifia son église ou son monastère, *variis donariis*, dit la *Gallia christiana*.

grante avec les statuts de l'ordre. Il y eut, le vendredi d'après la Pentecôte de l'an 1463, une sentence de l'abbé de Royaumont qui suspendait l'abbé d'Igny de toutes ses fonctions pendant huit jours [1].

Après les lois de pénalité, Jean III avait à appliquer ce qu'on pourrait appeler le droit civil des monastères. Il recevait, le 17 septembre 1466, une commission de Hymbert, abbé de Citeaux, qui le députait, avec l'abbé de Chaalis, pour une affaire financière pendante avec l'abbé et le couvent de Foucarmont [2]. Du reste, conciliant et pas étroit dans les idées, il aimait à étudier les caractères dans leurs rapports avec les conditions de temps et de lieu; il donnait, par exemple, permission à Jean Cobet, religieux de Royaumont, d'aller demeurer au monastère de l'Oratoire pour y faire sa stabilité [3].

La circonstance la plus saillante du gouvernement de Jean de Collé, c'est, d'une part, le mouvement très-prononcé qui se manifesta dans l'opinion publique pour demander une sérieuse réforme intérieure dans l'ordre religieux de Citeaux ; c'est, d'autre part, la forme particulière sous laquelle Hymbert et Jean de Cirey, successivement abbés de Citeaux, comprenaient cette réforme, dans sa pratique la plus efficace. Dès le commencement du quinzième siècle, des voix s'étaient élevées du sein des monastères cisterciens eux-mêmes, pour porter remède au relâchement qui s'était introduit. Plus tard, quand on fut plus avant dans le quinzième siècle, et que le règne du roi Louis XI eut rendu la France puissante et respectée, les esprits s'étaient tournés de nouveau et tout entiers vers cette question de la nouvelle vie, du nouveau principe de beauté à inoculer à ces maisons religieuses, dans les-

[1] *Inventaire de la manse conventuelle* de Royaumont, p. 573.

[2] Il fallait contraindre le couvent de Foucarmont au payement de douze livres, pour le frère Pierre Hochecorne, qui étudiait au collége de Saint-Bernard, à Paris.

[3] Le 11 mai 1463. V. *Invent. de la manse convent.*

quelles survivait le grand nom de saint Bernard; les particuliers et les souverains, la France et l'Espagne, tout le monde fit entendre des vœux et des plaintes. Les souverains pontifes avaient répondu à cet appel de l'opinion publique, et avaient supplié, avec une instance paternelle, les chefs de l'ordre de mettre activement la main à l'œuvre de réparation et de réforme [1]. Mais l'on se trouva devant trois difficultés simultanées, devant trois causes ou trois faits accomplis. Premièrement, un commencement de sécularisation, dont on ne pouvait neutraliser les effets du soir au lendemain; secondement, une cherté excessive et une grande disette de toutes les choses nécessaires à la vie; troisièmement, les difficultés que la cherté des choses créait par rapport à l'observation du maigre et des abstinences, et les entraves qui naquirent d'un défaut d'uniformité et de discipline dans l'alimentation des monastères.

L'histoire ne certifie que trop la mauvaise influence qu'eurent les guerres et la domination anglaise sur l'état intérieur des abbayes; la sécularisation, avec ses conséquences, est un fait avéré [2]. Il est constant que les fureurs de la guerre et l'insolence des soldats furent telles qu'on ne respectait pas les asiles de la solitude et du recueillement. Des indignités furent commises à l'égard des personnes qui habitaient les cloîtres. Ni religieux ni religieuses n'étaient épargnés, ce qui obligea beaucoup de

[1] Le pape Martin V avait fait étudier la question sur les lieux par l'abbé de Salsbourg, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens. Son bref, de 1427, tendait à sauvegarder les cisterciens d'une déroute complète. Le pape Eugène IV avertit, en 1444, l'abbé de Cîteaux et les autres abbés de l'ordre des plaintes qui lui venaient de France et d'Espagne, et leur inculquait la nécessité de travailler à la réforme des mœurs cisterciennes et de faire refleurir l'antique régularité. Nicolas V insista, en 1448, pour qu'on s'appliquât avec plus de soin à presser cette réforme, et à faire mieux observer à l'avenir les constitutions apostoliques et les observances des chapitres généraux.

[2] Le P. Hélyot et dom Gervaise en conviennent.

moines de Cîteaux d'abandonner leurs monastères pour se réfugier dans les villes; ce séjour des villes eut de grands inconvénients, l'esprit mondain entraîna plusieurs individualités faibles ou troublées. Une autre conséquence fut la grande difficulté de se nourrir d'aliments maigres. Les guerres, qui durèrent des siècles, causèrent en effet dans la suite une si grande cherté et une si grande disette de toutes les choses nécessaires à la vie, qu'elles contraignirent, d'après l'autorité d'un historien fort grave, plusieurs religieux cisterciens à manger de la viande qu'ils trouvaient plus commodément que d'autres choses, et à se constituer ainsi en dehors d'une observance séculaire de l'ordre de Cîteaux[1]. Il y eut d'autres inconvénients. Tous, dans les monastères, n'obéissaient pas aux mêmes errements; une sorte de variété anarchique pénétra dans les vieux sanctuaires de l'harmonie et de l'unité; tandis que les uns mangeaient de la viande, les autres plus scrupuleux s'en abstenaient, mais ils refusaient les charges de cellerier, de procureur, et les autres offices qui les pouvaient obliger à sortir du monastère, à cause que, partout où ils allaient, soit aux champs, soit à la ville, ils ne trouvaient pour leur repas que de la viande (des viandes communes). Un historien donne à ces faits des proportions considérables. « Les biens et les revenus des monastères se perdaient ainsi, dit-il, faute d'y avoir l'attention nécessaire. Cependant les nécessités augmentaient, et le défaut de nourriture rendait plusieurs religieux malades, et ceux qui restaient en santé étaient si faibles que ni les uns ni les autres ne pouvaient observer ni leurs règles ni leurs statuts. »

Le chapitre général s'émut de cette situation. On avait à résoudre l'immense problème de faire revivre l'ancienne ferveur des premiers cisterciens; il fallait donner satis-

[1] V. *Hist. des ordres relig.*, du P. Hélyot.

faction à l'opinion publique; on devait tenir compte en même temps des douloureuses réalités des temps nouveaux et des complications qu'avaient produites les misères du quinzième siècle. Ce problème était difficile, ardu. Néanmoins, il demandait une solution. L'assemblée de Cîteaux la donna; Hymbert, abbé de Cîteaux, et dom Jean de Cirey, abbé de Mézières, furent chargés, en 1475, d'aller porter cette solution à Rome, au nom du chapitre général. On aurait pu décréter une mesure énergique, une de ces mesures héroïques qui sauvent dans les crises suprêmes. Le chapitre général vota pour la mitigation. Il croyait à l'impossibilité de faire observer la régularité dans un temps si misérable, du moins avec toute son ancienne rigueur. Hymbert et Jean de Cirey firent donc le voyage de Rome pour demander au pape de leur accorder quelque dispense de cette grande abstinence de viande à laquelle leurs règles et leur constitution les obligeaient. Hymbert et le chapitre général se trompaient peut-être; ils se méprenaient sur la profondeur du mal. Ils adoptaient de ces demi-mesures où chacun se retrouve, où la mollesse de tous est sauvegardée. Leur mesure avait le tort de n'être pas une de ces mesures organiques, puissantes, qui détruisent la racine du mal et rendent la santé florissante.

Ce n'est pas une raison d'injurier le R. P. dom Hymbert et de mettre en suspicion sa bonne foi; ce ne serait ni de la charité ni de la justice de l'appeler « un homme sensuel qui aimait la bonne chère [1], » qui imagina d'introduire l'usage de la viande dans tous les monastères de Cîteaux, en s'abritant derrière une autorité souveraine qui ne pût être contestée, comme on imaginerait de ces aventures de flibustier, tentées si souvent de l'autre côté de l'Atlantique. L'histoire ne saurait admettre que l'abbé

[1] C'est une des aménités de la plume aigre-douce de dom Gervaise, écrivain exagéré du dix-huitième siècle, à l'adresse de l'abbé de Cîteaux.

de Cîteaux, un homme au moins raisonnable, ait traité avec ce laisser-aller les destinées et la réputation d'une vaste agglomération d'hommes ; on ne peut le présenter comme un capricieux apôtre du relâchement systématique, allant solliciter l'abolition de ce qui avait fait jusque-là la gloire des bernardins. Sa requête demandant une dispense générale, authentique, de quelques-unes des austères abstinences ordonnées dans les règles de Saint-Benoît, n'était pas l'impudente réclamation d'une race dégénérée, faisant sanctionner sa déchéance : il y avait de la raison et de l'honnêteté dans la demande de dom Hymbert, et nullement de l'insolence ou de la ruse. On peut discuter les raisons qu'allégua le représentant de Cîteaux à Rome, on ne doit pas insulter les personnes. Assurément, c'était faiblir de la part des bernardins ; l'idéal de saint Étienne et de saint Bernard n'était pas absolument conservé. Adopter des mitigations, diminuer l'austérité, semblait s'éloigner du but et des formes de l'institution primitive, puisque, pour des bernardins qui ne se mêlaient pas activement aux populations par l'enseignement et les œuvres populaires, toute leur mission consistait à présenter, dans leur vie, un type d'élévation morale, et que ce type ne pouvait se révéler au monde que par le renoncement à quelques douceurs de la vie matérielle, et par l'exactitude à certaines privations imposées à la nature. Hymbert se trompait donc peut-être sur la portée de la démarche de 1475. Néanmoins, il allégua avec bonne foi des raisons plausibles, et il se proposa un but immédiat, qui était l'*uniformité*, ou une exemption générale de certaines abstinences. L'abbé de Cîteaux allégua : 1° la faiblesse de la complexion naturelle des moines de ce temps-là ; les tempéraments auraient dégénéré, disait-il ; ils n'étaient plus capables de ce que pouvaient leurs anciens pères. Il représenta 2° la pauvreté des monastères, dont quelques-uns étaient absolu-

ment ruinés par les guerres et les commendes : ce qui impliquait qu'il était plus cher de vivre de poissons et de légumes, que de vivre de viande et de volaille. Il disait enfin 3° soit la stérilité de certains pays où étaient situées quelques abbayes, soit l'obligation où étaient les religieux de voyager souvent par des pays si dénués de ressources qu'on n'y trouvait pour tout aliment que de la viande.

Sixte IV pesa ces raisons et combina sa réponse de manière à tenir compte tout à la fois et du besoin de la réforme et des tristes nécessités des temps. La cherté excessive des choses nécessaires à la vie était un fait patent qui s'était aggravé de toutes les agitations du quinzième siècle. On lit dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, à la date des années 1418 à 1421 · « Vous auriez entendu dans tout Paris des lamentations pitoyables, des petits enfants qui criaient : « Je meurs de faim ! » On voyait sur un fumier vingt, trente enfants, garçons et filles, qui mouraient de faim et de froid ! on mourait tant et si vite qu'il fallait faire, dans les cimetières, de grandes fosses où on les mettait par trente et quarante, arrangés comme lard, et à peine poudrés de terre. Ceux qui faisaient les fosses affirmaient qu'ils avaient enterré plus de cent mille personnes. Les cordonniers comptèrent, le jour de leur confrérie, les morts de leur métier, et trouvèrent qu'ils étaient trépassés bien mille huit cent, tant maîtres que varlets, en ces deux mois... Des bandes de loups couraient les campagnes et entraient même la nuit dans Paris pour enlever les cadavres... Les laboureurs quittaient leurs champs et se disaient entre eux : « Fuyons aux bois avec les bêtes fauves... Adieu les « femmes et les enfants... faisons le pis que nous pour- « rons... remettons-nous en la main du diable. » Lorsqu'il en était ainsi à Paris et autour de Paris, que l'on juge de ce qui se passait au loin, dans les campagnes. Ces misères tenaient à bien des causes ; mais le peuple n'en

connaissait qu'*une seule*, les *Anglais;* toutes les souffrances qu'il avait endurées, il les attribuait aux Anglais; tous les ressentiments qu'il avait accumulés, il les reporta sur les Anglais ; et c'est justement cette misère trop réelle qui contribua spécialement à susciter dans le cœur des populations l'idée et la résolution d'expulser les dominateurs étrangers, cause occasionnelle de tant de maux. On avait vu, comme thermomètre de misère, des situations désolantes, durant le parcours du quinzième siècle. Tout se réunissait en 1440, la peste, la famine, la cherté exorbitante des choses, la misère. La valeur du blé s'éleva en Angleterre au prix énorme de trois shillings quatre pences le boisseau; le peuple ne se nourrissait que de pain de pois, de fèves, etc., quoique à Londres les marchands, par l'importation du seigle de la Baltique, contribuassent à diminuer la disette. Pour la France, le prix des denrées était décuplé à cette époque; et le nombre de ceux qui mouraient de faim et de maladie dans les classes populaires était immense[1].

Sixte IV, qui jugeait les choses d'un point de vue plus universel que celui de l'assemblée de Cîteaux, mit un tempérament dans sa réponse, en s'inspirant de la considération de la grande misère et de la cherté des choses. Il y avait à débattre cette éternelle raison de la prétendue décadence des tempéraments, argument invoqué par la mollesse de toutes les époques. Sur la question de la difficulté plus grande à trouver du maigre, l'abbaye de Royaumont ne pouvait être citée, puisque ses vastes étangs, pourvus suffisamment de poisson, offraient de perpétuelles ressources aux moines. Quant à l'embarras pour manger du maigre, dans les voyages, la généralité des religieux n'avait point à voyager, le cloître étant leur

[1] Ces affreuses calamités se reproduisirent durant tout le quinzième siècle. Pour les faits cités plus haut, *V.* Monstrelet, II, 151, 155; et l'*Histoire d'Angleterre*, par John Lingard, t. II, in-4°, p. 20.

séjour obligé et continu. La bulle de Sixte IV n'accorda pas en effet l'exemption générale sollicitée par le chapitre général de Cîteaux. Le Souverain Pontife maintenait la bulle de Benoît XII, mais il donna pouvoir au chapitre général et aux abbés de Cîteaux de dispenser, selon leur conscience, de l'abstinence de la viande, en cas de nécessité, *toutes les fois qu'il y aurait lieu*. Ce n'était pas méconnaître la misère et la désolation des monastères; mais ce n'était pas non plus céder au torrent et agrandir son impétuosité; ce n'était pas enrayer l'idée publique qui demandait une réforme. Ce n'était pas sanctionner le fait de plusieurs religieux qui, malgré les remontrances des supérieurs, se donnaient la liberté de manger de la viande, contrairement aux règlements.

Jean III de Collé mourut avant que cette question de la réforme et de l'abstinence eût une solution définitive; il ne vit de grands changements ni dans l'ordre en général, ni à Royaumont en particulier. Il abdiqua la dignité abbatiale en 1487, après trente-trois ans de gouvernement, et mourut, d'après le nécrologe, en 1490. On l'ensevelit devant le maître-autel, avec cette épitaphe : « Ce « marbre recouvre la dépouille du vénérable Jean, doc« teur en théologie et abbé de Royaumont. Après avoir « rempli la charge abbatiale avec un zèle que trente-trois « années d'administration n'avaient pu ralentir, il se dé« mit de ses fonctions dans sa vieillesse. On lui choi« sit, parmi les frères, un successeur d'une haute reli« gion; celui-ci recueillit avec amour ses cendres, étant « lié avec le défunt par les liens du sang et par ceux de « la charité. Jean mourut en 1490, l'avant-dernier jour « du mois de juillet.

Qui saxo hoc tegitur, patrem venerare Johannem
Abbas namque fuit, Doctor et ille fuit;
Cumque ter undenos rexisset forte per annos
Et premerent canum tempora multa senem

Sponte sua cessit, lectumque ex ordine fratrum
Substituit clarum religione suum.
Qui cineres caros, fuerat nam sanguine junctus,
Condidit ; ad superos spiritus hinc abiit.
Obiit anno 1490, mensis julii penultima luce[1].

Jean IV de Merré, qui fut élevé en 1487 sur le siége abbatial de Royaumont, et qui était le neveu du précédent abbé, apporta à Royaumont le concours d'une forte volonté et d'une activité peu commune. L'ordre entier, du reste, déploya un grand mouvement, bien qu'en résultat ce ne fût pas autant un mouvement en avant, qu'un mouvement circulaire. Il s'agissait de donner le dénoûment tant attendu à la grande négociation ouverte devant la chrétienté et le public européen, et dont le but était la réforme intime des maisons cisterciennes. Ce qui n'avait pas abouti du temps de Hymbert, abbé de Cîteaux, fut repris lorsque Jean de Cirey lui succéda comme abbé de tout l'ordre. Quelles sont les impuissances et les défaillances que cachait tout ce fracas ? on peut le deviner. La faible nature humaine est si fine quand il s'agit de plaider pour les aises de la vie. Et, tout d'abord, à la chaleur qu'on mettait à modifier cet article de la règle concernant l'usage de la viande, il semblait que la régularité d'un monastère dépendît en entier de cet article. Les sociétés modernes ne comprendraient pas cette grande importance attachée à une observance purement d'économie domestique. Mais, il y a la chaîne des actes humains, en vertu de laquelle, on est entraîné d'un fait d'une gravité légère à un fait plus considérable.

[1] *Gallia Christ.*, t. IX. L'*Inventaire de la manse conventuelle* dit qu'en 1460, Jean de Merré, abbé de Royaumont, qui enseignait la théologie au collége des bernardins de Paris, en appela, avec les religieux de Royaumont, d'une sentence d'excommunication donnée contre eux par le pape Pie II. D'abord, à cette époque, c'était Jean Collé et non Jean de Merré qui était abbé de Royaumont. En second lieu, il ne subsiste aucun document pour nous expliquer la cause de cette excommunication. Il y a là peut-être une erreur du copiste de l'*Inventaire de la Manse* en 1763.

Le supérieur général de l'ordre, l'abbé de Citeaux, Jean de Cirey, passait pour un homme savant, vertueux et éloquent. Lorsqu'il se lança dans cette campagne de l'apaisement des consciences des moines, de la solution de la question des abstinences, il ne soupçonna peut-être pas au début tout le chemin qu'une logique de condescendance allait lui faire parcourir. Au moment où son prédécesseur avait rapporté de Rome la faculté de dispenser individuellement de l'abstinence les personnes qu'il jugerait en avoir besoin, il est de l'impartialité historique de dire que Dom Hymbert fut importuné, assiégé par des particuliers et par des communautés entières qui demandaient à être dispensés. Ce symptôme prit un caractère plus accusé sous Jean de Cirey, devenu abbé; les importunités furent autrement pressantes, et voici où l'on en vint graduellement. Le chapitre général de l'année 1481 ayant chargé chaque abbé de monastère de dispenser lui-même ceux qui exposeraient des demandes de dispense, il en résulta une bigarrure incroyable d'usages et une véritable anarchie domestique; les abbés trop indulgents accordaient la dispense trop facilement, d'autres trop rigoureux la refusaient absolument. En quelques endroits il s'élevait des murmures contre la sévérité, partout il y avait du désordre. Dans un même couvent, les uns mangeaient de la viande; à d'autres il fallait le poisson et le maigre exclusivement; la fantaisie et la diversité ne pouvaient qu'engendrer des divisions plus graves. Or, l'on attribue à Jean de Cirey[1], d'avoir inspiré la détermination du chapitre général de l'an 1485. Tandis que tout le monde déplorait la diversité des usages et voulait l'uniformité, l'assemblée de 1485 marcha à l'*uniformité*, par la généralisation; elle décida que dans tous les monastères on

[1] « Ce grand partisan de la chair: » C'est ainsi que dom Gervaise désignait Jean de Cirey. Dom Gervaise ne fut heureusement un modèle ni de bon ton ni de charité littéraire.

garderait à l'avenir l'*uniformité*, tant dans le vivre que dans les habits; et pour le vivre, on *servirait de la viande trois fois la semaine*, le *dimanche*, le *mardi*, et le *jeudi ;* qu'à cet effet on bâtirait dans chaque monastère un lieu séparé du réfectoire ordinaire. On pensa que, par cette mesure générale, la piété et le scrupule cesseraient de causer des agitations dans les consciences timorées. On pourrait désormais manger de la viande, en sûreté de conscience, tant en santé qu'en maladie.

On a de tout temps rompu des lances en faveur du matérialisme; on y est revenu fièrement au dix-huitième siècle; on y revient carrément, à l'heure où nous sommes, dans ce dernier tiers du dix-neuvième siècle. Que représentaient les bernardins au quinzième siècle? le matérialisme? l'idéalisme? On en douterait si l'on prenait pour critérium les doctrines audacieuses d'une de nos écoles contemporaines qui croit pouvoir affirmer que « le matérialisme de la science est le plus bel idéalisme de la vie pratique; et, par contre, que l'idéal outré dans la foi comme dans la science marche souvent de pair avec le goût des jouissances grossières. » A ce compte, il se pourrait que la controverse cistercienne du quinzième siècle, demandant un adoucissement des rigueurs primitives, fût une conséquence logique de l'abandon maladroit du matérialisme, et d'un idéal outré de spiritualisme. Mais le matérialisme ne s'entend guère avec lui-même; d'une part, il veut que l'on se concentre dans la vie terrestre, que l'on s'occupe de son cher bien-être; d'autre part, il assure que les matérialistes, les réalistes sont ceux qui se donnent le plus de peine pour s'occuper des autres, qui se dévouent le plus tôt pour améliorer le sort des masses, et faire abnégation de son moi [1]. Il y a, au fond de l'arro-

[1] Si l'être vivant n'est que le terme ultime de l'évolution des éléments matériels, un agrégat de fibres et de cellules absorbant et sécrétant, si la pensée est simplement une fonction cérébrale et les idées le résultat d'une

gant matérialisme scientifique du dix-neuvième siècle, une certaine petite contradiction, qui ne semble pas facile à dissimuler en logique. Si la mission de l'homme s'épuise sur la terre, en vertu de quel principe lui demanderez-vous de s'imposer une seule minute de sacrifice et la privation d'un seul atome de jouissance? Mais quel qu'ait été le résultat des discussions cisterciennes du quinzième siècle au sujet du maigre, toujours est-il qu'en proclamant à un degré quelconque la nécessité de dompter les exigences toujours croissantes de la vie animale par la macération, par l'ascétisme, par la mortification de la chair, les enfants de saint Bernard travaillaient avec une efficacité bien plus réelle au triomphe des instincts de dévouement et de générosité dans l'homme envers l'homme. En soi, il faut admettre la loi de l'Histoire, qui montre toute exagération humaine, en matérialisme comme en idéalisme, entraînant à sa suite une nécessaire réaction. Néanmoins, l'on aurait singulièrement étonné l'abbé de Royaumont, si on eût soutenu devant lui qu'une tendance idéaliste très-prononcée en philosophie, en religion ou en politique, amènerait forcément avec elle un amour fortement accentué des jouissances matérielles, tandis que ce serait au contraire le matérialisme qui prétendrait produire les résultats opposés, formerait les peuples économes et laborieux, et exciterait à l'amour de la vérité et à la recherche de la science[1].

excitation; s'il n'y a que des impressions produites sur nos centres nerveux par l'intermédiaire des sens (la *Libre Pensée* du 21 octobre 1866); si, enfin, la vertu, l'amour de la liberté, le courage, le patriotisme sont exclusivement produits par « la graisse phosphorée du cerveau » ou par « la composition chimique du sang, » alors on comprend qu'on arrive à conclure que « l'homme n'est et ne peut être que l'esclave absolu de son sang et de ses nerfs. » (V. la *Libre Pensée* du 30 décembre 1866.)

[1] Le drame sanglant qui s'est dénoué, dans les premiers mois de 1867, devant la cour d'assises du Var, n'autorise pas à penser que ce soit le matérialisme qui fasse le monopole des bons sentiments de l'humanité. Est-ce dans le matérialisme ou dans le spiritualisme qu'ont été élevés ces enfants, dont le pénitencier de l'île du Levant montrait naguère les tristes

Cependant, à Royaumont, on s'occupait sérieusement à relever toutes les ruines; les droits seigneuriaux de l'abbaye étaient fermement affirmés par Jean de Merré, à l'encontre d'Antoine Lepere, écuyer, seigneur de Noisy. On contestait à Notre-Dame de Royaumont le droit de se dire seigneur d'Asnières-sur-Oise et d'avoir toute justice, haute, moyenne et basse, dans les terres près Aulnais, et en d'autres terres de la seigneurie d'Asnières. Une sentence des requêtes du Palais, à Paris, fut rendue le 6 mars 1492, entre l'abbé Jean de Merré et les religieux de Royaumont d'une part, et d'autre part, Antoine Lepere, écuyer, seigneur de Noisy [1]. Les archives décrivent les bornes de la seigneurie d'Asnières, et le cercle territorial, dans lequel [2] l'abbaye de Royaumont pouvait faire exercer la justice par ses officiers, en tirer tous les fruits et autres productions végétales, et même, d'après le droit

exploits et la perversité exceptionnelle? Que les enfants d'un pénitencier se révoltent; que, dans un moment d'exaltation et de fureur, ils mettent le feu à leur prison, et qu'il y ait des victimes, cela peut se comprendre. Mais qu'ils fassent entrer un certain nombre de leurs camarades dans un cellier, écartant les uns, laissant passer les autres; qu'ils ferment ensuite la porte; qu'ils brisent des tonneaux d'huile de pétrole et qu'ils y mettent le feu, afin de faire brûler vivants les malheureux prisonniers; qu'ils assistent froidement à cette épouvantable hécatombe: qu'ils écoutent sans émotion ces cris déchirants, que des témoins aguerris à la mort (un vieux marin qui a vingt ans de mer) ne peuvent se rappeler sans que leur corps tout entier en frissonne; qu'à l'entrée de ce foyer humain un enfant de treize ans se tienne le couteau à la main, repoussant les victimes et rejetant dans les flammes, à coups de couteau, un autre malheureux enfant de son âge, qui cherche à s'échapper et à demander grâce, ce sont des faits sans précédent dans l'histoire, devant lesquels un de nos écrivains fait entendre de chaleureuses et éloquentes protestations, et qui forcent à demander à tout homme de bonne foi si l'on doit accuser l'éducation matérialiste ou l'éducation spiritualiste et religieuse. Il faut avoir bien catégoriquement rompu avec toute espèce de croyance et n'admettre exclusivement que le moment présent de la vie présente, pour pouvoir apporter tant de cruauté et de sang-froid, à treize ans, dans les crimes les plus épouvantables.

[1] *Inventaire de la manse conventuelle*. Archives de Seine-et-Oise.

[2] Pour les limites de cette seigneurie, on prenait, en 1492, depuis la porte Noysel jusqu'au port des *Aubins*, et depuis ce port jusqu'au *Port-aux-Anglais;* et dudit port à une table de pierre, qu'on appelle *le reposoir;* et depuis cet endroit jusqu'à la croix d'Aussy-Moncel et à la porte Pierre-Aubry. *Invent. mans. conv.* Ibid.

féodal, faire prendre les bestiaux qu'on aurait trouvés commettant du dégât près du territoire seigneurial[1].

Un étonnement s'empare quelquefois du lecteur méditatif qui, allant tour à tour des préoccupations d'un personnage particulier ou d'un groupe restreint à celles d'une association plus vaste, compare la grandeur des événements qui s'accomplissent sur un point, et la petitesse relative du cercle d'idées dans laquelle on s'agite sur un autre point. Les grands faits qui avaient modifié la France et l'Europe depuis l'année 1453, date de la prise de Constantinople par les Turcs, ainsi que de la fin de la guerre de cent ans, forment un contraste assez prononcé, avec l'ordre de faits, de controverses et de préoccupations qui se développèrent dans les différents centres de cisterciens en Europe et notamment en France, à la fin du règne de Charles VII, et pendant le règne si important de Louis XI. Cependant, il n'en saurait être différemment, et il serait puéril d'exiger que des événements héroïques arrivent à heure fixe chez les particuliers et dans les compagnies, en même temps que de hautes et d'éclatantes actions s'accomplissent dans la sphère des gouvernements, dans les rapports internationaux, dans le domaine de la vie de l'Europe ou de la vie d'une nation.

Le monde ne marche que par des idées et des intérêts. Loi pour les peuples. Loi pour chaque individu. Dans l'intervalle de temps entre 1453 et le règne de François Ier, Royaumont cherchait à réparer les pertes provenant de la guerre de Cent ans; et l'ordre de Cîteaux en général se débattait dans le problème d'une régénération intime à effectuer dans son propre sein, en la combinant avec les nécessités et les faits des temps nouveaux. Le moyen âge et la féodalité avaient fini avec Charles VII, Louis XI avait ouvert les temps modernes.

[1] L'abbaye pouvait condamner à l'amende ceux à qui appartenaient ces bestiaux.

Or, non loin de Royaumont, grandissaient quelques localités qui devaient avoir dans les âges nouveaux un certain retentissement, telles que l'humble Montataire et le splendide Chantilly. Royaumont s'occupera à terminer de modestes affaires avec les localités du voisinage. Laissons chaque jour et chaque heure produire l'ouvrage qui y correspond. On avait suivi à Royaumont, pendant le treizième et le quatorzième siècle, cette grande lutte, cette grande gymnastique intellectuelle, où étaient entrés Abailard, Guillaume de Champeaux, Roscelin, Scot Érigène, et qui est connue sous le nom de dispute des réalistes et des nominalistes. Au fond, il s'agissait d'une question capitale, d'une question de logique transcendante, d'une question de méthode souveraine; il s'agissait de la théorie elle-même de la connaissance humaine; on voulait déterminer ce qu'il y a de valeur dans les idées générales, ce que nos idées représentent de réalité. On demandait si nous sommes capables d'une affirmation absolue sur les choses; en d'autres termes, on touchait au mécanisme de l'entendement humain. Sans doute ces controverses illustres avaient eu leur grandeur à leur heure [1]; mais à la fin du quinzième siècle, l'activité européenne était sollicitée par les intérêts pratiques plutôt que par les investigations de la philosophie; et le célèbre livre de *l'Imitation de Jésus-Christ*, quoique écrit au point de vue contemplatif, semblait indiquer l'ère nouvelle de l'action, pour terminer une ère de spéculation philosophique : « Qu'avons-nous à faire des disputes sur le *genre* et sur *l'espèce*? est-il dit

[1] Notre docte et cher collègue de la Madeleine, M. Eug. Michaud, a fait revivre cette grande querelle philosophique du réalisme et du nominalisme, dans des articles du *Correspondant*, que le public a justement appréciés pour leur sagacité et leur science de bon aloi, et qui ne sont qu'un extrait d'un ouvrage paraissant en ce moment sous le titre de *Guillaume de Champeaux* et les *anciennes Écoles de Paris*, travail consciencieux et approfondi, qui révèle un heureux talent, un esprit pénétrant et plein de fine critique. N'est-ce pas un nouveau et brillant champion qui s'annonce pour nos polémiques contemporaines ?

au commencement de ce livre immortel; celui à qui la parole éternelle suffit, est débarrassé d'une infinité d'opinions. »

Deux siècles après, Bossuet résumera ce besoin d'action qui s'empara de tous à la fin du quinzième siècle, et dira le règne fécond de Louis XI, bien que la France n'ait pu absoudre ce roi d'avoir cru que tous les moyens étaient bons pour arriver à un but utile. L'historien aux fortes synthèses rappellera que Louis XI voyait, après vingt ans d'efforts et de diplomatie, « la maison de Bourgogne faible et impuissante; le duc de Bourgogne hors d'état de rien entreprendre et tenu en bride par le grand nombre de gens de guerre qu'il avait sur la frontière; l'Espagne en paix avec lui et en crainte de ses armes; l'Angleterre affaiblie et troublée elle-même; l'Écosse absolument à lui; en Allemagne, beaucoup d'alliés, et les Suisses aussi soumis que ses propres sujets. » Ajoutons que onze provinces avaient été réunies à la France, le Charolais, l'Artois, la Picardie, le Bourbonnais, le Maine, la Provence, l'Anjou, le duché d'Alençon, la Guienne, le Roussillon et la Cerdagne. Pourquoi, dans ce travail d'assimilation et de reconstruction générale[1], Royaumont n'aurait-il pas fait acte de positivisme et de bon sens? Pourquoi l'abbaye n'aurait-elle pas réglé ses intérêts d'ordre matériel avec ses voisins? Chantilly[2] exercera dans la suite une influence sur les destinées de Royaumont par la communauté de quelques intérêts; il faut en dire les allures et les origines, d'autant plus que de grands noms, les d'Orgemont, les Montmorency, les Condé

[1] C'est en 1483 que les villes de Creil et de Clermont furent distraites du bailliage de Senlis et, dans la même année, un arrêt de la chambre des aides contraignait les habitants de Luzarches à prendre leur provision de sel à la gabelle de Senlis et non à celle de Creil. *Recherches hist. sur Senlis*, par Broisse, p. 33.

[2] Quelques savants, embarrassés de l'étymologie de ce mot *Chantilly* (*Cantiliacum* en latin), ont imaginé de le faire dériver du celtique *cent*, quantité, abondance, et *liex*, eau, fontaine.

donnèrent à cette résidence une réputation européenne.

Au commencement, vers la fin du dixième siècle, Chantilly était une vieille forteresse, fondée sur un roc, aux limites d'une immense forêt; cette citadelle gardait les vallées où les rivières de Thève et de Nonette promènent lentement leur cours stérile. « Rothoolis, dit le docte abbé Afforty[1] dans ses *Collectanea*, Rothoolis, de la maison de Senlis, était en 990 seigneur d'Ermenonville et de Chantilly; Rothoolis qui comptait Charlemagne parmi ses aïeux, le dernier défenseur fidèle du dernier des Carlovingiens. » A la fin du quinzième siècle, Chantilly avait changé de maître, comme il avait changé d'habitudes, puisque les seigneurs de Chantilly, à l'exemple de leurs puissants voisins, ne se faisaient pas faute, au dixième siècle, de guerroyer les moines, de rançonner leurs vassaux, et de mettre à contribution les pauvres voyageurs qui s'étaient égarés dans la forêt ou qui passaient au pied du redoutable château fort[2].

On était plus civilisé, à la fin du quinzième siècle. Cependant, le château de Chantilly, qui venait de passer dans la main des Montmorency, prit la physionomie militaire très-accentuée des formidables forteresses de cette époque. Il fallait voir ce château lorsque, au soleil levant, ses galeries extérieures reluisaient des armures de ceux qui faisaient le guet, et que ses tours se montraient toutes brillantes de leurs grilles de fer; la porte se présentait toute couverte de têtes de sangliers ou de loups, flanquée

[1] *Collectanea Sylvanectensia*, tome IV, p. 1740. Charles-François Afforty, doyen de Saint-Rieul, né à Montigny-Sainte-Félicité, le 5 février 1706, fut l'un des commissaires nommés sous Louis XV pour la recherche des chartes. Il a formé, sous le titre de *Collectanea Sylvanectensia*, une collection de tous les titres déposés dans les archives des villes, maisons religieuses et lieux publics du diocèse de Senlis. Cette compilation précieuse, comprenant vingt-cinq volumes in-folio manuscrits d'une écriture serrée, appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Senlis; elle va de l'an 900 à 1600. Afforty mourut en 1786 : laborieux explorateur, dont l'espèce n'est pas commune.

[2] Senlis et Chantilly, ancien et moderne, par M. Vatin, p. 204.

de tourelles et couronnée d'un haut corps de garde. Quand on entrait, trois enceintes, trois fossés, trois ponts-levis étaient à passer ; vous vous trouviez dans la grande cour carrée où étaient les citernes, les caves, les souterrains ; les prisons étaient par-dessous : par-dessus, les logements, les magasins, les lardoirs ou saloirs, les arsenaux ; tous les combles étaient bordés de machicoulis, de parapets, de chemins de ronde, de guérites. Au milieu de la cour était le donjon qui renfermait les archives et le trésor ; il était profondément fossoyé dans tout son pourtour, et on n'y entrait que par un pont-levis presque toujours levé. Bien que les murailles eussent, comme celles du château, plus de six pieds d'épaisseur, il était revêtu jusqu'à la moitié d'une chemise ou d'un second mur en grosses pierres de taille [1].

Jean de Merré n'eut rien à débattre avec les seigneurs de Chantilly qui, à cette époque, commençaient à jouir d'une certaine importance politique, puisque le château de Chantilly est compris par Monstrelet dans l'énumération des forts qui se rendirent à Charles VII, lorsque ce prince eut repris Compiègne sur les Anglais en 1429. Evidemment, à l'origine, les comtes de Senlis, premiers maîtres de la célèbre résidence, habitaient tour à tour Senlis et Chantilly, ou plutôt, faisaient de Chantilly leur séjour de campagne. Au commencement du onzième siècle, Chantilly avait appartenu à la maison des Bouteillers de France [2], maison qui fut la tige de celle des comtes de

[1] V. Monteil, *Hist. des Français de divers États au quatorzième siècle*, t. I.

[2] C'est sous les Bouteillers que les comtes de Senlis commencèrent à devenir indépendants. Les Bouteillers de Senlis devinrent les grands bouteillers de France ; les grands officiers de la couronne avaient une juridiction très-étendue dans le royaume ; le Panetier de France sur les boulangers et les pâtissiers ; le Bouteiller de France sur les marchands de vin, liquoristes. (Afforty, *Collect. Sylvan.*, 16 vol., p. 231.) Les armoiries changèrent en la maison qui portait auparavant le surnom de Senlis, et par après, à cause de l'office de grand bouteiller de France qu'elle exerça longuement,

Huntington et de Northampton en Angleterre, et que Jean de Merré voyait s'éteindre en France, dans les dernières années de ce quinzième siècle. Les Bouteillers, après avoir possédé le domaine de Chantilly depuis l'année 1060, se virent obligés de l'aliéner dans la suite. Guillaume de Bouteiller, quatrième du nom, que ses prodigalités et les malheurs de la noblesse de l'Ile-de-France, sous le règne de Jean le Bon, avaient mis dans l'impossibilité de conserver ces terres, céda Chantilly au sire d'Esquery [1]. Des transmutations fréquentes de propriété s'ensuivirent. Le sire d'Esquery avait passé Chantilly à son cousin, Jean de Laval, en 1361. Jean de Laval en avait transporté à son

retint celui de Bouteiller; car les seigneurs de Chantilly, *aînés de cette famille*, prirent en leurs armes une croix chargée de cinq coupes d'or, pour marque de la dignité qu'ils tenaient en la maison du roi, et laissèrent l'écu de leurs armes, qui avait été jusque-là *écartelé d'or et de gueules*, lequel leurs puînés, seigneurs d'Ermenonville, ne voulurent pas abandonner, et a toujours été porté par leurs descendants. (Afforty, *Coll. Sylv.*, t. IV, p. 1733.)

Mahant, fille aînée de Wallers, comte de Huntington, en Angleterre, et de Judith d'Aumale, nièce de Guillaume, roi d'Angleterre, épousa en premières noces Simon de Senlis, qui, à cause d'elle, fut comte de Huntingto et de Northampton, vers l'an 1100. (Afforty, *Coll. Sylv.*, t. IV, p. 1734.)

On cite Jean de Guines, vicomte de Meaux, qui épouse, en 1065, Jeanne de Chantilly, surnommée *la Bouteillère;* une autre Jeanne de Chantilly, qui, en 1300, épousa Mathieu, V^e du nom, seigneur de Montmorency; en 1341, Guillaume le Bouteiller, IVe du nom, mari de Blanche de Montmorency.

En 1350, le parlement essaye de concilier les parties, soit l'abbaye de Saint-Denis, soit le seigneur de Chantilly, pour des délits de chasse : « L'an 1350 a été passé accord en parlement *inter religiosos, abbatem et conventum sanctum Dionysii in Francia et Guillelmum Buticularii dominum de Cantiliaco militem :* à savoir, que la garenne de Germay et la chasse appartiennent auxdits de Saint-Denis, *seuls et pour le tout*. Et, au regard de la commune de la garenne et chasse de Chantilly-Gouvieux, elle sera commune à iceulx de Saint-Denis et audit chevalier en la façon, manière et condition que la chasse et garenne du bois de Landelu, tenant à la forêt de Chantilly. » (Afforty, *Collect. Sylv.*, t. IV, p. 1731, 1729, 1733. Cités par M. Rousseau-Leroy, notice Chantilly, p. 4, 5.)

[1] Le sire d'Esquery ne demeura pas longtemps propriétaire de Chantilly. L'an 1361, d'après la chronique, Jacques dit Herpin, seigneur d'Esquery, donna à Jean de Laval, seigneur d'Atticby, et son cousin germain, ses terres et seigneuries de Chantilly et de Moncy-le-Neuf, qu'il avait eues par transport de Guillaume IV, le Bouteiller, son cousin. » (Afforty, *Coll. Sylv.*, t. IV, p. 1730.)

tour la propriété à son neveu Guy de Laval, lorsque enfin, en 1386, Guy de Laval avait dû vendre aussi la seigneurie de Chantilly [1] à un homme illustre, à Pierre d'Orgemont, chancelier de France et président au Parlement de Paris [2].

Les descendants du chancelier avaient vécu tranquilles possesseurs de Chantilly; il n'y avait eu que Pierre III d'Orgemont, qui, aimant les procès, en avait soutenu d'assez singuliers, rapportés dans les chroniques [3], concernant certains droits débattus avec la ville de Senlis, et dans le règlement desquels intervint une ordonnance du roi Henri VI d'Angleterre [4]. Mais à la fin du quinzième

[1] Le domaine de Chantilly était loin d'avoir, à cette époque, l'importance qu'il a aujourd'hui; il avait été acheté moyennant 8,000 livres tournois francs d'or, avec les forteresses de Montméliant et d'Ermenonville, et ces terres n'avaient qu'une très-médiocre étendue.

[2] Pierre d'Orgemont, chevalier, seigneur de Méry-sur-Oise, conseiller du roi, chancelier de France et de Dauphiné, que son mérite et son intégrité, dit le P. Daniel, avaient élevé aux plus hauts emplois, quoiqu'il ne fût que le fils d'un bourgeois de Lagny (sur Marne), remplit de son nom la moitié du règne de Charles V. (Daniel, *Hist. de France*, t. V.)

Son fils Amaury fut maître des requêtes, conseiller d'État et souvent employé en de grandes négociations. Pierre d'Orgemont, IIe du nom, et fils d'Amaury, fut échanson du roi Charles VI; il mourut jeune, en 1415.

Pierre III, son fils, vécut retiré dans son domaine de Chantilly, « tout affairé, comme un de nos provinciaux du dix-neuvième siècle, des alliances de sa famille, de ses héritages. » Il assiste au contrat de mariage de Guy, seigneur de Roye, de Germiny et de Congy, son beau-frère, le 30 janvier 1448. Il hérite, par un testament du 26 octobre 1450, de sa cousine Jeanne de Béthune, comtesse de Marle, de Soissons, etc., de la somme de 200 livres parisis. Marguerite d'Orgemont, dame de Montmorency, le nomma, dans son testament du 3 mars 1481, l'un de ses exécuteurs testamentaires (*Trésor de Chantilly*. — Afforty, *Collect. Sylv.*, t. IV, p. 1734; t. XXII, p 62 et 335. — Al. Rousseau-Leroy, *Étude histor. sur Chantilly*, p. 9, 10. — Vatin, *Senlis et Chantilly*, p. 206, 207.)

[3] Afforty rapporte que messire Pierre eut à soutenir deux procès en même temps : l'un, qui lui était intenté par la ville de Senlis, touchant ses droits et priviléges sur les *usages* de Chantilly (bois et pacages communaux); l'autre, qui tirait son origine d'un différend survenu entre messieurs du chapitre Notre-Dame, les habitants, doyen, chapitre, prieur de Saint-Nicolas et la châtellenie de Chantilly, du vivant d'Amaury.

[4] Henri VI, roi, par la grâce de Dieu, de France et d'Angleterre (les rois d'Angleterre n'ont cessé, depuis ce temps-là, de porter les armes de France et d'Angleterre écartelées, et de se dire rois de France et d'Angleterre. P. Daniel, *Hist. de France*, vol. VI, p. 7, édit. de 1729), régla les droits de Senlis, le vingt-troisième jour de mars, en son parlement de Paris : « Hen-

siècle, Chantilly cessait d'être de la maison d'Orgemont ; il passait en la maison de Montmorency, par Guillaume qualifié seigneur de Montmorency et de Chantilly, premier baron de France, conseiller et chambellan du roi [1]. Ce n'est point avec Guillaume de Montmorency que Jean de

ricus. Dei gratia Francorum et Angliæ rex, universis presentes..... Notum facimus quod lite mota in *nostra* parlamenti curia inter Petrum de Ordeomonte dominum de Chantiliaco militem qui, loco Almaurici de Ordeomonte ejus patris militis ac defuncti bonæ memoriæ *avi nostri* Caroli Francorum regis consiliarii ac requestarum sui hospitis magistri, dum vivebat, hunc processum resumpserat, actorem et conquirentem in eam novitatis et saisinæ, ac excessuum, ac etiam defensorem in dictis casibus novitatis ad excessuum, ex una parte;

« Et dilectos nostros decanum et capitulum ecclesiæ B. M. de Silvanecto, priorem S. Nicolai prope dictam villam de Silvanecto, et attornatos, et habitantes dictæ villæ. . . . .

. . . .

L'exposé, le détail et les considérants de la cause sont suivis de cette sentence : « Que predicti decanus et capitulum, prior, attornati et habitantes in dicta garena sine ipsius de Ordeomonte consensu et licentia venari seu venari facere et eorum animalia depasci facere possint, salvo tamen jure communitatis, per dictum priorem, in certis nemoribus infra predictas limites existentibus... et predictos decanum et capitulum, priorem, attornatos, habitantes, in possessione et saisina venandi aut venari faciendi in omnibus aliis locis et pascuis communibus et liberis, manutenuit, et conservavit, manutenet et conservat. . . . .

. . . .

« In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum jussimus apponi sigillum.

« Datum Parisiis in parlamento nostro vigesima tertia die martis, anno Domino 1428, ante Pascha, regni nostri septimo.

« Sic signatum per judicium curiæ.

CLEMENS.

(Afforty, *Coll. Sylv.*, t. IV, p. 2207).

Pierre d'Orgemont aimait sans doute les procès. Obligé de rendre à la ville de Senlis des droits et des priviléges qu'il avait confisqués devers lui, il s'arma, contre les chapitres de Notre-Dame et de Saint-Nicolas, de la thèse soulevée autrefois par son aïeul Amaury, que : *seigneur suzerain de toute la contrée, c'était à lui de connaître de tous les faits de justice sans distinction.* Messieurs du chapitre en appelèrent une seconde fois au parlement. Afforty rapporte, au tome XX, p. 811, 812, toute cette procédure, les débats, qui durèrent cinq mois, et les considérants de la Cour, qui confirma la première sentence contre Pierre d'Orgemont.

[1] C'est Jacques de Montmorency qui, après avoir prouvé en 1402, au Parlement, par le ministère de Jean Gally, célèbre avocat, que la baronnie de Montmorency était la première et la plus ancienne du royaume, prit dans ses titres la qualité de *Premier Baron de France*, titre qui depuis a toujours été porté et reconnu dans les aînés de la maison (Afforty, t. II, p. 1147-3•).

Merré eut à entamer des négociations. Ses regards se tournèrent vers une localité située dans les parages, ou plutôt dans le voisinage de Chantilly.

L'année 1493, le R. P. abbé de Royaumont s'adressa au roi Charles VIII, pour rétablir les droits de l'abbaye sur un point de ses possessions limitrophes de Chantilly. On a déjà parlé de Montataire, pittoresque localité, entre Creil et Saint-Leu, avec ses montagnes qui encadrent la rivière de l'Oise, avec ses carrières souterraines qui se prolongent sous le sol durant près d'une heure, avec ses maisons d'ouvriers creusées dans le roc sculpté, dentelé par le temps, comme des antres de bête fauve ou des grottes d'anachorètes. On suppose que de l'une de ces cavernes, le onzième siècle vit sortir Pierre l'Hermite, avec sa physionomie rude et sauvage, pieds nus, cheveux en désordre, vêtu d'une tunique de grosse laine, pour embraser d'enthousiasme les voyageurs de la Palestine. Un solitaire, agenouillé au pied d'un autel de rocaille, perpétue à Montataire, encore de nos jours, le souvenir du missionnaire qui prêcha la première croisade[1]. Lorsque le quinzième siècle touchait à sa fin, les religieux de Royaumont demandèrent au roi de France, le 4 février 1493, qu'on relevât les fourches patibulaires de la justice de Montataire. Ils exposaient qu'ils étaient seigneurs de Montataire-lez-Creil, où ils avaient toute justice, haute, moyenne et basse ; et que de tout temps et ancienneté, il y avait eu, dans cette terre et seigneurie, justice patibulaire, qui était à *trois piliers*, au lieu de la justice près d'un chemin, aux portes de Montataire. Mais la guerre des Anglais et les divisions des Bourguignons et des Armagnacs ayant eu un trop long cours dans le royaume, le pays était demeuré longtemps inhabité, la seigneurie délaissée ; la justice était tombée en ruine.

[1] V. sur Montataire, Cambri, *Description du dép. de l'Oise*, et *Çà et là*, étude historique de Mme Denoix des Vergnes.

Toutefois, Montataire possédait un château dont on peut encore admirer la construction et les importantes tours féodales ; plusieurs de ses appartements devaient, au seizième et au dix-septième siècle, donner asile à des personnages qui eurent un nom dans l'histoire [1]. On voit, par un titre, que le roi Robert tint à Senlis, en 1027, une assemblée ou *placitum*, dans laquelle on prescrivit à Albert de Creil de restituer à l'abbaye de Jumiéges la seigneurie de Montataire dont il s'était emparé. Comment s'harmonisaient l'autorité de l'abbaye de Royaumont et l'importance hiérarchique du châtelain laïque de Montataire? c'était le système féodal qui avait la charge de le débrouiller. Jean de Merré demanda au roi Charles VIII que la justice de Montataire fût relevée dans l'intérêt de

[1] On cite la chambre de Henri IV ; on indique, dans les étages supérieurs du château de Montataire, un réduit fort-original, contenant à peine une chaise et une table. On croit que c'est là que se serait recueilli l'illustre Massillon, et qu'il aurait composé son *Petit-Carême*.

On y remarque un escalier en mosaïques, et des chambres, toutes du temps, avec un cachet spécial. On raconte que, dans une de ces pièces, se tinrent au seizième siècle, les prêches et conciliabules du calvinisme naissant. C'est dans ce château, que le cardinal de Chatillon, frère de l'amiral de Coligny, et passé au calvinisme, épousa Gabrielle de Hauterive. Ce prélat affecta de paraître vêtu des insignes de la dignité épiscopale pour la cérémonie de célébration de son mariage. Chatillon, vanté par Rabelais, inspira des vers à Ronsard :

Je n'ayme son erreur, mais haïr je ne puis
Un si digne prelat dont serviteur je suis.

Lesparre, frère de Lautrec, ayant eu le crâne fracassé, à la bataille de Pampelune, vint mourir au château de Montataire. Ce château a vu aussi Lesparre de Madaillan, héros de Faucogney et de la campagne de 1685 contre les Turcs. Le château est habité aujourd'hui par le baron de Condé, lequel continuerait à tenir haut le célèbre blason : *Vieux Condé, loyauté*.

Lafosse, un des plus habiles vétérinaires de l'Europe, dont l'empereur Joseph II fit placer le buste dans les salles de son académie, auteur d'un *Manuel de Cavalerie* et d'un *Cours d'Hippiatrique*, vivait à Montataire, sous le premier empire ; il avait acquis l'ancien *Prieuré de Montataire*, qui était probablement la vieille propriété de MM. de Royaumont. Le chimiste Weyland-Sthal, fabriquait, du temps de la République de floréal an VIII, à Montataire, de la poudre qui ne souffrait nulle concurrence, dit le contrôleur des armes du temps.

Royaumont [1]. Le roi manda au bailli de Senlis d'examiner la question et ensuite de remettre cette justice et ces fourches patibulaires comme au temps passé. Les MM. de Royaumont obtinrent, en 1493, ce que l'on avait accordé, en 1489, aux chanoines de Saint-Frambourg, comme seigneurs de Bouville. Par sentence du lieutenant général, bailli de Senlis, intervenue sur lettres royaux du 23 juillet 1489, il avait été permis aux chanoines de réédifier, ériger et construire les fourches patibulaires à deux piliers, en leurs dites terre et seigneurie [2].

A chacun sa fonction. Tandis que la France, qui, par l'expulsion des Anglais, avait achevé de fonder sa nationalité d'une manière définitive, cherchait à bien constituer, par la consolidation de l'autorité royale, son unité politique, Royaumont travaillait, en ce qui le concernait, a recouvrer son antique vigueur. A côté de l'activité générale qui animait l'Europe, il fallait bien l'activité des individus et des groupes ; l'imprimerie étant découverte, le goût pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité allait se populariser. Pendant que le Florentin Finiguerra créait l'art de multiplier à l'infini, par la gravure, l'image des chefs-d'œuvre des artistes, et que les frères van Eyck de Bruges, perfectionnant les procédés de la peinture à l'huile, préparaient la voie aux chefs des grandes écoles de peinture moderne dont l'heure approchait, Jean de Merré, sans porter envie aux lauriers de Brunelleschi, ni à ceux de Bramante qui florissaient alors, se borna pour Royaumont au rôle de conservateur d'un beau morceau d'architecture ogivale du treizième siècle ; Jean de Merré tint surtout à porter de promptes et convenables réparations au morceau architectural le plus considérable de l'abbaye.

Si l'abbaye entière avait été maltraitée par les guerres

[1] *Inventaire de la Mense conventuelle.* Archiv. de Versailles.
[2] *Recherches histor. sur la ville de Senlis*, par J. F. Broisse. Senlis, 1835, p. 33.

précédentes, la basilique de Royaumont avait particulièrement souffert, par des causes diverses. Il eût été barbare de laisser négligemment dépérir le chef-d'œuvre de Pierre de Montreuil et le sanctuaire bien-aimé de saint Louis. Déjà une demande relative à des restaurations avait été formulée par les religieux auprès du roi Louis XI ; Jean de Collé, abbé de Royaumont, avait présenté une double requête, à la date du 19 janvier 1475; on voyait, d'après cette requête, que la noble église, inaugurée par la reine Blanche et par Louis IX, était couverte en plomb; que, par suite d'une explosion de la foudre, l'église avait eu la voûte en partie incendiée, et que son beau clocher avait été brûlé. Jean de Collé demandait au roi de rétablir le clocher de Royaumont, et, dans ce but, de leur donner et assigner 600 livres de rente au lieu des moulins de Neuchâtel[1]. Il était réservé à Jean de Merré de voir se réaliser le désir des habitants de l'abbaye et des populations voisines. L'église de Royaumont étant l'orgueil de la contrée, on souffrait de la voir décapitée de sa belle flèche; mais, les désastres occasionnés par le feu du ciel furent complétement réparés vers l'année 1500. Jean de Merré fit élever le nouveau grand clocher de l'église, dont la hauteur était d'environ 130 pieds, à partir de la voûte[2]. On ignore si le soleil couchant, pénétrant par l'une des ouvertures latérales, faisait scintiller les soleils de cristal dans l'intérieur de la basilique, ainsi que les bouquets d'orfèvrerie du maître-autel. Les règlements cisterciens prescrivaient la plus grande simplicité. On y brûlait, du moins, les gros cierges de cire jaune et l'encens odoriférant. La prière, la piété, la ferveur des cœurs, seront toujours un des plus beaux ornements intérieurs des sanctuaires sacrés. Mais la gloire extérieure du temple avait été contaminée par les fantasques effets

[1] Archives de Seine-et-Oise.
[2] Archives de la préfect. de Seine-et-Oise.

de l'électricité[1]; il convenait de réparer l'injure infligée par les phénomènes météorologiques; et, en 1500, la satisfaction était accordée.

Néanmoins, tandis que, grâce aux nouveaux abbés, le vieux monastère se transformait et reprenait un air de jeunesse, les intérêts généraux de l'ordre cistercien et l'œuvre collective de réforme ne marchaient pas du même pas que celle de l'abbaye de Royaumont; les négociations, les subtilités et les réclamations conduisirent à la confusion, d'où sortit le chaos. Quelques moines ne demandèrent pas mieux que d'avoir l'occasion d'un adoucissement à l'austérité maternelle de leur règle; n'ayant plus l'ardeur qu'on ressent au premier jour de la profession comme au premier jour de toute chose, ils saisirent, pour ainsi dire aux cheveux, une circonstance où les ballottements de l'autorité pouvaient être interprétés, croyaient-ils, comme la concession qu'on leur faisait de se nourrir plus substantiellement que par le passé. Quelques autres, séduits par les apparences, sinon entraînés par leurs convoitises, et n'examinant pas la question, suivirent le torrent. D'autres enfin, s'abritant derrière la logique de la mollesse, disaient: « Nos supérieurs ne s'y opposent pas: donc, faisons-le. » Les conséquences de ce nouvel état de choses prirent en peu de temps des proportions considérables; le contraste était déjà très-prononcé, sur le chapitre des repas, entre les temps nouveaux et les siècles qui avaient précédé. Autrefois, c'était l'abstinence perpé-

[1] Ces accidents étaient fréquents. Au mois de juin 1504, le feu prit dans la charpente de l'église de Notre-Dame de Senlis. Les flammes avaient tant d'activité, qu'elles fondirent le plomb dont la voûte était revêtue; on le vit couler dans les rues. Cet événement donna lieu à une requête présentée au roi par le chapitre. Le roi contribua de ses propres deniers aux réparations urgentes; il accorda en outre au chapitre, pour le même objet, la moitié du droit prélevé sur les greniers à sel du royaume. Les offrandes provenant de la permission de manger lait et beurre en carême furent consacrées au même objet. Un acte de 1516 attribue ce désastre au feu du ciel.

tuelle de la viande, hors le cas de maladie; maintenant, la viande obtenait d'universels honneurs dans les réfectoires cisterciens et dans les chambres des moines; ils en mangeaient chez eux et chez les séculiers. C'était l'envahissement de la chair.

On ne s'en tint pas là; un relâchement en entraîne un autre, par une loi de filiation irrésistible; et, c'est de ce jour, s'il faut s'en rapporter à certains écrits, que l'on vit s'introduire des habitudes un peu grossières, un certain amour des divertissements profanes, la pratique du jeu, la chasse, et d'autres manières d'être incompatibles avec la profession d'un religieux. On comprend que cet état de décomposition ait provoqué à cette époque des murmures et des réclamations générales. Les rois, les princes, les souverains de certains États, ne pouvaient plus supporter ce qui était un scandale public. De hautes réclamations parvinrent à Rome. Il est clair que si les bernardins devaient cesser d'édifier le monde, ils n'avaient plus de raison d'être. Toutefois, il n'était pas flatteur pour Royaumont d'apprendre quelles étaient la nature et la portée des réclamations envoyées à Rome. On sollicitait d'Innocent VIII, ou la suppression de l'ordre, ou une prompte réforme. Telle est l'extrémité où il fallut en venir; et nous croyons qu'il faut ici dégager la responsabilité de Royaumont, qui n'était que pour une faible part, si tant est qu'il en eût, dans la décadence générale.

Innocent VIII, par une bulle adressée, en 1487, au chapitre général de Cîteaux, menaçait de suppression, si on ne portait à l'instant même une main vigoureuse à l'ouvrage d'une réforme intérieure, au moyen des visites ou *inspections* des monastères, afin d'en extirper les abus et leurs causes. On se mit effectivement à l'œuvre. Mais, l'affaire des cisterciens, à la fin du quinzième siècle, rappelle ce problème du cercle pour la réformation générale des peuples, où l'on se demande avec incertitude, par où il est

normal de commencer: « N'a-t-on de bonnes lois dans un pays qu'à la condition d'avoir préalablement de bonnes mœurs publiques? Si l'on veut obtenir ces bonnes mœurs, y arrive-t-on par des lois et par des ordonnances? » Le point essentiel était de savoir pour quelle cause l'ordre des bernardins paraissait défaillir. L'abbé de Cîteaux exposa à Rome que, selon lui, la cause du mal venait de ce que l'on ne pouvait plus tenir des chapitres généraux aussi *fréquents* qu'on le faisait autrefois, et de ce que les supérieurs ne pouvaient non plus faire leurs visites régulières des monastères aussi souvent qu'ils avaient coutume de le faire. Il transforma le problème en une question financière, alléguant que l'impossibilité ou la diminution des chapitres et des visites provenait d'un *manque d'argent*. Jean de Cirey s'empressa de faire observer au saint-père, que les maisons particulières refusaient de payer les contributions qu'on leur imposait pour subvenir aux dépenses publiques qu'il fallait subir. Il affirma que Sa Sainteté verrait bientôt du changement dans l'ordre si, par son autorité apostolique, elle voulait obliger toutes les maisons de l'ordre à payer exactement les taxes et les contributions. Le pape, voulant très-énergiquement la réforme, s'occupa des moyens de faire payer ces taxes, et fulmina des bulles très-véhémentes à ce sujet. Le chapitre général de Cîteaux, de l'année 1490, devint lui-même très-pressant, à l'effet d'obtenir un plus copieux budget, et par là de suffire aux dépenses que pourraient entraîner des inspections plus nombreuses.

Assurer les visites régulières de chaque maison, et les réunions exactes des chapitres généraux, était une mesure fort sage; mais il ne fallait point se borner à cette mesure purement extérieure. Il était urgent surtout de régénérer l'*esprit* de l'ordre, d'opérer une nouvelle création morale. Il est regrettable qu'on ait choisi l'époque si critique de la fin du quinzième siècle, où l'ordre

cistercien était dans un état si maladif, pour obtenir la bulle du 13 août 1490, dont l'inopportunité prêterait à bien des commentaires. Était-ce en 1490, qu'il fallait demander au souverain pontife, d'exempter, non-seulement les monastères et toutes les personnes de l'ordre, mais encore tous les sujets et tous les vassaux des monastères particuliers? Était-ce le moment propice pour les soustraire à la juridiction des évêques, sous l'obéissance desquels l'ordre avait subsisté depuis quatre cents ans? A partir de 1490, Royaumont ne devait plus dépendre de la juridiction de l'évêque de Beauvais. Et, que gagnait Royaumont, à ne dépendre en rien de l'autorité épiscopale du diocèse? En quoi cela pouvait-il contribuer à la direction plus régulière de l'abbaye[1]? Royaumont n'avait pas dépendu du palais épiscopal de Beauvais, en ce qui concernait la faculté de faire les visites régulières, soit à Royaumont, soit ailleurs. Beauvais n'avait jamais empêché Royaumont de se rendre aux chapitres généraux; Beauvais avait toujours laissé à Royaumont toute latitude pour élire avec indépendance ses abbés. Jamais, à Beauvais, on n'avait prétendu pouvoir empêcher l'abbaye de déposer ses abbés ou de punir ses religieux[2].

Cependant, comme la situation intérieure ne s'améliorait pas, le monarque français fit de nouvelles instances, et pressa pour qu'on cherchât des remèdes moins impuissants. De ce désir, sortit la fameuse *assemblée de Paris* de l'année 1493. On doit citer ici les articles qui furent décidés dans cette assemblée extraordinaire, parce qu'ils fixent d'une manière positive la législation dernière qui a régi

[1] La bulle de 1490 ne pouvait être plus explicite. Il y est défendu à toutes personnes, de quelque condition et qualité qu'elles soient, patriarches, archevêques et évêques, en vertu de la sainte obéissance, de s'immiscer dans la visite des monastères et des personnes de l'ordre de Cîteaux, quand même ils en auraient obtenu commission du saint siége à l'instance de l'Empereur, des rois, des ducs et autres souverains.

[2] Les légers conflits du quatorzième siècle n'eurent pas d'importance.

Royaumont, depuis l'année 1493 jusqu'en 1789 [1]. Il n'y avait qu'un an qu'Innocent VIII était décédé. On remarquera qu'on se réunit, non point à Cîteaux, mais à Paris, au collége des bernardins ; il semblait, comme si ces conditions nouvelles et tout exceptionnelles de réunion dussent faire impression sur les esprits, et on espérait que la vénérable assemblée allait répondre aux souhaits du roi de France et aux vœux du saint-siége. Les articles de réforme qui furent arrêtés dans l'assemblée de Paris, statuaient : 1° sur le système uniforme d'alimentation à adopter dans tous les couvents bernardins, et par conséquent sur la question d'abstinence ; 2° sur l'esprit de pauvreté, sur la modestie et la tenue des moines ; 3° sur le luxe et le faste des abbés ; 4° enfin, sur la résidence, la régularité du cloître et sur la question de l'hospitalité.

Mais il faut rapporter textuellement ces articles célèbres, que Jean de Merré vota à Paris, avec les autres abbés de l'ordre ; on y voit clairement qu'on s'était assez éloigné du premier idéal de saint Bernard ; mais, tels quels, ces articles purent cependant êtres appellés « *la Réforme bernardine du quinzième siècle.* » : « Les abbés quitteront la pompe du siècle, le train fastueux, les gibecières et les cornettes. On ne souffrira plus que les religieux soient propriétaires, qu'ils aient des terres, des vignes, des bestiaux. Pour ce qui regarde l'abstinence de chair, on suivra *la coutume* qui *s'est introduite* dans la plupart des monastères bernardins, de ne l'observer que les *lundi*, *mercredi*, *vendredi et samedi* [2]. Les religieux ne

[1] Bien que le parlement de Dijon ait donné ensuite un arrêt qui cassait les articles de Paris comme ayant été faits hors de Cîteaux, contrairement aux règles de l'ordre, ce n'était là que de la chicane. Ces articles avaient force de loi. C'était par ordre du saint-siége que les abbés s'étaient réunis à Paris. En fait, Royaumont se conforma aux modifications introduites par cette assemblée de 1493.

[2] Ainsi, d'une manière authentique, on cessa, à Royaumont, le maigre perpétuel, à dater de 1493.

marcheront plus dans les campagnes qu'avec leurs habits réguliers; ils ne fréquenteront plus les foires, les noces, les spectacles séculiers; ils ne porteront plus d'épées, de javelots, ni d'autres armes. Toutes les chambres à feu qui sont dans les dortoirs seront abattues; les lits de plume à l'avenir seront changés en matelats, les draps de toile en draps de laine et les chemises de lin en chemises de serge. Enfin, quant à la réception des étrangers et des personnes du sexe, les portes des monastères seront exactement fermées aux heures dues; aucune femme n'entrera plus dans les lieux réguliers, si ce n'est quelque *grande dame*[1]. »

Toutefois, la théorie n'est pas la pratique. Faire des lois n'implique pas qu'elles seront observés par tous. Dès 1507, il semblera que les *articles de Paris* ne trouvent que des défenseurs très-mous dans les membres eux-mêmes du chapitre général, un mois à peine après que Jean de Merré, abbé de Royaumont, sera descendu dans la tombe. Jean de Merré mourut le 4 avril de l'an 1507 ; il avait dignement gouverné l'abbaye pendant vingt ans[2]; il avait assisté à l'assemblée de Paris, en 1493. Il fut inhumé à la gauche de son oncle, devant le grand autel, sous une tombe de pierre, avec l'épitaphe suivante : « Cette abbaye renferme, avec les cendres de Jean de Merré, celles d'un de ses proches. Étant directeur et abbé de Royaumont, c'est par son initiative que le clocher magnifique de l'église s'est relevé de sa ruine; et, c'est à bon droit, que ce clocher renouvelé reçut pour appellation ou sur-

[1] Cet article sur la réception des *grandes dames* avait peut-être trop d'étendue. Jusque-là, les princesses du sang royal étaient autorisées par les canons à entrer dans les monastères. Désormais, sous le nom de grandes dames, les duchesses, les marquises comtesses, baronnes, femmes d'intendants, de présidents, de maîtres des requêtes, de conseillers, de maréchaux de France, de généraux d'armée, se trouvaient en droit d'entrer dans les abbayes de Citeaux.

[2] D'après le nécrologe.

nom, celui du rénovateur de Royaumont[1]; le 4 avril 1507 fut son jour suprême. »

« Qu'il repose dans le Seigneur ! Ainsi soit-il ! »

Clausit Johannis Merrei plurima de se
Jam Merrei saxis hæc domus ossa suis,
Regalis montis qui verus rector et abbas
Campanile sua struxit et auxit ope;
Unde illi merito cognomen venit ab illo
Campanis sortis quamvis id esse putent,
Mille et quingentos ac septem clauserat annos,
Quartus in Aprili quo ruit ipse dies.
Requiescat in Domino. Amen[2].

Il vient, dans la longue vie des corporations, des temps d'arrêt et de calme plat; toutes les forces ont beau se concentrer en faisceaux dans un but d'amélioration et de réforme, le char est enrayé; et, malgré les impulsions imprimées, il reste immobile, si toutefois il ne recule pas. C'est immédiatement au sortir d'un pareil moment, que vécut dom Guillaume III Salé, surnommé de Bruyères, vingt-cinquième abbé de Royaumont, successeur de Jean IV de Merré, et le dernier des abbés réguliers de Royaumont. Sous lui, Royaumont allait faire un pas en avant. Une charte du 4 avril 1507 fait mention de l'élection de dom Guillaume Sallé, prêtre, pour abbé de Royaumont[3]. L'élection eut lieu, non au scrutin, mais par commission ou compromission, ce fut la spontanéité la plus parfaite dans le choix. Dom Jean de Belloy[4], ou frère Jean Tuteux, dit

[1] Cet endroit de l'épitaphe veut-il dire qu'on donna à Jean de Merré, le surnom du latin *Campanis*, ou cloche, à cause du clocher qu'il avait rebâti? L'*Inventaire de la Manse conventuelle de Royaumont* nous apprend que le recteur de l'Université de Paris donna, le 4 février de l'an 1500, une lettre à dom Jean de Champagne, *de Campanis* en latin (des cloches), abbé de Royaumont et bachelier en théologie. Cette lettre portait que l'abbé de Royaumont avait étudié sous Thomas Bruot, professeur en théologie à Paris.

[2] *Gallia christ.*, t. IX.

[3] *Inventaire de la Manse conventuelle de Royaumont*, p. 574.

[4] Le 29 octobre 1502, on plaça les bornes qui traçaient la séparation de la seigneurie d'Asnières-Royaumont d'avec celle de Noisy, religieuse et hon-

de Belloy, qui était pour lors procureur de l'abbaye, ayant reçu de la communauté de Royaumont le mandat de choisir qui il jugerait digne pour abbé, dom Guillaume de Sallé fut *instantanément* désigné[1], tant ses mérites, ses vertus et ses capacités connues le recommandaient à l'estime de ses frères.

Guillaume de Bruyères était le dernier de ces abbés de Royaumont, dont la bénédiction abbatiale offrit de l'intérêt. Bientôt, sous les abbés *commendataires* du seizième siècle, toute poésie pieuse aura disparu de cette belle cérémonie monastique. Pendant deux cent quatre-vingts ans, on s'était porté avec empressement à cette imposante scène de la bénédiction et de l'installation d'un nouvel abbé. C'est que c'était de hautes figures que ces moines ayant blanchi dans les austérités des monastères, librement élus par le suffrage de leurs compagnons et tirés ainsi des entrailles de la société cistercienne elle-même pour en devenir la tête. Ils venaient continuer la longue chaîne de ces supérieurs qui, dans la maison de Royaumont, ne devaient le céder à personne, en charité, en dévouement, en mortification, en esprit de sacrifice, en oubli de soi, en sainteté de vie. Ordinairement, les bénédictions solennelles des abbés attiraient à l'abbaye plusieurs abbés des monastères voisins, des prêtres, des moines, des laïques, des évêques, et nécessairement un évêque consécrateur, qui devait bénir le nouvel élu. L'évêque de Beauvais se nommait alors *Louis de Villiers de l'Ile-Adam*, fils du seigneur de l'Ile-Adam et de Jeanne de Nesle, son épouse; ce prélat était instruit, modeste, d'un sens droit, de mœurs pures, d'un grand zèle pour le maintien de la discipline; il honorait l'Église par son caractère, et défendait ses in-

nète personne Jean Tuteux de Belloy étant religieux et procureur de l'église et abbaye de Notre-Dame de Royaumont. — *Cartulaire de Royaumont*, t. I, p. 225.

[1] Si les dates sont exactes, Guillaume fut élu le jour même de la mort de Jean de Merré.

térêts avec vigueur. A l'heure convenue, dom Guillaume reçut lui-même l'évêque à la porte du monastère et s'agenouilla, selon l'usage, devant ce dignitaire, évêque-comte de Beauvais, vidame de Gerberoy et pair de France, mais avant tout successeur des apôtres; il lui présenta l'eau bénite et l'encens.

Avant la cérémonie, tous les visiteurs se répandaient à la suite de l'évêque sous les cloîtres et dans le monastère. Mais bientôt la cloche se fait entendre et la foule se dirige à l'église. On voit défiler la procession monastique. Ce sont les frères convers à la robe de bure grise et aux traits hâlés par le soleil, « fortes et bonnes figures d'hommes simples et selon le cœur de Dieu; » puis les pères de chœur dans leur large coule blanche, marchant les yeux baissés et la figure méditative; puis les abbés, la croix sur la poitrine, et à la main la crosse, emblème de leur dignité. Au milieu d'eux, s'avançait l'homme le plus ému de la cérémonie, celui qui allait recevoir la bénédiction abbatiale; cette émotion toutefois demeurait contenue. Dom Guillaume portait en lui tout un monde de pensées et l'immense sentiment du poids de sa charge.

Mais l'on ne doit pas craindre de s'étendre ici dans les détails et dans la description de cette cérémonie, parce qu'il est nécessaire d'y jeter un dernier coup d'œil, puisque sous les abbés commendataires, la bénédiction abbatiale, loin d'offrir le même intérêt, laissera les curiosités indifférentes. La bénédiction abbatiale ressemblait beaucoup à la consécration d'un évêque. Comme pour cette dernière on avait préparé, dans l'église de Royaumont, deux chapelles, la plus grande pour le pontife, la plus petite pour l'élu. Celui-ci était assisté, selon la coutume, de deux abbés; il revêtait les ornements sacerdotaux et la chape, puis il était présenté à l'évêque par les assesseurs; le plus ancien des deux demandait pour l'élu la bénédiction abbatiale.

Avez-vous un mandat apostolique? Telle était la première question posée par le pontife célébrant.

— Nous l'avons.

— Qu'on le lise.

Le secrétaire de l'évêque en donnait lecture. La juridiction de l'abbé se rattachera ainsi par un lien direct, comme la juridiction épiscopale, à la source de toute autorité religieuse, à celle du saint-siége. Après ces préliminaires, venait une scène imposante et souverainement instructive, qui ne peut être inspirée que par le profond génie de l'Église catholique. L'évêque procédait à l'interrogatoire du nouvel élu de Royaumont : « Voulez-vous observer fidèlement la règle de saint Benoît? voulez-vous, avec l'aide de Dieu, conserver en vous la chasteté, la sobriété, l'humilité, la patience, et l'enseigner à ceux qui vous seront soumis...? » Puis venaient d'autres questions aussi graves. Ces interrogations avaient, en l'année 1507, une portée spéciale; elles devaient produire des retentissements étonnants dans l'âme forte et pieuse de Guillaume de Bruyères. Deux courants se manifestaient simultanément à cette époque, dans les cœurs et dans le domaine des affaires religieuses. Un mouvement dans le sens de restauration de la vie régulière dans l'intérieur des monastères et dans la société chrétienne de ce temps, était patent, incontestable [1]. Dans le rayon du Beauvaisis, où se trouvait Royaumont, plusieurs abbayes redevenaient florissantes après les catastrophes du quinzième siècle, si bien qu'on assistait à une véritable renaissance monastique. A côté de ce mouvement, un autre se faisait jour; il s'agissait de naturaliser dans nos mœurs une sorte de transaction entre l'ancien idéal de pénitence et d'austérité du moyen âge qui finissait, et l'idéal d'un tempérament et d'un confortable que réclamaient avec violence, sous le

[1] Le mouvement religieux était manifeste, à la fin du quinzième siècle, dans la province de Picardie, dans le Beauvaisis, dans le Senlisien.

nom de civilisation, les appétits des temps modernes qui commençaient.

De pénibles et récents exemples s'offraient devant l'imagination du nouvel élu ; il n'avait qu'à se rappeler ce qu'il avait vu dans la circonscription elle-même du diocèse de Beauvais. Guy de Villiers, frère de l'évêque de Beauvais, avait été élu abbé de Saint-Germer en 1502. Cet abbé, qu'animaient les meilleures intentions, consacra à la restauration du monastère les revenus qu'il put recouvrer; il apporta dans ses restaurations le goût et la magnificence qui distinguaient la maison de l'Ile-Adam ; il ne négligea pas le côté le plus important, le côté moral ; il remit en honneur tous les exercices de la vie religieuse, il rétablit la discipline et rappela les religieux à leur primitive régularité. Et cependant, Guillaume de Bruyères ne l'ignorait pas, l'abbé de Saint-Germer, finit par sacrifier aux faiblesses et à l'engouement de l'époque; il aima trop le luxe, et mena le train d'un grand seigneur plutôt que la vie d'un humble disciple de saint Benoît[1].

Lorsque l'évêque posait donc les questions du cérémonial et demandait au nouvel élu s'il voulait se conformer strictement aux vertus et aux habitudes spéciales qui constituaient un digne enfant de saint Bernard et de saint Benoît, Guillaume de Bruyères, qui était à genoux, se levait à chaque demande, et répondait, non sans une forte émotion : « Je le veux. » — « Que Dieu vous accorde toutes ces grâces, reprenait le pontife, et vous confirme dans la vertu. » C'est que le péril et l'écueil se trouvaient dans l'esprit du temps, qui agissait irrésistiblement sur les personnes et sur les choses, affectant, modifiant les institutions et les hommes. Cet abbé de Saint-Germer n'avait-il pas payé tribut à l'influence séculière ? C'était un

[1] *Hist. de Beauvais*, par Delettre, t. III, p. 145.

homme de grand luxe, disait la chronique de l'abbaye, un abbé vêtu d'habits et de camisoles de soie, dont l'écurie était pleine de chevaux recherchés ; il nourrissait un grand nombre de chiens de chasse, et ne voyageait qu'avec un nombreux cortége. Comment cet abbé, régulier d'ailleurs, en était-il venu à cette forme d'existence? comment conciliait-il ces pratiques avec l'esprit de son état? Voilà ce qui obsédait, à cette heure, l'esprit du nouvel élu de Royaumont. Il ne se sentait pas la force d'avoir quatorze cavaliers à sa suite, quand il ferait un voyage, il ne se sentait aucune envie de se faire traiter de *Monseigneur*, comme l'abbé de Froidmont et d'autres abbés bernardins, de la même époque, le faisaient.

Le reste de la cérémonie devenait plus saintement dramatique encore. L'évêque et l'élu s'habillent pour la messe, chacun à leur chapelle. La messe commence et se continue jusqu'à l'évangile. A cet endroit, l'office était suspendu, parce qu'on était au moment le plus solennel. L'élu est amené par ses deux assesseurs devant le pontife : il se prosterne à sa gauche, et se couche de tout son corps sur le pavé du sanctuaire. L'impression ou plutôt le frisson qui gagne alors les spectateurs, se devine et ne se décrit pas. Tous s'agenouillent ; les moines psalmodient les psaumes de la pénitence, puis chantent les litanies des saints, le ciel semble s'incliner vers la terre. On croirait que les moines des premiers âges, invoqués par ces pieuses voix, se mêlent à l'assistance. On respire à peine. Le pontife se lève. « Daignez Seigneur, s'écrie-t-il, daignez *bénir*, daignez *sanctifier* cet élu. » Et tous répondent : « Nous vous en supplions, exaucez-nous. » Quand l'élu se fut prosterné, c'était pour signifier qu'il s'étendait dans le tombeau de la mort volontaire de l'Évangile ; il se releva ressuscité à la vie nouvelle. Dans une admirable préface, l'évêque lui fait le tableau de ses devoirs. Quelles paroles ! et, comme elles se graveront dans l'âme

de Guillaume de Bruyères, avec la claire vue des difficultés de son temps !

Viennent ensuite l'imposition des mains, la bénédiction de l'anneau et celle de la mitre, quand l'abbé est mitré, ce qui était du reste l'essence même de la cérémonie de la bénédiction abbatiale, qui ne différait de la consécration d'un évêque qu'en ce qu'elle n'admettait pas comme elle l'onction du saint-chrême ; ce qui faisait qu'elle ne conférait pas comme elle un caractère sacramentel. La messe se continuait depuis l'évangile jusqu'à la communion, récitée simultanément par l'évêque et par le nouvel abbé [1]. La communion était précédée par le baiser de paix, que le pontife donnait à son fils spirituel, et que celui-ci rendait à ses assistants ; ce qui était encore une scène de la primitive Église. L'abbé communiait ensuite de la main de l'évêque ; après quoi, solennellement installé au son des cloches sur le siége abbatial, il recevait par la tradition de ses insignes, par l'anneau abbatial, par la mitre quand il était mitré, la plénitude de sa juridiction. Ainsi s'achevait la céremonie ; une nouvelle grandeur du cloître venait d'être créée ; une de ces grandeurs qui consiste à humilier son front dans la poussière et dans la pauvreté. Il ne restait que les cérémonies finales. Ce fut le tour du nouvel abbé de bénir l'assistance ; de retour à son siége, il admit à l'accolade fraternelle tous les religieux de Royaumont. Il remercia le pontife qui venait de lui conférer la bénédiction abbatiale, en répétant, pour remplir

[1] Un auteur rapporte l'incident curieux qui a lieu à l'*offertoire* de la messe. L'abbé présente à l'évêque deux petits barils, l'un doré et l'autre argenté, remplis de vin, deux pains, également dorés et argentés, et des cierges ; ces objets portaient les armoiries du prélat et du nouvel abbé, et cette association héraldique exprimait l'idée des sentiments qui les unissaient. — Cet auteur, M. F. Martin, chanoine honoraire de Belley, curé de Ceyzeriat, en décrivant la cérémonie récente de la bénédiction de l'abbé du monastère de la Trappe de Notre-Dame-des-Dombes, insérée dans les feuilles publiques, a fait revivre, dans un récit plein de charme, l'antique cérémonial des cisterciens. Ses recherches ont été mises ici à contribution.

ce devoir, la célèbre acclamation : *Ad multos annos !* (pour de longues années) !

A peine sorti de la cérémonie de la bénédiction abbatiale, Guillaume de Bruyères ne respirait que de rendre Royaumont florissant sous le rapport spirituel comme sous le rapport temporel. Dès son début, il se trouva en face des difficultés les plus pénibles, celles qui tiennent aux divergences d'idées, aux manières de voir et d'entendre la régénération du corps social. Rien ne pouvait lui être plus douloureux que de pressentir, dans la masse des chefs de l'ordre cistercien, de ces tiraillements, de ces dissidences toujours funestes, alors qu'il faudrait non éparpiller, mais concentrer tous les efforts pour rappeler la séve de la primitive ferveur. Il y avait eu des plaintes, en 1463, contre le monastère d'Igny, si bien que l'abbé de Royaumont, à cette époque, Jean de Collé, dut rendre une sentence qui suspendait l'abbé d'Igny de ses fonctions pendant huit jours. Quarante ans s'étaient écoulés, lorsque l'abbé de ce monastère se vit mêlé, en 1507, à une affaire qui eut quelque retentissement. Les abbés avaient, comme devoir de leur charge, à visiter les monastères qui étaient de leur dépendance, afin d'y surveiller l'exécution des règles conservatrices. Or, l'abbé d'Igny se trouvait dans ce cas, par rapport à l'abbaye de Signy. Mais la situation était fausse. L'abbé d'Igny étant père immédiat et supérieur de Signy, il s'en fallait beaucoup que la mère fût aussi sage que la fille, et le père que ses enfants. Cet abbé avait cédé au torrent; il était dans le camp de ces relâchés, que les événements du quinzième siècle n'avaient aucunement éclairés ; ses religieux l'imitaient, s'ils ne le surpassaient pas ; et il n'y a peut-être pas de témérité, dit-on, à soupçonner, que les moines ne l'avaient élu pour leur abbé qu'à cause du peu d'opposition qu'on remarquait en lui pour la vie molle et efféminée. Au contraire, l'abbaye de Signy était une de celles qui avaient per-

sévéré dans l'étroite observance de la règle, ou qui l'avaient reprise depuis près de cinquante ans, à l'exemple d'autres monastères qui édifiaient par leur régularité.

Lorsque l'abbé d'Igny vint à Signy dans le mois de janvier 1507, dans un but d'inspection, les rôles devenaient étranges pour l'inspecteur et pour les inspectés. On ne servit point de gras à l'abbé d'Igny, dans l'appartement des hôtes, ni au réfectoire, tout le temps qu'il y prit ses repas. Que devait faire l'abbé d'Igny? Devait-il blâmer? devait-il approuver? Il est certain que le monastère de Signy, en revenant aux usages du passé, sortait de l'*uniformité*, pour entrer dans une route singulière; le monastère allait à l'encontre des *articles de Paris*. L'abbé d'Igny rédigea sa carte de visite dans un sens d'improbation; il commanda qu'on suivît l'usage de manger de la viande, à certains jours de la semaine, selon les nouveaux règlements; ce qui devint une grave affaire. Des historiens, se laissant emporter par un zèle inconsidéré, se sont peut-être trop hâtés de critiquer l'abbé visiteur, et l'esprit de parti n'a pas manqué de jeter de grands éclats de voix. L'abbé de Signy en appela de l'ordonnance du visiteur au chapitre général qui devait se tenir au mois de mai. Il y parut, sa requête d'une main, et de l'autre la *carte de visite* de l'abbé d'Igny. L'assemblée examina la question, entendit l'exposé contradictoire des choses, et rendit le décret suivant : « Le chapitre, disait le décret, casse et annule la susdite carte de visite en ce qu'elle contient cet article de changement et d'innovation et cette ordonnance de servir de la viande, faite par l'abbé d'Igny, comme chose attentée et présumée par lui, sans l'ordre et le commandement des pères. Toutefois, le même chapitre, sachant que Dieu ne se plaît pas à être servi par contrainte, commet et députe l'abbé d'Estan [1] pour s'enquérir et s'in-

[1] D'après la *Gallia christiana*, il y avait un abbé d'Estan au quinzième siècle, qui était abbé de Cîteaux; il est désigné, Jean VII, Picard d'Aulnet

former de la volonté et des sentiments de chaque religieux et de leurs forces corporelles ; et en cas qu'il le trouve ainsi expédient pour leur salut, leur permette, de l'autorité même du chapitre, d'user de viande à l'avenir, selon la pratique des autres monastères du même ordre, à la charge qu'il n'y contraindra personne, mandant à tous les religieux de Signy qu'ils aient à se soumettre en tout au susdit abbé d'Estan [1]. »

On ne peut contester que la décision du chapitre général de Citeaux ne fût empreinte de modération et de sagesse, faisant la part des deux parties contendantes, condamnant dans les deux côtés ce qui pouvait avoir de l'exagération. C'est que l'abbé d'Igny n'avait pas le beau rôle, bien qu'il fût à certains égards dans la légalité. Désapprouver des personnes qui prétendaient ne manger que du maigre, n'était-ce point pour un religieux et un supérieur, se poser en apôtre du relâchement? Le chapitre général sut prendre un juste tempérament, qui ne proscrivait pas le zèle et le progrès dans la pénitence, mais qui en même temps n'avait garde de donner l'abstinence de la viande comme le seul signe de la renaissance de la vertu des monastères. Il ne pouvait approuver des *latitudinaires* qui eussent été visiblement atteints de relâchement dans la morale ; mais il ne pouvait davantage être le patron d'un parti de moines ritualistes qui auraient réduit la question de la réforme cistercienne à une question d'alimentation, à une question de poisson ou de viande. C'est ainsi que l'on doit considérer cet incident des annales des bernardins, au lieu d'accuser le chapitre général, comme le fit un écrivain du dix-huitième siècle [2],

d'Estan. L'abbé de Citeaux, de l'an 1505 à 1516, était Jacques IV de Theulley de Pontalié. Nous ne savons de quel abbé d'Estan parle le chapitre général.

[1] Extrait du *Registro novo capit. gener.*

[2] Dom Gervaise.

d'avoir donné le signal du relâchement. Guillaume de Bruyères, esprit droit, modéré et zélé en même temps, comprit les délicates tristesses qui s'engendrent d'un tiraillement fatal. Il est des conjonctures pénibles. On embrasse le parti de la conciliation; on n'aime ni l'éclat, ni les théâtres pompeux; et ensuite le monde tourne à reproche contre vous le sentiment modeste qui n'a voulu de l'affectation, ni en sainteté, ni en vertu.

Guillaume de Bruyères mourut en 1537 [1], et sa mort fut très-regrettée; cette mort devenait une perte sérieuse pour Royaumont; il y avait produit, par ses saints exemples et par sa sage et vigoureuse administration, un véritable bien; sa pieuse ambition avait été de replacer l'abbaye sur son ancien pied, comme au treizième et au quatorzième siècle. Quand il ne fut plus de ce monde, sa postérité spirituelle célébra ses vertus, l'honnnêteté de ses mœurs et l'éclatante pureté de sa vie. Il avait été pendant trente ans à la tête de Royaumont, où sa présence et sa direction furent de la plus haute utilité. L'histoire aime à placer ici l'apologie de cette obscure illustration du cloître, de ce noble dom Guillaume de Bruyères, qui mérita vraiment de Royaumont. Tous les saints n'arrivent pas aux honneurs de la canonisation; Guillaume, le saint abbé, vient clore glorieusement cette liste d'abbés humbles et simples qui commença au treizième siècle dans la personne de Bartholomée, premier abbé régulier de Royaumont. Son gouvernement abbatial ne se passa point dans une molle oisiveté; il fut au contraire très-laborieux; et le cœur de l'abbé dut saigner plus d'une fois, à propos des événements contemporains. Il y eut, de son temps, une série de pontifes romains, que la politique entraîna à des démêlés assez vifs avec les rois de France; et ces démêlés

[1] Le 20 décembre, d'après la *Gallia christiana*.

sont toujours un chagrin pour les enfants de l'Église. Le monde européen fut en proie à des agitations. Il y eut rupture entre Louis XII et le pape Jules II, en 1512 ; ce dernier travaillait à former une ligue contre la France, parce que le roi refusait de rendre les places qu'il avait conquises en Italie, et sur lesquelles le pape prétendait avoir des droits. Louis XII convoqua les prélats à Orléans, puis à Tours, pour délibérer sur les questions suivantes : « Un prince attaqué dans ses droits temporels par le pape, peut-il repousser la force par la force, et s'emparer même pour un temps, des terres de l'Église ? Dans le cas où le pape, confondant l'autorité spirituelle avec l'autorité temporelle, porte une sentence et prononce des censures, est-on obligé de s'y soumettre ? » On répondit d'abord qu'il fallait avertir le pape selon les règles de l'Évangile; ensuite, s'il ne tenait pas compte des avertissements, il fallait le sommer, en vertu de sa promesse formelle, de convoquer un concile général qui statuerait sur les intérêts en litige. On ajouta que, si cette sommation ne produisait aucun effet, le roi pourrait repousser la force par la force. Il était impossible à l'abbé de Royaumont de n'être pas ému de ces démêlés.

Guillaume, doué d'une véritable organisation d'administrateur, avait l'œil à tout ; il remit l'ordre dans toutes les branches de l'administration du couvent, et ne négligea ni les intérêts temporels ni les intérêts spirituels. Il fit délivrer par Guillaume VI, surnommé le Fauconnier, alors abbé général de l'ordre de Cîteaux, une charte qui constatait et mentionnait les précieuses reliques que possédait encore Royaumont au sortir des guerres, en août 1526, telles que celles de saint Jacques le Majeur, celles de sainte Bergue, des compagnons de saint Maurice, des compagnes de sainte Ursule[1]. Il en fut de même

[1] *Inventaire de la Manse conventuelle.*

sous le rapport matériel; Guillaume travailla à faire refleurir le temporel de l'abbaye, de sorte que, sans arriver à une opulence qui est toujours funeste, Royaumont put se mouvoir avec aisance, dans son fonctionnement légitime. Sous son gouvernement, on fit diverses acquisitions de terres, pour réparer les pertes qu'on avait faites pendant les guerres; Jean Wibauré, chanoine de Luzarches, et curé de Brie-Comte-Robert [1], traita d'affaires avec l'abbaye, en 1501. Étienne Sarrasin, fermier cultivateur, demeurant à Asnières-sur-Oise, vendit à l'abbaye une terre, en janvier 1511. Autre vente d'Étienne Gérard, d'Asnières, en mai 1512. Autre d'Étiennot Blondel, marchand à Asnières. En 1514, l'abbaye de Saint-Denis cède à Royaumont différentes terres, situées à Asnières, en stipulant la condition, que Royaumont payerait une rente de 80 livres. En 1515, 1516 et 1522, eurent lieu d'autres acquisitions sur le territoire d'Asnières, et celle d'un gord sur la rivière d'Oise, en 1516, près la corde du bac de Boran. Royaumont fit aussi, en 1527, divers échanges avec la prieure et les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Pontoise. D'autres arrangements pour de nouvelles acquisitions de terres furent conclus avec le baron de Montmorency; avec Jean de Bousacq, seigneur de Chaulny et Chaunycourt, en 1549; avec Rolland de Saint-Just, seigneur de Villers, en 1530; on en fit également, avec le duc d'Orléans, comte de Beaumont-sur-Oise [2].

Un heureux enchevêtrement s'établit entre les choses saintes et les choses séculières. La réputation de régularité que sut conquérir Royaumont lui valut la confiance universelle et lui attira des secours et des largesses temporelles. On continuait de venir de fort loin à cette abbaye,

[1] Dans Seine-et-Marne.
[2] *L'Inventaire de la Manse conventuelle*, et le *Cartulaire de Royaumont*, p. 235 et 275.

pour s'y recommander aux saints religieux. On a vu, à une autre époque, le cardinal Simon, du titre de Sainte-Cécile, lorsqu'il était légat *a latere* en France, envoyé par le pape, donner à Royaumont 200 livres tournois, à condition que pendant sa vie et après sa mort, on dirait un nombre déterminé de messes à son intention[1]. Sous l'empire du même prestige de la régularité de l'abbaye, prestige fort légitime, des familles de la localité venaient demander des fondations de prières, et faisaient en retour des donations diverses[2]. Ainsi, Arnoul Debac, habitant d'Asnières, donna, en janvier 1501, à l'abbaye de Royaumont, un hôtel avec le jardin et les autres dépendances, et demanda une fondation de prières. Un acte du 8 mars 1501 porte que Royaumont accepta ce legs, avec la condition de faire chaque année un service anniversaire[3]. Toutefois, après les bouleversements sociaux, militaires, religieux et politiques qui avaient agité la France depuis deux cents ans, on ne pouvait manquer de remarquer que la recherche du privilége d'être inhumé dans les églises, ou dans les cloîtres, ou dans les cimetières des monastères, et d'obtenir des moines des prières plus efficaces pour le salut de ceux dont les dépouilles s'y trouvaient déposées, s'était considérablement ralentie. Pour Royaumont comme pour les autres abbayes, c'est vers le milieu du quatorzième siècle que cessa, à peu près, l'usage d'enterrer des personnes étrangères dans ses cloîtres, dans son église et dans son cimetière; et c'est également à cette date que s'étaient arrêtées en général les principales donations qu'il avait pu recevoir. Ce n'est pas qu'on eût moins de confiance dans ce lieu de prière, mais l'esprit du temps était modifié.

[1] *Inventaire de la Manse conventuelle*, R. I.
[2] *Cartulaire de Royaumont*, manuscrits de la rue Richelieu, p. 211.
[3] *Ibid.*, t. Ier, p. 219. Cet acte désigne frère Jean, abbé de l'église et abbaye de Notre-Dame de Royaumont.

Du reste, les plus humbles serviteurs de l'abbaye de Royaumont étaient assurés de trouver dans dom Guillaume, révérend père abbé, la justice, la protection et une bienveillance toute paternelle ; il protesta, en 1533, contre l'arrestation du nommé Simon Petit, charretier de profession, qu'on avait constitué prisonnier à Beaumont[1] ; il le revendiqua comme justiciable de l'abbaye. Aussi, lorsqu'on perdit ce vénérable Guillaume de Bruyères, les regrets furent universels et profonds ; on l'ensevelit dans l'église de Royaumont, à droite du grand autel, et son épitaphe ne fut ni une vaine formule ni une complaisance trompeuse des survivants. Il avait été le modèle de tous ceux qui, dans chaque classe de la société, laïques ou ecclésiastiques, occupent une supériorité de rang quelconque au-dessus de leurs semblables. En même temps qu'il commandait par l'autorité, il guidait par sa vie. Son plus grand éloge est dans une phrase de son épitaphe : « Il ne prêchait, et n'enseignait aux autres que ce qu'il s'était appliqué d'abord à observer lui-même. » Voici l'épitaphe :

« Hic jacet morum probitate et vitæ puritate præclarus Dominus Guillelmus Sale, alias de Bruyères, qui huic Regalis Montis cœnobio, 30 annis utiliter præfectus, die 20 mensis decembris, anno Virginei partus 1537, animam Deo feliciter reddidit. »

Busta vide, lector, Guillelmi tristitia Salsi,
Quo patre, Regalis-Mons spoliate, doles.
Heu ! jacet hic fidei cultor, pietatis alumnus,
Norma pudicitiæ, relligionis apex.
Dux fuit ille æqui monachis quos rexit, et ipsum
Quæ docuit certum est exhibuisse prius.
Dira famis late bacchantis tela repressit,
Pauperibus præstans nempe parentis opem ;

[1] *Cartulaire de Royaumont.*

Ipsaque porta fuit, tectis dum præfuit istis
Clausa malis, verum semper aperta probis.
Si verum est justos æternam vivere vitam
Vivit adhuc, vita est mors melior iterum [1].

Une épidémie meurtrière, qu'on nommait la peste, ravagea plusieurs localités, entre autres la ville de Pont-Sainte-Maxence, l'année même du sacre de François I[er], en 1515. Guillaume de Bruyères s'efforça de venir en aide aux malheureux, dans la mesure de ses ressources. La foi vive de ce saint homme, sa grande piété, son inviolable chasteté, mirent de son vivant une auréole à son front. Aussi on plaça bien haut sa personnalité dans l'estime de tous. Au sortir d'un temps de décadence des mœurs manastiques, on aime à entendre ses contemporains le saluer d'un beau titre : « Norma pudicitiæ, relligionis apex; » « type des hommes purs et religieux. » La beauté et le feu de son âme eurent leur splendide et nécessaire rayonnement extérieur, par la charité envers les malheureux et les déshérités de ce monde. Il fut, dans un temps de disette, le véritable père des pauvres [2]. Sans aucune de ces condescendances qui font pactiser avec le mal, il porta très-haut le drapeau de la saine morale; et le pays d'Asnières, de Royaumont, de Boran, peut être fier de cette belle individualité. Ses sympathies étaient acquises à tout ce qui était honnête et bon. Aussi, l'on a dit, d'une manière pittoresque, non qu'il mourut, mais *qu'il déposa le fardeau de son corps* [3]. On n'hésita pas de son temps, à le proclamer juste et bienheureux et à revendiquer pour son trépas l'immortelle vie.

Une tristesse dut pénétrer cependant dans cette âme se-

[1] *Gallia christiana*, t. IX.

[2] Le Beauvaisis fut éprouvé, en 1515, par de terribles fléaux ; on a relaté plus haut l'épidémie meurtrière qui exerça ses ravages à Pont-Sainte-Maxence et en d'autres localités où l'abbaye de Royaumont possédait des terres.

[3] *Carnis sarcinam deposuit*, a dit l'écrivain de la *Gallia christiana*.

reine et prophétique. Les conséquences du concordat entre François Ier et Léon X, en 1516, n'échappèrent point à sa perspicacité. Il comprenait qu'il était le dernier des abbés nommé par le vote des religieux. Après lui, que devait-il advenir à sa chère colonie de Royaumont? que serait cette importation d'abbés étrangers dans les monastères, d'abbés désignés par la simple nomination royale? Il voyait bien qu'une ère nouvelle commençait pour l'abbaye de saint Louis, mais il n'était pas assuré que le concordat apportât des éléments de perfectibilité morale et matérielle pour Royaumont. Jules II n'existait plus. Louis XII était descendu dans la tombe; mais la querelle qui les avait divisés s'agitait encore entre Léon X et François Ier; le nouveau pape essaya d'obtenir par la persuasion ce que son prédécesseur avait vainement tenté d'enlever de force, et il négocia si habilement auprès de François Ier, qu'il parvint à l'amener à son but; il avait principalement à cœur de faire abolir la pragmatique-sanction. Cette pragmatique fut abrogée et remplacée par le concordat du 16 août 1516. Le point le plus difficile était de faire recevoir et de mettre en vigueur cette nouvelle jurisprudence, qui anéantissait le *droit d'élection* si cher au clergé et mettait à la disposition du roi tous les bénéfices qui viendraient à vaquer dans la suite. Il s'éleva de toutes parts un cri de réprobation contre cette convention; les archevêques de Sens et de Tours et l'évêque de Beauvais défendirent la pragmatique, dont on demandait l'abolition. Le grand inconvénient qu'on signalait, c'est que dorénavant ce serait le roi qui donnerait tous les bénéfices, distribuerait toutes les grâces et troublerait ainsi la hiérarchie de l'Église.

Lorsque Luther apparaissait sur la scène de l'Europe avec son rôle de protestation contre les abus, il est heureux que Royaumont ait eu à sa tête un personnage comme Guillaume de Bruyères; on pouvait se rendre à l'abbaye des bords de l'Oise, avec la certitude d'y respi-

rer un parfum de piété monastique. La critique protestante n'aurait point trouvé matière à démolition. Dom Guillaume était un saint abbé, et quand la tête est dans les cieux, les membres avoisinent nécessairement les hauteurs. L'état religieux et moral de l'abbaye de Royaumont au commencement du seizième siècle était satisfaisant, grâce à cet esprit de réforme qui tire bien plutôt sa puissance de l'exemple que des expositions de doctrines. On ne peut dire si les religieux, usant d'une surprise innocente inspirée par la piété filiale, voulurent symboliser ou incarner leur idée et leur conviction, sur le compte de leur supérieur abbé, dans un détail des embellissements qui furent faits à Royaumont aux derniers temps de la vie de dom Guillaume. On commanda à Paris deux statues pour l'église de Royaumont, un *Saint Louis*, et un *Saint Guillaume*. Une note manuscrite [1] rapporte les différentes circonstances de cette commande, et les dépenses qu'elle occasionna. Est-ce une erreur de plume, une faute de copiste? a-t-on voulu écrire saint Bernard, au lieu de saint Guillaume? ou bien l'enthousiasme pieux des moines avait-il besoin d'exprimer leur reconnaissance envers l'humble rénovateur de Royaumont, en accueillant son patron dans la basilique de l'abbaye? Frère Jean de Paris, qui était religieux et procureur de Royaumont, dès l'année 1527, seconda ce marché et cette acquisition [2].

Lorsque dom Guillaume de Bruyères expira, la scène d'intérieur des cloîtres eut la solennité pathétique de ces

[1] L'abbaye conservait, dans ses archives, le parchemin contenant le marché fait au nom de Royaumont avec Nicolas Baurou, à Paris, en date du 20 mai 1532, pour faire six colonnes en cuivre, pareilles à celles de Saint-Victor à Paris. L'une de ces colonnes devait porter un *Saint Louis*, l'autre un *Saint Guillaume*, ce qui revint à la somme de 921 livres 10 sols tournois, pour le tout. — *Inventaire de la Manse conventuelle*, à Versailles.

[2] Ce religieux est cité comme procureur de l'abbaye, dans un acte relatif à l'acquisition d'une pièce de vigne, au vignoble de Noisy-sur-Oise. — *Inventaire de la Manse conventuelle.*

transitions sublimes et uniques d'un monde à l'autre, comme on les connaît dans les asiles de la prière. Les religieux se groupèrent autour du mourant. « Cette famille de la religion, autour de dom Guillaume, avait la tendresse de la famille naturelle, et quelque chose de plus. » Le père abbé pouvait dire à ses fils spirituels attendris : « Je ne vous quitte pas, je vous précède ; » une petite place l'attendait dans la terre, sous les dalles de cette église de Royaumont, où il avait rendu saint tout son monastère. Le monde a vu, depuis, bien des tombeaux se creuser; on a demandé pour l'hospitalité de la mort des sites pittoresques à effet, au bord de l'Océan; dom Guillaume ne mendia pas le fracas d'outre-tombe. Le poëte tourmenté de nos âges modernes a fait entendre des accents en vers, dont l'illustre mourant de Royaumont ignora la mélancolie : « Quand la destinée glacera ce sein qu'une fièvre dévore; quand elle aura calmé les soucis et les passions, ici, où il palpita, ici mon cœur pourra reposer. Puissé-je m'endormir où s'éveillèrent mes espérances, mêlé à la terre où coururent mes pas, pleuré de ceux qui furent en société avec mes jeunes années, oublié du reste du monde[1]. »

Dom Guillaume n'eut pas ce sublime et gémissant bavardage du poëte le plus agité de notre âge ; il s'éteignit doucement, et son dernier soupir fut comme le soir d'un beau jour ; il était escorté de ses saintes œuvres. La fièvre des passions était venue expirer au seuil du cloître ; la fidélité continue à l'esprit de sacrifice et de mortification avait fermé la porte à ces importunités du dehors.

Selon la coutume cistercienne, on garda longtemps la place de dom Guillaume au réfectoire de Royaumont, comme s'il ne fût pas décédé ; on continua de mettre son couvert et de servir sa portion, qui était ensuite passée

[1] L'auteur de *Manfred*.

aux pauvres. Sa tombe, juxta posée aux autres tombes des treizième, quatorzième et quinzième siècles, complétait l'ornementation funéraire de Royaumont. Les enfants de saint Louis, ensevelis à Royaumont, semblaient donner la main aux abbés décédés après eux dans les siècles suivants, et faire les honneurs du tombeau à ces nouveaux venus de la mort.

Cette série de tombes et d'épitaphes avait quelque chose de touchant, de solennel et d'instructif. Ces princes morts, ces abbés morts, qui se coudoyaient sous les dalles de l'abbaye, n'étaient pas une vaine ostentation d'outre-tombe. Quand ils étaient encore de ce monde, et que le soleil mesurait leurs jours mortels, ils pouvaient dire à la terre de Royaumont qu'ils y avaient « leur rocher d'hospitalité et de liberté[1], » qu'ils y auraient leur tombeau pacifique et abrité. Du reste, ce cycle des épitaphes sur les sépultures, se ferma, à la mort de dom Guillaume Sallé de Bruyères; il n'y aura plus lieu peut-être à ce témoignage historique accordé à des existences qui s'étaient écoulées, exemplaires ou héroïques. Probablement que sous le régime nouveau qui allait être créé pour la dignité abbatiale, les saints deviendront plus rares dans les rangs des abbés de Royaumont. Désormais, donc, la voix des épitaphes va se taire. A quoi bon inscrirait-on des flatteries banales sur des marbres qui ne les mériteraient pas? Si l'histoire ne doit pas être « la calomnie des morts, » il ne convient pas d'avantage d'instituer une coupable adulation des cadavres et l'hypocrisie des renommées par la fausseté des épitaphes et la trompeuse dissimulation des cercueils.

[1] On pense au Grand-Bé, au milieu des flots, à Saint-Malo, et à l'île de Guernesey.

LIVRE DIXIÈME

Fin de la deuxième époque de Royaumont, de 1537 à 1620. — Vacance du siége abbatial pendant douze années. — Transition et phase nouvelle de Royaumont sous les abbés commendataires. — Mgr Matthieu de Longuejoue, évêque de Soissons, premier abbé commendataire de Royaumont. — Inconvénients du concordat de Léon X et de François Ier, quant aux abbayes. — Régime des commendataires, sorte de confiscation déguisée. — L'abbé séparé des religieux. — Modification du rôle de prieur. — Première mention du fief de Touteville. — Barnabé de Fayolles, deuxième abbé commendataire de Royaumont. — En appelle, contre les héritiers de Matthieu de Longuejoue, pour l'hôtel de Royaumont de Paris. — Vicissitudes de cet hôtel. — Nécessité de se rendre compte du nouveau régime de Royaumont, pour la justice historique et l'intelligence des faits subséquents. — Puissant voisinage de Royaumont. — Le château de Chantilly et le célèbre connétable Anne de Montmorency. — Rapports de Royaumont avec Anne de Montmorency. — Avénement du protestantisme et difficultés suscitées en Picardie par les huguenots. — Les noms des habitants d'Asnières-sur-Oise et de Viarmes au seizième siècle. — Noms des moines qui habitaient l'abbaye à la même époque. Le cardinal Odet de Coligny de Châtillon, évêque de Beauvais, passe dans les rangs du calvinisme. — L'abbaye de Royaumont représentée au concile de Reims, assemblé pour flétrir l'évêque de Beauvais. — René de Daillon du Lude, évêque de Bayeux, nouvel abbé de Royaumont. — Plaie de l'absentéisme. — Mgr Martin de Beaune, chancelier de Catherine de Médicis, évêque du Puy, abbé de Royaumont. — L'agitation politique et religieuse. — Les processions blanches de 1583, à Beaumont, Pontoise, Asnières-sur-Oise, Luzarches, etc. — Transaction entre Martin de Beaune et les religieux de Royaumont, pour le vestiaire et la pitance des moines. — Rôle actif que joue un moment le pays de Royaumont dans les destinées générales de la France. — Véritable importance politique de Senlis, ville fortifiée. — Siége de Senlis, en 1589, par les ligueurs. — Bataille de Senlis et défaite des troupes des ducs de Mayenne et d'Aumale. — Une scène d'édification à Royaumont, en 1586. — Profession de Jean-Baptiste Duval. — S'il est permis d'abdiquer sa personnalité, et si le moine de Royaumont commettait un suicide moral. — Épisode de la Ligue à Asnières-sur-Oise. — Gilles de Conflans, l'un des vainqueurs de Senlis. — Si le roman s'est mêlé au drame pour le château d'Asnières-sur-Oise. — Royaumont et Luzarches, chantés par les mousquetaires en Guyenne, quand ils accompagnaient les princes à

Bordeaux, aux mariages franco-espagnols de 1615. — Philippe Hurault de Cheverny, premier aumônier de Marie de Médicis, évêque de Chartres, abbé de Royaumont jusqu'en 1620. — Homme d'ordre. — Rétablit la prospérité temporelle de Royaumont. — Estimation des revenus de l'abbaye, à la fin du seizième jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

Après la mort de Guillaume de Bruyères, l'abbaye de Royaumont resta douze ans veuve de ses abbés, à raison d'une nouveauté considérable qui se préparait. François I[er], engagé dans les guerres d'Italie, n'avait pas seulement à repousser les Impériaux qui offraient le combat, tantôt par le nord et l'est de la France, tantôt par le midi; le roi d'Angleterre prit aussi les armes contre nous en 1544, et la paix ne fut conclue avec Henri VIII qu'en 1546. La vacance prolongée du siége abbatial de Royaumont tenait à l'inauguration d'une ère nouvelle; le jeune vainqueur de Marignan n'entendait pas que son concordat avec Léon X demeurât une lettre morte: « On verra, disait-il devant la résistance des parlements à ce concordat, qu'il y a un roi de France, et non un sénat comme à Venise. » Aussi, depuis l'an 1537 à 1549, on s'occupait d'en faire l'application à notre abbaye royale. Sous Mgr Lascaris de Tende, évêque de Beauvais, plusieurs abbayes du diocèse avaient déjà reçu la nouvelle organisation. Des abbés commendataires avaient été mis aux abbayes de Breteuil[1], de Beaupré[2], de Saint-Symphorien[3], de Saint-Quentin[4]. Pour Royaumont, la mesure fut mise en vigueur du temps du cardinal Odet de Coligny de Chatillon, évêque de Beauvais; et du moment que Royaumont passait sous le nouveau régime du concordat, tant que durait la vacance du siége abbatial, le temporel en était administré exceptionnellement, et assujetti à la

[1] Donnée en 1527, à Jean de Belloy, qui devint évêque de Paris, et ne visita pas une seule fois son abbaye.
[2] Donnée, en 1520, au cardinal de Lenoncourt.
[3] Donnée, en 1530, à Bernardin de Vauldrey.
[4] Donnée, en 1534, à Charles d'Humières, évêque de Bayeux.

régale, de la même manière que les autres abbayes du royaume, jusques à la prise de possession des personnes, en faveur desquelles il plaisait au roi d'en disposer. Un receveur des économats faisait la saisie de tous les revenus, sans exception, dont une partie était distraite pour l'entretien des religieux.

Toutes les fois qu'on passe d'un régime politique, administratif à un nouveau régime, on doit à l'opinion de produire les raisons du changement. A défaut des raisons réelles, toute administration nouvelle doit savoir formuler des théories qui justifient l'innovation. Le texte des plaidoiries du quinzième siècle, dirigées contre la richesse des abbayes cisterciennes en général, fut repris de 1537 à 1549, à l'occasion de la vacance de Royaumont. Naturellement, on alléguait que sous le gouvernement abbatial des abbés réguliers, la régularité de Royaumont avait baissé. On demandait dans le monde si le moment n'était pas venu de soumettre les établissements monastiques à une administration indépendante qui, par une sage économie, les préservât d'une ruine inévitable, et par une surveillance sévère, ramenât l'institut à sa régularité première. Que n'en confiait-on l'administration à des seigneurs, à des nobles, à des prélats : alors l'abbaye verrait renaître son âge d'or, elle enfanterait des saints. Maintenant, il n'y avait que de pauvres moines, se contentant d'être d'honnêtes gens, de bons chrétiens, faisant l'aumône abondamment, pratiquant largement l'hospitalité [1], ne mangeant de la chair que trois fois la semaine, gardant l'abstinence les autres jours, et observant fidèlement les jeûnes de l'église. Tout cela était un scandale intolérable. Pourquoi ne pas mettre à Royaumont des abbés commendataires? Par leurs soins, leur vigilance, et par leur désin-

[1] Royaumont fut de tout temps célèbre par son hospitalité gracieuse. Millin, qui n'est pas suspect, vante cette hospitalité. (*Antiquités nationales*.)

téressement, ils mettront l'ordre dans les finances ; par leur vie exemplaire, ils remédieront au relâchement des moines. Or, le premier abbé commendataire[1] de Royaumont fut Matthieu de Longuejoue. Malheureusement, Matthieu de Longuejoue n'apportait, à Royaumont, qu'une figure négative. Il inaugurait cette nouvelle dynastie d'abbés qui, après lui, devaient s'isoler de la vie intérieure du monastère; il ouvrait cette série d'hommes néfastes qui, par le malheur des temps, devaient contribuer à la décadence continue des ordres religieux, en devenant eux-mêmes un agent dissolvant de l'antique esprit cistercien et des antiques règles.

Matthieu de Longuejoue, seigneur d'Yverni, était d'une famille parlementaire. Fils de Jean, conseiller au parlement de Paris, et de Geneviève Baillet, il suivit d'abord la carrière de son père et de son grand-père, qui avait été avocat du roi au Châtelet de Paris, en 1450. Rien n'indiquait que cet homme dût un jour entrer dans le sanctuaire. Il débuta par être conseiller au Châtelet, puis au parlement en 1515; il devint maître des requêtes en 1523, et exerça cette charge pendant dix ans. Il n'est rien dit, dans les mémoires du temps, de son mariage avec Madeleine Chambellan[2]; nous n'avons, conséquemment, aucune raison d'affirmer que ce mariage ait été malheureux ; il y a peut-être, au contraire, une raison de conjecturer, que Matthieu de Longuejoue et Madeleine Chambellan furent heureux en ménage : c'est que la mort vint bientôt briser leur union ; et il est presque de principe historique, quant aux individus, que ce qui est bon et doux, ne dure pas. Il faut nécessairement rapporter à une cruelle et subite interruption de la communauté domestique, l'ori-

[1] On appelle *Commende*, la provision d'un bénéfice régulier accordée à un clerc séculier, avec dispense de la vie régulière. Le mot commende était tiré du latin *commenda*, soin, *commendare*, confier pour en avoir soin.

gine de ces mouvements qui de proche en proche retournèrent les idées de Matthieu de Longuejoue vers une vie de zèle et d'œuvres charitables par le saçerdoce ; il perdit son épouse, et bientôt après, son fils Thibaud de Longuejoue, auquel il avait remis sa charge de maître des requêtes. Thibaud mourut jeune, peu de temps après s'être marié. Isolé et enveloppé de deuil, cédant peut-être à une vocation première, Matthieu de Longuejoue, qui avait quitté le parlement, eut l'idée de quitter la vie séculière. Encore à la force de l'âge, à quarante-cinq ans[1], le magistrat réalisait son projet, et embrassait l'état ecclésiastique, où ses talents et son savoir devaient infailliblement le faire distinguer.

Lorsque Matthieu de Longuejoue fut nommé abbé de Royaumont, il est certain que sous le rapport du lustre personnel, le nouvel abbé commendataire en apportait beaucoup à l'abbaye ; il avait de ces hautes capacités qui font les grands magistrats, les hommes politiques, les administrateurs habiles, et qui lui valurent d'attirer les regards du connétable de Montmorency et du brillant souverain de la France, du chevaleresque vainqueur de Marignan. François Ier l'avait honoré de hautes fonctions diplomatiques ; il le chargea d'une mission délicate auprès du roi d'Angleterre, qu'il fallait détacher de Charles-Quint et rallier à la France. Mais ce n'était pas tant d'un lustre extrinsèque que Royaumont avait besoin, il lui fallait plutôt une nouvelle infusion de vie propre, intime ; il était plus utile qu'on lui inoculât une séve de moralité transcendante. Quant à cette superficie glorieuse qui tient aux grandeurs du passé, Royaumont n'avait qu'à revendiquer la grande époque de saint Louis, pour se trouver au niveau des abbayes les plus célèbres.

Qu'on ait jeté les yeux sur Matthieu de Longuejoue,

[1] Né vers l'an 1485.

pour l'élever à l'épiscopat, qu'il ait été dans les amitiés du connétable Anne de Montmorency, que François Ier l'ait nommé évêque de Soissons, en 1534, qu'Anne de Montmorency lui ait fait donner entrée au conseil du roi François Ier, qu'il ait été promu ensuite à la dignité de garde des sceaux, de chancelier de France, que dans l'ambassade dont le roi le chargea pour l'Angleterre, il ait réussi dans sa négociation, dont le programme était de gagner Henri VIII à la France, de le séparer de Charles-Quint, et d'obtenir la restitution de la ville de Boulogne-sur-Mer : c'est là un ensemble de traits qui prouvent avec éclat les hautes capacités, le ferme esprit et la dignité de caractère du nouvel abbé de Royaumont. Mais sa nomination à notre abbaye est une indication précieuse des belles qualités foncières de notre évêque-abbé, de son caractère et de son âme. Il ne fut nommé abbé de Royaumont, que sous le roi Henri II. Il arrive souvent, néanmoins, que le changement de prince fait un grand changement dans le conseil. Toutefois, après la mort de François Ier, Matthieu de Longuejoue fut conservé comme conseiller sous Henri II; c'est que le noble caractère de Matthieu de Longuejoue avait été apprécié. C'était un homme d'ordre, de droiture et de sens ; et quel que soit le trouble d'une époque, ces qualités font toujours impression. Matthieu de Longuejoue avait été chargé des sceaux de France à plusieurs reprises, et tout d'abord en 1544. Les mémoires [1] disent qu'il remplit ses différents emplois avec la probité qu'on devait attendre d'un homme revêtu d'un pareil caractère et doué de si rares qualités personnelles. « C'était une chose merveilleuse, dit un historien, de voir que M. de Longuejoue recevait ces emplois honorables sans s'y attacher, et qu'après y avoir fait son devoir, il les quittait sans

[1] *Histoire des maîtres des requêtes*, de Blanchard. — *Gallia christiana*, — *Dictionnaire de Moreri*.

se plaindre, prenant seulement une descharge pour preuve de la satisfaction de son maître[1]. » Néanmoins, malgré ces belles conditions, Matthieu de Longuejoue, commençait, pour l'abbaye de Royaumont, une liste malheureuse, en ce qu'il ouvrait l'ère des abbés commendataires.

Si l'on recherche quelle fut l'attitude des moines devant ce nouveau régime, il est juste de le proclamer à leur honneur; ils protestèrent énergiquement. A Royaumont, l'abbaye resta veuve pendant douze ans, après la mort du dernier abbé régulier. N'était-ce pas alors le moment d'exhaler leur douleur? On a dit les tortures du chapitre général de Cîteaux, « de cette malheureuse assemblée qui se débattait dans son impuissance, et désespérée, s'adressait à tous, au ciel et à la terre, pour implorer du secours[2]. » Ce n'est point contre l'abbé Matthieu de Longuejoue qu'ils protestèrent personnellement, ce n'était pas une question de personnes qui était engagée, mais bien plutôt une question de principes et d'intérêts sacrés pour l'ordre. Quant à l'évêque de Soissons, sa situation était régulière, il arrivait muni des pouvoirs conférés, en vertu du concordat de 1516. Matthieu de Longuejoue reçut, en 1549, son brevet de nomination à l'abbaye de Royaumont.

« Aujourd'hui.... du mois de.... mil cinq cent quarante-neuf, le roi étant à.... bien informé des bonne vie, mœurs, piété, suffisance, capacité, et autres vertueuses qualités de messire Matthieu de Longuejoue, et voulant, pour ces considérations, le gratifier et traiter favorablement, Sa Majesté lui a accordé et fait don de l'abbaye de Royaumont, dont la nomination et présentation appartient au roi, en vertu du concordat, vacante de droit et de fait,.... m'ayant, Sa Majesté, commandé d'expédier toutes lettres et dépêches nécessaires, pour l'ob-

[1] Dormay, *Hist. de Soissons*, t. II.
[2] *Annales d'Aiguebelle*, t. II, p. 19.

tention des bulles et provisions apostoliques de la dite abbaye, et cependant, pour assurance de sa volonté, le présent brevet qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moi, ministre et secrétaire d'État.

« *Signé :* le Roi,

« *et plus bas* : le Ministre [1]. »

Il est un genre d'aveuglement qui s'empare des plus loyaux et des plus purs. La légalité fait quelquefois pour la conscience l'illusion de la légitimité ; et, n'arrive-t-il pas que, pour bénéficier du présent, on évite de regarder le passé et de sonder les origines d'une situation ? On ne demande pas pour Matthieu de Longuejoue de revenir sur le concordat de 1516, qui était à l'état de fait accompli et en dehors de sa portée. On s'est beaucoup récrié contre le concordat de 1516 [2]; les uns trouvaient qu'il confisquait, au profit du pape, des droits acquis au prince temporel ; les autres regrettaient qu'il transférât au prince temporel des droits réservés au corps religieux. Il est certain que le droit d'élire les évêques et les abbés appartenait jusque-là aux ordres religieux et au clergé. Le concordat excita en effet les plus vives réclamations de la part du clergé, du parlement et des universités. L'avocat

[1] Telles étaient, au dix-septième et au dix-huitième siècle, les formules de brevets de nomination aux abbayes.

[2] Thomassin, de Marca, *de Concord. sacerd. et imp.* lib. VI, c. IX, d'Héricourt, *Lois ecclés.*, lettre F, chap. IV, le président Hénault, ont approuvé le concordat de 1516. De nos jours, Mgr Frayssinous s'en est fait l'apologiste ; Mgr de Pradt, ancien archevêque de Malines, l'a combattu, au contraire, vers 1817 ; il soutenait que les auteurs de cette célèbre mesure n'en avaient pas mesuré la portée. Au dix-septième siècle, un des principaux de Port-Royal, M. de Saint-Cyran, avait « déploré la plaie que le concordat (de 1516) avait faite dans l'Église de France, en lui ravissant le droit de se choisir des pasteurs tels qu'elle les désire ; et il remarquait que depuis cela on n'avait point encore vu d'évêque en France qui eût été reconnu pour saint après sa mort. » Port-Royal, différant, sur cette question, d'avec les gallicans, reprochait au concordat d'avoir aboli l'élection directe des évêques et des abbés par le chapitre ou par les communautés. (*Mémoires* de Lancelot, t. II, p. 163.)

général Le Lièvre, s'opposant à l'enregistrement du concordat, le représenta, dans une saillie plus piquante que juste, comme un contrat par lequel Léon X et François Ier se donnaient réciproquement ce qui ne leur appartenait pas. Mais les deux souverains avaient été conduits à la nécessité d'un contrat par les événements antérieurs. On se souvient qu'en 1438, au milieu des démêlés d'Eugène IV et du concile de Bâle, Charles VII avait assemblé le clergé à Bourges, pour délibérer sur les affaires de la religion. Tout en restant fidèle au pape Eugène, l'assemblée adopta les décrets du concile avec quelques modifications conformes à nos usages ; on les rédigea en vingt-trois articles, dans un acte connu sous le nom de pragmatique-sanction. L'un de ces articles abolissait les *annates*, un autre rétablissait l'entière liberté des élections pour la nomination aux évêchés. Louis XI essaya d'abolir cette *pragmatique;* Charles VIII et Louis XII furent au contraire pour son maintien ; de là des contestations entre Rome et la France, qui se terminèrent au concordat de 1516.

Du moment que, en 1549, le concordat était en pleine vigueur, il n'appartenait point à Matthieu de Longuejoue de s'insurger contre la législation ; mais on regrette qu'il se soit, pour ainsi dire, endormi à l'endroit des immenses dangers que créait le régime des commendataires pour les abbayes. Les commendes, loin d'être une nouveauté [1], paraissent anciennes dans l'Église. Au sixième siècle, déjà, saint Grégoire et Pélage donnaient les abbayes en commende. Ce fut dans l'intérêt seul des monastères, que ces commendes furent d'abord introduites ; on voulait parer aux inconvénients que produisaient la vacance des siéges et le retard apporté dans les élections de l'abbé. A laisser longtemps les abbayes privées de leurs supé-

[1] Le pape Paul II fut le premier qui rendit les commendes *perpétuelles* au quinzième siècle ; le cardinal de Porto le suppliant de les supprimer : « Comment faire ? ce n'est pas possible, » répondit Paul II.

rieurs, il y avait de grands dommages, soit au spirituel, soit au temporel. Mais les commendes s'écartèrent de leur première institution, et pendant le système féodal, on vit quelquefois des seigneurs traiter les abbayes comme leurs propriétés, s'y installer bruyamment, et reléguer les moines dans le coin le plus retiré des monastères. Cet état des choses dut cesser. Les laïques cessèrent de recevoir des commendes à partir de Hugues Capet; mais on avait continué d'en pourvoir des clercs non résidants; Clément V et Innocent VI révoquèrent les commendes comme irrégulières [1].

Les commendes reparurent au seizième siècle, à l'abri d'une mesure législative. Et, comme on avait derrière soi l'expérience des siècles passés, cette expérience ne devait inspirer guère de belles idées pour l'avenir de Royaumont. Déjà, en 1353, le pape Innocent VI avait dit: « *L'expérience* fait voir que dans les bénéfices en commende, le service divin et le soin des âmes sont négligés; l'hospitalité n'y est pas observée; on laisse les bâtiments tomber en ruines et s'éteindre les droits temporels et spirituels des monastères. » Voilà ce qui se disait au quatorzième siècle. Sera-t-on plus heureux au seizième et aux siècles suivants? le nombre des religieux ira-t-il en augmentant à Royaumont, au lieu de diminuer? s'acquittera-t-on bien des divins offices? l'idéal bénédictin sera-t-il réalisé? les bâtiments seront-ils convenablement entretenus? les populations se retourneront-elles vers cette colonie, pour y chercher le type des beaux sentiments et des saintes existences?

Les inconvénients du régime des commendes, nombreux par la force des choses, devinrent déplorables. En soi, n'était-il pas visible qu'on créait pour les monastères des êtres parasites, qui n'avaient avec les religieux

[1] V. la constitution d'Innocent VI du 18 mai 1353

attachés à la maison que trop de liens pour en épuiser la substance, mais pas assez pour y entretenir la vie morale? Cet abus de la commende ne devait aller qu'en grossissant; et il ne sera pas rare de voir un seul et même abbé commendataire chargé de quinze et même au delà de vingt abbayes, selon qu'il était plus ou moins en faveur à la cour. Sous l'empire d'un pareil état de choses, il était impossible que les communautés religieuses ne vinssent point à déchoir de leur ancienne régularité. En vain le concile de Trente renouvela les prescriptions du traité, en statuant que les commendes ne devaient être confiées qu'à des réguliers ou religieux ; en pratique, on agit comme si le concile n'eût point parlé ; et l'on vit, jusqu'à la révolution française, les bénéfices réguliers donnés à des ecclésiastiques à peine tonsurés, souvent en bas âge, qui recevaient, avec le nom d'abbé, tous les droits attachés à ce titre, excepté pourtant la juridiction spirituelle, et avec cette particularité, qu'ils ne recevaient pas la bénédiction abbatiale et ne portaient la crosse et la mitre que dans leurs armoiries.

Matthieu de Longuejoue ne remarquait pas que sa nomination, quoique légale, manquait de conformité à un détail du concordat. Ce concordat de Léon X et de François Ier disait formellement : « Pour les abbayes et les prieurés conventuels, le roi en usera comme à l'égard des évêchés, excepté qu'il *sera obligé de nommer des religieux du même ordre*[1]. » Matthieu de Longuejoue n'étant ni bernardin, ni moine, c'était ne pas tenir compte de cet article formel du concordat, que du reste on devait totalement

[1] Voici le texte latin du concordat : « Sed idem Rex illorum, occurrente hujusmodi vacatione, *religiosum ejusdem ordinis* in ætate viginti trium annorum ad minus constitutum... nominare debeat... si vero Rex. presbyterum sæcularem aut religiosum alterius ordinis,... nominaret..., talis nominatus recusari debeat... *Concordata inter. SS. Papam Leonem X et Sedem Apost. ac christian. regem Franciscum I*, titulus III, de Monasteriis pure electivis. »

fouler aux pieds dans la suite. La réception de Matthieu de Longuejoue à Royaumont, quand il prit possession de son abbaye, ne pouvait être que polie, tout rapport de cordialité se trouvant supprimé par la nouvelle organisation. Si la dignité abbatiale avait été grande jusqu'alors, la commende faisait tomber désormais le prestige qu'elle empruntait des sublimités des choses mystiques. Il avait été d'usage jusqu'en ces derniers temps d'aller processionnellement au-devant d'un abbé; il fallait seulement comme condition préalable, d'après un des statuts [1], qu'il eût été béni; mais quel prestige pouvait conserver comme abbé, aux yeux des religieux de Royaumont, Matthieu de Longuejoue? Lorsque, sacré évêque en 1534, il entra à Soissons, monté sur une mule, accompagné de l'évêque de Troyes [2], de plusieurs abbés, de quelques gentilshommes de la province et des gens de sa maison, il y eut un concours sympathique des foules [3]. Son entrée à Royaumont, en 1549, devait être et ne pouvait être que froide.

Autrefois, l'intervalle pendant lequel la place d'abbé restait vacante était un temps de deuil, un temps de veuvage, comme l'appelaient les moines, et les accents de douleur se changeaient en chants de réjouissance et de triomphe lorsqu'un nouvel abbé avait été élu. La cérémonie d'élection, de bénédiction, d'intronisation, était pleine de magnificence et de grandeur; le plus haut symbolisme se mêlait aux cérémonies usitées dans le rituel. Tout annonçait le rang suprême du nouvel abbé et la grande part qu'il était appelé à prendre dans la vie intérieure du monastère. A quoi bon les transports d'allégresse et les cérémonies pompeuses pour l'avénement de Mgr Matthieu de Longuejoue, qui allait tenir un

[1] *Nec unquam fiat abbati processio nisi benedicto.* (Nomasticon Cisterciense, 1664.)
[2] Mgr Hennequin.
[3] *Histoire de Soissons*, par Dormay, t. II, p. 518.

milieu vague, non défini, entre le supérieur spirituel et le maître temporel? comment les moines de Royaumont auraient-ils donné le baiser fraternel à celui qu'ils n'avaient pas choisi, et qui allait rester, par la force des choses, comme *étranger* à l'abbaye de Royaumont? La colonie bernardine ne put voir, dans Matthieu de Longuejoue, qu'un dignitaire qui venait de se pourvoir ou de s'approvisionner; le roi Henri II, qui le conserva au conseil où François Ier l'avait fait entrer, le *pourvut* de l'abbaye de Royaumont en 1549 [1]. Cette formule, quoique très-usitée, n'en est pas moins [2] étrange; antérieurement, lorsqu'une abbaye était vacante, on la pourvoyait d'un abbé; désormais, on dira pour être exact, tout le contraire. Avant la commende, c'est l'abbé qui était la propriété du monastère; mais depuis Matthieu de Longuejoue, ce fut Royaumont qui appartenait à MM. les abbés.

Matthieu de Longuejoue était d'une haute moralité ecclésiastique; c'était un homme pur et désintéressé [3], un évêque qui avait le sentiment et le respect de sa grande dignité. Mais, en soi, la commende équivalait, au fond, à une véritable confiscation, comme le reconnaît un judicieux auteur : « Au commencement du quinzième siècle, la plupart des abbayes cisterciennes commencèrent à tomber en commende [4]; et, par une *confiscation déguisée*,

[1] Selon la formule indiquée par la *Gallia christiana*.

[2] L'historien d'Aiguebelle s'étonne aussi à bon droit de ce renversement des mots et des choses.

[3] On voit dans les titres de l'ancienne abbaye de Montmartre, fondée en 1134, par Louis le Gros, que Mgr Matthieu de Longuejoue, évêque de Soissons et abbé de Royaumont, donna, en 1555, à cette abbaye de bénédictines, une maison et un jardin qu'il possédait sur Montmartre, pour qu'on les comprît dans l'enclos du monastère. Le bon évêque avait mis pour condition à sa libéralité, que les religieuses se souvinssent de lui dans leurs prières, et qu'elles fissent tous les ans célébrer deux messes solennelles, l'une le 24 octobre, jour de sa naissance, l'autre à l'anniversaire de son décès, qui arriva deux ans après, le 7 septembre (*Hist. de Montmartre* par Cheronnet, p. 114.)

[4] V. dom Martène. *Anecd. thesaur.*, IV, 1635.

plus désastreuse que celle de 1790, on vit des séculiers étrangers à l'état religieux s'emparer du titre d'abbé pour dépouiller les monastères de la plus grande partie de leurs revenus. Cet abus déplorable dut être toléré par la cour de Rome, et subsista par la nomination royale jusqu'à la révolution française [1]. » Bien que ce ne soit pas sous ce jour de confiscation déguisée que Matthieu de Longuejoue inaugura son règne abbatial, et que l'idée de spoliation n'ait pu être intentionnelle, en réalité ce n'était que cela. Royaumont, en 1549, fut volé à lui-même, et donné à un étranger. La nomination royale à cette abbaye n'avait pour objet que de grossir les revenus de l'évêque de Soissons en lui donnant l'administration des biens du monastère, c'est-à-dire pour qu'il s'en appropriât les revenus en grande partie. On disait dans la bonne compagnie qu'il venait de *prendre une abbaye en commende*.

L'honorabilité elle-même de Mgr Matthieu de Longuejoue, jointe à cette pénétration et à cet esprit judicieux que l'histoire vante en lui, donne lieu à des étonnements. On est surpris que cet ancien magistrat, cet homme intègre, cet évêque « très-zélé et très-prudent pour le bien de son diocèse [2], » n'ait pas compris les conséquences funestes de l'établissement des abbés commendataires à Royaumont, sous le double rapport du spirituel et du temporel [3]. Sous le rapport spirituel, la commende apportait en elle-même plusieurs difformités détestables. Elle métamorphosait en bénéfice simple une dignité à

[1] M. d'Arbois de Jubainville.
[2] Dormay, *Histoire de Soissons*, t. II, p. 519.
[3] Les propriétés de l'abbaye étaient la propriété de l'abbé et des religieux qui la composaient. Ainsi la juridiction de paternité appartenait, quant à la propriété, à l'abbé et au couvent ; et quant à l'exercice, à l'abbé, s'il était régulier ; et s'il était commendataire, au prieur, avec le conseil du couvent. *Mémoire à consulter. pour l'abbé de Cîteaux*. Paris, 1781, t. Ier, p. 441

charge d'âme; elle séparait l'utile et l'honorifique, c'est-à-dire l'accessoire des charges et des fonctions qui forment l'essence du titre. Mgr Matthieu de Longuejoue eut-il jamais le pressentiment qu'on préparait la décadence de Royaumont, en séparant l'abbé d'avec les moines, en créant ainsi dans les monastères sinon un antagonisme, du moins un séparatisme déplorable? On l'ignore. Matthieu de Longuejoue, animé d'un véritable esprit ecclésiastique, ne pouvait voir se réaliser de son temps la mauvaise influence d'un abbé commendataire sur Royaumont; mais la ruine morale apparaîtra dès ses premiers successeurs, et il importe à l'histoire et à la justice de bien préciser la date où nous sommes parvenus comme étant le point de départ d'un nouveau monde. Une des causes les plus actives de la décadence de Royaumont, comme des ordres religieux en général, fut posée au seizième siècle par le concordat. Il y avait là un élément d'altération profonde qui devait, à la longue, miner l'édifice. Il viendra des abus et des désordres. Mais que la conscience publique se tienne ici dès l'origine bien renseignée! Ce serait commettre une iniquité en histoire si l'on oubliait que l'établissement des commendataires fut une des causes les plus actives de décadence, et en même temps une cause tout à fait distincte et indépendante du fait du monastère lui-même. Il faut donc poser ici ce grand principe de simple justice, que les causes d'altération de Royaumont n'étaient pas *indigènes*, *mais de provenance exotique ou étrangère*. La plupart des désordres commencèrent avec la commende et s'accrurent avec elle. C'est le laïcisme[1] qui fut surtout coupable dans la défaillance de Royaumont. On doit surtout moins accuser les moines et l'institut cistercien que faire remonter la responsabilité à un parasitisme séculier qui, souvent

[1] Entendu du clergé séculier, par opposition au clergé régulier

combattu, quelquefois extirpé, renaissait sans cesse[1].

Les effets ne tardèrent pas à sortir des causes, dès avant la fin du seizième siècle, et elles faisaient reculer les plus intrépides esprits; le cardinal d'Ossat écrivait à Henri IV, le 22 décembre 1601, que *l'élection était une chose bonne et sainte, conforme à tout droit divin et humain, et que d'avoir ôté les élections était advenu une grande ruine à l'Église*. On voit par un rituel de Clermont, imprimé en 1608 par ordre du cardinal de la Rochefoucauld, qu'on faisait dans ce diocèse des prières publiques au prône pour le rétablissement des élections. La cour

[1] « La commende, lèpre de l'ordre monastique, dit M. de Montalembert, atteignit, à partir du seizième siècle, des proportions honteuses et formidables. Elle avait pour résultat de livrer le titre d'abbé, avec la plus grande partie des revenus d'un monastère, à des ecclésiastiques étrangers à la vie régulière, trop souvent même à de simples laïques, pourvu qu'ils ne fussent pas mariés. Elle porta partout une atteinte profonde et capitale aux institutions régulières, et là ou le protestantisme n'avait pas réussi à les abattre violemment, elle leur inocula un poison honteux et mortel... Aux désordres partiels que l'élection avait entraînés, surtout dans les maisons trop directement soumises à l'influence des grandes races féodales, la nomination directe par les rois, conférée par le concordat de 1516, substitua un désordre universel, radical et incurable. Le titre d'abbé, porté et honoré par tant de saints, tant de docteurs, tant d'illustres pontifes, tomba dans la boue. Il n'obligeait plus ni à la résidence ni à aucun des devoirs de la vie religieuse. Il ne fut plus qu'une sinécure lucrative dont la couronne disposait à son gré, ou au gré de ses ministres, et trop souvent au profit des passions ou des intérêts les plus indignes... La notion même de la destination pieuse et charitable de ces glorieuses créations de la foi de nos pères fut bientôt oblitérée. Ce magnifique patrimoine de la foi et de la charité, créé et grossi par les siècles, se trouva transformé en caisse fiscale, en dépendance du trésor royal, où la main des souverains puisait à volonté pour essayer d'en rassasier la rapacité de leurs courtisans, pour assouvir et asservir leur noblesse. Henri IV assignait en 1601, les revenus de l'abbaye de Châtillon à la comtesse de Guiche, etc. Richelieu, Mazarin, le cardinal de Lorraine, le cardinal de Châtillon, l'abbé Dubois, l'abbé Terray, eurent soin de se faire pourvoir de la *commende* ou des revenus de presque toutes les abbayes de France.

« Que l'on se figure ce que pouvaient devenir, dans la plupart de ces monastères dépouillés de leurs prérogatives les plus essentielles, de leur véritable raison d'être, et métamorphosés en fermes exploitées par des étrangers, cinq ou six malheureux moines, abandonnés à eux-mêmes, écrasés sous le poids de leur gloire passée et de leur abaissement moderne? Comment s'étonner des progrès du relâchement, de la décadence spirituelle et intellectuelle? » (*Les Moines d'Occident*, t. Ier, p. 162 à 170.)

elle-même représentait à Charles IX, dans des remontrances du 15 juillet 1560 : « Que puisque le Créateur avoit inspiré ledit seigneur à extirpation des hérésies, ladite cour le supplioit très-humblement de considérer que le plus sûr et naturel moyen est de pourvoir aux prélatures, abbayes, et autres dignités de l'Église, de personnes dignes et capables; et que depuis l'an 1517, que les concordats faits entre le pape Léon X et le feu roi François, aïeul dudit seigneur, furent par très-exprès commandement publiés en sa dite cour, la *religion étoit toujours diminuée*[1]. » C'est pourquoi la chambre ecclésiastique arrêta, dans les états de Blois, sous Henri III, qu'il serait représenté au roi que : « Le plus grand abus commis dans l'Église était que, pervertissant tout ancien bon ordre, par lequel, suivant les décrets de l'Église universelle, chaque Église élisoit son pasteur, et chaque couvent son abbé, les rois, à la grande charge de leur conscience, avoient entrepris de nommer aux prélatures et aux abbayes telles personnes que bon leur sembloit[2]. » La cour, dans des remontrances, disait également à Henri III : « Est en grande espérance, s'il plaît au roi suivre la pragmatique-sanction, qu'il remettra, en ce faisant, l'Église gallicane en sa splendeur... Déclarera le roi aussi, s'il lui plaît, qu'il n'entend nommer aux abbayes et prieurés, ains en laisser l'élection libre aux monastères[3]. »

Matthieu de Longuejoue ne paraît pas avoir davantage ressenti le coup profond, irréparable, qu'on portait à l'abbaye de Royaumont, sous le rapport du temporel. Pour lui personnellement, un historien assure que, quoique absent de Soissons, par suite de ses fonctions politiques,

[1] *Mémoire pour les abbés prieurs*, etc., de Saint-Vincent du Mans, Saint-Martin de Séez, etc., Paris, 1764.
[2] *Mém. du clergé*, t. II, p. 242.
[3] *Dictionn. des arrêts*. Voy. Pragm., t. V, p. 284.

il ne négligeait point pendant son absence les affaires de son évêché; cela donne droit de croire qu'il veillait également sur le temporel de Royaumont. Ce n'était pas d'ailleurs un seigneur aimant les élégances, le luxe, les beaux chevaux et la chasse. Ecclésiastique sérieux, de mœurs graves, il ne s'inquiétait pas de savoir si Royaumont avait des forêts remplies de daims et de gibier, des celliers renfermant des provisions abondantes en vins, en bière, en cidre, pour rester peu soucieux ensuite si l'abbaye allait elle-même en dépérissant. Mais le principe de la ruine n'en était pas moins posé ; le temporel de Royaumont allait visiblement s'amoindrir sous les successeurs de cet abbé. Et combien de vénérables intérêts allaient souffrir! Un avocat général de l'ancien parlement[1], frappé des inconvénients des commendes, les faisait ressortir sous un aspect qui touchait les intérêts matériels des populations environnantes. Ce n'est pas seulement par l'édification du public, par l'exacte discipline qui s'y maintenait, par la considération des services que les monastères rendaient à l'Église en général, ce n'est point par ces côtés-là seulement que la situation des abbayes devait paraître précieuse aux yeux des magistrats. Les bourgs et les villes, à côté desquels étaient situées les abbayes, étaient alarmés des suites de cette commende, les revenus ne se consommeraient plus autant sur les lieux; il ne serait plus possible d'entretenir dans ces abbayes le même nombre de religieux. « Ces abbayes, disait le même avocat général, font vivre beaucoup de citoyens, ou par leurs aumônes abondantes, ou par les travaux qu'elles font faire. Quels dédommagements pourraient réparer des pertes si réelles et si propres à toucher des hommes d'État? Il s'agit de savoir s'il est avantageux à l'Église, pour établir des abbés commendataires, de

[1] Joly de Fleury, avocat général dans le dix-huitième siècle.

diminuer le nombre des religieux qui composent les communautés, de retrancher l'hospitalité, de supprimer les fonds destinés pour y faire l'aumône aux pauvres des lieux, d'effacer les marques, qui restent dans l'Église de France, de la communauté de biens qui doit être selon la règle de saint Benoît et suivant la fondation de ces monastères entre un abbé et ses religieux. »

Royaumont n'a conservé d'autres traces du passage de Mgr Longuejoue, que son intervention officielle dans quelques actes où il était d'ordinaire représenté par un gérant. De sa personne, on le vit peu à Royaumont. Il avait ordonné qu'on fît un inventaire des saintes reliques qui étaient au trésor de Notre-Dame de Royaumont; il y fut procédé le 16 janvier 1549, par dom Jean Chamblain, chantre de Saint-Denis en France, vicaire de Mgr Matthieu de Longuejoue, en présence du prieur et des religieux de l'abbaye[1]. Il se faisait également représenter pour les transactions matérielles, financières, et de droit féodal. C'est à cette époque que l'on commence à voir désigner dans les actes le *fief de Touteville*, château inclus aujourd'hui dans Asnières-sur-Oise et qui date des premières années du seizième siècle. Du temps de « religieuse et dévote personne dom Guillaume Sallé de Bruyères, » dernier abbé régulier de Royaumont, une transaction avait eu lieu, portant inféodation de quelques terres du fief de Touteville, par les religieux de Royaumont. Cet acte nomme le seigneur de Touteville et le personnel de l'abbaye. Le seigneur était Pierre de la Porte; à Royaumont il y avait Guillaume, par la permission divine abbé; dom Estienne Chappotel, prieur de l'abbaye; frère Hugues Guenot[2]; dom Pierre Kausme;

[1] *Inventaire de la Manse convent.*, Seine-et-Oise.

[2] Ce moine figure dans des actes de 1516, de 1511, notamment dans l'acte d'acquisition d'un gord en la rivière d'Oise, près de la corde du bac de Borau. *Cartulaire de Royaumont*, t. Ier, p. 114.

dom Jean Caignard; frère Simon Aubbin; frère Jean Moiner; frère Jean Paris[1]; frère Jean Gaulteruy; frère Roger Gasteau; frère Pierre Deschamps; frère Audry Nazart[2]. On doit remarquer que, à partir de Matthieu de Longuejoue devenu abbé commendataire, les formalités exigées par le droit féodal ne s'accomplissaient plus exclusivement par l'abbé en personne; les religieux agissaient en son nom, et le prieur acquérait, par le fait, une importance active qu'il n'avait pas eue avant les abbés commendataires. Eustache de la Porte, conseiller du roi au parlement, héritier et seigneur du fief de Touteville, traita de quelques arrangements territoriaux avec les messieurs de Royaumont; et dans deux actes du 19 février et du 17 octobre 1552, c'est dom Charpentier, alors prieur et procureur de Royaumont, qui négocia au nom de Mgr Matthieu de Longuejoue et du couvent, et fut en rapport avec noble homme messire de la Porte[3].

Barnabé de Fayolles, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, qui était un bénéfice considérable, fut le second abbé commendataire de Royaumont, Mgr Matthieu de Longuejoue étant décédé le 8 septembre 1557 ou 1558[4]. Il est à présumer que Barnabé de Fayolles descendait de ces Fayolles dont un ancêtre, au quatorzième siècle, Géraud

[1] Procureur de l'abbaye, en l'année 1527. *Cartulaire de Royaumont*, t. II, p. 779.

[2] *Cartulaire de Royaumont*, t. Ier, p. 301.

[3] *Ibid.*, p. 317. Un acte de l'année 1532, relatif au moulin à huile de Gouvieux, contient les noms de MM. de Royaumont. On voit par les noms déjà cités dans un autre acte, qu'au bout de vingt ans, le personnel de l'abbaye était presque renouvelé; l'acte de 1532 relate dom Marc Perrotin, prieur; dom Nicole de Creil, chantre; dom Jean Langlois, sous-prieur; dom Jean Gaulteruy, cellerier; dom Jean Mancel, ministre; dom Guérard Fortier; dom Antoine Parisis; dom Pierre Naze, sacristain: dom Hercules Dassequin; dom Philippe Dauthony; dom Jean Sauveau; dom Quentin Paumier; dom Pierre Cardon; tous prêtres religieux. (*Cartulaire de Royaumont*.)

[4] Les descendants de la famille des Longuejoue se sont perpétués jusqu'à nos jours. Une madame de Longuejoue était dame d'honneur de la duchesse de Bourbon, en 1786. La baronne d'Oberkirch la trouvait bonne et spirituelle; elle ne croyait pas au magnétisme. (*Mémoires* de la baronne d'Oberkirch, t. II, p. 219.)

de Fayolles, s'était si bien montré dans la défense de la ville de Saint-Astier. Le roi Jean le gratifia du droit de justice en 1351 [1]. Barnabé parvint à la dignité abbatiale, sous le règne de François II, en 1559. Ce nouvel abbé ne vint apporter à l'abbaye ni une énergie ni une espérance nouvelle de réveil; il n'amenait avec lui qu'une impuissance personnelle, qui se perdit dans une nullité absolue, en face des grandes crises que la société française allait traverser pendant les guerres de religion.

Lorsqu'une abbaye ne donne d'autre signe de vitalité que la préoccupation de ses intérêts matériels, on ne peut que gémir. Mais, au milieu du seizième siècle, demeurer impassible ou ne se donner du mouvement que pour des intérêts puérils ou secondaires, eût été une sorte d'abdication morale. La société française achevait de sortir des institutions civiles du moyen âge, de même qu'elle était déjà sortie des institutions politiques de la féodalité. Le vent impétueux de l'innovation soufflait de toutes parts. Royaumont ne pouvait pas s'endormir dans une quiétude béate. N'y avait-il pas la grande question du protestantisme qui s'imposait à tous les esprits, toute neuve, toute brûlante? Et toutefois, tandis que la question de la réforme religieuse avait déjà beaucoup marché, les papiers de Royaumont du temps de Barnabé de Fayolles n'ont transmis que des actes d'administration purement territoriale. Non qu'il faille dédaigner ce côté des choses humaines et cette base indispensable des établissements; mais on aimerait que les nobles inquiétudes se fissent jour en même temps. A peine pourvu de l'abbaye, Barnabé de Fayolles sembla impatient de profiter de ce que l'on appelait l'*Hôtel de Royaumont*, à Paris, rue Raoul-Ruissole (rue du Jour), près Saint-Eustache. Comme le

[1] La seigneurie de Fayolles, qui était en Périgord, fut érigée plus tard en marquisat.

précédent abbé, Mgr Matthieu de Longuejoue avait laissé cet hôtel tomber dans un état de dégradation considérable, l'abbé de Fayolles en appela contre les héritiers de Mgr de Longuejoue, au Châtelet de Paris. Cette cour rendit, le 1er février 1559, une sentence qui nommait maçons et charpentiers pour visiter les réparations à faire à l'*Hôtel de Royaumont*, à Paris[1]. C'est que cet hôtel avait déjà donné dans les temps antérieurs de perpétuels embarras. Un arrêt du parlement du 17 avril 1451, portait main-levée à frère Jean de Merré, abbé de Royaumont, de la saisie qui avait été faite en vertu d'un arrêt du 5 juillet 1450, des clefs, lettres et biens de l'*Hôtel de Royaumont*, sis à Paris. Charles VIII, roi de France, avait donné des lettres patentes, en décembre 1491, aux abbé et religieux de Royaumont, contre ceux qui voulaient se saisir de leur maison, sise à Paris, rue Raoul-Ruissole, en obligeant les locataires à leur payer le loyer et à vider ladite maison. Enfin, il y avait une sentence du Châtelet de Paris, du 23 novembre 1537, faisant main-levée aux abbé et religieux de Royaumont, de la saisie, par les gens du roi, du Châtelet de Paris, sur l'hôtel de Royaumont[2].

Les affaires financières semblaient se multiplier sur tous les points; et, lorsque le vassal n'avait pas payé exactement les droits féodaux ou qu'il n'avait point rendu foi et hommage au temps prescrit et avec les devoirs, redevances et cérémonies usitées, le seigneur mettait la main sur les biens du vassal; et quand il avait tout confisqué, on disait qu'il avait *usé de saisie* ou de *main-mise*. On avait *main-levée*, lorsque était levé l'empêchement résultant d'une saisie-arrêt. Messire Barnabé de Fayolles mis en demeure, en 1563, par le vieux droit, de satisfaire à la justice, obtient la main-levée de la saisie faite à la re-

[1] *Inventaire de la manse conventuelle* de 1763.
[2] *Ibidem*.

quête du substitut du procureur général en la vicomté du Pont-de-l'Arche (Normandie), de la terre et seigneurie de la Haie-Malherbe, parce que les religieux avaient négligé de faire les foi et hommage. Mais, plus attentif en 1565, l'abbé de Fayolles rend foi et hommage, aveu et dénombrement au roi Charles IX, pour cette terre et seigneurie de la Haie-Malherbe, relevant du roi à cause de sa vicomté du Pont-de-l'Arche [1].

Royaumont avait alors un puissant voisin. Anne de Montmorency jetait un grand éclat dans le monde après avoir été mêlé d'une manière brillante et utile au règne glorieux de François Ier. Il fut un grand homme de guerre, et il avait dû d'abord sa grande élévation à la part qu'il prit à la libération de François Ier et à l'estime particulière que faisait de lui Charles-Quint. Maréchal de France dès 1525, on l'avait récompensé plus tard de ses grands services par l'épée de connétable de France, en 1538. Mais l'heure des disgrâces étant venue pour le connétable, il se retira, de 1541 à 1547, à ses résidences d'Écouen et de Chantilly, où il vécut presque entièrement. Les compétitions et la rivalité des Guise formaient le point noir dans la carrière d'Anne de Montmorency; il profita des longues années de mauvais vouloir de la cour à son égard, pour faire construire le château de Chantilly tel qu'on le voit encore aujourd'hui, la vieille enceinte féodale des comtes de Senlis paraissant trop restreinte pour le nouvel état de maison du duc [2].

Chantilly grandissait, tandis que le connétable s'y consolait mal de la cour et des camps dont il n'était plus. Il est vrai, qu'en perdant des courtisans, il avait gagné des amis. Le dauphin, l'amiral Chabot, un de ses compagnons

[1] *Cartulaire de Royaumont*, t. II, p. 626.
[2] L'an 1551, la baronnie de Montmorency, y jointes es terres et seigneuries d'Ecouen, Chantilly..., est érigée en duché-pairie, en faveur d'Anne de Montmorency, par Henri II. (*Afforty*, t. IV, p. 1732.)

de disgrâce, le président Gaillard, le maître des requêtes Lazare de Baif, le chancelier Olivier, Benvenutto Cellini, André del Sarto, Léonard de Vinci, fréquentaient, aux alentours de Royaumont, le nouveau château de Chantilly, reconstruit par Montmorency, dans le style de la renaissance [1]. Le connétable, auquel autrefois les belles manœuvres par lesquelles il avait dispersé l'armée de Charles-Quint en Provence, avaient fait donner le nom de *Cunctator* et de *Fabius français*, en était réduit à Chantilly, de 1541 à 1547, à devenir homme d'affaires et à se livrer aux préoccupations modestes de la vie domestique; il s'adonnait aux mille détails de ses bâtiments, avec les architectes, les peintres, les sculpteurs, les artistes sur verre et sur porcelaine; ou bien, il vaquait avec ses intendants ou avec ses secrétaires à ses affaires publiques et privées, à l'administration de ses domaines, à sa correspondance française et européenne. Anne ne manquait pas d'instruction, dit M. Amédée Renée ; il écrivait lui-même une grande partie de ses dépêches, et d'une fort belle écriture pour le temps. Il voulait spécialement que ses affaires et ses rapports avec l'abbaye de Royaumont fussent toujours en règle. C'est pourquoi nous voyons Royaumont remplir, en 1546, une formalité féodale, avec une exactitude empressée, vis-à-vis du patriarche guerrier de Chantilly et de madame la connétable, Madeleine de Savoie, qui occupait si bien son grand fauteuil, « avec son air de princesse et de sainte, avec son costume à longues manches et à longs plis, selon la vieille mode française, en face de son mari si imposant par le sceptre paternel, par l'épée de connétable, par le prestige auguste du premier seigneur et du premier personnage de la chrétienté après les rois et les princes des maisons souve-

[1] *Chantilly*, par M. Vatin et par M. Rousseau-Leroy — Les Bullant, Goujon, Pinaigrier, Palissy, travaillaient pour orner la résidence de Chantilly.

raines. » En effet, le 1er juillet 1546, Anne de Montmorency, premier baron, connétable et grand maître de France, donna acte de la foi et hommage qu'on lui avait portée, pour le fief de Bateste, mouvant de sa châtellenie de Méru. « Savoir faisons, disait Anne de Montmorency « dans cet acte, que ce jourd'hui, Pierre Levasseur nous « a fait la foi et l'hommage, comme *homme vivant, mou-« rant et confisquant* des religieux, abbé et couvent de « Royaumont, pour raison du fief Bateste[1]. » C'est que les gens de mainmorte étaient ordinairement exempts de l'hommage ; ils faisaient rendre leurs devoirs de vassaux, par un laïque, que l'on appèlait *homme vivant et mourant*. On appelait *gens de mainmorte*, les évêques, les abbés, les couvents, les communautés qui, étant permanentes, n'étaient pas censés mourir, et ne produisaient aucune mutation, ni par conséquent aucun droit seigneurial. On les appelait gens de mainmorte, par antiphrase, puisque la mort était exclue par la perpétuité. Les gens de mainmorte étaient obligés de présenter à leur seigneur un homme qui ne fût point attaché à l'Église, et qui pût faire pour eux la foi et l'hommage, lorsqu'ils étaient accompagnés de cérémonies trop ridicules ou trop indécentes, pour que les ecclésiastiques pussent être tenus de les faire en personne. Pierre Levasseur se présenta pour les MM. de Royaumont.

Il devait en être désormais des abbés de Royaumont, comme des sauvages dépeints plus tard par le romancier américain Fenimore Cooper, et qui empruntent une moitié de leur prodigieuse force dramatique au *silence*. Nos abbés commendataires faisaient figure par leur mutisme, ou plutôt ils brillèrent par leurs *absence* de l'abbaye, et par leur néant. Les sauvages des romans américains subjuguent, quand ils se taisent, parce qu'ils semblent

[1] *Cartulaire de Royaumont.*

vivre *en dedans* d'une vie mystérieuse, et que l'imagination les suppose ce qu'ils ne sont pas. L'histoire ne reconnaît pas que les nouveaux abbés commendataires de Royaumont, aussi silencieux et nuls que les sauvages du nouveau monde, aient porté la ressemblance jusqu'à produire cette illusion de perspective. En définitive, Barnabé de Fayolles continua ces habitudes d'*absentéisme* ou de non-résidence des abbés, qui seront une cause de décadence ajoutée à tant d'autres. On ne peut pas même rapporter à Barnabé de Fayolles quelques actes d'affaires temporelles, véritable bienfait agricole pour le pays, et qui étaient antérieurs de quelques années à l'avénement des commendataires.

On voit que, vers le milieu du seizième siècle, MM. les religieux, abbé et couvent de Royaumont font des baux, à cens et rente, à des habitants d'Asnières, de Viarmes et de Baillon, pour différents terrains situés dans la contrée. L'abbaye louait des pièces de terre aux cultivateurs, à condition qu'ils en payeraient la dîme aux MM. de Royaumont. Pour citer un exemple, Jean de Mailly, de Viarmes, s'était engagé à payer pour une pièce de terre plantée de vigne, « de chacun muid de vin sept pintes, mesure du dit lieu, sous peine de soixante sols parisis d'amende, comme aussi à la charge de douze deniers parisis de cens par chacun an, jour de Saint-Remi, et douze deniers parisis et une poulle de rente le lendemain de Noël.[1] » Le *Cartulaire* de Royaumont a inscrit les actes des années 1530, 1536 et 1537, dans lesquels sont relatés les arrangements faits entre divers habitants du pays et l'abbaye royale ; il doit exister de nos jours plusieurs familles descendant de ceux dont les noms sont indiqués au *Cartulaire* et qui traitèrent avec Royaumont. Il est intéressant de consigner la plupart de ces noms :

[1] *Cartulaire de Royaumont*, t. I, p. 420.

« Jean de Mailly, de Viarmes ; Claude Deschamps, item ; Claude Carrier, d'Asnières ; Simon Ream, de Viarmes ; Blaise Vaulere, it. ; Jean Navain, d'Asnières ; Noël Cornu, it. ; Pierre Deneu, it. ; Jean Hennequin, it. ; Robert Carballet, it. ; Gilles Langlois, de Viarmes ; Guillaume Dupont, it. ; Marin Jouy, it. ; Guillaume David, it. ; Guillaume Deschamps, it. ; Jean Reynard, it. ; Jacques Orenger, d'Asnières ; Mahier Savière, it. ; Antoine Jouy, dit Hacquo, it. ; Nicolas Parent, it. ; Étienne Lecomte, de Viarmes ; Étienne Audierne, it.. ; Nicolas Berthelot, de Baillon ; Jean Henin, dit Toussaint, d'Asnières ; Jean Sarrazin, it.. ; Casin Laugignart, it. ; Arnould Cannelier, it. ; Adrien Antheaume, de Viarmes ; Vital de la Pierre, it. ; Olivier Lemaigre, it. ; Jean de Partout, it. ; Jean Seguin, it. ; Pierre Bimont, d'Asnières ; Jean Gillard, it. ; Jean Brasdor, dit Capitaine, it. ; Jean Daudelin, it. ; Jean de la Bassée, it. ; Marin le Bas, it. ; Gill et Heuquier, it. ; Pierre de la Tour, de Baillon. » On voit également à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, des chefs de famille, résidant à Asnières, et portant les noms suivants ; Charles Besnard ; Jacques Lamouche ; Jean Ledoux, etc. Noble homme *Guillaume de la Fontaine* était écuyer et seigneur de Viarmes, en 1531 ; et le curé de Viarmes, en 1537, se nommait M. Claude Haudebert [1].

Cependant, le protestantisme [2], né en Allemagne, avait passé la frontière ; Calvin l'exagéra en y mettant son cachet ; le calvinisme finit par passionner quelques Français amoureux d'innovation, dans la capitale et dans les pro-

[1] *Cartulaire de Royaumont*, t. I, p. 426 et suiv.

[2] En soi, le protestantisme, comme valeur doctrinale, manque de logique et de conséquence. Admettant, comme le catholicisme, une révélation divine positive faite aux hommes, pourquoi s'arrête-t-il à moitié chemin? Les protestants disent que la Bible interprétée par chacun suffit ; les catholiques disent que cela ne suffit pas, et qu'au seizième siècle les novateurs n'avaient pas le droit de briser les anciennes formes religieuses que l'Église

vinces. Pour un motif ou pour un autre, les opposants politiques vinrent joindre les opposants religieux. Il y eut bientôt le parti huguenot, opposé au parti catholique; et la province du Beauvaisis fut une de celles qui furent le plus tôt envahies par les idées de la nouvelle secte, chez les nobles, mais non dans le peuple. La petite noblesse de province, qui n'avait pas été dédommagée de ses priviléges abolis, penchait par mécontentement politique vers les nouveautés théologiques, et l'évêque, duquel dépendait l'abbaye de Royaumont, donna le scandale de passer ouvertement au calvinisme. C'est le cardinal Odet de Coligny de Châtillon, évêque de Beauvais, dont la foi paraissait depuis quelque temps ébranlée, qui donna ce triste exemple de défection, en 1562. Il était fils de Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon et maréchal de France, et de Louise de Montmorency, sœur du connétable Anne de Montmorency. On l'avait destiné, dès sa naissance, à l'état ecclésiastique, où l'on voyait de riches bénéfices à lui procurer. Lorsque le pape Clément VII vint à Marseille, en 1533, pour le mariage de Catherine de Médicis avec Henri II, le connétable profita de cette circonstance pour faire donner le chapeau de cardinal à son neveu, à peine âgé de dix-sept ans. L'année suivante, il le fit nommer archevêque de Toulouse et abbé commendataire de plusieurs abbayes; il eut en commende jusqu'à seize abbayes. Et c'est en 1535 qu'il devint évêque et comte de Beauvais.

Lorsque le calvinisme commença à faire de la propagande, la famille de Châtillon fut une de ses premières conquêtes; on la voyait visiblement chancelante dans la

avait perpétuées. De quel côté est, à simple vue, l'élément logique et rationnel, en même temps que le droit, la possession, la majesté des siècles? Un système qui dit : *La parole de Dieu est livrée à toutes les aventures des examens* était-il un progrès sur une vieille doctrine qui disait : « Dieu veille à la perpétuité de sa parole révélée et régulatrice des mœurs, par une autorité vivante? » Là est le problème théologique.

foi. Comme l'un des frères du cardinal, qui était seigneur d'Andelot et général de l'infanterie, inclinait aux doctrines nouvelles, on le dépouilla de son commandement et il fut envoyé prisonnier au château de Melun, par François II, fils de Henri II. Des princes du sang furent éloignés de la cour, et la direction des affaires passa aux mains des Guise. Faut-il chercher dans les partisans primitifs du protestantisme ces sortes de héros de la libre pensée, que des historiens modernes nous présentent, dans des récits pathétiques, comme des martyrs? l'idée de la réforme était-elle nettement formulée au seizième siècle? Ce qui paraît sûr, c'est l'obscurité du sentiment ou du motif qui jeta Odet de Coligny dans le parti des novateurs. On a dit qu'un besoin profond de sortir des horizons battus entraînait toutes les âmes; que l'Église romaine n'ayant pas voulu se réformer dans ses évêques et dans ses prêtres, Luther et Calvin avaient leur raison d'être. Ah! l'on disputera longtemps sur l'opportunité de ces séparations à jamais regrettables. Historiquement, il est manifeste à tous les regards que des motifs bien divers[1] poussèrent plusieurs personnes du seizième siècle dans les rangs des huguenots. Les figures d'Antoine de Bourbon et de Condé se dessinent d'une façon plus que douteuse

[1] L'historien, qui s'est constitué le poëte des premières années du protestantisme, M. Dargaud, nous expose les faits de la manière suivante : « Le protestantisme avait gagné surtout le patriciat. Les nobles sentirent à leur tour le vent de Dieu à leur visage. Il y en eut qui virent dans le triomphe des idées nouvelles la roue de leur propre fortune. Plusieurs cherchèrent le salut de ce côté; d'autres, la gloire; d'autres, les dépouilles. Ceux qui abhorraient le clergé, qui convoitaient ses richesses, et c'étaient les plus nombreux, se promettaient d'assouvir tout ensemble leur haine et leur cupidité. Toutes ces passions diverses, généreuses ou viles, rattachaient de toutes parts la noblesse à la réforme. Les gentilshommes n'eurent plus de scrupule, lorsqu'ils eurent à leur tête l'amiral de Coligny avec ses deux frères, d'Andelot et le cardinal Odet. La jeune reine de Navarre acheva de les rallier par son exemple. Le prince de Condé, beau-frère de Jeanne d'Albret, eut comme elle l'audace de sa foi. Les huguenots reconnurent dès lors pour chefs les Chatillons et les Bourbons. Ils ne craignirent plus rien à la lueur de telles épées et de tels noms. » *Histoire de la liberté religieuse en France*, t. II, p. 4.

dans le crépuscule du protestantisme français; et ceux qui sourient, quand on dit que le cardinal qui scandalisa le pays de Royaumont fut entraîné vers la réforme par le seul culte de l'idée pure, ne manquent pas peut-être de raisons dans leur manière de juger. Y aurait-il quelque intérêt personnel voilé, qui aurait surtout poussé le neveu du connétable à la sécession?

Théologiquement, l'idée protestante a toujours paru, au point de vue de l'argumentation catholique, un *non-sens*. Ou bien l'individu a le *droit absolu* d'arranger ses idées religieuses à sa guise, sans se préoccuper d'aucun antécédent historique et d'aucune autorité : avec ce droit absolu, les catholiques ont peine à comprendre qu'on s'arrête au protestantisme comme à une station solide et définitive; il faut s'élancer d'un bond jusqu'à la plus entière liberté philosophique...; ou bien l'individu tient compte d'une doctrine révélée de Dieu ; il a foi dans une manifestation de la Divinité, traduite dans des formules déterminées, et, dans ce cas, essayez de persuader à une logique qui est de toute pièce, d'admettre qu'on puisse retrancher arbitrairement, nier, choisir, couper capricieusement, interpréter en souverain du droit d'une autorité individuelle et isolée, dans le vénérable dépôt de la révélation divine ! Il y a de la logique dans la libre et radicale pensée, comme dans la soumission totale, indivisible du catholique à la parole divine, intègre et inviolée. Mais, entre ces deux situations, où est logiquement un moyen terme? où est la place doctrinale de la réforme?

Il est juste et loyal de reconnaître que plusieurs de ceux qui adoptèrent le protestantisme, à leurs risques et périls, purent obéir à un sentiment de générosité chevaleresque. Le père d'Agrippa d'Aubigné appelait devant son fils la cause des réformés « la cause sainte des martyrs. » Le mot de liberté n'est-il pas fascinateur? A tort

ou à raison, l'on crut que certaines audaces de l'esprit moderne étaient gênés par le catholicisme, et peut-être de nobles âmes voyaient-elles de la grandeur à se lever, quand on était la minorité, contre le colosse séculaire. Au point de vue purement historique, théologie à part, il n'y a aucune difficulté à admettre que plusieurs de ceux qui vinrent grossir les rangs des calvinistes suivirent une idée généreuse [1]. Mais, quel fut le principe déterminant du cardinal de Châtillon? Est-ce le grand souci des droits de l'esprit qui avait inspiré, dès le début, son mouvement de séparation? Dès 1559, la disgrâce pesait sur sa famille, et telle est la connexité qui lie les intérêts personnels et les drapeaux qu'on sert, que, d'après quelques dires, le cardinal ne serait entré dans les vues des favoris disgraciés, que pour renverser ceux qui les avaient supplantés [2]; et l'on retrouverait une question de ménage et de coin du feu sous la pompe des grandes insurrections religieuses du seizième siècle.

Le prince de Condé s'étant mis à la tête du calvinisme, on devait s'emparer du château d'Amboise, où était le roi, et proclamer la religion réformée. On sait que le colloque de Poissy, tenu en 1561, n'eut aucun résultat. Catherine de Médicis, qui avait espéré une fusion entre les catholiques et les partisans de Calvin, suggéra l'idée de quelques concessions réciproques; on dit qu'elle proposa de faire des instances auprès du pape pour obtenir l'abo-

[1] Ceci n'infirme en rien les faits d'histoire, acquis à la certitude. Il est sûr que le dépouillement des couvents fût un appât pour les princes et les grands. « Les doctrines du calvinisme, dit un historien indépendant, plaisaient à la petite noblesse par plus d'un côté, et quelques-uns ne pouvaient s'empêcher de penser à ces riches domaines d'Église que les seigneurs d'Allemagne et d'Angleterre avaient sécularisés, à ces privilèges perdus qu'on retrouverait peut-être dans la mêlée; et ces dangereuses pensées opéraient bien des conversions. Qu'on regarde au fond de cette période de nos guerres civiles, et on verra tous ces mécontentements, toutes ces vagues espérances se rapprocher et s'unir pour briser les anciennes formes religieuses. » (Duruy, *Histoire de France*, t. II, p. 104.)

[2] Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine son frère.

lition du célibat ecclésiastique, et que le cardinal de Châtillon opinait dans le sens de la régente. Quoi qu'il en soit, Odet de Châtillon, depuis 1562, ne garda plus de réticence, et l'adhésion explicite au calvinisme parut autant dans ses discours que dans ses actes. Il devint l'un des assidus du château de Merlemont, près Beauvais, premier berceau du calvinisme dans le Beauvaisis, et se montra avec ces abruptes hardiesses qui caractérisent toutes les fortes natures du seizième siècle. Mais l'abbé de Royaumont, Barnabé de Fayolles, n'était pas à la taille de ces hommes opiniâtres et terribles. Les dénoûments se pressèrent. On dit qu'alors, dans ces mêlées ardentes, un droit nouveau naissait des flancs du droit ancien qui périssait; on dit que l'humanité enfantait la *liberté de conscience*. Est-ce de cette prétendue hauteur qu'on le prenait au palais épiscopal de Beauvais? Toujours est-il que Pie IV devait excommunier et excommunia le cardinal.

Barnabé de Fayolles n'eut pas le bonheur de celui qui l'avait précédé dans sa commende;. on avait remarqué que, du vivant de Matthieu de Longuejoue, le calvinisme n'essaya pas de pénétrer dans le diocèse de Soissons [1], dont il était chargé. Du moins, Barnabé de Fayolles eût pu demander au cardinal un compte sévère de sa métamorphose. Lui, Châtillon, l'ami des lettres, qui comblait de ses éloges les savants, les artistes, les philosophes, il eût été instructif de connaître l'itinéraire qu'il avait suivi pour arriver au rivage du libre examen et à la fragmentation du catholicisme. Selon le programme de Calvin, il fallait rendre le culte nu et froid, afin de le rendre selon lui plus digne de l'intelligence, plus spiritualiste, en l'affranchissant de l'illusion des sens et des enivrements de l'imagination. Pratiquement, il est à craindre que ce ne soit pas le drapeau du spiritualisme qui ait

[1] *Histoire de Soissons*, par Dormay, t. II, édit. 1644

enrôlé Odet de Châtillon dans les rangs des réformés. Il se maria, en 1564, à Isabelle de Hauteville, dame d'honneur de Catherine de France, duchesse de Savoie. La question du mariage peut être discutée théoriquement. Mais rien n'obligeait le cardinal au cynisme de l'effronterie. L'abbé de Royaumont aurait pu demander s'il était besoin de la scène du château de Montataire, et s'il était nécessaire, pour célébrer des noces insultantes, de reprendre l'habit de cardinal quand on ne le portait plus depuis longtemps. Il plut à Odet de Châtillon d'inaugurer l'émancipation calviniste en prenant femme. Mais à quoi bon s'affubler de son habit de cardinal et mêler le sacrilége à la mascarade ?

Le puissant cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, convoqua en 1564, un concile provincial, où furent appelés tous les évêques, chapitres, abbayes et prieurés soumis à l'Église métropolitaine. On se rendit à l'appel du cardinal ; il fallait statuer sur la question religieuse et sur les faits qui, à cette époque, marchaient d'un pas rapide. Il y a des périodes de l'histoire où tout semble en fusion, où tous les éléments s'agitent, où les mobiles les plus variés ont action sur les âmes. En définitive, il semble que tout soit à refaire et qu'il faille couler en bronze les tables de la loi nouvelle. Naturellement les catholiques se tinrent au point de vue objectif et réaliste : l'inviolabilité de la vérité religieuse, l'inviolabilité de la foi traditionelle de nos pères, le droit contesté à la pensée individuelle de trancher et de choisir dans le bloc indivisible de la parole de Dieu et de la foi transmise par l'Église. Les partisans des idées nouvelles invoquaient le point de vue subjectif ou personnel ; ils invoquaient le besoin d'expansion de l'esprit humain, le besoin de satisfaire la pensée par des circonvolutions dans l'inconnu et dans l'hypothèse ; ils concluaient pratiquement le parallélisme légal de toutes les sectes nées ou à naître, la li-

berté de conscience, la liberté des cultes, la tolérance.

Le congrès religieux ou concile de Reims vit accourir tous ses membres; les chapitres de Mouchy, de Mello, de Clermont, de Creil, y étaient représentés, ainsi que les autres communautés, au nombre de quarante-huit. Royaumont envoya son mandataire; les prieurés de Beaumont, de l'Ile-Adam, de Ronquerolles, en firent de même. S'agissait-il de décider sur la doctrine fataliste de ces théoriciens, d'après lesquel l'humanité semblerait se balancer et faire de la gymnastique historique, allant du matérialisme au spiritualisme, et quand elle est lasse de celui-ci, allant et retournant à celui-là? Ce serait étrangement rapetisser l'humanité et l'histoire. On a bien dit que le protestantisme fut une vengeance contre le catholicisme du moyen âge qui avait trop maltraité le corps et les sens par ses doctrines de renoncement. Ce sont là des raisons trouvées après coup, mais qui ne reproduisent qu'un seul côté de la philosophie de l'histoire. On s'occupa au concile de Reims de remédier aux maux de la chrétienté; on décida des mesures pratiques pour la province. Le catholicisme, dans le grand débat qui était en cause, prit, comme gouvernement intellectuel, l'attitude de tout gouvernement temporel; il affirma sa possession, son antiquité, son droit séculaire et intrinsèque. Au nom de la raison suprême d'État et du suprême instinct de la conservation sociale, il n'admit pas qu'on discutât le fait et le droit de son existence comme gouvernement des âmes. Le concile de Reims rédigea une profession de foi, dans l'intérêt des fidèles; il prescrivit des règles pour introduire une sérieuse réforme dans les rangs du clergé, et pour remettre en honneur les points de discipline qui avaient été violés dans la province. Enfin, tout le monde demanda d'une voix unanime, dans l'assemblée, que le cardinal de Châtillon fût excommunié et déposé canoniquement, et ses dithyrambes sur la

compression du catholicisme envers les sens furent traités comme ils le méritaient [1].

Les trois abbés commendataires qui se succédèrent à Royaumont après Barnabé de Fayolles, furent Pantaléon de la Roche-Joubert, lequel eut ce bénéfice de l'an 1566 à 1573; René de Daillon du Lude, qui eut l'abbaye de 1573 à 1576, sous Charles IX et Henri III; ensuite, Martin de Beaune, abbé de Royaumont, en 1586 et 1593 [2]. Était-ce de ces natures d'hommes qu'il fallait à Royaumont, dans les temps de guerres de religion que la France allait traverser? En brisant l'union que la foi catholique avait établie chez nos pères, la réforme venait de rompre, de tous les liens sociaux, le plus fort et le plus vivace. La France n'ayant plus d'unité de croyance, l'éparpillement et la division intellectuelle conduisirent à la division et à la haine mutuelle des partis. On eut donc les guerres religieuses, les plus atroces de toutes; la France n'était plus une seule famille; il y eut deux camps, deux armées, qui pendant trente-deux ou trente-neuf ans, couvrirent le pays de sang et de ruines. Or, après la bataille de Saint-Denis, en 1567 (à la seconde guerre civile), les huguenots s'étant dispersés dans les provinces où ils s'organisèrent en bandes armées, une de ces bandes répandit la terreur aux alentours de Royaumont et de Beauvais, sous le commandement de Louis de Boufflers, homme rempli d'animosité contre les catholiques et le clergé. D'un autre côté, le cardinal de Châtillon, qui s'opiniâtrait à s'immobiliser dans la contrée, se livrait à des actes étranges, comme d'enlever les pierres tombales des églises abbatiales pour daller ses cuisines. Quant aux idées religieuses, le pays de Royaumont resta catholique, à part quelques défections isolées. Le cardinal de Châtillon

[1] *Antiq. du Beauvaisis*, par Louvet. — *Histoire de Beauvais*, par Delettre.
[2] Nous tirons ces dates du *Cartulaire de Royaumont*, de la *Gallia christiana*, et de différents mémoires et écrits historiques.

s'enfuit en Angleterre, en 1568, et son siége fut déclaré vacant.

La seconde guerre de religion eut lieu sous Pantaléon de la Roche-Joubert, comme le massacre de Vassy, comme la première guerre civile, comme les tristes exploits de Blaise de Montluc et du baron des Adrets s'étaient accomplis du temps du précédent abbé, Barnabé de Fayolles. Il est regrettable que les abbés de Royaumont ne se soient pas inspirés du grand spectacle donné par cette belle assemblée délibérante du concile de Trente, qui siégea depuis 1545 jusqu'en 1563, et qui traita avec calme, avec profondeur, des moyens de régénération et de réforme de la société chrétienne. Les abbés de Royaumont ne devaient-ils pas tourner leurs méditations vers les moyens de protection et de rajeunissement de notre abbaye, au milieu de l'ébranlement de la société universelle? Des hommes de génie, de grands caractères, de grands saints, des esprits organisateurs, auraient été nécessaires pour bien diriger un monastère, quand on traversait cette époque d'immenses perplexités qui s'étend depuis le règne de Charles IX, où commencent les troubles de religion, jusqu'à l'année 1598, où furent effacées les dernières traces de la guerre civile. Mais comment trouver de tels hommes, quand on ne sait quel petit esprit, on ne sait quelle routine d'égoïsme régnaient dans les classes sociales desquelles on attendait de plus nobles exemples? Hélas! il y aura toujours plus de cupidités et d'appétits dans l'humanité que la terre n'en saurait satisfaire. C'est pourquoi l'on voit à chaque époque les diverses avidités, cherchant de toutes parts quelle mine on pourrait exploiter. Les biens de l'Église semblaient, au seizième siècle, une proie naturellement indiquée ; et l'Église et l'armée devinrent l'unique ressource des cadets de famille. Toutes les pensées, tous les désirs, se tournaient donc vers les bénéfices ecclésiasti-

ques, comme nous nous tournons aujourd'hui vers les positions industrielles. Voilà pourquoi l'universel empressement à côtoyer la cour et à mettre en jeu les hautes influences dont on pouvait disposer, pour obtenir une, deux, plusieurs commendes [1]. La commende de l'abbaye de Royaumont en était là depuis François I[er]. Aussi, à partir du seizième siècle, la plupart des abbés de Royaumont portèrent de grands noms. On eût mieux aimé que cela.

Les commendataires n'étaient ni ne pouvaient guère être des réformateurs pour Royaumont. Comme ils n'étaient pas moines eux-mêmes, comme la plupart du temps ils ne résidaient pas à Royaumont, comme leurs idées, leurs goûts, leurs allures et quelquefois leur conduite étaient peu en harmonie avec l'esprit monastique, ils ne mirent pas plus d'ordre aux choses spirituelles qu'aux choses temporelles. Pour dire la vérité entière, les commendataires furent, au point de vue économique, un fléau, et, sous le rapport spirituel, un néant. Les souverains eurent le tort d'encourager cette institution des commendataires, dont ils se servaient pour suppléer à l'épuisement de leurs finances, et pour enrichir, sans rien débourser, leurs serviteurs dévoués ou les cadets de noblesse qui entraient dans la cléricature, ou se contentaient d'en prendre, par la tonsure, l'insignifiante livrée.

Les Jaubert, Joubert ou la Roche-Joubert, sont une très-ancienne famille du Périgord; ils étaient seigneurs *de la Roche*, près Excideuil [2]. Mais, au milieu de la fièvre du seizième siècle, Royaumont aurait désiré que Pantaléon

[1] Ces abus firent gémir plus tard les célèbres solitaires de Port-Royal : « C'est un effroyable scandale, disait Nicole, que de donner des bénéfices à ses parens moins dignes, en les préférant à des personnes plus dignes. C'en est un très-grand d'entasser bénéfice sur bénéfice pour augmenter son luxe et son faste. C'en est un très-grand de passer d'un bénéfice à un autre par des vues toutes humaines et des raisons purement temporelles. » *Essais de morale*, t. XIII, p. 313.

[2] Deux ou trois Joubert furent abbés de Charoux; Pantaléon de la Roche-Joubert, abbé de Royaumont, était conseiller du roi.

de la Roche-Joubert eût apporté à l'abbaye un concours plus efficace que celui de vains blasons. Pour René de Daillon du Lude, il n'eut l'abbaye de Royaumont que l'espace de trois années. A des illustrations personnelles il joignait une illustration d'origine, fondée il est vrai, sur d'antiques services : plusieurs de ses ancêtres s'étaient distingués dans les guerres ; il était fils cadet de Jean de Daillon, troisième du nom, premier comte du Lude, baron d'Illiers, sénéchal d'Anjou, conseiller et chambellan du roi, et de Anne de Batarnay du Bouchage[1]. Lorsque René de Daillon du Lude fut pourvu de l'abbaye de Royaumont, on sortait des horreurs de la Saint-Barthélemi (1572), dans lesquelles le pays de Royaumont et le Beauvaisis ne trempèrent aucunement. Il s'était bien produit, dans la contrée, des tristesses qui eussent pu exaspérer contre les huguenots[2]; cependant on ne peut reprocher aucun excès aux catholiques de cette époque[3]. On dut adresser un appel

[1] Son grand-père, Jacques de Daillon, chambellan de François Ier, s'était distingué au siége de Fontarabie. Martin de Bellay et Brantôme ont raconté les horreurs de ce siége : « Il leur convint de manger les chats et les rats, jusqu'aux cuirs et parchemins bouillis et grillez. » C'est d'un autre de ses ancêtres, François de Daillon, qu'on disait, en l'associant à Bayard et au capitaine de Fontrailles : « Chevaliers sans peur et sans reproches. » — Un Jean de Daillon avait été distingué par le roi Louis XI, qui « se connoissoit bien en gens, » dit Brantôme. Un frère aîné de l'abbé de Royaumont, Guy de Daillon, défendit Poitiers que les huguenots assiégèrent en 1569. Le roi Henri III honora René de Daillon du Lude de son ordre du Saint-Esprit, à la première création qui se fit en 1578. Il était, en même temps, abbé de Chateliers.

[2] « Ils ensanglantaient les territoires et les fleuves de la patrie, dit un historien libre penseur. Les catholiques étaient inflexibles aux personnes; les calvinistes, moins féroces contre les personnes, s'acharnaient sur les choses, sur les monuments. Ils brûlaient les églises, ils dévastaient les couvents, ils renversaient les autels, ils profanaient les reliques. Ils emportaient comme une proie les châsses, les chandeliers, les vases sacrés, les ornements les plus riches du sacerdoce et de l'épiscopat. Ils mettaient leur piété dans ces ravages et dans ces rapines. » *Histoire de la liberté religieuse en France*, par M. Dargaud, t. II, p. 141.

[3] Senlis comptait plus de cinq cents huguenots. La journée de la Saint-Barthélemi s'y accomplit sans massacre : on avertit les huguenots de se rendre hors des murs.

à la générosité publique pour la réparation des finances de l'État.

La Saint-Barthélemi n'avait fait qu'exciter au lieu d'apaiser la guerre civile; Charles IX qui devait se tenir prêt pour une lutte à mort, trouvant le trésor public épuisé, se vit obligé de frapper des impositions exceptionnelles sur les biens du clergé. Le diocèse de Beauvais eut pour sa part à payer plus de 100,000 livres, indépendamment des subsides partiels et des charges locales. Les abbayes figuraient largement dans cette imposition; telle abbaye qui n'avait que 2,500 écus de revenu net, eut à fournir plus de 2,500 livres pour sa cotisation[1]. Et quant à Royaumont, il contribua dans une mesure assez large pour que, sous peu d'années, cette abbaye en vînt à un état financier voisin de la pauvreté.

René de Daillon du Lude ne pouvait laisser une grande empreinte de lui-même à Royaumont, à cause des particularités de sa carrière. Nommé à l'évêché de Luçon, en 1587, ensuite à celui de Bayeux, par résignation du cardinal de Bourbon, il ne put prendre immédiatement possession de ce dernier évêché, le pape ayant refusé les bulles d'institution aux évêques et aux abbés de ce temps, à cause du massacre du duc et du cardinal de Guise, ordonné par Henri III. Clément VIII finit par expédier des bulles à René de Daillon, lorsque la paix de Vervins (1598) eut opéré un rapprochement entre la cour de Rome et le roi de France. Il ne fut du reste évêque que deux ans. Il se fit estimer, disent les *Mémoires*[2] du temps, par son mérite personnel et par son zèle pour la foi pendant les guerres de religion. Néanmoins, il ne fit rien par lui-même pour son diocèse, parce que, dit un historien de Bayeux, il résidait habituellement auprès du roi, dont il

[1] Nous n'avons pu trouver pour quelle quotité l'abbaye de Royaumont fut imposée.
[2] De Thou, Moreri, le P. Anselme

était le conseiller d'État. Bien moins résida-t-il à Royaumont, et il put se flatter d'y avoir passé, comme les anciens rois fainéants, parfaitement inutile [1]. On a écrit de nos jours la poésie des guerres du seizième siècle. Un historien s'est chargé de présenter dans un tableau animé le cycle de ces guerres épiques. M. Dargaud n'a pas seulement raconté, il a chanté les grandes luttes, les luttes terribles de nos pères, dans ce grand et fiévreux seizième siècle. S'il ne fallait que de l'âme, de l'enthousiasme et de la passion pour construire un chef-d'œuvre en histoire, cet élégant écrivain, qui procède à la fois de la manière de Tacite par l'énergie et de celle de Lamartine par la couleur, aurait doté d'un tel chef-d'œuvre les lettres françaises. Mais son *Histoire de la liberté religieuse en France* [2], souverainement intéressante de récit, manque de tempérament et d'impartialité. Selon cette histoire, les calvinistes vinrent à ce moment précis où le cœur de l'humanité était stérile comme le rocher et ils « en faisaient jaillir des sources vives. Ils tonnaient contre les vices, les crimes, les spoliations, les adultères. Ils suscitaient la charité, la foi, l'espérance. Ils répandaient et secouaient le feu dont ils étaient consumés et qui embrasait pour Dieu les multitudes.» C'est une manière poétique de considérer ces années, qui furent hélas! remplies de meurtres,

[1] René de Daillon du Lude fit bâtir le château de Sommervieu, à quatre kilomètres de Bayeux. C'est aujourd'hui la maison de campagne des évêques. Il dota la cathédrale de deux cloches, pour remplacer celles que les huguenots avaient enlevées.

[2] Sainte-Beuve trouve que Dargaud amollit l'histoire. La Mennais, Béranger, Lamartine, et Georges Sand surtout, ont, au contraire, applaudi aux travaux et à la manière historique de M. Dargaud. M. Dargaud était un poëte et un moraliste. Sympathiques par beaucoup d'endroits, nous étions séparés par les idées positives, quoique très-semblables de tendance d'esprit. Admirateur de ses belles qualités d'honnête homme et de remarquable écrivain, j'aurais voulu hériter du feu sacré qui anime ses belles pages, dans ses *Histoire de Marie Stuart*, *Jeanne Grey*, et *Élisabeth !* Malheureusement, il avait je ne sais quels préjugés enracinés contre les personnes et les choses du catholicisme, et à cet endroit cette âme douce et polie prenait quelque chose d'implacable qui étonne et attriste dans ses écrits.

et pendant lesquelles calvinistes et catholiques devaient fouler vallées et montagnes du sabot de leurs chevaux de guerre et les rougir de leur sang. Mais, sans discuter le beau rôle fait aux calvinistes par l'historien de la liberté religieuse, le noble René Daillon du Lude était en droit, dans le pays de Royaumont, d'exprimer quelques réserves. Les calvinistes ne se montrèrent pas, dans le Beauvaisis, extrêmement conservateurs des chefs-d'œuvre des arts. On ne peut oublier, dans les vallées de l'Oise et aux environs de Creil et de Beauvais, les années 1573 et 1575. On se souvient encore des brutalités calvinistes dans une maison de religieuses de Chauny. Les huguenots dévastèrent avec une rage spéciale l'abbaye de Breteuil, celle de Moncel, celle aussi de Wariville. Le prince de Condé de cette époque, l'aïeul du vainqueur de Rocroy, a été salué des plus gigantesques appellations. Il était le plus audacieux esprit et la plus prompte épée de sa race militaire. Une foi sincère l'avait embrasé et avait remplacé en lui l'ambition. Son âme et son visage « s'étaient transfigurés dans une gravité religieuse et s'étaient illuminés d'un rayon de l'infini. » Quoi qu'il en soit, on ne s'aperçut guère des évangéliques aménités du prince de Condé, dans la contrée de Royaumont. Les troupes qu'il envoyait par détachements dans les provinces pour y vivre à discrétion, pillaient les fermes, dévastaient les églises abbatiales et les monastères, mettaient à contribution les populations épouvantées et appauvries. Où était donc « cette heure sainte qui avait sonné pour le renouvellement du monde? » Où était « cette douce chaleur qui courait dans les veines des peuples, sous le verbe des prédicateurs calvinistes? » Où, « cette atmosphère radieuse qui les environnait, — ce parfum moral, cet éblouissement religieux qui les pénétraient? » Où, « ce nouvel idéal qui venait remplacer un idéal épuisé? »

On trouve Martin de Beaune, comme abbé de Royaumont,

après René de Daillon du Lude; Martin de Beaune était fils de Guillaume de Beaune, baron de Semblançay et de Bonne Cathereau-Maintenon. Cette famille paraît originaire de Tours. Martin de Beaune, chancelier de Catherine de Médicis, fut nommé évêque du Puy; mais on croit qu'il ne parut jamais à son évêché. Tout fait penser qu'il avait cette allure des élégants abbés du quinzième siècle, qui importèrent, sous la mitre abbatiale, le faste et les somptuosités mondaines. Il était de ces abbés mêlés à la politique, au monde, pas assez peut-être aux affaires générales de l'Église, mais qui négligeaient volontiers les intérêts monastiques dont ils étaient chargés. Son ingérence dans les intérêts bien entendus de Royaumont fut aussi négative que celle de René de Daillon du Lude [1], les abbés commendataires n'étant par la force des choses que des fictions, et Royaumont se réduisant, pour eux, à séparer la manse abbatiale de la manse conventuelle, puisque une abbaye ne leur apparaissait que comme une machine à revenus.

On se reporte plutôt vers les humbles religieux et les prieurs qui, dans ces moments difficiles, portèrent le poids du jour et le faix de la direction de l'abbaye. Dom Nicole Profit était, vers 1580, le prieur conventuel des bernardins de Royaumont. Le prieur (*prior præpositus*, prévôt) était le second dignitaire de l'abbaye; le R. P. dom Nicole Profit venait immédiatement après Mgr Martin de Beaune. Autrefois, sous les abbés réguliers, le prieur de Royaumont avait peu d'attributions spéciales : il était d'une manière générale, et sous toute espèce de point de

[1] Il était, en même temps, abbé de Saint-Pierre-en-Vallée et de Saint-Rigaud. Il succéda, à l'évêché du Puy, à monseigneur François de Sarcus. Il permuta l'évêché contre l'abbaye d'Aurillac, dont Ambroise de Sennectere était titulaire. Il s'intéressa néanmoins pour ceux dont il ne voulut point être le pasteur, et obtint du roi Henri II, ou Henri III, l'établissement d'un présidial au Puy. — Une récente notice biographique n'est point d'accord, pour l'époque de son épiscopat, avec la *Gallia Christiania* et le *Cartulaire de Royaumont*.

vue, le lieutenant de l'abbé, qu'il suppléait en cas d'absence, dont il était le premier auxiliaire et le premier conseiller. A dater de 1549, le rôle du prieur avait changé complétement, en prenant une plus haute importance. C'est lui, en définitive, qui centralisait l'autorité du monastère; c'est à lui que d'ordinaire les moines de Royaumont durent obéir. Il devint essentiellement le représentant de la communauté, alors surtout que les intérêts des moines était opposés à ceux de l'abbé commendataire; et il est probable que, à partir de l'année 1549, le prieur était élu par les moines eux-mêmes.

La situation et les circonstances compliquèrent la charge du prieur; il eut besoin d'une grande sagesse pour traverser les difficultés du temps, et se tenir dans cette *neutralité* convenable à un monastère, quand différents partis déchirent la nation. Du temps des abbés reguliers, la constitution de chaque monastère offrait dans son mécanisme une ressource puissante pour remédier aux abus, quand ils commençaient à poindre. L'abbé se rendait tous les ans au chapitre général; il se retrempait lui-même dans ce nouveau milieu; les tièdes se rechauffaient, les mous retrouvaient de l'énergie; de retour à Royaumont, ils communiquaient la flamme qu'ils avaient reçue à Cîteaux. Mais, sous le régime d'un simple prieur, tous ces avantages disparurent. L'abbé commendataire n'étant pas religieux, puisqu'on le prenait en dehors de l'ordre monastique, ne paraissait jamais au chapitre général. Restait le prieur. Mais son prestige auprès de ses moines n'étant plus celui des antiques abbés, quel moyen avait-il de protester, si on négligeait l'observation des règles, si le nombre des religieux diminuait, si on n'était pas à la hauteur de l'habit qu'on portait?

N'ayant qu'une autorité temporaire, n'empruntant aucun secours de ces accompagnements solennels qui forment l'appareil du pouvoir, un prieur présentait-il

assez de consistance pour faire face aux difficultés intérieures et aux difficultés venant du dehors? Le temps n'était pas aisé à l'époque de dom Nicole Petit. On remarquait une grande fermentation des esprits dans toute la contrée de Royaumont. Comme des météores avaient été aperçus dans les airs, dans la région de l'Oise, en 1581 et 1583, c'en était assez, dans ces temps de malheur et de guerre civile, pour que les populations troublées de la province du Beauvaisis attachassent un sens sinistre à de simples phénomènes météorologiques. On n'avait jamais rien vu de semblable, et à cause des circonstances politiques, l'imagination populaire interprétait les faits insolites de l'atmosphère comme des annonces d'une catastrophe prochaine. La consternation planait sur Beaumont, Pontoise, Asnières-sur-Oise, Senlis, Creil, Beauvais.

L'esprit public s'était frappé d'une série d'accidents, qui nous étonnent moins aujourd'hui, par suite du progrès des sciences physiques; on avait ressenti, en avril 1580, un tremblement de terre; l'année suivante (mars 1581), un violent ouragan avait renversé des édifices, des clochers d'églises, et plusieurs personnes avaient péri; un météore lumineux parut au mois d'octobre de la même année. La terreur fut au comble, lorsque, le 16 septembre 1583, on aperçut une large zone de feu au fond du ciel. La science moderne retiendrait à peine le sourire en pensant que l'on s'effraya tout simplement d'une aurore boréale; il n'en est pas moins vrai que les phénomènes du ciel achevèrent de répandre du noir dans les âmes déjà consternées par les guerres et les calamités qui affligeaient la patrie. On explique de la sorte comment les habitants des contrées environnantes de Royaumont adoptèrent avec enthousiasme les pratiques de dévotion les plus singulières, dans l'espoir d'apaiser le ciel et d'éloigner les tristesses nationales.

Le prieur de Royaumont n'aurait assurément pas été

en mesure d'empêcher et d'arrêter ce qu'on appela les *processions blanches*, de l'année 1583. On a dit que ces fameuses processions, où des milliers d'habitants, vêtus de blanc et portant des croix et des cierges, parcoururent le pays dans tous les sens, avaient pour objet véritable d'animer les masses contre les protestants, quoiqu'elles parussent organisées sous le prétexte de conjurer les fléaux du ciel. Il paraît difficile de ne pas soupçonner quelque machination de l'esprit de parti, dans cet élan de pèlerinage qui s'empara de la contrée. Ces mouvements de population étaient tumultueux et agitants. On aurait dû mettre obstacle à de telles manifestations. Que des vieillards, des jeunes gens, des femmes, des enfants, s'en allassent parcourir le pays, à six, huit, dix lieues, tout enveloppés de la tête aux pieds d'un sac de couleur blanche; que ce fût des allées et venues de deux, trois mille personnes, à Beaumont, Asnières-sur-Oise, Clermont, Mouy, Beauvais (septembre et octobre 1583); que le vingt-six septembre 1583, six mille personnes sortissent subitement de Senlis à quatre heures du matin, se rendant à Pontoise, où elles passèrent la nuit; que le lendemain, cette colonne étrange vienne à Beaumont, touche ensuite à Asnières et à Royaumont, puis revienne à Senlis le 28..., n'était-ce pas le désordre joint à l'énigme? Mais on sait avec quelle ardente et sauvage passion les ligueurs et les huguenots avaient engagé le duel. Et, lorsqu'eurent lieu ces déplacements des populations catholiques, véritable agitation religieuse de l'époque, les messieurs de Royaumont se trouvèrent harcelés entre huguenots et ligueurs. Il y avait à l'abbaye, sous l'autorité de dom Nicole Profit, de vénérables religieux: frère Nicolas Taconnet, frère Lucien Pecquet, frère Jean Duchastel, frère Marin Mille, frère Nicolas Hennequin, frère Philibert Bauce, frère Marin Dourdié, frère Adrien Martin, frère Antoine Chartier, frère Jean Decamp, frère

Robert Roussequin, frère Jacques David, frère Jacques Jacquemin, tous prêtres de Royaumont, et frère Jean de la Rue, profès, noms obscurs, noms sortis des rangs du peuple, mais qui avaient rencontré dans l'adoption d'une vie retirée et méritante le plus beau des anoblissements. Ce sont ces moines de Royaumont, qui virent défiler, en octobre et novembre 1583, d'autres colonnes de processions, celles de Luzarches et de l'Ile-Adam, se rendant à Senlis, où convergèrent en même temps celles de Dammartin, de Creil, et de Pont-Sainte-Maxence.

Comment, à travers des agitations sans cesse renaissantes, et avec une faible autorité temporaire, dom Nicole Profit aurait-il rendu sa charge de prieur utile et féconde? Comment aurait-il pu, comme il en avait le devoir, tenir la main à ce que l'abbé, Mgr Martin de Beaune, n'entreprît rien contre les droits et les privilèges de l'ordre, qui défendaient aux abbés d'aliéner les biens temporels de l'abbaye, par des attaques directes, ou des attaques indirectes? Recevoir des religieux ou des novices, renvoyer ceux qui se trouvaient dans le monastère, enfin faire des actes d'administration intérieure et de juridiction spirituelle, ne paraît pas avoir tenté Mgr de Beaune. Mais, par exemple, l'abbé commendataire remplissait-il les obligations de sa charge qui étaient : de recevoir les supérieurs et visiteurs de l'ordre, de les défrayer pendant le temps de leur visite, de payer les contributions imposées par le chapitre général, d'entretenir les aumônes ordinaires et extraordinaires pour les pauvres, de fournir aux religieux le vivre et le vêtement, de pourvoir l'église et la sacristie d'ornements et autres objets nécessaires pour la messe et le service divin, enfin de réparer les édifices et de reconstruire ceux qui seraient tombés en ruines[1]? Là-dessus, la contravention de l'abbé commen-

[1] Voyez : *Du premier esprit de Cîteaux*, 2e partie, chap. VII.

dataire était flagrante, et le zèle du prieur se trouvait fatalement paralysé. L'une des conséquences inévitables de l'établissement des abbés commendataires avait été la nécessité de séparer la manse abbatiale de la manse conventuelle, c'est-à-dire, d'affecter une partie des revenus de l'abbaye aux abbés, et une autre partie aux religieux. On avait espéré, qu'en confiant les abbayes aux abbés commendataires, ces abbés réaliseraient ce que leur nom de *commendataires*[1] promettait. On aurait pu croire, à l'origine des commendes, que sous le rapport temporel, comme sous le rapport spirituel, Royaumont allait devenir plus florissant que par le passé. Le contraire arriva. Ces abbés qui semblaient avoir des vues si désintéressées, ces grands seigneurs, ces cadets de famille introduits dans le clergé et pourvus d'abbayes, se regardèrent comme les propriétaires absolus de Royaumont, ayant droit d'user et d'abuser de leur patrimoine.

Dans beaucoup d'abbayes de cette époque, à peine les commendataires laissèrent-ils aux religieux de quoi ne pas mourir de faim; les abus allèrent si loin, que les Parlements furent obligés d'intervenir et d'assigner la portion des biens de l'abbaye qui concernait les abbés, et celle qui était afférente aux religieux. Ce sont les commendataires qui réduisirent le nombre des moines à un chiffre si petit, qu'on ne pouvait presque plus s'acquitter des divins offices; de belles abbayes furent réduites en masure; on voyait trois, cinq, dix moines, habiter des monastères où, autrefois des centaines avaient subsisté honorablement. Sous l'empire de semblables circonstances, les religieux de Royaumont en étaient venus progressivement, en 1579, à voir singulièrement diminuer leurs ressources. Des réclamations furent adressées à qui de droit; et il y eut entre M. Martin de Beaune, abbé de

[1] *In commendam*, confier aux soins d'un autre.

Royaumont et les religieux de ladite abbaye, un accord ou transaction ratifiée par l'abbé de Cîteaux et homologuée au Parlement[1]; il résulte de cet acte, que les religieux n'avaient à cette époque pour leur vestiaire que vingt-cinq livres par an et trois sols de pitance par jour. On dut modifier cet accord, sous les deux abbés qui succédèrent à Mgr Martin de Beaune. Frère Pierre Nivelle, docteur en théologie, proviseur du collége des Bernardins, à Paris, vicaire de Mgr l'abbé de Cîteaux, fut chargé de rédiger un règlement touchant la nourriture et le vestiaire des religieux de Royaumont[2]. Les commendataires étaient loin de pécher par trop de générosité, en sorte qu'il y avait antagonisme d'intérêts entre l'abbé et les religieux, loin qu'il y eût fusion. Un an[3] après que le règlement eut été dressé, les religieux de Royaumont présentèrent une requête à Mgr de Cîteaux, afin d'en obtenir de nouvelles conventions et des dispositions plus humaines et plus équitables; ils demandaient qu'on organisât sur d'autres bases et en d'autres proportions leurs pensions, *contre l'abbé*, selon les termes employés dans les archives de l'abbaye. Cette requête fut renvoyée à dom Nivelle.

Toutefois, au milieu des tristesses du temps présent, l'abbaye de Royaumont ne cessait pas d'exercer encore une sainte attraction; elle avait une réputation de sainteté, et l'on venait volontiers y consacrer sa vie; on aime à raconter ici une profession ou réception définitive qui eut lieu à cette époque, celle d'un novice, nommé Jean-Baptiste Duval. Lorsque, après avoir été postulant et novice, on avait entendu exposer[4], par le prieur, les règlements

[1] La copie de cette transaction était aux archives de Royaumont; elle était mentionnée dans l'*Inventaire de la manse conventuelle de Royaumont*, de 1765.

[2] Ce règlement était du 20 juin 1620. On en avait l'original dans les archives.

[3] Le 21 mars 1621. *Inventaire de la manse conventuelle*, aux archives de Seine-et-Oise.

[4] Les lois de l'ordre exigeaient trois conditions pour que le candidat fût

les plus sévères de l'ordre ; lorsqu'ensuite on avait persisté pendant plus d'un an à déclarer qu'on était décidé à les observer, le moment de la profession arrivait. On conduisait le novice, vêtu de ses habits laïques, au chapitre où toute la communauté était assemblée. Comme le bernardin devait s'engager par des vœux solennels, on avait soin que le novice ne s'exposât pas à regretter toute sa vie un moment d'imprudente exaltation. Aussi, pendant son noviciat, on avait donné à Jean-Baptiste Duval, pour le diriger, un homme d'âge et d'expérience, dont la fonction était de bien éclairer le novice sur l'austérité et la difficulté de la vie qu'il voulait embrasser ; on le rebutait plutôt que de lui laisser croire que le chemin qu'il voulait suivre serait facile et semé de fleurs. Pendant l'épreuve du noviciat on lui lisait, à trois reprises différentes, les chapitres de la règle, et on lui disait : « Voici la loi sous laquelle vous voulez combattre et passer votre vie ; si vous pouvez l'observer, entrez parmi nous ; si vous ne le pouvez pas, retirez-vous en liberté[1]. » Lorsque les épreuves et les réflexions de Jean-Baptiste Duval furent terminées et qu'il eut déclaré accepter volontairement le joug de la règle des bernardins, il n'y avait plus qu'à le recevoir profès dans la communauté; on demanda au R. P. abbé de Foucarmont de venir présider la cérémonie, Royaumont n'ayant que son prieur conventuel.

Le jour fixé pour la profession était le 16 mars 1586 ; Jean-Baptiste Duval se présenta dans l'église du monastère où tous les frères étaient assemblés. Arrivé au mi-

admis à la vêture et au noviciat : la première, qu'il eût été éprouvé quelque temps dans la maison même, pour laquelle il se proposait de se *stabilier;* la deuxième, qu'il eût été agréé par cette maison ; la troisième, qu'il eût été examiné par le vicaire général, par le maître des novices, et trouvé capable. Deux formalités indispensables devaient ensuite précéder l'émission des vœux : 1° le consentement de la maison à ce que l'on fît profession ; 2° l'examen préalable de l'abbé de Cîteaux, ou du commissaire par lui député à cet effet. (*Voy.* l'article 3 de l'édit de 1773.)

[1] *Règle de saint Benoît*, chap. LVIII.

lieu d'eux, il jura solennellement, devant Dieu et les saints, d'observer ce qu'un religieux devait observer, la stabilité ou permanence dans un même monastère, la chasteté des mœurs, la pauvreté privée et l'obéissance à la volonté des supérieurs. Ces vœux prononcés, le novice en signait l'engagement écrit de sa main, en présence de l'abbé, et sous l'invocation des saints dont les reliques étaient exposées devant lui, et il déposait solennement l'acte sur l'autel[1]. Mais avant cette grave démarche, Jean-Baptiste Duval eut une formalité essentielle à remplir, relativement aux biens qu'il avait pu posséder jusque-là. Il fallait qu'il renonçât, par un acte authentique, à ce qu'il possédait, libre à lui de donner aux pauvres, à sa famille, au monastère, ce qu'il voudrait et comme il l'entendrait. Or, le 16 mars 1586, à huit heures du matin, étaient assemblés à l'abbaye de Royaumont, en présence du tabellion royal juré au bailliage et châtellenie de Luzarches et de quelques témoins, révérend père en Dieu, *Pierre de la Rue*, par la permission divine, abbé de l'abbaye de Saint-Jean-l'Évangéliste de Foucarmont; Nicole Profit, prieur commendataire de Royaumont, ainsi que les religieux de Royaumont. Ils étaient assemblés en chapitre, après le timbre sonné en la manière accoutumée. Là étaient aussi noble homme Antoine Cautel, conseiller du roi au Parlement; noble homme Esprit Leboucher, greffier criminel de la cour du Parlement; Jean Hureau, avocat au Parlement; noble homme Eustache de Montereau, écuyer; maître Nicolas Duval, avocat en la cour; son frère maître Duval; noble homme Claude Roger, maître d'hôtel ordinaire de révérend père en Dieu Martin de Beaune, abbé de l'abbaye de Royaumont.

Avant qu'on reçût comme profès le novice Jean-Baptiste Duval, frère des susdits Nicolas et Pierre Duval, le

[1] *V.* la *Règle de saint Benoît* et M. Alph. Dantier, dans son livre, *les Monastères bénédictins d'Italie*, t. I, p. 188.

révérend père en Dieu Pierre de la Rue, abbé de Foucarmont, adressa des questions et des observations au postulant sur plusieurs points de la sainte Écriture. Il lui rappelait ce que c'est que de vivre en religieux. Il insista sur ce point que les religieux ne pouvaient tenir ni posséder aucun bien ni revenu de quelque source qu'ils puissent provenir. Le R. P. abbé ajouta que pour parvenir à être reçu à la dignité de bernardin, à laquelle il voulait être admis, il lui était indispensable de renoncer à tous ses biens propres ou de quelque nature qu'ils fussent; qu'il fallait, dès à présent, faire cette renonciation d'une manière catégorique. Le frère Jean-Baptiste Duval déclara à haute voix, en présence de tous les assistants, que, avant de faire profession, il renonçait effectivement, de son propre mouvement, à tous ses biens, meubles et immeubles, présents et à venir, en faveur de Jean Duval, son frère, conseiller au Parlement. La renonciation fut acceptée et signée par les intéressés et les témoins[1]. Le nouvel élu crut néanmoins ne devoir point oublier dans ses dons l'abbaye qui l'accueillait au nombre de ses enfants; c'est pourquoi il institua une redevance de trente livres de rente, en faveur de Royaumont, à prendre sur la ferme appelée l'Hôtel Destournelles, située à Belloy, en France[2].

Ces préléminaires accomplis, on mena le jeune novice à l'église où on lui rasa la tête et où il donna solennellement lecture de son acte de profession, rédigé à l'avance sur une feuille de parchemin[3]. Ces actes de profession, déposés sur l'autel, étaient conservés par le chantre dans les archives de l'abbaye[4]. Quand l'acte de profession

[1] *Cartulaire de Royaumont*, t. III, p. 1208.
[2] *Cartulaire de Royaumont*.
[3] *Us. antiq. ord. Cist.*, c. cxv, ap. *Nom. Cist.*, p. 236.
[4] Les religieux faisaient, dans leur profession, serment d'obéissance, avec cette formule : « Promitto fidelitatem, dignamque subjectionem obedientiam et reverentiam matri meæ Ecclesiæ Cistercii, nec non Beatæ Mariæ

eut été lu et que les frères eurent répété trois fois *Gloire à Dieu*, Jean-Baptiste Duval vint se mettre à genoux au milieu du chœur, et les moines commencèrent à chanter le *Miserere*. Pendant la psalmodie, le nouveau moine alla se prosterner aux pieds de chacun des religieux; puis, il revint au milieu du chœur, où il se prosterna encore jusqu'à la fin du psaume. Alors, le vénérable abbé de Foucarmont, s'avança avec les insignes de sa dignité abbatiale. Jean-Baptiste Duval se leva ; l'abbé bénit la coule ou habit du cloître, en revêtit celui qui venait de se dépouiller de ce qui l'attachait au monde, et Royaumont comptait un religieux de plus, ce qu'on appelait un profès [1].

Mais les impressions du jeune moine ne peuvent trop être exprimées ; quelques préparations antérieures qu'on ait apportées, on est toujours inévitablement ému, quand on va prendre des engagements sérieux qui affecteront l'avenir tout-entier. Lorsque dom Jean-Baptiste Duval fut étendu sur le pavé de la basilique et qu'on récitait des prières sur lui, il lui sembla être couché déjà dans les flancs du cercueil. Que lui importait qu'on lui eût enlevé son costume mondain, et que sa chevelure eût disparu sous le fer sacré ? Le sacrifice de ses biens temporels lui était un vrai soulagement, là n'était pas sa grande préoccupation. D'autres pensées retentissaient au dedans de lui-même; il entendait les battements de son propre cœur, comme au bas de la montagne on entend les rapides bouillonnements des torrents. La question était pour lui d'honorer la vie nouvelle qu'il embrassait. Le siècle qu'il quittait si chargé d'orages ne lui inspirait pas grands regrets; l'horizon, avec les interminables guerres des li-

Regalis-Montis ejusdem ordinis, tibique domino meo illius Abbati, ac successoribus tuis, secundum constitutiones ordinis (Rituel de l'ordre).

[1] Voy. *Us. antiq. ord. cist.*, c. CII, ap. *Nom. cist.*, p. 219, et les études de M. d'Arbois de Jubainville, sur les abbayes cisterc., p. 261.

gueurs et des huguenots, s'y assombrissait partout. L'anarchie était dans les provinces, et, sous pretexte de rétablir l'unité de religion, les ligueurs, aussi bien que les huguenots, sacrifiaient l'unité de l'État. Le nouveau moine venait demander la paix de l'âme à Royaumont, au moment où les troubles du royaume semblaient ressusciter les fractionnements de la féodalité.

Il n'est pas hors de propos de se recueillir devant l'acte de Jean-Baptiste Duval, et de se rendre compte de sa démarche à la lueur de ces idées nouvelles et de l'esprit d'investigation philosophique qui allait dans les âges modernes tourmenter le monde. Cette abdication si totale du moi qui est au fond de l'ascétisme dans la vie des solitudes, est un phénomène qu'aujourd'hui l'on se plaît à sonder; et on le classe volontiers au rang des inintelligibles en morale et en psychologie, si peu qu'on ait vécu et grandi en dehors de toute familiarité avec les idées chrétiennes. Dom Jean-Baptiste Duval, employant les lumières de sa raison et ses études relatives à la carrière qu'il embrasserait, pour conclure par la vocation cistercienne, pour adopter un programme d'existence où l'on s'interdisait la participation journalière aux divers rapports sociaux et à tant de légitimes jouissances semées sur le parcours de la vie, dom Jean-Baptiste Duval, à ce point de vüe, est plus qu'un mystère et un énigme, il est un scandale; et la popularité de Royaumont au seizième siècle, pour exercer une telle attraction, apparaît comme une puissance néfaste.

C'est que la question est en effet délicate; elle demande, pour être entendue, du calme d'esprit, un grand dégagement de tout préjugé protestant, rationaliste, industriel, et le consciencieux dessein de saisir l'essence de la vie claustrale en elle-même. Incontestablement, le déploiement du caractère personnel réclame un certain individualisme. Pour être méritant, il faut conserver un degré

de responsabilité. Lorsque la règle ou la volonté d'un supérieur se substitue à votre volonté, on est tenté de chercher que devient la responsabilité. Il ne faut pas, reconnaissons-le, que l'individu soit trop protégé, le sentiment de la responsabilité s'éteint dans le repos et ne se développe que par le péril, et par la conscience qu'on a de tenir soi-même le gouvernail. On comprend que si les autres font notre besogne, sous le nom de règle, sous le nom de directeur spirituel, de guide et de moniteur moral, notre moi s'efface proportionnellement dans une certaine mesure. Par conséquent, lorsque dom Jean-Baptiste Duval s'agrégeait à la colonie de Royaumont, lorsqu'il acceptait par vœu une vie d'obéissance passive, et qu'il y ajoutait le renoncement à la propriété individuelle, n'était-ce pas arriver à l'abolition complète de l'individualité? Jean-Baptiste Duval faisait-il un acte qui se justifie devant les idées modernes? Est-il permis de se détruire ou de s'abdiquer à ce point dans un véritable suicide moral? Qu'était-ce que cette vie de Royaumont? Était-ce vivre, quand il n'était permis, d'après la règle de saint Benoît, d'avoir en sa puissance, ni son corps ni sa volonté? Quiconque, dit un historien de notre temps[1], est tenu d'obéir absolument et en toute occasion, n'est pas. Toute personnalité lui est ravie.

Dom Jean-Baptiste Duval eût été bien contristé d'entendre interpréter de la sorte son jour de profession; et combien on l'aurait troublé, en appelant son sacrifice du mot de suicide moral et d'abdication de sa personnalité intime! C'est une exagération évidente de supposer qu'en passant par la porte de Royaumont, Jean-Baptiste Duval y avait perdu, par le fait même, ce qui constitue la personnalité et l'homme, tandis que, dans le même lieu, l'âme de

[1] C'est M. Guizot qui accuse la vie cénobitique d'abolir l'individualité; il appelle l'obéissance passive « le fatal présent que les moines ont fait à l'Europe, et qui a si longtemps altéré ou énervé ses vertus mêmes. » *Histoire de la civilisation en France*, XIVe leçon.

saint Louis n'avait fait que se dilater d'une manière puissante. La vérité est que l'existence claustrale demande des sacrifices d'autant plus méritoires, qu'ils supposent en l'homme une volonté renouvelant, avec une énergie intarissable, une immolation toujours recommencée de ses goûts et de ses désirs. Ce perpétuel et héroïque sacrifice était inévitablement accompagné, à Royaumont, de certaines vertus sans lesquelles on ne le comprendrait pas, telles que l'humilité chrétienne, l'amour des choses invisibles, la modestie, la soumission, la vigilance sur les appétits naturels. Mais ces dispositions éminemment sociables ne peuvent et ne doivent point être confondues avec l'anéantissement total du moi, avec la perte de la personnalité proprement dite. Ce serait outrer les choses, que de regarder le religieux comme un simple automate. Il reste toujours, là même où la propriété n'existe qu'en commun, et où tous obéissent à une règle, assez de marge pour qu'une vivace personnalité se fasse jour. Il y a toujours assez d'éléments et de circonstances dans lesquelles l'individu est livré à lui-même, à sa spontanéité, et ne dépend que de son libre arbitre, de sa volonté et de son énergie morale.

Il est vrai qu'il y a, dans l'assujettissement à la règle des communautés religieuses, un renoncement à plusieurs déploiements de la volonté, et une perte d'indépendance; cependant on ne doit pas donner aux faits des proportions qu'ils n'ont pas. Il est de maxime élémentaire et fondamentale dans la philosophie sociale, que l'homme, par le fait de sa nature, est un être sociable, et que de la *sociabilité* de l'homme se déduit, comme conséquence nécessaire, la subordination de l'individu au groupe. Cette même philosophie enseigne que le problème de la société est tout entier précisément dans le fait de chacun subordonnant les fantaisies, l'indépendance et l'intérêt individuel ou du plus petit nombre à l'intérêt du plus grand. Dit-on, pour cela, que ce sacrifice du moi et de certains

faits volontaires, cette subordination de l'intérêt personnel ou de l'égoïsme à l'intérêt collectif, à la dignité sociale, entraînent la destruction réelle de notre propre personnalité? S'est-on jamais avisé de demander si l'homme, par cela seul qu'il se range sous une loi qui ne procède plus de son individualité pure et qui constitue l'état social, perdait ou conservait encore les attributs d'un être personnel, s'il pouvait être encore vertueux ou lâche, coupable ou repentant? Qui a jamais exprimé un doute a cet égard? Qui a jamais demandé, ce que devenait, sous le régime social qui immole le moi à la société, ce que devenait la liberté, l'audace, le génie entreprenant, toutes nos manifestations les plus généreuses, sans lesquelles notre existence n'est plus rien? Il ne serait donc pas juste de soutenir qu'en embrassant la vie monastique, Jean-Baptiste Duval allait éteindre sa propre personnalité. Royaumont ne l'éteignait pas plus que l'état social en général ne détruit l'individu ; la vie monastique subordonne la volonté personnelle à la règle ; mais cette volonté vit par la règle ; l'individualité, obligée de s'effacer et d'abdiquer par certains côtés, renaît par d'autres. Et de même que « le sujet ne cesse pas d'exister dans une nation, lorsque par le devoir dont la collectivité lui impose l'accomplissement, il est tenu de sortir du cours naturel de ses mœurs par respect pour une moralité invisible, anonyme [1], » de même l'individualité ne meurt pas, dans le monastère, par cela seul qu'on assujettit sa volonté et sa vie à des statuts qui ne laissent aucun instant et aucun acte à l'arbitraire et à la fantaisie. Ce n'est ici, sous une forme particulière, que l'application d'une condition sans laquelle on ne comprend pas la coexistence de plusieurs êtres vivants : « La subordination de l'individu au groupe s'observe chez tous les animaux associés, en qui elle apparaît

[1] Proudhon.

comme la conséquence du principe physiologique qui, dans tout organisme, subordonne chaque faculté à la destinée générale. Ainsi, parmi les abeilles, tout est organisé en vue de la la communauté [1]. » La règle du monastère rallie chaque moi à l'uniformité, à l'immuable, à une pensée sérieuse et divine; elle ne détruit pas l'efflorescence de l'âme, elle la facilite.

Dom Jean-Baptiste Duval, en ramenant ses contradicteurs protestants ou rationalistes à une notion exacte de la personnalité, aurait donc justifié sa détermination et sa vocation. Du reste, des esprits moins prévénus ont proclamé de nos jours en quoi la vie claustrale purifiait la personnalité au lieu de l'éteindre : « Le renoncement à soi-même, et le dévouement au prochain, dit un de nos contemporains, tel est le but essentiellement proposé aux âmes d'élites, mais aux religieux plus qu'aux autres. Cette doctrine du détachement absolu a été conseillée par tous les maîtres de la vie spirituelle, de saint Benoît à saint Bernard, de l'auteur de *l'Imitation* à saint François de Sales et à Fénelon. Dans un siècle comme le nôtre, il faut en faire le triste aveu, l'esprit de personnalité grandit à mesure que le caractère s'abaisse, ce complet anéantissement du moi peut avoir quelque chose qui blesse et qui révolte. Sous l'influence des molles complaisances auxquelles on est aujourd'hui habitué, on se demandera s'il fut jamais permis de consommer sur sa propre personne cette sorte de suicide moral, comme si, par une réaction fort ordinaire, la faiblesse de notre nature, jointe à la résistance de notre égoïsme, ne nous portait pas à ne subir du sacrifice que la part compatible avec l'étendue de nos forces et de notre volonté. Le moyen âge, et même les premiers siècles de l'époque moderne, admettaient moins volontiers ces tempéraments et ces transactions que repous-

1. Proudhon.

sait alors la conscience. Quand la mâle énergie des sentiments et des passions était à la hauteur des esprits et des caractères, on acceptait l'holocauste tout entier, et le prince ou le vassal, le jeune lévite ou le vieux chevalier, se résignaient à n'être rien pour que Dieu fût tout dans leur cœur. Ils ne se croyaient point abaissés par ce sacrifice volontaire, et à chaque nouvel effort pour s'élever, ils entendaient une voix qui leur criait : Monte, monte toujours, monte plus haut encore. Prenons la peine d'étudier sérieusement, du douzième au dix-septième siècle, l'histoire à peine connue des ordres monastiques, et il nous sera facile de voir que, dans la société ecclésiastique comme dans la société civile, les actes de grandeur morale dont les âges antérieurs avaient légué l'exemple, ne cessèrent de trouver partout des imitateurs. Non, parce que tout s'étend ou s'abaisse sous l'inflexible niveau de la civilisation actuelle, ne supposons pas gratuitement que ce qui est a dû toujours être, et ne décrions pas surtout les sommités lointaines qui, dans les horizons du passé, s'élèvent bien au-dessus de nos têtes[1]. »

Tel est l'ascendant de la réalité sur l'esprit humain, que ceux qui reprochent inconsidérément aux monastères d'amoindrir dans l'homme l'individualité, ont eu la distraction de se réfuter eux-mêmes, par leurs propres contradictions ; et l'illustre historien, qui prétendait que chez l'antique moine, l'individualité n'existait pas, est le premier à reconnaître « le caractère de bon sens et de douceur qui éclate dans beaucoup de parties de la règle bénédictine, et dont il est impossible de n'être pas frappé. » La pensée morale et la discipline en sont sévères, dit-il ; mais dans le détail de la vie, elle est humaine et modérée ; plus humaine et plus modérée que les lois romaines, que les lois barbares, que les mœurs générales du temps ; et je ne doute pas que les frères, *renfermés dans l'intérieur d'un*

[1] Les *Monast. bénédict. d'Italie*, par Alphonse Dantier, t. I, *Introd.*, p. xxv.

monastère, n'y fussent gouvernés par une autorité, à tout prendre, *plus raisonnable* et d'une *manière moins dure* qu'ils ne *l'eussent été dans la société civile*[1]. »

Cependant, tandis que Royaumont était le pieux théâtre de ces événements intimes dont se forme la variété et l'animation des paisibles solitudes, le bruit du dehors vint gronder autour de la demeure solitaire. On assure que Royaumont eut son épisode de la Ligue. Il ne tira pas le canon, mais on le tira à ses portes. Après 1583, la *Ligue*, au lieu d'une simple société secrète, s'était étendue dans les masses populaires, pour devenir un grand parti révolutionnaire. Henri de Guise, persuadé que le moment était venu de frapper un grand coup, signa, le 31 décembre 1584, avec l'Espagne, le traité de Joinville, par lequel les parties contractantes s'engageaient « à extirper les sectes et hérésies, à exclure du trône de France les princes hérétiques ou qui permettraient impunité publique aux hérétiques, et à assurer la succession des Valois à Charles, cardinal de Bourbon. » Le manifeste de la Ligue parut le 31 mars 1585. Les signataires jurèrent de ne pas poser les armes que « l'Église de Dieu n'eût été réintégrée en la vraie religion catholique, la noblesse remise en ses franchises, et le peuple soulagé des nouvelles impositions. » Ce ne fut bientôt qu'une conflagration universelle. Les principaux chefs catholiques et les princes lorrains, pendant que la reine mère cherchait à Saint-Bris à engager le roi de Navarre à unir ses armes à celles de Henri III, pour faire la guerre à la Ligue, eurent à l'abbaye d'Ourscamp une conférence où ils décidèrent qu'il fallait détruire le parti protestant, puisque le roi ne semblait pas vouloir le faire. L'assassinat du duc de Guise, surnommé le *Balafré*, et celui de son frère le cardinal de Lorraine (1588), achevèrent, en stimulant la vengeance

[1] *Hist. de la civil. en France*, t. I, p 394

et les représailles, de jeter l'anarchie en France. On ne rêvait partout que guerre et défense. La Picardie et l'Ile-de-France n'attendaient qu'un signal. Beaumont-sur-Oise, Pont-Sainte-Maxence, Clermont, Pontoise, adoptèrent le parti du duc de Guise et des ligueurs. On demanda au duc d'Aumale de lever sur le pays les sommes nécessaires pour aviser à la sécurité des villes et des bourgs unis dans la Ligue. La cité de Senlis, qui eût voulu garder la neutralité, fut entraînée elle-même dans le mouvement général ; du moins, son évêque (Rose), ardent ligueur, déclama tant contre le roi de Navarre, qu'il qualifiait d'hérétique et de loup ravissant, il excita si vivement les populations à signer le pacte d'union, que le peuple, agité par ses prédications, se déclara contre Henri III. Mais, comme Henri III, pour en finir avec la Ligue, confédération qui se tournait tantôt contre les ennemis du catholicisme, tantôt contre les catholiques amis de sa dynastie, s'était décidé à traiter avec le Béarnais, roi de Navarre [2], afin de réunir leurs forces, le plan de guerre qu'on adopta fût, sitôt ce pacte de fédération conclu, de ne plus souffrir que la ville de Senlis restât au pouvoir du parti de l'*Union*.

Le pays de Royaumont allait jouer un rôle actif dans les destinées générales de la France. Les armées allaient se concentrer autour de Senlis, chef-lieu du bailliage. D'une part, les ligueurs venaient de s'emparer (1587-1588-1589) de plusieurs des places fortes de l'Oise, de Pont-Sainte-Maxence, Pierrefonds, Crépy, Bethisy, Beauvais, Noyon,

[1] *Extrait en bref de ce qui s'est passé à Senlis et ès environs d'icelle*, depuis l'an 1400 jusqu'en 1594, par Jehan Mallet : *Monuments inédits de l'Hist. de France*. Ad. Bernier, p. 70.

[2] Aux yeux de la multitude, la Ligue n'avait d'autre but que la conservation du catholicisme en France. Le zèle du duc de Guise, et de son frère le duc de Mayenne, politique habile, pour la religion catholiques, n'excluait pas des motifs politiques et une arrière-pensée d'ambition pour la maison ducale de Lorraine.

Breteuil, Gerberoy, Beaumont-sur-Oise[1]; ils dominaient à Senlis, qu'habitaient des bourgeois catholiques fervents. D'ailleurs, après la sentence de déchéance contre Henri III rendue par la Sorbonne et le parlement de Paris (janvier 1589), il y avait eu dans la contrée un soulèvement général contre le roi. L'évêque de Senlis enfin, ligueur acharné, ne perdait pas un instant, pour rattacher les masses à la sainte union. D'autre part, la physionomie des choses changeait, depuis que Henri III s'était réuni au Béarnais. A la suite de cette alliance, la noblesse revenait en général sous la bannière du roi, en sorte que la situation de la Ligue, avec son caractère de réaction démocratique contre les excès des seigneurs, entrait dans une phase nouvelle qui allait compromettre ses avantages. La première opération contre les ligueurs, depuis la jonction de Henri III et du roi de Navarre, eut lieu sous les murs de Senlis, et dans l'enceinte même des remparts de Senlis. M. de Montmorency-Thoré, l'un des cinq fils du connétable Anne de Montmorency, ne pouvait languir inutile dans son château de Chantilly. Thoré était « un gentilhomme d'honneur et de valeur, très-fier de son nom, et qui, malgré la dévotion ascétique de sa mère, n'hésita pas, ainsi que ses aînés, à rejeter la barrette pour l'épée. Il était, comme ses autres frères, brave, distingué de manières, de raison et de sentiment, sans être transcendant d'esprit. » Lorsque les royalistes de Senlis firent appel à

[1] « Pour ce que plusieurs passages, lieux et forteresses détenus de la part de l'ennemi empêchaient grandement les vivres de l'armée du roi audit siége de Paris, fut assiégé le bourg et château de Beaumont-sur-Oise, lieu fortifié durant ces troubles, lequel fut battu et miné, et trouvé si fort qu'on n'y sut que faire : dans lequel commandait le seigneur de Pontrincourt qui enfin fut gagné de ses parents et amis qui étaient en l'armée du roi, qui le persuadèrent si bien qu'il se rendit à composition : et sortirent tous bagues sauves; et à toujours depuis, ledit seigneur de Pontrincourt, fait service à sa Majesté : laquelle place rendue fut mise à la garde du seigneur de Marcilly, avec forte garnison, qui en a fort bien fait son devoir durant lesdits troubles. Et de là, le roi et ses troupes retournèrent en ladite armée et siége de Paris. Les troubles cessés, ledit Beaumont fut à M. de Liancourt. » (V. *Hist. et Discours*, par Jehan Vautier, p. 207.)

M. de Montmorency-Thoré, pour venir à leur aide contre les ligueurs, de Thoré ne marchanda pas son concours. Précédé par des intelligences ménagées dans la place, il entra habilement dans Senlis, le 26 avril 1589, par la porte Saint-Rieul, et absolument sans coup férir.

L'importance qu'on attachait à se rendre maître de la vieille cité des Silvanectes, se comprend, parce que Senlis interrompait les communications entre la capitale de la France et la Picardie; comme aussi les ligueurs tenaient essentiellement à ce poste pour se tenir en relation avec les autres villes de la Picardie, dont les habitants avaient embrassé le parti des princes. Senlis avait acquis d'ailleurs une réelle importance politique. On y avait signé, en 1493, avec les plénipotentiaires de Maximilien d'Autriche, sous le règne de Charles VIII, le traité de paix qui rendait le comté d'Artois et la Bourgogne à Marguerite, fille de Maximilien. Et, vingt années avant ce traité, c'est à Senlis aussi, qu'avait été conclue, en 1474, la trêve entre le roi Louis XI et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Enfin, c'est que Senlis était une place forte, une de celles que François Ier avait fait mettre dans un respectable état de défense, afin de protéger contre les armées ennemies l'intérieur du royaume et la capitale, au moyen des villes fortifiées qui l'entouraient. Les fortifications, déjà complètes en 1480, et remaniées sous Louis XI, donnaient à Senlis un aspect imposant. Les murs, terrassés à une grande profondeur et protégés ainsi contre l'artillerie, les bastions de Saint-Rieul, de la porte de Paris, les éperons du Montauban et de Saint-Etienne qui couvraient les remparts, des fossés profonds susceptibles d'être inondés, les portes armées de herses et ponts-levis, les tours crénelées qui s'élevaient de distance en distance, les eaux vives coulant autour des murailles, tout cela donnait à Senlis une attitude de force et annonçait une importante forteresse.

Qu'allait-il advenir? on pouvait croire que les sombres jours de 1418 et de 1429 revenaient. Les noms étaient changés; au quinzième siècle, les Bourguignons s'étant emparés de Senlis, il fallut que l'armée royale les délogeât. En 1589, après que Montmorency fut entré dans Senlis, après que le gouverneur de la ville, le sire de Rasse de Saint-Simon eut été fait prisonnier, et que les habitants se furent rangés sous l'autorité royale, les rôles prenaient un sens contraire; c'était l'armée des ligueurs qui voulait déloger de Senlis l'armée royale. Le 15 août 1429, le duc de Bedford était venu camper sous les murs de la ville, avec une grosse armée, pour livrer bataille aux Français; dans les premiers jours de mai 1589, c'était l'armée des ligueurs, commandée par les ducs de Mayenne et d'Aumale, qui se présenta et vint se réunir sous les murs de la même cité, pour en faire le siége. Au point de vue de la Ligue, il n'était pas possible de ne pas essayer de reconquérir Senlis, l'ancienne ville des Silvanectes, la vieille cité enviée aux Gaulois tour à tour par les Romains et par les rois francs, dans laquelle Chilpéric, Sigebert (551), Gontran, Childebert (587), Charlemagne, Charles le Chauve, avaient laissé leur empreinte, et dont les fiers seigneurs, au dixième siècle, les superbes comtes de Senlis, furent les plus ardents à acclamer Hugues Capet pour nouveau chef du royaume de France. Beauvais et les villes coalisées mirent en effet leurs milices sur pied. On ne perdit pas de temps; l'armée du duc d'Aumale investissait la ville, peu de jours après qu'elle s'était donnée aux royalistes, dans la nuit du samedi au dimanche 30 du mois d'avril.

Le 15 mai, tandis que les moines de Royaumont vaquaient à la prière, on entendit retentir la canonnade dans la direction de Senlis. Depuis quinze jours, on savait bien que c'étaient d'actifs apprêts du côté des assiégeants et du côté des assiégés, et que des sorties et des combats

partiels avaient eu lieu. Ce n'étaient que les opérations préliminaires. Mais, à la durée de la canonnade pendant la journée du 15, il était indubitable, pour Royaumont, que le siége de Senlis était engagé[1]. En effet, le duc d'Aumale avait ordonné l'attaque; il était urgent d'emporter la place d'assaut; il était urgent surtout de pousser le siége avec vigueur, de ne pas perdre un instant, et d'avoir promptement raison des assiégés, au moyen des boulets et de la destruction; voici pourquoi : lorsqu'on avait vu les ligueurs se diriger vers la ville de Senlis, les amis de la cause royale s'étaient empressés de venir renforcer la garnison et de prêter secours à M. de Thoré et à M. de Bouteville. Le seigneur d'Ognon, renommé pour sa valeur, ainsi que le sieur Dumont, accompagnés de plusieurs gentilshommes, étaient entrés dans la ville, avec quarante ou cinquante cuirasses et vingt arquebusiers à cheval, ainsi que deux charrettes avec quantité de poudre. Quelques jours après, la ville recevait un nouveau renfort par l'entrée de plusieurs gentilshommes avec deux cents soldats venant de la vallée de Montmorency[2]. Le 3 mai, M. d'Armentières, venant de Compiègne, avait pénétré aussi dans Senlis, escorté de cent soixante hommes, munis chacun d'un sac de poudre. Le tout pouvait former quatre mille livres pesant[3]. Ajoutez que dès la première nouvelle que l'armée du duc d'Aumale était disposée à venir faire le siége de Senlis, MM. d'Humières, Fontenay, Mareuil et plusieurs autres seigneurs des en-

[1] Les mémoires de Jehan Mallet et de Jehan Vautier, auteurs contemporains, comme ceux de MM Rouyer et Desormeaux, ont laissé des précis historiques de ce qui s'est passé à Senlis pendant la Ligue et pendant le siége. Ces récits sont tous relatés dans les manuscrits de M. Afforty. On retrouve les mêmes renseignements dans les écrivains modernes, M. de Malezieu de Senlis, M. Broisse, M. Vatin, M. Graves. M. de Méricourt, auteur de *Sir Evrard*, a publié un petit volume, intitulé : *Un coin de la vieille Picardie et les arquebuziers de Senlis*. Paris, 1861. (*Recueil des récits historiq. et légendaires de la France.*)

[2] *Senlis*, Vatin, p. 101.

[3] *Recherches histor.*, par Broisse, p. 72.

virons, étaient accourus dans cette place pour partager avec M. de Thoré le danger et l'honneur de la défendre.

Telles étaient, avec la position formidable de la place, les forces qui s'y étaient concentrées. Il n'y avait, dit-on, que six cents hommes soldés et quinze cents habitants en état de prendre les armes ; mais il s'y était réfugié beaucoup de paysans qui aidèrent à la résistance.

Quant aux assiégeants, on porte leur armée à trente mille hommes. Dès le 30 avril, ils s'étaient assurés d'une position favorable pour l'opération du siége ; ils s'étaient emparés du faubourg Saint-Martin qu'ils brûlèrent ; ils étaient maîtres, par là, des clochers de Saint-Martin, de Saint-Remy et de Saint-Étienne, qui commandaient la ville, et du haut desquels on pouvait tirer sur les remparts. Les ligueurs, maîtres aussi de la rivière de la Nonette, ne manquèrent pas d'en intercepter et détourner le cours, pour empêcher le travail des moulins de la ville, et rendre la position des assiégés plus critique. Le 2 mai, le duc d'Aumale, à la tête de sa cavalerie, et conduisant trois pièces de canon, était venu établir son camp à Villevert, ayant auprès de lui cinq à six mille hommes, tous volontairement enrôlés, dans l'espoir du pillage. Le 6, deux autres canons et une coulevrine étant arrivés au camp des ligueurs, le duc d'Aumale s'était empressé d'établir une batterie sur une éminence au faubourg de la Fontaine-des-Raines, dans le dessein de foudroyer les remparts de la porte de Creil à la porte de Paris. Le 12, quatre mille hommes de bonnes troupes, sept fort canons et trois mille cinq cents boulets, amenés par le sieur de Balagny, qui se faisait appeler le prince des Cambraisiens, étaient venus augmenter la force des assiégeants. Les ressources des ligueurs étaient donc imposantes ; et, néanmoins, il était dans l'intérêt de leur cause d'en finir au plus tôt avec les préparatifs et d'en venir à l'action. C'est que M. de Thoré avait dépêché un courrier à M. de Longueville, qui com-

mandait dans Compiègne; il l'avait instruit de l'état respectif des forces et des projets de l'ennemi; et, par conséquent, il fallait s'attendre à voir un contingent de troupes royales venir incessamment grossir la garnison. Le duc d'Aumale avait appris en effet, que les assiégés comptaient sur un secours, d'un jour à l'autre.

Le 15, les batteries commencèrent donc à lancer leurs projectiles contre les murs des remparts de la porte de Paris. Une autre attaque eut lieu en même temps près la porte de Creil, au lieu dit la Fosse-aux-Anes. L'ennemi tirait avec tant d'impétuosité, il battait si furieusement en brèche les remparts, qu'il ne donnait pas le loisir pour les réparer. Le lendemain, mardi 16 mai, les batteries recommencèrent leur feu depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. On dit que dans les deux journées du 15 et 16, les assiégeants tirèrent contre la place neuf cent quatre-vingts coups de canon. Cependant, l'attaque principale se portant sur les fortifications de la porte de Paris, il en était résulté une brèche à la muraille de la longueur de cent vingt pas. La brèche était assez profonde pour donner l'assaut dans la ville. L'assaut commença ; l'on combattit sur ce petit espace pendant six heures entières. On comprend que l'épouvante se répandit partout. Les femmes, les filles éperdues se rendaient dans l'église Saint-Rieul, dont on avait fait descendre la châsse. Cependant, malgré l'épouvante générale, la plupart des habitants, hommes et femmes, à part un petit nombre, firent leur devoir, et l'on vit ceux qui n'avaient jamais manié les armes se comporter vaillamment. Mais de telles attaques et une telle résistance, et ces interminables volées de canon, ne pouvaient avoir lieu sans des malheurs, sans des personnes atteintes, tuées ou blessées, sans des pertes considérables. Que pensait-on à Chantilly, car, à travers les immenses clairières de sa forêt, on aperçoit Senlis qui se dessine dans le lointain? Que pensait-on à Royaumont et

à Asnières, d'où l'on aperçoit aussi l'antique cité, avec sa flèche effilée, ses clochers et ses édifices ?

Rien de plus naturel que la neutralité d'une abbaye, quand les enfants de la patrie se déchirent d'une main fraternelle : s'il fallait cependant présumer des sympathies du monastère de Royaumont, d'après celles de l'abbé de Royaumont lui-même, il n'y a point de doute que les bernardins ne fissent des vœux pour les assiégés. L'abbé de Royaumont était chancelier de Catherine de Médicis, et toute la famille de Beaune était dévouée à la cause royale. Un des frères aînés de Mgr Martin de Beaune, abbé de Royaumont, Renaud de Beaune, qui fut successivement évêque de Mende, archevêque de Bourges et puis de Sens, Renaud de Beaune était un prélat éclairé et éloquent, qui aimait son pays, et qui était ardent pour sa foi. Son autorité le fit nommer président de l'assemblée du clergé, aux états de Blois, en 1588 ; l'esprit qui animait la famille des Beaune parut surtout à la conférence de Suresnes, près Paris, dans laquelle Renaud de Beaune avait pris hautement le parti du roi Henri le Grand, que ceux de la Ligue et les Français partisans de l'Espagne ne voulaient pas reconnaître pour souverain après la mort de Henri III[1]. On croit que la conversion de Henri IV fut due en partie à l'influence de Renaud de Beaune.

Cependant, le danger de la ville devenait plus imminent ; elle pouvait être prise d'assaut et les habitants passés au fil de l'épée, car il avait été fait à ce sujet de grandes menaces. D'un autre côté, le secours attendu pouvait paraître, et le duc d'Aumale désirait vivement que la place arrivât à une prompte composition. On parla donc d'une capitulation ; mais, au moment de la conférence, un coup de canon, parti du camp ennemi, interrompit les pourpar-

[1] De Thou, *Hist.*, l. 106. — Sainte-Marthe, *Gallia christ.* — Moreri, *Dictionn.*

lers; chacun retourna à son poste, et le combat recommença, jusqu'à ce que la nuit séparât les combattants.

Le lendemain, 17 mai, allait probablement être pour la ville un jour de deuil et de désolation; les ligueurs, exaspérés par une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, voulaient donner, aux villes qui n'embrasseraient pas leur parti, un exemple terrible. Toutefois, on avait repris, dès le matin, la question de la capitulation. Les royalistes traînaient les débats en longueur, avec intention. Leurs calculs obtinrent du succès. M. de Thoré apprit enfin la nouvelle de l'arrivée de MM. de Longueville et de Lanoue, qui approchaient avec huit cents chevaux et quinze cents arquebusiers pour secourir la place.

Lorsque, dans la contrée attentive aux diverses péripéties du siége de Senlis, on apprit que des troupes fraîches étaient venues ravitailler la place, on estima généralement que la lutte changeait de face, et que les assiégés avaient des chances. Une bataille en rase campagne allait décider la question, que les opérations du siége avaient laissée sans conclusion. Lorsque, en effet, le duc d'Aumale vit approcher les sieurs de Longueville et de La Noue, il était élémentaire qu'il devait empêcher leur jonction avec la ville et leur offrir isolément le combat. On était, dans toute la contrée, inquiet et les yeux fixés sur la nouvelle phase de la lutte. Les deux partis se rencontraient entre Montepilloy et la Victoire, à l'endroit même où, cent soixante ans auparavant, Charles VII et les Anglais s'étaient trouvés en présence.

Au pied des murs de cette abbaye, se décida, en réalité, une de ces journées qui ont de l'influence sur les destinées des empires. Les ligueurs perdirent la bataille, sans que les mémoires contemporains expliquent suffisamment pourquoi et comment ils la perdirent. Du reste, les raisons, données après coup, d'une victoire ou d'une défaite, ne sont jamais une explication *adéquate* des faits. Il

n'y a rien de plus inintelligible qu'une bataille gagnée. Les uns citent une manœuvre de l'armée du roi, qui fit feinte de reculer pour faire approcher les ennemis. Les ligueurs s'avancèrent vivement, pensant enlever l'artillerie de de La Noue; mais, tout à coup, celle-ci se découvrant, tira cinq volées, trois dans l'infanterie et les deux autres à travers la cavalerie, qui était aux deux ailes de l'infanterie. Cette manœuvre, qui aurait tout d'abord amené une grande confusion dans l'armée des ligueurs, aurait été suivie d'une attaque faite avec furie par les gens d'armes et les cuirasses de La Noue. De là un désordre immense qui se serait mis dans les rangs des ligueurs, puis la déroute, la fuite et la débandade. Selon d'autres, la cause première de la déroute des ligueurs serait une fausse idée qu'ils se seraient faite sur un point spécial de l'armée venue au secours de Senlis. S'étant persuadé à tort que Henri, duc de Longueville, et le brave de La Noue avec leurs deux mille cinq cents hommes, n'avaient pas d'artillerie, ils s'étaient lancés eux-mêmes sans prendre la peine d'amener leur propre artillerie : et cela aurait été la cause de leur défaite. Quelle que soit l'explication, il est sûr que de La Noue culbuta tous ceux qui se trouvèrent sur son passage; plus de trois cent soixante-dix hommes qui gardaient l'artillerie furent tués sur place; un grand nombre voulant fuir se noyèrent dans la Nonette; l'affaire, qui avait commencé vers quatre heures, finissait entre cinq et six; la victoire était complète; l'artillerie, les bagages, un butin immense, tombèrent au pouvoir des royalistes. On estima la perte des ligueurs à plus de 500,000 écus. Mais surtout la conservation de Senlis[1], située à la porte de Paris, était

[1] Le 21 mars 1594, le roi Henri IV était encore à Senlis avec le chancelier, les messieurs du conseil d'État, des financiers, de grands seigneurs, et les dames de France. Le lendemain, 22 mars, Henri IV entrait à Paris avec assurance; et les habitants fêtaient cet heureux événement. Henri IV avait fait de Senlis le quartier général des expéditions guerrières qu'il avait eu à entreprendre. Il logeait à l'hôtel de Saint-Perain, qui était presque en-

pour le roi de la plus grande importance. Il ne possédait plus que six villes, et la défection de Senlis eût apporté à ses affaires un irréparable préjudice.

Royaumont se trouva bientôt comme dans un cercle de flammes ; parce que, après Senlis, Pontoise eut à subir également un siége. Henri III, le maréchal de Biron, le duc d'Épernon et le roi de Navarre l'assiégèrent avec trente mille hommes. Pontoise capitula le 24 juillet 1589. C'est à ce siége de Pontoise[1], que le Béarnais faillit être tué, une arquebusade qui lui était destinée ayant jeté mort un colonel huguenot sur l'épaule duquel il s'appuyait en observant la place. Est-ce à la suite de cette affaire qu'il fut emporté blessé au château de Viarmes, dans lequel la tradition de la blessure et du séjour de Henri IV se conserve encore? est-ce quand il parut à Beaumont? Mais, on ne doit pas taire le nom d'un jeune capitaine, dont les mémoires n'ont pas laissé mourir le souvenir et qui seconda vivement de La Noue au siége et à la victoire de Senlis. Après le drame, le roman. Il est juste de remettre en lumière l'un des héros de cette victoire, intéressant par son âge, et sur lequel des écrits du dix-septième siècle ont répandu quelque poésie, en faisant, on doit le craindre, trop bon marché de la morale. Gilles de Conflans, seigneur

clavé dans le château. Le 23 mars, madame d'Angoulême et madame d'Estrées, et tous ceux qui étaient restés à Senlis depuis le commencement des troubles, se rendirent à Paris, emportant de ce séjour un affectueux souvenir. Senlis, délivré de ses inquiétudes par l'affermissement du pouvoir royal, n'eut plus qu'à réparer ses murailles et les désastres que les guerres lui avaient occasionnés. Mais cette ville se ressentit longtemps des pertes qu'elle avait éprouvées. A cette époque, cette cité possédait dans ses murs la comtesse de Senlis, la spirituelle reine Marguerite de Valois. Cette princesse ne fut point indifférente aux malheurs de la ville, et chercha à les soulager par de royales générosités. Elle résidait encore en 1603 dans Senlis, où elle posait, en cette même année, la première pierre de l'église des capucins. (*Senlis*, par M. Vatin, p. 120, 124.)

[1] Le duc de Mayenne reprit Pontoise, l'année suivante (1590); les ligueurs tenaient à garder cette place. On recevait à Paris, par cette direction, les vivres venant de la Normandie; le duc de Mayenne y avait établi une forte garnison pour favoriser le passage, par terre et par eau, des vivres destinés aux ligueurs de la capitale.

d'Armentières, était son nom ; et mademoiselle de Guise, fille du duc de Guise, le Balafré, et princesse de Conti[1], fut l'un de ses historiens, dans les *Amours du grand Alexandre*[2]. Gilles de Conflans était le troisième fils d'Eustache de Conflans, seigneur d'Ouchy, et de sa seconde femme. La princesse de Conti rappelle que son jeune guerrier, qu'elle désigne du nom de Napoléon, n'avait que vingt ans, lorsqu'il se trouva au siége de 1589, à côté de Longueville, de La Noue, Humières, Givry, et de tant d'autres défenseurs de la ville de Senlis, qui la plupart étaient ses proches parents.

Mademoiselle de Guise a bien fait de rendre à chacun selon ses œuvres, et de signaler la part brillante que le jeune de Conflans avait prise à la défense de Senlis, en 1589. Gilles de Conflans se montrait l'héritier de la valeur militaire de son père, Eustache de Conflans[3]. Celui-ci avait été fait capitaine de la compagnie française des gardes du corps, qu'avait eue Louis de Talaru, baron de Chalmazel. Il refusa longtemps cette charge[4] ; mais le roi Charles IX l'avait lui-même forcé de l'accepter, en lui accordant et en lui scellant lui-même la grâce ; il lui fit même expédier des lettres de maréchal de France, tant ses services étaient appréciés. Mais l'historien du dix-septième siècle ne s'est pas borné à raconter la bataille de Senlis : il a joint à son récit de guerre un épisode de roman qui, selon quelques interprètes, aurait eu pour théâtre le voisinage de Royaumont.

[1] Mademoiselle de Guise, née en 1574, épousa le prince de Conti en 1605, perdit son mari en 1614 et mourut de tristesse.

[2] Elle écrivit les *Amours du grand Alexandre, suivies de Pièces intéressantes pour servir à l'histoire de Henri IV*, petit in-18.— La *Bibliothèque des Romans*, ouvrage périodique, publié au dix-huitième siècle par François Bastien, a donné tous les écrits historiques de la princesse de Conti, au deuxième tome de l'année 1787.— Ces écrits ont été aussi édités et expliqués par Laborde, valet de chambre du roi, en 2 volumes. Paris, 1786.

[3] La maison de Conflans était une maison issue des comtes de Brienne, qui ont possédé les royaumes de Jérusalem et de Chypre.

[4] Le motif était que son frère, Robert de Conflans, était alors poursuivi criminellement pour un meurtre ; on pouvait craindre que sa maison ne fût déshonorée.

Gilles de Conflans avait participé aux dangers et à la délivrance de Senlis, en guerrier vraiment chevaleresque. Il était dans l'affaire du 12 mai, quand les habitants firent une sortie avec cent chevaux et tuèrent aux assiégeants trois cents hommes. Après s'être jeté très-hasardeusement dans ce siége, c'est lui qui, notamment, insista pour qu'on traînât en longueur et qu'on soutînt les deux assauts qui eurent lieu, contre l'opinion, dit madame de Conti, de ceux qui étaient dedans et du gouverneur lui-même. C'est lui qui, avec quelques autres gentilshommes, avec Bouteville, Montmorency, d'Ognon et de Pertuis, tint bon pour défendre la brèche, dans les terribles assauts du 15 et du 16, où l'on se battit pendant six heures entières, dans un espace resserré, au milieu du fracas des canons et des arquebusades. Gilles de Conflans contribua ainsi, par sa vaillance et sa courageuse opiniâtreté, à soutenir le moral des assiégés, à déconcerter les ligueurs, sans perdre un pouce de terrain; il contribua enfin au succès définitif de la lutte, en donnant loisir aux serviteurs du roi de secourir cette place, de gagner sous les murs de Senlis cette mémorable bataille, qui avança si efficacement les affaires de Henri, situé encore au delà de la Loire. Le succès de la dernière journée fut dû, en grande partie, à l'habile direction du brave La Noue, que Longueville avait salué général; mais La Noue avait été vivement aidé par notre jeune capitaine de vingt ans. Gilles de Conflans pouvait, par conséquent, comme tous les braves du siége de Senlis, revendiquer sa part, soit dans la mise en fuite du duc d'Aumale et des chefs de l'armée des ligueurs qui, poursuivis jusqu'à Saint-Denis, rentrèrent à Paris, couverts de confusion, et harcelés par les chansons et les moqueries[1], soit dans le grand

[1] La satire *Ménippée* retraça, plus tard, la honte de la déroute de Senlis :

A chacun nature donne
Des pieds pour le soutenir;

résultat d'avoir opéré la jonction des troupes royales, des troupes calvinistes, des troupes de la noblesse qui accouraient de toutes les parties du royaume, et de celles du roi de Navarre. C'est pourquoi les deux rois purent, en effet, paraître en vue de Paris, le 30 juillet au soir, avec quarante mille hommes qui s'étendaient en un vaste demi-cercle sur la rive gauche de la Seine, depuis Argenteuil jusqu'à Vaugirard.

Mademoiselle de Guise ne s'est pas contentée de dire la noble part du jeune de Conflans dans la guerre, et les preuves qu'il avait faites de brave militaire. Conflans n'avait eu, jusque-là, d'autres pensées que pour la gloire; mais, lorsqu'il fut sorti si vaillamment de ce siége de Senlis, où il avait traîné la plupart des canons ennemis dans la ville et encloué le reste, il voulut « donner quelque chose à son plaisir, » dit mademoiselle de Guise, qui trouve cela naturel. Tout couvert de lauriers, il fit un voyage à Compiègne, résidence de la cour, où il s'arrêta quelques jours, et où il devint épris d'une très-belle dame, ajoute mademoiselle de Guise, ne faisant pas d'ailleurs d'efforts pour repousser une passion malheureuse et coupable. On ne s'aperçut pas d'abord de la passion du jeune Conflans; mais, cette passion n'ayant fait que s'accroître, et la dame l'ayant, au mépris du devoir, payée d'un scandaleux retour, le mari, justement blessé, quand il remarqua cette intrigue, et entrant dans une violente colère, imagina toutes sortes de contrariétés

Les pieds sauvent la personne
Il n'est que de bien courir.

Ce vaillant duc d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoiqu'il eût perdu sa malle,
N'a pas la mort encouru.

Bien courir n'est pas un vice;
On court pour gagner le prix;
C'est un honnête exercice,
Bon coureur n'est jamais pris.

contre sa femme; il l'emmena de Compiègne pendant la nuit et l'enferma dans la tour d'un vieux château de sa dépendance, prison affreuse, plutôt faite pour enfermer des lions qu'une « des plus remarquables dames qui fût dans le royaume, » au dire de la princesse de Conti.

Comme le roi Henri III était mort[1], Henri IV, qui lui succéda, étant revenu de Compiègne, avait repassé la Loire; en vue de poursuivre ses conquêtes systématiques, il retourna encore sur ses pas, et prit une ville, dont il confia le gouvernement à notre mari malheureux, qui s'y retira avec sa femme. La politique vint de la sorte ouvrir des perspectives à la passion. Gilles de Conflans, abattu d'abord de la disparition de la dame, se rongeait de douleur, ignorant dans quelle retraite les deux époux avaient caché leurs pas; mais, lorsqu'il eut découvert l'asile où ils s'étaient réfugiés, son cœur saigna plus encore à la pensée des mauvais traitements qu'une personne, détournée par lui de ses devoirs, subissait à son occasion. Le cœur, dominé par une forte passion, se fait des illusions si étranges, que Gilles de Conflans estima comme une grande fortune l'intervention de Henri IV. Non-seulement des nouvelles purent être échangées réciproquement, au moyen d'un discret message; mais le jeune héros de Senlis sut faire naître une occasion de se rencontrer de nouveau à Compiègne, car la passion crée et invente comme le génie. La cérémonie d'un baptême, où Gilles de Conflans fut parrain, et à laquelle le gouverneur et son épouse furent invités par honneur, parut une très-heureuse solution du problème.

Le baptême eut lieu à Compiègne, et les deux époux ne purent manquer d'y venir, parce que c'étaient des personnes de qualité qui les en priaient; mais l'homme qui obéit aveuglément à ses passions, calcule d'ordinaire sans cette

[1] Assassiné le 1er août 1589.

mystérieuse et inflexible logique qui se faufile dans les anneaux de toute destinée; c'est nous-mêmes qui préparons nos catastrophes et nos déceptions. Comme Gilles de Conflans ne put dissimuler sa joie, la jalousie du mari éclata de nouveau, et, dans un transport de colère, il pensa tuer sa femme; il la ramena à son gouvernement, il lui ôta tous ses gens, et l'enferma dans une chambre obscure, dont il se rendit le geôlier. Gilles, désespéré, se retira dans une de ses terres.

Il y était à peine arrivé, que toute la noblesse du pays l'y vint trouver, au nombre de quarante à cinquante preux chevaliers. Venait-on saluer les nobles débuts du jeune capitaine, qui semblait devoir faire revivre les talents paternels, les exploits d'Eustache de Conflans, et le dévouement si beau du chevalier féal du quatorzième siècle, Jean de Conflans, massacré sur le prie-Dieu du jeune dauphin[1] Charles de France? Emporté par son fol amour, il fit la sottise de proposer à ses jeunes visiteurs d'aller « pelarder » avec lui une petite ville, pour en faire, disait-il, « déguerpir une garnison d'ennemis. » La proposition fut acceptée par ce cercle d'étourdis batailleurs. Gilles de Conflans ne doutait pas que, se rendant maître de la place, il ne procurât la délivrance et le bonheur à la dame captive; ses compagnons d'excentricité croyaient, de leur côté, aller cueillir d'autres lauriers de Senlis. L'expédition étant improvisée, la jeune troupe martiale se mit en marche. Gilles de Conflans, à la tête de ses intrépides et absurdes compagnons, se présenta de son autorité privée et sous l'égide de ses folles idées de jeune homme, devant la ville où résidaient le gouverneur qu'il détestait, et la femme à laquelle il eût dû épargner son coupable et importun amour. Emporté par sa fougue, il force les portes

[1] Jean de Conflans, maréchal de Champagne en 1358. Il donna, durant la prison du roi Jean, une grande preuve de courage et de fidélité. Il fut massacré, par ordre de Marcel, prévôt des marchands de Paris.

de la ville, mais aussitôt la garnison du château parut et sortit, les habitants reprirent cœur, et firent « une rude salve de mousquetades. » Une balle atteignit à la tête le téméraire Gilles de Conflans, et termina, d'une manière tragique, sa gloire et ses aventures. Le roi, qui avait reçu et qui attendait encore d'autres éclatants services de ce jeune et courageux capitaine, le regretta, dit-on, extrêmement.

Tels sont les faits dont la princesse de Conti a effleuré à peine un mot ; et, comme il y a quelques raisons de croire que ce drame s'est accompli au château royal d'Asnières-sur-Oise, ce dernier rôle historique du château d'Asnières intéresserait par des actes frivoles l'histoire de Royaumont. L'histoire, en général, considérée dans sa grave austérité, accompagne Gilles de Conflans jusque sous les murs de Senlis, elle le quitte après la victoire ; mais l'histoire réduite aux proportions plus familières et plus intimes, l'histoire comme la pratiquaient mademoiselle de Scudéri, la princesse de Conti, et, plus tard, Saint-Simon, l'histoire qui ne recule pas devant l'indiscrétion des anecdotes, s'est emparée de toutes les démarches de Gilles de Conflans pour noter des détails de vie privée et domestique.

Le récit de mademoiselle de Guise ne dit ni les noms véritables des personnages, ni les noms réels de lieux et de villes; elle les dissimule sous des noms d'emprunt, de même que les vrais noms sont travestis dans *le Grand Cyrus*, de mademoiselle de Scudéri, dans la *Carte de la cour de* 1663, de Guéret [1]; de sorte qu'un travail reste à

[1] On a donné la clef de tous les noms employés par mademoiselle de Guise.

Alexandre ou Alcandre, signifiait Henri IV.		Chrysante, signifiait Gabrielle d'Estrées.	
Serquas. . . .	la localité d'Arques.	Liane.	la ville de Compiègne.
Pe tipe	Dieppe.	Napoléon . . .	Gilles de Conflans.
Vigenne. . . .	la Guienne.	Lindamart. . .	le duc de Longueville.
Philemon . . .	le marquis de Parabère.	Larisse	inconnu.
Eliane.	Madame d'Humières.	Polidor	inconnu.
Elise	la ville de Senlis.	Dioclée	inconnu.

faire au lecteur, et qu'une clef lui est indispensable pour substituer, dans le récit historique, les noms réels aux noms fictifs.

Existe-t-il assez de documents pour assigner d'une manière certaine le château d'Asnières-sur-Oise comme théâtre du drame qui vient d'être rapporté? y a-t-il des preuves que ce soit le pays de Royaumont qui recueillit les dernières et regrettables sottises de l'étourdi jeune homme? La gravité historique impose de mentionner ce qui milite contre, ainsi que ce qui est en faveur. Une preuve, ou une indication dans un sens défavorable, serait le *silence* de la tradition populaire; tandis que la princesse de Conti s'est plu à raconter la fin tragique de Gilles de Conflans, la localité d'Asnières-sur-Oise se tait; il ne s'est formé aucune légende; la fanfaronnade de nos cinquante chevaliers n'a laissé aucune trace dans la mémoire des générations locales. Que les habitants d'Asnières aient oublié complétement le duc de Bedford et les rois Henri V et Henri VI d'Angleterre, bien que ces étrangers aient pesé sur le pays, cela s'explique; mais comment n'ont-ils pas sauvé de l'oubli la mémoire des malheurs insensés de Gilles de Conflans? comment n'ont-ils pas chanté cette infortune? comment ne redisent-ils pas encore, dans des élégies traditionnelles, les pleurs, la fausse destinée et les coupables égarements de madame de Simiers[1]? Tout peuple est poëte et chanteur.

[1] La femme, cause des malheurs de Conflans, est désignée, dans le récit de mademoiselle de Guise, sous le nom voilé de Dioclée. On avait d'abord supposé que cette mystérieuse Dioclée ne saurait être que Rachel de Cochefilet, ou madame de Rosny : ce qui ne donne pas la clef du problème : madame de Rosny n'ayant épousé Maximilien de Béthune qu'en 1592, longtemps après la mort de Gilles de Conflans. Quant à Rachel de Cochefilet, il est vrai qu'elle avait eu un premier mari, François Hurault, seigneur de Châteaupré; mais ce premier mari de Rachel était maître des requêtes, homme de robe et non d'épée, et moins encore gouverneur d'une ville de guerre; or, Polidor, le mari de Dioclée, était gouverneur de place. On a cherché à résoudre le problème, encore, au moyen de la famille d'Humières. Le seigneur d'Humières se fit tuer à l'âge de vingt-six ans, à la surprise

Les preuves ou les indices qui déposent, au contraire, en faveur d'Asnières-sur-Oise[1] sont, d'abord, des circonstances purement négatives. On s'est perdu en recherches pour savoir quelle était la ville désignée par le mot énigmatique de la ville de *Larisse*, assiégée par Gilles de Conflans, et mentionnée dans le récit de la princesse de Conti. En soi il n'y a pas d'incompatibilité à ce que ce soit Asnières-sur-Oise qui donne la clef du mystère et soit la ville de Larisse; elle avait une citadelle; le château royal de saint Louis était une forteresse dont on a décrit les neuf tours dans un des premiers livres de cette histoire. Aux portes d'Asnières, on montre, dans le château de Viarmes, la chambre où Henri IV, d'après la tradition populaire, aurait été rapporté blessé. Enfin, sur la hauteur du mont qui domine Asnières et dans l'enceinte du parc de saint Louis, existait une *forte tour* (détruite seulement en notre temps), qui protégeait le château de saint Louis; ce qui aurait été primitivement « la *prison ténébreuse*, » dans laquelle M. de Simiers aurait, d'après la princesse de Conti, enfermé madame de Simiers.

Mais l'indice le plus sérieux résulte du plan cadastral

du château de Ham, en Picardie, en 1595. Or, le récit de Louise de Lorraine, princesse de Conti, parle d'un événement bien antérieur au siége de Laon, qui est de 1594; et le seigneur qui se fit tuer au siége de Larisse, avait vingt ans, et non vingt-six ans, comme le seigneur d'Humières. Laborde, dans ses explications du récit de mademoiselle de Guise, n'hésite pas à voir *M. et madame de Simiers*, dans Polidor et Dioclée. Madame de Simiers était née Louise de l'Hôpital et sœur du marquis de Vitry, gentilhomme de chambre du duc d'Alençon, dont les deux fils furent maréchaux de France.

[1] On s'est demandé si Larisse ne désignerait pas Mantes; mademoiselle de Guise veut que Larisse ait soutenu un siége par Henri IV : elle amplifie un peu, quant aux circonstances accessoires, comme les romanciers. On dit, d'ailleurs, que Mantes n'a pas soutenu de siége contre Henri IV, attendu que cette ville se soumit volontairement et sans siége, en 1598, vingt-quatre heures après que le seigneur de Villeneuve s'y fût introduit par astuce. — Mais il ne s'agit pas de siége: Mantes offrait-elle les autres particularités saillantes que requiert le récit de la princesse de Conti? Pour Asnières, avait-il été enveloppé dans la Ligue, et fallut-il un semblant d'attaque pour que les troupes royales le fissent rentrer dans l'obéissance?

d'Asnières-sur-Oise[1], et la géographie viendrait peut-être aider ici à l'histoire. Quand on ouvre la carte d'Asnières, on peut constater qu'on a pris, à la partie septentrionale du château royal de saint Louis, qui était du domaine de la Couronne, un quartier ou un fief portant le nom de : *Victoire-de-Senlis*. Où est le lien entre Asnières-sur-Oise et la ville de Senlis? pourquoi retrouve-t-on à Viarmes comme à Asnières un souvenir de Henri IV et un vestige territorial de la célèbre affaire où se distingua notre héros malheureux? Gilles de Conflans combat contre les troupes du duc de Mayenne. Vainqueur des ligueurs à Senlis, Gilles s'en va périr ensuite, d'une manière romanesque, au siége d'une petite ville que mademoiselle de Guise désigne du nom fictif de Larisse. Larisse, n'était-ce pas Asnières-sur-Oise? Henri IV, qui regretta Gilles de Conflans, comme nous l'apprend son historien, ne détacha-t-il pas du parc royal d'Asnières le fief de la *Victoire-de-Senlis*, en mémoire de Gilles et de ses nobles services? Si l'histoire ne marche pas sans données et sans indications, même dans ses conjectures, on a ici des faits qui ajoutent à de simples probabilités un degré de vraisemblance[2]. Et, toutefois, quel que soit le résultat auquel conduise la discussion des présomptions historiques, la ville d'As-

[1] Il a déjà été dit que Mgr de Rosset de Fleury, abbé de Royaumont, fit dresser, en 1743, un plan de la ville d'Asnières. Le fief de *la Victoire-de-Senlis* est indiqué sur ce plan : il fait face à l'église.

[2] Cependant, l'on peut faire une objection, tirée de l'article xxv de la *Charte de commune d'Asnières*, donnée par Louis VIII, au treizième siècle. Cet article stipulait que l'abbaye de *Sainte-Marie-de-la-Victoire*, fondée à Senlis par le roi Philippe Auguste, aurait à Asnières-sur-Oise un pressoir à perpétuité (Abbatia Sanctæ Mariæ de Victoria sita juxta Silvanetum, habebit in perpetuum apud Asnerias unum pressorium). Ce qu'on a désigné, dans le plan cadastral, du nom de fief de *la Victoire-de-Senlis*, ne pourrait-il pas tirer de là son étymologie? — Ajoutons qu'un auteur ancien a émis une opinion défavorable à Asnières : c'est Jehan Vautier. On lit dans ses écrits : « Le seigneur d'Armentières fut tué d'une embuscade qui lui fut dressée proche de la ville de Neuilly-Saint-Front, lequel fut fort plaint et regretté de chacun, pour la grande hardiesse et expérimentation de l'art militaire qui étaient en lui. » *Histoires et discours des choses passées en ce royaume, depuis* 1588 *jusqu'en* 1598, par Jehan Vautier, p. 219.

nières n'a rien à gagner[1] à se précipiter en mendiante après de semblables aventures. Qu'il soit vrai qu'un jeune gentilhomme ait pris le château d'Asnières pour théâtre de ses exploits excentriques, ou que ce soit plutôt devant une autre ville qu'il ait porté les essais romanesques de sa folle ardeur, cela n'ajoute pas beaucoup à l'immortalité historique d'Asnières-sur-Oise ; et Royaumont n'est nullement impatient d'insérer cette page dans ses annales. Tout au plus y aurait-il un sujet pour la fraction légère de la littérature moderne, qui est à la recherche d'une Australie intellectuelle et d'une nouvelle mine de romans. La dignité de l'histoire n'a pas besoin de s'appesantir sur de semblables frivolités.

Néanmoins, on ne doit pas passer sous silence la popularité dont jouissait le pays d'Asnières-sur-Oise et de Royaumont auprès de la noblesse et des officiers de l'armée, à la fin du seizième et dans les premières années du dix-septième siècle. Cette popularité indique de vieilles fréquentations avec le pays de Royaumont, qui jetteraient quelque jour sur les conjectures actuelles. Si l'on se transporte à cinq années après la mort de Henri IV, on sait que la politique avait décidé les mariages espagnols, et que la régence de Marie de Médicis soulevait des tempêtes. Lorsqu'on se rendit, en 1615, vers la frontière des Pyrénées, pour le double mariage princier de Philippe IV d'Espagne et de Louis XIII de France, il fallut que le cortége royal prît des précautions et allât à des épousailles comme à la guerre, à cause de l'opposition faite à la régente de France par les huguenots, parmi lesquels figuraient le prince de Condé, le duc de Bouillon, le connétable de Montmorency, Duplessis-Mornay et Sully lui-même[2]. Ces

[1] Si c'était à Mantes, ou à Clermont-sur-Oise, ou à Beaumont, ou à Pontoise, ou à Dieppe que le drame aurait eu lieu, quel dommage au fond serait-ce pour Asnières-sur-Oise?

[2] Le voyage du roi en Guienne fut résolu, dit Monglat dans ses *Mémoires*, qui fut le prétexte des seconds troubles, parce que les princes reprirent

grands seigneurs s'étaient retirés de la cour pour se fortifier dans leur gouvernement des provinces méridionales, et là, ils publièrent leurs manifestes d'opposition. Cette disposition des esprits nécessita des mesures de prévoyance militaire, pour aller chercher la fiancée de Louis XIII, l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche. Le roi, la reine mère, et madame Isabelle, marchèrent escortés d'une véritable armée. Le duc de Guise avait été chargé du commandement de la petite expédition, où se trouvait un régiment des gardes françaises et suisses, avec les six petites couleuvrines du grand maître de l'artillerie. Et, comme l'on avait surtout lieu de craindre, lorsqu'on traversa les provinces du Poitou, de la Guyenne et du Béarn, remplies de huguenots et de mécontents, on ne marchait qu'à petites journées, si bien que l'on mit six jours pour aller de Bourg-la-Reine à Orléans, sept d'Orléans à Tours. Après avoir franchi la Loire, on se garda plus soigneusement encore; douze cents cavaliers couvrirent le front et les flancs du cortége. On manquait souvent de vivres; les campagnes, entre Angoulême et Bordeaux, étaient dévastées par la guerre civile; et, cependant, la gaieté n'abandonnait pas ces braves gentilshommes de l'escorte. N'y avait-il point parmi eux les fils de ceux qui, quelques années auparavant, fournirent un contingent à la chevaleresque échauffourée d'Asnières-sur-Oise, en faveur de Gilles de Conflans?

Indubitablement, plusieurs d'entre eux avaient fréquenté Royaumont et les villes adjacentes. On en trouve la preuve historique dans les chansons des mousquetaires, qui s'encourageaient à supporter les privations de toute

les armes de nouveau pour l'empêcher. Voilà donc tout en armes en 1615. Le roi mit deux armées sur pied : l'une, commandée par le duc de Guise, pour l'accompagner; et l'autre, par le maréchal de Bois-Dauphin, pour tenir tête en Champagne aux princes, qui se vantaient d'empêcher l'exécution du mariage. Ce qu'ils ne purent faire néanmoins. (*Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'Hist. de France*, t. XXIX, p. 9.)

espèce, durant cette expédition périlleuse, pour les mariages franco-espagnols de 1615. Les mousquetaires tournent un œil d'envie et de regret vers les champs d'Asnières-sur-Oise et de Royaumont; ils ont des dits et des chansons moqueuses sur les mauvais chemins, les maladies et le manque de vivres qui les accablaient tour à tour dans les chauds climats du Midi : « La rudesse des « chemins surpassait la créance des humains; nous « criions par monts et par vaux : Grand Dieu! quelque « peu d'avoine ou reprenez nos chevaux; qui plus est, « fièvre chaude, hydropisie, catarrhe et pleurésie venoient « emplir hospitaux et cabarets; quand donc reverrons-« nous à notre aise les beaux rivages de l'Oise, les beaux « champs de Rejaumont, et la campagne entre Luzarche « et Beaumont? »

Ces chants de la petite armée, dans le voyage du Midi, se retrouvent arrangés avec des rimes, en d'anciens manuscrits :

Ne passons qu'une journée
En ces terres infortunées,
Criants par monts et par vaux :
Grand Dieu! quelque peu d'avoine,
Où reprenez nos chevaux!
Fièvre chaude et pleurésie,
Cathares, hydropésie,
Peu de finance et grands frais;
Fesons retentir nos plaintes,
Hôpitaux et cabarets;
Quand reverrons-nous sans noise
Les verts rivages de l'Oise,
Les beaux champs de Royaumont,
Et la campagne Élysée,
Entre Luzarche et Beaumont[1]?

Il n'est point improbable de supposer que ces braves enfants du Parisis, supportant si gaiement les privations,

[1] V. Recueil mss., *Bibliothèque Impériale*, 1615.— *Anne d'Autriche*, par M. Capefigue.

pressés autour d'Isabelle de Bourbon, de Marie de Médicis et du jeune Louis XIII, et qui chantaient Royaumont en tenant la main sur leur épée, fussent ou les fils des chevaliers ou les chevaliers eux-mêmes, qui, dans l'exaltation de la vingtième année, se lancèrent dans la folle sottise qu'inspira Gilles de Conflans; mais l'histoire, qui est grave de sa nature, ne doit point s'opiniâtrer après des thèmes de roman. Henri IV aima le jeune Gilles de Conflans, comme son descendant, Louis XVI, devait plus tard affectionner un descendant de cette famille, le marquis de Conflans, fils du maréchal d'Armentières[1]. Similitudes étranges de caractères aventureux, dans les mêmes races! Si Gilles aimait à guerroyer à tort et à travers, s'il s'en va batailler, avec quelques camarades, sous les murs d'une ville, pour une affaire d'intrigue féminine, le marquis de Conflans, de l'époque de Louis XVI, n'était pas moins singulier, sans être cependant un homme ridicule. Seul de tous les hommes de son temps, il ne portait point de poudre, et la raison qu'il en donnait était étonnante, mais vraie. Sa tête fumait, et il y ressentait des douleurs insupportables; il avait servi dans les troupes légères avec distinction, mais sa singularité le suivait partout. Comme à un repas de corps, où il se trouvait, un vieil officier de hussards se servait d'un verre qui tenait près d'une pinte, M. de Conflans se fit ôter une de ses bottes, la remplit de vin et la but à sa santé. Henri IV s'était-il attaché à Gilles de Conflans pour des raisons analogues à celles du roi Louis XVI, qui, ayant la passion de la chasse, se prit d'affection pour le bizarre marquis de Conflans, réputé habile chasseur[2]? Quelle que soit la raison, il n'est pas moins vrai qu'Asnières-sur-Oise ne doit revendiquer l'aventure de Gilles

[1] Ce maréchal, le dernier maréchal de Conflans, vice-amiral de France, était premier gentilhomme de la chambre du régent. Ce Louis de Conflans possédait la seigneurie de Puiseux, du comté de Beaumont.

[2] Voir *Souvenirs de* 1780-1789, par M. le duc de Levis, p. 165.

de Conflans que comme une hypothèse, appuyée, mais non démontrée, par quelques présomptions historiques.

Mais l'exposé de cet épisode local ayant fait invoquer des souvenirs de 1615, et devancer, par cela même, de quinze années la marche naturelle des faits, on doit revenir sur ses pas et laisser les événements reprendre leur cours véritable. Lorsque l'excommunication pontificale, lancée depuis l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, eut été levée en 1595, il sembla qu'on allait respirer. Henri IV avait fait son abjuration (25 juillet 1593), et, dès lors, les villes les plus importantes secouèrent le joug de la Ligue pour se soumettre à l'autorité royale. Le traité de Vervins, en 1598, réconciliait la France et l'Espagne, et mettait fin à la guerre étrangère. A l'intérieur, les huguenots avaient toute raison de déposer les armes, depuis que l'édit de Nantes avait été accordé; il n'y avait plus matière aux guerres de religion. Tout semblait donc renaître dans cette ère nouvelle de pacification; la France restait catholique, sans l'inquisition[1]; le monastère de Royaumont paraissait sortir, lui aussi, de ses longues tristesses. Sous l'administration de son nouvel abbé commendataire, Mgr Philippe Hurault, le temporel de Royaumont fut parfaitement réparé et rétabli. Philippe Hurault fut abbé, de 1594 jusqu'en 1620. Il a fermé le seizième siècle et ouvert le dix-septième, qui est l'inauguration de la branche des Bourbons en France; et il résulte de l'état des choses constaté par le comte de Chiverny, père de l'abbé de Royaumont, que les guerres de religion et le régime des commendataires avaient réduit notre abbaye à un état complet de misère. En 1594, Royaumont n'était qu'un lambeau, ou un sque-

[1] Jehan Vautier raconte qu'en janvier 1597, il y eut dans les églises de Senlis des prédications qui faisaient un certain effet et témoignent du calme renaissant; M. Gallement, et M. Le Bel, enfant de Boran, honoraient l'éloquence de la chaire; attirés par l'évêque de Senlis, Mgr Rose, le fameux ligueur, ils prêchaient trois fois la semaine devant la jeunesse.

lette; mais telles étaient les ressources naturelles du monastère, que, confié à une administration plus soigneuse et plus intelligente, il suffit de quelques années sous le règne abbatial du révérendissime père en Dieu Philippe Hurault, pour remettre Royaumont sur un excellent pied.

Philippe Hurault, ou Philippe de Chiverny, qui devint évêque de Chartres après la mort de Nicolas de Thou, son grand-oncle, était essentiellement un homme d'ordre, un administrateur. Il était parent de l'abbé de Royaumont, auquel il avait succédé[1]. Son père, que le cardinal de Lorraine et Catherine de Médicis avaient fait entrer aux affaires du gouvernement, et qui devint chancelier de France, avait pris pour devise l'étoile de Vesper dans un ciel lumineux, avec ces mots : *Certat majoribus astris.* Philippe Hurault, son fils, remit l'ordre dans le temporel de Royaumont, mais au profit de qui, fût-il l'étoile de Vesper? Il existe une relation de la manière dont Philippe Hurault avait obtenu la commende de Royaumont, et l'on y retrouve la preuve qu'il allait de soi, dans les familles aristocratiques de l'ancien régime, de se pourvoir de nombreuses abbayes, comme aujourd'hui on se pourvoit d'actions ou d'obligations dans les entreprises industrielles. On y apprend, en même temps, dans quel état pitoyable l'abbaye de Royaumont était tombée par suite de la négligente administration de Mgr Martin de Beaune. M. le chancelier de Chiverny, du reste, se montre, dans ses mémoires, l'homme avisé et sage, l'homme positif et clairvoyant, qui n'ignorait pas le pouvoir des saisons sur le moral, et l'action générale des phénomènes météorologiques sur l'état de l'âme et sur les manifestations de ses facultés.

[1] Martin de Beaune, évêque du Puy. — Philippe Hurault, comte de Chiverny, garde des sceaux de France, père de notre abbé de Royaumont, était fils de Raoul de Chiverny et de *Marie de Beaune*, fille de Jacques, baron de Semblançay.

M. de Chiverny, en effet, avait engagé le duc de Guise, dit le Balafré, à ne point irriter Henri III pendant les grands froids, parce que la gelée occasionnait chez ce prince des accès de fureur qu'il ne pouvait maîtriser[1]. Mais, sans s'arrêter à peser ici, parce que ce n'est pas le lieu, le degré d'influence qu'une cause purement physique et externe put avoir dans l'ordre, donné par le roi, d'assassiner le duc de Guise à Blois, le 23 décembre 1588, il est utile de détacher un extrait des mémoires du chevalier de Chiverny et de lui laisser raconter lui-même ses affaires de famille.

« Ce fut cette année[2] que je commençai à séparer mes « deux fils, ayant baillé à mon aisné la demeure de ma « maison de Cheverny, avec entretien suffisant et conve- « nable pour lui et pour sa femme, qui estoit quelque « temps auparavant venue de chez M. le comte de Charny, « grand escuyer, son père, et que j'avois premièrement « receue comme femme de cette qualité, en ma maison « d'Esclimont, laquelle voulant réserver pour moi, estant « plus proche de la cour, je les envoyai faire leur séjour « audit Cheverny; et, pour l'abbé de Pont-Levoy, mon se- « cond fils (qui fut abbé de Royaumont), après avoir de- « meuré quelques années à Chartres, depuis la réduction « de ladite ville, et là, au collége d'icelle, avec un pré- « cepteur, estudiant tousjours; je le fis venir à Paris, et « le mis dans le collége de Navarre, où il continua ses es- « tudes, ayant mis aussi avec lui mon dernier fils, le baron « d'Uriel, pour apprendre quelque chose convenable à sa « condition, et ce fut alors que je fis pourvoir mon second « fils, à Rome, de quatre abbayes, par une mesme bulle, « avec dispense de son âge, n'ayant pour lors que *dix-sept*

[1] Cet exemple est cité, par le docteur Foissac, dans son savant ouvrage de *l'Influence des climats*. Le même écrivain nomme le terrible dictateur du Paraguay, le docteur Francia, Lancisi, Milton, sur lesquels les grands froids, ou les chaleurs extrêmes produisaient les effets les plus étranges.

[2] 1587.

« *ans;* et fut la première expédition que le pape fit pour « la France, qui me gratifia beaucoup en cela. Lesdites « quatre abbayes estoient Pont-Levoy, La Vallace, Royau- « mont et Saint-Père. Il ne s'estoit rien expédié depuis les « deffences qui avoient esté faites du temps de Henri III, « lesquelles furent pour lors levées, et fut ordonné que « les François se pourvoyroient comme auparavant. A ce « propos je suis bien aise, comme j'ay déclaré cy-devant « de quelle façon j'avois recouvré lesdites deux premières « abbayes de Pont-Levoy et de Vallace pour mondit se- « cond fils, de remarquer en cet endroit comment je luy « ay peu avoir les deux autres de Royaumont et de Saint- « Père de Chartres ; pour celle de Royaumont, ce fut pour « M. du Puy[1], mon cousin à la mode de Bretagne, frère « de M. de Bourges[2], depuis archevêque de Sens, deux de « mes meilleurs parens et amis, et particulièrement ledit « sieur du Puy, beaucoup plus franc et libre que l'autre, « après avoir quasi eu tous les plus beaux bénéfices de « France, ayant esté chancelier de la reyne-mère de nos « rois, Catherine de Médicis, et avoir mangé et dissipé « plus de cinquante mille livres de rente, que je luy ay « veu avoir, par mauvaise conduite et menage, ne lui res- « tant plus que ladite abbaye de Royaumont, sur sa vieil- « lesse, et qui *estoit saisie de tant de créanciers* qu'il n'en « pouvoit jouir, s'asseurant de mon amitié mutuelle, et, « par conséquent, de celle de mon fils, luy résigna pure- « ment et simplement ladite abbaye, laquelle j'asseuray « au nom de mondit fils, par brevet du roy, et arrest du « grand Conseil, dès l'année 1594, pour, sous sa procura- « tion, baillée aux dépens dudit sieur du Puy, luy rendre « ledit revenu plus aisé et facile, et hors de prise de ses « créanciers, et, en cette façon, enjouit ledit sieur du Puy « le reste de sa vie; et, bien que ladite abbaye ne valust

[1] Martin de Beaune.
[2] Renaud de Beaune.

« pour lors que quatre mille cinq cens livres, les charges « payées, *estant grandement ruinée*, j'accorday audit sieur « du Puy autre chose à disposer aux siens, qu'il donnast « des pensions après sa mort sur icelle abbaye, ausquels « je luy promis que mondit fils satisferoit, soit par conti- « nuation ou récompense d'icelle, quand il jouiroit de « ladite abbaye; et, cette facilité jointe à sa nécessité, « accablé d'importunité sur ses derniers jours, luy fit « donner de belles pensions, jusques à cinq mille quatre « ou cinq cens livres, sur ladite abbaye, et le tout sans « autre forme que par lettres particulières qu'il m'en « escrivoit, en faveur de ceux qu'il désira gratifier, les- « quelles je souscrivis et promis que mondit fils y sa- « tisferoit; et puis dire avec vérité que quand il eust dé- « siré davantage, je l'eusse tout de mesme accordé pour « l'union et fort estroite amitié qui estoit entre nous « deux, et pour la grande franchise à donner à mon fils « ladite abbaye, *laquelle restablie et raccommodée, pouvoit « se rendre un des beaux biens de cette qualité qui fust en « France*. Et voila comment mondit fils eust ladite abbaye « de Royaumont[1]. »

M. de Chiverny explique qu'il destinait son dit fils, s'il était possible, pour parvenir à l'évêché de Chartres; à cause de cela, il lui obtint l'abbaye de *Saint-Père*, à Chartres, dont les titulaires étaient les sieurs de Roquelaure, de Frontenac et de Bèle. Il proposa à ces gentilshommes des échanges qu'ils acceptèrent, et M. de Chiverny y trouva aussi avantage, parce que cette abbaye était voisine de sa maison d'Esclimont; surtout, cela agréerait infiniment à son fils, s'il devenait évêque de Chartres. « Je luy fis con- « tinuer, poursuit le chancelier, parlant de son fils qu'il « avait pourvu de quatre abbayes, je luy fis continuer, le

[1] *Mémoires d'Estat, sous le règne des roys Henri III et Henri IV*, par M. de Cheverny, grand chancelier de France. — A la Haye. In-18. 1669, t. I, p. 377.

« plus soigneusement qu'il me fut possible, ses dites « études audit collége de Navarre pour un temps, puis « aux leçons publiques, et autres lieux où ses précepteurs « estimèrent qu'il pourroit s'acquérir plus de capacité « pour sa condition. »

Telle était la situation de l'abbaye de Royaumont, au commencement du dix-septième siècle. Elle avait, pour abbé commendataire, le premier aumônier de la reine Marie de Médicis, un gentilhomme dont la mère, Anne de de Thou, fille de Christofle, premier président au parlement de Paris, avait été l'une des dames de la reine Louise, femme de Henri III. Voilà pour le côté honorifique. La maison Hurault avait d'ailleurs donné des personnages : un chancelier, des archevêques, des évêques et des ambassadeurs. Et, sous le rapport matériel, Mgr Philippe Hurault mit ordre à tout ; l'abbaye ne valait à l'abbé quand il la prit, que « quatre mille cinq cents livres », et déjà, dès l'année 1599 [1], de l'aveu de son père, le comte de Chiverny, elle était parfaitement restaurée et rétablie; et on considérait que, comme abbaye, c'était « un des beaux biens qui fussent en France. » Une estimation du milieu du dix-septième siècle porte les revenus de l'abbaye de Royaumont pour les commendataires à 6,000 livres ; et la redevance en cour de Rome était de 258 florins [2]. Plus tard, d'après une autre estimation, l'abbaye valait à l'abbé 11,000 à 12,000 livres de revenus ; et la taxe en cour de Rome était porté à 268 florins [3]. Décidément, l'abbaye de Royaumout était passée à un pré-

[1] Le père de Mgr Philippe Hurault mourut en 1599. Son fils écrivit et fit imprimer la *Relation de ses derniers instants*. L'abbé de Royaumont n'y montre que la littérature compatible avec ce genre d'écrits. Il immortalise, avec sa piété filiale, quelques-unes de ces émotions que nous connaissons tous, hélas !

[2] *Recueil général des bénéfices*, par Jacques Lepelletier. Paris, 1690.

[3] *Dictionnaire universel de France*, par Robert de Hesselin. Paris, 1771, et *Catalogue alphab. des archev., évêq., abb. et bénéfic.*, par J. Dagobert Antoine, avocat au parlement. Paris, 1728.

lat, qui avait ce grand esprit d'arrangement et de précisions, utile dans toutes les branches, et particulièrement dans l'administration financière. Une note de l'*Inventaire de la manse conventuelle* de Royaumont atteste la présence de cet esprit d'ordre, jusque dans les moindres détails. Royaumont eut, à partir du 29 novembre 1607, un règlement fait par Mgr Philippe Hurault, de l'avis du prieur, du sous-prieur et des plus anciens religieux de l'abbaye, pour les diverses dépenses qui incombaient à la charge de l'abbé, telles que l'entretien de la sacristie, le luminaire, l'huile, etc.

Au point de vue de l'organisation du monastère, le dix-septième siècle ne venait toucher en rien au régime des commendataires; les abbés étaient toujours plus ou moins éloignés de l'abbaye; ce n'était pas leur résidence d'office ou de fait; ce n'était pas leur affection de cœur. Comme ils y vivaient peu ou point, ils n'avaient aucun désir d'y voir reposer leurs cendres. Mgr Matthieu de Longuejoue, qui était au conseil du roi, qui signait les taxes de résignation des offices arrêtés au conseil du roi, mourut à Paris, et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Gervais. La tombe de Barnabé de Fayolles n'était pas à Royaumont; le Périgord, son pays natal, la revendiqua peut-être. On ne sait rien, à Royaumont, de l'abbé Pantaléon de la Roche-Jaubert; ni sa vie, ni sa mort, n'y ont laissé d'empreinte. Pour Mgr René de Daillon du Lude, qui était mort au château de Briançon, appartenant à sa famille, on l'emporta au château du Lude, en Anjou, où il fut inhumé avec ses pères[1]. La dépouille mortelle de Martin de Beaune et celle de Philippe Hurault ne furent pas confiées, non plus, à la terre de Royaumont. Il n'en avait pas été ainsi du temps des abbés réguliers qui, à peu près tous, étaient décédés et s'étaient fait ensevelir dans

[1] En 1600 ou 1601. Voy. *Registres du chapitre de Bayeux*, et *Histoire du dioc. de Bayeux*, par Hermant.

l'enceinte de l'abbaye, pendant une période de trois cents ans, depuis Bartholomée, premier abbé, jusqu'à Guillaume de Bruyères, dernier abbé régulier.

La physionomie des choses était bien changée depuis le temps de saint Bernard. Mais ne va-t-il pas venir des jours meilleurs pour Royaumont? On attribue à saint Bernard d'avoir donné l'exemple d'une vie, passée au dehors du monastère, dans des fonctions étrangères à ses occupations abbatiales. Plût à Dieu que les abbés commendataires se fussent immortalisés, comme saint Bernard, par leur rôle extérieur! Saint Bernard n'est pas responsable de la voie négative où s'engagèrent les abbés commendataires. Saint Bernard, voué à une mission exceptionnelle, était religieux, de droit et de *fait*. Il retournait, avec amour, à Clairvaux, quand ses grandes affaires ne le retenaient plus au dehors. Mais il faut voir le sort de Royaumont, dans la troisième époque de son histoire, et d'abord au dix-septième siècle.

TROISIÈME ÉPOQUE

1620 - 1865

LIVRE ONZIÈME

1620-1673. — Jean-Baptiste de Villeneuve, abbé de Royaumont, en 1622. — Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, personnage mis en relief par Eugène Sue, succède comme abbé de Royaumont à M. de Villeneuve. — Henri II de Condé et les arquebusiers de Beaumont, d'Asnières, de Luzarches convoqués par ce prince, à Creil. — Grande controverse au sein de l'ordre cistercien. — Le cardinal François de la Rochefoucauld. — Mandat qu'il reçoit de Grégoire XI et de Urbain VIII pour la rénovation de la vie bernardine. — Épisode de cette controverse, qui eut Royaumont pour théâtre, en 1635. — On appelle le cardinal Richelieu dans les affaires cisterciennes. — Il préside la conférence de Royaumont. — Le bourg de Saint-Leu-d'Esserent et son voisinage de Royaumont. — Si les membres de la conférence de Royaumont auraient dû faire le pèlerinage de Saint-Leu, renommé pour la guérison de la peur. — Le débat entre la commune et l'étroite observance. — Richelieu ne donna pas de grandeur aux débats. — Les mitigés mystifiés dans le colloque de Royaumont. — Ce qu'on appela *les articles de Royaumont*. — Solution ajournée. — Jugement sévère sur le fait de Richelieu à Royaumont. — Inutilité de l'archevêque de Bordeaux pour notre abbaye. — Bizarres démêlés de cet abbé commendataire avec le fameux duc d'Épernon, dont il reçoit un coup de canne. — Le cardinal Jules de Mazarin, abbé de Royaumont, en 1647. — Une affaire du ministre d'Anne d'Autriche, relative au bâtiment appelé *le Petit-Royaumont d'Asnières*. — Mazarin se démet de l'abbaye de Royaumont en faveur du prince Alphonse-Louis de Lorraine. — Avénement de toute une dynastie d'abbés tirés de cette puissante maison, qui s'inféodèrent à la création de saint Louis. — Le fameux capitaine du dix-septième siècle, le grand comte d'Harcourt-Lorraine, trait d'union entre les Lorrains et l'abbaye. — Le comte d'Harcourt, administrateur temporel de Royaumont. — Conclut une transaction avec le maire et les échevins de Compiègne. — Fin de la querelle entre la commune et l'étroite observance. — Bref d'Alexandre VII en 1666. — Loi sous laquelle vivent définitivement les habitants de notre abbaye. — Gloire de Royaumont de s'être réformé

au dix-septième siècle. — Témoignages du temps relatifs à la renaissance spirituelle, à la régularité de Royaumont.— Le vénérable M. Olier. — Le Fr. Méglinger. — Le P. Helyot. — Ce que prouvent les efforts de l'abbé de Rancé. — Arrêt du grand-conseil du roi, en 1673, relativement au prieur claustral de Royaumont.

Quand une institution, une race ou une nation ne sont pas condamnées à périr, il surgit, du sein même de leur défaillance, des besoins de renaissance et de vie. Ce besoin de renaître s'était manifesté, pour l'ordre des cisterciens, dès le quinzième siècle, en Espagne[1], dans la Toscane[2], et dans la Lombardie[3]. Bientôt les monastères d'Allemagne, de Bohême, de Moravie, entrèrent dans la même voie. Le besoin de réforme ne se fit sentir, en France, qu'à la fin du seizième siècle, et au commencement du dix-septième, pour l'excellente raison que la France était moins dégénérée[4]. Le premier mouvement réformateur partit du Languedoc, de l'abbaye des Feuillants, au seizième siècle; et plus tard, dès l'an 1615, un souffle de vie passait sur les provinces du Nord et sur l'abbaye de Royaumont; les conséquences salutaires du concile de Trente portaient partout leur rayonnement vivificateur[5].

Il y eut un abbé de Clairvaux, Denis Largentier, qui donna, en 1615, l'exemple d'une véritable nouveauté; il mena une vie d'une austérité, d'une régularité, qui furent contagieuses. Un homme de bien exerce toujours de l'influence autour de lui. Plusieurs se groupèrent autour de ce saint homme, et imitèrent sa vie sévère. Le succès alla

[1] Vers 1426, Martin de Vargas donna le signal de cette réformation monastique.

[2] En 1497, Louis-Marie Sforce obtint du pape l'érection de congrégations cisterciennes régénérées.

[3] *Idem*.

[4] L'historien d'Aiguebelle a expliqué, avec une sagacité remarquable, comment les étrangers furent entraînés à créer des congrégations séparées de la France, par l'attrait d'un mouvement national; la pensée, pour les Espagnols et les Italiens, de n'être plus sous la dépendance des abbés français, leur souriait.

[5] Il est incontestable, en histoire, que le concile de Trente fût le signal d'un mouvement réformateur général.

grandissant, en sorte que les monastères se réformaient, pour ainsi parler, d'eux-mêmes; plusieurs abbés, en d'autres couvents, marchèrent sur ses traces; si bien que, dès 1617, 1618, une *stricte* ou *étroite observance* se montrait côte à côte auprès de ceux qui suivaient les anciens usages. C'est que l'abbé de Clairvaux, homme de piété et de savoir, avait de l'autorité et du prestige; l'œuvre d'amélioration se réalisait d'elle-même; la réformation qui se faisait librement, spontanément, eut l'approbation de l'abbé de Cîteaux, dom Nicolas Boucherat, qui lui permit de tenir des assemblées particulières et de se choisir un vicaire général. Le chapitre général, de son côté, la loua hautement, et saisit cette occasion de travailler efficacement à la réforme de l'ordre entier; il dressa des règlements, auxquels on désirait que la nouvelle observance se conformât pour l'uniformité; mais on lui laissait toute liberté de grandir et de s'étendre, sous la protection de l'ordre et la juridiction des supérieurs. C'est pourquoi le dix-septième siècle, sans être le temps « où l'homme se soit le mieux conduit[1], » fut, pour l'abbaye de Royaumont, comme pour le catholicisme en général, un siècle de renouvellement, de vitalité et de grandeur. M. de Villeneuve (Jean-Baptiste), appartenant à la famille des Villeneuve de Provence[2], conseiller et aumônier du roi[3], apparait à l'aurore de ce siècle; mais il n'eut le titre d'abbé de Royaumont que deux années, de 1620 à 1622; il permuta, en 1622, pour l'abbaye de Prully, et ne compte pour ainsi dire pas dans les annales de notre abbaye. Son successeur fut Henri d'Escoubleau de Sourdis, qui rappelle les distinctions et aussi les pitoyables misères de la noblesse française

[1] Nous sommes d'avis, avec M. Saint-Marc Girardin, que c'est celui où il s'est le mieux connu et a voulu le mieux se connaître.
[2] *Nobilis Provincialis*, dit la *Gallia christiana*.
[3] *Cartulaire de Royaumont*, t. I, p. 360.

en décadence, et que l'abbaye eut plus de vingt ans pour abbé commendataire. Toutefois, si la tourmente qui venait de bouleverser la France, pendant le seizième siècle, avait été une cause inévitable de relâchement pour l'abbaye de Royaumont, le temps était venu de rentrer dans la régularité, alors que la paix était rendue au pays; de beaux jours se levaient, on disait à Royaumont : « De « quoi nous sert de conserver la mémoire de la vie de « saint Louis, si nous n'avons la mémoire de ses vertus « et de ses austérités[1]? » Royaumont adopta de bonne heure la réforme ou l'étroite observance; l'abbaye voulait vivre d'une vie nouvelle, d'une vie pure.

Le travail de réforme ne devait pas cependant marcher et se développer sans obstacle; Royaumont était, ainsi que l'ordre tout entier, au commencement d'une de ces grandes querelles qui font époque et dont le retentissement occupa tous les esprits en Europe; la discussion qui s'ouvrait, au sujet de la rénovation intérieure des couvents cisterciens, allait durer plus de cinquante ans. Il y eut des controverses animées; le débat fut acharné par son prolongement; d'un côté étaient ceux qui voulaient entrer à pleines voiles dans le mouvement réformateur; on les appela les *réformés*, l'*étroite observance*, les *abstinents*[2]; de l'autre côté se rangeaient ceux des bernardins qui, ne voulant pas sans motif accélérer leurs pas, demandaient à bien comprendre avant d'accepter la nouveauté qu'on voulait introduire; ils invoquaient, pour le *statu quo*, la prescription ainsi que d'authentiques approbations des papes; on les nommait les *mitigés* ou la *commune observance*.

Il n'est pas sans importance de suivre, dans ses longues

[1] C'est ainsi que dom Denis de Largentier priait tous les jours devant le tombeau de saint Bernard : « De quoi nous sert de conserver ici votre corps, disait-il au saint, si nous n'avons votre esprit ? »

[2] Parce qu'ils demandaient l'abstinence perpétuelle de viande toute l'année.

phases, ce mouvement de rénovation au dix-septième siècle[1], commencé pendant la régence de Marie de Médicis, et continué sous le ministère de Richelieu et sous la régence d'Anne d'Autriche, pour ne finir qu'au premier tiers du règne de Louis XIV. Autant la politique générale eut d'efforts laborieux à produire pendant cinquante ans pour soumettre le parti huguenot, abaisser l'orgueil de la noblesse et des grands seigneurs, et relever le nom de la France dans les nations étrangères[2], autant, dans une sphère plus intime, il y eut d'orages à traverser pour calmer les divisions naissantes au sein des ordres cisterciens et pour arriver à l'unité des monastères, en consacrant, dans une conciliation fraternelle, les aspirations des hommes nouveaux et la sagesse expérimentale des anciens de l'ordre. Dès l'an 1622, le souverain pontife Grégoire XV, sur les instances de Louis XIII, avait délégué le cardinal de la Rochefoucauld, son légat apostolique en France, pour travailler à la réforme des anciens ordres religieux du royaume; la commission était donnée pour six ans; ces six ans furent consacrés à la réforme des prémontrés et des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le temps manqua au légat pour travailler à celle des ordres de Saint-Benoît et de Cîteaux[3]. A l'égard de ce dernier seulement, une mesure provisoire avait été prise, de concert avec les abbés de Cîteaux et de Clairvaux, pour

[1] Il a été nécessaire de lire toutes les publications qui parurent au dix-septième siècle sur la question, les brochures in-4°, les attaques, les réponses, les pamphlets, les factums, que la bibliothèque Richelieu et celle de Sainte-Geneviève conservent. On ne saurait croire la fécondité des écrits : ils pleuvaient comme nos brochures aujourd'hui sur les questions politiques. *La Vie de Rancé*, par Le Nain, celle par de Marsollier, l'*Histoire des Ordres religieux*, par le P. Hélyot, l'*Esprit de Cîteaux*, le *Véritable gouvernement de Cîteaux*, etc., etc, l'*Histoire d'Aiguebelle*, qui résume la polémique avec une haute et intelligente impartialité, et qu'il était utile pour nous de suivre en beaucoup d'endroits, peuvent initier à cette querelle.

[2] Ce fut le programme de Richelieu.

[3] Bref d'Urbain VIII.

ériger l'*étroite observance* en forme de congrégation. Mais le chapitre général, tenu bientôt après, loin d'approuver cette mesure, la réprouva et l'annula, comme abusive, entachée de schisme et de division, contraire aux intérêts, aux priviléges et à l'unité de l'ordre[1]. D'accord sur le principe ou sur la nécessité de mettre plus de régularité dans le grand corps cistercien, on était, par conséquent, loin de s'entendre sur les moyens légitimes et efficaces de réaliser le résultat voulu par tous.

Toutefois, pour travailler à l'achèvement de l'œuvre de la réformation, qui n'avait pas laissé que de produire quelques fruits, pour le tenter du moins, le pape Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, renouvela les pouvoirs du légat pour trois ans, par un bref du 10 septembre 1632. D'après la teneur de ce bref, le commissaire apostolique devait commencer par la visite des monastères et des lieux réguliers, en compagnie des prélats et religieux desdits ordres, qu'il jugerait propres à cette importante commission, afin de s'enquérir soigneusement de l'état et de la dignité des personnes, de leur vie et mœurs, de l'observance de la discipline régulière; puis, de réformer tout ce qu'ils reconnaîtraient avoir besoin de réforme, soit dans les chefs, soit dans les membres, en ayant soin de se conformer toujours à la doctrine évangélique et apostolique, aux saints canons, aux décrets des conciles, aux traditions des saints Pères et aux *instituts réguliers* desdits ordres, confirmés par l'autorité apostolique. Si, dans le cours de ses visites, le délégué du saint-siége rencontrait des abus assez graves pour nécessiter des *mesures extraordinaires*, il devait les *transmettre par lettres scellées au souverain pontife*, qui, après mûre délibération, *déciderait* à quels remèdes il serait à propos de recourir[2]. De telles

[1] *Statuta cap. gener.*, ann. 1623.
[2] Bref d'Urbain VIII, 1632. — *Priviléges de l'ordre de Cîteaux*. Paris, 1713, p. 210. — *Hist. d'Aiguebelle*, t. II, p. 37-38.

instructions, contenues dans le bref d'Urbain VIII, étaient dictées par la plus haute sagesse. En les suivant, on allait baser, sur un fond inébranlable, l'édifice de la réformation, on ôterait tout refuge aux mauvaises volontés, tout prétexte à la résistance ; car les instructions pontificales ne laissaient rien à l'arbitraire. Mais, en fait, le cardinal de la Rochefoucauld eut le tort de ne pas s'y conformer. Fâché peut-être d'avoir vu les articles qu'il avait dressés dix ans auparavant, de concert avec l'abbé de Cîteaux, si mal accueillis par le chapitre général, ou probablement circonvenu par l'étroite observance, dont le zèle impatient déguisait mal le désir ardent qu'ils avaient de dominer, le cardinal, sans autre visite préalable que celle du collége des bernardins, de Paris, peu propre à l'éclairer sur l'état des monastères, rendit, le 27 juillet 1634, une sentence aussi favorable aux religieux de la réforme qu'elle était contraire au gouvernement et à la constitution fondamentale de l'ordre.

Quel était la situation de Royaumont et de la contrée?

Sous le rapport de la politique, on avait participé un peu des agitations qui accompagnèrent la régence de Marie de Médicis et les mariages espagnols de 1615. Le parti des huguenots, qui comptait dans ses rangs de hauts personnages, les Duplessis-Mornay, Bouillon, Rohan, Lesdiguières, toutes ces races de gentilshommes qui fréquentaient la cour et se heurtaient sans cesse dans des disputes de religion ou d'intérêts politiques, avaient créé des mécontentements, à l'endroit de la régence et du jeune roi, autour desquels se groupait la puissante race des Guise, représentée par de jeunes hommes, Guise et Mayenne, liés au maréchal d'Ancre. Le plan des mécontents, c'était la réformation vague de l'État ; il y avait au cœur des gentilshommes un autre dessein de gouvernement ; le prince de Condé était leur roi tout trouvé, qu'on rêvait de substituer à une régence sans force, toute dé-

vouée aux Italiens et aux Espagnols. Aussi, lorsque le voyage royal des Pyrénées avait été décidé pour les mariages espagnols, les premiers mécontentements du prince de Condé avaient éclaté par la publication d'un pamphlet qui eut alors un grand retentissement, et qui portait le titre de *la Cassandre françoise*, manière de prophétie sur les conséquences fatales de l'hyménée conclu avec la maison d'Espagne. D'autres pamphlets plus vifs encore s'attaquaient au maréchal d'Ancre, à la reine mère, et préparaient toutes les violences de la guerre civile. Le prince de Condé, dit un historien, s'était déjà retiré dans ses domaines de Creil, où il se montrait affable et populaire à tous; on le voyait à pied, parcourant les villes et les bourgs, réveillant les affections de ses vassaux, les excitant les uns les autres contre le gouvernement du maréchal d'Ancre; M. le Prince cherchait même à entretenir l'esprit belliqueux parmi les paysans, et c'est dans cet objet qu'il publia un tir à l'arquebuse à Creil-sur-Oise, où durent concourir les villes de Senlis, Clermont, Mantes, Pontoise, Beaumont (Asnières), Luzarches, Verberie et Saint-Leu. Le prix était chose magnifique; celui qui donnerait de cent pas loin trois fois dans l'anneau, devait gagner une enseigne de diamants et pierreries de la valeur de cinq mille livres. Ce furent les braves arquebusiers de Beaumont qui eurent toute la gloire du jeu[1]. Cela mainte-

[1] Pontoise avait son magnifique *hôtel de l'Arquebuse*, avec de beaux jardins et de belles terrasses. L'organisation des arquebusiers, milice bourgeoise, toujours encouragée par les princes, remontait à une époque reculée. On vit souvent cette chevalerie bourgeoise, dans nos longues guerres contre les Anglais et les ducs de Normandie, enfanter des prodiges de courage pour l'indépendance du pays. Henri III avait accordé une exemption d'impôts pour un an à celui qui serait vainqueur dans le tir du *Papegai*. Dans ses jours de joute, la compagnie invitait les chevaliers des arquebuses voisines, et leur donnait les fêtes les plus brillantes. « Il fesoist « beau aussy veoir arriver » tous ces joyeux chevaliers de Mantes, de Meulan, de Magny, de Beaumont-sur-Oise, de Paris, de Meaux! Chaque compagnie avait sa devise. Ceux de Paris étaient appelés *Badauds*, ceux de Meulan *Hiboux*, ceux de Mantes *Chiens*, ceux de Beaumont et d'Asnières

nait le goût militaire des bourgeois et des paysans, dans les villes des domaines du prince de Condé[1].

Voilà pour la physionomie de la contrée; mais qu'en était-il de la situation du monastère lui-même de Royaumont?

L'abbaye avait à sa tête, depuis 1622, comme abbé commendataire, un homme célèbre, mis en relief par Eugène Sue, Henri d'Escoubleau de Sourdis. D'une ancienne famille d'épée, fils de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, et d'Isabelle Babou de la Bourdaisière, tante de Gabrielle d'Estrées, l'abbé Henri d'Escoubleau de Sourdis, né en 1594, était le troisième frère du cardinal François de Sourdis, qui avait fait du bruit par ses démêlés avec le parlement de Bordeaux. Notre abbé, Henri de Sourdis, qui avait un esprit capable de grandes choses[2], fut choisi pour succéder à son oncle paternel Henri, dans l'église de Maillezais, à l'âge de dix-huit ans, puis sacré évêque par son frère, dans la chartreuse de Paris, le 19 mai 1623. Après la mort du cardinal de Sourdis, il

Chaudronniers, ceux de Pontoise *Usuriers;* dictons qui n'étaient pas pris en mauvaise part. (*Hist. de Pontoise*, par M. Trou, p. 172.)

[1] Capefigue, *Richelieu, Mazarin et la Fronde*, tome I. — Henri II de Montmorency, dont l'échafaud de Toulouse a immortalisé la mémoire, et que couronna comme d'une auréole sainte l'amour de cette pieuse Marie des Ursins, sa femme, fut exécuté le 30 octobre 1632, à Toulouse. La première branche ducale des Montmorency s'éteignait avec Henri II. Louis XIII rendit ses biens, par lettres-patentes de 1633, à Charlotte de Montmorency, sa sœur, qui avait épousé Henri II de Condé en 1608. Ce Condé était le fils posthume d'un autre Henri qui n'avait échappé à la Saint-Barthélemi qu'en abjurant. Les lettres-patentes de 1633, en restituant à la princesse de Condé le domaine de son frère, avaient réservé à Louis XIII, et pour son usage, Chantilly, qui devint un rendez-vous de chasse, en même temps qu'un lieu de séjour temporaire pour le monarque et sa cour. Mais à la mort de ce prince, la reine régente, Anne d'Autriche, remit à Henri II de Condé l'universalité des biens qui formaient autrefois le duché-pairie de Montmorency Lorsque ce Condé avait fait sa soumission sous la régence de Marie de Médicis, il l'avait fait payer chèrement; il obtint des places fortes et de sûreté pour lui-même. Il eut pour fils, en 1621, Louis II, prince de Condé, qu'on appela d'abord duc d'Enghien, et qui devint le *grand* Condé. Henri II de Condé mourut en 1646. (*V.* les biograph. et *Chantilly*, par Rousseau-Leroy.)

[2] *Dictionn. histor.* de Moreri.

reçut, le 16 juillet 1629, le bref qui lui conférait la dignité archiépiscopale de Bordeaux, et entra en possession de son siége le 2 décembre de la même année. Fort avant dans la confiance et dans l'intimité de Richelieu, dont il avait, pendant quelque temps, gouverné la maison, M. de Sourdis accompagna Louis XIII dans les guerres d'Italie et au siége de la Rochelle; après la reddition de cette ville, on le chargea de purifier solennellement l'église de Sainte-Marguerite, profanée par les hérétiques. En 1629, suivant Louis XIII en Piémont, lors de la prise de Suze, il reçut du roi la mission de relever la religion catholique, dans la vallée de Pragelle, d'y extirper l'hérésie et d'y régler tout ce qui aurait rapport aux intérêts de l'Église. Enfin, le 14 mai 1633, il fut admis au nombre des commandeurs ecclésiastiques de la milice du Saint-Esprit, à Fontainebleau, partageant cet honneur avec le cardinal de Richelieu, le cardinal de la Valette, Claude de Rèbe, archevêque de Narbonne, et Jean-François de Gondi, archevêque de Paris.

Les contemporains s'accordent à reconnaître les hautes qualités, les qualités brillantes qui distinguaient sa personne. « Il avait beaucoup d'esprit, » disent unanimement les chroniques, il avait l'air agréable, et disait bien les choses, il était brave, et entendait assez la guerre[1].

[1] Quelques contemporains ses détracteurs lui contestaient les talents militaires. M. Eugène Sue s'est chargé de rétablir les aptitudes de l'abbé de Royaumont, à cet égard. On peut voir dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, 1re série, *Histoire politique*, la correspondance de Henri de Sourdis, relative aux affaires maritimes; on y découvre une heureuse intelligence des opérations stratégiques, relatives, soit aux siéges et aux débarquements, soit même aux combats sous voile. Mais, quant aux connaissances nécessaires à la conduite et à l'évolution d'un vaisseau, elles manquaient à M. de Bordeaux comme à presque tous les amiraux de cette époque. La correspondance de M. de Sourdis et ses actions navales révèlent (en dehors de ce point) un sens stratégique fort droit, une rare intelligence du fort et du faible des places ou des ports de guerre, un instinct très-fin et très-sûr des opérations navales. Ses aptitudes militaires et navales sont donc incontestables.

Au sujet de M. de Sourdis, on discuta cette question théologique, à savoir :

Adroit, il savait gagner les gens, quand il les avait entrepris. Henri d'Escoubleau de Sourdis aurait pu être un des grands et illustres abbés de Royaumont, un de ses supérieurs utiles, s'il eût employé au soin de l'abbaye de Royaumont, et le grand crédit qu'il avait auprès de Richelieu et surtout les belles facultés qu'il avait reçues du ciel; mais un caractère inquiet et bizarre attira des orages de toutes sortes dans sa vie: et l'abbaye ne reçut de son abbé qu'un appui très-incertain et très-peu défini. Henri d'Escoubleau avait une grande bravoure de pensée; nous ne savons s'il peignait ce qu'il sentait, mais il disait ce qu'il pensait et ce qu'il sentait avec une franchise qui n'était pas exempte de rudesse et de crudité. Cette pétulante franchise fut même l'agitation et la fatalité de sa vie, elle transforma son existence en une carrière de conflits et de compétitions perpétuelles. Obligé de guerroyer pour lui-même, il fut inutile à l'abbaye de Royaumont, à l'époque des grands débats.

On avait donc nommé l'abbé de Royaumont, âgé de trente-quatre ans, à l'archevêché de Bordeaux, en juillet 1629, après la mort de son frère aîné le cardinal, qui occupait ce siége. On regrettera toujours que cette nature d'homme n'ait pas su s'absorber dans ses devoirs d'évêque et d'abbé de Royaumont, dans ce grand archevêché de Bordeaux et cette abbaye de Royaumont, qui auraient suffi à son zèle; mais qu'attendre de Henri d'Escoubleau, organisation des plus excentriques et des plus maladives[1],

Si un prélat peut prendre les armes et aller à la guerre sans irrégularité. Il parut, à cet égard, un long et curieux mémoire, intitulé : *le Prélat dans les armées ou l'Envie abattue sous les armes d'un grand prélat.* Il est inséré, dans le tome III de la Correspondance de l'abbé de Royaumont. On répond, dans ce mémoire, d'une manière affirmative : entre autres considérations, on s'appuie sur les mœurs du temps, qui faisaient prendre aux princes de l'Église une part active aux affaires de l'État.

[1] Il fut longtemps malade à la fin de sa vie; on raconte que, de chagrin qu'il avait de mourir, il fit fouetter un grand page, le jour de la Pentecôte, pour la raison que ce page étant de garde, et voyant l'archevêque endormi,

qui se jeta au-devant des complications, au lieu de les fuir? Il suivit deux carrières au lieu d'une, celle des armes et celle de l'Église ; et il les parcourut en les mêlant, selon l'esprit du temps. Et n'était-ce point, préalablement, le système de nomination des abbés de Royaumont, et spécialement l'institution elle-même des abbés commendataires, que le cardinal de la Rochefoucauld aurait dû soumettre à une étude et à une réforme? Il est vrai que, lorsque la puissance séculière avait mis la main sur quelques biens d'Église, il n'était pas facile de lui faire lâcher sa proie. Mais quoi de plus irrégulier que cette institution d'abbés commendataires, souvent fort étrangers à l'abbaye, n'y paraissant quelque fois jamais, pouvant rester indifférents à la question de régularité, et ne donnant signe de vie que pour percevoir les revenus du monastère[1]? Un abbé de Royaumont, qui n'avait pas même le temps de voir son abbaye, qui accompagnait Louis XIII au siége de la Rochelle, où il eut l'intendance de l'artillerie et de la direction des vivres, qui prenait ensuite part à l'expédition d'Italie, et qui concourut plus tard, avec le comte d'Harcourt, comme président du conseil de la marine, à la reprise, sur les Espagnols, des îles de Saint-Honoré et de Sainte-Marguerite, en Provence, n'était-ce

s'en était allé à Vêpres. Tallemant, qui rapporte cette anecdote, demande si c'était là un crime qu'un archevêque dût punir. Mais Tallemant est-il très-véridique?

[1] Mgr d'Escoubleau de Sourdis avait en même temps l'abbaye de Prulli, celle de Saint-Jouin-de-Marne, etc., etc. — Une conversation de l'abbé de Rancé avec l'évêque de Comminge, trente ans plus tard, montre que l'évêque de Comminge trouvait à redire à l'état d'abbé commendataire ; l'évêque avouait que se trouvant pourvu d'une abbaye, outre son évêché, il en avait toujours eu du scrupule. Il disait à Rancé qu'il avait autant de scrupule de se voir abbé commendataire, que de la pluralité des bénéfices ; qu'il n'avait jamais pu mettre sa conscience en repos qu'en remettant les revenus qui lui appartenaient en qualité d'abbé, entre les mains du prieur claustral, pour les employer en réparations à l'entretien des religieux, et en aumônes aux pauvres du lieu ; qu'enfin, il voyait bien qu'il fallait qu'il se défît de son abbaye pour n'avoir rien à se reprocher. (L'abbé de Marsollier, *Vie de l'abbé de Rancé*, t. I, p. 123.)

point la plus étrange des anomalies, et celle que M. de la Rochefoucauld aurait dû songer avant tout à réformer? N'aurait-il pas dû signaler cet odieux séparatisme comme la source des plus grands désordres?

Nonobstant ces difficultés, le souffle de la rénovation avait fait déjà sentir ses brises dans notre chère abbaye. Pour Henri d'Escoubleau, il n'y aurait fait, en s'en mêlant, qu'attiser le feu de la discorde, les querelles naissant partout sur ses pas; il eut le talent de se faire donner des coups plusieurs fois en sa vie, en sorte que cet archevêque pouvait se vanter, à bon droit, comme on l'a dit, d'être le prélat du monde qui avait *été le plus battu*. Le maréchal de Vitry, qui était gouverneur de Provence, donna un jour, dans un démêlé, un coup de canne à notre archevêque, à notre abbé de Royaumont[1]; le duc d'Espernon, le vieux duc, en fit autant à Bordeaux; d'un coup de canne, il fit voler à terre le chapeau et la calotte du prélat, en l'appelant « insolent, brouillon, méchant, ignorant, » et en lui disant que, sans son caractère, il le mettrait à l'instant « sur le carreau[2]. » Aussi Royaumont, qui n'avait pas à compter sur l'archevêque de Bordeaux, s'organisait sans lui; et, tandis que Henri d'Escoubleau engageait des batailles scandaleuses avec maréchaux et gouverneurs, l'abbaye de Saint-Louis entrait sans bruit dans les idées de réforme et de stricte observance, dans les voies d'un perfectionnement sensible. Il était difficile de ne pas mettre, à Royaumont, la main à la réforme intérieure, lorsque, dans toute la contrée, Mgr Augustin Potier de Blancménil avait donné le signal du mouvement de rénovation. Ce prélat voulait que la discipline, la piété, les bonnes mœurs, l'austérité antique refleurissent dans les contrées que l'Oise arrose; on appelait cet évêque le

[1] Le maréchal de Vitry, qui frappa l'archevêque de Bordeaux en décembre 1636, fut mis, pour cela, à la Bastille, où il demeura longtemps.

[2] C'est en 1633 qu'arriva l'affaire avec le duc d'Épernon.

Charles Borromée de Beauvais. C'est dans ce temps aussi que le pays était travaillé par deux de ces hommes vénérables dont le dévouement héroïque ne passe jamais impunément à travers une société. Le P. Bourdoise[1] et l'admirable Vincent de Paul[2] laissaient, dans les vallées du Beauvaisis, les longs sillons de leur lumière personnelle, de leurs vertus, de leurs exemples ; le mouvement de régénération serait venu à Royaumont par mille voies du dehors, s'il n'était pas parti spontanément de son propre sein.

Si l'on se demande de quoi il s'agissait dans les débats du dix-septième siècle, entre le cardinal de la Rochefoucauld et les bernardins, on ne peut découvrir que la controverse sur le moyen de rendre la vitalité à l'association cistercienne. On ne conteste pas que l'on ne trouvât malheureusement à cette époque trop de bernardins ignorants ou mondains ; la preuve en est dans ces religieux qui dirigeaient Port-Royal des Champs, lorsque, en 1602, la jeune abbesse Angélique était mise en possession de cette abbaye[3]. Il fallait donc renouveler les choses, substituer à une vie presque païenne et profane une vie régulière, mortifiée, grave, digne des enfants de saint Bernard. Et comment le cardinal s'était-il proposé de re-

[1] M. Bourdoise, attaché à un collége de Paris, était excellemment un homme de Dieu. Le 26 juillet 1620, il causait avec l'évêque de Beauvais de la nécessité de régénérer le clergé avant de régénérer les paroisses.

[2] Dès l'année 1628, Vincent de Paul s'occupait avec l'évêque de Beauvais de tout organiser, de raviver la piété sacerdotale, de ranimer les fidèles du Beauvaisis, d'inspirer au clergé, aux religieux un plus haut sentiment de leur éminente dignité.

[3] On peut lire, dans le tome Ier de *Port-Royal*, par M. Sainte-Beuve, p. 88, un tableau où les Bernardins, chargés de la direction des religieuses de Port-Royal, ne brillaient, au commencement du dix-septième siècle, ni par la science, ni par le grand amour de la spiritualité. « Il y avait pour confesseur, dit une Relation de l'état du monastère, citée par M. Sainte-Beuve, un bernardin (très) ignorant..... Son exercice était d'aller à la chasse. Les moines bernardins n'entretenaient les religieuses que des divertissements de Cîteaux et de Clairvaux, de ce qu'ils appelaient les bonnes coutumes de l'Ordre. »

nouveler les *choses?* en procédant par le renouvellement des *personnes*. Mais comme la question des personnes s'était incarnée en deux fractions, en deux drapeaux différents, l'*étroite observance* et la *commune observance*, M. de la Rochefoucauld se persuadait que le problème ne pouvait se résoudre qu'en élaguant la commune observance et en y substituant les partisans de la stricte observance.

Il ne faudrait pas se faire des idées inexactes sur la nuance des deux observances et sur ce qui les séparait. Quand on va au fond des choses, on est étonné de l'immense fracas qui peut jaillir de dissidences qu'on croirait fondamentalement peu importantes. Le grand reproche que l'on adressait à la commune ou ancienne observance était de manger de la viande ou des aliments gras trois fois la semaine; il est vrai que la gravité de la situation devait se mesurer soit par le point de départ de l'Ordre, dont on avait plus ou moins déserté l'esprit, soit au relâchement qu'une infraction partielle pouvait entraîner sur toute la ligne. Quant aux partisans de l'étroite observance, la sérieuse nouveauté qu'ils prétendaient introduire, et par laquelle ils pensaient régénérer le grand corps cistercien, c'était de se soumettre à l'abstinence perpétuelle de viande. Ainsi, le fameux débat bernardin du dix-septième siècle roulait non sur un point dogmatique, comme celui des Jansénistes et de Port-Royal, mais sur des faits et sur une question purement disciplinaire. Et l'on ne doit pas oublier le caractère de légalité dont le temps avait revêtu la commune observance. On l'a déjà vu, lorsque Hymbert, abbé de Cîteaux, fit le voyage de Rome, en 1475, il exposa la désolation des monastères par suite des désordres du quatorzième et du quinzième siècle. Les guerres cruelles qui ravagèrent nos provinces pendant deux siècles avaient tellement ruiné les abbayes, que les religieux se virent réduits à se nourrir de leurs troupeaux, par suite de leur détresse, et à manger de la viande; ni récoltes, ni semailles,

ne pouvaient se faire dans les campagnes battues et pillées par l'ennemi. Les religieux ne trouvant ni à vendre leurs bestiaux, ni des légumes en quantité suffisante à acheter, furent amenés, pour vivre, à manger ce qu'ils avaient sous la main. Sixte IV accorda une bulle ; il donna permission d'user de la viande, renvoyant la permission à la conscience et à la discrétion des abbés ou des visiteurs. En 1485, pour avoir l'uniformité dans les monastères, les définiteurs du chapitre réglèrent que l'on servirait de la viande *trois fois par semaine*. Alexandre VI, en 1498, Sixte V, en 1586, comme Innocent X, en 1647, Alexandre VII, en 1657, avaient reconnu formellement, et sanctionné par de nouvelles décisions, les dispenses et les facultés accordées en 1475[1].

Henri d'Escoubleau de Sourdis, avec d'autres conditions de caractère personnel, étant d'ailleurs revêtu de la dignité abbatiale, à Royaumont, aurait pu, avec le caractère de régulier, prendre une belle place dans cette polémique mémorable, en se donnant le rôle de la modération et du bon sens ; il aurait pu s'honorer aux yeux de l'histoire. Qui ne voudrait de toute son âme, que ces chères abbayes françaises du dix-septième siècle se fussent toutes renouvelées dans leur esprit ? Qui ne voudrait que Royaumont eût retrouvé du soir au lendemain les vertus qui brillèrent au treizième siècle ? Mais il saute aux yeux qu'une réforme, au sein des choses morales, si elle peut être aidée secondairement par des moyens mécaniques et administratifs, ne peut s'accomplir dans sa partie principale que par la voie de la spontanéité. On n'impose pas les vertus et les perfections morales ; on n'impose pas la partie facultative du christianisme qui s'appelle le simple *conseil ;* on le persuade. La voie dans laquelle entra le cardinal de la Rochefoucauld était celle de la compression, non de la per-

[1] Henriquez, *Priv. Ord. Cist.*, p. 285 et 286. — *Hist. d'Aiguebelle*, t. II, p. 45.

suasion. C'est ce qu'aurait pu observer respectueusement l'abbé de Royaumont, d'autant plus que l'abbaye de Royaumont avait, quant à elle, fait preuve à la fois de vitalité et de modération. Elle ne repoussa pas systématiquement l'idée de rénovation et de progrès, puisqu'elle s'empressa d'envoyer à l'assemblée du 8 novembre 1633, convoquée par le cardinal, son prieur qui était de la *Réforme*[1], tandis que les chefs d'autres abbayes n'y avaient point paru ; mais elle ne renvoya pas brutalement la commune observance, puisqu'elle admit que les deux observances subsisteraient simultanément dans ses murs, dans la liberté et dans la charité. Henri d'Escoubleau de Sourdis aurait dû signaler les exagérations du légat et les violations du droit dans lesquelles il tombait. Le cardinal, en effet, crut pouvoir procéder à une œuvre profondément difficile, par *simple mesure administrative;* il croyait trop naïvement qu'il était simple de *renouveler tout un personnel*, qu'il serait aisé d'avoir des religieux jeunes, fervents, promettant de remplir toutes les antiques observances, et dont on remplirait chaque maison. Une première difficulté se dressait aussitôt, c'est que l'on n'a pas de suite sous la main des saints improvisés pour en peupler des contrées entières. Une autre difficulté, non moins lourde, c'est qu'il fallait opérer sur les éléments anciens, par voie d'exclusion ; et qu'allait devenir l'immense majorité des cisterciens ? Supprimer un personnel ne fut jamais le réformer ; et, cependant, lorsqu'on analyse les mesures proposées par le cardinal de la Rochefoucauld, elles se réduisent à la suppression pure et simple de la commune observance ; manière nouvelle de guérir en tuant ! Voici, en effet, l'ordonnance du cardinal réformateur :

Partant du principe que la commune observance n'avait pas d'existence légale et reconnue, l'ordonnance la suppri-

[1] *Hist. de la Réforme de Cîteaux*, par dom Gervaise, p. 120.

mait du coup, dans l'abbaye de Cîteaux d'abord, puis dans les quatre premières abbayes, lorsque faire se pourrait, par l'introduction des religieux de l'étroite observance en nombre suffisant pour former la communauté et remplir toutes les charges, au temporel comme au spirituel. L'abbé de Cîteaux et les quatre premiers pères étaient bien, il est vrai, censés demeurer dans leur autorité et supériorité. Mais, en fait, le vicaire général de l'étroite observance [1] devenait l'unique et véritable supérieur de l'ordre, à qui seul appartenait la juridiction sur tous les monastères, sans que ni l'abbé de Cîteaux, ni les quatre premiers pères, ni le chapitre général lui-même, pussent en rien modérer, régler et limiter son autorité et sa juridiction, ni rien faire de leur chef sans son consentement et celui de ses assistants. L'étroite observance pouvait seule recevoir des novices, et défense était faite aux abbés de la commune d'en admettre aucun à la vêture ou à la profession. Quant aux religieux profès qui se trouvaient pour lors à Cîteaux, et ceux des quatre premières abbayes, lorsqu'on y introduisait l'observance, on les transférait ailleurs en pourvoyant honnêtement à leurs besoins, à moins que, au jugement des supérieurs de la réforme, ils ne pussent s'accommoder doucement avec leurs religieux. Mais, en ce cas, ils ne pouvaient prétendre à aucune charge ou dignité, et demeuraient privés de toute voix active et passive dans l'élection de l'abbé de leur monastère [2].

Tels sont, en substance, les principaux règlements portés par le cardinal de la Rochefoucauld, et devenus tristement fameux par les polémiques et les divisions dont ils devinrent la source [3]. Un Henri d'Escoubleau, avec son autorité d'archevêque, avec sa haute naissance, surtout avec

[1] On avait créé un vicaire général, avec des pouvoirs absolus, sorte de chef opposé au chef de l'ordre.

[2] *Ordonnance de Mgr de la Rochefoucauld*, du 27 juillet 1634, art. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 17.

[3] L'historien d'Aiguebelle a eu, comme nous, la patience de débrouiller

le prestige d'une doctrine sure, et la sainte magie d'une vie recommandable, aurait signalé ce qu'il y avait d'excessif et d'audacieux dans une ordonnance qui mettait aussi brutalement en question l'existence légale de la commune observance; et on l'eût écouté; il eût sauvegardé peut-être l'unité qui se brisait.

En effet, le grand débat du dix-septième siècle s'égara, dès 1624, parce qu'un esprit juste et modéré ne fit pas remarquer à quelles conséquences, à quelle pression se laissait emporter l'étroite observance. Dans l'origine de la controverse il n'y avait pas de complication, parce que l'étroite observance s'était primitivement contentée de se propager en silence, de se recruter par le *bon exemple et la persuasion*. Mais tout changea, quand, sortant de ce rôle légitime et manifestant un nouvel esprit, elle tendit à s'imposer. Il appartenait à l'abbé de Royaumont de faire observer que, du jour où les réformés voulurent dominer, emporter en quelque sorte d'assaut la supériorité ou, si elle ne pouvait réussir, se soustraire au moins à la juridiction des supérieurs, de ce jour-là, les susceptibilités étaient nées; l'étroite observance ou la réforme avait suscité contre elle toute sorte de répugnance et l'opposition la plus vive de la part des mitigés [1]. C'est qu'on ne pouvait contester l'existence légale de la commune observance, plusieurs souverains pontifes l'ayant solennellement reconnue. La commune observance devait accepter toutes les réformes que lui imposerait le commissaire apostolique; mais elle ne pouvait être, par la teneur même du bref de délégation, ni dissoute par lui, ni soumise aux changements arbitraires qu'il lui plairait d'établir dans son gouvernement et sa hiérarchie. C'est à quoi ne prit pas garde le cardi-

les multiples complications de ce procès; il en a saisi, selon nous, l'esprit avec une précieuse sagacité.

[1] Ce point de vue, loin de nous être exclusivement personnel, est partagé par le savant auteur de l'*Histoire d'Aiguebelle*.

nal réformateur. Excellents en eux-mêmes, ses règlements péchaient en un point esssentiel, et fournissaient de trop justes prétextes à la susceptibilité des supérieurs, pour qu'ils ne s'opposassent pas de toutes leurs forces à une sentence qui ruinait leur autorité, et renversait la constitution de l'ordre. Évidemment le légat dépassait ses pouvoirs. Les supérieurs protestèrent, en appelèrent au saint-siége de la procédure du commissaire apostolique, et présentèrent en même temps une requête à Louis XIII, pour qu'il lui plût de maintenir les choses en surséance, jusqu'au jugement de l'appel.

Un homme d'un ferme et solide jugement aurait donc dû prendre à tâche de faire ressortir l'illégalité de la position prise par le cardinal de la Rochefoucauld, outrepassant le mandat qui lui était confié par le pape Urbain VIII. Le pape n'avait point autorisé à statuer des mesures empreintes de violence, d'après lesquelles on mettait à la porte la commune observance, c'est-à-dire la grande majorité des anciens, et l'on s'emparait des nouvelles générations par le monopole du collége des bernardins de Paris, par le monopole donné aux supérieurs de l'étroite observance, auprès desquels *seuls*, on décrétait qu'on recevrait l'habit et qu'on ferait profession. Quelques membres de la stricte observance eurent la franchise de reconnaître ce qu'il y avait d'exorbitant et de dangereux dans le procédé réformateur.

Les lettres d'un réformé lui-même, de dom Octavio Arnolfini, abbé de Châtillon, à son neveu et coadjuteur, dom Joseph Arnolfini, sont curieuses. Le bon abbé italien (10 août 1634) a de la peine à croire que tout ce bruit de réforme *réussisse bien ;* « je crains, écrit-il à son neveu, que M. le cardinal ne comprenne pas bien la puissance de notre ordre, et la faiblesse des maisons qui se veulent unir... » « le dire que la violence est de courte joie; ce « parlement de Bourgogne; les amis de nos messieurs

« me font bien tenir en suspens. » Arnolfini, dans une lettre qu'il adresse à l'abbé de la Charmoye, également réformé, lui dit : « Je ne saurai que je n'appréhende de « cette haute entreprise, je souhaite à part moy qu'on « laisse au repos les révérends pères ; qui trop embrasse, « mal étreint. »

Henri d'Escoubleau de Sourdis, l'abbé fantastique de Royaumont, sorte de mythe, portait plus d'intérêt à des querelles sottes, qui lui étaient personnelles, qu'à celle de la réforme des abbayes cisterciennes. « Il s'était atta- « ché inséparablement au premier mobile de la France, « dit l'auteur du *Mercure Français*, pour, dans le mou- « vement de ce ciel éminentissime, rouler désormais avec « plus de pureté et d'éclat. » Se croyait-il, pour cela, le droit de remplir Bordeaux, le royaume, l'Église et la cour du bruit de ses querelles, et de négliger les droits sacrés de son abbaye des bords de l'Oise ? Un rôle de bons sens et de mesure paraissait bien difficile à un archevêque tel que d'Escoubleau de Sourdis. Ses luttes avec le duc d'Épernon, gouverneur de Bordeaux, qui avait vieilli à la cour de trois rois, et fût le grand proclamateur de la régence de Marie de Médicis, sont des luttes puériles. Se représente-t-on deux gentilshommes en hostilité ouverte dès l'arrivée de l'archevêque à Bordeaux pour sa prise de possession, chacun se croyant d'une naissance supérieure à l'autre, tous deux ingénieux à chagriner ceux qu'ils n'aimaient pas ; l'archevêque se plaignant, dès son entrée, que la harangue d'usage ne lui eût pas été adressée, selon une antique coutume, sur le bord de la Gironde ; le duc d'Épernon lui jouant le tour bizarre de retenir dans son hôtel les jurats de la ville, au moment où ils auraient dû complimenter le prélat ; un autre jour, prétendant avoir (comme seigneur de Puypaulin) le monopole du poisson frais, et chargeant ses gardes d'empêcher les gens de l'archevêque de s'approvisionner ? Voilà les sublimes choses

dans lesquelles deux grands seigneurs trouvaient convenable d'épuiser la fertilité de leur esprit et l'énergie de leur caractère.

Il est vrai que l'un des deux adversaires, messire Jean Louis de Nogaret et de la Valette, duc d'Épernon, pair et colonel général de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Guienne, n'était pas commode. Une gravure, en tête de son histoire par Girard, de l'an 1663, le peint avec des traits durs; les plis de son front perpendiculaire et presque à pic reflètent bien ce caractère bourru qu'il montra dans les événements. Il avait le grand gouvernement de Bordeaux, depuis 1623. Il ne commençait jamais une querelle, dit son historien, pour ne pas la pousser à bout. Aussi, dès le principe, on avait pressenti qu'il ne vivrait pas en bonne intelligence avec le nouvel archevêque, parce que c'était l'idée du duc de supposer que M. de Sourdis avait aigri Richelieu contre lui. Leur querelle eut cependant un dénoûment qu'on n'aurait pu imaginer. Les têtes s'échauffèrent, les cœurs s'aigrirent. L'archevêque ne savait ni prévoir, ni céder; le duc d'Épernon ne savait ni se contraindre, ni fléchir[1].

L'archevêque se plaignit des gardes du gouverneur; et il maintint que quant au droit de monopole sur le poisson, les seigneurs de Puypaulin avaient été et étaient vassaux des seigneurs archevêques de Bordeaux. De son côté Nougas, lieutenant du duc d'Épernon, arrêta, au nom de son maître, le carrosse de l'archevêque, alléguant le besoin de lui parler. Celui-ci de protester, et de s'élancer de son carrosse, et de retourner précipitamment à son palais. Le lendemain, les démêlés prenaient une physionomie tragique; députation se rendant chez le duc pour demander satisfaction; excommunication lancée contre Nougas;

[1] Au moment de sa lutte avec de Sourdis, le duc d'Épernon avait plus de quatre-vingts ans; mais son caractère violent, altier et vindicatif avait conservé la même vigueur, malgré son grand âge.

prières ordonnées dans les églises de Bordeaux pour la conversion des auteurs de cet attentat; avis donné à la cour de France de ces affaires; assemblée de docteurs de l'Université, convoquée chez le duc d'Épernon; sortie de l'archevêque dans les rues en habits pontificaux; le duc venant en carrosse à la rencontre du prélat. Ici éclata le paroxysme d'une fureur burlesque; les grossières paroles retentirent; le duc frappe avec sa canne l'archevêque, le prélat l'excommunie; « tu en as menti, crie le « duc, la canne levée et menançante. — Frappe, tyran, « dit l'archevêque; les coups sont autant de roses et de « fleurs que tu répandras sur moi. » Voilà ce qui se passait à Bordeaux, en octobre 1633, en présence du comte de Maillé, de Gaspard du Lude, évêque d'Agen, et de toute la ville. Et l'on s'appelait d'une part le duc d'Epernon, et de l'autre Henri d'Escoubleau, commandeur des ordres du roi, archevêque de Bordeaux, abbé de Royaumont [1]. On appartenait à d'anciennes et d'illustres maisons!

Mais, dès l'année 1635, un autre élément intervint dans le vif débat que provoquait la réforme des congrégations cisterciennes. Une grande force, une grande individualité, celle du cardinal Richelieu, fut mêlée comme arbitre dans ce célèbre procès. Peut-être la question va-t-elle s'agrandir et la lumière se faire. A quel titre le cardinal-ministre entrait-il dans la polémique des bernardins du dix-septième siècle? Était-ce à titre de premier ministre de l'État, et responsable, à ce point de vue, de la tran-

[1] Ce fut une grande affaire. L'archevêque excommunia le duc, les officiers et les soldats de sa garde, mit en interdit toutes les églises de Bordeaux. Le cardinal de Richelieu se prononça contre le duc, qui reçut des marques éclatantes du mécontentement de Louis XIII. Le roi lui ordonna de se retirer au château de Plassac en Saintonge. Il y eut une assemblée de prélats, à Bourges, pour examiner cette affaire. L'orgueil du duc d'Épernon était tombé. Le cardinal Bichi, nonce du pape, reçut de Rome un bref pour absoudre le duc. L'archevêque de Bordeaux fut chargé de l'exécution du bref, la cérémonie d'absolution eut lieu à la porte de l'église paroissiale de Goutras, devant tout le peuple.

quillité intérieure et de la bonne administration du royaume? car l'affaire de l'ordre cistercien avait pris alors, en France, les proportions d'une agitation nationale. Cette explication de l'ingérence de Richelieu ne serait pas dénuée de légitimité. On en a donné une autre, qui ne sourit pas autant, et qu'on tire de l'ambition peu médiocre de Richelieu. Ce prince de l'Église, au-dessus du roi qu'il tenait en tutelle, aspirait encore, dit-on, à devenir en France plus puissant que le pape. Quelques historiens ont prétendu que ce ministre rêvait le patriarchat. On n'est pas tenu de croire à ce rêve, mais il paraît que le cardinal en fut accusé, et qu'il chargea un jésuite de son apologie[1]. Par suite de sa gigantesque ambition du côté de la prépondérance dans le monde ecclésiastique, le cardinal-ministre aurait rêvé également de se faire nommer légat apostolique; et n'ayant pu en venir à bout, malgré son influence, il aurait cherché, pour se venger de cet échec, à mettre sous sa dépendance les ordres monastiques. Faire la loi dans ces grands corps de religieux, répandus sur tout le sol de la France, aurait séduit le cardinal; et il marchait progressivement à la conquête de cette influence, en se faisant élire, au fur et à mesure, abbé de différents monastères, comme de Cluny, de Prémontré, de Saint-Martin des Champs de Paris.

Comme l'histoire ne peut s'arrêter à des hypothèses, il faut revenir à l'ordonnance du 27 juillet 1634, donnée par le cardinal de la Rochefoucauld, et qui émut si vivement l'ancienne observance. Les premiers abbés cisterciens ne pouvaient point ne pas protester contre cette ordonnance révolutionnaire et spoliatrice; ils en appelèrent au saint-siége d'abord; ils crurent aussi devoir se pourvoir devant le roi; enfin, ils eurent également l'idée de

[1] La doctrine de ce jésuite ne fut pas approuvée par ses collègues de France; elle fut hautement blâmée par ceux de Rome, de l'Allemagne et de la Péninsule.

s'adresser au cardinal de Richelieu, pour le faire juge du grand différend ; il semblait qu'on eût besoin de cet homme extraordinaire pour terminer toute grande querelle.

L'histoire du temps présent avait, en effet, une significative éloquence. Richelieu avait su venir à bout des huguenots qu'on avait épargnés sous la régence de Marie de Médicis et durant la minorité de Louis XIII, mais que l'intelligent et vigoureux cardinal ne ménagea plus, lorsqu'il crut qu'une paix durable était à peu près impossible avec les calvinistes de cette époque, toujours mécontents, toujours menaçants. On sait qu'ils étaient, en ce moment, plus irrités que jamais de ce que le roi épousait une infante d'Espagne, et restituait aux catholiques du Béarn les églises qu'on leur avait enlevées. Richelieu, par la prise hardie de la Rochelle, dernier rempart du calvinisme, avait abattu entièrement ce parti sous le rapport politique[1]. Voilà pourquoi la commune observance s'adressa à lui ; il s'était montré énergique et d'ailleurs partisan de l'unité ; il avait terminé la longue et sanglante lutte de soixante-dix ans. On considéra Richelieu comme un arbitre qui imposait à tous les partis, et qui semblait un redresseur de tous les torts. Il serait téméraire et calomnieux d'affirmer que les mitigés n'avaient que le puéril dessein d'opposer un cardinal à un cardinal, ou bien de lutter avec lui de diplomatie. Il serait coupable d'expliquer le recours des mitigés à l'éminentissime cardinal, en ce qu'ils pensaient engager cet illustre personnage « par des intérêts qui étaient infiniment au-dessous de lui[2]. » Respectons-nous, en respectant les autres.

Il fut convenu que des conférences auraient lieu, où

[1] En 1628.

[2] Le furibond auteur de l'*Histoire de la Réforme de Citeaux*, dom Gervaise, l'un des successeurs de Rancé, n'a pas craint d'insérer, dans son livre, ou plutôt dans son pamphet, cette insinuation.

l'on s'efforcerait de concilier les difficultés pendantes et les prétentions contradictoires; on pensait enfin que la question de la réforme allait entrer dans une phase nouvelle; que tous les droits seraient sauvegardés, et que l'honneur des maisons cisterciennes allait recevoir une consécration nouvelle, un essor brillant et définitif, à la suite des mesures votées par l'illustre ministre. L'abbaye de Royaumont fut choisie pour le lieu des conférences[1].

C'était un terrain neutre, quoique le prieur claustral de Royaumont eût figuré aux assemblées, et fît partie de la réforme, depuis 1630 ou 1631. On était hors de Paris, loin des influences et des agitations. Cependant, à peine à quelques lieues de la capitale, le cardinal, chargé des grandes affaires du gouvernement, pourrait plus facilement dérober quelques heures aux absorptions d'État, pour venir écouter les discussions pacifiques de Royaumont. Royaumont offrirait le calme de ses solitudes, son silence qui prêterait aux délibérations et en bannirait l'élément passionné. Enfin, l'illustre fondateur de Royaumont, le monarque du treizième siècle, dont le nom est devenu le symbole de la justice, n'exercerait-il pas une mystérieuse influence sur les esprits, dans le sens de la conciliation et du droit?

Ces conférences de Royaumont se tinrent au mois de mars 1635.

On s'attendait à quelque découverte heureuse que Richelieu tirerait de son génie de Machiavel du bien. Quand le fier ministre qui gouvernait la France et tenait en haleine toutes les cours de l'Europe, vint à Royaumont, il fut reçu au palais abbatial, un peu délabré par la longue absence de Henri d'Escoubleau de Sourdis. Ce n'était pas le grand train de la maison de Paris oc-

[1] Voyez l'abbé de Marsollier, le P. Le Nain, dans leurs *Vies de Rancé*; le P. Hélyot, *Histoire des Ordres religieux*, t. I, édit. Migne.

cupée par le cardinal; il était permis à un premier ministre de dépenser mille écus par jour, à côté de son souverain; mais Royaumont n'était point tenu de lui offrir cette splendeur et ce faste; et le cardinal ne venait point d'ailleurs pour des réceptions d'apparat; il s'agissait de conférences qui préoccupaient tout un monde. Richelieu, à ce qu'il paraît, avait fait étudier la question par des personnes qu'il croyait compétentes; il avait fait dresser des règlements de réforme par le comité consultatif auquel il s'était confié. Lorsque ces règlements qu'il avait demandés lui-même furent rédigés, le cardinal se transporta à ce qu'un historien appelle « son abbaye de Royaumont, » parce que les cisterciens avaient eu la courtoisie d'offrir préalablement à Richelieu les titres de *perpétuel administrateur* et *restaurateur des bernardins*. L'abbaye de Royaumont vit arriver, en même temps que Richelieu, l'abbé de Cîteaux et les quatre premiers pères de l'ordre; et, comme il s'agissait d'une cause qui intéressait plus de deux mille maisons, on se réunit immédiatement pour traiter de la grande affaire de la réforme, objet de la conférence. L'Europe entière fixait le regard sur Royaumont.

La séance étant ouverte, Richelieu prit la parole au milieu d'un silence plein de curiosité. On attendait de ce ferme esprit, de ce diplomate consommé, quelque idée nouvelle et réalisable. L'histoire se hâte de dire que l'idée provocatrice de la conférence avorta, et que cette journée pourrait se nommer la journée des avortements. On aurait espéré que, Richelieu succédant à la Rochefoucauld, le changement de négociateur ouvrirait des facilités à une solution. Le vieux cardinal, François de la Rochefoucauld, né en 1558, âgé conséquemment de soixante-dix-sept ans, n'avait plus peut-être l'énergie nécessaire pour gouverner et dominer une grande dissussion. Le cardinal de Richelieu, au contraire, était dans la pléni-

tude de ses facultés et de ses ressources; il avait donné la mesure du ressort prodigieux caché dans son intelligence; ne s'était-il pas, d'ailleurs, montré dès l'origine le *pacificateur* des divisions de famille? Le vieux cardinal de la Rochefoucauld, grand aumônier de France, qui de fait avait présidé le conseil des ministres, et avait occupé l'évêché de Senlis de 1610 à 1622, édifiait assurément le monde par ses mœurs, par sa régularité et par son zèle pour les intérêts religieux; mais les regards s'étaient tournés vers le résolu cardinal Richelieu, l'homme par excellence à la volonté de fer, et dont le génie suppléait à tout, même dans ce qui lui était le plus étranger, comme il l'avait montré au siége de la Rochelle, où il prit la direction des opérations militaires.

Richelieu n'aboutit qu'au ridicule et à l'impuissance; et la conférence de Royaumont du 25 mars 1635 ne devait être qu'une scène de mystification et de déception. On doit laisser parler ici un contemporain, un écrivain des derniers jours du dix-septième siècle, un partisan chaleureux de la réforme, un ami de Richelieu. C'est lui qui nous apprend que le cardinal-ministre s'était borné à demander à des personnes plus ou moins initiées à la régularité, qu'on lui dressât un programme de règlement *équivalent* à ceux que la commune observance rejetait de la main du commissaire apostolique, M. de la Rochefoucauld. On changerait la forme, mais on présenterait de nouveau ce que les mitigés avaient repoussé déjà, et Richelieu, habile en tours, se flattait de faire accepter sous un déguisement ce qui avait été refusé déjà[1]. Les grands hommes ont des procédés mesquins; ils sont petits et inconséquents à certaines heures, et par certains côtés. Pourquoi une scène de comédie, dans une affaire grave? Et quel cas le ministre faisait-il du discernement des cisterciens, puisqu'il espé-

[1] Voir dom Gervaise, dans l'*Histoire de la Réforme de Cîteaux*, p. 149.

rait les faire croire à un changement radical de système, lorsqu'en réalité il n'y aurait eu qu'une modification in-insignifiante?

On voit Richelieu, avec sa barrette rouge, sa robe écarlate, relevée du cordon de l'ordre; il avait d'habitude quelque chose de froidement imposant; sa parole était claire, nette, comme son esprit résolu ; son organe était sec et sans charmes. Il abonda dans le sens de l'étroite observance, qui était déjà exclusive, magistrale, impérieuse, dans la forme. Il prit le parti des réformés et, s'adressant à l'assemblée de Royaumont, il dit aux abbés de la commune observance : « Vous m'avez demandé que je « travaillasse moi-même à votre réformation, pour vous « délivrer, disiez-vous, des duretés et des injustices de « M. de la Rochefoucauld. J'ai bien voulu vous faire ce « plaisir, me fiant à la parole que vous m'avez donnée, « que vous vous soumettriez à tout ce que j'ordonnerais. « Voici ce que j'ai cru, en conscience et pour le bien de « votre ordre, devoir régler. En serez-vous contents[1]? » En même temps, Richelieu présenta aux membres de la réunion de Royaumont le cahier où étaient reproduits, sauf la nouveauté de la rédaction, les règlemens du cardinal de la Rochefoucauld.

Les messieurs de la conférence de Royaumont essuyèrent un cruel désappointement. On ne sait lequel fut le plus atterré, de l'abbé général de Cîteaux ou de ceux de Pontigny, de Clairvaux, de Morimond, et de l'abbé de Foucarmont, proviseur du collége des Bernardins de Paris, et qui était dans cette réunion représentant de l'abbé de la Ferté. Peu de temps auparavant, les religieux non réformés avaient adressé de *très-humbles remontrances*[2] au roi Louis XIII; elles étaient signées de l'abbé général

[1] *Histoire de la Réforme de Cîteaux*, par dom Gervaise, édit. d'Avignon. p. 149.

[2] Grand Recueil in-4°, *Affaires de Cîteaux*, bibliothèque Sainte-Geneviève.

de Cîteaux et des quatre abbés des maisons principales. Ils se plaignaient de ce qu'on les condamnait sans connaître ce qui se passait. Les prétendus réformés ne savaient de l'observance régulière que ce que les non-réformés leur en avaient appris. Pourquoi s'arroger le titre de réformés, lorsque toute la prétendue réforme ne consistait qu'en un seul article, qui était l'*abstinence de viande*, qu'ils faisaient trois jours par semaine plus que les autres religieux, et dont les papes Sixte IV, en 1475, Alexandre VI, en 1498, avaient dispensé tout l'ordre? Pour les autres règles, la commune observance affirmait qu'on ne citerait pas un seul article qui ne fût aussi exactement observé, et plus peut-être, par les non-réformés.

Richelieu ne daigna pas tenir compte de ces remontrances, qui représentaient plus de dix mille religieux, plus de trois mille monastères bernardins, dont plus de trois ou quatre cents en France. Sa décision était prise d'avance; il ne fit que répéter les conclusions du cardinal de la Rochefoucauld, et proposa à la commune observance de voter elle-même sa propre mort. Un bizarre historien, très-intéressé dans la cause, triomphe du désappointement cruel et de l'embarras dans lequel le cardinal de Richelieu plaça les pères assemblés à Royaumont. « Le cardinal, « dit-il, voyant l'embarras des pères, en riait intérieure« ment. » Ironie facile, qui n'honore pas la force, mais qui ressemble trop à la commode et lâche assurance des fanfarons qui n'ont rien à risquer.

On ne saurait caractériser trop sévèrement la tournure grotesque que Richelieu donna à la conférence de Royaumont; sorte de guet-apens où les personnes intéressées crurent avoir à délibérer, et où on ne leur accorda, au contraire, d'autre intervention que celle de venir subir une décision, une sentence à laquelle elles étaient parfaitement étrangères. Une telle palinodie était indigne du ca-

ractère de Richelieu, et nuisait à sa dignité personnelle. Non-seulement cela, mais la manière dont Richelieu prit le débat de Royaumont, faisait tort à ses capacités politiques en même temps qu'un semblable procédé était souverainement injurieux pour les bernardins mitigés ou de la commune observance. Quelle plus outrageante moquerie que la prétention de faire accroire qu'on apporte une combinaison nouvelle, lorsqu'on se borne à répéter un projet ancien?

Un jour entier se passa, dit-on, sans que les pères non-réformés donnassent une réponse à la question posée par Richelieu. « Eh bien! mes pères, dit le cardinal dans « les dernières heures de la séance, que pensez-vous de « ceci? »

L'assemblée de Royaumont pensa que le moment de l'impartialité et de la calme justice n'était pas venu, et qu'il fallait attendre du temps des circonstances plus propices. Le cardinal-ministre n'avait pas l'habitude de reculer devant les moyens extrêmes; on jugea inopportun d'exciter son courroux; la conférence de Royaumont fit bien d'adopter, pour le moment, une réponse et une adhésion purement courtoise aux propositions de Richelieu, sauf à revenir plus tard, d'une manière sérieuse et pratique, sur la question pendante. D'autant plus que, dans le débat, les partisans de la commune observance n'avaient pas, de leur côté, cette popularité facile attachée aux causes qui ont l'ostentation du bien, de l'élévation mystique, de la générosité patriotique, sans en avoir toujours la réalité.

L'histoire doit proscrire tout abus de la force, tout abus d'une position élevée. Les mitigés ou de la commune observance étaient les attaqués, ce sont eux qu'on accusait, qu'on suspectait de la plaie qui gâtait l'ordre cistercien. Ce sont eux qu'on vilipendait. La routine populaire pouvait conclure à tort, sans doute, que c'étaient eux qui

étaient dégénérés, et, par conséquent, la faveur n'était pas pour leur programme. Ici, Richelieu se tourna du côté des forts. L'histoire, qui n'a d'autre parti à prendre que celui de l'impartialité, se tournerait dans tous les cas du côté des vaincus; elle les justifierait de la fausse position que l'on voulait faire, au dix-septième siècle, à la commune observance, en la présentant au monde comme le parti de la mollesse et du juste milieu au sein des antiques austérités cisterciennes. Et, du reste, Richelieu, la plus haute personnification de la dictature en politique, agissait conformément à sa logique et à ses instincts, en traitant sans façon la conférence de Royaumont. Il fut conséquent avec ses principes en se déclarant, dans le débat cistercien, le partisan de la perfection *imposée*, tandis que les mitigés représentaient le principe de la perfection *libre* et de la spontanéité du développement monacal.

S'il faut en croire un historien du dix-septième siècle, le fougueux et inquiet dom Gervaise, la conclusion de la conférence eut la banalité d'un expédient vulgaire; les non-réformés offrirent, pour le moment, à Richelieu, des remerciments de politesse : « Nous ne saurions trop « remercier Votre Éminence de la peine qu'elle s'est don« née, lui dirent-ils, et nous n'aurons jamais d'autre « volonté que la sienne. — Ceci étant ainsi, répliqua « Richelieu, il faut signer. » Tous les cinq abbés signèrent : F.-Pierre Nivelle, abbé et général de Cîteaux; F.-Charles, abbé de Pontigny; F. Claude, abbé de Clairvaux; F. Claude, abbé de Morimond; F. Jean Pelletier, abbé de Foucarmont, proviseur du collége des bernardins, et procureur en ceci pour le R. P. abbé de la Ferté. On appela les articles de réformation que Richelieu fit signer, le 25 mars 1635, *les articles de Royaumont;* ils portaient pour titre : *Articles donnés par Mgr l'Éminentissime Cardinal, duc de Richelieu, à l'abbé général, aux quatre premiers abbés, et aux autres abbés et religieux de*

l'ordre de Cîteaux ; comme ayant été prié par iceux de prendre le titre de généralissime, perpétuel administrateur, restaurateur de l'ordre de Cîteaux[1].

Quand ces cinq abbés signèrent, il semble qu'ils étaient encore sous la terreur de l'exécution capitale du maréchal d'Ornano, du duc Henri de Montmorency et dans l'appréhension des redoutables finesses du diplomate habile, qui avait déjà enveloppé dans ses filets Gustave Adolphe de Suède, et qui tenait tête à Gaston d'Orléans, ainsi qu'à Marie de Médicis. Le cardinal avait promené sur les cinq abbés ses yeux grands et vifs que relevaient des sourcils fortement marqués. Richelieu commençait par s'étonner, de l'étonnement qu'ont les tyrans, à la vue des lenteurs des religieux à formuler leur réponse. Cet aspect sévère du cardinal, ces deux moustaches et cette barbe qui amoindrissaient l'ovale de cette figure maigre et pâle, cette expression imposante et froide durent transpercer les supérieurs des abbayes cisterciennes ; à quelque froncement de sourcils de cet homme si décidé, on comprit qu'il fallait adopter promptement une résolution provisoire, sur laquelle une meilleure disposition des esprits leur permettrait plus tard, espéraient-ils, de revenir. N'était-il pas cruel de signer soi-même un arrêt, en vertu duquel, dans un laps de temps donné, les mitigés auraient cessé d'être? On leur refusait de recevoir des novices ; il ne leur restait plus qu'à chanter leur hymne de mort. Le collége des bernardins ne devait être gouverné que par des réformés, en sorte que la jeunesse des cloîtres allait grandir en dehors de toute idée de la commune observance. On ne permettait pas enfin aux mitigés de se justifier du reproche calomniateur d'être la cause de la décadence de l'ordre.

Non loin de Royaumont, entre Precy et Creil, on rencontre le bourg ancien de Saint-Leu, non point le Saint-

[1] *Défense des Règlements faits par les cardinaux, archevêques*, etc., *pour la Réformation de l'Ordre de Cîteaux*, in-4°, p. 140. Paris, 1656.

Leu des Montmorency, des Condé, de la reine Hortense et de la marquise de Genlis, mais cet autre Saint-Leu, enceinte féodale, qui fut fondé par un comte de Dammartin, lequel, pour accomplir un vœu, édifia à la fin du onzième siècle un célèbre prieuré de l'ordre de Cluny, avec église et château, qui devinrent ensuite un monastère de bénédictins. Aujourd'hui l'on visite, avec la curiosité de l'archéologue, soit le village encadré de murs considérables, flanqués de bastions, qui, jadis, renfermaient les propriétés des moines, soit les débris de l'antique monastère, dont l'entrée principale borne une rue pleine d'anciennes fortifications. On aime à considérer cette porte voûtée, où l'on aperçoit encore la trace des ponts-levis, des meurtrières, des machicoulis[1]. Les cloîtres, respectés par le temps et par l'homme, sont remarquables par leurs vieux murs d'où ressortent tant de colonnettes, par leurs voûtes à profonds arceaux, terminés par des nœuds de feuillages, de fleurs et d'animaux[2]. On visite avec non moins d'intérêt plusieurs salles voûtées, tapissées de têtes de moines, puis un souterrain béant, qui parcourt un espace de plus de six lieues à travers les éboulements et les lacs[3], ainsi que la salle capitulaire[4], l'entrée des oubliettes, dont l'œil n'ose mesurer la profondeur[5], et

[1] De chaque côté de cette porte s'arrondissent des cintres bouchés, des tourelles en coques de limaçon; au fronton, un beau lion en relief, debout sur une jolie console, flaire un enfant. Au delà se détache une tour isolée, qui semble pleurer, dit madame Denoix des Vergnes, ses compagnes et sa force évanouies.

[2] La bizarrerie des dessins intéresse; tandis que, dans un endroit, les pendentifs offrent des touffes de grosses feuilles recourbées, ailleurs, ils présentent des figures de démons, des reptiles, des têtes renversées, des hommes qui se tirent la barbe, qui s'agrandissent la bouche, ou qui font des contorsions étranges.

[3] Sans le secours des torches, ou des cordes goudronnées, on s'égarerait dans les contre-issues, les ramifications dont le souterrain est semé.

[4] On y arrive par un long passage voûté; on n'y voit qu'une belle colonne; et l'on touche à la salle pénitentiaire, petit espace aux portes de fer, où l'on reconnaît le banc des captifs et la pierre qui recevait leur pain noir et leur cruche d'eau.

[5] Les oubliettes gardent encore, dit-on, les crampons de fer.

tous ces amoncellements de murailles, d'ogives, sous lesquels on a recueilli des francisques, des médailles, et plusieurs monnaies des croisades[1].

Mais c'est un pèlerinage à Saint-Leu, à son église, que l'on aurait pu recommander, au dix-septième siècle, aux religieux qui firent partie de la conférence de Royaumont. On dit que les moines de Saint-Leu, qui ne dédaignaient pas de vendre leur vin (dans un clos qu'on montre encore), dans des pots qu'il fallait accepter et payer, pratiquaient convenablement la charité, et que chaque pauvre en recevait par semaine, ou plutôt par jour, une miche, un hareng. Toutefois, les pères assemblés à Royaumont auraient peut-être prudemment agi en allant se recommander au saint vénéré dans l'église de Saint-Leu, avant de commencer les conférences. On vante les beautés de cette église monumentale[2]. Mais il faut rappeler qu'on y faisait jadis des pèlerinages spéciaux et que c'était pour *la peur;* la tradition affirme, dit-on, qu'avec la foi, on y était pré-

[1] On ne traverse plus à Saint-Leu ce pont romain, cité dans l'histoire; les guerres de la Ligue l'ont coupé et n'en ont laissé que les piles.

Les carrières de pierre de Saint-Leu sont très-connues; leur exploitation a commencé dès le treizième siècle.

[2] L'Église conventuelle de Saint-Leu, qui sert de paroisse et qui est située sur une roche escarpée, est un édifice remarquable de l'époque de la transition, avec un élégant clocher et des détails de sculpture fort curieux. On vante fort les zigzags normands et les arcades plein cintre superposées aux arcades ogivales de la façade. Au-dessus du portail oblique, escorté de colonnettes et avant le corps de la nef, règne une galerie transversale non moins estimée. Les croisées sont du roman le plus pur; on en parle comme d'une rareté. Les archéologues écrivent qu'il n'est pas d'exemple d'une semblable architecture en haut d'un porche. Cet ouvrage, ce trésor revêtu de pierre, rejoint vers le midi un clocher pyramidal, non moins précieux pour le savant, et deux tours romanes, qui se dressent contre le chœur. Le vaisseau intérieur, divisé en tranchées ogivales par des piliers et des nervures à doubles zigzags, produit un effet extraordinaire. La nef, les latéraux, les galeries ont de larges arcades séparées par des colonnes à gros chapiteaux variés. Une galerie à baies circulaires et plein cintre tourne au-dessus des arches. Les latéraux s'ouvrent en fer à cheval vers le chœur, et se continuent autour du sanctuaire environné de cinq chapelles. La claire-voie, du style ogival à lancettes, se forme de quarante-deux arches. Le comble est soutenu par une foule d'arcs-boutants indestructibles. (*Çà et là*, par madame Denoix des Vergnes.)

servé pour jamais de cette funeste impression. On raconte que des croyants viennent de nos jours encore, pour se guérir du mal de la peur, s'agenouiller avec confiance au pied de la statue du bienheureux saint, toujours entourée de fleurs, de fruits, de joyaux et de cierges[1]. Sans s'arrêter à la malicieuse réflexion d'un écrivain qui ajoute : « Que d'hommes éminents auraient dû faire le pèlerinage de Saint-Leu ! » il est opportun de dire que, devant l'intimidation de Richelieu, l'assemblée de Royaumont aurait dû préalablement se rendre en corps près de la statue du saint, pour y laisser toute pusillanimité. Mais, contre un politique, il fallait de la politique; et, devant la facilité avec laquelle l'esprit public pouvait s'égarer, il était besoin de circonspection.

Qu'on juge du degré de passion qu'excitaient, chez les contemporains, ces longs débats qui se prolongèrent plus de cinquante ans ; qu'on en juge par la manière violente dont en écrivit, plus de quarante ans après, un historien des premières années du dix-huitième siècle, un esprit essentiellement excessif et turbulent, dom Gervaise! Il est l'auteur d'un livre devenu rare : l'*Histoire de la réforme de Cîteaux;* mais on ne peut lire un tel répertoire d'invectives, de plaidoiries haineuses, sans y reconnaître un réquisitoire forgé par le démon de la discorde. Si ce livre émanait d'une plume païenne, on le dirait inspiré par les Furies, et l'on doit regretter qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits[2]. La vérité est qu'il n'était pas com-

[1] Le mot de *Leu*, n'est que le mot latin, *Lupus*, loup. On raconte que le regard de saint Leu domptait les loups les plus féroces. De là, la dévotion à saint Leu, pour être guéri de la peur.

[2] Le moderne et si docte et si consciencieux historien de l'abbé de Rancé, M. l'abbé Dubois, appelle *livre très-curieux et très-rare* l'ouvrage de dom Gervaise, intitulé : *Histoire générale de la Réforme de Cîteaux en France*. Nous ne pensons pas que M. Dubois admette, comme parole d'Évangile, toutes les assertions furibondes dont R. P. Gervaise a parsemé ce livre. Il importe que le lecteur soit renseigné sur la personnalité de dom Gervaise. Le duc de Saint-Simon a maltraité dom Gervaise dans ses *Mémoires*. Il raconte que ce religieux de la Trappe osait écrire à une religieuse des

mode de se ranger du côté de la commune observance, au dix-septième siècle. L'opinion publique s'était récriée, à bon droit, contre la somnolence qui avait, à des degrés différents, envahi les monastères cisterciens ; et, prendre parti pour la commune observance, ne donnait-il pas l'air de vouloir enrayer le mouvement régénérateur? La commune observance voulait la réforme, aussi bien que l'étroite observance; mais on différait sur les moyens pratiques. Aussi, quelle argumentation employaient les défenseurs des réformés? justement celle qu'employa dom Gervaise dans son livre. S'obstiner dans les rangs des mitigés, n'était-ce point la perdition, n'était-ce point refuser la guérison et s'immobiliser volontairement, loin de la pureté primitive? Ni les tableaux mordants, ni les qualifications les plus injurieuses n'étaient épargnées aux mitigés; c'étaient les loups dans la bergerie, c'étaient des religieux dégénérés, tombés dans les derniers abîmes du relâchement et ne voulant pas en sortir. Le besoin de la polémique inspirait, au dix-septième siècle, de se servir des armes que la philosophie du dix-huitième siècle employa sans scrupule. On ne craignit pas, comme peinture de l'état des maisons de la commune observance, soit de forcer étrangement les couleurs, soit de présenter les exceptions regrettables comme des abus à l'état

choses intolérables. Saint-Simon se fait tort à lui-même en écrivant de si invraisemblables suppositions : et, comme l'observe Chateaubriand, Saint-Simon diminue, par là, l'autorité de la vérité dans ses Mémoires. Tous les autres écrivains du temps parlent de dom Gervaise comme d'un homme d'imagination, qui mérita peut-être la sévérité de Louis XIV, mais aucun ne raconte de lui ce qu'en dit Saint-Simon. A part l'inadmissible exagération de Saint-Simon, les contemporains s'accordent à dire que dom Gervaise, impétueux, bouillant, bizarre, inquiet, singulier, n'était point fait pour être à la tête d'une maison qui demandait un homme de paix. Il fut regardé, dit Feller, comme un de ces hommes qui, malgré plusieurs bonnes qualités, sont toujours haïs, parce qu'ils mêlent à la vertu l'aigreur et l'amertume de leur caractère. On ne doit pas s'en rapporter entièrement à son *esprit aigri* et *un peu romanesque*. Il n'est pas surprenant qu'avec une telle disposition, dom Gervaise ait attaqué avec tant de passion la commune observance, et qu'il ait cherché à la noircir dans l'histoire.

général. Ne se complaisait-on pas, au dix-septième siècle, comme dom Gervaise au dix-huitième, tantôt à esquisser d'un crayon inventif une scène de repas, pour y montrer l'infraction complète des abstinences, tantôt à dépeindre avec des couleurs odieuses l'attelage d'un riche abbé, s'en allant accompagné de laquais portant l'épée? L'ouvrage de dom Gervaise abonde en objurgations et en tableaux de cette nuance tranchée; on s'y laisse prendre encore de nos jours; preuve éclatante qu'il n'était pas aisé, au dix-septième siècle, d'épouser la cause de la commune observance. Aux yeux de certaines personnes exclusives et rétrécies d'idées, on paraissait pactiser avec le désordre. Cela explique comment la commune observance dut prendre, aux conférences de Royaumont, une attitude d'effacement. Sitôt qu'elle eut compris que Richelieu était venu, non pour examiner, étudier et délibérer, mais pour imposer un programme préconçu, n'eût-il pas été insensé d'engager la lutte, alors que, d'un autre côté, par la fatalité de la situation, on n'avait pas, devant une fraction du public européen, le beau rôle, et que, par conséquent, on était momentanément condamné à l'impopularité? L'esprit français, qui est tout d'un trait, et va toujours aux extrêmes, de l'austérité au persifflage, ou janséniste ou voltairien, ne savait pas, de lui-même, s'arrêter à un terme moyen, qui conciliât, avec la nécessité d'une rénovation appellée par tous, un caractère de modération pratique. La conférence de Royaumont devait donc ajourner, elle devait attendre un autre état des esprits qui laissât comprendre, qu'entre la ruine systématiquement voulue de l'ordre cistercien et les mesures proposées par l'étroite observance, il existait, il pouvait exister un milieu; et que ce milieu était la commune observance.

Les mitigés comptèrent sur l'apaisement des passions, et sur une meilleure disposition des âmes. Autant que les réformés, ils voulaient qu'on en finît avec les désordres:

autant que les réformés, ils étaient d'avis que le moine devait, par profession, s'envelopper de solitude, n'être pas rencontré journellement sur les grandes routes, dans les villages, sur les places publiques, dans les rues des villes et dans les hôtelleries. Les mitigés n'avaient pas d'autre idéal que celui des réformés. Ils sentaient comme eux que l'abbé recevant dans son cloître le seigneur du castel voisin, le petit bourgeois du hameau, et mangeant avec eux dans le réfectoire de l'abbaye, et jouant et se divertissant avec eux, ce n'était plus un cénobite mais un homme vulgaire. Ils comprenaient, en un mot, qu'il y avait à réformer des abus; ils le voulaient, mais ils avaient le droit de penser et d'avoir un avis autre que celui de la stricte observance pour les voies et moyens.

On ne l'entendit pas ainsi à Royaumont, en 1635. Il fallut plier devant le cardinal dont l'obéissance absolue formait la politique, et qui tout à la fois s'était chargé et de comprimer l'esprit provincial et de réduire à une humble soumission l'altière noblesse et les familles princières. Le procès-verbal de la conférence de Royaumont ayant été rédigé, le cardinal fit ajouter au bas, par les pères assemblés, cette déclaration : « Tous lesquels articles nous pro« mettons de faire résoudre et accepter dans l'assemblée « du 1er octobre prochain, et les rapporter à Mgr l'émi« nentissime cardinal-duc, pour être autorisés et confir« més par Son Éminence.. »

Venait ensuite la formule pour clore le procès-verbal : « Fait double en l'abbaye de Royaumont, le 25 mars 1635. » Signé, comme ci-dessus[1].

Ce ne fut que de la mystification, et l'on peut dire que la journée du 25 mars 1635, à Royaumont, fut une autre *journée des dupes*. Richelieu, dont le langage était ordinairement âpre, brusque, d'une rudesse militaire, et qu'on

[1] *Hist. de la Réforme de Citeaux*, par dom Gervaise, p. 149.

aurait pris pour le *paysan du Danube* de la diplomatie, dissimula son ironie sous une apparence de bonhomie naïve. Il importa la ruse et le despotisme dans les affaires des cloîtres. Dans la *journée des dupes* du 1er novembre 1630, Richelieu avait joué une reine irritée qui voulait chasser le cardinal du ministère, et qui ne fit, en croyant le renvoyer du pouvoir, que l'y consolider. La *journée des dupes* de 1635 trompa les espérances de la grande majorité des bernardins, en brouillant tout, au lieu de tout raccommoder. On dut subir un nouveau trait de l'homme qui était impatient de toute résistance, un nouveau détail de « cette suffisante clairvoyance d'homme d'État qui le rassurait un peu trop aisément sur l'illégitimité de ses procédés arbitraires[1] » C'était la nouvelle preuve que, en quelques circonstances, le grand ministre n'avait pas scrupule de jouer des scènes de comédie dans la conduite de ses négociations, comme il avait fait, dix ans auparavant, en 1624, au moment de son élévation au pouvoir, se donnant l'air de fuir ce qu'il recherchait ardemment[2].

On doit à l'histoire de dire que Richelieu fut petit à Royaumont, quoiqu'il y ait paru comme un souverain de Gondar[3], avec quelque appareil d'intimidation. Richelieu, que les partis ont apprécié d'une manière très-diverse, et auquel nul ne conteste un grand génie politique, était avant tout un administrateur, un homme pratique. Tous lui accordent le don de l'action et l'inflexibilité de la volonté; ses vues étaient surtout prati-

[1] *Hist. de France*, par M. Trognon, t. IV.

[2] Lorsque, après les longues hésitations de Louis XIII, Richelieu fut appelé au gouvernement de la France sur les instances de la Vieuville, il eut l'air alors de fuir devant le but qu'il poursuivait depuis sept ans avec une si habile obstination. Mais il prouva, dès le lendemain de son élévation, combien lui était cher ce pouvoir devant lequel il reculait en apparence.

[3] Les anciens souverains d'Éthiopie et de Gondar gardaient, auprès d'eux, pendant leurs réceptions officielles, quatre lions apprivoisés qui parfois étaient d'un voisinage peu agréable pour les assistants. Richelieu n'avait pas des lions, mais il avait une volonté et une inflexibilité.

ques; mais ce n'était pas l'homme des grands horizons de l'idée. Il aurait dû, à Royaumont, agrandir le débat; ce qu'il n'a pas fait. Il eût été digne du cardinal-ministre, qui prenait fait et cause pour la réforme, de comprendre que les grandes et générales et durables réformes ne procèdent pas en substituant une personne à une personne. Lorsqu'on avait de la tête comme Richelieu, n'y avait-il pas à se demander si, dans les temps modernes, il ne fallait pas renouveler et rajeunir l'idée vieillie des bernardins? n'aurait-il pas dû convoquer des hommes d'étude, des esprits clairvoyants et initiateurs, pour instituer des colloques sur des questions qu'il aurait mis à l'ordre du jour? Le cardinal de la Rochefoucauld demandait trop et pas assez, Richelieu ne corrigea pas la Rochefoucauld, il le copia. La régénération des bernardins, dans les temps modernes, n'exigeait-elle pas des modifications radicales? Et, en dehors des dissidences qui partageaient l'étroite et la commune observance, ne fallait-il pas trouver un terrain consenti par les uns et par les autres? Que voulaient les populations, et qu'attendaient-elles d'un ordre religieux, d'une colonie groupée sur un point du territoire? il fallait qu'elle fût une leçon vivante, un saint et perpétuel exemple, une haute excitation à bien vivre; il fallait qu'on sentît là un niveau moral plus haut que le niveau ordinaire. Jusque-là, les bernardins, quand ils faisaient de l'agriculture à la sueur de leur front, avaient pu donner une initiative à cet égard. Mais que proposait la réforme du cardinal de la Rochefoucauld? « Qu'on se remît à faire maigre chaque jour. »

Richelieu, plus pénétrant que la Rochefoucauld, ne comprit pas cependant que ce n'était pas là le point véritable de la difficulté, mais qu'il fallait créer, dans l'âme endolorie, vieillie, du grand corps cistercien, une nouvelle âme. Des règlements, des statuts, ne sortent qu'avec peine des papiers où on les consigne.

Puisque originairement, saint Benoît, saint Robert et saint Bernard avaient fait entrer l'idée de travail, de travail matériel, dans l'idée des fonctions du religieux cistercien, on aurait pu espérer des résultats féconds, de l'institution d'entretiens suivis, sérieux, élevés, sur la question du *travail;* l'historique du travail chez les bernardins, depuis cinq cents ans, présenté par une bouche éloquente, autorisée, eût produit un effet considérable. Le *travail*, au dix-septième siècle, était-il sérieux dans les monastères? Ne devait-on pas invoquer de grandes considérations théologiques et économiques sur le rôle du travail, et bien persuader les bernardins à cet égard? On aurait de la sorte donné des gages plus sérieux et plus efficaces à la cause de la réforme véritable. Les ancêtres des bernardins avaient été les capitaines de la grande armée du travail, au douzième et au treizième siècle. Ne fallait-il pas que les bernardins du dix-septième siècle le redevinssent aussi? Richelieu n'avait qu'à passer sa tête par l'une des fenêtres de la salle des conférences, et dire à la grave assemblée : « Voyez ces plaines et ces collines, ces champs d'Asnières-sur-Oise, ces territoires de Boran et de Luzarches ; donnerons-nous aux populations rurales et aux populations des villes l'exemple du marasme? Ne serons-nous pas les premiers à faire sentir que l'homme ici-bas a une responsabilité envers ce sol, cette terre nourricière que nous foulons sous nos pieds? N'est-ce pas nous qui devons les premiers faire comprendre au monde que la distinction des consommations productives ou improductives, sensées ou déraisonnables, mesure l'état de la civilisation? N'est-ce pas nous, enfin, qui devons enseigner comment la civilisation économique doit être dominée par la civilisation morale? N'est-ce pas nous, vieux cisterciens, vieux cultivateurs de la terre[1], qui devons expli-

[1] L'abbé Dubois (*Hist. de Morimond*).

quer la leçon donnée par la Providence, devant l'éclosion de l'industrie moderne? Plus les siècles marcheront, plus on verra que la terre, le sol, ne veut plus du parasitisme, et que pour vivre de la terre, il faut travailler la terre [1], lui donner, sous une forme quelconque, de nos sueurs de corps ou d'esprit.

Bien que Richelieu ait laissé à désirer dans les conférences de Royaumont pour n'avoir pas donné de la grandeur au débat, ce n'est pas une raison de mettre en doute ses intentions, dont une lettre peut attester au besoin la sincérité et la droiture. Mais ce que la commune observance lui reproche, c'est de n'avoir pas su pénétrer dans le grand côté de la question. Il voulait sincèrement un réveil de régularité dans le vieux Cîteaux, mais il manqua de clairvoyance.

Richelieu écrivait à une personne grave de son temps : « Le désir que j'ay de purger toutes mes abbayes des dé- « sordres et licences qui s'y sont glissées par le temps, « m'en a fait rechercher les moyens plus convenables, et « n'en ayant pas jugé de plus doux et utiles, pour la des- « charge de ma conscience, et le salut des religieux qui « sont sous ma charge, que d'y établir les pères religieux « réformés, qui par leur exemple porteront les anciens à « suivre les bonnes mœurs et l'observance de leur règle, « qui a esté par eux négligée, cela m'a donné sujet, pour « commencer un si bon œuvre, de faire défences en tous « les monastères qui dépendent de moy de faire donner « l'habit, ni recevoir des novices à faire leur profession, « sinon en la forme que la font ceux de ladite réforme ;

[1] Il semblerait aujourd'hui, à la faiblesse des revenus que donnent les propriétés en terre, qu'il ne faille pas croire aisément que la terre puisse à la fois enrichir le riche propriétaire qui se croise les bras sans travailler et le fermier qui la cultive. Y aurait-il, dans les faits de l'économie moderne, cette leçon sur la grande place de la loi du travail, dans le rouage industriel, et dans la production de la richesse? c'est-à-dire la terre se refusant à produire pour les oisifs, toute idée socialiste d'ailleurs mise à part?

« et ay appris que la plupart des religieux le désirent,
« reconnaissant le peu de satisfaction qu'ils ont de vivre
« en cette confusion contre leurs vœux[1]. »

Et cependant, Richelieu le réformateur, ne pensait jamais, pas plus que le cardinal de la Rochefoucauld, qu'il y avait surtout à démolir une institution surajoutée à l'organisation monastique, advenue par une sorte d'alluvion de la monarchie, et qui nuisait beaucoup à la régularité des abbayes; le cardinal n'avait pas même l'air de soupçonner ce qu'il y avait de fâcheux dans les commendes et dans l'accumulation des bénéfices. Étant encore évêque de Luçon, voici ce qu'il disait en 1622, de M. de Balzac, qu'il regardait comme un homme rare : « M'ayant un jour prié à dîner, raconte Balzac lui-même, Richelieu dit à force gens de qualité qui étaient à table : « Voilà un homme « à qui il faudra faire du bien quand nous le pourrons. Il « faudra commencer avec lui, par une abbaye de 10,000 li« vres de rente. » Il est vrai que les promesses de l'évêque furent oubliées par le cardinal ; que Balzac ne toucha jamais rien de ces rentes d'une *abbaye en Espagne;* et qu'il ne suivit pas la carrière de l'Église ; mais on voit aussi les idées dominantes auxquelles Richelieu cédait. Chose étrange ! on songeait à réformer les abus qui affaiblissaient la vie cistercienne, et on n'apercevait pas une énormité qui était immédiatement sous les yeux, c'est-à-dire la triste habitude de disposer des abbayes sous le nom de *commende*, et de les transformer en faveur du gouvernement. Est-ce que Richelieu n'était pas le premier à solliciter des abbayes pour lui et pour les siens? Il écrivait un jour à Louis XIII une lettre de remercîment : « Votre Majesté me pardonnera, dit-il, si je prends la hardiesse de la remercier de l'honneur qu'il luy a pleu me faire, en accordant à mon neveu une abbaye, dont l'air et lieu

[1] *Lettres du cardinal*, lettre xxxi, t. II, p. 30.

proche de Paris, pourront grandement favoriser ses estudes [1]. »

L'expérience, et, par elle, la connaissance qu'on acquiert des hommes et des choses, révèlent dans les intelligences les mieux douées des endroits faibles ou incomplets. Il y aurait à s'étonner de voir un personnage comme Richelieu envisager d'une manière si étroite la question qui fut portée à Royaumont, si on n'apprenait tous les jours que les plus forts esprits sont très-peu entendus, quand ils sortent de la sphère de leurs aptitudes et de leur compétence. Peu philosophe et peu moraliste, voilà Richelieu appelé, en présence d'une altération prétendue de la vie cistercienne, à se prononcer comme médecin. Comment ne pas reprocher à Richelieu de s'être montré médecin incapable, observateur superficiel, et de n'avoir pas approfondi la nature du mal, de n'avoir point pressenti les grands et sérieux remèdes? C'est plus de vertu, plus de vie régulière, qu'on n'aurait voulu dans les cloîtres. N'y avait-il pas à étudier le secret de développer la sainteté, à l'ombre de l'obéissance passive vouée par les moines? Étant donnée la vie des moines, telle qu'elle s'offrait au dix-septième siècle, n'y avait-il pas à rechercher ce qui énervait ou altérait leurs vertus? La règle de l'ordre défendant à tout religieux d'avoir en sa propriété et puissance, son corps et sa volonté, ne fallait-il pas examiner si le courant de la vie cistercienne compensait d'une manière suréminente cette abdication de soi que faisait chaque personnalité? Cette sorte de mort, en un sens moral, étant la substitution d'une vie à une autre vie, y avait-il effectivement, dans le programme de la vie interne du couvent, de quoi alimenter une vie nouvelle? Richelieu n'aborda pas ces problèmes : il se renferma dans l'enceinte de ces mesures administratives avec lesquelles on endort les institutions et les nations pétrifiées.

[1] *Lettres de Richelieu*, lettre LXXV.

On ne doit pas oublier, quand on raisonne sur les religieux, quelques points essentiels. Il fallait, dans le cloître, offrir à l'activité humaine un aliment. Si les bernardins se fussent appliqués à l'enseignement, aux prédications extérieures, s'ils eussent fait de la propagande, cette nécessité d'agir sur la société et sur les esprits eût placé devant leur activité un but d'aspiration ; ils auraient pu dépenser leurs forces devant des obstacles inépuisables. L'écueil, pour les bernardins, était dans leur genre de vie. La contemplation et le vis-à-vis avec soi-même, constitue la vie la plus difficile. Et, si on ne renouvelle sans cesse les dispositions de son âme, il y a un péril flagrant, celui de glisser insensiblement dans la mollesse, dans un état mitoyen où les aises de la nature se combineront avec les convenances de la carrière. On sera un honnête citoyen, mais on ne sera plus à la hauteur d'un personnage voué à une vie et à des gênes exceptionelles.

Après la mystification de Royaumont, le cardinal de Richelieu se retira et remit toutes choses aux mains du légat apostolique. Mais l'année 1635 ne s'achevait pas, que le cardinal de Richelieu reparut dans l'affaire de Cîteaux, par une de ces évolutions qui donnent large carrière aux suppositions. Avait-il espéré en résignant sa charge et en remettant momentanément les négociations entre les mains du cardinal de la Rochefoucauld, se rendre plus nécessaire encore ? Pensait-il qu'on reviendrait à lui une seconde fois avec des offres de pouvoir plus grands ? On l'a assuré, « il se garda bien de laisser échapper cet ordre, que les troubles mettaient dans ses mains. Il se fait *postuler secrètement*, et prend si bien ses mesures, que Pierre de Nivellès, abbé de Cîteaux, ne peut lui refuser une démission qu'il remet entre ses mains. Plusieurs historiens s'accordent sur ce point. » La *Gallia christiana* le dit textuellement : « Armandus Johannes Duplessis...... etiam *pro ipsius votis* postulatur

abbas Cisterciensis per cessionem præcedentis [1]. » Pour assouvir son ambition, a dit un moderne, Richelieu s'était fait donner les grandes abbayes de Citeaux, de Cluny, de Prémontré.[2] » Or, voilà la situation tendue qui se produisit ; tandis que Richelieu acceptait le titre d'abbé général de Citeaux, le pape, qui consentait à la démission de Pierre de Nivelles, *n'agréait pas le prétendant, le successeur.* Quelques instances qui lui en furent faites, jamais il ne se rendit à donner les bulles de confirmation. Le cardinal crut bon de s'en passer, et, se donnant le titre de chef général de l'ordre, il en prit l'administration.

Une phase nouvelle commençait pour l'abbaye de Royaumont ; et bien que les débats n'eussent pas encore abouti, bien qu'il faille traiter de paradoxe la maxime qui veut conduire à l'ordre par le désordre, à la charité par l'acrimonie, à l'unité par la discorde, il est néanmoins vrai, en fait, que à la suite de ces controverses et de ces luttes qui occupèrent près de cinquante ans, d'abord de 1622 à 1635, ensuite de 1635 à 1666, Royaumont gagna en régularité, ainsi que les autres colonies. Ne fallait-il pas, dans le camp des anciens, de ceux qui voulaient le maintien du *statu quo*, un retour nécessaire sur eux-mêmes et sur leurs devoirs, devant les griefs articulés par les *abstinents* ou les réformés? Et, lorsque les partisans de la commune observance demandaient quelle régularité au fond, quelle vertu nouvelle pratiquaient les réformés, force était à ceux-ci de ne pas se contenter de ces ferveurs momentanées, de ces rêves de perfection, éclos de l'enthousiasme de la tête, et qui ne sortent pas de la tête pour entrer dans les faits. Royaumont avait adhéré, dès 1630 environ, au mouvement régénérateur, et de bonne heure cette abbaye posséda à la fois des moines de l'étroite et de la commune observance, vivant pacifiquement à côté les uns

[1] T. IV, col. 1014.
[2] *Moines d'Occident*, Introduction.

des autres, s'édifiant les uns les autres, tempérant la fougue des plus jeunes par la maturité des anciens, et empêchant les anciens, au moyen des exemples de vive et ardente piété que l'on donne au temps de la jeunesse, de tomber dans une molle routine.

Ajoutons que les nouveaux abbés qui, sur la fin des grandes controverses du dix-septième siècle, devinrent les commendataires de Royaumont, apportèrent à l'abbaye le lustre de leur maison ; de même que Royaumont attira aussi les regards par sa nouvelle célébrité, et par le bruit des conférences où l'on vit présider le cardinal de Richelieu, ce politique qui dirigea si brillamment la France, et influa sur les affaires européennes. Des princes de la maison de Lorraine devinrent abbés de Royaumont, et il est indispensable d'expliquer comment : car il y eut, de 1650 à l'an 1728, une sorte de dynastie tout entière d'abbés de Royaumont, sortis de cette grande et antique maison.

On parlait beaucoup, à cette époque, d'un des plus grands capitaines du dix-septième siècle, de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dit *Cadet-la-Perle*, parce qu'il était cadet de la maison de Lorraine, et qu'il portait une perle à l'oreille. Le comte d'Harcourt avait une grande réputation de soldat; il la méritait; il était le fils de ses œuvres : il s'était élevé par son courage et par ses talents. L'éclat de ses succès militaires avait effacé presque l'éclat de son origine. Il était second fils de Charles de Lorraine, premier du nom, duc d'Elbeuf, grand écuyer de France, selon les uns, ou de Henri de Lorraine, selon d'autres historiens [1], et de Marguerite Chabot, comtesse de Charny.

[1] Il était frère cadet de Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf. Charles Ier de Lorraine, que Henri III créa duc d'Elbeuf en 1581, laissa, pour son héritier, *Henri de Lorraine*. Ce serait ce Henri de Lorraine, mort le 18 octobre 1605, qui aurait laissé à son tour, de Marie ou Marguerite Chabot, deux fils en

La carrière militaire, qui semblait une habitude traditionnelle pour l'ancienne noblesse, fut une vocation très-prononcée dans le jeune d'Harcourt. Né le 20 mars 1601, on le vit sous les drapeaux dès l'âge de dix-neuf ans, et sa vie ne fut plus ensuite qu'une longue série de campagnes navales et continentales. Il avait fait d'abord ses premières armes, en 1620, à la bataille de Prague, où il commença à se faire connaître. A son retour en France, il servit comme volontaire dans les guerres de 1621, 1627, 1628, contre les huguenots, et se trouva aux siéges de Saint-Jean-d'Angely, de Montauban, de l'île de Rhé et de la Rochelle. Les historiens du dix-septième siècle, qui ont l'air de trouver étrange qu'un gentilhomme, comme Henri de Lorraine, ait suivi sa carrière de soldat avec le zèle ardent qu'il y mit, nous étonnent et nous inspirent de la compassion. Comme il n'avait pas de fortune, on se croit autorisé à insinuer que, dans sa jeunesse, il fit une « espèce de vie de filou ou du moins de goinfre. » Il est certain que Henri de Lorraine était un reproche vivant pour cette portion de l'aristocratie qui se drapait stupidement dans l'indolence d'une vie oisive, conseillère de l'immoralité.

On ne peut que féliciter le comte d'Harcourt d'avoir pris au sérieux sa carrière de soldat, d'en-avoir adopté les fatigues, les équipées chevaleresques, comme il devait en moissonner aussi la gloire. Il se signala, en 1629, à l'attaque du pas de Suze, et Louis XIII lui donna le collier de ses ordres en 1633. Les campagnes auxquelles il assista

bas âge, qui, tous deux, suivirent la carrière des armes. L'aîné, Charles II de Lorraine, prit le titre de duc d'Elbeuf ; sur la fin de sa carrière, il obtint le gouvernement de Picardie, et mourut en 1657. Le cadet est celui dont il s'agit ici ; c'était *Henri de Lorraine*, surnommé *Cadet-la-Perle*. Marie Chabot, leur mère, eut la tutelle de ses enfants ; ce fut elle qui fit abattre, en Normandie, le château de la Carneille, dépendant du comté d'Harcourt, et qui fieffa certains héritages à Jean Deshayes, en 1606. Elle était fille de Léonor, comte de Charny, grand écuyer de France, et de Jeanne de Ryes, sa seconde femme.

de 1636 à 1641, achevèrent de le mettre en relief et de créer sa réputation de général. Général de l'armée navale en 1637, il l'avait commandée conjointement avec l'archevêque de Bordeaux, notre abbé de Royaumont; c'est là qu'il se couvrit de gloire, en 1637, aux yeux de la France et du monde, en reprenant, avec un nombre très-inférieur de troupes, les îles de Saint-Honoré et de Sainte-Marguerite, en Provence, dont les Espagnols s'étaient emparés. « Je laisse à l'histoire, écrivait un contemporain, à dire comme « cette conqueste estoit moralement impossible au peu de « forces qu'il avoit [1]. » D'Harcourt payait de sa personne, et électrisait les soldats; on dit qu'il avait un grand courage dans la mêlée [2]; et le comte de Bucquois, sous lequel il servait, lors de ses débuts dans la carrière, lui reprocha, dans une occasion, d'avoir plus de cœur qu'il n'en fallait à un prince. Aussi, après le beau fait d'armes des îles Saint-Honoré et Sainte-Marguerite, partout en France et à l'étranger, on rendait un hommage enthousiaste aux qualités de notre vaillant capitaine : « J'ai veu « le marbre que le commendant espagnol laissa sur la « porte, dit le chroniqueur cité plus haut, où il y a, que : « rien ne peut résister à l'invincible valeur du comte « d'Harcourt. » Sa gloire allait grandissant; il fut appelé à la place du cardinal de la Valette au delà des Alpes. Chargé, en 1639, du commandement de l'armée du Piémont, il prit Quiers ou Chieri, fit ravitailler Casal, et remporta, le 20 novembre, à la Rotta, une victoire complète, sur 20,000 Espagnols, armée combinée du marquis de Leganez et du prince Thomas. On dit que le marquis de Leganez, général de l'armée espagnole, lui écrivit que : « s'il était roi de France, il ferait couper la tête au comte d'Harcourt pour avoir hasardé une bataille contre une armée beaucoup plus forte que la sienne. — Et moi, si

[1] Tallemant des Réaux.
[2] *Le Héros français*, par l'aumônier du duc d'Orléans. In-4°. Paris, 1645.

« j'étais roi d'Espagne, répondit d'Harcourt, je ferais cou-
« per la tête au marquis de Leganez, pour s'être fait bat-
« tre par une armée beaucoup plus faible que la sienne. »
C'est sans doute à l'occasion de cette expédition, que le fameux Jean de Werth disait qu'il aimerait mieux être le comte d'Harcourt qu'empereur. Quant à la réponse du comte d'Harcourt, aussi dure qu'aisée à faire, on répugne à la croire authentique ; elle n'a pas dû être faite, dit un critique bienveillant, à un ennemi vaincu qui avait la générosité de faire à son vainqueur un compliment flatteur sous la forme d'un reproche.

Il n'est pas indifférent pour Royaumont de faire connaître, dans ses détails les moins connus, l'existence du comte d'Harcourt-Lorraine, auquel les autres expéditions d'Italie, en 1640 et 1641, le secours donné à Cazal, le siége de Turin, la prise de Cony, firent également honneur. Les particularités du siége de Turin avaient été curieuses. La citadelle, qu'occupaient les Français, était assiégée par le prince Thomas de Savoie, maître de la ville; celui-ci à son tour était assiégé par le comte d'Harcourt, qui l'était lui-même dans son camp par Leganez, commandant les Espagnols. Peut-être une semblable circonstance n'est-elle arrivée qu'au siége de Turin, où les assiégeants, ayant affamé ceux de la ville, le furent eux-mêmes dans leurs retranchements. Mais, quelque grande que fût la disette, le comte d'Harcourt ne se rebuta jamais, et répondit à ceux qui lui parlaient de trêve que, « lorsque « les chevaux auraient mangé toute l'herbe qui était au-« tour de Turin et ses soldats tous les chevaux de l'armée, « il lèverait le siége; » concise et forte éloquence d'un soldat. La résistance dura trois mois ; les assiégés firent vingt-neuf sorties et furent contraints de capituler, le 17 septembre 1640. A une de ces sorties que fit un jour le prince Thomas, les lignes ayant été forcées, le comte d'Harcourt était accouru avec sept ou huit gentilshommes,

qui appelèrent poltrons les soldats qu'ils trouvaient fuyants : « Non, non, dit le comte d'Harcourt; ils sont braves gens, mais c'est qu'ils ne m'ont pas à leur tête. » Il y alla, et l'histoire ajoute qu'il y faisait bien chaud lorsqu'il y fut. D'Harcourt était de ces capitaines qui persuadent à une armée qu'avec eux on doit vaincre; c'est cet homme de guerre, ce grand batailleur, qui fut le trait d'union entre la maison de Lorraine et l'abbaye de Royaumont.

Tandis que le comte d'Harcourt conquérait, comme capitaine, une réputation européenne, le cardinal de Richelieu n'était pas resté spectateur indifférent de cette illustration militaire de la France; il donna des preuves non équivoques de sa sympathie, en témoignant la satisfaction de voir le comte d'Harcourt entrer dans sa famille par une alliance. C'est Boisrobert, de l'Académie française[1], qui sonda le cardinal, sur la question du mariage, avant l'expédition navale de Provence, en 1636; Richelieu ne repoussa pas la proposition : et, au retour des îles Saint-Honoré et Sainte-Marguerite, Henri de Lorraine épousait, en février 1639, une nièce du cardinal de Richelieu, Marguerite-Philippine du Cambout, fille puînée de Charles

[1] Tallemant des Réaux, très-incohérent dans ses récits, prétend que Nicolas Faret, de l'Académie française, pour mettre le comte d'Harcourt en train de faire quelque chose, lui proposa de s'offrir au cardinal de Richelieu pour espouser telle qu'il voudrait de ses parentes, et après en parla à Bois-Robert qu'il connoissoit, comme estant de l'Académie aussy bien que luy. Boisrobert en parla au cardinal, qui luy répondit en riant :

Le comte d'Harcourt,
Du Bois, a l'esprit bien court.

« Boisrobert pourtant, voyant qu'il ne luy avait pas défendu d'en parler davantage, recharge encore une fois. « Est-ce tout de bon ? dit le cardinal; parlez-vous sérieusement ? — Oui, monseigneur, c'est un homme qui sera absolument à vous, c'est un homme de grand cœur. Il a, comme vous savez, battu Bouteville, et vous pouvez vous fier à sa parole. » Le cardinal lui donna employ, et le surprit en le luy donnant; car il luy dit : « Monsieur le comte, le roy veut que vous sortiez du royaume. » Le comte étonné luy dit qu'il estoit prest à obéir. « Mais, adjousta le cardinal, c'est en commandant l'armée navale. »

de Cambout, marquis de Coislin, baron du Pontchâteau[1], lieutenant général dans la basse Bretagne. Cette alliance flattait le cardinal, il entrait dans cette double maison des d'Harcourt et des Lorraine, illustres à tant de titres. L'origine de la maison de Lorraine n'était autre que celle de cette grande maison d'Alsace, dont la réputation, dit un célèbre historiographe de France, fut toujours si grande que l'Allemagne termine encore aujourd'hui toutes les grandeurs de ses familles souveraines à l'honneur d'en être issu, parce qu'elle n'envisage rien de plus ancien et de plus illustre. C'est de cette maison d'Alsace que sortirent les tiges de trois autres maisons célèbres, de celle de Lorraine[2], de celle d'Egesheim[3], et enfin de la la maison d'Autriche, par les anciens comtes de Hapsbourg[4].

Pour la maison d'Harcourt, ancienne famille normande, elle faisait remonter son origine à un seigneur danois, nommé Torf, petit-fils de Bernard le Danois, venu en France à la suite de Rollon, dans le dixième siècle. On trouve, comme membres les plus connus de cette famille, Philippe d'Harcourt, au douzième siècle; Jean II d'Harcourt, à la fin du treizième; ainsi que Raoul Robert et Guy, et Agnès d'Harcourt, dame d'honneur de la sœur de saint Louis. Vient Godefroy d'Harcourt, au quatorzième siècle; enfin, au quinzième, Louis, puis Marie d'Harcourt.

[1] Marguerite du Cambout était veuve d'Antoine de l'Age, duc de Puylaurens, pair de France, lequel avait été nourri, jusqu'à l'âge de vingt ans, comme enfant d'honneur auprès de Gaston de France, duc d'Orléans, qui le fit son chambellan.

[2] Descendant du duc d'Alsace, en 666, Hugues Ier, comte de Ferreti, laissa trois fils, qui furent les tiges de ces trois maisons. De l'aîné vint celle de Lorraine.

[3] Du puîné sortit celle d'Egesheim ou Dasbourg.

[4] Du dernier sortit la maison d'Autriche, par les anciens comtes de Hapsbourg, aïeux de Rodolphe Ier qui ceignit la couronne impériale en 1273. — De ces branches, la seconde, dont sortit le pape saint Léon IX, s'éteignit au douzième siècle; — le mariage de François III, duc de Lorraine, grand-duc de Toscane, avec Marie-Thérèse, fille aînée et héritière de l'empereur Charles VI, réunit les deux autres en 1736.

Marie d'Harcourt, sœur de Jean VII, comte d'Harcourt, tué à la bataille de Verneuil (Eure), en 1424, épousa en 1417, Antoine de Lorraine, prince de Vaudemont. Devenue héritière de tous les biens de la première branche d'Harcourt, par la mort de son frère Jean et de sa sœur la comtesse de Rieux, plus tard dame de Beaumanoir et de Chateaubriand, tous les deux sans héritiers, Marie d'Harcourt avait laissé naturellement sa succession à ses enfants, après avoir porté le comté d'Harcourt dans la maison de Lorraine; et c'est en raison des possessions que ces princes lorrains tinrent d'elle, *qu'ils prirent et conservèrent le nom d'Harcourt*. Les domaines que Marie avait transmis à cette branche de la maison de Lorraine, c'est-à-dire les terres d'Harcourt, d'Aumale et d'Elbeuf, passèrent à Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et à ses descendants. Cette Marie d'Harcourt, qui était une véritable héroïne, avait pris part à presque toutes les expéditions militaires du prince de Vaudemont son époux. Ne semblerait-il pas que les ducs de Lorraine, de Guise, le comte Henri, surnommé *Cadet-la-Perle*, descendus d'elle, avaient hérité de sa bravoure? Le cardinal de Richelieu, on le comprend, ne voyait pas avec déplaisir une alliance qui rattachait sa famille à d'aussi illustres maisons.

Cependant, devenu époux et père, le comte d'Harcourt se sentit saisi de ces sollicitudes que connaissent toutes les entrailles de père. Il n'avait pas de fortune; cadet d'une maison qui déclinait, né avec huit mille livres de rentes, il ne chercha pas à s'enrichir dans les guerres, ni à exploiter ses victoires; il ne mena pas de flottes au Pérou. Néanmoins, il était de son devoir de penser à l'avenir social de ses six enfants. En général, la plupart des d'Harcourt-Lorraine n'étaient pas riches; aussi les neveux du capitaine, les fils de son frère aîné, de Charles II, duc d'Elbeuf, furent-ils chansonnés sur le

chapitre de leurs prétentions, de leur pauvreté et de leur mauvaise mine[1]. Quant au comte d'Harcourt, que des prévoyances relatives à sa famille pouvaient légitimement préoccuper, il venait de perdre, par la mort de Richelieu, les avantages qu'il aurait pu tirer de cette haute parenté. Toutefois, Louis XIII ayant bientôt suivi Richelieu dans la tombe, Anne d'Autriche avait donné à d'Harcourt la charge de grand écuyer de France, vacante depuis l'exécution de Cinq-Mars (1643). On devine la satisfaction du capitaine; car d'Harcourt, au dire des Mémoires, « n'avait point de bien; » c'est lui-même qui disait que « ses fils auraient nom, l'un La Verdure et l'autre La Violette, » comme de simples soldats. Ce n'est pas tout; le comte d'Harcourt songeait, pour l'un de ses fils, pour le prince Alphonse de Lorraine, à l'abbaye de Royaumont, célèbre par ses riches souvenirs et par son importance. Les antécédents de Henri de Lorraine, sa vie guerrière, ses différentes missions, devaient lui créer des droits aux yeux du nouveau gouvernement. N'avait-il pas de splendides états de service? Gouverneur et lieutenant général de Guyenne, en 1642, il avait commandé, la même année, l'armée de Flandre. Vice-roi de Catalogne, en 1645, il défit, à la bataille de Norlens, les Espagnols, commandés par le comte de Mortare, et, peu après, il se rendit maître

[1] Voici une des chansons du temps :

Rentrez, bourgeois, ne sortez pas
On a trop soing de vostre vie,
Monsieur d'Elbeuf ne le veut pas!
Rentrez, bourgeois, ne sortez pas.
Puisque vous garnissez ses plats,
Et tenez sa table fournie.

Ce pauvre monseigneur d'Elbeuf,
Est réduit à son ordinaire,
Il ne mange plus que du bœuf,
Ce pauvre monseigneur d'Elbeuf;
Et pour le soir il mange un œuf
Avec un petit doigt d'eau claire;
Ce pauvre monseigneur d'Elbeuf,
Est réduit à son ordinaire.

de Balague, et de Roses. Le comte d'Harcourt commanda encore, en 1649, dans la Normandie. On le nomma ensuite gouverneur et lieutenant général d'Alsace, commandant de l'armée de Flandre, époque à laquelle il s'empara des places de Condé, de Maubeuge, et du château de l'Escleu.

Le cardinal Mazarin, qui avait succédé à Richelieu dans le poste de premier ministre, devait apprécier, dans quelques circonstances, du moins, les grands services du comte d'Harcourt ; et une occasion très-opportune se préparait, où le cardinal témoignerait au grand capitaine que la cour n'était pas ingrate. Mazarin n'attendit même pas les bons offices que d'Harcourt rendit à l'armée royale, à la fin des tristes guerres de la Fronde, particulièrement lorsqu'il fut général de l'armée de Guyenne, en 1651, et qu'il arrêta la marche criminelle du prince de Condé, récemment entré en campagne contre l'armée du roi. Un fait de la veille appelait l'attention de Mazarin sur le comte d'Harcourt. On était encore dans cet état indécis et compliqué qu'avait produit le traité élaboré aux conférences de Ruel, entre la cour de Saint-Germain, le parlement, et les bourgeois de Paris. Ce traité, sans décider aucune des grandes questions entre la prérogative royale, les droits du parlement et de la bourgeoisie de Paris, laissait tout en suspens; les partis du roi et de la Fronde se regardaient, se craignaient l'un l'autre; chaque parti étant demeuré dans sa force, sans qu'il y eût des vainqueurs et des vaincus, on n'avait pas encore de solution définitive ; la paix n'était pas solide. La question donc de pacifier les esprits, de faire tomber les préventions que les Parisiens avaient contre Mazarin, contre Anne d'Autriche et le jeune roi, cette question n'était nullement résolue. C'est pourquoi le cardinal pensa, en prudent politique, que, pour calmer d'une manière complète l'irritation des esprits, il serait expédient de recourir à des diversions

militaires par les guerres du dehors, et que quelque victoire, remportée sur les Espagnols, serait et la meilleure des réhabilitations pour Mazarin, et, pour le jeune Louis XIV, la plus belle rentrée dans Paris. Or, il s'agissait surtout d'éloigner le prince de Condé, dont l'union avec le parlement et la bourgeoisie de Paris pouvait créer de redoutables difficultés. Mazarin proposa à M. le Prince le commandement de l'armée de Flandre, pour s'opposer à l'archiduc Léopold, dont les armées marchaient sur la route d'Amiens. Condé refusa. Condé comprenait-il qu'en le jetant dans une guerre étrangère, on l'éloignait du gouvernement, pour lequel il éprouvait des volitions? Quels que fussent les motifs du refus, Mazarin se tourna vers le comte d'Harcourt, comme l'un des grands hommes de guerre de la taille de Condé.

Ce fut peu après cette mission que Mazarin eut un de ces élans de générosité qui se rencontrent chez les avares; une parade de prodigalité plaît aux âmes cupides et resserrées. Henri d'Escoubleau de Sourdis, abbé de Royaumont, étant décédé le 18 juin 1645[1], le cardinal Mazarin

[1] Henri de Sourdis ne s'occupait guère du soin temporel de cette abbaye. L'*Inventaire de la Manse conventuelle* contient un Mémoire où les religieux de Royaumont se plaignent du concordat fait le 1er mai 1636, avec leur abbé, archevêque de Bordeaux.

On retrouve, dans cet *Inventaire*, le marché fait par le R. P. *de la Charité*, prieur claustral de Royaumont le 29 août 1644, avec François Le Bailly, charpentier, pour rétablir le comble endommagé de la chapelle si populaire de Saint-Sulpice, dans l'église de Royaumont.

Ce prélat, d'une humeur très-hautaine et très-impérieuse, avait été député à l'assemblée du clergé de 1640. Il mourut à Auteuil-sur-Seine, le 18 juin 1645. Son cœur fut porté dans l'église de Jouy, près de Versailles, où on lui éleva un tombeau. Son oraison funèbre fut prononcée par Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, et imprimée à Paris, chez Vitré, 1646, in-8°. — Trois volumes in-4° ont été publiés en 1839, par M. Eugène Sue, renfermant la correspondance de M. de Sourdis, comme chef des conseils du roi et de l'armée navale.

Après la défaite de notre armée navale devant Tarragone, les adversaires de M. de Sourdis l'accusèrent d'avoir pris la fuite avec l'armée navale du roi, devant Tarragone, sans tirer un coup de canon; d'avoir fait sortir les vaisseaux de leur mouillage pour donner jour à l'entrée des ennemis; d'avoir eu intelligence avec les ennemis du roi et avoir reçu de grandes

avait été, après lui, pourvu de l'abbaye de Royaumont. Mais, à peine avait-il pris possession de ce nouveau bénéfice, que le ministre d'Anne d'Autriche avait chargé d'Harcourt de l'expédition de Flandre; et c'est alors qu'il songea à se démettre de cette abbaye en faveur de l'un des fils du comte d'Harcourt. Jules Mazarin n'avait pas grand mérite à accomplir ces sacrifices; ce fin et rusé diplomate avait déjà l'évêché de Metz, il était abbé de Saint-Arnoult, de Saint-Clément et de Saint-Vincent, abbayes de la même ville de Metz; de Saint-Denis, en France; de Cluny, de Saint-Victor-lez-Marseille, de Saint-Médard, de Soissons, de Saint-Martin, de Laon, de Saint-Taurin, d'Évreux, de Saint-Michel en l'Erm, de Moissac. En vertu de la possession de ces abbayes et de son évêché, Mazarin touchait le modeste revenu annuel de cinq cent mille livres. D'ailleurs Mazarin, pour s'attacher irrévocablement le comte d'Harcourt, au milieu des péripéties si critiques de la Fronde, agissait en politique en cédant la commende de l'abbaye de Royaumont à l'un des fils du comte[1], à Mgr Alphonse de Lorraine, à peine encore jeune adolescent, puisque, d'autre part, le cardinal pouvait si aisément pratiquer une brèche au milieu du cumul déplorable de ses abbayes. Et puis, n'était-ce pas de la simple gratitude? Même au point de vue de la guerre, la monarchie espagnole, quoiqu'elle n'eût plus la puissance de Charles-Quint et de Philippe II, ne laissait pas de créer

sommes de deniers pour ne les pas défaire tant à Gênes qu'à Tarragone; d'avoir donné des ordres contraires au service du roi.

Ces reproches n'étaient pas fondés, et, d'après la lecture des pièces, il faut attribuer la défaite de Tarragone, non à la négligence de M. de Bordeaux, mais à la supériorité numérique des ennemis, à un temps forcé, enfin à la mésintelligence des chefs qui avait déjà nui si souvent au service du roi.

[1] La comtesse d'Harcourt, dit Saint-Simon, quoique nièce du cardinal de Richelieu, avait depuis longtemps trouvé grâce devant Anne d'Autriche, et les moyens de se mettre intimement avec elle, ce qui a duré jusqu'à sa mort. Après la fin tragique de Cinq-Mars, elle obtint, selon Saint-Simon, la charge de grand écuyer de France à son mari le comte d'Harcourt.

pour la France, des complications et des dangers, en déployant d'immenses efforts sur trois de nos frontières, en Flandre, aux Pyrénées et dans le Milanais. Le comte d'Harcourt ne venait-il point de traiter brillamment sur le principal théâtre de la guerre, qui était la Flandre, les affaires de la France, et avec elles les affaires de Mazarin? Étant admis le système des commendes, il était juste de prendre en haute considération le vainqueur qui venait de relever notre drapeau à la frontière du Nord; et la commende de l'abbaye de Royaumont, offerte au prince Alphonse de Lorraine, apparaissait comme une sorte de gracieuseté délicate et patriotique à l'adresse de celui qui, pour marquer son arrivée au camp par un coup de main hardi, venait de battre les Espagnols auprès de Valenciennes, avait repris Condé et Maubeuge, et passant l'Escaut, avait pénétré au cœur même des Pays-Bas. Mazarin récompensa le comte d'Harcourt dans le prince Alphonse de Lorraine son fils, en l'instituant abbé de Royaumont.

Il est présumable que le cardinal Mazarin[1], qui avait été abbé commendataire de Royaumont, de l'année 1647 à 1650, ne parut jamais à l'abbaye; les agitations de la régence d'Anne d'Autriche l'appelaient ailleurs. Il n'est fait mention de lui à Royaumont que dans une pièce contenant une transaction temporelle. Un bail à loyer fut passé, le 29 août 1647, devant Gilles Roussel, notaire au Châtelet de Paris, par Nicolas Gerbe, receveur général de l'abbaye de Royaumont, pour M. le cardinal Mazarin, abbé commendataire de cette abbaye. Ce bail avait pour objet la terre et seigneurie d'Asnières-sur-Oise, qui comprenait un bâtiment appelé le *Petit-Royaumont d'Asnières*, une cour, un jardin et les dépendances, avec des terres labou-

[1] L'une des innombrables pièces qui parurent contre Mazarin est intitulée : *Canonisation du bienheureux Jules Mazarin*. C'est une apothéose ironique. On y rappelle les succès du maréchal de la Mote, du prince de Condé et du comte d'Harcourt. Paris, 1649.

rables, des prairies et des vignes. C'est à Salomon Prevost, bourgeois de Paris, que ce bail était fait pour neuf années; les conditions et les charges du bail consistaient à payer seize mille livres de loyer par an, à acquitter tous les droits et redevances que pouvait devoir la seigneurie, même le gros au curé, et autres charges, ainsi que la quantité de cire qui devait être employée au luminaire de l'église de Royaumont[1].

Mazarin paraît être également resté étranger à la grande affaire de la réforme monastique; et ce n'est que du temps de Mgr Alphonse de Lorraine, abbé de Royaumont, dès l'année 1651, que la grande controverse qui se prolongeait au sein des maisons cisterciennes put enfin arriver à la crise finale qui concilia toutes les idées à la condition de les tempérer toutes. Les deux fractions de l'étroite et de la commune observance se fondirent à la longue l'une dans l'autre, pour ne retenir de cette lutte opiniâtre de cinquante années qu'une impulsion durable à la régularité. Voici les dernières péripéties de cette bataille d'ordre intellectuel et moral, qui offrit un incident considérable, à l'époque de la mort de Richelieu, en 1643, pour amener vingt ans plus tard la solution dernière. Comme Richelieu, après avoir accepté l'administration de tout l'ordre de Cîteaux, avait fait exécuter la plupart des règlements du cardinal de la Rochefoucauld, les religieux de l'étroite observance étaient demeurés par cela même maîtres du collége des bernardins; on les introduisit à Cîteaux au nombre de vingt-six, pour y tenir le corps conventuel. Cette abbaye devait servir de noviciat général pour tous les monastères de l'ordre, avec défense de recevoir des novices dans aucun autre, à l'exception de ceux qu'on désignerait pour noviciats communs. Pour les anciens religieux de Cîteaux, on les transféra en d'au-

[1] Voir aux archives de Seine-et-Oise, l'*Inventaire de la Mense conventuelle*.

tres maisons, excepté dix qui consentirent à rester auprès des réformés et vécurent en paix avec eux tout en suivant la mitigation, privés, d'ailleurs, de toute charge, ainsi que de voix active et passive dans les élections. Mais on ne doit pas oublier que le souverain pontife avait refusé les bulles de confirmation au cardinal-ministre, en sorte qu'aux yeux de Rome, Richelieu n'ayant pas le droit d'administrer les congrégations cisterciennes, tous les actes du cardinal avaient dû être considérés comme nuls de plein droit, en tant qu'émanant d'un intrus. Aussi, à la mort de Richelieu, les anciens religieux se présentèrent-ils en masse pour rentrer à Cîteaux, recommencer tout à nouveau et choisir un nouvel abbé. Mais les réformés le trouvèrent fort mauvais et leur fermèrent les portes. Qu'arriva-t-il? Forcés de se retirer, les mitigés se réunissent à l'hôtel de Cîteaux, à Dijon, le 2 janvier 1643, et élisent dom Claude Vaussin d'une voix unanime. Louis XIII, qui avait ordonné d'élire un réformé, casse cette élection et renvoie l'affaire au Pape, qui délégua l'archevêque de Sens et les évêques d'Uzès et d'Auxerre, pour la terminer sur les lieux, selon l'usage de l'Église gallicane. Ces prélats portèrent, le 13 juin 1644, une sentence qui rendait aux mitigés voix active dans l'élection; mais, comme elle ne leur permettait pas d'être élus, il y eut nouvel appel comme d'abus, de la part de ces derniers, devant le conseil du roi, qui leur donna enfin raison, déclara la sentence *abusive* en ce point, et la confirma pour les autres.

On eut donc, à la suite de la dernière décision royale, à se réunir à Cîteaux, le 10 mai 1645, pour la nouvelle élection, malgré les protestations des réformés, qui, au nombre de quinze seulement, élurent dom Jean Jouaud, abbé de Prières, et refusèrent de reconnaître dom Claude Vaussin, auquel les quarante mitigés avaient unanimement donné leurs suffrages. Le 26 du même mois, le roi confirmait l'élection de dom Vaussin, auquel Innocent X

envoyait ses bulles le 27 novembre suivant, en imposant un silence perpétuel aux réformés sur leurs prétendus droits[1]. Après vingt-trois ans de plaidoiries, le procès prit, en 1645, une nuance tranchée et radicalement nouvelle. La lumière et la justice commençaient pour la commune observance, pour les non-réformés. Toutefois, bien que toute contestation semblât devoir être terminée après une décision si formelle de l'autorité suprême, dom Claude Vaussin n'en fut pas moins, plus de vingt ans encore, en butte aux tracasseries des abbés de l'étroite observance. Ceux-ci voulaient lui faire passer une année de noviciat parmi eux, ou tout au moins l'obliger à créer une filiation spéciale de monastères de la Réforme, dont l'abbé de Prières serait le supérieur[2]. Non contents de cette opposition à l'autorité légitime, ils en venaient, sans se rendre compte du fait, à continuer la division dans l'ordre, et à semer le trouble dans les consciences, parce que, dans l'entraînement de la polémique, ils affirmaient et proclamaient partout que l'usage de la viande, comme alimentation, était radicalement illégitime pour un religieux, et que jamais le saint-siége n'avait dispensé de l'abstinence. En vain, comme l'observe un écrivain, le pape Innocent X fit-il de nouveau examiner les prétentions, les raisons et les pièces de toutes les parties, par des commissaires députés à cet effet, et confirma-t-il leur décision, ordonnant, par un bref du 1er février 1647, que les élections des abbés et des officiers publics de l'ordre, la réception des novices et ce qui regarde l'usage de la viande en certains jours de la semaine, suivant la dispense accordée par le saint-siége et qui se pratiquait dès l'an 1475, se continueraient comme à l'ordinaire et comme avant les sentences et ordonnances du cardinal de la Rochefoucauld,

[1] Bulle d'Innocent X, 27 septembre 1645.
[2] *Gallia Christiana*, t. IV, col. 1015.

conformément aux institutions de l'Ordre[1]... En vain, Alexandre VII, solennellement consulté sur le cas de conscience touchant l'usage de la viande, après avoir fait une fois encore examiner dans la congrégation des évêques et des réguliers cette dispense accordée par les bulles de 1475 et de 1498, avait-il déclaré et décidé que les religieux de Cîteaux avaient pu et pouvaient encore, en sûreté de conscience, user de ce privilége, qu'il l'approuvait et accordait tout de nouveau, s'il en était besoin, afin de tranquilliser les esprits et apaiser tous les scrupules[2], les réformés se crurent meilleurs théologiens que le pape, et n'en continuèrent pas moins leurs poursuites et leurs réclamations pour l'exécution des sentences du cardinal, périmées et annulées par tant de décisions subséquentes[3].

Enfin, un nouveau bref de l'an 1661, accordé par le même pape sur les instances des cantons suisses, au nom des abbés cisterciens de cette contrée qui se plaignaient que ces éternelles disputes missent des entraves au bon gouvernement de l'ordre, et empêchâssent la tenue régulière des chapitres généraux, un nouveau bref cassa définitivement les sentences du cardinal de la Rochefoucauld, et déclara nul tout ce qui avait été fait en France par suite de ce règlement[4]. Étrange obstination des partis ! Ce bref ne fut pas plus heureux que les précédents. Alexandre VII résolut alors de travailler lui-même à la réforme générale de l'ordre et de la faire de sa propre autorité. Il ordonna donc à l'abbé de Cîteaux d'envoyer à Rome, de toutes les contrées où l'ordre était établi, les personnes de l'une et de l'autre observance qu'il jugerait les plus capables pour donner leur avis sur les mesures les plus propres à en

[1] Bref d'Innocent X, 1er février 1647, *Privil. de Cîteaux*, p. 219.
[2] Bref d'Alexandre VII, 1657, *Privil. de Cîteaux*, p. 228.
[3] *Hist. d'Aiguebelle*, t. II, chap. I.
[4] Bref d'Alexandre VII, 1661. *Privil. de l'Ordre de Cîteaux*, p. 230.

assurer le succès, et, le 19 avril 1666, parut le fameux bref *In suprema*, auquel les réformés ne se soumirent pas sans peine, mais qui triompha peu à peu de toutes les répugnances, rétablit la paix et l'unité dans l'ordre, et devint l'une de ses principales constitutions.

C'est en suivant ces diverses phases du combat cistercien qu'on arrive à se renseigner sur l'état intérieur, sur les dispositions morales de l'abbaye de Royaumont, au milieu du dix-septième siècle. Les actes de cette époque et ceux des temps postérieurs ne désignent plus l'abbaye de Royaumont que sous le nom d'abbaye de l'*Étroite Observance*, ou de *la Réforme*. Si peu que l'esprit chrétien vécût dans un groupe monastique, on ne pouvait pas en principe ne pas approuver les tendances de la réforme. Mais la *manière* adoptée pour la propager avait été maladroite; aussi l'on protesta pendant cinquante ans contre cette manière, comme inconstitutionnelle, funeste et attentatoire à l'esprit de l'ordre; elle fit rejeter l'ensemble des propositions et trouva de l'opposition jusque dans le saint-siége. Alexandre VII voulait, comme tous, la réforme quant au fond; s'il donna cependant son bref du 19 avril 1666, malgré qu'Anne d'Autriche se fût déclarée la protectrice de la réforme, et qu'elle eût employé ses sollicitations en cour de Rome, c'est que les partisans de l'étroite observance furent inopportuns et trop exclusifs. Les papes consultés, Innocent X comme Alexandre VII, répondaient, après mûre et longue délibération, en donnant raison aux mitigés. Ne voulaient-ils donc pas la réforme? Qui oserait le dire? Les abbés de l'étroite observance avaient-ils tort de vouloir l'introduire? Non, certes, mais ils péchaient par le *mode*, d'après un religieux de la Trappe lui-même [1]. Les supérieurs n'étaient point opposés à la réforme, ils la désiraient et la cherchaient sincèrement; mais

[1] L'historien moderne d'Aiguebelle.

ils la voulaient générale, et pour être telle, pour qu'elle eût le droit de s'imposer, rien en elle ne devait être ou paraître arbitraire. Il fallait, selon eux, dans une réforme, que les obligations essentielles des religieux en fissent seules la base. Toutes les pratiques de surérogation, toutes les observances qui tendaient à une perfection plus élevée, devaient être laissées à la bonne volonté, se faire accepter peu à peu par l'exemple et la persuasion. Ils voulaient aussi que les constitutions demeurassent intactes, que la hiérarchie de l'ordre ne fût point troublée, ni les rôles intervertis. Les abbés de l'étroite observance ne furent pas de cet avis. Mus par un zèle peu éclairé, ils trouvaient cette voie trop lente au gré de leur désirs. Ils jugèrent à propos de brusquer la position : ils ne firent que se fourvoyer. S'élever contre l'autorité légitime, pour se mettre à sa place, c'était aller au renversement de l'ordre. Après ces premiers partisans de l'étroite observance, n'en viendrait-il pas d'autres qui, sous prétexte d'une observance plus étroite encore, voudraient se faire de la pénitence un marchepied pour s'élever aux charges et aux dignités? Saint Vincent de Paul, qui fut le bras droit du cardinal de la Rochefoucauld, dans l'œuvre de la réformation, n'était pas d'un autre avis; il écrivait que tout devait se faire *sous l'autorité* et *sainte conduite* des pères de *la commune observance*[1].

Des documents positifs autorisent à affirmer que l'abbaye de Royaumont était certainement édifiante par la régularité de ses religieux, par leur vie austère, dans le milieu du dix-septième siècle; les noms des habitants de l'abbaye en l'année 1651 sont mentionnés dans le *cartulaire de Royaumont;* et le cartulaire cite tant les anciens religieux ou de la commune observance, que les *réformés*. On retrouve, dans un contrat de bail à surcens et rente fait

[1] Lettre de 1652 à Georges de Barri, *Histoire de saint Vincent*, par l'abbé Maynard, t. III, p. 431.

en 1651 par les religieux de Royaumont et les maire, gouverneur et échevins de la ville de Compiègne, l'indication du personnel composant l'abbaye à cette époque, avec les nuances qu'y avait introduites la controverse des réformés et de la commune observance. Les religieux exposèrent au conseil de Mgr Alphonse de Lorraine[1], avec l'*autorité* de Mgr le comte d'Harcourt, que, par le dernier concordat passé entre défunt l'archevêque de Bordeaux, abbé commendataire, et les religieux (du 1er mai 1636), il leur avait été accordé entre autres choses une quantité de dix muids de grain à prendre sur le domaine de Compiègne; ils faisaient observer que, d'après l'expérience, somme toute, il leur serait plus utile d'accorder lesdits lieux de Compiègne[2], très-ruineux, sur le point de périr, aux maire et échevin de Compiègne, par forme d'emphytéose perpétuelle, moyennant un revenu annuel d'une certaine quantité de muids de blés. Il était entendu que c'était cependant sous le bon plaisir de Mgr Alphonse de Lorraine. Un contrat fut donc engagé et consenti. Dom Philippe Bouchard ou Blanchard, procureur des *anciens* religieux du couvent de l'abbaye de Notre-Dame de Royaumont, et dom Joseph Lenain, procureur des religieux *réformés* de ladite abbaye, étaient présents pour ce contrat, et avaient procuration des religieux, prieur et couvent, tant anciens que *réformés*[3]. La procuration, qui était datée du 11 mai 1651, porte que *Benigne Boulanger* était alors prieur claustral de Royaumont; il avait succédé à dom Claude Challemot, prieur claustral de Royaumont, en 1648, du temps où le cardinal Mazarin était l'abbé commendataire. Les noms de quelques autres religieux étaient: dom P. Guiller, dom L. Massieu, dom Robert Cotta,

[1] Le prince Alphonse de Lorraine, abbé commendataire, n'avait, en 1651, guère plus de dix ans.
[2] Terres, maisons, cours, etc.
[3] *Cartulaire de Royaumont*, t. II, p. 842.

dom A. Boveoi, dom de Belloy, dom François Mandosse, dom Benoît Dauvray, dom Antoine Delahaye, dom Nicolas Maillart, dom Michel Dureteste, dom Philippe Hodfrin, dom Pierre Estocar, etc. Quant à la transaction temporelle, dom Claude Vaussin, abbé de Cîteaux, docteur en théologie de la faculté de Paris, premier écuyer conseiller du roi au parlement de Bourgogne, chef et supérieur général de tout l'ordre de Cîteaux, approuva, le 14 février 1652, et scella de son autorité le contrat passé entre l'abbaye de Royaumont d'une part, et d'autre part messieurs les bourgeois de la ville et commune de Compiègne.

L'abbaye de Royaumont avait donc revêtu, pendant la minorité de Louis XIV, un tel caractère de renouvellement qu'on pourrait appeler cette époque un âge de renaissance intérieure; l'étroite observance y avait pris de fortes racines; si bien qu'en 1656, les religieux appartenant à la réforme, dans tout l'ordre de Cîteaux, adressèrent une requête à nos seigneurs de l'assemblée générale du clergé de France, en leur dédiant la défense de leur réforme, et que le prieur claustral de Royaumont, qui était en cette année dom Michel Destroyer[1], s'empressa de signer cette requête, avec les abbés réguliers de Foucarmont, de Châtillon, de la Charmoye[2]. C'était donc une vie nouvelle, ou une expansion de la vie nouvelle qui regagnait de toutes parts l'ordre de Cîteaux[3], surtout lorsque le bref d'Alexandre VII, rétablissant la paix et la fusion entre toutes les nuances d'idées, eut réglé les rapports mutuels des deux observances. Tandis que la régularité, reparaissant partout, ravivait la ferveur et rendait à l'ordre sa vieille considération, Royaumont revenait aussi aux saints exemples de l'époque de saint Louis. Ce n'était pas complétement les austérités

[1] *Cartulaire de Royaumont.*

[2] *Histoire de la Réforme de Cîteaux*, par dom Gervaise, p. 435.

[3] C'est alors que naquit la *Trappe*, illustrée par l'abbé de Rancé; les trappistes sont des bernardins de l'étroite observance.

du douzième siècle; il y avait un adoucissement dans la rigueur des jeûnes, dans la perpétuité du silence, la règle touchant les longs travaux corporels était modifiée; néanmoins, il est constant que, dès le règne de Louis XIV, l'abbaye de Royaumont était, sous le rapport spirituel et moral, aussi florissante, à peu de choses près, qu'au temps de son royal fondateur. Le bref d'Alexandre VII réglait l'heure du lever pour Royaumont, comme pour tous les cisterciens : « Aux jours de fête solennelle, on se lèvera « à deux heures après minuit, et les autres jours un peu « plus tard, à l'heure que le chapitre général aura déter- « minée. » *Trois heures du matin*, telle fut l'heure fixée par les chapitres généraux, telle était l'heure où l'on se levait à Royaumont au dix-septième siècle. Les communautés, composées de douze moines et au-dessus, *chantaient* tout l'office, excepté les psaumes de *Matines* et de *Laudes* aux jours ordinaires. Celles qui étaient moins nombreuses, n'étaient astreintes qu'au chant de *Tierce*, de la messe et des vêpres, ce qui se pratiquait encore en 1771[1]. Ainsi, la commune observance avait pris elle-même, en 1666, une forme régulière par le bref d'Alexandre VII, qui, tout en mitigeant quelques points de la règle primitive, conserva un fond d'austérité dont s'accommoderaient difficilement certaines congrégations modernes qui sont loin cependant de passer pour relâchées.

De graves témoignages attestent cette vie nouvelle, cette haute régularité qui gagna, non-seulement Royaumont, mais tous les monastères cisterciens dès le milieu du dix-septième siècle. Un voyageur de l'année 1667, D. Meglinger, a consigné ses impressions à l'occasion des visites qu'il fit à plusieurs abbayes cisterciennes de la commune observance, l'année même du bref de la Réforme; il visita Clairvaux, Cîteaux, etc., et, d'après le

[1] *Notæ pro redigenda Statutorum Ord. Cist. compilatione*, 1771.—*Histoire d'Aiguebelle*, t. II, p. 67.

témoignage de ce témoin oculaire, on se levait à deux heures les jours de fête; la table était des plus frugales; on couchait dans un dortoir commun divisé en cellules, et les lits étaient de paille, sans draps, ce qui suppose qu'on couchait tout vêtu [1]. Le vénérable M. Olier, supérieur de Saint-Sulpice, qui visita aussi Clairvaux et Cîteaux en 1647, ne put s'empêcher d'être frappé de tout ce qu'il y avait de sagesse, de zèle et de vertu dans Claude Vaussin, supérieur général des cisterciens, ainsi que de la vie qu'on menait dans l'ordre. Loin d'avoir découvert des asiles de paresse et de mondanité, il trouva des sanctuaires de sainteté, et il demanda pour lui-même et pour Saint-Sulpice d'être associé aux prières et aux bonnes œuvres des religieux [2]. Or, l'autorité du témoignage de M. Olier est d'un grand poids. Cet homme éminent eut l'honneur d'exécuter, le premier en France, les idées et les désirs du concile de Trente par l'institution catholique et nationale des séminaires. Joignons la déposition d'un historien de la fin du dix-septième siècle qui a écrit dans les premières années du dix-huitième, et qui rend également bon témoignage des conséquences dernières que produisit l'exécution du bref pontifical dans les maisons cisterciennes : « Les supérieurs en ont fait observer les « articles jusqu'à présent avec beaucoup d'exactitude, « écrivait cet historien en 1710, ce qui a rétabli cet ordre « dans sa splendeur; en sorte que ses religieux sont re- « devenus la bonne odeur de Jésus-Christ, édifiant autant « les peuples par leur vie réglée et exemplaire que leurs « prédécesseurs avaient causé de scandale par le relâche- « ment où ils étaient tombés [3]. »

Un point toutefois doit inspirer des doutes et se ratta-

[1] *Iter Cisterciense*, auctore F. Jos. Meglinger, religioso sacerdote mon. B. Mariæ de Maris-Stella. 1667.

[2] *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, t. II, p. 59.

[3] Le P. Hélyot, auteur de l'ouvrage monumental, l'*Histoire des Ordres religieux*.

che à la part que les individus et les groupes ont dans la solidarité universelle. N'était-ce point un spectacle regrettable de voir une grande compagnie comme les cisterciens se débattre dans la dispute et la stérilité pendant un procès qui dura plus de cinquante ans? Un homme sublime donna, il est vrai, satisfaction aux exigences de l'opinion publique, en rappelant par ses exemples les beaux jours du vieux Cîteaux mortifié et agricole[1]. Mais le parti adopté par l'abbé de Rancé ne prouve rien dans cette controverse fameuse. Il était libre, selon sa nature et la manière dont la grâce l'inspira, de renouveler les austérités des antiques anachorètes; mais n'y a-t-il pas une justice au sein de l'humanité, un système de balance en vertu duquel, quand des générations entières dépensent le trésor incomparable du temps à se disputer pour ne rien produire, le plateau du bon sens baissant tristement, le plateau des châtiments doit monter proportionnellement sous une forme quelconque? Tandis que les cisterciens discutaient s'il fallait faire maigre trois jours ou sept jours de la semaine, on aperçoit le ricanement de ces natures épicuriennes et sceptiques du dix-septième siècle qui concluaient à une éternelle raillerie, parce que des hommes graves semblaient n'aboutir, dans leurs négociations laborieuses, qu'au petit, au mesquin ou au confus. N'est-ce pas en vertu d'une loi analogue qu'on déclare que tout peuple auquel on interdit de raisonner sur ses

[1] Non-seulement Rancé eut une glorieuse part dans la controverse en soutenant de son éloquence, en France et à Rome, la cause de l'étroite et rigide observance; il fit plus, il pratiqua, à la Trappe, et fit pratiquer les anciennes austérités. Dans le monastère de l'abbé de Rancé, le soleil levant n'éclairait pas de ses rayons la couche sur laquelle reposait le bernardin assoupi; les veilles nocturnes étaient rétablies; il y avait une heure fixe pour se lever. Le moine cistercien était revenu à la bêche, à la charrue; profès et convers allaient aux champs tracer un sillon pénible, faucher et moissonner. La psalmodie, la mortification, le recueillement, le travail des mains, le silence, tout était remis en honneur. — *V.* les différentes *Histoires* de l'abbé de Rancé et de la Trappe, notamment la *Belle et grande Histoire de Rancé*, publiée récemment par l'abbé Dubois.

institutions et ses libertés politiques a besoin de se dédommager par une diversion, et qu'il ne l'obtient, cette diversion inévitable, que par les investigations les plus tumultueuses dans les questions religieuses et morales? Avant la Fronde, après la Fronde, qu'était-ce que ces écoles de philosophie épicurienne, de penseurs plus qu'indépendants, révoltés d'une révolte totale contre les croyances établies[1]? Qu'était-ce que les sociétés du Temple, les ruelles du Marais, les salons fréquentés par les esprits forts[2]? Pourquoi cette boutade de sensualisme et de dispositions réfractaires à l'endroit du catholicisme qui avaient saisi certaines fractions de la société française? Qui pourra assurer que ce n'était pas la déplorable réaction opérée par la scène des discussions des bernardins roulant, pendant soixante années, dans un cercle stérile d'impossibilités, en appelant du cardinal de la Rochefoucauld au cardinal de Richelieu, de celui-ci à Louis XIII, de Louis XIII au pape, puis du pape au roi, qui ordonnait ensuite aux parties de porter leurs différends à Rome? C'est ainsi qu'on a dit de l'époque de la fin de la Fronde : « Comme après toutes les turbulences politiques, on avait vu se manifester des dépits d'abord, puis de la lassitude dans les esprits naguère si agités. Pour les uns, cette fatigue s'était transformée en un besoin de solitude; on courait s'abriter au désert de Port-Royal, séjour des mécontents, ou bien aux maisons de retraite de l'Oratoire. Forcés désormais à ne plus discourir sur la liberté politique, les beaux esprits se perdaient dans les disputes sur le libre arbitre, sur la grâce, de saint Augustin. Pour les

[1] On se rappelle Saint-Évremond, Cyrano de Bergerac, le spadassin philosophe qui se raillait de toutes les croyances, le baron Blot, connu par la licence et l'impiété de ses paroles, et dont madame de Sévigné disait qu'il avait le diable au corps.

[2] Le duc de Vendôme, le bâtard de Henri IV, fréquentait le château du Temple, dans le vieux Marais, où se rendaient tous les mécontents, Beaufort, etc. On comptait, comme succursale de ce cénacle, les hôtels de Marion de Lorme et de Ninon de Lenclos.

autres, la lassitude des agitations publiques s'était changée en un entrain de plaisir, de voyages, de farces grotesques; sans le vouloir, sans le savoir peut-être, on cherchait à oublier l'indépendance perdue par les éclats d'une gaieté forcée, à la manière de Scárron. Il ne faut jamais méconnaître les signes d'un temps; on ne vit, à aucune époque, plus de poëmes et de poésies burlesques qu'au milieu du dix-septième siècle. Les frondeurs comprimés se jetaient dans la raillerie; comme le dit le cardinal de Retz, Salluste et Tacite n'étaient plus de mode[1]. » Par une autre loi, qui a de l'analogie avec celle qu'on vient de décrire, lorsqu'une corporation trahit une cause dans un seul détail, il arrive plus d'une fois que les contemporains tournent le dos à la cause tout entière.

Mais tout s'apaisait à Royaumont dans le dernier tiers du dix-septième siècle. Ce n'est pas cependant que quelques tiraillements ne se soient encore fait ressentir dans la question de substitution de l'*étroite* observance à la *commune* observance. On discuta sur l'interprétation d'un bref du pape Clément X, pour savoir s'il maintenait ou s'il abolissait l'égalité en nombre de définiteurs pour les deux observances. On rapportera ici, comme dernier écho de tout ce bruit qui allait finir, un arrêt du grand conseil du roi, rendu en 1673, en faveur de l'*étroite observance*, et l'on comprendra que Royaumont, à la fin du dix-septième siècle, était entré, non il est vrai sans les secousses de la surface, dans le mouvement régénérateur. On verra, à travers les formules sèches et abruptes de la procédure, ce qui était advenu à un procureur de l'abbaye de Royaumont en 1673, et quel était à cette époque le personnel de l'abbaye. Les termes de l'arrêt mentionnent en cette année 1673 dom Philbert Berbis, prieur de Royaumont: frère Louis Clément, procureur de Royaumont; frère

[1] M. Capefigue.

Philippe Bouchard, Pierre Guilier, Pierre Estocard, Philippe Godefrain, Réné de Boulinvilliers, Denys Cochard, Placide Lallemant et Louis Gosset, tous religieux faisant partie de l'abbaye de Royaumont.

Arrest du grand Conseil rendu en faveur de l'estroite observance de l'ordre de Cîteaux.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : sçavoir faisons, comme par arrest cejourd'huy donné en nostre grand conseil entre nostre bien-aimé Louys Clément, religieux et procureur de l'abbaye de Royaumont, de l'*étroite observance* de l'ordre de Cisteaux, appelant comme d'abus de la destitution faite de sa personne de sadite charge de procureur de ladite abbaye, par dom Jean Petit, abbé de Cisteaux, suivant la requeste par luy présentée à nostre dit conseil, et arrest par lui obtenu sur icelle le 22 avril 1673 d'une part : et ledit dom Jean Petit, abbé, chef et supérieur général dudit ordre de Cisteaux, intimé d'autre part ; et entre ledit dom Jean Petit, abbé de Cisteaux, demandeur et requérant l'entérinement d'une requeste par luy présentée à nostre conseil le 25 avril 1673, à ce qu'en tant que besoin seroit il fust receu opposant à l'exécution dudit arrest, et faisant droit sur ladite opposition, déclarer qu'il n'y a abus dans ses ordonnances, et en conséquence, ledit Clément débouté dudit appel d'abus, avec condamnation d'amende, ledit abbé ne demandant point de dépens d'une part, et ledit Clément deffendeur d'autre ; et entre ledit Clément, demandeur et requérant l'entérinement d'une requeste du vingt-septième jour d'avril 1673, à ce que, sans avoir égard à la réponse et déclaration de dom Philbert Berbis, nommé prieur de ladite abbaye de Royaumont, lors de la signification dudit arrest, il soit ordonné que ledit Clément sera

rétably conformément à iceluy en ladite charge de procureur, l'injonction faite audit Berbis de faire faire ouverture audit Clément de la porte de sa chambre, luy remettra ès mains tous les papiers, mémoires et argent qu'il a scellez en icelle lors de ladite destitution; et en cas de refus, qu'il soit permis audit Clément de faire faire ouverture de ladite chambre par un serrurier; de laquelle ouverture l'huissier exécuteur de l'arrest qui interviendra sur ladite requeste dressera procez-verbal en présence dudit Berbis, ou luy deuëment appellé, pour valoir et servir ce que de raison d'une part, et ledit abbé et général de Cisteaux deffendeur d'autre; et entre dom Pierre Gaultier, abbé de l'abbaye Nostre-Dame du Pin, visiteur de l'étroite observance dudit ordre de Cisteaux es provinces de Poictou et autres, demandeur en requeste par luy présentée en nostre conseil le 10 juillet 1673 à ce qu'il plaise à nostre dit conseil le recevoir partie intervenante ès instances d'appel comme d'abus pendantes à nostre conseil entre dom Jean Petit, abbé de Cisteaux, et frère Louys Clément, procureur de ladite abbaye de Royaumont, et luy donner acte de ce qu'il persiste aux fins et conclusions prises par le défunct sieur abbé de Prières, aussi l'un des visiteurs de ladite étroite observance, par la requeste par luy présentée à nostre dit conseil le 10 may audit an; lesquelles conclusions sont à ce qu'il soit receu appellant comme d'abus, tant de ce qu'a fait ledit abbé de Cisteaux dans l'abbaye de Royaumont, que de tout ce qu'il a entrepris dans les abbayes de Coëtmaloen, Melleray, Boquien et Begard, luy permettre faire intimer sur ledit appel qui bon luy semblera; faire deffense audit abbé de Cisteaux de faire cy-après aucune entreprise contre le bref du 19 avril 1666 et arrest du 27 mars 1673 sous les peines qu'il plaira à nostre dit conseil arbitrer, ny de rien innover ny changer dans les monastères de ladite étroite observance, ny d'attenter en aucune manière à la jurisdic-

tion ordinaire des visiteurs d'icelle observance, et adjuger au demandeur ses dépens, dommages et intérests d'une part; et ledit abbé, chef et général de Cisteaux, frère Louys Clément, procureur de Royaumont, deffendeurs d'autre; et entre frères Philippe Bouchard, Pierre Guilier, Pierre Estocard, Philippe Godefrain, René de Boulinvilliers, Denys Cochard, Placide Lallemant et Louis Gosset, religieux faisant partie de l'abbaye de Royaumont; les religieux et communautez des abbayes de Begard, Boquien, Coëtmaloen et Melleray, de l'étroite observance de l'ordre de Cisteaux, demandeurs en requeste par eux présentée à nostre conseil le 2 aoust audit an, à ce que pour les causes y contenues il plaise à nostre conseil les recevoir parties intervenantes ès dites instances d'appel comme d'abus; et faisant droit sur leur intervention, débouter lesdits Clément et Gaultier de leurs appellations : ce faisant que la destitution dudit Clément, les institutions des prieurs desdites abbayes par ledit abbé général de Cisteaux seront exécutées avec deffense de les troubler en l'exercice d'icelles sur les peines prescrites par les statuts dudit ordre, et autres qu'il plaira à nostre dit conseil, d'une part; et lesdits abbé du Pin et Clément deffendeurs d'autre.

« Et entre dom Olivier Felienne, prestre religieux, profez et prieur de l'abbaye de Begard de l'étroite observance de l'ordre de Cisteaux, aussi demandeur en requeste par luy présentée le 14 dudit mois d'aoust, à ce qu'il soit pareillement reçue partie intervenante ès dites instances, luy donner acte de ce que pour moyen d'intervention il employe ce qui a esté dit par les sieurs abbez de Prières et du Pin, le recevoir en tant que besoin seroit, appellant comme d'abus de sa destitution et institution du nommé Gledel faite par ledit abbé de Cisteaux contre les termes dudit arrest du vingt-septième jour de mars; et faisant droit sur les oppositions par luy formées,

ordonner qu'il sera rétably en ladite charge de prieur en ladite abbaye de Begard, ensemble les autres officiers destitués par ledit abbé de Cisteaux et par ledit Gledel, avec deffense aux autres religieux de les y troubler sous telles peines qu'il plaira à nostre conseil; ordonner qu'il sera informé des faits contenus au procez-verbal du demandeur par le visiteur de ladite observance, et y estre pourveu suivant les règles et statuts de l'ordre, ainsi que de raison, d'une part; et lesdit abbé général de Cisteaux et religieux de Begard, deffendeurs d'autre.

«..... Et encore, entre dom Pierre Bouchou, abbé de la Ferté, dom Jacques de la Varande, abbé de Pontigny, dom Pierre Henry, abbé de Clairvaux, et dom François de Machaud, abbé de Morimond, quatre premiers pères de l'ordre de Cisteaux, demandeurs en requeste par eux présentée à nostre conseil le vingtroisième aoust dernier, à ce qu'il luy plaise les recevoir parties intervenantes ès dites instances; et faisant droit sur leur intervention, que deffense soit faite audit abbé de Cisteaux de nommer des visiteurs sans les demandeurs, conformément à la bulle de nostre saint-père le pape Alexandre VII et aux constitutions de l'ordre de Cisteaux; et en cas de contestation, condamner ceux qui contesteront aux dépens, d'une part; et lesdit Petit, abbé et général de Cisteaux, Gaultier, abbé du Pin, et Clément, deffendeurs d'autre, sans que les qualitez puissent nuire ny préjudicier aux parties; après que Biffre pour ledit Clément, assisté de Defontaine, son procureur; Duhamel pour ledit Gaultier, iceluy présent, assisté de Robelin, son procureur; Porlier pour ledit Felienne, iceluy présent, aussi assisté dudit Robelin, son procureur; Camus pour ledit Petit, abbé général de Cisteaux, assisté de Le Bouvier, son procureur; Vaillant pour lesdits quatre premiers pères dudit ordre de Cisteaux, assisté de Hazé, leur procureur; Laurent pour lesdits religieux de Royaumont, Begard, Boquien, Coët-

maloen et Melleray, assisté de Le Brun, leur procureur, ont esté ouïs, ensemble Foucault pour nostre procureur général; iceluy nostre grand conseil, sans préjudice du droit des parties au principal, a receu et reçoit toutes les parties de Duhamel, Vaillant, Porlier et Laurent, parties intervenantes ès dites instances, a ordonné et ordonne que sur leurs demandes, appellations comme d'abus et autres instances, les parties écriront et produiront ce que bon leur semblera dans huictaine; et cependant, par manière de provision et sans préjudice du droit des parties au principal, a ordonné et ordonnons que dans trois mois, pour toutes préfixions et délais, à la diligence dudit abbé de Cisteaux, convocation et assemblée sera faite au colége des bernardins de cette ville de Paris, dudit abbé de Cisteaux, des quatre premiers pères de l'ordre de Cisteaux, et de dix abbés dudit ordre de l'étroite observance, dont ils nommeront chacun d'eux, pour estre par lesdits abbé de Cisteaux, quatre premiers pères dudit ordre, et dix abbés nommez, incessamment procédé à la nomination et élection d'un visiteur de l'étroite observance au lieu et place dudit deffunt abbé de Prières, pour conjointement avec ledit abbé du Pin faire les fonctions de visiteur dans les trois provinces de l'étroite observance, suivant et conformément à l'arrest de nostre conseil du vingt-septième jour de mars dernier jusques à la tenue du prochain chapitre général dudit ordre; sinon, et à faute de ce faire dans ledit temps, et iceluy passé en vertu du présent arrest, sans qu'il soit besoin d'autre, ledit abbé du Pin fera seul les fonctions de visiteur dans lesdites trois provinces, jusques audit chapitre général; et que les sous-prieurs estant de présent en charge dans lesdites maisons de Begard et de Royaumont feront les fonctions de prieurs dans icelles, et que le sous-prieur de Royaumont fera procéder à l'élection d'un procureur de ladite maison le chapitre assemblé à la pluralité des voix en la manière

ordinaire et accoustumée ; fait deffense à toutes les parties de rien innover, le tout jusques à ce que par nostre dit conseil procédant au jugement desdites instances, en ait esté autrement ordonné.

« Si donnons en mandement au premier des huissiers de nostre dit grand-conseil, ou autre nostre huissier ou sergent sur ce requis, qu'à la requeste dudit frère Louis Clément, procureur de ladite abbaye de Royaumont, le présent arrest il mette à deue et entière exécution de point en point selon sa forme et sa teneur, en contraignant à ce faire, souffrir et obéir, tous ceux qu'il appartiendra, et qui pour ce faire seront à contraindre, nonobstant oppositions ou appellations quelconque; pour lesquelles, et sans préjudice d'icelles, ne voulons estre différé, et faire en outre pour l'entière exécution des présentes tous exploits et significations, sommations, commandements, contraintes et autres actes de justice requis et nécessaires : de ce faire te donnons pouvoir, sans pour ce demander *placet visa ne pareatis ;* en témoin de quoi nous avons fait mettre et apposer nostre scel à cesdites présentes. Donné en nostre dit grand conseil à l'audience à Paris le 13 septembre l'an de grâce mil six cent soixante et treize, et de notre règne le trente et unième. Signé : Herbin. Collationné et scellé du grand sceau[1]. »

Mais, à la faveur de l'ère nouvelle de l'abbaye, la dynastie des princes de Lorraine-Armagnac devait s'épanouir à Royaumont : ce qui va se voir dans le livre suivant.

[1] *Affaires de Cisteaux*, E 2052, in-4°. Bibliothèque Sainte-Geneviève.

LIVRE DOUZIÈME

1650-1709. — Le prince Alphonse-Louis de Lorraine, abbé commendataire de Royaumont pendant quarante ans. — Fréquente intervention du comte d'Harcourt comme administrateur du temporel de l'abbaye. — Pourquoi d'Harcourt se retire de la vie publique. — Blessures de la vie sociale. — Royaumont devient le Chantilly de cet autre Condé. — Le Royaumont des Lorraine et le Royaumont des moines. — Les entretiens militaires du comte d'Harcourt à Royaumont. — Sorte de personnage de Plutarque implanté chez les bernardins. — Le salon de la résidence abbatiale. — Les vassaux du comte d'Harcourt à Asnières. — Le fief de Touteville accomplit les devoirs de vassal. — Un poëte d'Asnières-sur-Oise. — André de Joigny. — Sonnet, composé au château de Touteville. — Une vue de Royaumont, dessinée au dix-septième siècle. — Célébrité de la fontaine Saint-Louis, ou *Fontaine-aux-Moines*. — Quelques taches dans la belle carrière du comte d'Harcourt. — Qu'il n'eût pas dû, lui-même, escorter Condé prisonnier. — Famille d'Harcourt-Lorraine. — Ses membres. — 1666, mort inopinée du comte d'Harcourt à Royaumont. — Cérémonie des funérailles. — Conséquences de la rentrée de Royaumont dans la régularité. — Les études et la culture littéraire remises en honneur. — Dom Benoît Dauvray, religieux de Royaumont, écrivain de mémoires. — Cité par Tillemont. — La *Bible de Royaumont*. — Ce qu'elle a de commun avec l'abbaye. — Le comte d'Armagnac, fils aîné du comte d'Harcourt. — Il hérite des goûts de son père pour Royaumont. — Royaumont « maison de plaisance des Lorraine. » — Une réunion de famille, en 1668, à Royaumont, avec la coadjutrice de Notre-Dame de Soissons, princesse Armande-Henriette de Lorraine. — Cas de peste à Royaumont, en 1668, malgré la salubrité proverbiale de la contrée. — Quarantaine ordonnée par le bailliage de Senlis. — Mausolée, érigé à Royaumont pour le comte d'Harcourt. — Initiative de son fils aîné. — Influence de la princesse Henriette. — Comment le traité de Montmartre de 1662, entre Louis XIV et le duc Charles IV de Lorraine, avait une application à Royaumont. — Description du mausolée du comte d'Harcourt, chef-d'œuvre du sculpteur Coysevox. — Supérieur au mausolée de Mazarin, du même artiste, et qui se voit aux sculptures du Louvre. — Nécessité de classer la figure militaire du comte d'Harcourt. — Ses qualités personnelles. — L'art de la guerre. — La politique. — Le mausolée de Royaumont, page d'histoire nationale. — Royaumont, dans les dernières années du prince Alphonse, sous le rapport du spirituel et du temporel. — Popularité pieuse de l'abbaye. — Fondation de services religieux. — Chantilly, à la fin du dix-septième siècle. — Le fief de Touteville, dont messire Binot

chevalier, était titulaire.— Le grand Condé en affaires avec Royaumont. — Autres affaires du fils du grand Condé, *Monsieur le Prince*, avec l'abbaye. — La *loge de Viarmes*, aux étangs de Comelle, aliénée. — L'année 1672, fatale à l'architecture de l'abbaye. — Le chronogramme du cadran solaire. — L'escalier Renaissance construit à Royaumont.

Le prince Alphonse Louis de Lorraine[1], l'un des fils du comte d'Harcourt, qui inaugura à Royaumont la dynastie des abbés commendataires tirés de son illustre maison, résumait les titres et les désignations qui lui étaient conférées en ceux-ci : « chevalier d'Harcourt et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, baron, grand-croix, prince de Lorraine, et abbé commendataire de Royaumont[2]. » Quoique déjà très-sonores, ces titres n'étaient pourtant pas assez retentissants ; on y ajoutait celui de primat de la primatiale de Nancy, fondée en 1602 ; il en était le cinquième primat depuis l'érection[3]. Lorsqu'on était le fils du célèbre capitaine Henri d'Harcourt de Lorraine, qui avait rendu de si éclatants services à la monarchie, il n'y avait qu'à se présenter, et les portes de la faveur s'ouvraient d'elles-mêmes. A dater de l'avénement du prince Alphonse Louis de Lorraine, l'abbaye de Royaumont va nous offrir deux groupes parallèles et très-distincts : le corps des moines vivants de leur vie propre et régénérée, d'une part ; et, d'autre part, la maison abbatiale qui, depuis le milieu du dix-septième siècle, eut un éclat spécial.

Pendant les troubles de la Fronde, le comte d'Harcourt avait pris le parti d'Anne d'Autriche ; il conduisit le jeune roi en Normandie, et y fit respecter son autorité, malgré les efforts de la duchesse de Longueville. Il servit avec non moins de fidélité, en Guyenne, pendant la guerre de 1651 et 1652, où il fit lever au prince de Condé le siége de Cognac, et contint la province dans le devoir. Cepen-

[1] Alphonse-Louis de Lorraine était né en 1644.
[2] Extrait des *Registres du parlement* du 26 mai 1670. — Voir aussi le *Cartulaire de Royaumont*.
[3] *Histoire de Lorraine*, par dom Calmet, t. III, p. CLXXIX.

dant un petit nuage s'était élevé ; se trouvant mal payé de ses services, Henri de Lorraine, dans un mouvement de mécontentement vis à vis la cour, avait quitté tout à coup la France, pour s'engager dans les troupes étrangères qu'il conduisit dans l'Alsace, où il prit plusieurs villes; mais, obligé de reculer devant le duc de la Ferté, qui le battit, il rétracta une boutade trop familière aux gentilshommes de cette époque, trop souvent funeste à l'État ; il fit la paix avec la cour, et reçut, en 1659, le gouvernement d'Anjou. Le comte d'Harcourt, qui avait près de soixante ans, eut l'idée de renoncer à la vie publique et d'adopter Royaumont comme le séjour de ses dernières et calmes années. Un des contemporains du capitaine a écrit que « la vie de ce prince était une action continuelle ; que les affaires publiques l'ayant appelé en Guyenne, dans le Poitou, dans toutes les grandes provinces qui sont au delà de la Loire, et enfin dans la Normandie, il y fut, il vainquit, et remit tous ces peuples à l'obéissance du roi [1]. » Cependant le moment était venu pour le grand homme de rentrer dans la vie privée. D'après un acte de l'an 1659 (mois de mars), on voit que Mgr Henri de Lorraine était l'*administrateur* du revenu de l'abbaye de Royaumont pour Mgr Alphonse Louis de Lorraine, son fils, abbé. Le désœuvrement, l'ennui des affaires publiques, où il avait été meurtri de toutes façons, le besoin d'une préoccupation douce qui le captivât sans l'absorber, le penchant naturel à soulager son fils de ces soins d'affaires temporelles dans lesquelles les mains ecclésiastiques sont moins exercées, la trop grande jeunesse de Son Altesse Mgr Alphonse, qui le rendait incapable encore des affaires, expliquent cette immixtion du comte d'Harcourt dans l'abbaye de Royaumont. Cette charge, qu'il s'imposait volontairement en qualité de père, le voisinage de son

[1] Dom Michel Germain, *Hist. de Notre-Dame de Soissons*, 1675.

fils, le charme du monastère, les beautés des campagnes l'attirèrent assez fréquemment à Royaumont, dans les derniers temps de sa vie ; ce qui a fait dire au duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, que le comte d'Harcourt et sa famille avaient fait de l'abbaye de Royaumont « *leur maison de plaisance.* » Le comte d'Harcourt fut-il suivi dans sa nouvelle et pieuse résidence par les pamphlets?

D'Harcourt, qui n'était pas un Charles-Quint, va finir, comme lui, dans un cloître. L'un et l'autre éprouvèrent des déceptions, partage commun de tous les mortels. Charles-Quint avait eu deux desseins : l'établissement d'une monarchie européenne et l'abaissement de la réforme ou du protestantisme. La France combattit partout et dissipa le rêve impérial de Charles-Quint ; l'Allemagne, gagnée par l'esprit nouveau, fit opposition à son rêve catholique. Impuissant à réaliser l'unité, soit sur le trône, soit dans le sanctuaire, Charles-Quint, doublement vaincu, voulut abdiquer. De son côté, d'Harcourt-Lorraine n'obtint pas, dans la sphère purement privée et personnelle, ce qu'il espérait : la dignité de *maréchal général*, convoitée par lui comme prix de ses services, lui fut refusée ; au contraire, ce qu'il redoutait, ce qu'il ne voulait pas, lui vint surabondamment ; nous voulons dire les satires, les pamphlets, les coups de pointe des mauvaises langues et des médisants. Il était las, ses cheveux avaient blanchi. Comme le monarque du seizième siècle, le capitaine du dix-septième avait besoin et avait soif autant de solitude que de prière. On avait vu, cent ans auparavant, celui à qui l'Europe n'avait pas suffi, soupirer après une pauvre cellule dans le couvent de Saint-Just ; maintenant on avait le spectacle d'un célèbre capitaine, que la capitale de la France, devenue inhospitalière, harcelait de ses sarcasmes, s'enfuyant à une extrémité de l'Ile-de-France, pour y cacher ses jours, dans le confortable d'une résidence d'abbé commendataire.

Avec l'arrivée du comte d'Harcourt au logis abbatial de Royaumont se forma un salon, non point comme celui de Pontigny, du temps de dom Chanlatte, où l'on passait les bornes, mais plutôt, sous une forme plus contenue, comme ces réunions mixtes, telles qu'on les comprenait dans l'ancienne société d'avant 89; un peu du monde et un peu de l'Église; on eût dit comme de quelques abbayes de chanoinesses, moins le théâtre et la danse. Qu'on se figure un palais, dont la façade principale est éclairée et chauffée par le soleil du midi; on voyait, des fenêtres du logis abbatial, la naissance de la splendide forêt de Carnelle et les délicieuses collines d'Asnières et de Noisy. Devant le logis abbatial se développaient des jardins arrangés à la française. Des cygnes se promenaient philosophiquement sur les pièces d'eau où se mirait la façade de l'abbaye. Cependant, à la façade opposée, on touchait au bâtiment des hôtes, et on était dans la grande cour, où retentissait la cascade d'un remarquable et étincelant jet d'eau.

Bien que les Lorraine ne fussent pas riches[1], ils étaient obligés de mener un certain train, et la résidence de Royaumont avait fait appel, par leur initiative, aux arts somptuaires du dix-septième siècle, à tout ce que ces arts apportaient de distinction, de bien-être, et d'élégance dans la vie. Le comte d'Harcourt, le comte d'Armagnac, son fils aîné, le prince Alphonse de Lorraine, abbé de Royaumont, devaient à leur rang social et à leur illustre maison de faire des réceptions convenables, en offrant aux amis l'hospitalité de l'abbaye. Pendant les quarante années de son règne abbatial, le prince Alphonse Louis de Lorraine vécut nécessairement en grand seigneur;

[1] La princesse palatine (duchesse d'Orléans) écrivait de Paris, le 15 février 1698 : « Ce qui me fait bien augurer du mariage de ma fille, c'est que, quoi qu'on puisse lui dire de la *pauvreté* de son futur époux (le duc de Lorraine), cela ne la rebute pas. »

cependant, il n'étalait pas une magnificence extravagante, que sa situation de fortune ne comportait point; sa table était distinguée, sans être renommée. A cause du père, qui vivait à Royaumont, les uns et les autres, restant modestes dans la grandeur, avaient besoin pourtant d'un domestique suffisant et de beaux atelages. Ces restrictions étant admises, on devine quelle dignité caractérisait la représentation de l'abbé Alphonse de Lorraine et pourquoi sa résidence devint le rendez-vous privilégié de plusieurs personnes de la bonne compagnie. Les femmes n'étaient pas empêchées d'aller au palais abbatial qu'on avait rendu indépendant des bâtiments claustraux. Madame la comtesse d'Harcourt, madame la comtesse de Brionne, d'autres parents et parentes venaient passer des semaines et des saisons, auprès du grand capitaine, dans le palais de son fils, et former une société choisie, où l'on rencontrait de l'amabilité et de la grâce.

Un contraste devenait frappant, à la fin du dix-septième siècle: Royaumont possédait une demeure aristocratique, avec ses meubles de salon en bois doré, dans le beau style du temps de Louis XIV; les manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais étaient mises à contribution. Puis on voyait, prodigués de tous les côtés, les élégances, les objets d'art, les tableaux des grands peintres, les curiosités, les bronzes, les marqueteries, les incrustations, les marbres, les miniatures microscopiques, les portraits de Petitot[1]. Dans ces salons élégants, le comte d'Harcourt, madame d'Harcourt, le comte et le comtesse d'Armagnac, attiraient des personnages distingués, qui apportaient leurs habitudes mondaines, sinon leurs profanations; ce ne pouvait être toute l'affluence de la haute société parisienne, toute l'élite de la noblesse, de la magistrature, ou du

[1] Nous connaissons une assez grande toile, un portrait d'Anne d'Autriche, attribué à Mignard, et qui était dans le salon du pavillon abbatial de Royaumont. Il en fut retiré en 1790.

monde scientifique, qui se pressait au logis abbatial; on ne pouvait enlever au prince de Condé, voisin de campagne, à Chantilly, tout son monde. Toutefois, il y avait un cercle choisi. Le temps des fadaises de l'hôtel Rambouillet était passé, mais la mythologie et l'histoire d'Athènes avaient encore du crédit à Royaumont. On n'y dissertait pas, on y causait. Le comte d'Harcourt y importait l'engouement pour les héros de Plutarque; lui-même avait quelque chose d'antique dans son individualité: ainsi, la demeure des d'Harcourt participait, comme ton, d'une nuance mixte; on y trouvait les réunions aristocratiques avec un correctif de nuance religieuse. En franchissant à peine l'intervalle d'un corridor, on arrivait à l'habitation des religieux; et il semblait qu'on eût quitté un monde pour entrer dans un nouvel univers; autres mœurs, autre physionomie. A la place du bruit, le silence; à la place des heures capricieuses et bruyantes, la règle, la vie en commun; le lever à trois heures du matin; une table frugale; la séparation d'avec le siècle, rupture avec les nouvelles du monde; mortification et austérités. On n'avait qu'à sortir du logis abbatial et à se mettre sur le seuil de la demeure des religieux de Royaumont, pour se donner la sensation d'avoir traversé mille lieues. Plus de luxe pour l'ameublement, les toilettes, les repas. Plus de carreaux de velours pour s'agenouiller et prier. Contraste frappant, différences étranges, qu'on était étonné de rencontrer dans l'enceinte des mêmes murailles!

Le comte d'Harcourt s'occupa activement du temporel de la manse abbatiale; il inspira l'idée de quelques embellissements, et, à son instigation, il y a lieu de le croire, on fit disparaître l'ancienne construction qu'habitait le roi saint Louis, durant ses séjours à l'abbaye[1].

[1] Tillemont et de Gaignières constatèrent, à la fin du dix-septième siècle, la récente disparition du logis de saint Louis, opérée par les Lorraine.

C'est le comte qui répondait ordinairement, pour les cérémonies et les formalités imposées aux vassaux de l'abbaye, en vertu des droits et des traditions féodales. Noble homme, Amable Bolin, trésorier de M. le comte d'Harcourt, grand écuyer de France, et messire Honoré Chamois, son secrétaire, composaient le conseil de « haut et puissant prince » Mgr Alphonse Louis de Lorraine, abbé de Royaumont, sous l'autorité et les ordres de « très-haut et très-puissant prince » Mgr Henri de Lorraine, son père, comte d'Harcourt. On retrouve ces formules dans une transaction où comparurent également dom Claude Brisbart, sous-prieur, commissaire de l'abbaye, et dom Joseph Le Nain, procureur[1]. Ne fallait-il pas que le comte d'Harcourt eût ses privilèges et ses prérogatives à Royaumont? ne fallait-il pas que, soit initiative et concession de l'abbaye, soit initiative de la cour de France, on organisât une situation dans laquelle le noble capitaine, honoré dans ses fières susceptibilités, eût la satisfaction de sentir qu'il exerçait encore une certaine influence et une autorité morale et matérielle autour de lui? On le devait à son passé militaire : s'il avait eu du crédit, du temps de Richelieu et de Mazarin, devait-il en être dépouillé complétement dans ses dernières années? Il y avait plus de vingt ans, du vivant du cardinal de Richelieu, d'Harcourt avait été puissant, et les populations avaient vu des marques non équivoques de cette puissance auprès du gouvernement. C'était au temps où le comte d'Harcourt commandait l'armée qui fut lancée en Piémont, pour secourir madame Christine de France, sœur de Louis XIII, duchesse de Savoie, contre l'oppression du prince Thomas et des Espagnols. Lorsque d'Harcourt eut pris Turin et secouru Cazal, il avait envoyé en donner la nouvelle au roi, qui se trouvait alors à Soissons, et lui avait fait apporter en même

[1] C'est un acte de l'année 1658, rapporté au *Cartulaire de Royaumont*, t. I, p. 240.

temps plusieurs drapeaux remportés sur les ennemis. Or, l'abbesse du couvent de Notre-Dame de Soissons était madame Henriette de Lorraine-d'Elbeuf, sœur du comte d'Harcourt, d'abord coadjutrice, dès 1610, de sa cousine d'Aumale. Ne vit-on pas la gloire du comte d'Harcourt déterminer les générosités du gouvernement qui se crut l'obligé du vaillant capitaine? Louis XIII fit part à madame d'Elbeuf des drapeaux pris par son illustre frère; il lui donna deux cornettes et deux drapeaux, dans l'un desquels était l'image de la Vierge, qui se voyait encore, au siècle dernier, dans l'église de l'abbaye. Le roi mandait à l'abbesse « qu'il était juste que la Madona d'Espagne rendit hommage à Notre-Dame de Soissons. » Mais, l'année précédente, madame d'Elbeuf avait encore obtenu, grâce au prestige de son frère, d'autres faveurs gouvernementales. Madame d'Elbeuf se prévalut de l'avantage que lui donnait l'alliance de sa famille avec celle de Richelieu, le cardinal ayant fait épouser Marguerite du Cambout, sa nièce, au comte d'Harcourt. L'abbesse ayant, en effet, demandé au roi, par l'entremise de Richelieu, des terrains contigus à son abbaye, afin de pouvoir s'agrandir, le roi avait agréé sa requête, et dit d'une manière obligeante « qu'il était juste d'étendre les bornes de la prison de sa sœur, tandis que le frère étendait les limites du royaume, et portait si loin la gloire de l'État[1]. » C'est au même titre que le comte d'Harcourt exerçait, à Royaumont, une sorte de suprématie administrative, en même temps qu'on subissait l'ascendant de sa gloire et de sa renommée. Il exerçait, on va le voir, sur les vassaux de Royaumont, le droit de seigneurie. On rappellera seulement comment

[1] *Histoire de Notre-Dame de Soissons*, par dom Michel Germain, p. 275. Paris, 1675, in-4. — En d'autres circonstances, tandis que le comte d'Harcourt commandait encore les armées du roi, il conserva les terres de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, en détournant la marche et le passage des troupes, qui causaient la ruine des villages.

les gentilshommes d'Asnières-sur-Oise venaient rendre leurs devoirs féodaux auprès du comte d'Harcourt.

A l'une des extrémités d'Asnières s'élevait un castel élégant, siége d'un fief, auquel les chartes donnent le titre de *fief de Touteville*, en lui associant celui de fief de *Giboudet*. On a déjà rappelé que le 27 août 1508, du temps du dernier abbé régulier, Guillaume de Bruyères, l'abbé et les religieux de Royaumont, hauts, moyens et bas justiciers d'Asnières, avaient inféodé à Pierre de la Porte, seigneur du fief de Touteville, situé à Asnières, toutes les terres qui lui appartenaient, tant au territoire d'Asnières qu'à celui de Royaumont, et qu'ils lui avaient accordé moyenne et basse justice sur ces terres[1]. C'est pourquoi les seigneurs de Touteville eurent, à partir de cette époque, à observer les devoirs féodaux envers l'abbaye, à cause de leur fief mouvant et relevant de la seigneurie d'Asnières. L'on voit, le 12 octobre 1552, Eustache de la Porte, seigneur de Touteville, conseiller au parlement, produire l'aveu et le dénombrement légal de son fief de Touteville, qu'il tenait en plein fief de messire père en Dieu Matthieu de Longuejoue, abbé de Royaumont[2].

Jean de la Porte, écuyer, était le châtelain de Touteville en 1602. On le trouve, dans un acte, faisant foi et hommage de son fief. Mais, au milieu du dix-septième siècle, la châtellenie de Touteville passa à la maison de Joigny. Une pierre funéraire, qui faisait partie des sépultures d'Asnières, a consigné un deuil de famille, une catastrophe survenue en 1647 dans la maison de Joigny;

[1] *Inventaire de la manse abbatiale*, p. 193.

[2] Le château de Touteville n'avait pas, au seizième siècle, les belles dimensions qu'on lui a données au dix-neuvième. Cependant, les caves qu'on voit encore aujourd'hui étaient d'une ancienne construction; elles sont voûtées et des colonnes gothiques les supportent. C'est également dans le dix-neuvième siècle qu'on y a construit ces vastes pièces d'eau, sorte de lac factice, qui sont un des grands embellissements de ce beau château.

un des jeunes fils périt à l'âge de quinze ans en se baignant sans doute dans l'Oise. L'inscription[1] gravée sur la pierre, après avoir indiqué le genre de mort du jeune André de Joigny, contient un sonnet intéressant, plein d'une grâce piquante : le poëte y montre une philanthropie légèrement combinée d'ironie, lorsqu'à propos de la mort il donne des conseils de prudence aux vivants pour la prolongation de leurs jours. La seconde strophe du sonnet emploie une image ou locution qui n'est pas sans charme; le poëte d'Asnières-sur-Oise, au lieu de dire « au printemps de ma vie, » a mieux aimé cette formule : « En l'avril de mes ans[2]. » Il semble que, dans cette légère variante, il y ait une nuance de naïveté plus suave, et quand on songe qu'on était alors à la première efflorescence de Corneille, on est forcé de reconnaître que la langue française, qui achevait de se constituer dans ses éléments et ses formes actuelles, avait, en 1647, dans les manoirs aristocratiques d'Asnières-sur-Oise, de brillants et d'aimables représentants.

Si ce sonnet était tombé sous les yeux de l'un de nos grands critiques contemporains, MM. Villemain, Sainte-Beuve ou Nisard, il n'est pas douteux qu'ils n'y eussent démêlé plusieurs de ces beautés et de ces nuances littéraires qui n'échappent jamais à leur finesse et à leur coup d'œil. La dernière strophe a de l'originalité ; le poëte, mettant en scène le jeune défunt de quinze ans, lui prête

[1] On doit la connaissance de cette inscription à la gracieuse communication de M. Léonard, curé actuel d'Asnières et de Royaumont, et pour qui les choses de l'esprit ont de l'attraction, en même temps que le zèle des saintes œuvres.

[2] Il est vrai que cela rappelle les vers de cet autre gentilhomme-poëte, du protestant Du Bartas, qui ambitionna aussi, dans sa jeunesse, les délassements et la gloire de la poésie :

> Je n'estoy point encor en l'avril de mon aage,
> Qu'un désir d'affranchir mon renom du trespas,
> Chagrin me faisoit perdre et repos et repas
> Par le brave projet de maint sçavant ouvrage.

une douce mélancolie d'outre-tombe. Le jeune adolescent, vaincu par le trépas, parle avec grâce de la coalition de « l'inconstance des choses de ce monde » avec « l'inconstance de l'onde. » Le sonnet finit par une sorte de jeu de mot ou d'antithèse sur le rôle de l'eau, alternativement régénérateur ou fatal. André de Joigny a trouvé dans cet élément tour à tour la vie surnaturelle du baptême et la mort naturelle. Il faut admirer que, dans une époque où la langue et la poésie française flottaient encore entre Malherbe qui s'éteignait et Corneille, grand soleil montant sur l'horizon, le poëte d'Asnières-sur-Oise ait su produire des stances qui ont de la tournure, et qui, en exprimant le regret de la vie d'une manière à la fois sobre, résignée et plaintive, accusent un sentiment de notre langue déjà très-délicat. Voici l'épitaphe, et puis le sonnet :

YCY REPOSE LE CŒVR DE DEFVNT M.
ANDRÉ DE JOINGNY. VIVÆNT CH.
S[r] DE TOVTEVILLE. PAGE DV ROY.
LEQVEL EN SE BAIGNANT PERDIT LA VIE
AGÉ DE 15 ANS LE 15[e] IVIN 1647

SONNET.

Mortel arreste et lis l'histoire de mon sort,
Le bien que je te veux faict que je t'y convie.
Le funeste accident qui me donna la mort,
Te rendra plus soigneux de conserver la vie.

En l'avril de mes ans elle me fut ravie,
Un peu de volupté nous faict souvent grand tort,
Me laissant emporter par une jeune envie
Je trouvay le naufrage où je cherchois le port.

L'inconstance attachée aux choses de ce monde,
Secondant en ce jour l'inconstance de l'onde,
L'humide sein des flots me fit perdre le jour.
Adorons le decret de la bonté supresme,

J'avois *trouvé* [1] sa grace en l'eau de mon baptesme
En ce meme element, j'ay *mon dernier* [2] sejour.

Du temps de Mgr Alphonse Louis de Lorraine où nous sommes arrivé, c'est Henri de Joigny, chevalier, seigneur de Clouy, Bellebrune et Touteville, qui était l'héritier de l'antique seigneurie des de la Porte. Les manuscrits mentionnent l'année 1657 comme une des époques où il accomplit son devoir de vassal envers Royaumont. Même constatation deux années après. Le 24 janvier 1659, messire de Joigny, seigneur de Placy, La Cave et de Touteville, vint rendre foi et hommage au lieu seigneurial de Royaumont et, selon le cérémonial d'autrefois, étant à la principale porte de l'abbaye, il appela par trois fois :

— Monseigneur !

— Monseigneur !

— Monseigneur !

Jean Daux, procureur fiscal de la seigneurie de Royaumont, fit réponse que Mgr l'abbé n'y était pas, mais que Son Altesse Mgr le comte d'Harcourt, père de Mgr l'abbé, et administrateur de l'abbaye, était présent. Son Altesse vint; le comte d'Harcourt avait une excellente mine, et des contemporains racontent qu'il exerçait une domination secrète sur ceux qui le regardaient. Il n'était pas grand, il était plutôt gros et court [3]; il avait cependant le visage agréable et la mine guerrière,

[1] Bien qu'on ait reproduit ici l'inscription avec l'orthographe du temps, on a cru devoir ajouter le mot *trouvé*, qui manque dans l'inscription sur la pierre, sans doute par un oubli du graveur.

[2] L'inscription dit :

En ce meme element, j'ay trouvé son sejour.

nous ne pensons pas que l'auteur du sonnet ait, de cette façon, mutilé son vers alexandrin : voilà pourquoi, pour rétablir la forme du vers, on s'est permis un léger changement.

[3] Un panégyriste tourne la difficulté, quant à la taille : « Il n'est pas « petit, dit-il, parce qu'il a une grande âme à loger; il n'est pas vaste, « parce que son âme est moins pour l'enfler que pour le roidir. » (*Le Herós français*, Paris, 1645.)

comme l'atteste le fameux portrait gravé par Masson, et connu sous le nom de *Cadet-la-Perle*. On peut voir encore, dans une toile de l'école française que Versailles possède, le portrait de ce grand capitaine, qui rivalisa de dévouement et de science militaire avec les Rantzau, les Schomberg, les Gassion, pour faire triompher à l'étranger la gloire et les intérêts de la France. Il porte, dans ce portrait, une longue perruque blonde, un baudrier bordé de rouge, une écharpe blanche à glands d'or, et il s'appuie de la main gauche sur une canne. On retrouve une belle gravure de Henri de Lorraine dans *les Hommes illustres* de Perrault, de l'Académie française[1]. La perruque, à la mode du siècle, laisse apercevoir une perle à son oreille droite. Malgré les cheveux qui cachaient la largeur du front, malgré cette vie nouvelle et plus sédentaire d'un ancien militaire en retraite, messire de Joigny, seigneur de Touteville, retrouva dans le comte d'Harcourt cette nature martiale et forte que révélaient encore ses vieilles moustaches grises ; il s'inclina devant cet homme de guerre dont la réputation était considérable au delà des Alpes, qu'une grande partie de la Pologne avait un moment désiré pour souverain, et que Jean de Werth considérait de son temps comme un des plus grands guerriers. Et, quant au comte d'Harcourt, il déclara avec sa grâce accoutumée accepter la foi et hommage des fiefs de Touteville et Giboudet, et, après cette brève cérémonie, le droit féodal était satisfait[2].

Un dessin de Royaumont, fait au dix-septième siècle et dédié à Son Altesse sérénissime Mgr le prince de Lorraine, abbé de Royaumont, donne une idée de notre splendide abbaye à cette époque : la basilique avait sa magnifique flèche, svelte, remarquable par ses délicates et hardies proportions; les jets d'eau étaient nombreux

[1] *Les Hommes illustres*. In-folio, de l'année 1697, t. II, p. 23.
[2] *Cartulaire de Royaumont*, t. I, p. 329.

et abondants ; on en voyait un dans le parc de la résidence abbatiale; un autre lançait ses gerbes limpides dans la vaste cour d'entrée de l'abbaye, à une petite distance de la façade principale de la basilique. Le dessin montre également un autre jet d'eau dans le jardin des religieux, au delà des dortoirs de l'abbaye. Outre les eaux de la Thève, on a à Royaumont les fraîches eaux, si potables et si salubres, de la *Fontaine de Saint-Louis*, qui se rattache aux sources de Viarmes, et qu'on nomme aussi *Fontaine-aux-Moines*. Il fallut, du temps de l'abbé commendataire Barnabé de Fayolles, des réparations aux canaux en plomb dans lesquels coulait cette fontaine[1] ; elle était, comme elle a été jusqu'à nos jours, à l'usage du public et des religieux ; et au dix-septième siècle, elle eut un rôle brillant et utile dans les jets d'eau jaillissants de Royaumont[2].

Diverses causes contribuèrent à déterminer d'Harcourt à quitter la carrière active de l'armée : les blessures de la vie sociale lui avaient fait adopter la solitude de Royaumont; mais plusieurs démarches antérieures l'avaient

[1] *Copie moderne du Cartulaire*, par Gaignières. — La *Fontaine Saint-Louis* est à une demi-heure, au sud de Royaumont, entre Viarmes et Seugi, à l'endroit où le terrain forme la naissance des collines. Cette source alimente l'abbaye. On fit, au treizième siècle, une construction, ou galerie de grosses pierres, pour recouvrir la source ; on peut aisément marcher dans cette galerie souterraine ; elle est haute de près de 2 mètres, et se prolonge pendant 20 mètres environ. La source donne une eau d'une limpidité remarquable; on la voit sortir de terre, sur plusieurs points, à gros bouillons ; elle coule à raison de 60 litres par minute. L'eau arrive ensuite jusqu'à l'abbaye, par des tuyaux en plomb cachés dans la terre. Saint Louis vint à cette source. Les ouvriers du pays qui boivent de cette eau, même en un état de transpiration où l'on pourrait craindre de déplorables effets, assurent que, de mémoire d'homme, on n'a jamais entendu dire qu'elle ait fait mal à personne. On nous dit que beaucoup de pèlerins ont désiré boire de cette eau, attachant à cette excursion une idée de dévotion à saint Louis.

[2] Les manuscrits disent : *Fontes sitos apud Huirmes ad ducendam aquam per conductium subterraneum ad eamdem abbatiam* (*Regalem-Montem*, 1228. Cette fontaine au terroir de Viarmes estoit appellée vulgairement *la Fontaine-aux-Moines*, dans un titre du 20 août 1565. (*Cartul. de Royaumont*, fol. 48.)

placé dans une situation fausse, ce qui précipita ses goûts de retraite et sa sécession d'avec les affaires publiques. Une heure inconsidérée trouva place dans sa vie; il eut un instant de dépit; il suivit les conseils de la rancune, ce qui l'entraîna à un acte qui est un point noir dans sa belle carrière de soldat. Laissons raconter l'incident par le moderne et brillant historien de la duchesse de Longueville. Par suite de la guerre civile de la Fronde, où Condé et la duchesse de Longueville ont figuré avec des visages changeants, Condé se rendit en Guienne en 1651. Condé savait qu'il se préparait contre lui une expédition considérable confiée, dit M. Cousin[1], à un chef résolu et expérimenté, le comte d'Harcourt, de la maison de Lorraine, l'un des meilleurs capitaines de son temps, qui s'était couvert de gloire en Italie, et qui était à ce point dévoué à la cour, qu'en 1650 il s'était chargé de conduire lui-même Condé prisonnier de la forteresse de Marcoussis à celle du Havre. L'histoire aimerait que d'Harcourt ne se fût point chargé d'escorter Condé. Sans trop démêler les sentiments qui l'animèrent, tout le monde est choqué de cet empressement à accepter un rôle de garde-chiourme vis-à-vis du vainqueur de Rocroy.

Le comte d'Harcourt faisait depuis quelque temps le siége de Villeneuve-d'Agen, en 1652. Marsin venait au secours de Villeneuve, mais le comte d'Harcourt avait déjà quitté son camp et pris une résolution extraordinaire. Après avoir si bien servi pendant tant d'années, et être entré si avant dans les intérêts de Mazarin, qu'il avait consenti à escorter lui-même Condé prisonnier de Marcoussis au Havre, d'Harcourt n'avait reçu depuis longtemps ni nouvel avancement ni faveur un peu considérable. Grand écuyer de France depuis 1643, ses biens ne

[1] Cousin, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, p. 93.

répondaient point à son rang. Le maréchalat n'ayant point paru une suffisante distinction pour un prince de la maison de Lorraine, il avait demandé, sans l'obtenir, le titre de maréchal général, qui ne fut accordé bien plus tard qu'au seul Turenne. Sa conduite et ses succès en Guienne lui donnèrent aussi l'espoir légitime qu'il en serait nommé gouverneur à la place de son illustre adversaire. Mazarin avait d'autres vues : il prétendit qu'il était de la dignité royale de rétablir l'ancien gouverneur, le duc d'Épernon, que Bordeaux avait chassé, et qui, ayant reçu en échange le gouvernement de Bourgogne, y servait utilement. Sous cet air de grande politique se cachait dans le cœur de Mazarin le secret désir de s'allier aux d'Épernon, comme il l'avait fait avec les Vendôme, en faisant épouser une de ses nièces à l'unique héritier de la puissante et opulente maison. D'Harcourt s'indigna de l'ingratitude du cardinal; voyant que toutes les grâces étaient pour les nouveaux amis, pour ceux qui avaient su se faire craindre, il crut qu'à son tour il allait forcer Mazarin à compter avec lui.

On lui avait refusé, à la mort du comte d'Erlac, le gouvernement de Brisach, qui, en se joignant à celui de Philipsbourg, qu'il avait déjà, lui aurait formé un grand établissement en Alsace; il lui passa par l'esprit de se faire justice à lui-même, et de saisir une occasion que lui envoya la fortune. Mazarin avait donné Brisach à Tilladet, beau-frère de Le Tellier. Tilladet trouva dans la place un officier nommé Charlevoix qui commandait à titre provisoire depuis la mort de d'Erlac, et y avait la plus grande autorité. Charlevoix, mécontent de n'être pas maintenu dans son commandement, se révolta contre son nouveau gouverneur et le chassa de la ville; puis, fait prisonnier et conduit à Philipsbourg, il y rencontra des officiers de d'Harcourt, et par eux il lui proposa de le rendre maître de Brisach à l'aide de la garnison, dont il

répondait. D'Harcourt reçut cette proposition pendant le siége de Villeneuve-d'Agen, et se résolut de l'accepter.

Séduit par l'exemple de Condé, il partit le 10 juillet 1652, avec six personnes, comme avait fait M. le Prince, traversa déguisé toute la France, gagna la Franche-Comté, passa en Alsace, et arriva sans mésaventure à Brisach, où la garnison, travaillée par Charlevoix, le reçut et se soumit à lui [1].

Cet acte n'est pas beau dans la vie du grand capitaine, et l'histoire, qui ne peut admettre qu'un citoyen fasse subir à une nation les conséquences d'un dépit individuel, le lui a justement reproché. Était-ce un de ses remords et une de ses expiations à Royaumont? Le duc de Saint-Simon n'a point omis de flétrir cette page de la vie du capitaine ; écoutons l'illustre médisant, qui n'épargnait rien aux Lorrains : «La Cour s'était avancée, dit-il, à l'entrée de la Guienne, suivie d'une armée commandée par le comte d'Harcourt, si grandement payé d'avance pour la bien servir, et si capable par lui-même de le bien faire; mais il était de la maison de Lorraine et issu des Guise, et voici le contraste : il ne songea qu'à profiter de l'embarras de la cour et du désordre de l'État pour se rendre maître de l'Alsace et de Brisach, et les joindre à la Lorraine. Sa partie faite, il se dérobe de l'armée, perce le royaume nuit et jour et arrive aux portes de Brisach. Comme quoi il manqua de réussir, se trouve dans tous les mémoires de ces temps-là, et n'est pas matière aux miens; je me contente de rapporter la belle gratitude du grand écuyer, fait tel aux dépens de mon père, à quoi il faut encore ajouter qu'il tira de ce crime le gouvernement d'Anjou, mis pour lui sur le pied des grands gouvernements, pour vouloir bien rentrer dans l'obéissance; et que la charge et le gouvernement, toujours sur ce grand

[1] *Mémoires de Montglat.* — *La Duchesse de Longueville pendant la Fronde*, de M. Cousin, p. 259-261.

pied, ont passé l'un et l'autre à sa postérité[1]. » Il est visible que le noble duc écrivait ici sous le souffle patent d'une rancune de famille. Et toutefois on ne saurait abonder dans la molle facilité de quelques historiens à absoudre de tels délits; il est malsain de trop répéter qu'à cette époque, on ne comprenait pas encore parfaitement les idées de France et de patrie. Qu'on s'appelle Henri de Lorraine, duc de Guise[2], qu'on s'appelle le grand Condé[3], le vainqueur de Rocroy, ou qu'on soit le grand comte d'Harcourt, c'est un crime très-grand, un des plus grands, que de s'en aller offrir l'entrée du royaume à l'étranger pour soutenir une cause d'ambition ou des intérêts privés. On a beau rappeler que ces trahisons étaient autrefois fréquentes; que lorsque un gentilhomme avait la rage au cœur, lorsqu'une famille noble avait été dépouillée de son héritage, elle allait quérir partout appui; que l'on allait à l'Espagnol sans rougir, comme les huguenots allaient en d'autre temps aux reîtres et aux Suisses pour défendre leurs croyances religieuses. Répétons qu'il est malsain d'invoquer de telles doctrines et de prétendre qu'au dix-septième siècle il y avait des familles, des lignages, des provinces, des agrégations, mais que la France, vaste mot embrassant

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 46, édition Hachette.

[2] On sait la révolte des Napolitains et l'élévation momentanée de Masaniello. Ce gouvernement de tiers nobles et de lazzaroni, appelant Henri de Lorraine, le duc de Guise, l'avait un moment proclamé leur chef. Le duc de Guise, proscrit de France, n'avait pas hésité à accepter les offres de la république napolitaine. Mais la république napolitaine ayant vainement compté sur l'appui de la France, que Mazarin avait promis, et qui ne vint pas, fut bientôt vaincue par Philippe IV, et le duc de Guise tomba prisonnier aux mains des Espagnols. Une fois captif, le Lorrain se ressouvint des vieux rapports de sa maison avec l'Espagne, et il écrivit une lettre humble et dévouée à Philippe IV; il offrait au roi d'Espagne de lui livrer la place de Guise, de soulever la Provence tout entière, de s'emparer de tous les vaisseaux et galères de France. *Prometo tambien de mas la solevacion entera de Provença y de hacer me dueno de todos los vaseles y galeras de Francia*. (*Arch*. de Simanc., cot. A 32; et *Richelieu*, par Capefigue, t. II, p. 254.) Que tout cela est étrange !

[3] La volte-face du grand Condé, passant aux Espagnols, reste également comme un scandale de l'histoire.

des idées complexes, ne s'entendait pas dans son acception générique et uniforme[1]. Ce procédé d'atténuation pourrait conduire, en amnistie, plus loin qu'on ne voudrait.

Le comte d'Harcourt avait six enfants, auxquels il dut obtenir des situations; et ils étaient tous les six, dès 1661 ou 1665, à peu près établis, ou dans des postes laïques, ou dans la carrière de l'Église; il eut même, depuis son installation à Royaumont, la joie d'éprouver dans les siens un de ces bonheurs domestiques qui dédommagent considérablement des ennuis de la vie factice du monde, s'ils ne cicatrisent pas complétement les plaies qu'elle cause. Le fils aîné du comte d'Harcourt était né le 7 décembre 1641, à Paris; on le nommait tantôt M. le Grand, tantôt le comte d'Armagnac; il prêta le serment de grand écuyer de France en survivance de son père, entre les mains du roi, le 24 avril 1658, et fit un mariage selon sa condition en 1660. Il épousa la fille du duc de Villeroy, pair et maréchal de France, Catherine de Neufville-Villeroy, qui apporta dans l'hôtel abbatial de Royaumont un peu de printemps, avec sa vivacité et ses vingt ans. Saint-Simon dit que ce fut « la plus belle femme de France jusqu'à sa mort, » mais la suite montra qu'elle n'avait aucune aucune souplesse dans le caractère et dans les manières[2]. Il y avait ensuite *Alphonse-Louis*, qui était l'abbé de Royaumont, et qui était connu sous le nom de chevalier d'Harcourt, général des galères de Malte. Le comte d'Harcourt eut encore trois autres fils, le célèbre chevalier de Lorraine[3], un débauché, qui fut si tristement

[1] M. Capefigue, qui a considéré un épisode de l'histoire au point de vue de son indulgence personnelle, ne voit-il pas quels inconvénients énormes il y a, pour l'historien, à retirer d'avance, au juge des actes publics, à la postérité, l'austérité qui lui est indispensable?

[2] Le comte et la comtesse d'Armagnac se virent patriarcalement à la tête de quatorze enfants.

[3] Philippe de Lorraine, né en 1643, par conséquent né un an avant Alphonse-Louis. Il eut l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, quand son frère, Raymond Bérenger, permuta pour une autre abbaye. (Voy. *Hist. de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, par M. Rocher.)

mêlé à la destinée d'Henriette d'Angleterre; ensuite, Raymond Bérenger, né en 1647, qui d'abord abbé de Saint Faron de Meaux et de Saint-Père de Chartres [1], fut ensuite pourvu de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire[2]; le troisième était Charles, comte de Marsan, prince de Mortagne, né en 1648[3]; le sixième enfant du comte d'Harcourt fut une fille, la princesse Armande-Henriette, à laquelle on trouva la succession de l'abbaye d'une de ses tantes, parce qu'elle avait manifesté des goûts pour la vie religieuse. Au surplus, le comte et la comtesse d'Harcourt se virent renaître dans les enfants de leurs enfants; en 1661, arriva la naissance du comte de Brionne, fils aîné du comte d'Armagnac; les jeunes époux eurent encore un nouvel enfant, en 1665, qui eut nom *François-Armand* de Lorraine, et auquel devait être réservée la succession de l'abbaye de Royaumont, après le prince Alphonse-Louis, son oncle.

D'Harcourt introduisit dans les salons de Royaumont ce charme austère qui provient des vertus militaires. S'il n'avait pas à un grand degré le brillant de l'esprit français, il y suppléait par une qualité inappréciable dans les rapports sociaux : d'Harcourt n'aimait pas la raillerie. Sa langue était aussi sérieuse que sa mine[4]; et jamais Mazarin ne put articuler, à son sujet, ce qui désolait Richelieu, dans la personne de l'ancien abbé de Royaumont, Mgr Henri d'Escoubleau de Sourdis; le cardinal ministre de Louis XIII s'était plaint fréquemment des « *licences* que l'archevêque donnait *à sa langue*[5]. » Si le salon de Royaumont pouvait recevoir d'autres notabilités de la France,

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, publié par M. Guérard, de l'Institut, t. I, p. 244.

[2] Moreri, *Dictionn. hist.*, t. III, p. 152, édit. 1699.

[3] Dernier fils du comte d'Harcourt et de Marguerite-Philippine du Cambout-Coislin. Il mourut le 13 novembre 1708.

[4] Cériziers, aumônier du duc d'Orléans, dans son *Héros français*. Paris, 1645.

[5] *Voy.* les lettres du cardinal Richelieu à l'archevêque, du 29 septembre 1641.

c'en était une assez considérable de posséder le comte Henri de Lorraine d'Harcourt. Autant il avait fait paraître un grand sens, toutes les fois qu'il fallait délibérer et prendre un parti dans les affaires qui intéressaient l'État et l'armée, au rapport de Gualdo Priorato[1], autant il avait satisfait notre orgueil national en contribuant à détruire le renom d'*invincibles* donné jusque-là aux Espagnols, autant aussi sa délicate discrétion, dans le salon de Royaumont, était remarquable. Il n'y importa point nos éternelles épigrammes, passe-temps des personnes désœuvrées ou envieuses ; il avait assez de son passé glorieux pour fournir à l'aliment des entretiens. Si l'on n'eût jugé de son éloquence que par ses bons mots, un de ses contemporains affirme qu'on eût *pu le croire muet*.

La vie active du comte d'Harcourt semblait s'être partagée en deux fragments : la période d'action et la période de réflexion rétrospective. Dès le jeune âge, sa vocation s'étant tournée vers les armes, on le vit chercher des capitaines et rêver des conquêtes, pendant que les autres enfants parlaient de jeux. On disait au dix-septième siècle, en rapprochant Rome et Paris, que Scipion et Henri de Lorraine n'avaient jamais été jeunes ; qu'aussitôt qu'ils virent des armées, ils purent les conduire. Cependant d'Harcourt avait fait ses premières armes et son éducation militaire en Allemagne sous les généraux Bucquoy et Tilly. Charles de Longueval, comte de Bucquoy, qui était l'une des gloires des guerres de Bohême et de Hongrie, admirait le bouillant courage avec lequel le jeune d'Harcourt se jetait dans la mêlée des batailles ; ce comte de Bucquoy fut tué au siége de Newhasel, en 1621. Descartes, le grand philosophe, qui au lieu de rêver de métaphysique, servait alors dans les armées de l'empereur d'Allemagne, était à cette affaire et vit périr le brave de Bucquoy. Un autre maître de Henri

[1] Cet auteur écrivait sur les guerres du dix-septième siècle.

de Lorraine fut le comte de Tilly, qui figura dans la guerre de Trente ans, avec Bucquoy, et le célèbre Valstein. Tilly eut pour adversaires dans les champs de bataille, Christian de Brunswich, administrateur d'Halberstadt, qu'on appelait le *duc enragé*, parce qu'il était vaillant et cruel, et le comte de Mansfeld, aussi artificieux que brave, et qu'on surnommait l'*Ulysse de l'Allemagne*.

Le comte d'Harcourt débuta le 9 novembre 1620, à l'âge de dix-neuf ans, à la bataille de Prague; il combattait sous les généraux de Bucquoy et de Tilly, qui à leur tour étaient sous le commandement de Maximilien duc de Bavière. D'Harcourt débuta par une victoire, et y prit goût. A cette bataille de Prague, fut écrasé l'électeur Palatin, fils de Julienne de Nassau, Frédéric, qui était contre l'Empereur. D'Harcourt fit des choses si extraordinaires, dans cette bataille qui décida les différends de l'empereur Ferdinand et du Palatin, que depuis ce temps-là il fut appelé dans tous les conseils par les généraux.

Tilly se rendit célèbre par les batailles de Stadlo (en 1623); il était général des troupes de Bavière et rendit l'Empereur de plus en plus redoutable. Il battit plusieurs fois, en 1626, le roi de Danemark quoique fortifié par les troupes du comte de Mansfeld et de l'administrateur d'Halberstadt. En 1628, il achevait de chasser le roi de Danemark de tout le continent de l'Allemagne; et ensuite, on lui confiait le généralat des troupes impériales. Lorsque Gustave-Adolphe, roi de Suède, vainqueur rapide, parut sur la scène, c'est le comte de Tilly que l'Empereur opposa à Gustave. Tilly mourut, en 1632, d'un boulet de canon, qui le frappa au moment où il disputait au roi de Suède le passage du Lech; « n'ayant rien perdu de sa gloire puisqu'il n'avait été vaincu que par Gustave, » dit un historien.

Henri de Lorraine n'avait pas impunément fait son apprentissage auprès de pareils maitres, et la France

contre laquelle l'Espagne épuisait ses derniers efforts, put admirer les talents militaires et la bravoure du comte d'Harcourt, pendant quarante années, sur plus de soixante champs de bataille. A peine rentré en France, on le vit combattre dans les guerres de religion, à Saint-Jean-d'Angely, à Clairac, à Montauban, à Royans, à Tonneins, à Saint-Antonin, où il monta à la brèche à la tête de la compagnie de chevau-légers dont Louis XIII lui avait donné le commandement. Mais depuis l'année 1659, depuis la conclusion du traité des Pyrénées, la période d'action avait fini pour le comte d'Harcourt; elle faisait place à la période de réminiscence, de retour rétrospectif sur soi-même. Le prince Alphonse-Louis était fier de la gloire paternelle, avec cette fierté filiale qui est touchante et légitime; il aimait, avec la tendre véhémence de ses vingt-deux ans, à repasser les hauts faits d'armes de son père; il en parcourait la liste glorieuse, les victoires des îles, les frayeurs de la Sardaigne, quand le comte d'Harcourt s'empara d'Oristagni, la tranquillité de la mer, le passage des Alpes, la journée de la Rotta, la libération de Cazal, le siége de Turin, où l'on était tout à la fois assiégeant et assiégé, les campagnes d'Espagne, celles des Pays-Bas, enfin, en dernier lieu, la campagne de Guyenne.

Mais comment envisageait-on, dans la famille, le fait d'avoir conduit et escorté le prince de Condé? S'il n'était vrai que, durant les temps de troubles, les actes peuvent recevoir des interprétations bien diverses, on regretterait davantage que d'Harcourt ait joué le rôle auquel il se prêta, en consentant à servir de gendarme du prince de Condé que l'on transférait de la prison de Marcoussis au Havre. On assure que le prince de Condé, dont rien ne pouvait altérer la gaieté, pria les gardes de se ranger de devant sa portière pour voir plus à son aise le comte d'Harcourt, qui était alors avec justice l'objet de ses raille-

ries; il fit sur lui, dit-on, un couplet qui fut chanté dans toute l'Europe :

Cet homme gros et court
Si connu dans l'histoire
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal et qui reprit Turin
Est maintenant *recors de Jules Mazarin*.

Il est impossible que d'Harcourt et sa famille aient ignoré la fâcheuse impression que produisit dans le public la fonction acceptée par le vainqueur de Turin ; et cela leur occasionna infailliblement de vives souffrances d'amour-propre[1]. « M. le Prince, écrit mademoiselle de Scudéri le 22 février 1650, quelques jours après son arrestation, s'est trouvé l'âme plus grande que son infortune. » Le prince de Condé fut changé plusieurs fois de prison : on le transporta d'abord de Vincennes à Marcoussis. Transfère-t-on ensuite le prince de Marcoussis au Havre, l'indignation de mademoiselle de Scudéri éclate : « Je vous avoue (lettre du 18 novembre) que quand je vois ce gagneur de batailles et ce preneur de villes, qui a sauvé trois fois l'État, aller de prison en prison, j'en ai une com-

[1] On ne peut lire qu'avec réserve Tallemant des Réaux et le duc de Saint-Simon, dans les *Mémoires et anecdotes historiques*. A les en croire. d'Harcourt aurait été l'objet de plusieurs railleries ; on lui aurait contesté l'initiative et la force du jugement. On lui prêtait des manies et des systèmes de régime hygiénique : on faisait dire à Richelieu, au sujet du comte d'Harcourt : « Il faudra voir si son apothicaire en sera d'avis ; » on ajoutait qu'il se laissait toujours gouverner par quelque faquin : mais de qui ne le dit-on pas? — On disait encore de lui « qu'il prenait tout et rendait tout ; qu'il avait pris le gouvernement de Guyenne quand M. d'Espernon fut chassé en 1642 ; et ensuite le gouvernement de Normandie, quand M. de Longueville fut arrêté, et qu'ensuite il les avait rendus. »

Saint-Simon surtout est impitoyable contre les Lorraine. Il ne leur pardonnait pas que le comte d'Harcourt eût été nommé grand écuyer de France. quand le père de l'auteur des *Mémoires* espérait cette charge, d'après une prétendue promesse de Chavigny ; le père de Saint-Simon voulut tirer raison de cette affaire, l'épée à la main, avec le comte d'Harcourt. Saint-Simon parle toujours de l'ingratitude de la maison de Lorraine.

passion étrange. Il a reçu cette nouvelle avec sa constance ordinaire ; il fit même une raillerie délicate sur ce que c'est M. le comte d'Harcourt qui les escorte avec mille hommes de pied et cinquante chevaux. A dire vrai, cet emploi est bien étrange ; car enfin il a présentement le gouvernement d'un des princes qu'il mène (la Normandie qui était le gouvernement de M. de Longueville). Je n'aurois pas aimé d'avoir cette conformité avec les bourreaux qui ont la dépouille de ceux qu'ils font mourir. » Ce que raconte ici mademoiselle de Scudéri de la raillerie de Condé sur le comte d'Harcourt, donne une autorité nouvelle au bruit populaire qui attribue, dit M. Cousin, au vainqueur de Rocroy le couplet si connu :

Cet homme gros et court....

L'abbé commendataire de Royaumont conserva sa mère, Marguerite-Philippine du Cambout-Coislin, jusqu'en 1674 ; femme sensée, à laquelle la satire et la méchanceté n'ont suscité aucune guerre ; mais il ne posséda pas longtemps son illustre père. Tandis que plusieurs membres de la famille étaient réunis dans la résidence abbatiale, pendant l'été de 1666, une triste nouvelle se répandit dans l'abbaye, le 25 juillet, à cinq heures du soir : le père de Louis Alphonse de Lorraine venait d'être frappé mortellement d'apoplexie, à l'âge de soixante-cinq ans [1]. Royaumont vit mourir, en sa personne, le grand écuyer de France, le chef de la branche de Lorraine-Armagnac, dans laquelle se conserva la charge de grand écuyer jusqu'en 1789, et dont les derniers représentants ont été Charles Eugène, prince de Lambesc, et Joseph, prince de Vaudemont, tous deux morts officiers généraux au service de l'Autriche.

[1] Le comte d'Harcourt alliait de grandes qualités militaires à des sentiments religieux qui ne s'altérèrent jamais. La diffusion du christianisme dans le monde préoccupait sa piété, comme un rêve ; il brûlait de la passion de mourir en combattant contre les infidèles ; et, il en témoigna encore, dit-on, un désir extrême, deux heures avant que de rendre l'esprit.

Les nombreux enfants du comte d'Harcourt se rendirent à Royaumont pour la cérémonie des obsèques ; on est toujours exact à ces rendez-vous solennels, pour accompagner un être cher à son palais de l'éternité. L'affluence fut grande à l'église de Royaumont, qui fut toute tendue de noir. Les fils de l'illustre capitaine commençaient à jouer un rôle à la cour ; le chevalier de Lorraine exerçait, par le duc d'Orléans, une sorte d'omnipotence de prince du sang, et le comte d'Armagnac commençait d'obtenir sur l'esprit de Louis XIV une influence et un empire qu'il devait conserver toute sa vie. La population des environs, celle d'Asnières-sur-Oise, de Beaumont, de Viarmes, de Luzarches, de Boran, de Gouvieux, se porta en masse aux funérailles du grand capitaine pour donner l'eau bénite à son corps ; les châteaux des environs envoyèrent leurs représentants faire harangue au prince abbé de Royaumont. On ne dit pas si l'illustre voisin, l'habitant de Chantilly, le vainqueur de Rocroy, faisant preuve de grande âme et imposant silence aux réminiscences vindicatives, puisque la mort efface tout, vint payer les derniers devoirs de la camaraderie militaire au guerrier qui vainquit si souvent les Espagnols, et mérita si bien envers la fierté nationale. Les armoiries de la famille furent appendues aux murs de la basilique cistercienne ; elle avait vu, au treizième siècle, celles des princes enfants de saint Louis ; aujourd'hui c'était tous les quartiers de Lorraine, à la bordure chargée de huit besants d'or, qui est la brisure de la branche d'Harcourt [1].

[1] Voici, en langue héraldique, les armes des Lorraine-Armagnac, issus des ducs d'Elbeuf : « Coupé de 4 en chef et 4 en pointe. Le I[er] *fascé d'argent et de gueules de 8 pièces*, qui est Hongrie. Au II[e], *semé de France, au lambel de trois pendans de gueules*, qui est Anjou-Sicile. Au III[e], *d'argent, à la croix potencée d'or cantonnée de 4 croisettes de même*, qui est Jérusalem. Au IV[e], *d'or à 4 pals de gueules*, qui est Aragon. Au V[e], de la pointe, *semé de France, à la bordure de gueules*, qui est Anjou. Au VI[e], *d'azur au lion contourné d'or, armé et lampassé de gueules*, qui est de Gueldres Au VII[e], *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules*, qui est Flandres. Au

Les murs de la basilique de Royaumont furent tendus de draperies funèbres où brillèrent à profusion les croix de Lorraine. Dès le seizième siècle, la destinée des Guise s'était identifiée aux destinées du catholicisme. Le duc François de Guise, le plus grand de tous, celui qui reprit Calais sur les Anglais, et qui éprouvait éminemment les passions politiques et religieuses de sa race, celui-là surtout s'était persuadé, ainsi que les prêtres et le peuple, que, lui et les Lorrains ses frères étant de sang catholique autant que de sang noble, la croix faisait partie de leur blason. Les rôles s'étaient bien amoindris au dix-septième siècle; les Lorrains n'avaient gardé que l'activité inquiète du seizième siècle, sans en avoir la grandeur et l'inspiration. Mais quoiqu'ils ne fussent plus que des chevaliers bien faibles et bien attiédis de l'orthodoxie, et bien que l'idée d'avoir reçu du ciel la mission de défendre les intérêts religieux ne remuât plus les fibres comme dans le siècle précédent, la croix restait cependant la particularité saillante des armoiries de la maison de Lorraine.

La croix de Lorraine, ou croix double, que les ducs de Lorraine et les princes de leur maison portaient comme une marque de distinction particulière, était la même que la croix patriarcale, ou croix des Grecs. Elle tirait son origine de la croix de Hongrie, laquelle était potencée aux extrémités, et quelquefois contournée de croisettes comme elle se voit dans les sceaux du roi René. On sait que la

VIII°, *d'azur semé de croix recroisettées au pied fiché d'or à deux barbeaux adossés de même*, qui est Bar. Sur le tout, *à la bande de gueules, chargée de 3 alérions d'argent*, qui est Lorraine, *au lambel de* 3 *pendans de gueules*. *Sur le tout en chef*, branche de Lorraine-Armagnac, *à la bordure de gueules, chargée de* 8 *besans d'or*.

« Support : deux aigles couronnées et retournées à droite et à gauche, portant au col le collier auquel est suspendu la croix de Lorraine. » — Voyez, dans le *Dictionn. héraldique*, de la Chenaye des Bois, l'article *Lorraine*. — Voyez aussi une pièce, due à M. Ed. Lambert, conservateur de la Bibliothèque de Bayeux, dans l'*Histoire du dioc. de Bayeux*, par M. l'abbé Laffetay, t. I, p. 67, aux pièces justificatives.

croix de Lorraine a deux travers ou deux croisons inégaux. Les Hongrois la portaient de gueule; mais depuis René II, les ducs de Lorraine l'avaient toujours portée en or[1].

On ne prononça pas d'oraison funèbre aux funérailles d'Harcourt, mais le capitaine avait eu de son vivant un chaud apologiste; on imprima, en 1645, un grand volume in-quarto, long dithyrambe où les éloges lui étaient prodigués avec cette éloquence verbeuse et fade des orateurs médiocres qui n'atteignent pas au second ordre; ce dithyrambe en prose était intitulé : *le Héros français, ou l'Idée du Grand Capitaine*, par le sieur de Ceriziers, aumônier de Mgr le duc d'Orléans. On y suivait toutes ses campagnes depuis 1618 jusqu'en 1645, et on y délayait les faits dans un fleuve de réflexions morales empruntées aux livres ascétiques aussi bien qu'aux écrits classiques de l'antiquité païenne; la note laudative y devenait fatigante, parce qu'elle y dominait trop longtemps sans être tempérée par aucune réserve délicate. Mais il y eut mieux que des panégyriques stériles, il y eut « le grand regret de la France, » comme s'expriment les contemporains. Le roi témoigna beaucoup de déplaisir de sa mort, et la douleur que ce monarque en conçut, au rapport d'un écrivain du temps, fit voir combien le jeune Louis XIV estimait ses grandes qualités et ses services. « En quoy, certes, dit « dom Michel Germain, il imita le roy Louis XIII son père, « qui appeloit notre prince *son bras droit*. Il n'est pas « même jusques à ses envieux qui ont souvent avoué « qu'Henry de Lorraine étoit un des plus grands hommes « de son temps. »

Quand on doit mourir, il se déclare quelquefois des symptômes avant-coureurs. On voit des hommes que la mort doit atteindre bientôt, aimer à récapituler les sou-

[1] *Histoire de Lorraine*, par dom Calmet.

venirs de leur première jeunesse; il semblerait comme si l'instinct de la vie qu'on va perdre les reportait à la portion la plus vivace de leur existence. C'est la lampe qui, avant de s'éteindre, a des élans, puis des cessations, puis de nouveaux élans. Ce symptôme de fin prochaine se manifeste quelquefois par le besoin de mettre en ordre parfait ce qu'on a et ce que l'on a été. Jamais les cisterciens n'ont tant écrit qu'au dix-septième siècle. Henriquez, Julien-Paris, dom Gervaise, que le duc de Saint-Simon rudoie à bon droit dans ses *Mémoires*, mais avec de mauvaises armes, se plaisent à relater dans d'immenses in-quarto soit les annales, soit les constitutions bernardines[1]. On dirait le chant du cygne et le pressentiment du drame lugubre que devaient éclairer les dernières années du siècle suivant.

Tout l'ordre de Cîteaux se réformait partout et les satires de Boileau, n'étaient que des échos routiniers d'une opinion surannée. Boileau qui jouissait d'une abbaye, c'est-à-dire de ses revenus, ne se faisait pas scrupule, pour aiguiser ses vers, de trancher en plein dans le préjugé[2] et dans la malignité. C'était l'heure où avait lieu le grand épanouissement cistercien, par la réforme de la Trappe. Rancé s'était jeté à corps perdu dans la pénitence;

[1] *Annales cisterciences*, par Ange Manriqué. 4 vol. in-folio; Lyon, 1642.— *Couronne sacrée de la religion cistercienne*, par Chrysostome Henriquez. Bruxelles. In-4°. 1624. — *Fasciculus Sanctorum ord. cisterc.*, par le même. Cologne, 1631. — *Du premier esprit de l'ordre de Cîteaux*. Paris. 1661.— *Nomasticon cisterciense*, par Julien Paris, abbé de Foucarmont. In-folio, Paris, 1664. — *Essai sur l'histoire de Cîteaux*, par dom Pierre Lenain. In-12, 9 vol. Paris. 1697. — Etc., etc.

[2] Boileau avait dormi, quand il disait :

La Mollesse, à Cîteaux, a choisi son séjour,
Les plaisirs nonchalans folâtrent alentour.
Cîteaux dormait encore. . . . .
Aucun soin n'approchait de cet heureux séjour,
On reposait la nuit, on dormait tout le jour.

Il fallait rêver, pour écrire ces pages, au temps de la réforme des cisterciens.

Quandoque bonus dormitat Homerus.

il se saturait d'austérité et de mortifications. Le désert refleurissait partout, et on allait admirer le désert, on enviait le bonheur de voir ce qu'il y avait de plus édifiant dans l'Église et d'entendre celui dont Dieu se servait pour établir ce nombre de saints qui ne paraissaient plus tenir à la terre[1].

La réforme disciplinaire favorisait un réveil intellectuel; c'était le temps où Mabillon[2] soutenait devant son contradicteur, l'abbé de Rancé, que les moines sont obligés de vaquer à l'étude, que les grands hommes qui ont fleuri parmi les moines sont une preuve que l'on cultivait les lettres chez eux, que les bibliothèques des monastères sont une autre preuve des études qui s'y faisaient. Les papes et les conciles n'avaient-ils pas obligé les moines à l'étude? Il ne faut pour la conviction de la France, que l'autorité de Charlemagne et de saint Louis[3]. Royaumont avait pris feu pour les goûts studieux et pour les travaux scientifiques et historiques. En ce temps, Royaumont, qualifié, dans le cartulaire, d'abbaye de l'*étroite observance*, comptait, comme personnel, dom Bernard Girard, prieur; dom Benoît Dauvray, sous-prieur et cellerier; dom Michel Dureteste, dom Denis Cochart, dom Philippe de Monhenault, dom Pierre Dupont, dom Nicolas Prevost, dom Benoît Gerard, dom Pierre Richard, frère François Courtois[4]. Le sous-prieur, dom Benoît Dauvray, consacra les loisirs du cloître à remonter aux origines de l'abbaye de Royaumont; fils dévoué du monastère, il en devenait l'historiographe; et, quelle incomparable patience d'investigation, quel amour des plus simples détails du passé,

[1] Lettres de madame de Maintenon, 29 juin 1698. Tout s'occupait de Rancé, depuis le génie jusqu'à la grandeur, depuis Leibnitz, jusqu'à madame de Maintenon. — (Chateaubriand)

[2] Mabillon écrivit contre Rancé son beau *Traité des études monastiques*.

[3] Chateaubriand, *Vie de Rancé*.

[4] *Cartulaire de Royaumont*, t. I. — Nous avons pris ces noms à la date de l'année 1681.

des moines laborieux et chercheurs ne nous ont-ils pas montré en exemple dans leur vie? Le célèbre le Nain de Tillemont, connaisseur si compétent, qui parcourut au dix-septième siècle les mémoires écrits par dom Benoît Dauvray, religieux de Royaumont, les mentionne plusieurs fois dans son grand travail sur l'époque de saint Louis : « On peut voir, dit Tillemont, une description par« ticulière des grands bastimens que saint Louis fit faire « en cette maison de Royaumont, dans les *Mémoires* don« nés par le P. Dauvray, religieux de Royaumont[1]. »

Ailleurs, Tillemont s'appuie des écrits de dom Dauvray : « Saint Louis, dit-il, fit bâtir dans le même monastère une « salle où l'on recevait les malades étrangers; c'est peut« être ce que le P. Dauvray appelait la grande infirmerie, « qui se voit encore aujourd'hui[2]. » Fragilité des œuvres humaines! le vent des révolutions a emporté le manuscrit de dom Benoît Dauvray sans que nos bibliothèques publiques, héritières des richesses intellectuelles des anciens couvents, aient pu disputer à la tempête de 93 quelques pages du moine historiographe de Royaumont au dix-septième siècle[3]. Le nom de dom Dauvray est articulé dans le *Cartulaire de Royaumont*, mais le produit de ses pénibles veilles, dans lesquelles les nouveaux venus de l'abbaye aimaient à relire les annales de cette fondation de saint Louis, a totalement disparu.

Il est un travail littéraire de Royaumont, qui a eu un retentissement spécial dans les familles, depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'à nos jours ; la *Bible de Royaumont*, parut en 1694, et a été, depuis lors, très-répandue. Le besoin auquel ce livre populaire venait répondre, est connu. N'était-il pas dans l'intérêt des familles chré-

[1] *Vie de saint Louis*, par Tillemont, t. I, p. 492.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 495.
[3] Nous n'avons rien trouvé de dom Dauvray aux manuscrits de la Bibliothèque impériale de la rue Richelieu.

tiennes d'avoir une série de tableaux représentant les principaux faits de l'Ancien et du Nouveau Testament? Il y a en nous une voix que rien ne fait taire, une curiosité quant au passé et à l'avenir de l'humanité, qu'il faut satisfaire; il faut qu'on nous dise ce qui a été et ce qui doit être entre le ciel et la terre; il faut qu'étant enfants, on nous raconte les rapports anciens et nouveaux de l'homme avec Dieu. La *Bible de Royaumont* fut conçue et exécutée dans ce but. Qui n'a écouté, dans son enfance, avec une pieuse avidité les histoires admirables de la Création, du Paradis terrestre? Qui n'a lu, dans la Bible de Royaumont, ces touchants épisodes extraits de la grand scène évangélique, qui charmaient l'imagination plus heureusement que les contes des fées et surtout que les histoires morales qu'on nous faisait lire? Le caractère distinctif de la Bible de Royaumont, c'est qu'elle était illustrée. On peut critiquer les gravures des différentes éditions; il y en avait d'absurdes ou de ridicules; on a vu des Bibles de Royaumont où Abraham et Melchisédech avaient les costumes et les poses des personnages du *Gonzalve de Cordoue* de Florian [1]. En soi, tels étaient le but et l'esprit de cette publication. Les jeunes enfants, après les avoir vus et lus dans la Bible de Royaumont, retrouvaient et suivaient de nouveau les faits bibliques et les faits évangéliques sur les vitraux des églises, dans les dyptiques conservés dans les maisons, ou dans quelque gros livre, relique de la famille, qu'on regardait avec respect et dont la présence rappelait durant toute la vie d'un homme la joie et les émotions de son enfance [2].

[1] Les familles qui ont conservé quelques-unes des anciennes éditions de cet ouvrage, le considèrent encore comme un trésor, malgré les reproches que l'on peut adresser à l'écrivain et au dessinateur. M. de Lamartine raconte que la vue de ces gravures d'une Bible de Royaumont, avec les explications et les commentaires poétiques de sa mère, lui inspirèrent, dès la plus tendre enfance, des goûts et des inclinations bibliques.

[2] *Voy.* M. Léon Aubineau, sur *Biblia sacra tabulis illustrata*, ab Julio Schnorr. — Paris, Schulgen et Schwan.

On se proposait de réaliser, dans un ordre de choses intime et sérieux, et avec un but d'éducation par l'admiration, le charme et le respect, ce que de notre temps la presse illustrée de caricatures a poursuivi, dans le sens des antipathies et des oppositions politiques. On a vu, dans notre époque, céder à un coup de crayon d'un puissant caricaturiste, comme à celui de Grandville, de Bertall, bien plutôt qu'à un discours, quelque virulent qu'il fût. Ainsi, dans un ordre d'effets autrement pacifiques, la Bible de Royaumont, comprenant l'importance de l'image, s'efforçait-elle d'incruster plus profondément les faits des premières époques du monde dans la mémoire enfantine, en représentant aux yeux les objets de vénération ou d'exécration. Peu importait l'imperfection du procédé, « la vigueur brutale de la gravure sur bois ou la morbidesse de l'eau-forte; » l'essentiel était d'attirer et de fixer les jeunes regards au moyen de petits tableaux saisissants, sinon par des colorations heurtées, du moins par le caractère accentué du crayon.

La Bible de Royaumont, malgré son titre, qui semble rattacher son origine à l'abbaye cistercienne dont le prince Alphonse Louis de Lorraine était l'abbé commendataire, n'a rien de commun avec elle. Deux hommes, qui furent solitaires de Port-Royal-des-Champs, avec Arnauld, Nicole et Pascal, allèrent en prison à la Bastille, le 13 mai 1666, par suite des luttes orageuses que provoqua le jansénisme; ils se nommaient le Maistre de Sacy et Nicolas Fontaine; on flotte entre ces deux personnages[1]; mais on pense que l'un ou l'autre est l'auteur auquel les loisirs de la captivité permirent de méditer un livre nouveau et populaire, le livre intitulé : *Bible de Royaumont*, dont l'idée est certainement heureuse, mais dont l'exécution a laissé infiniment à désirer soit pour le récit

[1] Feller pense qu'il y a plus de raison d'attribuer la Bible de Royaumont à de Sacy. — Selon d'autres érudits, elle paraît être plutôt de Nicolas Fontaine.

et le texte sèchement écrit, d'une narration froide et parasite, soit pour les dessins et les gravures, qui demandaient un pinceau tour à tour sévèrement pieux, ou énergiquement puissant[1]. Le titre de *Bible de Royaumont* n'étant qu'un titre de fantaisie, le livre parut sous le pseudonyme de Royaumont, prieur de Sombreval, qui au lieu d'indiquer un nom de localité, désignait un nom de personne. C'était assez l'usage des écrivains de se créer un nom fictif ; les *Provinciales* de Pascal avaient paru d'abord sous un nom d'emprunt[2].

Pourquoi l'auteur voilé de la *Bible de Royaumont* fut-il attiré à adopter le nom de l'abbaye de saint Louis, préférablement à tant d'autres? Trouvait-on, au dix-septième siècle, que le nom de Royaumont, consacré par le souvenir de saint Louis, fût un excellent passe-port à un ouvrage destiné à être populaire? Était-ce, dans l'ordre des publications austères, le même motif qui porterait de nos jours à placer une illustration de fantaisie sous le patronage d'un nom, comme celui des Grandville, des Frœlich, des Gustave Doré? On ne sait, et le champ reste libre devant les conjectures.

Pour la demeure abbatiale, elle fut également fréquentée, après la mort du comte d'Harcourt, par les différents membres de sa famille. Le comte d'Armagnac, qu'on appelait M. le Grand, continua la tradition paternelle, et regarda Royaumont « qui était depuis longtemps dans sa famille, » comme « la maison de plaisance des Lorraine[3]. »

[1] Le talent suave et pieux d'Overbeck, joint au genre fort, puissant et austère de M. Gustave Doré, résoudrait le problème d'une manière complète.

[2] Il y a eu d'innombrables éditions de la Bible de Royaumont Elles portaient toujours ce titre : *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, avec des explications édifiantes, tirées de saints Pères, pour régler les mœurs dans toutes sortes de conditions, dédiée à Mgr le Dauphin. Telle est du moins une édition que nous avons sous les yeux. — Paris, Pierre-le Petit, 1701, in-12. Nombreuses figures en taille-douce.

[3] *Mémoires de Saint-Simon*, édit. in-12, de Hachette, t. X, p. 44.

Le fils aîné du comte d'Harcourt joignait à une très-noble et très-belle figure, les manières et la magnificence du plus grand seigneur, avec un grand air naturel qu'il ne déposait jamais avec personne, le roi seul excepté. Il eut le talent de prendre de l'ascendant sur Louis XIV et de garder cette influence pendant quarante ans[1]. Le comte d'Armagnac n'avait pas précisément un grand esprit ; il n'avait même qu'un esprit très-ordinaire. Le savoir-faire, mêlé d'une flatterie opportune, est plus utile dans la vie réelle qu'une intelligence originale. D'Armagnac, qui avait ses hautes prétentions quand il était en face du commun des mortels, ne dédaignait pas d'employer avec ce qui était au-dessus de lui cet on ne sait quoi, cet art, cette grande politesse, cette conduite, cette souplesse, qui suppléent éminemment au peu d'esprit. Il savait « ramper devant Louis XIV, comme par accablement de ses rayons ; » c'est un jaloux de cette époque qui l'assure, un jaloux auquel l'envie peut-être inspirait ses interprétations. D'Armagnac sut donc charmer et captiver le monarque, en sorte qu'il put tenter d'obtenir toutes les grâces pour lui et pour les siens[2]. Il se trouva aux diverses campagnes de Louis XIV, en qualité de grand écuyer de France; il ne servit dans les armées qu'à la suite du roi ; il alla à la campagne de Flandre, en 1667 ; il accompagna Sa Majesté à la conquête de la Hollande. Comme vie habituelle, il fallait à M. le Grand un grand train, soit par calcul, soit par instinct de naissance, soit par entraînement du milieu où il vécut toute sa vie. Égoïste et personnel, sans trop s'en douter, ne s'occupant pas de ses affaires particulières, dont il laissait le soin à madame d'Armagnac, il vivait comme un souverain constitutionnel, laissant sa femme gouverner le détail de sa maison, et s'occupant uniquement, quant à lui, à représenter, à régner,

[1] *M. St-Simon*, t. X, p. 45.
[2] *Ibid.*, p. 45.

à trôner. Il recevait le plus grand monde chez lui, où il y avait, dit Saint-Simon, « grande et excellente table, soir et matin, et le plus gros jeu du monde toute la journée[1]. » On a insinué que c'était chez le grand écuyer de France, homme court d'esprit et ignorant, un système réfléchi pour se donner un air de supériorité marquée et pour s'y maintenir.

On va dire comment une réunion de parents fut troublée, à Royaumont, en 1668, lorsque plusieurs membres de la famille de Lorraine-Armagnac étaient venus « y prendre l'air[2]. » Parmi eux, se trouvait la fille unique du comte d'Harcourt, la princesse Armande-Henriette, née en 1640, et qu'on avait pourvue de l'abbaye célèbre de Notre-Dame de Soissons. La mère de la jeune d'Harcourt, madame la comtesse d'Harcourt-Lorraine, était une femme de devoir, qui avait légué à ses enfants les traditions les meilleures de loyauté et de piété. Elle avait, autant qu'il se pouvait, accompagné son mari dans sa vie errante de militaire ; elle le suivit en Catalogne, dont il était vice-roi en 1644 ; et c'est à Barcelone qu'elle avait donné le jour à l'un de ses fils, à Raymond-Bérenger, en 1647. Cette digne femme était heureuse de retrouver sa fille à Royaumont dans leur réunion domestique.

L'arrivée de madame Armande-Henriette de Lorraine-d'Harcourt, coadjutrice de l'abbaye de Soissons, fit sensation à Royaumont. C'était une femme excessivement distinguée. Élevée, toute enfant, dès l'âge de trois ans, dans le couvent de Notre-Dame de Soissons, où madame d'Elbeuf, sa tante, était abbesse (madame d'Aumale avait précédé madame d'Elbeuf), elle avait montré une grande disposition pour apprendre les langues étrangères et les sciences généralement inconnues aux femmes. La beauté physi-

[1] Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, t. X, p. 45.

[2] C'est ainsi que le duc de Saint-Simon caractérise les habitudes des princes de Lorraine, par rapport à l'abbaye de Royaumont.

que, dit Duguet, se joignait à la distinction de l'esprit, dans la jeune princesse. Sa vocation s'était dessinée de bonne heure. Approchant à peine de la quinzième année, elle brûlait déjà de rompre avec le monde et de se faire religieuse; elle écrivit si souvent à un père, à une mère, dont elle était aimée avec la dernière tendresse, elle les pressa tant, les importuna tant, qu'ils n'osèrent ou ne purent lui refuser la permission de suivre ses goûts et de contracter les fiançailles mystiques. Ravie de ce consentement arraché plutôt qu'obtenu, elle s'était jetée aux pieds de madame d'Elbeuf, sa tante, pour la conjurer de lui donner le voile; reçue novice, puis admise à la profession, elle avait voulu suivre tout ce que suivaient les autres sœurs, les jeûnes, les veilles, les austérités, les exercices pénibles, les actions humiliantes; et, quoiqu'elle n'eût que dix-sept ans quand elle se vit coadjutrice, elle vécut toujours avec la même régularité, se tint toujours dans la même dépendance, voulut toujours être partout confondue avec ses compagnes.

La coadjutrice[1] de l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, accompagnée de quelques-unes de ses religieuses, était donc venue en 1668, pour rendre ses devoirs de sœur à son frère Mgr Alphonse de Lorraine, abbé de Royaumont, pour se rencontrer avec une grande partie de sa famille, pour retrouver surtout dans ces murs la trace chaude encore des derniers instants de son père. Elle venait en même temps en pèlerinage se reposer dans l'abbaye de

[1] Madame d'Elbeuf, abbesse de Notre-Dame, étant morte, le 24 janvier 1669, sa nièce, la princesse madame Henriette-Armande d'Harcourt-Lorraine, qui exerçait la charge de coadjutrice sous sa tante, lui succéda comme abbesse. Elle fut bénie dans l'église du Val-de-Grâce, le jour de la Saint-Barnabé 1669, en présence de Leurs Altesses royales et de tous les princes et princesses tant de l'auguste maison de Lorraine que des autres qui se trouvèrent alors à Paris. L'évêque de Soissons en fit la cérémonie, et mesdames Françoise-Renée de Lorraine de Guise, abbesse de Montmartre, et Henriette de Lorraine-Chevreuse, abbesse de Jouarre, furent ses assistantes.

son frère, et pour respirer l'air pur qu'avait respiré saint Louis. Il y avait alors de ces excursions, moitié pieuses, moitié hygiéniques. De 20 lieues en 20 lieues, ou de 10 lieues en 10 lieues, on rencontrait une abbaye. La révérende mère Armande-Henriette avait rencontré depuis son départ de Soissons l'abbaye splendide de Long-Pont, dans la forêt de Villers-Cotterets, les abbayes de Compiègne, de Senlis, etc. Mais on doit ajouter que le besoin d'un repos momentané ne fut pas une des moindres raisons qui avaient conduit la jeune abbesse à Royaumont. La princesse Armande-Henriette, qui ne sortait pas pour le plaisir d'aller dans le monde, était sous la dépendance d'une santé très-chancelante. Elle fut plus d'une fois obligée de quitter le monastère pour aller se soigner plus expéditivement ; on raconte qu'elle pleurait quand elle était réduite à se séparer de ses chères filles, et que, dans sa dernière maladie, ayant été emmenée dans sa famille, elle regrettait l'absence de ses compagnes de solitude [1].

On s'explique que le voyage de la princesse ait produit, à cette époque, une impression dans la contrée ; madame d'Harcourt se distinguait par de belles qualités personnelles, par une rare justesse de jugement et par une fermeté de coup d'œil que les plus expérimentés n'ont pas toujours. Dès les premières années de son gouvernement,

[1] Malgré cette santé médiocre, elle fut d'une activité incomparable ; son règne abbatial fut marqué par de grands travaux faits à l'abbaye : surtout, aidée par le crédit de ses frères auprès de Louis XIV, elle créa des ressources précieuses pour les pauvres, pour les malades, pour les pauvres honteux, pour les prisonniers, dans la ville de Soissons. Sa libéralité inépuisable fit époque. Elle était à Paris, où la bénédiction de madame l'abbesse de Montmartre, sa parente, l'avait appelée, quand elle fut saisie par des accès d'asthme et d'hydropisie qui, quatre mois après, la conduisirent au tombeau. Elle avait été quinze ans abbesse. (*Oraison funèbre de très-illustre et très-vertueuse princesse madame Armande-Henriette de Lorraine d'Harcourt, abbesse de Notre-Dame de Soissons*, prononcée le 6 juillet 1684, dans l'église de son abbaye, par Du Guet, prêtre de l'Oratoire. In-4. Paris, 1684.) — *Bibliothèque Sainte-Geneviève*, X. 592[a]. — Sa plus vive peine, à sa mort, fut de mourir loin de ses religieuses ; elle crut mourir en terre étrangère.

des abbesses que la naissance rendait ses égales, mais que l'âge et l'expérience devaient mettre au-dessus d'elle, venaient souvent lui demander son avis, qu'elles s'empressaient de suivre. Elle eut une véritable réputation de sagesse administrative et de force de tête. Une des plus illustres dames d'Angleterre, la comtesse de Soudask de la maison d'Hamilton, passant en France pour abjurer l'anglicanisme, vint, attirée par la seule réputation de la princesse de Lorraine, la prier de se charger du soin de l'instruire et de l'affermir dans son pieux dessein. Telle était la noble et pieuse visiteuse de Royaumont en 1668 : femme de grand mérite, elle était en même temps une religieuse exemplaire, une personne d'esprit, de littérature, et, chose remarquable, très-versée dans la connaissance des saintes Écritures. C'est là qu'elle avait puisé, ainsi que dans les saints Pères, ces sentiments si grands, si saints, si édifiants, dont ses exhortations, ses chapitres, ses conversations mêmes furent depuis toujours remplies. Son individualité n'avait pas manqué d'étonner le cloître ; c'est pourquoi sa tante, qui savait apprécier ses mérites exceptionnels, avait pensé ne rien pouvoir mieux faire en faveur du monastère que de mettre madame d'Harcourt en état de lui succéder[1].

La princesse Armande-Henriette faisait, même sous le voile, une grande figure. En elle revivaient les hautes qualités des princesses Hildegarde et Giselle, qui, dès le septième et le huitième siècles, avaient illustré l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons. On revoyait en elle une autre Béatrix de Martinmont, abbesse du treizième siècle,

[1] A la mort de madame d'Elbeuf, la princesse fit elle-même la lettre-circulaire qu'on envoya à cet effet aux abbayes associées. Elle ensevelit sa tante de ses propres mains; et tous les corps de la ville de Soissons, au nombre de plus de vingt-deux, étant venus lui faire leurs compliments, à l'occasion de son élévation au gouvernement, on admira son esprit dans la manière étonnante dont elle répondit à tous. On remarqua qu'elle répondit différemment à chaque discours, et en rapport à ce qui venait de lui être dit, avec un à-propos plein de charme et de sens.

son frère, et pour respirer l'air pur
Louis. Il y avait alors de ces excur
moitié hygiéniques. De 20 lieu
10 lieues en 10 lieues, on r
révérende mère Armande-He
son départ de Soissons l'ab
dans la forêt de Villers-C
gne, de Senlis, etc. Ma
repos momentané ne
qui avaient conduit l ... de Lo
cesse Armande-He ... avaient pr ... édée
d'aller dans le ... esses, aux quator ... me,
santé très-cha ... ptième siècles.
quitter le mo ... la jeune abbesse, et, à en ju ... ger
ment; on r ... ouvain, on dut remarquer à Ro ...
se sépar ... hysionomie de religieuse, la nobless ...
maladi ... le calme serein de la bénédictine. L'abbe ...
tait l' ... s yeux dans ce portrait de Mignard; la jeu ...
O ... se avait-elle de bonne heure dévisagé et mesu ...
à c ... les immenses riens de notre vie éphémère, pour les
dépasser et voler à d'autres réalités? Elle garde, dans la
toile de l'illustre peintre, cette juste fierté d'une chrétienne qui suspend, comme les filles de Sion, sa harpe aux saules de Babylone, et refuse de chanter ses cantiques au banquet des joies terrestres. Et cette fierté est tempérée par une délicate expression de douceur, nuance qui caractérisait, d'après un contemporain[1], l'inclination à faire le bien, naturelle à la maison de Lorraine. On avait changé en partie l'habit de saint Benoît au treizième siècle, et au lieu des robes et scapulaires noirs, les religieuses avaient pris des *cottes* blanches avec des *pelliçons* de toile presque semblables à ceux des chanoinesses[2].

[1] Dom Michel Germain.

[2] L'habit des bénédictines était entièrement noir, dans les premiers

raine est peinte en noir ; du reste
Dame de Soissons tenaient à se
septième siècle, en portant,
ence des séculiers de qua-
le froc ou *le grand habit*
de notre princesse.
détachait sous son
it voir dans ses
bouche avait un
me un commencement
brillait sur sa poitrine. Le
main droite retenant un livre de-
casion sans doute de crayonner une
nt la princesse ne se préoccupait proba-
s. On dit, chose contestable, que les chagrins
nt de l'embonpoint aux femmes ; il est sûr que les souffrances physiques n'ôtèrent point au visage de la jeune abbesse ni cette plénitude régulière, ni ce moelleux ovale, qui lui donnaient un petit air de ressemblance autrichienne, par l'extrémité inférieure de la figure, avec Marie-Thérèse d'Autriche, sa contemporaine et la femme de Louis XIV.

L'événement bien imprévu, c'est qu'il y eut un cas de peste à Royaumont, en 1668, au grand étonnement de cette contrée si salubre, justement au voyage de la princesse Henriette. Dès le printemps de cette année, une maladie pestilentielle s'était déclarée sur plusieurs points

siècles, comme on le constatait à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, dans un manuscrit de Corbie, ancien au dix-septième siècle de plus de 600 ans, et contenant les ouvrages de Paschase Radbert. L'abbesse et les religieuses de Notre-Dame de Soissons y étaient toutes représentées avec un habit noir. On conservait aussi dans l'abbaye de Notre-Dame de Soissons un autre manuscrit de Gautier de Coincy, religieux de Saint-Médard, et remontant au douzième siècle, où l'on voyait l'abbesse Mathilde et les religieuses de Notre-Dame de Soissons revêtues de l'habit noir de Saint-Benoît. Mais il y avait eu un changement d'habit, au moment où la plupart des religieuses des Pays-Bas et d'autres provinces se firent chanoinesses. *Voy.* Dom Michel Germain.

qui s'était distinguée au monastère de Soissons par la culture des belles-lettres. Madame Armande-Henriette possédait une instruction approfondie et variée. Elle avait appris, comme moyen instrumental qui devait lui ouvrir les trésors de l'antiquité savante, la langue latine, et un écrivain du dix-septième siècle[1] ajoute qu'elle apprit cette langue morte et scientifique « avec une facilité qu'on ne pouvait assez admirer. » Elle égala, dans le talent de gouverner, Mathilde de Toulouse, les abbesses de Cherisy, de Chatillon, les princesses Catherine de Bourbon, Louise de Lorraine d'Aumale et Henriette de Lorraine d'Elbeuf, toutes femmes distinguées qui l'avaient précédée dans la même maison comme abbesses, aux quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles.

Pierre Mignard peignit la jeune abbesse, et, à en juger par une gravure de Trouvain, on dut remarquer à Royaumont, sur cette physionomie de religieuse, la noblesse de la princesse et le calme serein de la bénédictine. L'abbesse a de grands yeux dans ce portrait de Mignard ; la jeune princesse avait-elle de bonne heure dévisagé et mesuré tous les immenses riens de notre vie éphémère, pour les dépasser et voler à d'autres réalités ? Elle garde, dans la toile de l'illustre peintre, cette juste fierté d'une chrétienne qui suspend, comme les filles de Sion, sa harpe aux saules de Babylone, et refuse de chanter ses cantiques au banquet des joies terrestres. Et cette fierté est tempérée par une délicate expression de douceur, nuance qui caractérisait, d'après un contemporain, l'inclination à faire le bien, naturelle à la maison de Lorraine. On avait changé en partie l'habit de saint Benoît au treizième siècle, et au lieu des robes et scapulaires noirs, les religieuses avaient pris des *cottes* blanches avec des *pelliçons* de toile presque semblables à ceux des chanoinesses[2].

[1] Dom Michel Germain.
[2] L'habit des bénédictines était entièrement noir, dans les premiers

Madame Armande de Lorraine est peinte en noir; du reste les religieuses de Notre-Dame de Soissons tenaient à se distinguer des autres au dix-septième siècle, en portant, quand elles paraissaient en présence des séculiers de qualité, au-dessus de cet habit blanc, le froc ou *le grand habit noir*, dont elles se servaient du temps de notre princesse. La figure de madame Henriette, qui se détachait sous son voile noir et sur sa guimpe blanche, laissait voir dans ses yeux toute la placidité claustrale, et sa bouche avait un pli aux deux coins des lèvres, comme un commencement de doux sourire; une croix brillait sur sa poitrine. Le peintre la représente la main droite retenant un livre debout, pour avoir l'occasion sans doute de crayonner une belle main, dont la princesse ne se préoccupait probablement pas. On dit, chose contestable, que les chagrins donnent de l'embonpoint aux femmes; il est sûr que les souffrances physiques n'ôtèrent point au visage de la jeune abbesse ni cette plénitude régulière, ni ce moelleux ovale, qui lui donnaient un petit air de ressemblance autrichienne, par l'extrémité inférieure de la figure, avec Marie-Thérèse d'Autriche, sa contemporaine et la femme de Louis XIV.

L'événement bien imprévu, c'est qu'il y eut un cas de peste à Royaumont, en 1668, au grand étonnement de cette contrée si salubre, justement au voyage de la princesse Henriette. Dès le printemps de cette année, une maladie pestilentielle s'était déclarée sur plusieurs points

siècles, comme on le constatait à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, dans un manuscrit de Corbie, ancien au dix-septième siècle de plus de 600 ans, et contenant les ouvrages de Paschase Radbert. L'abbesse et les religieuses de Notre-Dame de Soissons y étaient toutes représentées avec un habit noir. On conservait aussi dans l'abbaye de Notre-Dame de Soissons un autre manuscrit de Gautier de Coincy, religieux de Saint-Médard, et remontant au douzième siècle, où l'on voyait l'abbesse Mathilde et les religieuses de Notre-Dame de Soissons revêtues de l'habit noir de Saint-Benoît. Mais il y avait eu un changement d'habit, au moment où la plupart des religieuses des Pays-Bas et d'autres provinces se firent chanoinesses. *Voy.* Dom Michel Germain.

du Beauvaisis, et y avait fait de nombreuses victimes. Ce fut pour l'évêque de Beauvais une occasion éclatante de signaler son zèle de premier pasteur, et l'histoire doit à Mgr Nicolas Choart de Buzanval une page de souvenir. Le prélat fut à la hauteur des circonstances, il se multiplia, pour venir en aide à la population consternée du diocèse de Beauvais, il donna des instructions pour les mesures à prendre ; il se rendit lui-même dans une localité où il jugeait sa présence utile pour relever le moral abattu des habitants. Qu'arriva-t-il ? Lorsqu'on se croyait délivré de ce fléau, une de ses brusques apparitions alarma la colonie de Royaumont, dans la personne des religieuses venues de Soissons, et fit provoquer les mesures rigoureuses en usage en pareille circonstance. On élevait des cabanes dans les champs, à quelque distances des villages, et on y transportait les malades dont on n'osait plus s'approcher. On se tenait à distance lorsqu'on leur présentait les aliments ou les rafraîchissements qu'ils réclamaient [1]. Et, pour Royaumont, lorsque le cas de peste qui venait de s'y déclarer fût connu du public, l'autorité crut devoir prendre des mesures ; d'où l'on peut juger de la vive émotion de la famille de Lorraine, ainsi que des habitants de Royaumont et d'Asnières. Une partie des appartements des hôtels de l'abbaye de Royaumont fut érigée en lazaret, où la coadjutrice de l'abbesse de Notre-Dame et ses compagnes furent consignées. Il fallait se soumettre à une mesure de l'autorité. Ces religieuses étaient-elles atteintes effectivement de la peste, ou bien sortaient-elles seulement d'un lieu déjà infecté de l'épidémie, et craignait-on une importation funeste? le fait n'est pas expliqué dans les archives de l'abbaye. Le parlement et le bailliage de Senlis, dans le sentiment de leur responsabilité, furent d'avis d'ordonner, comme préservation, une quarantaine

[1] *Histoire du diocèse de Beauvais*, par M. Delettre, t. III, p. 496.

sévère et un isolement strict. Le fait de 1668 était-il contagieux ou simplement épidémique? les bons esprits n'étaient pas plus décidés sur ce point, au dix-septième siècle, qu'on ne l'est au dix-neuvième. On croyait, à Senlis, à l'utilité des quarantaines, comme on y croyait partout en France, en Espagne, en Italie; et sans se prononcer sur les causes de production, de transmission, de communication mystérieuse de la peste, Senlis décida, en faveur de la santé publique, une mesure de police sanitaire.

Un arrêt du parlement et une sentence du bailliage de Senlis furent signifiés aux religieux de Royaumont, en ce qui concernait le cas d'épidémie, ordonnant que l'abbesse de Notre-Dame de Soissons et les religieuses qui se trouvaient avec elle à l'abbaye fussent tenues d'y demeurer quarante jours. L'arrêt portait défense expresse d'avoir aucune communication, et d'aucune sorte, avec ces religieuses, et d'en approcher de plus près que de *vingt pas*[1]. On fut positif et prudent. L'importation du mal avait-elle une cause étrangère, ou bien devait-on admettre une cause toute locale? Fallait-il s'en prendre à cette théorie moderne, plus ou moins séduisante, qui attribue la cause de nos dernières et redoutables épidémies tantôt à la trop faible quantité de fluide électrique dans l'individu et dans l'atmosphère[2], tantôt à l'absence dans l'air de cet oxygène électrisé qui porte le nom d'ozone, et dont on connaît mal la nature? L'administration ne perdit pas le temps à dis-

[1] Il est évident que, de nos jours, on doit rechercher le système de quarantaine le plus propre à concilier les intérêts de la santé publique avec ceux du commerce et des relations internationales par terre et par mer. Il serait exagéré de soutenir que l'ancien système des quarantaines soit un produit de la peur et de l'ignorance.

[2] On connaît le travail présenté par M. Poggioli à l'Institut, tendant à prouver que le choléra consiste dans un défaut d'électricité, les causes prédisposantes au choléra amenant toutes un défaut d'électricité, et ceux qui sont le plus facilement frappés par cette maladie ayant en effet une trop faible quantité d'électricité, tels que les convalescents de la fièvre typhoïde, de la dyssenterie, des pneumonies, tels que les individus pusillanimes.

cuter des doctrines incertaines et nébuleuses; puisque, selon d'autres savants[1], le fléau moderne prouverait au contraire une trop forte proportion d'ozone dans l'air. Elle alla au plus prudent, à cette mesure de *l'isolement* des malades que la sagesse recommande; il y avait assez de faits d'apparition du fléau meurtrier dans le dix-septième siècle; on en compta onze en France; on ne pouvait oublier que Marseille, en 1630, avait eu plus de trente-mille habitants enlevés par la peste.

C'était de toute manière un vif contre-temps pour la famille d'Armagnac-Lorraine; et une réunion où l'on s'était promis de douces et d'innocentes joies, de celles qui s'attachent au rapprochement des membres épars du foyer, se vit troublée inopinément par un redoutable cas d'épidémie, et assombrie par la crainte. Ce fut aussi l'objet des préoccupations générales dans la contrée du Beauvaisis; et la haute position de la jeune coadjutrice de l'abbesse de Soissons ajoutait à l'intérêt qu'inspirait ce malencontreux et périlleux accident. C'est que la princesse Henriette d'Harcourt était, à vingt-huit ans, à la tête d'une abbaye célèbre. Cette abbaye de Notre-Dame de Soissons datait du septième siècle, et dès le principe, on avait déployé à cet établissement une magnificence royale. L'abbaye reçut les preuves les plus signalées de la faveur des rois mérovingiens et carlovingiens, les filles des plus grands seigneurs et des rois eux-mêmes s'empressaient d'y prendre le voile. Plusieurs princesses de la famille de

[1] Tandis que M. Schœnbein, M. Bœckel, M. Noble, M. Wolf, M. Turchetti, produisent plusieurs observations desquelles il semblerait résulter que la diminution de l'ozone engendre ou du moins favorise dans son développement le choléra, un savant allemand, M. Joanne, croit pouvoir tirer de ses observations une conclusion tout opposée. Le choléra serait dû, suivant lui, à une trop forte proportion d'ozone dans l'air : aussi ne trouve-t-il rien de plus efficace à opposer au fléau asiatique que de répandre dans l'air, par tous les moyens possibles, des vapeurs d'iode qui décomposent à l'instant le poison miasmatique. Voy. *les Trois Fléaux*, par le docteur Foissac, p. 42.

Charlemagne étaient comptées parmi ses abbesses. On voyait aussi figurer, dans les derniers siècles, des princesses des plus hautes maisons, et même du sang royal, parmi celles qui la gouvernèrent. Catherine de Bourbon, sœur de Louis Ier de Condé, celui qui joua un rôle dans les guerres de religion et se mit du côté protestant, était abbesse de Notre-Dame de Soissons, au milieu du seizième siècle ; elle put protéger les intérêts catholiques, au milieu du pillage épouvantable que Soissons éprouva, en 1567, de la part de l'armée calviniste.

L'abbaye de Royaumont fut, en conséquence, soumise, en 1668, aux précautions sévères usitées dans les lazarets. La quarantaine de Royaumont commença au printemps, dans les premiers jours de mai. Au nom de la prudence et de l'humanité, deux huissiers furent commis pour surveiller les religieuses, assurer l'exécution de la quarantaine[1], et empêcher la formation d'un foyer pestilentiel qui eût projeté dans le pays la contagion et la mort. Armande Henriette de Lorraine n'avait pas eu de bonheur dans son excursion, qui n'était pas un simple but de promenade. Les dépouilles mortelles du comte d'Harcourt reposaient à Royaumont, et la jeune abbesse qui était en quête d'un souvenir de son cher et illustre père, faillit payer de sa propre vie la satisfaction que sa piété filiale était venue chercher. Voici ce qui pouvait se voir dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, l'année qui suivit le voyage d'Armande Henriette de Lorraine, à Royaumont. Près du tombeau de madame d'Elbeuf, la jeune abbesse avait fait placer dans une petite arcade, sur des barres de fer, une boite de plomb d'un pied carré, contenant le cœur de feu M. le comte d'Harcourt avec une plaque de cuivre, où l'on avait gravé l'épitaphe suivante :

[1] *Inventaire de la manse conventuelle*, de 1763, liasse cot. R. Archives de Seine-et-Oise.

Épitaphe de monsieur le comte d'Harcourt.

« C'est icy le cœur de très-haut, très-puissant et très-illustre prince Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, d'Armagnac, de Brionne, de Marsan et de Charny, seigneur de Conliége, Neublant, etc., pair et grand escuyer de France, chevalier des ordres du Roy, grand séneschal de Bourgogne, gouverneur de la haute et basse Alsace, et de la province d'Anjou, général des armées de Sa Majesté, et cy-devant vice-roy en Catalogne, dont l'histoire parle amplement à cause de ses actions héroïques et de ses exploits mémorables, qui luy ont acquis le nom du grand comte d'Harcourt. Il fut né le 20 may 1601, environ midy, et décéda le 25 juillet 1666, en l'abbaye royale de Royaumont (où gist son corps), appartenant à messire Alphonse Louis de Lorraine son fils, chevalier d'Harcourt, grand-croix de Malte. Il était fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, gouverneur de Bourgogne, et grand veneur de France et de Marguerite Chabot. Ledit cœur a esté transféré de l'abbaye de Royaumont en celle-cy, par les soins de madame Armande Henriette de Lorraine, sa fille, abbesse de cette abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, l'an 1669[1]. »

Que devenait, après cet échec, la renommée de la contrée d'Asnières et de Royaumont pour sa salubrité proverbiale? On n'eut garde de déprécier le salutaire isolement de ces lieux, si sympathique à la santé de l'âme et du corps. Il y a de ces mystères d'épreuve, ou de ces côtés inconnus des lois générales du globe, dont les pays les mieux partagés ne sont point dispensés. On n'en était pas moins, à Royaumont, dans une des contrées les plus favorisées sous le rapport de l'hygiène publique. Le pays de Royaumont, planté de chênes, de frênes, de charmes,

[1] *Hist. de l'Abbaye royale de Notre-Dame de Soissons*, par dom Michel Germain, p. 411.

de peupliers, présente un sol spongieux et toujours sec pour le promeneur ; on y jouit d'un air humecté, et cependant pas humide, le pays ayant quelque chose de découvert, d'aéré ; on y est en présence d'un ciel clément, d'un front de collines toujours vertes, et, à part les vents qui viennent aux équinoxes gémir et pleurer aux portes de Royaumont, on y est gratifié durant toute l'année d'un climat agréable et tempéré. Quoi qu'il en soit, on n'eut cependant aucun malheur à déplorer à Royaumont, en 1668, par suite de la peste; mais il semble que la généreuse piété filiale de l'abbesse de Soissons avait stimulé celle de ses frères. Les Lorrains voulurent doter l'église de Royaumont d'un embellissement, dont c'est le lieu de parler. Le prince Alphonse Louis de Lorraine, ainsi que son frère aîné, le grand écuyer de France, désirèrent que les dépouilles mortelles de leur noble père, ensevelies provisoirement à Royaumont, reposassent d'une manière définitive dans l'église de la célèbre abbaye; l'initiative de cette pensée appartenait au comte d'Armagnac, et il n'est pas irrégulier de supposer que l'amour-propre de famille, ainsi qu'une idée de politique, ne furent pas étrangers au choix de ce lieu de sépulture, sans exclure tous les autres mobiles.

Antoine Coysevox commençait à jouir d'une renommée méritée, comme sculpteur. La réputation de son talent lui avait fait confier récemment, étant âgé seulement de vingt-sept ans, le soin de décorer le palais de Saverne du cardinal de Furstemberg en Alsace. Le comte d'Armagnac appréciait cet artiste ; il avait vu plusieurs bustes de Louis XIV, qui étaient sortis de son ciseau distingué, et d'autres ouvrages qu'il avait faits pour les maisons royales. C'est lui que d'Armagnac chargea d'exécuter un mausolée, pour être placé dans la grande église de Royaumont, à la mémoire du comte d'Harcourt. M. d'Armagnac s'adressa bien ; Coysevox était un homme modeste et un

artiste éminent; on aimait, sinon dans ce Rubens, du moins dans ce Murillo de la sculpture, ses qualités solides d'honorabilité, ses dehors simples et sa scrupuleuse probité; on devait à Coysevox le mausolée du cardinal Mazarin. En faisant appel au talent supérieur de Coysevox, qui sans avoir fait palpiter le marbre autant que Puget, a cependant conquis une noble place entre Puget et Girardon, le comte d'Armagnac se proposa de gratifier la basilique de Royaumont d'un chef-d'œuvre de sculpture, et d'un monument en rapport avec la célébrité de l'abbaye; mais voici comment la politique pouvait s'allier à la piété filiale. Charles IV, duc de Lorraine, beau-frère de Gaston d'Orléans[1], le plus étrange et le plus versatile des personnages, tantôt nous faisant la guerre en s'alliant avec l'Espagne, tantôt se déclarant soumis, continuait avec les années sa vie de tergiversation et de perfidies. Mais Louis XIV avait entrepris de raisonner cet « illustre condottiere » avec des soldats et du canon, ce qui amena le traité de Montmartre, signé le 6 février 1662. Ce traité de 1662 ayant de la connexion avec le mausolée érigé dans l'église de Nôtre-Dame de Royaumont, il est nécessaire d'en rappeler l'article principal. Le duc Charles IV, à qui les années n'avaient pas apporté la sagesse, eut la fantaisie d'échanger son duché contre une pension annuelle d'un million de livres, et le rang de prince du sang français garanti à lui et à tous ceux de sa maison. Ce traité par lequel Charles IV donnait la Lorraine à Louis XIV, et substituait la couronne à la maison de Lorraine après les princes du sang, fut signé à la grille de l'abbaye de Montmartre, dont Françoise Renée de Lorraine, fille du duc de Guise, était abbesse[2], en présence du duc de Guise et de l'abbesse.

[1] La princesse Marguerite de Vaudemont, sœur de Charles IV, fut mariée, en 1632, au duc d'Orléans, frère de Louis XIII.

[2] Depuis 1657.

Sitôt que ce traité fut connu, il excita une vive émotion. Naturellement la clause par laquelle le capricieux Charles IV cédait à la France la propriété des États et duchés de Lorraine et de Bar, devait soulever de grandes et inévitables réclamations en Lorraine; le duc Nicolas-François et son fils le prince Charles en furent consternés; les populations aussi se plaignirent de cette aliénation et de cet abandon. L'autre clause du traité mécontenta en même temps les princes français qui voyaient avec déplaisir les préséances accordées aux princes lorrains; car, en considération de la cession territoriale qui lui était faite, Louis XIV déclarait tous les princes de la maison de Lorraine désormais habiles à succéder à sa couronne; il les agrégeait à la famille royale de France; ils y seraient appelés selon leur rang, après la maison de Bourbon; ils marcheraient devant tous les princes issus de maisons souveraines étrangères[1]. Il n'y avait que les princes lorrains, sujets du roi, ayant leurs biens en France, qui se consolaient facilement du traité, dans l'espérance de devenir princes du sang, et d'avoir le rang par-dessus tous les princes étrangers. Et même on est vivement tenté de voir dans l'érection du mausolée du comte d'Harcourt à l'abbaye de Royaumont, et dans le choix de ce lieu pour sépulture du grand capitaine, le besoin de saisir toute occasion d'appliquer le traité de Montmartre de 1662, et de faire acte de princes du sang de France. En effet, l'admission de la sépulture d'un personnage étranger dans le chœur et dans le sanctuaire des églises cisterciennes avait une signification très-déterminée. Les statuts formels de l'ordre de Cîteaux avaient prévu et réglementé cette question des sépultures; et on ne pouvait admettre dans le chœur de Royaumont que la sépulture des princes du sang royal. Il n'y avait eu d'ensevelis dans le sanctuaire

[1] Voyez *Mémoires de Beauveau*, Cologne, 1690, in-12, et *Histoire de Lorraine*, par dom Calmet, in-folio, t. III, p. 594.

de Royaumont que des abbés ou les enfants de saint Louis; les autres monuments furent toujours placés, soit dans le cloître, soit dans le cimetière au côté septentrional de l'Église. C'est ainsi que la commande faite par le comte d'Armagnac au sculpteur Coysevox pour le mausolée de Royaumont pouvait sembler, dans la pensée du grand écuyer de France, la prise de possession de la convention de Montmartre.

Ce n'est point un sentiment d'exclusion aristocratique, qui empêcha d'admettre dans le chœur de Royaumont, et dans les églises cisterciennes en général, les tombes et les sépultures communes; on obéit à une pensée d'ordre.

Les honneurs rendus aux morts, comme l'observe un docte historien[1], ont pu quelquefois, sous une apparence religieuse, revêtir un caractère de spéculation dans les établissements monastiques. Ces honneurs rendus à des étrangers pouvaient être une occasion d'abus en détournant, par des pensées d'intérêt temporel, les moines du but véritable de leur institut. L'ordre de Cîteaux l'avait compris; aussi, il était défendu de célébrer aucun anniversaire sans l'autorisation du chapitre général[2]. En conséquence des mêmes principes, on avait défendu d'enterrer dans les églises abbatiales d'autres personnes que les rois, les reines, les archevêques et les évêques. Un article du chapitre général de Cîteaux, de l'an 1152, porte en effet[3] cette disposition : «*Nullus præter regem, sive reginam, sive archiepiscopos, in nostris sepeliantur ecclesiis.*» Un moderne biographe de saint Louis[4] a mal interprété cet article, quand il le nomme « un des fiers décrets des abbés de Cîteaux. » Lorsque les abbés de Cîteaux décidèrent qu'on n'ensevelirait dans leurs églises que des princes

[1] M. D'Arbois de Jubainville.
[2] *Institut. capit. gen. cist.* Dist. III, cap. xv, ap. *Monn. cist.*, p. 286.
[3] Martène, *Thesaur. Anecdot.*, t. IV, p. 1245. — *Instit. cap. gen. cist* Dist. X, cap. xxv.
[4] De Villeneuve-Trans.

et des prélats, ce n'était ni fierté, ni exclusion aristocratique. On se proposa de restreindre le nombre des sépultures et d'obvier à des inconvénients.

Coysevox dota Royaumont d'un monument grandiose. On commença par donner un fond harmonieux à l'ensemble du mausolée, en sculptant, à une grande hauteur du mur du transsept méridional de l'Église, une grande draperie ondoyante, que Millin dit de marbre blanc, et qu'il est plus exact de dire de pierre simulant le marbre blanc; le mausolée devait tout à la fois être appuyé et ombragé par cette draperie, immense manteau ducal, parsemé de croix et de doubles croix de Lorraine en or, que soutenaient aux deux extrémités deux anges ou génies en pierre[1], et deux aigles de même matière, ayant une couronne d'or, et tenant au sommet du manteau ducal les armes des Lorraine-d'Harcourt. On ne se contentera point ici d'une indication purement sommaire d'une œuvre si importante; disons successivement les détails et l'ensemble du travail de Coysevox, afin de mieux goûter cette belle œuvre d'un artiste de conscience sévère, auquel l'abbaye doit un de ses plus glorieux ornements.

Sur un socle en marbre veiné rouge, fut élevé un soubassement de marbre blanc; deux volutes de profil et deux de face de marbre blanc soutenaient gracieusement la corniche de marbre veiné rouge; ces volutes avaient des ornements de bronze[2], feuilles d'acanthe au rouleau du bas, guirlandes de laurier au rouleau supérieur. Entre les deux volutes de face, l'artiste plaça un cartouche en forme de carré long, qui reçut un bas-relief en bronze, représentant le siége et la prise de Turin. Le sujet du bas-relief était expliqué au-dessous du cartouche, par une inscription

[1] Le mausolée du comte d'Harcourt fut transféré vers 1792 à l'Église d'Asnières-sur-Oise, où il est encore.

[2] Ces ornements de bronze ne sont plus au mausolée, tel qu'on le voit aujourd'hui, dans la petite église d'Asnières-sur-Oise. La translation qui en fut faite, de Royaumont à Asnières, dut les mutiler et les faire disparaître.

gravée sur une plaque de bronze[1] et mise dans un encadrement de marbre blanc ayant la forme d'une profonde accolade, dont les branches s'élevaient vers le bas-relief. Cette inscription latine énumérait les principaux faits d'armes du comte d'Harcourt, en rappelant la particularité de Turin, où il fut à la fois assiégeant et assiégé. Voici cette inscription :

HIC VIR, HIC EST,

« Qui maximos inter ævi sui bellatores, fide, fortitudine
« præcellens, Lerinensibus insulis totoque mari Gallico
« Hispanos exterminavit; eosdemque Casale circumval-
« lentes castris exuit et fudit; Taurinum *obsessor idem et*
« *obsessus* cæteris ter cœsis, factiosis ejectis, legitimo
« principi restituit; Guerium in Pedemontio; Laurentium
« in Catalaunia victoriis insignivit; Normanniam in
« officio, Flandriam in metu continuit : in Aquitania de-
« nique majestatem regiam strenue ultus; obiit in hoc se-
« cessu palmis et annis gravis, ætatis LXVI, ann. Do-
« mini M.DC.LXVI. »

Sur ce soubassement, sorte de premier piédestal, fut superposé un sarcophage de marbre noir, qui se trouvait reporté, par une raison ou une loi d'élégance, à cinquante centimètres environ au-dessus de la corniche. Cette masse n'avait pas de lourdeur, étant séparée du soubassement par deux pattes ou griffes de lion qui la supportaient aux deux extrémités, se redressaient le long du sarcophage, et se terminaient en tête d'aigle, qu'on voyait de profil. Ces deux supports étaient dorés ainsi que le trophée placé sur la corniche entre celle-ci et le sarcophage. Le trophée se composait de tous les attributs des dignités que le comte d'Harcourt avait occupées; c'était un entassement de hache, pique, glaive, bélier de siége, faisceaux

[1] La plaque avec l'inscription a également disparu.

et proue; on y voyait deux écus, l'un représentant en bas-relief une couronne murale, l'autre un lion debout au repos. Le centre était occupé par un grand casque impérial[1] ayant pour cimier une tête d'aigle qu'on voyait de face. Une grande draperie de marbre blanc se déployait en guise de drap mortuaire sur le sarcophage qui était de marbre portor, espèce de marbre noir, mêlé de grandes taches de veines métalliques d'un jaune d'or; cette draperie de marbre que le ciseau avait assouplie jusqu'à lui donner la tendresse et les plis soyeux d'une étoffe, ne laissait voir que les deux extrémités du sombre sarcophage dont elle tempérait le ton austère. En retombe, la draperie formait de légères ondulations jusque sur le casque du trophée, qui la relevait un peu au centre, de manière à laisser voir le casque et son cimier. C'est sur cette draperie que l'artiste grava, en grandes lettres noires, l'inscription latine suivante, où il désignait et celui à qui était destiné le monument, et celui qui l'avait fait élever.

CELSISSIMO PRINCIPI
HENRICO AA LOTHARINGIA
HARCURII COMITI
SUMMO REGII STABULI PRÆFECTO
LUDOVICUS FILIUS
TITULORUM HÆRES LAUDUM ÆMULUS
POSUIT[2].

Venait ensuite le couronnement du sarcophage, point où Coysevox a triomphé; par-dessus tous les piédestaux successifs, au-dessus du sarcophage et de la draperie, apparaissait comme sur un trône aérien le beau groupe

[1] Les deux jugulaires baissées ont disparu.

[2] A très-haut Prince
HENRI DE LORRAINE
comte d'Harcourt
Grand écuyer de France
Son fils Louis
Héritier de sa charge et gardien de sa gloire
A fait élever ce monument.

sculpté où l'on voyait le comte d'Harcourt mourant et soutenu par la Victoire ; voici ce groupe : — Le comte d'Harcourt est assis sur un coussin à glands, les jambes étendues et croisées dans l'attitude du repos ; son costume est antique, et la coiffure du temps de Louis XIV n'est pas d'un mauvais effet[1]. La figure est noble et calme ; on voit à l'oreille droite la fameuse perle qu'il portait toujours et qui lui avait valu le surnom de *Cadet-la-Perle*. Il fallait donner au comte d'Harcourt mourant, devant une apparition qui personnifiait la Victoire, cette attitude d'attention résignée, de sublime espérance qui doit clore une vie guerrière noblement dépensée au service du pays. Le talent de Coysevox n'y a pas fait défaut. Le comte d'Harcourt, la main gauche portée vers le cœur, sa droite dans la main droite de la Victoire, paraît effectivement attentif à ce que dit la statue de la Victoire : le marbre blanc s'efface et disparaît : l'illusion s'établit, c'est d'Harcourt en personne qui prête l'oreille, c'est un être vivant qui écoute ce que lui dit son interlocuteur. La Victoire est à la droite du comte d'Harcourt, le genoux droit posé sur des faisceaux, symbole de la force, le pied gauche à terre sur le sarcophage, le front ceint de lauriers. Elle est vêtue d'une tunique de lin du plus gracieux effet ; ses ailes sont en partie déployées ; elle va poser sur la tête du mourant une couronne de laurier[2]. Comme accessoires et fond de tableau à ce groupe, se trouvent derrière et à la gauche du comte d'Harcourt, une proue, des faisceaux et deux grands drapeaux à moitié déployés, dont l'un, en bas-relief, porte l'aigle à deux têtes de l'Empire

[1] Nous ne partageons pas l'impression de Millin, qui s'offusquait de cette perruque énorme, sans remarquer ce qu'elle donne de majestueux au personnage.

[2] Dans le mausolée, tel qu'il est aujourd'hui, la couronne n'est plus dans la main de la Victoire ; la main vide et levée en l'air semble indiquer au capitaine la région du ciel. Mais les anciennes gravures d'avant 1791 ont la Victoire avec la couronne à la main. Cette couronne était de plomb doré, d'après Millin.

d'Allemagne, dont la Lorraine faisait autrefois partie ; le tout est en marbre blanc ; les ailes de la Victoire forment le fond du côté opposé.

Tel est le mausolée dont l'église de Royaumont fut enrichie à la fin du dix-septième siècle, et que l'on peut admirer encore de nos jours. Ce fut un légitime sujet de spiritualiste fierté pour l'abbaye de posséder un monument, qu'il faut proclamer d'un grand goût et d'une exécution remarquable. Celui qui l'étudie attentivement, acquiert la conviction qu'il était difficile de disposer une composition de sculpture d'une manière plus observée et plus logique. Le ciseau de Coysevox qui procède du style et de la tradition de la Renaisssance française, s'est montré gracieux et élevé dans ce mausolée de Royaumont. La sûreté et la finesse des contours, l'élégance des formes et surtout cette morbidesse charmante, signe caractéristique des œuvres de Coysevox, font de ces deux figures de marbre blanc, et surtout de celle de la Gloire ou de la Victoire, chef-d'œuvre de grâce, un des morceaux les plus saillants que nous ayons de ce sculpteur. La statue de la Victoire du mausolée de Royaumont rappelle la statue de la duchesse de Bourgogne, œuvre également élégante et spirituelle du même artiste, qui se voit au musée du Louvre.

Lorsque le mausolée fut placé à l'abbaye, la satisfaction du comte d'Armagnac était grande[1]. Lui qui aimait à vivre au milieu du plus grand monde, « qui ne se mêla jamais « de rien à la cour, dit Saint-Simon, que de ce qui regar- « dait sa maison, dont il fut toujours très-sensiblement « occupé ; » combien ne paraissait-il pas fier de ce monument funèbre, qui rehaussait la pompe de sa famille, en rappelant le traité de Montmartre de 1662, et en perpétuant le souvenir des exploits du chef de sa race ? La

[1] Le comte d'Armagnac ne vit pas longtemps le mausolée achevé; puisqu'on lisait au-dessus du sarcophage, sur un coussin, ces lettres : *Antoine Coysevox*, F. 1711.

vanité des vivants se mêlait donc peut-être à leur insu à ce luxe de la mort, et à travers la gloire de l'art M. d'Armagnac pouvait retrouver la gloire de sa maison ; Coysevox ne serait que le comparse illustre et inconscient d'une comédie de l'amour-propre ; et la pièce se jouerait avec une naïveté relative sur une scène de piété filiale. Ne vit-on pas le comte d'Armagnac pousser le besoin et l'art de régner jusqu'à réduire « tous les ministres, et les plus audacieux, les Seignelay, les Louvois et tous leurs successeurs, à se faire un mérite d'aller chez lui, et au-devant de tout ce qui lui pouvait plaire, et qu'il recevait avec les façons de supériorité polie comme ce qui lui était dû. » On dit même qu'il sut ployer les princes du sang à la même considération pour lui, et à une sorte d'égalité de maintien avec eux chez lui-même. On ajoute que les cadets de sa maison tirant leurs prétentions de leur naissance et dans l'intérêt qu'ils avaient de rehausser leur aîné, osèrent vouloir l'élever « jusqu'en compétence (concurrence) de M. le duc de Chartres[1]. »

Ce qui est sûr, c'est que l'attitude ambiguë et le mystère des sentiments politiques de Louis XIV, pendant de longues années, pouvaient laisser croire que le traité de Montmartre de 1662 n'avait été rompu, ni par le traité de Vincennes, ni par celui de Marsal[2]. Il est vrai que, dès 1662, la noblesse de France avait jeté les hauts cris. Le duc de Vendôme avait présenté une requête, par laquelle il suppliait le roi de considérer que Henri IV avait envoyé une déclaration au Parlement, portant qu'il marcherait immédiatement après les princes du sang ; que, conformément à cette déclaration, Sa Majesté avait bien voulu lui donner ce rang dans la cérémonie de l'Ordre du Saint-Esprit. Le duc espérait que Sa Majesté accorderait la

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 48.
[2] Il y eut, sinon des traités, du moins des pourparlers diplomatiques à Vincennes et, le 1er septembre 1663, à Marsal.

même grâce à ses enfants, qui du côté de leur mère avaient ce droit, étant fille d'Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, laquelle devait précéder toute la maison de Guise et celle du marquis de Mouy, qui n'étaient que des puînés. Il suppliait enfin Sa Majesté de lui permettre, ainsi qu'à ses enfants, de former leur opposition et de défendre leurs droits dans les règles de la justice ordinaire.

Le prince de Courtenay et ses enfants firent les mêmes protestations. Et les ducs et pairs remontrèrent dans un placet, que la grâce que le Roi accordait aux princes lorrains blessait la première dignité du royaume. On pouvait prouver, par des exemples, que les princes du sang et les rois mêmes des autres royaumes avaient été précédés par les pairs, aux sacres des rois, aux assemblées du Parlement et dans les autres cérémonies. C'est pourquoi les grands seigneurs espéraient que Sa Majesté ne souffrirait pas que sous son règne ils éprouvassent quelque diminution dans leurs privilèges et dans leur rang. Mais, nonobstant ce flot de remontrances et de représentations, les d'Armagnac avaient vu Louis XIV passer outre et se rendre au palais, le 27 février 1662, suivi de quatre mille hommes, pour faire enregistrer au Parlement la déclaration contenant les clauses et les conditions sous lesquelles Charles IV lui avait abandonné la propriété des duchés de Lorraine et de Bar. Ils avaient vu le Parlement exécuter, sans hésiter, la volonté royale, après que l'avocat général Talon eut réfuté, par l'autorité de son éloquence et par ses lumières de jurisconsulte, les objections qu'on avait soulevées. Talon proclamait qu'il n'y avait aucun doute pour l'honneur que le roi prétendait accorder aux princes Lorrains de les réputer du sang de France ; c'était, selon Talon, un droit qu'on n'avait jamais contesté à une tête couronnée, et que Louis XIV avait éminemment.

Que d'incidents et de péripéties ne s'était-il pas inter-

calé entre les années 1662 et 1676? On avait pu croire en plusieurs circonstances, que Louis XIV avait renoncé *tacitement* au traité de Montmartre ; les affaires survenues après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1666, les prétextes dont s'emparait le roi pour déclarer la guerre à Charles IV, le rôle du duc de Lorraine quand se forma la ligue de 1668, entre l'Angleterre, la Suède et la Hollande, la prise des places de Lorraine par les vingt-cinq mille hommes de l'armée du maréchal de Créqui, et le pillage du palais du duc à Nancy, la mort de Charles IV lui-même, en 1675, tout semblait avoir mis en pièces ce fameux traité de Montmartre, fondement contesté de la prééminence des Lorrains installés en France. Les d'Armagnac-Lorraine furent-ils pressés d'enfoncer les obscurités qui s'amassaient autour de leur droit? Étaient-ils éblouis de la prérogative d'être considérés comme princes du sang, et d'être préférés, en cette qualité, à tous les princes souverains étrangers? Voulurent-ils, à cet égard, s'affirmer à Royaumont, en gravant leurs titres sur le marbre d'une tombe? Il n'est pas contre l'histoire de le soutenir; ils ne remarquaient pas qu'ils souscrivaient par là, eux-mêmes, à l'extinction de leur propre maison. Mais, au point de vue du droit, jamais, dans les négociations postérieures au traité de 1662, Louis XIV n'avait donné que de prétendues assurances *verbales*, relatives à la succession ; et s'il avait laissé entendre qu'il renonçait à cette succession, et aux conditions qui y étaient annexées, jamais aucun acte explicite et authentique n'avait ratifié une pareille renonciation. Le roi s'était même refusé, au traité de Marsal, de stipuler par un article formel qu'il renonçât à la succession des États; les ministres qui traitèrent en son nom, dirent que les rois ne cassaient jamais, par des actes publics, les traités qu'ils avaient signés. Bien plus, après la mort du duc de Lorraine en 1675, tandis qu'il ne s'était trouvé aucun État ni aucun prince dans toute l'Europe,

qui ne reconnût le prince Charles, ou Charles V, pour successeur de Charles IV, et qui ne le traitât de souverain et de frère, Louis XIV n'avait-il pas fait ostentation d'une disposition contraire? Il ne prit le deuil du duc de Lorraine, qu'en noir, ne le considérant que comme sujet de la couronne, et non pas comme prince souverain, puisque, d'après la coutume des rois de France, il eût pris le deuil en violet[1]. Et lorsqu'il s'agit d'envoyer des plénipotentiaires à la ville de Nimègue pour traiter de la paix de l'Europe, et comme il fallait des passe-ports aux ambassadeurs des princes intéressés, on remarqua que Louis XIV, dans le passe-port qu'il accorda aux ambassadeurs du duc de Lorraine, se contentait de traiter le duc de cousin et de prince de Lorraine simplement, au lieu de l'appeler frère et souverain.

Toutefois, en dehors des vaines inspirations de l'ostentation, et laissant à part les calculs de la politique, le mausolée de Coysevox fut un grand embellissement de l'église de Royaumont. Il faut s'en bien représenter l'effet, par les détails, par l'ensemble, et aussi par le splendide encadrement qu'on avait ménagé à ce morceau de belle sculpture. Ce monument, aujourd'hui, dans la petite église d'Asnières-sur-Oise, manque d'air; mais à Royaumont, il respirait largement, et il s'abreuvait de lumière. Là à sa place véritable, se dessinant sur l'immense manteau ducal de Lorraine, qui comprenait une hauteur de quarante pieds[2], et surmonté par un grand écusson de forme ronde, où se trouvaient les armes du comte d'Harcourt, ce remarquable mausolée était d'un grandiose et saisissant aspect; deux anges ou génies, deux petits chefs-d'œuvre, à ce qu'il paraît, soutenaient l'immense manteau ducal sculpté

[1] *Vie de Charles V, duc de Lorraine*, p. 153. Amsterdam, 1691.

[2] L'ensemble du monument, d'après les traces encore existantes sur le mur en ruines de la chapelle des Lorraine, avait environ quarante pieds d'élévation.

dans le mur; le génie qui soutenait l'extrémité droite du manteau ducal d'une main, embouchait de l'autre la trompette, emblème de la Renommée; le génie qui était à l'extrémité gauche élevait dans sa main une branche de laurier[1]. On ne doit pas oublier les deux aiglès retournés à droite et à gauche, qui se tenaient aux deux côtés de l'écusson, et les armes de Lorraine, dont ils font partie intégrante; on les voyait, planant sur cette perspective, et achevant cette apothéose de marbre; ils portaient, pendue au col, la croix de Lorraine. On ne peut apprécier aujourd'hui toutes les beautés de ce chef-d'œuvre, parce qu'il est mal éclairé et comme étouffé, où il se trouve; mais on le croit supérieur, comme œuvre d'art, au tombeau du cardinal Mazarin, beau travail, que Coysevox avait fait pour le collége des Quatre-Nations, et qu'on a transporté au Louvre, au musée des sculptures françaises. Nous pensons que le mausolée de Henri de Lorraine l'emporte de beaucoup, par l'ampleur de la conception, qui parle ici à l'imagination infiniment plus.

L'histoire constate avec bonheur le bon accueil fait au mausolée du comte d'Harcourt, par l'abbaye de Royaumont, qui l'admit dans son église conventuelle, terrain commun et de l'abbé commendataire et de la congrégation des religieux. Il y a, dans l'incorrigible humanité, un défaut auquel elle sacrifiera toujours. Quand deux gloires s'élèvent en même temps, et marchent parallèlement, les peuples ne s'attachent qu'à celle qui est plus éblouissante, et ils condamnent ou à l'oubli ou à un tiède souvenir la gloire voisine qui s'est annoncée avec moins de fracas. Le comte d'Har-

[1] On voit encore, sur le mur de Royaumont, le buste de l'ange ou du génie de droite, ainsi que sa tête mutilée à coups de marteau : il y a aussi la trace du bras qui soutenait la trompette de Renommée. Le reste du corps de ce génie, à partir de la ceinture, se trouve derrière les plis ondoyants du manteau ducal, qui était bordé d'une frange dorée de sept à huit pouces; la jambe tendue, en bas-relief, dépasse la frange. Le génie du côté gauche a été tellement abîmé, qu'on ne distingue plus rien de ses formes sur le mur de Royaumont.

court, l'aîné de ses deux grands rivaux, le grand Condé et Turenne, perdit un peu de son prestige, en marchant entre ces deux incomparables capitaines. Et cependant le comte d'Harcourt avait occupé la scène pendant quarante ans, il avait inscrit dans nos fastes militaires plus d'une page immortelle. C'est un point curieux de l'histoire de l'abbaye de Royaumont, d'avoir été appelée, dès la fin du dix-septième siècle, à prévenir les lacunes de la mémoire de la nation[1]. L'abbaye fit un acte de justice historique en donnant hospitalité à la cendre du comte d'Harcourt, et en se chargeant de rappeler à la postérité les titres de Henri de Lorraine. Ces proportions royales données à son mausolée, ce grand espace qu'il remplissait depuis le sol jusqu'à la naissance des voûtes, cette grande chapelle du transsept méridional qui lui servait d'encadrement et l'identifiait au système général de l'architecture de la royale basilique, tout cela devenait du patriotisme. Quand on visitait Royaumont, on sentait que la France

[1] On ne veut pas dire que la France du dix-septième siècle oubliât les services militaires du comte d'Harcourt. Mais, pour obtenir les manifestations publiques dans tout leur déploiement, il est nécessaire ordinairement de ne pas laisser se refroidir le premier feu de la reconnaissance et de l'élan populaire. Quand l'homme n'est plus *sous les yeux*, il passe bien vite de l'esprit, dit excellemment le livre si philosophique de *l'Imitation*. Pour le comte d'Harcourt, vingt ans après sa mort, son nom retentissait encore dans la chaire sacrée. Pour n'en citer qu'un exemple, un membre distingué de l'Oratoire, le P. Duguet, prononçant, en 1684, l'oraison funèbre de madame Armande-Henriette de Lorraine-d'Harcourt, fille du grand capitaine et abbesse de Notre-Dame de Soissons, s'écriait dans son discours, au sujet de son héroïne : « Elle était de la maison de Lorraine, la plus ancienne et « la plus auguste, si l'on excepte la seule maison de Bourbon. Mais par quel « endroit descendait-elle de la maison de Lorraine? Elle était fille de ce « fameux comte d'Harcourt qui, par ses actions héroïques, a mérité le nom « de *Grand;* de ce comte d'Harcourt, dont les exploits, comparés même à « ceux que le dernier siècle a le plus admirez dans ses ancestres, pour- « raient passer pour des prodiges; de ce comte d'Harcourt que l'Allemagne, « la Flandre, l'Italie, l'Espagne et la France, qui ont été pour luy autant de « théâtres différents, ont toujours veu combattre avec la même fidélité à servir « son roy, avec la même facilité à vaincre ses ennemis. » *Orais. funèbre*, par le P. Du Guet. In-4°, Paris, 1684, chez Petit. — A la Bibliothèque impériale, Ln 27, 9535.

n'oubliait pas les grands faits d'armes de Casal, de Turin, et des îles de Provence. Le comte d'Harcourt méritait bien cette gloire posthume et cet essai d'immortalité terrestre, tenté à la fois par sa propre famille et par la famille spirituelle des Bernardins. L'affaire de Casal, de l'année 1640, faisait le plus grand honneur au comte d'Harcourt; il y fit éprouver un mémorable échec au prince Thomas de Savoie, qui était toujours dans le parti de l'Espagne. Le marquis de Leganez, gouverneur espagnol du Milanais, avait ouvert la campagne par ce siége de Casal; le comte d'Harcourt, avec à peine sept mille hommes contre quatorze ou quinze mille, avait forcé les retranchements et délivré Casal. On rend au marquis de Leganez la justice de reconnaître qu'il fit en cette occasion tout ce qu'on pouvait attendre d'un brave soldat et d'un général habile; mais l'abbaye de Royaumont n'a pas permis d'oublier que d'Harcourt fut dans cette affaire un héros de la fable. Henri de Lorraine s'élança le premier dans le camp ennemi; son cheval fut tué, il en prit un autre et continua de renverser tout ce qui résistait. Ce nouveau cheval s'embourbe, d'Harcourt se débarrasse avec peine et monte sur un troisième, sans chapeau et sans pistolets, les ayant perdus dans sa chute. Son exemple entraîna l'armée française, et la déroute des Espagnols fut telle, écrivait un ministre, que « le ciel « semblait les avoir frappés d'un coup de foudre... On ne « comprendra jamais comment quatre ou cinq mille « hommes de pied et deux mille chevaux ont pu défaire « une armée nombreuse, puissante, avantageusement re- « tranchée et bien préparée à repousser l'ennemi. « Certainement cela n'est point arrivé sans un miracle du « ciel. »

Ce brillant fait d'armes était du 29 avril 1640. Le comte d'Harcourt avait volé ensuite à Turin; et le marquis de Leganez, dont la destinée était de ne jamais paraître impunément devant le comte d'Harcourt, avait voulu voir

s'il réussirait mieux à secourir Turin qu'à prendre Casal. Il concerta, avec le prince Thomas de Savoie, l'attaque des retranchements du comte d'Harcourt, qui se trouvait comme enfermé entre eux. Encore ici, le sort des batailles s'était tourné du côté du drapeau de la France : le 11 juillet, d'Harcourt triomphait de la coalition des Espagnols et du beau-frère de la régente Christine. Ce beau-frère, le prince Thomas devait sortir de la ville et fondre sur le camp français, tandis que Leganez attaquerait de son côté ce même camp. L'exécution ne répondit pas au projet : les Espagnols furent repoussés et battus de part et d'autre, et s'entr'accusèrent du défaut de concert qui avait fait manquer l'entreprise : le prince Thomas n'était pas sorti assez tôt, Leganez n'avait pas donné à temps le signal, sans ajouter les autres raisons permises à des vaincus pour tromper le dépit amer de la défaite. Mais Royaumont immortalisa, par un bas-relief en bronze, ce siége et cette prise de Turin, originale et exceptionnelle dans l'histoire des siéges et des batailles. On voyait dans ce bas-relief arriver des cavaliers par une des portes des remparts de la ville ; c'était l'incident de la reddition, quand Turin se rendit au comte d'Harcourt, le 22 ou le 24 septembre, et que la ville fut réunie à la citadelle dans la main des Français. Au plan le plus saillant du bas-relief, se distinguait le brave d'Harcourt à cheval, se dirigeant vers le parlementaire de la ville; au côté gauche du bas-relief, et derrière Henri de Lorraine, étaient massés une troupe de cavaliers dont l'un tenait un drapeau : à terre, des chevaux et des hommes blessés. Le vicomte de Turenne, lui-même, avait reçu une blessure dans un des combats de ce siége.

Coysevox, artiste fécond, avait sculpté les bustes, admirables du reste, de Philippe de Champagne, de Richelieu, de Bossuet, de la duchesse de Bourgogne, de Rigaud, etc.; il en devait un à celui qui, avec Condé et

Turenne, fut incontestablement un des plus grands capitaines du dix-septième siècle, et que ses succès en Italie avaient rendu justement fameux. Il n'y avait pas seulement que le soldat dans le comte d'Harcourt; il eut aussi de la valeur comme homme privé, par ses qualités personnelles, morales et religieuses; il avait de l'importance, avant tout, dans l'ordre des idées militaires, mais son individualité avait un cachet aussi dans la sphère des choses diplomatiques, intellectuelles[1] et administratives. D'Harcourt possédait ce qu'on appelle du caractère, cette énergie virile de l'âme, cette loyauté inaltérable, qui rendirent inutiles les promesses par lesquelles on espéra réveiller en lui les ambitions cupides que toute nature tient en réserve. On lui fit souvent des offres qu'il repoussa avec conscience. Il fut un type, un mélange des vertus guerrières de l'antiquité, alliées à une moralité qui l'honore exceptionnellement. D'Harcourt avait les *Hommes illustres de Plutarque* dans son cabinet de travail; il aimait à lire et à méditer l'histoire des héros de l'antiquité, il s'en nourrissait dans ses promenades, et, à force de contempler ces visages d'autrefois, il les empêchait de mourir en les ressuscitant dans le sien. Il affecta toujours la rigueur de discipline des premiers Romains; il imita leur louable frugalité, il entendait qu'on devait se nourrir suffisamment, mais rien au delà.

On a dit que la vie des camps, avec ses dangereuses sollicitations, ne porta aucune atteinte à ses mœurs. On cite à son honneur sa conduite au siége de Pisca, en Bohême, et on la propose en exemple à la noblesse du dix-septième siècle. L'armée de Saxe, étant devenue maîtresse d'une ville qui l'avait bravée, ne respirait que la vengeance; et les femmes de la ville allaient être les victimes

[1] Le recueil des *Lettres du comte d'Harcourt manuscrites* avait passé dans les mains d'un évêque de Troyes. On n'a pu en avoir des nouvelles à la Bibliothèque Richelieu.

du droit de la guerre[1], que des soldats surexcités interprètent quelquefois d'une façon étrange. « Tout s'en allait, dit un écrivain du temps, à la violence, à la brutalité du soldat, s'il ne se fût trouvé un comte d'Harcourt. » D'Harcourt, l'épée à la main, déclara ses ordres ; il avisa contre les violences, et les femmes furent respectées. Il ne séparait pas la justice d'avec les sentiments religieux ; et de ces dispositions combinées, il résultait un ensemble de modestie, de loyauté, que l'histoire admire. Il ne souffrait pas le pillage dans les prises de villes ; et quant aux destructions accomplies, il réparait envers les particuliers ce qui était réparable[2]. Avant de se lancer dans un combat, il élevait son âme à Dieu, par une courte prière, et puis il volait, intrépide, au milieu de la mousqueterie ; il imitait en cela le grand capitaine qu'il avait pris pour maître, le comte de Tilly, rival du roi Gustave-Adolphe. D'Harcourt avait donc un fond de religion vraie, qui ne se composait, dit un auteur du temps, ni de grands chapelets ni de médailles ; sa piété avait de la profondeur, plus de ressort intérieur que de montre ; et lorsque, après la prise de Casal, la population de la ville vint lui faire une ovation, au lieu de se laisser adorer lui-même, il proposa d'aller à l'Église adorer l'Éternel et chanter un *Te Deum*.

Il ne serait pas conforme à la vérité historique de penser que tout fût roses devant le comte d'Harcourt, et que cet homme de guerre trouvât tout facile, même pour conduire ses soldats à la victoire et combiner ses plans de glorification pour nos armes. La loi de contradiction est au fond de tout ; nul être humain n'y échappe, dans aucun pays, ni dans aucun temps. D'Harcourt eut à prendre sur

[1] D'Harcourt, très-jeune, fut le premier sur les murailles de Pisca, que l'on emporta d'assaut, et ensuite le seul à faire respecter l'honneur de la meilleure partie des femmes et des filles de cette ville, qui s'étaient sauvées dans un temple pendant le pillage. On raconte que cette action de charité le mit en danger de sa vie.

[2] Il faisait restituer le butin injuste. Il rendit un calice d'or à un prêtre.

lui de tempérer la force de son caractère, pour supporter de ces oppositions sourdes et provocantes qui viennent des hommes ou des choses, dans la carrière militaire comme dans toutes les autres sans distinction. Il eut à souffrir par l'archevêque de Bordeaux, si hautain, si irritable et si ingénieux à tourmenter les autres. La situation si complexe que lui firent le roi et le cardinal Richelieu, dans la conduite des affaires pour la guerre navale de Provence, mit à une rude épreuve la patience de son âme, et aurait pu fatiguer sa sagesse. Tandis que, par lettres patentes du 12 avril 1636, données à Chantilly, Henri de Lorraine, comte d'Armagnac, avait été nommé par le roi généralissime des armées de terre et de mer, en Levant, n'envoyà-t-on pas, le même jour, à l'archevêque de Bordeaux, sorte de prélat guerrier, sa nomination de *chef des conseils du roi, en l'armée navale*, près du comte d'Harcourt, pour l'*assister dans tous les conseils* qui se tiendraient et *pour avoir la direction de la subsistance de l'armée, des vivres, de l'artillerie?* Cette autorité, aussi illimitée que peu définie, aussi extrême en fait qu'inqualifiable en droit, et qui semblait subordonner à M. de Bordeaux le généralissime des armées de terre et de mer, devait nécessairement amener et amena de fréquents conflits de juridictions et de pouvoir, des tiraillements et des lenteurs qui tournèrent au préjudice de la campagne; de même que de cette fusion de pouvoirs hétérogènes dans la personne de l'archevêque de Bordeaux, il ne pouvait pas sortir toujours une action très-sûre, très-décisive, très-généralement salutaire. La situation étant ainsi hérissée d'incohérence, on comprend comment était paralysée d'avance l'instruction datée du 20 avril 1636, donnée par le roi à Chantilly, et investissant du commandement le comte d'Harcourt, en enjoignant aux diverses forces de terre et de mer de marcher sous ses ordres, et de ne les recevoir de quelque autre personnes que ce pût être, si elle n'était

pareillement fondée en un pouvoir semblable scellé du grand sceau. Et c'est là une des plus cruelles épines pour un capitaine placé à la tête d'une armée; on disait à d'Harcourt d'agir et de réussir, et il sentait qu'en même temps, en l'embarrassant, on le garrottait.

D'Harcourt eut à mener les affaires de son pays et de sa gloire au milieu d'autres difficultés, s'ajoutant à celle de l'archevêque de Bordeaux. A l'époque de Richelieu, on était encore en présence de l'incroyable confusion et de la multiplicité de pouvoirs et de droits rivaux; les prétentions les plus diverses et les plus exhorbitantes étaient représentées par les plus puissantes maisons de France, hautaines et jalouses dépositaires des dernières traditions d'indépendance féodale. Obligé de compter avec ces vestiges d'autrefois, le comte d'Harcourt ne fut pas seulement gêné dans ses mouvements par l'ombrageux archevêque de Bordeaux. Que d'embarras ne lui furent-ils pas suscités par le maréchal de Vitry, qui commandait en Provence, et qui prétendait avoir aussi, en qualité de gouverneur, la direction de l'expédition! Louis XIII écrivit bien une lettre, le 27 août 1636, pour couper court aux difficultés; si l'armée faisait une descente ou attaque dans les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honoré ou ailleurs en mer, dans les côtes d'Italie, le roi décida que le comte d'Harcourt devait avoir le commandement; si c'était en terre ferme, dans le voisinage de Provence, le maréchal de Vitry commanderait alors à tout ce qui serait mis à terre pour exécuter l'entreprise. Les froissements, les piqûres, les aigres discussions continuèrent d'avoir lieu néanmoins entre MM. d'Harcourt, de Vitry et de Sourdis; ce qui entravait les opérations et rendait inerte la flotte française. Et l'archevêque de Bordeaux était quelquefois si intempestif! Ayant ordonné, en novembre 1636, au comte d'Harcourt, d'envoyer une escadre à Menton, il mettait ce dernier dans la terrible nécessité de ne pas obéir à cet ordre,

parce que c'eût été trop diviser ses forces ; d'Harcourt appuyait son refus de l'avis unanime et motivé des capitaines et pilotes de son escadre ; il écrivit, à bord de *l'Amiral*, le 7 novembre 1636, une lettre pleine de franchise et de convenance, dans laquelle il exposait au prélat ses raisons et l'impossibilité d'obtempérer à ses désirs : « Sans « ces raisons, vous ne doutez pas, dit-il, que je ne livrasse « bataille aux ennemis sur votre avis et bon conseil. » Il lui écrivit le lendemain, demandant à son tour au prélat quelques navires, pour attaquer les vingt-cinq galères mal armées des ennemis, qui étaient dans le Frioul; il finissait sa lettre ainsi : « Je finis et suis avec passion,

« Votre très-humble,

« D'Harcourt. »

Du reste, d'Harcourt avait de l'honneur ; il était spontané et chevaleresque ; il fut si outré de la conduite du maréchal de Vitry, lorsqu'il avait osé lever sa canne sur le prélat de Bordeaux, qu'il avait voulu l'appeler en *duel*. L'archevêque instruisit Richelieu de cette circonstance, qui révèle l'âme du comte d'Harcourt. Voilà donc le personnage dont l'abbaye de Royaumont voulut bien accueillir les restes mortels à la fin du dix-septième siècle. Il est certain que d'Harcourt occupa l'opinion publique, et qu'il fallait compter avec lui. Les lettres que le cardinal de Richelieu adressa, soit à d'Harcourt lui-même, soit à l'abbé de Royaumont, Mgr d'Escoubleau de Sourdis, témoignent de la haute considération que le grand ministre professait pour cet homme de guerre éminent[1] et pour ce négociateur habile. Il y a des lettres de M. de Sabran, de M. de Noyers, tous deux chargés de missions diplomatiques à cette époque, du comte Fabio Scotti, intéressé aux affaires du duché de Parme, ainsi que du P. Bonnet,

[1] Les victoires de Condé ont fait plus de bruit, non qu'elles aient été plus décisives, mais les proportions en hommes en furent plus grandes. A part le siége de Lherida, d'Harcourt fut toujours et partout vainqueur.

père de l'Oratoire; et la personnalité du comte d'Harcourt est presque toujours au premier plan, dans cette correspondance qui embrasse une période de six à sept ans, de 1636 à 1642. Il en résulte clairement que le comte d'Harcourt était un personnage nécessaire dans les affaires de ce temps[1].

Les circonstances sont trop souvent plus fortes que les hommes, et, en dépit de leur bon vouloir, il s'élève des nuages. D'Escoubleau de Sourdis aurait donné de l'impatience à un ange. Au moment de la guerre navale de Provence, le cardinal de Richelieu crut devoir écrire au comte d'Harcourt une lettre pour s'assurer de l'entente si importante de ce général avec le pétulant et difficile abbé de Royaumont, parce qu'il y allait de l'honneur de la France et des intérêts du roi. Le cardinal de Richelieu lui mandait : « Le sieur Faret va vous trouver, pour vous « représenter les raisons qui vous doivent convier à vivre « en bonne intelligence avec M. l'archevêque de Bordeaux, « duquel je ne puis, en aucune façon, abandonner les « interests; il y va du service du roy, de vostre honneur « et de mon contentement particulier. Ces considérations « me font croire que vous vous porterez, en cette occa- « sion, à ce que Sa Majesté attend de vous, à ce que vous « devez à vous mesme, et à ce que j'en espère certaine- « ment. J'escris au sieur de Bordeaux à ce qu'il y corres- « ponde de sa part, ainsi que vous le pouvez désirer. Je « me promets qu'il ne manquera pas d'apporter tout ce « qui dépendra de luy à une si bonne fin, qui sera « sans doute très-avantageuse aux affaires du roy, et « glorieuse à l'un et à l'autre, au lieu que la continua- « tion de la froideur qui a esté entre vous par le passé, « produiroit des effets du tout contraires[2]. » C'est qu'une

[1] Voy. la *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, publiée en 1835, par Eugène Sue.
[2] *Lettres de Richelieu*, lettre LXXXII. Paris, 1696, in-18, t. II, p. 69.

complication était née, d'ailleurs indépendante de la volonté du comte d'Harcourt.

Avant la brillante affaire de Casal, d'Harcourt écrivait, le 17 avril 1640, une lettre à M. de Sourdis, où l'on sent que d'Harcourt ne faisait pas de la contradiction par système; il lui donnait de longs détails sur les affaires d'Italie. C'était tout à fait une lettre de soldat. Il avait appris que les Espagnols assiégeaient Casal; mais il mande au prélat qu'il va s'opposer à ce que les Espagnols prennent la citadelle. Je veux « employer, dit-il, tout ce que « j'ai de bien, de vie et d'industrie, pour la conservation « de cette place, sachant que d'icelle dépend tout le bien « des affaires du roi en Italie. » Il conjure le prélat de répondre à ses avances pour conserver entre eux la bonne intelligence; il l'entretient d'une sortie faite sur les ennemis, où, d'après M. de la Tour, « on a tué tout ce qui « se trouvait dans trois logements, sur la colline; et la « cavalerie, voulant venir au secours, a été repoussée « battant jusque dans leurs quartiers. » Aussi les gens compétents voyaient de suite les puissantes ressources de cette riche et franche nature.

On aurait pu, pendant les dernières et solitaires années du comte d'Harcourt, placer au frontispice de la résidence abbatiale de Royaumont, près du parterre et des pièces d'eau, les vers qui se lisaient au bas de la superbe statue de Condé, à Chantilly :

Les fleuves effrayés dans les champs du carnage
Cédaient à ce vainqueur leur onde et leur rivage;
Leurs jeux dans ces jardins enchantent nos regards,
Et [d'Harcourt] n'aime ici que la paix et les arts[1].

[1] Quem modo pallebant fugitivis fluctibus amnes
Terribilem bello, nunc docta per otia princeps
Pacis amans, lætos dat in hortis ludere fontes.

Il y avait une différence pourtant : d'Harcourt n'avait pas la faculté de dépenser, à Royaumont, les sommes folles que Condé employa pour faire de

La guerre de Trente ans, cette grande époque de l'histoire moderne[1] avait été le théâtre des premiers exploits, le champ d'activité des jeunes années du comte d'Harcourt; Royaumont avait été aussi l'oasis de ses derniers moments, de ses années suprêmes; l'église de l'abbaye devint, après sa mort, son temple de la gloire. On disait, vers le milieu du dix-septième siècle, que l'Italie avait donné les plus beaux endroits de ses galeries aux Lesdiguière et aux Toiras[2], mais qu'elle avait réservé son cœur au comte d'Harcourt, devenu populaire au delà des monts. Avant que le dix-septième siècle ne fût complétement écoulé, l'abbaye de Royaumont se vantait, à bon droit, d'avoir donné à d'Harcourt cette immortalité des grands hommes, qui s'écrit en bronze et en marbre. Et, à cet égard, peut-être la France n'a-t-elle pas la mémoire assez longue? Nous semblons avoir un peu oublié ou du moins avoir perdu l'enthousiasme qu'excitaient les faits d'armes du comte d'Harcourt, parmi ses contemporains. Le combat de la route de Quiers passait, au dix-septième siècle, pour un prodige; car enfin d'Harcourt, n'ayant que trois mille fantassins et quinze cents chevaux, avait été attaqué à Quiers par deux armées, l'une de neuf mille hommes, et

Chantilly le pendant de Versailles. D'après madame de Sévigné, Condé fit plus de dépenses à la réception de Louis XIV, en 1671, qu'on n'en a jamais fait pour aucun Empereur. Désormeaux fait monter la fête à 200,000 livres (600,000 francs environ, monnaie actuelle.)

[1] Commencée en 1618, avant Richelieu, la guerre de Trente ans se termina, en 1648, par le célèbre traité de Westphalie. Cette guerre, où la France intervint par Richelieu, a séparé les sociétés européennes de la féodalité et commencé une ère nouvelle. D'Harcourt figura dans cette guerre avant Turenne et Condé. Du traité de Westphalie date le système de l'équilibre européen, qui a duré jusqu'à nos jours, mais que la nouvelle politique des nationalités et des grandes agglomérations par langues et races semble devoir remplacer.

[2] Le maréchal de Toiras était un sujet fidèle et un vaillant capitaine, que la haine de Richelieu avait réduit à s'imposer un exil volontaire; mais, voulant servir, du moins indirectement sa patrie, il s'était attaché au duc de Savoie, marié à Christine de France, sœur de Louis XIII, qui le consultait en tout.

l'autre de seize mille, et il mit pourtant la dernière en déroute, et tailla en pièces la première. On estimait aussi, au dix-septième siècle, comme des merveilles ayant peu d'exemples dans l'antiquité, l'affaire de Cazal, le siége de Turin, le siége de Coni, les différentes défaites des troupes espagnoles jusque-là réputées invincibles, la conquête entière des États de Savoie. Il est vrai que la France du dix-neuvième siècle a vu de ces victoires éblouissantes, qui, en égalant celles d'Alexandre et de César, ont fait pâlir les plus grands faits d'armes du dix-septième et du dix-huitième siècle. Cela ne dispense pas, néanmoins, la patrie de rendre justice à chacun de ses enfants, et d'apprécier leurs services, eu égard à la difficulté des temps où ils vécurent; et le mausolée élevé à Royaumont fut une belle action qu'il faut interpréter au nom de la reconnaissance nationale.

C'est qu'il y eut dans le comte d'Harcout ce qui fait les grands guerriers et les grands caractères civils. Richelieu prouva qu'il appréciait les capacités du comte d'Harcourt, par les commandements qu'il lui fit donner en des conjonctures graves. L'Angleterre, quoique encore à l'aurore de sa puissance maritime, n'en aspirait pas moins à la *souveraineté des mers*, et Richelieu pressentait déjà, avec son génie, l'instinct dominateur et envahissant de la Grande-Bretagne; aussi le *testament politique* du cardinal nous révèle-t-il l'importance qu'il attachait à la victoire navale du comte d'Harcourt dans la mer de Provence, et la raison pour laquelle il s'était adressé à la bravoure de ce général pour mener cette expédition de haute confiance. « Si Votre Majesté, dit-il à Louis XIII, « eût été aussi faible que vos prédécesseurs, l'Espagne, « cette orgueilleuse nation, n'eût pas vu arracher de ses « mains, par pure force, les îles Sainte-Marguerite et de « Saint-Honoré, dont elle ne s'était rendue maîtresse que « par surprise. » Richelieu décrétait une idée, et il comp-

tait sur d'Harcourt pour être le bras habile et puissant qui la réaliserait. Bien plus, Richelieu considérait que d'Harcourt, qui était l'homme de l'action, pouvait devenir en temps et lieu l'homme des négociations habiles. Après le siége de Turin, Richelieu n'avait-il pas donné, en effet, d'autres témoignages de son sentiment, quant à la valeur personnelle du comte d'Harcourt? Ne lui envoya-t-il pas des instructions d'après lesquelles, son rôle de général étant épuisé momentanément, il lui conférait le rôle de diplomate et de plénipotentiaire? Le comte d'Harcourt ne devait point, après la reddition de Turin, accepter, avec le prince Thomas de Savoie, une nature de traité qui supposerait l'*identité de séjour* du prince Thomas et de madame de Savoie dans le même lieu. Si le prince Thomas exigeait une même demeure, son intention devenait suspecte; la prudence ordonnait, d'après le cardinal, de voir dans le prince un trompeur. Richelieu chargea d'Harcourt de persuader au prince Thomas un revirement, en lui expliquant qu'il pouvait honorablement prendre le parti de la France. D'Harcourt devait assurer au prince Thomas, de la part de Louis XIII, qu'on le rétablirait dans ses pensions, s'il se décidait à servir actuellement la France, et qu'on en donnerait aussi à la princesse de Carignan. Il avait mission, en même temps, de déclarer que la France rendrait les places qu'elle occupait en Piémont, à la condition que les Espagnols en feraient autant; et, comme garantie, Louis XIII offrait d'en écrire au pape et à la république de Venise[1]. Ainsi les capacités du comte d'Harcourt n'étaient pas seulement militaires; le grand Richelieu jugea qu'elles étaient diplomatiques aussi, et il lui confia, en conséquence, la mission de négocier, au nom de la France, après la reddition de Turin. Après la mort du roi Louis XIII, le comte d'Harcourt, « aussi grand politique que

[1] *Lettres et Instructions* de Richelieu.

brave, » comme s'exprime un auteur du dix-septième siècle, fut chargé d'une autre mission diplomatique. On l'employa aux négociations d'Angleterre, où il demeura dix mois en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et où il fit tout ce qu'on se pouvait promettre d'un sage ministre d'État.

Ce n'était donc pas trop de recourir au talent d'un grand artiste, et de doter la basilique de Royaumont d'un mausolée monumental, en l'honneur de Henri de Lorraine. Lorsqu'on a péndant vingt ans fixé la victoire à ses pas, quel légitime prestige ne s'attache-t-il point au nom du vainqueur? Tel était d'Harcourt, après 1640. Une lettre d'un personnage du temps raconte que, comme il était question d'une nouvelle entreprise considérable de guerre, il fut bruit que d'Harcourt en serait chargé, et un correspondant de l'archevêque de Bordeaux écrivait de Gênes, le 23 juillet 1641 : « Je ne sais si les ennemis oseront s'opposer, *tant ils ont crainte de venir aux mains avec d'Harcourt*, et de perdre leurs troupes[1]. » Aussi c'est d'Harcourt, fameux par ses succès en Italie, que la France envoya en Catalogne, en 1645, pour reprendre Lherida et d'autres places fortes que Philippe IV, roi d'Espagne, nous avait enlevées. D'Harcourt prit Roses et Ballaguier, battit deux fois les Espagnols, l'une sur les bords de la Sègre, le 16 juin[2], l'autre dans les plaines de Lorens, le 23 du même mois, et dissipa la conspiration que la baronne d'Albi, femme dangereuse par sa beauté et par ses intrigues, avait formée pour remettre Barcelonne sous la domination du roi d'Espagne[3]. Le mausolée de Royaumont se justifiait donc surabondamment par les précédents du comte d'Harcourt.

[1] *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, publiée par Eugène Sue, t. III, p. 93.

[2] L'on prit pour un prodige le passage de la Sigie ou Sègre, sur un pont de cordes, qui causa le gain de la bataille de Lorens.

[3] Il fallut une prudente habileté pour prévenir et éteindre cette fameuse conspiration.

Un grand lustre était donc venu s'ajouter, par la famille incière des Lorraine-Harcourt-Armagnac, à l'illustration culaire que Royaumont tirait de ses origines insépables de saint Louis. Le prince Alphonse-Louis de Lorine gouverna l'abbaye de Royaumont vingt-trois anes encore après la mort du comte d'Harcourt ; et son gne abbatial bénéficia, sous le rapport spirituel, de mpulsion salutaire donnée par la grande controverse stercienne de la première moitié du dix-septième siècle. a a dit, dans le livre précédent, qu'un dernier bruit de tte longue discussion de cinquante années retentissait mme un dernier écho, vers 1672 et 1673. L'abbé de ancé avait adressé une requête à Louis XIV, dans laelle il suppliait le roi de seconder de tous ses moyens renaissance spirituelle de la famille de saint Bernard. lui rappelait que, dès l'origine, il avait favorisé l'étroite servance d'une protection puissante. Louis XIV donna acte, daté de Nancy, le 27 septembre 1673, et réclama s mesures, pour qu'enfin la solitude cistercienne qu'on oyait refleurir de toutes parts, eût des gages d'affermissement dans son antique régularité. Du reste, une ordonnance du chapitre général, qui datait des premières années des discussions sur la réforme, en ravivant l'esprit de détachement personnel quant aux biens temporels, dans chaque moine en particulier, avait insufflé un nouvel esprit de vie. Le chapitre général avait porté, en 1622, des ordonnances relatives au vice de propriété, contraire aux vœux monastiques ; il était défendu à tout supérieur de permettre, à aucun religieux en particulier, l'usage, l'usufruit et l'administration d'aucun bien immeuble, pas même sous couleur de dépôt ; le chapitre cassait toutes les pensions pécuniaires dont jouissaient les religieux et les officiers des monastères, soit qu'elles provinssent des libéralités de leurs parents ou amis, soit qu'elles vinssent des émoluments de leurs

charges : pensions, profits, émoluments, devaient être mis en commun. Les religieux, étudiants dans les colléges de l'ordre, ne pouvaient toucher ni garder aucun argent. Ainsi, d'un ensemble de causes, il était résulté une véritable régénération de la vie morale, une renaissance de la vie mortifiée, qui avaient édifié les populations, pour les rattacher plus étroitement à l'abbaye de Royaumont. L'éclat brillant de la résidence abbatiale du prince Alphonse de Lorraine ne faisait point oublier la sainte existence de ces hommes courageux, qui ensevelissaient dans la solitude leurs mérites et les prétentions qu'ils auraient pu étaler dans le monde. La gloire dont Louis XIV saturait la France, pouvait satisfaire l'amour-propre national; mais il n'en restait pas moins à contenter certains appétits immortels dans l'individu. On venait de toutes parts prier à Royaumont, et on attachait un grand prix à faire prier pour soi dans la chère abbaye de saint Louis. L'ombre du Saint et du Roi planait toujours sur ces murs vénérés. Animés de ces pensées, Claude Renaudin, procureur général au grand Conseil, et dame Anne Potier, son épouse, fondèrent deux messes de *Requiem* à perpétuité, pour être dites dans l'église de Royaumont, à partir de l'année 1659. Jean Mestivier, également du grand Conseil, fit à Royaumont une fondation semblable pour une messe de *Requiem*[1]. Un habitant de Gouvieux, Jacques Monnier, dressa un acte, le 29 novembre 1676, en vertu duquel il léguait 6 livres 13 sols et 4 deniers de rente à l'église de Royaumont pour qu'on célébrât chaque année, dans cette église, un obit solennel, le jour anniversaire de son décès[2].

Sous le rapport du temporel, l'abbaye de Royaumont fit face, du temps de Mgr Alphonse de Lorraine, à plusieurs des plus urgentes réparations ; quelques améliora-

[1] *Invent. de la mense convent.*, de 1763.
[2] *Ibid.*

tions eurent lieu, ainsi que des transactions et des échanges, plus ou moins importants ; l'hôtel de Royaumont, situé à Paris, rue du Jour, près Saint-Eustache, réclamait des restaurations, auxquelles on n'avisait pas toujours. Du temps de Mgr d'Escoubleau de Sourdis, abbé de Royaumont, la négligence devint si grande, qu'un arrêt fut rendu le 3 décembre 1636, pour réparations à faire, en maçonnerie, charpenterie, menuiserie, vitrerie, plomberie, etc. Cependant, on n'oubliait pas de faire payer les locataires de cet hôtel. Un arrêt du conseil privé du roi, du 14 mars 1659, ordonnait au sieur Jacques Gobard, locataire de la basse-cour de l'hôtel de Royaumont, de payer la somme de 2,525 livres, savoir, 1,400 livres aux religieux de Royaumont et 1,125 livres aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris et de l'hôpital des Incurables. Jacques Gobard, paya comptant cette somme, le 26 avril 1659, à la requête qui lui en fut faite par les religieux de Royaumont et par les représentants de l'Hôtel-Dieu et des Incurables [1].

Le temps des agrandissements territoriaux et des opulentes donations faites par les fidèles, était passé. On doit dire qu'il y avait, dans la plupart des fortunes françaises, une tendance assez générale à des déperditions que rien ne réparait. Le dix-septième siècle fort correct, à bien des égards, n'avait ni la naïveté de foi, ni la spontanéité des libéralités comme le treizième siècle. Royaumont avait été inondé par les dons des populations. Il eût été trop long de les mentionner tous dans cette histoire. On se bornera ici à spécifier un legs du treizième siècle, qui a été passé sous silence dans la première époque de ce récit historique. Il y eut, à la fin du treizième siècle, un autre cardinal du titre de Sainte-Céccile comme le cardinal Simon de Brie, et qui fut comme lui, légat du saint-

[1] *Invent. de la manse conventuelle.*

siége en France; c'était Jean de Nointel, dit Chollet. Ce cardinal Chollet, qui possédait une fortune exceptionnellement considérable, et qui mourut le 2 avril 1292[1], laissa dans son testament une immense quantité de legs en faveur d'établissements situés à toutes les extrémités de la France, notamment à Beauvais, à Paris, à Senlis; mais Jean de Nointel avait distingué spécialement le monastère de Royaumont, auquel il laissa 300 livres tournois[2]. Les accumulations de fortune sur une seule tête, telles qu'elles sont révélées par la multiplicité et l'ampleur des legs du cardinal Chollet, devenaient rares au dix-septième siècle. La tâche temporelle de Royaumont n'était plus de s'accroître, mais de se maintenir. De vastes propriétés dispersées au loin, manquaient de surveillance; et il paraît que quelques-uns des habitants d'Asnières, à la fin du dix-septième siècle comme au dix-huitième siècle, ne se firent pas scrupule d'attenter aux droits et aux propriétés de l'abbaye, en ce qui concernait la pêche du poisson, dans la rivière de Thève. Les propriétés des moines ont de tout temps inspiré des convoitises et mis à l'aise la conscience des amateurs par rapport à leurs mauvais appétits ; on était porté à ne pas qualifier du nom de vol un délit commis sur le bien des moines. Royaumont s'en ressentit au dix-septième siècle. C'est pourquoi l'abbaye de Royaumont, obtint au bailliage de Senlis et au palais à Paris, diverses sentences contre les habitants d'Asnières, pour les dégâts et les excès dont ils s'étaient rendus coupables[3].

[1] Le tombeau de Jean de Nointel, dit Chollet, cardinal, qui se voyait au monastère de Saint-Lucien, près Beauvais, portait cette épitaphe, qui donne le 4 des nones d'août 1292 pour date de la mort du cardinal :

Annos deponas octo de mille trecentis,
Augusti nona quarto lux est morientis.

[2] Aux Archives du département de l'Oise, *Chapitre de Beauvais*, G, 766, titres concernant le collége des Chollets.

[3] *Invent. de la manse convent.*

Outre les délits, il fallait compter avec les devoirs qu'entraînait le système féodal pour les vassaux, devoirs nombreux et dont la fréquence périodique était l'une des fatigues inhérentes à l'ancienne société. Il est vrai que la vie était moins remplie de nécessités et de relations qu'elle ne l'est dans nos sociétés nouvelles. C'était une grosse affaire, pour l'abbaye de Royaumont, que de recevoir, de part et d'autre, les aveux et dénombrements de ceux qui relevaient de ses diverses seigneuries. Messire Nicolas de la Ruelle, secrétaire de Son Altesse royale madame la duchesse douairière d'Orléans, rend foi et hommage à MM. de Royaumont, à cause de leur terre et seigneurie de Montataire, et à raison du fief de Gournay, qui était sur ce territoire. Dom François Mandosse, religieux, sous-prieur de Royaumont, reçoit, le 6 février 1675, la foi et hommage de Louis d'Eaubonne, écuyer du fief de Thoury, situé à Beaumont. Il y avait, sur le territoire de Beaumont, différents fiefs relevant, comme celui de Thoury, de l'abbaye de Royaumont, et obligés de payer, vis à vis d'elle, différentes sommes de rentes féodales, différents droits, comme le *droit de chambellage*, selon la coutume de Senlis[1]. On sait que, dans l'ancien temps, la société constituait un vaste système, où l'on était tour à tour seigneur et vassal des seigneuries plus élevées hiérarchiquement. C'est par suite de cette complication organique que l'abbaye de Royaumont eut, en 1666, une saisie féodale dirigée contre ses religieux, à la requête du procureur général du roi, de la chambre des comptes, au sujet de la terre et de la seigneurie d'Asnières. Asnières relevant du roi, à cause de son comté de Senlis, on n'avait pas rendu la foi et hommage dus en qualité de vassal, on n'avait pas fourni l'aveu et le dénombrement en ladite chambre, et les droits n'avaient pas été payés par l'abbé

[1] Voy. *Cartulaire de Royaumont*, t. II, p. 1120.

et les religieux de Royaumont. Cette saisie était du 4 mars 1666. Une autre saisie féodale ou séquestre fut exercée la même année sur les biens des religieux et abbé de Royaumont, seigneurs de Montataire; les religieux protestèrent le 10 juin, et, le 16 juillet, ils présentèrent une requête à la chambre des comptes tendant à avoir mainlevée de la saisie féodale faite sur la seigneurie de Montataire. Le conseil d'État intervint et rendit, le 15 janvier, un arrêt qui déchargeait les ecclésiastiques du royaume de faire les foi et hommage, aveux et dénombrements accoutumés[1].

Cependant le fief de Toutevillle n'était plus dans la possession de la famille de Joigny. Le 25 avril 1679, messire Binot, chevalier des ordres royaux de Notre-Dame du mont-Carmel et de Saint-Lazare, conseiller, secrétaire du roi, rendit son devoir de vassal, pour le fief de *Toutteville* dont il avait hérité, « à très-haut, très-puissant et illustre prince, Mgr *Alphonse-Louis* de Lorraine, chevalier d'Harcourt et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand-croix, prince de Lorraine, et abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Royaumont. » Il demanda à Son Altesse Alphonse de Lorraine de le recevoir, à Paris, à la foi et hommage, et de le dispenser pour cette fois d'aller au lieu seigneurial de Royaumont; ce dont Son Altesse le dispensa pour cette fois seulement; il le reçut, pour la cérémonie de vasselage, en *son hôtel, à Paris, rue du Jour*, paroisse Saint-Eustache, qu'on appelait *hôtel de Royaumont*.

Il ne paraît pas qu'il fût aisé, dans une administration compliquée comme celle d'une puissante abbaye, de soumettre les débiteurs à une loi de consciencieuse exactitude. Les trésoriers de France, généraux des finances, rendirent, en 1678, une ordonnance pour que les mes-

[1] *Invent. de la manse convent.*

sieurs de Royaumont fussent payés de 14 muids de blé qui leur étaient dus sur les greniers de Gonesse, d'après une fondation de saint Louis. Louis XIV confirma, le 18 juillet 1698, un arrêt du conseil d'État de l'année 1694. Royaumont réclamait le payement d'une redevance de 10 muids, 2 setiers et 1 mine de blé, mesure de Paris; cette redevance, qui leur venait par fondation du roi saint Louis, de l'année 1228, avait été confirmée, en 1317, par le roi Philippe le Long[1]. Ce ne fut que cinq ans plus tard, en 1703, qu'un arrêt du parlement, pour concilier les parties, régla la nature et la qualité des muids de blé, entre l'abbaye de Boyaumont, d'une part, et, d'autre part, messire Louis-Armand d'Estrées, duc d'Estrées, en sa qualité d'engagiste du domaine de Gonesse[2]. Mais l'abbaye de Royaumont vit, à cette époque, entrer dans le nombre de ses clients un homme illustre, le grand Condé lui-même.

Condé, rentré en France en 1660, après la paix des Pyrénées, et relégué quelques années dans son gouvernement de Bourgogne, avait reparu en 1668, à la tête des troupes; il avait commandé l'une des armées qui envahirent les Provinces-Unies en 1672. En 1675, il secourut l'Alsace, força les Autrichiens à repasser le Rhin, et finit, par ce dernier triomphe, sa vie extérieure. Le héros de Rocroy s'était retiré depuis pour le reste de ses jours à Chantilly, où il s'occupait de faire de sa résidence un des ornements de la France et une des magnificences de l'Europe. Il s'entoura des plus habiles ingénieurs pour tirer un puissant parti des eaux de la Nonette et de la Thève; il fit creuser des canaux, exécuter des jardins sur les dessins vantés de Le Nôtre: il fit percer les routes de la forêt. Ces préoccupations d'embellissement et d'agrandissement le mirent en rapport d'affaires avec l'abbaye de Royaumont. Mgr Louis-

[1] *Cartulaire de Royaumont* et *Invent. de la manse convent.*, p. 872.
[2] *Ibid.*, p. 874; l'arrêt est de l'année 1703.

Alphonse de Lorraine, abbé de Royaumont, représenté par son intendant Jean-Baptiste du Bignon, qu'il avait muni de sa procuration, d'une part, et, d'autre part, dom Gérard, prieur claustral de Royaumont, et dom Charles Pillon, procureur de l'abbaye, vendirent au grand Condé, seigneur de Chantilly, par un acte du mois d'octobre 1683, 28 arpents au coin de la forêt de Chantilly, 7 arpents à la côte de la Morlaye, et 2 autres arpents de terre labourable. Le vieux général s'engageait à payer 124 livres de rente à l'abbaye de Royaumont, jusqu'à ce qu'il eût remboursé en principal la somme de 2,480 livres[1]. On eût dit que le grand Condé, après avoir rempli le monde de sa gloire militaire, ne songeait plus qu'à faire parler de lui par les splendeurs de Chantilly; et il fallait que voisins, châtelains, abbayes, contribuassent, par des concessions et des ventes, aux nouveaux goûts de l'illustre guerrier. Le château principal de Chantilly fut agrandi sous la direction de Mansart; le vieux manoir féodal d'Anne de Montmorency, d'un aspect si sombre, si sévère, se métamorphosa en palais, à l'imitation de celui de Versailles. Les noirs bâtiments de la capitainerie firent place à des appartements magnifiques, que décorèrent les peintres les plus célèbres de l'époque. La galerie des Cerfs, célèbre dans les annales du vieux manoir, trouva son pendant dans une salle nouvelle, toute resplendissante de dorures, et remplie de tableaux qui célébraient les campagnes du prince.

Royaumont fut étourdi en quelque sorte du bruit des fêtes mondaines et voisines qui attirèrent la société brillante à Chantilly. Le Nôtre s'était surpassé dans la création des jardins, sans oublier le labyrinthe, chef-d'œuvre obligé de l'époque, que le poëte Santeul chanta en vers latins. Le Nôtre planta la mémorable allée de Sylvie[2], et

[1] *Cartulaire de Royaumont* et *Invent. de la manse convent.*

[2] Marie des Ursins, femme de Henri II de Montmorency, qui fut exécuté

emprisonna les eaux de la Nonette, pour les faire jaillir en gerbes d'eau, au milieu des bassins de marbre, ou pour les étendre en nappes de cristal à travers les pelouses; il conçut l'idée de ce grand canal qui n'a pas une longueur moindre de trois quarts de lieue. Royaumont et Asnières n'avaient-ils pas entendu, en 1671, tout le fracas de la réception de Louis XIV à Chantilly, et ces fêtes incomparables de pompe, éclipsant presque Versailles, qui inspirèrent les intarissables surprises de madame de Sévigné, consignées dans la lettre à sa fille, du 26 avril 1671?

Le fils du grand Condé entra également en affaires avec l'abbaye au sujet de la seigneurie de Coye. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, d'un caractère inconstant et d'un séjour si peu fixe que, en quelque endroit qu'il allât, on lui préparait tous les jours quatre dîners (un à Paris, un à Écouen, un à Chantilly, l'autre où la cour était[1]), chercha, après la mort du grand Condé, survenue en 1686, à continuer ses traditions d'agrandissement et d'embellissement. Une propriété, qui était non loin de son parc, et qui appartenait à Rose, secrétaire du roi, créait une dissonance dans l'harmonie et dans l'ensemble de Chantilly; le prince de Condé eut l'idée de l'acquérir; et Saint-Simon raconte que, ne pouvant déterminer Rose à la lui vendre, il se mit à lui jeter trois ou quatre cents renards ou renardeaux qu'il avait fait venir de tous côtés. On peut se représenter quels désordres amena cette compagnie, et la surprise extrême de Rose et de ses gens, à la vue d'une fourmilière de renards venus en une nuit. Ces renards,

à Toulouse, aimait, du vivant de son mari, les ombrages de Chantilly. Elle était connue et chantée par les poëtes, sous le nom pastoral de Sylvie, à cause sans doute de son amour des champs. On montre encore *le bois et le pavillon de Sylvie*.

[1] On conte, il est vrai, que la dépense n'était pas forte; que c'était la moitié d'une poule rôtie sur une croûte de pain, dont l'autre moitié servait pour le lendemain.

qui provoquèrent la colère de messire Toussaint Rose, furent-ils la cause qui détermina un changement dans les idées du conseiller d'État, secrétaire du roi? On ne sait; mais, après que Rose se fut plaint amèrement au roi, qui ne prit pas cette plaisanterie comme M. le Prince, et qui fit retirer à ses frais jusqu'au dernier renard, la propriété de Coye passa effectivement dans la maison de Condé.

Royaumont avait donc, dans Henri-Jules de Bourbon, un voisin passablement original. Comme Louis XIV le retint toujours éloigné de tout commandement important, le nouveau prince de Condé se dédommagea, par la vie rurale, du peu de place qu'on lui accorda dans la politique de son temps. Chantilly, ainsi que le raconte Saint-Simon[1], était les délices de ce prince, qui s'y promenait, toujours suivi de plusieurs secrétaires, avec leur écritoire et du papier, à tout instant à la disposition de ce penseur ambulant, de cet amateur de fantaisies agrestes, qui dépensa pour l'exécution de ses idées, « des sommes prodigieuses. »

Déjà, du temps du comte d'Harcourt, les religieux de Royaumont avaient signé pour leur compte, le 21 janvier 1658, un contrat de change, avec le même Toussaint Rose, conseiller d'État et seigneur de Coye; ils cédèrent le bâtiment dit la *loge de Viarmes*, aux étangs de Comelle, 305 arpents de bois qui y étaient contigus, une carrière et deux étangs. Le comte d'Harcourt, administrateur temporel de Royaumont au nom du prince Alphonse son fils, ainsi que dom Claude Brisbart, et dom Le Nain, avaient traité en tant que commissaires de l'abbaye. Le chevalier seigneur de Coye céda, de son côté, différents immeubles qu'il possédait à Asnières, et s'engagea aussi à payer trois cents livres de rente, sur la seigneurie de Coye[2].

[1] *Mémoires*, t. II.
[2] *Cartulaire de Royaumont*, t. I, p. 240.

Mais l'état des choses recevait une nouvelle modification, du jour que Rose avait cédé sa propriété de Coye. Le contrat de change, qui avait été passé en 1658, entre l'abbaye et Toussaint Rose, fut déclaré, par une sentence du Châtelet de Paris, du 2 mars 1709, exécutoire sur M. le prince de Condé, devenu seigneur de la terre, seigneurie et marquisat de Coye[1]. Le Châtelet de Paris mit au compte du prince de Condé la charge de payer aux religieux de Royaumont trois cents livres de rente par an. Quand on avait la fortune de Henri-Jules de Bourbon, lequel avait recueilli par sa mère la succession de l'opulente maison de Maillé de Brézé; quand on avait épousé Anne de Bavière, princesse palatine du Rhin, et qu'en définitive on jouissait d'un revenu de 1,800,000 livres, l'abbaye de Royaumont ne devait pas être inquiète pour la rente relativement chétive de trois cents livres par an. Mais Royaumont allait pendant un siècle retentir du bruit des chasses si célèbres des Condé[2].

L'histoire se doit à elle-même de signaler ici une réparation aussi maladroite que déplorable, infligée du temps du prince Alphonse de Lorraine, à l'architecture de l'abbaye. L'époque de 1672 fut très-funeste au gothique monument du treizième siècle. Au-dessus de la grande porte qui conduisait du bâtiment des cellules des moines au jardin qu'avait chaque moine dans l'enclos, on avait placé

[1] *Cartulaire de Royaumont* t. I, p. 249.

[2] Depping raconte les chasses de ce temps; la vénerie se composait de 300 chevaux, d'une centaine de valets, de 60 à 80 couples de chiens; on tenait registre du gibier qu'on tuait dans le parc et dans la forêt, et, pendant trente-deux ans, on tua plus de 77,750 lièvres, 587,470 lapins, 116,574 perdrix, 86,196 faisans, 19,696 cailles, 1,942 sangliers, 4,669 chevreuils. La passion de la chasse dégénéra en folie chez le prince de Condé, dans les dernières années de sa vie. Henri-Jules de Bourbon, nommé communément *Monsieur le Prince*, né en 1645, de Louis II de Condé et de Clémence de Maillé de Brézé, nièce de Richelieu, mourut en 1709.

On lui doit la construction de l'église actuelle de Chantilly, vaste édifice de style moderne, analogue à celui des églises de Versailles.

un cadran solaire, et au-dessus du cadran était peint ce chronogramme, qui se voit encore :

Oculis non auribus
Adsum[1].

« Je m'adresse, non aux oreilles, mais aux yeux. »

Malheureusement, ce chronogramme, en perpétuant l'indication de l'année 1672, immobilisait la date regrettable d'un notable changement de style dans quelques parties de l'abbaye, et témoignait une fois de plus du vandalisme restaurateur du dix-septième siècle en architecture[2]. Les réparations furent entendues dans un sens absurde. Un visiteur de Royaumont, vers les dernières années du dix-septième siècle, gémissait sur les altérations que l'abbaye avait éprouvées depuis plusieurs siècles, dans ses constructions ; il en attribuait l'origine à la disparition des abbés réguliers et à l'arrivée des abbés commendataires, qui, disait-il, « pour estre ordinairement « trop attachés à leurs intérests, avaient tout à fait négligé « l'entretien des bastiments réguliers, qui sont tellement « deschus et ruinés, qu'en l'an 1646, par une visite des « experts, on trouva plus de 80,000 livres de réparations « à faire[3]. »

[1] On aimait cette manière de dire qu'on était en l'année 1672. On alignait, dans une colonne, celles des lettres de cette phrase, qui étaient des chiffres romains ; puis, en les additionnant, on obtenait le chiffre 1672, celui de l'année même où l'on plaçait le cadran.

OC V L IS NON AVRIBVS
100 5 50 1 5 1 5

A D S V M
500 5 1,000

100
5
50
1
5
1
5
500
5
1,000
1,672

[2] N'est-ce pas le vandalisme de cette même époque qui, sous prétexte de donner du jour, avait détruit, dans les fenêtres du flanc méridional de la Sainte-Chapelle de Paris, leurs divisions de pierre à rosettes polylobées ? Mais, de notre temps, ces fenêtres ogivales ont enfin recouvré leurs meneaux et rosaces d'une si remarquable souplesse.

[3] M. de Gaignières, dans la *Copie moderne du Cartulaire de Royaumont.*

Dom Bernard Gérard, prieur de l'abbaye, dom Denis Cochart, dom Frédéric Bruslé, dom Pierre Godelle, dom Jean Jaladon, cellérier, dom Jean Duru, dépositaire, dom Robert Simon, dom Thomas Fournier, dom Octave Leroy, qui habitaient alors l'abbaye, eurent à subir l'engouement du moment en architecture, et l'oubli de la valeur architectonique et esthétique de l'ère théocratique et féodale, puisqu'ils tolérèrent ce massacre et cette introduction de la *Renaissance* à Royaumont; le portail de l'église avait été modifié; on remania aussi d'une manière complète le grand escalier qui conduisait du cloître au dortoir. On fit un escalier *Renaissance*, hardi en soi, formé par des voûtes de pierre qui étaient complétement horizontales, mais qu'il fallut soutenir plus tard, par deux colonnes de pierre qu'on voit encore, et qui était d'ailleurs un morceau disparate dans la totalité des constructions. C'était, hélas ! l'époque où, sous le pitoyable et peu scientifique prétexte, que le goût *barbare* du gothique *choquait les yeux*[1], les architectes Mansart de Jouy et Moreau mettaient, à la place du beau portail de Saint-Eustache de Paris, la nouveauté et la médiocrité *Renaissance* que l'on sait, et qui n'est qu'une dissónance architectonique avec l'ensemble du monument. Mais voici venir, avec la mort de Mgr Alphonse de Lorraine, le dix-huitième siècle et l'inconnu pour les destinées de l'abbaye. Il s'agira d'autre chose que d'architecture.

[1] C'était la formule du dix-huitième siècle contre le genre gothique.

LIVRE TREIZIÈME

La décadence. — 1700-1782. — Son Altesse Mgr François-Armand de Lorraine, abbé de Royaumont.— Ses vicissitudes. — Madame d'Armagnac, sa mère. — M. de Lorraine emprisonné à Saint-Lazare, — devient évêque de Bayeux. — 1718. — Inauguration des allures militantes du dix-huitième siècle. — Réaction contre l'état des choses de la fin du règne de Louis XIV. — La Régence. — Responsabilité de l'abbé de Royaumont, dans les origines du conflit entre le dix-huitième siècle et le christianisme. — Mgr de Lorraine adhère au jansénisme. — Royaumont s'en défend. — Débuts de Voltaire; sa campagne contre la superstition et le fanatisme. — Il outre-passera le but. — Tendance à séculariser la morale et la politique en France. — L'architecte de Cotte, élève de Mansart. — Il construit à Royaumont la chapelle d'Harcourt. — État des possessions territoriales de Royaumont au commencement du dix-huitième siècle. — Partage des revenus de l'abbaye en trois lots, fait en l'année 1702. — Séparation de plus en plus grande entre l'abbaye et l'abbé commendataire. — Mgr de Lorraine met le feu au diocèse de Bayeux. — S'il était responsable dans la crise de sécularisation. — Dynastie sépulcrale des princes de Lorraine à Royaumont. — On porte à Royaumont le cœur du prince Camille de Lorraine, décédé à Nancy. — 1718 : mort du comte d'Armagnac, appelé M. le Grand, — enseveli à Royaumont. — Mgr Armand de Lorraine meurt, en 1728, entre les mains du vicaire de Sainte-Madeleine de Paris. — Sa sépulture à Royaumont.— 1728 à 1734 : Phelypeaux de Pontchartrain, abbé de Royaumont. — Perte de temps en querelles stériles. — Collége des bernardins à Toulouse.— Le fief de *la Commerie*, à Asnières-sur-Oise.— Ses origines. — Son histoire.— Derniers vestiges des coutumes féodales. — Charlotte Berthier, titulaire de la Commerie, en 1731, baisant la porte de Royaumont. — Obligations bizarres auxquelles des vassaux sont assujettis dans le Vexin. — Mgr de Rosset de Fleuri, neveu du cardinal Fleuri, ministre de Louis XV, devient abbé de Royaumont en 1736. — Noms des moines qui habitèrent Royaumont au dix-huitième siècle. — Si les moines et l'abbé commendataire remarquaient les signes du temps, les annonces des changements profonds qui se préparaient. — 1750 : L'Encyclopédie. — Assemblée du clergé en 1765, 1772. — Tentatives de réforme des ordres religieux. — Le fameux édit de 1768. — Tandis que Voltaire importe en France le déisme anglais, rôle fâcheux de Loménie de Brienne dans la *Commission des Réguliers*. — Temps des *Inventaires* et des livres de compte à Royaumont. — Plan cadastral d'Asnières-sur-Oise et de Royaumont, dressé par ordre de Mgr Fleuri, abbé de Royaumont et archevêque de Cambrai. — Inventaire de la manse conventuelle et de la manse abbatiale de Royaumont. — Incendie considérable à

Royaumont, en 1760. — Clocher et voûte de l'église consumés par le feu du ciel. — Absurdes restaurations faites à l'abbaye. — Madame Anne de Nadaillac, marraine d'une cloche de Royaumont. — M. Cornu de Ballivières, aumônier du roi, devenu abbé de Royaumont, en 1782, au moment où l'opinion publique est vivement émue. — Théories d'Emmanuel Kant; fatalité de l'époque en ce qu'elles éliminent Dieu de l'ordre social. — Origines de l'abbé de Ballivières. — Les Gautier Cornut du treizième siècle. — Commencement du nouveau règne abbatial. — M. de Ballivières investi du don prophétique. — Rival d'un abbé du Mont-Saint-Michel. — Quelle prophétie sur Royaumont il fit au marquis de Travannet. — Tout à la fois il voyait et ne voyait pas venir la Révolution française. — Les armes de l'abbaye royale de Royaumont. — L'état moral du monastère à la fin du dix-huitième siècle. — Sévérité intempestive de quelques critiques. — Les deux courants d'opinion sur les derniers moines de Royaumont. — Justice et modération leur sont dues. — Attaques contre les habitants des cloîtres. — Impopularité croissante du costume des moines. — Coalition que Voltaire réussit à former. — La disparate que personnifiaient Voltaire et l'abbé de Ballivières.

Royaumont eut pour abbé et pour successeur de Mgr Alphonse de Lorraine, son neveu, Mgr François-Armand de Lorraine, et il y a cette particularité étrange que Son Altesse François-Armand de Lorraine fut un franc janséniste. Le jansénisme, qui s'était glissé dans l'enseignement théologique de quelques universités et de quelques monastères, manifesta une véritable recrudescence dans les premières années du dix-huitième siècle; des communautés entières de religieux et de religieuses donnèrent le spectacle inattendu d'une étrange ténacité dans les opinions jansénistes, et d'une opposition plus étrange encore à la bulle *Unigenitus* du pape Clément XI. L'adhésion de Mgr François-Armand de Lorraine à l'hérésie austère et séduisante qui avait subjugué Arnaud et Pascal eût été une indication de mauvais augure à l'égard de l'abbaye de Royaumont, si l'on eût été encore sous le régime des abbés réguliers, alors que les abbés et le corps entier du monastère ne formaient qu'une seule et même personne, identifiés dans une parfaite communion de sentiments et de doctrine. Mais l'institution des commendataires avait rendu les uns étrangers aux autres, n'ayant presque aucun point de contact. Nul do-

cument ne prouve que l'abbaye de Royaumont ait été infidèle aux vrais principes catholiques. Aucune lettre de cachet ne leur fut expédiée, ni sous Louis XIV, ni sous la Régence, ni sous Louis XV; tout démontre donc que l'abbaye sépara sa cause de celle de son abbé commendataire et qu'elle se borna à l'acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus*. Heureux si, repoussant les fâcheuses tendances d'un rigorisme mal compris, conséquence immédiate des doctrines du jansénisme, les religieux savaient profiter de l'occasion de cette polémique qui passionna la France, pour se retremper eux-mêmes dans la pureté de leur vocation, pour s'élancer sous de nouveaux cieux, et confier à de nouveaux astres leur marche renouvelée et régénérée !

Le nouvel abbé de Royaumont était né le 13 février 1665. En 1676, n'étant âgé que de onze ans, on lui avait donné l'abbaye de Notre-Dame de Chastelliers; et en 1686, il fut pourvu de celle de Saint-Faron. Il n'y a qu'à se rappeler les attaches puissantes, les racines profondes que la famille de Lorraine d'Harcourt avait prises à la cour de France, pour trouver fort naturelles les facilités de François-Armand de Lorraine, pour toutes choses. Le comte d'Armagnac son père, appelé M. le Grand, devint tout-puissant auprès de Louis XIV, tellement que l'éternel adversaire des Lorraine, le duc Saint-Simon, nous apprend du comte d'Armagnac qu'il fut « un des exemples égale« ment long et sensible du mauvais goût (c'est Saint-Si« mon qui parle) de ce prince en favoris, dont il n'est au« cun qui ait joui d'une si constante et parfaite faveur, « jointe à la considération et à la distinction la plus haute, « la plus marquée, la plus invariable. » Madame d'Armagnac était de la famille du maréchal de Villeroi; elle avait été dame du palais de la reine Marie-Thérèse; on la disait altière, haute, entreprenante, et il était difficile de résister aux projets et aux désirs qu'elle formait.

On destina le jeune François-Armand de Lorraine à la carrière ecclésiastique, et de bonne heure, la crosse, et peut-être la pourpre de cardinal, furent rêvées pour lui. Il se fit recevoir, à vingt-trois ans, docteur de Sorbonne, en 1688; l'année d'après, en 1689, époque de la mort de son oncle, Mgr Alphonse de Lorraine, Armand fut désigné à sa place pour l'abbaye de Royaumont; il joignit à ces titres celui qu'avait également possédé son prédécesseur, c'est-à-dire de *primat* de l'Église collégiale et ducale de Nancy.

Ce n'était pas pour M. et madame d'Armagnac une petite tâche, que d'avoir à pourvoir à l'établissement de leurs quatorze enfants, et dans les conditions que leur imposait leur situation en France. Leur fils aîné était le comte de Brionne, Henri de Lorraine, né le 15 novembre 1661, grand écuyer de France, en survivance de son père. Venait ensuite François-Armand, notre abbé de Royaumont, puis le prince Camille, qui eut une position à la cour de Nancy. Il y avait encore Marie de Lorraine, qui épousa, en 1688, le prince de Monaco, duc de Valentinois. Il est également question, dans les mémoires, d'un autre fils de M. le Grand, que Saint-Simon appelle le bailli de Lorraine, et qui fut tué chef d'escadre, à un combat naval, près de Malaga, étant sur la flotte du comte de Toulouse, le 24 septembre 1704. Outre l'abbé de Royaumont, on comptait un autre abbé dans la famille, l'abbé d'Armagnac, qui mourut en 1712, de la petite vérole, étant allé voir sa sœur à Monaco. Il avait trente ans, de bonnes mœurs, deux grosses abbayes en attendant mieux, et M. le Grand comptait qu'il aurait pour lui la nomination du Portugal au chapeau [1].

Cette famille des Lorraine-d'Harcourt, qui s'inféoda en partie à l'abbaye de Royaumont, et qui joua un rôle en

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, édit. in-12, Hachette, t. VI, p. 343.

France, depuis le dix-septième siècle, n'avait pas toujours des chemins de rose, et bien des excentricités, survenues dans plusieurs de ses membres, lui suscitèrent plus d'une fois de ces ennuis et de ces chagrins qui sont la croix des hautes positions. A commencer par le chef de la famille, par le père de l'abbé actuel de Royaumont, le comte d'Armagnac avait eu, dans sa vie, assez de difficultés à vaincre, malgré que, d'après Saint-Simon, le grand écuyer ait été l'enfant gâté de Louis XIV. On trouve, dans les derniers papiers et dans les lettres inédites de *la Palatine*, quelques aventures grotesques de ce comte d'Armagnac, de ce célèbre M. le Grand. La princesse Palatine (duchesse d'Orléans), écrivait de Saint-Germain, le 28 octobre 1679 : « Il y a six jours, M. le Grand s'est pris de querelle avec le duc de Grammont. Ce dernier, ayant mis son poing sous le nez de l'autre, M. le Grand lui appliqua un soufflet si violent, qu'il lui enleva sa perruque. Par bonheur, ils n'avaient d'armes ni l'un ni l'autre, car on avait fait une course à cheval, et, pour suivre leurs chevaux, ils avaient déposé leurs épées. Leurs amis se sont interposés et ont empêché l'affaire d'aller plus loin ; mais comme M. le dauphin se trouvait dans le champ où elle avait eu lieu, le roi les a envoyés à la Bastille[1], où ils ne sont restés que vingt-quatre heures. Le chevalier de Lorraine a failli être victime de cette querelle ; il était venu se placer entre son frère et le duc de Grammont ; l'écuyer de ce dernier le prit par derrière pour M. le Grand et voulut le percer de son épée ; mais le chevalier s'étant retourné, il s'aperçut de sa méprise et s'enfuit à toutes jambes ; le chevalier le poursuivit et lui fit une balafre à la figure ; c'est le seul sang qui ait coulé dans cette bataille[2]. »

M. et madame d'Armagnac eurent des soucis à l'en-

[1] La princesse avait écrit, suivant la prononciation allemande, la *Pastille*.
[2] *Lettres nouvelles et inédites de la princesse Palatine*, par A.-A. Rolland. In-12, p. 22.

droit de leur fils aîné, de Louis d'Armagnac, qui était un véritable débauché. Plusieurs jeunes seigneurs de son âge firent un jour une orgie ensemble; le prince de Turenne, fils aîné du duc de Bouillon, s'était échauffé dans une affaire qui regardait le marquis de Villequier, fils aîné du duc d'Aumont. Le roi lui fit mauvaise mine de cela, et prit son temps pour lui faire une mercuriale. En qualité de grand chambellan de France, en survivance de son père, le jeune de Turenne, remplissant sa fonction auprès de Louis XIV, toucha de la frange qu'il avait à ses gants, le visage du roi. Louis XIV partit d'un mouvement de colère et lui dit que, « sans la considération de son père et de « son oncle, il le rendrait si petit gentilhomme, qu'il y « en aurait mille en France qui le vaudraient bien. » Ce fut une grande mortification pour ce jeune seigneur, il voulut s'excuser, mais le roi lui ayant tourné le dos, il fut obligé d'aller chercher ailleurs de la consolation, et ne la chercha que dans la débauche de concert avec le jeune Henri de Lorraine, comte de Brionne, fils aîné du comte d'Armagnac (vers 1685), et avec quelques autres seigneurs de son âge. Comme ils avaient, dit un contemporain, le diable au corps, ils voulurent fumer, après des libations remarquables par leur abondance, non pas pour le plaisir qu'ils y prenaient, mais parce qu'ils savaient que cela déplaisait au roi. Ils furent, de là, conduire des courtisanes masquées, dans le bal, et se livrer à des folies. Le roi en ayant été informé, l'on devine combien il modifia son estime pour eux. Néanmoins, disent les mémoires, comme il aimait M. le Grand, c'est-à-dire le comte d'Armagnac, père du jeune comte de Brionne, il lui dit qu'il veillât un peu mieux à la conduite de son fils; qu'il serait fâché pour l'amour de lui, qu'il continuât dans ses débauches. Mais, quoi que pût faire M. le Grand, c'était vouloir s'opposer au cours de la rivière, que de prétendre le retenir: sa famille n'eut, de ce côté, qu'à dévorer son chagrin.

Quant à l'abbé de Royaumont, François-Armand de Lorraine, avait-il suivi, avec attention, la polémique du jansénisme, depuis son origine jusqu'au commencement du dix-huitième siècle? Avait-il été séduit par le caractère d'austérité qui distinguait la nouvelle secte? Ce ne serait pas impossible : les phénomènes les plus étranges se voient dans notre nature bizarre. Les précédents de Mgr François-Armand de Lorraine, les allures de sa jeunesse, ne feraient pas supposer un homme rigide et un puritain. Cela arrive pourtant. Tel, fort relâché de conduite, se complait aux doctrines farouches. Les jansénistes étaient les fanatiques du temps, pendant que les jésuites en étaient les hommes *tolérants*. Il est vrai que le jansénisme présentait un autre aspect, qui pourrait fournir une explication du parti adopté par François-Armand de Lorraine. Les idées jansénistes contenaient une sorte d'indépendance vis-à-vis de Rome. Le jansénisme était une restriction française de la papauté, et reproduisait, sous une forme spéciale, une autre déclaration de 1682. Ne serait-ce pas ce qui attacha Mgr de Lorraine au parti janséniste? N'avait-il aucun secret ressentiment contre Rome? Mais l'abbaye de Royaumont ne pouvait le suivre sur ce terrain.

Il s'est élevé de notre temps une école historique qu'on a appelé fataliste. Si l'on y regardait de bien près, serait-il aisé de transporter vraiment la fatalité dans l'histoire? Incontestablement, on voit s'établir, à telles époques plutôt qu'à d'autres, certains grands courants d'idées, qui entraînent certaines préoccupations pratiques, certaines manières d'agir générales. Ne vaudrait-il pas mieux voir, dans l'histoire, une grande loi de *solidarité*, soit pour la nation, soit pour les individus? De même qu'au dix-neuvième siècle nous subissons les conséquences du dix-huitième, ainsi, au dix-huitième, on eut à recueillir les produits d'un siècle où pesèrent tour à tour Richelieu, Maza-

rin et Louis XIV. Ainsi, tout à la fois, on retrouve dans les affaires humaines, et le mystérieux gouvernement de la Providence, et la part incontestable de la solidarité nationale et privée des siècles envers les siècles. On aimerait qu'un homme de la race des Pontchartrain, des Lorraine, des Fleury, se recueillant en présence du dix-huitième siècle déjà engagé, eût concentré son attention, non point sur le système de la fatalité en histoire, non point sur ces prétendues lois irrésistibles qui promèneraient le niveau sur les faits en écrasant à la fois les innocents et les coupables, mais sur l'héritage que la France avait reçu de Louis XIV, de sa cour, et de la manière imprimée aux âmes par ce règne. L'esprit de foi de nos aïeux n'avait-il pas considérablement diminué en France? et à qui la faute?

La France et la catholicité marchaient à des bouleversements. Tout un siècle allait s'agiter dans un travail où l'on éliminerait bien des éléments du passé pour recevoir l'inconnu sur la scène. Mgr François-Armand de Lorraine pouvait-il dégager sa responsabilité personnelle, en disant : Mon individualité n'est rien, pas même un atome, une goutte d'eau, dans la responsabilité collective des faits de la fin de Louis XIV, de la Régence, et des débuts de Louis XV? Il ne le pouvait pas, par la raison que nul en ce monde, quelque humble théâtre qu'occupe son existence, ne peut renier sa part de responsabilité dans la masse des responsabilités collectives de son siècle et de son pays. Tout être vivant est contagieux en bien ou en mal, parce que, quelque minime que soit sa position au bourg ou au village, il a inévitablement une manière quelconque d'aborder la vie, de dépenser les vingt-quatre heures; et cela seul prêche la bassesse ou la dignité, le mépris ou le respect, l'emportement ou la modération à l'égard de ce qui existe.

Mgr Armand de Lorraine participait à son insu à la fa-

tuité regrettable des dernières années du règne de madame de Maintenon. Il ne s'agit point d'une superstition qui serait fondée sur le dogme de la prédestination; mais il se produit un fait que l'observation confirme plus d'une fois et qui tient aux tendances actuelles de la nature humaine. Nous sommes comme jaloux de ce qui se soutient d'une manière continue et qui réussit; toute chose heureuse et prospère en ce monde a besoin de se faire pardonner par beaucoup de modestie. Le succès doit s'effacer, sinon il nous paraît de l'*insolence*. En serait-il ainsi pour les institutions les plus utiles et les plus sacrées? Y aurait-il une secrète et mystérieuse jalousie, de la part de je ne sais quelle force inconnue, qui dirait à toute chose humaine : « Prenez garde, ne vous glorifiez pas de votre omnipotence, vous allez peut-être tomber? » Faudrait-il appliquer au catholicisme, considéré extrinsèquement, cette croyance populaire qui suspend la menace d'un prochain malheur sur celui qui est présentement trop heureux[1]? Est-ce que sous Louis XIV, le personnel du catholicisme s'était enivré de sa prospérité, de sa puissance? Et pour avoir produit Bossuet, Fénelon, et tant d'autres génies, est-ce qu'on en concluait qu'on avait le droit de s'assoupir dans le relâchement des mœurs, dans les indolences et les subtilités d'une vie niaise et mondaine? La révocation de l'édit de Nantes semblait avoir attribué une prépondérance exclusive aux catholiques. Tirait-on vanité de cet acte d'ostracisme pratiqué envers les protestants?

[1] On sait qu'on se défie d'une prospérité trop constante et qu'on s'attend à un changement. Une superstition qui est spéciale à certains paysans écossais, presque tous calvinistes, n'est autre chose qu'un dérivé de l'idée qu'on ne doit pas s'enorgueillir du succès et de la prospérité. Les paysans écossais croient, par exemple, qu'un grand malheur menace l'homme qui assistant à une danse et s'y mêlant, se livre à une manière trop violente de sauter, et s'abandonne à cette bruyante gaieté. espèce de folie, dont les accès enivrent et entraînent l'homme en dépit de lui-même. On est alors, selon leur expression, *fey*, frappé de fatalité, sur le point d'être accablé par quelque événement terrible.

La maxime de *se tenir sur ses gardes*, proclamée par l'Évangile, regarde les individus et les nations ; et quand les institutions publiques s'ébranlent, quand le trouble envahit une existence privée, en définitive la cause de tout le désordre, c'est qu'enivré par la prospérité, on s'est abandonné à des pratiques qu'au fond la conscience réprouvait, et que l'on croyait pouvoir continuer impunément. Il y a par-dessus l'homme et les nations, la justice de Dieu ; mais l'écueil est qu'on s'oublie, tant que l'heure de l'épreuve n'a pas sonné ; c'est le mot de Montesquieu : « Il est plus sûr d'attaquer une religion par la faveur, par les commodités de la vie, par l'espérance de la fortune ; non pas par ce qui avertit, mais par ce qui fait que l'on oublie ; non par ce qui indigne, mais par ce qui jette dans la tiédeur[1]. » Quelle apathie et quelle activité tout à la fois, dans ce dix-huitième siècle, depuis la Régence du duc d'Orléans ! Et cependant chacun voulait se croire innocent dans l'histoire, parce que individuellement on n'était qu'une unité, et parce que ce qui s'est fait a demandé des millions de bras pour s'accomplir. Mais il fallait rabattre de cette innocence parce qu'nne insurrection appelle une autre insurrection : et là-dessus devait porter l'examen de conscience de Mgr Armand de Lorraine. Ce n'était pas sa faute, si au moment où Louis XIV venait de mourir, on éprouvait une lassitude générale, un besoin de réagir contre ce qui avait précédé, et de protester contre les prétentions de la veuve du poëte Scarron, qui avait traité la France comme son couvent de Saint-Cyr. L'abbé de Royaumont n'était pas la cause directe de ce que « la France, endormie dans un oratoire, se réveillait dans une orgie, » de ce que longtemps comprimée par la main de Louis XIV, lasse d'une dissimulation qui n'était pas dans le caractère national, la société, passant d'un extrême à l'autre, voulait installer

[1] *Esprit des lois.*

l'indépendance du dix-huitième siècle sur les ruines de l'autorité. Mais Mgr de Lorraine ne pouvait pas, plus que ses contemporains, se flatter de n'avoir point ajouté son coup de marteau à l'œuvre de la démolition générale. En posant les abus, tous et chacun avaient imprimé indirectement les premières impulsions du besoin de réforme. Chacun à son tour était cause que tous aspiraient à un remaniement dans l'état social, et dans les idées régnantes. Déjà des théories réformatrices et libérales avaient essayé de se faire jour, du vivant et vers la fin du règne de Louis XIV. Les idées de Fénelon dans ces matières étaient devenues l'entretien de tous les esprits éclairés. Le Régent dissipa-t-il, trompa-t-il cette disposition nouvelle?... Les uns le croient, d'autres affirment le contraire. La question, pour Mgr Armand de Lorraine, n'était point celle-là. N'avait-il pas, en ce qui le concernait, contribué à grossir les raisons qui firent réclamer de toutes parts la réforme de l'organisme intérieur de la France? N'avait-il pas contribué à déformer d'abord ?

Mgr de Lorraine faisait du jansénisme à outrance. Construisait-il ou démolissait-il, c'est la question.

Déjà la grande armée qui, dès 1750, devait serrer ses rangs derrière cette colossale machine de guerre, l'*Encyclopédie*, naissait ou était née. Les registres des naissances de l'année 1712 avaient inscrit les noms de J.-J. Rousseau, de Frédéric II, de Prusse; ceux de 1713 avaient inscrit Raynal et Diderot; Lamettrie les avait précédés de cinq ans (1709), et Buffon de sept ans (1707). Tous les autres officiers de cet état-major avaient eu hâte de naître, Condillac et Helvétius en 1715, Boulanger en 1722, Marmontel et d'Holbach en 1723, Kant en 1724, Turgot en 1727.

Les autres viendront plus tard, tels que Dupuis (1742), Condorcet (1743), Mirabeau (1749), Clootz (1755), Robespierre (1759). Mais un homme qui se trouvait sur les con-

fins de la jeunesse et de l'âge mûr, publiait, en 1721, les *Lettres persanes*, livre plus que hardi, de nature à ouvrir les yeux. Qui est-ce donc qui avait provoqué la plume agressive de Montesquieu? pourquoi l'esprit nouveau qui travaillait la société française? D'autre part, on ne soupçonnait pas qu'un jeune homme, né en 1694, connu à peine par quelques pièces de vers, et qui se nommait Voltaire, pressenti, il est vrai, par l'un de ses professeurs, serait l'âme de tout un siècle de commotion, l'instrument principal de la réaction du dix-huitième siècle, le général en chef de la campagne entreprise par les plus éminents esprits de la France; il n'aura pas dans les années avancées de sa vie, plus d'apparence corporelle qu'à vingt ans, alors qu'eurent lieu ses aventures de jeune homme en Hollande, à l'endroit de mademoiselle du Noyer, qui devint la baronne de Winterfeld : colosse de malice, mais toujours « corps maigre, chétif, tout esprit et vif-argent. » Il y avait là cependant, du temps de la Régence, la matière du grand levier qui allait, pendant tout un siècle, secouer la société française et l'Europe entière. Déjà, commençait à poindre « cette universalité de goûts, d'études et de curiosités » qui distinguent Voltaire, « voulant donner à son âme toutes les formes possibles, disant qu'il faut faire entrer dans notre être tous les modes imaginables, ouvrir toutes les portes de notre âme à toutes les sciences et à tous les sentiments[1]. »

On verra, vinq-cinq ans après, ce qui sera advenu de cette intelligence curieuse, de son besoin de propager les idées nouvelles, et de faire participer à ses découvertes et manières de voir ses amis et l'univers. Duclos dénoncera, vers 1750, un mouvement nouveau dans le siècle, « une certaine fermentation de raison universelle, » qui devenait partout sensible, dit Sainte-Beuve, et qui promet-

[1] Lettre de Voltaire à Cideville, février 1737.

tait de belles suites si on ne la laissait se dissiper. Qui donc, ajoute notre critique, aura plus contribué à ce mouvement, que Voltaire? Assurément, on ne saurait prévoir les conséquences de quelques événements individuels, qui n'ont pas d'importance en eux-mêmes, mais dont l'influence accidentelle est quelquefois étonnante. Voltaire fuyant la Bastille et la France, en 1726, s'en alla faire un voyage en Angleterre; ce voyage eut des résultats. On dit que Voltaire fut impressionné de voir la *liberté de penser* régnant dans l'île voisine; il fut frappé du spectacle d'une société libre, dans ses théâtres, dans ses livres, dans ses sermons, dans ses journaux. Ce fut une révélation pour cet esprit ouvert et vif. « Avec l'esprit de liberté, il voyait partout à Londres, le sentiment de la dignité des sciences et le respect des lumières; il fut témoin des grands honneurs rendus à Newton qui venait de mourir ; » il jura d'importer cette liberté de penser dans l'Europe du continent, « au milieu de cette fausseté convenue, que le préjugé, l'habitude, l'étiquette de cour, l'esprit de corps, maintenaient en France[1]. »

Voltaire ne vit pas seulement les choses; il fut en rapport avec les hommes. Bolingbroke, Collins, Tindal, Locke, dont il fouilla les livres, lui inoculèrent l'esprit d'innovation dans le domaine des croyances religieuses. Ce voyage mit Voltaire en rapport avec les organes du déisme anglais : par où, la philosophie française du dix-huitième siècle sera une importation britannique. Mgr Armand de Lorraine, qui peut-être ne prit pas garde à Voltaire, n'aura-t-il, par aucun acte de sa vie, contribué à surexciter les dispositions belliqueuses de ce jeune écrivain[2]? C'était sous l'aspect de frondeur de génie, que ce jeune Arouet de Voltaire allait se révéler au monde; cet

[1] Villemain, *Tableau de la littérature au dix-huitième siècle.*

[2] En 1718, Voltaire avait jeté, dans sa tragédie d'*Œdipe*, son premier cri de guerre :

assidu des sociétés brillantes, ingénieuses, incrédules de Paris, cet habitué du monde du duc de Sully, du marquis de la Fare, de l'abbé de Chaulieu, commençait à se dessiner. Il faudra compter avec lui; l'histoire dira que ce « sublime pantalon » selon les uns [1], la plus haute personnification du bon sens et de la raison française [2], selon ceux-ci, « le dernier des hommes, après ceux qui l'aiment, » selon ceux-là [3], maniera l'ironie avec le ton le plus dégagé et le plus spirituel qui fut jamais. Mgr de Lorraine pouvait-il répondre qu'il n'y eût aucun acte de sa vie publique, qui provoquât ce redoutable frondeur, observateur implacable de tout ce qui se disait et se faisait de son temps? On avait, dans les rangs de la société française, un futur Caton anticatholique, qui répétera invariablement son *Delenda Carthago*, surtout, depuis l'année 1750 jusqu'à l'heure de sa mort, en 1778. Y prenait-on garde? ne lui fournissait-on pas matière à sarcasme?

Il importe de bien séparer ce qui, dans dans les abbayes à commende, ne supposait rien de commun, quant au régime intérieur de vie, entre l'abbé d'une part et les religieux de l'autre. Ce n'était qu'une simple juxtaposition, regrettable en toute hypothèse. On en recevait l'inévitable contre-coup, si c'était un abbé peu considéré ; et il était préjudiciable aussi d'être privé des bons offices et de l'influence spéciale qu'un abbé recommandable aurait, par sa haute situation, exercée sur tout le monastère. On a d'autant plus besoin de séparer les affaires spirituelles de Royaumont d'avec la personne de son Altesse François-Armand de Lorraine, que, dans sa jeunesse, il n'avait pas joui, quoique abbé, de la plus pure réputation. Madame d'Armagnac, sa mère, qui se mêlait despotiquement de la maison de son mari, tirait,

[1] Grimm, *Voy.* sa Correspondance.
[2] La plupart des appréciateurs modernes de Voltaire.
[3] De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg.*

si l'on en croit Saint-Simon, la quintessence de sa charge du gouvernement et des biens de son mari ; on la représente également avare et magnifique ; on dit qu'elle traitait ses enfants comme des nègres, et leur refusait tout, excepté à ses filles, dont on vante la charmante amabilité. Or, François-Armand de Lorraine eut un grand mécompte par suite d'un conflit d'intérêt et d'argent avec sa mère. Ouvrons Saint-Simon :

« Tout ce qui avait affaire à elle, la redoutait. Elle noya son fils, l'abbé de Lorraine, parce qu'il voulut partager au moins avec elle le revenu de ses bénéfices, et en ayant de gros, ne pas les lui laisser toucher en entier, et dépendre d'elle comme un enfant ; il avait la nomination de Portugal, que le duc de Cadaval lui avait procurée ; elle avait eu l'agrément du roi et de Rome.

« Cette considération n'arrêta point sa mère ; elle s'en prit à ses mœurs, qui en effet n'étaient pas bonnes, elle força M. le Grand à demander au roi de l'enfermer à Saint-Lazare. Le roi y résista par bonté, il représenta à M. le Grand, que, son fils étant déjà prêtre, il le perdrait sans ressource, par cet éclat ; M. le Grand, poussé par sa femme, insista. L'abbé de Lorraine fut mis à Saint-Lazare, et demeura perdu, sans qu'il fût plus question de sa nomination, dont Rome ne voulut plus ouïr parler, et que le Portugal retira. Il fut assez longtemps à Saint-Lazare, et n'en sortit qu'en capitulant avec sa mère, sur le revenu de ses bénéfices. Il vécut depuis obscur, et bien des années, sans oser paraître[1]. »

La nature du caractère personnel et le genre d'opinions que l'on professe, sont les deux principaux agents pour expliquer la rapidité ou la lenteur des hommes qui veulent faire leur chemin et s'avancer dans le monde. François-Armand de Lorraine ressemblait beaucoup à son

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 74, 75, édit. Hachette, in-12.

père; il avait, par éducation, des manières affables et polies; mais, au fond, son caractère était brutal et emporté. Naturellement M. et madame d'Armagnac s'étonnaient que la mitre se fît attendre pour leur fils; mais Louis XIV, obéissant à de hautes considérations d'État, redoutait de confier l'administration d'un diocèse à un homme d'un caractère si impétueux et si hardi dans ses opinions. Cette nature se révèle assez dans ses portraits[1]; son portrait peint reflète un personnage ayant de la distinction, mais il n'y a pas la moindre révélation de génie sur cette figure. Cependant François-Armand de Lorraine avait le front large et haut, que dissimulait la chevelure longue et abondante, selon la coutume de ce temps; son visage, d'un ovale non vulgaire, paraissait majestueux sous cette pompeuse coiffure; ses grands yeux ouverts, brillants, mais sans profondeur, une physionomie décidée, semblant provoquer le péril, des lèvres grosses et néanmoins pincées, tous ces traits inspireraient des inductions à M. Sainte-Beuve et à M. Dargaud, ces deux physiologistes phrénologues de l'histoire. C'était une grosse et grasse figure, n'annonçant aucunement l'ère des austérités et les nouvelles habitudes de la solitude de Port-Royal. Son nez, en s'éloignant du point de naissance, se prononçait en s'avançant promptement et fortement; et son portrait, nullement indicateur d'une grande intelligence, laissait découvrir plutôt l'expression générale de cette obstination qu'ont les esprits médiocres, quand ils s'exaltent pour une idée ou pour un parti. Somme toute, il y avait de la noblesse dans sa personne, et on a pu dire, en prenant les choses au point de vue mondain, que c'était « un bel homme, un vrai prince de Lorraine. »

[1] Il y a un portrait peint de Mgr de Lorraine, dans la galerie des évêques de l'évêché de Bayeux. Il existe aussi de belles gravures du temps, que nous avons trouvées assez conformes à la toile de Bayeux; nous avons vu l'une d'elles dans la précieuse collection de M. de Lap.., qui nous a été montrée avec une complaisance parfaite.

Par suite de l'éclat que l'abbé de Royaumont avait eu avec madame d'Armagnac, sa mère, on comprend le silence et l'obscurité dans lesquels il s'enferma plusieurs années. Il pensa n'avoir mieux à faire qu'à se concentrer dans l'administration du temporel de Royaumont. Lorsqu'il était à Paris, il avait deux habitations; il demeurait comme abbé en « son hôtel de Royaumont, rue du Jour, près la paroisse Saint-Eustache, » hôtel consistant « en « quantité de grands bâtiments, basse-cour, et un autre « grand logis, vis-à-vis et de l'autre côté de la rue, le « tout estimé valoir par an 2,800 livres de revenu[1]. » Il avait également un logement à l'hôtel d'Harcourt, à Paris, rue de Grenelle, paroisse Saint-Sulpice[2]; c'est là qu'étant depuis peu abbé commendataire de Royaumont, il reçut, le 31 décembre 1690, la foi et l'hommage que vint lui porter, comme vassal de Royaumont, messire Nicolas Binot. Ce personnage, dont il a déjà été question, chevalier des ordres royaux de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison-couronne de France et de ses finances, gentilhomme de sa maison, demeurait à Paris, rue Richelieu, et était seigneur des fiefs de Touteville et de Giboudet, situés à Asnières, qu'il avait acquis l'an 1677, du sieur de la Cave et de dame Louise de Joigny, son épouse[3].

On peut ajouter que M. François-Armand de Lorraine avait un troisième logement; puisque un acte de l'année 1717, inséré au *Cartulaire*, nous apprend que « Son Altesse Mgr l'abbé de Lorraine, nommé en 1718 par le roi à l'évêché de Bayeux, demeurait à Paris, faubourg Saint-Honoré, paroisse Sainte-Marie-Madeleine de la Ville-l'Évêque[4]. » Mais c'est Royaumont surtout qui voyait fré-

[1] *Cartulaire de Royaumont*, t. IV, p. 1094.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 352.
[3] *Ibid.*
[4] *Cartulaire de Royaumont*, t. IV, p. 1430.

quemment le prince de Lorraine, grandement attaché à ce charmant séjour; il travaillait de toute façon à en embellir la résidence. La fierté des Lorraine, qui avait fait élever le brillant mausolée en l'honneur du grand capitaine du dix-septième siècle, réclamait un complément. Son Altesse Mgr François-Armand eut l'idée de faire construire et orner, dans l'église de l'abbaye, une chapelle à son goût, celle-là même où reposaient les restes de son grand-père, le comte d'Harcourt. L'abbé de Lorraine, en grand seigneur qui aimait les arts et s'occupait d'architecture, voyait Louis de Cotte, un des architectes distingués de l'époque, de l'académie française d'architecture, un de ceux qui tentaient avec Oppenord, Meissonnier, la rénovation de l'art[1], et dont le père, Robert de Cotte, élève de Mansart, avait achevé la chapelle de Versailles et fait la colonnade ionique du grand Trianon. Puisque le mausolée du comte d'Harcourt embellissait l'église de Royaumont, pourquoi la chapelle où il était placé n'aurait-elle pas une ornementation assortie au mausolée et digne des Lorraine? D'après ses ordres, de Cotte construisit une riche chapelle, qu'on appella la *chapelle des d'Harcourt*, à Royaumont; elle était dans le goût de la fin du règne de Louis XIV; deux colonnes en marbre vert soutenaient un fronton triangulaire incrusté de marbre rouge. Au centre du fronton, de Cotte avait mis les armes de Lorraine; pardessus s'élevait la croix[2].

[1] En ouvrant le recueil des hommes sortis de la Régence, Oppenord, Meissonier, de Cotte, etc., on voit qu'ils entrevirent, tentèrent une grande chose : *féconder l'art par la nature*, marier avec charme les formes si diverses de la végétation et de la vie marine. (*Louis XV*, par Michelet, p. 436.)

[2] On voit trois dessins coloriés de cette chapelle, aux estampes de la bibliothèque Richelieu, portant les numéros 578, 579, 580. Ces trois dessins ne varient que par le sommet du fronton : l'architecte avait présenté un plan de fronton triangulaire et un autre de forme demi-circulaire; l'autre variante est dans les urnes, placées au sommet des deux colonnes qui supportent le fronton; la forme des urnes varie. Au bas du dessin, coté 580, on lit, écrits à la main, ces mots : *Parafé au desir du marché, de cejourd'hui, 27 juin 1705, L.-D.*

Quand il doit y avoir un changement dans les institutions civiles, religieuses, politiques d'un pays, quand tout l'ordre social doit être changé, ces transformations ne s'accomplissent pas du jour au lendemain ; *toujours une révolution silencieuse dans le monde moral*, disait Burke, *précède la révolution politique et la prépare*. L'ancien ordre de choses avait sa formule : *jouissons de ce qui est*, *continuons*, sans rien corriger ou réformer ; à côté de cela, une autre formule se fait entendre : *examinons*, *voyons s'il n'y a rien à changer*, dans ce qui a été, et dans l'intérêt de l'avenir. La forme monarchique du pouvoir public, les anciennes traditions, les priviléges de la noblesse, le clergé et ses richesses, les couvents avec leurs possessions territoriales et séculaires, voilà ce que la France offrait au commencement du dix-huitième siècle. Monarchie héréditaire, christianisme dans les croyances religieuses, institutions monastiques qui couvraient toute la surface du territoire, ordre des cisterciens qui comptait plus de dix mille Français, telle était la possession juridique, ce qui avait été jusque-là. Mais, cet ordre pouvait-il durer sans quelques améliorations? n'y avait-il rien à changer? voilà les questions que se posait le monde à cette époque, parce que l'opinion publique commençait à se demander si ces institutions, qui avaient dans le passé leur raison d'être, devaient conserver leur forme actuelle, immuablement inviolable. C'est pourquoi l'on voudrait voir une connexion réelle et un lien étroit entre le jansénisme que le prince François-Armand de Lorraine embrassa avec ardeur, et la perfectibilité intime, morale, de l'abbaye de Royaumont. Quelle bonne fortune, si, après avoir visité, à Royaumont, l'abbé de Lorraine, on s'en retournait édifié, amélioré, comme au sortir de telle autre retraite, à vingt lieues de Saint-Germain, de Versailles[1] ! « Quoique enfant, dit un grand seigneur célèbre

[1] La Trappe, créée au dix-septième siècle.

par son esprit satirique, au dix-huitième siècle, M. de la Trappe eut pour moi des charmes qui m'attachèrent à lui, et la sainteté du lieu m'enchanta. Je désirai toujours d'y retourner, et je me satisfis toutes les années, et souvent plusieurs fois, et souvent des huitaines de suite; je ne pouvais me lasser d'un spectacle si grand et si touchant, ni d'admirer tout ce que je remarquais dans celui qui l'avait dressé pour la gloire de Dieu et pour sa propre sanctification et celle de tant d'autres[1]. »

Messieurs de Lorraine, sans rivaliser avec monsieur de la Trappe, eussent pû être *saintement* distingués. On les disait des abbés florissants, des seigneurs fort aimables pour le monde, des courtisans « parfaits, quoique noblement, » des courtisans « du grand air; » qu'étaient-ils pour le gouvernement de l'abbaye? Plus que jamais, on abusait du système des commendes; la noblesse appauvrie mordait aux évêchés et aux abbayes, comme aujourd'hui les générations nouvelles mordent à l'Australie et à la Californie, pour se procurer des rentes. C'était une chasse en règle qu'on faisait aux abbayes commendataires; on assiégeait le roi et les ministres, pour en obtenir, et, quand messieurs de Lorraine prirent possession de Royaumont, il est inutile de demander s'ils y venaient pour rétablir la vie ancienne de saint Bernard dans toute son austérité. N'y arrivèrent-ils pas, avec les préoccupations de tous les commendataires, uniquement ambitieux d'avoir onze ou douze mille livres de rente, sans s'inquiéter guère de laisser de quoi vivre aux pénitents qui se rassemblaient dans la retraite? Il paraît

[1] Le duc de Saint-Simon et l'abbé de Rancé. (*Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 79.) Saint-Simon n'était pas aussi édifié à son voyage en Espagne, vers 1721, au sujet des religieux dominicains de *Notre-Dame d'Atocha*, à Madrid, « moines si gros, si grands, si grossiers, si rogues, l'orgueil leur sortoit par les yeux... leur arrogance et leur effronterie jusqu'à la brutalité..... » (*Mémoires*, t. XII, p. 244.) Quelle langue que ce Saint-Simon, quand on ne lui plaisait pas !

difficile d'admettre que l'idée dominante de Mgr de Lorraine, en embrassant le jansénisme, ait été d'entretenir la régularité et l'esprit d'austérité à Royaumont. Dans l'ordre de la vie morale, le jansénisme s'annonça avec des tendances et un esprit qui ne furent peut-être pas sa principale séduction aux yeux de l'aristocratique abbé; mais, sous un autre aspect, on a également de la répugnance à penser qu'Armand de Lorraine se fût passionné pour les grandes thèses doctrinales que le jansénisme souleva sur la grâce et sur les puissances réelles de la liberté humaine; le jansénisme était un parti, un parti d'opposition, un parti de chicané théologique, un parti d'indépendance ecclésiastique, un parti de rancune vis-à-vis de Rome; n'est-ce pas plutôt ce côté qui avait fasciné l'impétueux Armand de Lorraine? Sa grande intimité avec le cardinal de Noailles n'avait-elle pas engendré sa complicité dans le jansénisme?

Sous le rapport de la valeur intrinsèque des opinions soutenues par les jansénistes, le public moderne a de la peine à comprendre l'importance qu'on y attacha au dix-septième et au dix-huitième siècles. La querelle du jansénisme remontait plus haut que le dix-septième siècle, elle provenait du mouvement scientifique très-prononcé, que provoqua la lutte contre le protestantisme. Au seizième siècle, Michel Baius, professeur de théologie à Louvain, toucha aux questions de *la grâce*, sur lesquelles le concile de Trente n'avait donné aucune décision définitive. La Sorbonne censura quelques-unes des propositions avancées par Baius; la matière en effet est très-scabreuse; mais on avait la tentation d'y regarder alors, parce qu'il y avait de la séve; une grande activité intellectuelle régnait dans le monde théologique, la théologie passionnait. Pie V, en 1567, Grégoire XIII, en 1579, condamnèrent diverses affirmations doctrinales de Baius sur le libre arbitre, le péché originel, la nature régénérée par le Christ,

les rapports des bonnes œuvres et de la grâce. Cependant les têtes travaillaient ; des religieux défendaient une opinion, tandis que d'autres se jetaient dans des opinions d'un excès opposé. Pendant que Baius soutenait que la *nature déchue, privée de la grâce divine, est absolument incapable de tout bien*, d'autres voulant se constituer les défenseurs de l'énergie restée encore à notre nature après le naufrage, se jetaient dans une extrémité contraire, en exagérant la portée de nos forces naturelles ; le pélagianisme était ressuscité. Toutefois lorsque l'on crut le débat terminé, un jésuite espagnol, Molina, rallumait vers 1588 les controverses qui avaient éclaté entre les jésuites et les dominicains; il souleva la question du rapport de la grâce divine avec la conversion. Les partis reparurent aussitôt sur ce nouveau champ de bataille, et le pape Clément VIII, sollicité par les deux partis, eut à résoudre cette délicate question : *l'homme peut-il, par ses forces naturelles, contribuer en quelque chose à sa conversion et accomplir de bonnes œuvres?* Ce problème, qu'avait soulevé Molina, était décidé par les jésuites affirmativement.

On dut mettre une nuance au molinisme, et tempérer l'absolutisme de chaque opinion ; on en était à ce point depuis 1613, lorsque la controverse moliniste fut de nouveau soulevée par un écrit du jésuite Garasse, contre lequel s'éleva l'abbé Duvergier de Saint-Cyran, et qui détermina un des amis de Saint-Cyran, Jansénius, alors professeur à Louvain, à examiner derechef la doctrine de saint Augustin sur la grâce. Jansénius, évêque d'Ypres, résuma le résultat de ses recherches dans un livre qu'il intitula *Augustinus* ; ce livre parut après sa mort, en 1640, et suscita une polémique ardente ; il répétait des affirmations que déjà Pie V et Grégoire XIII avaient blamées dans le siècle précédent. On fit, vers 1649, un extrait de cinq propositions du livre de Jansénius, qu'on soumit à Rome,

à travers les agitations et les troubles; ces propositions, ou étaient textuellement dans l'*Augustinus*, ou faisaient la base et l'âme du système de Jansénius, comme parle Bossuet; elles furent condamnées par la bulle du pape Innocent X, *Cum occasione*, du 31 mai 1653, qui fut reçue à peu près universellement en France.

Après la condamnation des cinq propositions de l'*Augustinus* de Jansénius, ses adhérents posèrent la question : « L'Église est-elle infaillible dans la détermination d'un fait historique; par exemple du sens d'un livre? Son infaillibilité ne se restreint-elle pas aux dogmes? » On fit la célèbre distinction entre la question de fait et la question de droit, et l'on dit : Sans aucun doute, les cinq propositions condamnées sont condamnables, mais elles ne se trouvent pas, avec le sens condamné, dans le livre de Jansénius. C'était de la subtilité, mais une déplorable subtilité puisque, en admettant une telle distinction, on consacrerait l'annihilation de l'infaillibilité elle-même qu'on admet. Au point de vue révélationiste, ceci est rigoureux comme les mathématiques. Si l'Église a été divinement investie du privilége de ne pas errer, il faut bien qu'elle puisse se préserver des fausses doctrines. Or, elle ne pourrait pas s'en préserver, du moment qu'elle serait incapable de décider, si telle erreur a été enseignée par tel docteur, si elle est renfermée ou non dans tel ou tel livre. Et cependant des hommes d'un grand esprit, entraînés par la manie de l'opposition, Antoine Arnaud, Nicole, Pascal, se réfugièrent dans ces chicanes, et se constituèrent les champions du jansénisme. Port-Royal-des-Champs, dont l'abbesse, Angélique Arnaud, avait été formée par l'abbé de Saint-Cyran, fut comme le centre de tous les mouvements jansénistes; ainsi, des femmes recommandables par leur grande piété, servirent avec cette aptitude qu'ont les femmes à la propagande, à la rapide diffusion d'une doctrine édifiée sur un subterfuge.

Alexandre VII, pour couper court aux subtilités, confirma la bulle *Cum occasione* de son prédécesseur, par la bulle *Ad sacram*, qui déclarait manifestement que les cinq propositions étaient, par le fait, dans l'*Augustinus* de Jansénius, et avaient été condamnées dans le sens où elles s'y trouvaient. Sur la demande des évêques français, le pape envoya, en 1665, un *formulaire* que le clergé devait souscrire sans équivoque. Bossuet et Fénélon s'étaient expliqués. Leurs sages avertissements portèrent les évêques opposants à souscrire le formulaire, sous le pontificat de Clément IX, en ce sens qu'ils garderaient ce qu'ils appelèrent un *silence respectueux*. On en était là, lorsque grandissait François-Armand de Lorraine ; il fut élevé au milieu de tout ce bruit de disputes d'école ; enfin, arrivé à sa maturité, il assista à la reprise plus vive de la vieille querelle. On avait eu, dans le diocèse auquel Royaumont appartenait, deux excellents évêques, Mgr Nicolas Choart de Buzanval, de 1651 à 1679, et le cardinal de Janson-Forbin, depuis 1679 jusqu'en 1713. C'étaient des hommes pleins de zèle et de foi ; mais comme le Beauvaisis avait pris part dans la querelle, deux camps hostiles, l'un à l'autre, s'étaient formés dans le pays ; et l'on s'obstina à tenir pour suspecte l'orthodoxie de ces évêques.

Quesnel, père de l'Oratoire, fit parvenir la controverse janséniste à son apogée. Il avait publié, en 1671 et 1687, ses *Réflexions morales* sur tout le Nouveau Testament, ouvrage écrit avec un profond sentiment religieux et une véritable profondeur de pensée. Il émut les chrétiens et devint leur lecture habituelle ; le cardinal de Noailles, évêque de Châlons, en 1685, le recommanda dans une lettre pastorale ; d'autres prélats éminents le vantèrent. Cependant, à la longue, et en y regardant de près, on y découvrit des erreurs ; le pape établit une commission d'examen composée de dominicains. Le résultat fut la constitution *Unigenitus*, donnée en 1713, qui condamnait cent et une

propositions des *Réflexions morales*. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, depuis 1695, révoqua, le 28 septembre 1713, l'approbation qu'il avait donnée, étant évêque de Châlons, au livre de Quesnel ; mais il s'arrêta en chemin de sa rétractation. Une nombreuse assemblée d'évêques avait été convoquée à Paris : tous acceptèrent la bulle avec ou sans commentaire. Sept ne voulurent ni de la bulle ni des commentaires. Le cardinal de Noailles se mit à la tête des sept, et ordonna, par un mandement du 25 février, de rejeter la constitution *Unigenitus*. Louis XIV irrité lui défendit de paraître à la cour. La bulle fut enregistrée par la Sorbonne et par le Parlement.

C'est ici que l'on rencontre François-Armand de Lorraine, dans ses longues fréquentations avec le cardinal de Noailles. Après la mort de Louis XIV, les opposants à la bulle *Unigenitus* relevèrent la tête ; ils en appelèrent au futur concile ; de là, leur nom d'*appelants* ; et l'histoire constate, avec regret, que quelques abbayes du Beauvaisis, celle de Saint-Lucien et de Saint-Quentin, se rangèrent dans ce parti. Royaumont ne suivit pas Mgr François-Armand de Lorraine, dans ses sympathies jansénistes. Il n'y avait aucune solidarité d'idées et de pratiques entre l'abbé de Lorraine et les moines qui habitaient Royaumont au commencement du dix-huitième siècle ; il est opportun de rappeler ici le mur de complète séparation que l'abbé commendataire avait élevé lui-même entre les intérêts afférents à sa personne et ceux de la personne morale de l'abbaye. Il ne pouvait rien y avoir entre les moines et l'abbé, quant aux préoccupations d'ordre moral et quant au jansénisme ; on avait séparé jusqu'aux intérêts matériels eux-mêmes ; François de Lorraine marqua son règne abbatial par la claire délimitation de la manse abbatiale et de la manse conventuelle, afin que chacun vécût indépendant dans sa sphère. L'histoire de cette négociation peut aider à se rendre compte

des ressources temporelles de l'abbaye de Royaumont, après cinq cents ans de vicissitudes.

C'est en 1702, que, pour des causes diverses, on sentit la nécessité d'établir une séparation nettement acccusée quant à la situation temporelle de l'abbaye, entre l'abbé et les moines. Tandis que « *très-haut et très-puissant prince* » messire François-Armand de Lorraine était l'abbé commendataire, le R. P. dom Benoît Riou, prieur de l'abbaye, dom Frédéric Bruslé, dom Jean Duru, dom Robert Simon, dom Thomas Fournier, dom Octave Leroy, procureur de l'abbaye, dom Albéric Roguet, frère Antoine-Benoît Collart, frère Louis Fauconnet et frère Etienne-François Vannier, formaient la plus grande partie de la communauté. Ils s'assemblèrent capitulairement au son de la cloche pour traiter de leurs affaires temporelles en la manière accoutumée. Ils constituèrent un fondé de pouvoir, pour assister en leur nom, comme témoin du *partage* qui devait être fait, des biens et des revenus temporels de l'abbaye de Royaumont, entre les religieux d'une part, et d'autre part l'abbé commendataire; ils désignèrent, pour cet office, le sieur Nicolas Regnard, procureur au bailliage et au siége présidial de Senlis. On était convenu avec l'abbé de Lorraine, que le partage se ferait devant M. le lieutenant général de Senlis. Les religieux devaient prendre un des lots pour leur manse conventuelle [1]; ils devaient prendre aussi des fonds suffisants tirés des lots échus au seigneur abbé, pour l'acquittement de toutes les charges claustrales et pour la réparation des lieux et endroits réguliers de l'abbaye.

Le 31 octobre 1702, les religieux de Royaumont déclarèrent leur assentiment pour le partage, et les accords consentis pour y procéder, par-devant le notaire royal. La procuration fut signée par le prieur dom B. Riou,

[1] On peut faire dériver le mot *mense*, ou de *mensa*, en latin, table, entretien; ou bien, de cet autre mot latin, *mansio*, demeure, situation.

et les autres religieux ci-dessus nommés, auxquels on adjoignit Antoine Vinoy, de la Haye et Thibaut. L'abbé Armand de Lorraine donna pour le même effet sa procuration. Les biens, domaines et revenus de Royaumont devaient être divisés en trois lots égaux : un lot pour l'abbé commendataire; un lot pour les religieux ; un troisième lot devait demeurer affecté aux charges ordinaires et extraordinaires. Un arrêt du grand conseil du roi, du 31 août 1702, avait autorisé ce partage, dont voici le résultat.

Ce partage, qui nécessita l'estimation générale de l'universalité des biens, nous donne l'état des richesses de cette puissante abbaye à la fin du dix-septième siècle; elle comprenait : 1° la terre et seigneurie de Royaumont consistant en haute, moyenne et basse justice, plusieurs bâtiments, basses-cours, 177 arpents de terre labourable, 140 arpents de pré, d'autres terres plantées d'épines et de buissons et qui étaient estimés valoir, par an, 3,650 livres ;— 2° le moulin de Royaumont, près l'abbaye, avec ses dépendances, 2 arpents de pré et 7 arpents de terre labourable, qui représentait, par an, 650 livres; — 3° le moulin de Giez, plus considérable, avec haute, moyenne et basse justice; il était estimé 850 livres par an ; — 4° la seigneurie d'Asnières, comprenant 110 arpents de terre, bâtiments, jardins, rentes seigneuriales, greffe, deux pressoirs[1] et la ferme de la Briette, était estimée valoir, par an, 2,780 livres ; — 5° le fief et la ferme de Royaumont, située au village du Lys, donnait, avec ses rentes seigneuriales et foncières, 620 livres annuellement; —

[1] Tout seigneur avait le droit de bâtir un four, un moulin, un pressoir, et d'obliger tous ses vassaux et serfs à s'en servir exclusivement et à lui payer une certaine somme, toutes les fois qu'ils s'en servaient. Ce four, ce moulin, ce pressoir, étaient *banaux* (ainsi nommés du mot *ban*, ou publication avec injonction de quelque peine ou amende) parce que tous les vassaux y allaient, et qu'ils ne pouvaient moudre leur blé, cuire leur pâte et faire leur vin, qu'au moulin, au four, et au pressoir de leur seigneur. La banalité des fours, des moulins et des pressoirs existait encore dans plu-

6° le bois de taillis de *Bonnet* fut coté pour 1,200 livres chaque année ; — 7° 40 arpents de terre, à Viarmes, rendaient 150 livres ;— 8° la terre de Beaularis, à la Morlaye, 150 livres ; — 9° les bois de Beaularis aliénés à Mgr le prince de Condé moyennant la somme annuelle de 124 livres ; — 10° terres à Belloy, 98 livres par an ; — 11° terres à Moissel, 125 livres par an. — 12° terres à Noisy, 40 livres de revenu ; — 13° étangs et bacs sur la rivière d'Oise, 100 livres de revenu ; — 14° la terre et la seigneurie de Belle-Église, 1,500 livres de revenu ; — 15° la seigneurie de Montataire, 1,050 livres de revenu ; — 16° la seigneurie de Canneville, que tour à tour le marquis de Saint-Simon et le prince de Condé voulurent acquérir, 300 livres de revenu ; — 17° les terres de Canneville, 300 livres ; — 18° la seigneurie et les bois de Bonfosse, 900 livres ; — 19° les terres de Verberie, 400 livres de revenu ; — 20° les terres du Plessis-Châtelain ; — 21° les terres de Miremont, 423 livres ; — 22° les terres de Chauny, 1,000 livres ; — 23° la baronnie de Roupy, 2,300 livres de revenu ; — 24° les blés de Compiègne, 1,100 livres; — 25° les fiefs de Senlis et de Gouvieux, chacun 75 livres ; — 26° les redevances de Franconville, 250 livres ; — 27° les redevances sur Gonesse, 1,600 livres ; — 28° les moulins de Neufchâtel en Normandie, 1,400 livres ; — 29° la seigneurie de la Haye-Malherbe en Normandie, 850 livres ; — 30° les dixmes de la Haye-Malherbe, de Saint-Thomas et de la Vaupalière, 1,000 livres ; — 31° l'hôtel et la basse-cour de Royaumont à Paris, 2,800 livres de revenu ; — 32° le

sieurs provinces, au moment de la Révolution, et plusieurs seigneurs ne négligeaient pas ces moyens d'asservissement et de rente perpétuelle. Lorsqu'on parla de donner aux Français une liberté universelle, les habitants d'un gros village voisin de Reims firent une pétition à l'Assemblée constituante pour la prier d'accélérer le moment tant désiré de la liberté de la *presse*, parce que les chanoines du lieu avaient un *pressoir* banal dont la jouissance coûtait trop cher aux habitants.

produit de l'aliénation des étangs de *la Loge* (Comelle), au prince de Condé, 300 livres de revenu ; — 33° une propriété à Andilly, près de Montmorency, 12 livres de rente. — 34° rente sur le domaine de Paris, 20 livres ; — 35° sur la généralité de Paris, 49 livres 10 sous ; — 36° rente sur le domaine de Pont-Sainte-Maxence, 62 livres 10 sous ; — 37° rente sur le domaine de Senlis, 8 livres 9 sous ; — 38° rente sur le domaine de Neufchâtel, 50 livres ; — 39° rente sur le domaine de Beaumont, 81 livres ; — 40° fief de Thoury et rente seigneuriale, 5 livres ; — 41° rente à Saint-Paterne, 5 livres ; — 42° rente sur le domaine de Saint-Omer, 12 livres ; — 43° rente sur les bois de Favier, près Clermont, 40 livres ; — 44° la seigneurie de Royaumont, au village de Nogent-les-Vierges ; les terres aux villages de Nouillé, de Sainte-Geneviève et de Precy étaient une propriété appartenant exclusivement aux religieux ; ils l'avaient acquise de leurs deniers ; on l'estimait valoir 466 livres 10 sous 10 deniers de rente annuelle.

Total des revenus : 29,693 livres 28 sous 9 deniers par an.

Le partage étant fait, le 1er lot donnait un revenu annuel de 9,898 livres 10 sous ; le 2e lot avait 9,897 livres de revenu par an ; le 3e lot montait à la somme de 9,898 livres 18 sous 9 deniers de revenu annuel[1].

Après le partage des biens de l'abbaye et la division en trois lots, la rupture était totale entre les abbés commendataires et le reste de l'abbaye ; au lieu d'une seule et même vie, ce n'était plus que la juxtaposition de deux vies inconnues l'une à l'autre, ayant des intérêts sur le même territoire, mais ne se touchant par aucun autre côté absolument. L'abbé de Royaumont pourra être appelé à intervenir dans les affaires temporelles, où il

[1] *Extrait des registres du greffe du bailliage de Senlis.* (*Cartulaire de Royaumont*, t. IV, p. 1661.)

sera nécessairement partie cointéressée, mais il ne se mêlera jamais désormais, d'une manière directe, du spirituel de l'abbaye. En septembre 1717, l'église et la fabrique de Saint-Remi d'Asnières firent, en présence de M. Edme Félix, procureur fiscal d'Asnières et de Royaumont, une déclaration pour des rentes à payer à l'abbaye à l'occasion de diverses terres; l'abbé et les religieux de Royaumont durent y être représentés. La déclaration fut faite par M. Philippe le Normant, curé d'Asnières à cette époque, et par *Jacques David*, premier marguillier de la paroisse d'Asnières. On retrouve, dans la même année 1717 et le même mois, l'abbé Armand de Lorraine, qui aimait, à ce qu'il paraît, les affaires, souscrivant encore un échange avec l'église et la fabrique d'Asnières ; il se rencontrait avec les moines, parce que des intérêts communs étaient engagés. L'acte fut passé à Royaumont en présence de Jacques Thibaut, notaire royal au bailliage de Senlis : Mgr de Lorraine, abbé commendataire, était présent, avec les révérends pères dom Octave Le Roy, prieur de l'abbaye royale de Royaumont, dom Benoist Collart, sous-prieur, dom Jean Jaladon, dom Jean Duru, dom Thomas Fournier, dom Jacques Drecelle, dom Augustin Mossu, dom Nicolas Lambelin, procureur, dom Pierre Canonne, dom Louis Merlier, frère Louis Vaudrou, tous prêtres et religieux assemblés capitulairement au son de la cloche, selon la coutume : naturellement furent convoqués aussi messire Philippe Lenormant, curé d'Asnières, Jacques David, premier marguillier, Nicolas le-Vin-le-Jeune, paroissien d'Asnières[1].

On regrette l'emploi des dix dernières années de la vie de François-Armand de Lorraine. Combien ses facultés et

[1] *Cartulaire de Royaumont*, t. I, p. 388. Nous avons cité le personnel de l'abbaye, en l'année 1702 et en l'année 1712 : citons, entre ces deux époques, le personnel de l'année 1708; on pourra avoir l'idée du mouvement de ce personnel, tous les cinq, six ans.

Étaient à l'abbaye de Royaumont (étroite observance), en 1708 : dom Jean-

sa vigueur d'action, s'il les eût réservées, sinon directement aux affaires spirituelles de Royaumont, du moins à la préoccupation de l'honneur d'une abbaye dont il était le commendataire, eussent pu être utiles ! Deux éléments transformaient la société ; cela est visible pendant le dix-huitième siècle; il n'y a qu'à voir le travail des idées et les faits, et dans ces deux éléments, il est difficile de distinguer ce qui est cause, ce qui est effet ; les faits sont souvent la suite des idées, et à leur tour les faits publics ou les mœurs réagissent ou créent les nouvelles idées de chaque époque. De plus, une époque n'est pas seule responsable des événements et des transformations qui s'accomplissent en elle ; il est juste d'y démêler aussi la trace et le retentissement de l'époque qui a précédé immédiatement.

Les grandes têtes du mouvement philosophique, Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert apparaissaient ou allaient apparaître sur la scène ; ceux-là tiendront la plume, mais d'autre part le Régent, Louis XV, le cardinal Dubois, le duc d'Aiguillon, le duc de Choiseul, le maréchal de Richelieu et tant d'autres offriront le spectacle de la dégradation des pouvoirs politiques ; et la noblesse de la cour donnera l'exemple de toutes les immoralités. Puis enfin il suffira que, dans l'un ou l'autre monastère, le relâchement prenne des proportions regrettables pour que tout l'ordre des cisterciens, et Royaumont en particulier, doive assumer sur lui une part de l'odieux et du discrédit qui en résultera. L'abbé de Royaumont ne servira à rien pour retarder l'impopularité toujours croissante de l'institut monastique.

L'abbé de Royaumont devint évêque de Bayeux à l'âge de

Benoît Riou, prieur ; — dom Denis Cochart; — dom Albéric Cesbron; — dom Robert Arnoult-Simon ; — dom Octave Leroy, procureur ; — dom Jacques Recellez; — dom Pierre Lebour ; — dom Augustin Mossu ; — dom Nicolas Lambellin, prêtres — frère Antoine Lebom ; — frère Guillaume Dartois ; frère Louis Franconnet ; — frère Étienne Vannier, — tous religieux profè-

cinquante-trois ans, et son épiscopat ne fut qu'une lutte continue en faveur du jansénisme. Louis XIV s'était refusé à en faire un évêque ; ce fut sous la Régence, au mois de mars 1718, que les instances de sa famille le firent nommer à l'évêché de Bayeux. Le duc de Saint-Simon lui-même, quoique ennemi des Lorraine, se vante d'avoir contribué, d'une manière indirecte, à cette nomination : « Je fus fâché, dit-il, de la mort de l'abbé d'Estrées, qui était de mes amis, et qui, avec quelque ridicule et un peu de fatuité, avait de bonnes choses, de l'honneur, de la sûreté, de la droiture. M. le duc d'Orléans y perdit un vrai serviteur et me témoigna d'abord son embarras sur Cambrai. Je lui conseillai de trancher court pour se délivrer des demandeurs d'une si belle place, qui par sa situation ne se devait donner qu'avec beaucoup de choix. Je lui proposai tout de suite le cardinal de la Trémoille, sans que j'eusse la moindre connaissance avec lui. Je dis au régent qu'étant chargé des affaires du roi à Rome, sans biens par lui-même et panier percé de plus, il avait besoin de beaucoup de secours en pensions ou en bénéfices ; que la richesse de celui-là suppléerait aux grâces qui coûteraient au roi ; que son personnel était sans crainte et sans soupçon quand il résiderait à Cambrai, où il était apparent qu'il n'irait jamais, ainsi qu'il est arrivé. Le régent m'en crut, et sur-le-champ le lui donna. Ce présent fit vaquer Bayeux qu'il avait. L'abbé de Lorraine avait *depuis* longtemps *fort changé de vie*. Il s'était fort attaché au cardinal de Noailles, que M. le Grand aimait et respectait fort sans s'en être jamais contraint dans les derniers temps du feu roi. Le cardinal de Noailles désira qu'il eût Bayeux. M. et madame de Lorraine en pressèrent M. le duc d'Orléans. Il le lui donna [1]. »

On avait tellement noirci à Rome l'abbé de Lorraine,

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 22, édit. Hachette, in-12.

nommé à Bayeux, et l'abbé de Castries, nommé à Tours, que le pape leur refusa leurs bulles. On en accuse le nonce Bentivoglio, contre lequel un satirique se déchaîne de toutes ses forces. Saint-Simon le traite de « fou et de scélérat » et dit qu'il prit congé du roi et du régent, après avoir fait, ou voulu et travaillé à faire tous les maux dont les chiens et les loups enragés peuvent être capables. La vérité est que le Pape, instruit des dispositions de l'abbé de Lorraine, avait de grandes raisons d'hésiter. Cependant l'abbé de Royaumont, après divers éclaircissements, fut proposé dans le consistoire du 18 septembre 1719, par le cardinal Ottoboni, et sacré à Paris, à Notre-Dame, le 3 novembre de la même année, par le cardinal de Noailles[1]. Il y avait de mesquins mobiles, de l'esprit de coterie, et le besoin de guerroyer, dans tout ce fracas. Le *Journal de la Régence*[2] raconte qu'il y eut pour ce sacre, en l'église métropolitaine, un si grand concours de monde, une telle affluence de personnages élégants et distingués, que « l'on compta plus de trois cents carrosses aux environs « de cette église cathédrale. » Saint-Simon répand sur toute cette affaire la malice de ses révélatrices indiscrétions. « Enfin, on fit parler si haut, dit-il, à Rome, qu'à la fin, les bulles arrivèrent; le grand crime de ces deux nommés étaient leur liaison d'amitié avec le cardinal de Noailles. Tous deux s'en moquèrent devant et après; tous deux se firent sacrer par le cardinal de Noailles, l'abbé de Castries, à l'ordinaire, dans la chapelle de l'archevêché; l'abbé de Lorraine, quelque peu après, dans le chœur de Notre-Dame, à la prière du chapitre, ce qui, depuis l'épiscopat du cardinal de Noailles, ne s'était fait que pour son frère, qui lui succéda à l'évêché de Châlons[3]. »

[1] *Histoire du diocèse de Bayeux*, par l'abbé Laffetay, p. 290.
[2] *Journal de la Régence*, par Jean Buvat, t, I, p. 460, publié par M. Émile Campardon
[3] *Mémoires du duc Saint-Simon*, édition Hachette, de 1858, t. XI, p. 175

L'histoire de Royaumont n'a point à suivre Mgr François-Armand de Lorraine dans sa carrière d'évêque, parce qu'elle ne touche pas à notre abbaye; mais elle déplore que tant d'activité déployée dans le diocèse de Bayeux ait été en pure perte; moins que cela, qu'elle ait été mise au service d'une théorie théologique erronée, d'une coterie, et de mesquines rancunes. Le jansénisme n'apportait à l'humanité aucune grande idée dogmatique; le côté doctrinal n'est pas ce qui le recommandait au monde. Sa manière d'entendre le péché originel, la déchéance complète de la nature, l'impuissance radicale de la volonté, la prédestination enfin, n'aurait pas donné une grande influence à la secte née à Port-Royal. Pourquoi Mgr de Lorraine s'était-il donc engagé sous de tels drapeaux? Il est plus honorable de penser que l'esprit et le fond de la tendance janséniste, qui était de relever la pratique religieuse, séduisit notre évêque. Dès lors, puisqu'il rêvait, pour les autres, une manière d'être chrétien plus en harmonie avec l'idéal, il était plus logique et plus simple qu'il eût commencé lui-même à porter dans sa religion personnelle « plus d'esprit de réflexion et d'approfondissement; qu'il se liât d'avantage de ses liens sacrés[1]. »

Il est permis de trouver quelques beaux côtés au jansénisme. Le mélange de certaines exagérations du caractère français avec le catholicisme, produisit la tendance janséniste, mais on ne doit pas moins la réprouver parce qu'en soi, elle serait la pétrification du cœur humain si on lui cédait l'empire; le jansénisme séduit les âmes par quelques aspects, mais il rebute, sous d'autres rapports, parce qu'il méconnaît la plus noble partie de notre être, le côté *affectueux*. Quand on est catholique, d'ailleurs, on doit avant tout respecter ce qui est l'essence du catho-

[1] Ce que Joubert voyait dans le jansénisme.

licisme, son organisation autoritaire, c'est-à-dire l'adhésion au chef de l'Église qui est le point central et le sommet de la vie hiérarchique; la faute énorme de l'évêque de Bayeux était d'oublier que, pour être évêque, il faut avant tout être catholique. Enfin, cette manière d'indiquer à la morale et aux actions humaines un mobile unique et divin, à la façon qu'on l'entendait dans la secte, pouvait sourire aux caractères énergiques, aux héros et aux héroïnes de la Fronde, par les maximes sévères de piété auxquelles elle conduisait et par un grande exaltation religieuse : mais l'abîme du fatalisme n'était pas loin. Au lieu de risquer de rompre l'unité de la foi et l'unité de communion au sein du catholicisme, l'abbé de Lorraine avait mieux à faire. Ses essais individuels d'amélioration auraient été mieux placés, en s'appliquant à l'étude de la question des monastères.

Le savant père Helyot venait à peine d'achever sa gigantesque *Histoire des ordres religieux*, et à la tête de l'ordre de Cîteaux, il y avait un abbé général qui était profondément rempli de l'esprit de son état. Dom Edme Perrot, qui gouverna sagement tout l'ordre, pendant treize ou quatorze ans, jusque vers 1725, se montrait favorable à tout ce qui était réforme. Pourquoi ne pas profiter de ces circonstances propices? On était à une heure critique pour la société chrétienne en général; et relativement à la fondation de saint Étienne et de saint Bernard, il était visible qu'on avait à rechercher pourquoi, après quelques années de restauration intime, on retombait toujours dans le relâchement. Il fallait étudier pourquoi ces alternatives de ferveur et de défaillance, et s'il n'y avait point une altération cachée dans les rouages eux-mêmes de l'administration cistercienne. En un mot, l'abbé de Royaumont aurait mérité de la société française et de l'Église, s'il avait cherché la raison des dégénérescences périodiques des bernardins à travers les siècles. Il ne le fit point. Il

mourut à Paris, le 9 juin 1728, à l'âge de soixante-trois ans; et Royaumont, en l'inscrivant dans le catalogue de ses abbés, pouvait le qualifier de *nullité* ou de *neutralité*, à l'encontre de la province du Calvados, à laquelle il se révéla à l'état de médiocrité violente et tracassière.

Autant de bruit n'aurait point retenti autour de son nom et de sa personne, s'il avait mis à l'ordre du jour des thèses à présenter, des investigations à faire, sur les germes intimes d'affaiblissement et de décadence que l'ordre cistercien portait dans son sein, depuis le treizième siècle, et sur les moyens efficaces d'y porter remède; toutefois, il aurait pris rang parmi les modestes et sincères amis du bien et de l'humanité, dont la phalange est tout autrement honorable. La vaine et sonore popularité du moment ne vaut pas le petit recoin que la postérité impartiale vous assigne, dans les rangs des humbles et consciencieux serviteurs des saintes causes. Il y en a qui pensent qu'au treizième siècle, en changeant la méthode de l'élection des abbés ou chefs de chaque maison, en altérant les rapports des abbés-fils et des maisons-mères, on avait sapé par la base l'édifice, on avait posé une cause qui, dans l'avenir, devait nuire à la tenue régulière chaque année du chapitre général, affaiblir son autorité, et tuer ainsi peu à peu la vie dans tout le corps cistercien. Comment ne venait-il pas à l'esprit remuant et inquiet de l'abbé de Royaumont de sonder ces problèmes?

François-Armand de Lorraine fit fausse route; il sacrifia, à des convictions aussi flottantes que celles du cardinal de Noailles, le repos de sa vie, l'approbation du chef de l'Église, la faveur du roi et l'assentiment de presque tous ses collègues. Après sa mort, il a laissé, dans le Calvados, à Bayeux et à Caen, des souvenirs et une mémoire douloureux. Quand on apprit son décès, le chapitre de Bayeux s'abstint de prescrire des prières pour son évêque

défunt; cependant un service funèbre fut célébré à la cathédrale. A Caen, l'image de M. de Lorraine fut lacérée par des hommes du peuple; un dominicain fit en chaire, à l'église, le procès à sa mémoire. Elle fut attaquée dans un écrit où on lui reprochait la dissipation et l'effronterie de ses regards en présence des saints mystères, le tumulte scandaleux de ses visites pastorales, dans lesquelles le peuple était repoussé avec le sabre et le bâton, sa chienne qui l'accompagnait à l'autel. Mais l'abbaye de Royaumont n'entra pas dans ces acharnements de la vengeance et dans ces excès de réactions païennes que conseillent trop les passions religieuses surexcitées. Mgr Armand de Lorraine avait reçu, dit-on, les derniers sacrements du vicaire de la Madeleine, à Paris, qui entendit conséquemment la rétractation de ses égarements et de ses erreurs. Royaumont fut plus hospitalier pour sa cendre, il amnistia le passé de son abbé commendataire, jeta un voile de miséricorde et de pardon évangélique sur ce que Dieu avait effacé, et accueillit ses restes mortels sous les dalles de sa basilique.

Le traité de Montmartre de 1662, sur lequel les Lorrains s'étaient basés pour leur prétention en France, avait été déchiré plusieurs fois, ne serait-ce qu'en 1670, alors que la France prit le parti de dépouiller Charles IV de ses États. Il est vrai que Léopold I[er] avait été rétabli par le traité de Ryswyk (1697). Mais quant aux sépultures des princes de Lorraine à Royaumont, elles avaient perdu toute signification politique. On continua toutefois, dans la famille et dans la descendance du célèbre comte d'Harcourt, de considérer Royaumont comme le lieu consacré pour recueillir les dépouilles mortelles des Lorraine d'Harcourt. Ce que l'abbaye de Saint-Denis était pour les cendres de nos rois, ce que la Chartreuse de Dijon était pour les ducs de Bourgogne, et la vieille église des Cordeliers et la noble chapelle ronde à Nancy pour les souverains de

Lorraine, Royaumont le devenait pour les Lorraine d'Harcourt-d'Armagnac.

Le temps en marchant fait tomber nos intrigues et couche dans le lit de l'oubli nos petitesses et les absurdités qui nous fascinèrent ; il y avait plus de quinze ans que les bizarres tentatives des Lorraine, souverainement envieux d'entreprendre sur les droits de préséance des duchesses de France, avaient échoué. La princesse d'Harcourt, sur le conseil du chevalier de Lorraine, avait commencé à faire valoir leurs prétentions nées du traité de 1662 ; madame d'Harcourt et madame d'Armagnac, dès 1699, devenaient très-hargneuses. Ce qu'on employait d'artifices et de mensonges pour étendre et agrandir le rang qu'on pouvait occuper est incroyable. A une réunion chez la duchesse de Bourgogne (6 janvier 1699), la princesse d'Harcourt dit à la duchesse de Rohan, qui, étant arrivée la première, était la première à droite, de passer à gauche ; proposition qui surprit la duchesse de Rohan. Vers cette époque également, M. le Grand, après s'être agité avec ses frères, se plaignait au roi de ce qu'à l'audience du matin, madame de Saint-Simon avait pris la place de madame d'Armagnac et s'était mise au-dessus d'elle. Toutes ces entreprises d'envahissement retombèrent contre madame d'Armagnac et ses filles. M. le Grand fut outré et humilié ; mais déjà les années avaient emporté ces puériles agitations. La mort se glissa dans les rangs de la famille de Lorraine. Le prince Camille de Lorraine, l'un des frères de l'abbé de Royaumont, et qui était établi à la cour du duc de Lorraine depuis 1702, était mort à Nancy en 1715. Son cœur, enfermé dans une boîte en plomb en forme de cœur, fut envoyé à l'abbaye de Royaumont et déposé près la tombe du comte d'Harcourt, son grand-père ; de même que quarante ans auparavant, le 19 janvier 1675, par les soins de madame Armande-Henriette de Lorraine, on avait transféré à Notre-Dame de Soissons le

cœur de madame Marguerite du Cambout, comtesse douairière d'Harcourt, de même aussi qu'en 1669, l'abbesse de Soissons avait réclamé comme relique, au nom de sa piété filiale, le cœur du comte d'Harcourt son père. Ce prince Camille, d'humeur assez bizarre, non marié, une fois couché dans le cercueil, passa bien vite de toutes les mémoires; on oublie si vite en ce monde, même les plus caressés.

On n'a qu'à entr'ouvrir les Mémoires de Saint-Simon, cette aristocratique gazette de la médisance, pour se convaincre de l'existence contre-carrée du prince Camille de Lorraine. En voici le portrait avec les débuts de sa fortune: « Carlingfort, milord irlandais, qui avait été gouverneur de M. de Lorraine, de la main de l'Empereur, à qui il était fort attaché, avait suivi son pupille dans ses États à la paix de Ryswyk; il était grand maître de sa maison et à la tête de son conseil. Devenu feld-maréchal de l'empereur, il désira retourner à Vienne. M. Le Grand, qui avait beaucoup d'enfants et peu de patrimoine, trouva jointure à mettre le prince Camille à la place de Carlingfort pour la charge et pour de plus fortes pensions encore. Il le fit trouver bon au roi, et le prince Camille s'alla fixer en Lorraine (vers 1702), où il ne fut pas plus goûté qu'il ne l'était ici. C'était un homme de peu d'esprit, fort glorieux, particulier, qui avala toute sa vie beaucoup de vin fort tristement; une espèce de fagot d'épines, mais ruminant toujours à part soi la grandeur de sa maison, et qui n'avait, des Guise qu'il regrettait, que la valeur et la volonté; il avait toujours servi et n'était point marié, du reste honnête homme [1]. »

L'épitaphe du prince Camille à Royaumont était courte: « Ici est le cœur du prince Camille de Lorraine, mort en 1715. » Mais Saint-Simon a suppléé à ce laconisme de la

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t II, p. 352.

tombe par l'intarissable bavardage de ses Mémoires : « C'était un homme très-bien fait, dit-il du prince Camille, très-adroit dans tous les exercices, qui avait de l'esprit, du sens, des vues, même du Guise, mais triste, sombre, particulier, silencieux, dédaigneux, extrêmement glorieux. Las de sa pauvreté, encore plus du joug domestique, à son âge, d'un service militaire qui ne le menait à rien, solitaire par son goût au milieu du monde, il trouva moyen, comme on a vu, de s'accrocher en Lorraine, d'y avoir la première charge de cette petite cour, avec une subsistance de commodités très-abondante, outre vingt-quatre mille livres de pension ou d'appointement, et seize mille livres qu'il tirait de France, moitié d'une pension sur l'archevêché d'Auch, moitié d'un don du roi sur les litières. L'ennui le poursuivit en Lorraine comme ailleurs. Il aimait fort le vin et la table ; mais il y était sans agrément aucun, comme partout. On a vu que M. de Vaudemont lui tomba dessus comme une bombe, avec cette préséance que M. de Lorraine lui donna immédiatement après ses enfants et ses frères. Camille s'absenta toujours pendant les séjours de Vaudemont ; ce dégoût lui rendit son état fort triste ; il ne fut point marié, et ne fut regretté de personne, pas même de qui que ce fût de sa famille [1]. »

Une autre vie s'éteignit trois années après, à Royaumont ; c'était le comte d'Armagnac lui-même, M. le Grand, père de l'abbé de Royaumont et du prince Camille. M. d'Armagnac mourut à l'abbaye même de Royaumont le 13 juin 1718, dit le père Anselme, comme le comte d'Harcourt y était mort également d'une attaque d'apoplexie. On trouve dans Saint-Simon la relation de cette particularité : « M. le Grand, dit-il, mourut en 1718 à Royaumont, abbaye depuis longtemps dans sa famille, dont son

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 320.

père et lui avaient fait leur maison de plaisance, et où il était allé prendre l'air à près de soixante-dix-sept ans, à même âge et même maladie que le feu roi[1]. » Le décès de M. le Grand était un nouveau et frappant témoignage du vide où aboutissent nos interminables fracas pour de vains triomphes d'amour-propre. Les d'Armagnac-d'Harcourt n'eurent pas seulement les déboires de l'entreprise ayant pour objet de se poser en rivaux des princes du sang; d'autres tourments avaient été créés à la famille par des disputes de préséance avec les Lorraine eux-mêmes de la cour de Nancy.

Il faut apprendre de Saint-Simon, qui aimait tant à pêcher dans l'eau trouble, les agitations, les artifices, les allées et les venues de la maison de Lorraine, du prince de Vaudemont et des autres en 1707. Il s'agissait dans la petite cour de Lorraine de satisfaire les petites vanités ainsi que les désirs de préséance entre divers membres de la parenté, oncles, neveux. « Le duc de Lorraine déclara Vaudemont souverain de Commercy; sur ce, le duc de Lorraine déclara M. de Vaudemont, l'aîné, après ses enfants et leur postérité de la maison de Lorraine, lui donna le rang immédiatement après ses enfants et les leurs, et au-dessus du duc d'Elbeuf et de tous les princes de la maison de Lorraine. Avec cet avantage et cette souveraineté, M. de Vaudemont, si bien étagé en France, ne douta plus du succès de tout ce qu'il s'était proposé, et que, y précédant désormais la maison de Lorraine sans difficulté, il n'en trouverait plus, et par le droit et par sa souveraineté, à atteindre au rang le plus grandement distingué.

« Son affaire faite en Lorraine, il y précéda le prince Camille, fils de M. le Grand, petit-fils du grand comte d'Harcourt, qui s'y était établi depuis quelques années

[1] *Mémoires*, t, X, p. 44

avec une grosse pension de M. de Lorraine ; et dès qu'il eut ainsi pris possession de ce rang, il accourut en France pour y en brusquer les fruits avant qu'on eût le temps de se reconnaître.

« Cette double élévation de M. de Vaudemont, si peu attendue du gros du monde, fit à la cour toute l'impression qu'il s'en était proposée, avec un grand bruit, et, parmi les gens sensés, une grande surprise et beaucoup au delà. En effet, il n'y a qu'à voir ce qui vient d'être expliqué de la naissance de M. de Vaudemont d'une part, et de la consistance de la seigneurie de Commercy de l'autre, pour ne pouvoir comprendre ni la souveraineté, ni le premier rang dans la maison de Lorraine. Un seul aussi de cette maison le fit échouer sur l'un et l'autre point.

« Le grand écuyer en furie (le père de l'abbé de Royaumont, M. le Grand), et accoutumé à tout emporter du roi d'assaut, alla lui représenter l'injustice que M. de Lorraine leur faisait, lui dit qu'ils venaient tous de lui en écrire, et ajouta avec force cris et force flatteries sur la différence du roi au duc de Lorraine, qu'il comptait bien que son équité et son autorité ne se soumettraient pas aux nouvelles lois qu'il plaisait à ce dernier de faire, et qu'il ne se figurerait jamais que par complaisance pour M. de Lorraine et pour M. de Vaudemont, il voulût leur plonger à tous le poignard dans le sein.

« Avec cette véhémence, le droit, la raison, la faveur personnelle, M. le Grand tira parole du roi, que ni la souveraineté nouvelle, ni le rang nouveau que M. de Lorraine venait de donner à M. de Vaudemont ne changeraient rien ici (à la cour de France) au leur, ni à son état.

« M. de Lorraine tint ferme, dans sa réponse aux princes de sa maison, à ce qu'il avait décidé. Eux triomphèrent, M. le Grand surtout, de ce qu'il avait obtenu du roi, et M. de Vaudemont fut arrêté tout court dès son arrivée. M. de Lorraine avait écrit au roi qu'il avait donné à Vau-

demont le premier rang dans sa maison et la préséance sur tous. Le roi lui répondit qu'il était le maître de régler chez lui tout ce qui lui plaisait. Il ne lui en dit pas davantage, mais en même temps il fit entendre à Vaudemont que, ni sa nouvelle qualité de souverain, ni sa nouvelle préséance sur la maison de Lorraine, ne changerait rien à sa cour, où il avait le rang de grand d'Espagne, comme il l'était, et qu'il était à propos qu'il n'imaginât pas d'y en avoir d'autre, ni aucune préférence au delà en rien.

« On peut juger de la rage, du dépit, de la honte, de la douleur de l'oncle et des nièces, d'une pareille issue. Ils comprirent tous que le mal était sans remède, et en prirent, extérieurement du moins, leur parti. M. de Vaudemont s'ôta toute chimère de la tête. Mais tout cela ne put apaiser les Lorrains, qui rompèrent ouvertement avec lui, et qui tous, excepté sa sœur, ses nièces et la duchesse d'Elbeuf, sa belle-mère, c'est-à-dire de sa femme, et qui demeura neutre, cessèrent tous de le voir, et ne l'ont jamais revu depuis. Ses nièces en demeurèrent brouillées avec eux tous, et M. le Grand ne cessa de jeter feu et flammes.

« L'affront qu'il prétendait que son fils (Camille) avait reçu en Lorraine, par la préséance de Vaudemont qu'il y avait essuyée, l'outrait d'autant plus que, brouillé lui-même avec M. de Lorraine, par la hauteur avec laquelle il avait arrêté ici tout court les prétentions de Vaudemont, et dont il s'était élevé contre sa préséance sur eux, il lui devenait fort embarrassant de laisser son fils à la petite cour de M. de Lorraine, et encore plus amer de lui faire perdre quarante mille livres de rente qu'il en recevait, en le faisant revenir, et ne voulant pas l'en dédommager. Après bien des fougues, madame d'Armagnac, bien moins indifférente que lui à se soulager du prince Camille aux dépens d'autrui, fit en sorte qu'il demeurât en Lorraine,

mais avec le dégoût d'en disparaître toutes les fois que Vaudemont y venait, et ce dernier y allait de tous ses voyages de Commercy, ce qui arrivait plusieurs fois l'année. Néanmoins cela subsista toujours ainsi ; et Camille, qui n'était ni aimable, ni aimé en Lorraine, y fut sur le pied gauche, plus que jamais, le reste de sa vie[1]. » M. d'Armagnac, arriva, avec tous les rêves de domination, où tout le monde arrive.

M. d'Armagnac avait voulu reposer du dernier sommeil à côté de son père, à Royaumont. Ses obsèques furent-elles « un grand spectacle ? » fut-il mis au tombeau avec magnificence, comme on le raconte d'un prince du seizième siècle ? « Sa camisole étoit toute reluisante de broderies, ses gants étoient riches en pierreries, ses bas étoient de velours cramoisy, ses souliers en velours blanc, et sa pompe funèbre eut tout l'éclat qu'y mirent toujours les princes de la maison (régnante) de Lorraine[2]. » La mort est le rien de tout. M. le Grand, grand écuyer de France, avait occupé une haute situation. Dans les pompeuses cérémonies, il marchait immédiatement devant le roi, et portait l'épée royale de Sa Majesté, dans un fourreau de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or, pendue au baudrier de même. L'heure de se rapetisser et de quitter tous les honneurs était venue. Louis XIV, lui-même, avait disparu de la scène, comme tous les mortels. On ensevelit M. le Grand, selon son désir, à Royaumont, à côté du comte d'Harcourt son père. On grava sur son cercueil cette inscription : « Icy, est le « corps de très-haut, très-puissant et très-illustre prince, « Mgr Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, chevalier « des ordres du roi, pair et grand écuyer de France, né « le 7 décembre 1641, et décédé le 13 juin 1718 ; a désiré « être inhumé près de Mgr le comte d'Harcourt son père, « à l'honneur duquel il a fait faire le mausolée qui est

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 448, édit. in-12, Hachette.
[2] Thiriat, *Eglise des Cordeliers*, et *Chapelle ronde*, par Jean Cayon.

« dans cette chapelle. *Requiescat in pace.* » Saint-Simon, pour satisfaire le besoin de dénigrer les gens, présente M. d'Armagnac comme brutal, sans contrainte avec hommes et femmes, gourmand et grossier au jeu; mais il se hâte d'ajouter : « bonhomme au fond, ayant de l'honneur, aimant à servir et ayant en affaires d'intérêt les plus nobles et les plus grands procédés. » Il n'y aurait eu qu'à toucher quelque autre corde, pour que le défunt pût sans balancer accepter le panégyrique.

Mgr François-Armand de Lorraine, abbé de Royaumont et évêque de Bayeux, compléta, en 1728, la dynastie sépulcrale des princes de Lorraine à la royale abbaye. Qui jamais eut plus besoin de se reposer des fatigues de la vie, et mena une plus étrange existence que l'abbé de Royaumont des premières années du dix-huitième siècle? Mgr François-Armand de Lorraine avait porté le feu de la discorde dans le diocèse de Bayeux, soit par les mesures violentes qui signalèrent son épiscopat, soit par l'incohérence de ses démarches. Le 13 mars 1720, il approuvait avec trente évêques, à Paris, un corps de doctrines interprétatif de la bulle *Unigenitus*, en vue d'un accommodement, et pour se rendre agréable au régent; puis il retira sa signature presque aussitôt, pour complaire au parti qu'il servait de son nom et de son influence. En 1720, n'avait-il pas cru devoir ordonner ou donner la prêtrise à Paris, à plusieurs membres du clergé janséniste de Hollande? Arrivé à Bayeux, où il réforma d'abord quelques abus, il ne tarda pas à se lancer dans les luttes du jansénisme : il y a des êtres auxquels il faut la guerre. En 1720, le père de Gennes, jésuite, ayant signalé l'enseignement janséniste de la faculté de Caen, et sommé l'évêque de venger la foi, Mgr de Lorraine répondit en 1722, par deux mandements publiés à Paris; dans l'un, il censurait les erreurs dogmatiques de l'université de Caen; mais dans l'autre, il confirmait le blâme porté contre quelques propositions morales en-

seignées par les jésuites. Les mandements de Mgr de Lorraine étaient rédigés par un docteur de Paris, qui après avoir souscrit le formulaire, s'était retiré en Hollande auprès de Quesnel; c'était l'abbé Petit-Pied, qui avait contribué à la rédaction de plusieurs ouvrages jansénistes. C'est lui que, depuis 1722, jusqu'à la fin de sa vie, Mgr de Lorraine chargea d'écrire ses mandements[1]. Voilà donc la nouvelle tombe qui s'ouvrit à Royaumont en 1728. L'épiscopat de Mgr de Lorraine avait été une époque malheureuse et agitée de l'histoire de Bayeux; mais Royaumont n'eut pas de débats avec ce prélat, accusé d'avoir eu un esprit brouillon, de s'être plu à la querelle, d'avoir tourmenté le clergé et les monastères. Résidant habituellement à Paris, il s'y était livré au parti des jansénistes; et on ne peut nier qu'il ait favorisé l'erreur du jansénisme, qu'il l'ait enseignée et fait enseigner dans son diocèse, exerçant des vexations contre les ecclésiastiques et les communautés religieuses qui ne partageaient pas ses opinions hérétiques.

Quelle aberration! En 1727, le prélat lançait une lettre pastorale ouvertement dirigée contre la bulle *Unigenitus*, dans laquelle il s'efforçait de persuader que cet acte du souverain pontife était subversif de la religion, dont il attaquait les vérités les plus essentielles, et où il en *appélait* à un concile général. Les docteurs de la Faculté de Caen adressèrent à l'évêque une protestation respectueuse tendant à prouver qu'il était dans l'erreur et en opposition avec l'Église universelle. Ce fut inutile. Entraîné par la secte qui flattait son orgueil, il rompit ouvertement avec le chef de l'Église, à l'occasion du concile d'Embrun (1727), où fut condamnée l'instruction pastorale de l'évêque de Senez, qui s'était porté à des violences de langage, qu'on n'avait pas encore vues depuis la naissance du jansénisme, contre les évêques orthodoxes,

[1] *Histoire du diocèse de Bayeux*, par M. l'abbé Laffetay. — *Examen pacifique de l'acceptation et du fond de la Bulle* UNIGENITUS. Cologne, 1749.

le pape et le roi de France. Mgr de Lorraine prit parti pour ce prélat. « Son esprit remuant, dit M. Pluquet, et sa tête exaltée, mirent bientôt le diocèse en feu. Tout se faisait par exploits, citations. On a vu à Bayeux un huissier assigner un prêtre orthodoxe aux fins d'administrer un janséniste mourant, un sergent de ville avec deux recors introduire de force un père cordelier dans le couvent des bénédictines pour y célébrer l'office. » Il était temps que Mgr de Lorraine se retirât de la scène terrestre : c'était trop se complaire dans les disputes. Déjà, sa prise de possession de Bayeux avait été signalée par un fâcheux symptôme. On lui reprochait d'avoir dédaigné la pieuse coutume qui avait toujours conduit ses prédécesseurs, dès leur arrivée, à *Notre-Dame de la Délivrande*. Qu'avait fait Mgr Armand de Lorraine, en se rendant la première fois à Bayeux, le 20 mars 1720? Comme s'il eût pris à plaisir de froisser le sentiment public, en dérogeant aux traditions, il se fit conduire tout d'abord en chaise de poste, au palais épiscopal[1]. Pour la visite à *Notre-Dame de la Délivrande*, elle ne parut lui inspirer aucun empressement. Humainement, c'était impolitique, mais ce fut infiniment peu édifiant de la part d'un évêque.

C'était le temps où Léopold Ier de Lorraine avisait à ce que les princes de sa race reposassent sous les nefs du même temple. Et comme la chapelle ronde de Nancy avait paru destinée, d'après sa fondation, à la sépulture générale, exclusive, des dynasties ducales, on voyait Léopold Ier et, après lui, François III, rassembler tout ce qui pouvait intéresser l'histoire de leur maison, aller chercher de toutes parts des dépouilles gisantes, éparses sous les nefs de diverses églises ou maisons religieuses de provinces, les réunir, et classifier ces dépouilles mortelles dans un

[1] *Histoire de Bayeux*, par M. Laffetay.

caveau[1]. Royaumont marcha sur leurs traces. Mgr François-Armand de Lorraine fut jaloux d'avoir sa place à l'ombre du cloître de Royaumont. Royaumont travailla, comme Nancy, à grouper, par ordre, d'augustes restes inanimés. Qui ne se livre à de tels projets, quand le soir de la vie se fait, et quand l'existence a été agitée et dépensée dans le tourbillon? On rêve le repos au terme de la vie. Nous portons le besoin de l'arrangement et des classifications jusque dans la mort, et nous appliquons les châteaux en Espagne jusqu'aux questions de cercueil; terrible témoignage de l'infirmité inhérente à toute combinaison humaine! Mgr Armand de Lorraine, en prétendant allonger à Royaumont le cycle des tombeaux des membres de sa race, comptait sur la permanence indéfinie du domicile funèbre. Les Lorraine se croyaient à jamais abrités à Royaumont. Mais, les modernes le savent, rien ne peut assurer en ce monde que la postérité respectera l'asile de nos cendres. On était en 1728, quand Mgr de Lorraine rendait le dernier soupir et venait prendre place dans la

[1] La construction de la chapelle-ronde à Nancy remonte au règne du duc Charles III, surnommé *le Grand;* il en fit jeter les fondements dans l'enclos du couvent des cordeliers, à l'angle septentrional du chœur de l'église, où déjà se voyait le tombeau de son bisaïeul René II, fondateur de ce monastère, ainsi que ceux de plusieurs autres souverains, princes et princesses de la maison de Lorraine, branche de Vaudemont. Achevé sous le règne de Henri II. ce monument sépulcral fut, un siècle plus tard, enrichi de mausolées, de bas-reliefs, d'inscriptions, par la pieuse munificence du duc François III, vingt-septième et dernier souverain de la dynastie ducale fondée par *Gérard d'Alsace.*

Aux dépouilles mortelles de ses glorieux ancêtres déjà rassemblés dans le caveau de la chapelle-ronde, ce prince fit réunir, en 1743, celles qui plus anciennement avaient été inhumées dans l'église collégiale de Saint-Georges, aussi de fondation ducale, monument qui, à cette époque, fut démoli, le chapitre ayant été supprimé. Pareille translation eut lieu en 1702, de l'église de Vaudemont dont le chapitre venait d'être réuni à celui de Bouxières. Les restes du prince Henri, fondateur de cette collégiale, ainsi que ceux d'Isabelle de Lorraine, son épouse, d'Antoine, comte de Vaudemont, et de Marie d'Harcourt, épouse de ce dernier, furent solennellement transférés au caveau des cordeliers à Nancy. (*Voy.* le *Procès-verbal de la translation des dépouilles mortelles des anciens souverains, princes et princesses de la maison de Lorraine,* en 1826.)

chapelle de famille, à côté du comte d'Harcourt. Comment prévoir alors que 1793 disperserait au vent ce qu'on recueillait avec tant d'amour en 1728? Toutefois, les restes de Mgr Armand de Lorraine vinrent reposer dans le sanctuaire de Royaumont; on grava sur son cercueil cette inscription : « Cy gist, très-haut et très-puissant prince Mgr François-Armand de Lorraine, abbé de Notre-Dame des Chatelliers, de Saint-Faron et de Royaumont, évêque de Bayeux, décédé le 9 juin 1728, âgé de 63 ans. *Requiescat in pace.* » Le R. P. abbé dom Guillaume Sallé de Bruyères avait été le dernier abbé régulier qu'on ensevelit à Royaumont. Mgr François-Armand de Lorraine fut le premier abbé commendataire dont l'inhumation eut lieu dans l'abbaye fondée par saint Louis; on verra qu'il en sera aussi le dernier.

Cependant on avançait dans ce dix-huitième siècle, si gros de tempêtes et que le régent, ce grand apôtre de la décadence, avait inauguré. Charles-Henri Phelipeaux de Pontchartrain devint abbé de Royaumont en 1728 jusqu'en 1734; après Pontchartrain, l'abbaye de Royaumont eut pour abbé commendataire, Henri-Maria-Bernardin de Rosset de Ceilhes de Fleuri, qui fut successivement archevêque de Tours et de Cambrai, et dont le règne abbatial dura près d'un demi-siècle de 1734 à 1781. En traversant l'histoire des destinées de l'abbaye de Royaumont, pendant le règne de ces deux abbés, on est frappé de deux singularités qui résument la période historique de 1730 à 1789; l'une qui est l'*immortalité* prétendue inexpugnable des institutions monastiques, sur laquelle on semble compter à Royaumont avec une quiétude béate qui étonne; l'autre qui consiste dans les *symptômes sinistres* et incessants de catastrophes prochaines qui se préparent, de bouleversements qui semblent devoir changer tout le système de la société.

Distraction surprenante en des hommes graves, distingués et observateurs! Il ne vint pas en idée à l'abbé de

Pontchartrain, que l'abbaye de Royaumont pouvait mourir. Tout a un terme ici bas, tout finit; les institutions des hommes, les empires, les ouvrages de nos mains, meurent comme les fleuves tarissent, commes les fleurs se dessèchent. Il n'y a que la grande société religieuse qui possède des promesses d'immortalité sur la terre: tout le reste étant infirme et caduc, Royaumont pouvait mourir, au cas que l'abbaye fût abandonnée à un souffle délétère. L'abbé de Pontchartrain ne se demanda même pas si Royaumont était dans ce cas; il semblait participer à la maladie générale de l'époque, à une quiétude béate dans la persuasion indolente d'un éternel *statu quo*. L'abbé de Pontchartrain, homme d'une véritable valeur, était vicaire général de Bourges, docteur en théologie de la faculté de Paris, fils de Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, baron de Maurepas, conseiller d'État, commandeur des ordres du roi, et de Chrétienne-Éléonore de Roye de la Rochefoucauld de Roucy. La science et les vertus avaient devancé en lui les années; et, en 1734, le 23 mai, n'étant encore âgé que de vingt-huit ans, le roi l'avait nommé pour succéder à l'évêché de Blois, après la mort de Mgr de Caumartin[1]. Nulle part on ne découvre une trace d'une idée réflexe de l'abbé de Pontchartrain, sur la question par exemple de la légitimité ou de l'illégimité de l'institution des commendataires par rapport aux abbayes. Quand on avait de la foi, de l'intelligence et de la conscience, il y avait à se demander s'il était loyal et équitable de rester à l'état d'abbé commendataire, et si ce n'était pas faire subir à l'abbaye de Royaumont le supplice de Mazeppa, si on n'attachait pas un vivant à un mort, pour qu'à la longue, dans ce voisinage d'un cadavre, le mort saisit le vif, et l'abbaye vînt à s'atrophier dans une étreinte glacée.

[1] Ce jeune prélat, evêque nommé de Blois, mourut le 24 juin de la même année, 1734. — *Histoire manuscrite de l'Église de Blois*, à l'évêché de Blois, — et *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, par le R. P. Richard, article Blois.

Il n'était que trop vrai que l'ordre de Cîteaux était déchu des hauteurs où l'avaient élevé autrefois les exemples de vertu qu'il donnait primitivement au monde, sa pénitence surtout, ses persévérants labeurs, le fidèle accomplissement de la mission qu'il avait reçue de défendre partout les intérêts du saint-siége, et de combattre les éléments d'erreur et de division que les siècles cherchèrent à introduire dans le corps chrétien. Oui, il avait perdu cette utile et glorieuse influence qu'il exerçait dans l'Église et sur la société, dans les conseils des papes, comme à la cour des rois, au manoir du seigneur et sous la cabane du pauvre. On pouvait expliquer les faits en assignant des causes diverses. Selon une opinion respectable[1], qu'on a exposée dans les livres précédents, l'origine de la décadence aurait historiquement pour *date précise* l'époque du malheureux abandon qui fut fait de la *charte de charité*, statut fondamental de l'ordre, au treizième siècle. Tout à la fois, la déduction philosophique et les faits confirmeraient l'assertion que la décadence de l'ordre de Cîteaux trouve son origine première dans la *Clémentine*. Jusqu'alors, l'ordre vraiment florissant illuminait le monde par la splendeur de sa sainteté et de ses vertus. A partir de Clément IV, il ne fait que déchoir. Ne peut-on pas en conclure que la décadence provenait de ce qu'on avait déserté le drapeau du premier institut? L'étude de l'ancienne et de la nouvelle constitution, au chapitre vital de l'*Élection des abbés*, et des *Relations des abbayes entre elles*, n'achèverait-elle pas d'établir que l'altération de l'ordre tenait à l'altération de la constitution primitive? Les coutumes et les usages contraires qui prévalurent portèrent peu à peu leurs fruits, et prirent des proportions immenses. Peu à peu, le niveau religieux de l'ordre baissa; son tempérament affaibli par un déve-

[1] Voy. un écrivain cistercien de notre époque, l'auteur des *Annales d'Aiguebelle*.

loppement trop rapide, ne fut plus de nature à supporter le régime énergique que lui avait imposé saint Étienne. Sans doute, la ferveur régnait, la régularité et la discipline n'avaient reçu nulle part aucune grave atteinte, mais l'antique simplicité de l'ordre avait disparu; la vanité, l'ambition, le désir de dominer, l'amour du faste et de la grandeur, l'orgueil déguisé sous le masque de la dignité personnelle, avaient trouvé accès dans le cœur de quelques abbés.

Bien que cette explication du phénomène de décadence cistercienne soit à la fois scientifique et historique, ce n'était pas la seule raison par laquelle un observateur pût se rendre compte de l'amoindrissement de Royaumont. C'est dans *l'esprit du temps* peut-être qu'il fallait chercher surtout l'explication de l'état intérieur des monastères au dix-huitième siècle. La phalange sacrée ne pouvant grossir ses rangs que par des recrues, ne sait-on pas quels éléments réfractaires apportait le dix-huitième siècle, et quel cas on commençait à faire dans le monde des vœux monastiques? Pour que des plantes prospèrent et grandissent, il faut un sol qui leur soit sympathique, il faut le climat que la nature leur assigne. C'est justement cet esprit du temps, avec lequel l'abbé de Royaumont ne songeait pas le moins du monde qu'on eût à compter. Il était jeune quand il eut la commende de Royaumont; à peine atteignait-il sa vingt-deuxième année; mais il était de cette famille des Phelypeaux, illustrée depuis le seizième siècle par onze secrétaires d'État et par un chancelier, et dans laquelle le secret des grands expédients politiques semblait héréditaire; il était le petit-fils de Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, dont le président Hénault vante les talents supérieurs, et que Louis XIV avait nommé chancelier de France pour le récompenser d'avoir comblé le gouffre des caisses épuisées de l'État, en spéculant sur la vanité française, en vendant des charges nouvelles

et des lettres de noblesse. Comment l'abbé de Pontchartrain ne se demanda-t-il pas ce que l'on pouvait et devait accorder à l'esprit du temps, dans quelle mesure on le pouvait? Y avait-il à réagir, et en avait-on la puissance?

L'abbé de Pontchartrain vit, dans l'ordre de Cîteaux, une petite querelle de juridiction, résolue devant les parlements, mais ayant pour objet une question d'administration soulevée par le zèle des études. Il était décidé que toute agitation ne mènerait qu'à des conclusions stériles. Que produisit le jansénisme de Mgr de Lorraine? On s'agita beaucoup en 1730 et jusqu'en 1735, pour l'affaire de l'ancien collége de Saint-Bernard, à Toulouse. Il avait là un bon symptôme et un mauvais symptôme. La préoccupation, chez l'abbé de Cîteaux, de faire refleurir les études dans le corps des bernardins, était d'un bon augure; mais le côté regrettable était de retrouver, dans un corps religieux qui avait eu tant d'éclat dans le passé, une nouvelle querelle de susceptibilité, un nouveau conflit de juridiction. Autrefois, les religieux répandus dans les différents monastères de Guyenne, de Languedoc et de Navarre, venaient faire leurs études au collége renommé de Saint-Bernard, à Toulouse. Lorsque François Ier, de retour de sa prison, à Madrid, fit son entrée solennelle à Toulouse, un incendie se déclara sur un point de la ville, par suite des réjouissances publiques, et, le feu s'étant communiqué au collége, on dispersa les étudiants; et, depuis, le cours d'études était demeuré suspendu pendant cent ans. On avait songé à rétablir ce collége en 1623. L'abbé de Pontigny, député à cet effet, se réunit à d'autres abbés de la province méridionale, dans le monastère de Bolbone, et porta, en 1627, une ordonnance de rétablissement du collége de Saint-Bernard de Toulouse. Selon lui, une certaine ignorance qu'on remarquait dans les membres de l'ordre provenait de l'interruption des cours; et

la cause de quelques désordres qui s'étaient glissés chez les cisterciens, avaient leur origine dans cette ignorance[1]. Il

[1] Ces intentions étaient excellentes, mais elles ne portaient pas sur une assez grande échelle. On devrait rendre plus de justice aux bernardins, et mettre ordre à l'opinion exagérée qui avait fini par être reçue assez généralement (que Berchoux célèbre dans son poëme de *la Gastronomie*), savoir : qu'au rebours des doctes et laborieux bénédictins, les disciples de saint Bernard étaient beaucoup plus renommés par l'excellence de la bonne chère que par la force des études et le soin de leurs bibliothèques. Un écrivain désintéressé cite les beaux livres imprimés dans l'abbaye de Clairlieu, ordre de Citeaux, et qui démentent, du moins pour la Lorraine, cette opinion trop accréditée. Rappelons ici la bibliothèque du collége des bernardins, de Paris, et l'histoire qu'en donne M. A. Franklin, de la bibliothèque Mazarine.

« Étienne de Lexington (*Stephanus de Lexintona*), abbé de Clairvaux, obtint d'Innocent IV, en 1244, l'autorisation d'ouvrir un collége où l'on enseignerait la théologie. Son but était de fermer la bouche aux moines mendiants, qui raillaient ceux de Clairvaux, les traitant d'ignorants, *homines nullius litteraturæ*, et plus adonnés à la cuisine qu'à l'étude, *culinæ magis deditos quam scholarum exercitiis*. (*Histoire littéraire de la France*, t. XVI, p. 54, et t. XIX, p. 13. — Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. I, p. 490.) Le nouvel établissement s'éleva sur un terrain assez vaste dépendant du clos du Chardonnet, *de Carduneto*, « ainsi nommé « à cause des nombreux chardons qui y croissaient, *a carduis quibus abun-* « *dabat*, dit J. Dubreuil, (*Theatre des antiquitez de Paris*, p. 469.) » Dès 1320, il fut cédé à l'ordre de Citeaux. (*Voy.* dans Félibien, *Histoire de Paris*. t. III, p. 163, les lettres patentes portant confirmation de cette cession.)

« Mais déjà les bâtiments menaçaient ruine; le pape Benoît XII, qui avait appartenu à cette congrégation, entreprit de les faire reconstruire à ses frais (G. Brice, *Description de Paris*, t. II, p. 431), et la première pierre fut posée le 24 mai 1338. Il mourut trop tôt pour voir la fin des travaux, et le cardinal Guillaume Curti, dit Leblanc (*Albus*), se chargea de les continuer. Il paraît du reste qu'à cette époque le collége possédait déjà une bibliothèque, car une inscription, qui était placée près de la porte de l'église, nous apprend que Guillaume Curti, *quondam cardinalis, doctor theologiæ, Tholosanus natione, Cisterciensis religione, ecclesiam ad perfectionem qualem obtinet produxit, et Bibliothecam insignivit*. (Dubreuil, *Theatre des antiquitez de Paris*, p. 471. — Piganiol de la Force, *Description historique de Paris*, t. V, p. 333. — Sauval, *Histoire de Paris*, t. II, p. 373.) » Nous avons retrouvé à la bibliothèque Mazarine un des volumes que le cardinal légua au collége des bernardins; c'est un beau manuscrit in-folio, sur vélin, qui contient une glose sur les *Paraboles* et l'*Ecclésiaste*. On lit à la fin :

« *Istum librum legauit dominus Guillermus Curti, bone memorie, quondam cardinalis Albus, scolaribus sancti Bernardi parisius, sub tali pacto quod pro nullo amoueatur de libraria*. (Bibliothèque Mazarine, *Manuscrits*, n° T 123.) »

« Cette bibliothèque eut de très-bonne heure un règlement qui nous a été conservé par Félibien (*Histoire de Paris*, t. III, p. 177), et qui était ainsi

fallut imposer des taxes aux monastères qui enverraient leurs religieux à Toulouse ; les actes et les ordonnances

conçu : « Aucun écolier, à l'exception des bacheliers, des professeurs et des confesseurs, ne doit avoir les clefs de la bibliothèque, et ceux-ci ne peuvent la « recevoir que de la main du proviseur. Celui qui aura perdu sa clef sera « forcé par le conseil de renouveler, à ses frais, toutes les autres clefs et « la serrure. Celui qui quittera le collége doit, sous peine d'excommuni-« cation, remettre sa clef au proviseur. Celui auquel on confiera une clef « devra, avant tout, comme les nouveaux venus, payer deux sous parisis « destinés à la réparation des volumes, suivant la décision du conseil, et « le proviseur, sous peine d'excommunication, rendra un compte fidèle de « cet argent. Quiconque, en entrant dans la bibliothèque ou en la quit-« tant, aura laissé la porte ouverte, ou n'aura point refermé un livre dont « il se sera servi, ou, après avoir introduit des étrangers, ne sera pas resté « constamment avec eux, sera aussitôt privé de sa clef, qui ne lui sera res-« tituée que sur la décision du proviseur. Que personne, quels que soient « ses fonctions, son état ou son grade, n'ose emporter, sous aucun prétexte, « pour lui ou pour un autre, dans le collége ou ailleurs, un livre de la « bibliothèque, à moins que ce ne soit pour cause de réparation : il s'ex-« poserait aux peines les plus sévères. Nous interdisons le vin au proviseur « et au sous-prieur tant qu'un livre sera absent de la bibliothèque sans « raison valable. Celui qui aura égaré ou détruit un ou plusieurs volumes « de la bibliothèque sera cité devant le conseil pour donner une satisfaction « convenable. » — « *Nulli scholares, nisi dumtaxat bacchalaurei, deter-« minatores et confessores, librariæ claves habeant, quas non aliunde nisi « de manu provisoris recipiant. Qui clavem suam perdiderit, cogatur per « concilium alias omnes et serram expensis suis renovare. Recedens a col-« legio, sub pœna excommunicationis, clavem suam provisori dimittat. An-« tequam vero quis clavem recipiat, duos solidos parisienses, reparationi « librorum, secundum determinationem concilii, applicandos provisori sol-« vat, sicut et noviter venientes; de quibus quidem pecuniis provisor ipse, « sub pœna etiam excommunicationis latæ sententiæ, fidelem concilio red-« dat rationem. Quicumque dictæ librariæ sive intrando sive exeundo ostium « apertum dimiserit, vel libros aperiens apertos dimiserit, aut quoscum-« que extraneos, nisi semper cum eis præsens fuerit, introducere præsum-« pserit, clavis eidem penitus auferatur, nec sibi nisi pro arbitrio provisoris « restituatur. Nullus cujuscumque status, officii, vel gradus fuerit, librum « extra librariam, pro se vel pro altero, in collegio aut extra, quacumque « causa, nisi forte causa reparationis, sub pœna gravissima extrahere præ-« sumat Vinum autem provisori et subpriori interdicimus, quandiu aliquis « liber extra librariam aliter fuerit. Librum vero seu libros ejusdem libra-« riæ qui perdiderit seu destruxerit, ad condignam satisfactionem per con-« cilium compellatur.* »

« Le collége des bernardins était très-pauvre, ses revenus suffisaient à peine à couvrir les frais d'exploitation; il était cependant administré avec une remarquable économie, si l'on en juge par cet exposé de la nourriture des élèves : « Un serviteur, nommé *Claviger*, donne le pain et une chopine « de vin à chaque repas; un autre serviteur, cuisinier, donne, les jours de « chair, à chacun et à chaque repas, une demi-livre de bœuf bouilli, et les « jours maigres, deux œufs en cocque ou deux harangs rostis. » (*Brief*

ne furent revêtus de lettres patentes, registrées au conseil et au parlement de Toulouse que le 13 août 1686. Cinquante années s'écoulèrent encore, lorsqu'en 1730, les bâtiments du collége étant logeables, l'abbé de Cîteaux rendit une ordonnance, le 10 juillet, pour y appeler des étudiants. Il avait préalablement envoyé à Toulouse le prieur de l'abbaye de Bonneval, pour prendre connaissance de l'état des bâtiments, des recettes et des contributions; sur son rapport, il s'était décidé à inaugurer les études.

Cette ordonnance de l'abbé de Cîteaux avait un moment réveillé, dans les rangs élevés de l'ordre, l'esprit de controverse. Les abbés de la Ferté, de Pontigny et de Clairvaux, avaient interjeté appel, en ce que, disaient-ils, l'abbé de Cîteaux s'attribuait la juridiction ordinaire, universelle, et l'autorité immédiate. L'abbé de Cîteaux enjoignait aux monastères du ressort des parlements de Toulouse, de Bordeaux et de Pau, d'envoyer leurs jeunes religieux étudier et prendre leurs degrés à Toulouse,

estat du gouvernement du collége des bernardins à Paris, p. 14.) On comprend que des gens obligés de se condamner à un pareil régime n'aient pas trouvé le moyen d'augmenter beaucoup leur bibliothèque ; aussi, bien que le collége soit resté en exercice jusqu'au moment de la Révolution, il ne possédait encore à cette époque que sept manuscrits et environ six cents volumes. Le proviseur s'exprime ainsi dans l'*état* qu'il dut fournir, en mars 1790, à la municipalité de Paris : « La bibliothèque du collége est « composée : 1° de 400 volumes in-12 et in-8, presque tous dans le genre « ascétique et moral, il n'y a que très-peu de livres d'histoire ou de littérature ; 2° il s'y trouve environ 200 volumes in-folio, de théologie ou des « saints Pères, sur quoi on observera que les éditions sont des premières « qui aient été faites lors du renouvellement des lettres; 3° les manuscrits « sont au nombre de sept, et consistent en légendes, missels, commentaires « sur l'Écriture sainte, etc. » (*État des meubles, etc., du collége des Bernardins*. Archives de l'Empire, série S, carton n° 3658.) Lors de l'apposition des scellés, qui eut lieu le 1er février suivant, on constata encore que « la plupart des volumes étaient dépareillés et de mauvaises éditions. » (*Procès-verbal d'apposition de scellés sur la bibliothèque du collége des bernardins*. Archives de l'Empire, série 5, carton n° 3658.)

« Les bâtiments de ce collége étaient très-beaux et très-vastes; on remarquait surtout le réfectoire et les dortoirs; une partie de ces derniers a été conservée, et était, tout récemment encore, occupée par une école gratuite d'enseignement mutuel. »

lorsque, avec de bonnes mœurs, ils auraient[1] des dispositions pour la science. L'article 7 de l'ordonnance de l'abbé de Cîteaux portait qu'il fallait supprimer les cours d'études dans les autres maisons du ressort des parlements désignés, afin de ne pas nuire au développement du collége de Toulouse, qu'on voulait rendre très-florissant.

C'est ainsi que l'abbé de Pontchartrain avait vu s'élever un conflit de juridiction, au sujet d'un faible réveil de zèle pour les études scientifiques. Le grand crime administratif de l'abbé de Cîteaux avait été, d'après les appelants, d'avoir rendu son ordonnance sans le concours des premiers pères de l'ordre. Le grand conseil du roi rendit, le 27 mars 1733, un arrêt déclarant qu'il n'y avait pas eu abus dans l'ordonnance de l'abbé général de Cîteaux[2]. Mais plût au ciel qu'il fût né beaucoup d'affaires, en vue de l'organisation des études ! il eût fallu, plus que jamais, que laïques et membres du clergé et des monastères rivalisassent de goût pour les lumières, d'ardeur pour les sciences modernes et d'efforts pour le progrès des diverses connaissances humaines.

L'abbé de Pontchartrain, qui a passé à peu près inaperçu pour Royaumont, n'y figura que pour assister, dans une étonnante confiance, sans souci du lendemain, aux puériles observances des coutumes féodales. C'est lui qui reçut la foi et hommage du fief de *la Commerie*, sis à Asnières-sur-Oise. Il est d'intérêt local de rappeler les origines de ce fief, dont la constitution datait au moins de l'an 1622, du 31 décembre ; l'inféodation était constatée dans un acte passé devant Jean Hanyn, notaire à Beauvais, dont voici la teneur. « Jean-Baptiste de Villeneuve,

[1] Au commencement du dix-huitième siècle, le prix des pensions des étudiants au collége de Toulouse était fixé à 300 livres pour la première anée, et 280 livres pour les années suivantes, tandis que, au collége de Saint-Bernard à Paris, les pensionnaires ne payaient que 260 livres la première année, et 240 les suivantes.

[2] Bibl. Sainte-Geneviève. — Coté E, 2033

alors abbé de Royaumont, à la réquisition de Jean de Cœurlis, maître des eaux et forêts de Beaumont, mettait et érigeait sa maison, lieu et héritages (à lui appartenant par l'acquisition qu'il en a faite de Philippe de Coysel, lieutenant général de Senlis), assise en la terre et seigneurie d'Asnières, *en tous droits de fiefs*, comme aussi les autres héritages qu'il pourrait acquérir jusqu'à la quantité de cinquante arpens, avec droits de haute, basse et moyenne justice, jusqu'à l'étendue de six arpens seulement; le fief comprenait ladite maison, cour, jardin et enclos, avec pouvoir d'y avoir colombier, y faire tourelles, fossés et pont-levis, à la charge expresse que la supériorité et ressort demeurerait audit sieur abbé et ses officiers; ladite maison inféodée devrait se nommer le *fief de la Commerye;* les seigneurs seraient vassaux de ladite abbaye; ils devraient, à chaque mutation, outre l'hommage et les autres droits seigneuriaux, exhiber un cierge de cire blanche pesant une livre, qu'ils seraient tenus de porter ou de faire porter en ladite abbaye, en faisant les foi et hommage; enfin la maison de la Commerie devait être déchargée, ainsi que les autres héritages, des droits de cens, lods, ventes, et charges des droits seigneuriaux et féodaux[1]. » Mais, quelle que fût la portée de cet acte qui avait été enregistré et insinué aux registres des insinuations du greffe du bailliage de Senlis, le 5 juillet 1635, il n'en est pas moins vrai que, l'an 1694, les religieux de Royaumont estimèrent qu'il y avait lieu à régulariser ce fief. Comme ayant des droits seigneuriaux et féodaux sur la Commerie, ils pensèrent qu'il y avait un vice de forme, dans les deux contrats d'inféodation ou d'érection qui avaient eu lieu en 1603, le 12 avril, du temps de l'abbé Philippe Hurault, et, en 1622, du temps de M. de Villeneuve. Le fief avait donc été recon-

[1] *Inventaire de la manse abbatiale*, de 1763, p. 205.

stitué le 27 juin 1694, en faveur de Jacques de Crepy. Il fut rappelé qu'il fallait se conformer aux us et coutumes du Vexin français; les seigneurs de la Commerie devenaient vassaux de l'abbaye, de MM. les honorables religieux, seigneurs hauts justiciers de Royaumont et d'Asnières. Les possesseurs de la Commerie devaient faire, aux époques voulues, l'aveu et le dénombrement obligé du fief au principal manoir de l'abbaye; ils devraient enfin, comme il a déjà été dit, à chaque mutation de détenteur du fief, outre l'hommage et les autres droits seigneuriaux, un cierge de cire blanche, pesant une livre, qu'ils seraient tenus de porter, ou de faire porter à l'abbaye [1].

Le 6 juillet 1694 eut lieu, de la part de Jacques de Crépy, contrôleur des guerres, la première cérémonie de foi et hommage rendu à l'église de Royaumont avec les formules invariables. Jacques de Crépy, demeurant à Paris rue Neuve-Saint-Martin, s'était transporté à l'abbaye royale, au lieu seigneurial de Notre-Dame de Royaumont, à la principale porte et entrée dudit lieu abbatial. Selon le rit accoutumé, il avait frappé à la porte, et à l'instant était survenu Claude de la Haye, serviteur de haut et puissant prince Mgr F.-Armand de Lorraine. Jacques de Crépy demanda si le seigneur son maître était en sa maison abbatiale ou autre personne pour lui ayant charge de recevoir les vassaux en foi et hommage; et le serviteur répondit que le seigneur son maître y était et qu'on allait l'avertir. Le prince de Lorraine se montra; le sieur de Crépy s'étant mis en devoir de vassal, sans épée ni épe-

[1] On a donné, par une comparaison ingénieuse et familière, une explication exacte du système féodal. On a comparé le gouvernement et l'organisation féodale à une certaine quantité de boîtes, enfermées les unes dans les autres, depuis la plus petite jusqu'à la plus grande. Le vilain était, de toutes ces boîtes, la plus misérable; il se trouvait dans la main du seigneur du manoir, qui relevait d'un autre, lequel relevait d'un troisième, et ce dernier était sous la main du roi. (*Quarterly Review*.)

ron, tête nue et à genoux, en terre, dit au prince qu'il lui faisait et portait la foi et hommage qu'il était tenu de lui faire et porter à cause de sa seigneurie et fief de la Commerie. Mgr de Lorraine déclara qu'il recevait le sieur de Crépy, à la charge qu'il donnerait son dénombrement selon la coutume ; ce que Jacques de Crépy fournit à l'instant même, et puis, incontinent, il fit porter à l'église un cierge pesant une livre.

On ne retrouve l'abbé de Pontchartrain à Royaumont que pour cette monotone cérémonie des foi et hommage, aveux et dénombrements féodaux présentés par les vassaux. Le fief de la Commerie était passé en différentes mains ; le sieur de Laistre l'avait acquis en 1661 de Jean Torterain, commissaire des guerres. Nicolas de Laistre le céda à son tour, en 1666, à Mathurin de Crépy, que nous y voyons encore en 1694. Au commencement du dix-huitième siècle, la Commerie appartenait à Claude Morel, papetier et artificier du roi, demeurant à Paris, rue des Canettes, paroisse Saint-Sulpice. Or, le 29 octobre 1731, Jeanne-Charlotte Berthier, veuve de Claude Morel, vint faire foi et hommage du fief de la Commerie, d'après le droit et l'usage féodal. Elle se transporta, avec des témoins, à la principale porte et entrée de l'abbaye de Royaumont, se mit en état de vassale, un genou en terre, la main étendue ; elle frappa, par trois différentes fois, à la principale entrée. Messire Charles-Henri Phelypeaux de Pontchartrain, abbé commendataire, étant absent, ce fut le révérend père dom Nicolas Lambelin, religieux prieur de ladite abbaye, qui se présenta au nom du seigneur abbé dont il avait pouvoir, et au nom de la communauté, qu'il représentait également. Jeanne-Charlotte Berthier, veuve Morel, déclara qu'elle venait faire et porter la foi et hommage au seigneur abbé et aux religieux. Elle dit, par trois fois, à haute et intelligible voix : « Monseigneur abbé et messieurs les prieurs et religieux, je suis venu

exprès en ce lieu pour vous porter, comme je fais, la foi et hommage et serment de fidélité que je vous dois à cause du fief de la Commerie à moi appartenant, relevant de vous, monseigneur abbé, prieur et religieux de ladite abbaye de Royaumont, à cause de votre terre et seigneurie d'Asnières, aux us et coutumes du Vexin français, vous suppliant très-humblement me recevoir en ladite foi et hommage. »

Les seigneurs de l'Ile-de-France avaient soumis leurs vassaux à une foule de redevances ridicules. Ainsi les dames de Magny, auprès de Pontoise, étaient obligées d'aller battre les fossés du château de Bantelu toutes les fois que la châtelaine était en travail d'enfant. Cette redevance s'exigeait encore à la fin du dix-septième siècle, peu de temps avant madame Morel. Il y avait aussi près de Pontoise un seigneur qui obligeait ses vassaux à venir tous les ans baiser la serrure et les verrous de sa porte cochère. Que ne raconte-t-on pas de mille autres devoirs féodaux, de mille redevances à la fois injustes, absurdes et ridicules? Les moines d'Issi devaient autrefois tous les ans *une charrette de piment* aux moines de Saint-Denis. L'abbé de Saint-Germain devait, dit-on aussi, au bourreau une *tête de cochon*, qu'un moine lui portait sur la sienne. Cette redevance se payait le jour de Saint-Vincent. Certains vassaux de l'abbesse de Remiremont lui devaient porter chaque année *un plat de neige* à la Saint-Jean d'été (le 24 juin).

Les observances auxquelles la dame Morel fut obligée de s'assujettir n'atteignaient pas ce degré de rigorisme puéril. Seulement, en signe d'humilité, ladite dame eut à baiser la porte de l'abbaye ; elle offrit de payer trente sols pour le droit de chambellage ; le cierge de cire blanche pour la sacristie de Royaumont ne fut pas oublié ; il fut mis « es mains de frère Louis Vaudrou, sacritain. » Elle s'engagea également à donner aveu et dénombrement du

fief dans le temps de la coutume. La dame, les religieux et les témoins signèrent l'acte de l'hommage rendu, dont il fut délivré copie aux religieux et à la dame, après qu'on eut fait contrôler la pièce par-devant notaire à Beaumont le 7 novembre 1731[1].

On redouble d'étonnement lorsqu'on s'aperçoit que, sous le long règne abbatial de Mgr de Rosset de Fleuri, on ne se préoccupa point davantage de rendre l'abbaye de Royaumont plus florissante et plus régulière. Et cependant, à partir de la seconde période du dix-huitième siècle, les symptômes éclataient de toutes parts, prophétiques et annonciateurs d'une secousse immense, de quelque façon d'ailleurs qu'on interprétât l'ébranlement qu'allait recevoir le vieux monde, puisque une partie de la société se croyait à une époque de décadence, tandis que, pour d'autres esprits, on était à une époque de transformation latente.

Mgr de Rosset de Fleuri, né dans le diocèse de Narbonne le 26 août 1718, était le troisième fils de Jean Hercule de Rosset, duc de Fleuri et pair de France, et de Marie de Rey[2], et par cela même petit-neveu du cardinal de Fleuri, qui, après avoir élevé Louis XV, était devenu son premier ministre. Cette parenté indiquait que le jeune abbé de Rosset de Fleuri devait atteindre au faîte des honneurs ecclésiastiques. On n'était pas impunément le parent d'un ministre, dont la politique, malgré ses

[1] *Voy.* au *Cartulaire de Royaumont.*— Messire François Moreau, procureur au Châtelet de Paris, acquiert Gournay et rend foi et hommage à l'hôtel de messieurs de Royaumont, à Montataire. Claude Guénin, capitaine des chasses de Royaumont, avait pouvoir de l'abbé et des religieux, pour recevoir la foi et hommage. La formalité eut lieu le 8 novembre 1720, en présence de Louis de Breban, receveur de l'abbaye de Royaumont. L'aveu et dénombrement se faisait sur parchemin signé du vassal, du notaire et des témoins, dûment contrôlé; on le portait ensuite au seigneur dominant en son château.

[2] Les Rosset étaient du Rouergue et de la Provence; les Fleuri, du Languedoc. Bernardin de Rosset, père de Jean Hercule, avait épousé, en 1680, Marie de Fleuri, sœur du cardinal de Fleuri, qui fut ministre de Louis XV.

timides sinuosités, avait toujours réussi depuis l'année 1726 jusqu'en 1740; qui, par sa constante confiance dans l'énergie du pays, termina, non sans gloire, la guerre contre Charles VI, obtint la Lorraine pour la France, et sut mettre fin à la guerre de 1733 par une paix qui donna quelque repos à l'Europe. Le neveu du ministre, Henri-Bernard de Rosset de Ccillies de Fleuri, fut nommé chanoine de Paris en 1733, et abbé commendataire de Royaumont en 1734 ou 1736. Mais ce n'était pas suffisant pour le neveu d'un ministre de la France, et le temps de la pluralité des bénéfices n'était point passé. Il eut, après la mort de Mgr Henri-Louis de Coislin, l'abbaye célèbre de Saint-Georges de Bocherville, près de Rouen, fondée au onzième siècle par Raoul de Tancarville, chambellan du duc Guillaume le Conquérant; mais la chronique de l'abbaye de Saint-Georges dit que Henri-Marie-Bernard de Fleuri laissa la crosse abbatiale de Saint-Georges en 1738 pour prendre le gouvernement de l'abbaye de Resbec[1]. Il fut désigné archevêque de Tours le 27 décembre 1750 et sacré le 20 juin 1751 en présence du roi et de la famille royale. Plus tard, sous Louis XVI, il était transféré, en 1774, à l'archevêché de Cambrai, et prenait en cette qualité le titre de prince de l'Empire et d'archevêque- uc.

Un manuscrit fait foi qu'à Cambrai comme à Tours, Mgr de Rosset de Fleuri se montra un très-digne prélat, plein de vertus et de mérites, s'occupant avec zèle de bonnes œuvres, bon et charitable; les manuscrits ajoutent, qu'il était « très-occupé du spirituel et très-peu du temporel, qui était entièrement administré par un intendant[2]. » Mais il est douteux que le nouvel abbé de

[1] *Essai historique et descriptif de l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville*, par Achille Deville, Rouen, 1827, p. 94.

[2] Cet intendant se nommait Prado; il fit trop valoir les biens; ce qui occasionna des murmures et diminua la considération dont jouissait M. de Fleuri, principalement dans la partie autrichienne du diocèse.

Royaumont eut cette forte et vigoureuse stature morale, que réclamait la difficulté des temps. Il était de la race des Fleuri ; le cardinal Fleuri, son oncle, avait montré un esprit *tranquille*, qui lui faisait craindre les esprits actifs et profonds qu'il écartait trop des affaires. L'abbé de Royaumont acheva des constructions d'hospices à Tours, reçut dans son palais archiépiscopal et nourrit les habitants de la campagne, à l'époque de l'inondation de la Loire de 1755, travailla dans le Nord, avec son chapitre, à la réforme du bréviaire de Cambrai, et prit des mesures soit pour faire fleurir l'éloquence évangélique, soit pour régénérer son clergé au moyen de retraites ecclésiastiques annuelles[1]. Mais sa placidité, relativement à l'abbaye de Royaumont, fut trop grande. C'est un redoutable spectacle de voir, à cette époque, la profonde ou du moins l'apparente quiétude des représentants de l'ancien ordre de choses, pendant que, de tous côtés, l'état social était miné. Sous Louis XV plus rien ne tenait. A l'extérieur, le gouvernement avait les mêmes moyens de forces acquis pendant des siècles ; mais le prestige de la monarchie baissait visiblement à tous les yeux. Il se fait dans les choses, à certains moments de l'histoire, une combinaison telle, que leur cours prend une direction différente de celle qu'elles avaient auparavant. On continue d'aller, quoique en cheminant sur un terrain miné ; un jour, un événement quelconque fera que l'enveloppe qui dérobait la vue du nouvel ordre, sera percée ou déchirée. N'y avait-il pas, sous Mgr de Rosset de Fleuri, comme sous son successeur, à l'égard de Royaumont, comme à l'égard de tous les monastères, cette confiance irréfléchie qui perd tout, en tenant ceux qui jouissent bien persuadés

[1] Il réunissait les prêtres de son diocèse ; et un prédicateur apostolique leur rappelait avec feu la hauteur de leur mission au sein des peuples, la grandeur et le détail des devoirs du saint ministère, la nécessité d'y répondre et la manière efficace de réaliser l'idéal du prêtre évangélique.

qu'il n'y a qu'à *continuer?* Mgr de Rosset de Fleuri, qui fut à la tête de l'abbaye pendant un demi-siècle, aurait pu régénérer l'ouvrage de Louis IX, s'il ne venait dans la série des mouvements de l'humanité des époques de stagnation générale où les fortes initiatives périssent partout.

Qu'à partir du milieu du dix-huitième siècle, on fût arrivé à une époque où l'approche de changements considérables en toutes choses sous des formes vaguement pressenties, fût visible et sensible à tous, cela est historiquement certain. Il s'était formé une sorte d'opinion commune qui, croissant peu à peu, se répandait partout, sans qu'on pût trop en démêler la première origine, mais dont on apercevait les progrès. Il y avait, sous le nom qu'on voudra employer, l'instinct d'une réformation indispensable, les symptômes d'un changement, d'une révolution qui se préparait. Entraînés sur on ne sait quelle pente, tous les esprits étaient portés à discuter le passé et le présent, la royauté, la religion; il fallait que bien des abus restes de la barbarie, des traditions féodales, de la superstition et du fanatisme, fussent balayés du sol français. Dès 1750, l'*Encyclopédie* commença à paraître. Cette gigantesque publication, accueillie chaleureusement en Europe, malgré son alliage de vrai et de faux, était le symptôme d'une ère de transition très-marquée, en même temps qu'elle était une machine de guerre.

Toujours l'humanité offrira deux grandes nuances d'hommes et de partis : le parti des idées et le parti de l'action. Quiconque se flatte d'être un homme de bien, devra dans sa mesure, être à la fois l'homme de ces deux partis. L'avait-on bien compris, à l'hôtel abbatial de Royaumont, ainsi qu'aux palais archiépiscopaux de Tours et de Cambrai? Dès 1750, il était évident que la France était entraînée dans un grand et double mouvement d'idée et d'action, et il n'était loisible à aucun Français, ec-

clésiastique ou laïque, de s'en isoler. Nul ne peut se tenir à l'écart quand tout se renouvelle; il doit joindre son effort à celui de ses contemporains, pour que la vérité se dégage, pour qu'on purifie la nation, pour que les abus disparaissent, et que cependant l'arche sainte des vérités immortelles, des traditions nationales, ne succombe pas dans un élan immodéré qui dépasserait le but.

On ne dégage pas assez, dans les récits historiques, la grande loi de la *solidarité des individus* au sein de la solidarité collective. N'est-il pas urgent cependant de nous créer, à nous-mêmes, de légitimes et salutaires remords dans l'œuvre qui nous est commune à tous, l'œuvre de la marche de l'humanité en ce monde? Rien de plus funeste que cette indolente quiétude d'un citoyen qui, en présence des flammes dévorant l'édifice social de son temps, se croise les bras en disant : « Je n'en suis pas cause! » — Qu'en savez-vous? Êtes-vous sûr que vous n'en êtes cause, à aucun degré, même par celui d'une solidarité lointaine, quelque indirecte qu'elle soit? Sans doute, Mgr de Rosset de Fleuri, homme intègre et de mœurs dignes d'un prélat évangélique, pouvait se laver les mains de la corruption qui avait recouvert les hautes classes de la société française, comme une enveloppe impure. Il n'avait pas été de ces soupers du régent où l'on commentait Bayle, ou l'on devisait contre Dieu, où l'on étouffait tout importun scrupule, en demandant à des philosophes et à des écrivains de talent, des arguments de probabilité en faveur de l'athéisme et du matérialisme. Mais par combien d'autres manières, une conscience délicate ne pouvait-elle pas, au milieu du dix-huitième siècle, se sentir engagée et compromise!

De même que Mgr François-Armand de Lorraine, avec ses opiniâtretés dans le jansénisme, avait dû se demander si son exemple n'était pas malsain, et si une insurrection n'appelle pas d'autres insurrections, de même Mgr de

Rosset de Fleuri aurait dû, avec tous ceux qui avaient dans la société d'avant 89 quelques idées et quelque cœur, rechercher s'il n'y avait pas quelque bon service à rendre à la nation, au milieu de l'effervescence qui allait grandissant.

Il fallait empêcher la France de glisser dans un sophisme redoutable, qui pouvait avoir d'incalculables conséquences.

Le temps des monopoles passait. On n'en voulait plus dans les mains de la noblesse, ni dans les mains du clergé. On ne voulait plus du monopole des sciences chez les ecclésiastiques. Tout cela était simple. Du moment que les laïques devenaient savants, se dévouaient au culte de la science, le monopole exclusif du clergé n'ayant plus de raison d'être, tombait par cela même. Mais là où pouvaient commencer le paradoxe et le sophisme, là où pouvait naître un raisonnement radicalement faux, là où l'on pouvait passer d'une donnée légitime à une conclusion exorbitante, monstrueuse, illogique et remplie de périls, le voici.

Comme on voulait voir partout, dans l'ancienne organisation sociale, un monopole clérical, aussi dans l'accès de réaction qui gagna les esprits comme une fièvre, il ne fut question, sur toute la ligne, que de tout séculariser dans les divers éléments et rouages sociaux. Voilà où était le danger. Voilà le chemin au bout duquel étaient les abîmes, les cataclysmes. Voilà, en quoi la responsabilité de tout homme d'honnêteté, de patriotisme et de bon sens au dix-huitième siècle, était engagée. Tout Français devait à son pays un bon conseil. Inutile de discuter le travail de la nation, tendant à se séculariser elle-même ou à émanciper de la direction ecclésiastique le domaine des idées morales, administratives, politiques, etc. Libre à la France de chercher son attitude vis-à-vis des formes de la théocratie et d'apprécier jusqu'à quel degré elle était engagée envers

le passé. Mais s'il y avait des sécularisations possibles, facultatives, légitimes, il y en avait d'absurdes et de criminelles. Qu'un groupe d'esprits énonçât la pensée de séculariser la religion, de séculariser Dieu, de séculariser la morale, de constituer la morale indépendamment de toute idée théologique, n'était-ce point, dans les intérêts d'ordre social, poser la question la plus audacieuse qui eût été formulée depuis la création des États européens ?

Un rapprochement entre la physionomie de Royaumont dans la seconde période du dix-huitième siècle, et l'état des esprits en France, présente le phénomène le plus inexplicable au sens humain. L'abbé commendataire de Royaumont, tout saint homme qu'il était, ne manifesta sa qualité d'abbé et son intervention dans l'abbaye que par ces mesures administratives qui témoignent l'esprit d'ordre sans doute, mesures très-louables, mais qui très-souvent aussi dénotent un esprit étroit, une tête impuissante, et des horizons très-bornés. Comptez peu sur les gens réglés comme des horloges, mais qui ne sont que cela. La mécanique leur tient lieu de spontanéité, la servitude envers la routine pétrifie dans ces natures l'élan du cœur et les saintes passions de l'intelligence. Mgr de Rosset de Fleuri a laissé, pour tout souvenir de sa personne, outre sa place dans le catalogue des abbés, un plan cadastral d'Asnières-sur-Oise, où sont incluses les propriétés de Royaumont. Ce plan, conservé jusqu'à nos jours, retrouvé[1] après la dispersion de 1793, a été récemment mis en ordre et restauré avec un soin des plus intelligents. Formant un album considérable, composé d'environ trente cartes, de $0^{m},55$ carrés, bien dessinées et coloriées, ce plan cadastral déroule successivement dans des dessins très-corrects l'aspect de la ville

[1] La municipalité d'Asnières-sur-Oise possède ce précieux document, don libéral provenant de la générosité d'un homme éminemment dévoué à la contrée.

d'Asnières, la situation et la désignation de ses différents quartiers et de ses fiefs ; on y peut suivre les détails de ce qui concerne le territoire d'Asnières et celui de Royaumont. Toujours l'œil est satisfait par la netteté irréprochable des cartes, en même temps que leur parfaite justesse permet de se rendre exactement compte de l'état territorial. Mais, au lieu de ces minuties bourgeoises d'un propriétaire ordinaire, ne semblerait-il pas plus digne de Royaumont que son abbé commendataire portât le plus vif de sa sollicitude sur ce long travail de décomposition qu'on remarquait dans les régions les plus profondes de la société ? L'assemblée du clergé, dans son mémoire au roi, du 20 juillet 1780, faisait entendre ces paroles prophétiques : « Encore quelques années de silence, et l'ébranlement, devenu général, ne laissera plus apercevoir que des débris et des ruines[1]. » N'y avait-il rien de plus urgent à faire que des statistiques et des plans de géométrie, lorsque la publication de l'*Encyclopédie* avait corroboré et centralisé ce grand mouvement d'innovation politique et littéraire qui domina tous les événements, et quand le frivole Maurepas s'écriait, alarmé des progrès du désordre : « Pourvu que cela dure autant que nous ? » Le pape Benoît XIV s'étonnait de voir le royaume de France se soutenir sous un Louis XV ; il y trouvait une preuve de l'assistance providentielle ; dans ce même temps, l'abbé de Royaumont conférait de mesurage avec des arpenteurs.

Il n'est pas moins curieux de fouiller dans les archives des moines de Royaumont à la veille même des explosions qui allaient avoir lieu. Boileau avait raillé les cisterciens en deux vers déjà cités :

> La mollesse à Citeaux a choisi son séjour.
> Les plaisirs nonchalants folâtrent alentour.

[1] Voy. *Histoire de l'Église au dix-huitième siècle*, par Robiano, t. II, p. 53.

Gresset glissait aussi ses vers caustiques sur « les faux cénobites « portant en « d'équivoques visites le dégoût « de leurs moutiers. »

On ne voudrait incriminer ici aucun de ces bons religieux qui habitèrent Royaumont durant les deux derniers tiers surtout du dix-huitième siècle, dom Nicolas Lambellin [1], dom Jean Duru [2], dom Edme Josse [3], qui était docteur en théologie de la faculté de Paris, dom Alexandre Jacquemare [4], dom Abel Bolle [5], dom Pierre Leclerc [6], dom Pierre-Paul-Joseph Druou [7], dom Baptiste Maillé [8], dom J. Baptiste Roux [9], dom Joseph Druenne [10], dom Jean Beaugrand [11], dom Charles-Joseph Frontier [12], dom François Marinne [13], dom Florent Billecoq [14], dom Louis Ragot [15], dom Gabriel Anselin [16], dom Remi Canonne [17], dom Pierre Huard [18], dom Jacques Ducorroy [19], dom Claude Luxeuil [20], dom Charles Prévost [21], dom Théodore Dumontier [22], dom Rémi Simon [23], dom Augustin Letellier [24], etc. Et cependant l'histoire doit la vérité. L'idée de constituer l'indépendance de la morale, en laissant de côté les idées dogmatiques du christianisme, n'avait pu éclore que devant des faits trop nombreux d'intolérance religieuse, de fanatisme, de superstition, de matérialisation enfin de l'idée chrétienne. Lorsque l'homme trouve que les hommes gâtent trop ce qui est de Dieu, son premier mouvement est d'écarter tout intermédiaire entre l'idée divine et son propre esprit, de repousser l'appareil d'un culte, de rejeter les dogmes et tout représentant d'un dogme : voilà le fait provocateur de la tendance à la

[1] Prieur en 1726 et en 1730. — [2] Procureur en 1726. — [3] Prieur en 1751 et 1754. — [4] Procureur en 1754. — [5] Prieur en 1760 et 1762. — [6] Sous-prieur, curé en 1762. — [7] Procureur en 1762. — [8] Secrétaire en 1762. — [9] Prieur en 1777 et procureur en 1766. — [10] Religieux. — [11] Item. — [12] Item, ces trois en 1762. — [13] Prieur en 1746. — [14] Procureur en 1746. — [15] Sous-prieur en 1777. — [16] Procureur, même année. — [17] Dépensier en 1777, procureur en 1787. — [18] Prieur en 1787, et en 1790 : le dernier prieur. — [19] Religieux en 1778. — [20] Item, même époque. — [21] It., it. — [22] It., it. — [23] It., it. — [24] Prieur en 1758.

sécularisation. N'y avait-il point, au sein des monastères, à s'inquiéter de l'ensemble de faits regrettables qui furent le prétexte et l'occasion de la réaction antireligieuse de Voltaire? Voltaire poursuivait en réalité l'œuvre de la décatholicisation de la France. N'était-ce point, pour une part, la faute des catholiques; n'avaient-ils pas eux-mêmes créé un peu le rôle de Voltaire, qui se posa en interprète des lassitudes de l'humanité, et comme organe de la cause de la raison et de la liberté?

On réglementait beaucoup, on était méthodique à Royaumont, c'était une qualité; et en soi il serait assez piquant de jeter les yeux sur un livre de compte, sur un simple *journal de dépenses* de l'abbaye de Royaumont[1]. on y voit quelques détails sur la vie intérieure des moines au dix-huitième siècle; la consommation de bouche et d'autres frais de la vie domestique y sont relatés; on y apprend que les religieux recevaient les gazettes publiques. On trouve un fragment du journal des dépenses des moines, commencé au mois de septembre 1750, l'année même où paraissait le premier volume de l'Encyclopédie, et où madame de Pompadour écrivait à Montesquieu ses

[1] On permettra de reproduire le vulgaire contenu, les humbles détails de cet état de comptes.

« Le 4 septembre 1750. payé pour marée, poisson de mer, 10 livres 10 sols; 1 minot de sel, 52 l. 12 s.; 25 livres de beurre, 11 l. 5 s.; 2 quartrons d'œufs, 1 l. 2 s.; pour l'infirmerie (dom prieur), payé au médecin. 24 l. — Le 5, port de lettres, 3 l. — Le 6, travaux de réparation, 8 journées, 6 l. 7 s. — Le 8, pour poisson d'eau douce, 24 l.; travaux, journées réparations, 13 l.— Le 9, frais d'un voyage, 6 l. 10 s.; 22 quartrons d'œufs, 13 l.; 15 livres de beurre, 6 l. 15 s.; 1 voyage de Précy, 3 l. — Le 10, 2 bouteilles de vin de Malaga, 8 l.; poisson d'eau douce, 21 l.; 2 douzaines de biscuits, 2 l. 8 s.; poisson d'eau douce, 10 l.; donné aux pauvres, 12 s. — Le 11, cresson, 8 s.; poisson d'eau douce, 16 l.; 6 melons, 8 l.; 2 paniers de prunes, et 2 paniers de poires, 2 l. 10 s. — Le 12, aux pauvres passants, 1 l. 3 s.; gratification, 12 s.; poisson, 6 l. 10 s. — Le 13, marée, 10 l.; payé à Vanesmes pour avoir voituré six muids et demi de vin de Conflans, 14 l. 10 s.; écrevisses, 4 l.; poisson, 1 l. — Le 14, donné à dom Augustin, pour aller dans sa famille, 17 l. 4. s. — Le 19, payé 12 journées de travaux, à la maison des Hôtes, 9 l. — Le 20, payé à Simon, pour la moisson de 46 arpens 95 perches, 235 l.; une nacelle, 59 l. — Le 25, un baril de harengs, 8 l. 2 s. — Le 27, gratification au garde-général Bocquillon, 14 l.; l'achat

vues sur l'avenir du catholicisme en France et en Europe. Mais il s'agissait d'un fait plus sérieux que celui de la tenue des livres ; il fallait tenir compte du mouvement de l'opinion. S'il est difficile de déterminer d'où part l'impulsion première, par laquelle se forme le courant de l'opinion publique, et quelque impossibilité qu'il y eût à signaler les diverses causes générales et particulières qui donnèrent le branle aux préoccupations générales du dix-huitième siècle, il n'en était pas moins visible toutefois qu'un souffle uniforme se faisait sentir, que les habitudes de la liberté anglaise, jointes à l'introdu tion du déisme britannique, qui se résolvait en France en véritable scepticisme, devenaient dominantes dans notre société. Or les grands rouages de la machine publique ont toujours de la solidarité entre eux, et il paraît que le temps était venu pour que la religion dût pâtir à cause des mécomptes de la politique. La France s'engageait dans un mouvement qui était la crise de la sécularisation. C'est que le terrain avait été préparé pour cela par la réaction que provoqua dans les esprits la triste fin du règne de Louis XIV. Les excès de la force arbitraire expiés par les revers et les désastres ; la misère du peuple résultant de l'abus de la guerre ; la révocation de l'édit de Nantes, me-

de deux génisses, 105 l. — Le 28, un bonnet de nuit pour dom Augustin, 2 l. 15 s. — Le 29, un cheval noir de selle, 195 l.; deux cochons maigres, 45 l. »

On remarque encore dans ce livre de dépenses, les notes suivantes :

« Le 16 novembre 1750..., payé à M. l'abbé de la Piété, visiteur, 48 l., et à son garçon, 3 l. — Le 18..., pour vestiaire, peaux de mouton, paire de bas, mouchoirs, 33 l. 10 s. — A la fin de décembre 1750, on voit différents mémoires, du cordier, du cordonnier, des domestiques, de l'organiste, du bourrelier, du charron, du barbier, du plâtrier, du jardinier, etc. A l'article du boucher, il y a, sous la rubrique du mot *infirmerie:* « Payé au boucher, pour fin de payement de l'année 1750, 325 l.; mémoire pour vestiaire, 952 l.; *item.*, pour chaudronnier, 101 l.; *it.*, pour l'épicier, 549 l.; *it.*, réparation, bâtiment des hôtes, 552 l.; *it.*, cordonnier, 155 l.; *it.*, barbier, 100 l.; *it.*, l'organiste, 6 mois (M. Landru), 150 l.; *it.*, charron, 199 l.; *it.*, basse-cour, 298 l.; *it.*, jardinier, 150 l.; *it.*, l'ouvrier boulanger, 120 l. »

On lit, pour l'année 1751 :

« Le 31 mai 1751, les MM. de Royaumont dépensent 263 livres pour des

sure d'unité intellectuelle et religieuse qu'on avait regardée comme une conséquence de l'unité administrative et territoriale de la France; ces diverses causes ayant soulevé l'opinion, les philosophes se trouvèrent devant l'esprit public comme devant une terre malléable disposée à se laisser pétrir. Et quand vint le long règne de Louis XV, long prolongement de l'orgie, il était presque inévitable qu'il ne se développât point dans l'opinion un de ces grands courants de sentiment et d'idée tellement impétueux, qu'ils produisent les tempêtes dévastatrices. Il y avait à réfléchir à Royaumont sur la logique des idées et des faits.

Voltaire, éminemment Français par son incomparable esprit, était pour l'idée un écho d'Angleterre; il naturalisait en France Locke, Collins, Chubb, Tindal, Blount, Bolingbroke et Cherbury, c'est-à-dire le déisme. Lorsque Voltaire répétait à satiété que l'*idée de la justice a sa source dans notre raison*, que nous avons en nous le germe de la morale, il posait les premières assises de la sécularisation; il indiquait un premier appoint pour l'odieuse entreprise de constituer l'ordre social sur la terre sans faire appel aux idées chrétiennes, et avant tout à l'idée de Dieu et d'une vie future. Comment veut-on que la parole

glaces, mises aux chambres des hôtes, au rez-de-chaussée. — Le 4 juin, ils payent 30 l. pour gazettes et *journaux des six premiers* mois de l'année. — Le 8, ils payent 300 l. pour frais de réparation au charpentier; également ils payent 600 l. pour la pension et le voyage de dom Beaugrand. — Le 25 juillet 1751, il y a 672 l. d'huile, pris chez l'épicier. — Le 5 septembre 1751, on paye 200 l. pour la moisson et l'épluchage des grains des terres de Royaumont. — Le 8 septembre 1751, on paye 150 l. pour aumônes, faites par dom Prieur, sur l'ordre de Mgr de Cîteaux. — Le 29 octobre, payé 570 l. pour les décimes, terme de février 1751.

Voici encore un état de dépenses, pour l'année 1758, à Royaumont:

« Décimes, 80 l.; gratifications, aumônes, 81 l.; vestiaire des religieux, 84 l.; étoffes, 90 l.; couturière, 94 l.; vin, 98 l.; viande, 102 l.; sel, 106 l.; épiceries, 108 l.; poisson d'eau douce, 114 l.; marée fraîche, 120 l.; saline 128 l.; voyages, 134 l.; salaires des avocats, procureurs, 140 l.; sacristie, 146 l.; port de lettres, 150 l.; infirmerie, 154 l.; desserts, 158 l.; meubles, 160 l.; écurie, 168 l.; maçon, 166 l.; charpentes, 172 l.; bibliothèque, 116 l.; frais de moisson, 107 l.; pension du frère Du Carroy au collége, 180 l.

de Voltaire ne produisît pas de l'effet, lorsque autour de ce chef du mouvement se rallièrent divers esprits éminents, comme Montesquieu, Turgot, Kant, Buffon, dont les aspirations généreuses et libérales étaient de nature à tant séduire le public français? Un but magnifique revenait dans tous les efforts de l'activité littéraire, savoir : l'affranchissement de l'esprit humain et de la personne humaine, le rétablissement des droits de l'homme, l'amélioration de son sort, le perfectionnement de son espèce. Déjà il eût fallu remarquer que Montesquieu était de ceux qui, sans repousser absolument toute idée religieuse, ramenaient surtout la religion à la morale. Quand on avança dans le cours du dix-huitième siècle, l'intention était plus marquée; ce fut, on l'avoue de nos jours, le mouvement d'esprit propre à cette époque « d'affranchir la morale du dogme, et de ramener la religion elle-même à la morale. »

Malheureusement nulle époque ne facilite l'invasion du sophisme et du paradoxe chez une nation légère et impressionnable, autant que les époques de grande corruption sociale. Quand les mœurs publiques et privées sont sens dessus dessous, il est facile de donner le branle-bas aux idées et de faire arriver à l'empire des opinions étranges en religion et en philosophie. Qu'aurait-il fallu pour empêcher que Voltaire et Kant n'imprimassent à la pensée française la tournure excessive qu'elle prît à cette époque? Il manqua des Bossuet, des Fénelon, des Leibnitz et des Pascal. La France manqua de ces grands esprits de l'orthodoxie, qui savent indiquer clairement à une nation les abîmes où elle court; elle manqua de ces esprits vulgarisateurs, qui savent populariser une idée, un enseignement, en l'inculquant pendant quarante ans sous mille formes, par la littérature, le roman, le théâtre, l'histoire ou l'épigramme. La France, qui eut le Voltaire de la raillerie sceptique, manqua du Voltaire de l'affirmation traditionnelle.

On doit à l'abbaye de saint Louis de bien établir le bilan des idées et des fausses spéculations du dix-huitième siècle, avant que la terrible banqueroute intellectuelle jetât indistinctement à l'abîme et ce qui devait passer et ce qui devait rester. Le philosophe de Kœnisberg, malgré la forme en apparence inoffensive des systèmes allemands, parce qu'elle s'enveloppe de brouillards, a été malsain dans le monde moral, parce qu'il ajouta au trouble logique du dix-huitième siècle. Si les cloîtres de Royaumont avaient renfermé un esprit puissant, un dialecticien robuste, et une plume éloquente, Royaumont aurait bien mérité de la cause sociale en prophétisant que Kant serait pour les générations nouvelles le père on ne sait de quel scepticisme panthéistique. Royaumont aurait crié comme la sentinelle du bon sens : il aurait, en perçant les voiles de l'avenir, montré Proudhon dans Kant, comme il eût pu, en d'Holbach, Helvétius, Lamettrie, prophétiser nos modernes tireurs de conclusions, nos matérialistes, nos positivistes et nos athées contemporains, tous ceux pour lesquels l'ancien mot de Dieu est devenu, disent-ils, un mot trop *lourd*. Royaumont aurait rappelé à ceux qui demandaient la séparation de la morale évangélique d'avec les dogmes chrétiens, que la morale tient au dogme religieux comme l'arbre tient à ses racines, si bien qu'en supprimant celles-ci on détruit celui-là. Est-ce qu'en effet les discussions les plus métaphysiques qui semblent du domaine exclusif des idées ne se traduisent pas tôt ou tard en actes dans le domaine des faits [1]? Tout sort des doctrines, et la manière d'agir dépend nécessairement de la manière de voir.

C'est de Kant que date un renversement dans la chro-

[1] Bergier fut, au dix-huitième siècle, un docte adversaire du déisme. Le dirons-nous, cependant, la polémique de cet esprit si sage nous paraît manquer d'ampleur et d'horizon. Au dix-neuvième siècle, on sent que la pensée s'est élargie. Avec quelle autre portée, MM. de Bonald, de Maistre, Lamennais (*Essai sur l'Indiff.*, t. I), Mgr Affre (*Mandement sur le lien du*

nologie des mouvements logiques : c'est depuis Kant que certains esprits honnêtes ne cherchent plus dans les idées religieuses « le *fondement*, mais le *couronnement* des idées morales et politiques. » Les modernes prétendront intervertir l'ordre, on ne voudra plus descendre de la religion à la morale, mais on croira pouvoir remonter de la morale à la religion. C'est Kant qui est le père de cette révolution immense, et on n'y prenait pas assez garde à la fin du dix-huitième siècle. On reconnaît aujourd'hui ce qu'il y avait alors de révolutionnaire dans les théories de celui qui a dit si brillamment qu'il ne connaissait rien de sublime comme les étoiles dans le firmament, et l'inscription de la loi morale dans sa conscience. On confesse que la politique et la morale, en se sécularisant au dix-huitième siècle « cherchaient à s'affranchir, non-seulement de l'Église catholique, mais de tout dogme positif et même de tout système métaphysique [1]. » Si Bossuet avait vécu du temps de Louis XV et de Louis XVI, il aurait répété sur la morale philosophique et indépendante ses sages opinions : « Pour la doctrine des mœurs, nous avons cru qu'elle ne se devait pas tirer d'une autre source que de l'Écriture et des maximes de l'Évangile, et qu'il ne fallait pas, *quand on peut puiser au milieu d'un fleuve, aller chercher des ruisseaux bourbeux.* »

Les théories de Kant, l'histoire de Royaumont tient à y insister, ont été la fatalité de l'époque. Avec sa distinction subtile d'une raison *théorique*, à laquelle il

dogme et de la morale), Mgr Darboy, dans l'éloquent et viril mandement pour le carême de cette année 1867, n'ont-ils pas fait sentir que la sécurité et la prospérité sociale reposaient nécessairement sur les croyances religieuses de la nation, aussi bien que la moralité et le développement intime des individus? C'est en se mettant en rapport avec les raisonnements développés par ces puissants esprits, qu'on peut comprendre la souveraine et calamiteuse imprudence qu'il y aurait à séparer l'idée morale de l'idée religieuse.

[1] *Histoire des idées morales et politiques au dix-huitième siècle*, par Jules Barni, professeur à Genève.

refuse la puissance de démontrer Dieu, et d'une *raison pratique* au moyen de laquelle il remonte à Dieu par la loi morale, Kant venait troubler les esprits faibles chez les modernes. On n'aime pas qu'on n'arrive à Dieu que par déduction de la loi morale; c'était poser un point de départ dangereux, puisqu'on installait le scepticisme, l'incroyance et le doute au seuil des sciences métaphysiques. Les modernes n'en viendraient-ils pas à conclure que l'existence de Dieu n'est point nécessaire à la loi de la conscience et à la raison? Qu'importe que Kant, après avoir fait découler la loi morale de la volonté humaine, et avoir proclamé ainsi la suffisance de l'élément humain, se soit rattaché par inconséquence à l'idée de Dieu? Il rapetissait l'idée de l'Être des êtres. Comme le drame de la vie ne peut avoir sa conclusion sans Dieu, il imitait, dit un écrivain, l'auteur des tragédies antiques qui, embarrassé du dénouement, faisait intervenir quelque divinité de l'Olympe pour trancher le nœud de l'intrigue impossible à débrouiller sans elle. Telle est l'extrémité vers laquelle nous a poussés Kant : les moralistes modernes qui veulent bien encore en appeler à Dieu, n'en appellent à lui que comme à une machine nécessaire et à un comparse indispensable. Les intentions de Kant étaient nobles et pures, mais il ignorait les vrais principes constitutifs de la nature humaine puisqu'il en bannissait l'élément religieux. C'est lui qui a accrédité les dires de Voltaire, de Diderot, et de l'école française, prétendant qu'en s'enfonçant dans les profondeurs de la constitution morale de l'homme, on en ferait jaillir beaucoup mieux les sources de la vraie religiosité et de la pure moralité. C'est lui qui a contribué à mettre en honneur cette formule ressassée par les philosophes français que « on honore Dieu non par un culte, mais par la bonne conduite, » oubliant que l'essence du culte est justement de réaliser et d'assurer mieux la bonne conduite.

Toutefois, la préoccupation du mouvement universel de l'opinion n'interdisait pas aux moines de Royaumont de faire face à des nécessités d'urgence qui se déclaraient dans leur monastère. Avant tout, ils devaient s'inquiéter de la marche du philosophisme qui s'organisait dans tout l'empire, et devenait une puissance redoutable en bravant tous les principes. C'était un signe alarmant d'apprendre que de toutes parts des associations clandestines réclamaient la liberté et se faisaient légitimer par le gouvernement du duc de Choiseul et de madame de Pompadour [1]. Néanmoins, outre le cours régulier des choses, le couvent de Royaumont eut à aviser à des événements locaux et à des affaires imprévues. Rien de plus louable que le soin apporté aux restaurations de l'abbaye au dix-huitième siècle. On plaça à la porte principale d'entrée de la maison des hôtes une porte grillée, assez élégante, dans le goût du temps, et qui se voit encore de nos jours. On y distingue deux crosses en fer qui étaient

[1] Le mouvement de la mode et l'engouement étaient arrivés à l'apogée. Le philosophisme, protégé à la cour, triompha dans la capitale, s'accrédita dans les provinces, entraîna comme un torrent toutes les classes de sujets. La manie philosophiste travailla toutes les têtes; c'était comme une épidémie. Comme l'homme de lettre et l'académicien, le grand seigneur et l'abbé de toilette se disent philosophes par principes; d'autres le sont par air et par imitation; et comme il serait du ton bourgeois de ne l'être pas, il faut au moins apprendre à l'être. Les livres ne suffisent plus à l'ardeur des disciples; comme on a son maître de danse ou d'escrime. on veut avoir son docteur en philosophie; point d'hôtel qui n'ait le sien. Aucune table splendide que ne doive égayer un philosophe; aucun cercle léger, point de société de femmes où ne dogmatise un philosophe, et, surtout, point d'éducation distinguée que ne dirige un philosophe. Lord Walpole, chargé d'affaires d'Angleterre auprès du gouvernement français, écrivait, en 1765, au feld-maréchal Conway : « Vous parler des *philosophes* et de leurs sentiments, vous paraîtra sans doute une étrange dépêche politique. Mais savez-vous ce que c'est que les *philosophes*, ou bien ce que ce mot veut dire? D'abord, il désigne ici *presque tout le monde;* en second lieu, il signifie des hommes qui, sous prétexte de guerre qu'ils font au catholicisme, tendent, les uns à la subversion de toute religion, les autres, et en plus grand nombre, à la destruction du pouvoir monarchique. » (Lettre du 28 octobre 1765.) Il n'est pas jusqu'aux portraits de Voltaire et de Rousseau qui n'excitassent une vogue maladive en France. Leurs bustes, dit un personnage du dix-huitième siècle, avaient remplacé les signes religieux qu'honoraient nos pères dans

peut-être dorées à cette époque, ainsi que deux écussons qui portaient les armes de l'abbaye, mais dont il ne reste aujourd'hui que les cadres ovales. Les armes de l'abbaye de Royaumont étaient d'azur à trois fleurs de lis d'or 2 et 1 écartelé de gueule à trois tours crénelées d'or 2 et 1 [1]. Les moines du dix-huitième siècle furent moins bien inspirés dans les modifications qu'ils firent subir à la distribution des appartements dans la maison des hôtes. On y voit un bel escalier en pierre; malheureusement on employa pour cet escalier les pierres des tombes où l'on distingue encore des inscriptions et des effigies. Et du reste l'on ne paraissait pas comprendre mieux en 1763 qu'en 1672 la nécessité de renoncer à l'architecture grecque et romaine dans les restaurations à faire aux édifices de style gothique; on n'avait pas plus d'horreur des grossières disparates. Est-ce à dire qu'il faille tout blâmer dans ce qu'entreprirent les religieux de Royaumont à cette époque? Non assurément; ils firent preuve

leurs salons, dans leurs cabinets et leurs oratoires. Et que n'avait pas droit de présager le sage sur la destinée d'une nation où il voyait les savants en délire et les grands abâtardis, le grave magistrat et la femme de qualité raffoler de pareils *histrions*, dit le même personnage, les proclamer leurs docteurs, pâlir sur leurs écrits, idolâtrer leur effigie? (*Tableau des causes nécessitantes de la Révolution*.) Tel fut l'empire de la mode, que l'engouement de la philosophie, ayant gagné toutes les classes de la société française, devint contagieux à l'étranger. On appellait *agents littéraires*, à Paris, l'espèce d'ambassadeurs que les princes étrangers entretenaient auprès de la puissance philosophique. D'Alembert se plaignait de succomber sous le poids de cette auguste correspondance, jour et nuit occupé à expédier, pour des princes et des seigneurs, des instituteurs et des gouverneurs, des secrétaires et des intendants, des directeurs de bibliothèque et des fondateurs d'académies. D'Alembert comparait les souverains, qui abjuraient la religion pour sa philosophie, à *un chapelet qui se défile*. — Voltaire, qui voyait encore mieux que lui le chapelet se défiler, lui répondait : « Nous avons pour nous l'impératrice Catherine, le roi de Prusse, le roi de Danemark, la reine de Suède et son fils, beaucoup de princes de l'Empire et toute l'Angleterre. » (Lettre à d'Alembert, du 23 nov. 1770.) — Il écrivait au roi de Prusse : « Pour l'impératrice de Russie, la reine de Suède votre sœur, le roi de Pologne, le prince Gustave, fils de la reine de Suède, j'imagine que je sais ce qu'ils pensent. » (Lettre au roi de Prusse, du 21 nov. 1770.)

[1] *Voy.* Gravures de la Bibliothèque impériale, et *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique* de la Chenaie.

de zèle, sinon de goût; et spécialement en l'année 1760, il arriva un accident qui demandait toute l'énergie de l'abbaye et qui explique des mesures ultérieures de prévoyance. Les cénobites de Royaumont n'appartenaient pas à l'école de ces Grecs de Constantinople qui disputaient sur la lumière du Thabor pendant que les Turcs donnaient l'assaut à la ville. Point de passion pour l'abstraction; esprits pratiques à ce qu'il paraît.

Il avait été dépensé une somme de 21,000 livres, depuis 1729 jusqu'en 1742, pour les grilles de fer qui étaient alors dans l'église, et pour différents travaux de marbrerie, menuiserie, sculpterie, dorerie, peinture; et pour des restaurations aux tableaux de la Vierge, de saint Louis, de saint Bernard, et aux deux adorateurs de l'autel. L'incendie du 26 avril 1760 vint créer un embarras pour les finances du monastère. A deux heures du matin, le clocher et tout le comble de l'église de Royaumont furent entièrement consumés par le feu du ciel; il n'y eut d'épargné que la partie la plus voisine de l'orgue qui comprenait environ 10 à 12 toises de longueur. Le dommage fut considérable; les cloches, au nombre de six, et trois timbres pour l'horloge furent complétement fondus; la voûte du milieu fut calcinée en entier. Cet immense bûcher faisait bouillonner « des torrents de métal que les tuyaux ou gargouilles vomissaient en ardentes cascades. » L'incendie gagna quelques autres parties du monastère, puisque c'est par suite de cet incendie que beaucoup d'archives et de titres, concernant Royaumont, furent égarés ou détruits[1]. C'est le religieux dom Charles-Joseph Frontier qui, le premier aperçut le feu et en avertit la communauté. Ce fut dans l'abbaye et dans la contrée environnante une véritable consternation. Dans la nuit du 25 au 26 avril 1760, les éclairs qui sillonnaient

[1] Voy. l'*Inventaire de la manse conventuelle*.

l'horizon dans le ciel nébuleux avaient fait pressentir la menace d'un orage; mais qui aurait soupçonné la dévastation? Il fallut bien croire à la réalité quand les détonations se faisant entendre au milieu d'une lueur extraordinaire, la foudre vint frapper la pointe de la flèche de Royaumont et envelopper le clocher entier dans ses spirales de feu et dans ses impétuosités dévorantes. Le bruit et la nouvelle de l'incendie se répandirent rapidement dans les environs; on en apercevait les flammes des hauteurs de Franconville, Noisy, Viarmes et Asnières. On accourut de toutes parts; et l'anxiété fut grande. Circonscrirait-on facilement les ravages de la foudre? Le vent venant à souffler, serait-il possible d'arrêter les progrès de l'embrasement dans un foyer placé à une hauteur immense, avec l'impossibilité d'y faire arriver promptement et sûrement des secours?

Les dégâts furent considérables. Les moines et la population des alentours durent forcément rester simples et impuissants spectateurs, pendant que le clocher vomissait de toutes parts de longs jets de flamme et des tourbillons de fumée, que « l'oxyde des plombs en fusion colorait d'un vert livide. » Le clocher se renversa avec un fracas dont on imagine l'épouvante : on se représente la fureur nouvelle des flammes se propageant et s'attaquant aux charpentes des combles de la basilique, et l'œil des spectateurs s'égarant sur les traces enflammées. Il y avait à trembler pour tout le monument. On eut l'affreux et magnifique spectacle d'une colonne immense de fumée montant à une hauteur prodigieuse dans les airs, en roulant des milliers de spirales, où l'on voyait tantôt confondus, tantôt successivement dominants, « le vert, l'amarante, le jaune le plus brillant et le noir le plus sombre, le tout se détachant sur un ciel d'un ton d'ardoise dont l'obscurité ajoutait à l'éclat pétillant des feux de l'incendie. » Toutefois, malgré cette horrible

mutilation, le principal de notre bel édifice gothique fut épargné[1].

Le R. P. dom Abel Bolle, qui était alors prieur de Royaumont, sut déployer le zèle que commandaient de si tristes conjonctures. Dom Bolle était profès de l'abbaye de Prières en Bretagne, et de l'étroite observance de la filiation de Clairvaux, quand il fut revêtu de la dignité de prieur. Il était déplorable de voir le beau et magnifique vaisseau de la basilique de Royaumont, sans toit, sans couverture, sans clocher, sans cloche; on fut réduit à faire le service divin au bas de la nef, où l'on avait dressé un autel pour y célébrer le saint sacrifice. Dom Abel Bolle et tous les religieux gémissaient journellement d'une pareille situation; et, dans son zèle ardent pour la gloire de Dieu et pour la fondation de saint Louis, le prieur ne recula devant aucune démarche. On était en 1761; il sollicita la reconstruction du clocher et la restauration de l'église, avec instances; il déclara qu'il y avait urgence à l'entreprendre promptement, et il sut engager Mgr Fleuri, alors archevêque de Tours et abbé de Royaumont, à sacrifier, pour cette restauration, les revenus des deux tiers d'une coupe du bois de réserve de Bonnet; les moines de leur côté, y sacrifièrent volontairement leur tiers de cette même coupe.

Le prieur ayant déployé un soin actif et une louable ténacité à poursuivre les réparations, l'église, le clocher, les cloches fondues étaient rétablis, dès 1761, ou au commencement de 1762, en sorte qu'il ne paraissait rien du désastre de 1760. On possède encore de nos jours, à Royaumont, une cloche qui sert actuellement d'horloge, celle-là même que le R. P. dom Abel Bolle fit fondre; on

[1] On pense involontairement à un accident semblable qui, en 1822 (le 15 septembre), incendia la flèche et les combles de la cathédrale de Rouen. Voy. la notice remarquable publiée sur cet événement par M. H. Langlois.

lit sur le listel, cette inscription, qui indique le parrain et la marraine de la cloche :

L'an 1761, refondu le 30 aoust
Jeanne sera encore mon nom, à l'horloge,
Comme il le fut au clocher avant ma refonte.
Ainsi nommée par D. Jeanne-Anne Pouget de Nadaillac,
Abbesse de de Gomerfontaine[1] : et par dom Abel Bolle,
Prieur de Royaumont[2].

On voit que, pour composer cette inscription, on ne se mit pas en grands frais de poésie. Quant à l'intérieur de l'église, il fut regratté en entier, ce qui la faisait paraître aussi belle que si on l'eût édifiée nouvellement; le même prieur fit rétablir en 1765, l'orgue dont on augmenta la puissance[3]. Un manuscrit du temps rapporte que les nouvelles cloches de l'abbaye, en 1763, pesaient 7,642 livres, non compris les cloches du dortoir et du réfectoire, pesant ensemble environ 350 livres. Cependant une particularité des désastres resta irréparable : la magnifique flèche qui dominait la basilique de Royaumont, et dont les proportions hardies et sveltes se dessinaient avec légéreté dans les airs, fut remplacée par un clocher plus

[1] Il est fait mention, dans les chartes de l'abbaye de Gomerfontaine, de différents abbés de l'ancienne abbaye de Notre-Dame du Val. Notre-Dame du Val était une abbaye de l'ordre de Citeaux, placée sur la rive gauche de l'Oise, entre l'Ile-Adam et Meriel, dans une vallée profonde, au milieu des bois. Ce monastère fut la sépulture ordinaire des seigneurs de Montmorency et de l'Ile-Adam. Erquengier, neuvième abbé de Notre-Dame du Val, eut avec l'abbé de Royaumont un procès que terminèrent, en 1247, les abbés de Froidmond, de Beaubec et du Pré. Achille de Harlay, seigneur de Sancy, gouverna le Val par les soins de Jean Huon, qu'on avait nommé prieur. Frère Huon signait : *abbé du Val, proviseur des bernardins*. Henri de Gondy, mort en 1616, avait été abbé du Val. Après les décisions de l'Assemblée constituante, en 1791, le Val fut acheté en partie par M. Péan de Saint-Gilles, avocat à Paris. Peu après, cette terre devint la propriété de M. le comte Regnault de Saint-Jean d'Angely (*la France pontificale. Gallia christiana*), Paris, t. II, p. 527.

[2] Cette cloche est sur la maison des hôtes : elle vient du temps des moines.

[3] Louis Perronat, facteur d'orgues, à Reims, augmenta les orgues de Royaumont d'une seconde trompette et d'une pédale de bombarde. (*Note de l'Inventaire*.)

lourd, qui ne pouvait aucunement passer pour un équivalent; on avouait, dès 1763, cette infériorité[1]. On fit placer à un des côtés de la croisée, sur le mur intérieur du transsept méridional, à droite au-dessus de la sacristie, au-dessous du cadran, une inscription qui indiquait l'époque de la fondation de l'église, de son incendie et de sa restauration.

Ædificat, ann. 1228.
Comburit, ann. 1760.
Restaurat, ann. 1761.

Un voyageur de 1790 ne trouva pas les restaurations très-heureuses; voici ce qu'il disait du *chœur* de l'église de Royaumont : « Sur une niche formée par des palmiers dorés, au-dessus desquels des anges dans des nuages font une voûte, est la Vierge avec l'Enfant Jésus ; aux deux côtés sont les statues de Bernard et de Louis IX. Bernard en simple habit de moine prie, les mains jointes. Saint Louis, la tête nue et prosterné, présente à l'Enfant Jésus la couronne d'épines et les trois clous sur un linge. Aux deux côtés de l'autel, sont des chérubins dorés.

« Les tombeaux des frères et des enfants de saint Louis sont ce qu'il y a de plus remarquable dans ce chœur, mais ils sont dans le plus mauvais état. Cette indifférence des moines pour ceux de la libéralité desquels ils tenaient toutes leurs richesses, est révoltante. Ces tombeaux avaient été mis en pièces, quand on a réparé l'église, et les fragments ont été scellés contre les murs. Ces moines ont poussé la barbarie jusqu'à scier ces tombeaux dans toute leur longueur, afin qu'ils ne dépassassent point le

[1] Nous avons sous les yeux trois dessins de Royaumont : deux faits au dix-septième siècle, et l'autre vers 1789 ou 1790 ; on sent l'infériorité profonde du dernier avec son clocher élevé en 1761 ; les deux dessins du dix-septième siècle ont la flèche élevée et élancée que la foudre consuma en 1760.

coin exigu qu'ils avaient bien voulu leur laisser. Ceux qui subsistent encore sont au nombre de sept[1]. »

Mais l'esprit de prévoyance et de restauration, si vivement réveillé à Royaumont, devait conduire à des mesures d'un autre ordre, et non moins dignes d'intérêt. L'incendie de 1760, après la perte d'une partie considérable des archives du monastère, inspira des précautions, en vue de nouvelles éventualités. On confectionna et rédigea un *inventaire* des titres de la *Manse conventuelle* de l'abbaye de Royaumont, par ordre du R. P. dom Abel Bolle, prieur. Cet inventaire, commencé après l'incendie de l'église et du clocher de Royaumont arrivé le 26 avril 1760, par le sieur Labé, fut continué et parachevé par le sieur Bernard Bonhomme Devarenne, archiviste, secrétaire de l'intendance au département de Bray-sur-Seine, y demeurant, et échevin de ladite ville; on chargea ensuite Louis-Barthélemi Gasche, demeurant à la Croix-en-Brie, de le transcrire. On le terminait au mois de septembre de l'année 1763. Cet inventaire forme un immense volume in-folio, d'environ 600 pages, que l'on conserve aux archives de Versailles sous le titre : *Inventaire de la manse conventuelle de Royaumont*. Vers cette même année 1763, on mit aussi la main à la rédaction d'un immense in-folio, manuscrit, intitulé: *Inventaire de la manse abbatiale de Royaumont*, *Extraits des titres échus du* 1[er] *et du* 3[me] *lot*, *suivant le partage fait le* 29 *décembre* 1702. Cet inventaire forme un volume de 300 pages[2]. Le prieur de l'abbaye faisait dresser en même temps un nouveau *cartulaire* de Royaumont, abrégé du grand cartulaire, consistant en un grand volume manu-

[1] Millin, dans ses *Antiquités nationales*. Il parle en témoin oculaire. Il faut regretter les absurdes mutilations qu'il déplore : qu'on n'oublie pas toutefois que les indignations de Millin, à l'endroit des moines, alors que ces indignations semblaient une condescendance obligée envers l'esprit du temps, sont très-suspectes.

[2] Ces deux inventaires se trouvent aux Archives de Seine-et-Oise.

scrit in-4°, pour l'utilité de ceux qui ne voudraient point recourir aux originaux[1].

Mgr de Rosset de Fleuri mourut le 22 janvier 1781, dans sa soixante-troisième année, et laissa vacante la place d'abbé commendataire de Royaumont, qu'occupa bientôt l'abbé Henri-Éléonore le Cornut de Ballivières, né vers 1750 et entré dans les Ordres depuis 1774. L'abbé de Ballivières avait des titres honorifiques; il était aumônier ordinaire du Roi, commandeur ecclésiastique des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Un acte du 3 avril 1788[2] le qualifie de seigneur de Royaumont et d'Asnières-sur-Oise, à cause de sa qualité d'abbé commendataire. On sait que les aumôniers du Roi, institués par Charles IX, avaient, dans les cérémonies, le rochet sous le manteau; ils servaient deux par quartier. L'aumônier devait se trouver au lever et au coucher du Roi, au grand couvert, et à tous les offices de l'Église, où Sa Majesté assistait. L'abbé de Ballivières avait la réputation de s'acquitter de ces fonctions avec élégance et dignité; il y avait pour cela 300 livres d'appointement et la table des aumôniers. C'est vers 1782 que M. de Ballivières devint abbé de Royaumont; il était aussi abbé de Bonneval[3]. Loin qu'il fût de taille à se mesurer avec les catastrophes qui se préparaient, incapable d'une application profonde et sérieuse, il avait les yeux grands ouverts, et il ne voyait pas la révolution de France qui approchait de toutes parts; ou plutôt il voyait sans voir. Le jeu et les bâtisses l'absorbèrent jusqu'au moment où devait sonner le réveil! L'abbé de Ballivières, qui ne manquait pas de naissance, revendiquait parmi ses illustres ancêtres du treizième

[1] Le goût était aux inventaires. On avait fait, en 1709, l'inventaire des ornements, linge, reliques, argenterie et autres objets de la sacristie, pour la décoration de l'église de l'abbaye.

[2] Carton de Versailles.

[3] L'Almanach de 1779.

siècle, Gautier Cornut, archevêque de Sens, celui-là même qui, d'après la plupart des historiens, bénit le mariage de saint Louis[1]. Ce Gautier Cornut était fils de Simon Cornut, sire de Villeneuve, près Montreuil, d'une des plus anciennes familles de la Brie, et de Marguerite d'Aubusson, petite-fille du maréchal Clément du Mez. Il avait été aumônier et secrétaire des rois Philippe-Auguste et Louis VIII.

L'épiscopat français regardait ce prélat comme une de ses lumières; la *Bibliothèque historique de France* cite plusieurs écrits de Gautier Cornut, entre autres : « *Historia susceptionis coronæ spineæ.* » Il mourut vers 1240. Or, les Cornut de Ballivières, gentilshommes de Normandie, de famille ancienne, se rattachaient à ces Cornut de la Brie. Mais, ce qui est à remarquer, c'est que tandis que le mariage de saint Louis avait été célébré par Gautier Cornut, troisième du nom, qui mourut en 1242, on vint justement à découvrir, au milieu du dix-huitième siècle, le tombeau de ce même prélat, au moment où l'on fit, en 1773, les fouilles pour le caveau de M. le Dauphin. A côté du cercueil de ce Gautier Cornut, était celui de Gilles Ier Cornut, son neveu et son successeur. Les corps de ces deux prélats furent trouvés revêtus de leurs habits pontificaux, ayant leur crosse et un calice. Il arrivait donc qu'au bout de 531 ans, un rejeton de saint Louis prenait dans les régions sépulcrales la place du prélat qui avait marié saint Louis ; mais, par une triste progression de coïncidences, toutes les extrémités de Royaumont allaient se rencontrer dans l'abbé de Ballivières, l'un des descendants de cette famille des Cornut, dont un membre éminent, au treizième siècle, avait assisté aux débuts si glorieux de la royale abbaye.

[1] D'après quelques historiens, Louis IX aurait voulu qu'Anselme, évêque de Laon, le mariât et couronnât Marguerite, comme pour récompenser ce prélat de l'opposition qu'il avait eu la fermeté de faire aux violences de Henri de Dreux, archevêque de Reims.

L'abbé de Ballivières, dernier abbé commendataire, devint l'expression la plus complète de cette confiance irréfléchie, que l'on craint d'entrevoir dans les religieux de Royaumont, à la veille des grandes crises de la France. On verra ce nouvel abbé entreprendre à Royaumont des constructions considérables, prétendre à des résidences princières, et s'engager à des échanges relatifs aux immeubles que la manse abbatiale possédait à Paris même. L'architecture et la bâtisse sont en général les passions de l'homme, dans l'âge mûr : c'est dans l'âge mûr et à la fin de la vie, que l'homme est saisi du besoin de la construction, comme si le besoin de se perpétuer, de se constituer en permanence sur la terre, trouvait une sorte de satisfaction par l'érection des monuments matériels. Quiconque bâtit, fait, sans en avoir la conscience, une déclaration d'immortalité ; et c'est ce qui est étrange, dans l'abbé de Royaumont, pour l'époque où il a vécu. On ne va pas bâtir, quand les générations, qui sont les forces nouvelles de la société, ne pensent qu'à démolir. Il semblerait que, pour les moines de Royaumont et pour l'abbé commendataire, la marche du monde, avec ses tendances menaçantes, eût dû inspirer de sombres pensées. Depuis quelques années, l'opinion devenait assez radicale, relativement aux abbayes ; on ne demandait plus si les moines étaient aussi utiles à l'Église qu'au commencement de l'ère chrétienne ; on contestait même leur raison d'être, d'une manière absolue; un religieux, enfermé dans un cloître, était un individu inutile au monde, enseveli dans son suaire d'égoïsme spirituel ; on allait plus loin : c'est à cette époque que l'on soutenait les thèses de la dépopulation de la France, par le célibat des monastères[1]. Les religieux sont nuisibles à la société : tel était le nou-

[1] Les économistes sont bien revenus de cette accusation qui rendait les moines responsables du défaut d'accroissement de la population. On se plaint aujourd'hui, au contraire, de l'*excès* de population ; et ce n'est pas

veau point de vue, adopté par les écrivains français. C'est cet état de l'opinion, dont on aurait pu tenir plus de compte, à Royaumont, bien que des éclairs et des pressentiments vinssent de temps à autre traverser le monastère.

L'abbé de Royaumont présenta, en sa personne, un phénomène commun à cette époque; tout à la fois l'abbé de Ballivières voyait et ne voyait pas venir la révolution. C'est que lorsque les événements se succèdent avec trop de rapidité, lorsque l'esprit d'innovation arrive au pas de course, l'impression de beaucoup de citoyens ressemble à celle de gens hébétés qui ne comprennent pas ce qui s'accomplit sous leurs yeux, tant leurs idées et leur routine sont dépassées. Quel besoin de se demander ce que M. de Ballivières pensait du travail de sécularisation qui gagnait du terrain en France, lorsque l'abbé de Ballivières était très-sécularisé lui-même? Il attisait l'incendie. Voyait-il le déisme français suivre les mêmes phases de déclin et de décomposition que le déisme anglais? Après que lord Cherbury eut, le premier, formulé systématiquement le déisme, de 1624 à 1645, Antoine Collins, qui vécut jusqu'en 1729, avait été moins timide que lui. Cherbury prétendant que la religion naturelle, avec ses faits intérieurs gravés dans l'âme de tous les hommes, suffisait entièrement à l'homme, avait fini par passer du dogmatisme au doute. Collins se hâta de conclure et de passer au naturalisme et à l'athéisme; il doutait de l'immortalité, et la vie future disparaissant, le principe déiste des peines et des récompenses s'ébranlait, et avec lui le devoir, la vertu, la loi morale. Chubb, qui se prolongea jusqu'en 1747, avait poussé aux conséquences extrêmes; son déisme était devenu le pur naturalisme, la déification de la nature et la négation de Dieu. C'est que s'il est si

l'institution monastique qui est chargée de rétablir l'équilibre. On aurait, paraît-il, en dehors de la théorie de Malthus, des pratiques peu morales pour restreindre l'essor de la population.

difficile de méconnaître la révélation de Dieu dans la création et sa manifestation dans la conscience, d'autre part le déisme prouve, par son développement, que cette foi naturelle en Dieu et cette conscience spontanée qui en rend témoignage s'éteignent et se perdent quand on persiste à nier la Providence dans le cours de l'histoire. En France, la seconde moitié du dix-huitième siècle avait présenté le même développement du déisme, bien que la doctrine eût employé pour armes la poésie légère, l'esprit, la plaisanterie, le sarcasme. Le plus généralement on concluait par l'adoration de la nature et par l'idôlatrie du moi, par l'athéisme et le matérialisme le plus cru. Qui pouvait ignorer ce profond travail de décomposition dans les idées françaises?

Il y aurait en outre quelque raison de croire que le grand ébranlement du monde politique, religieux et philosophique avait démoralisé l'abbé de Ballivières. Dès son début dans la vie publique, il avait vu la situation générale se tendre de plus en plus, le chancelier Maupeou, croyant devoir recourir à de ces moyens suprêmes qui sauvent ou tuent les États, détruisant les anciens parlements, et se rendant ainsi l'auteur d'une grande révolution dans l'ordre judiciaire et dans le système du gouvernement, ce qui le fit accuser par Grimm et par les philosophes de détruire les anciennes institutions de la France.

Après le chancelier Maupeou qui avait renverse le parlement, l'abbé de Ballivières avait vu M. de Maurepas, devenu ministre, pratiquer, devant l'imminence du péril, une politique opposée, en rétablissant les parlements, mais en jetant la royauté dans l'inconnu. Ne nous avait-on pas, à l'extérieur, engagés dans une guerre maritime pour soutenir l'indépendance des États-Unis (1778), et la guerre d'Amérique, qui s'achevait à peine, ne nous coûtait-elle pas 1200 millions, qu'il fallut emprunter, puisque loin

d'avoir un trésor, l'on était chargé de dettes qu'il n'était pas possible d'acquitter? Lorsqu'il y a trop de complications, on suffoque : les intérêts onéreux de cette nouvelle charge devaient amener ou accroître le fameux déficit, cause occasionnelle de la convocation des états généraux; l'abbé de Ballivières apprendra bientôt la suite de cette crise formidable. Il avait la conscience des révolutions énormes déjà opérées dans la pensée publique, « dont de prochaines révolutions politiques devaient être le simple retentissement extérieur, et pour ainsi dire la manifestation plastique, » il l'avait, cette conscience, au point de douter s'il veillait ou s'il rêvait. Ce qui se passait l'impressionnait si fort, le temps produisait des changements si rapides en France, l'opinion publique se modifiait d'une manière si sensible, que M. de Ballivières avait lui-même ses formules sur la situation et ses visées sur l'avenir national. A l'abbaye, on semblait calme. Pourquoi Royaumont aurait-il gratuitement anticipé sur l'heure solennelle des épreuves? L'abbaye laissait le mécanisme de la vie régulière fonctionner dans le cercle uniforme tracé par les règlements cisterciens. On lit, dans le journal de la *Manse abbatiale* de Royaumont, pour les années 1779 à 1781, que, dans le mois de décembre 1779, dom Huard prit possession de l'administration de l'abbaye, en qualité de prieur (18 décembre); dom Rémi Canonne en était déjà procureur et régissait la manse abbatiale. Mais de ce jour, 18 décembre, comme dom Huard trouva que dom Canonne était suffisamment employé à la manse conventuelle, il chargea dom Dumontier de régir la manse abbatiale : détails d'économie intérieure et d'administration qui n'empêchaient pas d'avoir les yeux ouverts sur l'esprit du temps. Mais voici comment l'abbé commendataire de Royaumont en vint à prophétiser.

L'abbé de Ballivières rencontrait à la cour et chez les

amis communs un marquis, un homme bien doué sous divers rapports, et dont la dame demeurait officiellement auprès de madame Élisabeth de France, le marquis de Travannet. Comme le marquis était au courant des constructions entreprises à Royaumont par l'abbé commendataire, celui-ci lui dit un jour, d'un air sentencieux et prophétique : « *Marquis, je bâtis pour vous.* » La suite de cette histoire va nous apprendre si ces paroles étaient une prophétie, dans quel sens, et ensuite si la prophétie se réalisa. Il faut dire que le marquis était voisin de campagne de l'abbé de Ballivières et seigneur du château le plus à proximité de l'abbaye de Royaumont. Ce n'est pas que M. de Ballivières fût un abbé prophète à la façon de Richard Tustin, dont la tombe se voyait à l'église du Mont-Saint-Michel. La prophétie de l'abbé de Ballivières était de celle que les rationalistes de notre temps accepteraient sans difficulté. Richard Tustin [1], abbé du Mont-Saint-Michel en Normandie, avait prédit, dès le treizième siècle, que deux événements coïncideraient, celui de la chute de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et celui de la ruine de la monarchie française ; et au dix-huitième siècle, on comprenait que les jours approchaient pour la réalisation de cette prédiction. « Louis XV, comme prince ou comme roi, n'était point venu visiter le sanctuaire du patron de la France : *Patronum regni Franciæ in tabernaculo suo ;* la grande tour

[1] Aubert, évêque d'Avranches (Manche), avait fondé, au huitième siècle, l'église de Saint-Michel, sur une montagne de granit, entourée par la mer, à 15 kilomètres d'Avranches, où l'on peut aborder quand la mer se retire. Saint Aubert avait établi, à ce Mont-Saint-Michel, des chanoines séculiers; mais, dit l'abbé de Longuerue, dans sa description de la France de 1719, Richard Ier, duc de Normandie, les en chassa deux cents ans après, et y mit des moines bénédictins. C'était au dixième siècle. Richard Tustin était abbé du Mont-Saint-Michel, au treizième siècle; il était affectionné du pape Alexandre IV, qui lui accorda des honneurs et des priviléges jusque-là inconciliables avec la dignité de l'abbé, par exemple de porter la mitre, de conférer les ordres mineurs.

qui portait la statue dorée de l'archange n'existait plus, l'église souterraine était souillée et déshonorée. » On croyait reconnaître à ces signes les temps et les avant-coureurs des catastrophes prédites par Richard Tustin[1]. L'abbé de Ballivières émettait des prophéties, que ne rejetterait pas la moderne école qui pose pour règle absolue de la critique, de ne pas donner place dans les récits historiques à des circonstances miraculeuses, présupposant des causes ou des interventions extra ou supranaturelles. L'abbé de Ballivières, qui n'annonçait pas les événements d'un avenir très-éloigné, se bornait, dans les prévisions qu'il édictait sur le lendemain, à traduire le résultat d'un épisode très-rapproché, et à prochaine échéance, de l'invariable enchaînement des causes et des effets. Sénèque a dit des mouvements réguliers ou irréguliers de la société dans les affaires humaines : « Rien ne survient, tout procède. » C'est à ces proportions que se réduisait la prophétie de l'abbé de Royaumont. Et pour bien entendre le don relatif de prophétie dont l'abbé de Ballivières parut un instant pourvu, peut-être doit-on rappeler l'opinion qui a existé de tout temps et dont on trouve l'écho chez les écrivains de l'antiquité et des temps modernes. On paraît avoir été convaincu de l'idée, que, quelques instants avant d'expirer, le moribond jouissait on ne sait de quelle faculté de prévoir plus ou moins l'avenir. Au sein du monde hébreu, dans les derniers avis que Jacob donna à ses fils, on remarque qu'il y mêla

[1] Louis XI, qui se trouvait au château d'Amboise, institua, en 1469. l'ordre des chevaliers de Saint-Michel. Les religieux du Mont-Saint-Michel cédèrent à ces chevaliers leur admirable salle du chapitre, un des plus beaux vaisseaux gothiques qui existent au monde, où s'était réfugiée toute la pompe féodale de la vieille France, au dire de la marquise de Créquy, et qu'on appela depuis la salle des Chevaliers. Philippe Hurault, comte de Chiverny, chancelier de France, père de Mgr Philippe Hurault, abbé de Royaumont, était prieur de cet ordre de chevaliers de Saint-Michel, lorsque Henri III, en 1584, fit un concordat avec François de Neuville, général de l'ordre de Grandmont, par lequel ce prieuré fut distrait de cet ordre.

des récits prophétiques sur ce qui devait arriver. La même opinion se retrouvait chez les Grecs et chez les Romains. Cicéron rapporte que la mort d'Alexandre le Grand avait été prédite par un esclave sur le point de mourir. Patrocle, dans le seizième livre de l'*Iliade*, annonce la mort d'Hector, et celui-ci prédit, dans ses derniers moments, la mort d'Achille par la main de Pâris. La même croyance se reproduit dans les ouvrages de Virgile, qui fait prédire la mort de Mezence par Orode, qu'il venait de blesser à mort [1]. « Qui que tu sois, tu ne jouiras pas longtemps de ta victoire ; ma mort va être vengée ; une destinée semblable à la mienne t'attend, et bientôt tu viendras me rejoindre. » L'abbé de Ballivières était-il le représentant d'un mourant, d'une institution qui allait crouler d'une autre sorte ; allait-il périr dans la décadence de Royaumont, et possédait-il, à ce titre, une certaine faculté de prophétie, on ne sait quelle intuition ou pressentiment? Il pouvait dans ce cas s'écrier comme John Graunt, dans *Richard II* de Shakspeare, avec la vague émotion de la dernière heure : « Marquis, « *je me sens en ce moment animé d'une inspiration prophétique* [2]. » Mes constructions n'abriteront pas ma tête ; je travaille à votre avenir [3].

On verra que l'abbé de Ballivières aimait le jeu ; et quand ce commendataire jouait son piquet chez madame de Polignac, si on eût jeté par exemple sur la table du jeu un livre qui allait paraître [4], intitulé : *Mascarades monastiques et religieuses*, si les clercs et les moines eussent lu quelques pages, s'ils avaient regardé les *cari-*

[1] ... Non me, quicumque es, inulto,
Victor, nec longum lætabere ; te quoque fata
Prospectant paria, atque eadem mox arva tenebit.

[2] Methinks, I am a prophet new inspired.

[3] Voy. un travail lu par Henri Halford, vers 1831, dans une séance du collége des chirurgiens de Londres, sur *la Faculté de prophétiser attribuée à quelques malades*.

[4] Paru l'an Ier de la république, en 1792.

catures de la fin du volume, ces révélations de l'esprit public n'auraient-elles pas ébranlé les placidités et l'assoupissement de cette société aristocratique et cléricale de la fin du dix-huitième siècle? On ne sait ce que lisait l'abbé de Ballivières. Il ne put connaître sans doute le pamphlet de Giacomo Carlo Rabelli. L'abbé aura quitté la France au moment de la publication. Mais, cependant, était-il si difficile d'atteindre alors au rôle de prophète? Ne fallait-il pas s'attendre à un dénoûment fatal, qu'amèneraient inévitablement et l'agitation insolite des esprits et la révolte générale contre les abus judiciaires, administratifs, politiques, et les demandes de réforme qui retentissaient de tous les points de la France? L'ère des prophéties politiques n'était-elle pas ouverte depuis le commencement du dix-huitième siècle? Fénelon [1], Bois-Guillebert [2], le marquis d'Argenson [3], la duchesse de Châteauroux [4], lord Chesterfield [5], Rousseau [6], Voltaire [7],

[1] Fénelon sonnait l'alarme en 1710 : « C'est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc. »

[2] Il disait, dès 1697 : « Le procès va rouler maintenant entre ceux qui payent et ceux qui n'ont fonction que de recevoir. »

[3] Le marquis d'Argenson réclamait, dans ses *Considérations sur le gouvernement de la France*, écrites avant 1739, la décentralisation, l'abandon de toute l'administration locale à des conseils municipaux et cantonaux, la liberté du commerce, au dedans et au dehors, l'application du scrutin au choix des officiers royaux ; il disait que « deux choses seraient principalement à souhaiter pour le bien de l'État : l'une, que tous les citoyens fussent égaux entre eux ; l'autre, que chacun fût fils de ses œuvres. »

[4] La duchesse de Châteauroux, qu'on n'a pas à apprécier ici, la seule femme qui aurait voulu sortir Louis XV de sa torpeur, « voyait venir un grand bouleversement, si l'on n'y portait remède. »

[5] « Tout ce que j'ai jamais rencontré dans l'histoire de symptômes avant-coureurs des grandes révolutions, disait lord Chesterfield, existe actuellement en France et s'augmente de jour en jour. »

[6] Rousseau voyait des gens effrayés; il fut consulté, dit-il, en 1761, par un conseiller au parlement de Paris, sur le choix d'un asile en Suisse, il ajoute : « Cette lettre ne me surprit pas absolument, parce que je pensais comme lui et comme beaucoup d'autres, que la constitution déclinante menaçait la France d'un prochain délabrement » Deux ans après, le parlement de Rouen, disait au roi lui-même : « Les maux sont à leur comble et présagent l'avenir le plus effrayant. »

[7] Voltaire écrivait, le 2 avril 1764, au marquis de Chauvelin : « Tout ce

avaient bien exprimé des pressentiments, des alarmes ou des vœux sur les prochaines destinées sociales de la France, de nature à ouvrir les yeux des moins clairvoyants. Il n'y a aucune raison de soupçonner que l'abbé de Ballivières ait manqué d'apercevoir ces symptômes avant-coureurs d'un grand changement. Une lettre du roi de Prusse à Voltaire, du 12 juillet 1777, était assez sinistre[1]; l'abbé de Royaumont était intéressé à en mesurer la portée, à en poser tous les termes; Frédéric y annonçait la prochaine fin des moines, la sécularisation des abbayes et des couvents.

Est-ce à dire, que l'on ne prévît rien, dans le cercle des intéressés? Les habitants des cloîtres s'étaient-ils fermé les yeux, lorsque parut l'édit de 1749, déclarant que, désormais, aucun nouvel établissement monastique ne se formerait sans l'autorisation du pouvoir politique? S'endormait-on dans l'oisive ignorance, qui laisse grossir le danger sans prendre de précautions? S'immobilisait-on dans cette torpeur détestable, compagne assidue du relâchement, présage des catastrophes et de l'immoralité qui les prépare? Était-on les derniers, à Royaumont, à s'apercevoir que la lassitude, à l'endroit des maisons conventuelles, montait dans les régions officielles de l'autorité? Enfin, l'abbaye de Royaumont dans le dix-

que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue, de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion, et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux; ils verront de belles choses. » Ces belles choses furent mêlées à d'affreuses choses, qu'on aurait pu prévenir, dit un historien de notre temps (M. V. Duruy), « en cédant plutôt à des vœux légitimes. » Voy. son *Histoire des temps modernes*, qui signale les annonces de la première révolution.

[1] Le roi de Prusse écrivait à Voltaire : « Le pape et les moines finiront sans doute; leur chute ne sera pas l'ouvrage de la raison; mais ils périront à mesure que les finances des grands États se dérangeront. En France, quand on aura épuisé tous les expédients pour avoir des espèces, on sera forcé de séculariser les couvents et les abbayes. »

huitième siècle, ajoutait-elle, par ses exemples, à ce qu'on a appelé le scandale des monastères? Y était-on déchu à ce point d'avoir contribué au discrédit dont les moines furent en général frappés durant cette période néfaste de nos annales ?

L'histoire doit porter ici son témoignage réparateur: et les derniers moines de Royaumont méritent, au même titre que tout le monde, la justice et l'indulgente modération. Il faut le dire, au moment où les longues traînées de poudre, semées de la main de Voltaire, allaient dans une explosion terrible faire voler en éclats les anciennes institutions. Si le mot *justice*, d'abord, a un sens parmi les hommes, il devient nécessaire de préciser et de circonscrire la portée de ces grosses expressions de *désordre* et de *corruption des monastères*, dont on ne cessait d'assourdir les oreilles dans le dernier siècle. Généralement, quand le clergé et les hommes d'État parlaient des désordres des cloîtres, de la décadence des institutions monastiques, on entendait le plus souvent signaler de simples infractions à la discipline du cloître, mais plus rarement on voulait désigner de ces désordres qui sont un attentat à la morale publique. Pour un moine, un désordre c'était tout ce qui s'écartait de la rigueur de son institut, de la sévérité primitive de la règle, tandis que, dans le langage ordinaire du monde, un désordre signifie une transgression grave de la loi morale, ou des préceptes de l'Évangile. L'un n'était qu'une déviation de la perfection claustrale, qui, par elle-même n'était obligatoire pour personne; l'autre est une atteinte essentielle portée à la loi divine qui oblige tous les hommes. Qu'on examine quels sont les faits pour lesquels, généralement, saint Bernard criait de son temps au relâchement, et dénonçait des désordres intolérables? C'est que des religieux tempéraient un peu l'effrayante rigueur des jeûnes monastiques, et qu'en certains jours et à quelques repas, au lieu de se contenter

de légumes accommodés à l'eau et au sel, ils se permettaient de manger du poisson, des œufs farcis, quelquefois même de la viande.

La grande querelle du dix-septième siècle, relative à la réforme des ordres religieux, n'avait pas eu d'autre portée dans l'ensemble de ses éléments. Lorsque Richelieu prit la direction des négociations, lorsque le cardinal de la Rochefoucauld consentit à reparaître, lorsqu'ensuite le cardinal de Richelieu voulut bien s'en mêler une seconde fois, la cause qui provoquait les vœux de réforme était celle-ci : au lieu de faire abstinence perpétuelle, les religieux de la commune observance mangeaient de la viande à l'un de leurs repas, trois jours de la semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi; ils demandaient à voix basse les choses nécessaires que la règle primitive ne permettait de demander que par signes; ils se levaient à trois heures du matin au lieu de se lever à minuit, à une heure, à deux heures; au lieu de coucher tous dans un dortoir commun, ils toléraient les cellules privées; ils adoucissaient un peu le jeûne et prenaient quelques fruits à la collation du soir. Les sévères demandaient-ils qu'on qu'on fît cesser une vie de désordre et de dissolution contraire aux devoirs les plus essentiels? Là-dessus, la commune observance ne pouvait différer d'opinion avec la partie adverse. Que demandaient donc les abstinents? Une réforme disciplinaire qui fît renoncer leur ordre à une *vie facile* et *trop commode*, pour le ramener à un état de perfection où l'on pût embrasser de nouveau les pratiques plus austères d'une règle dont on s'était écarté.

Ce n'est pas qu'en cherchant çà et là sur la surface de l'Europe, il n'y eût quelques faits monstrueux; on citait tel couvent de femmes où les religieuses s'étaient fort mondanisées. Quant aux religieux, on en avait vu affecter des costumes élégants, offrir à l'extérieur le portrait d'un séculier, paraître dans les rues ou à la campagne dans

l'accoutrement des gentilshommes, armés de larges épées, avec un épervier ou un faucon au poing; mais ces habitudes disparaissaient. On pouvait signaler isolément quelques faits de sensualisme, en contraste choquant avec les saintes obligations de la vie monastique; ici des religieux faisant, à part, des repas somptueux; là, plusieurs membres de quelques communautés, sous prétexte de prendre des vacances pour réparer leurs forces, passant plusieurs jours, une quizaine de jours, quelquefois davantage, à vivre à leur guise et dans la bonne chère, laissant aux autres le soin de remplir les offices claustraux. De telles énormités, et d'autres encore plus déplorables pour les mœurs, s'étaient vues surtout pendant les désordres du quinzième et du seizième siècle; il n'en était pas ainsi au dix-septième siècle. Ce n'est pas à la répression de semblables monstruosités, que le cardinal de la Rochefoucauld avait à travailler; il est vrai que les désordres empirèrent au dix-huitième siècle, mais on doit se borner ici à ce qui concerne Royaumont.

Il s'est établi, relativement à la situation morale du monastère de Royaumont à l'époque de Louis XVI et au moment de la révolution, deux courants d'opinion très-opposés. Les représentants des derniers groupes de cette société du dix-huitième siècle qui a presque achevé de disparaître, ont été consultés. Selon les uns, on aimait beaucoup les moines dans le pays. On en disait beaucoup de bien. Tous les jours, ils accordaient des secours pour les malheureux, sans compter que, chaque samedi, ils faisaient la distribution traditionelle de pain à la porte du couvent. Les cérémonies de l'Église, vraiment splendides, et que rehaussait l'éclatante harmonie de l'orgue, étaient l'orgueil des populations de la contrée, qui venaient de Viarmes, de Sugy, d'Asnières, de Noisy, Beaumont, Boran, Luzarches, assister aux pompes austères de la basilique gothique. On était sympathique à l'ab-

baye. On a entendu les noms de plusieurs des derniers moines cités avec éloge[1] par des personnes recommandables qui les ont connus, qui les ont vus à Royaumont ; on estimait le P. Canonne, dom Huard, dom Beaugrand : l'éloge était sincère, complet, sans réserve. Assurément, rien n'était précisément au niveau du point de départ. Ce n'était point cette glorieuse haine de soi, ces grandioses mortifications des temps héroïques de saint Bernard; mais il y avait à Royaumont une régularité relative.

Il existe néanmoins des opinions moins favorables. Selon d'autres, il ne faudrait mettre aucunes bornes[2], au relâchement qui aurait gagné l'abbaye. Cette opinion qui, pour le moins, a un caractère certain d'exagération, a été mise en avant presque toujours par le reste de cette génération du dix-huitième siècle qui était loin de passer pour l'élite de nos pères, et qui demandait avec une insistance maniaque la suppression des couvents. On peut

[1] Nous avons consulté des personnes d'avant 1789, et qui habitaient encore le pays de Royaumont en 1803, 1804.

[2] Nous avons voulu faire une enquête complète ; nous avons connu les chansons misérables qu'on fit contre le P. Canonne, contre dom Claude Luxeuil et les autres. On hausse les épaules devant cette méchanceté de bas étage, et l'on continue sa marche, sans trop remuer dans ces souvenirs fangeux de la fin du dix-huitième siècle, alors que la société semblait se précipiter dans l'abîme. Rappelons que dans une chanson qu'on fit contre les moines de Royaumont, parce que c'était la mode d'en composer, on faisait rimer, dans des vers aussi grossiers que médiocres, des noms de moines :

Dom Luxeuil et dom Canonne
Excellaient à s'empiffrer,
Jusqu'à vider tout le fond de la tonne.
. . . .

Peu s'en fallait qu'on ne les fît chanter comme certain héros de Béranger, ou comme ce moine trapu d'un drame bachique et absurde :

Le vin est nécessaire;
Dieu ne le défend pas!
Il eût fait la vendange amère,
S'il eût voulu qu'on ne bût pas.

La chanson est jolie et prouve à l'évidence,
L'abbé, que Dieu n'est pas contraire à la bombance.

ne pas sentir le rôle social des monastères, y être antipathique même ; mais quand on a de telles doctrines répulsives, on n'a guère le droit de revendiquer pour soi la sérénité de l'impartialité ; on ne saurait exiger d'être cru, quand on formule des jugements apprêtés au sel voltairien, sur le compte d'un couvent déterminé. Admettons que les messieurs de Royaumont, en 1784 et 1788, ne fussent pas tous des personnes distinguées ou des saints ; ce n'était pas une raison de représenter le monastère sous les couleurs qu'une opinion a voulu lui donner. On a questionné le camp des railleurs ; les vieillards ont été interrogés, et au triste plaisir qu'ils éprouvaient à décocher leur malice sur les moines, on devinait qu'il y avait, sous ces cheveux blancs et dans ces esprits forts, la prétention de se réhabiliter soi-même, ou de se venger, en rangeant tout le monde sous le commun niveau d'une commune immoralité. Ils faisaient naturellement songer à ces galériens poétisés dans un célèbre roman de notre époque, et dans lequel les hommes du bagne prétendent qu'il n'y a d'honnêtes gens que les forçats.

Jusqu'à quel point la lenteur, pour ne pas dire la mollesse, avait-elle pénétré à Royaumont pendant le dix-huitième siècle, c'est ce qu'il serait difficile de préciser. Il est du devoir de l'historien, toutefois, de confesser que les bernardins de Royaumont s'étaient un peu ralentis de leurs primitives et saintes occupations, et qu'ils participaient plus ou moins de la maladie universelle qui avait à cette époque gagné tous les rangs de la société, et spécialement, il faut le dire, beaucoup de maisons conventuelles. Un aveu des écrivains de la *Gallia Christiana* est curieux comme révélation des mœurs cénobitiques du dix-huitième siècle. Il paraît que les bénédictins de Saint-Georges de Bocherville, près Rouen, étaient accablés, au quinzième siècle, par de saintes occupations, mais par des occupations aussi multipliées que

pénibles. Le R. P. abbé de ce monastère, Philippe Auvré, ayant cru devoir vers 1450 en réduire le nombre et l'étendue, rendit à ce sujet un décret, dont le considérant, tout raisonnable qu'il semblait au fond, n'en était pas moins singulier pour la forme : « Craignant, y est-il dit, que vu la quantité de messes et de prières dont ils sont surchargés, nos religieux, fatigués et ennuyés de la quantité de paroles qu'ils sont obligés de prononcer, ne tournent le dos à Dieu... nous, Philippe, humble abbé du monastère, etc... » Or, pour revenir au dix-huitième siècle et à l'engourdissement qui paraît avoir gagné à cette époque beaucoup d'abbayes, il est notoire que la discipline et les travaux des couvents de l'ordre de Saint-Benoît devaient être bien relâchés sous Louis XV, puisque les auteurs de la *Gallia christiana*, bénédictins eux-mêmes, font l'aveu naïf que, malgré les suppressions opérées par l'abbé Philippe, les sept ou huit moines de Saint-Georges, à cette époque, en faisaient encore plus en un seul jour que quarante moines d'autres abbayes n'en faisaient, de leur temps, dans toute une semaine[1]. L'oisiveté ne s'introduisait-elle pas un peu à Royaumont, à une certaine période du dix-huitième siècle? Il ne serait pas aisé de le nier d'une manière absolue. Néanmoins, on n'en vint pas à ce degré de *far niente* qui serait incompatible même avec les rudiments de la vie religieuse. Tandis que tout Paris trempait dans la fameuse agitation musicale qui partagea la société en gluckistes et en piccinistes, et agita les provinces elles-mêmes, tandis qu'on ne parlait que réunions chez madame Geoffrin, chez madame Du Deffand, dîners du baron d'Holbach, soupers du comte de Boulainvilliers, sociétés joyeuses chez mademoiselle de Lespinasse, il semblerait que, pour pendant aux sociétés philosophiques en vogue, les monastères se laissassent bercer au doux et trop mol repos.

[1] A. Deville, *Abbaye de Saint-Georges de Bocherville.*

L'histoire ne doit pas seulement la justice aux derniers moines de Royaumont; elle leur doit aussi cette équitable *modération* qui a sa source dans une compatissante indulgence, qui pèse toutes les circonstances de temps, de société, de milieu, et qui, ne s'étonnant pas de rencontrer des côtés humains dans l'humanité, sait admettre des atténuations opportunes. Quand une institution doit périr, il est logique que les préliminaires se disposent à précipiter la fin. On retrouvera dans M. de Ballivières, abbé commendataire de Royaumont, un de ces hommes de molle inertie, en parfait rapport avec les époques de décadence irremédiable. Toutefois, si l'esprit de la fin du dix-huitième siècle, d'une hostilité systématique aux ordres religieux, n'épargnait pas l'aristocratique habitant de la manse abbatiale, les habitants de la manse conventuelle de Royaumont ne trouvaient pas plus de miséricorde. L'opinion publique étant prédisposée à condamner la conduite des moines antérieurement à tout examen, les religieux de Royaumont, sous les abbés de Pontchartrain, de Rosset de Fleuri, de Ballivières, devaient nécessairement être tièdes, relâchés, mondains, s'ils n'étaient pas pires, parce que, dans l'esprit du temps, on regardait tout moine du dix-huitième siècle comme fatalement abaissé, corrompu, immoral.

La postérité se doit à elle-même de revenir sur les partis pris de nos pères et de professer la modération, au nom des lois bien connues de la nature humaine. L'astre de l'abbaye de Royaumont pâlissait, quand l'étoile de Voltaire brillait de son premier éclat; mais, que l'on considère que l'astre cistercien de Royaumont avait déjà fourni six longues révolutions séculaires. Pourquoi, en définitive, insulter par un rire railleur aux années mourantes d'un colosse, et lui reprocher de n'avoir plus dans ses années de décrépitude l'agilité du jeune âge? Il en est des corporations comme des individus; au début

de toute carrière comme de toute entreprise, l'homme montre un zèle et une ardeur extrêmes, parce que rien ne coûte au commencement. Aussi les moines de Royaumont, des premiers siècles, soutenus par le feu sacré qui exaltait les forces de leurs âmes, ne trouvaient pas le sacrifice difficile, ni les austérités de la règle cistercienne rudes et pesantes. On se représente, dit ingénieusement un docte écrivain, en les voyant marcher avec ardeur et régularité dans les âpres sentiers du désert, s'avançant de solitude en solitude, défrichant, priant, moissonnant, on se représente une caravane d'Orient, engagée dans un long et périlleux voyage ; la colonie de Royaumont a marché pendant six cents ans à travers les longues plaines sablonneuses, recommençant chaque matin sa course courageuse à travers des sables stériles. Les heures de fatigue et d'accablement sont arrivées, après qu'on avait été pendant six siècles insensible aux ronces du chemin, au poids accablant du jour. A mesure qu'on s'est éloigné du point de départ, la colonie a voulu s'arrêter, comme tous les autres voyageurs, au bord des oasis pour y chercher un peu d'eau et de verdure. Les désordres qu'entraînèrent les jours de langueur sont sans doute déplorables et ils doivent être réprouvés[1]. « Sans vouloir excuser ceux qui s'en

[1] Nous n'admettons pas le genre de justification adopté par le baron Chaillou des Barres, dans sa remarquable notice sur l'abbaye de Pontigny, parlant d'un abbé commendataire du dix-huitième siècle : « Cet autre enfant prodigue, dit-il, réfléchit bien, sur sa joyeuse et mondaine figure, toutes les nuances de ce damné dix-huitième siècle qui vit Dubois, cardinal et ministre, l'abbé de Bernis, ambassadeur à Rome, et l'abbé de Voisenon, de l'Académie française. Pourquoi être plus sévère pour eux que ne le furent la pourpre et le fauteuil? Ils disaient tous comme le roi, leur maître : « Après nous le déluge ; » mais le déluge arriva. On ne les donne pas pour des modèles ; que l'histoire ne les comprenne donc pas dans ses inimitiés. N'ont-ils pas été assez punis? Que leur esprit, que leurs écrits, surtout quelques-uns, honneur de notre littérature, nous rendent indulgents. Mon Dieu ! s'ils eussent vécu de notre temps, ils seraient sans doute meilleurs, et même aussi graves, aussi *vertueux* que nous ; mais qui peut dire, si nous eussions vécu de leur temps, que nous aurions eu leurs charmantes manières, leur exquis savoir-vivre, et que nous eussions tous écrit comme

rendirent coupables, jugeons-les, dit le même écrivain dont on s'appuie ici, non avec la sévérité chagrine du moraliste, mais plutôt avec l'indulgente charité du chrétien. Avant leur chute, savons-nous combien de luttes ont été soutenues, combien de victoires remportées par eux? Si une longue résistance entraîne avec soi quelque mérite, on ne peut le refuser aux moines qu'on a si souvent décriés pour leurs vices. Ne consultons pas surtout les pièces du procès dans les satires licencieuses, ni dans quelques cyniques débauches[1] de l'art à cette époque, mais bien dans les graves écrits des réformateurs[2].»

Il faut reconnaître que, dans la lutte engagée, les habitants des cloîtres avaient une infériorité patente. On n'était pas de force à résister au torrent ; les adversaires des institutions monastiques parassaient des Titans; les voix qui allaient demander leur démolition, d'abord par des moyens indirects, devaient grossir d'année en année, jusqu'à ce qu'elles eussent les grondements de la tempête. Voltaire réussissait à former une coalition européenne, où

eux tant d'épîtres, tant de contes, tant de jolis vers, délices de tous les âges? » (L'*Abbaye de Pontigny*, par M. Chaillou des Barres, p. 204, Paris in-4°, 1844.)

[1] On est envahi de dégoût, en lisant les furibondes diatribes que des écrivains se sont permises au sujet des moines. Naturellement, les réformés, mus par l'esprit de secte, n'en parlent pas avec sang-froid ; Bayle, après Rabelais Luther et Calvin, et Voltaire ne sont pas très-enthousiastes; le bibliophile Jacob ne paraissait pas, en 1829, grand partisan des moines, dans ses *Recherches sur les couvents au seizième siècle*, à propos du couvent de Baïano.

On ne s'explique que trop la marche du relâchement des monastères. Après s'être soumis aux exigences de la vie pénitente, on finit quelquefois par trouver dur le joug de la règle; on s'en écarte un peu aujourd'hui, un peu plus demain : et, le premier pas fait sur cette pente glissante, on se trouve entraîné malgré soi ; les chutes mènent aux chutes; les uns sortent des monastères pour se mêler au mouvement du siècle, et subissent l'influence séculière. Pour d'autres, qui n'osaient enfreindre les lois de la clôture monastique, la souillure leur venait du dehors. La porte du couvent, ouverte d'abord à des infractions légères, donna peu à peu entrée à l'orgueil, à l'avarice et à la luxure, trois vices que les chefs du monachisme primitif s'étaient surtout proposé de combattre. (*Les Monastères bénédictins*, par A. Dantier.)

[2] *Monastères bénédictins*, par A. Dantier.

enfrèrent la bourgeoisie, la noblesse ainsi que les rois de l'Europe, tandis que dans les rangs du clergé, on ne rencontrait que tâtonnements et manque d'idées unitaires. Il y avait du reste absence totale de grands hommes. Faut-il ajouter qu'à côté de quelques pieuses âmes, il y avait stérilité au point de vue des saints? Comment surtout réagir contre l'esprit du temps qui rendait le moine si profondément impopulaire? Il y avait chez le laïque un vif éveil de curiosité qui portait à sonder le fond des croyances religieuses et politiques, pendant que le clerc se faisait remarquer par la stérilité d'invention et le sommeil de la pensée. Les hommes d'Église n'avaient que Bergier et Nonnotte, pendant que les idées nouvelles s'autorisaient des Montesquieu, des Buffon et des Voltaire.

Il est de petits faits qui sont immenses de signification : comptez de ce nombre le dégoût qui s'empara du public pour le costume monacal. Un mouvement se produisait au dix-huitième siècle, en sens inverse d'un autre mouvement qui se remarqua au onzième siècle. A cette époque du moyen âge, on vit un moment les populations en masse, saisies d'une ambition sainte, se plaire à se recouvrir du costume monacal qu'elles aimaient. Au temps de Voltaire et de Diderot, le contraire avait lieu; on prenait en antipathie jusqu'à l'*habit* lui-même des moines. Un abîme se creusait entre les nouveaux goûts des sociétés modernes et les costumes qui rappelaient un âge de foi; on y devenait étranger, puis hostile. On se souvient que dans les siècles reculés, l'opinion généralement répandue que le monde allait finir avec l'an 1000 avait frappé la génération d'alors d'une véritable stupeur. Après que l'heure fatale eut sonné sans emporter le monde, la génération s'était relevée subitement, comme échappée tout entière à la destruction, et c'est alors que, dans un mouvement de reconnaissance, on vit du nord au midi, rois et peuple se précipiter au pied des autels. Ce fut à qui se

surpasserait dans une lutte pieuse, en construisant des églises, en fondant des monastères, en étalant des costumes de moines. « On eût dit, comme parle un témoin oculaire, que le monde en s'agitant, eût rejeté ses vieux vêtements pour se couvrir d'un blanc manteau d'église[1]. » Mais cette popularité du onzième siècle s'était convertie au dix-huitième siècle en désaffection très-caractérisée. On ne se faisait plus honneur, à cette époque, de ce qui faisait jadis l'orgueil de Guillaume le Conquérant, disant avec contentement à son lit de mort : « Depuis que je gouverne le duché, dix-sept couvents de moines et six de religieuses ont été bâtis. »

Des efforts furent tentés assurément pour empêcher le siècle de s'égarer à l'endroit du courant qui entraînait hommes et choses, idées, sentiments et principes. Pas assez puissants pour dominer les forces contraires, mille causes paralysèrent ces efforts. Du sein du clergé partirent des vœux de réforme, et il faut convenir que, dès 1765, bien des faits ne pouvaient laisser errante l'attention du clergé. N'avait-on pas vu des membres de la famille dégénérée des bénédictins donner un véritable scandale ? En 1765, vingt-huit bénédictins de Saint-Germain des Prés, à Paris, avaient présenté au roi une requête contre leurs règles. Ils y demandaient à être débarrassés de leur habit, qui était selon eux *singulier* et *avili aux yeux du public*, à n'être plus astreints à dire leurs matines à minuit, à être affranchis de l'obligation de l'abstinence. Le roi leur fit témoigner *son indignation*, le public gémit, et les supérieurs, ainsi que la plus nombreuse partie de la congrégation, s'élevèrent contre la requête. Cette réprobation presque générale occasionna de la part des vingt-huit une rétractation entre les mains de l'archevêque de Paris, mais ne changea rien à leurs dispositions ; ils avaient d'ailleurs

[1] « Erat enim ut si mundus ipse excutiendo semet, rejecta vetustate, passim candidam ecclesiarum vestem indueret. » (Glaber Radulph.)

été excités, dit-on, à l'éclat qu'ils avaient fait par un homme en place qui aurait dû être des plus ardents à les en détourner; le mauvais esprit, le germe des divisions, étaient semés à dessein dans ces contestations malheureuses par des hommes qui voulaient y trouver un motif pour réduire un corps si longtemps célèbre par la piété et le savoir. Cette influence fut du moins soupçonnée dans le temps; et d'ailleurs la philosophie n'avait-elle pas trouvé depuis longtemps des adeptes jusque dans les cloîtres?

Les philosophes, en France, s'étaient fait des patrons et dans le clergé et dans une partie de l'aristocratie; le prince de Beauvau, le duc de la Rochefoucauld, le duc de Nivernais, et tant d'autres soutenaient les idées libérales et leurs organes. M. de Ségur exprime très-naïvement dans ses *Mémoires* l'espèce de séduction que les idées nouvelles exerçaient sur une partie de la noblesse. « La liberté, dit-il, quel que fût son langage, nous plaisait par son courage; l'égalité, par sa commodité. On trouve du plaisir à descendre tant qu'on croit pouvoir remonter dès que l'on veut, et, sans prévoyance, nous goûtions tout à la fois les avantages du patriciat et les douceurs d'une philosophie plébéienne[1]. » Les idées libérales, soit! mais on enveloppa, dans un égal anathème, les idées chrétiennes et certaines vieilles idées politiques.

Il y a des hommes funestes qui ne semblent créés que pour précipiter le naufrage de la barque prête à sombrer. Il suffit qu'ils veuillent mettre la main à l'œuvre de sauvetage, pour que le contraire arrive; la perte est assurée, quand on a de tels sauveurs! Tel fut le fameux Étienne-Charles Loménie de Brienne, cardinal, archevêque de Toulouse en 1763. Cet ecclésiastique, né à Paris de l'il-

[1] J. Barni, *Hist. des idées morales et politiques au dix-huitième siècle.*

lustre famille de Brienne, finit par acquérir une véritable renommée. La Fayette lui-même le regardait « comme un homme d'un caractère élevé et doué de talents brillants. » Brienne avait assez de talent pour séduire, assez peu de principes, de mœurs et de croyances, pour ne pas empêcher la décomposition. Sous la dictée de l'opinion, Louis XVI en fera un ministre, mais ce sera le plus malheureux des choix. Il devait arriver au pouvoir, précédé d'une immense réputation. C'est que sous Louis XV, on l'avait cité comme un évêque *administrateur*, sorte de mérite dont on faisait alors beaucoup de cas : et cela, parce qu'il s'était un peu appliqué aux affaires et aux intérêts de la province du Languedoc. On le verra à l'œuvre; comme ministre, il devait accélérer la ruine de la monarchie; homme d'État, il n'avait de plan arrêté d'aucune espèce; « arrogant et faible, il se laissera aller coup sur coup à une série de mesures maladroites et violentes, qui loin d'imposer à l'opinion ou de la satisfaire ne serviront qu'à l'irriter et à l'aiguillonner ; il eût voulu pousser à la révolution qu'il ne s'y serait pas pris autrement[1]. » Voilà le futur ministre de Louis XVI. Mais, sous Louis XV, son prétendu talent d'administrateur le fit nommer de toutes les assemblées du clergé, où il acquit malheureusement trop d'influence. Briènne était, comme homme, aventureux et léger. Attaché dès sa jeunesse au parti philosophique, il avait commencé sa carrière d'une manière qui faillit être scandaleuse, en soutenant à la Sorbonne, en 1751, une thèse étrange que celle de l'abbé de Prades fit depuis oublier. Le malheur des temps voulut qu'un homme de cette trempe ait été appelé à devenir le médecin de l'institution monastique, au milieu du dix-huitième siècle. Brienne venir sur les brisées de saint Bernard, n'était-ce pas le comble de l'ironie? On

[1] H. de Larcy. *Etudes sur Louis XVI et les successeurs de Turgot.* (*Correspondant* de mars 1867.)

eut un exemple de la légèreté avec laquelle il traitait les affaires, dans le rapport qu'il fit sur le concile d'Utrecht, et qui fourmillait d'inexactitudes. Un arrêt du conseil, en 1766, nomma le vain et ambitieux Brienne membre de la fameuse commission créée pour la réforme des ordres religieux.

Il était juste que le clergé s'inquiétât de la situation intérieure des abbayes, afin d'y introduire les améliorations nécessaires. Puisque la nation avait les yeux sur les monastères, comment les hommes d'Église n'en auraient-ils pas fait un objet de sollicitude? C'était le mouvement philosophique qui mettait surtout l'oreille à la porte des couvents. Puis un problème d'économie politique se dressait devant tous les regards, chaque jour plus instant. Les abbayes frappaient l'attention publique par leur multiplicité, par leurs immenses possessions territoriales, comme par la tiédeur des moines. L'équilibre n'existait plus depuis longtemps dans les finances nationales. On se demandait vaguement si la question des monastères n'avait pas un rapport avec l'état maladif du pays. Que faisaient les moines dégénérés? les vocations ne diminuaient-elles pas? n'était-ce pas le temps de restreindre ces vocations claustrales? En les restreignant, ces grandes propriétés ne reviendraient-elles pas à l'État? N'entrevoyait-on point dans l'agonie calculée et systématiquement aggravée des abbayes, le salut et la résurrection de la chose publique? Bref, des historiens attribuent à la philosophie régnante, au crédit des ducs de Choiseul, des marquise de Pompadour, du maréchal de Richelieu, d'avoir fait créer la fameuse commission connue sous le nom de *Commission pour les réguliers*. Brienne fut dans cette commission; Brienne était avec Turgot, avec les encyclopédistes[1]. La marche des faits s'enchaîna de la

[1] Turgot publia, en 1753, des lettres sur *la Tolérance*, composées, dit-on, avec l'abbé de Brienne.

manière suivante. Une assemblée du clergé eut lieu en 1765. Ce corps vénérable crut devoir fixer son attention sur les besoins spirituels des monastères en France, et il est important de rappeler que cette attention légitime du clergé fut attirée par le fameux Brienne, archevêque de Toulouse, frappé des *abus qui s'étaient introduits dans la plupart des ordres religieux*. C'était Brienne qui voulait *remédier* aux abus ! L'assemblée prit ses plaintes en considération, délibéra le 30 septembre sur son rapport, et arrêta qu'il fallait incessamment recourir au pape pour le supplier de nommer une commission de cardinaux ou d'évêques « qui, par son autorité, pussent y rétablir l'ordre et la régularité[1]. » C'était la voie canonique. L'assemblée écrivit en même temps au roi, pour le prier de faire appuyer par son ambassadeur les démarches auprès du souverain pontife, afin de le disposer à accueillir la demande respectueuse qu'elle se proposait de lui faire. Le roi Louis XV ne répondit que le 26 mai 1766, et dit qu'il approuvait la délibération du clergé dans tous ses points ; mais le roi ajoutait que, pour rendre plus efficaces les sollicitations du clergé auprès du saint-siége, il avait, par son arrêt du 23 mai 1766, établi une commission, composée de prélats et de différents membres de son conseil, chargée de lui remettre sous les yeux un tableau des désordres introduits dans les ordres religieux. L'assemblée vit cette commission avec effroi ; elle ne se dissimula pas l'esprit qui l'avait conseillée au roi, ni les dispositions hostiles qui dirigeraient les opérations. Elle délibéra de nouveau et décida de s'adresser directement au pape, comme au seul moyen qui pût être canoniquement employé, et fit rédiger une lettre en ce sens pour être présentée en instance à Sa Majesté. Sous Louis XIII, sous Louis XIV, on avait eu recours au pape pour le même objet.

[1] Procès-verbal de l'assemblée de 1765, p. 436

Cinq prélats de l'assemblée, y compris Brienne, avaient été choisis par le prince pour composer la commission. Ces *commissionnaires* envoyèrent-ils au pape la lettre de leurs confrères, de laquelle ils craignaient l'effet? On a lieu de croire que cette lettre ne fut pas envoyée[1]. Quoi qu'il en soit, cette commission royale, qui semblait n'être chargée que d'indiquer les abus, étendit bientôt ses droits jusqu'à *réformer* elle-même, sans trop s'embarrasser si elle dépassait les bornes de sa compétence. Elle amena un édit célèbre, l'édit du mois de mars 1768, qui portait dans ses flancs d'énormes choses et produisit une juste émotion. Brienne était le principal agent de la commission, et on prétendit retrouver dans l'édit le reflet de ses désirs et de ses antipathies contre la multiplicité des abbayes. Il est positif que l'édit était conçu de manière à produire efficacement la diminution des vocations monastiques, et à restreindre d'une manière indéfinie le nombre des habitants des cloîtres. Qui veut la fin, veut les moyens. Revenant sur les dispositions du concile de Trente, devenues règle en France depuis l'ordonnance de Blois, on recula l'époque d'âge où l'on pouvait s'engager et faire les vœux de profession, les vœux de religieux et de religieuse[2]. Le nouvel édit portait encore suppression des couvents où il y aurait moins de quinze religieux, et statuait que le même ordre ne pouvait avoir plus d'une maison en chaque ville. En un mot, il était visible que les dispositions de cet édit, tout en annonçant l'envie de réformer, renfermait en même temps un certain désir de détruire, dont les esprits sages et attentifs furent émus. A la réunion quinquennale de 1770 et à sa réunion de 1772, le clergé de la province de Paris prépara des réclamations, pour les adresser à l'assemblée générale, qui

[1] Voy. l'*Histoire continuée des ordres religieux*, par Hélyot, édit. Migne.
[2] L'édit de 1768 ne permettait plus de faire ses vœux de religieux, avant l'âge de vingt et un ans, ni aux religieuses avant dix-huit ans.

se tint la même année, et qui fut présidée par le cardinal de la Roche-Aimon, archevêque de Reims ; le clergé se plaignait dans cette réclamation de ce que « depuis l'époque de l'établissement de la commission (des réguliers), l'esprit d'indépendance et de révolte, d'irrégularité et d'aversion pour les saintes pratiques de l'état religieux, de goût et d'attachement pour les choses du siècle, paraissait s'être emparé de presque toutes les congrégations des religieux, et même de chaque maison particulière. » La commission, peut-être satisfaite du but secret qu'elle poursuivait, avait donc en fait déjà occasionné plus de mal que de bien. L'assemblée générale, par déférence ou trop de complaisance révérencieuse envers son président, membre de la fameuse commission, n'osa s'occuper sérieusement de cet objet ; mais l'un des présidents, parfaitement instruit des vœux de l'assemblée, fit part aux ministres des justes inquiétudes qui alarmaient le clergé, et les ministres promirent de supprimer la commission dans le cours de l'année. Néanmoins elle subsista longtemps encore. Nouveaux efforts, en 1775, de l'assemblée provinciale de Paris pour éveiller l'attention de l'assemblée générale sur un objet si intéressant pour le bien de l'Église. Il ne fut plus possible aux archevêques de Reims et de Toulouse de distraire l'attention de l'assemblée générale des plaintes si souvent réitérées de l'assemblée provinciale de Paris; mais on fit jouer assez de ressorts pour en reculer l'examen jusqu'aux dernières séances de cette assemblée générale, qui se vit par conséquent forcée de l'effleurer. Le préambule de l'édit de 1768, très-spécieux en soi, faisait l'éloge de la vie religieuse, et même avouait qu'elle présentait encore chez nous d'excellents modèles de vertu dans un grand nombre de ses membres. Mais que le dispositif était loin de répondre à ce beau début!

Du temps du règne abbatial de M. de Ballivières, on

pouvait remarquer après 1778, que ce fameux édit commençait à produire ses résultats intentionnels, et à réaliser en partie le but des « astucieux prélats » de la commission, comme les désigne un écrivain. On avait voulu que les admissions dans les monastères fussent beaucoup *moins nombreuses* : ce qui eut lieu. Empêcher de songer au cloître avant un certain âge, c'était tourner la vocation des jeunes gens vers d'autres directions. Une autre disposition hostile de l'édit défendait d'admettre dans nos cloîtres des religieux non Français, ou des Français qui auraient fait profession dans des pays étrangers. L'édit réglait aussi d'une manière nouvelle l'évacuation des monastères supprimés, relativement aux biens et à leur possession, qu'il laissait aux décisions de l'autorité civile ; et c'était le roi seul que la commission rendait juge de la validité des causes qui devaient amener une suppression, sans s'astreindre aux formalités préparatoires exigées jusque-là par les canons ecclésiastiques.

La jeunesse de l'abbé de Ballivières avait coïncidé avec ces années orageuses, et la fraîcheur de ses vingt ans s'était flétrie au souffle aride de ces démêlés et de ces mesures d'amoindrissement des abbayes françaises par voie indirecte de diplomatie. Il avait entendu accuser M. de Brienne d'avoir attisé des divisions dans les monastères, excité les inférieurs contre les supérieurs, et contribué à dégoûter de leur état des hommes que l'esprit du siècle en éloignait déjà.

La conscience catholique ne laissa pas de faire entendre des protestations. Les assemblées du clergé de 1773, de 1775 et de 1780 s'étaient plaintes de ces efforts sourds et obstinés; quelques parlements même avaient reproché à la *commission des réguliers* de s'être arrogé une autorité excessive, et de n'avoir su que détruire, tandis qu'elle avait été créée pour conserver.

On essayait bien de barrer le passage au torrent; mais

que pouvaient quelques faibles bras devant l'impétuosité des flots débordés? On publia en 1780 un livre, œuvre de deux anonymes[1], qui portait pour titre: *De l'état religieux*. C'était une défense des moines contre les *projets* de *spoliation* qui étaient déjà alors en pleine voie d'exécution. A Royaumont comme ailleurs, on applaudissait à ces travaux, tout en regrettant leur insuffisance. Est-ce que en quelques années avant l'Assemblée constituante, seize cents monastères n'avaient pas été supprimés en France? N'en était-il pas résulté une grande désorganisation dans les autres? Des milliers de moines n'avaient-ils pas été sécularisés, et l'institution monastique tout entière frappée d'un discrédit qui écarta d'elle toute vocation sérieuse[2]? Il n'y avait point dans ces faits de quoi conclure à la tranquillité et à l'insouciance[3].

Une leçon providentielle ressort hautement de toute

[1] C'étaient MM. l'abbé François Lambert de Bonnefoi de Bonjon, vicaire général et official d'Angoulême, et Bernard de Brindelles, ecclésiastique du diocèse de Besançon.

[2] Extrait de l'*État religieux*, cité par M. Martin, de l'académie de Chambéry, dans *les Moines et leur influence sociale*, p. 259.

[3] Joseph II, empereur d'Allemagne, écrivait, en octobre 1781 : « Les principes du monachisme, depuis Pacôme jusqu'à nos jours, sont entièrement contraires aux lumières de la raison. » — On disait alors aussi en France, ce que le journal protestant *le Semeur* répétait de nos jours (13 octobre 1847) : « Les moines et les nonnes ne sont que des fainéants engraissés aux dépens du peuple. » Les messieurs de Royaumont n'ignoraient pas les conséquences qui sortaient chaque jour de l'édit de 1768, ces mécontents des monastères, qui s'autorisaient de l'édit pour secouer le joug de l'obéissance et de la régularité, et qui, en portant leurs plaintes aux prélats de la commission, ou devant les tribunaux séculiers, aggravaient le relâchement et la décadence générale. N'avaient-ils pas vu, du temps de Mgr de Rosset de Fleuri, la fameuse commission fonctionner dans son œuvre de réforme, en *supprimant* ou *détruisant* plusieurs ordres religieux, tels que les chanoines réguliers de Saint-Ruf, le chapitre de l'ordre de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, l'ordre des célestins, la congrégation des bénédictins, appelée congrégation des Exempts, l'ordre de Grandmont, etc.? C'est alors qu'un canoniste savant et judicieux s'écriait : « Comment les religieux ne seraient-ils pas portés à l'ennui, au dégoût, à l'indifférence, lorsqu'ils voient un si grand nombre de confrères, liés par les mêmes engagements, rendus au siècle avec des pensions plus ou moins fortes, qui, sous les auspices de la *Commission des Réguliers*, ont quitté leur habit, abandonné le cloître, et par là se sont affranchis de la vie commune et régulière? »

l'histoire de l'abbaye de Royaumont pendant le dix-huitième siècle; c'est qu'il faut vivre dans ce monde, individus et collectivités, sans jamais compter complétement sur quoi que ce soit. Sans cela on s'aveugle, on s'enivre de ses prospérités anciennes; on ne comprend plus rien aux nécessités des temps nouveaux, et peut-être qu'au moment même où, se nourrissant de l'idée que le présent durera indéfiniment, l'homme dédaigne d'interpréter les symptômes de révolution qui l'entourent de toutes parts, peut-être qu'alors la mine qui doit provoquer l'ébranlement et la ruine de sa confiance et de sa vieille sécurité va faire explosion. L'abbaye de Royaumont soignait des livres de compte et de dépenses, recevait et lisait les journaux de Senlis[1] et de Paris[2], dressait des inventaires, tandis que le vieux monde allait être submergé. C'est ainsi qu'ont toujours procédé les corporations, les individus et les sociétés qui étaient destinés à périr. La Providence ne saurait approuver les insouciances, les passe-temps bourgeois et l'oisiveté, au moment de ces grandes crises qui vont changer la face des nations.

Et pourtant l'on sent le besoin de se recueillir en voyant approcher la fin si tourmentée du dix-huitième siècle, afin de restituer à chacun sa responsabilité dans la grande débacle de toutes les institutions anciennes à laquelle on allait assister. Si l'on voulait, se penchant sur tant de ruines qui s'annonçaient, creuser la philosophie de l'histoire cistercienne et méditer en *Volney* chrétien sur tant d'écroulements, il serait facile d'énumérer les causes

[1] Le journal les *Affiches de Senlis*, qui avait pour rédacteur en chef M. l'abbé Varnau, chanoine de la cathédrale de Senlis, rendait compte des affaires d'intérêt local, du bailliage de Senlis, de Compiègne, de Beauvais, de Beaumont, de Creil; il disait : « Les distributions de prix, présidées par Mgr de Roquelaure, évêque de Senlis, les fêtes de Chantilly, la maladie, le rétablissement du prince de Condé, les mariages et décès. »

[2] On a pu voir, plus haut, dans le livre de dépenses des moines, les sommes portées pour l'abonnement aux journaux.

multiples du relâchement et de la décadence générale du dix-huitième siècle. Le trouble et la perturbation furent introduits dans les monastères par les guerres et les invasions des Anglais au quatorzième et au quinzième siècles; le schisme d'Occident et le séjour des papes à Avignon eut aussi une déplorable influence. Le ralentissement de la discipline intérieure des monastères devait sortir presque inévitablement de la misère, de la destruction des campagnes, du pillage des moissons et de l'impossibilité de cultiver la terre pendant deux cents ans. C'est l'institution des abbés commendataires qui a surtout poussé aux effroyables renversements; c'est l'esprit de propriété chez les uns; c'est l'absentéisme de la part des autres ; c'est le vent de sensualisme et de mondanité qui a soufflé sur toute la société française du dix-septième et du dix-huitième siècle.

Après ces causes extrinsèques qui préparèrent la dissolution et la ruine des institutions monastiques, le penseur mélancolique devrait invoquer des causes intrinsèques et remonter jusqu'aux origines les plus intimes de tous les bouleversements, en suivant leur trace d'âge en âge. Tous les écrivains, dit un auteur compétent, tous les historiens ecclésiastiques, qui ont traité la question de la dégénérescence des ordres religieux, se résument dans l'abbé Fleury, qui a fort nettement indiqué les causes principales du relâchement et de la décadence. Il les attribue en partie à l'extension progressive des domaines ecclésiastiques, et par suite au luxe et à l'oisiveté qui s'introduisirent dans les abbayes bénédictines dont les religieux, pauvres individuellement, possédaient en commun des richesses considérables. On était censé ne rien dépenser pour soi, mais il fallait faire honneur à Dieu, à l'ordre, à la maison, et dans une intention en apparence fort louable, on élevait et on entretenait à grands frais les églises, les bâtiments claustraux, les forteresses et autres

dépendances du monastère. Quant au vœu d'humilité, les moines n'étaient-ils pas également portés à l'enfreindre par la haute idée de soi-même que pouvait inspirer à chacun d'eux l'habitude de commander à de nombreux vassaux, de lever des hommes d'armes, et même de marcher à la tête de milices féodales, soit pour le service du suzerain, soit pour la défense des domaines et châteaux du monastère? Ajoutons encore la fréquentation de la cour des princes, l'usage des missions diplomatiques souvent confiées à l'habileté des moines et les abus du régime de la commende substitué à l'administration des abbés réguliers. Vienne plus tard le sensualisme raffiné de la Renaissance, auquel succéderont tour à tour les désordres causés par les guerres de la réforme, les scandales accompagnant la fastueuse dévotion du dix-septième siècle; enfin le fol enivrement et l'esprit irréligieux d'une époque qui, pour réveil, devait avoir la révolution, et l'on comprendra quelles influences pernicieuses minèrent peu à peu le corps monastique, sans qu'on puisse en accuser nullement le principe de l'institution [1]. »

Royaumont, en 1782, dirige et concentre la pensée tour à tour sur deux hommes offrant les antipodes par leur organisation : Voltaire, dont l'activité allait jusqu'à la fièvre, l'abbé de Ballivières, qui ne sortait de sa somnolente inertie que pour prophétiser les sombres jours et la chute de Royaumont ; Voltaire, qui représentait pour démolir la force d'un Titan, l'abbé de Ballivières, qui, pour reconstituer, ne personnifiait qu'un pygmée. Au point de vue de l'esprit, nul ne contestera que le vieillard de Ferney ne soit un des glorieux représentants du génie français, et que pour les idées de justice, d'humanité et de tolérance, on n'en doive voir en lui un infatigable apôtre. Mais on ne l'envisage ici que dans sa triste tenta-

[1] M. Alphonse Dantier, dans l'*Introduction des monastères bénédictins d'Italie*.

tive de décatholiciser la France. Que pouvaient lui opposer Royaumont et l'abbé de Ballivières [1]?

En consultant la longue *correspondance* de ce fécond écrivain, on se donne le spectacle d'une dépense prodigieuse d'esprit employée avec une obstination de quarante années à rendre l'idée chrétienne impopulaire. On croit voir passer le génie de l'extermination, traînant avec lui toute une armée avec mot d'ordre de bafouer les personnes et les choses qu'il n'aimait pas. Que pouvait être la correspondance avec Thiriot, d'Argental, d'Alembert, Damilaville, d'Argens, Helvétius, de Bordes, Diderot, Marmontel, etc., lorsque la plume était tenue par un homme dont, au dire de l'historien Lacretelle, « chaque « trait de la conversation indiquait un désir impérieux de « braver et d'insulter les croyances religieuses, » et dont Grimm, son admirateur, disait aussi : « Voltaire est « absorbé par son beau zèle contre l'*infâme;* » on sait qu'il désignait par ce titre le christianisme. C'est que l'auteur du *Dictionnaire philosophique* tomba d'un fanatisme dans un autre, et cet homme devient à la fois inexplicable et odieux aux yeux de la physiologie morale. « Ah! frère, écrivait-il au marquis d'Argens, si vous vouliez écraser l'erreur! Frère, vous êtes bien tiède! » Il écrivait à d'Alembert le 19 janvier 1757 : « Faites un corps, ameutez-vous et vous serez les maîtres. » « Vous avez, lui écrit-il le 14 mai 1757, des articles (dans l'*Encyclopédie*) de théologie et de métaphysique qui me font bien de la peine; mais vous rachetez ces petites orthodoxies par tant de beautés et de choses utiles, qu'en général ce livre sera un service rendu au genre humain. » Il écrivait encore en 1757 : « Je prie l'honnête homme qui fera *matière* (pour l'*Encyclopédie*) de bien prouver que ce je ne sais quoi qu'on appelle matière, peut aussi bien

[1] M. de Ballivières devint abbé de Royaumont quatre ans après la mort de Voltaire.

penser que ce je ne sais quoi qu'on appelle esprit. » Il écrivait également, le 6 décembre 1757, au même ami : « Il ne faut que cinq ou six philosophes pour renverser le colosse. » Voici encore ce qu'il ajoutait le 25 mai 1758 : « Si vous étiez tous unis, vous donneriez des lois. Tous les cacouacs devraient composer une meute. »

Mais c'est en 1760 que la correspondance de Voltaire devient encore plus amère et plus provocante; il excitait sans relâche ses amis à terrasser ce qu'il appelait la superstition. Il écrit, le 20 juin 1760 : « Ah! pauvres frères, les premiers fidèles se conduisaient mieux que vous. Patience, Dieu nous aidera, si nous sommes patients et gais. » Il écrivait, le 20 avril 1761 : « Que les philosophes véritables fassent une confrérie comme les francs-maçons; qu'ils s'assemblent, qu'ils se soutiennent, qu'ils soient fidèles à la confrérie, et alors je me fais brûler pour eux. Cette académie secrète vaudrait mieux que l'académie d'Athènes et toutes celles de Paris. Mais chacun ne songe qu'à soi, et oublie le premier des devoirs qui est d'anéantir l'*infâme* (la religion). Confondez l'infâme le plus que vous pourrez. » Le 8 septembre 1763, il disait : « J'ai toujours peur que vous ne soyez pas assez zélés. Vous enfouissez vos talents, vous vous contentez de mépriser un monstre qu'il faut abhorrer et détruire. Que vous coûterait-il de l'écraser en quatre pages, en ayant la modestie de lui laisser ignorer qu'il meurt de votre main? Lancez la flèche sans montrer la main; faites-moi quelque jour ce plaisir; consolez ma vieillesse. » Le 2 octobre 1764, il marquait à son ami : « J'ai vu avec horreur ce que vous dites de Bayle (art. *Dict.*) : *Heureux s'il avait pu respecter la religion et les mœurs!* Vous devez faire pénitence toute votre vie de ces deux lignes : qu'elles soient mouillées de vos larmes. »

Le dix-huitième siècle avait commencé pour Royaumont par un janséniste, par Mgr Armand de Lorraine; il

s'achevait par un indolent, par M. de Ballivières. Et cependant l'ennemi du vieil édifice chrétien avait toujours l'arme au poing, et sa véhémence était la même avec ses autres amis. Le 18 juillet 1760, il écrivait à Thiriot : « J'avoue qu'on ne peut pas attaquer l'infâme tous les huit jours avec des écrits raisonnés, mais on peut aller *per domos* semer le bon grain. » Il écrivait à Damilaville, en mai 1761 : « Courez tous sur l'infâme habilement. Ce qui m'intéresse, c'est la propagation de la foi, de la vérité, le progrès de la philosophie et l'avilissement de l'infâme. » La même année en octobre, il s'adressait à Saurin : « Il faut que les frères réunis écrasent les coquins. J'en viens toujours là : *delenda Carthago.* » Le reste de la correspondance se soutient à ce diapason d'insanité. On trouve ce billet à Damilaville, daté du 4 février 1762 : « Engagez tous mes frères à poursuivre l'infâme de vive voix ou par écrit, sans lui donner un moment de relâche. » Au même, le 25 juillet 1766 : « Je ne doute pas un moment que si vous vouliez vous établir à Clèves avec Platon (Diderot) et quelques amis, on ne vous fît des conditions très-avantageuses; on y établirait une imprimerie qui produirait beaucoup, on y établirait une autre manufacture plus importante, ce serait celle de la vérité... Soyez sûr qu'il se ferait alors une grande révolution dans les esprits, et qu'il suffirait de deux ou trois ans pour faire une époque éternelle. » Il mandait au comte d'Argental, le 16 février 1762 : « Faites tant que vous pourrez les plus sages efforts contre l'infâme : » à Helvétius, le 1er mai 1763 : « Dieu vous demandera compte de vos talents. Vous pouvez, plus que personne, écraser l'erreur : » à Marmontel, le 21 mai 1764 : « J'exhorte tous mes frères à combattre avec force et prudence pour la bonne cause[1]. »

[1] Voltaire adopta l'épithète d'*infâme*, signe de son état d'aliénation et de s...

Quand on se glorifie d'une campagne entreprise, on se complaît dans la contemplation des résultats attribués par l'opinion au rôle qu'on a joué, et le témoignage de ceux qui reconnaissent votre ouvrage ne vous est pas indifférent . « La *lumière* s'est tellement répandue de proche en proche, avait dit Voltaire, le 2 mars 1764, à Chauvelin, qu'on éclatera à la première occasion; et alors ce sera beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses. » « Encore vingt ans, écrivait-il à d'Alembert, et Dieu aura beau jeu. » Le roi de Prusse mettait le comble, par l'apothéose du destructeur. « Les philosophes s'élèvent contre les abus d'un *superstition* révérée. Cet édifice va *s'écrouler*, et les nations transcriront dans leurs annales, que Voltaire fut le promoteur de cette révolution. »

Quoi qu'il en soit de la haine maniaque de Voltaire, il est sûr qu'il imprima un mouvement de séparation et de sécularisation, et que l'abbé de Ballivières n'était ni organisé ni préparé pour contenir cette crise. C'eût été le noble lot d'une de ces intelligences qui, du fond des solitudes, peuvent méditer avec plus de calme les conséquences des tendances du siècle, et en dire la moralité ; c'eût été le noble rôle d'un saint abbé d'éclairer son époque. Puisque l'illustre Kant avait paré les doctrines françaises et voltairiennes des déistes du glorieux manteau de ses théories et de ses formules métaphysiques, il fallait montrer en quoi ce penseur se trompait, et répondre à Voltaire dans Kant. Selon Kant et les modernes promoteurs de la rupture avec l'idée religieuse, notre volonté serait *autonome*, non pas en ce sens qu'elle est libre, mais en ce sens qu'elle se dicterait à elle-même ses lois. Mais ne devrait-on pas

fanatisme, plus particulièrement depuis 1760 jusqu'en 1766. L'édition de ses œuvres, entreprise par Beaumarchais, en 1785, et livrée aux presses de Kehl, aux portes de Strasbourg, parut en 1788-89, en 70 volumes in-8°. — Condorcet écrivait au duc d'Aranda, ministre espagnol, gagné aux idées philosophiques : « La philosophie va régner sur l'Europe. »

demander où serait avec cette autonomie, le mobile moral? On faisait alors comme on le fait aujourd'hui (les partisans de la morale indépendante), une confusion profonde. Oui, la morale est innée, en un sens. Il y a innéité de la loi morale en l'homme, la conscience du bien et du mal est notre organisme, au moral, comme nous avons un organisme au physique. Mais, de même que dans l'ordre de la vie matérielle, il ne suffit pas pour vivre, d'avoir l'organisation humaine, et qu'il est nécessaire d'emprunter tous les jours, au dehors de nous-mêmes, les aliments ou les éléments d'un renouvellement incessant de la vie, de même dans l'ordre de l'existence spirituelle, bien que la morale soit innée et que ses principes fondamentaux sur le juste et l'injuste soient universels, il faut cependant pour que la loi morale atteigne son déploiement et sa réalisation individuelle, il faut à l'homme une continuelle assimilation de choses diverses, telles que la manifestation de la loi morale dans ses plus délicates nuances, le détail et l'explication intelligible et populaire de ses préceptes; il lui faut des secours pratiques pour venir en aide à sa volonté qu'étonne l'étendue de l'obligation morale : il faut enfin des législateurs indéfectibles, persuasifs, pour rappeler sans cesse à l'homme le droit d'empire des augustes préceptes de la morale individuelle et de la morale sociale.

On n'aurait exigé des abbayes que de poser carrément les questions : puisque le siècle voulait isoler la morale d'avec les doctrines religieuses, il y avait à demander, dans cette hypothèse, d'où venait la loi et le devoir. Kant répondait que notre propre volonté était l'origine de la loi; que la volonté était autonome, législatrice universelle. C'était une réponse vide de sens, attendu que l'homme se sent soumis à des lois qu'il n'a point faites et qu'il ne peut modifier à son gré. On prétend se passer de Dieu et des conceptions théologiques, parce que les inspirations de la morale, étant universelles ou générales, suffisent par

elles-mêmes. C'est justement parce qu'elles sont universelles, qu'elles proviennent d'une autre source que de l'homme.

Avoir l'organisme de la vie physique, et d'autre part prendre tous les jours des aliments du dehors pour maintenir la vie physique, sont deux faits qui loin de s'exclure se complètent et se supposent l'un l'autre. Ainsi en est-il dans un ordre plus élevé : être organisé pour la morale, avoir des principes innés de conscience, de justice et d'honnêteté, et cependant avoir besoin d'un excitateur externe, distinct de nous-mêmes, pour réveiller, stimuler, clarifier, formuler et seconder au dedans de nous-mêmes le sentiment moral, sont deux phénomènes qui ne s'excluent pas, mais se complètent; et cette remarque de simple sens commun n'aurait dû échapper ni à l'esprit net de Voltaire, ni à l'esprit intuitif de Kant. Au contraire, vouloir creuser un abîme de séparation entre la morale et les idées religieuses, c'est poser un non-sens, c'est prétendre que l'état normal de l'homme, pour s'autoriser de comparaisons vulgaires mais expressives, consisterait à marcher, non avec deux jambes, mais avec une seule. On n'eût demandé à Royaumont que de proclamer comme un élémentaire principe, l'impossibilité de séculariser la morale; tous les coups de lance de Voltaire et de Rousseau eussent été non avenus, et on aurait pardonné à l'abbaye son abbé de Ballivières. Mais que devint-il cet abbé de la décadence, ce prophète de malheur?

LIVRE QUATORZIÈME

1782-1803. — Prédestination de l'abbé de Ballivières, abbé de la décadence. — Salon de la duchesse de Polignac à Versailles. — L'abbé de Ballivières chez les Polignac, et à la cour. — Projet de refaire le logement abbatial de Royaumont, dès 1783. — Pour quel motif. — Nécessité de rappeler de quelle large manière on exerçait l'hospitalité à Royaumont. — Réceptions de savants et de princes. — De Gaignières, ami de Montfaucon, à Royaumont. — Voyage de dom Martène et de dom Durand, bénédictins de Saint-Maur. — Leur séjour à l'abbaye. — Fin tragique de l'abbé Prevost, auteur de *Manon Lescaut*. — Les derniers princes de Condé à Royaumont. — Habitants d'Asnières qui les ont vus, au retour des chasses, à Royaumont. — Réception de Gustave III, roi de Suède, à Royaumont. — Ce qu'on appelle l'appartement du roi de Suède, à Royaumont. — L'abbaye visitée et dessinée par Millin, conservateur du Muséum des antiques. — Le frère de l'abbé de Ballivières, commandant du régiment du Roy à Nancy. — S'il inspira au commendataire le goût d'une plus pompeuse résidence. — Nouveau palais abbatial de Royaumont construit de 1784 à 1789. — Plan, splendeur et détails sur ce palais, imité d'un palais de Florence. — Modèle de distribution intérieure. — Négociations pour la vente de *l'Hôtel de Royaumont*, de Paris. — M. Poupart, parent du maître des requêtes Poupart de la Bletterie, et curé de Saint-Eustache, acquéreur de l'hôtel des Commendataires. — Convocation des états généraux. — L'abbé de Ballivières et plusieurs moines de Royaumont, à l'assemblée du bailliage provincial de Senlis, pour la nomination des députés aux états généraux. — Dissidences entre le clergé, la noblesse et le tiers-état de ce bailliage. — Rôle de l'abbé de Ballivières. — Il est l'orateur de Mgr de Roquelaure, évêque de Senlis. — Présages sinistres à Royaumont le jour de la Toussaint 1789. — Discussion de l'Assemblée nationale sur les biens du clergé. — Débats grands et bizarres. — Mirabeau; Maury. — L'idée de suppression des ordres religieux était l'idée fixe des constituants. — Commencement de l'émigration. — L'abbé de Ballivières suit la famille de Polignac. — Période révolutionnaire à Royaumont. — La municipalité d'Asnières-sur-Oise se rend à Royaumont, le 19 mai 1790, et demande l'état des revenus et ressources matérielles de l'abbaye. — Octobre, novembre 1790, suppression des vœux monastiques et estimation des biens de Royaumont. — Scellés mis à Royaumont, en janvier 1791. — Divers interrogatoires des moines, relativement à leurs projets et intentions. — Chute de l'abbaye. — L'Assemblée nationale décrète la vente de Royaumont. — Les commissaires républicains Lakanal, Daunou, sur les cimes qui dominent Royau-

mont. — Claude Chappe. — Première expérience officielle des télégraphes qui ait eu lieu en France, faite en 1793, à Saint-Martin-du-Tertre. — Scènes révolutionnaires. — La cantatrice Sophie Arnould, déesse de la Raison, dansant à Luzarches et à Royaumont. — Têtes coupées à Chantilly. — Pillage de Chantilly par les Marseillais. — Contingent venu de Coye et de la Morlaye. — Deux citoyens d'Asnières, héros terroristes. — Le tombeau et les restes mortels de Mgr de Fleuri, abbé de Royaumont, profanés. — Le marquis de Travannet, acquéreur de l'abbaye. — Il démolit l'église de Royaumont. — Discussion de la complicité de M. de Travannet dans cette démolition. — Qu'on ne peut envisager de sang-froid le renversement de l'œuvre de Pierre de Montreuil. — Le jeune Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, d'une noble famille de Provence, conduit en Italie par ses parents émigrés. — Pourquoi on parle de ce personnage, lors de la chute de Royaumont. — Odyssée de ce jeune émigré. — Nécessité de rencontrer une figure sympathique devant les ruines encore fumantes de Royaumont. — La reine Hortense, en pèlerinage à ces ruines, effaçant les pas de Sophie Arnould. — Liste générale des abbés de Royaumont, depuis 1228 jusqu'en 1789. — Si, sous l'hiver de 1793, germait un printemps pour Royaumont.

La physionomie de l'abbé de Ballivières se dessinait, dès 1782, dans le mouvement de l'époque; l'abbaye de Royaumont avait à sa tête un personnage, sinon digne de ce temps, du moins en harmonie avec ce temps, harmonie qui doit être expliquée : l'abbé Henri le Cornut de Ballivières n'appelait point par ses sympathies la révolution française; mais toute sa prédestination semblait être celle des décadences qui arrivent à leur dénoûment, des écroulements qui se résolvent dans une dernière catastrophe. L'abbé de Ballivières se tenait assez à la cour; et parmi les familles qui étaient dans ses habitudes et dans ses intimités, il faut distinguer la famille de Polignac. Qui eût soupçonné, en voyant les pratiques de la monarchie à Versailles, que le vieil échafaudage de Charlemagne, de saint Louis et de Louis XI allait être jeté à terre? Rien ne l'eût fait pressentir, alors que Marie-Antoinette ne croyait rien de plus urgent que de servir avec docilité les caprices de la mode et de la frivolité française, dont elle disait à sa mère qu'elle se croyait obligée de tolérer la tyrannie. On sait que l'impératrice Marie-Thérèse écrivait sans cesse à Marie-Antoinette « qu'il était

ridicule qu'étant reine de France elle se crût obligée d'être aussi reine de la mode. » Qui eût dit aussi que cet abbé de Ballivières, qui vivait de la vie de la cour, telle que Louis XIV l'avait créée, parce qu'on ne faisait pas figure si on ne venait à la cour de France, qui eût dit qu'il serait le dernier des abbés de Royaumont, et fermerait la liste ouverte en 1228? On se laissait aller à subir cette vie d'éternelle étiquette, cette vie d'action et réaction incessante de la vanité aristocratique des uns sur la vanité des autres ; les mémoires du dix-huitième siècle n'ont laissé rien ignorer de cette société française si polie, si brillante, si frivole d'avant 1789. On retrouve dans des ouvrages historiques publiés récemment[1] des tableaux très-détaillés de la vie intime du grand monde et de la vie de la cour pendant les années de 1780 à 1789. L'abbé de Ballivières, qui vivait dans ce milieu, participait aux conditions d'existence de Versailles, de Paris et de Marly; toute la noblesse, tourbillonnant chez le roi, chez la reine, chez le comte de Provence, chez le comte d'Artois, chez les princes de Condé, force était à l'abbé de Ballivières, du moment qu'il acceptait ce milieu, d'en suivre la loi commune.

On a donné quelques descriptions des fêtes des Condé à Chantilly. L'abbé de Ballivières, voisin de campagne, abbé de cour, ne perdait-il pas dans ces fêtes le goût de l'austère solitude? Mais c'est qu'en même temps il se passait quelque chose d'insolite en France. Tandis que les mœurs avaient singulièrement baissé dans la haute noblesse, d'autre part un nouvel élément social prenait une importance décisive; les grands ne faisaient plus le monopole de la tranquillité publique par la facilité qu'ils avaient eue jusque-là de causer des troubles par leurs mécontentements. Ce n'étaient plus les grands et le peuple qui maintenaient ou rompaient la situation ; il s'était

[1] Les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*

formé d'autres intérêts, d'autres dépendances, d'autres connexions. Les classes moyennes s'étaient accrues bien au delà de leur ancienne proportion. « Semblables à tout ce qui est effectivement très-riche et très-grand dans la société, ces classes devinrent le siége de la politique active et le poids prépondérant pour en décider. C'est là qu'était toute l'énergie par où s'acquiert la fortune, et là se trouvait la conséquence des succès de cette énergie ; là se trouvaient tous les talents qui assurent leurs prétentions, et qui sont impatients de jouir de la place que la société établie leur prescrit. Cette nouvelle classe d'hommes avait pris rang entre les grands et le peuple, et l'influence sur les basses classes était de leur côté[1]. »

On doit être équitable dans les reproches que l'histoire est en droit d'adresser à l'abbé de Ballivières, ainsi qu'aux religieux bernardins qui habitaient le monastère de Royaumont sous le règne de Louis XVI. Ni excès dans l'indulgence ni acrimonie dans la flétrissure. Après la retraite de la princesse de Guéménée, la duchesse de Polignac lui succéda dans la charge de gouvernante des enfants de France. Ceux qui connurent et virent madame de Polignac s'accordaient à dire qu'elle avait une de ces belles têtes dans lesquelles Raphaël a su peindre une expression distinguée jointe à une douceur infinie. On ne tarit pas sur ses qualités ; toujours égale, toujours sérieuse de caractère, elle semblait contente de sa situation, ainsi que de ceux avec qui elle se trouvait. Sa conversation, qui ne brillait pas par des saillies, était aimable et enjouée ; on la trouvait calme sans être insipide, aimable sans être piquante. Les visites d'étiquette du dimanche lui causaient un ennui qu'elle ne cachait pas assez ; c'est pourquoi on lui reprochait d'être froide. Tout le reste de la semaine, elle menait une véritable vie de château, mais avec un caractère in-

[1] Lettres de Burke.

time; une douzaine de personnes formaient, avec sa famille, sa société, dont était l'abbé le Cornut de Ballivières, par la raison que la comtesse Diane de Polignac vivait avec son frère le duc de Polignac et sa belle-sœur Yolande, et que les circonstances avaient mis en rapport la comtesse Diane et l'abbé de Royaumont.

Il régnait une aimable liberté dans cette société, dont quatre-vingt-dix ans nous séparent à peine ; on se rassemblait dans une grande salle de bois construite à l'extrémité de cette aile du palais de Versailles qui regarde l'orangerie, dont les traditions de famille[1] et les écrits d'un témoin oculaire nous ont conservé la physionomie, et qu'on voyait encore aux premières années du premier empire. Au fond se trouvait un billard, à droite un piano, à gauche une table de quinze. On y jouait, on y faisait de la musique, on causait ; jamais il n'était question d'intrigues ou de tracasseries, pas plus que si l'on eût été à 200 lieues de la capitale et de la cour. « Je me rappelle, avec un plaisir mêlé de regrets, dit le duc de Lévis, contemporain de la duchesse, les agréables soirées que j'y ai passées pendant les deux hivers qui ont précédé la révolution[2]. » Il faudrait sans doute discuter l'attitude d'un abbé de Royaumont dans les salons de la duchesse de Polignac ; mais ce que l'histoire reproche notamment à l'abbé de Ballivières, c'est de s'être aveuglé dans ce milieu courtisanesque et de n'avoir pas compris les périls et la solennité de l'heure où se trouvait la société française ; c'est d'avoir été un abbé de cour quand il aurait dû être un Savonarole orthodoxe et actif.

Lorsque, en 1775, les moines de France firent une députation en forme au clergé pour lui observer que leur nombre diminuait de jour en jour depuis le nouveau

[1] L'auteur a entendu les récits de M. le duc de Polignac, fils aîné du ministre de Charles X.

[2] *Souvenirs de* 1780-1789, écrits en 1812 par M. de Levis.

règlement, qui n'admettait les vœux qu'à vingt ans, cette révélation devait porter des hommes sages et attentifs à réfléchir sur la situation, puisque la diminution, si la progression devait continuer, conduirait au désert et à l'annihilation totale des maisons religieuses. Pour Royaumont, il était réduit au chiffre bien amoindri de neuf ou dix religieux à l'époque de Louis XVI. Le mal est que l'abbé de Ballivières, qui jouait chez madame la comtesse Polignac, ne paraissait pas réfléchir infiniment sur les moyens d'obvier aux graves difficultés du temps; il riait sur le volcan qui devait l'engloutir. Il allait aux grandes chasses de Louis XVI; mais que lui importait la question débattue par les moines, dont les réclamations appelaient, comme remède à la décadence, le retour de l'ancienne constitution, en vertu de laquelle on pouvait émettre les vœux à quinze ou seize ans? Les moines se trompaient sur la portée de la mesure qu'ils proposaient; nous pensons que le mal était plus profond que cela; qu'il tenait à toute une désorganisation de la société française, laïque et ecclésiastique, et que, par conséquent, à des maladies enracinées il fallait des remèdes tout autrement énergiques. L'abbé de Ballivières n'en est pas moins un symptôme du temps; la léthargie avait ôté au malade le désir de la guérison.

Quant aux moines qui vécurent à Royaumont à la fin du dix-huitième siècle, et que de vagues calomnies n'ont pas épargnés, l'histoire, a-t-il été dit au livre précédent, doit se montrer modérée, circonspecte et juste à leur égard. La famille bernardine avait pâli certainement. Comment n'aurait-elle pas ressenti indirectement cet air vicié dans lequel toute la société française était plongée? Jadis, on avait vu la société monastique recrutée parmi les races malheureuses et vaincues, recueillant l'héritage de la civilisation romaine, domptant les races jeunes des fougueux conquérants, les

façonnant au grand art de vivre et de se gouverner, leur enseignant même à cultiver les champs et peupler des déserts, offrant un asile à tous les cœurs froissés, un écoulement à toutes les larmes. Moins fertile à la fin du dix-huitième siècle, Royaumont n'offrait pas des prodiges de vertus, ni des héros exceptionnels. Le reproche que l'on peut exprimer sans parti pris, doit porter sur une certaine oisiveté et sur une immortification relatives; nos moines s'étaient affranchis de quelques gênes dans le costume, par exemple de porter de la laine pendant l'été[1]. Le travail corporel était trop délaissé et abandonné aux paysans. Enfin on doit regretter qu'ils ne fussent qu'un peu plus que d'honnêtes citoyens, et qu'ils soient restés seulement à peine au-dessus du niveau des chrétiens ordinaires et stricts, à peine quelques degrés au-dessus des personnes réputées honnêtes dans la vie civile. Ce n'est pas cependant qu'isolément, quelques-uns des bernardins de Royaumont ne donnassent au dix-huitième siècle le spectacle d'une grande puissance de renoncement à soi-même. Mais voilà la teinte générale du tableau et le fond sur lequel se détachait l'étrange figure de l'abbé de Ballivières, dont la fantaisie et l'insouciance légère formaient l'originalité.

Il n'y avait pas un an que M. de Ballivières était abbé de Royaumont, lors qu'il conçut une entreprise assez hardie, relativement au logement abbatial. L'édifice qui servait depuis six cents ans à loger les abbés de Royaumont lui parut insuffisant; il eut l'idée de l'abattre pour en reconstruire un autre, et cette idée entrée dans son esprit n'en voulut plus sortir que par des effets. Il fit appeler M. Le Masson, architecte du corps des ingénieurs, (ingénieur en chef de Seine-et-Oise), et lui demanda un plan de palais qui joignît l'élégant et l'agréable à

[1] C'est ce que reconnaissait le P. Canonne, ancien moine de Royaumont, qui a vécu dans la contrée, jusques à la fin de la Restauration.

l'utile. Ce n'était point un projet peu audacieux, que d'oser toucher à un monument dont tant d'autres abbés s'étaient contentés avant lui. Il est possible qu'après six cents ans les détériorations fussent telles, qu'il fût devenu plus utile de tout refaire à neuf; mais Messieurs de Lorraine, Mgr de Pontchartrain et Mgr de Rosset de Fleuri avaient bien respecté des murs vénérés où avaient vécu tant de pieux et saints abbés. La témérité marche souvent de front avec la médiocrité. Les abbés commendataires qui avaient paru avant M. de Ballivières pendant le dix-huitième siècle, n'osèrent pas ce qu'il osa; leur était-il supérieur du côté des traditions de famille, ou par des qualités personnelles?

Quand le prince de Lorraine, François-Armand, avait pris possession de l'évêché de Bayeux, il y avait eu des manifestations réservées aux grands personnages. Le concours des populations, le canon du château de Bayeux[1], les compliments du chapitre, les feux d'artices, les naïfs cadeaux offerts par la spontanéité populaire[2], les chants poétiques composés à l'occasion de son arrivée, rien ne manqua : « la flatterie ne lui fut point épargnée, dit un historien; il appartenait à une famille des plus ilustres, et, quand il voulait être agréable, il exerçait sur ceux qui l'entouraient une séduction presque irrésistible[3]. » Il ne se permit pas cependant, quoique grand seigneur, de toucher au logis abbatial de Royaumont. Charles-Henri Phelyppeaux de Pontchartrain[4] avait également une illustration par lui-même et par sa famille; la ville de Blois, le berceau des premiers Phelyp-

[1] Malheureusement, une des pièces éclata, et quatre jeunes gens furent tués sur les remparts.

[2] Un matelot, au sortir de la messe, offrit à l'évêque un poisson monstrueux. (Manuscrits de l'abbé Beziers, cités par l'abbé Laffetay, historien de Bayeux.)

[3] *Ibid.*

[4] La famille Phelypeaux-Pontchartrain s'est éteinte en 1790.

peaux, se félicitait de recevoir pour premier pasteur et pour évêque, un de ses descendants; elle s'apprêtait à fêter chaudement sa bienvenue, quand une mort inattendue enleva ce jeune prélat, si rempli d'avenir. Mgr de Pontchartrain ne toucha pas davantage au logis abbatial de Royaumont; lui cependant le frère de ce fameux comte de Maurepas, qui toucha à trop de choses, qui fut tour à tour ministre de Louis XV et de Louis XVI, qu'une épigramme contre madâme de Pompadour avait fait disgracier, et qui reparut au ministère sous Louis XVI, pour en être le mauvais génie par l'indolence et la légèreté de son caractère. Et quel abbé de Royaumont surpassait par le lustre Mgr Henri-Bernardin de Rosset de Fleuri[1], abbé commendataire, immédiatement avant M. de Ballivières? Ne fut-il pas entouré toute sa vie d'un éclat que sa modestie voilait? Lorsqu'il fit son entrée à Cambrai, le 7 août 1775, accompagné de son frère, l'évêque de Chartres, les habitants de Cambrai rivalisèrent entre eux pour augmenter la magnificence de sa réception[2]. Or, l'archevêque de Cambrai respecta,

[1] La famille de Rosset de Fleuri s'est éteinte en 1805.

[2] Vers la porte *Saint-Sépulchre*, par où Mgr de Cambrai entra dans la ville, M. Henricy, avocat fiscal de l'officialité, avait placé ce double chronogramme, exprimant l'année 1775, celle même de la venue de l'archevêque à Cambrai :

fLeVrY CorD IV M eXpeCtatIo, tanDe M eXoptatVs sVIs aC CessIt fILIIs

50 5 3 100 500 1 5 1,000 10 100 1 500 1,000 10 5 5 1 100 100 1 1 50 1 1

	500
	1,000
50	10
5	5
3	5
100	1
500	100
1	100
5	1
1,000	1
10	50
100	1
1	1
1,775	1,775

comme ses prédécesseurs, l'inviolabilité de l'édifice affecté au logement de l'abbé de Royaumont.

Une raison pourrait, sinon servir de circonstance atténuante en faveur de l'abbé de Ballivières, du moins donner la clef de sa conduite; et cette raison exige qu'on rappelle ici la manière dont l'abbaye de Royaumont exerçait l'hospitalité. Depuis cent ans, les moines de Royaumont avaient reçu à différentes époques d'illustres visiteurs, venus, les uns à titre d'exploration scientifique, littéraire et historique, les autres par motif de pèlerinage. Longtemps les monastères furent comme les hôtelleries, non-seulement du pauvre, qui y recevait toujours d'abondantes aumônes, mais encore de la royauté et de la noblesse. « Plus d'une fois, comme l'observe un historien, Cluny ouvrit ses grilles pour recevoir les cours de Louis IX, du roi de Navarre, de Rome, et presque toutes les têtes couronnées et la noblesse européenne des treizième et quatorzième siècles. Clairvaux, Saint-Denis, Royaumont, et beaucoup d'autres, firent de même. La rigide piété des cloîtres s'en alarma quelquefois. Mais il y avait acquit de conscience dans cet acte hospitalier, c'était un devoir de justice de la part de la religion. Ne devait-elle pas à la libéralité des princes et des nobles la dotation et même la création de la plupart de ses maisons de retraite? Du reste, si la conscience timide des habitants de la solitude avait lieu de s'affliger du tumulte et de la dissipation qu'amenaient nécessairement avec elles ces grandes visites séculières, la pensée d'avoir pu édifier le monde, d'avoir peut-être inspiré à leurs visiteurs le mépris de tout ce qui passe et le désir de ce qui est éternel, était bien de nature à les consoler[1]. » N'est-il pas juste d'ajouter que Royaumont était, entre toutes les abbayes, peut-être la plus renommée pour l'hospitalité? L'Arioste aurait pu l'appeler,

[1] *Recherches historiques sur la ville de Pontoise*, par l'abbé Trou. 1840.

comme l'abbaye de Vallombreuse, près de Florence, « riche et belle, courtoise aux visiteurs[1] ». Il est à croire que les précédents de Royaumont à cet égard, connus assurément par M. de Ballivières, exercèrent quelque influence sur cet abbé. Il y aurait à retracer pour ainsi dire la longue histoire de l'hospitalité à Royaumont; on se bornera à l'époque qui précéda immédiatement M. de Ballivières, c'est-à-dire depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'en 1782. Les goûts du nouvel abbé commendataire ne se comprendraient guère, sans ce regard retrospectif; c'est que c'était une vieille tradition à Royaumont de recevoir les étrangers, et on y recevait volontiers de la manière la plus cordiale, et presque dans des proportions somptueuses. Si l'on peut appliquer quelque part l'étrange *théorie des milieux*[2] qu'on formulait naguère avec tant de sang-froid, pour expliquer le développement des facultés de l'homme, s'il y a une température morale qui explique telle production de l'esprit humain, l'apparition de telle espèce d'art, le développement de tel caractère, de telle sociabilité, de même qu'on prétend expliquer par la température physique l'apparition de telle ou telle espèce de plante, dès lors les précédents de l'hospitalité pratiquée de tout temps à Royaumont sont le milieu très-influent qui dut agir d'une manière souveraine sur M. de Ballivières. Reconnaître ce point, avec les tempéraments convenables, n'est point admettre le fatalisme naturaliste. Qu'il suffise de rapporter ici un témoignage, très-désintéressé du reste, de la renommée qu'eut Royaumont de tout temps pour la pratique de l'hospitalité :

C'est après 1789, que M. Millin s'en expliquait, avec l'intention manifeste d'ailleurs de ne point flatter l'abbaye.

[1] La poétique Vallombreuse, perdue dans ses verdoyants massifs de sapins, a été chantée par l'Arioste, par Milton et Lamartine.

[2] Doctrines exposées récemment par M. H. Taine, *Phil. de l'art.*

Aubin-Louis Millin, conservateur du *Muséum* des antiques à la Bibliothèque nationale, avait été chargé en 1790 de présenter à l'Assemblée constituante un exposé des antiquités précieuses de la nation. Cet exposé, qui contient deux cent cinquante planches et tous les faits historiques dont les lieux retracés dans ces planches ont été les témoins, forme cinq volumes in-quarto, intitulés : *Antiquités nationales ou recueil de monuments pour servir à l'histoire de France*, par Aubin-Louis Millin. Millin accorda, dans son travail, à l'abbaye de Royaumont la place qu'elle méritait. Y aurait-il lieu de gourmander le savant pour s'être livré à quelques réflexions en dehors de son sujet, et qui sont la preuve de la nécessité où l'on est à toute époque de payer tribut à l'esprit régnant? A part quelques phrases de mauvaise déclamation républicaine, puisque en 1790 on ne pouvait point ne pas paraître antimonarchique et républicain de la veille, Millin apprécie la vieille réputation de l'abbaye de Royaumont : « L'abbaye de Royaumont, dit-il, était célèbre de nos jours, par ses richesses, par le luxe de ses religieux, et la MAGNIFICENCE *avec laquelle ils* RECEVAIENT LES ÉTRANGERS *de l'un et de l'autre sexe;* elle est située dans une plaine au milieu des bois, à une lieue et demie de Beaumont-sur-Oise, et à une pareille distance de Luzarches. On y arrive par la route de Beauvais, que l'on quitte à une demi-lieue au-dessus de Moissel, pour prendre la route particulière de Viarmes; chemin superbe qui ne conduit pourtant qu'à un petit village, mais ce village était la demeure d'un intendant, M. de Viarmes; et ce n'est pas le seul qui, pendant que les peuples souffraient encore la corvée, a baigné la terre des sueurs des malheureux villageois, pour éviter un peu de fatigue à ses chevaux, et pour épargner à sa grandeur l'ennui d'une plus longue route.

« Cette abbaye doit sa fondation à la piété prodigue de Louis IX. Non-seulement saint Louis dota cette abbaye,

mais dans son impatience de voir achever cette fondation, il visitait les travaux, pressait les ouvriers; on dit même qu'il travailla à l'édification de cette église de ses mains royales. Tandis qu'à la Chine, l'empereur, dans une des plus pompeuses et des plus imposantes solennités, ouvrait lui-même avec le soc de la charrue le sein de la terre, pour exciter ses sujets aux utiles travaux de l'agriculture, seule véritable richesse d'un grand État, Louis IX donnait en France l'exemple de la superstition, et élevait un palais pour des moines fainéants, qui devaient s'engraisser en paix de la subsistance de plus de cinq cents familles. Cette abbaye était alors en grande réputation[1]. »

On fait grâce du jargon de M. Millin et des tirades déclamatoires qu'il crut devoir offrir à l'idole voltairienne; on ne veut ici que lui savoir gré d'avoir consacré quelques planches pour la reproduction des monuments les plus importants de notre abbaye; on n'y a peut-être pas toujours observé les lois de la véritable perspective, mais les dessins et les appréciations qui les accompagnent sont, dans leur ensemble, généralement conformes au vrai. Millin admirait la belle grille par laquelle on entrait dans une vaste cour; il traitait de *mauvais goût* la construction que l'on va voir M. de Ballivières faire substituer à l'ancien pavillon abbatial. C'est surtout l'église de Royaumont que le conservateur du *Museum* vantait à l'Assemblée nationale dans les termes les plus laudatifs, affirmant qu'elle était « une des plus belles de France, la plus magnifiquement construite. » Libre à Millin de critiquer l'installation du chœur, qu'il trouvait peu réussie en ce qu'elle « masquait une partie de cette superbe église. » Libre encore à lui de n'en aimer ni la boiserie des stalles, ni les deux chapelles aux deux côtés de la grille du chœur, « d'un très-mauvais effet, en ce qu'elles interrompaient

[1] *Antiquités nationales*, art. ROYAUMONT.

la vue du chœur et du reste de l'église, » ni les deux statues en plâtre placées dans ces deux chapelles, l'une de saint Louis, l'autre de saint Bernard, œuvres d'une plate médiocrité dans une basilique qui n'aurait dû admettre que des ouvrages distingués. Libre, en un mot, à Millin d'avoir son esthétique en matière d'architecture ; mais, comme écho des traditions, cet antiquaire devient le témoin de la vieille réputation qu'avait l'abbaye de Royaumont d'offrir une large hospitalité.

La série des faits qui impressionnèrent M. de Ballivières peut ne commencer qu'au voyage d'un érudit du dix-septième siècle, qui était venu résider quelque temps dans l'abbaye de Royaumont avec un but de recherche historique et archéologique. Omettons les splendeurs pendant les quatre-vingts années du séjour des Lorraine. François-Roger de Gaignières, dont le nom n'est pas sans estime aux estampes de la Bibliothèque impériale de Paris, avait eu l'idée de visiter toutes les abbayes, cathédrales de France et monuments publics, pour dessiner et annoter tout ce qui pouvait offrir de l'intérêt par rapport à la topographie, aux anciens usages et à l'histoire. De Gaignières, qui était l'ami de l'illustre savant de la congrégation de Saint-Maur, dom Bernard de Montfaucon, se munit de lettres de recommandation de ce religieux célèbre pour être introduit à Royaumont, où il arriva vers 1694. M. de Gaignières menait toujours avec lui un peintre, comme nous l'apprend Montfaucon. M. de Ballivières n'ignora point quelle hospitalité les religieux de Royaumont offrirent à M. de Gaignières, avec quel empressement d'ailleurs ils ouvrirent leurs trésors scientifiques à ce docte chercheur, qui ne fut pas ingrat. Ce collecteur passionné a conservé par ses dessins les vues des tombeaux qui décoraient la basilique de Royaumont et que la révolution devait faire disparaître ; il a contribué à l'immortalité de quelques effigies funèbres qui n'auraient

pas échappé aux fureurs de la politique. Les ouvrages manuscrits de dom Dauvray lui furent communiqués, de même qu'on avait permis à Le Nain de Tillemont d'en prendre connaissance.

L'homme auquel Royaumont accordait, en 1694, une hospitalité si empressée est un de ces humbles soldats du labeur, un de ces collectionneurs opiniâtres et intelligents qui travaillèrent silencieusement à recueillir des matériaux utiles pour compenser, par l'*histoire figurée*, les lacunes que présentait l'histoire de France. François-Roger de Gaignières avait été gouverneur de la ville et principauté de Joinville et précepteur des fils du grand dauphin. C'est une personnalité méritante que la postérité retient dans le clair-obscur de la gloire. Mais des hommes éminents du dix-septième et du dix-huitième siècle surent apprécier cette patience d'exploration mise au service de notre histoire nationale. L'illustre Montfaucon avouait que, sans les travaux de M. de Gaignières, il n'aurait jamais pu entreprendre son livre monumental les *Monuments de la monarchie française*[1] : « Je ne savais, dit le bénédictin de Saint-Maur dans sa vive reconnaissance, quand je donnais à M. de Gaignières des lettres (pour qu'on lui ouvrît les curiosités des abbayes), je ne savais pas alors qu'en lui faisant plaisir j'agissais pour moi[2]. » Le duc de Saint-Simon, véritable prince des *Mémoires* dans notre pays, se montra assidu à visiter les collections de M. de Gaignières, qui habitait une vaste maison à Paris, rue de Sèvres, non loin des *Incurables*. Royaumont reçut donc sous son toit celui qui eut l'honneur d'être utile et à Montfaucon, si connu par sa vaste érudition, et au célèbre duc de Saint-Simon, qu'il initia à la méthode figurée qui complète, en histoire, la connaissance du moral par le physique. Tous les deux venaient parcourir ce muséum,

[1] Cinq volumes in-folio.
[2] *Monuments de la monarchie française.* Paris, 1729, Préface, p. vi.

cette représentation illustrée des monuments de Paris et des provinces, ces manuscrits, ces portraits, ces tombeaux ; le dernier recommandait cette collection à Fleuri pour l'éducation du roi. Rien n'était plus attirant, selon Saint-Simon, que « ce très-grand nombre de portraits de ce qui, en hommes et en femmes, avait figuré surtout à la cour dans les affaires et dans les armées. » Dans le nombre étaient de nombreux sujets crayonnés pour Royaumont [1].

Toutefois, celui qu'on peut regarder comme le père de cette école historique française où figurent, pour autrefois le duc de Saint-Simon, et de nos jours M. Dargaud [2], l'historien d'Élisabeth et de Marie Stuart ne borna pas sa reconnaissance envers l'hospitalière abbaye à dessiner les monuments de Royaumont; il fit lui-même un *abrégé* du grand *Cartulaire* du monastère pour exposer brièvement l'origine et l'historique des acquisitions territoriales successives de Royaumont. Cet abrégé qu'on a déposé aux manuscrits de la bibliothèque impériale de la rue Richelieu [3], renferme une sorte de préface

[1] Les collections Gaignières furent données au roi Louis XIV, en 1711. La crainte que cet amas de documents ne fût dispersé après sa mort, avait fait choisir la Bibliothèque royale, comme le seul lieu digne d'objets rassemblés avec tant de soins et de dépenses. Le roi s'engagea à fournir à M. de Gaignières, par forme d'indemnité, un contrat de rente viagère. Gaignières mourut au mois de mars 1715. Son immense collection, la plus considérable qu'un particulier ait formée, comprenant plus de vingt-cinq volumes in-folio, se trouve partagée entre la bibliothèque impériale Richelieu et la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Comment une partie est-elle sortie de France? Comment M. Richard Gough, célèbre topographe anglais, mort en 1809, en fit-il l'acquisition dans une vente aux enchères à Londres, c'est ce que M. Dauban, conservateur au cabinet des médailles, estampes, bibliothèque Richelieu, a cherché à éclaircir.— *Voy.* la *Revue des Sociétés savantes*, de 1859. — M. Jules Frappaz, habile dessinateur, ayant mission de notre ministre de l'instruction publique, a copié, pour la France, les originaux de Gaignières qui sont à Oxford.

[2] M. Dargaud s'est attaché, dans ses livres historiques, à chercher dans ses personnages les rapports du physique et du moral. Peut-être abuse-t-il de l'usage des portraits. Ses œuvres sont remplies de traits de grand maître. Quant à ses idées et à sa forme, qui ont passionné Lamennais et madame George Sand, un catholique a beaucoup de réserves à faire.

[3] Cet abrégé est appelé : *Copie moderne du Cartulaire de Royaumont.* 1 vol. in-4°.

présentant en deux pages un petit aperçu des destinées de Royaumont. De Gaignières ne prétendait à aucune littérature, il parle sans aucun art; sa langue est même assez incolore; mais il rachète ce côté négatif par une grande naïveté de ton et un vif amour de l'abbaye où il séjourna, amour qui va jusqu'à une pieuse tendresse. Après avoir énuméré en quelques lignes les anciennes grandeurs historiques de Royaumont, les libérales munificences de saint Louis à son égard, il a le noble courage de flétrir l'institution de ces abbés commendataires qu'il regardait comme les fléaux de Royaumont.

Il avait été tracé, au dix-septième siècle, un plan de l'abbaye de Royaumont, qui fut dédié aux princes de Lorraine, seigneurs de Royaumont et d'Asnières. Cette vue, prise à vol d'oiseau, fait envisager l'ensemble du monastère avec les dépendances territoriales qui en marquaient la circonscription et la beauté. Mais on doit à Gaignières, et à Millin qui écrivait 100 ans après Gaignières, une véritable gratitude pour avoir retracé par le crayon et par la gravure la physionomie des détails, des vues de la façade principale de l'église de Royaumont qui est détruite à jamais, des vitraux, des pierres tombales, et quelques figures de personnages de Royaumont. S'il fallait établir un parallèle entre Millin et de Gaignières, on devrait dire que dans son ensemble Millin n'est qu'un peintre froid; et si on le considère comme un historien accidentel de Royaumont, il n'est qu'un piètre historien, plein de préjugés et de sécheresse. Gaignières au contraire a du cœur, on sent qu'il aimait Royaumont d'après ce qu'il en a écrit; son âme a passé dans ses pages: il termine la préface de son manuscrit par une prière, en employant des formules profondément cléricales: « Priez Dieu, dit-il, ami lecteur, qu'il se ressouvienne de son sanctuaire, et qu'il répare les ruines d'un témoignage très-authentique de la sainteté et piété du grand saint

Louis, afin que son nom y soit loué et exalté en siècles des siècles. » Entre Millin et Gaignières, on trouve au sujet de Royaumont toute la différence qui sépare l'esprit du dix-septième siècle d'avec celui du dix-huitième. Il y a de l'esprit fort dans Millin, tandis que Gaignières est un type de bonhomie fénelonienne[1].

Vingt ans après Gaignières, deux autres visiteurs vinrent frapper à la porte de Royaumont, deux savants, deux membres de cette congrégation de Saint-Maur dont le nom est un nom éclatant, dans les lettres et dans les sciences historiques. Dom Edmond Martène[2] et dom Ursind Durand, furent reçus par les religieux de Royaumont en 1713. Royaumont était une des stations du grand voyage littéraire que les deux savants bénédictins entreprirent, par suite d'une résolution prise en 1708 au chapitre général de Marmoutiers. On les avait chargés de faire une excursion dans les monastères répandus sur tout notre sol, de visiter les archives des principales abbayes de France, pour y recueillir les pièces nécessaires à la perfection de la nouvelle ou du nouveau *Gallia christiana*. Dom Martène et dom Durand firent imprimer, en 1717, les notes recueillies dans leur voyage, sous le titre de : *Voyage littéraire de deux jeunes bénédictins*, où l'on trouve leur impression relative à Royaumont. « Nous avions résolu, disent-ils, d'aller après Pâques travailler dans les électorats de Trèves, Mayence et Cologne; mais

[1] On retombe nécessairement dans la théorie de M. Taine, vraie quand elle est contenue dans certaines bornes : « Nous arrivons à poser cette règle que pour comprendre une œuvre d'art, un artiste, un groupe d'artistes, il faut se représenter avec exactitude l'état général de l'esprit et des mœurs du temps auquel ils appartenaient. »

[2] Dom Martène est célèbre par le *Thesaurus novus anecdotorum*, 5 volumes in-folio; Paris, 1717. Le tome IV contient les actes des conciles et les chapitres généraux des plus illustres congrégations, notamment de celles des bernardins de Cîteaux. Dom Martène avait cinquante-neuf ans, quand il vint à Royaumont; son compagnon, dom Durand, qui appartenait, comme dom Martène, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés de Paris, était plus jeune; il avait environ trente et un ans.

la guerre qui porta les armes en Allemagne (commencement du dix-huitième siècle), nous obligea à changer de dessein. Ainsi, le jeudi 20 avril 1713, nous partîmes de Saint-Denis, par un temps fort incommode pour aller à l'abbaye de Royaumont. Mais la charité des religieux et le plaisir que nous eûmes de voir un *des plus beaux monuments de la piété de saint Louis*, nous fit oublier tout le mal que nous avions souffert du froid, du vent et de la neige. Nous y vîmes *une des belles églises qui soient dans l'ordre de Cîteaux*, longue de 300 pieds, élevée de 86 et demi sous voûte, nous y vîmes *la chapelle* où le saint roi *faisait ses prières*, *le lieu où il prenait la discipline dans la sacristie*, l'endroit où était *sa chambre* dans le *dortoir* des religieux, les lieux réguliers qui ressentaient *une magnificence vraiment royale.* » — « L'*affection* que saint Louis avait pour cette maison, le porta à y faire enterrer quelques-uns de ses enfants, dont on voit encore les tombeaux avec celui de Philippe d'Artois décédé en 1291, et de Louis, fils du comte d'Alençon. »

Bien qu'on ne fût pas tenu à de grands frais vis-à-vis de ces deux religieux, Royaumont était assez partisan de l'égalité dans l'amabilité, et on y estimait que tous les hommes se valent du côté de la dignité naturelle. Dans tous les cas, le seul mobile de la fraternité aurait inspiré de généreux empressements envers deux bénédictins, deux membres de la même famille, envers deux collègues du cloître. Et, supériorité pour supériorité d'ailleurs, le talent, la science et le génie forment des distinctions personnelles et composent une auréole qu'on ne dédaigne pas dans les temps modernes, et auxquels les messieurs de Royaumont n'étaient pas insensibles. Ils firent le meilleur accueil aux deux touristes de l'érudition : si bien que dom Martène et dom Durand en furent particulièrement touchés, et qu'ils ont consigné dans leur livre le témoignage de leur reconnaissance pour la charité des religieux. Les

deux voyageurs, accoutumés aux grandes et exceptionnelles bibliothèques accumulées à Paris, ne parurent pas très-émerveillés de la bibliothèque de Royaumont, soit qu'ils ne l'aient pas suffisamment parcourue en détail, soit que cette bibliothèque eût considérablement souffert pendant le quatorzième et le quinzième siècle, à cause des guerres avec les Anglais. « On dit, continue dom Martène, que saint Louis laissa sa bibliothèque à Royaumont et aux cordeliers. On y trouve effectivement quelques manuscrits qui viennent de ce saint roi; mais aujourd'hui, il en reste très-peu qui soient dignes de la libéralité de ce grand prince, car nous n'y vîmes que quelques ouvrages de saint Augustin, de saint Grégoire, de saint Thomas, la *Somme* d'Estienne archevêque de Cantorbéry, et une *Histoire de la maison de Laval*, écrite par Pierre Lerzan, il y a environ deux cents ans[1]. »

S'il y avait des traditions d'hospitalité à l'abbaye de Royaumont, antérieurement à l'abbé de Ballivières, il y a lieu de soupçonner un deuxième élément d'influence sur le seigneur commendataire; c'est le voisinage de Chantilly qui, selon toute probabilité, dut être l'écueil mondain de l'abbaye de Royaumont, ou plutôt la cause première des idées d'agrandissement de son dernier abbé commendataire. Il semblait difficile que M. de Ballivières ne se ressentît à aucun degré de ce va-et-vient perpétuel de Paris et de Versailles à Chantilly, qui régna pendant tout le dix-huitième siècle. Chantilly excita l'émulation de nos abbés. Croit-on, par exemple, que la passion de la chasse et des chiens qu'eurent toujours les Condé, n'ait pu agir en aucune manière, sur le pieux monastère du voisinage? Nulle part, la fête de la Saint-Hubert, illustre et vénéré patron des chasseurs, ne se célébrait avec autant de pompe. C'est de 1719 à 1735, que furent con-

[1] *Voyage littéraire, en* 1713, IIe partie, p. 153.

struites ces splendides écuries de Chantilly, subsistant encore, qui forment un immense parallélogramme situé sur la pelouse, et dont l'architecture est grandiose. Or, une tyrannique coutume s'était établie, au dix-huitième siècle, pour les grands personnages, pour les étrangers de distinction qui venaient à la cour de France : c'eût été presque déroger que de manquer de visiter Chantilly et l'abbaye de Royaumont. L'usage consacrait une sorte de promenade de Longchamp à double objet : Royaumont était la station pieuse de l'excursion, tandis que Chantilly en était la station mondaine. La nécessité de voir les splendeurs des Condé, leurs écuries monumentales, leur château, décoré par les van der Meulen et Watteau, leurs chasses, les féeries de leur jardin, de leurs étangs et de leurs canaux, rejaillissait sur Royaumont, où il était de bon goût de visiter le monastère qu'avait habité saint Louis. La nature humaine trouve un charme secret dans ces transitions du profane au sacré : ne serait-ce que cet épicurisme qui aime à diversifier les émotions par des contrastes, comme on accidente les jardins artificiels par des cascades de création humaine?

Depuis que Louis XIV avait rendu au prince de Condé, en 1661, la seigneurie de Chantilly, Chantilly n'avait plus cessé d'appartenir à la maison de Condé. C'est à ces princes que cette terre devait sa splendeur, sa célébrité européenne et les beautés qui en faisaient un des plus remarquables ornements de la France, et qui y attiraient une foule toujours renaissante de curieux et d'étrangers. Le grand Condé, retiré vers 1665 à Chantilly, et occupé sans cesse des embellissements de ce beau séjour, s'y était entouré d'une société, choisie parmi les hommes célèbres du siècle de Louis XIV. Le maréchal de Luxembourg, le cardinal de Polignac, Bossuet, Molière, Lamoignon, Bourdaloue, la Rochefoucauld, la Bruyère, Boileau, Racine, Corneille, Santeul, en étaient. C'est lui qui avait

fait percer les routes de la forêt, et ouvrir le grand canal long de trois quarts de lieue, canal admiré, assez droit pour les amateurs d'anciens jardins, assez courbé pour satisfaire les modernes ennemis de la ligne droite. Le prince Henri-Jules, fils du grand Condé, qui avait fait aussi ses délices de Chantilly, augmenta les embellissements introduits par son père; il fit construire l'église et exécuter ce qu'on nommait le parc de Sylvie. Ce fut ensuite Louis-Henri-Jules de Bourbon, ministre du royaume, immédiatement après le régent qui fit élever l'hôpital et les écuries en 1735.

On passe vite l'époque de ce Louis-Henri, duc de Bourbon, fils de Louis III de Bourbon et de Louise-Françoise de Bourbon, fille naturelle du roi et légitimée de France; on ne connaît guère ce Louis-Henri que sous le nom de *Monsieur le Duc*, mais il a une triste page dans l'histoire. Il s'était montré le digne chef d'une noblesse dissolue. Nommé par le duc d'Orléans, chef du conseil de Régence, après la mort de Louis XIV, il était devenu premier ministre en 1723; mais le gouvernement de M. le Duc, durant les trente mois de son ministère, ne furent que le gouvernement personnel de la marquise de Prie, la Pompadour du moment. Chassé des affaires et remplacé par le cardinal Fleuri, M. le Duc résidait continuellement à Chantilly, où il avait un train royal. C'est alors que s'élevèrent ces fameuses écuries, pouvant contenir deux cent quarante chevaux. Les murs étaient ornés de têtes de cerfs. A la voûte étaient peintes deux chasses, l'une au loup, l'autre au sanglier. Il y avait à ensevelir dans le plus profond oubli le côté scandaleux de la vie privée de M. le Duc; on ne se souvenait que de la brillante réception que Chantilly fit à Louis XV au retour du sacre en 1725, ainsi que des fêtes que M. le Duc offrit à Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, duchesse de Berry. L'abbé de Ballivières ne savait-il pas que ces fêtes surpassèrent en magnificence les pompes du voyage de Louis XIV?

L'abbé de Ballivières n'était pas né lorsqu'on éleva ces splendides écuries de Chantilly; mais il les vit dans leur plein épanouissement; près de trois cents chevaux y avaient de l'air « autant que sous le ciel, et mangeaient l'avoine dans des auges de marbre ou dans la main des princesses; » ils s'y éveillaient encore « à la diane, sous des selles de velours et battaient de leurs sabots luisants la verte pelouse. » Mais l'abbé de Ballivières fut personnellement en rapport avec les trois derniers Condé[1] : ce sera ici l'influence la plus active dont se ressentira l'abbé commendataire. Comment être en relation avec ces trois princes, les trois derniers représentants de la race des Condé, de cette race dans laquelle il y avait « cet esprit à brûle-pourpoint, et cette sève nationale que la chanson du Béarnais immortalise[2], » sans payer un tribut quelconque à la contagion du voisinage?

Chantilly avait acquis de la célébrité autant par les visites que dès longtemps les rois y vinrent faire et par les fêtes qui leur furent données, que par les trésors de tout genre qui y étaient réunis. On parle d'un voyage de Charles-Quint en 1540. François de Montmorency y reçut Charles IX après le mariage de ce roi avec l'archiduchesse Marie d'Autriche. Henri IV y venait souvent visiter Henri de Montmorency, premier du nom. En 1671, Louis XIV vint avec toute sa cour, à Chantilly, pour ces fêtes magnifiques qui eurent lieu, notamment dans la forêt au lieu dit *la Table*, dont madame de Sévigné a conservé le souvenir dans ses Lettres (avril 1671), et auxquelles se rattache l'événement si connu de la mort du contrôleur de la bouche Vatel, qui se tua, dit-on, parce que la marée n'arrivait pas à temps. Lors du sacre de Louis XV, en 1725,

[1] 1° Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, héros de Johannisberg, 2° Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé, fils du précédent; 3° le duc d'Enghien, fils du précédent, fusillé plus tard à Vincennes.

[2] Voy. *Histoire des trois derniers princes de Condé*, par Crétineau-Joly.

Louis-Henri de Bourbon le reçut avec une magnificence dont le souvenir est encore conservé dans ce lieu.

Le séjour de Chantilly était à celui de Versailles sous Louis XV et Louis XVI, ce que le nom de Condé était à celui de Louis XIV. Aussi le roi de Danemark, Christian VII, qui parcourut l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et la France, fréquentant les académies et les sociétés savantes, Gustave III, roi de Suède, voyageant sous le nom de comte de Haga, Joseph II d'Autriche, et le comte du Nord, qui fut Paul Ier petrovitch de Russie, vinrent-ils successivement rendre hommage au duc Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et à sa famille. Les excursionnistes de Chantilly, faisant comme il a été dit une halte inévitable à Royaumont, l'abbaye célèbre par son hospitalité se piquait de ne pas démériter de sa vieille réputation. N'est-ce pas dans ce sentiment que se découvre l'explication et l'origine première des goûts de construction dont fut saisi l'abbé de Ballivières dès l'année 1785? Comment être en rapport de voisinage avec ces princes, « patriarches de la gloire, traversant nos annales, enseignes déployées? » Comment fréquenter à Versailles et à Chantilly « ces diables à quatre » comme on a appelé les princes de Condé, sans contracter quelques goûts, sans être tenté d'imiter de loin les méthodes de princière réception? Le prince Louis-Joseph de Bourbon avait alors quarante-neuf ans ; l'abbé de Ballivières n'assista pas aux fêtes du 26 septembre et du 27 novembre 1762, données à Chantilly au retour du prince de Condé d'une campagne heureusement terminée. M. de Ballivières était trop jeune alors et n'était pas encore abbé de Royaumont. Mais les vieillards d'Asnières et de Viarmes se souviennent encore de Louis-Joseph, prince de Condé, de celui-là même qui avait vaincu le prince de Brunswick en 1762, à l'affaire de Johannisberg. Fils de Louis-Henri et de la princesse Caroline de Hesse-Rheinfels, Louis-Joseph de

Bourbon était spirituel et brave; il avait à vingt ans rejoint l'armée française en Allemagne, il avait combattu et triomphé à Johannisberg, et suivi toutee les péripéties de ce grand drame militaire qu'on appelle la *guerre de Sept ans*. L'abbé de Ballivières vit assez de fêtes sans assister à celles données à Paul Ier de Russie et au roi Louis XV. On ne doit pas omettre surtout une des visites reçues par Royaumont au dix-huitième siècle, parce qu'elle offre un épisode très-étrange, que l'on s'accorde à rattacher à l'abbaye de Royaumont et qui plaisait à l'imagination de l'abbé de Ballivières. C'est que cette fois le visiteur auquel l'abbaye donna l'hospitalité, avait une célébrité littéraire et romanesque si prononcée, que de nos jours encore il inspire de l'enthousiasme aux maîtres de la critique au dix-neuvième siècle [1]. Celui qu'on recevait était le poétique et aventureux auteur de *Manon Lescaut* et du *Doyen de Killerine*, dont les pieds avaient remué plus d'un scandale. On l'a dit, pour le talent, l'égal de le Sage, plus grand écrivain que Racine le fils, que madame de Lambert, et le chancelier d'Aguesseau. Mais lorsqu'on frappait à la porte de Royaumont, l'abbé Prévost était mourant; on venait demander secours au chirurgien de l'abbaye, et par une horrible méprise, au lieu de donner des secours intelligents et opportuns, on causa accidentellement la mort de l'illustre romancier.

La singularité d'un ex-moine, qu'on rapporta à l'abbaye tout malade et mourant après une attaque d'apoplexie qu'il avait eue dans la forêt de Chantilly, était trop saisissante, pour que les amateurs d'aventures l'eussent passée sous silence. On s'en est emparé avec la joie d'une piquante découverte propre à divertir le public avide d'émotions dramatiques. On était en 1763; l'abbé Prévost vivait, vers les derniers temps, dans une solitaire habitation

[1] *Voy.* Villemain et Jules Janin.

qu'il avait achetée dans le faubourg de Chantilly, à Saint-Firmin; et, comme sa vie avait été extraordinaire, les rédacteurs de chroniques se sont hâtés de joindre la légende à l'histoire :

« L'abbé Prévost, dit l'auteur des *Souvenirs de la marquise de Créquy*, vivait assez tristement; il n'allait guère que chez M. Riquet de Caraman et M. Huguet de Semonville. C'était un gros homme à figure sombre avec une voix lugubre; il était assez bien vêtu. On racontait de lui des choses étranges; qu'il mangeait du tabac d'Espagne avec le melon...

« Il est mort d'une horrible manière : il avait été saisi d'apoplexie dans le bourg de Royaumont, non loin de Chantilly; il fut transporté chez le curé du village, où le bailli des moines arriva pour instrumenter de sa profession, et d'où ce justicier de malheur envoya requérir le chirurgien de l'abbaye[1] pour venir procéder à l'ouverture du corps, afin qu'il ne manquât rien à la perfection de son procès-verbal. Il n'était pas mort et mourut sous le scalpel. Il y avait toujours eu quelque chose de cela dans la physionomie de ce malheureux homme, dans ses regards sinistres et dans sa voix sourdement lamentable[2]. »

La première fois que M. de Ballivières entendit raconter cette étrange aventure, il était à peine dans sa quatorzième année, alors que l'imagination est si impressionnable. Le pauvre abbé Prévost n'eut pas seulement le malheur de mourir d'une façon tragique, il était encore réservé à voir travestir ses derniers instants d'une manière

[1] Le citoyen Cambri, dans sa *Description du département de l'Oise*, rapporte la mort de l'abbé Prévost en ces termes : « Le célèbre abbé Prévost, l'auteur de *Cleveland*, des *Mémoires d'un homme de qualité*, de l'*Histoire des Voyages*, etc., cet homme, doué d'une imagination si vive, d'une si grande facilité, avait choisi pour sa retraite la commune de Saint-Firmin : il mourut en face de Courteuil, au pied de la croix du village, en revenant de Saint-Nicolas à Saint-Firmin. » (Tome II, p. 88.)

[2] *Souvenirs de la marquise de Créquy*, t. IV, p. 57. On sait que ces *Souvenirs* sont l'ouvrage d'un compilateur spirituel du dix-neuvième siècle.

grotesque, et la littérature légère du dix-neuvième siècle devait coucher sa dépouille mortelle dans le fond d'un conte frivole. La forêt de Chantilly, qui prête aux accidents tragiques, aurait dû suffire pour les thèmes de l'imagination. Un poteau, placé vis-à-vis les grilles de ce qu'on appelle le parc de Sylvie, dans la forêt de Chantilly, indique la *route de la Fille Morte*, allant au carrefour du Connétable ; un prince de Condé, chassant un jour dans la forêt, trouva une fille adossée contre un arbre avec un fagot de bois qu'elle venait de ramasser et qui était encore debout, quoiqu'elle eût été frappée à mort par la foudre. De là, la tradition de la *route de la Fille morte*. Ces épisodes du passé n'étaient pas encore assez dramatiques : on a voulu, selon la poétique de Shakspeare, mêler la comédie au drame, associer le burlesque et le sérieux ; l'apparition de l'abbé Prévost à Royaumont est devenu le texte d'un tableau à la Courbet, avec du réalisme sans réalité, dans lequel la vérité historique, les convenances et les simples vraisemblances paraissent passablement sacrifiées.

De nos jours, on se croit trop le droit de plier quelques incidents d'histoire au besoin de satisfaire les passions des partis, et l'on ne prend pas assez la peine de se pénétrer d'un sujet pour en écrire avec compétence ; c'est ce qui est arrivé à l'écrivain moderne qui a essayé de redire, à son point de vue, la dernière époque de la vie de l'abbé Prévost. On n'imagine rien de vulgaire, de faux et de plat tout à la fois comme son récit. L'abbé Prévost ayant acquis de la célébrité littéraire, naturellement on a cru devoir représenter les moines de Royaumont comme jaloux et désireux de revendiquer le personnage. Vivant, il s'était arraché à la clôture : on aura du moins juridiction sur le mort. « Dans sa jeunesse, dit le moderne écrivain[1], et à la suite d'un mouvement *irréfléchi* d'abnégation, l'abbé

[1] *Les Châteaux de France*, par M. Léon Gozlan.

Prévost s'était fait recevoir moine à Saint-Firmin[1]; caractère théologiquement indélébile[2], mais dont il n'aimait guère à se prévaloir, comme si le repentir eût suivi presque aussitôt la détermination. Soit que déjà la société du temps ne respectât plus beaucoup les ordres monastiques, soit que lui-même eût honte d'avoir cherché sa place ailleurs que dans l'humilité religieuse à laquelle il s'était d'abord voué : par pudeur pour lui ou par respect humain, l'abbé Prévost n'osa jamais avouer pendant sa vie qu'il était moine et de la règle de saint Benoît. Mais son ordre le savait, c'était un sujet dont il fallait tirer parti ; comme gloire ou comme scandale, l'abbé Prévost appartenait à l'ordre. Il eut beau s'effacer derrière un renom littéraire, se perdre dans le tourbillon du monde, se brouiller avec le ciel, on gardait soigneusement, et avec toute la haine *lente* des cloîtres, dans le monastère de Saint-Firmin, son nom inscrit sur le livre d'affiliation et sa discipline pendue au clou. A l'office du soir, on *l'appelait trois fois par son nom*[3]. A la prière du matin, le portier faisait la simagrée de l'éveiller par ces mots répétés dans la longueur des corridors : « *Frère Antoine-François* « *Prévost,... les Matines !* »

Cette mise en scène n'a rien à voir avec l'histoire, elle est complétement fantastique. Malgré la *haine lente* des cloîtres, on n'appelle pas les individus par leur nom ; il n'est pas d'usage de faire entendre des cris assourdissants le long des corridors conventuels. Cela ne s'est fait jamais dans aucun monastère depuis l'établissement des ordres religieux. Mais le reste de la caricature n'est pas moins ridicule et a droit d'étonner sous la plume d'un écrivain de quelque consistance. « Si des étrangers visitaient le monastère, on dirigeait leur attention sur la

[1] D'où tire-t-on que l'abbé Prévost était moine de Saint-Firmin ?
[2] Quelle est cette théologie qui enseigne le caractère *indélébile* du moine ?
[3] Léon Gozlan a rêvé tout cela.

stalle du réfectoire où se lisait gravé dans le chêne le nom européen de l'abbé Prévost; par une raillerie presque chrétienne, on le citait comme le frère le plus humble aux offices, le plus strict sur les macérations. Bien des années s'écoulèrent, et la tradition maligne des moines ne se perdit point. Les jeunes la reçurent des vieux. Elle serait allée jusqu'à la fin du monde si les moines avaient dû aller jusque-là, et surtout l'abbé Prévost. Mais l'abbé Prévost vieillissait; il sentit le besoin de respirer l'air natal. Ses médecins lui conseillèrent de revoir Saint-Firmin. Lui, qui ne se souvenait plus d'avoir été moine une pauvre fois dans sa vie, qui avait même oublié qu'à défaut il était resté abbé, n'imagina aucun inconvénient à revoir Saint-Firmin. Les moines apprirent bientôt son retour: les moines se réjouirent. Pour les vieux, c'était une vengeance à accomplir, pour les jeunes, une légitime à toucher. Ce fut fête au monastère. On secoua la discipline, on brossa la haire; on cria de plus fort : *Frère Antoine-François Prévost*, descendez, les *Matines* sont sonnées! Frère Prévost, voilà l'office de minuit! Frère Prévost, c'est aujourd'hui jeûne! Frère Prévost par-ci, frère Prévost par-là. On eût dit qu'il était le seul moine de l'ordre.

« Au dehors, on le guetta comme une proie. »

Combien ces machines de roman sont puériles et ridicules! et il faut demander pardon à la dignité de l'histoire d'oser les évoquer ici. Ce qui suit est le comble du grotesque; il fallait imaginer une scène où l'on se disputât le cadavre de l'abbé Prévost; il fallait que, dans cette scène, il y eût du moine, parce que, dans les conditions modernes de certains succès littéraires, il s'agit moins de rester dans le vrai que de caresser les appétits et les préjugés d'une classe de lecteurs. La scène inventée par le romancier se passe entre un moine et un curé; mais l'on se demande ce qui domine le plus dans ce passage, ou l'absence complète de goût, ou la basse trivialité. « Et

l'excellent abbé Prévost ne songeait pas seulement à faire une visite simple de politesse au monastère ; au fond, il n'aimait plus les moines, il ne lisait guère que des romans anglais et le *Mercure de France ;* son seul ami était un curé plus jeune que lui de quelque vingtaine d'années, chez lequel il allait boire et jouer. Probablement Prévost ignorait même l'existence du monastère de Saint-Firmin. Un soir, l'abbé Prévost, en sortant de chez M. le curé de Saint-Firmin, tomba de toute sa hauteur sur le seuil de la porte, frappé d'une attaque d'apoplexie. Le curé sort et le prend par la tête afin de l'entraîner chez lui. Mais il trouve une forte résistance, une résistance invincible : c'était un moine qui tirait l'abbé Prévost par les pieds. — Il est à moi, disait le curé. — Il est à moi, disait le moine de Saint-Firmin : je l'aurai. — Vous ne l'aurez pas. Et chacun d'eux tiraillait en sens contraire l'infortuné abbé Prévost, qui mourut ou fut tué dans ce double zèle pour avoir son corps. »

Suit une scène absurde où, de sa pure invention de romancier, l'écrivain accélère le dénoûment, et ne croit aucun moyen plus efficace pour le précipiter que de répandre un sac d'écus sous les yeux de l'un des contendants. Une pluie métallique a paru l'expédient suprême[1].

On regrette, à tous égards, qu'un écrivain français s'abandonne à de pareilles déviations, et ne puisse aboutir qu'à des inventions aussi plates. L'auteur des *Châteaux de France* a-t-il vraiment inventé? Plus noble fut le démêlé qui eut lieu pour le corps de J. Charles d'Orléans-Lon-

[1] Le récit, en effet, continue ainsi : « Le curé triompha ; les souliers seuls de l'abbé Prévost restèrent aux mains du moine qui courut éperdu, cette relique à la main, raconter à ses confrères ce qui venait d'arriver.— Puisque nous ne l'avons pas eu vivant, il nous le faut mort : tel fut le cri général de la congrégation ; et, seul, chargé de cette grande mission, le supérieur se rendit chez le curé de Saint-Firmin, emportant sous sa robe quelque chose de volumineux. Sans dire un mot, sans employer les arguments, repoussés avec perte, du premier moine ; sans recourir à la violence, le supérieur,

gueville, seigneur de Tancarville et fils de la célèbre duchesse de Longueville, l'héroïne de la Fronde, l'inspiratrice de la muse éteinte de M. Cousin. D'après l'histoire, à peine ce gentilhomme, qui commença par porter le nom de comte de Dunois et finit par s'appeler l'abbé d'Orléans, avait-il rendu le dernier soupir, en 1694, que les moines de Saint-Georges de Bocherville, chez lesquels il s'était retiré, et le curé du lieu se disputèrent son corps. Il y eut procès. Le cadavre, embaumé par les soins des moines, resta une année entière sans être inhumé. Enfin le curé l'emporta, et le duc d'Orléans-Longueville fut placé dans l'église de la paroisse. Est-ce une réminiscence du fait de Saint-Georges de Bocherville, que l'écrivain moderne a voulu reproduire? Mais pourquoi mêler à un plagiat un incident presque odieux et en toute hypothèse antipoétique? Il ne serait pas généreux à un auteur d'origine israélite de faire peser même indirectement, sur des chrétiens, un reproche d'amour excessif de l'argent. Pourquoi cette image positiviste, prosaïque en tout cas, d'un sac d'écus répandus sur un plancher? Qu'un écrivain de race juive excelle à traiter les matières de spéculation financière, nul ne veut y contredire. Mais, en ce qui concerne le mirage de l'argent et la séduction que l'or exerce, on admettra que chrétiens ou disciples de Moïse, tous y sont également sensibles.

Mal engagée, l'anecdote a de la peine à gagner la dernière phase de son dénoûment. « L'abbé Prévost, emporté au monastère, fut aussitôt dépouillé de ses habits laïques; on le revêtit de la robe de moine, on fit à son corps toutes

étant entré dans l'appartement où gisait, à côté du curé, le cadavre de l'abbé Prévost, ouvrit sa robe, et en sortit un sac assez enflé, qu'il vida sur le parquet. La vue d'une centaine d'écus, qui couraient de droite et de gauche, éblouit le curé; il se précipita dessus avec voracité; et, tandis qu'il courait les ramasser sous les tables, sous les armoires, sous le lit, dans les trous du plancher, le vigoureux supérieur jeta le corps de l'abbé Prévost sur ses épaules, et l'emporta au monastère. La joie y fut immense. Depuis quarante ans, on aspirait à ce jour de triomphe : il était arrivé.

les cérémonies usitées dans les couvents à la mort d'un frère. La cendre et le cilice ne furent pas oubliés. Saint Benoît et saint Firmin rayonnèrent de cierges. La cloche fit son devoir; on ne lésina sur aucun détail. Le lendemain, on l'enterra dans le cimetière du couvent, et sur la pierre de sa tombe, on se garda bien d'écrire ses titres nombreux à la postérité, on y grava seulement : *Ici repose frère Antoine-François Prévost d'Exile, moine indigne de Saint-Firmin*[1]. » A l'époque de l'abbé de Ballivières, on était, aussi bien qu'aujourd'hui, de force à noyer un fait dans une fantaisie d'auteur. Ce n'en est pas moins la diminution regrettable d'un épisode qui, dans l'histoire, offre une situation émouvante. Que l'on se disputât la renommée littéraire de l'abbé Prévost, cela se concevrait. Son roman de *Manon Lescaut*, qu'il ne faut pas louer sous tous rapports absolument, passe pour un chef-d'œuvre de la littérature française, par la manière dont sont rendus le naturel et la passion; il place son auteur au rang des premiers prosateurs de son époque; mais l'individualité de l'abbé Prévost, dotée d'un riche talent, était nulle du côté du caractère; et il n'eût été ni convenable ni prudent pour l'honneur d'une abbaye de revendiquer un personnage dont l'existence avait été si excentrique, et dont les mœurs vagabondes excitèrent l'improbation non-seulement des publicistes[2], mais de l'opinion entière en Europe. Ce qui est sûr, c'est que l'abbé Prévost donna, dans ses jeunes années, l'exemple d'une mobilité étrange,

[1] *Les Châteaux de France*, par Léon Gozlan, 2e série, édit. 1857, p. 64.— Antoine-François Prévost d'Exiles était né le 1er août 1697, à Hesdin (Artois). Il étudia à Paris; essaya d'être jésuite, se fit soldat, rentra au couvent; changea, revint; reprit sa liberté; revint au métier des armes. Il vint ensuite dans un couvent de bénédictins; prononça ses vœux en 1720; fut fait prêtre par l'évêque d'Amiens, prêcha à Évreux, travailla à la *Gallia Christiana;* voulut ensuite passer dans l'ordre de Cluny. — Ici, commencèrent d'autres excentricités plus graves : il erra en Hollande, en Angleterre; rentra en France, et mourut en 1763.

[2] Lenglet-Dufresnois lui reprocha ses aventures romanesques, et Voltaire l'appelait *moine défroqué.*

entrant dans un couvent, le quittant pour entrer comme volontaire dans les rangs de l'armée, et puis retournant au cloître. Il en sortit une seconde fois pour y rentrer ensuite; il accepta la prêtrise, pour se dégoûter derechef. En 1727, on le voit fuyant en Hollande, où il écrivit ses romans pour subsister. Grâce à l'appui du prince de Conti et du cardinal de Bissy, il lui fut permis de reparaître en France, en 1734. Un jour, sa paupière se ferma. Et pourquoi donc dégrader sa dernière heure par une fiction de mauvais goût? L'abbé Prévost était né en Artois, en 1697. L'histoire aime mieux le contempler regrettant, dans les années de son âge mûr, les fautes de sa jeunesse, achetant une petite maison à Saint-Firmin près Chantilly, pour y consacrer son temps à des travaux plus conformes à sa première vocation. Laissons l'abbé Prévost mourant à l'abbaye de Royaumont; une mort tragique et imprévue arrêta l'effet de ses intentions pieuses. Comme il traversait la forêt de Chantilly, pour se rendre à la petite campagne qu'il avait, il fut frappé d'évanouissement. Trouvé au pied d'un arbre et rapporté sans connaissance, il expira sous le scalpel d'un chirurgien de village, le 23 novembre 1763, à l'âge de soixante-six ans. La seule controverse est de savoir si l'abbé Prévost expira à Royaumont même ou à Saint-Firmin, et M. de Ballivières touchait aux fraîches origines de la tradition locale qui désigne l'abbaye de Royaumont comme théâtre de cette mort tragique. Réduite à ses termes les plus simples, l'histoire de l'abbé Prévost se résumait en ce que des paysans ayant apporté son corps à l'abbaye, la justice fut appelée et le chirurgien procéda à l'ouverture du corps. Un cri du malheureux qui n'était pas mort, glaça d'effroi les assistants. Le sort spirituel de celui qui, durant vingt ans, s'était fait un jeu des serments les plus sacrés[1], éveilla

[1] L'Europe était ébahie de ce que l'écrivain de *Manon Lescaut* avait été ramasser, dans la fange des grandes villes, deux êtres aussi dégradés que

toutes les sollicitudes. L'abbé Prévost ne rouvrit les yeux que pour se voir mourir, et retrouver sous son regard l'apparition vengeresse des moines de Royaumont, comme s'ils étaient les accusateurs de sa jeunesse éparpillée à tous les chemins.

Si l'histoire insiste sur les circonstances diverses où se trouva mêlé l'abbé de Ballivières, c'est qu'on doit réunir tous les éléments pour mieux comprendre la série des faits relatifs aux destinées de Royaumont dans la crise qui marqua la fin du dix-huitième siècle, et que, d'autre part, cet abbé fut associé à l'épreuve suprême du monastère. Il s'agit de s'expliquer comment cet abbé commendataire fut conduit à toucher à l'architecture de l'abbaye, et à modifier totalement le logement abbatial. On en doit trouver la raison dans son entourage, ainsi que dans ses propensions personnelles. Ce n'est pas du côté de sa famille que pouvaient lui venir des goûts immodérés de luxe. Il avait un frère, le marquis de Ballivières, qui venait passer quelques jours avec sa dame[1], la marquise, à l'abbaye; il n'est pas présumable que ce soit eux qui aient dégoûté l'abbé de Ballivières de l'ancienne demeure abbatiale, qu'il ne trouvait ni assez confortable, ni assez accentuée d'architecture. Le marquis de Ballivières contrastait profondément avec l'abbé; c'était le type de l'officier français dans toute la solidité de son bon sens, et avec cette vieille fidélité aristocratique d'autrefois. Le marquis de Ballivières, qui était dans l'infanterie avant 1789, commandait en second le régiment du Roi, à Nancy, où l'on a conservé de lui le meilleur souvenir; il avait l'esprit

les deux principaux personnages de ce roman, pour appeler sur eux l'intérêt du lecteur.

[1] La marquise de Ballivières était une demoiselle Priolo, famille italienne, établie dans le Bourbonnais. Un Priolo était né, en 1602, à Saint-Jean-d'Angely. Il écrivit l'histoire de Mazarin. Mademoiselle de Priolo, qu'épousa le marquis de Ballivières, était une branche de ces Priolo. Ce Benjamin Priolo, qui écrivit l'histoire de Mazarin, au dix-septième siècle, descendait d'une famille, qui, dit-on, donna des doges à Venise.

d'ordre, l'exactitude, l'économie, l'amour de la discipline nécessaire à un chef de régiment; il n'eut pendant toute sa longue carrière militaire qu'une seule punition[1].

L'abbé de Ballivières était, au contraire, un abbé de cour, élégant, bien mis, toujours en costume laïque: aimant le grand train, les beaux chevaux, les splendides équipages; léger de caractère, fréquentant les cercles, mais du reste pas scandaleux. C'est donc son entourage, ce sont ses relations à la cour, ce sont ces circonstances jointes à ses allures, à ses tendances et aux conditions de sa vie intime, qui peuvent expliquer les transformations matérielles considérables qu'il rêvait d'introduire à Royaumont. Or, par la comtesse Diane de Polignac, l'abbé de Ballivières fut mêlé à la vie de Versailles, comme par le voisinage immédiat il participait de la vie de Chantilly. Cette Diane-Françoise-Zéphyrine de Polignac[2], qui était la sœur du comte de Polignac, créé duc héréditaire avec les honneurs du Louvre, et premier écuyer de la Reine, occupa assez d'elle sous le règne de Louis XVI ; ni mariée, ni chanoinesse, bien qu'elle portât la croix honoraire d'un chapitre de Lorraine, le roi lui donna un brevet de Notre-Dame, ce qui ne s'était point fait encore. Une dame de son temps raconte qu'elle n'était ni belle, ni bien faite, que sa mise n'était pas élégante, mais que son esprit et sa sensibilité la faisaient aimer de tous. « Un rien la troublait, elle rougissait comme une pensionnaire. Elle avait pourtant beaucoup de caractère, et ceux qui la croyaient faible se trompaient grossièrement. Elle aimait et soutenait sa famille avec une énergie et une ardeur au-dessus de tout éloge. La séduction de son esprit créait des amis aux Polignac, pendant qu'elle imposait silence aux sots et aux méchants en se faisant craindre[3]. »

[1] Pendant l'émigration, et pour un fait, où il y avait du malentendu.
[2] Elle était née en 1746.
[3] *Mémoires de madame d'Oberkirch*, t. I.

C'est à cause de son intimité avec la famille des Polignac, que l'abbé de Ballivières était des plaisirs agrestes de Trianon, de ces lacs, de ces pelouses, de ces amusements tout innocents sans doute, mais dans lesquels, à travers ces enfantillages du sentiment, les fortes mœurs devaient s'oblitérer. En tout cas, la loi du respect et le prestige de la royauté devaient infailliblement s'y affaiblir. La reine Marie-Antoinette s'y déguisait en laitière de Marmontel; la duchesse de Polignac s'y amusait à traire les vaches et à pêcher les truites du lac. On ne sait ce que pouvait être en ce lieu un abbé de Ballivières ; malheureusement, il en rapportait des goûts de luxe et de frivolité pour Royaumont. Et, comme si ce n'était pas assez de la légèreté et de la dépravation publiques, le goût du jeu avait pris avec frénésie à Versailles. Tandis que Louis XVI jouait un petit écu aux échecs, autour de la reine on taillait un pharaon ruineux; l'abbé de Ballivières était un de ces joueurs. Millin, dans ses *Antiquités nationales*, nous apprend que l'abbé de Royaumont avait cette réputation. Le duc de Levis, qui se rencontrait avec l'abbé de Ballivières chez les Polignac, le confirme dans ses *Mémoires*.

On a déjà indiqué Chantilly, voisinage immédiat de Royaumont, comme un foyer d'élégance et de fêtes mondaines, dont les habitudes durent créer des tentations à l'abbé commendataire. Le prince Louis-Joseph de Condé était original ; il alliait à la bonté du cœur un caractère impérieux et hautain. Nul paysan ne l'abordait sans ressentir les effets de sa munificence, comme aussi nul seigneur n'était à l'abri de ses sarcasmes et de ses caprices. Il aimait la chasse, et en sa qualité de grand veneur, il avait l'habitude de ne respecter ni clôture ni barrières. Les vieillards d'Asnières et de Viarmes racontent l'avoir vu venir plus d'une fois à la Saint-Hubert prendre un repas de chasse à l'abbaye de Royaumont; ils disent qu'ils étaient généralement vingt, vingt-cinq, trente

chasseurs. Le prince venait avec le duc de Bourbon son fils[1], la pommade, selon nos observateurs campagnards, coulait sur les habits des chasseurs, excepté le prince de Condé, qui avait, disent les témoins oculaires « les cheveux tapés et rares, liés derrière sa tête. » Ces vieillards le voient encore, dans son costume de chasseur; il portait des guêtres; ils ajoutent, comme trait de mœurs, que le prince qui renouvelait tous les ans les habits à ses domestiques, portait, quant à lui, toujours le même habit.

Le prince Louis-Joseph de Condé[2] valut à l'abbaye de Royaumont une de ces visites illustres qui contribuèrent, selon toute probabilité, avec le plus de puissance, à la détermination de l'abbé de Ballivières. En 1782, le prince avait donné des chasses splendides dans la forêt de Chantilly, à l'occasion du duc de Russie, qui voyageait sous le nom de comte du Nord. Le cerf[3] se fit courir trois heures et forcer dans la tête du canal qu'il traversa suivi de toute la meute. Le coup d'œil, dit la baronne d'Oberkirch, était superbe, et les chasseurs enchantés[4]. En 1783, ce fut le tour du roi de Suède, Gustave III. La célébrité de l'abbaye de Royaumont, en même temps que la célébrité de Chantilly, attirèrent le royal voyageur sur les bords de l'Oise. Les grands de la terre éprouvaient un grand charme à s'arrê-

[1] Ce duc de Bourbon est Louis-Henri-Joseph, né en 1756, dont il a été déjà question, et dont le fils, Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, fut fusillé le 21 mars 1804, à Vincennes.

[2] En 1779, Louis-Joseph de Bourbon, dit une pièce, qui est aux cartons de Versailles, est admis à acquérir des religieux de Royaumont la terre et seigneurie de Canneville, près de Creil; il passe, le 26 février 1779, avec les religieux un acte, auquel accéda l'archevêque de Cambrai, alors abbé de Royaumont, et l'abbé de Cîteaux, supérieur majeur; les lettres-patentes du roi furent données à Versailles, au mois de juillet 1779.

[3] Le duc de Bourbon, Louis-Henri-Joseph, marié à quinze ans à la princesse Bathilde d'Orléans, en 1761, se sépara d'elle. (Une séparation éclatante en 1780.) Ayant eu un duel avec le comte d'Artois, on les envoya tous deux, au mois d'août 1782, au camp de Saint-Roch, devant Gibraltar; le duc de Bourbon écrit de ce camp, au prince de Condé, son père : « Je suis bien aise qu'il y ait de gros cerfs dans Chantilly. »

[4] *Mémoires de la baronne d'Oberkirck*, t. I, p. 292.

cher au tumulte du monde, pour venir se recueillir quelques jours dans ce pieux sanctuaire que saint Louis aima. Un jour, le couvent des carmélites de Pontoise avait offert à la régente Anne d'Autriche une réception digne d'elle. Depuis cette année 1648, le lieu du couvent où elle avait été reçue prit le nom « d'*appartement de la reine.* » C'est ainsi qu'à Royaumont, depuis 1783, on appelait « *appartement du roi de Suède* » la chambre qu'avait occupée le comte de Haga, nom sous lequel voyageait le chevaleresque roi de Suède.

Gustave III avait fait un premier voyage à Paris en 1771, pour venir préparer, de concert avec Louis XV qui lui promit des subsides, le coup d'État du 19 août 1772, qui lui donna la couronne sans conteste. Il renversa la constitution de 1720, qui frappait d'impuissance le pouvoir royal, et perpétuait l'anarchie en Suède avec les deux partis politiques des *bonnets* et des *chapeaux*. Lorsqu'il revint en France en 1783, il était devenu très-populaire par le rapprochement des liens diplomatiques. L'abbaye de Royaumont lui donna de son mieux l'hospitalité. Peu importait que Sa Majesté le roi de Suède arrivât sans annonce et par suite sans préparatifs ; le cérémonial des monastères n'était pas susceptible de beaucoup de modifications pour un prince. Gustave III s'était présenté à l'improviste chez le roi Louis XVI, et les chroniques du temps ont rapporté l'originalité de son introduction. « A sa première visite chez la duchesse de Bourbon, Gustave III nous raconta [c'est un de ses contemporains qui parle] ses enchantements de Paris, son arrivée, la façon dont il était descendu chez son ambassadeur, qui ne l'attendait pas sitôt, et qu'il trouva ayant pris médecine. Il fit ce récit avec un esprit remarquable de très-bon goût et fort piquant. Le principal défaut du roi de Suède me paraît être la présomption, et c'est, assure-t-on, à la suite d'un défi que lui fit Catherine II, qu'il introduisit dans ses États, à la

cour et même parmi les bourgeois, le costume théâtral adopté aujourd'hui.

« Le comte de Haga est ainsi tombé à la cour comme une bombe. Le roi était à la chasse à Rambouillet, la reine le fit prévenir en toute hâte, Sa Majesté se hâta ainsi de revenir et sans suite, pour ne pas être retardée. Les valets de chambre ne se rencontrèrent point là quand il le fallut; ils avaient emporté les clefs, on ne savait où rien prendre. Le comte de Haga était déjà chez la reine; le roi dans sa bonté ne voulait point le remettre; des gens de la cour aidèrent Sa Majesté à s'habiller, tant bien que mal, et de la façon la plus singulière à ce qu'il paraît. On était si pressé, que tout fut fait de travers sans qu'on s'en aperçût. Il avait une de ses boucles de souliers en or et l'autre blanche, une veste en velours au mois de juin; et ses ordres tout à rebours; il n'était bien poudré que d'un côté, et le nœud de son épée ne tenait pas. La reine en fut frappée et s'en contraria; quant au roi, au contraire, il en rit beaucoup et en fit rire le comte de Haga, qui put juger ainsi de la bonté et de la sérénité de son âme. Louis XVI, ajouta-t-il, après nous avoir raconté tout cela, Louis XVI est le prince le meilleur, le plus bienveillant qui existe. Son âme a une sérénité qui rayonne. J'en suis dans l'admiration [1]. »

Il n'y a qu'à suivre à Royaumont Gustave III de Suède, et l'on voit sinon poindre, du moins se corroborer définitivement le projet de l'abbé de Ballivières. Il veut désormais une demeure abbatiale, où il puisse recevoir, en grand seigneur, les rois de l'Europe, ces souverains étrangers avec leurs ministres, qui, pris tous de la passion des voyages, accouraient tous à Paris et semblaient adopter la coutume d'encombrer le chemin de Chantilly et de Royaumont. On montre dans l'abbaye l'appartement

[1] *Mémoires de la baronne d'Oberkirck*, t. II, p. 97.

qu'occupa le roi Gustave III de Suède [1]. On garda longtemps le lit offert à Sa Majesté [2]. Du roi de Suède on est amené à la construction d'un pavillon florentin à Royaumont, et de cette construction aux grandes affaires de 1789. L'abbé de Ballivières s'occupant de bâtisses au moment de la grande et gigantesque révolution, paraît un anachronisme choquant. Ce n'était pas des alignements de pierres et des élégances d'ameublement qu'il fallait à de sérieux réformateurs d'une maison qui allait s'éteindre. Des hommes éminents en sainteté, en détachement d'eux-mêmes, en talent, en génie, en charité, de grands caractères, de grandes âmes, voilà ce qui aurait régénéré et sauvé Royaumont. Au lieu de cela, l'abbé de Ballivières demande un plan à M. le Masson, architecte, pour avoir à Royaumont un palais dans le goût de ceux de Florence, espérant sans doute y goûter de longues et de molles années. On travailla à ce palais depuis 1784 jusqu'en 1789 [3]. M. de Ballivières chargea, en 1788, le frère de l'architecte, M. François le Masson, qui était sculpteur, de faire la sculpture de deux bas-reliefs aux deux façades principales du nouveau palais [4], en même temps qu'il commandait, à Paris,

[1] Cet appartement devint, plus tard, l'appartement de madame la marquise de Travannet.

[2] Cet appartement, qui fut pris dans la *maison des hôtes*, au premier étage, comprenait ce qui forme aujourd'hui le salon avec les chambres adjacentes, à gauche. Le lit qu'on donna au roi était en bois peint en blanc et doré aux extrémités; il était capitonné en satin rose et blanc (blanc sur rose vif, aujourd'hui *solférino*). Ce lit fut vendu, sous la Restauration, par madame la vicomtesse de Travannet.

[3] L'état des dépenses, depuis le mois de septembre 1784 jusqu'en août 1789, montait, d'après le devis de l'architecte, M. le Masson, à 169,657 *liv.* 18 *s.* 5 *d.* Rien n'était payé en 1791 et 1792. L'architecte demanda à être mis au rang des créanciers de la nation, l'abbé de Ballivières, ayant quitté la France à cette époque, et la nation ayant profité, par la vente, des dépenses de construction. Il réclamait le payement des honoraires qui lui étaient dus pour les plans, élévations, coupes, conduite des travaux.

[4] Le sculpteur n'était pas payé complétement en 1791. Une pièce, datée de Paris, du 4 ventôse, an III de la république, qui est à Versailles, mentionne la créance du citoyen François le Masson, sur la *ci-devante abbaye de Bal-*

la menuiserie et l'ébénisterie pour la manse abbatiale[1].

Les constructions entreprises à Royaumont nécessitèrent de faire des ventes à Paris, afin de ne pas charger le budget d'une manière impossible; l'on fut ainsi conduit à aliéner ce qu'on appelait l'*hôtel de Royaumont*, rue Raoul-Ruissole, près Saint-Eustache, que l'abbaye possédait depuis la fin du treizième siècle. Une pièce du 10 octobre 1785 contient l'acte de vente passé entre Henri-Éléonore le Cornu de Ballivières, prêtre aumônier ordinaire du roi, abbé commendataire de l'abbaye de Royaumont, dont la manse abbatiale avait en partage, depuis 1702, cet *hôtel de Royaumont*, situé à Paris, près l'église Saint-Eustache d'une part; et Jean-Jacques Poupart, prêtre, licencié en lois, curé de Saint-Eustache, MM. Alexandre de Neuville et Charles Sautilly, les deux derniers, marchands de bois à Paris, et marguilliers de la fabrique et de l'église Saint-Eustache, d'autre part[2]. On constituait, d'après cet acte, à la manse abbatiale de Royaumont 3,500 livres de rente annuelle et perpétuelle.

On fut entraîné à d'autres ventes. Vis-à-vis l'*hôtel de Royaumont* se trouvait ce qu'on appelait le *petit hôtel de Royaumont*, comprenant assez d'espace avec plusieurs dépendances. L'abbé Poupart pensa à compléter ses acqui-

livières. Le Prix convenu était 2,400 livres. Le sculpteur n'avait reçu que 1,800 livres. Il réclama le restant le 15 mai 1791.

[1] Jacques Leboiteux, menuisier à Paris, Charles et Jacques Bouquet, serruriers à Viarmes, travaillèrent pour le palais abbatial, le premier réclamait, en 1792, une somme de 920 livres pour travaux de son état. On l'avait payé jusqu'au 10 janvier 1789. La somme réclamée par les seconds était de 1,000 livres. — Il y avait au logement abbatial un concierge, nommé Grégoire; l'abbé de Ballivières le payait, en qualité de concierge, 1,200 livres par an. Ce Grégoire réclamait, le 30 mai 1791, cinq mois de ses gages, montant à 500 livres. (*V.* aux archives de Seine-et-Oise). — Le fondé de pouvoirs de l'abbé de Ballivières était le sieur Haim.

[2] On a souvent mentionné, dans cette histoire, cet hôtel de Royaumont, qui existe encore; la maison donnait, par *devant*, sur la rue du *Jour* ancienne rue Raoul-Ruissole), dit une pièce des Archives; par *derrière*, tant au mur septentrional latéral de l'église Saint-Eustache qu'au passage découvert qui donne accès de la rue Montmartre au portail septentrional de ladite église. (Archives de Seine-et-Oise.)

sitions. Dans la première, il s'était proposé, avec son conseil de fabrique, de réunir et de loger les ecclésiastiques occupés au saint ministère dans l'église Saint-Eustache. La seconde acquisition était destinée à une maison d'éducation pour les classes bourgeoises et populaires. Ce zélé curé était parent de Poupart de la Bletterie, maître des requêtes, et du président Poupart. L'abbé Poupart, confesseur de la reine et du roi, comptait, au nombre des paroissiens assidus à ses offices, le duc de Penthièvre et l'infortunée princesse de Lamballe, qui avait son prie-Dieu sous un dais dans le chœur de l'église; le duc de Penthièvre rendait souvent visite à M. Poupart, avec le chantre d'*Estelle et Némorin*, le chevalier de Florian, attaché à sa maison. L'abbé de Ballivières, qui ne demandait pas mieux que d'aliéner les immeubles de Paris en vue des constructions de Royaumont, se prêta, le 17 juillet 1786, à donner par acte son consentement au projet d'aliénation du petit hôtel de Royaumont, situé rue du Jour, au profit des religieuses de Sainte-Agnès, moyennant 78,000 livres. Il s'engageait à aliéner cette maison en faveur de la communauté des dames[1] et filles de Sainte-Agnès, et de M. le curé de Saint-Eustache en sa qualité de leur supérieur unique et immédiat. Cet hôtel de Royaumont tenait aux bâtiments de ladite communauté. Une pièce de la cour des lettres-patentes du roi, donnée à Versailles, le mois de mai 1787, signée *Louis* (le roi), et puis le baron de Breteuil, scellée du grand sceau, autorisait les impétrants la communauté de Sainte-Agnès et Jean-Jacques Poupart, curé de Saint-Eustache à acquérir, et l'abbé de Ballivières à aliéner le petit hôtel de Royaumont. Il y avait dans cette pièce la clause suivante : on devra communiquer ces lettres-patentes au supérieur général de l'ordre de Cîteaux,

[1] C'étaient des dames qui s'étaient réunies pour un pensionnat de travail où les filles des artisans, des bourgeois un peu aisés trouveraient une éducation modeste et convenable à leur état. (Carton de Versailles.)

à Henri-Éléonore le Cornut de Ballivières, ainsi qu'aux prieur, sous-prieur et religieux de Royaumont, capitulairement assemblés, aux marguilliers et notables habitants de la paroisse Saint-Eustache, convoqués et assemblés de la manière accoutumée. Cette pièce fut donnée en parlement le 17 juillet 1787.

Ce qui est caractéristique de l'état des esprits à cette période de 1780 à 1789, concernant les changements radicaux qui se préparaient, c'est que déjà la révolution était dans l'opinion; les anciennes idées étant jetées à bas, il y avait un universel besoin de changement, une sorte d'impatience à supporter un ordre social qui n'était plus en harmonie avec les lumières et les idées du temps. Nul ne pouvait se dissimuler qu'on marchait à un dénoûment irrésistible; lequel? on ne savait. Mais le pressentiment était dans l'air avant l'assemblée des états généraux. Et cependant voilà le signe de ce moment spécial ; malgré la conscience instinctive d'une transformation violente ou régulière, soudaine ou progressive, qui se préparait, telle était la situation des âmes, qu'il y avait tout à la fois et une claire vision d'imminentes dislocations et un aveuglement sans exemple pour s'immobiliser dans l'inertie. On allait à des précipices sans vouloir se l'avouer à soi-même et en continuant le lendemain les errements de la veille ; on verra, à vingt-quatre mois de là, le duc d'Orléans, en février 1789, se montrer d'une sécurité incroyable, et Necker s'absorber dans la béate contemplation de ce qu'il croyait son génie. Sans doute, on se demande si, au temps de l'abbé de Ballivières, il était encore possible d'arrêter le cours des choses; mais n'y a-t-il point chez les plus ardents partisans de la révolution française la conviction que « si la révolution était inévitable, elle aurait pu toutefois se faire autrement; que si elle ne pouvait être empêchée, elle pouvait être modi-

fiée dans sa forme [1]? » C'est ce que ne comprenaient pas assez certaines classes de la nation. M. de Ballivières en était là, conservateur par paresse et par égoïsme, du nombre de ces routiniers myopes qui prétendent pouvoir conserver une société vieillie, battue « par le souffle impétueux des idées nouvelles, » sans avoir même la pensée d'interroger sa propre conscience, et sans se demander si on peut rien à la chose publique, et si on est pour rien dans ces destinées de l'empire qui inclinent vers la décadence, pour parler la langue mélancolique de Tacite : *Vergentibus imperii fatis*.

C'est sous l'empire de la distraction universelle, mais dans la légitime absorption de son zèle, que M. Poupart, curé de Saint-Eustache, tout entier à son œuvre, écrivit de Paris, le 31 janvier 1788, au prieur de Royaumont, en lui mandant de vouloir bien assembler capitulairement ses confrères, et leur donner communication des pièces qu'il lui envoyait. Il espérait que le prieur le seconderait auprès des religieux comme il l'avait fait auprès de M. de Ballivières : « Nous irons avec M. l'abbé Viriot, dans la belle saison, écrivait-il, vous en renouveler ainsi qu'à ces messieurs, notre sincère hommage. » Cette belle saison devait-elle venir? Du reste, l'argument pour décider la vente était que les bâtiments du grand et du petit hôtel de Royaumont se trouvaient dans un tel état de vétusté, qu'ils demanderaient une reconstruction totale. Mais, pour la véritable explication du rôle de l'abbé de Ballivières, elle se trouve dans un fond de légèreté et d'imprévoyance alliée à une funeste inertie. Il faut admettre qu'il vient

[1] M. Littré dit : « Il n'est pas impossible de croire que si le petit-fils de Louis XIV eût vécu et eût eu pour premier ministre son précepteur Fénelon, les grandes catastrophes de la fin du dix-huitième siècle auraient été évitées; du moins une sagesse prévoyante aurait mis dès lors la France dans une voie de réformes et de mutations pacifiques, au lieu de la dangereuse immobilité qui prévalut. » (*Études sur les barbares et sur le moyen âge*, par M. Littré, p. 232.)

des courants d'opinion presque irrésistibles, comme à la fin du dix-huitième siècle; et, quand le grand fleuve des idées générales a pris une direction, est-il aucun effort individuel qui puisse lui barrer le passage? Ce sont ces situations qui font ressortir la petitesse de certaines personnalités. Qu'était celle de l'abbé de Ballivières, sous le rapport intellectuel et dans l'ordre du caractère, pour préserver Royaumont de la grande révolution qui montait comme la marée de l'Océan?

La situation empirait, l'amour du peuple pour la reine avait fait place à l'irritation; on reprochait, jusque dans les halles, à Marie-Antoinette, d'être la cause du déficit et de la pénurie des grains; la faveur de la famille Polignac était odieuse; la chanoinesse Diane, que l'on appelait l'*astre de nuit*, à cause de ses humeurs hautaines, blessait les gentilshommes les plus dévoués. Vint le ministère du cardinal de Brienne, dont les mesures amenèrent l'explosion de la catastrophe. Sous l'influence du parti américain, ce ministre ayant proclamé la liberté illimitée de la presse, dans le but d'éclairer l'opinion publique au moment des élections solennelles, puisque le roi s'était décidé à convoquer la nation, on se vit, dans l'espace d'un mois, envahi par un déluge de brochures et de pamphlets, d'où sortirent Camille Desmoulins, Marat. Si ces journalistes ménageaient encore le roi, ils attaquaient ouvertement la reine, le comte d'Artois, Diane et Gabrielle de Polignac, qu'ils couvraient d'infâmes calomnies. Les états généraux devaient s'assembler le 5 mai 1789; pouvait-on prophétiser qu'ils deviendraient assemblée nationale constituante; que les parlements, les notables, le clergé, les abbayes, allaient être balayés avec la monarchie; qu'enfin, par la réforme nécessaire des anciens abus, on serait jeté dans une révolution effroyablement violente?

On trouve l'abbé de Ballivières, se lançant dans les

constructions de bâtiments, lorsque les esprits qui avaient le sens du réel, discutaient avec une sorte de fièvre les constructions d'une nouvelle organisation sociale. Le commendataire de Royaumont n'était-il pas à l'état de rêveur? Assurément, l'histoire accordera que l'abbé de Ballivières méritait, dans une certaine mesure, le surnom donné au commencement du seizième siècle au cardinal Antoine Bohier. Ce cardinal, qui fut abbé de Saint-Ouen, de Fécamp et de Saint-Georges de Bocherville, est en effet qualifié, dans un ancien manuscrit, de *grand bâtisseur*. Il est vrai que ce personnage mit la dernière main à un des chefs-d'œuvre de l'architecture religieuse de France; il acheva la nef de la belle église de Saint-Ouen, de Rouen. L'opinion publique désigna M. de Ballivières du nom de *grand bâtisseur*, elle aurait dû dire, *furieux bâtisseur*. Bâtir, quand la fermentation était de toutes parts, quand Loménie de Brienne achevait d'aigrir les esprits, quand le parlement de Paris protestait, en 1787, contre les nouveaux impôts, quand le royaume se mettait à faire de la résistance au roi, était-ce le moment de rêver architecture? La philosophie matérialiste de l'art explique, aujourd'hui, le caractère des peuples, leurs faits et gestes, leurs qualités morales par les dehors physiques de la contrée. « De l'air humide des Pays-Bas, de la nourriture abondante fournie par ses plaines fertiles, où s'étalent partout de grands troupeaux agenouillés dans les herbes ou mangeant à pleine bouche, » on a prétendu de nos jours tirer l'explication du tempérament flamand avec son naturel flegmatique et son contentement continu[1]; ces théories

[1] Voy. *Hist. de la littérature anglaise, et philosophie de l'art*, par M. Taine. Est-ce pour cela qu'on lit ces vers d'un opéra-comique, dans la bouche de l'adjudant Bittermann :

Les Flamands, les Saxons
Sont cités pour leur bière;
Mais les plus grands cruchons
On les trouve en Bavière...

positivistes expliqueraient-elles les propensions du dernier abbé commendataire de Royaumont, originaire de la Normandie; et le climat de cette province, qui abonde en cathédrales et en édifices gothiques, serait-il propagateur du goût des constructions? On n'a pas, dans une certaine tradition, présenté toujours M. de Ballivières, comme un homme d'un grand poids intellectuel. Il importe, avant de se prononcer et de le juger, de rappeler les opérations préparatoires aux états généraux, qui eurent lieu dans la contrée de Royaumont et dans le bailliage de Senlis.

D'après les lettres du roi, qui avait convoqué à Senlis les trois ordres, clergé, noblesse et tiers état des six juridictions suivantes : bailliage principal de Senlis, châtellenie de Compiègne, châtellenie de Pontoise, châtellenie de Creil, bailliage de Beaumont-sur-Oise, châtellenie de Chambly, on se réunit à Senlis en assemblée générale, le 11 mars 1789, dans l'église des capucins, pour procéder à la rédaction des cahiers des vœux, doléances du clergé, de la noblesse et du tiers-état du bailliage provincial de Senlis et pour nommer les députés aux états généraux. Gaston-Pierre-Marc, duc de Levis, mestre de camp de cavalerie, seigneur d'Ennery et Livilliers, capitaine des gardes de Monsieur, frère du roi, et grand bailli d'épée, qui était le président de l'assemblée, ne laissa pas ignorer l'immense portée qu'auraient les états généraux, et conséquemment l'importance des assemblées provinciales chargées de préparer les éléments qui devaient représenter la nation : « Messieurs, dit-il, au discours d'ouverture, vous êtes appelés aujourd'hui, par le roi, à remplir la plus noble et la plus auguste des fonctions de l'ordre social; vous allez soutenir et réparer cet antique édifice de la constitution française, qui subsiste avec gloire depuis tant de siècles, et qui, sans votre secours, semble prêt à s'écrouler. »

Il n'y avait donc plus d'illusion sur la gravité de la situation de la France.

L'abbé de Royaumont eut, dans les séances et dans les discussions de Senlis, un rôle qu'il faut rapporter :

Il s'agissait de vider une question préliminaire, importante et délicate, parce qu'elle touchait aux rivalités des trois ordres du bailliage. Il fallait décider si la noblesse, le clergé et le tiers-état procéderaient conjointement ou divisément à la rédaction de leurs cahiers et à l'élection de leurs députés pour les états généraux. Le libéralisme comptait des adeptes dans les hautes classes, l'esprit de conciliation ne faisait point défaut à la noblesse, ni au clergé de la contrée ; le besoin de trouver un remède aux maux de la France contribuait à ramener les cœurs sur un terrain commun. Cependant, Mgr de Roquelaure, évêque de Senlis, fut la cause qu'on finit par voter à Senlis pour la séparation et l'isolement des trois ordres, malgré les tentatives du 12 mars 1789, dans lesquelles la noblesse, prenant l'initiative, avait délibéré : 1° de proposer aux autres ordres de rédiger leur cahier en commun ; 2° de faire, quant à elle, « le sacrifice entier et sans réserve de tous ses priviléges pécuniaires. » Combien d'hommes plus ou moins célèbres l'histoire ne rencontre-t-elle pas, pour lesquels la poursuite d'un intérêt et d'une ambition personnelle, prime la question des intérêts publics ? Mgr Jean-Armand de Bessuejouls de Roquelaure, évêque de Senlis depuis trente-cinq ans, n'était pas insensible à la perspective d'être nommé député aux états généraux. Qu'importe qu'il fût âgé de soixante-dix ans ? Le désir de la prééminence dans son propre pays flatte toujours un citoyen, l'amour du pouvoir est inextinguible dans le cœur humain ; et d'ailleurs, quand on était d'une famille noble du Rouergue (non point de la famille des Roquelaure-d'Armagnac), premier aumônier du roi, commandant de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller d'État ordinaire, abbé

commendataire de Saint-Germer, seigneur de Mont-l'Évêque, etc., quand surtout on était, depuis 1770, membre de l'Académie française, où Mgr de Roquelaure succéda au fauteuil de Moncrif, il semble qu'il était naturel de vouloir prendre place dans une réunion où le pays allait assembler tous les citoyens d'expérience et de lumière pour délibérer sur les intérêts publics.

Les journées du 13 et du 14 mars furent employées en délibérations de chaque ordre dans ses chambres respectives, en démarches de la noblesse et du tiers-état vers le clergé, en députation du clergé vers le tiers-état et vers la noblesse. Les négociations n'aboutirent qu'à des impossibilités. Après deux journées de propositions acceptées la veille, rétractées le lendemain, il fallut conclure à Senlis, comme à Beauvais, à Chaumont, à Clermont, à Crépy, où le principe de la *séparation* des ordres pour la rédaction des cahiers et l'élection des députés avait été adoptée de prime abord et sans discussion[1]. A quel personnage fait-on remonter la cause première du dissentiment? D'après une brochure anonyme du temps, qui donne des détails sur les discussions qui s'élevèrent à l'occasion de la double motion de la noblesse, brochure du reste manifestement rédigée dans un esprit hostile à l'évêque de Senlis et à ce que l'on appelait alors le *haut clergé*, ce serait Mgr de Roquelaure qui, dans l'espoir d'être nommé député s'il parvenait à isoler son clergé, aurait travaillé, conséquemment à ses prétentions, à empêcher la réunion des trois ordres. Le 13 mars, l'évêque ouvrit l'assemblée particulière des ecclésiastiques par un discours dans lequel « il prétendit prouver que les intérêts de la religion exigeaient que l'ordre du clergé demeurât

[1] Nous tirons ces documents de notes inédites qui nous ont été obligeamment communiquées, à la préfecture de l'Oise, par M. Gustave Desjardins, archiviste du département de l'Oise, bien avant qu'il les livrât à l'impression, pour l'*Annuaire statistique et administratif du département de l'Oise*, de 1867.

séparé des deuxautres. » Ce n'était là qu'une opinion individuelle, quelle que fût l'autorité et le caractère de Mgr de Roquelaure. Une assemblée, pour être entraînée à une décision, a besoin qu'on l'entame de plusieurs côtés à la fois, par le raisonnement et par l'éloquence. Or, qui appuya la motion de Mgr de Roquelaure ? Ce fut M. le Cornut de Ballivières, abbé de Royaumont, c'est lui qui prit la parole pour développer les idées que Mgr de Roquelaure n'avait fait qu'effleurer. Mgr de Senlis regardait donc la parole et le talent de Mgr de Ballivières comme ayant quelque consistance aux yeux de l'assemblée.

Il ne manquait pas, dans l'assemblée du clergé du ressort du bailliage de Senlis, des hommes considérables, sympathiques aux idées de Mgr de Roquelaure, et qu'il aurait pu autoriser comme les orateurs de sa cause. Voici quelques noms qu'on distingue parmi ceux qui comparurent en 1789, à l'assemblée du bailliage de Senlis :— Mgr de Roquelaure, François de Bréda de Trossy, doyen du chapitre de Senlis ; André Varnau, grand chantre ; Étienne de Rochemare, chanoine ; Henri Levasseur, professeur d'éloquence au collége du Cardinal-Lemoine ; Delaunay, vicaire de Senlis, représentant M. Gilles Richard Lanou, curé d'Asnières-sur-Oise ; Triboulet, curé de Creil, l'abbé Lafleur, curé de Gouvieux ; dom Jean-Baptiste Barry, religieux du prieuré de Saint-Leu et curé de Saint-Leu ; Louis-René Blanquet, curé de Saint-Martin du Tertre (représenté par Humeau) ; le Cornut de Ballivières, aumônier ordinaire du roi, abbé commendataire de Royaumont, seigneur d'Asnières et du Lys ; dom Pierre Charles Huard, prieur de l'abbaye royale de Royaumont ; dom Remy Canonne, religieux et procureur de l'abbaye de Royaumont, fondé de procuration de dom Vincent Balland, prieur titulaire du couvent de la *Joie-Sainte-Claire ;* dom Louis de Saint-Sevé, religieux du prieuré de Saint-Leu d'Esserens ; dom Albert Rifflart, prieur de Chaalis ; dom

Rolland, prieur claustral de Saint-Leu d'Esserens; de Morlaine, prieur de Pont-Sainte-Maxence; François de Narbonne-Lara, des vicomtes de Narbonne, prieur du prieuré seigneurial de Notre-Dame de Baillon (le *petit Baillon*); dom Blaisel, grand prieur de Saint-Corneille de Compiègne; Mgr de Chastenet de Puisségur, patriarche archevêque de Bourges, prieur commendataire de Sainte-Marguerite d'Élincourt (représenté); Mgr de Cicé, archevêque de Bordeaux, abbé commendataire d'Ourscamp (représenté); Armand de Brunet de Gastelpers de Panat, archidiacre de Pontoise et du Vexin français; le secrétaire de l'archevêque de Rouen; Marie-Étienne Petit, professeur de philosophie en l'abbaye de Saint-Vincent, représentant François Mauriceau, prieur-curé d'Auvers; Jean Auzias, curé de l'Isle-Adam; Robert, curé de Chantilly, représentant le curé de Chaumontel, et M. Massicot, pour La Morlaye, ainsi que le Flamand, vicaire général du diocèse d'Acqs, pour Seugy; Pierre Colasse, chapelain de l'église de Précy-sur-Oise; les chapelains de la chapelle de Boran; Pierre Saulnier, curé de Boran; M. Longuepée, curé de Beaumont, en place de Denis Picot, chapelain des ordres de Monsieur, frère du roi, et chapelain de la chapelle de Saint-Jacques de Richebourg, à Beaumont; Pierre Montier, curé de Noisy-sur-Oise; Pierre Rigault, curé de Ronquerolles; Antoine Christophe de Beaumont, chevalier de Malte, prieur commendataire de Saint-Léonard de Beaumont-sur-Oise, représenté par Baraton, chanoine de Saint-Rieul de Senlis; le P. Billet, supérieur des minimes de Beaumont; le représentant des religieuses bénédictines du prieuré de Saint-Martin-lez-Boran, etc., etc., etc. Pourquoi est-ce M. de Ballivières qui prit la parole, dans une semblable assemblée, pour exposer les arguments de Mgr de Roquelaure?

Il y eut à Senlis, comme dans la France entière, des tiraillements complexes, et la vue des dangers et

des difficultés où la société était plongée, et le désir d'en sortir, mais la coexistence de deux sentiments opposés, la confiance et la crainte, enfin une impulsion pour ainsi dire fatale donnée par l'opinion, à laquelle les uns se laissaient emporter mollement, contre laquelle d'autres cherchaient à se roidir. Il y eut des mémoires, des discours, des écrits contre les priviléges des propriétés ecclésiastiques, contre les abus de l'ancien régime; il y eut aussi des récriminations contre l'imprudence des novateurs. Peut-on déduire des cahiers et des [1] vœux exprimés à Senlis, qu'on voulait la substitution de la république à la forme monarchique? Nullement. Bien qu'on demandât de meilleures relations entre la nation et le pouvoir royal, on se bornait à rêver une monarchie constitutionnelle, dont serait banni l'arbitraire ministériel; mais l'idée républicaine n'avait pas encore germé dans les têtes.

On s'était entendu à Senlis pour la réunion des trois ordres et la renonciation aux priviléges pécuniaires; tout semblait devoir favoriser le développement des sentiments de patriotisme qui animaient tous les membres des trois états du bailliage [2], lorsque le 13 mars, le grand bailli, sur la motion du comte de Barbantane, ayant proposé de délibérer sur la question de savoir si on élirait les députés en commun dans les trois ordres réunis ou en particulier dans chaque ordre, il surgit de nouveaux incidents dont la conséquence fut la division définitive. « Le tiers état fit savoir au clergé et à la noblesse que son vœu était de se réunir avec les deux autres ordres pour la

[1] Peut-être l'*Histoire de France* de M. Henri Martin se montre-t-elle systématique, en laissant entendre que du dépouillement des cahiers dans différentes provinces de France, on pouvait conclure l'aspiration expresse de la France à la forme républicaine. Un érudit, M. Gustave Desjardins, ancien élève de l'École des chartes, qui fouille laborieusement les cahiers des états généraux, affirme que la France demandait des réformes et non une révolution radicale.

[2] Procès-verbal des délibérations de la noblesse.

nomination des députés aux états généraux, à la condition que le clergé et la noblesse se réduiraient dans la proportion indiquée par le règlement, et que les députés seraient choisis, pour chaque ordre, parmi les membres de l'ordre pour lequel ils auraient été élus. » Le motif du tiers état, en faisant cette proposition, c'est qu'étant composé de cent cinquante membres seulement, il n'aurait pu avoir dans l'élection une influence égale à celle de la noblesse, qui comptait près de deux cents membres, et surtout à celle du clergé, qui pouvait disposer de cinq cents voix [1]. Le parti de Mgr de Roquelaure ne manqua pas de signaler ce qu'il trouvait d'excessif à son point de vue dans cette prétention, pour faire avorter les projets de réunion des trois ordres; et toute l'assemblée du clergé finit par adhérer aux idées développées par M. de Ballivières; elle prit en effet la résolution suivante, dont l'abbé de Ballivières, accompagné de quatre députés, fit lecture à la noblesse: « Le clergé, désirant montrer le zèle le plus sincère et le plus ardent pour la réunion des trois ordres, avait consenti à la proposition pure et simple qui lui avait été faite avant-hier par l'ordre du tiers état de se réunir aux deux autres ordres, et avait vu avec satisfaction que l'ordre de la noblesse était dans la même disposition; mais l'ordre du tiers état exigeant de la part du clergé une réduction aussi contraire à la lettre et à l'esprit du règlement qu'à l'organisation dudit ordre du clergé et aux intérêts respectifs de ses différents membres, ledit ordre du clergé a vu avec regret que le tiers état apportait empêchement à la réunion, et a délibéré unanimement de rédiger seul dans sa chambre ses cahiers de plaintes, doléances et remontrances, et de procéder également seul au choix de son député aux états généraux.

[1] *Justification du tiers-état du bailliage de Senlis*, par Dubos, procureur-fiscal, député de Mortefontaine. Senlis, 15 mars 1789.

Fait et arrêté en ladite assemblée générale du clergé, ce 13 mars 1789. »

Il est quelquefois malaisé d'analyser et de définir l'attitude prise par un citoyen dans les crises de son pays. Les intérêts personnels et l'égoïsme jouent dans nos déterminations un rôle plus considérable que nous ne voulons l'avouer. Tandis que Mgr de Roquelaure et l'abbé de Ballivières mettaient en avant les intérêts de la religion pour justifier leur ligne de conduite : est-il sûr qu'ils fissent abstraction de quelques avantages personnels? M. de Ballivières, sourd et aveugle jusque-là aux perturbations de la société française, avait fini par voir et par entendre. MM. Maupeou, Turgot, Brienne, Lamoignon, Calonne, Necker, successivement appelés au pouvoir, s'étaient culbutés et avaient succombé à la tâche. Le gouffre qui se creusait sous les pieds s'élargissait de plus en plus. Comment échapper au péril? On ne voulait plus de nouveaux impôts; on ne voulait plus de nouveaux emprunts; il fallait des sacrifices de la part des privilégiés, et ils ne ne voulaient pas en faire. Les têtes travaillaient, et quand une nation entière, acculée dans une impasse, est jetée dans l'émeute, qu'allait-il en sortir?

Une circonstance ouvrait les yeux à l'abbé de Ballivières et réveillait tout à coup ses instincts conservateurs et rétrogrades. Il sentait qu'on lui devenait hostile, et il rendait aux autres cette hostilité. Parmi les cahiers particuliers des nobles qu'on avait dépouillés dans l'assemblée des nobles de Senlis, se trouvait un discours adressé au duc de Levis, grand bailli, par M. de Formancourt :

« Vous saurez apprécier, disait M. de Formancourt, les grands et trop chers intérêts du clergé, en le montrant, dans les premiers siècles de la monarchie, comme elle, pauvre et faible, mais ambitieux, avide de dons et d'aumônes, de distinctions et de prérogatives, déguisés aujourd'hui sous le nom imposant de droits sacrés et divins.

« Vous distinguerez la classe fastueuse des prélats, la *classe oiseuse des commendataires*, la classe indigente des curés, la *classe végétante des moines*[1]. »

Le marquis de Villette avait, dans le même bailliage, publié un écrit intitulé *Mes cahiers*, où il touchait également aux questions irritantes, demandait beaucoup de suppressions : suppression de la servitude réelle et personnelle; suppression des ordres religieux mendiants; suppression du cumul des emplois et des pensions dans l'ordre civil, militaire, ecclésiastique; suppression du séjour du roi à Versailles, qui coûtait plus de vingt millions.

Faut-il ajouter, pour expliquer l'attitude de l'abbé de Royaumont à Senlis, qu'outre l'élément de représailles contre une hostilité qui se déclarait à son endroit, M. de Ballivières subissait l'envahissement de la peur? Les natures inconsistantes et légères présentent ce singulier phénomène, qu'après avoir été les plus indolents à la première phase de la crise, les mêmes hommes, deviennent, par un retour brusque et extrême, au moment où les dénoûments vont éclater, les plus complets alarmistes et les plus énergiques réactionnaires. Jusque-là, ils ne réagissaient contre rien, aujourd'hui, ils pensent mais trop tard, à réagir contre tout. Hier, l'abbé de Ballivières ne rêvait que de se construire un palais, en se montrant envers les agitations du monde politique d'une insouciance qui équivalait à de l'audace ; aujourd'hui, rejetant toutes les préoccupations d'intérêt personnel, il conseille à tous la peur, il voudrait reculer avec tous, dans un passé impossible. Tout porte à croire que M. de Ballivières comptait, au commencement de 1789, dans les rangs des effrayés.

On ne disconvient pas qu'un motif de reconnaissance,

[1] *Cahiers des assemblées de Senlis*, par M. Gustave Desjardins, p. 410.

spontanée ou réfléchie, n'entrât pour une bonne part dans la sympathie de l'abbé de Ballivières pour les idées de Mgr de Roquelaure. Lorsque avait été formée, vers 1767, la commission pour la réforme des ordres religieux, l'évêque de Senlis en ayant été nommé membre, avait eu dans ses attributions l'ordre de Cîteaux et toutes les abbayes bernardines. Il avait assisté au chapitre général tenu à cet occasion; il s'y comporta avec une bienveillance que n'ignorait pas l'abbé de Ballivières; et de même que les supérieurs et les membres de l'ordre cistercien s'étaient loués, du temps de Louis XV, des bons procédés de Mgr de Roquelaure, l'abbé commendataire de Royaumont ne voulait pas, en 1789, paraître ingrat envers le prélat. Toutefois, il s'était fait un travail dans l'esprit de M. de Ballivières, par suite de l'état de l'opinion; des voiles étaient tombés, et c'est sous l'empire de ses nouvelles impressions, que parurent se déterminer ses sentiments et sa timidité dans l'assemblée du bailliage de Senlis. Si les exemples du prince de Condé à Chantilly, les fêtes qu'il y avait données à Louis XV, avaient d'abord surexcité ses goûts de dépense, s'il avait été ébloui de cet état d'installation pour les chasses, en chevaux et en chiens[1], si la réception faite à Paul Ier de Russie dans la rotonde

[1] On trouve aux archives de l'Oise, dans un volume in-folio, manuscrit, le registre des dépenses de Son Altesse le prince de Condé, pour différentes années (1772, 1773, etc.); cela donnait la fièvre à M. de Ballivières. On y lit, pour les dépenses des onze derniers mois de l'année 1772: gages des gens d'écurie, 66,624 livres; — habillement pour un an, 19,501 livres; — renouvellement des chevaux, 39,322 livres; — ferrages et médicaments, 6,938 livres; — entretien de voitures, sellerie, etc., 17,090 livres; — renouvellement des voitures, éperonnerie, 61,208 livres; — gages des gens de la vénerie, habillement, nourriture des chiens, 37,815 livres; — dépenses relatives aux chasses du tir, 5,333 livres; — total de la partie des écuries et vénerie, la nourriture des chevaux non comprise, 254,831 livres.

Nombre des chiens en l'année 1772 : soit l'équipage du cerf, 112 chiens; — l'équipage du daim, 55; — restant au chenil, 29; — total, 196 chiens.

Nombre des chevaux, en l'année 1773 : 276 chevaux; — achat de chevaux, pour 36,274 livres; — nourriture des chevaux, 143,093 livres: — ferrage et médicaments, 8,665 livres.

centrale des écuries[1], transformée en salle étincelante, l'avait stupéfié en lui donnant des idées malsaines, de nouveaux horizons appelaient le regard de M. de Ballivières; il était en politique de la nuance Polignac et de la société de Trianon; il était également de la nuance des princes de Condé et de Conti. Depuis plus de deux ans, des craintes sérieuses étaient montées dans les hautes régions. « Je vois bien des choses qui m'affligent, écrivait Madame Élisabeth, en mars 1787; cette fameuse assemblée des notables est réunie... Que fera-t-elle? Rien, que faire connaître au peuple la situation critique où nous sommes. Le roi est de bonne foi dans les conseils qu'il leur demande; le seront-ils autant dans ceux qu'ils lui donneront... Celle qui a la toute-puissance ou qui prétend l'avoir, caresse ceux des notables dont elle attend plus de complaisance; vous savez ce qu'elle pense des grands, mais je crains bien qu'elle ne fasse qu'accroître leur mécontentement, sans gagner l'amitié des autres; d'ailleurs, on nous voit de trop près, cela a bien plus d'inconvénients pour les hommes qui vivent dans les provinces éloignées, que pour Paris, où les scènes, variant à chaque instant, laissent peu d'impression; mais quand les députés retourneront chez eux, que diront-ils de nous? le mal frappe bien plus que le bien. La reine est très-pensive. Mon frère, le comte d'Artois, est tout étonné de ce qu'il entend dire, *il ne comprend rien à la nécessité de ces grandes réformes;* il croit que l'on augmentera le déficit pour avoir droit de se plaindre, et de demander les

[1] Louis-Joseph de Condé, donnant une fête au prince de Russie, à Chantilly, lui fit servir, au retour d'une chasse brillante, un repas splendide dans la rotonde centrale des écuries; des musiciens exécutaient d'harmonieuses symphonies, dans les galeries hautes; la fontaine du rond-point se trouvait diaprée de mille lumières. Tout à coup, les tentures qui dissimulaient, à droite et à gauche, les deux longues galeries dans lesquelles étaient renfermés les chevaux, en se relevant, laissèrent apercevoir au grand-duc de Russie, que cette salle superbe n'était réellement qu'une écurie.

états généraux... J'ai un pressentiment que tout cela tournera mal.[1] »

Il n'est rien de plus difficile, sinon impossible, que de faire rebrousser chemin à un mouvement national d'opinion. On peut contester la pureté de la première impulsion qui a déterminé, dans un pays, une certaine manifestation d'idées, on peut soutenir que sa naissance, au lieu d'être sincère et spontanée, a été créée artificiellement et artificieusement, mais quand le courant de l'opinion existe, qui le repoussera ? Lorsque les élections des députés pour les états généraux se firent par les trois ordres du bailliage de Senlis, le clergé ne nomma pas Mgr de Roquelaure, malgré les discours de l'abbé de Ballivières. La pluralité des suffrages ecclésiastiques se réunit en faveur de Massieu, curé de Sergy, diocèse de Rouen, qui devint plus tard l'évêque constitutionnel de l'Oise. Il s'était formé un *parti des curés*, plus ou moins lancés dans les idées nouvelles, qui était en désaccord avec les prélats et les chefs d'abbaye. Comment disconvenir que les revenus de beaucoup d'évêques et de beaucoup d'abbés commendataires ne fussent exorbitants ? On n'apprécie point ici l'abbé de Ballivières du côté de la moralité de son caractère et de sa conduite ; il s'agit de sa portée intellectuelle, et il est incontestable qu'il eut un rôle à Senlis, en mars 1789. On le juge ici comme ayant une valeur relative au sein du parlement ecclésiastique. Mais quant à modifier ces mouvements qui entraînent une nation entière, l'abbé de Ballivières n'était qu'un pygmée ; eût-il été le plus régulier des moines, eût-il été un saint Bernard, il n'aurait pu changer le cours des choses.

Il est des situations où tous les éléments, dans les diverses sphères sociales, sont trop avancés ; les ressorts du pouvoir sont trop détendus, les idées de révolution ont

[1] *Hist. de Madame Élisabeth de France, sœur de Louis XVI*, par madame Guénard, Paris, 1802, p. 155.

trop progressé, pour qu'aucune individualité humaine puisse tenir tête au mouvement; tout manque à la fois aux chefs des États, tout disparaît sous leurs mains : la discipline militaire, la fidélité des cœurs, l'uniformité des idées de conservation pour le passé. Depuis un siècle, les idées s'étaient transformées, les philosophes avaient préparé les voies d'un monde nouveau ; la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, tous se prêtaient à une transformation; des abus, de longs abus, avaient pris des proportions fâcheuses dans les hautes classes, dans les mœurs publiques, comme dans quelques monastères ; et la perturbation intellectuelle et morale étant flagrante, tout ce qui arrivera dans la rue ne sera que la manifestation de tout ce qui était entré de nouveauté dans les esprits et dans les cœurs.

Il n'est pas douteux qu'on n'eût parfaitement compris, à la petite cour de Trianon et à l'abbaye de Royaumont, ce qu'il y avait de signification dans le fait de la convocation des états généraux ; l'abbé de Ballivières, dom Huard, prieur claustral de Royaumont, et dom Remi Canonne, ayant fait partie de l'assemblée de l'ordre du clergé à Senlis, ne pouvaient ignorer les dispositions des esprits[1]. Si nul ne soupçonnait qu'on allait changer la France en république, tous voyaient qu'on touchait à une révolution, et qu'on entrait dans l'inconnu. D'ailleurs la journée du 14 juillet, la nuit du 4 août et la journée du 2 octobre, auraient ouvert les yeux aux plus aveugles. La prise de la Bastille, la proclamation de la déchéance des coutumes de l'ancienne société féodale, la translation du roi, amené de vive force de Versailles par une foule en fureur, qui lui imposa le séjour de Paris, tous ces faits qui avaient retenti

[1] On pouvait prévoir, par les cahiers, dit Henri Martin, *Hist. de France*, t. XVI, p. 636, que le clergé, non plus le clergé aristocratique des anciennes assemblées triennales, mais le clergé démocratique des états généraux, favoriserait la première phase de la révolution.

comme un coup de tonnerre, indiquaient l'éclosion d'un monde nouveau. N'y avait-il pas d'ailleurs l'incident capital qui avait brillé comme l'éclair précurseur, lors de la vérification des pouvoirs des membres des états généraux? Les trois ordres se trouvant en présence, le tiers état avait sommé les deux autres ordres de se réunir à lui. Sur leur refus, il s'était déclaré *assemblée nationale*, c'est-à-dire la *nation* à lui seul. La révolution était faite, l'ancienne France, comme dit avec raison Henri Martin, était finie.

Surtout la journée de la Toussaint de cette année 1789 fut remplie à Royaumont de présages sinistres, d'anxiétés mortelles et de lugubres pressentiments. Les populations de Viarmes, d'Asnières, de Boran, du Lys, de Saint-Martin, Sugy et Luzarches, avaient l'habitude d'affluer aux jours de grandes solennités dans l'imposante basilique[1]. Mais les événements de Paris tenaient toutes les âmes en haleine; les moines de Royaumont se demandaient silencieusement à eux-mêmes, si cette fête de la Toussaint n'était pas la dernière qu'ils célébraient en commun. L'artiste[2] qui touchait l'orgue de Royaumont, après avoir dit, dans les modes omnipotents de cet instrument gigantesque, les félicitations de la liturgie chrétienne adressées au habitants du paradis, changea tout à coup de mode et de ton, à la fin de l'office. Il est d'usage, dans le rit religieux, que le jour de la Toussaint, dans les offices du soir, on commence par anticipation à solenniser l'objet du lendemain, qui est la commémoration générale des morts; mais le 1er novembre 1789, les orgues de Royaumont, qui pleurèrent sur la fin du jour en l'honneur de la commémoration

[1] Nous connaissons les rares vieillards de Viarmes et d'Asnières, véritables dilettanti campagnards, qui furent, dans leurs jeunes années, témoins de cette affluence, à Royaumont, aux jours de solennités religieuses, et qui admirèrent, en 1788 et 1789, le puissant effet des orgues, restaurées et agrandies en 1761 du temps du R. P. dom Abel Bolle, prieur de Royaumont.

[2] M. Guénobe.

religieuse des défunts, pénétrèrent et enveloppèrent toutes les âmes de sombres idées de terreur. Il semblait que ce passage musical, des fugues flexibles et des jets bondissants de la joie qu'avait d'abord exprimés l'orgue, à des notes lugubres, funéraires, prolongées, répandît un crêpe de deuil sur l'abbaye de Royaumont; les cent voix de cette âme musicale versèrent sur les personnes agenouillées dans le sanctuaire des torrents de tristesse. On eût pu regarder ces lamentations de la liturgie, ces plaintes déchirantes de l'orgue et les derniers grondements des basses qui faisaient frémir les auditeurs jusqu'à la plante des pieds, comme un écho prophétique du décret que l'assemblée nationale allait rendre, le lendemain, 2 novembre 1789, sur le sort des abbayes. C'est un poëme de mort que l'orgue développa dans les vibrations oscillatoires de l'air.

Les choses avaient marché avec rapidité dans l'intervalle entre l'ouverture des états généraux et le 2 novembre 1789. Que l'Église, dans plusieurs de ses membres, dans ses monastères, dans ses abbés et dans ses moines, n'eût besoin de spiritualisation; qu'il n'y eût à côté de saintes et belles individualités, des exemples de relâchement, qui le niera? Tout le monde, dans les différentes classes sociales, avait besoin d'être ramené à un type plus pur de la vie morale. Un point compliquait l'administration de la France, c'était le déplorable état des finances nationales, le gouffre du déficit à combler. Après la prise de la Bastille, l'assemblée nationale, déployant sa puissance politique, imagina de sacrifier les biens du clergé et de satisfaire à la dette publique en dépouillant l'Église. Les économistes et les hommes d'État de ce moment de crise pensèrent que c'était à la fois le moyen de résoudre le problème des finances nationales et de spiritualiser les monastères en les spoliant. Le terrain n'était-il pas préparé depuis longtemps, puisqu'on ne peut nier que le

clergé ne fût battu en brèche depuis des années, qu'il ne fût calomnié et conspué de toute façon, en vers et en prose, dans l'histoire et dans les romans? L'évêque d'Autun, saisissant l'esprit du moment, exposa et développa à l'assemblée nationale sa fameuse motion du 10 octobre 1789, portant qu'il fallait déclarer *propriété nationale* tous les biens du clergé, les confisquer et s'en servir pour éteindre la dette publique.

On n'a aucun désir de contester ou d'amoindrir les belles et grandes choses qui ont été pensées ou faites depuis 1789, ces principes fondamentaux de notre ordre civil, qui ont été dégagés des mélanges hologènes de l'ancienne société, ce régime d'égalité qui a été inauguré, cet ordre civil que la révolution a constitué, et en dehors duquel nous ne concevons plus une autre existence, cet amour enfin du progrès et du travail qui est le signe des générations modernes. Cela n'empêchera pas de reconnaître que les délibérations auxquelles se livra l'assemblée nationale sur la question des biens du clergé furent à moitié sérieuses, dans ce sens qu'avant toute discussion, la majorité était décidée à s'emparer de ces biens. Les séances des 23, 24, 30, 31 octobre et 2 novembre, mirent de l'emphase et de la solennité oratoire à un vote qui n'était qu'un expédient [1]. La thèse, que l'éloquence de Thouret et de Mirabeau était chargée de défendre, n'avait d'autre objet que de rassurer la conscience

[1] Il faut dire qu'on était à l'entrée d'un nouveau monde, et qu'à propos de ces biens, qu'il eût été sans doute héroïque au clergé d'abandonner totalement et spontanément en sacrifice à la nation, c'était « la révolte intime de la société nouvelle contre le pouvoir moral du christianisme » qui se personnifiait dans Mirabeau. Un légiste s'exprime de la manière suivante : « Le pouvoir moral du clergé séculier et du clergé régulier, des ecclésiastiques et des moines, avait causé, justifié même, jusqu'à un certain point, leur pouvoir social; l'estime avait donné la richesse; il n'y a pas de corporation estimée qui ne devienne nécessairement riche. Leur pouvoir moral tombait, leur pouvoir social disparaissait, leur richesse s'éclipsait : rien de plus naturel. » (E. Dutilleul, avocat à la cour royale de Paris, 1846, *Hist. des corporations*, p. 343.)

nationale sur la spoliation qu'elle allait décréter; il y eut des joutes de dialectique, même des emprunts à la métaphysique, afin de prouver à la France qu'elle pouvait prendre les propriétés des abbayes sans se faire de vains scrupules.

Lorsque l'assemblée nationale s'était réunie, le vendredi 30 octobre 1789, pour discuter la motion de Mirabeau sur les biens ecclésiastiques, les moines de Royaumont avaient attendu avec une vive anxiété l'issue d'une discussion qu'ils ne prévoyaient que trop. Le discours du grand orateur, nullement rassurant, cherchait à dégager la vente des biens du clergé des caractères odieux qui pouvaient s'y attacher. Il prétendait qu'en s'en emparant, on ne violait la propriété de personne; que le clergé n'avait jamais été propriétaire; que ce qui appartenait au clergé appartenait aux citoyens. Mirabeau avait posé une question dont on avait senti profondément la portée à Royaumont, parce qu'elle portait tout dans ses flancs. Mirabeau demandait : « Des fondations doivent-elles inévitablement continuer d'exister? » Il distinguait trois sortes de fondations : 1° celles faites par les rois; 2° celles qui étaient l'ouvrage des corps et des agrégations politiques; 3° celles qui venaient des simples particuliers. Il déclarait que les deux premières n'avaient pu être faites qu'au nom de la nation; que c'était la propriété de l'État; que les nations sont héréditaires des rois; qu'on ne dota jamais une église, une congrégation, que par un démembrement de l'État, et pour aviser à un service public, le service du culte. Enfin, pour les fondations *des particuliers*, Mirabeau, redoublant de subtilité, s'attachait à faire comprendre que dans une nation bien organisée, *le clergé ne pouvait pas être propriétaire;* qu'en acceptant des biens de ses fondateurs, il ne les acceptait que pour la religion, les pauvres et le service des autels. Il ajouta que l'*intention* de ceux qui donnèrent les biens à l'Église et aux abbayes,

ne serait pas *trompée*, puisqu'ils durent prévoir que l'administration de ces biens passerait en d'autres mains, si la nation, qui ne pouvait abdiquer sa propriété, rentrait dans ses droits.

Les religieux de Royaumont, émus des tendances radicales de ces discours, ne furent point délivrés d'appréhension par la réplique de l'abbé Maury, qui se leva pour défendre les biens du clergé. Maury n'admit pas que ce soit la nation qui ait créé le corps du clergé. « Elle a reçu les ministres dans son sein, disait-il; nous possédions nos biens avant la conquête de Clovis. Depuis ce temps, nos biens sont sous la sauvegarde de la loi. » Il repoussa la distinction qu'avait faite Thouret avant Mirabeau entre les individus et les corps, et dans laquelle on insinuait que les corps n'existant que par la loi, la nation avait le droit de détruire un corps, et par suite aussi la possession de ses biens: « La suppression des biens ecclésiastiques ne pourrait être prononcée que par le despotisme en délire. » Maury sans doute reconnaissait qu'il y avait trop de bénéfices simples; mais pour remédier aux abus d'un corps, il n'était pas nécessaire de l'étouffer. Les fiefs sont des donations des rois; si l'on peut s'emparer des biens du clergé, sous ce prétexte, pourquoi respecterait-on les autres fiefs? Tel était le fond de l'argumentation de l'abbé Maury. Mais en vain l'abbé Maury fut-il soutenu dans la séance du lendemain, samedi 31 octobre 1789, par le duc de la Rochefoucauld, par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, qui chercha à prouver que le clergé était propriétaire d'après les notions connues de propriété, par l'abbé Montesquiou et par l'évêque de Nîmes. En vain ces orateurs repoussèrent-ils la thèse de Mirabeau, tendant à faire prévaloir ce principe : que le clergé *n'était que simple dispensateur, simple dépositaire de ses biens, simple administrateur*..., à mesure qu'on approchait de la conclusion des débats, l'angoisse devenait grande.

C'est le 2 novembre 1789, que l'assemblée nationale, après avoir entendu de nouveau Mirabeau, Treilhard, l'abbé Maury, l'abbé de Montesquiou, Thouret, Target, Dupont, Beaumetz, Chapelier, la Poule, Garat, l'abbé Grégoire, de Custines, l'évêque d'Uzès, Talleyrand, et l'évêque de Clermont, rendit son décret et mit tous les biens de l'Église à la disposition de la nation[1]. La connaissance de ce décret, bientôt parvenue à Royaumont, produisit une sensation immense; on faisait table rase d'un passé de quinze cents ans. Quatorze siècles de possession, les capitulaires de Charlemagne, les donations de Clovis, la sanction des rois, les services rendus, les pauvres secourus, la civilisation propagée et secondée, rien ne put arrêter le coup de massue qui tomba de tout son poids sur le clergé[2]. C'était un nouvel univers. Un publiciste, du reste, recueillant les circonstances historiques au milieu desquelles ce décret fut porté, croit pouvoir résumer les faits de la manière suivante. La vente des biens du clergé fut le premier objet auquel on appliqua l'action du club des jacobins. D'abord cette mesure, proposée lorsque l'assemblée siégeait encore à Versailles, avait été ajournée jusqu'au moment où l'on pourrait disposer des masses parisiennes[3]. On commença par organiser dans la presse révolutionnaire un système de diffamation contre le clergé. Les prêtres ne furent plus appelés que *calotins*, et l'on multiplia les gravures représentant des intérieurs de monastères, où les moines, entourés de tonnes d'or, dansaient avec des courtisanes sous les treilles des cloîtres[4]. Ensuite on attira une masse de clubistes autour de la salle des séances, et on les chargea d'insulter et de menacer

[1] 568 voix avaient adopté la motion; 346 la rejetaient.
[2] *Voy.* Dutilleul, *Hist. des corpor. relig.*
[3] Ferrières, *Mémoires*, t. I, p. 357.
[4] Voir notamment Camille Desmoulins, *Révol. de France*, t. I, p. 159; t. II, p. 193, 328.

les ecclésiastiques[1]. Enfin les tribunes furent occupées par les bandes soldées des jacobins, et leurs hurlements enlevèrent, le 2 novembre, le décret de spoliation [2].

Cependant la fermentation allait croissant, et aux délibérations de l'assemblée nationale succédaient les événements et les émeutes de la rue ; l'affaiblissement de la discipline dans l'armée devenait menaçant, attendu que plus d'une fois les chefs de corps militaires voulant faire respecter l'ordre, furent massacrés par leurs soldats. Il arrivait de tous côtés à l'assemblée des nouvelles de révoltes et d'assassinats ; des provinces entières étaient en combustion. Enfin, comme de jour en jour on amoindrissait l'autorité royale, qu'on resserrait de plus en plus, et que Louis XVI perdait chaque jour de sa propre liberté personnelle, pour n'être plus entouré que de geôliers, comme enfin de plus en plus la pression de quelques clubs faisait sentir leur ténébreuse et féroce tyrannie, l'idée de quitter Paris et la France se fit jour, et l'*émigration* commença. L'abbé commendataire de Royaumont entra de bonne heure dans le système des fugitifs.

Pouvait-il rester encore à l'abbé de Ballivières et aux religieux de Royaumont une lueur d'espérance ? Et comment se faire illusion alors qu'on décidait de prendre les biens des moines, et qu'on leur disait : Du moment qu'on prend vos terres, vos abbayes, vous n'avez plus de raison d'être ? Si on eût pu aborder les choses sous le côté patriotique et chevaleresque, si, comme dans la nuit du 4 août, on se fût contenté d'abolir les priviléges, de demander des sacrifices, il faut croire que les monastères auraient cédé, comme on avait déjà cédé le sacrifice de la dîme. Ils auraient eu assez de patriotisme et de désintéressement pour contribuer à établir la balance entre les

[1] *Actes des Apôtres*, t. V, n° 147, p. 63.
[2] *Moniteur*, t. II, p, 126, — et Granier de Cassagnac. *Hist. des causes de la révol. franç.*, t. III, p. 181.

revenus et les dépenses de l'État et pour libérer sa dette: mais depuis qu'on avait commencé, dès la nuit du 4 août, à agiter la question délicate de la propriété du clergé, on avait remarqué la progression des meneurs, des impatients de l'assemblée, on avait compris où l'on voulait aboutir avec un appareil de légalité par ces discussions sur la *nature* et l'*origine* des biens du clergé. Non-seulement le trésor public devait trouver 170 millions pour l'extraordinaire de 1789, mais il était visible qu'on allait arriver à la suppression des abbayes. Royaumont avait perdu sa justice seigneuriale. Il allait tout perdre. Le principe de la destruction était voté.

Dès le lendemain de la prise de la Bastille, le comte d'Artois, le prince de Condé et leurs fils avaient donné le signal de quitter la France. Un certain nombre des premiers émigrés partirent pour le Canada, d'autres se dispersèrent dans les plus importantes capitales du continent, où ils portèrent leurs douleurs, leurs fidélités et leurs préjugés; mais les principaux par la naissance, comme les Polignac, le maréchal de Broglie, M. de Lambesc, etc., s'attachèrent aux princes; le premier asile pour ceux-ci fut la ville de Turin, dans les États d'Amédée III, beau-père du comte d'Artois. Là, se réunit une ardente émigration, que désapprouvaient Louis XVI et Marie-Antoinette. De Turin ils se transportèrent à Coblentz et à Worms, au commencement de 1791 [1]. Pour la duchesse de Polignac, c'est le 18 juillet 1789 qu'elle avait quitté Versailles pour émigrer en Autriche; le comité Polignac ou la petite cour de Trianon avait compris que tout était perdu pour leurs idées, et que leur présence ne se-

[1] Gustave III se mêla beaucoup aux émigrés. Il fournit hommes et chevaux; il devait retrouver l'abbé de Ballivières, qui l'avait reçu à Royaumont. La guerre européenne allait commencer; mais Gustave périt assassiné le 16 mars 1792. — *Voy.* l'intéressant travail de M. Geffroy, *Revue des Deux Mondes*, années 1864-1865, intitulé : *Gustave III, roi de Suède, et la cour de France.*

rait qu'un empêchement dans la voie où Louis XVI était entré. A son tour l'abbé de Ballivières fut un des plus empressés à conseiller l'émigration dans sa famille. Ne se rendant pas assez compte de la gravité des circonstances, il se décida brusquement à suivre à l'étranger ses amis de la cour. Son départ eut une imprévoyance et une précipitation désastreuses ; loin de penser à s'assurer des ressources suffisantes, il persuadait, avec sa légèreté habituelle, aux membres de sa famille, que ce n'était qu'une absence temporaire. Chose remarquable ! lorsque l'abbé de Ballivières quitta la France pour aller rejoindre la famille de Polignac, à Vienne, le palais abbatial de Royaumont était terminé ; mais par une cruelle ironie du sort, il l'avait fait construire pour ne l'habiter jamais peut-être. Il y aurait fait cependant une belle figure; il était mieux physiquement que son frère le commandant du régiment du roi, qui était petit, brun et assez laid. Au dire d'un vieil et spirituel paysan, l'abbé de Ballivières était un grand bel homme, et quand il était hors de l'abbaye, non-seulement il avait la solennité d'un grand seigneur, mais son élégance était même recherchée et mondaine.

On voyait en arrivant à l'abbaye de Royaumont ce beau palais florentin, achevé depuis quelques jours, dont on peut discuter le goût, mais qui, en définitive, est une splendide résidence. Un large escalier en pierre de plusieurs marches, construit devant la principale façade, semble un appendice nécessaire de sa forme carrée. Quand on est à l'intérieur, on ne peut s'empêcher d'admirer la savante ordonnance et la distribution aristocratique de cette demeure ; un beau et vaste salon, à forme circulaire, orné de colonnes, semblait attendre des réunions brillantes et choisies. L'abbé de Ballivières dit adieu à Royaumont au moment où ce palais s'achevait. Les plans de l'architecte lui-même, dont l'historien de Royaumont a eu communi-

cation, permettent de considérer les grandeurs de ce monument et de mesurer toute la cruauté de la fortune qui le laissa achever à l'heure triste où le propriétaire s'en éloignait à regret.

On aurait pu désirer que l'abbé de Ballivières eût fait donner à sa résidence un caractère plus monastique; mais, en sa qualité d'abbé suzerain, il semblait vouloir rivaliser en magnificence avec les barons du voisinage; et il crut devoir adopter une architecture d'une nuance exclusivement civile, se proposant bien de faire fleurir l'élégance et l'aisance dans son oasis. Il est seulement regrettable que le seigneur abbé n'ait pas tenu compte des grandes lois de l'unité et de l'harmonie en architecture. Quand il s'agissait d'une construction à ajouter aux constructions d'un monastère édifié dans le style gothique, il fallait se conformer au style général de l'Église, point central des bâtiments conventuels auxquels on devait assortir tout le reste. Mais il y avait longtemps que l'imitation du style d'architecture italienne avait envahi la France et l'Angleterre. Ces réserves faites, on doit dire que l'on avait su imprimer à l'ensemble et à la façade principale ou d'entrée du palais abbatial un véritable aspect de grandeur, et que le monument répondait à sa destination spéciale, simple dans sa richesse; les perrons latéraux lui donnaient cet aspect pyramidal qui ne manque jamais de produire de l'effet; tout d'ailleurs dans ce palais annonçait que son auteur avait vu l'Italie; et de nos jours des bas-reliefs modernes, tels que ceux de l'Industrie, de la Marine, du Commerce, etc., décorent le mur et constituent la récente alliance du passé et du présent[1]. L'ensemble de la façade du levant, opposée à la façade d'entrée, et qui en diffère par les percés du milieu de l'étage, a été calculé pour compléter l'effet total. L'entable-

[1] Il sont dus au propriétaire actuel, M. Pitat, qui a introduit, dans le palais, quelques modifications de bon goût.

ment du couronnement est on ne peut plus harmonique au système entier de l'édifice ; il a la onzième partie de la hauteur qu'il couronne; c'est la proportion qu'a celui du palais Farnèse à Rome.

On arrivait dans les pièces principales par des perrons donnant sur les jardins. Un remarquable escalier conduisait au belvédère d'où l'on domine tout le bâtiment, et d'où l'on peut jouir du bel aspect de la situation. En un mot, l'ensemble et les détails de ce palais avaient été étudiés avec un tel soin, qu'aujourd'hui même les connaisseurs le présentent comme modèle à la méditation des gens de l'art et à celle des amateurs. On le reconnaît, le seul point qui prêterait à la critique serait de n'avoir point respecté la loi d'unité et d'harmonie entre le palais abbatial et le plan général des vieux bâtiments dans le reste du monastère; ce qui produit la confusion des ordres d'architecture, ou une architecture mixte. A part l'empire de la mode imposant de bâtir à l'italienne, qu'est-ce qui empêchait l'abbé de Ballivières de combiner l'ancienne architecture appropriée à un manoir ecclésiastique avec les nécessités du goût moderne? Pourquoi n'adapta-t-il pas, en même temps que les larges fenêtres, les angles multipliés, les courbes variant la forme octogone des tourelles, les fûts de cheminée cachés par des armoiries, les festons mêlés à des losanges et à des trèfles, et les diverses autres exigences, en assujettissant l'édifice abbatial au style des autres édifices?

Quoi qu'il en soit de cette fusion du style gothique et italien, il faut entrer dans le détail des trois étages dont se composait le palais abbatial, pour se convaincre qu'on se proposait de pratiquer l'hospitalité d'une façon princière, puisque du reste on n'avait voulu épargner aucun frais pour l'érection de ce palais ; et que, d'après les cartons de feu M. Louis le Masson, ingénieur en chef du corps royal des ponts et chaussées en 1784, il semble que

les lauriers du célèbre abbé mondain de Pontigny, dom Chanlatte, empêchassent de dormir l'abbé de Ballivières. A Pontigny aussi on avait fait disparaître, vers 1750, l'ancien logis abbatial pour lui en substituer un plus vaste et surtout plus somptueux « en rapport avec ce désir de recherche élégante et commode, caractère distinctif des habitations déjà construites sous la Régence. » L'abbé de Ballivières voulait-il rivaliser avec l'abbé de Pontigny pour l'élégance de la représentation? Voulait-il faire de Royaumont et de son palais abbatial le rendez-vous privilégié de la bonne compagnie et des grandes dames du monde? On le croirait, en voyant la disposition d'un palais réunissant l'élégance à la grandeur, et qui semblait destiné plutôt à éblouir qu'à édifier les contemporains, et qu'on devait entourer d'une cour d'honneur pour ménager une entrée splendide[1].

Toutefois, M. de Ballivières avait commencé de se ralentir ; son ardeur au sujet de la construction de Royaumont s'était amortie longtemps avant le fait de l'émigration française. Ce changement d'allure datait du jour où la famille Polignac était devenue impopulaire en France. Lorsqu'on vit M. de Calonne, ensuite Loménie de Brienne, prendre la place de Turgot et de Necker, lorsque ce nouveau choix de ministres eut été reproché amèrement à la reine par l'opinion publique, qui en attribuait l'œuvre au comité Polignac, l'abbé de Ballivières, jusque-là insensible aux symptômes généraux d'une crise prochaine, fut frappé du coup qui l'atteignait dans le cercle de ses intimes, et se trouva froissé dans ses amis que la popularité abandonnait. Les constructions de Royaumont, qui jusque-là l'absorbaient entièrement, l'occupèrent de moins en moins. D'autres soucis venaient heurter à sa porte, jusqu'à ce qu'enfin ce fut un véritable sauve qui

[1] Cette cour aurait été, d'après les plans de M. le Masson, d'une forme ovale, et aurait eu une enceinte ; on ne l'a pas exécutée.

peut devant le cataclysme universel. Rien, pendant qu'on achevait le palais abbatial, n'était aussi mélancolique que le contraste entre les mesquins détails d'une conception d'architecture civile combinée en vue des exigences usuelles d'une part, et d'autre part les démolitions révolutionnaires qui s'annonçaient de tous côtés à l'horizon. M. de Ballivières ne pouvait être dans l'ignorance depuis les séances du bailliage de Senlis de mars 1789 ; la noblesse, qui nomma député le duc de Lévis, était libérale; le tiers état, dans lequel M. de Girardin, vicomte d'Ermenonville, s'était présenté plutôt que devant la noblesse avec l'espérance d'être nommé, avait écarté cette candidature pour élire députés Charles-Christophe Leblanc, conseiller au présidial, un curé de Senlis et Nicolas-Pierre-Antoine Delacour, cultivateur à Ableiges, dans le bailliage de Pontoise.

Outre le caractère de ces nominations, certaines nuances d'idées, qui se faisaient jour dans le discours de tous, indiquaient la révolution déjà accomplie dans les esprits. M. Mignet a raison, sauf correctif, quand il affirme que lorsqu'une réforme est devenue nécessaire, et que le moment de l'accomplir est arrivé, rien ne l'empêche et tout la sert[1]. M. de Ballivières, qui n'était pas désintéressé puisqu'il représentait un parti, était dans l'impuissance d'entendre que si les uns voulaient céder ce qu'ils avaient de trop et les autres se contenter de ce qui leur manquait, la révolution se ferait à l'amiable. Toutefois, peut-être était-il assez entouré de lumière, au moment où la nation s'assembla à Versailles, et comprit-il que « les états généraux ne firent que constater une révolution déjà faite[2]. » Le lieutenant général civil, Paul Deslandes, n'avait-il pas dit, dans l'assemblée préliminaire du tiers état du bailliage de Senlis du 2 mars 1789, en présupposant

[1] *Hist. de la Révolution française*, par Mignet, t. I, introduction.
[2] *Ibid.*

l'union qui unirait les trois ordres : « Avec un tel esprit de concorde, que ne doit-on pas attendre de la révolution qui se prépare ? Elle avance, et vous en commencez aujourd'hui les préliminaires. Un nouvel ordre de choses va s'établir dans toutes les parties de l'administration ; la nation va fonder la prospérité de l'État et le roi le bonheur de ses sujets. » Le prince de Condé, représenté par le vicomte de Pons, et le prince de Conti, représenté par de Bourgevin-Vialart de Saint-Morys, n'avaient pas dissimulé à l'assemblée de Senlis les alarmes que leur causait l'esprit d'innovation [1]. Il y eut surtout les discours véhéments de l'abbé de la Roche-Tillac, qui étaient vivement révélateurs de l'état des esprits dans la majeure partie du clergé des juridictions composant le bailliage provincial de Senlis. « Malheur au siècle, s'était-il écrié, où le clergé croyait former un État particulier dans le sein de la nation qui lui fournissait sa subsistance ! Anathème à ceux de nos prédécesseurs qui, plus pieux sans doute qu'éclairés, ont prétendu soustraire les possessions ecclésiastiques aux charges que l'État a droit d'imposer à ceux qu'il nourrit et protége ! » L'abbé de la Roche-Tillac s'élève ensuite contre les abus qui font gémir l'Église gallicane ; il déplore la misérable situation faite aux curés, et n'ayant communément qu'un modique revenu de 500 à 600 livres. Il foudroie « les grands décimateurs ecclésiastiques qui dévastent les paroisses, laissent à peine aux pasteurs des haillons pour se vêtir. » Il veut qu'on détruise « cette nombreuse cohorte d'abbés commendataires, de prieurs, de chapelains, cette foule d'autres sangsues qui dévorent sans rien faire le patrimoine ecclésiastique. Il pense que les fonds considérables provenant de la suppression des bénéfices simples suffiront pour liquider la dette de l'État, et s'il arrivait que ces moyens ne fussent pas assez

[1] Cahiers des vœux, doléances de l'assemblée du bailliage de Senlis, en 1789, par M. G. Desjardins, p. 388.

abondants, « la sagesse des états généraux, disait l'abbé de la Roche-Tillac, indiquera les biens des monastères, dont une foule de circonstances sollicitent aussi la suppression. » Il prévoyait le cas où l'on enlèverait aux commendataires leurs possessions [1].

On comprend qu'après de telles sorties M. de Ballivières eût l'esprit frappé, et qu'il eût perdu le goût aux derniers embellissements de la nouvelle résidence abbatiale qu'on achevait pour lui à Royaumont. Voici cependant les détails et la distribution intérieure de ce palais, terminé au moment de la révolution. Le rez-de-chaussée, qui était pris dans la hauteur du soubassement, avait été disposé [2] pour les cuisines et les pièces qui en dépendent, comme salle du commun, offices, fruitier, caves et bûchers, en sorte que tout y était réuni, de manière à répondre à la splendeur du bâtiment, et à rendre le service des employés aussi facile que possible par une circulation bien ménagée. On y remarque que le plafond est formé par des *voûtes plates* dont l'idée et la construction hardie honorent l'architecte, et que le poids des voûtes y repose dans chaque pièce sur une seule colonne. On avait destiné la grande entrée du rez-de-chaussée, qui se trouve au couchant, pour être le passage des voitures et pour pouvoir descendre à couvert; l'architecte avait fait régner une galerie toscane au rez-de-chaussée du couchant au levant, et il imagina de donner pour sol un aqueduc voûté, sous lequel on fit passer un cours d'eau vive, la nouvelle Thève elle-même. A l'extrémité, au levant, commençait le grand escalier du palais, dont la hardiesse étonne, bel escalier en pierre qui ne repose que sur lui-même, et présente cependant une grande solidité.

[1] Brochure anonyme de l'abbé de la Roche-Tillac.
[2] Ces détails sont extraits de la collection des plans de M. L. Masson, architecte de Royaumont en 1784, que M. Pitat a eu l'obligeance de nous communiquer.

Lorsqu'on avait gagné le premier étage du nouveau palais abbatial, auquel l'architecte avait donné le titre de *Noble*, on ne tardait pas à s'apercevoir qu'il répondait parfaitement à son titre par sa grande et belle disposition. On parvenait, par un vaste perron bordé de fleurs, dans un vestibule dorique ouvert conduisant à une galerie dorique, au fond de laquelle se présentait l'escalier. Chaque côté de la galerie donnant entrée à toutes les pièces qui composent cet étage, on trouvait du côté gauche une antichambre, puis la salle à manger de forme circulaire, puis une chambre de bain ou chambre de billard. Du côté droit, c'était d'abord le salon de tric-trac, ensuite le salon proprement dit, également de forme circulaire, faisant le pendant de la salle à manger, enfin la salle pour la lecture, la bibliothèque. Ajoutons que l'élévation des plafonds et la grandeur de ces salles communiquaient à cette résidence un aspect de résidence princière. On devait monter au premier étage par cinq perrons, l'un à la façade principale, l'autre au sud, un autre au nord et deux au côté du levant, qui communiquait à l'abbaye. Pour le deuxième étage, il reproduisait à peu près, avec une galerie ionique, le premier étage. Ce qui était salon, salle à manger au premier étage, devenait simple chambre au deuxième. On trouvait devant les chambres principales une plate-forme au sud, d'où l'on découvrait Viarmes et Asnières, et une autre plate-forme, au nord, qui avait la vue sur la forêt du Lys.

Mais ce n'était point assez dans les idées primitives de l'abbé de Ballivières ; l'architecte avait dû ajouter un troisième étage, qui était pris dans l'attique, et qu'on avait formé en petites distributions. Au levant se trouvaient les pièces qui devaient être les appartements des commensaux de M. l'abbé commendataire ; puis venaient les logements des gens de livrée. C'est au milieu du garde-meuble que se développait l'escalier à claire-

voie conduisant à la plate-forme qui couronne le palais abbatial. Les différentes pièces étaient séparées par des corridors[1]. Telle était donc, dans son ensemble, la nouvelle résidence que l'abbé de Ballivières avait rêvée avec ses divers embellissements, et qu'il avait commandée avant les dernières complications de la royauté, avant la ruine totale du crédit public. Mais, même à la date de 1783, c'était bien la fièvre avant-courrière de la fin. On n'a des goûts pareils, quand on est chef d'abbaye, que dans ces heures qui précèdent l'heure suprême de la perte.

L'abbaye de Royaumont n'était pour rien dans l'impopularité de la duchesse de Polignac, qui retomba sur l'abbé de Ballivières; mais les jours les plus mauvais étaient venus néanmoins pour l'abbaye; et en présence de ce qui va advenir, le regard se retourne involontairement six cents ans en arrière, pour interroger l'ombre de saint Louis, et lui demander s'il ne se trompa pas en promettant l'immortalité à son cher monastère. Tout ce qui reste à dire n'a pour objet que de constater jour par jour, comment on coucha à terre, après des fortunes diverses, un célèbre ouvrage qui durait depuis six siècles. L'assemblée nationale aborda pour les trancher, dans les séances des 10, 11, 13, 16, 18, 19 février 1790, les énormes questions de la sécularisation des abbayes, de la suppression des vœux monastiques[2], du traitement à faire aux moines qui resteraient dans le cloître ou qui en sortiraient, de la différence à mettre pour ce traitement entre les abbayes rentées et les abbayes non rentées; Treilhard, dans son rapport à l'assemblée nationale,

[1] Si les événements ont empêché l'abbé de Ballivières d'accorder, dans ce palais, aucune hospitalité, ses successeurs se sont imposé de faire largement les honneurs de cette belle résidence. La tradition s'y est établie, et s'y continue chaque jour, d'inviter, avec ce goût qui charme et cette affabilité qui attire et retient.

[2] Les vœux furent provisoirement suspendus; on ne permettait pas d'en émettre de nouveaux. Une *loi du mois d'octobre* 1790 les supprima définitivement.

était chargé de verser de l'huile sur la plaie, tout en faisant l'oraison funèbre des monastères de France et leur disant : « Vous êtes agonisants, vous êtes morts; il ne vous reste qu'à vous coucher de bonne grâce dans le cercueil; nous allons y effeuiller quelques roses [1]. » C'était grave, disait ce membre de l'Assemblée constituante, d'avoir à délibérer sur le sort de cette partie nombreuse du clergé régulier qui se glorifiait de devoir sa première existence à l'amour de la perfection, dont les annales présentaient tant de personnages illustres et vertueux, et qui comptaient de si grands services rendus à la religion, à l'agriculture et aux lettres. Mais Treilhard ajoutait aussitôt un trait piquant que les messieurs de Royaumont durent croire à leur adresse. Tel est le sort de toutes les iustitutions humaines, disait l'orateur de la Constituante, qu'elles portent toujours avec elles le germe de leur destruction. L'humilité et le détachement des choses terrestres avaient presque partout dégénéré en une *habitude de paresse et d'oisiveté* qui rendent actuellement onéreux des établissements fort édifiants dans leur principe. Partout avait pénétré l'*esprit de tiédeur et de relâchement* qui finit par tout corrompre. La vénération des peuples pour ces institutions s'était convertie, pour ne rien dire de plus, en un sentiment de froideur et d'indifférence. Treilhard aborda ensuite un autre ordre de considérations; il déclarait que l'opinion publique, fortement prononcée, avait produit le dégoût dans le cloître, et que les soupirs des pieux cénobites embrasés de l'amour divin n'y étaient que trop souvent étouffés par les gémissements de religieux qui regrettaient une liberté dont aucune jouissance ne compensait aujourd'hui la perte. De ces divers considérants, Treilhard concluait à la sécularisation; l'assemblée, disait-il, prouvera sa sagesse en venant au secours du

[1] Rapport fait sur les ordres religieux, au nom du comité ecclésiastique et lu dans la séance de l'assemblée nationale du 11 février 1790.

religieux, fatigué de son état, et en protégeant ceux qui désirent de vivre encore dans la religion, en conservant l'asile du cloître aux religieux jaloux d'y mourir sous la règle.

Une morne stupeur planait sur Royaumont pendant qu'avait lieu cette célèbre discussion des abbayes à l'assemblée nationale. En vain Treilhard suggéra-t-il au nom du comité ecclésiastique des mitigations, et proposa-t-il de laisser à tous les religieux une liberté entière de quitter leur cloître ou de s'y ensevelir. En vain rappelait-il qu'on n'aurait rien fait pour ceux auxquels on permettait de rentrer dans le monde si on ne leur assurait pas le moyen d'y subsister, puisque morts à la société, les religieux n'avaient plus de propriétés, plus de successions à réclamer ou à attendre. En vain le comité ecclésiastique crut-il devoir proposer à l'assemblée d'assurer aux maisons conservées 800 livres pour chaque religieux, par an. La teneur elle-même de ces grâces qu'on demandait pour les habitants des cloîtres, signifiait avec une irrésistible évidence que leur cause était à jamais perdue. Royaumont ne s'y trompa pas. Le principe de la suppression avait fait du chemin depuis le 3 novembre 1789; c'était presque fatal. Dom Huard, prieur de Royaumont, et dom Rémy Canonne, procureur de l'abbaye, pouvaient juger des tendances de l'esprit public d'après l'assemblée provinciale de Senlis.

C'est que l'assemblée nationale de 1789 ne se traîna pas dans les lenteurs ordinaires aux corps délibérants; elle participait des convulsions frénétiques et de la fièvre qui agitait la nation entière. On entendit un grand nombre d'orateurs sur la grosse question [1] de la sécularisation

[1] Treilhard, l'abbé d'Abbecourt, Lanjuinais, dom Gerle, Camus, Mirabeau, l'abbé Maury, l'abbé Grégoire, Dupont, Robespierre, Barnave, Pétion de Villeneuve, Target, le marquis de Foucault, Malouet, Dubois-Crancé, l'évêque de Clermont, M. de la Rochefoucauld, de Lameth, Guillotin, Thibaut, curé

des abbayes et du sort à faire aux religieux, dans le présent et pour l'avenir. Tout était emporté au pas de course; le peuple mettait une rage effrayante à suivre au Châtelet le procès de M. de Favras. Tandis que Louis XVI, sans qu'on l'attendît, s'était rendu, le 4 février 1790, à l'assemblée, pour y dissiper les préventions de l'ignorance et de la méchanceté, pour y déclarer son attachement à la liberté constitutionelle, et pour demander « qu'on éclairât sur ses véritables intérêts ce peuple qu'on égarait, » une force inconnue poussait en avant; on s'obstinait à demander qu'on livrât à la publicité et à la malignité du public le *livre rouge*, où se trouvait joint à diverses dépenses d'utilité publique le bordereau des pensions de faveur que la cour avait faites et faisait à différents particuliers; en effet le *livre rouge* était jeté à la publicité quinze jours après. Partout se manifestait l'effort pour pousser les situations à l'extrême. Un ouragan de logique entraînait hommes et choses. On ne s'inquiétait pas si l'on répandait de l'odieux sur l'exercice de l'autorité royale, particulièrement dans l'emploi des finances.

Dans cet état général des choses, l'assemblée nationale, qui pouvait tout oser, ne crut pas devoir marchander avec le corps du clergé, le plus faible de tous. Ayant mission de découvrir des ressources pour dégager la situation financière, et croyant trouver ces ressources dans les biens des abbayes, son parti était pris, sauf à salarier d'une manière quelconque ces *dix-sept mille hommes*, dont on remettait l'existence en question. Dupont répétait encore, dans la séance du 10 février 1790, que de la suppression des ordres religieux dépendaient la tranquillité publique et les finances : « En abolissant les ordres monastiques, disait-il, on fait une opération excellente et

de Souppes, Fréteau, Delley d'Agier, Mougins de Roquefort, de Biauzat, etc., etc., prirent la parole dans cette discussion. (Voy. *le Moniteur* de 1790, février.)

pressante pour l'humanité et pour les finances. » Néanmoins, le lendemain de cette séance, l'évêque de Clermont faisait encore entendre, le 11 février 1790, des protestations impuissantes, mais courageuses ; il était chargé par son cahier, disait-il, de demander, non-seulement que les ordres religieux ne fussent pas supprimés, mais encore qu'ils reprissent leur ancienne splendeur. Il comprenait que l'autorité publique voulût condescendre à la faiblesse de quelques religieux qui gémissaient des privations imposés par le cloître, mais il ne reconnaissait pas qu'on eût le droit de briser des barrières qu'on n'avait pas établies. A ces considérations, l'Assemblée opposa son omnipotence ; elle vota, jusqu'à nouvel ordre, la nullité des vœux monacaux, quant à l'effet civil, remettant à une autre époque d'en discuter la suppression absolue ; elle promit un revenu annuel de 800 livres pour chaque religieux qui resterait dans son monastère. L'Assemblée nationale décréta aussi qu'il serait payé annuellement à chaque religieux qui ferait la déclaration de vouloir *quitter sa maison*, savoir : aux mendiants 700 livres jusqu'à 50 ans, 800 livres jusqu'à 70 ans, et 1,000 au delà ; aux religieux non-mendiants, 900 livres jusqu'à 50 ans, 1,000 livres jusqu'à 70 ans, et 1,200 livres au-delà[1]. On a dit que lorsque Louis XVI, sous la pression des dangers dont la haine populaire menaçait le comte d'Artois et la reine, qu'elle accusait d'être les ennemis du progrès, se rendit, le 15 juillet 1789, avec ses frères, à pied, sans cortége, sans gardes, à l'assemblée nationale, et qu'y parlant debout et découvert, il prononça ces mémorables paroles : « Je me fie à vous, je ne veux faire qu'un avec ma nation, et comptant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles, » on a dit que ce jour-là, le roi

[1] *Moniteur universel*, du mardi 20 février 1790.

avait abdiqué. « Désormais, ajoute M. Thiers, la nation, maîtresse du pouvoir législatif, par l'assemblée, de la force publique, par l'organisation de la garde nationale, pouvait réaliser tout ce qu'elle croirait utile à ses intérêts. » Il y eut une autre abdication en France, en février 1790, celle des ordres religieux; l'assemblée nationale vota elle-même leur mort, non avec la colère du bourreau, mais avec la forme sereine de la protection. On a abdiqué, du moment qu'on n'existe plus que sous le bon plaisir d'un nouveau maître qui vous impose ses conditions, vous taxe la quantité de lumière et de soleil, soumet votre respiration à un contrôle restrictif, en un mot ne vous permet d'exister que dans une faible mesure.

Ce ne fut pas sans une indicible émotion, que les habitants de Royaumont virent arriver la municipalité d'Asnières, le 19 mai 1790; elle venait exécuter un décret de l'assemblée nationale du 20 mars et du 20 avril 1790. Il était dit dans l'article 5 de ce décret : « Les officiers municipaux se transporteront dans la huitaine de la publication des présentes, dans toutes les maisons des religieux de leur territoire, s'y feront représenter tous les registres et comptes de régie, les arrêteront et formeront un résultat des revenus et des époques de leur échéance: ils dresseront un état et description sommaire de l'argenterie, argent monnayé, des effets de la sacristie, des bibliothèques, livres, manuscrits, médailles et du mobilier le plus précieux de la maison, en présence de tous les religieux. » Après que la municipalité eut donné lecture de ce décret, véritable programme d'un vainqueur dans un pays conquis, dom Canonne, qui était le procureur de l'abbaye et qui n'avait qu'à s'incliner devant les sommations du congrès national, conduisit les messieurs d'Asnières à la procure; il leur représenta : 1° un registre contenant les comptes généraux des années 1787, 1788 et 1789, arrêtés et signés par la communauté, le

26 avril 1790 ; 2° un journal, formant la recette de la manse conventuelle de l'abbaye de Royaumont, à commencer du 1er janvier 1790, et que le P. Canonne, procureur, avait établi ; 3° un journal, contenant les dépenses du monastère, également depuis le 1er janvier 1790.

La députation venue d'Asnières avait-elle, à l'abbaye de saint Louis, cette arrogance déplacée d'un parti qui monte au pouvoir, devant un pouvoir mourant? les impassibles archives de Versailles ne renferment aucun renseignement à cet égard ; elles se sont contentées de reproduire les faits, sans dire ce qui battait dans la poitrine des acteurs. Généralement, il n'y a de mouvements désordonnés dans les centres de population, que lorsque de légitimes causes d'irritation ont été antérieurement posées ; comme aussi il suffit, dans les époques d'agitation, d'une seule mauvaise tête pour mettre le feu au baril de poudre. Il est à croire qu'il y avait de part et d'autre, chez les municipaux d'Asnières et chez les religieux de Royaumont, une hésitation étonnée ; hésitation où perçait une demi-conscience du succès chez les nouveaux maîtres ; hésitation douloureuse chez les moines, plutôt portés à voir, au sein de la révolution commencée, se consommer l'omnipotence de ceux qui venaient les abolir. Être obligé de capituler devant les délégués d'Asnières, de leur livrer un état des choses et des personnes, n'était-ce pas subir la loi du vainqueur, et se sentir entraîné dans l'inexorable engrenage de la roue de la révolution, qui, au lieu de s'arrêter à temps, allait tout broyer? Royaumont n'avait pas un Barnave pour plaider en faveur de l'inviolabilité des abbayes, comme il plaida contre la suppression de la royauté, après la fuite de Varennes.

Lorsqu'on eut terminé l'exhibition des livres de compte, des ressources matérielles et des revenus de Royaumont[1],

[1] On présenta donc les titres de l'abbaye de Royaumont, de la manse conventuelle et de la manse abbatiale, rédigés en 1763, plusieurs cahiers,

cette enquête fut arrêtée et signée par les officiers présents : Jean Boulangé, maire d'Asnières; Alexandre de la Praslières. Éléonard Chalot ; Louis le Cœur; Fournier; Le Francois (officiers); Brador; F. Depied, procureur de la commune; Fr. Canonne, procureur de l'abbaye ; Frénard, secrétaire.

Dom Canonne déclara ensuite que les dettes de la maison, jusqu'au présent jour, ne dépassaient pas la somme de 1,200 livres.

Mais la municipalité d'Asnières avait à prendre des informations relatives au personnel lui-même de Royaumont; il était nécessaire de savoir quelles étaient les intentions de chaque moine en présence des éventualités quotidiennes: nécessité qui était patente, si l'on se rappelle quelques-uns des articles que Treilhard, au nom du comité ecclésiastique, avait soumis au vote de l'assemblée nationale dans le mois de février 1790, et en vertu desquels tout moine devait prendre un parti. Art. Ier. Tous les religieux qui auront fait des vœux solennels, dans quelque ordre ou congrégation qu'ils puissent être, déclareront dans *trois mois* du jour de la publication du présent décret, devant les officiers municipaux ou les juges royaux de leur domicile, s'ils désirent cesser de vivre sous la règle dans

contenant des liasses, concernant la baronnie de Roupi. Trois liasses, sous les nos 20, 21, 22, manquaient au cahier T. Le P. Canonne pensait qu'on les avait remises aux abbés commendataires, lorsqu'il s'était agi de faire les réparations des sources et fontaines de Viarmes.

Pour l'année 1790, le revenu, en argent, était 22,571 liv 1 s. 1 d.; — le revenu en blé, 340 septiers, 4 boisseaux; en avoine, 10 septiers; puis 12 chapons; — en argenterie, on avait 36 couverts, 6 cuillères, 1 cuillère à soupe, 1 écuelle, 1 cafetière, 1 huilier, 2 gobelets, 16 cuillères à café; — en argent monnayé, on accusait 337 livres; — la sacristie contenait 5 calices d'argent (2 furent volés), dont 1 en vermeil, 1 encensoir d'argent 2 burettes et 1 cuvette d'argent, 1 bénitier argenté, 2 croix d'argent. 1 bâton garni d'une feuille d'argent, 2 chandeliers d'argent, 1 soleil d'argent. 4 reliques en vermeil, 4 reliquaires en bois doré, 41 aubes, dont 21 garnies de dentelles; — la bibliothèque renfermait 3,000 volumes, et 36 volumes en manuscrits. — Il y avait 14 chambres. Toute chambre avait 1 lit garni, 1 commode, 1 table, quelques chaises. Il y avait la chambre de l'organiste, celle du choriste; puis d'autres chambres; l'hôtellerie et les chambres des domestiques.

laquelle ils ont fait profession, ou s'ils désirent d'y rester. Art. II. Ceux qui auront déclaré vouloir quitter leur règle, seront, de ce moment, libres de sortir de leurs monastères, et de résider où bon leur semblera, en habit clérical, sous la juridiction de l'évêque diocésain. Art. V et VI. Les religieux sortis du cloître auront la capacité de disposer du pécule qu'ils auront acquis depuis leur sortie du cloître; ils seront susceptibles d'être employés comme vicaires, et d'être pourvus de cures. Art. VII. Les religieux qui auront déclaré vouloir continuer de vivre sous leurs règles, seront placés de préférence dans les maisons de campagne du même ordre. »

C'était la première sommation que la révolution faisait directement à l'abbaye de Royaumont, en imposant un premier interrogatoire aux bernardins qui l'habitaient.

Le prieur déclara que le couvent consistait en dix personnes, dix religieux, lui compris, dont il déclina les noms : Dom Pierre Huard, prieur, âgé de 62 ans; dom Jean-Pierre Beaugrand, âgé de 63 ans, profès dudit couvent; dom Louis Ragot, âgé de 57 ans, profès de Pruli; dom Claude Luxeuil, âgé de 48 ans, profès; dom Charles Prevost, âgé de 45 ans, profès, maître des bois; dom Théodore Dumontier, âgé de 46 ans, profès de la maison, dépensier; dom Remi Canonne, âgé de 45 ans, procureur et profès; dom Remi Simon, âgé de 42 ans, profès de la maison; dom Honoré Louis Geslin, âgé de 39 ans, profès de Coetmaloen; dom Henri Prévost, âgé de 33 ans, profès. Quelle tristesse n'était pas empreinte dans la physionomie de la plupart de ces moines ! quels êtres désorientés devant le recommencement de toutes choses ! On se représente combien les religieux devaient être navrés devant les envahissements qui se préparaient pour un délai très-court. Qu'on se figure le serrement de cœur qu'éprouvent des fils, quand des étrangers vont les expulser du patrimoine de leurs pères. Les scènes de dévastation qui avaient

eu lieu deux cents ans auparavant, dans les couvents d'Écosse, quand les bandes de Knox s'y précipitèrent, revenaient à la mémoire pour effrayer les imaginations; on se demandait à Royaumont, en 1790, si ces scènes allaient reparaître.

Le prieur dom Huard répondit que pour lui, personnellement, il ne voulait pas quitter son état. C'était un homme de sens, de fermeté et de piété; dom Huard n'augurait rien de favorable de cette vaste expérience d'innovation sociale qui était commencée depuis l'année 1789. Dom Huard est excusable de n'avoir point, à cette époque si troublée, deviné l'avenir; ses contemporains qui ont vécu jusque dans le dix-neuvième siècle, assurent que ce respectable religieux eût été capable de discuter savamment, à l'occasion des destinées de Royaumont, la question de la *liberté de conscience* dans les principes du nouveau droit public. Il aurait pu être un abbé Maury de Royaumont, avec autant de dialectique, moins les saillies trop grossières du célèbre adversaire de Mirabeau. Mais que pouvait une voix isolée contre les décrets de l'assemblée nationale et contre les faits accomplis? Le R. P. Huard, de taille ordinaire pour le physique, doué au moral de cette modération intelligente qui devient tolérance pour toutes les convictions et pour toutes les dignités de l'âme, a laissé dans la contrée une bonne mémoire! Les paysans disent de lui que c'était un homme « charitable, pieux, excellent. » Il avait soixante-deux ans en 1790. Ce n'est point à un tel âge, disait-il, qu'il cesserait de porter les livrées de l'illustre saint Bernard.

On questionna, après dom Huard, dom Beaugrand. Dom Beaugrand était le plus âgé de la petite colonie de Royaumont, il avait vieilli dans les habitudes des règles bénédictines; son âge avancé fut le texte de ses réponses; il allégua qu'il ne pouvait s'exposer à aller au loin, il ne savait pas si la maison de Royaumont serait conservée, ni

aucune des environs; il se réservait à se décider s'il resterait en religion, s'il en sortirait, quand il saurait quelle abbaye il aurait plu aux états généraux de conserver.

Dom Ragot était d'un caractère plus résolu que dom Beaugrand; il avait entendu tous les raisonnements des membres philosophes de l'Assemblée constituante sur les vœux religieux, qu'ils regardaient comme contraires à la nature. Il n'avait pas été fort touché par les arguments émis en faveur de cette cause. Dom Ragot estimait qu'avant tout, le droit de la nature consistait dans un principe de liberté; que le premier droit naturel résidait dans la liberté de mourir au monde, pour vivre dans son âme, selon sa foi; que la première des libertés inhérentes à l'homme intelligent et social était de pouvoir s'unir pour prier dans une même retraite à ceux qui partageaient les mêmes douleurs et les mêmes espérances. Dom Ragot avait débuté dans l'abbaye de Pruli; on l'avait transféré dans la douce abbaye de Notre-Dame de Royaumont; il était décidé à vivre et mourir dans l'enceinte de ces murs, où il trouvait la pieuse trace de saint Louis.

Dom Claude Luzure ou Luxeuil demeura voilé dans ses intentions. La situation était perplexe et l'alternative assez embarrassante. On ne se rend pas assez compte de cet étonnement solennel qu'éprouve l'homme ayant marché dans une voie pendant de longues années, et qui entend l'autorité politique lui signifier à l'âge de quarante-huit ans l'ordre de changer de carrière. Lorsque l'âme a pris son pli dans la vie, il est trop tard, à quarante-huit ans, pour recommencer un nouveau genre d'existence. Quelle liberté et quelles joies offrait le siècle aux messieurs de Royaumont? Joies et liberté, on les aurait toutes, on n'en aurait pas beaucoup; on les aurait toujours, on ne les aurait pas longtemps.

Dom Prevost l'aîné, en donnant aux municipaux d'Asnières l'exposé de ce qu'il comptait faire, crut devoir en-

trer dans quelques explications empruntées au droit ; il s'autorisait des arguments développés à l'assemblée nationale par Guillotin et M. de la Rochefoucauld; si on ouvrait la porte des cloîtres, si on fermait Royaumont, on devait donner aux religieux l'équivalent de ce qu'ils quittaient. Les uns et les autres, en entrant dans le cloître, avaient fait des sacrifices; il était de toute justice que l'on prît des mesures, afin que nul ne regrettât son ancien état. Dom Prévost l'aîné répondit donc, en faisant ses réserves, qu'obtempérant aux décrets de l'assemblée nationale et respectant tout ce qui pouvait être émané d'elle, il ne pouvait maintenant faire de déclaration, attendu qu'il ignorait sur quel fonds serait hypothéquée sa pension ou traitement; le jour où il était entré à Royaumont, il avait par le fait, sinon par les paroles, contracté des conditions avec la société civile; il avait dit : J'abandonne mon patrimoine et ma liberté, pour jouir de tels et tels avantages; sans cela nous ne contracterions pas. Ces avantages entrent dans le contrat civil. Si donc, l'on voulait forcer dom Prévost à quitter Royaumont, comme d'ailleurs il ne pouvait rentrer dans les droits qu'il avait à ses biens patrimoniaux, il exigeait d'abord de savoir quelle compensation et quel sort on lui réservait, à raison de ses sacrifices. Ayant quitté sa propriété paternelle, ou plutôt l'ayant échangée contre celle des religieux profès de Royaumont, sous la sanction des lois, il réclamait aujourd'hui une propriété, sur un fonds qu'il pût connaître.

Dom Dumontier fut bref dans la déclaration de ses intentions; son projet était identique à celui de dom Prévost l'aîné; il verrait à se décider si l'abbaye de Royaumont était conservée.

L'interrogatoire de dom Canonne n'offrit aucune particularité; il répondit, comme tous, qu'il fallait attendre, et que, profitant des dispositions du décret, il se réservait de se déclarer par la suite. Dom Canonne était le finan-

cier du monastère, comme dom Huard en était l'autorité. Sans s'élever à une grande hauteur d'intelligence, la nature positive de dom Canonne le rendait habile dans les chiffres. Il avait dû faire les honneurs de l'abbaye au roi de Suède Gustave III, il les fit au nom de tous les religieux largement; mais après les heures d'apparat, dom Canonne rentrait dans ses fonctions d'économe. Ce n'est point sans de vagues et tristes pressentiments, que dans l'espace d'une quinzaine d'années, il avait vu se succéder en France plus de quinze ministres des finances; cette monarchie malade semblait livrée à des médecins empiriques, qui essayaient de toutes sortes d'expédients; et les hommes de sens se demandaient s'il n'y avait pas des symptômes d'agonie. Dom Canonne était une sorte de Mollien[1], au petit pied, qui aurait rêvé, pour les intérêts temporels de Royaumont une vraie réforme financière. Mais il ne s'agissait pas de réformes, lors de la visite de la municipalité d'Asnières.

Le plan de dom Simon[2], de dom Geslin, de dom Prévost jeune, ne différait pas sensiblement des idées précédemment émises; la sagesse, en effet, conseillait d'attendre provisoirement à Royaumont, et de voir se dessiner les événements. Dom Prévost jeune, qui était le plus jeune religieux du monastère, mit plus de pétulance que ses confrères dans l'expression de ce qu'il comptait devenir; l'abbaye de Royaumont était *la sienne*, disait-il; il n'en connaissait pas d'autre; son langage se colorait des ima-

[1] M. le comte Mollien, ancien ministre du Trésor, à la fin du dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle, fut un grand économiste. Il prit part à de grandes mesures, la construction du mur d'enceinte de Paris, sous Louis XVI, l'amortissement de la dette, la révolution projetée par M. de Vergennes dans le régime douanier.

[2] Nous avons entendu quelques vagues rumeurs sur le compte de dom Simon et de dom Prévost jeune. Mais rien n'est moins prouvé que ce que l'on a dit : quelques indices portent fortement à penser que ces deux religieux, sur lesquels nous n'aurions pu établir une enquête complète, ont pu être victimes de ce détestable penchant de la nature humaine qui se complait à croire le mal facilement, à l'inventer, à le grossir, à le colporter.

ges que fournit une imagination encore jeune et vive; son union à l'abbaye de Royaumont représentait pour lui l'indissoluble alliance du mariage; si l'abbaye sa chère épouse continuait de subsister, il l'acceptait; il agitait ensuite la question de la dot; il ne sortirait, disait-il, de Royaumont, que lorsque la question des biens matrimoniaux serait nettement vidée, et sa pension bien établie; il ne serait pas juste, d'après ses expressions textuelles, qu'après avoir abandonné son bien et passé sa jeunesse dans ladite abbaye, on le jetât sur les grands chemins, livré à une vie précaire et incertaine et même à la pauvreté et à la misère.

Après cette entrevue avec la municipalité d'Asnières, qui se termina par un léger incident[1], les religieux de Royaumont traversèrent quatre mois sans être inquiétés, mais participant néanmoins à l'anxiété universelle. La paix semblait avoir disparu du globe, comme parle un historien ; des orages s'amoncelaient de tous côtés, et un terrible pressentiment de dangers imminents, d'horreurs prochaines semblait planer sur la race humaine. Quand vint le mois d'octobre 1790, tous les voiles furent déchirés. L'assemblée nationale porta le décret suprême de la suppression absolue; voici les termes de la loi d'octobre : « Art. 1er. La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaît plus de vœux monastiques solennels de personnes de l'un ou de l'autre sexe ; en conséquence, les ordres et congrégations sont supprimés. Art. 2. Les individus de

[1] Les officiers municipaux demandaient au prieur de Royaumont de signer la déclaration touchant l'état de la vente et de la recette des bois, fourni par le maître des bois chargé de cette administration. Dom Huard refusa de signer, parce que cette vente n'avait été ni garantie, ni signée de lui.

Les religieux avaient vendu, publiquement et volontairement, les bestiaux de la basse-cour, savoir : 18 à 20 vaches ; 1 taureau ; 3 ou 4 chevaux de labour; 1 cheval de monture. Les officiers municipaux les sommèrent de déclarer cette vente. Les religieux ne voulaient donner de déclarations que pour les choses présentement possédées : les municipaux protestèrent et signèrent leur protestation. Les religieux persistèrent dans le refus de signer. (Archives de Seine-et-Oise.)

l'un et de l'autre sexe existant dans les monastères ou maisons religieuses pourront en sortir. Il sera indiqué des maisons où seront tenus de se retirer les religieux qui ne voudront pas profiter de la présente disposition. »

Il n'y avait eu rien d'héroïque dans les réponses que firent les moines de Royaumont à la municipalité d'Asnières au mois de mai précédent ; ils répondirent bourgeoisement à des questions bourgeoises. On n'avait pas encore posé l'alternative entre l'échafaud et le parti que l'on adoptait : les bernardins s'étaient incorporés, incrustés à l'abbaye de Royaumont ; c'était leur pays, leur foyer natal, le témoin de leurs meilleures années et de la plus grande portion déjà écoulée de leur vie ; ils ne comprenaient pas la possibilité de vivre loin de ces murailles sacrées. Toutefois, dans l'espace de quatre mois, l'horizon s'était bien assombri, attendu que la suppression des monastères était devenue notre droit public. Ce fut un mois après le décret de suppression absolue que, le 14 novembre 1790, un expert, nommé par la municipalité de Paris, se transporta à l'abbaye de Royaumont pour y procéder, en présence du P. Canonne, à l'estimation des domaines de Royaumont, devenus domaines nationaux. Après les visites, toisés, calculs et observations, tant de l'église que des autres bâtiments, terres et dépendances du territoire de Royaumont, on évalua l'abbaye[1] abbatiale à la somme

[1] Cette évaluation se décomposait de la manière suivante :

L'église.	48,193 liv.	15 s.	8 d.
Les bâtiments des grand et petit dortoirs, les anciens et nouveaux réfectoires, le cloître. .	36,540	10	4
Le bâtiment des hôtes.	19,250	8	
Les bâtiments *de la basse-cour* de l'abbaye. . .	10,336	4	6
Le bâtiment abbatial.	55,120	10	3
Les logements du jardinier, du fermier et du concierge, les bâtiments des deux basses-cours.	12,473	6	9
Le moulin de *Royaumont*, et ses dépendances. .	4,096	10	
La ferme du Petit-Royaumont, à Asnières, et l'hôtel seigneurial.	3,675	3	
La ferme de la Briette.	1,662	10	
Les pressoirs	1,064	10	
Total.	192,413 liv.	8 s.	6 d.

— (Versailles. — Archives. — *Liasse : Asnières-sur-Oise.*)

dérisoire de 192,413 livres 8 sols 6 deniers[1]. On se souvient des sommes fabuleuses dépensées au treizième siècle.

On vint, le vendredi 11 janvier 1791, mettre les scellés à Royaumont pour la totalité du domaine, parce qu'on ne l'avait fait que partiellement le 10 novembre précédent. Joseph Blagnière, administrateur du directoire du district de Gonesse[2], dont Royaumont dépendait, avait été délégué à cet effet. Cet agent demanda combien de religieux il y avait encore dans l'abbaye ; le père Canonne répondit que le couvent était de dix, qu'ils avaient toujours été en même nombre depuis onze à douze ans ; que quatre d'entre eux, Ragault, Beaugrand, Huard, ex-prieur, et lui, Canonne, le quatrième, avaient manifesté leur intention de vivre en commun, et que les six autres, Prévost l'aîné[3], Luzure ou Luxeuil, Dumontier, Simon, Geslin et Prévost jeune avaient paru désirer vivre séparément et librement, attendu que depuis le lundi de la Pentecôte de l'année précédente, ils s'étaient retirés du réfectoire et prenaient leurs repas individuellement et à part. Cruelle situation que cette nécessité de répondre à des personnages du dehors qui viennent dans votre propre domicile scruter votre dernière heure et escompter votre agonie avec votre expulsion ! Le père Canonne avait-il la majesté d'un héros qui finit ? Les héros qui, dans l'histoire, ont commencé ou fondé des maisons ou des institutions devenues nationales, furent entourés, presque tous, des splendeurs

[1] L'acte de cette estimation mentionné dans un papier de Gonesse, et portant la date du 22 décembre 1790, est signé par l'expert.

[2] La petite ville de Gonesse est un chef-lieu de canton, dans Seine-et-Oise, à 34 kilomètres sud-est de Pontoise, dans une plaine fertile, sur la petite rivière du Crould. Son antique église possède un orgue, présent de la reine Blanche. En 1465, les Bourguignons s'emparèrent de Gonesse. Henri IV, ayant échoué devant Paris, se retira dans cette ville. Le 8 juin 1815, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, volant à la défense de Paris, y arriva avec 40,000 hommes.

[3] Prévost l'aîné se plaignait du mauvais état de l'abbaye ; il n'y avait que treize chambres de religieux en état d'être occupées ; il préférait la vie libre.

mystérieuses qui s'attachent aux origines. L'illustre auteur des *Moines d'Occident* a pu retrouver, à travers des faits surnaturels et ascétiques, la physionomie de l'apôtre de la Calédonie, ce populaire Columb-Kill, sorti du monastère de Clonard en Irlande ; le noble écrivain a représenté « ce grand vieillard aux traits réguliers et doux, à l'accent suave et puissant, tonsuré à l'irlandaise, avec le haut de la tête rasé et les cheveux pendants par derrière, revêtu de la coule monastique, assis à la proue de sa barque d'osier recouverte de peaux, naviguant à travers l'archipel brumeux et les lacs étroits du nord de l'Écosse, portant d'île en île, de plage en plage, la lumière, la justice, la vérité, la vie de l'âme et de la conscience. » Cette poésie des origines qui entoure le héros de l'Angleterre saxonne ne pouvait s'attacher au rôle douloureux de dom Canonne. Ce religieux était dans la tenue des bernardins, avec cette nuance mixte de costume de transition qu'imposent toutes les époques de chaos. Il ne s'agissait, pour lui, que de signer le démembrement du Royaumont de Blanche de Castille, de rédiger des actes mortuaires et de discuter au nom de ses collègues une question de goût en matière de cercueil et d'ensevelissement.

Le lendemain samedi, 12 janvier 1791, l'administrateur civil, Joseph Blagnières, voulut entendre de la bouche même de chaque religieux l'expression de leurs projets et chacune de leurs déterminations dernières pour les consigner avec les formes légales, y faire apposer la signature de chacun, et donner ainsi à ce troisième interrogatoire toute authenticité. Mais rien n'était modifié dans leurs dispositions individuelles. Chacun ayant comparu devant l'administrateur délégué, signa une déclaration dans le sens que dom Canonne avait indiqué la veille : Jean-Pierre Beaugrand ne quitterait Royaumont qu'à toute extrémité ; il ne mettait que la restriction d'une aggravation de ses infirmités : comment vivre en commun dans

ce cas? Claude Luxeuil ou Luzure hésita et se déclara dans une incertitude absolue et dans l'incapacité de faire un choix. Charles Prévost, ex-bibliothécaire de l'abbaye, avait fini par se fixer à une idée de liberté. Il répétait qu'il y aurait trop de dépenses pour restaurer les bâtiments de l'abbaye, et qu'il préférait la vie libre : il voulait se retirer où bon lui semblerait. Théodore Dumontier, quoique flottant encore, inclinait pour la vie libre; « il voulait aller vivre au grand air. » Rémy Simon, Honoré Geslin, Henri Prévost parlèrent également de vivre librement, et de se retirer où ils jugeraient à propos. Dom Canonne, qui ne soupçonnait pas 1793 plus que les autres, persistait à rester à l'abbaye. Dom Ragault était absent et ne put donner par écrit la déclaration de ses intentions. Le ci-devant prieur, Pierre Huard, manquait depuis le mercredi précédent.

Lorsque chaque religieux eut déclaré ses intentions par écrit et qu'il eut signé[1], la mission de l'administrateur de Gonesse étant terminée, ce dernier demanda au père Canonne de se constituer le gardien de l'abbaye, comme bien national. Le P. Canonne s'y engagea, et signa devant les commissaires. Il ne restait plus qu'à attendre la dernière heure; elle sonna; un décret de l'assemblée nationale, du 22 mars 1791, ordonna la vente de l'abbaye de Royaumont, renversa les espérances de quelques-uns, donna satisfaction aux aspirations indépendantes de quelques autres et mit fin aux fluctuations de tous. Ce décret ayant une importance capitale, l'histoire réclame de le reproduire ici en son entier, d'après le procès-verbal officiel de la séance de l'assemblée nationale.

L'assemblée nationale, dans sa séance du mardi 22 mars 1791, sous la présidence de M. de Montesquiou, fut saisie de diverses motions de MM. Riquetti l'aîné, dit Mirabeau,

[1] Ces signatures sont nettes et fermes. (*V.* aux *Archives de Seine-et-Oise.*)

de Regnault, député de Saint-Jean d'Angely, de Merlin, Andrieux, Lanjuinais, concernant l'état de défense des frontières du Nord, et la question de la libre circulation des grains ; et puis elle passa à la question des biens nationaux. — « L'assemblée, dit le procès-verbal, après avoir « entendu le rapport de son comité d'aliénation, et vu « l'avis du directoire du département de Seine-et-Oise, et « ceux des différents districts qui en dépendent, décrète : « 1° qu'il sera procédé à la vente de la maison conventuelle « des biens dépendants de la ci-devant abbaye de Royau- « mont, sise dictrict de Gonesse, dans les formes prescri- « tes par les décrets sur l'aliénation des domaines natio- « naux ; 2° que les religieux actuellement résidant dans « l'abbaye de Royaumont, et qui désirent vivre en com- « mun, se retireront dans la maison conventuelle de la « ci-devant abbaye de Vaux de Cernai, sise district de « Dourdan, et dont la vente sera provisoirement suspen- « due[1]. »

Collationné à l'original par nous, secrétaires de l'assemblée nationale à Paris, le 23 mars 1791.

Signé : S. E. Chonnel.
Charles Cochon.
D. Lemaréchal.

Cette pièce est scellée en cire rouge, du sceau de l'assemblée nationale ; une couronne de feuilles entoure le mot : *Assemblée nationale.* On voit trois fleurs de lis, avec ces mots : *la loi, le roi.*

En dessous se lit le millésime 1789[2].

Ce décret fatal de la vente de Royaumont porta le dernier coup : lorsqu'un être cher vient de mourir, on ne peut se résoudre à l'idée de la mort ; le phénomène du trépas nous est si antipathique et si incompréhensible,

[1] *Moniteur universel* du 23 mars 1791.
[2] *Archives de Seine-et-Oise.*

que dans la première heure on n'admet pas qu'un défunt bien-aimé, à la vie duquel on était comme soudé soi-même, ait cessé de vivre ; et tant que sa dépouille mortelle, quoique glacée, reste encore sous le même toit que nous, nous nous persuadons par un stratagème momentané de la sensibilité, que notre ami est encore de ce monde, qu'il nous sait auprès de lui et avec lui ; mais il faut enfin céder à la cruelle évidence, lorsque le corps est emporté à sa dernière demeure, et que sa place est restée vide et silencieuse dans nos foyers déserts et attristés. C'est ce qu'éprouvèrent les religieux de Royaumont. Atterrés et confondus, ils avaient cherché, depuis l'ouverture des états généraux, à se tromper eux-mêmes sur les conséquences des graves événements qui s'étaient produits jusque-là. A dater du 22 mars 1791, la vérité désespérante se faisait jour; tout était fini pour Royaumont, le pacte de l'année 1228 était rompu, le testament du roi Louis VIII foulé aux pieds, la pensée de Blanche de Castille méconnue ; on mettait à néant la charte de fondation du grand roi saint Louis, que tant de générations de Français avaient respectée depuis six siècles. Royaumont allait être détourné de son antique destination, perdre son prestige séculaire, et redescendre à des usages profanes.

C'est lorsque la mort a passé sur un front et que l'irrévocable a mis sa froide main sur des yeux éteints, dans lesquels ne se lira plus une pensée vivante, c'est alors que se lève l'heure des cuisants remords; on interroge sa conscience, on épie les torts qu'on a eus envers la personne décédée. Avec quelle amertume on se reproche à soi-même les peines que l'on causa à l'être disparu ! On s'imagine qu'on a contribué à sa mort, et que plus de dévoument et d'amour auraient écarté ou ajourné la catastrophe. Y avait-il des remords dans le cœur des bannis de Royaumont? Depuis le 22 mars 1791, ce ne furent plus à l'abbaye que des scènes de destruction et de démolition. Jusqu'à quel point

les derniers moines en étaient-ils responsables? les bernardins de Royaumont étaient-ils descendus bien bas dans la décadence générale? Avaient-ils à s'imputer la chute de Royaumont? Si l'on est impartial, et qu'on étudie les faits, on verra qu'on a exagéré immensément la corruption prétendue des monastères dans les trois derniers siècles. Il suffit de se souvenir, à travers quels verres grossissants certains adversaires si peu partiaux, le protestantisme, le jansénisme et le philosophisme du dix-huitième siècle, considérèrent la tribu cénobitique. On ne s'est pas tenu davantage assez en garde à l'égard des derniers habitants de l'abbaye de Royaumont; ils pouvaient n'avoir pas tous une égale distinction personnelle et originelle; mais en somme, ils sont loin de mériter le dédain de la postérité.

On a déjà produit, dans le livre précédent, des éléments d'information sur le degré de dégénérescence des moines de Royaumont. Une enquête, auprès de vieillards qui furent les contemporains des derniers religieux, a conduit à cette conclusion, qu'on doit être réservé, et ne pas accueillir facilement les commentaires et les critiques infamantes, qui ne s'offrent point appuyés sur des preuves solides.

Le dix-neuvième siècle sait comment on constitue, au moyen de rapsodies périodiques, la calomnie en permanence, contre une nation, contre une administration, un corps ou un individu que l'on veut perdre; il sait comment on rend impopulaires certaines causes. Or, après des interrogatoires discrets et multipliés auprès des vieillards qui virent Royaumont avant 1789, ou bien l'on obtient des éloges sans réstrictions, ou bien l'on surprend des accusations hasardées, dans lesquelles la malice a sa part et où perce le besoin étrange de déverser du fiel sur une classe d'hommes que les dernières générations du dix-huitième siècle avaient fait prendre en antipathie. Et quel

était le crime de ces huit ou dix moines qui habitaient Royaumont ? N'était-ce pas surtout d'être de leur temps, et de venir à la fin d'un siècle où tout s'écroulait? Si quelqu'un a failli, ce ne serait pas une raison de s'en aller colporter cette misère de nos pères avec une impudeur parricide : il faudrait plutôt se voiler le front, et jeter sur des faiblesses humaines la miséricorde du silence. Quiconque voudrait ramasser, dans quelque vague rumeur populaire d'un commérage paysanesque d'Asnières ou de Viarmes, un indice obscur d'un prétendu scandale, pour jeter aux moines de Royaumont sa haine posthume et rétrospective, ferait preuve d'une âme médiocre : il mériterait qu'on lui jetât à la face la parole du Christ, prononcée à l'occasion de la femme adultère : « Si vous êtes sans péché, jetez-leur le premier la pierre. » Oui, que celui dont le mal n'a jamais offensé la pensée, dont les mœurs, toujours et à toute époque de la vie irréprochables, en remontreraient aux anges même, que celui-là se montre exigeant et inexorable. Mais l'on doit flétrir cette probité douteuse, cette moralité mensongère et arrogante, ce puritanisme hypocrite, qui prétendrait donner des leçons de vertu au monde entier et se poserait en contempteur superbe des derniers moines de Royaumont.

Le cœur se serre en voyant les scènes des mois de mai, juillet, août et décembre 1791. On vend Royaumont, on le dissèque, on l'éparpille, on le jette aux quatre coins du ciel, comme on vendrait pour s'en débarrasser les dépouilles d'une famille flétrie dont il faut effacer le moindre vestige. La vente eut lieu les 9, 15 et 31 mai; on procéda aux enchères successivement, par lots séparés, le premier comprenant la mense conventuelle[1], le second la manse

[1] Le premier lot comprenait : 1° l'église, les grilles, les stalles, le grand autel, la basse-cour à gauche, avec ses bâtiments, le logement des religieux le cloître dans lequel était un petit bassin avec un jet d'eau; les petits et

abbatiale[1]; les autres lots avaient le moulin à eau, appelé moulin de Royaumont[2], ensuite le moulin de Giez[3] avec ses dépendances, etc. En exécution du décret de l'assemblée nationale du 14 mai 1790, sanctionné par les lettres patentes du roi, du 17 du même mois, et en vertu de la loi du 22 mars 1791, à la requête du procureur de Gonesse et du procureur général du département de Seine-et-Oise poursuivant la vente et adjudication des biens nationaux, la première réunion pour la vente eut lieu le 9 mai 1791. Le 31 du même mois, les maires de Viarmes et d'Asnières, les officiers de ces communes étant assemblés en présence de l'officier du directoire de Gonesse, M. de Travannet[4] mit à prix la manse conventuelle de Royaumont, jardins, étangs et bois, pour 125,541 livres; la manse abbatiale pour 276,800 livres; la ferme du cabaret et ses dépendances, à l'entrée de Royaumont, pour 77,800 livres;

grands dortoirs, le réfectoire, le grand et le petit jardin, le réservoir, la pièce d'eau, la cuisine, le magasin de travail, la bibliothèque; le tout occupant une superficie de 14 arpents; — 2° 26 arpents de terre au terroir de Viarmes; — 3° un étang, en eau et rosiers, de 7 arpents 19 perches, bordé d'arbres; — 4° 19 arpents d'étang desséché. — L'estimation de ces biens, sur l'affiche de vente de Gonesse, les portait à 125,440 liv. 10 s. 6 deniers. Il faut joindre, à ce premier lot, l'orgue, les tableaux, mausolées.

[1] Le deuxième lot avait : 1° la manse abbatiale, construite à neuf, et qui n'avait pas encore été habitée; — 2° le bâtiment des hôtes; — 3° 18 arpents, appelés les terres des *Grouettes*, à la pointe du bois de Bonnet; — 4° d'autres arpents de bois, de terre, de taillis, de maisons en différentes localités.

Ces différents biens avaient été affermés par le fondé de pouvoirs de l'abbé de Ballivières, abbé de Royaumont, au sieur Cernois et à sa femme, pour neuf années, qui avaient commencé le 11 novembre 1790, et suivant le bail passé le 16 mars 1789.

Le total de ce lot, d'après l'affiche de vente, était estimé 171,855 l. 5 s.,

[2] Ce moulin, avec différentes terres, était affermé, au sieur Simonet pour neuf années, qui avaient commencé en 1782.

D'autres terres avaient été affermées à des particuliers par le fondé de pouvoirs de l'abbé de Ballivières.

[3] Ce moulin est au sud-est de l'abbaye.

[4] M. Louis-Joseph Pezé, homme de loi, demeurant à Paris, rue de Sèvres, paroisse Saint-Sulpice, fut déclaré adjudicataire définitif de la manse abbatiale. Mais il y a une déclaration constatant qu'il n'avait que prêté son nom pour M. de Travannet, et que c'était à ce dernier à payer la somme de 276,800 livres.

le moulin de Royaumont avec ses dépendances pour 108,200 livres; le moulin de Giez avec terres et dépendances pour 54,000 livres. Et, comme il ne fut porté aucune enchère, la commission de vente déclara que Jean-Joseph-Guy-Henry Bourguet de Guilhem (ci-devant marquis de) Travannet, propriétaire des terres de Viarmes, Sugy et Belloy, demeurant à Paris, rue de Grammont, passage Saint-Roch, était le dernier enchérisseur et adjudicataire définitif des manses conventuelle et abbatiale de Royaumont et de leurs dépendances.

A côté de la vente des choses principales, la dispersion et l'aliénation des différents meubles et objets de l'abbaye rappelait douloureusement les scènes de distribution et de partage de ces villes où un ennemi entre en vainqueur. Les officiers municipaux d'Asnières demandèrent, dans une requête, à s'emparer des tableaux et statues de la basilique de Royaumont, pour en orner l'église paroissiale d'Asnières[1]. Viarmes voulut les cloches[2]. On choisit le 15 mai 1791, pour le jour de vente et d'enlèvement de l'argenterie[3], dont M. Denis Dumont,

[1] Les municipaux d'Asnières avaient pris les devants. Sans attendre la vente légale, ils rédigèrent une requête, le 25 février 1791, disant que : « puisque le couvent et l'église de Royaumont allaient être vendus, et qu'il n'y aurait plus par conséquent de service du culte divin à y célébrer, attendu que, d'ailleurs, il se trouvait dans cette église *beaucoup de tableaux*, de statues devant les autels, et d'autres objets uniquement utiles à être placés dans une église, et qui ne pourraient rapporter au district aucun argent comme vente, ils suppliaient les administrateurs du district de Gonesse de vouloir faire don à l'église pauvre d'Asnières, d'ornements, de linge, etc. »

[2] Lorsque, le 30 juillet 1791, on fit l'inventaire des cloches, les municipaux de Viarmes demandèrent à échanger, poids pour poids, leurs cloches, qui étaient fêlées, contre celles de l'abbaye de Royaumont

[3] On en trouve le détail dans les papiers de Seine-et-Oise; — c'étaient les grilles de fer de l'église, les lambris, etc. Le P. Canonne, ex-procureur de l'abbaye, remit 2 calices, dont 1 doré, avec leurs patènes; 2 chandeliers; 1 pied de soleil; 2 croix de procession; 1 bâton couvert en argent; 1 boite aux saintes huiles; 1 écuelle et 1 cuillère à potage. — Le P. Canonne garda 1 calice et la patène en argent, pour s'indemniser de ses frais de garde; il remit un mémoire à l'administration, pour que ce calice lui fût accordé.

Le même jour, M. Pierre-Charles Huard, ancien prieur de Notre-Dame

procureur, syndic de Gonesse, fit le procès-verbal. Le même jour et les jours suivants, furent vendus les meubles[1], les effets, ustensiles de l'abbaye, corps de bibliothèque, tableaux, armoires, tombereaux, cabriolet, voitures, etc. La vente fut opérée par le sieur Lesguilliers, huissier audiencier à Montmorency, de la part du procureur syndic de Gonesse. Les religieux de Saint-Bernard étaient représentés par le sieur Remy Canonne; mais les municipaux d'Asnières se présentèrent d'office.

Mais qu'allaient devenir les objets de Royaumont intéressant les arts, tels que les mausolées, les livres, les manuscrits, les tombeaux, et tout ce qui avait une valeur historique? Chose remarquable! il fallait en finir au plus tôt avec l'abbaye de Royaumont : la fatalité de la destruction s'acharnait contre elle. Les comités réunis d'administration ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux furent informés, le 22 juillet 1791, que l'acquéreur de Royaumont exigeait sur le champ le déplacement des

de Royaumont, demanda qu'on lui fît délivrance des meubles et effets qui garnissaient la chambre et le cabinet qu'il occupait et qui étaient à son usage personnel. Le commissaire se rendit dans cet appartement de l'ex-prieur; il s'y trouva : 1 glace en deux parties; 1 commode; 3 petits secrétaires; 1 fauteuil; 10 chaises de paille; 2 tables à écrire; 1 paravent; 1 vieille pendule; 2 rideaux de croisée; 1 pelle et pincettes; 1 pot à l'eau, de faïence commune; 2 chandeliers de cuivre; 1 couchette; 1 sommier de crin; 3 matelas; 1 lit et traversin de coutil remplis de plume; 3 paires de draps; 10 serviettes; 2 nappes; 3 couverts; 1 gobelet; 1 cuillère à café, d'argent; 1 huilier d'argent; 1 voiture à 4 roues.

[1] La liste des objets mis en vente comprenait : 1° 1 tombereau, monté sur ses roues, vendu 62 livres; 1 autre tombereau, plus grand, 70 l. 10 sols; 1 paire de roues, 25 l.; 1 cabriolet à 4 roues, 120 l.; 1 voiture ou guimbarde, 140 l.; 1 charrue de labour, 10 l.; planches et bois de charpente, 73 l.; 4 armoires grillées, 105 l.; différents tableaux représentant ou des paysages ou des portraits, dont l'un était l'abbé de Cîteaux, la somme insignifiante d'une soixantaine de livres; 1 billard et accessoires, 213 l.; armoires, tables de cuisine, bancs, bureaux, environ 270 l.; ustensiles de cuisine, 242 l.; corps de bibliothèque, 820 l.; 300 l. de ferraille, 94 l.; 7 marches de pierre de taille, 121 l.; tas de lambris, 124 l.; 2 tableaux d'autel, 55 l. Le total de la vente était de 7,305 l. 4 sols.

Étaient présents à la vente, avec le P. Canonne : Jean Boulanger, maire d'Asnières, Alexis Fournier, Alexandre de la Pralière, Éléonor Challoz, Etienne Brador, officiers municipaux d'Asnières.

mausolées des princes du sang royal, des livres, des cloches, des ornements d'église qui y étaient restés. Il fut répondu qu'on en écrivait à MM. du département de Seine-et-Oise; qu'on eût à former cependant à Gonesse un dépôt provisoire des choses intéressantes de Royaumont, après que dom Poirier, savant bénédictin désigné à cet effet, aurait dressé un rapport, au nom du comité d'aliénation, sur l'importance de ces divers objets. Ces instructions étaient exprimées dans une lettre signée : *La Rochefoucauld*, président du comité d'aliénation[1].

Sauf les proportions restreintes à un seul point territorial, on eût dit assister à ce que l'on vit en grand, au cinquième siècle, lorsque les peuples barbares se partagèrent la dépouille de l'empire romain. Cet appareil incessant de ventes et d'enlèvements du matériel avait une physionomie lugubre, et signifiait que c'était à tout jamais. Le 18 mai 1791, on enleva de Royaumont un de ses plus chers trésors, ses antiques reliques, la plupart données par saint Louis, pour les transporter à l'église d'Asnières. La spoliation de Royaumont redoubla avec une activité plus cruelle, le 22 décembre 1791. Le maire et les municipaux d'Asnières demandèrent à être conduits aux archives de l'abbaye. On tira des armoires qui avaient été scellées par le directoire de Senlis, une immense quantité de papiers dont on remplit trois vastes caisses. Le P. Canonne fit ensuite remise des objets de la sacristie[2]. Le lendemain, 23 décembre, en présence du même commissaire, on reprit l'œuvre spoliatrice pour achever de dénuder complétement l'abbaye; la bibliothèque, en partie legs de saint Louis mourant, fut brutalement attaquée.

[1] Voy. *Archives de Seine-et-Oise.*

[2] C'est plus tard, le 22 décembre 1791, que le procureur-syndic de Gonesse fit enlever de la chapelle dépendante du prieuré de Baillon, les ornements, chasubles, 1 cul-de-lampe, burettes, 1 calice avec patène d'argent, 2 reliquaires; on les remit au curé de Viarmes, qui les porta processionnellement à l'église de Viarmes.

On emplit quinze caisses de livres qu'on transporta à Gonesse avec cinq autres caisses renfermant les titres et les ornements de la sacristie, et une autre quantité considérable de livres. On chargea dans deux voitures les cloches de Royaumont, qui pesaient 4,828 livres[1]. C'était le pêle-mêle du transvasement et de la démolition[2]; on vit jeter sur les voitures qui déménageaient la bibliothèque de l'abbaye, entre autres ouvrages, la *Polyglotte* imprimée par Vitré, la *Collection des conciles* du père Labbe, la dernière édition d'Aristote, en 4 volumes in-folio grand papier, et d'anciennes éditions du même onvrage, l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, in-4°, la *Bibliothèque ecclésiastique* de Dupin, environ 50 manuscrits, dont quelques-uns plus anciens que le treizième siècle, des *Bibles* in-folio accompagnées de vignettes, divers Traités des Pères de l'Église, des livres de droit, de théologie et de moralité, des livres de liturgie[3].

Tous les pressentiments d'avant 1789 étaient passés à l'état de fait. Mercier de la Rivière avait dit en 1782 : « La nation ne reprendra sa vigueur qu'en passant par des épreuves terribles. » Dans une conversation chez Quesnay, ce même la Rivière disait : « Ce pays ne peut être régénéré que par une conquête ou par quelque grand bouleversement intérieur; mais malheur à ceux qui s'y trouveront! Le

[1] Au dire du jardinier de l'abbaye, il y en avait quatre au clocher, pesant, la grosse, 2,154 l.; la 2e, 1,053 l.; la 3e, 982 l.; la 4e, 659 l. — Il y avait, dans le même clocher, une petite cloche, pour sonner les messes. Il y en avait encore une autre petite, au petit clocher au-dessus du dortoir.

[2] 32 arpents de terre, dépendant de l'abbaye de Royaumont et situés sur les communes du Lys et de Boran, furent adjugés, le 5 mai 1792, pour 20,800 livres, au sieur Crespé, demeurant à Senlis. Ces arpents faisaient partie de ce qui avait été affermé au citoyen Cernois, par bail du 17 mars 1788.

[3] Les commissaires, ayant fait ouvrir la bibliothèque par le serrurier, en l'absence du P. Canonne, le 29 juillet 1791, témoignèrent leur surprise du vide étonnant qu'ils trouvaient dans la bibliothèque, en comparaison du temps auquel ils avaient fait le dénombrement. — Beaucoup de livres avaient disparu. — On a aujourd'hui, à la bibliothèque Richelieu, les débris de la bibliothèque de Royaumont.

peuple français n'y va pas de main morte. » Rousseau écrivait dans l'*Émile* en 1762 : « Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. » « Le colin-maillard, poussé trop loin, finira par la culbute générale, » disait le marquis de Mirabeau. Louis XV ne s'y était pas trompé davantage : « Les choses comme elles sont dureront autant que moi, disait-il ; je crois que tant que je vivrai je resterai toujours à peu près le maître de faire ce que je voudrai ; mais ma foi, après moi, M. le duc de Bourgogne n'a qu'à se bien tenir. » Le pressentiment d'une révolution prochaine et presque inévitable avait donc été général [1]. Grimm s'était écrié en 1757 : « Peu s'en faut que je ne voie l'Europe menacée de quelque révolution sinistre. » Madame de Tencin avait écrit aussi en 1743 : « A moins que Dieu n'y mette visiblement la main, il est physiquement impossible que l'État ne culbute. » Enfin il faut rappeler le mot de Chesterfield en 1752 et 1753 : « Avant la fin de ce siècle, le métier de roi et de prêtre déchoira de plus de moitié. » Mais on a beau être averti, Royaumont ne s'était pas acclimaté à l'idée du désastre. Pour y croire, il faut le subir.

On ne sait si les derniers moines, rares débris de l'antique monastère de Royaumont, profitèrent du décret du 22 mars 1791 pour se retirer à Vaux-de-Cernai, assigné comme asile par l'assemblée nationale à nos bernardins. En toute hypothèse, ils n'en auraient profité que peu de jours. La lave de 1793 allait tout engloutir. « L'Assemblée législative, pour parler comme un révolutionnaire [2], était occupée à éteindre le grand phare que l'on avait allumé dans la Constituante ; la nuit se faisait, et bientôt dans l'horreur de ses ténèbres, la Convention allait tout tuer, amis et

[1] *Hist. de France et Hist. générale*, par M. F. Oger, maître de conférences à Sainte-Barbe, p. 191.

[2] Cambon. C'est ce qu'il répondit, quand on lui demanda d'écrire des mémoires sur ce qu'il avait vu dans la Révolution. *V.* le livre de M. E. Quinet, sur *la Révolution*.

ennemis. » On ne peut pas dire que la contrée de Royaumont se soit distinguée spécialement par des atrocités révolutionnaires; le caractère des habitants s'y refusait. Toutefois, en temps de désordre, il suffit d'un mutin pour mener les gens les plus inoffensifs, l'humanité étant à bien des égards à l'état de mouton, et ne faisant certains actes que pour l'unique raison qu'il est de mode de les faire. Puisque le temps était aux grandes innovations, si du moins le pays s'était borné à tenter des inventions en agriculture, en industrie, en applications des sciences à l'industrie et au commerce! C'est le cas cependant de relater la participation de Royaumont à une grande et intéressante expérience de cette époque, à un essai infiniment paisible, contrastant avec l'état surexcité des esprits produit par la nouvelle de la trahison de Dumouriez, alors que les passions politiques étaient frémissantes, qu'on ne songeait qu'aux mesures de sûreté générale, et que la Convention ne croyait voir partout que conspirations, projets liberticides, et Pitt, et Cobourg, et Brunswick.

Il appartenait à un siècle qui a ses grandeurs, et qui s'honore à bon droit d'avoir produit Buffon, Laplace, Lagrange, Galvani, Volta, Lavoisier, Linné, Jussieu, Bougainville, la Pérouse, il lui appartenait d'inaugurer la pratique de la correspondance par le télégraphe. Le premier essai qui s'en fit officiellement eut lieu sur l'une des collines qui dominent Royaumont. Le 12 juillet 1793, on apercevait depuis Royaumont de grands bras dans les airs, jouant d'une manière mystérieuse, du haut d'une construction ou moulin à vent situé à Franconville ou Saint-Martin du Tertre; on faisait, au nom de la Convention, l'essai authentique du télégraphe venant pour la première fois prendre rang parmi les inventions modernes. Pourquoi le pays qui donna la première Encyclopédie des sciences à la France, pourquoi l'abbaye de Royaumont, qui abrita Vincent de Beauvais et colla-

bora avec ce savant du treizième siècle à son grand *Miroir scientifique*, n'auraient-ils pas été choisis pour théâtre des premières applications de la télégraphie faites en France?

On n'inaugurait pas une idée nouvelle en venant instituer une méthode facile et praticable pour supprimer les distances en correspondant par des signaux. L'usage des signaux de feu se correspondant de montagne à montagne était connu dans l'antiquité grecque. César et Végèce parlent des signaux à l'aide desquels les Gaulois et les Romains correspondaient. Le moyen âge et la Renaissance eurent aussi leur art d'*écrire de loin*, mais on convient que cet art était encore à l'état rudimentaire. Des tentatives plus importantes devaient avoir lieu dans les temps modernes. Robert Hooke, en Angleterre, et Guillaume Amontons, en France, paraissent, à la fin du dix-septième siècle, les premiers qui se soient occupés de télégraphie d'une manière sérieuse. Plus tard, dans le dix-huitième siècle, Dupuis, l'auteur de *l'Origine de tous les cultes*, et l'avocat Linguet, qui écrivit *la Bastille dévoilée*, mirent la main à des procédés de correspondance aérienne, auxquels le public se montra indifférent à raison de leurs côtés défectueux.

Le 12 juillet 1793, on procéda, sur les hauteurs voisines de Royaumont, à des exercices télégraphiques que les gouvernements allaient définitivement adopter, et dont le triomphe devait être assuré pour un demi-siècle, jusqu'à l'avénement de la télégraphie électrique. Claude Chappe avait annoncé à l'Assemblée législative, le 22 mars 1792, une découverte pour transmettre rapidement à de grandes distances tout ce qui pouvait faire l'objet d'une correspondance. Il avait annoncé que la vitesse de cette correspondance serait telle que le corps législatif pourrait faire parvenir ses ordres à nos frontières et en recevoir la réponse pendant la durée de la même séance.

L'assemblée ayant applaudi, il était patriotique de pousser jusqu'au bout cette découverte, et Claude Chappe dut s'entendre pour les expériences avec le comité de l'instruction publique.

Claude Chappe [1] arriva, après quinze mois de nouveaux perfectionnements, le 12 juillet 1793, au bourg de Saint-Martin-du-Tertre pour une expérience solennelle, en présence de Daunou, Arbogaste, Lakanal, commissaires choisis dans le comité de l'instruction publique. D'autres personnages éminents appartenant à la politique, aux sciences et aux arts, s'étaient rendus sur le théâtre d'essai, à cette extrémité de la fameuse forêt de Carnelle, célèbre dans les fastes de Royaumont. Ce n'est point sans raison que Claude Chappe se détermina pour Saint-Martin-du-Tertre. Le terrain, au lieu de l'expérimentation, est un des endroits le plus culminants de la localité, à l'extrémité est, et se dégage du rideau des arbres.

Grâce à sa grande élévation [2], on plane et on dépasse le front de beaucoup de monticules voisins. Le château de Mello, les flèches de Senlis et de Pontoise s'offrent au regard; et du côté de Paris, les clochers de Belleville et les hauteurs du Père-la-Chaise se découvrent parfaitement aussi depuis Saint-Martin-du-Tertre. Il n'y avait qu'à placer une station intermédiaire à Ecouen, et l'on pouvait de la sorte expérimenter la correspondance avec Paris. Du reste la population de Saint-Martin-du-Tertre, ainsi que celle de Viarmes, Asnières, Seugy, Royaumont, se montrait sympathique au progrès et ne fit aucune mine de vouloir briser l'appareil de Claude Chappe. Il en avait été différemment à Paris, à une expérience publique faite

[1] Né dans le département de la Sarthe.

[2] Le propriétaire du château de Franconville ou Saint-Martin-du-Tertre a eu la bonne idée de profiter de cette élévation. Le père de madame la baronne Roger fit construire, en 1840, à l'entrée de son élégante propriété, une belle tour, pour avoir la vue lointaine et jouir du beau panorama qui s'y déploie.

précédemment dans le parc de Lepelletier de Saint-Fargeau à Ménilmontant. « L'époque était fort troublée : c'était après le 10 août ; le peuple de Paris, confiant parfois jusqu'à la sottise, et souvent défiant jusqu'à la cruauté, était en proie à toutes sortes d'inquiétudes ; partout il voyait des traîtres, et ivre de ses premières heures de liberté, il s'abandonnait à la folie contagieuse des soupçons indéterminés. Dans l'appareil des frères Chappe[1], dans cette machine inconnue, de forme singulière, qui semblait animée d'un mouvement propre, qui remuait les bras toute seule et se démenait en l'air sans raison apparente, les patriotes virent un instrument élevé pour correspondre avec la famille royale, alors détenue au Temple et compromettre les nouvelles destinées de la nation. Un matin un groupe d'hommes irrités se précipita dans le parc de Ménilmontant, démolit la station, brisa le télégraphe, le jeta au feu, et faillit en faire autant des frères Chappe, qui n'eurent que le temps de se sauver[2]. »

Ce n'est point que les commissaires républicains présents à Saint-Martin-du-Tertre, Arbogaste et Daunou, fussent très-enthousiastes des idées de Claude Chappe : ils ne voyaient comme Cambon, dans ces tentatives, que de nouvelles sources de dépenses pour l'État épuisé. Lakanal était moins indifférent ; cet homme, amoureux de ce qui pouvait faire la gloire de la France, avait été prompt à se rendre compte des résultats exceptionnels que l'invention de Claude Chappe pouvait obtenir. C'est lui qui secoua la léthargie de ses collègues, et seconda de sa vigueur comme de sa sympathie, la tentative de Saint-Martin-du-Tertre. On se mit donc à l'œuvre le 12 juillet 1793. La ligne d'opération partant de Ménilmontant, aboutissant à Saint-Martin-du-Tertre avec station à Écouen, avait 35 kilomètres

[1] Ignace Chappe, son frère, était député à l'Assemblée législative.
[2] Voy. le savant et brillant article, sur l'*Administration du Télégraphe*, par Maxime du Camp, *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1867.

d'étendue. A quatre heures de l'après-midi, l'opération commença ; l'appareil de Ménilmontant se mit en mouvement et transmit en onze minutes à Saint-Martin-du-Tertre une dépêche de vingt-neuf mots ainsi conçue : « Daunou est arrivé ici ; il annonce que la Convention na« tionale vient d'autoriser son comité de sûreté générale « à apposer les scellés sur les papiers des représentants « du peuple. » Le poste de Saint-Martin-du-Tertre, après avoir répété la dépêche et prouvé ainsi qu'il l'avait reçue et comprise, expédia en neuf minutes une phrase de vingt-six mots. « Les habitants de cette belle contrée sont dignes de la liberté par leur amour pour elle et leur respect pour la Convention nationale et les lois. » Missive, il faut le croire, qui n'était pas le compliment obligé et banal, provoqué par la reconnaissance des commissaires républicains envers l'accueil cordial que leur fit la contrée de Saint-Martin-du-Tertre et de Royaumont. Après cela, les commissaires causèrent entre eux à l'aide du télégraphe. « La commission et toute l'assistance, dit M. Édouard Gerspach [1], furent émerveillés de ce résultat ; la télégraphie était créée [2]. » De l'expérience faite au pays de Royaumont avec cette machine de Chappe, et qui est une œuvre admirable, bien que ce système de mouvement nous paraisse arriéré, aujourd'hui qu'on est accoutumé aux incalculables rapidités de l'électricité, de cette expérience du 12 juillet 1793 doit être datée la série des progrès qui suivront. Le dictionnaire et la langue télégraphiques étaient trouvés. M. Ampère commencera, dès 1820, à toucher et à résoudre théoriquement le problème d'appliquer l'électricité à la transmission des dépêches, problème dont Volta, Œrsted, Arago et Ampère lui-même

[1] *Histoire administrative de la télégraphie aérienne en France*, p. 21.

[2] Voy. l'*Histoire administrative de la télégraphie*, par M. E. Gerspach, et l'étude déjà citée de M. Maxime du Camp, sur *les Télégraphes* (*Revue des Deux Mondes*), où l'on a puisé des informations.

avaient formulé les conditions préliminaires, en révélant soit le moyen de produire l'électricité d'une façon continue, soit l'action du fil chargé d'électricité pour faire dévier l'aiguille aimantée, soit les lois que suit la marche des courants électriques, soit le pouvoir qu'a un fil électrisé, roulé autour d'un fer doux, d'aimanter instantanément ce dernier et de permettre la création de l'électro-aimant. L'expérience du pays de Royaumont, en 1793, devait amener, cinquante-deux ans après, une autre nouvelle et solennelle expérience, celle de la *télégraphie électrique*, le 18 mai 1845, à la gare du chemin de fer de Paris à Saint-Germain [1].

Toutefois on se tromperait si l'on pensait que les révolutionnaires d'Asnières, de Viarmes, et de Saint-Martin-du-Tertre, se contentèrent d'applaudir platoniquement aux succès de Claude Chappe. En redescendant des hauteurs du télégraphe à la plaine de Royaumont, on est contraint d'y assister à des scènes regrettables de désordre. Comme si ce n'eût pas été assez des éléments indigènes, mademoiselle Sophie Arnould vint prêter main-forte pour le scandale. Lorsque la révolution française, sortant de certaines lignes grandioses, entra dans la période de la violence, des saturnales, du sang, et de la stupidité, il semblait que les ricanements d'une masse ivre dussent se mêler au désordre. La fin de l'année 1793 fut marquée par des énormités qui ne peuvent sortir de la mémoire nationale. Comme la situation intérieure et extérieure de la France n'était pas moins terrible, comme toutes nos frontières étaient menacées et envahies, la Convention, s'agitant dans une convulsion suprême, avait voté la Terreur qu'elle inaugura le 12 août par la *loi des suspects*,

[1] Le télégraphe de Saint-Martin-du-Tertre a été supprimé vers l'époque de la création des chemins de fer et de la télégraphie électrique. Les stations intermédiaires étaient Montmartre et Écouen, qui mettaient en communication Saint-Martin-du-Tertre et les tours de Saint-Sulpice, à Paris.

contre les ennemis du dedans; elle avait ordonné, contre les ennemis du dehors, la levée en masse, le 23 août. On ne s'arrêta pas là. On abolit l'ère chrétienne pour faire dater l'ère républicaine, du 22 septembre 1792. La suppression de l'ère chrétienne amena celle du culte catholique. A la demande de la Commune, la Convention en décréta l'abolition et la remplaça par le culte de la raison. Voilà pourquoi mademoiselle Sophie Arnould intervint dans le pays de Royaumont à la fin de 1793. Il fallait personnifier ce que dans ce temps-là un groupe d'aliénés appelaient la *raison*. Il fallait une comédienne dans une contrée remplie de saint Louis.

Mademoiselle Sophie Arnould, l'une des artistes chantantes de l'Opéra, célèbre par son esprit libre et ses paroles licencieuses, et habitante des nouveaux boulevards, représente sous Louis XV et Louis XVI tout ce monde des théâtres qui régnait sur les grands seigneurs et sur les financiers. Or, quand la dernière heure de Royaumont eut sonné, mademoiselle Arnould vint se loger presque aux portes de l'abbaye; elle avait acquis un domicile à Luzarches. La cantatrice venait-elle rire sur les débris du monastère que l'abbé de Ballivières avait quitté à la hâte? L'auteur du livre : *la Société française pendant le directoire*, racontant le résultat de ses explorations aux environs de Paris, ajoute après avoir visité le château de Berci, Saint-Denis, le château d'Écouen, le château de Chantilly, et en touchant au pays de Royaumont : « A Luzarches, dit-il, vous lisez sur la porte de l'ancien couvent de Saint-François : *Ite, missa est!* Poussez la porte, vous êtes chez Sophie Arnould. »

Il n'était pas rare, dans cette époque de bouleversement et de commotion universels, de voir des comédiennes aller loger dans les couvents abandonnés, et des oratoires d'abbayes se transformer en boudoirs de courtisane. Sophie Arnould devenue à Luzarches propriétaire du couvent de

Roquemont, n'aurait-elle pas dérogé si elle n'eût point mis sur la porte le mot cité plus haut, emprunté de la liturgie de la messe? Les traits spirituels et piquants ne suffisaient pas à cette génération tourmentée; l'appel à la profanation et au sacrilége était indispensable pour intéresser les âmes d'alors, blasées par tant d'événements et de crimes. Le mot irrévérencieux que Sophie Arnould mit sur sa porte, à Luzarches (*Ite, missa est*) [1], était dans la circonstance, pour les moins clairvoyants l'équivalent des formules grossières par lesquelles on donne brutalement congé aux gens. La comédienne disait aux institutions religieuses du passé : *Passez-moi la porte.* On ignore si Sophie Arnould venait donner, dans la contrée, quelques représentations du drame de madame de Gouges, *le Couvent, ou les Vœux forcés*, joué à Paris en 1792. Elle joua du moins son rôle dans la triste comédie des sans-culottes, comme nous l'apprend un docte historien moderne de Luzarches. « L'effervescence était grande, dit-il; à Luzarches même, il y avait des clubs et même des *tricoteuses;* des motions furent adressées et des députations furent envoyées à la Convention: des membres du comité de salut public vinrent à Luzarches; des arrestations eurent lieu; un détachement de l'armée révolutionnaire fut en permanence; il y eut aussi des fêtes patriotiques, des processions auxquelles la célèbre Sophie Arnould assistait en déesse de la liberté [2]. »

Étrange destinée que celle de cette femme, née en 1744, dans la chambre historique où fut tué l'amiral Coligny, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, et dans laquelle avait été l'atelier de Vanloo, qui passionna longtemps le public parisien par sa noblesse et sa grâce dans la scène lyri-

[1] Sophie Arnould voulait, à cette époque, la *messe épurée*, comme parlait un écrivain de cette époque, dans un écrit du 1er brumaire an VI (1797), signé Sobry.

[2] *Essai sur l'histoire de Luzarches*, par M. Alexandre Hahn, p. 62.

que[1], que la cabale de Gluck commença de huer vers 1777, et qui, à l'âge de cinquante ans, dansait à Luzarches et à Royaumont pour complaire à quelques stupides tyrans qui abêtissaient la France! Soyons pour les progrès de toutes les classes de la société; mais ayons d'abord la dignité de l'homme libre. Cette personne, douée d'un esprit vif et pénétrant, pouvait-elle, quelle que fût son immoralité, ne pas rougir au fond de l'âme des mascarades où on la forçait de figurer? L'ombre du roi saint Louis ne lui apparaissait-elle pas dans les cloîtres de Royaumont pour éveiller en elle la fibre du remords? On le croirait à voir, neuf ans après, ses dispositions et sa nouvelle attitude. Deux écrivains de notre temps, qui ont voulu rajeunir cette destinée théâtrale d'actrice chantante, d'après sa correspondance et ses mémoires, ont raconté sa dernière heure. La mort venait! « Elles meurent ces femmes qui ont tant vécu! » « Souffrir, mourir, » c'est un triste mot de ses dernières lettres. La maladie marchait. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois promettait le pardon à la Madeleine. La Madeleine mourut; elle mourut le 30 vendémiaire an XI (22 octobre 1802)[2]. Royaumont n'était-il pour rien dans cette conversion? On a dit que pour le passage de l'impiété à la conversion, il fallait distinguer entre l'impiété qui est une incrédulité foncière et raisonnée, et l'impiété qui est un libertinage des sens, une ébullition de tempérament; on a remarqué, ajoute-t-on, qu'on ne revient guère de la première, mais que de la seconde on s'en guérit avec les années; qu'on la quitte ou qu'elle vous quitte[3]. Mademoiselle Sophie Arnould serait une confirmation de la prétendue théorie critique des évolutions de l'impiété.

La révolution ne se souilla pas, à Royaumont, par la

[1] *Mercure de France*, août 1758.
[2] Voy. *Sophie Arnould*, par MM. Edmond et Jules de Goncourt Paris, 1857.
[3] Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. VII, p. 458, au sujet d'Alexis Piron.

profanation des sépultures. De tous les abbés de Royaumont, il n'y en a qu'un, dont les restes mortels aient été contaminés par la hideuse main des violateurs des tombeaux, et encore, n'est-ce point Royaumont qui fut le théâtre de cette abominable atrocité. Mgr de Rosset de Fleuri avait été enseveli dans sa ville archiépiscopale: on a remarqué qu'il était le seul archevêque qui, depuis Fénelon, eût été enterré à Cambrai. On l'avait placé dans l'un des quatre caveaux du maître-autel de la cathédrale, auprès de ses illustres prédécesseurs, Fénelon, de Boyas et van der Burch[1]. Mais lorsque la révolution eut atteint son maximum d'emportement, Cambrai fut couvert de ruines et de sang. Le *comité de salut public* prit un arrêté par lequel il ordonna la violation de tous les tombeaux de plomb, pour les convertir en balles. Cette opération se fit à Cambrai sous la surveillance d'un homme connu par son caractère sage et modéré[2]. Tous les cercueils contenus dans les caveaux situés sous le maître-autel étaient déjà chargés sur une voiture et allaient être transférés à la fonderie de Douai, lorsqu'une troupe de brigands (le cinquième bataillon de fédérés), arrivée le même jour à Cambrai, se jeta sur ces tombeaux, les ouvrit, et traîna dans les rues les ossements de ces pontifes vénérables. Ces misérables, qui se faisaient appeler l'*armée infernale*, tressaillirent d'une joie féroce en découvrant le corps de l'archevêque de Fleuri, mort en 1781, et qui était encore revêtu de ses ornements pontificaux; ils le traînèrent par les rues en se dirigeant vers la place. Dans le trajet, une main du défunt, encore recouverte de son gant, s'étant détachée, ils la jetèrent dans les magasins des demoiselles Lessieux, maison occupée ensuite par M. Ricq, au

[1] *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, par M. Leplay, p. 86 et 87.

[2] M. Canonne, cultivateur à Saulzoir, juge de paix du canton de Solesmes.

coin de la place et de la rue Tavelle[1]. C'est ainsi que l'avant-dernier abbé de Royaumont fut récompensé dans sa tombe, d'avoir accueilli si généreusement, en 1755, les inondés de la Loire et du Cher, et de s'être montré en toutes circonstances, à Cambrai comme à Tours, très-zélé pour les œuvres de charité, pour l'éducation de la jeunesse, pour le culte divin et pour la régénération du clergé. Heureusement, les révolutionnaires d'Asnières et de Viarmes ne furent point de cette force-là, et le crime dont les sauvages détails viennent d'être retracés ne fut point perpétré sous le ciel de Royaumont[2].

Cependant, il paraîtrait que les tristes lauriers de quelques héros des localités voisines troublèrent le sommeil de nos habitants d'Asnières-sur-Oise; et l'esprit d'imitation gagna peu à peu la cité jadis aimée de Louis VIII, de saint Louis et de Blanche de Castille. Compiègne avec sa *Société des Amis de la Constitution*, affiliée aux Jacobins de Paris, et qui s'appela, en septembre 1792, la *Société des Amis de la République*, donna des exemples d'une extravagance bizarre; cette ville offrit des fêtes au citoyen Massieu, ancien curé de Sergy, nommé par le bailliage de Senlis député aux états généraux, devenu ensuite évêque constitutionnel du département de l'Oise, et qui vota la mort de Louis XVI en disant: « Je croirais manquer à la justice, si par mon suffrage, je contribuais à prolonger l'existence du plus cruel ennemi de la justice, des lois, de l'humanité; en conséquence, je vote la mort[3]. » Les femmes de Compiègne, admises à siéger en

[1] *Quelques souvenirs du règne de la Terreur à Cambrai*, par l'abbé Thénard, chanoine honoraire de Cambrai, p. 99.

[2] On possède, soit à l'archevêché de Tours, soit dans la galerie des archevêques de Cambrai, dans le palais archiépiscopal de cette ville, de beaux portraits de Mgr de Fleuri, dans lesquels se reflète cette nature distinguée et vertueuse.

[3] Jean-Baptiste Massieu résigna ses fonctions en 1793, et épousa la fille du maire de Givet. Il mourut à Bruxelles, en 1816, dans un état voisin de la misère.

petits bonnets rouges, aux séances de la société des *Amis de la République*, recevaient l'affront d'entendre à la séance du 31 octobre 1793, une de leurs compagnes, *une citoyenne* dans le style du temps, portant une motion plus qu'indécente sur des lèvres de femme mariée ou non mariée, à l'occasion des bonnes nouvelles reçues des frontières du nord et de l'évacuation de Valenciennes par l'ennemi. Compiègne s'était également montrée absurde au sujet de Marat, pour lequel on se prit d'un beau feu. A la mort de Marat, il y eut des processions en son honneur, on porta son buste en triomphe, enfin, on proposa de donner à la commune de Compiègne le nom de *Marat-sur-Oise*[1]. Est-ce qu'il n'y avait pas un idéal plus pur pour la démocratie?

D'autres scènes d'un autre caractère avaient eu lieu à Chantilly plus voisin de Royaumont. Tandis qu'une grande partie de la population restait attachée aux princes de Condé et respectait leurs belles possessions, on avait, en 1792, remarqué une grande agitation de la part du club des Jacobins, à la tête duquel se trouvait le curé qui était constitutionnel. On venait de recevoir, après la journée du 10 août 1792, l'ordre d'ôter toutes les armoiries des princes, ainsi que la statue du connétable. Le 14 août, se répandit sourdement le bruit que l'armée marseillaise devait arriver de Paris le lendemain, sans doute pour détruire ce beau lieu. Effectivement, le 15 à trois heures du matin, grand fracas par les cavaliers de la maréchaussée, courant au grand galop pour annoncer que les Marseillais arrivaient. La marche de cette troupe en route était-elle majestueuse? Un contemporain raconte que ces étranges contempteurs de la résidence des Condé s'arrêtaient à boire dans tous les lieux. Mais s'ils s'étaient contentés d'apaiser leur soif et de faire des stations à

[1] *Compiègne et Marat*, fragment historique, par M. Al. Sorel, avocat à la cour impériale de Paris. Beauvais, 1865.

chaque auberge du chemin! le bruit courait à Chantilly que les Marseillais avaient une autre soif, et qu'ils « devaient couper, en arrivant, quarante têtes d'aristocrates. »

On la vit enfin arriver, cette troupe fameuse, au nombre d'environ 2,400 hommes, après s'être grossie par tous les brigands des villages, qui se réunirent à eux le long de la route. On prétend que tous les habitants de Coye et de la Morlaye les avaient suivis[1]; un écrit de l'époque assure que ces deux villages, et notamment Coye, étaient des plus mauvais[2]; peut-être a-t-on fait peser sur tous les habitants une accusation, méritée seulement par quelques-uns. Quoi qu'il en soit, il faut dire les exploits de ces héros de nouvelle race. Il était six heures du soir; la vive lumière des journées d'été remplissait la grande pelouse de Chantilly; les brigands, appelés Marseillais, s'étendirent sur le gazon, et quand ils eurent braqué leurs canons sur les écuries, qu'aperçut-on au milieu d'eux? Une tête portée au bout d'une pique. Des têtes coupées, ce n'était que de la logique pour des hommes qui professaient la démolition indistincte et en bloc de tout le passé[3]. Le lendemain, la troupe s'occupa à ôter à Chantilly sa désagréable figure féodale, c'est-à-dire que les soldats se répandirent dans tous les appartements des châteaux, vieux et nouveaux, brisant tout, emportant le linge, les meubles, les glaces, buvant le vin des caves, pillant le poisson des pièces d'eau, arrachant les conduits, les plombs, les fontaines, démolissant la belle statue en plomb de la Renommée, jetant pêle-mêle ces dépouilles sur des charrettes qui furent menées à Paris, affectant de mettre sur les devants les bustes mutilés du grand Condé. Toutefois, cette rage par-

[1] *La Journée du 10 août 1792*, par Regnaud, de Paris. Paris, 1795, p. 154.
[2] *Ibid.*, p. 155.
[3] Celui qui eut la tête coupée, était un meunier des environs, qui avait, dit-on, pris querelle avec ces brigands sur la route.

ticulière a une explication, puisque l'armée qui se formait dans l'émigration, pour combattre la république française, s'organisait sous l'inspiration des derniers Condé, et que le mot de « faction de Coblentz » était de nature à provoquer l'irritabilité française.

Asnières-sur-Oise fournit un contingent pour les annales de ces temps lamentables, et deux héros de la niaiserie scélérate sont sortis de ses murs. Il y aura toujours, dans les agglomérations humaines, de ces basses individualités que les époques de trouble font apparaître à la surface, comme une impure écume des villes, et dont la destination semble être d'éprouver les honnêtes et bons citoyens. Le premier de ces héros était un assassin, fils d'un Lorrain qui se maria à Asnières. Il avait déjà de mauvais antécédents quand l'occasion s'offrit à lui de faire figure dans les scènes révolutionnaires. Sa théorie morale était celle de l'omnipotence des instincts de la bête, il estimait qu'aucun frein ne devait l'arrêter. Ayant amené sa femme à Paris où il espérait un plus vaste théâtre, il trouva tout simple, lorsque sa femme le gênait, de la tuer en la jetant par la fenêtre sur le pavé de la rue, du haut d'un quatrième étage. Un vieillard, né en 1777, d'un esprit vif, dont on interrogeait les souvenirs relatifs à la révolution, racontait avec horreur, comme un spectacle d'hier, ces épisodes sauvages de la débauche et de la dégradation humaines. Il expliquait que ce citoyen d'Asnières, partisan de la grande vitesse en matière d'assassinat, n'était d'aucun culte, et ne savait lui-même s'il était d'aucun baptême. Cet esprit fort d'Asnières-sur-Oise disait-il, comme Voltaire, « qu'il ramenait sa métaphysique à sa morale? » A-t-on vu ramener un zéro au néant? Karamsin, auteur d'une grande Histoire de la Russie, écrivain touriste, charmant conteur de voyages, qui visitait Paris aux premières années, bientôt si sombres et si menaçantes, du règne de Louis XVI, rencontra peut-être

le héros d'Asnières-sur-Oise sous les arcades du Palais-Royal, où l'on coudoyait Mirabeau et Camille Desmoulins. Il aurait pu noter cette particularité dans sa description de ce palais, et signaler ces odieuses audaces du crime, au milieu « du tableau mouvant et grandiose d'une ville célèbre qui le transportait d'admiration. »

L'autre héros révolutionnaire d'Asnières semblait s'être donné l'étrange mission de diriger ses concitoyens vers Chantilly; on va dire à quelle fin. Qu'étaient devenues, après que les Condé eurent émigré, les splendeurs de Chantilly, ces bois où la rivière de la Nonette était assujettie dans les canaux et les bassins, ces terrasses décorées de colonnes toscanes, ces salles splendides dont la vue se déployait sur de ravissantes cascades et sur huit nappes d'eau, ce jardin anglais, ces chaumières, ce château qui comprenait trois châteaux, et la grande cascade, et la ménagerie, et la grange rustique? Dépouillé de la gloire de ses murailles, de ses colonnes de marbre, de ses panneaux de pierre de Florence, de tout ce luxe enfin qui avait tant ébahi le grand-duc de Russie et le roi Gustave III de Suède; saccagé et dénudé depuis le pillage du 15 août 1792, le château de Chantilly était, en l'an II, une prison, une réserve pour Fouquier-Tinville. « Ce lieu charmant, écrivait en 1797 un témoin de la révolution, a fini par être une prison pour un très-grand nombre d'habitants reconnus pour être les plus attachés aux trois princes, et ensuite le dépôt des autres prisonniers arrêtés dans les environs, d'où on les tirait par cent et deux cents à la fois, pour être menés à Paris à la guillotine, jusqu'à l'aventure de Robespierre[1]. » Un triste citoyen d'Asnières[2] s'arrogea la spécialité abominable d'utiliser les prisons de Chantilly et de leur procurer des habitants. On n'a pas besoin de

[1] *La Journée du 10 août 1792*, par M. Regnaud. Paris, 1797.

[2] On a cru inutile de désigner ce misérable, autrement que par une initiale de ses noms, L.... M.....

qualifier de pareils rôles; la langue du dégoût n'aurait pas d'expression assez flétrissante. C'est lui qui dénonça, on ne sait sous quel prétexte, un modeste citoyen, M. Piebaud, possesseur de l'ancien château royal d'Asnières-sur-Oise, dit *Château de la reine Blanche*. M. Piebaud fut conduit à Chantilly, pour passer de là à la guillotine.

On entassa, à Chantilly, des détenus appartenant à tous les ordres et à toutes les professions. Les familles Descourtils de Merlemont, Reynonval de Rochy, de Montbreton, Auguste-René de Maupeou, le Prou de Berthecourt, Reynonval du Martel, Brionne de Boncourt, les la Roche-Lambert, les d'Ivry, les d'Hautemarre, d'Arcy, de Caumont, d'Héricourt, Desessarts, de la Boissière, de Villeneuve, de Rouffiac, de la Tour-de-Nogent, etc., etc., etc., figurent sur la liste des détenus, ou registre d'écrou de la maison de détention de Chantilly en 1793. Voici d'autres listes, dans lesquelles on peut soupçonner que le révolutionnaire d'Asnières avait mis la main ; un convoi de la commune de Luzarches, du 5 germinal 1793, amena aux prisons de Chantilly Pierre Montier, ex-curé, et Remi Simon, ex-bernardin de Royaumont[1]. Un convoi de la commune d'Asnières-sur-Oise, du 1er floréal 1793, comprenait Jean-Denis Piébaud, qui fut transféré le 7 thermidor à Liancourt, et Nicolas Lecomte. Le lendemain on écrouait Le Claire, de la commune de Viarmes. Le 29 octobre, on menait les prisonniers de Boran, parmi lesquels Saulnier, curé, Bourdet, juge, de la Comble, chapelain, J.-B. Corbolan. On comptait aussi, parmi les personnes venues de la commune de Precy à la maison d'arrêt de Chantilly, le 30 octobre 1793, Bulot, curé du Lys, Remy-Joseph Ca-

[1] A part dom Beaugrand, dom Remi Simon, dom Canonne, on ne peut suivre la trace des autres derniers moines de Royaumont. Aucun ne figure parmi les condamnés à mort, ni dans la liste donnée par M. Émile Campardon, ni dans la *Liste générale et très-exacte des condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire*, publiée l'an III de la République.

nonne, ex-religieux de Royaumont, Delannoy, curé de Precy, d'Avrange d'Haugéranville, Hain, architecte. Le 8 novembre, on emmena Henri Vanesme, de la commune de Gouvieux[1]. On ignore si le citoyen d'Asnières, pourvoyeur des prisons de Chantilly, avait des aïeux de l'autre côté du Rhin, s'il avait lu Kant, s'il était partisan de la morale indépendante et de la sécularisation du sentiment religieux; on ne doit point, en tout cas, rendre les maîtres responsables des écoliers qui les interprètent à rebours. Toutefois, pour un homme de 1793, il entendait d'une façon singulière les principes récemment proclamés en 1789, et le mot révolution avait dans son esprit un sens bien peu progressif. Quelqu'un dans nos derniers temps appelle *esprit moderne* en religion et en politique, « la grande résultante du mouvement intellectuel et social, qui, latent et obscur durant les premiers siècles du moyen âge, s'est développé depuis le douzième siècle d'une manière continue, et a trouvé sa formule définitive en 1789. Ce qui fut proclamé cette année-là, ajoute-t-il, ce fut l'avénement de l'humanité à la conscience, ce fut l'acte de majorité de l'esprit humain prenant possession de sa souveraineté, ce fut l'avénement de la raison au pouvoir organisateur et réformateur que le hasard, la passion ou les causes inconnues classées obscurément sous le nom de providence, s'étaient arrogé jusque-là; souveraineté de la raison, organisation rationnelle de la société par la réflexion, voilà tout l'esprit moderne[2]. « Assurément ce n'est pas tout cela; mais si c'est un peu cela,

[1] *Registre d'écrou de la maison d'arrest de Chantilly, en* 1793; manuscrit aux archives de la préfecture de l'Oise, contenant la liste des détenus, l'époque de leur entrée, de leur mise en liberté, de leur translation, etc.

[2] M. Renan. *Étude sur dom Luigi Tosti,* du Mont-Cassin. — *Essais de morale et de critique,* p. 215. — M. Renan insère, dans une note, qu'il a reconnu, depuis cette étude, que la révolution française ne marque pas une ère aussi importante, ni surtout aussi bienfaisante dans ses résultats qu'il le croyait à l'époque où fut écrit son article sur Tosti.

les révolutionnaires d'Asnières entendaient-ils l'esprit moderne ?

Là ne s'arrêtèrent point les exploits du citoyen d'Asnières : le cynisme de l'impiété vint compléter sa basse spécialité de dénonciateur ; il lui manquait de blesser, par le scandale, la fibre religieuse de la paisible population d'Asnières ; c'est pourquoi il donna le signal d'envahir l'église paroissiale, où quelques misérables niais le suivirent par lâcheté. Il y a des heures où la stupidité s'installe dans une nation, et c'était l'heure en France où il fallait se montrer fanatique épurateur de l'idée religieuse ; quelques-uns allaient jusqu'à se poser en ennemis personnels du Christ. Notre agitateur de bas étage s'empara du signe de ralliement des chrétiens ; il prit l'étendard qui marche en tête des cortéges toutes les fois que se développe une cérémonie du culte, et armé de ce signe, de la *croix* de l'église, il traîna, suivi d'une foule tumultueuse, l'image du divin crucifié dans les rues d'Asnières. Les vieillards qui rapportaient ces scènes dont fut contristée leur jeunesse, ne dissimulaient pas le dégoût inspiré au gros de la population par ce forcené. Il y avait en lui la facile affectation de l'impudence ; et, dans ce misérable, Asnières avait le triste honneur de posséder une sorte de Danton rabougri, prétendant établir le terrorisme dans la zone territoriale de Royaumont, Viarmes, Asnières, Noisy, etc.

Assurément les promoteurs de la liberté de conscience et de la liberté de penser n'avoueraient pas un pareil disciple. Étrange manière, quand on veut se mêler au labeur d'une nation qui travaille dans un effort de géant à détruire les anciens abus, étrange manière d'y participer, en s'en prenant à celui-là même qui est venu restaurer dans les idées de l'humanité la notion du travail, qui a réhabilité le travail manuel, et par qui l'artisan et l'ouvrier ont commencé à compter dans la société nouvelle !

Lorsque cet insensé d'Asnières traînait dans les rues de la cité l'image du Christ, lorsqu'il balayait le sol avec cette adorable figure, lorsqu'il la barbouillait de fange, savait-il ce qu'il faisait? Que, pour lui-même personnellement, ce citoyen se déclarât affranchi de toute tutelle sacerdotale, émancipé des doctrines cléricales, libre à lui; mais il y a une mesure que la raison commande, et il y a la pudeur de l'histoire. Abstraction faite de la divinité immanente et fulgurante dans le Christ, comment un homme de la classe ouvrière en était-il venu à oublier ce que, à tous les points de vue, nous devons au divin libérateur? N'est-ce pas au souffle évangélique que les populations ouvrières des nations modernes doivent la tendance à faire respecter le principe si salutaire de la *liberté du travail?*

Les faits arrachent l'aveu à tout écrivain indépendant et sérieux : « Si dans le moyen âge, la notion du travail était si différente de celle qui avait prévalu dans l'antiquité, à qui le devait-on? Le travail manuel n'était plus un acte servile; le christianisme l'avait réhabilité, l'artisan et l'ouvrier commençaient à compter dans la société nouvelle. De même que les ordres mendiants avaient relevé la pauvreté, qui, par leur exemple, cessait d'être une marque d'avilissement, de même les ordres travailleurs, avec leurs moines qui bêchaient la terre (cisterciens, bernardins), avaient relevé le travail. L'idée chrétienne jetait ainsi par le monde les semences d'émancipation et d'égalité que devait recueillir la philosophie du dix-huitième siècle et qui contenaient le germe de la révolution. En proclamant l'égalité entre les hommes, le christianisme préparait les voies à la suppression des classes et des castes; en ne reconnaissant devant Dieu que le mérite individuel et en attribuant au travail et à la peine corporelle leur participation légitime aux récompenses qu'il promettait pour l'autre vie, il fondait les principes

de justice selon lesquels allait se reconstituer la société moderne. En même temps le christianisme recommandait le travail comme le devoir qui faisait égaux tous les hommes[1]. »

Il est vrai que ce révolutionnaire ne paraissait point, par les habitudes de sa vie, dans les conditions les meilleures pour rester sain d'esprit et juger sainement. Prétendrait-on amoindrir sa culpabilité en rappelant qu'il n'aimait pas à se désaltérer aux eaux pourtant si fraîches de la fontaine Saint-Louis d'Asnières, et en ajoutant qu'il préférait s'abreuver de certains élixirs[2], peu propres à diminuer l'exaltation de sa tête? Quoi qu'il en soit, cette scène d'un pygmée impuissant, mais horrible d'intention, fut marquée à Asnières-sur-Oise d'un incident qui soulagea la poitrine oppressée des spectateurs, parce qu'ils y virent un châtiment mérité du ciel. Tandis que le profanateur éhonté qui ne reconnaissait d'autre mérite que celui des muscles, croyait faire un acte de vaillance en traînant dans la boue le plus auguste symbole de la religion, et pendant que les railleries de quelques rares affidés semblaient applaudir à son audace sacrilége, un fragment de cette croix, la partie élevée et lourde qui était en métal massif, se détacha brusquement, et tomba avec violence sur la jambe du vil et lâche profanateur. Le coup porta si fortement que le misérable reçut une blessure grave, rentra ensanglanté à son domicile, ne put que se traîner pendant un long espace de temps, et se vit réduit à l'incapacité de travailler. Le peuple ne le plaignit pas, dit un témoin oculaire; le peuple est sévère dans ses justices, quand l'heure est venue; les habitants d'Asnières accablèrent de sarcasmes l'homme qui avait osé porter

[1] *Revue des Deux Mondes.*

[2] Ce citoyen ne paraissait pas porté pour l'élixir recommandé par Victor Hugo (voir une des notes suivantes); celui du marchand du coin de rue le satisfaisait mieux.

une main irrespectueuse sur l'image du Christ, sur celui qui a révélé la charité divine et humaine, qui a inauguré la liberté et l'inviolabilité de l'âme; il y en eut même qui ne dissimulèrent pas leur regret de ce qu'il n'était pas mort sur le coup : regret soufflé par la vengeance et qu'on ne peut approuver. Au point de vue des chrétiens, l'acte des révolutionnaires d'Asnières était inqualifiable; c'était une de ces monstruosités dont la vue produit la douloureuse impression que ressentirait un fils en voyant son père traîné par les cheveux dans les ruisseaux d'une ville. Au point de vue des libres penseurs, des émancipateurs de la raison, des libéraux, des républicains, c'était un des attentats les plus sauvages contre la liberté de conscience; au point de vue des convenances et de la dignité des citoyens, l'acte du citoyen d'Asnières était le sanglant outrage fait par une infime minorité à la croyance et aux adorations de la majorité des citoyens français. Enfin au point de vue de l'histoire générale, c'était le scandale d'un misérable scélérat, barbouillant de mépris et de boue l'image sacrée de celui dont le nom est historiquement comme théologiquement le plus grand nom de l'histoire et de l'univers. Lorsqu'on a pour théologie « d'écraser les fanatismes et de vénérer l'infini[1], » il faut tâcher au moins de se comprendre soi-même.

Que si des personnes on va aux choses, il est un acte de vandalisme révolutionnaire qui pèse sur la conscience des habitants de la contrée : c'est l'absurde démolition de l'église de Royaumont. On fut obligé d'étudier et de créer tout un plan de guerre, une véritable stratégie, pour arriver à renverser le colosse de granit; la poudre et la mine, qu'on employa d'abord, n'avaient aucune proportion avec

[1] Formule de Victor Hugo, qui recommande de « tendre la pensée à la soif des hommes, de leur donner à tous, en élixir, la notion de Dieu, de faire fraterniser en eux la conscience et la science, de les rendre justes par cette confrontation mystérieuse. »

le résultat qu'on voulait atteindre. Tandis que les explosions faisaient sauter à peine quelques fragments de la splendide basilique, la masse restait entière et semblait ne pouvoir être ébranlée dans les fortes assises horizontales de pierre qui la soutenaient depuis l'an 1228. On abandonna forcément la méthode de démolition par la mine; ni l'acquéreur de l'abbaye, ni les ouvriers de Royaumont n'étaient tenus de savoir en 1792 toute la force de compressibilité et d'explosion de la poudre, que l'on ne connaît qu'imparfaitement même de nos jours. On renonça au système qui consistait à éventrer les murailles de l'église, en produisant cette meurtrière et irrésistible dilatation de gaz, cette effrayante poussée de gaz qui a lieu lorsque la poudre étant enflammée subitement, ces gaz sont comprimés dans un espace 100 fois, 1,000 fois, 4,000 fois trop resserré.

Mais d'abord pourquoi démolir cette belle église? Tous les édifices de France n'ont pas disparu. Plus d'une abbaye échappa au désastre, par exemple l'église de l'abbaye cistercienne de Pontigny; par exemple encore, l'église de l'abbaye bénédictine de Saint-Benoît-sur-Loire. Aussi la question de responsabilité se pose immanquablement aux yeux de tous, au sujet du marquis de Travannet, acquéreur de Royaumont; et l'on s'explique qu'au premier moment, avant la connaissance des faits, on s'abandonne à l'entraînement de l'indignation pour condamner M. de Travannet, au nom des arts, au nom de la religion, au nom de la conservation des richesses historiques de la France, au nom de saint Louis enfin. Toutefois après l'éclaircissement des faits, après l'étude du dossier de M. de Travannet, l'histoire l'absout de la démolition de l'église de Royaumont, parce qu'il n'a pas dépendu de lui qu'il en fût différemment. L'autocratie de la commune de Paris mit la main à cette désastreuse affaire. N'était-ce pas le temps où la commune de Paris voulait détruire la

porte Saint-Denis, où Pétion, maire de Paris, refusait de rendre à la reine les déférences d'usage au nouvel an? Deux fois la commune de Paris fit sommer le marquis d'avoir à jeter à bas l'antique basilique[1]. Probablement elle voulait qu'on laissât le peuple sans messe; ou qu'on lui donnât, selon le patois de l'époque, une *messe épurée*, ornée de tout ce qui pouvait la rendre propre à des hommes libres et éclairés[2]. » En toute hypothèse, la basilique de Royaumont rappelait trop l'amour superstitieux envers un roi de France. Mais qu'on se place en face de cet acte de destruction, et à une première vue sans plus ample information, comment n'être pas sévère envers le marquis de Travannet?

Bien que les démolisseurs de Royaumont fussent des plus robustes et des plus tenaces en besogne, l'église de Royaumont opposa cependant une résistance presque intelligente à la rage de la mine; on peut dire que la belle église édifiée par saint Louis se défendit ellemême. C'est alors que s'engagea pour ainsi dire une lutte corps à corps, dont les détails nous sont parvenus par un témoin oculaire[3]. On imagina de scier les piliers ou fortes colonnes qui supportaient la voûte du monument comme on scie les chênes de la forêt. On les scia diagonalement en biseau, parce qu'une entaille horizontale n'aurait point donné un résultat aussi complet. Lorsqu'on eut pratiqué dans les piliers une entaille circulaire assez profonde, pour que le pilier fût réduit sur un point donné à n'avoir que quelques centimètres d'épaisseur, on relia tous les piliers entre eux au moyen de fortes chaînes de fer.

[1] On trouverait, nous croyons, dans les papiers de M. T., à Luzarches, les preuves de l'ordre subi par M. de Travannet.

[2] *Apologie de la messe*. Paris, 1797.

[3] Le marquis de Travannet avait confié la gestion de ses affaires à son intendant, M. Rameau, descendant du célèbre musicien Rameau; nous connaissons les détails de la démolition de l'église de Royaumont par M. Hahn, de l'Institut historique, qui est le gendre de M. Rameau.

Puis vint le moment solennel et décisif de la bataille gigantesque engagée avec un colosse de six siècles. On donna un signal, et tous à la fois, comme un seul homme, les ouvriers démolisseurs, placés à distance, imprimèrent une secousse des plus violentes à la partie amincie de chaque pilier, de manière à la faire voler en l'air, à la soustraire de sa place avec la promptitude de l'éclair, et à troubler ainsi brusquement l'équilibre du géant [1]. Ce moment, qu'il faut placer au commencement de l'année 1792, fut le Waterloo de l'œuvre si regrettable de Pierre de Montreuil. Les colonnes qui soutenaient le poids immense de la grande voûte de Royaumont, violemment ébranlées, abandonnèrent dans une effrayante oscillation la ligne verticale, et ce fut alors la grande déroute d'une armée de gothique architecture. On vit au milieu d'un craquement indescriptible, les poutres qui soutenaient la charpente immense sortir de leur encastrement, les murs de la basilique se fendre et s'ouvrir, les voûtes, la toiture, le lourd clocher, se précipiter comme de grands quartiers de roches descendant d'un pic des Pyrénées, et tomber en avalanches sur le marbre du pavé, avec des gémissements terribles, pareils à ceux que poussaient les Gaulois, nos ancêtres, luttant jadis dans ces mêmes lieux contre les légions romaines. Il y avait de quoi devenir fou de douleur, quand la partie culminante du monument fut tombée, quand tout l'édifice s'écroula avec les mugissements d'une violente canonnade, quand les voûtes, les charpentes, les colonnes, les arcades, les galeries se détachèrent de toutes parts pour joncher le sol comme les cadavres d'une armée massacrée. L'église de Royaumont succomba. Mais on aura toujours de la peine à absoudre l'acquéreur de l'abbaye, homme d'esprit et excellent politique. La postérité vou-

[1] Il suffisait d'ébranler un seul pilier pour renverser le dôme et la voûte de l'église.

drait qu'il eût tenté l'impossible afin qu'on laissât vivre le puissant édifice, ornement et orgueil de la contrée. On regrettera toujours qu'il n'ait pas imaginé un expédient efficace, pour donner un but d'utilité immédiate au maintien de l'édifice, de manière tout à la fois à donner satisfaction aux passions du moment, et à conserver un monument si précieux à tant de titres.

La démolition de l'église de Royaumont, loin de se justifier, renfermait de tristes énormités. Elle était un crime envers le culte catholique, envers la grande idée religieuse que ce culte personnifiait, la seule idée synthétiquement complète et uniquement sainte qui ait rayonné sur le monde. Cette clause de démolition des édifices religieux, si elle était officielle, était l'inspiration injuste, impolitique d'une haine coupable contre le catholicisme. Ce serait honteux et illogique à un peuple de prétendre, au nom de la démocratie, persécuter un culte et détruire ses symboles. Démocratie doit signifier calme dans la force, dispositions libérales envers tous. Le peuple français commit une inconséquence atroce en ordonnant ou tolérant ces démolitions.

Il y eut en outre, quand on démolit l'église de Royaumont, un crime d'ingratitude et d'offense à la mémoire d'un de nos plus grands, du meilleur de nos rois, et assurément le plus saint et le plus poétique. On ne pouvait rien faire de plus cruel, de plus outrageant à ses cendres que de renverser la chère basilique où il pria, où il pleura, où il ensevelit ses enfants. Ne fallut-il pas, par la force des choses, en expulser les tombes princières et supprimer l'hospitalité du sepulcre? Joignez le crime d'iconoclaste contre la civilisation et les arts. Ce serait à douter du progrès humain, si les époques de transformation sociale et politique entraînaient nécessairement avec elles la dévastation des belles œuvres du passé. On disait qu'on abattait les monuments de la superstition. Arrière

les gens qui, rédigeant une déclaration des droits de l'homme, ne se présenteraient aux idées théologiques, qu'armés du marteau qui détruit! L'église de Royaumont était inviolable du haut de sa majesté séculaire, de sa splendeur gothique, de ses beautés architecturales, de ses vieux souvenirs. On regrette enfin que les démolisseurs de la belle église de Royaumont n'aient pas hésité à déchirer une page moderne de l'histoire nationale localisée dans la contrée. L'église de Royaumont n'était-elle pas, à un point de vue spécial, l'immortalité garantie à un grand capitaine du dix-septième siècle, par le temple chrétien? Abattre de tels murs, c'était anéantir un édifice dans lequel la mémoire de Henri d'Harcourt-Lorraine s'était empreinte ou identifiée aux pierres elles-mêmes; c'était effacer l'apothéose d'une grande illustration militaire, et bannir d'une sorte de Panthéon chrétien le général qui rendit le nom français redoutable à la fière maison d'Espagne.

Ce fut donc une terrible fatalité révolutionnaire qui porta le marquis de Travannet à consentir à la démolition de l'église. Néanmoins si l'on ne saurait douter que, lorsqu'il devint acquéreur, on lui ait imposé pour condition la démolition de la basilique, on ne doit d'ailleurs aucun remerciment au marquis pour avoir exécuté avec une promptitude ingrate la condition imposée et pour l'avoir remplie avec une déplorable fidélité. L'on peut dire, pour parler avec notre homonyme du dix-huitième siècle, l'auteur des *Considérations sur les mœurs* [1], s'expliquant sur l'ordre donné par Louis XIV en 1710, de démolir le couvent de Port-Royal des Champs : « L'ordre de démolir la basilique de Royaumont fut exécuté avec fureur. » Ce qui augmente la tristesse, c'est qu'au moment où le marquis de Travannet entra en possession de l'abbaye, on n'était

[1] Duclos.

pas encore en 1793. Hébert n'avait pas encore fait décréter par la Convention, sous l'absurde prétexte d'*égalité*, la destruction des clochers de la capitale, des flèches des diverses églises de France. Ce décret ne vint que le 11 novembre 1793. D'autre part, on sait que même au plus fort de la tourmente, un grand nombre d'églises furent aliénées à des particuliers qui en disposèrent comme ils voulurent, et les transformèrent en granges, magasins, écuries, usines, halles ou théâtres.

Qu'était-ce donc que l'acquéreur de Royaumont? On ne peut dire que sa conduite relativement à la destruction du monument de saint Louis soit un problème de l'histoire. Tout en exécutant les lois, jusqu'à quel degré essaya-t-il d'une respectueuse résistance? Quelles indemnités proposa-t-il pour qu'on épargnât le bel édifice du treizième siècle? On l'ignore, et il ne serait pas équitable de confondre son noble caractère et son nom honorable avec les noms de ces révolutionnaires rétrogrades, de ces brocanteurs de ruines, phalange odieuse de gens aux yeux desquels « les chefs-d'œuvre de l'art ne valaient pas plus que des moellons et de la ferraille[1]. » Quant à ses principes religieux et politiques, le marquis de Travannet était dans les idées de la Fayette et de Mirabeau; il appartenait à ce groupe de la noblesse qui se ralliait au progrès, au redressement des désordres. En religion, cette fraction de la noblesse se proposait la tolérance, non point comme indifférence ou mépris des religions, mais comme fin des guerres et des querelles religieuses qui duraient depuis trois cents ans; elle voulait la fin du mélange du spirituel avec le temporel; elle voulait que l'on ne vît plus les richesses du sanctuaire ou trop grandes ou trop inégalement partagées, c'est-à-dire, elle voulait que tout rentrât dans

[1] La société connue sous le nom de *Bande noire*, était l'expression dernière de cette philosophie négative qui avait renié Dieu et la hiérarchie humaine.

l'ordre. En politique, cette noblesse libérale avait compris la nécessité de poursuivre la fin du despotisme, des extorsions, de la féodalité, des corvées, de la torture, de la Bastille, des lettres de cachet, du commerce des noirs, de l'entassement des malades dans un même lit.

N'y avait-il rien d'utopique et de rêveur chez le marquis de Travannet? Il se trouva déçu comme tant d'autres, parce qu'il était dépassé. Quelles sont, en ce monde, les théories les plus généreuses qui ne soient traversées, dans leurs cours, par quelque limon étranger, qui ne soient grossies par des affluents qu'elles n'ont pas demandés et dont les immondices viennent salir la pureté de leurs eaux et dénaturer leur point de départ? Selon quelques historiens, le parti de la noblesse auquel s'était rangé M. de Travannet, appelé *parti des novateurs*, n'aurait même pas été sérieux et n'aurait renfermé qu'un groupe de mystifiés. Le marquis de Travannet serait simplement de ceux qui se firent les protecteurs ou les disciples des philosophes, sans trop comprendre où on les menait. Ils jouaient volontiers au citoyen, tant qu'il ne s'agissait pas d'en remplir les devoirs; ils fondaient des associations patriotiques, ils cédaient au mouvement des idées, sans avoir la conscience de la grandeur du mouvement[1]. Toutefois, quand vinrent les grands bouleversements sociaux, le marquis de Travannet ne quitta pas la France; il sut garder encore un peu de foi à la vie; au milieu du découragement général, son portrait révèle cette quiétude de l'ame, jointe à une petite pointe ironique qu'ont quelquefois les physio-

[1] En 1784, les *Mémoires secrets* donnent le rapport de l'un de leurs correspondants: « Vous me demandez ce que c'est que la *Société patriotique bretonne*. C'est une de ces associations si à la mode qui se forment sans trop savoir pourquoi. On a donné, au lieu des assemblées, le nom fastueux de Temple de la Patrie. Les patriotes bretons, pour augmenter l'éclat de leurs solennités, se sont associé plusieurs femmes célèbres, telles que madame la comtesse de Nantais, madame la comtesse de Genlis, madame la baronne de Bourdic et madame la comtesse de Beauharnais, qui vient tout récemment d'être proclamée citoyenne; c'est le terme mystique. »

nomies du Midi[1]. De Travannet avait une très-belle tête; dans le dessin de Souquet, il porte la chevelure poudrée comme à la fin du dix-huitième siècle, la cravate blanche aux nœuds abondants, l'habit aux larges bords relevés autour du cou, qu'on appelle *à la Robespierre :* son œil fin et profond, semble indiquer l'aptitude aux combinaisons financières[2].

Le marquis de Travannet, spéculatif en politique, ne laissait pas d'être un homme très-pratique dans le commerce dans la vie; tandis qu'il déplorait les lugubres catastrophes de la révolution, il saisit les occasions qui s'offrirent de conclure des marchés avantageux. Innocent des écroulements, il profita des circonstances pour réaliser des profits. Il avait supporté les transes et les alarmes de l'incendie; n'était-il pas juste qu'il cherchât un lieu de repos, pour s'y dédommager de ses terreurs, après que le sinistre serait passé? Nature calculatrice, bonhomie au sein du positivisme, confiance qu'inspire la loyauté de la conscience, on retrouve ces diverses révélations dans la gravure qu'on possède de lui. On interrogerait vainement le beau portrait du marquis, on n'y trouverait pas la révélation du secret de la démolition de l'antique basilique. Tout est noble et serein dans cette physionomie. L'ovale de sa figure était distingué; il avait les yeux bleus, le teint coloré; ses cheveux étaient châtains, terminés par une queue avec un nœud de ruban noir; il était d'une taille ordinaire, haut de buste; il alliait à son origine méridionale le caractère froid du Nord, un esprit lent et réfléchi avec de grandes capacités de mathématicien et de calculateur; ce qui explique ses heureuses spéculations et l'immense fortune qu'il avait su acquérir. Voilà l'acqué-

[1] M. de Travannet était des environs d'Albi. Entre Albi et Castres, on trouve le Roc-Travannet. Lous XVI le créa marquis.

[2] Portrait dessiné par Souquet, gravé par Chrétien, inventeur du physionotrace. Passage Saint-Honoré, à Paris.

reur de Royaumont en 1791 ; son portrait reflète l'honnête homme, l'homme inoffensif, incapable par lui-même de découronner la contrée d'un monument qui faisait sa célébrité ; le marquis de Travannet était trop gentilhomme pour y songer. Aussi, l'on se perd dans l'œuvre de démolition, à laquelle il ne sut pas opposer de lenteur. Lui, le loyal ami de Mirabeau et de la Fayette[1], aux idées saines et larges, pourquoi fut-il réservé à voir son nom à côté d'un acte de dévastation si inopportun?

La destruction de Royaumont était-elle irrévocable? Tout l'annonçait en 1793 : et aucun indice, au milieu de tant de débris, ne pouvait élever des prophéties d'espérance sur Royaumont qui venait de mourir. Il y aurait eu folie à croire que l'abbaye pouvait renaître, après cette révolution que venait d'accomplir la France, « la plus grande révolution qui ait instruit, vengé, glorifié, épouvanté l'univers. » Cependant, l'on voit quelquefois tout renaître dans les ruines, et une vie abondante et nouvelle surgir des tombeaux. Il faut laisser le sommeil de la tombe engendrer peut-être une résurrection inespérée; qui sait, si l'émigration n'emmenait pas à l'étranger quelque famille qui conservera le feu sacré du souvenir, et qui, de retour en des temps calmes, se dévouera à la réparation des grands désastres? Ne viendra-t-il personne pour reverser la vie sur des ossements desséchés? Le vent emporte les poussières impalpables qui volent de région en région, et qui se déposent ensuite sur le sol, où le soleil et les tièdes ondées les visitent, produisent la végétation la plus inattendue et les plantes les plus belles.

[1] La famille de Travannet possède une lettre, écrite par Mirabeau à M. de Travannet, dans laquelle le grand orateur lui disait : « Mon cher marquis, « je ne pourrai pas venir ce soir, je vais au château. » La date est du jour où l'on croit que Mirabeau s'était vendu à la cour. Voy. la *Correspondance de Mirabeau avec le comte de la Marck*, député de la noblesse du Hainaut, qui servit d'intermédiaire entre la cour et Mirabeau, et qui indique le 1er janvier 1790 comme commencement de ces relations.

L'émigration amena à l'étranger une famille de Provence dont il sera question dans le livre suivant, parce qu'elle devait avoir des rapports indirects avec notre abbaye détruite. La mission de cette famille devait être une mission d'ordre, d'espérance et de restauration ; elle sera l'étoile qui se montre dans le nuage.

Des sympathies existaient entre la Provence et Royaumont, depuis le treizième siècle. Au treizième siècle, la riche contrée de Provence avait donné une épouse au fondateur de Royaumont ; elle avait donné des poëtes qui demandèrent la permission d'accompagner Marguerite à la cour de France ; Marguerite, cette noble fille de Bérenger, comte de Provence, qui prit pour devise à son mariage une « Reine Marguerite » avec ces mots, mélange de roman et de latin : « Reigna de parterræ, ancilha de cœli.» Reine de la terre, servante du ciel[1]. » Or, tandis que la noblesse émigrait de toutes parts, les de Mazenod, ancienne famille d'Aix en Provence, se transplantaient en Italie. On verra dans le livre suivant qu'il est important de suivre l'odyssée d'un jeune membre de cette famille provençale qui s'en alla errant de Turin à Florence, et de Florence à Venise. C'était le jeune Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, aux goûts caractérisés, à l'âme expansive, doux en amitié, apôtre par le cœur, rêvant déjà la régénération sociale de son pays par le christianisme. La famille de Mazenod avait le droit d'émigrer.

Ils n'étaient pas des émigrés de la première heure. Après le 15 juillet 1789, le comte d'Artois, le prince de Condé et leurs familles étaient partis de Paris en même temps que les troupes. Ils donnèrent le signal de cette première émigration que, selon une opinion, rien ne saurait excu-

[1] On sait que saint Louis présenta, pour anneau nuptial, à sa fiancée, une bague d'or émaillée de lis et de marguerites, séparées par un saphir surmonté d'un crucifix. On lisait tout autour : « Hors cet anel, pourrions-nous trouver amor ? » Expression touchante du triple lien qui unissait Louis à la France, à la religion, à Marguerite.

ser, parce que le danger ne la motivait pas et qu'elle enlevait d'ailleurs au roi l'appui de ses défenseurs naturels. La reine, qui la jugeait plus tard avec une sévérité bien amère, engageait alors tous ceux de ses amis dont l'impopularité était notoire à quitter la France. C'est elle qui décida le départ du duc et de la duchesse de Polignac et de leur fille la duchesse de Guiche. Cet exemple fut suivi. On émigra par *ton*, pour suivre la mode, sans plan, sans réflexion, avec l'espoir d'un prompt retour [1]. Mais d'autres émigrations eurent lieu ensuite sous la pression de motifs moins indéterminés, alors que, devant l'échafaud et la spoliation, des familles entières durent aller demander la sécurité à la terre étrangère. Au point de vue de la politique et des intérêts de l'ancienne monarchie, l'émigration était une erreur, une immense faute, on en convient, puisque l'expatriation de la noblesse militaire livrait l'armée à la révolution, imprimait fatalement aux actes de Louis XVI une physionomie de duplicité qui acheva de le perdre, et valut au royalisme cette qualification de parti de l'étranger qui tue une cause plus sûrement que les conspirations et les émeutes [2]. Mais ceux qui, plus tard, devant le régime de la Terreur, jugèrent à propos de quitter la France, usèrent du droit naturel de conservation. Comment faire un crime à la famille de Mazenod de s'être défiée de la magnanimité ou du patriotisme des jacobins de Paris et de la Provence? Si l'on peut honorablement, comme on le prétend de nos jours, se dérober par la fuite à la justice des rois absolus, pourquoi serait-il nécessaire de subir jusqu'au bout celle du peuple? On ne peut pas exalter les réfugiés politiques de nos jours et en même temps déverser le blâme et le mépris sur les émi-

[1] Léon Arbaud. *Marie-Antoinette et ses Correspondances* dans *le Correspondant*, avril 1866.
[2] *Réflexions critiques* de M. Ph. Serret, sur l'*Histoire des trois derniers princes de Condé*, de Crétineau-Joly.

grés de 1791, 1792, 1793. Émigrer, n'était pas nécessairement pour tout Français s'unir aux ennemis du dehors et prendre les armes contre la France. Les Mazenod allèrent demander en Italie la permission de tourner le dos aux coupe-jarrets du 10 août, la faculté de respirer l'air et de vivre.

On ne saurait redire quel tableau navrant la destruction de l'église de Royaumont offrit pour ceux qui assistèrent à cette lugubre scène. Certaines histoires tracent la physionomie de ces abâtardis du Bas-Empire, qui voyant les ruines fumantes de leurs principautés, s'étourdissaient entre un verre où frémissait un vin joyeux et les autres caprices que suggère le génie du sensualisme. On n'aura pas le courage de s'étourdir devant les funérailles de cet être puissant qui avait eu vie, qui avait palpité pendant des siècles, et qui avait porté une âme dans une poitrine de granit. Le destin des empires venait de coucher dans la poussière la chère abbaye de saint Louis. Il n'y a pas à s'abrutir devant ce spectacle de deuil qui attrista les flots tranquilles de l'Oise, les plaines vertes d'arbres du lis, les champs qui se gonflaient de moissons vers Boran; les collines vertes et bleues d'Asnières et de Noisy dont le front monte jusqu'au paradis, disaient d'espérer. C'est à l'espérance qu'il faut recourir. Aussi il faut clore ce livre en s'arrêtant au seuil du dix-neuvième siècle. Bonaparte avait paru à l'horizon; on avait passé de la convention au Directoire! Bientôt à la suite des déchirements anarchiques qui épuisaient la France, on avait vu le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799). Le Premier consul, dont l'habileté comme général avait signalé au monde une stratégie supérieure, qui savait opposer de gros bataillons, sur chaque point successivement, aux forces disséminées de ses adversaires, quelque supérieures qu'elles fussent, était revenu depuis peu de temps couvert de gloire de ses campagnes d'Italie et de

son expédition d'Égypte. Une alliance eut lieu. Le plus jeune de ses frères, Louis, épousa la fille de Joséphine de Beauharnais, le 7 janvier 1802.

Il fallait neutraliser les profanations de Sophie Arnould aux ruines de Royaumont et purifier cette poussière sacrée de la souillure des pas de la danseuse. Il fallait qu'à une femme d'ironie succédât une femme de sentiment. Assez de « la plaisanterie atroce, de la gaieté convulsive parmi des épisodes funèbres ! » Le tour était venu pour les larmes, tombant d'un cœur élevé sur les débris d'un édifice qu'avait bâti saint Louis, qu'avait inspiré Blanche de Castille. Par une belle journée de la belle saison de l'année 1802, une tradition respectable assure que la reine Hortense, habitant le château du Grand-Baillon, vint contempler les ruines de Royaumont. Du moment que cette tradition est pourvue d'authenticité, on ne quitte pas les débris de cette abbaye célèbre sans la consolation de penser qu'une âme tendre et sympathique vint pleurer devant ces grandeurs de la piété de nos pères, couchées dans l'herbe des prairies. Cette âme sensible, dont la vie fut si mélancolique, répand de la poésie sur la dernière heure de Royaumont. C'est que la future reine de Hollande avait une prédestination pour récapituler les écroulements ! Les époques de sa vie devaient se compter par les orages et les contrastes si nombreux qui la remplirent. Lorsque Bonaparte revenait d'Égypte, toute la nation française avait salué le retour du vainqueur d'Aboukir, et Hortense avait vu pour la première fois les fêtes que la ville de Paris offrit à Bonaparte ; mais elle n'oubliait pas, à côté de ces ovations, les tristes années de son enfance, la prison dans laquelle sa mère avait langui, l'échafaud sur lequel son père, le vicomte de Beauharnais, était mort.

On la retrouve aux ruines récentes de l'abbaye de Royaumont, quelques mois après que le cardinal Caprara

avait béni aux Tuileries son mariage avec le plus jeune des Bonaparte, avec Louis, aux nobles qualités, au caractère doux et tranquille, l'enfant gâté de tous ses frères et le favori de madame Lætitia, littérateur plutôt que soldat. Et on n'en saurait douter : tandis que la reine Hortense, dont madame Campan avait dirigé l'éducation de grande dame, et qui avait appris le dessin aux leçons d'Isabey, crayonnait les restes pittoresques de l'abbaye et la splendide tour de la basilique qui subsiste encore, l'imagination de la future reine de Hollande évoquait la longue suite de moines dont les pas avaient foulé ce sol. Maintenant il ne restait qu'une liste muette de noms, et quelques tronçons de colonnes gisant çà et là. Neuf années auparavant, lorsqu'une jeune fille de Normandie, Charlotte Corday, les mains encore rougies du sang de Marat, comparaissait devant ses juges pour être punie d'avoir égorgé le républicain exterminateur, on avait remarqué dans l'auditoire, pendant qu'on interrogeait l'accusée et que les jurés recueillaient ses réponses, un peintre qui dessinait ses traits, et derrière le peintre un jeune étranger, un républicain allemand, Adam Lux, dont l'attitude et les gestes trahissaient les sympathies et la compassion pour la jeune prévenue [1]. Hortense de Beauharnais fut tout à la fois le Hauer [2] et l'Adam Lux de Royaumont. Charlotte Corday, avant de mourir, avait posé pour l'immortalité : le crayon attendri de la reine Hortense ne s'employa que pour perpétuer, dans l'immortalité d'un souvenir intime, l'impression que lui faisait le spectacle de cette vieille demeure claustrale de Royaumont, et de ce pavé de la basilique devenu une cour jonchée de débris, de fûts de colonnes, de fragments détachés des frontons,

[1] *Histoire des Girondins*, par Lamartine, livre XLIV[e].
[2] M. Hauer, peintre et officier de la garde nationale, de la section du Théâtre-Français, est le nom de l'artiste qui ébaucha les traits de Charlotte Corday devant le tribunal.

où l'herbe passait à travers les pierres disjointes. Adam Lux, ce délégué des révolutionnaires de Mayence venu à Paris pour concerter les mouvements de l'Allemagne avec ceux de la France, saisi tout à coup d'un amour enthousiaste pour une héroïne du meurtre[1], ne pouvait s'arracher du tribunal où l'on décidait la condamnation capitale de celle-ci ; il s'élevait sur la pointe des pieds pour mieux apercevoir l'accusée ; il tenait les yeux attachés sur elle comme un fantôme immobile ; et Charlotte Corday comprit « au moment d'abandonner la terre, qu'une âme s'attachait à la sienne, et qu'au milieu de la foule indifférente ou ennemie, elle avait un ami inconnu. » La reine Hortense fut l'Adam Lux des derniers jours de l'abbaye. Tandis que les nouveaux habitants séculiers qui avaient improvisé leur demeure dans les cloîtres, avaient pris leur parti du renversement du monastère, Hortense, dans l'expansion d'une âme oppressée d'émotions, s'abandonnait à ses compassions tendres. L'ouvrage mutilé de Blanche de Castille et de saint Louis, s'il avait eu une âme, aurait senti une autre âme enthousiaste, aimante et douloureuse, qui protestait contre les destructions.

Si la dernière heure de Royaumont était venue, il était de l'équité de l'histoire de dégager, comme on l'a déjà fait précédemment, les responsabilités, et de reconnaître que l'abbaye de saint Louis fut enveloppée dans la solidarité du désastre commun, au lieu d'attribuer le désastre à des méfaits particuliers à Royaumont. L'honneur primitif de cette grande communauté, doit-on dire avec une vigoureuse intelligence de ce siècle, était resté intact ; les éclipses et les fautes ne furent qu'individuelles et tenaient non à l'institution, mais à la violation des règles et au déclin de l'esprit originel. Royaumont eut jusqu'au dernier jour, un certain nombre d'âmes pieuses, d'existences régu-

[1] On connaît la désignation de Charlotte Corday, par Lamartine : « l'ange de l'assassinat, » mot que l'écrivain explique.

lières, qui honoraient l'habit de saint Bernard; et l'on doit rappeler à son sujet, le mot et l'aveu que Voltaire fit en parlant du dix-huitième siècle tout entier : « Il n'est guère encore de monastères qui ne renferment des âmes admirables qui font honneur à la nature humaine; trop d'écrivains se sont plu à rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quelquefois ces asiles de piété. Il est certain que la vie séculière a toujours été plus vicieuse, que les grands crimes n'ont pas été commis dans les monastères; mais ils ont été plus remarqués par leur contraste avec la règle; nul état n'a toujours été pur[1]. » On ne possède aucun document pour décider si la reine Hortense, méditant sur la cendre non encore refroidie de la basilique et de l'abbaye de Royaumont, s'arrêtait à ces idées fatalistes de l'inexorable philosophie de l'histoire, qui explique la chute des institutions par leur désharmonie avec les besoins généraux. Toute institution, il est vrai, correspond à une sorte d'instinct universel, et généralement les institutions sont fortes, durables, jusqu'au jour où elles cessent, par la même raison, d'être en harmonie avec la pensée des peuples. « Quand elles tombent, on peut affirmer qu'elles ont accompli depuis longtemps l'œuvre sociale qu'elles étaient appelées à réaliser; les abus mêmes qui précèdent leur chute témoignent suffisamment que l'idée génératrice a disparu. Les siècles, dans leur marche, ayant opéré des transformations nécessaires, il arrive une date fatale où la sentence déjà rendue dans la conscience publique, s'exécute. En Angleterre, cette date se rencontre dès la première moitié du seizième siècle; en France, elle n'apparaît qu'à la fin du dix-huitième; le fruit est mûr, il tombe[2]. » Peut-être, la reine Hortense répugnait-elle à amnistier ainsi les dévastations produites

[1] *Essai sur les mœurs*, c. CXXXIX. On ne se charge pas de mettre Voltaire, qui attaquait les moines, d'accord avec lui-même.
[2] M. Chaillou des Barres. *Études historiques sur Pontigny*, p. 8.

par les contemporains et appliquait-elle aux actes d'une nation les reproches qui sont infligés quelquefois au *caractère emporté* des individus qui, faute de patience et de tempérament, aigrissent les irritations et poussent à des explosions irréparables que la prudence et la longanimité eussent pu prévenir. C'était plutôt le côté mélancolique des choses humaines qui saisissait la reine Hortense, et lui inspirait de récapituler la longue vie de ce qu'elle voyait couché à terre.

Le lendemain d'un incendie, on récapitule les désastres et les pertes ; le lendemain d'un naufrage, ceux qui ont échappé à la mer se comptent et font l'appel. Dans l'histoire, quand une race, une famille, une institution s'écroulent et disparaissent dans un ouragan, il y a aussi à récapituler, non ce qui reste, mais la longue liste de ce qui a été. En personnifiant l'abbaye de Royaumont dans les abbés qui d'âge en âge la gouvernèrent, voici la liste entière des abbés depuis Bartholomée, au treizième siècle, qui eut l'honneur de converser avec saint Louis, jusqu'à l'abbé de Ballivières, qui était aumônier ordinaire de Louis XVI :

Abbés de Royaumont au XIII[e] *siècle.*

I. Bartholomée, l'an 1228. — II. Nivelon, vers 1236. — III. Robert I[er], en 1240. — IV. Ivon, 1247. — V. Reginald, depuis 1247. — VI. Adam de Saint-Leu, 1256. — VII. Robert II, 1277. — VIII. Théobald, 1288. — IX. Robert III de Beaupuis, 1293. — X. Guillaume I[er], 1296. — XI. Alexandre, 1297 : 1302.

Abbés de Royaumont au XIV[e] *siècle.*

XII. Radulphe, 1311 : 1321. — XIII. Robert IV de Verneuil, 1321 : 1347. — XIV. Jean I[er], 1348. — XV. Guillaume II, 1349 : 1360. — XVI. Pierre I[er], 1362 : 1376. — XVII. Robert V, 1380. — XVIII. Pierre II de Canavilla, ou de Carnavillac, 1390 : 1398.

Abbés de Royaumont au XV[e] *siècle.*

XIX. Bertrand des Bains, 1400 : 1418.—XX. Gilles I[er] de Cupé, 1420 : 1448.—XXI. Jean II de Montirel, 1453. —XXII. Gilles II (Egidius) de Roye, 1455.—XXIII. Jean III Collé, 1460 : 1490.—XXIV. Jean IV de Merré, 1487 : 1507.

Abbés de Royaumont au XVI[e] *siècle.*

XXV. Guillaume III Sallé de Bruyères, 1508 : 1537.—XXVI. Matthieu de Longuejoue, évêque de Soissons, premier abbé commendataire, 1549 : 1554.—XXVII. Barnabé de Fayolles, 1557 : 1565.—XXVIII. Pantaléon de la Roche-Jaubert, conseiller du roi, 1569 : 1573.—XXIX. René de Daillon du Lude, évêque de Bayeux, 1573 : 1576.—XXX. Martin de Beaune, évêque du Puy, 1586 : 1593.

Abbés de Royaumont au XVII[e] *siècle.*

XXXI. Philippe Hurault, évêque de Chartres, 1594 : 1620. —XXXII. Jean Baptiste de Villeneuve, 1620 : 1622.—XXXIII. Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, 1622 : 1645.—XXXIV. Le cardinal Jules Mazarin, 20 mars 1647.—XXXV. Le prince Alphonse-Louis de Lorraine, fils du comte d'Harcourt, 1650 : 1689.

Abbés de Royaumont au XVIII[e] *siècle.*

XXXVI. Le prince François-Armand de Lorraine, évêque de Bayeux, fils du comte d'Armagnac, grand écuyer de France, 1689 : 1728.—XXXVII. Charles-Henri Phelypeaux de Pontchartrain, désigné évêque de Blois, 1728 : 1734. —XXXVIII. Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Ceilhes de Fleuri, successivement archevêque de Tours et de Cambrai, 1736 : 1781.—XXXIX. Henri-Eléonore le Cornut de Ballivières, aumônier de Louis XVI, 1782 : 1791[1].

[1] Voir pour cette liste la *Gallia christiana*, t. IX. — Dom Grenier, manuscrits sur la Picardie, bibliothèque Richelieu, vol. 215. — *Voiez*, dit dom Grenier, le *Bibl. Bibl. de d. Montfaucon*. t. II, p. 1288, col 2.

Longue liste ouverte par un fervent abbé, et fermée par un abbé de cour! « Les hommes cessent et ne sont rien par eux-mêmes, mais leurs vies mises bout à bout, leurs tombeaux rangés à la file, forment une chaîne dont la force augmente en raison de la longueur. » De ces néants réunis, ajoute Chateaubriand, se compose l'immortalité des empires. La reine Hortense pouvait méditer le triste sort de l'abbaye de Royaumont, qui, malgré les néants réunis de sa liste, n'avait produit qu'un amas de poussière. Royaumont avait commencé par la sainte régularité de ses premiers abbés, et finissait par la médiocrité. L'abbé de Ballivières quittant l'hôtel de Royaumont, en 1790, ignorait qu'il allait mourir dans l'exil et la misère. Ce dernier abbé commendataire, étant à Dusseldorf, et se voyant pressé par les armées de la Convention, se sépara de son frère et de la marquise sa belle-sœur, et ils se perdirent complétement de vue. Le commandant du régiment du roi apprit cependant que son frère était mort avec des sentiments très-chrétiens. L'ex-abbé de Royaumont connut l'adversité, les gênes, les privations. Il tournait mélancoliquement sa pensée vers les splendeurs éteintes de son abbaye. Le malheur lui ouvrit les yeux. Il mourut à Vienne, d'autres disent en Pologne, vers 1795. La famille de Ballivières aimait peu, depuis le retour de l'émigration, à parler du dernier abbé de Royaumont; on écartait même son souvenir, comme une pensée désagréable. Mais après la mort de l'abbé de Ballivières, laissons la terre se reposer et germer sous le froid du linceul, comme sous les neiges de l'hiver. Peut-être que le printemps reviendra, et qu'aura lieu une reconstitution de l'abbaye.





MONSEIGNEUR CHARLES-JOSEPH-EUGÈNE DE MAZENOD

ÉVÊQUE DE MARSEILLE DE 1837 A 1861

FONDATEUR DES OBLATS

Possesseurs actuels et rénovateurs de Royaumont

LIVRE QUINZIÈME

1800-1865. — Mouvement de sympathie pour Royaumont déchu. — 1° Période des Travannet. — Traditions sur les visites de la reine Hortense aux ruines de Royaumont. — Le château de Baillon. — La famille Travannet à l'abbaye. — Le P. Canonne. — L'établissement des Travannet déclinant à la fin du premier empire.— La romance de la marquise de Travannet : *Pauvre Jacques, quand*... — 2° Période des Vander Mersch. — Le frère du maréchal Soult, intermédiaire entre Royaumont et la famille belge de Menin. — Deux figures à crayonner : Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, et M. Joseph Vander Mersch. — Leur rapport avec la future reconstruction de la vieille abbaye. — Les origines et la jeunesse de ces deux personnages. — L'Italie pour le jeune émigré d'Aix. — Gibraltar, Londres. — Arrivée de M. Vander Mersch à Royaumont, en 1815. — Les anciens fiefs relevant de Royaumont. — Les châteaux des environs. — Franconville. — Viarmes. — Touteville. — L'hôtel seigneurial. — La Commerie. — Le château de la Reine-Blanche. — Le château de Boran. — Le Petit-Baillon. — Ce qui se rallie autour de M. Vander Mersch.— Ce qu'étaient devenus les tombeaux des enfants de saint Louis. — Saint Denis. — Musée des Petits-Augustins. — 1826 : Découverte des tombeaux des princes de Lorraine. — Négociations. — M. Charles Vander Mersch. — Prestige croissant des ruines de Royaumont.— Leur popularité grandissante. — L'art, les illustrations, le journalisme, relativement à Royaumont. — Les cottages et la société parisienne à Royaumont. — 3° Période de Mgr de Mazenod et des oblats. — Fin de la sécularisation de Royaumont et sa reconstruction définitive. — Les préparateurs des oblats de Marie immaculée. — Asnières-sur-Oise et son culte de saint Louis. — Rôle conservateur d'Asnières. — Les anciennes reliques que possédait Royaumont. — Saint Louis, patron de la société de *Secours mutuels* d'Asnières. — Le mausolée de Coysevox, réclamé par la chapelle ducale de Nancy. — M. le comte de Warren. — Émeute à Asnières pour retenir le mausolée du comte d'Harcourt. — Prédestination des oblats à l'héritage de Royaumont. — Qu'ils sont la transition des cisterciens aux temps nouveaux, dans la palingénésie de Royaumont. — Ce qu'ils ont de bernardin. — L'esprit de saint Louis revivant en eux. — Ils ont introduit la théologie de Liguori en France. — Les reliques considérables de saint Louis possédées par les oblats. — Différents signes de prédestination. — Affinités avec le saint fondateur de Royaumont. — Expansion des oblats dans les missions chez les sauvages. — La rue Saint-Pétersbourg, à Paris. — Dislocation de l'établissement industriel de Royaumont. — Château de M. Pitat. — L'année 1864. — Vente de Royaumont.— Le R. P. Fabre, supérieur des oblats. — Achat de l'abbaye. — Prise de possession officielle de l'abbaye par les oblats, le 25 août 1865,

jour de Saint-Louis. — Relation de cette journée. — Fin de l'histoire de Royaumont.

Lorsqu'on reprend l'histoire de Royaumont, dans le dix-neuvième siècle pour chercher s'il n'existe pas des chances de résurrection, des éléments de renaissance, on doit regarder à deux choses, soit à saint Louis, dont notre abbaye était l'ouvrage, soit à la force providentielle qui déconcerte ou ranime les hommes par l'imprévu, et tire en se jouant la vie de la mort.

Saint Louis est immortel en France, cette mémoire ne peut pas plus périr dans nos époques démocratiques qu'au temps de la plus haute ferveur monarchique, parce que ce bon roi est l'honneur de la France et du christianisme. Populaire dans tous les temps, il l'est peut-être plus encore dans notre siècle, à en juger par la grande place qu'on lui a donnée de nos jours dans d'éminents travaux historiques[1], et surtout par le profond respect que son individualité inspire, aux grands penseurs comme aux critiques spirituels et délicats[2]. Il n'y a pas jusqu'à la science archéologique qui ne se soit émue en notre temps, à l'occasion des restes mortels du saint monarque, et on n'a pas oublié la docte et ardente controverse que la relique du *cœur de saint Louis*, et l'authenticité de sa translation à la Sainte-Chapelle de Paris, suscitèrent en 1843, au sein de l'Académie des inscriptions et belles lettres[3].

L'abbaye de Royaumont ne pouvait renaître qu'à la faveur du prestige de saint Louis, et alors que l'efferves-

[1] Citons en première ligne les deux volumes de M. Félix Faure sur saint Louis, auxquels l'Académie, si nous ne nous trompons, vient d'accorder de hauts témoignages de sympathie, et l'histoire si colorée de M. de Villeneuve-Trans.

[2] M. Guizot, M. Villemain, M. de Carné se sont inclinés respectueusement et exprimés avec une haute compétence devant ce nom immortel.

[3] Plusieurs membres de l'Institut se livrèrent à une véhémente controverse, à propos du *cœur de saint Louis*, retrouvé, le 15 mai 1843, sous une dalle du sanctuaire de la Sainte-Chapelle de Paris.

cence du dix-huitième siècle s'apaisant progressivement, notre dix-neuvième siècle serait revenu à des tendances et à une vue des choses sereine et impartiale. Ce retour à l'impartialité ne s'est pas accompli en quelques jours; il a nécessité un espace de temps de plus d'un demi-siècle. Il reste à dire, dans ce dernier livre, comment saint Louis rentra à son abbaye de Royaumont en 1865, à la suite des représentants de la société des *oblats*; ou plutôt comment cette compagnie y est entrée, sur les pas du saint roi. Ce dernier livre doit être donc l'histoire de la lente recomposition de l'ancien Royaumont, recomposition qui a mis soixante-quatorze ans à se déterminer. Très-souvent, la cause productrice d'un événement demande que l'on remonte plus haut que le moment actuel; il y a enchaînement d'un anneau à l'anneau qui le précède immédiatement; mais l'une des extrémités de la chaîne peut être très-lointaine. Si Dieu s'est réservé dans la marche de l'histoire une part aussi mystérieuse qu'elle est certaine, d'autre part, il a livré l'histoire à l'homme, comme il lui a livré la terre, lui laissant le soin de démêler l'enchaînement des causes et des effets, pour son instrution et son admiration.

De même que dans les six siècles qui ont précédé, l'histoire de Royaumont ne s'est point séparée de l'histoire générale, où elle s'infiltrait par mille fissures, de même dans les temps nouveaux les destins de l'abbaye bernardine dépendront de l'état général des esprits, de la marche des choses publiques autant que des particularités restreintes à la circonscription territoriale de la contrée de Royaumont. Et, pour suivre l'ordre chronologique, on verra que la reconstitution de l'ancien Royaumont débuta dans la région des idées, pour aboutir plus tard dans les faits. Le mouvement favorable à la renaissance de l'abbaye de saint Louis commença d'abord à se manifester dans les sympathies et les regrets éprouvés par tous, à l'endroit de ces ruines d'un passé plein d'intérêt; ensuite ce mouve-

ment, au lieu de demeurer idéal et théorique, sortit de la région sentimentale pour passer dans les choses. Il y aura de la sorte deux moments dans la recomposition du vieux Royaumont : un premier moment consistant en vœux implicites ou explicites pour le réveil de l'abbaye sécularisée ; un deuxième moment, lorsqu'on mettra la main à l'œuvre, et qu'on renouera le présent au passé, en reprenant la page interrompue en 1791.

C'est ce que l'on va remarquer, en suivant les trois périodes qui comblent l'intervalle entre les bernardins d'avant 1789, et les oblats, actuels possesseurs de l'abbaye. Trois anneaux renouent et continuent la chaîne des temps ; trois périodes nous mènent de l'année 1791 à l'année 1865, périodes autour desquelles se groupent le développement des faits et l'histoire des soixante-quatorze dernières années :

1° La période des Travannet, qui va de l'année 1791 à 1815 ;

2° La période des Vander Mersch, qui commence en 1815, et qu'on peut clore quarante années après, en 1855 ; on verra pourquoi ;

3° La période de Mgr de Mazenod et des oblats, qu'on peut dater de 1855, bien qu'elle n'ait commencé officiellement qu'en 1864 ; mais son avénement était en voie de préparation près de dix ans avant la prise de possession effective.

Qu'on n'oublie pas ces trois périodes historiques, qui ont de l'importance parce qu'elles marquent l'ordre des événements et parce qu'elles donnent un fil pour se reconnaître au milieu du dédale des faits concernant Royaumont dans le dix-neuvième siècle. Abordons tout d'abord la période des Travannet.

I. *Période des Travannet.*

La société française cherchait de toutes parts en 1801, en 1802, à retrouver ses voies, à se relever des démolitions de tous genres que la convulsion de 1793 avait entassées, et Royaumont en était là, du temps des Travannet, qui possédaient l'abbaye depuis 1791. Un homme de génie, qui revenait de l'étranger en 1802[1], traversait en hésitant la place de la Concorde à Paris, crainte de mettre le pied dans le sang. L'abbaye de Royaumont, en ces mêmes années du commencement du dix-neuvième siècle, présentait l'état de ces grands vaisseaux de haut bord qui reviennent de la haute mer, mais dont l'aspect général sans mâts qui affrontent le ciel, sans voiles, sans machines qui dirigent, sans équipage qui peuple et anime, non seulement trahissait les dangers qu'il avait courus, mais n'annonçait que trop les meurtrissures profondes, immenses, les coups épouvantables qui l'avaient avarié, bouleversé peut-être irremédiablement. C'était l'heure où l'âme de la France, se recueillant en face de tant de débris, éprouvait l'universel besoin de relever tout ce qu'on avait couché à terre et qui était susceptible de renaître[2]. Comment, les yeux attachés sur les grands débris du dernier siècle, n'aurait-on pas ressenti une sympathie pour les grandeurs générales du passé et pour les précédents glorieux de Royaumont? Admettons que la chute eût été inévitable; il y avait, même dans cette hypothèse, place à un respect et à une mélancolie affectueuse. Les choses, dans leurs continuelles et fatales transformations, disait un généreux esprit, n'entraînent point avec elles toutes les intelligen-

[1] Chateaubriand lui-même, qui le raconte dans ses *Mémoires d'outre-tombe.*

[2] On peut voir, bien peints, dans les deux volumes de la *Correspondance inédite de madame Campan*, commencés en 1796, les efforts de la société d'alors pour se reformer et se reconstruire.

ces ; elles ne domptent point tous les caractères avec une égale facilité, elles ne prennent pas même soin de tous les intérêts ; c'est ce qu'il faut comprendre, et pardonner aux protestations qui s'élèvent en faveur du passé. Quand une époque est finie, le moule est brisé, et il suffit à la Providence qu'il ne se puisse refaire ; mais des débris restés à terre, il en est quelquefois de beaux à contempler[1]. Réflexion d'un esprit résolu et ardent, mais qui sacrifia trop à de nobles rêves. Toutefois la révolution française avait singulièrement dépassé le but que les aspirations nationales poursuivaient dans la guerre aux abus, aux priviléges et aux vices de la société ancienne ; le moment était venu de se mettre aux rectifications, et de se placer dans les conditions de la modération et du bon sens. On le reconnaît, l'esprit de la révolution avait procédé sous l'influence des passions du moment, et dans l'ardeur de sa lutte contre le passé, elle avait sacrifié tout ce qui lui tombait sous la main, par cela seul que c'était le passé, et qu'elle ne voulait en conserver rien[2].

De là tout un mouvement dans le nouveau siècle qui, partant de l'année 1802, viendra, pour se borner à l'intérêt spécial de cette histoire, se consommer en 1865. Des plumes illustres élèveront des monuments immortels de littérature, de philosophie et d'histoire, en faveur de la cause du christianisme, mieux étudiée. Le monde saluera les grandes œuvres qui s'appelleront dans les archives de l'esprit humain, au commencement du siècle, le *Génie du christianisme*[3], et au commencement de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, *les Moines d'Occident*[4]. D'autre part, la puissance législative interviendra ; le pouvoir civil confectionnera ce grand ouvrage, diverse-

[1] Armand Carrel, dans le *Récit de la guerre de Catalogne*, en 1823.
[2] Aveux de M. de Persigny, discours à la Société de la Diana, août 1866.
[3] De Chateaubriand.
[4] De M. de Montalembert.

ment critiqué, appelé le *Concordat* de Napoléon et de Pie VII ; le progrès de l'opinion publique ramenée au principe de la liberté des associations et au libre déploiement des manifestations religieuses de la conscience humaine, conduira de proche en proche à laisser respirer toute poitrine ; et Royaumont, pour ne s'occuper que de ce groupe historique, aura la faculté de sortir de ses cendres, de rendre le mouvement à ses membres engourdis par un sommeil de soixante-quatorze ans, ou plutôt glacés par la froide haleine du trépas. Un nouveau groupe sera greffé sur le tronc de l'ancien. Le nouveau rameau sera connu sous le nom de Société des oblats.

De fiers esprits ne se taisent pas sur cette allure et sur ce travail de réhabilitation de la part de la logique française. Évidemment, dit l'un d'eux, la Providence avait à cœur, dès le début de ce siècle, de réparer presque à vue d'œil ce grand désastre du christianisme, ce cataclysme qu'elle-même semblait avoir voulu ou tout au moins autorisé. Que d'hommes en effet subitement éclos, et tous à la hauteur de la mission qui leur devait échoir! Quel contraste avec la période précédente où n'apparaissait plus personne qui fût d'humeur à faire le moindre effort, à rompre la moindre lance pour cette antique religion encore pleine d'honneurs, de richesse et de vie apparente, mais sans crédit, sans action sur les âmes, sans adeptes nouveaux, délaissée peu à peu comme ces vieux édifices qu'un instinct prophétique, avant qu'ils s'écroulent, ordonne d'abandonner. Il fallait l'échafaud pour lui rendre la vie! Ce fut comme un premier symptôme de régénération quand de modestes prêtres, d'humbles religieux, la veille encore insouciants, engourdis, quelques-uns même plus ou moins sybarites, se réveillèrent le cœur aussi intrépide, aussi préparés au martyre que s'ils avaient passé leur vie dans les austérités du désert ou dans la nuit des catacombes. Puis un autre signal plus éclatant

et mieux compris allait venir de deux hommes qui, chacun dans sa sphère et selon sa mesure, sont vraiment les premiers promoteurs de ce réveil chrétien. Nous parlons d'un grand politique et d'un grand écrivain, du Premier consul et de M. de Chateaubriand, du *Concordat* et du *Génie du christianisme* [1]. »

Ce qui caractérisa la période des Travannet à Royaumont, ce fut cette stupeur dont on est saisi au moment d'un désastre, ce serrement de cœur qui empêche d'abord de rien dire, de rien exprimer parce qu'on est submergé dans une immensité d'émotion où s'évanouit toute faculté de rendre au dehors ce qu'on éprouve; ce fut ensuite ce besoin de répandre des larmes qui s'empare de l'homme quand, reprenant ses sens, on commence à mesurer l'étendue de la perte, et à compter parmi les morts les êtres aimés qui ont disparu. C'était de la sympathie qui se produisait devant les ruines de Royaumont, ruines à peine d'un jour, ruines pour ainsi dire palpitantes encore.

Historiquement, la famille de Travannet et la reine Hortense sont à la tête de ce mouvement sentimental, et résument cette sensibilité de la première heure, ces premiers regrets donnés aux dépouilles d'une antique abbaye. L'histoire de Royaumont n'a point à scruter les sentiments privés qui animèrent le marquis de Travannet dans l'achat de Royaumont; elle n'a point à lui prêter des motifs chevaleresques. Toutefois, en faisant la réserve des intérêts personnels, on doit regarder comme une bonne fortune pour l'antique abbaye, d'être tombée entre de telles mains et en des mains uniques. Acquise par plusieurs personnes, le morcellement et la destruction complète et irremédiable étaient au bout, infailliblement. Le marquis de Travannet pensa qu'il fallait donner sur-le-champ un caractère d'utilité matérielle à son ac-

[1] M. Vitet, article de la *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1867.

quisition ; il monta immédiatement une filature de coton[1]; et obtint pour ériger sa filature et pour y travailler, des ouvriers anglais, même des prisonniers anglais[2], acceptés sous la caution de bonne foi. La grande industrie des cotons n'avait commencé à prendre quelque consistance en France que sous Colbert; Rouen n'avait commencé à travailler un peu sérieusement le coton que vers 1750; et c'est Amiens qui avait fait venir d'Angleterre les premières machines à filer. Le marquis de Travannet, homme de sens industriel[3], en imaginant de doter le pays d'une grande industrie manufacturière, faisait acte d'habileté

[1] La création de l'industrie des dentelles noires de Chantilly date à peu près de 1710. Ce travail de la dentelle occupait autrefois et occupe encore aujourd'hui la population féminine du pays. On évaluait, il y a quelques années, le nombre des dentellières de Boran, à 220. Les filles et les femmes du pays sont occupées aussi pour le compte des fabriques de Viarmes. Le travail s'exécute isolément ou par groupes formés en chambre; si le calcul qu'on faisait, il y a quelques années, était exact, on peut estimer que le salaire, réglé à la pièce, d'après un taux moyen de 60 centimes, répand, chaque année, une somme de 120,000 francs environ dans la classe laborieuse des trois localités réunies de Boran, Viarmes et Asnières-sur-Oise. C'est M. Moreau qui introduisit l'industrie, la confection des dentelles ordinaires et des dentelles de soie, appelées blondes, à Chantilly. C'est de 1710 donc que date, en Europe, la célébrité des dentelles de Chantilly. Une seconde maison fut formée, en 1736, par M. Auguste Moreau. La fabrication prit un nouvel essor vers 1798. Elle se composait, dans ces dernières années, de sept entreprises principales dont les directeurs résidaient à Chantilly et de sept autres dont les directeurs habitaient Viarmes, Mareil, Valdampierre, Groslay, Fresneaux, Labosse, Chaumont et Paris, mais dont les produits étaient compris au nombre de ceux connus sous le nom de Chantilly. La fabrication s'étend ainsi sur plusieurs cantons.

[2] Pendant la république, Bonaparte avait repris, au nom du comité de salut public, sur les Anglais, le 19 décembre 1793, la ville de Toulon, que la trahison avait livrée. On fit aussi des prisonniers anglais, sous le consulat, lorsque la guerre se rallumait avec l'Angleterre, à qui l'occupation de Parme et l'envahissement de la Suisse avaient fourni le prétexte d'une rupture; le Hanovre fut occupé par les Français qui surprirent l'armée anglaise et la firent prisonnière.

[3] Je ne sais pourquoi l'on a dit que le marquis de Travannet tenait les jeux de la reine. Est-ce parce qu'il était habile au trictrac? est-ce la raison aussi pour laquelle il y a, au jeu de trictrac, la case appelée *la case Travannet?* On sait que le jeu de la reine était une des vives distractions de Versailles. Tous les hommes ayant droit de monter dans le carrosse du roi pouvaient assister à ce jeu. Les plus assidus étaient le duc de Luxembourg, le duc de Noailles, le comte de Charost (Béthune), le duc

et d'utilité; il pouvait espérer que la révolution laisserait en paix le filateur de coton avec ses ouvriers anglais. Si une telle initiative est louable, on déplore deux dégradations que l'installation des machines occasionna dans l'abbaye, l'une au dortoir des moines, dont les voûtes cintrées disparurent, l'autre à la galerie du cloître qui touchait le mur du côté du dortoir, et qui fut renversée pour donner du jour à une partie de la filature.

Le marquis de Travannet n'existait plus au commencement du premier empire. On ne lui tint pas compte des progrès qu'il tâcha d'imprimer à l'industrie cotonnière; et dès 1793 on l'avait emprisonné à Saint-Lazare[1]. S'il ne fut pas guillotiné, ce n'est pas qu'on l'ait oublié: divers ajournements, interventions puissantes des amis expliquent son salut. C'est ainsi que, dans son *Histoire de la révolution française*, commettant une confusion heureuse au sujet de Loizerolles fils, M. Thiers a pu faire passer pour mort un citoyen qu'il croyait à tort décédé

de Brissac, le duc d'Aumont, le comte de Fersen, etc. — Il paraîtrait que le marquis de Travannet aurait prêté une somme considérable au comte d'Artois, partant pour l'émigration, et qu'on ne serait jamais rentré dans cette somme.

[1] Le marquis de Travannet et son frère furent dénoncés par un domestique. On les conduisit à la prison appelée Saint-Lazare, qui sert aujourd'hui pour les femmes. Il y a un tableau de famille, par le fameux peintre Suvée. Il représente les deux frères, et les dames, à la prison de Saint-Lazare; le marquis n'avait pas d'enfant. Le poëte André Chénier était aussi détenu à Saint-Lazare; et, quand on vint chercher le malheureux Chénier, Suvée, prisonnier comme eux, s'occupait à faire son portrait. (*La Mort de Loizerolles*, notes.)

D'après un vieux paysan, on aurait aussi, avant ce moment, arrêté M. de Travannet, à Asnières; ce vieillard raconte qu'on voulait à toute force guillotiner le marquis; qu'ayant demandé à faire sa barbe, il ne put l'obtenir. Nous pensons que ce vieillard mêle et confond ses souvenirs: dans ce cas, on aurait emmené le marquis à la prison de Chantilly; et on ne s'expliquerait pas que M. de Travannet eût été tout à la fois, à la prison de Chantilly et à celle de Saint-Lazare de Paris. Il est nécessaire d'adopter les souvenirs de la famille de Travannet elle-même, qui sont ici immanquablement infaillibles. Or, la version de madame Longchamp, nièce de M. de Travannet, est pour Saint-Lazare.

Le marquis de Travannet mourut en vendémiaire de l'an IV. Il fut enseveli dans l'ancien cimetière d'Asnières-sur-Oise.

depuis plus de trente ans. L'éminent historien raconte que Loizerolles père, entendant prononcer à côté de son nom les prénoms de son fils, se garda de réclamer, et fut envoyé à la mort. Quelque temps après, le fils est jugé à son tour, il se trouve qu'il aurait dû ne pas exister, car un individu ayant tous ses noms avait été exécuté, c'était son père; il *n'en périt pas moins*, ajoute M. Thiers. M. Thiers s'est trompé, puisque Loizerolles fils déposa dans le procès de Fouquier-Tinville[1], et qu'il survécut au moins trente-quatre ans à son père. L'erreur, quant à la première substitution du père au fils sur l'échafaud, provenait de l'huissier qu'on avait envoyé à la prison de Saint-Lazare, et qui en prenant les noms de ceux qu'on devait traduire, ne s'était pas informé s'il y avait deux Loizerolles. La seconde erreur provenait de quelque heureux hasard que l'historien n'aura pas connu, du succès de quelque intervention pareille à celle qui sauva M. de Travannet. Le marquis avait été incarcéré aussi dans cette prison de Saint-Lazare, ouverte le 29 nivôse an II, dirigée d'abord par le concierge Naudet[2]. Dans le principe, les prisonniers pouvaient, à force d'argent, obtenir des permissions pour voir ceux qui leur étaient chers. Ensuite le système de la prison devint très-dur, les permissions de police pour voir des parents devinrent négociables comme des effets de bourse. Un jour même on répandit le bruit que tous les prisonniers allaient être massacrés. M. de Travannet échappa au tribunal et à la mort; il dut la vie à la révo-

[1] *Tribunal révolutionnaire de Paris*, par Em. Campardon, t. II, p. 182.

[2] M. de Travannet (Jean-Joseph-Guy-Henri de Guillehem de Bourguet), marquis de Travannet, était qualifié, avant la révolution, de seigneur de Seugy. Il faisait partie de la noblesse de la châtellenie de Creil, dans l'assemblée du bailliage provincial de Senlis, quand on se réunit, en mars 1789, pour élire les députés aux états généraux. Il fut nommé, par l'ordre de la noblesse, commissaire, ainsi que le marquis de Grouchy, MM. de Saint-Prest, de Breda, le comte de Lameth, le président de Courcelles, le Pelletier, pour dépouiller les cahiers de certains nobles, et faire ensuite les cahiers des vœux et doléances.

lution du 9 thermidor et à la chute de Robespierre. Et par quels moyens? M. de Travannet fut sauvé grâces aux actives démarches de son épouse, la marquise, de sa belle-sœur la comtesse de Travannet, et de son fidèle intendant M. Rameau, qui obtinrent des retardements jusqu'en 1794, époque où il fut délivré par la chute de Robespierre; mais M. de Travannet mourut un ou deux ans après, par suite du bouleversement que son arrestation lui avait fait éprouver.

La marquise de Travannet, qui vint ensevelir ses émotions et son deuil dans l'abbaye de Royaumont, mêlait dans sa pensée les ruines de sa famille et ses écroulements personnels aux ruines de l'abbaye; sa tête ne pouvait contenir les images et les souvenirs navrants qui montaient en foule dans son esprit, où se heurtaient le mélange des époques de bonheur et des moments affreux d'angoisses et de déchirements. « Qu'avons-nous vu! et qu'avons-nous vu? » pouvait-elle s'écrier, avec les expressions de Bossuet. Que de choses s'étaient accomplies depuis le temps où elle avait la fonction de dame de la sœur de Louis XVI, de madame Élisabeth, en 1779! Madame de Travannet était une demoiselle de Bombelles [1], « une femme charmante, spirituelle, causeuse intarissable, ayant toujours quelque chose à dire sans être jamais bavarde [2], » distinguée et sympathique, et qui ne pouvait s'absenter sans que madame Élisabeth écrivît qu'elle « mourait d'envie de la voir [3]. »

[1] Deux demoiselles de Bombelles épousèrent, l'une le marquis de Travannet, l'autre, le marquis de Louvois, appelé le chevalier de Souvré. M. de Bombelles, frère de madame de Travannet, s'était marié à mademoiselle de Mackau. Il fut ambassadeur de France à Venise. Devenu veuf, il embrassa la prêtrise, et fut évêque d'Amiens. On dit qu'un de ses fils, général dans l'armée autrichienne, épousa, après 1821, l'impératrice Marie-Louise, femme de Napoléon Ier.

[2] *Lettres et documents inédits*, par M. Feuillet de Conches, t. III, p. 56. — *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, t. I, p. 186.

[3] Feuillet de Conches, *ibid.* — La baronne d'Oberkirch (née Waldner-

La famille de Travannet n'occupa point à Royaumont le pavillon florentin, préférant s'installer dans la maison des hôtes. Quand on commença de respirer, après la Terreur, un des derniers moines qui resta comme un témoin du passé, le père dom Joseph-Rémy Canonne venait faire des visites régulières aux successeurs laïques des bernardins; cet ex-procureur de l'abbaye semblait une mélancolique apparition du passé, il perpétuait les traditions de l'abbaye qu'il pouvait croire évanouie à jamais. Le père Canonne était né à Caudry, canton de Clary, arrondissement de Cambrai, département du Nord. Il s'était réfugié pendant la Terreur dans la famille Cernois. Dom Canonne, d'une taille ordinaire, était fort de constitution; son front était dénudé; mais des tresses de cheveux blancs descendaient en boucles sur ses épaules. La nièce de M. de Travannet, qui a vécu fort jeune à l'abbaye aux premières années de l'empire, et qui a gardé de Royaumont un souvenir doux comme les saintes impressions des lieux où l'on a été heureux, croit voir encore ce père Canonne, vif et alerte, arrivant, la canne à la main, avec un habit couleur marron, à larges basques, culottes courtes et noires, bas noirs, boucles aux souliers, large et long gilet, comme au temps de Louis XVI.

Comment empêcher la marquise de Travannet de revenir sur les jours écoulés avant les tragiques événements qui s'étaient accomplis en dix années? Madame de Travannet n'avait pas été autrefois chez Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, comme une personne quelconque occupant un rang distingué. Un écrivain de cette époque raconte que la princesse royale aimait ces dames Bombelles et Travannet, « non comme les grands aiment ceux qui les approchent, mais comme on aime lorsque les goûts, les opinions, et surtout l'estime unissent des cœurs

Freundstein), était enthousiaste de madame de Travannet; elle la voyait sans cesse, et était entrée en correspondance avec elle.

faits pour s'apprécier. » Il était touchant d'entendre dans l'abbaye de Royaumont madame de Travannet revenir sur ces années de la société de Madame Élisabeth, dans sa jolie maison de Montreuil [1], dont elle faisait le plus grand charme. Madame Élisabeth venait familièrement chez la marquise! Quel étrange récit dans le salon de Royaumont! Madame de Travannet, traversant avec rapidité l'époque du sang et de la guillotine, aimait à rétrograder, avant 1789, jusqu'à ces journées simples et champêtres qu'elle avait passées dans le séjour de Montreuil, loin du théâtre des intrigues, dans la liberté des champs, et dans la constante amitié de Madame Élisabeth. Qui n'a entendu chanter la romance du *Pauvre Jacques?* Mais peu de personnes savent ce qui en donna l'idée. En raconter l'origine et les circonstances, durant les silencieuses soirées de Royaumont de 1797 à 1804, répandait une exquise poésie de souvenir dans les conversations. On a supposé que la malheureuse Marie-Antoinette chantait la romance du *Pauvre Jacques*, à l'époque de sa captivité au Temple. Assurément la marquise de Travannet ne l'avait pas composée à cet effet, ni la reine n'avait le courage de confier un rhythme aux échos d'une prison. Madame Élisabeth avait des goûts simples, très-analogues à ceux de sa bisaïeule, la duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV. Se plaisant comme l'élève de madame de Maintenon à suivre tous les détails de la laiterie, elle eut envie de faire venir de Suisse des vaches d'une grande beauté : on dût amener aussi une jeune fille du Valais pour s'occuper de la vache et de la laiterie. Mais comme une intime tristesse était visible dans la petite paysanne, comme la cause de ses ennuis fut bientôt connue, et qu'elle n'était autre que le retard d'un mariage que la nouvelle fortune et la translation

[1] Louis XVI avait acquis la jolie maison de la princesse de Guéménée, à Montreuil, pour en faire la surprise et le don à sa sœur qui aimait cette habitation.

de cette jeune fille des montagnes à Montreuil avaient ajourné, madame de Travannet, s'inspirant de sa sensibilité et de ses talents, composa sur-le-champ les paroles et la musique de cette romance si connue, où elle chantait la jeune bergère et son fiancé, le pauvre Jacques [1]. Inutile d'ajouter que Madame Élisabeth ne s'opposa aucunement à la réalisation de ce mariage. Madame de Travannet, qui avait vu le cataclysme de la révolution, la disparition de la cour, les scènes de 1793, la captivité de Saint-Lazare, la mort du marquis son mari, ne pouvait-elle pas chanter à Royaumont, pour son compte personnel, devant le père Canonne, la musique de sa composition? Les ruines de l'abbaye n'offraient-elles pas un cadre harmonique pour cette mélodie plaintive?

Pauvre Jacques, quand j'étais près de toi [2],
Je ne sentais pas ma misère;
Mais à présent que tu vis loin de moi,
Je manque de tout sur la terre [3].

Dom Canonne avait de l'intelligence ou plutôt de la finesse; elle se reflétait sur sa figure; il n'avait pas le nez long et effilé qui annonce une nature agressive et un esprit à arêtes: tout était ample, le nez comme l'ensemble

[1] « C'est elle, madame de Travannet, disait, en 1789, la baronne d'Oberkirch, qui a composé la chanson du *Pauvre Jacques*, dont l'air et les paroles sont si touchants. » (*Mémoires*, t. I, p. 186.)

[2] En voici la suite :

Quand tu venais partager mes travaux,
Je trouvais ma tâche légère,
T'en souviens-tu, tous les jours étaient beaux.
Qui nous rendra ce temps prospère?
Pauvre Jacques, etc.

Quand le soleil brille sur nos guérets,
Je ne puis souffrir sa lumière,
Et quand je suis à l'ombre des forêts
J'accuse la nature entière.
Pauvre Jacques, etc.

[3] La marquise de Travannet ne quitta pas la France; elle revit les Bourbons en 1815, et mourut en 1828.

du visage. La nièce de l'acquéreur de Royaumont se souvient des conversations du père Canonne, dans lesquelles on voyait s'animer progressivement les yeux noirs et perçants du moine. Il avait l'air un peu moqueur, comme s'il eût puisé ce ton dans ce dix-huitième siècle qui se moqua de tout. C'est lui qui parlementa avec les envoyés de la révolution. Naturellement on causait des infortunes du dernier abbé de Ballivières. On le plaignait parce qu'il avait été plus léger que méchant. N'ayant pas l'esprit d'ordre, naturellement prodigue, et croyant que l'émigration ne durerait pas longtemps, cet abbé était allé, dès les premiers jours, toujours de l'avant, sans calculer ses finances.

Quel coup de tonnerre! quel mélancolique changement, quand l'abbé de Ballivières se trouvant à l'étranger se vit en face de la misère! Il avait suivi les Polignac, devenus souverainement impopulaires en 1789. Combien les choses étaient nouvelles! Quelques années auparavant, Louis XVI avait pris en affection le duc de Polignac, esprit droit. Si rien ne pouvait résister à la grâce ravissante de la duchesse Gabrielle, il y avait aussi dans la chanoinesse Diane une certaine fermeté de dessein qui tôt ou tard la faisait triompher : elle était la conseillère active de la famille, et ses résolutions, passant par la bouche de la duchesse Gabrielle, devenait une prière exaucée par l'auguste châtelaine de Trianon. Mais toute cette puissance n'était plus: on vivait à Vienne et à Saint-Pétersbourg dans l'isolement. Quand sonna 1793, il semblait qu'il y eût un siècle écoulé, depuis que sur le petit théâtre de Trianon, Marie-Antoinette jouait le rôle de Gallé dans *la Gageure imprévue*; la chanoinesse Diane de Polignac, celui de madame Clairville; Madame Élisabeth, la jeune fille; le comte d'Artois et le comte de Vaudreuil, le rôle du gentilhomme et du père noble. Sujet de réflexions fort sérieuses! le père Canonne savait causer de

tout; il avait ses opinions sur la succession si rapide des ministres des finances dans l'ancien régime, sur la figure financière de M. de Calonne, sur les questions du renouvellement pour six ans de la ferme générale et de la construction du mur d'enceinte de Paris sous Louis XVI, sur les systèmes de M. de Vergennes. Homme à bien faire face aux événements, avec un certain stoïcisme chrétien, il devint d'abord comme le chapelain de la famille de Travannet; il disait la messe le dimanche dans la sacristie de Royaumont. Le père Canonne alternait pour la messe, avec dom Beaugrand, qui resta également dans le pays et fut plus tard curé de Sugy; on disait ce dernier un véritable saint. Lorsque dom Beaugrand venait dire la messe dans la chapelle privée des Travannet, il commençait par chanter au pied de l'autel un cantique français en souvenir du vieux temps[1]. Quant au père Canonne, il se mêla plus tard d'industrie et d'agriculture, afin de pourvoir à sa subsistance[2].

L'on devra observer ici que dans ces premières années de la période Travannet à Royaumont, on parlait peu de ce qui était arrivé au moment de la révolution. On évitait presque ce sujet de conversation; sujet trop brûlant qui obligeait de passer vite. On était encore à ce premier mo-

[1] Ceux qui étaient jeunes en 1803 et qui vivaient à Royaumont, aiment à rappeler ces détails, et croient entendre encore ces chants, pieux écho d'avant 1789.

[2] Dom Canonne, retiré à Asnières avec la famille Cernois, s'occupa de brasserie pendant la république et le directoire. Il cultiva aussi les artichauts, dans les étangs desséchés, et les expédia à Paris. Il enseignait le tric-trac chez les Travannet et contait mille histoires d'avant la Révolution. Il mourut, sous la restauration, vers 1827. Il y a, aux archives de Seine-et-Oise, des lettres adressées, avant 1789, au P. Huard, prieur, et au P. Canonne, procureur, à l'abbaye de Royaumont, par Luzarches, Ile-de-France.

Dom Simon devint curé de Saint-Martin-du-Tertre. Il avait été incarcéré à Chantilly, puis relâché.

Les étangs de Royaumont ayant été desséchés vers 1802 (ce qui avait occasionné des fièvres), on se promenait sur les chaussées qui séparaient les étangs, et qu'on avait plantées de peupliers.

ment d'ébahissement douloureux et de stupeur, où l'œil, forcément sec et aride, ne peut donner une seule larme. Un second moment vint enfin, c'était celui où la nature, longtemps comprimée, trouve enfin une issue pour l'expansion, c'était celui des pleurs, des grands pleurs qui demandent à couler comme une source longtemps barrée, de ces pleurs qui honorent et ceux qui les versent, et ceux qui les font verser. C'est assez dire qu'à cette aurore même de la pacification de la France, et au sortir de la révolution, on vit apparaître la reine Hortense sur les débris de l'abbaye détruite ; c'est cette femme qui marqua du caractère d'une sympathie sentimentale les premières années de l'interrègne de Royaumont. Et certes, nul ne pouvait peut-être appeler à cette époque l'intérêt sur les ruines de Royaumont avec plus d'attraction que la reine Hortense. Cette femme, dont la destinée devait être si orageuse, dont le mariage ne s'était exécuté qu'en sacrifiant une autre alliance, et qu'on allait appeler après le 18 mai 1804, Altesse impériale, comme tous les membres de la famille de Bonaparte, et bientôt reine de Hollande, était en situation de populariser et de faire aimer les restes de l'abbaye de saint Louis. Il y avait en sa nature quelque chose de sérieux, de tendre et de méditatif; ses profonds yeux bleus révélaient une âme pure et droite; et une petite empreinte de tristesse expliquait comment, ayant été élevée à l'école du malheur, elle était heureuse quatre années avant son mariage, toutes les fois que sa mère refusait pour elle les soirées de madame Tallien ou de Barras.

On a demandé sur quoi reposait l'authenticité de la tradition qui consacre les visites de la reine Hortense aux ruines de Royaumont. Cette authenticité est facile à déduire des faits existants. Une affinité naturelle s'était, dès le premier abord, établie entre l'épouse attristée dès la première année de son mariage, et l'abbaye veuve de

ses moines, décapitée de sa basilique, et outragée dans l'inviolabilité qu'elle devait à une fondation de saint Louis. Entre Hortense et Royaumont il y avait la confraternité des ruines et du malheur.

Cette présomption puissante se corrobore de l'autorité du témoignage. A quelques pas au nord-est de Royaumont, le château du Grand Baillon, de l'époque de madame de Pompadour, se mire, avec ses élégantes constructions, dans les eaux d'un grand canal formé par la Thève. Louis Bonaparte était possesseur de ce château encore en 1802; et il n'y a aucune raison de ne pas s'en rapporter à la relation catégorique du fils de l'un de ses valets de chambre[1].

D'après ce valet de chambre et d'après son fils vivant encore, il est positif que la reine Hortense a vécu à Baillon; il se rappelle avoir vu au premier étage du château, l'appartement de la reine Hortense, où est actuellement un boudoir; il entre dans les détails les plus circonstanciés; il peut dire quel était le lit de la reine Hortense, quelle était la couleur de la tenture; il a vu, dans le cabinet de la jeune mariée, une épée de Bonaparte. Enfin, de même qu'on a la vive et fraîche mémoire d'un épisode arrivé la veille, aussi vivement se souvient-il du jour où la reine Hortense, exercée dans l'art du dessin, et amie des scènes poétiques, vint crayonner le pavillon abbatial de Royaumont, et surtout cette tour, seul débris de la basilique que la démolition ait respecté; le fils du valet de chambre n'a pu oublier que sa mère offrit un siége à l'auguste et gracieuse visiteuse, qui venait tout à la fois gémir et dessiner, au milieu de décombres amoncelés par nos pères.

On voit bien, il est vrai, qu'Hortense habitait le château de Saint-Leu, que son mari acheta vers l'époque où il fut nommé gouverneur du Piémont. Mais cette époque nous

[1] Caillotin était le nom de ce valet de chambre.

reporte après l'an 1803 ; or, les pièces officielles nous montrent le mari de la reine Hortense, propriétaire du château de Baillon, jusqu'au 1er pluviôse an XI de la République (21 janvier 1803) ; et les nobles époux étaient unis depuis le 7 janvier 1802. Parmi les pièces déposées au notariat de M. Raguideau, de celui-là même que Napoléon Ier foudroya de son regard, le jour de son sacre[1], on distingue un acte fournissant les renseignements de dates qui élucident la question. C'est l'acte de la vente d'immeubles faite le 21 janvier 1803, par Louis Bonaparte, chef de brigade, demeurant à Paris, rue de la Victoire, n° 16, à Bon-Jeannot Moncey, général de division (les maréchaux de France ne furent créés que l'année suivante, en 1804), premier inspecteur et commandant en chef de la gendarmerie nationale, demeurant à Paris, rue Sainte-Apolline, n° 26[1]. Par conséquent, du 7 jan-

[1] Un jour, Bonaparte, le futur empereur, accompagna la vicomtesse de Beauharnais chez M. Raguideau, un petit homme, mais un des premiers notaires de Paris. La vicomtesse lui ayant dit qu'elle venait l'informer qu'elle avait l'intention de se remarier, et avec le général Napoléon Bonaparte : « Comment, vous, la vicomtesse de Beauharnais, vous voulez vous marier avec ce petit général Bonaparte, ce général de la république, qui l'a déjà renvoyé une fois ! »

On prétend que, le 2 décembre 1804, après son sacre, l'empereur fit mander, aux Tuileries, M. Raguideau, pour lui demander s'il pardonnait à la vicomtesse de Beauharnais d'avoir épousé le pauvre général Bonaparte.

[1] M. le marquis de Conegliano, petit-fils du maréchal Moncey, député au Corps législatif, chambellan de l'empereur, a bien voulu nous donner communication de cet acte notarié.

D'après cette pièce, le citoyen Louis Bonaparte avait acquis, en 1801 (9 pluviôse an IX), le domaine et la terre de Baillon, formant 31 hectares 17 ares 42 centiares, du sieur Étienne-Honoré-Élisabeth Hardi du Plessis de Mongelas, qualifié, en 1789, chevalier, consul général de France en Andalousie, seigneur de Baillon, et de dame Joséphine-Valentine-Marie Delisle, son épouse.

Le citoyen et dame Mongelas étaient propriétaires du Grand Baillon, depuis le 2 mai 1785 : ils l'avaient acquis de Charles-Guillaume Lenormant d'Étioles et de dame Marie-Anne-Étienne Matha, son épouse.

Enfin ledit domaine appartenait auxdits sieur et dame Lenormant d'Étioles, du *chef de l'épouse*, comme ayant été acquis pour elle, de dame Anne-Madeleine-Prospère Lefranc, épouse séparée, quant aux biens, et néanmoins autorisée, de Jacques Acariat de Serionne. Cette acquisition est du 5 mars 1759, et prouve que madame de Pompadour, comme on l'a cru à

vier 1802, jour du mariage d'Hortense Beauharnais avec le citoyen Louis Bonaparte, sous le consulat, jusqu'au 21 janvier 1803, on trouve, puisqu'il s'écoula une année entière et deux semaines, la marge suffisante pour placer la venue de la reine Hortense à Royaumont.

On longe, en venant d'Asnières et de Royaumont, le *bois de Bonnet* ou de Royaumont, qu'on a à main droite; puis à gauche, s'offre l'entrée du château de Baillon, pelouse en forme de demi-lune, ayant 35 mètres environ de diamètre. Quand on a traversé la première grille et une belle avenue de tilleuls, il faut passer une seconde grille et un premier pont sur un bras du canal, et se retournant à gauche, on voit de face le château; mais il faut encore franchir une avant-cour gazonnée et formant île, avec quatre bâtiments symétriquement installés aux quatre angles de la cour. On se serait cru, à certains égards, dans une résidence vénitienne, car il y avait encore à passer un autre pont sur les eaux de la Thève, et une nouvelle grille décorée des armoiries de la famille, pour arriver enfin dans la cour du château proprement dit. Combien cette aristocratique habitation, qui n'éblouit pas précisement par la grandeur des dimensions, se trouvait-elle, en réalité, conforme, par sa modestie relative, à la nature douce de la reine Hortense, de cette femme qui, d'après les Mémoires[1], aimait tant à se parer de la fleur de violette, dont elle voulait faire son emblème!

Pourquoi envisagerait-on d'une manière négative ou du moins d'un air dubitatif la tradition locale du séjour de la reine Hortense à Baillon, et de sa présence aux ruines de Royaumont? Descendante de l'antique maison de Beau-

tort, n'était pour rien dans la construction du château de Baillon. Ce château est bien style Louis XV; c'est sans doute ce qui aura mêlé le nom de madame de Pompadour aux origines de Baillon.

L'acte porte qu'à l'instant même une première somme de 90,000 francs fut payée au vendeur, Louis Bonaparte, par le général Moncey, acquéreur.

[1] *Mémoires de mademoiselle Cochelet*, IIe vol., p. 320.

harnais, dont la loyale devise : *Autre ne sers*, retentissait déjà au treizième siècle sur nos champs de bataille, et fille adoptive de la nouvelle dynastie, la reine de Hollande la première résumait et personnifiait alors en elle tous les souvenirs et tous les instincts poétiques et patriotiques de l'ancienne et de la nouvelle France. La reine aimait, par-dessus tout, le passé de la France. « Les troubadours et les chevaliers du temps jadis reparaissent dans les mélodies qu'elle a composées ; ce fut elle qui recueillit la première, dans ses appartements intimes, ces meubles gothiques, ces tentures vénérables, épaves curieuses et respectées du grand naufrage dans lequel une société tout entière venait de s'engloutir[1]. »

Le château de Baillon convenait excellemment à celle qui, après une carrière agitée, réduite plus tard au titre de duchesse de Saint-Leu, devait choisir une propriété dans le canton de Thurgovie, sur le côté suisse du lac de Constance, pour y chercher le repos de la tranquille nature, et s'arracher aux méchancetés des mortels persécuteurs. C'était bien cet appartement du premier étage, qu'il fallait à notre princesse, au pavillon sud du château flanqué d'une tourelle, avec son toit pointu d'ardoise. C'est que la reine Hortense pouvait s'appartenir à son aise, dans une résidence où la vue se perd dans les eaux et dans les bois. Les natures qui ont du malheur, que le sort ou l'injustice ont rebutées, aiment les pays enveloppés en eux-mêmes, et dans lesquels, sans autre perspective, le regard est absorbé par les eaux et les arbres. La résidence de Baillon offrait éminemment ces conditions à la fille du comte de Beauharnais, à cause de son double cercle d'eaux courantes et fraîches et d'arbres verts qui entourent les châtelains.

La reine Hortense, dont on vante les talents d'artiste,

[1] Étude de M. Eugène Gautier sur *la Reine Hortense musicienne* février 1866.

qui aima toujours à consacrer à la peinture et à la musique des heures importantes, qui avait travaillé avec tant d'ardeur, d'après madame Campan, à son beau portrait du Mameluck, lorsqu'elle était dans son appartement de la Malmaison, retrouvait un champ à exploiter pour ses crayons, dans l'abbaye voisine du château de Baillon. On se représente une fin de journée de juillet ou août de l'année 1802. Pourquoi la reine Hortense, suivant les secrètes affinités qui existent entre les lieux et les personnes, ne se serait-elle pas dirigée avec sa palette, ses cartons, ses crayons, aux ruines du monastère de saint Louis? Que de journées, dans ces beaux mois d'été, dans lesquelles, le soleil modérant ses feux, vers la quatrième heure, les prairies et les forêts de la contrée devenaient d'émeraude sous les rayons lumineux, les champs de blé de Baillon devenaient d'ambre, les eaux du canal de Baillon devenaient d'azur et de turquoise! Ces heures, alors que le soleil qui a été haut et chaud dans le ciel commence à s'amortir, constituent la féerie de la campagne. N'était-ce pas l'heure de l'excursion pittoresque, l'heure de la peinture, l'heure de l'évocation du souvenir de saint Louis et de Blanche de Castille, par le crayon de la reine Hortense, par cette muse qui excella à redire les douleurs, les inquiétudes des mères, des épouses, des sœurs restées seules au foyer désert, et qui exprima le mieux, dans des mélodies populaires, les tristesses du départ, les inquiétudes et les tourments de l'absence, les joies si rares et si vite troublées du retour et les déchirements de l'exil[1]? La France respirait un moment; le jeune consul s'était illustré de nouveau à Marengo; les batailles de Hochstedt et de Hohenlinden avaient épuisé l'Autriche en la contraignant de signer le traité de Lunéville, le 9 février 1801. La Bavière, le Portugal, la Russie, la Porte ottomane, avaient

[1] Eug. Gautier, *ibidem*.

signé successivement la paix ; l'Angleterre elle-même se sentant trop faible dans son isolement, avait consenti à poser les armes ; et par suite, le traité d'Amiens, conclu le 24 mars 1802, assurait pour quelque temps la tranquillité européenne. Le général Leclerc, marié en 1801 à Pauline Bonaparte, et chargé de l'expédition de l'île Saint-Domingue, n'avait pas encore éprouvé ses désastres, ni succombé à la maladie qui l'emporta le 3 novembre 1802. Il ne se présente donc aucune objection à soulever contre les séances de peinture, faites en 1802, par la reine Hortense devant les ruines de Royaumont.

Il y a tel château, tel manoir du moyen âge au bord des mers septentrionales où l'on conserve avec amour le souvenir très-primitif d'une châtelaine ; c'est au château de Rygaard en Danemark. Selon la tradition, la châtelaine de Rygaard, qui la première habita cette demeure féodale, se tenait au coin droit de la cheminée gothique, attendant son époux, un compagnon du roi Jean, fils de Christian Ier. Elle filait sa quenouille sur un fauteuil en tapisserie, sans regarder le Belt, sans se distraire de ses pensées et de son fuseau, tandis que tous ses serviteurs, placés sur des escabeaux de bois, se chauffaient de loin à l'âtre où brûlait un arbre entier[1]. Royaumont, à son tour, ne laissera point péricliter la tradition sur la reine Hortense. Deux stations de ce célèbre et intéressant personnage resteront gravées dans les annales de la localité; la première, sa résidence au château de Baillon[2] ; la deuxième, ses séances réitérées aux ruines de la basilique de Royaumont. On aime à la suivre dans le château, soit à cette vaste table de pierre placée dans le parc, toute d'une seule pièce ronde, d'un diamètre de $2^m,25$, près le pavillon de droite, où la reine Hortense s'asseyait et se perdait dans les

[1] Voy. *Voyage en Danemark*, de M. Dargaud.
[2] Le maréchal Moncey, duc de Conegliano, se plaisait beaucoup dans cette résidence.

tilleuls, les lilas et les acacias, soit à ce qu'on appelle de nos jours encore, au premier étage, la *chambre de la reine*, d'où l'on mesure les eaux d'un canal formé par la nouvelle Thève, conduite artificiellement des étangs de Comelle, canal remarquable dont la longueur totale n'a pas moins de 1,000 mètres ; un bras du canal longeant les appartements de la reine Hortense, large de 50 mètres, permet aux carpes, aux brochets et aux perches de se dilater à l'aise, dans des courants rapides. On aime surtout à accompagner la reine Hortense, s'arrachant à cette multitude d'îles qui sont le charme, la distinction exceptionnelle et enviée du château de Baillon, quittant ses cascades splendides et sonores, pour côtoyer les charmilles du *bois de Bonnet*, et se rendre à son atelier en plein vent, improvisé aux ruines de l'abbaye. Voilà pourquoi le témoignage populaire qui consacre le souvenir du passage de la reine Hortense ; le *bois de Bonnet*, contigu au château de Baillon, et qui est désigné dans les cartes géographiques du nom de *bois de Royaumont*, a toujours été appelé, dans la tradition locale de ce siècle, le *bois de la reine Hortense*. Quelle pourrait être l'origine de cette légende paysanesque ? Il eût été impossible à ces populations rurales du commencement du dix-neuvième siècle, qui la plupart étaient étrangères aux détails de l'histoire, d'inventer, par leur initiative, la désignation de *bois de la reine Hortense*, appliquée au bois de Royaumont, si la reine de Hollande n'avait pas effectivement été quelque temps l'hôte gracieux de la contrée.

Cependant l'astre de Marengo et d'Austerlitz se vit intercepté, après dix ans de règne, d'un voile pâlissant ; les affaires privées subirent les vicissitudes des affaires publiques, les dislocations de l'industrie suivirent les dislocations de la constitution impériale, et l'on est conduit ainsi pour Royaumont de la période Travannet à la seconde période qui est celle des Vander Mersch. La guerre

de Russie de 1812, la campagne d'Allemagne de 1813, amenèrent pour dénoûment une première invasion de la France en 1814 (Paris tombait au pouvoir des alliés le 30 mars); et bientôt une seconde invasion en juin 1815 après la bataille de Waterloo; ce qui entraîna le second retour de Louis XVIII à Paris le 8 juillet 1815. Qu'on juge des aspirations de la France, après avoir subi deux fois le fléau de l'invasion étrangère! Elle demandait à grands cris le repos, pour réparer ses désastres, tandis que, le lendemain de Waterloo, l'Europe victorieuse et jalouse nous imposait ce fatal traité du 20 novembre 1815, qui avait pour but d'emprisonner la France dans un cercle de places fortes, qu'on devait ériger contre nous, avec notre argent[1]. Il va sans dire que la dernière expédition de Napoléon Ier, succombant à Waterloo, avait donné une complication nouvelle aux détresses du temps; le faible mouvement industriel qui subsistait alors se ralentissait et s'arrêtait devant les grandes convulsions nationales. Quand, après le désastre du 18 juin 1815, les deux colonnes de Blücher et de Wellington, qui anéantirent l'armée de Napoléon, marchaient sur Paris, le quartier général de l'armée anglaise s'établit dans Gonesse le 2 juillet: un camp d'Anglais et de Prussiens fut formé à Royaumont, entre l'Oise et ce que l'on appelle les Quinconces: beaucoup d'alliés, d'officiers surtout, logèrent dans l'abbaye déserte, où languissaient, au milieu d'un établissement cotonnier complétement tombé, les Travannet, attristés de la tristesse universelle.

D'autre part, aucun effet rétroactif n'était résulté, pour l'abbaye, des larmes stériles de la veuve du marquis de Travannet ni des sympathies pieuses de la reine Hortense;

[1] Il y a une pièce diplomatique, du 21 novembre 1815, annexée aux actes du 20 novembre, et qui a pour titre: « Procès-verbal de la conférence de Paris sur l'emploi des contributions françaises pour le renforcement de la ligne défensive. 21 novembre 1815. »

il n'était aucunement question de ressusciter ce qui avait fait l'antique vie de ces murailles, de reprendre les traditions du monastère, et d'y rappeler sa peuplade brillante et sacrée. Depuis vingt ans, quelques centaines d'ouvriers, en échange des moines, y cardaient, y filaient, y tissaient annuellement des centaines de kilogrammes de coton; « ils faisaient succéder le récitatif criard et monotone des métiers à la mélodie des psaumes et des hymnes célestes ». L'idée utilitaire n'avait pas seule pénétré à Royaumont : on y avait aussi la poésie des ruines; des guirlandes de lierre commençaient à se tracer un itinéraire le long des murs éventrés de la basilique; des peupliers, des arbustes et des fleurs s'essayaient à croître à côté des tours demeurées debout. Il y avait comme une connivence de la nature pour cacher les destructions. Mais il s'était fait un morne silence à Royaumont. A l'occasion du fracas des dernières guerres de l'empire, la filature chômait; les amis qui visitaient la famille des Travannet, en foulant de leurs pieds les seuils poudreux et usés de l'antique abbaye, voyaient mourir à jamais l'œuvre de saint Louis, sans que personne parlât de tendre la main à ce passé qui s'effondrait et se décomposait. Il était impossible qu'en de telles conditions l'abbaye restât longtemps aux mains de l'acquéreur de 1791. Ce fut le signal d'oscillations dans la possession, et de transmissions successives de la demeure claustrale, comme si l'étoile de Royaumont eût été de retourner à travers une série de quelques propriétaires transitoires et instables à un nouveau propriétaire consistant et immobile. L'abbaye devait compter successivement parmi ses possesseurs le marquis de Belissens, M. Froment-Meurice, M. Pitat, qui devaient en faire leur maison de plaisance[1]; mais on doit insister avant eux sur la famille qui succédera immé-

[1] Ainsi, l'abbaye d'Ourscamp devenait, vers 1804, la maison de plaisance du prince de Talleyrand.

diatement aux Travannet et qui a le plus longuement possédé l'abbaye. Le marquis de Travannet, premier acquéreur de l'abbaye et des terres de Royaumont, avait respecté l'antique monument, à l'exception de l'église et de quelques modifications nécessitées par son établissement industriel ; il avait fait bâtir, avec les débris de la démolition, et dans l'enceinte du mur de clôture des moines subsistant encore, douze maisons et des ateliers de tissage qui ont duré jusqu'à ces derniers temps. Il a été dit que, vers la fin du siècle dernier, M. de Travannet, avait établi dans l'ancien dortoir des moines, une filature de coton très-importante qui fut exploitée par son frère le vicomte de Travannet[1], sous la direction de M. Gaud (de Nancy) dont le vicomte de Travannet avait épousé la sœur. Mais cette fabrique, tissage et filature de coton, ne fonctionnait plus depuis 1812 ou 1813[2]; les ouvriers s'étaient dispersés, et la filature resta fermée trois ou quatre ans.

Tandis que l'établissement industriel de Royaumont était complétement déchu entre les mains de MM. de Travannet, le frère du maréchal Soult, préfet en 1813 et 1814 du département de la Lys, dont le chef-lieu était Bruges, se trouvant en rapports suivis avec une honorable famille belge de l'extrémité méridionale de ce département, qui habitait Menin, mit en question le projet d'acheter l'abbaye de Royaumont ; il s'agissait de M. Joseph Vander Mersch, d'une famille noble de Belgique, neveu du célèbre général Vander Mersch, général en chef des troupes belges qui se soulevèrent en 1789 contre Joseph II d'Au-

[1] Les héritiers du marquis de Travannet furent au nombre de quatre : 1° son frère, le vicomte; 2° une sœur ; 3° une autre sœur ; 4° un neveu, M. des Marliaves.

Le vicomte de Travannet était du corps législatif, ou législateur, comme on disait à cette époque. Son fils, Scipion de Travannet, qui suivit la carrière militaire, mourut sous la restauration.

[2] Époque de la mort du vicomte de Travannet.

triche. M. Joseph Vander Mersch avait été l'aide de camp de ce général, l'une des gloires de la Belgique, qui, par des actions d'éclat réitérées, avait acquis le grade de colonel de cavalerie à vingt-deux ans. L'ex-préfet Soult, connaissant à la fois la famille de Travannet et l'établissement de Royaumont qui ne fonctionnait plus, l'avait donc proposé vers la fin de 1814 à l'honorable M. Joseph Vander Mersch[1] avec tant d'instance, que celui-ci finit par en faire l'acquisition[2], et vint s'y fixer aux derniers jours de 1815, avec environ 300 ouvriers flamands des environs de Menin. Le nouvel acquéreur ajouta à la filature de coton et au tissage une blanchisserie d'étoffes de coton ; c'est pourquoi le vieux conventionnel Dulaure, dans son *Histoire de Paris et de ses environs*, publiée dans un esprit de parti fort étroit, écrivait en 1821, une notice sommaire de Royaumont, dans laquelle il vantait le nouvel état florissant de l'antique abbaye sous le rapport industriel. Quant à une émotion et à un regret pour le Royaumont de saint Louis, Dulaure s'en abstenait par haine envers le royalisme.

« A deux lieues vers le sud-ouest de Chantilly, était autrefois, dit-il, la célèbre abbaye de Royaumont, fondée par saint Louis vers l'an 1227 ou 1230. Depuis la révolution, l'abbaye de Royaumont fut vendue, les vastes bâtiments de la maison conventuelle furent convertis en une superbe filature de coton, fabrique de tissus, une blanchisserie et dépendances ; l'église fut démolie, et ses matériaux servirent à bâtir un petit village, dont toutes les maisons se trouvent renfermées dans l'ancien enclos des

[1] M. Joseph Vander Mersch avait obtenu de l'empereur Napoléon Ier une licence, à peu près unique, pour l'introduction, en France, des cotons filés anglais, d'une finesse déterminée telle, qu'on ne pouvait pas la produire en France, du moins à cette époque (coton filé au-dessus du numéro 100).

[2] C'est madame la vicomtesse de Travannet qui vendit Royaumont, en 1815, à M. Vander Mersch. Cependant, elle ne vendit pas la totalité au moment même ; des terres furent vendues à M. Froment-Meurice, vers 1825, après le mariage de madame Longchamp, fille de la vicomtesse.

moines, et traversées par une petite rivière, qui, près de là, se jette dans l'Oise.

« L'établissement fondé à Royaumont est l'un des plus considérables de la France, dans son genre; le village compte une population de plus de 400 habitants[1]. »

Mais voici venir la deuxième période de Royaumont au dix-neuvième siècle, et bien qu'aucune voix ne fasse entendre une parole d'espérance sur l'abbaye de saint Louis, bien qu'aucun Tosti ne prophétise la résurrection bernardine[2], la période des Vander Mersch donnera cependant quelques faibles gages pour le retour des moines du bon vieux temps. Royaumont sera encore livré à l'industrie des hommes; mais on fera, sans en avoir conscience, la liquidation matérielle et morale des droits anciens et nouveaux; on préparera, par des transactions devenues nécessaires pour des économistes et des financiers, le chemin de retour au vieux Royaumont; il faudra que ces belles décorations de pierre, ces salles capitulaires, ces réfectoires gothiques, ces cellules, ces cloîtres du treizième siècle servent encore à abriter des foyers d'instruction et des asiles de sainteté.

II. *Période des Vander Mersch.*

La situation provisoire de l'abbaye de Royaumont allait entrer dans une nouvelle phase; et c'est ici le lieu de suivre avec détail deux évolutions parallèles et simultanées d'événements, l'une au nord, l'autre au midi, parce que

[1] *Hist. de Paris et des environs*, p. 181, édit. de 1853.

[2] « Croyez-moi, écrivait le P. Tosti, moine du Mont-Cassin, en 1861, à M. Dantier, la suppression est quelquefois un remède violent qui rend la vie à une congrégation religieuse, et les membres viciés que l'on retranche à ce corps alangui et souffrant, le font renaître plus tard avec une nouvelle vigueur. Le monachisme est né de Dieu, et c'est Dieu seul qui peut lui rendre la vie. J'ai l'espoir que, si nous sommes coupés, retranchés de l'arbre bénédictin, nous renaîtrons un jour. »

l'on saisira mieux la connexité des choses dans leurs rapports futurs avec l'œuvre de reconstruction de l'établissement de saint Louis d'après ses premières bases. Deux figures doivent être crayonnées, celle de Mgr Mazenod et celle de M. Joseph Vander Mersch. Il est indifférent de commencer par la Provence pour aboutir à la Flandre française, quoique dans l'ordre des temps, le Nord ait précédé la Provence; il n'y a qu'à laisser les faits s'enchevêtrer dans leur développement naturel. On peut seulement constater dès le début que des deux restaurateurs futurs de Royaumont, l'un participa sinon dogmatiquement, du moins en pratique, à l'esprit sceptique de son temps, et que l'autre offrira le type de ces hommes à grande foi, comme on en rencontrait dans la France ancienne.

On pouvait voir, le 5 juin 1860, à l'église de la Madeleine à Paris, un évêque vénérable, bénissant le mariage d'un prince de Polignac avec mademoiselle Mirès [1]. Ce prélat se nommait Mgr de Mazenod, évêque de Marseille. C'était un homme d'une haute taille de près de 5 pieds 10 pouces, et dans les convenables proportions de sa riche stature. Il portait le pallium que lui donna notre saint-père le pape Pie IX, en 1851, en considération de ses belles et nombreuses œuvres. Ses yeux, d'une légère teinte bleue, dans lesquels on eût dit que se reflétait le beau ciel de Provence, mais inclinant un peu sur le brun, exprimaient tout ce qu'il y avait de paternité, de dévouement et de bonté dans cette nature d'élite. Mgr de Mazenod, qui, de manières avait excellemment ce qui distingue le grand seigneur, n'en était pas moins d'une simplicité exquise; vieillard d'une

[1] Les registres des mariages de l'église de la Madeleine renferment l'acte du mariage du 5 juin 1860, entre M. Alphonse-Armand-Charles-Georges-Marie, prince de Polignac, fils de défunt Auguste-Jules-Armand-Marie, prince et duc de Polignac et de Maria-Charlotte Parkyns; et Jeanne-Émilie Mirès, fille d'Isaac Mirès et de Jeanne-Julie-Clarisse Laclairgerie.

infinie douceur, il aimait à caresser les petits enfants. On a de lui un buste en marbre blanc, d'un assez bon sculpteur de Nice, qui a rendu le profil de Mgr de Mazenod avec une remarquable ressemblance; on a également un portrait peint[1] en 1832, mais qui en rendant les côtés nobles de cette physionomie, n'exprime pas assez cette nuance tempérée où l'on admirait un suave mélange de dignité, de douceur et de bonté touchante.

Cet homme, appelé accidentellement du fond de sa résidence méridionale à bénir un mariage parisien, était précisément, soixante-dix années auparavant, ce jeune enfant dont on signalait l'odyssée à la fin du quatorzième livre de cette histoire, au moment où les murailles de Royaumont s'effondraient sous la pioche des démolisseurs. C'est celui-là même qui s'en était allé, avec sa famille, traîner ses pas fugitifs de Turin à Venise, et de Naples à Palerme. Le voilà en 1860 figurant dans un sanctuaire de la capitale de France, et y paraissant avec une autorité complexe, autorité de l'âge, autorité de situation, autorité de rang hiérarchique, autorité surtout d'œuvres de dévouement, de dépense de soi pour les autres, de fatigues contractées dans l'exercice de la charité. Mgr de Mazenod avait reçu de Dieu ce génie de l'organisation qui, venant après les destructions accomplies, s'appelle le génie de la réparation; sa figure doucement sérieuse indiquait un homme qui avait traversé ces phases

[1] On peut voir ce buste et ce portrait, chez les RR. P. oblats, rue de Saint-Pétersbourg, 40 (ancien 26). Nous avions cru que le portrait peint était d'un peintre, très-connu à Marseille, de M. Florent Habra, auquel ses talents avaient valu le titre de *peintre de la Convention*. Nous avons été informés, depuis, que cette toile est du célèbre Dassy. Ce portrait, du reste, soulève, malgré ses mérites, de justes critiques. Mgr de Mazenod n'avait pas l'ovale de la figure aussi allongé que le suppose la toile de 1832; elle lui donne, d'ailleurs, une sévérité, une dureté même d'expression, que Mgr de Mazenod n'avait ni dans l'âme, ni dans les traits. Les gravures qu'on a de lui expriment avec plus de conformité ce je ne sais quoi d'éternellement souriant qu'on aimait sur le visage majestueux du prélat.

si émouvantes pour l'Église et pour la patrie de 1789 à 1848. Il avait versé des larmes sur ces traités diplomatique qui, à la fin de l'empire, essayèrent de paralyser la France dans un but vindicatif. Il avait gémi aussi sur les ruines qui s'étaient faites dans l'ancienne église de France. Et, qui aurait bien scruté cette physionomie sereine et affectueuse, aurait deviné une de ces natures gémissantes créées pour restaurer et pour ressusciter au souffle du dévouement ce que les passions d'un autre âge avaient touché d'un vent de mort. Mgr de Mazenod rêvait une rectification de frontières au moral, et un patriotisme inspiré d'universalité; il méditait au sein du monde intellectuel un autre équilibre de 1815, mais qui ne fût pas l'étouffement et la compression des âmes destinées à se dilater dans la grâce, dans la parole, dans la liberté, dans l'amour du Christ et des hommes. Mgr de Mazenod enfin était une puissance, car c'était un homme de grande foi. Il avait, comme les hommes de l'ancien temps, une de ces fois fortes, une de ces fois simples, sublimes, enfantines, éminentes et indomptables, dont les hommes d'un autre âge semblent avoir emporté le secret.

Qui était-il cependant ce personnage, d'où venait-il? Et qu'était-il appelé à faire dans le monde? Lorsque Néron, le tyran de Rome, eut appris la nouvelle de sa déchéance, on raconte qu'il brisa dans un accès de colère deux vases de cristal d'une finesse de travail incomparable, pour punir son siècle et ne laisser à personne après lui l'honneur d'y boire. On ignorait encore en 1860, lors du mariage que bénissait Mgr de Mazenod, si l'abbé de Ballivières avait été le Néron de Royaumont, et si, en prenant la route d'Autriche ou de Pologne en 1790, il avait emporté à jamais tout espoir de renaissance pour l'abbaye bernardine. L'abbé de Ballivières aura-t-il un successeur? le vieux Royaumont retrouvera-t-il de la vitalité ecclésiasti-

que? On ne le pourra connaître qu'en suivant, comme il a été dit plus haut, le développement et l'enlacement des deux carrières de Mgr de Mazenod et de M. Joseph Vander Mersch.

Issu d'une ancienne famille de robe, Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, qui était né à Aix en Provence le 1er août 1782, pouvait, sans sortir du cercle de ses ancêtres, se flatter d'avoir devant lui une de ces généreuses races, dans laquelle la force du caractère ne le cédait en rien aux distinctions intellectuelles; les noms mêmes qu'il avait reçus au baptême étaient destinés à lui rappeler les souvenirs glorieux de ceux qui les avaient déjà portés dans sa noble et chrétienne famille. Lorsque se leva la tourmente révolutionnaire, il suivit, à peine âgé de dix ans, ses parents qui émigrèrent en Italie, pour y recevoir l'éducation de l'adversité. Il était presque du même âge que M. Joseph Vander Mersch, qui naquit en 1774, à Menin, ville de Belgique, de la Flandre occidentale, ville fortifiée par Vauban, et qu'avait possédée la France jusqu'en 1706. La ville de Menin, où se trouvait un collége réputé dépendant de l'université de Louvain, avait une société très-polie, dans laquelle on comptait beaucoup de gens instruits et d'un esprit plutôt français que flamand. La famille Vander Mersch était des plus considérées de la ville, et la mère de M. Joseph Vander Mersch, catholique fervente, n'avait qu'un désir au monde, celui qu'un de ses fils entrât dans les ordres. C'est chez des religieux anglais appelés du nom de *pères anglais*, établis au village de Bornhein, sur les bords de l'Escaut, que le jeune Joseph Vander Mersch fut mis en pension pour ses études. Il commença à s'occuper de la langue latine; il apprit l'espagnol; quant à la langue anglaise, il se l'assimila avec une promptitude surprenante. Il paraît qu'il avait une grande aptitude pour les langues étrangères, qu'il apprenait avec facilité et surtout qu'il parlait

bien. Sa langue maternelle était le flamand-hollandais; mais il est inutile d'ajouter qu'on lui imposa pour première nécessité de son instruction classique de savoir à fond la langue française.

Les troubles qui survinrent dans les Pays-Bas autrichiens, en 1789, par suite des réformes de l'empereur Joseph II, interrompirent les études classiques de Joseph Vander Mersch. Il alla rejoindre, à l'âge de dix-sept ans, comme volontaire, son oncle, Jean-André Vander Mersch[1], qui organisait aux environs de Bréda l'armée insurgée brabançonne, dont il fut nommé le commandant en chef. Son oncle en fit un de ses officiers d'ordonnance; le jeune Joseph faisait ainsi partie des trois mille hommes qui battirent complétement les Autrichiens à Turnhout, le

[1] Jean-André Vander Mersch naquit à Menin, le 10 février 1734, d'une famille anoblie. Après avoir fait des études, particulièrement dirigées vers les mathématiques et la géographie, il entra dans le régiment de la Marck, au service de France, en qualité de volontaire. Les campagnes de la guerre de Sept ans lui fournirent de nombreuses occasions de signaler son courage, et bientôt on ne le nomma plus que le *Brave Flamand*. Toujours au fort de la mêlée, il reçut quatorze blessures, dont cinq à la tête. Sachant unir la prudence à l'intrépidité, il commanda des corps assez considérables de partisans. Ses principaux faits d'armes furent la prise de la ville et du château d'Arensberg, en 1759; celle de Hesse-Cassel, où l'artillerie, des munitions, des vivres et un grand nombre de prisonniers tombèrent dans ses mains, en 1761; l'attaque inopinée du village de Bozenzeel, dans lequel il s'empara de plusieurs pièces de canon et fit mettre bas les armes à douze cents hommes; enfin les combats de Werle et d'Hexter. Il parvint, en moins de cinq années, au grade de lieutenant-colonel de cavalerie, et reçut la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille.

Néanmoins, diverses injustices le décidèrent à passer, en 1778, au service d'Autriche, et malgré la protection du général Wurmser, il ne put obtenir d'abord le rang de colonel. Pendant la courte guerre, que termina le traité de Teschen, Vander Mersch se rendit maître d'Habelschwert et de Graffenort, en Silésie. La paix le ramena dans ses foyers avec le titre et la pension de colonel. Il trouva le bonheur dans le mariage, et vécut à la campagne, partageant ses loisirs entre l'éducation de son fils et les soins de l'agriculture. Les innovations introduites par l'empereur Joseph II dans le gouvernement des Pays-Bas, ne tardèrent pas à mécontenter les divers ordres de l'État. Le feu de la discorde fut encore attisé par la Prusse, l'Angleterre et la Hollande; une armée s'organisa dans les environs de Bréda; Vander Mersch fut choisi par les chefs de l'insurrection (Vonck, van der Noot et van Eupen) pour la commander.

27 octobre 1789; il accompagna André Vander Mersch, faisant son entrée à Namur, le 17 décembre, et poussant ses avant-postes jusqu'à Saint-Hubert, dans le duché de Luxembourg. Malheureusement les succès militaires du général Vander Mersch finirent par porter ombrage à van der Noot et au congrès national de Bruxelles. On accusa le général de ne pas pousser avec assez de vigueur ses succès, tandis que lui-même de son côté se plaignait de la négligence que l'on mettait à pourvoir aux besoins de l'armée. D'autre part, le cabinet de Berlin, qui voulait diriger la révolution brabançonne selon ses propres intérêts, avait eu l'adresse de faire agréer les services du général prussien Schœnfeld; et dès lors la perte de Vander Mersch avait été résolue[1]; on l'accusa de haute trahison Cette disgrâce et ce coup d'État furent très-malheureux pour toute la famille Vander Mersch de Menin, et décidèrent Joseph Vander Mersch, âgé de dix-huit ans, à aller se fixer en Angleterre. Il fut admis à Londres dans une maison du haut commerce, qui était en relations d'affaires avec la Hollande, l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne et le Portugal.

[1] Vander Mersch fut appelé traîtreusement, et tenu prisonnier sans jugement dans la citadelle d'Anvers. On l'accusa d'avoir voulu s'emparer de la souveraineté des provinces belges, et d'avoir voulu faire reconnaître le duc d'Ursel comme duc de Brabant. Le fait est, dit un écrit historique, que le général avait adopté le plan de l'avocat Vonck, du duc d'Ursel et du comte de la Marck, pour substituer à la puissance des moines et de la noblesse, dans le gouvernement belge, les principes adoptés en France par l'Assemblée constituante. Ce qui faisait dire à M. Mocke, professeur à l'université de Gand, en 1843, que l'avocat Vonck, qui était le chef du soulèvement belge contre l'Autriche, et le brave Vander Mersch qui en était le soldat « ne purent vaincre l'antipathie profonde qu'inspiraient à la nation les principes et l'exemple de la révolution française qui s'accomplissait alors. » Il resta peu de chose de ce mouvement si fier de la Belgique, qui fit mourir de chagrin Joseph II; et, en 1814, Henri van der Noot, rentré dans l'obscurité fut le premier à crier : « Retournons à la maison impériale. »

André Vander Mersch quitta la prison d'Anvers, où sa femme obtint l'honneur de s'enfermer avec lui, et où on l'avait détenu, du 14 avril au 10 novembre. On le transféra au couvent des alexiens de Louvain, et il ne recouvra sa liberté qu'à l'approche de l'armée des Autrichiens. Après quelque séjour à Lille, il rentra dans ses foyers, et mourut à Menin, en 1792.

Lorsqu'après plusieurs mois de stage, on reconnut Joseph Vander Mersch capable de traiter d'affaires, il fut envoyé à Lisbonne, puis en Andalousie, et ensuite à Gibraltar, où il resta plusieurs années, jusqu'au moment où mourut le chef de la maison de Londres à laquelle il était attaché. La liquidation de cette maison anglaise ramena Joseph à Londres. Il avait alors vingt-six ans; il avait donné des preuves d'intelligence et de capacité, mais il avait aussi contracté les mœurs anglaises et cette indifférence à l'endroit des choses religieuses qui faisait à cette époque de tristes progrès dans la société industrielle et commerciale. Contrairement aux vues de sa mère pour un mariage à Hambourg[1], M. Joseph Vander Mersch préféra épouser à Londres une beauté britannique, mademoiselle Anna Seale, appartenant à la religion anglicane; et en 1802, déjà père, il quittait Londres pour retourner à Menin, où ses affaires industrielles eurent, pendant plusieurs années, un succès éclatant.

De Menin, Joseph Vander Mersch fut attiré, treize années après, à Royaumont; et c'est là que devait être plus tard le point de rencontre et de jonction des deux destinées de M. Vander Mersch et de Mgr de Mazenod, du fashionable industriel de Menin et du saint gentilhomme de Provence. Vers le temps où M. Vander Mersch se disposait à quitter la Flandre, pour transporter ses foyers sur les

[1] Madame Vander Mersch mère désirait marier son fils à une des demoiselles Serret, de Valenciennes, maison très-riche, émigrée à Hambourg, qui eût donné carte blanche à Joseph Vander Mersch pour la création d'une maison commerciale et de banque à Londres. Le jeune Joseph fit le voyage à Hambourg, pour avoir une entrevue avec sa cousine. Il ne la trouva peut-être pas d'une assez grande beauté, et quitta Hambourg sans rien décider, pour s'en retourner à Londres. C'est alors qu'il rencontra mademoiselle Seale, âgée de quatorze ans, très-bien élevée, d'une distinction physique exceptionnelle, mais n'ayant qu'une faible dot. Voulant en faire son épouse, et sachant que, à cause de la différence de religion, sa mère n'eût jamais consenti à ce mariage, Joseph Vander Mersch se maria devant un prêtre catholique, avant d'avoir demandé, dit-on, permission à sa mère... Mais les vœux de l'Église? Sa fille aînée, mademoiselle Augusta, naquit à Londres; ses quatre autres filles à Menin.

rives de l'Oise, Mgr de Mazenod, ardent de ce feu qu'on a à l'âge de trente-quatre ans, s'entourait à Aix d'un groupe d'hommes qui partageait ses saints désirs, et s'installait avec lui dans l'établissement des carmélites. Là sera, comme cause première, la raison qui mettra en rapport Mgr de Mazenod et M. Vander Mersch. Mgr de Mazenod sera le fondateur des oblats ; les oblats, dans l'expansion de leur vie puissante et évangélique, auront besoin d'espace, et c'est ce qui les introduira à Royaumont. Mais on doit raconter les prédestinations et l'éducation de Mgr de Mazenod, toutes choses qui préparèrent ses rapports futurs et harmoniques avec la fondation de saint Louis.

Le grand-père du chef futur des oblats, Charles Alexandre de Mazenod, avait servi quelque temps dans le corps des mousquetaires ; ses talents et ses qualités l'avaient fait remarquer par le dauphin, fils de Louis XV, qui l'admit dans sa société intime, avec le président d'Aiguilles, son parent et son ami. Forcé de quitter le service militaire pour cause de santé, il entra dans la magistrature, fut président en la cour des comptes, aydes et finances de Provence, et ensuite président à mortier au parlement. M. de Mazenod pouvait s'instruire à l'école de ce grand-père, et apprendre comment la pratique loyale du devoir donne de l'ascendant sur nos semblables. Charles-Alexandre exerçait une grande influence dans sa compagnie, et il avait obtenu tant de considération parmi ses concitoyens, qu'il put, un jour, calmer seul une émeute qui s'était élevée par suite de la cherté du pain. Il était du reste, dans sa vie privée, un type des mœurs patriarcales. Mais M. de Mazenod n'avait aucun besoin de remonter à son grand-père, pour contempler ces leçons des ascendants, ces exemples qui ont une influence si puissante sur la détermination de nos propres mouvements. Le père de Mgr de Mazenod, né vers 1745, n'était pas moins di-

tingué que son grand-père. Charles-Antoine, père de notre prélat, siégea aussi à la cour des comptes et au parlement de Provence, en même temps que son père, en vertu d'une dispense du roi. Il conquit la réputation d'un magistrat de mérite, se faisant remarquer d'ailleurs par son savoir, autant que par l'agrément et la justesse de son esprit. Aussi, lorsque Mgr de Mazenod perdit son père (le 10 octobre 1820), il perdait à la fois un protecteur, un guide, un chrétien exemplaire, un ami des lettres, en même temps que la Provence perdait un docte jurisconsulte. Charles-Antoine de Mazenod s'était en effet occupé principalement de ce qui tenait à la magistrature de Provence, car on a lui de volumineux manuscrits, six volumes in-folio, relatifs à l'histoire et aux contestations de la cour des comptes, du parlement, du chapitre, des trésoriers de France et des officiers des sénéchaussées.

Tels étaient les précédents généalogiques du vénérable personnage qui remuait la ville d'Aix, vers la fin du premier empire, alors que M. Joseph Vander Mersch s'apprêtait à quitter la Belgique. Jeune, il avait vu parmi les siens, tout à la fois, et les exemples qui honorent le caractère du citoyen, et les leçons de l'adversité qui initient l'homme plus efficacement à la vraie réalité. L'oncle du jeune de Mazenod était vicaire général de Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, quand arrivèrent les orages de la révolution. Cet oncle (Charles-André), en l'absence de l'archevêque, avait lutté contre le schisme des constitutionnels, après avoir lui-même refusé le serment. Son rôle était périlleux ; pour le lui faire quitter, on attenta à sa vie; le coup de feu le manqua. Cet oncle émigra après ces événements. Le père lui-même de Mgr Mazenod avait été fort menacé. Dans les questions préalables que souleva la convocation des états généraux, le père de Mgr de Mazenod avait des opinions que nous pouvons ne pas accepter sans réserve, mais qui étaient chez lui le fruit d'idées

réfléchies et conservatrices. Spécialement versé dans la connaissance des lois et de la constitution de la Provence, il ne se jeta pas dans les innovations qui donnaient alors la popularité; et les reflets éclatants de Mirabeau, tourné à d'autres opinions, projetaient de l'ombre sur son compatriote M. de Mazenod. Le président de Mazenod eut l'occasion, en 1788, de défendre les traditions provençales dans les états de la province, états dont il faisait partie en sa qualité de noble possédant fief; mais à peu de temps de là, il devait expier la franchise de ses opinions et la noble manifestation de ses attachements aux traditions établies. Au moment des troubles révolutionnaires, on ne lui dissimula pas que ses jours étaient en péril, et sa famille en suspicion.

Ainsi Mgr Charles-Joseph-Eugène de Mazenod ne vit, dans son adolescence, que tribulations et mécomptes assaillir ses nobles parents. Il apprit à aimer le bien pour le bien, sans compter sur la gratitude humaine, chose plus instable que le vent lui-même. Ayant à peine atteint sa dixième année, il avait vu son père obligé de fuir précipitamment sa patrie et d'emmener ses foyers errants sous d'autres cieux; et pourquoi? C'est qu'au moment des dernières affaires, quand Louis XVI allait convoquer la nation, les états de Provence ayant droit de nommer des députés aux états généraux, le ministre Necker avait voulu que la députation fût nommée par sénéchaussée au lieu de l'être en corps d'état. L'ordre de la noblesse s'était opposé à cette innovation qui détruisait de fond en comble la constitution provençale. Cet ordre nomma des députés, selon le droit ancien; le président de Mazenod était du nombre de ces députés[1]; mais

[1] Les autres députés nommés étaient le duc de Bourbon, depuis prince de Condé, le marquis de Sabran, le président d'Arlatan-Lauris, le marquis de Forbin-Janson, le président d'Arbaud-Jouques, le comte de Sades et le marquis de Grimaldi.

Necker repoussa cette députation. De là, une agitation considérable en un temps où toutes les têtes étaient en ébullition. Après le rejet de M. Necker, le président de Mazenod avait présenté un *Mémoire* qui fut publié et regardé, dit-on, comme décisif en faveur de sa cause; ce qui détermina le ministre à proposer de faire admettre les deux députations. Les députés légitimes ne voulurent pas consentir à cet accommodement inconstitutionnel, et se retirèrent avec protestation. C'est de cela que le peuple avait gardé rancune au président de Mazenod. La grande part qu'il avait prise à cette affaire lui valut d'être, à son retour en Provence, poursuivi par les factieux ; il n'échappa que par miracle à la sanglante exécution des premières victimes de la révolution à Aix. Voilà pourquoi le jeune de Mazenod était sorti de France avec son père, qui habita longtemps Palerme, et fut distingué par le roi des Deux-Siciles[1]. Voilà aussi dans quel milieu avait grandi Charles-Joseph-Eugène de Mazenod; il sortait d'une race de croyants, chez lesquels l'honneur, le dévouement, la fidélité étaient des qualités héréditaires.

Cependant Joseph Vander Mersch était venu s'établir à Royaumont à la fin de 1815 : son impression d'arrivée fut triste en voyant la misère si grande dans le pays, après les deux invasions, et surtout après la mauvaise récolte de 1816. Installé à l'abbaye avec les trois cents Flamands qu'il avait amenés de Menin, il ramena la vie industrielle dans l'établissement des Travannet, qui était complétement tombé. On doit dire que M. Joseph Vander Mersch, fort laborieux, fut très-utile à la contrée, parce qu'il créa du travail, cette mine nourricière des populations, sans que l'intérêt

[1] Il ne revint en France qu'en 1817, après avoir refusé les offres brillantes qu'on lui avait faites sous le consulat. C'est aussi à Palerme, en 1817, qu'était arrivée, à l'oncle de Mgr Mazenod (Charles-Fortuné), la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Marseille, dont il ne put prendre possession qu'en 1823.

personnel en fût l'unique mobile. Un véritable bien-être fut le résultat de son installation ; aussi ses travaux d'intérêt public ne tardèrent-ils point à lui mériter la popularité et le surnom de *père des ouvriers*. Tandis que par ses entreprises de construction, qui sont calculées plus de cinq cent mille francs, il employait tous les bras et répandait l'aisance dans le pays par le salaire, sa constante préoccupation était de trouver de l'ouvrage à tous et à chacun, parce qu'il aimait l'ouvrier. D'autre part, tandis que par son activité, son zèle et son intelligence, il sut développer à Royaumont une prospérité industrielle dont les gens de la contrée parlent encore avec regret, il se montrait d'ailleurs vraiment digne d'occuper une résidence qui rappelait la bienfaisance d'un des plus grands souverains du moyen âge. Et il sut aussi se tenir à la hauteur de ces événements imprévus qui viennent quelquefois mettre à l'épreuve le dévouement et le patriotisme des citoyens. Un incendie ayant détruit, en 1817, le quart des maisons d'Asnières-sur-Oise, Joseph Vander Mersch mit toute son énergie à organiser un comité de secours, dont il se constitua le trésorier et dont il fit accepter la présidence au maréchal Moncey. On essaya une démarche à la cour, auprès de Louis XVIII, ce qui valut au comité d'Asnières-sur-Oise, un subside de vingt-cinq mille francs, en sorte que le trésorier distribua aux incendiés d'Asnières environ trente-cinq mille francs[1]. On doit aussi à Joseph Vander

[1] C'est M. Vander Mersch, qui, dès 1818, encouragea les habitants d'Asnières à cultiver la *pomme de terre*, aliment dont à cette époque on faisait peu usage aux environs de Paris. Il y était intéressé, il est vrai, parce qu'il lui fallait beaucoup de fécule de pomme de terre pour l'apprêt des étoffes qu'il blanchissait.

Dans l'hiver de 1816-1817, un pain à Asnières valait cinq francs; les ouvriers qui travaillaient à Royaumont, et qui ne mangeaient habituellement que du pain et des haricots rouges, étaient très à plaindre. M. Vander Mersch faisait faire pour eux de la soupe économique, dans laquelle il entrait beaucoup de pommes de terre. Beaucoup d'ouvriers répugnèrent à en manger ; un de ses contre-maîtres lui dit : « Monsieur Vander Mersch, en

Mersch l'amélioration des routes, il contribua lui-même pour une somme importante à l'achèvement du pavé de Viarmes, aux confins du département de Seine-et-Oise.

Mais les qualités personnelles et la situation de famille de Joseph Vander Mersch devaient aussi le mettre en rapport avec les classes aristocratiques et les classes moyennes. Le nouveau châtelain de Royaumont eut un rayonnement dans toute la contrée. C'est lui qui le premier rendit habitable le palais florentin que l'abbé de Ballivières vit achever sans l'occuper. C'est que ce pavillon abbatial devint, dans les premiers temps de la restauration, un centre d'élégance. Madame Vander Mersch, d'une grande distinction physique, y trônait avec sa pompe et sa fierté anglaise; elle était secondée par cinq demoiselles dont la sociabilité et le remarquable esprit firent de cette époque une brillante période de Royaumont. La famille Vander Mersch fut recherchée par celles

Flandre les ouvriers mangent des pommes de terre, ici on les donne (à ces êtres poétiquement décrits par M. Taine) aux cochons. » Et, dans la filature, on chantait, en 1816, sous Louis XVIII :

Louis vient la charte à la main,
Bannir à jamais la misère;
Il nous donne pour tout bien :
La paix et la pomme de terre.

Oui, même nos vaillants guerriers
Réduits par des lois sévères
Ne cueillent plus de lauriers,
Mais plantent des pommes de terre.

Aujourd'hui l'humble plante aux gros et utiles tubercules, que patronna Parmentier, se vend fort cher dans la contrée d'Asnières. Quelques-uns se souviennent de la difficulté que rencontra le *père* Vander Mersch pour la faire adopter.

On verra plus tard les pompiers d'Asnières-sur-Oise, se rappelant l'intervention si zélée de M. Vander Mersch, lors de l'incendie de 1817, et tout ce qu'il avait fait pour la contrée, s'offrir, sans convocation, à rendre les honneurs militaires à M. Joseph Vander Mersch, simple particulier, sans décorations ni titres, en assistant en armes à son enterrement.

Il est indispensable d'ajouter que sa femme madame Vander Mersch se distingua par sa gracieuse bienfaisance, et qu'elle se montrait chrétienne, en soignant elle-même les malades de la contrée, ne craignant pas d'aborder les victimes de la petite vérole.

du maréchal Moncey, du marquis de la Grange de Viarmes, de la marquise de Travannet, de M. de Sancy de Parabère, de MM. de Saint-Cricq de Creil, de Sellières de Mello, du maréchal Gérard, de Bienville de la Morlaye, des frères Scipion et Casimir Périer, de M. de Joury, etc.

Cependant, puisque le nouvel acquéreur de Royaumont ralliait autour de lui les nouveaux habitants des châteaux et des anciennes demeures seigneuriales d'avant 1789, puisqu'un nouvel esprit public s'était formé, il devient nécessaire de revoir les modifications introduites dans la physionomie locale. D'ailleurs la révolution n'avait-elle point fait disparaître les formes féodales? Et puisque l'abbaye elle-même se transforma, comment s'était transformée la contrée dont Royaumont et Asnières-sur-Oise occupent le centre?

Le château de Franconville ou de Saint-Martin-du-Tertre qui paraît de l'époque de Henri IV[1], après avoir appartenu au célèbre avocat Gerbier, l'une des illustrations du barreau de Paris du temps de Louis XV, ensuite à M. Thélusson, banquier connu avant la révolution, venait de passer aux mains de M. Amyot; puis sont venus de nobles personnages, jaloux d'agrandir et de perfectionner[2] ce vaste domaine, acquis par le père de la duchesse de Massa, aujourd'hui madame la baronne Roger. Si, à Franconville, grâce à son

[1] Les titres de propriété de ce château mentionnent une donation faite dans la forêt de Carnelle aux abbesses de Longchamp, par Philippe de Valois, si nous sommes bien informés. Une famille normande, la famille d'O, fut le premier propriétaire de Franconville, sous Charles V; elle le demeura jusqu'aux premières années de Louis XV. Le château passa ensuite par mariage, au duc de Brancas-Lauraguais. La terre relevait, comme fief, des Montmorency et puis des Condé; un des titres est signé par Anne de Montmorency. Après Brancas, Franconville fut vendu à l'avocat Gerbier qui le céda à son tour à Thelusson. Après la révolution, vint M. Amyot, et ensuite M. André Leroux.

A côté du château, on voyait un couvent de l'ordre de Picpus (hommes) qui remontait à l'époque de Henri IV : ce couvent n'est pas mentionné dans les titres de propriété. On voit encore d'anciens tombeaux et une pierre remontant à 1604.

[2] On ajouta, comme agrandissement, la galerie de l'Ouest, en 1845.

parc admirable, à ses grands arbres, on se dérobe complétement aux ennuis des mortels en s'isolant comme dans une forêt d'Amérique, ce n'est pas que l'esprit humain y ait, comme au dix-huitième siècle, l'état social tout entier en haine et en mépris[1]. Des hommes d'État éminents promenent leurs heures méditatives dans ces lieux plantés de bois, semés d'étangs, embaumés de pacages, pour y réfléchir à quelque solution patriotique du problème des finances nationales ou pour rêver de fierté au dehors ou de conciliation au dedans. Des dames auxquelles les sentiments chrétiens dilatent l'âme religieuse, savent malgré la grandeur[2] de la résidence, faire de cette magnificence une pieuse solitude. De jeunes membres du clergé y mûrissent une éloquence qui charme l'oreille française et touche les âmes comme au temps de Massillon.

Saint-Martin-du-Tertre, compris dans la circonscription administrative de Beaumont-sur-Oise, ne pouvait plus dépendre d'un comté aboli depuis 1793, et qui avait passé depuis le treizième siècle, par la comtesse d'Orléans, par Louis XII, Henri II, Henri III, par François duc d'Alençon, par Antoinette de Pons marquise de Guierseville, par Roger du Plessis sieur de Liancourt, par le maréchal de la Mothe-Houdancourt, enfin en 1705 par Louis de Bourbon, prince de Conti[3]. Ce n'était plus le temps où Raoul de Franconville (*Radulph. de Francovilla*) comptait, d'après un manuscrit du quinzième siècle, au nombre des feudataires du comté de Beaumont-sur-Oise, et où Payen de Franconville (*Paganus de Francovilla*) vendait une portion de forêt au

[1] Ce que disait M. Guizot (*Histoire générale de la civilis tion en Europe*, 14e leçon); en effet, il était évident qu'il fallait arriver, avec le progrès, à une meilleure organisation de la France par une réforme civile qui fit disparaître les intolérances de caste et les préjugés du régime féodal.

[2] On devinera la grandeur de cette résidence, si l'on fait attention qu'en dehors de tout le rez-de-chaussée, où sont les salons, etc., le château de Franconville renferme trente-cinq chambres.

[3] *Voy.* les *Recherches de M. Douet d'Arcq.*

comte de Beaumont, sous le règne de Philippe Auguste. La réforme civile de la France avait pénétré dans nos mœurs ; les anciennes inégalités sociales du régime féodal n'étaient plus qu'un souvenir. On aime mieux dans ces paysages si pittoresques, s'entretenir de la liberté de la tribune, de la liberté du contrôle et du vote dans les grandes affaires[1] du pays.

Du reste, toute trace de l'ancien régime avait disparu ; ni sous Louis XVIII, ni sous Louis-Philippe, on ne pouvait avoir la prétention de revenir sur les adhésions et le désintéressement chevaleresque de la nuit du 4 août. Gerbier, qu'on surnomma l'*aigle du barreau*, s'il habitait de nos jours Franconville, mettrait son éloquence si pathétique au service des nouveaux hôtes de Royaumont, bien que dans le dernier siècle il ait plaidé, dans cette célèbre cause dite *de la Bernardine*, où il fit condamner l'abbé de Clairvaux à 40,000 écus de dommages-intérêts, au profit d'une pauvre femme, dont le mari avait été séquestré dans un couvent de bernardins. On ne sait si c'est à Franconville que Gerbier, recevant à dîner le prince de Conti, seigneur de Beaumont-sur-Oise, improvisa ces quatre vers :

Sous cet humble toit, Philémon
Reçut le maître du tonnerre.
A son bonheur le mien répond ;
J'ai vu Conti, dans ma chaumière[2].

On ne saurait à quel titre ce mot de chaumière viendrait se placer à côté des splendeurs de Franconville ; à moins qu'il ne fût question de ces chaumières artificielles du parc, dans lesquelles on se rappelle les Alpes et la Suisse.

De Saint-Martin-du-Tertre on descend par des pentes

[1] Saint-Martin-du-Tertre envoya, en 1789, à l'assemblée du bailliage provincial de Senlis, Louis-Marc-Antoine Leduc, et Jean-Noël Cœur.

[2] Peut-être Gerbier avait-il reçu le prince de Conti dans une autre propriété, près de Melun, au château de Launoy. (*Souvenirs inédits*, de M. Danjean, ancien vice-président à la cour impériale.)

douces à Viarmes, dont le seigneur, avant 1789, était M. de Pontcarré, propriétaire du château de l'endroit; résidence qui présente parmi diverses particularités historiques, celle d'avoir appartenu à Sully; on doit y joindre également la tradition du séjour de Henri IV et une tentative d'assassinat contre le bon roi [1]. Quand on a quitté les cimes de Franconville, on arrive par une moelleuse anfractuosité à cette charmante localité de Viarmes, située à la jonction de plusieurs vallons, et laissant apercevoir entre les arbres le manoir seigneurial. Des hommes laborieux, des gens de bon sens peuplent ses maisons; laboureurs, hommes des champs, industriels, bourgeois. Ils se tiennent au courant des progrès de l'époque pour marcher de pair avec la vie universelle; mais d'ailleurs ils ne perdent pas leur temps à discuter les utopies d'une philosophie superficielle et décevante. Ils ne savent ce que c'est que de distinguer un christianisme ancien et un christianisme moderne; ils baissent la tête pour regarder la terre et entr'ouvrir son sein fécond, mais ils la relèvent dans un élan spiritualiste pour invoquer le Christ, ce grand soleil des âmes. Deux besoins s'y font ressentir comme sous toutes les latitudes géographiques, celui de suffire aux rudes et renaissantes exigences de la vie matérielle, celui aussi de donner une satisfaction sérieuse à l'humaine nécessité d'adorer et de croire. Les beautés du paysage, les charmes d'une nature qui prodigue tous les ans ses nouvelles magies, ne permet pas à l'homme de Viarmes de participer à ce découragement métaphysique produit en France par l'école matérialiste et positiviste. Aller contester devant un habitant de Viarmes la certitude de l'immortalité, ne serait pas faire preuve de force d'esprit. Qu'affirmer, en effet, de la

[1] Une tradition dit que Henri IV manqua d'être assassiné, au château de Viarmes, par un homme qui s'était caché sous son lit.

mort en dehors de la foi, autre chose si ce n'est qu'elle est la *simple disparition des individus* [1], et que « l'individu qui meurt, dépouillé par le trépas, des formes propres au milieu dans lequel nous vivons, a cessé de se trouver en rapport avec nos instruments de connaissance qui sont tous empruntés à ce milieu? » Un homme de ce siècle, un vaillant lutteur de l'idée, visitant la contrée, s'était assis sur un petit tertre de gazon, en un lieu élevé, à mi-côte, qui dominait Viarmes, et qu'encadrait un amphithéâtre circulaire de champs, de vignes, de forêts. C'était l'heure où les feux du soleil couchant teintaient de rose la cité villageoise et ses ravissants alentours. Le voyageur avait perdu depuis peu un être qu'il aimait plus que lui-même: et en contemplant la perspective qui s'étalait devant lui comme un grand livre illustré par un artiste souverain, il ne put s'empêcher de s'écrier, avec Fichte : « Non, ce n'est pas possible! Quand nous pleurons un défunt, d'autres créatures se réjouissent ailleurs de la naissance de cet homme à leur monde nouveau pour lui, comme dans celui-ci nous nous réjouissons à la naissance d'un de nos enfants [2]! »

Quant au château de Viarmes, à la forme lourde et carrée, il n'avait ni galeries, ni créneaux, ni tours, ni balcons en pierre ou en fer; il ne dominait aucun étang, ne faisait se découper dans le miroir d'aucun lac aucune découpure, aucun profil fantastique; seulement, tout auprès, les paons, les canards et les oies vivaient familièrement, les vaches mugissaient dans les pacages, et les chevaux hennissaient dans les écuries. Son propriétaire, avant 1789, M. de Pontcarré, fit bâtir, dit-on, la rue qui entoure à Paris la Halle au blé, ce qui serait l'origine du nom de *rue de Viarmes* donné à cette rue. C'est lui aussi qui rectifia la nouvelle route de Viarmes à Paris.

[1] Ainsi l'entendent les libres penseurs qui n'ont pas de système à défendre.
[2] *Destination de l'Homme*, de Fichte.

mais Millin lui reprocha d'une manière absurde cet ouvrage d'utilité publique [1], comme s'il n'eût été qu'un calcul d'intérêt personnel, afin de donner plus de prix au château de Viarmes. Néanmoins la capitale offrit au seigneur de Viarmes une belle statuette, sculptée en pierre, personnifiant la ville de Paris [2]. Peu avant la révolution, le château de Viarmes passa au marquis de Travannet qui connaissait les moines et venait chasser dans la contrée; et sous l'empire il appartenait au général d'Haugeranville, beau-frère du prince Berthier, lequel fit un procès pour les marais entre le Lys, Royaumont et Baillon [3]. M. d'Haugeranville vendit ensuite le château au marquis de Lagrange, ancien mousquetaire gris, dont la femme était la veuve ou la mère du publiciste Suleau, auquel la fameuse Théroigne de Méricourt fut si funeste [4].

En quittant Viarmes pour entrer dans Asnières-sur-Oise, la première gracieuse et splendide résidence que l'on rencontre est le château de Touteville [5]. Les châtelains se trouvent délivrés grâce à notre nouvel état social, de la servitude de ces anciennes cérémonies de *foi* et *hom-*

[1] Il lui reprochait les sueurs des villageois qui travaillèrent à cet ouvrage.

[2] La famille de M. Armand Lefebvre a acquis cette élégante statuette, que l'on voit dans le parc du château de la Commerie; on admire sa belle tête et la noble fierté qui respire dans son attitude.

[3] Les communes d'Asnières, Royaumont, Baillon plaidèrent pour soutenir que c'était un bien *communal*. Mais le parent du maréchal Berthier, qui prétendait que cela revenait à son habitation, gagna d'abord le procès. Le P. Canonne, exhumant de vieux papiers, élucida de nouveau la question; on reprit l'affaire, en 1814, et les communes gagnèrent en seconde instance.

[4] Une autre marquise de Lagrange vient de publier les lettres d'une jeune fille du temps de Louis XV, de *Laurette de Malboissière*. Paris, Didier, 1866. Cette jeune fille paraît un étrange personnage.

[5] Le château de Touteville fut gratifié par la comtesse de Kerkado de ses belles et vastes pièces d'eau qui rivalisent avec celles de Franconville; on est étonné de rencontrer, pour ainsi dire, à mi-côte, de tels réservoirs. Le propriétaire actuel, qui possède Touteville depuis 1849, y a ajouté de nouveaux embellissements, en sorte que Touteville est une résidence à la fois grande et charmante. On y jouit d'une vue exquise.

mage féodal envers la seigneurie de Royaumont, qui occasionnèrent dans les dix-septième et dix-huitième siècle, tant d'ennui et d'assujettissement aux premiers titulaires du fief, à MM. de la Porte, et à M. Binot. Madame la comtesse de Kerkado, qui possédait Touteville avant la veuve du regrettable M. Lavau, du barreau de Paris, était une Saulx-Tavannes. Avant 1789, le château de Touteville appartenait, d'après une information, à M. Chouard, président de la cour des Aydes[1]. Un jurisconsulte de la cour de Paris était digne d'y succéder à un membre de cette fière magistrature française d'avant 1789, qui conserva au milieu de nous, malgré son inquiétude turbulente, les traditions du vieux libéralisme national. Un deuil récent a pu effacer de nobles sourires sur quelques fronts légitimement attristés dans le château de Touteville ; il n'en chassera pas les propensions d'aimable urbanité et de charité qui y ont acquis domicile.

On est naturellement inquiet du sort que la révolution fit au château royal d'Asnières désigné sous le nom de *château de la Reine-Blanche*, et qui était encore du domaine de la couronne en 1763, comme on en peut juger par le plan cadastral d'Asnières, dressé cette année-là par ordre de Mgr de Rosset de Fleuri, archevêque duc de Cambrai, abbé de Royaumont. M. Coulon, filateur de coton, et M. Piébaud, sont désignés comme propriétaires successifs, en 1789 et après, du château de la *Reine-Blanche*, qui avait cessé vers la fin du siècle de faire partie du domaine; et la liste chronologique de tous ceux qui depuis cent ans possédèrent tour à tour le château de saint Louis, dit *château de la Reine-Blanche*, peut être établie de la manière suivante : 1° M. Coulon, qui fit démolir plusieurs des tours

[1] Les procès-verbaux de la réunion des trois ordres, à Senlis, pour la nomination aux états généraux, mentionnent à l'endroit de la noblesse de la châtellenie de Pontoise « Charles-Simon Millet, chevalier, *seigneur d'Estouteville*, des *fiefs de Giboudet*, etc. » *Annuaire*, *Cahiers des États*, par M. Desjardins, p. 377.

(il y en avait neuf) du château; 2° M. Piébaud, que l'on conduisit en 1793 en élégant cabriolet, à Chantilly, pour la guillotine, et qui fut ensuite épargné; 3° les dames de Beaurain qui occupèrent le royal manoir vers l'année 1816; 4° M. Joseph-Etienne de Jouy, littérateur très-connu, académicien, publiciste, défenseur des idées libérales et des opinions voltairiennes sous la restauration, dont les succès avaient commencé avec les opéras de *la Vestale*, des *Amazones*, et de *Guillaume Tell*, qu'il donna avec la musique de Spontini, de Chérubini, et de Rossini. Jeu capricieux du temps, qui transférait le domaine d'un prince plein de foi, à l'auteur sceptique de *l'Ermite de la chaussée d'Antin* , de ces légères et spirituelles esquisses de mœurs parisiennes, qui excitèrent en leur temps d'une manière si vive la curiosité publique; 5° après M. de Jouy, c'est M. d'Adhémar qui posséda le château de la *Reine-Blanche;* 6° enfin il est passé de nos jours à madame la baronne Molitor, qui en est le propriétaire actuel.

Il était juste que ce château historique eût la bonne fortune d'attirer des habitants ayant le goût du noble et le respect des pieux souvenirs. Ne serait-il pas triste de voir végéter sous le toit qui abrita saint Louis et Blanche de Castille, de triviales natures, des mœurs médiocres ou des âmes n'ayant plus ce sens délicat et profond de la vieille foi de nos pères? Nous devons tous applaudir à cet effort universel qui élève la condition de tous et tend à réaliser l'égalité des droits dans toutes les classes de la société. Nous devons nous réjouir de voir grandir le nombre des citoyens plus instruits, mieux vêtus, mieux nourris. Mais que, de toute part, s'élève une voix disant que résoudre les questions économiques et sociales, ce n'est pas tout résoudre! Il faut que la population des ateliers et des chaumières, en voyant la population des châteaux

[1] Madame de Jouy mourut vers 1832. Sa tombe est dans l'ancien cimetière, près de l'une des portes de l'église d'Asnières-sur-Oise.

s'envelopper de réserve mystique, s'imposer certains respects de la conscience, vénérer certaines traditions du passé, se disent : Il ne suffit pas de féconder le principe de l'association et de la couronner par la coopération, il ne suffit pas de s'élever matériellement et socialement, si on doit s'abaisser dans l'ordre supérieur de l'existence, si on doit oublier ce qui fait la grandeur de l'individualité humaine. Aussi l'entente des progrès modernes, la tolérance, le goût des choses intellectuelles jointes au sens chrétien se sont réfugiés aujourd'hui dans le château de la Reine-Blanche. L'esprit y est en honneur, comme du temps de M. de Jouy, alors que M. de Norvins, l'auteur de l'*Histoire de Napoléon*, venait y partager l'hospitalité de son spirituel ami. Le château, qui n'a plus sa sombre physionomie féodale, a gagné en élégance. La vue y est splendide. En regardant successivement dans la direction de l'abbaye ou du côté de l'Oise, du Port-aux-Anglais et des plaines de Boran, on y est comme enveloppé de suaves émanations du treizième siècle et de saint Louis.

Le fief qui était l'ancien hôtel seigneurial d'Asnières, qu'on appellait *le petit Royaumont*, est situé à peu de distance du château de la Reine-Blanche. L'hôtel seigneurial est aujourd'hui à un membre distingué du corps législatif, au beau-père de M. Émile Pereire fils, au frère de l'économiste, M. Michel Chevalier. Les habitudes de l'antique hospitalité du treizième siècle y fleurissent encore avec une grâce nouvelle. Avant M. Auguste Chevalier, l'hôtel seigneurial était l'habitation de campagne d'un grand seigneur russe, du prince Labanoff, amateur passionné, paraît-il, de recherches et de notes inédites sur le compte de l'infortunée Marie Stuart. Si le prince Labanoff qui a mis tant de patience à consulter les bibliothèques de l'Europe en vue de la reine d'Écosse[1], est celui-là même

[1] M. Philarète Chasles dit un mot des recherches du prince Labanoff. dans ses *Études de critique historique et littéraire*.

que M. Joseph Vander Mersch vit à l'*hôtel seigneurial* d'Asnières, il inspirerait un sentiment qui appellerait presque la pitié. Il est à croire qu'on a calomnié le prince et la princesse Labanoff, quand on a assuré qu'ils tenaient peu à vivre l'un près de l'autre, et que la princesse comptait au prince une pension d'autant de centaines de mille francs qu'il y avait de centaines de lieues qui les séparaient. Ce fait peu édifiant honorerait peu les mœurs conjugales des époux russes, et il est à présumer que tous les mariés du grand empire n'entendent pas ainsi le mariage à distance. Le prince Labanoff, comme M. Auguste Chevalier, avait été attiré par le charme poétique du lieu.

Les nouveaux possesseurs de l'hôtel seigneurial sont de cette fraction de la nation qui ne s'enferme pas en égoïste dans ses lumières, dans son argent et dans ses possessions territoriales, mais qui demande pour tous, en France, les presbytères, les comptoirs, les universités et les académies, afin de répandre la moralité, le savoir et l'aisance. L'hôtel seigneurial n'a ni tours féodales, ni donjons tristes et menaçants; c'est une construction moderne, qui, réunissant au bien-être sagement entendu l'enchantement des arts, laisse jouir, sous une forme spéciale, des effets de perspective empruntés aux eaux et aux bois, qu'offre l'antique résidence de la Reine-Blanche, dont il est pour le territoire, un démembrement. Ni exclusion envers le passé, ni esprit rétrograde en face des progrès de l'opinion. Les lettres et l'histoire sont en honneur dans ce manoir. On aime à s'y souvenir que le fils de Blanche de Castille habita cette demeure ou les lieux adjacents; on n'y indique pas, sous les allées, de pierre où saint Louis, jeune adolescent, soit monté pour enjamber son cheval; il dédaignait, dans sa fière agilité, de tels auxiliaires. L'érudition des lettrés de l'hôtel seigneurial préfère se porter à des recherches plus graves; ils préfèrent fouiller dans les poudreux itinéraires des anciens rois de France,

pour découvrir les dates des séjours de saint Louis à Asnières-sur-Oise, et constater notamment, comme des souvenirs personnels et des titres de famille, les dates du mois d'avril 1234, du 22 mai 1239, du 2 septembre et du 8 octobre 1239[1]; parce que les anciens papiers ont consigné spécialement le voyage et le séjour de saint Louis à Asnières, à ces époques expressément déterminées. Saint Louis réapparaît dans ces résidences, avec tout le pieux prestige de ses habitudes charitables. On peut dire que le saint monarque ne négligeait pas en effet un seul jour de pratiquer l'aumône. Tous les jours, saint Louis faisait distribuer environ 125 francs de pain aux pauvres; dans ses voyages, un écuyer de son escorte était chargé de distribuer des secours aux pauvres de l'endroit, à Pontoise, à Beaumont comme à Asnières, etc. Les lépreux, les nobles réduits à la pauvreté, de pauvres chevaliers, sont cités comme recevant des secours. Un jour, il vit un clerc anglais parmi les ouvriers construisant l'abbaye de Maubuisson, il le vêtit et lui fit reprendre les études que la misère lui avait fait interrompre[2]. Mais on aime toutefois à ressusciter aussi les années adolescentes, les années de première jeunesse de saint Louis qui s'écoulèrent à Asnières. Il ne serait pas historique de se représenter saint Louis, avec un visage sévère et désagréable. D'après les chroniqueurs, on ne voit pas qu'il fut empêché par la charité chrétienne, d'accorder ce qu'il jugeait être dû à la dignité royale et à de légitimes divertissements. Il n'est pas douteux qu'au retour de la première croisade, on remarqua un grand changement dans Louis IX, qui finit

[1] On trouve, aux *Excerpta e rationibus ad mansiones et itinera regum spectantia*, les notes suivantes.

E ratione anni M.CC.XXXIV, 1234, febru, apud Bellum montem. — April., apud *Asnerias*. — Maii, apud Pontisaram — apud Bellum montem. — 1239, maii, 22, 25, apud *Asnerias*. — 25, apud Bellum montem. — Octob., 8, apud *Asnerias*. — Batelli ab *Asneriis* ad Bellum montem. (*Historiens de France*, t. XXII, p. 35, 36.)

[2] *Historiens de France*, t. XXII, p. 22.

par renoncer aux vêtements somptueux[1]. Mais cette année 1239, où saint Louis avait environ vingt-quatre ans, et où il fit de fréquents voyages et séjours à Asnières, n'est-ce pas l'année où ses comptes portent des notes pour deux joueurs de harpe, pour une chanteuse, pour des ménestrels reçus à sa cour? N'avait-il pas des chiens et des oiseaux de chasse? Ne faisait-il pas nourrir, outre les animaux rares, lions, porcs-épics, petits oiseaux, des oiseaux de chasse, des faucons, des éperviers? Où mit-il les quatre autours que les templiers d'Albi vinrent lui offrir à Pontoise? Où les quatre faucons qu'il reçut des bourgeois de Gênes, lui qui chassait dans la forêt de Carnelle, et près de Comelle? N'y avait-il pas à Asnières des fauconniers, des hommes chargés de la garde et de la nourriture de ces animaux? ne recevaient-ils pas, pour un mois de gage, 57 livres 10 derniers, et 27 livres 10 sols pour leur habillement d'été[2]?

Ainsi, l'hôtel seigneurial d'Asnières-sur-Oise offre un beau champ de souvenirs à explorer, et rend deux fois plus cher cet aimable séjour[3].

On n'a pas à retracer dans ce récit la nature des rapports de M. Joseph Vander Mersch avec les divers habitants des résidences aristocratiques et bourgeoises de la

[1] On voit par un compte que saint Louis dépensa une année 58,000 francs pour son habillement. Les étoffes de luxe étaient alors chères. Un compte de 1239 prouve que saint Louis portait encore de l'écarlate et des fourrures de vair pour ses vêtements d'apparat Tillemont s'était confié au chroniqueur se hâtant de dire que saint Louis avait quitté, à vingt ans, tous les jeux et divertissements. Le compte de 1239 rectifie cette assertion. Geoffroy de Beaulieu et Joinville assignent comme date de réforme le retour de la première croisade. (*Historiens de France*, t. XXII.)

[2] Il y avait aussi une aumône de quarante sols aux pauvres pour le premier vol des oiseaux de saint Louis. (*Historiens de France*, t. XXII, p. 26.)

[3] On trouve, à l'extrémité des jardins de M. Chevalier, un petit fief, une petite ferme, appelée *Vauterre*. On assurait, chez M. de Jouy, alors qu'il possédait le château de la Reine-Blanche, que ce petit endroit appartenait au jeune Arouet, qu'on commença, à cause de cette possession, à nommer *de Vauterre*, ensuite de Voltaire. Cette étymologie pouvait sourire à M. de Jouy, attaché aux idées voltairiennes; cela ne suffit pas pour corroborer une opinion qui semble une fantaisie plutôt qu'une tradition.

contrée de Royaumont, pendant la restauration et sous Louis-Philippe. De tels détails n'intéresseraient pas l'histoire de notre abbaye et feraient déroger à la dignité de nos annales; il suffit de constater que tout était changé à Royaumont et à Asnières-sur-Oise, les hommes, les choses, les institutions politiques et civiles, la physionomie du pays, son aspect social, ainsi que le personnel de l'antique monastère. M. Joseph Vander Mersch, qui savait à la fois être un homme d'affaires et un homme de salon, possédait ces qualités précieuses qui constituent et perpétuent l'esprit de famille; mais il offrait en sa personne, au point de vue de la physionomie intellectuelle et morale, cette figure négative, incohérente, qui tenait soit à l'âge de transition qu'il traversa, soit à l'influence de ce milieu et de cette société sceptique anglaise de Londres et de Gibraltar, où il passa ses jeunes années.

On n'a pas encore achevé l'énumération des châteaux, qui étaient, avant 1789, les fiefs relevant de la seigneurie de Royaumont, ou qui convergeaient vers son territoire. Le château de la Comerie fait comme pendant au château de Touteville, en ce qu'il est situé à une autre extrémité d'Asnières-sur-Oise. On a vu dans les livres précédents que cet intéressant domaine devait, sous l'ancien régime, l'hommage annuel d'un cierge et d'une génuflexion aux abbés de Royaumont. Un riche bourgeois, M. Bénard, en était l'acquéreur avant 1789. Enfin, après avoir été possédé successivement par madame Hennequin, M. Lhuillier, il est passé à M. Armand Lefebvre, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État, membre de l'Institut. C'était une illustration tout à la fois modeste et vraiment méritante que M. Armand Lefebvre; il a laissé sur le mouvement de la diplomatie de l'Europe au temps du consulat et de l'empire des pages qui vivront. L'histoire de Royaumont n'a point à établir la physiologie de cet éminent publiciste, dont M. Sainte-Beuve a fait une étude fine

et approfondie; mais ce qui doit être observé dans un récit jaloux de recueillir tout ce qui se rattachait dans cette période transitoire à la reconstitution future de Royaumont, c'est que M. Vander Mersch manquait de ces prédispositions et de cette éducation intellectuelle qui tournent les goûts et les entretiens vers les échanges de hautes pensées philosophiques. M. Joseph Vander Mersch, qui avait grandi dans ce monde anglais pour lequel les questions de biens, d'argent et de fortune étaient les seules préoccupations, n'aimait pas les chemins que frayait un esprit pénétrant, sérieux et profond comme l'esprit de M. Armand Lefebvre. L'*Histoire des cabinets de l'Europe pendant le consulat et l'empire* [1], ouvrage dans lequel M. Armand Lefebvre a donné la forme et la vie à des notes reçues de son père, est un livre plein de faits, d'observations judicieuses, de logique, et révèle les ressources d'un esprit distingué et à nuances. Le livre était composé depuis plus de dix ans lorsque M. A. Lefebvre acquit la Comerie, et vint grossir les éléments de sociabilité de la contrée. Quant à M. Joseph Vander Mersch, très-sociable de sa nature et qui plaisait par un côté comique et original de l'esprit, ses prédilections ne le portaient pas aux livres traitant de religion et de philosophie. Peut-être ses idées religieuses s'étaient-elles aussi laissé envelopper par des ligaments de matérialisme; tout cela coupe les ailes à l'intelligence; son vol devient pesant, quand le spiritualisme ne lui donne pas cet essor qui ouvre les horizons, et cette lucidité qui éloigne tous les brouillards.

Quand on dit que la belle *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le consulat et l'empire*, n'a pas été composée

[1] Approuver les grandes lignes d'un ouvrage n'implique pas qu'on accepte, sans réserve, chacune des assertions qu'il contient. M. Armand Lefebvre s'exprime avec sa modération habituelle, dans son chapitre v, où il s'agit du Concordat. Toutefois, nous n'avons pas à nous expliquer nous-mêmes sur cette délicate question, quelle que soit la manière dont M. A. Lefebvre ait pu l'envisager.

sous le ciel de Royaumont, et dans le tranquille silence de la Comerie, cela a besoin d'explication. La Comerie n'a pas plus favorisé l'éclosion de l'*Histoire des cabinets de l'Europe* de M. A. Lefebvre, que Franconville n'a été le lieu de travail où a été composée *l'Histoire du consulat et de l'empire* de M. Thiers. Et cependant peut-être la contrée de Royaumont pourrait-elle revendiquer, ne serait-ce qu'une parcelle, un atome de participation directe ou indirecte à ces deux ouvrages célèbres. Que l'illustre M. Thiers ait profité de ses séjours de belle saison aux champs, dans le creux des vallées recueillies de Saint-Martin-du-Tertre, pour revoir des pages, collationner des notes, livrer sa plume à son jet étincelant et achever les derniers volumes de ce récit monumental qui a tenu en haleine pendant vingt ans l'Europe entière, rien ne s'oppose d'une manière absolue à cette hypothèse. Pour l'auteur de l'*Histoire des cabinets de l'Europe*, il a certainement médité à la Comerie l'achèvement d'une œuvre qui a « place dans l'avenir » et que la mort l'a forcé d'interrompre, mais que son digne fils est destiné à compléter.

Les ouvrages de longue haleine ne s'écrivent pas comme on veut, et là où on voudrait. L'homme sent plus d'une fois qu'il y a quelque chose presque d'impersonnel dans l'instrument par lequel nous appréhendons le vrai, le beau; l'inspiration, la souplesse des facultés intellectuelles sont choses capricieuses, qui ne répondent pas toujours au premier appel. Il faut d'ailleurs, pour retracer une grande et complexe époque de l'histoire, ramasser d'abord avec labeur, de çà et de là, les documents. Cela fait, on combine son plan, on y imprime l'unité, on rédige ses idées au premier moment de loisir de l'esprit, aujourd'hui pendant un voyage, demain dans la résidence habituelle, un autre jour pendant une mission à l'étranger. Ceux qui ont visité la Comerie savent combien ce séjour, plein de silence, de calme enchanteur, avec ses

champs, ses jardins, ses sentiers, ses sources abondantes qui courent « le long des pelouses fuyantes sous les grands arbres, » est éminemment favorable aux travaux historiques, comme à toute élucubration de la pensée en général. M. Armand Lefebvre a donné au public, déjà depuis vingt-cinq ans, une vue et une appréciation générale de l'œuvre de Napoléon Ier, dont le temps et les nouveaux documents n'ont pas amoindri la justesse. Il y a dans la *Comerie* tel recoin délicieux de vue, de fraîcheur et d'ombrage, où M. Armand Lefebvre aimait à porter ses pas. Il est permis de penser que le publiciste sagace se complaisait à revoir, en esprit, dans cette solitude, cette sorte de photographie rationnelle qu'il a donnée des grandes transactions qui précédèrent ou suivirent les guerres du Consulat et de l'Empire, et dans lesquelles le lecteur voit se dérouler ce tableau de 1800 à 1815, cercle héroïque mais fatal, que voulait fermer l'empereur, fidèle, malgré des fautes et des fougues de passion, à l'unité d'un plan fortement suivi; cercle qui ne put jamais se fermer cependant, qui se rompait et se rouvrait toujours devant une provocation étrangère [1]. Le monument de l'*Histoire des cabinets de l'Europe* étant resté inachevé, n'est-ce pas à un fils, héritier des aptitudes et des goûts paternels, vif d'intelligence comme son père [2], qu'il appartient de toucher aux événements de 1814, à la campagne de France, au congrès de Vienne, à tout ce vaste mouvement par lequel nous fûmes inflexiblement cernés? M. Sainte-Beuve laisse espérer que M. Édouard Lefebvre de Behaine, secrétaire d'ambassade, se chargera de cette tâche. S'il est vrai que nulle part on ne soit mieux placé qu'à Berlin pour « étudier

[1] *Voy.* les réflexions de M. Sainte-Beuve, dans le préambule de l'*Histoire des Cabinets de l'Europe*, édition de 1866.

[2] Nous voyons encore « cet œil petillant et vif de M. Armand Lefebvre, ce sourire fin, cette parole distinguée, modeste. » La conversation de cet historien diplomate avait un grand charme, parce qu'avec beaucoup d'instruction, il y avait chez M. A. Lefebvre l'absence de tout pédantisme.

et approfondir cette histoire de la coalition des forces sous lesquelles nous avons succombé en 1814 et en 1815[1], » on doit ajouter que nulle part on n'est aussi bien que dans la contrée de Royaumont et dans le manoir de la Comerie, pour équilibrer des idées et coucher sur le papier un récit historique relatif à la grande insurrection européenne de 1813, et à la coalition des peuples. Et puis, ignore-t-on qu'il y a de ces mystérieuses influences de personnes et de choses qui communiquent à l'esprit l'étincelle? Qui pourra dire ce que des historiens, des poëtes, des hommes d'État, ont dû au voisinage pieux, muet, mais fortifiant, d'une existence noble, grande, sereine, d'un discret ami, d'une pieuse épouse, d'une noble mère?

Il en était nécessairement, depuis 1793, du prieuré du Petit-Baillon, comme des autres résidences religieuses qui furent sécularisées; M. Joseph Vander Mersch y rencontra des voisins séculiers, d'un commerce agréable et d'une proximité commode. Le prieuré de Baillon, comme les différents manoirs d'Asnières, s'était peuplé d'hommes élevés dans le nouveau droit public. On peut d'ailleurs résumer en quelques mots les dernières vicissitudes historiques du prieuré de Baillon, dont le prieur était autrefois chapelain du château de la reine Blanche, ainsi qu'on l'a dit dans les premiers livres de cette histoire. Jean Dupiau en était le prieur en 1630. Comme il avait, de son autorité privée, changé ou modifié le chemin qui conduisait de Royaumont et d'Asnières à la Morlaye, à Coye, à Senlis, les religieux de Royaumont, joints aux habitants d'Asnières, firent une requête au bailliage et comté de Beaumont, pour obtenir une rectification; ce qu'on accorda. C'est vers ce temps qu'un jurisconsulte chroniqueur, Louvet, historien de Beauvais, se proposait de

[1] *Notice* sur le livre de M. A. Lefebvre. On sait que de nombreux documents ont été publiés à l'étranger, relatifs à cette époque.

visiter le prieuré de Baillon : « Très-volontiers, dit l'auteur des *Antiquités du Beauvaisis*, je demeurerois plus longtemps à contempler ceste ville tant courtoise et catholique (Senlis), n'estoit que le temps et le chemin me pressent pour venir descendre et passer par la ville de Beaumont, au prioré de laquelle, qui est fondé en l'honneur de saint Léonor, doivent estre sept religieux compris le prieur ; et en celle de Baillon proche d'iceluy, doivent estre deux religieux compris le prieur [1]. »

On trouve ensuite, que, en 1666, Éléonore de Fresnoy, marquis de Neuilly, était devenu seigneur, en partie du moins, du Petit-Baillon, qu'il avait acquis, et que la prévôté le condamna à payer les arrérages de cens, rentes et droits seigneuriaux à Royaumont. Probablement que le prieuré de Baillon avait subi la transformation qui résulta des *commendes*, et que les laïques pouvaient en recevoir le bénéfice. C'est ainsi que, en 1660, le grand poëte classique, Boileau, s'était fait nommer au prieuré de Saint-Nicolas, près de Pont-Sainte-Maxence, section de Pontpoint, non loin des terres de l'abbaye de Royaumont. Le bénéfice simple valait alors à notre spirituel et satirique écrivain 800 livres, sans l'obliger à la résidence, sans lui imposer aucune obligation, aucun costume, aucun genre de vie monacale [2].

Quoique Baillon fût un prieuré indépendant de l'abbaye de Royaumont, il se trouva toutefois que messire François-Armand de Lorraine, abbé de Royaumont, fut en même temps prieur de Baillon [3], peut-être par une annexion, résultant d'une extension de la commende. Cependant c'est

[1] *Histoire du Beauvaisis*, par P. Louvet, t. II, p. 61.
[2] Boileau ne s'inquiétait guère d'abord de ce que prescrivent les saints canons, sur l'usage qu'on doit faire des revenus d'un bénéfice. L'autorité et les remontrances de Mgr de Buzanval, évêque de Beauvais, lui firent impression, et, sous l'empire du remords, il se démit de son bénéfice, qu'il avait avait eu pendant dix années.
[3] *Inventaire de la manse conventuelle*, p. 439. Archives de Seine-et-Oise.

François Stanislas de Mareuil de Frémicourt, qui devint seigneur du Petit-Baillon, en 1720, après que Mgr de Lorraine eut été nommé évêque de Bayeux ; M. de Mareuil de Frémicourt désira, ainsi que les religieux de Royaumont, que les bornes qui séparaient Baillon de Royaumont fussent nettement tracées ; on s'adressa à l'arpenteur royal de Beaumont. Au moment de la révolution, et après, on trouve comme propriétaires du petit prieuré, qu'on a de plus en plus décoré et embelli, la famille Marcotte, dont la fille épousa M. Walkenaer, de l'Institut[1] ; M. Baude Moulin ; M. Hecquem ; M. le marquis de Trazigny ; M. Bertholon. M. Gautier (de la Banque) en est le propriétaire actuel. Le Petit-Baillon ne le cède à aucune résidence de la contrée, en élégance, en confort et en gracieuse hospitalité. Le Grand-Baillon et le Petit-Baillon, séparés à peine de quelques pas, ont la fraîcheur des mêmes eaux, le parfum des mêmes bois. On a au Petit-Baillon les accidents et les harmonies des ombres et de la lumière, parmi les peupliers et les hêtres. Les rapports de l'assemblée du bailliage provincial de Senlis, en 1789, mentionnent François de Narbonne-Lara, des vicomtes de Narbonne, comme prieur du prieuré seigneurial de Notre-Dame de Baillon. Ce nom imposait. On connaît le loyal dévouement de ce Narbonne-Lara, qui fut ministre de la guerre de Louis XVI, et qui, réfugié à Londres, après le 10 août 1792, après avoir échappé à ses ennemis par les bons offices de madame de Staël, fit demander néanmoins à la Convention un *sauf-conduit*, pour venir à sa barre, et y réclamer, pendant la durée du procès de Louis XVI, la responsabilité dont il avait été chargé dans les actes de son ministère.

[1] L'acte notarié fait en présence de Louis Bonaparte, chef de brigade, demeurant à Paris, rue de la Victoire, n° 16, donne le détail du domaine et terre de Baillon, et l'on voit... 1 hectare 53 ares 12 centiares, ou 3 arpents de prés dit les *Prés-des-Aulnes*, près la commune, tenant d'un côté à la dame Marcotte ; d'autre côté, aux terres du domaine présentement vendu... Paris, l'an XI de la république.

Le titulaire du Petit-Baillon, en 1789, était de ces Narbonne-Lara, qui envisageaient volontiers une mort certaine, dans le désir de décharger le roi des accusations qu'on portait contre lui et de le sauver. C'est pourquoi, le Petit-Baillon de nos jours a conservé soigneusement ces belles traditions de dévouement chevaleresque.

Mais c'est le lieu de suivre le développement de la crise historique d'où devait sortir la renaissance de Royaumont, dans le sens de sa primitive destination. C'est le lieu d'énoncer, comment l'honorable M. Joseph Vander Mersch donna le signal d'un mouvement prononcé de sympathie pour les ruines de Royaumont, comment la contrée se groupa autour de lui, et comment, sans en avoir la conscience, il fut un drapeau pour le réveil de l'abbaye, en provoquant des pèlerinages aux ruines de la chère abbaye de saint Louis.

Il y eut d'abord un travail de recomposition de Royaumont, qui se développa, d'année en année, par la reprise des objets dispersés, par la remise des choses à leur place convenable, par un classement régulier du matériel précieux ayant fait partie de l'opulence spirituelle et temporelle de l'abbaye. Le nom de M. Joseph Vander Mersch se rattache en premier lieu aux démarches que nécessitèrent les différentes sépultures renfermées à Royaumont.

Qu'étaient devenues les sépultures des enfants de saint Louis, dont il n'a pas encore été question, et quel fut leur sort depuis 1791 ? L'affaire des mausolées et des tombeaux que renfermait Royaumont fut décidée au mois de juillet de 1791 même. Les messieurs du district de Gonesse ayant écrit à Paris, pour avoir des instructions sur ce que l'on devait faire à Royaumont, le comité d'aliénation des biens du clergé avait jeté les yeux sur un ancien bénédictin, dom Poirier[1], homme compétent, par ses lumières

[1] Dom Germain Poirier était bénédictin de la congrégation de Saint-

et ses travaux, pour discerner dans les débris du passé ce qu'il serait utile de conserver dans l'intérêt des sciences, des arts et de l'histoire. On écrivit à l'acquéreur de Royaumont et au gardien de l'abbaye, pour les informer du jour où le délégué de l'Académie et les commissaires de Gonesse se rendraient à Royaumont avec les municipaux d'Asnières; et au jour indiqué il fut procédé à la constatation et à l'ouverture des tombeaux.

Nous trouvons dans les archives de Seine-et-Oise l'extrait suivant du registre des délibérations du directoire du district de Gonesse, du 26 juillet 1791 : « Vu la lettre en date du 22 juillet, présent mois, des comités réunis d'administration ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux, adressée au directoire, portant qu'ils ont nommé dom Poirier, académicien, à l'effet d'examiner promptement et de concerter, avec l'administration, tout ce qui sera relatif au déplacement et transport des monuments intéressants de Royaumont et aux mesures convenables pour la décence et la conservation des mausolées placés dans cette abbaye et des cendres qu'ils renferment,... et attendu que dom Poirier s'est présenté au directoire pour s'entendre avec lui, et demander jour aux fins de sa mission :

« Oui le procureur syndic :

« Le directoire arrête, que M. Chastelus, président du district, se transportera, mercredi matin, 28 juillet, en la ci-devant abbaye de Royaumont, qu'il s'y réunira à dom Poirier pour aviser aux moyens de déplacer et transporter les monuments intéressants, les ouvrages de sculpture

Maur. Chargé de visiter les bibliothèques et archives, il avait inventorié, sous Louis XV, les antiques archives de Saint-Denis, dont il était le gardien. Il fut associé, en 1762, à l'entreprise du *Recueil des historiens de France*. Il était nommé par le roi associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, quand vint la révolution. Il publia, entre autres, *une Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences; et à l'enseignement*. Paris, an II (1794).

et mausolées qui y sont placés et les cendres qu'ils renferment. . . . .

. . . .

« En conséquence, il sera délivré au dit sieur commissaire une expédition de la lettre des comités réunis d'administration ecclésiastique, et d'aliénation des biens nationaux ; et le procureur syndic écrira à l'adjudicataire de l'église et manse abbatiale de Royaumont, et au gardien des effets qui y sont restés en réserve, pour qu'ils soient instruits de l'arrivée du dit sieur commissaire, et que les lieux lui soient ouverts. »

L'examen de dom Poirier pour les cercueils des enfants de saint Louis, fut consigné dans un procès-verbal : « Nous avons reconnu, disait le représentant du comité, que le premier tombeau, le plus près du grand autel, du côté de l'épître, était celui de Louis, fils aîné de saint Louis, mort en 1259 ; que le second tombeau, du même côté, d'après la comparaison des témoignages historiques et du monument existant, paraît être celui de Philippe, dit Dagobert, septième fils de Louis VIII et frère de saint Louis, né en 1222. Du côté de l'évangile, le premier tombeau le plus près du sanctuaire, a été reconnu pour être celui de Louis, fils de Pierre, comte d'Alençon, fils de saint Louis, âgé d'un an ; et en même temps, celui de son frère puîné, mort à quatorze mois; le second tombeau, du même côté, a été reconnu pour être celui de Ote, fils de Philippe d'Artois, mort en 1291 ; le troisième tombeau du même côté était celui de Jean, fils de saint Louis, mort en bas âge, le 10 mars 1247 ; le quatrième tombeau du même côté s'est trouvé être celui de Blanche, fille aînée de saint Louis, né en 1240, morte en 1243. »

Il fut procédé ensuite à l'ouverture de ces tombeaux, sous l'inspection de dom Poirier. Dans le premier tombeau du côté de l'épître, qui était celui du prince Louis de France, on trouva des débris d'un cercueil de plomb, pa-

raissant avoir environ 5 pieds, dans lequel étaient quelques débris d'ossements qu'on recueillit avec un soin respectueux. L'ouverture du deuxième tombeau du même côté amena la découverte d'un squelette parfaitement conservé presque en totalité, excepté dans les parties inférieures, qui étaient presque entièrement détruites ; c'était le cercueil de Philippe, dit Dagobert, cercueil en plomb, ayant 5 pieds 2 pouces de long et 1 pied de haut; le dessus et le dessous étaient rongés de vétusté.

Le cercueil de la princesse Blanche fut trouvé enfoncé par le dessus; il était dans le quatrième tombeau du côté de l'évangile. Ce cercueil en plomb avait une longueur de 2 pieds 4 pouces, une largeur de 10 pouces et demi et 9 pouces de profondeur; on rapportait la dépression qu'avait subie ce cercueil, à l'époque où des travaux de réparation furent faits à l'église de Royaumont, en 1762. Lorsqu'on eut débarrassé avec précaution ce cercueil des terres et des décombres dont il était rempli, dom Poirier recueillit quelques restes d'ossements qui subsistaient encore, notamment le crâne. L'ouverture du troisième tombeau du même côté, qui renfermait le prince Jean, donna le meilleur résultat. Le squelette du prince Jean était en son entier; le cercueil de plomb n'avait été aucunement endommagé. Ses dimensions étaient 3 pieds et demi de long, sur 1 pied de large à l'endroit des épaules; 7 pouces aux pieds et à la tête, et environ 6 pouces de profondeur à la tête et 3 aux pieds. Pour les autres tombeaux du même côté de l'évangile, dans ceux du prince Louis, fils de Pierre d'Alençon et de son frère puîné, et dans celui du prince Ote, on ne trouva que des débris de planches pourries, avec quelques ossements, mais sans aucun vestige de cercueil de plomb.

Tel fut le résultat de l'inspection faite par dom Poirier, au nom du comité d'aliénation des biens nationaux, en présence des municipaux d'Asnières et de François-Louis

Chastellus, président de l'administration du district de Gonesse. Il n'y avait pas d'autre monument public dans l'église de Royaumont, dit le procès-verbal, excepté le mausolée du comte d'Harcourt de la maison de Lorraine. Dom Poirier jugea que ce mausolée « méritait d'être conservé, tant pour l'intérêt de notre histoire, que pour celui des arts; il s'en raportait à l'assemblée nationale pour la disposition de ce mausolée. »

L'inventaire terminé, on fit l'enlèvement des cercueils des enfants de saint Louis et de sa famille. Les messieurs de Gonesse, avec M. Chastelus et avec les messieurs d'Asnières, transportèrent et accompagnèrent à Viarmes les cercueils contenant les cendres des différents princes de la famille de saint Louis. Arrivés à Viarmes, on les fit déposer dans un lieu convenable pour opérer un transvasement; on renferma dans le cercueil de plomb de la princesse Blanche les cendres réunies des princes, dont les cercueils avaient été détruits par le temps, après les avoir séparément étiquetés avec leurs noms. On fit ensuite envelopper ce cercueil de plomb d'une toile contenue par des bandes dont les bouts furent scellés du sceau du district. On fit pareillement envelopper et sceller le cercueil de plomb du prince Jean, et la totalité de ce dépôt fut remise à dom Poirier, qui se chargea de le déposer à l'église de Saint-Denis en France[1].

Lorsque les restes de la famille de saint Louis furent arrivés à Saint-Denis, on mit une *inscription commémorative* destinée à conserver le souvenir de la translation des tombes royales de Royaumont. Cette inscription, qui fut gravée en 1791 sur une table de marbre blanc, avait été parfaitement conservée; mais quand il s'est agi de la replacer selon les dispositions nouvelles qu'on fit dans la basilique funéraire, le morceau de marbre ayant été trouvé

[1] *Procès-verbal de l'enlèvement des cercueils des enfants de saint Louis.* (Archives de Seine-et-Oise.)

trop long pour l'espace qu'on lui avait assigné, dut être raccourci ; on grava l'inscription une seconde fois en plus petits caractères sur le revers de la plaque. En voici le texte :

ICY REPOSENT LES CENDRES
ET OSSEMENS
DE
PHILIPPE, DIT DAGOBERT
FRÈRE DE SAINT LOUIS,
LOUIS, FILS AINÉ DE SAINT LOUIS,
MORT EN 1260,
JEAN, TROISIÈME FILS DE SAINT LOUIS,
MORT EN 1248,
BLANCHE, FILLE AINÉE DE SAINT LOUIS,
MORTE EN 1243,
LOUIS ET PHILIPPE, FILS DE PIERRE,
CINQUIÈME FILS DE SAINT LOUIS,
OTE[1], FILS DE PHILIPPE D'ARTOIS,
MORT EN 1291

TRANSFÉRÉS DE L'ABBAYE DE ROYAUMONT
EN CETTE ÉGLISE DE SAINT-DENIS
LE PREMIER AOUT MDCCXCI

Telle fut la fortune des restes mortels des enfants de saint Louis, jusqu'au décret de la Convention du 12 octobre 1793, qui ordonna la profanation des tombeaux de Saint-Denis[2]. Mais si les cercueils renfermant la dépouille terrestre de la famille de saint Louis allèrent directement à Saint-Denis, les monuments de pierre qui les contenaient reçurent une autre direction; on les destina au musée des monuments français, dont l'assemblée nationale avait décrété la formation, et qu'Alexandre Lenoir parvint, au prix de difficultés extrêmes, à réaliser. Alexandre Lenoir, qui eut le courageux dévouement de préserver de la destruction plusieurs monuments importants, en les arra-

[1] On ignore quel était ce prince Ote. Il n'y avait pas d'Othon dans la famille de saint Louis. Est-ce le mot Otre, pour dire un *autre* prince?

[2] On déposa, en 1817, dans un caveau de l'église de Saint-Denis, les restes des rois et des princes que la révolution avait rejetés dans des fosses creusées dans le cimetière, dit de Valois, à gauche de l'église de Saint-Denis.

chant à un commencement de démolition, avait à peine achevé de classer dans l'ancien monastère des Petits-Augustins les statues et les tombeaux provenant de Sainte-Geneviève, de Royaumont, de Saint-Germain des Prés, des Cordeliers, etc., lorsqu'une ordonnance du 14 décembre 1816 prescrivit la restitution de ces monuments et de ces tombeaux aux églises qui les avaient possédés. Ainsi revinrent à Saint-Denis les mausolées de Royaumont, auxquels on assigna un asile dans les galeries et dans les chapelles de la crypte. On demeura plus de vingt ans sans remettre les choses en place; et, comme on s'aperçut des ravages que l'humidité de la crypte exerçait sur la pierre et sur le marbre, un vœu fut exprimé vers 1860 pour empêcher de se consommer la destruction des monuments et pour les rétablir dans l'église haute[1]. Les tombeaux des enfants de saint Louis sont en effet aujourd'hui dans l'église de Saint-Denis et à la partie haute. On a placé dans le sanctuaire (première travée de l'abside) en face du monument de Dagobert, un petit tombeau semblable à celui que les deux enfants de saint Louis, Jean et Blanche, avaient dans l'église abbatiale de Royaumont. Deux niches ogivales en pierre juxtaposées, dont la décoration se complétera plus tard en peinture, abritent les tombes en cuivre émaillé du jeune prince et de sa sœur, précieux exemple de ces œuvres d'émaillerie limousine qui sont devenues si rares depuis que la révolution a envoyé à la fonte les nombreuses plaques funéraires du même genre qui existaient en France. La tombe du prince était assez bien conservée; celle de la princesse, au contraire, avait éprouvé de graves mutilations[2].

[1] *Voy.* Travaux de MM. de Guilhermy et Viollet-Leduc.

[2] On vient de restaurer ces deux tombes. Des gravures représentent la tombe de Jean, telle qu'elle était avant la réparation. Des émaux coulés entre des filets de cuivre jaune dessinent des enroulements de bon style. Les rinceaux, courant sur un fond bleu, se terminent par des fleurs nuancées de vert blanc, de rouge, et d'azur. De deux figures accessoires d'anges

C'est dans la chapelle Saint-Hippolyte qu'on peut voir les beaux mausolées de Philippe, frère de saint Louis, de Louis, fils aîné de saint Louis, et ceux de Louis et Philippe, fils de Pierre, comte d'Alençon, tels qu'ils étaient au treizième siècle dans la belle église de Royaumont. On a exécuté récemment avec soin la restauration de ces monuments coloriés, en se guidant sur des documents authentiques.

Lorsque les deux tombeaux en pierre de Philippe et de Louis, fils aîné de saint Louis, ornaient l'église abbatiale de Royaumont, ils étaient complétement peints, et Millin vante l'éclat de l'outremer dont l'enlumineur s'était servi pour préparer les bleus et qui avait conservé une fraîcheur extraordinaire. On restaura la sculpture de ces tombeaux après leur rétablissement à Saint-Denis; la peinture ancienne eut à disparaître sous une couche nouvelle; mais le revêtement moderne n'avait pas la consistance de la peinture du treizième siècle, puisque après une durée de trente ans à peine, on constatait que la peinture nouvelle s'en allait déjà par morceaux [1]. Heureusement il a été paré en ces derniers temps à un inconvénient considérable. En adossant les monuments à des murs, on les avait privés d'une partie de leur ornementation; aujourd'hui ils sont isolés dans la chapelle de

et de quatre figures de religieux, il ne restait plus que les silhouettes. L'effigie du prince, en fort relief, occupe le milieu de la plaque. Le cercle qui forme couronne, est semé de points bleus; les yeux sont incrustés d'émail blanc avec la prunelle en noir; le sceptre est fleurdelisé; la robe est blasonnée de France et de Castille; la chaussure est décorée de cercles et de quatre feuilles. Un lion, prêt à se mettre en marche, est sous les pieds de l'enfant. Les lettres de l'épitaphe sont incrustées en émail rouge. La bordure comprend plusieurs écussons armoriés.

La tombe de Blanche est à peu près semblable à celle de son frère; mais il a fallu en rétablir à neuf la majeure partie. Ainsi, la figure principale n'avait plus de tête; il ne restait qu'une des plaques du fond et une portion de l'encadrement. (*L'Église impériale de Saint-Denis et ses tombeaux*. Paris, 1867.)

[1] Voy. *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, par le baron de Guilhermy. Paris, 1848, p. 240.

Saint-Hippolyte; les statues du frère et du fils aîné de saint Louis sont couchées sur des tombeaux revêtus d'une arcature ogivale, dont les arceaux encadrent des figures d'anges, de religieux, de prélats et d'autres personnages. On a donné, dans le livre V de cette histoire, une description détaillée de ces mausolées, tels qu'on les retrouve à Saint-Denis. On voit encore aujourd'hui à Saint-Denis les figurines du tombeau du prince Louis, représentant le cortége funèbre qui le conduisit à Royaumont. Il a été dit, d'après les anciens écrivains [1], comment le cercueil du jeune Louis fut porté par Henri III, roi d'Angleterre, qui se trouvait alors à Paris, et par les barons des deux royaumes : et l'on peut voir également à Saint-Denis un bas-relief placé aux pieds du défunt, dans son mausolée, pour rappeler cette circonstance intéressante. Le monarque anglais, couronne en tête, soutient un des côtés du brancard. La sculpture de ce bas-relief est une imitation, le bas-relief original qui se voyait à Royaumont, n'ayant pas été restitué à Saint-Denis; il fut employé à la décoration d'un des pignons de la chapelle funéraire d'Héloïse et d'Abailard, passée du musée des Petits-Augustins au cimetière du Père-La-Chaise [2]; il s'y trouve encore, de sorte que par suite de la bizarrerie des transvasements, l'enterrement du fils de saint Louis est

[1] « Le corps de Louis, écrit le P. Anselme, en son *Histoire de la maison de France*, fut porté une partie du chemin, depuis Saint-Denis, par Henri III, roi d'Angleterre, et par les barons de France et d'Angleterre, sur leurs épaules, cérémonie qui est représentée sur le tombeau, où le prince est couvert d'un drap d'or bordé d'une bande d'étoffe bleue, semée de fleurs de lis d'or, la tête soutenue par le roi saint Louis et les pieds par le roi d'Angleterre. »

[2] C'est M. Al. Lenoir, de l'Académie des beaux-arts qui, en ornant le tombeau d'Héloïse et d'Abailard, y inséra différents débris de sculpture, qui n'en faisaient point partie. Après examen, M. Viollet-Leduc, reconnut que ce bas-relief était une provenance de Royaumont. On s'est borné à le copier, pour compléter le mausolée de Saint-Denis.

Les inscriptions écrites en lettre d'or sur les deux tombeaux ne reproduisent pas les anciennes, qui étaient fort belles.

maintenant celui du personnage célèbre qui aima Héloïse[1].

Saint-Denis possède aussi le mausolée des deux enfants du comte d'Alençon, cinquième fils de saint Louis. Ces deux princes sont sculptés tous deux sur une même tombe, divisée en deux niches, avec une inscription en beaux caractères qui en fait le tour. Ce monument est une reproduction fidèle du tombeau primitif que de nombreuses mutilations et de maladroites restaurations avaient réduit à l'état le plus déplorable. Quant à un monument du même genre, élevé dans l'église de Royaumont à un enfant de Philippe, comte d'Artois, il a bien été transféré à Saint-Denis; mais il a subi de telles dégradations, qu'on l'a laissé dans les ateliers[2].

Le mausolée des princes de Lorraine, qui était une des richesses artistiques de l'église de Royaumont, ne souffrit aucun dommage, le marquis de Travannet en ayant fait don à l'église paroissiale d'Asnières[3]. Est-ce au moment de la démolition de l'église, en 1791-1792, est-ce en l'an III (1795), que le monument fut transporté à l'église voisine? C'est ce qu'aucune pièce n'établit. Mais l'attention publique fut ramenée sur Royaumont, à l'occasion des sépultures de l'abbaye, dès le règne de Charles X : et l'honorable M. Joseph Vander Mersch, en faisant en cette circonstance son devoir de gentilhomme, ne soupçonnait pas le rapport existant entre la publicité qu'il donnait aux débris de l'antique abbaye et sa future résurrection.

On fit la découverte, le 3 juin 1826, d'une boîte en plomb,

[1] « Vous pouvez retrouver, au même monument (d'Héloïse), un morceau du sarcophage du prince Philippe, et un ange qui porte dans ses bras l'âme du jeune Louis à laquelle il présente la palme des élus. » (*Monographie de Saint-Denis*, p. 240.)

[2] *Voy.* la notice sur *l'Eglise impériale de Saint-Denis et ses tombeaux*, par les auteurs de la *Monographie de Saint-Denis*. Paris, 1867.

[3] M. de Travannet cacha d'abord le mausolée du comte d'Harcourt sous un monceau de pierres, pour le soustraire à quelques tentatives isolées de vandalisme.

ayant la forme d'un cœur, et portant une plaque en cuivre, sur laquelle étaient gravés ces mots : « *Ceci est le cœur de monseigneur le prince Camille de Lorraine.* » Des ouvriers [1], en déblayant les ruines de l'église de Royaumont, le trouvèrent à l'emplacement de la première chapelle, à droite du chœur, dans celle où étaient encore des vestiges du manteau ducal de Lorraine. Le lecteur a déjà été entretenu, dans le livre XIII, du prince Camille de Lorraine, frère de l'abbé de Royaumont, au commencement du dix-huitième siècle, qui était mort à Nancy en 1715, et dont Saint-Simon assure qu'il n'était ni aimable ni aimé en Lorraine, et qu'il y fut sur le pied gauche toute sa vie. C'est ce prince dont, un siècle après, on retrouva le cœur à Royaumont en 1826. M. Joseph Vander Mersch, propriétaire de l'abbaye, informa M. le comte de Tocqueville, préfet de Seine-et-Oise, de sa précieuse découverte, dont on instruisit ensuite M. le ministre de l'intérieur. Bientôt la nouvelle en retentit, et la relique fut réclamée au nom de l'empereur d'Autriche, par l'intermédiaire de son ambassade à Paris.

On achevait à Nancy, en 1826, la restauration de l'église des Cordeliers et de la *Chapelle-Ronde*, annexée à son angle septentrional, devenue le lieu de sépulture de la dynastie ducale. L'impératrice Marie-Louise en avait ordonné la réparation en 1810 ; mais on s'était borné à des enquêtes sans résultat. L'empereur d'Autriche, François II, voulut contempler, en 1814, les lieux désolés où jadis avaient reposé ses ancêtres ; à part l'attendrissement, ce regard avait été stérile pour le caveau ducal. Ce n'est que sous Louis XVIII, en 1817, qu'on avait entrepris la restauration du monument funéraire ; et c'était la place naturelle pour déposer le cœur du prince Camille, re-

[1] C'est M. Ambroise Lecœur, d'Asnières, qui, par un coup de sa pioche, rencontra et fit découvrir cette boîte en plomb. Il s'en exhala un vif parfum, plein de suavité.

trouvé à Royaumont. Aussi des négociations s'ouvrirent à cet effet. Le maire et le préfet de Nancy ayant invité M. Joseph Vander Mersch, par lettre du 27 juin 1826, à dresser procès-verbal pour constater l'identité de la boîte en plomb renfermant le cœur du prince Camille de Lorraine, trouvée dans les décombres de l'église de Royaumont, M. Vander Mersch expédia, le 4 juillet 1826, le procès-verbal dressé par M. Goujon, adjoint de la commune d'Asnières-sur-Oise[1]; et il envoya aussi à Nancy, par les messageries, la boîte elle-même. Le même jour, 4 juillet, M. Joseph Vander Mersch adressait également à M. le comte de Tocqueville, préfet de Seine-et-Oise, une lettre[2] datée de Royaumont, relative à la même affaire. Cependant huit jours étaient à peine écoulés (le 12 juillet 1826); M. le préfet de la Meurthe (Nancy), le marquis de Foresta écrivit au préfet de Seine-et-Oise pour accuser réception: 1° du procès verbal constatant les circonstances de la découverte faite à Royaumont de la boîte renfermant le cœur du prince Camille de Lorraine; 2° de la boîte elle-même parvenue dans l'état décrit par le procès-verbal[3]; et ensuite pour charger son collègue de remercier M. Vander Mersch de l'empressement qu'il avait mis à faire cet envoi.

Ce n'était encore qu'un simple préambule des affaires d'administration funéraire dont Royaumont devint l'occasion. Au mois de février 1843, en creusant le sol de la chapelle du côté droit, là même où dix-sept ans auparavant, on avait trouvé le cœur du prince Camille, on découvrit trois cercueils en plomb, rangés ensemble, portant chacun une plaque en cuivre avec une inscription. C'étaient : 1° le corps de l'illustre comte d'Harcourt, le fameux capitaine du dix-septième siècle, mort en 1666;

[1] Conservé aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.*

2° celui de son fils aîné, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, pair et grand écuyer de France, appelé M. le Grand, décédé en 1718; 3° celui du prince François-Armand de Lorraine, abbé de Royaumont, évêque de Bayeux, décédé en 1728. Ces tombeaux donnèrent lieu à d'interminables négociations et à des lenteurs regrettables dont il est indispensable de rendre compte ici. M. Joseph Vander Mersch, sitôt après sa découverte, s'empressa d'écrire, le 27 février 1843, à M. le sous-préfet de Pontoise, la lettre suivante :

« Paris, le 27 février 1843.

« Monsieur le sous-préfet,

« Je reçois ici avis du désir que vous avez témoigné à M. le maire d'Asnières d'avoir un rapport sur l'exhumation que j'ai faite à Royaumont, dans les journées des 18 et 19 du courant, des corps des trois princes de Lorraine; je m'empresse de satisfaire à ce désir.

« Dans une précédente occasion, je fis insérer dans *le Moniteur*, que j'avais exhumé le cœur d'un prince, Camille de Lorraine, et que je le tenais à la disposition de qui de droit. Cette relique fut réclamée au nom de S. M. l'empereur d'Autriche, par son ambassadeur, et, par l'entremise de M. le préfet, fut envoyée à Nancy pour être déposée dans le caveau de famille.

« Cette fois j'ai cru devoir faire part de cette nouvelle découverte au roi d'abord, puis à M. d'Apponyi, et à M. le duc d'Harcourt. J'attendrai les réclamations qui me seront faites, probablement par votre entremise, pour le dépôt. En attendant, il est bon que vous sachiez, monsieur le sous-préfet, que le magnifique mausolée en marbre blanc du comte d'Harcourt est en l'église d'Asnières, à laquelle il fut donné par mon prédécesseur, M. de Travannet, en même temps qu'il faisait présent d'un superbe

autel à l'église de Viarmes. Ce mausolée va probablement faire l'objet d'une réclamation, et par conséquent *d'une bonne fortune pour la commune*. Je vous donne donc ci-annexé copie des inscriptions qui existent sur trois plaques de cuivre, soudées chacune sur l'une des tombes en plomb, dont la première est intacte; la seconde et la troisième sont un peu dégradées par le temps, les trois couvercles sont affaissés, soit par la pression des terres superposées, soit par le tassement occasionné par la chute des pierres après l'enlèvement du dallage de l'église. Je répète que le premier, qui est le plus petit, est néanmoins le plus pesant, soit que le corps soit le mieux conservé, soit en raison de ce que le cercueil peut contenir d'étranger au corps.

« Si cette découverte pouvait me procurer l'avantage de votre visite à Royaumont, je m'en estimerais très-heureux, et vous prie, quoi qu'il en soit, d'agréer la nouvelle assurance de tout mon dévouement.

« J. Vander Mersch [1]. »

M. le sous-préfet de Pontoise écrivit à son tour au préfet de Seine-et-Oise, le 28 février 1843. Il lui transmettait la lettre de M. Joseph Vander Mersch, datée du 27, dans laquelle ce dernier rendait compte de sa découverte. Il faisait entendre que, d'après les détails exhibés, il pourrait être utile de donner suite à cette découverte importante sous plusieurs rapports; et quinze jours après, le sous-préfet de Pontoise recevait de Versailles la lettre suivante :

« Versailles, le 14 mars 1843.

« Monsieur le sous-préfet (de Pontoise),

« J'ai reçu votre lettre du 28 février dernier, concer-

[1] Cartons de Versailles. Préfecture.

nant la découverte des tombeaux des trois princes de la maison de Lorraine, à Royaumont;

« J'ai pris connaissance de la lettre de M. Vander Mersch; les détails m'en ont beaucoup intéressé, et je vous prie, la première fois que vous irez à Royaumont, d'examiner les choses par vous-même, de me faire un rapport sur l'importance de cette découverte, le degré de conservation des tombeaux, leur authenticité, etc.

« Agréez, monsieur le sous-préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Le pair de France, préfet de Seine-et-Oise.* »

Toutefois, arrivées à ce point, les négociations qui semblaient suivre un cours régulier et actif, allaient subir un long temps d'arrêt. Le pair de France, préfet de Seine-et-Oise, n'était sorti de son silence par la lettre du 14 mars 1843, en demandant un rapport sur la découverte des trois tombeaux, que pour rentrer dans un trop majestueux et trop opiniâtre mutisme. N'était-on pas cependant dans les circonstances les plus favorables pour réussir en de semblables négociations? Il y avait dix-sept ans qu'on avait fait la translation à Nancy des dépouilles mortelles qu'on avait pu retrouver jusque-là des anciens souverains, princes et princesses de la maison de Lorraine. Un service expiatoire avait eu lieu le 9 novembre 1826, lors de la réintégration de ces dépouilles dans l'ancien caveau ducal, dit de la Chapelle-Ronde, dans la capitale de la Lorraine; et depuis 1826 aussi, l'empereur d'Autriche avait fait rétablir les services pieux stipulés par les actes antérieurs des fondations, s'engageant à rendre aux sépultures ducales le fruit annuel des dotations que ses glorieux ancêtres avaient fondées à cette fin[1]. Néanmoins les négociations relatives à Royaumont

[1] Procès-verbal de la translation des restes des Lorraine de France, signé

ne bénéficièrent pas de cet état des choses. Mais la presse de France vint prêter l'utile concours de sa retentissante publicité pour reporter l'attention sur la question des sépultures historiques de Royaumont.

Un publiciste distingué, M. Poujoulat, ayant réalisé un pèlerinage à Royaumont en 1843, vit les trois cercueils exposés. On s'était hâté de prévenir l'ambassade d'Autriche de cette découverte ; mais l'expression ou la manifestation du désir d'intervenir n'était venu sous aucune forme du côté de cette ambassade. « Il ne convient pas, écrivit dans un journal de 1843, M. Poujoulat, que ces restes précieux demeurent plus longtemps sans honneur dans un coin de Royaumont, et si aucun ordre n'arrive de Vienne, il faut que le gouvernement français s'occupe de donner un convenable asile aux trois cercueils [1]. » Ce langage du publiciste n'était que l'écho du sentiment unanime élevant des réclamations en faveur de ces trois cercueils du dix-septième et du dix-huitième siècle, dont l'un renfermait le corps de l'un des plus grands capitaines de la France; et par l'organe de M. Poujoulat, c'était la presse qui venait de s'associer aux réclamations universelles et énergiques de l'opinion. Tant de bruit, toutefois, n'amena que des résultats négatifs.

Inutilement, M. Joseph Vander Mersch avait-il renouvelé, à l'occasion des trois cercueils, les démarches antérieurement faites pour le cœur du prince Camille de Lorraine. M. le préfet de Seine-et-Oise, informé comme on l'a vu, de la découverte, n'envoya jamais à Royaumont la réponse qu'on attendait. Inutilement aussi, le propriétaire de Royaumont fit-il avertir l'ambassade d'Autriche. C'est alors que, se tournant vers le curé d'Asnières-

par le marquis de Foresta, préfet de la Meurthe, et le baron de Vincent, général de cavalerie, chambellan de l'empereur d'Autriche.

[1] Voy. cet article de journal reproduit dans un volume in-12, paru en 1856, sous le titre : *Littérature contemporaine*. Paris, Vermot, éditeur.

sur-Oise de cette époque, il lui fit offrir de mettre à sa disposition les trois cercueils, afin de les inhumer dans son église, au pied du mausolée qui les recouvrait avant 1791. Mais il fallait marcher dans la légalité. M. le curé informa donc à son tour l'évêché de Versailles de la demande exprimée quant aux trois cercueils ; et ces nouvelles démarches n'ayant pas eu plus de réussite pour amener une solution, M. le curé d'Asnières présuma que les lois ou les règlements civils s'opposaient à de semblables inhumations dans les églises [1]. Ce qui le conduisit à faire les propositions suivantes : M. Vander Mersch ferait les démarches nécessaires auprès des autorités civiles, pour mettre la légalité de son côté, et se chargerait des frais, soit de translation et de service religieux, soit d'inhumation.

Les négociations s'étant compliquées de lenteurs et de difficultés, et M. Vander Mersch ne pouvant accepter les conditions qui lui étaient faites et s'imposer des charges plus ou moins considérables, relativement aux dépouilles mortelles de personnes qui lui étaient complétement

[1] On sait les formalités observées en France pour être autorisé à placer dans une église un monument funèbre. Il faut l'avis de l'évêque, l'arrêté du ministre donnant l'autorisation, la délibération du conseil de fabrique, les détails du monument, son plan, et la teneur de l'inscription.

Les saints pontifes seuls ont le privilége d'être ensevelis dans des monuments élevés au-dessus du sol, ainsi que cela se pratique dans la basilique vaticane, où les corps de personnages, de race même royale, tel que celui de Christine, reine de Suède, sont déposés sous terre. On fait exception néanmoins pour les monuments de riche structure en marbre, adhérents aux murs ou aux colonnes, surtout si les cadavres ne sont pas en lieu élevé. On a à ce sujet la réponse de la congrégation des évêques et des réguliers, du 13 octobre 1579, à l'évêque de Mantoue. (*Voy.* Ferraris, *Sépult.*)

En France, l'autorisation donnée par l'État de placer dans une église un monument funèbre n'implique pas celle d'y admettre à la sépulture. (Décret du 30 novembre 1809; et avis du comité de législation du 12 février 1841.)

D'après divers décrets des conciles tenus à Milan sous saint Charles, les caveaux où sont déposés les morts doivent être en dehors des marchepieds d'autel, et l'ouverture en doit être à la distance de 3 coudées. Si un tombeau se trouvait sous un autel ou sous son marchepied, il ne serait pas permis d'y faire des inhumations.

étrangères, on s'était vu forcé de déposer dans une salle de l'abbaye les trois cercueils abandonnés, qui furent respectés tant que M. J. Vander Mersch exploita lui-même son établissement. Mais lorsque le propriétaire de Royaumont eut loué à d'autres l'exploitation industrielle de l'abbaye, on ne put répondre de l'exactitude de l'universalité des ouvriers pour observer les convenances envers les cendres des morts, et il y eut à l'égard des cercueils de regrettables profanations. Ces irrévérences coupables à tous égards révoltèrent le neveu du propriétaire de Royaumont, M. Charles Vander Mersch, archéologue d'instinct, dévoué comme un fils à Royaumont, lequel imagina de tourner ses idées vers Cambrai, où il connaissait M. Bernard, vicaire général de Mgr l'archevêque : il l'entretint des affaires de Royaumont, espérant faire vibrer une corde de ce côté. Peut-être un dignitaire de l'Église se laisserait-il attendrir, et s'intéresserait-il à l'inhumation convenable des restes d'un évêque de Bayeux, de Mgr François-Armand de Lorraine. D'ailleurs on pouvait se persuader jusqu'à un certain point qu'on éveillerait quelque écho à Cambrai, lorsqu'un intérêt touchait Royaumont, par la raison qu'un archevêque de Cambrai du dix-huitième siècle avait été abbé commendataire de Royaumont. Mais Cambrai avait assez d'affaires sur son propre territoire pour ne pouvoir épouser les fardeaux du département de Seine-et-Oise. C'est ainsi que tous les efforts échouèrent pendant treize années ; voilà pourquoi le publiciste qui avait réclamé en 1843, pour réitérer ses vœux, reprit la plume en 1856. « Nous avons voulu savoir disait M. Poujoulat, ce que sont devenus les trois cercueils des princes de Lorraine que nous avions laissés à Royaumont ; mademoiselle Georgina Vander Mersch, fille du possesseur du lieu, dans une lettre où respirent le goût des vieux souvenirs et le respect des saintes ruines, nous apprend que les trois cercueils sont toujours à la même

place, et que des démarches répétées pour leur trouver un plus digne abri ont été vaines. C'est dans la chapelle ducale de Nancy que devraient reposer ces trois morts illustres; nous déplorons l'injurieux oubli auquel on condamne les restes d'un grand capitaine de notre pays, de ce Henri de Lorraine, tant de fois vainqueur des Espagnols. Puisque depuis treize ans ni la maison impériale d'Autriche, ni le gouvernement français n'ont rien fait à cet égard, nous osons exprimer le vœu que l'autorité épiscopale de Versailles prenne des mesures pour la translation des trois cercueils dans une église du voisinage où ces dépouilles sacrées seraient convenablement placées dans l'église d'Asnières, à l'ombre de l'autel et du monument même de Coysevox. Ces cercueils de princes chrétiens reposeraient au moins dans un lieu de prière et sous la garde de la religion [1]. »

On doit savoir gré au zèle si louable du neveu du propriétaire de Royaumont, à M. Charles Vander Mersch, d'avoir entrepris en faveur des trois cercueils une campagne nouvelle. Il fallait exciter l'intérêt du gouvernement, et faire un appel chaleureux au clergé de la localité; les figures avaient changé après un intervalle de treize ans. Ce n'était plus le même préfet de Nancy, plus le même préfet de Versailles, plus le même ministre de l'intérieur, plus le même curé d'Asnières-sur-Oise! Tout était donc à reprendre. Mais de quels obstacles ne parviennent point à triompher des hommes, comme l'honorable M. Charles Vander Mersch, lorsqu'ils joignent à une sollicitude ardente et infatigable cet amour des grandeurs historiques et ce respect patriotique du passé, qui donnent de l'enthousiasme et passionnent pour les beaux souvenirs? On était d'accord qu'il était souverainement indécent de laisser, pendant de si longues années, les cercueils de trois per-

[1] Page datée d'Écouen, juin 1856.

sonnages illustres exposés aux regards irrespectueux ou distraits de tous les visiteurs, au rez-de-chaussée d'un établissement industriel. Était-ce le lieu pour garder la cendre des morts? Une lueur d'espérance se leva, après les événements politiques de 1848; car on avait besoin de l'intervention des gouvernements, dans une transaction où les démarches des simples particuliers étaient insuffisantes. La France voyait le gouvernement de Napoléon III s'annoncer, dès son inauguration, par cette exceptionnelle activité dont les années subséquentes n'ont pas ralenti l'ardeur; il venait, disait-il, relever tous les nobles sentiments du pays. Ne pouvait-on pas, sans témérité, compter qu'on serait moins sourd aux réclamations de Royaumont? On pensa que la parenté, quoique éloignée, des princes de Lorraine avec Napoléon II, du côté maternel, et avec la famille impériale d'Autriche, serait un titre qui trouverait peut-être le gouvernement nouveau moins indifférent que les précédents gouvernements.

L'affaire était passée en des mains fermes et dévouées. M. Charles Vander Mersch, que l'insuccès des précédentes tentatives ne rebutait point, réitéra donc ses instances sous le nouvel empire, en même temps qu'il adressait une nouvelle requête au curé nouveau, récemment mis à la tête de la paroisse d'Asnières (M. Masson), en lui transmettant les documents nécessaires pour l'éclairer sur la question[1].

[1] Il lui déclarait, par une lettre, l'inutilité des premieres démarches faites auprès d'un des curés précédents, et le priait, en même temps, de faire cesser l'état présent des choses, ne serait-ce qu'à titre de charité. « Maintenant, disait M. Ch. Vander Mersch, que tout tend à rentrer dans le bon ordre, personne n'est mieux placé que vous, monsieur le curé, pour faire valoir auprès du ministre de l'intérieur les raisons de convenance qui militent dans cette affaire. Mgr l'évêque de Versailles vous appuierait à cet effet auprès du préfet; et même en informant l'ambassade d'Autriche, à Paris, il est à croire qu'elle interviendrait dans les frais; ce qui me le fait penser, c'est que sous la restauration, la famille impériale d'Autriche a fait réunir, dans une des églises de Nancy, tout ce qu'il y avait d'épars de ses ancêtres. Comment ne prendrait-elle pas un intérêt efficace aux

Lorsqu'on a une chevaleresque ténacité dans le désintéressement et dans le culte des choses historiques, on mérite que tôt ou tard le génie austère qui préside à l'archéologie et aux égards dus à la cendre des morts, vous devienne enfin propice. Seize ou dix-sept années après la découverte des trois cercueils, M. Charles Vander Mersch rencontrait à Paris l'ancien maire de Valenciennes, alors préfet de la Meurthe, M. Langlé, qu'il avait l'honneur de connaître; il lui fit part de l'invention des trois cercueils de Royaumont, des hauts personnages dont ils renfermaient les restes mortels, et des liens qui rattachaient ces illustres défunts à Nancy, capitale de la Lorraine; il dit l'état d'abandon regrettable dans lequel ils se trouvaient. Ce jour-là justement, la cause de Royaumont était gagnée ; le préfet, que cette communication ne trouva pas indifférent, demanda une petite notice sur les cercueils et quelques notions biographiques sur ces princes de Lorraine qui avaient été ensevelis à Royaumont; ce que l'honorable M. Charles Vander Mersch s'empressa de transmettre peu de temps après à M. le préfet de Nancy[1].

cercueils de Royaumont? Je pense, ajoutait M. Charles Vander Mersch, que de la part de M. Joseph Vander Mersch, mon oncle, vous ne rencontrerez point de difficulté. Il ne refusera point de se dessaisir de ces dépouilles mortelles si respectables ; et, en ce qui me concerne, je serai heureux, si je puis contribuer, en quoi que ce soit, à leur faire occuper la place qui leur revient soit au-dessous de leur mausolée dans l'église paroissiale d'Asnières, soit ailleurs... » (Lettre de M. Ch. Vander Mersch, du 24 septembre 1852.)

[1] Afin d'intéresser la ville de Nancy et en même temps le préfet du département à l'inhumation des trois cercueils, l'honorable correspondant de M. Langlé ne négligeait d'évoquer aucune des considérations que réveillait le souvenir des trois princes lorrains. Le comte d'Harcourt, en sa qualité de général distingué du dix-septième siècle, avait rendu des services à la France ; M. Charles Vander Mersch rappelait un article de la *Biographie ancienne et moderne*, par une Société de gens de lettres, imprimée en 1817, tome XIX, f° 401, dans lequel les titres de Henri d'Harcourt vis-à-vis de la France sont énumérés et expliqués. Une sorte de gratitude nationale parlait en faveur des trois cercueils abandonnés.

Quant à la Lorraine et à la ville de Nancy, il ne semblait pas possible qu'elles ne prissent un vif intérêt aux cercueils de trois princes qui leur appartenaient pour ainsi dire, bien que leur inhumation à Royaumont eût été

Le succès couronna la vigoureuse campagne poursuivie par M. Charles Vander Mersch, puisqu'en 1856, tous les obstacles tombaient devant les démarches combinées de l'oncle et de l'infatiguable neveu. L'empereur d'Autriche François-Joseph réclama les trois cercueils qu'on lui avait signalés et désira qu'on les déposât dans la *chapelle-ronde* de Nancy. M. Vander Mersch les remit, le 24 octobre 1856, à M. Masson, curé d'Asnières-sur-

une conséquence du traité de Montmartre, du 6 février 1662, qui déclarait les princes de Lorraine *princes du sang de France*. Et, pour ce qui est de l'Autriche et de l'empereur des Français, M. Vander Mersch indiquait les liens de sang et de race, et esquissait les généalogies de Claude, cinquième fils de René II, duc de Lorraine, qui vint s'établir en France et y épousa Antoinette de Bourbon, princesse du sang, en 1513; celle de François, le fils aîné de Claude, duquel sortit la branche des ducs de Guise; celle enfin de René de Lorraine, duc d'Elbeuf, sixième fils de Claude, et qui fut la tige de la branche des ducs d'Elbeuf-d'Harcourt-Armagnac. Il y avait à rappeler, pour intéresser l'Autriche, que François III, duc de Lorraine, descendant en ligne directe de René II, fut élu empereur d'Allemagne sous le nom de François I[er], en 1745; qu'il avait épousé Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, et fut père de la reine de France, Marie-Antoinette et des empereurs Joseph II, Léopold, et François II. On ajoutait que ce dernier, pére de l'impératrice Marie-Louise, était beau-père de l'empereur Napoléon I[er] et le grand-père de Napoléon II, roi de Rome; ce qui intéressait la maison impériale de France, aussi bien que l'Autriche, pour des raisons de parenté plus ou moins éloignée.

M. Charles Vander Mersch joignit à ces notices, adressées par la poste à M. Langlé, la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

« J'ai l'honneur de vous adresser la notice que vous avez bien voulu me demander dimanche chez M. Ledieu, au sujet des princes de Lorraine, inhumés à l'abbaye royale de Royaümont. Il serait heureux, monsieur le préfet, si, par vos réclamations, nous pouvions obtenir de faire cesser l'état d'abandon déplorable, dans lequel se trouvent les cendres de trois princes de la maison de Lorraine, dont les faits, les noms et l'origine devraient exciter l'intérêt de vos administrés.

« Je pense que mon oncle, M. Joseph Vander Mersch s'empresserait de tenir les trois cercueils à votre disposition, si vous les réclamiez, soit pour les faire transporter à Nancy, dans la chapelle des ducs de Lorraine, soit, si la dépense ne le permettait pas, pour les faire inhumer dans l'église d'Asnières-sur-Oise, au bas du tombeau érigé pour le prince Henri, comte d'Harcourt, et qu'on transporta à cette église vers 1791.

« Votre département, monsieur le préfet, la Lorraine et la ville de Nancy, sont intéressés à ce que l'on fasse auprès du gouvernement de l'empereur des réclamations à ce sujet.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Oise, qui célébra un service funèbre le lendemain à l'église paroissiale, auquel M. Joseph Vander Mersch assista avec toute sa famille. Sur la requête de M. Vander Mersch, l'ambassadeur d'Autriche, à Paris, agréa et approuva que ce serait la mission naturelle de M. le curé d'Asnières-sur-Oise, d'accompagner lui-même, quelques jours après, les dépouilles mortelles à Nancy. Enfin pour clore toutes les négociations, voici la lettre que M. Joseph Vander Mersch recevait de M. de Hubner, ambassadeur d'Autriche :

« Paris le 30 novembre 1857.

« Monsieur,

« Lors de la translation, dans la chapelle sépulcrale de Nancy, des dépouilles mortelles des trois princes de la maison de Lorraine, dont les cercueils avaient été exhumés en 1843 à Royaumont, je me suis fait un devoir de donner connaissance à mon gouvernement de la part si large et si honorable qui vous revient dans la découverte et dans la conservation des restes précieux des illustres ancêtres de la famille impériale. L'Empereur, mon auguste maître, ayant appris que c'est dans votre propriété que les trois cercueils ont été retrouvés, et par vos soins qu'ils ont été religieusement protégés contre la profanation et l'intempérie des saisons, a daigné me charger, monsieur, de vous témoigner sa vive reconnaissance. Je me félicite particulièrement d'avoir à vous transmettre ce témoignage de la haute satisfaction de Sa Majesté impériale, et j'ai l'honneur, en m'acquittant d'une mission aussi agréable pour moi, de vous offrir, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *L'ambassadeur d'Autriche*,

« (*Signé*) Baron DE HUBNER[1]. »

[1] Pièce conservée dans les papiers de la famille de M. Joseph Vander Mersch.

M. Joseph Vander Mersch ne fut pas seulement l'organisateur du classement des anciens objets qui avaient formé la richesse matérielle de l'abbaye de Royaumont; il fut en second lieu l'instigateur de tout un mouvement de sympathies qui se prononça en faveur des ruines du monastère de saint Louis. Royaumont devint, de 1815 à 1860, un centre d'où rayonnèrent des attractions vers une circonférence qui atteignait Précy, Creil, Mello, Chantilly, Boran, Beaumont, Asnières, Luzarches, et même Paris; et ensuite la circonférence répercutait à son tour vers Royaumont des aspirations, des regrets, et des vœux pour la renaissance de l'antique abbaye. De 1815 à 1832, ce fut une société spéciale qui visitait le châtelain de Royaumont. Autre fut la société qui se trouva attirée à Royaumont, de 1832 à 1842, lorsque M. Joseph Vander Mersch eut vendu en 1832 à M. le marquis de Bellissens la maison abbatiale, le parc et le grand potager; Royaumont fut fréquenté par la fine fleur du faubourg Saint-Germain. A partir de 1842, eut lieu une nouvelle phase; c'était un nouveau monde, une fraction de cette société aimable, spirituelle et scientifique qui, plus initiée aux choses de l'art et enveloppée dans ce goût des études historiques dont la passion a gagné le dix-neuvième siècle, contribua puissamment à poser la question de la reconstitution de l'abbaye sur son ancien pied. Action à proximité, action à distance : tel fut le double rayonnement des habitants de Royaumont pendant la période des Vander Mersch. On n'a qu'à parcourir autour de l'abbaye un cercle géographique, et l'on retrouve l'itinéraire des influences qui furent mises en jeu pour rendre notoires les ruines de Royaumont, intéressantes par elles-mêmes.

Un des voisins les plus rapprochés de M. Joseph Vander Mersch était le maréchal Moncey, duc de Conegliano, qui occupait le château de Baillon depuis 1803. On voit

encore au frontispice les armes des Conegliano[1], avec une inscription[2]. De tels voisinages sont une bonne fortune. Le duc de Conegliano était une glorieuse épée de notre pays, et un beau caractère. Le guerrier qui s'était distingué dans les guerres d'Italie, dans celle d'Espagne de 1808, avait su en 1815 refuser la présidence du conseil de guerre auquel le maréchal Ney devait être déféré; sa fille, madame la duchesse de Conegliano, trop tôt enlevée à sa famille et à ses amis, faisait revivre à Baillon la simplicité affable et les qualités affectueuses de la reine Hortense; mais cette tradition n'y est pas morte. Fille et arrière-petite-fille se sont passé de main en main ce qu'il y avait de solide, de généreux et de bienveillant dans le chef de la maison de Conegliano; aucun des hôtes du château de Baillon n'aurait manqué de payer un tribut de regret aux décombres de l'édifice de saint Louis[3].

Il n'est pas nécessaire de trop étendre le cercle territorial autour de Royaumont pour s'apercevoir que plus on avançait dans le cœur du dix-neuvième siècle, plus l'esprit public se modifiait. Précy, Coye, Boran, Luzarches, Beaumont, etc., rejetaient chaque jour les idées étroites de la fin du dix-huitième siècle. On renonçait à ce crétinisme politique qui n'avait voulu rien voir dans le passé

[1] Les armes de Conegliano (duché créé en 1809) sont : *d'azur à une main d'or, mouvante d'une aile d'argent et tenant une épée du même*. (Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, année 1858, p. 91.)

[2] On lit au haut de la façade ces mots : « Le château de Baillon a été donné par l'empereur Napoléon au maréchal duc de Conegliano. »

[3] Les eaux du canal, qui jouent un si grand rôle dans le domaine de Baillon, sont celles de la nouvelle Thève, venant artificiellement des étangs de Comelle; ce sont ces mêmes eaux qui, depuis le temps de la reine Blanche, vont de Baillon à Royaumont. Les eaux ne touchent le château que latéralement au midi et au nord. On comprend combien, dans ses vieux jours, le maréchal Moncey, devenu gouverneur des Invalides, devait aimer, surtout pendant les chaleurs d'été, ce frais séjour de Baillon, où des eaux limpides, après s'être séparées en deux branches de canaux à l'est du château, viennent se rapprocher à l'ouest derrière l'habitation, pour former trois îles et confondre enfin leurs flots rapides et bruyants, qu'aiment et sillonnent d'intrépides nageurs, ces prosaïques canards poétisés par Tœpfer.

de la France, rien avant 1789 « qui élevât le cœur, qui raffermît l'âme, qui rattachât à l'œuvre de sa grande émancipation l'infatigable effort des esprits pendant plusieurs siècles, » comme si avant 1789 la France n'avait pas d'aïeux dans ses magistrats, dans ses soldats, dans ses prêtres, dans ses écrivains, dans ses poëtes, dans ses ouvriers, dans ses novateurs, dans ses inventeurs ; comme si la royauté française n'était pas née des entrailles mêmes du sol français ; « comme si le clergé, les parlements, les écrivains, les bourgeois, le peuple entier ne s'était occupé pendant des siècles qu'à construire et à réparer une Babel de la tyrannie [1]. » On revenait de ces stupidités injustes; les états de service de l'ancienne France étaient avoués; et l'on voyait le vieux Royaumont acquérir d'année en année plus de prestige, et ses ruines exciter de plus en plus les sympathies, à mesure que la figure de saint Louis était plus dégagée par les investigations historiques.

Chantilly avait retrouvé ses Condé [2]. La seigneurie de Précy s'était émiettée pour renaître sous de nouvelles formes [3]. Creil montrait ses ruines [4]; Gouvieux [5],

[1] *Voy.* d'exactes réflexions de M. Cuvillier-Fleury sur le livre de M. Quinet relatif à la révolution.

[2] Le prince de Condé, chef de l'armée des émigrés, rentra en France, le 3 mai 1814, et, par là même, en possession du domaine délabré de ses pères; il y reçut la visite du czar Alexandre. La pluie, pénétrant à travers la galerie, il fallut apporter des parapluies. Louis XVIII le nomma colonel général de l'infanterie. Il mourut en 1818. — Le duc de Bourbon, né du mariage du prince Louis-Joseph et de la princesse de Rohan-Soubise, se montra, à son retour en France, avec sa nature indolente, ne s'occupant que de chasse. La baronne de Feuchère fut puissante sur son cœur. Il mourut après la révolution de juillet. Chantilly passa au duc d'Aumale. Il fut acheté, en 1852, par deux banquiers de Londres. La pelouse de Chantilly sert aujourd'hui pour les courses de chevaux.

[3] La seigneurie de Précy fut vendue, en 1782, à M. d'Avrange d'Haugeranville. Les créanciers de celui-ci l'ont aliénée, par petites portions, dans les dernières années de la Restauration.

[4] La forteresse de Creil, devenue la propriété du prince de Condé, fut vendue, peu avant la révolution, à charge de démolition, et démolie effectivement en 1780. Il n'en reste qu'une tour tronquée et un pan de muraille

[5] Gouvieux occupe une grande partie du plateau inférieur et sablonneux sur lequel est assise la forêt du Lys. On parle ici de son territoire (Gouvia-

Coye[1], se lançaient dans le mouvement industriel, Beaumont modernisait sa physionomie féodale[2], tandis que la vieille et fière cité de Luzarches[3] abritait à ses portes dans

cum, *Gouverium*); des pentes escarpées joignent les plateaux supérieur et inférieur. Voilà pour la commune.

Le bourg considérable de Gouvieux, bien bâti, à rues larges et pavées, est assis sur le plateau inférieur, ayant la Nonette à droite.

L'église paroissiale de Gouvieux, refaite en 1771, offre encore des restes d'architecture à ogive. Il y avait aussi une chapelle de Saint-Germer, à laquelle nommait l'abbé de Saint-Denis, et qu'on a démolie. Gouvieux avait en outre une maladrerie.

Au-dessus du hameau des Carrières, sur le promontoire élevé qui sépare la Nonette de l'Oise, est l'emplacement connu sous le nom de Camp de César, dont la description a été insérée, par M. de Fontenu, dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions, t. X, p. 431. Ce camp offre une surface triangulaire, à bords irréguliers; les côtés parallèles aux deux rivières sont très-escarpés, prolongés d'environ 1,200 mètres; le côté de l'ouest, adossé au village des Carrières, n'a pas plus de 600 mètres de développement. Tout le périmètre est garni d'un rempart en terre et moellons, élevé de 6 à 8 mètres, généralement bien conservé. Le côté étroit, où était sans doute la tête du camp, offre trois larges ouvertures ou entrées, représentant probablement la porte prétorienne et les deux portes principales par lesquelles on pénétrait hors de l'enceinte. L'extrémité angulaire était couverte par un fort épaulement dont les restes subsistent encore; le centre du plateau est plus élevé que le rempart; un puits très-profond, aujourd'hui comblé, était percé à cette sommité. Selon la tradition locale, Jules César a campé dans ce lieu, lorsqu'il pénétra dans le pays des Bellovaques.

La forêt du Lys occupe presque tout le territoire de l'ancienne commune du Lys, une partie de la Morlaye et de Gouvieux. Elle fut replantée en 1719.

[1] Le prince de Condé céda le château, en 1787, pour le convertir en usine. Il le vendit au sieur Mandron, conseiller au Châtelet. Les sieurs Berge, Collin, Albert, Rougemont et Sagnel en furent successivement propriétaires. MM. Rougemont et Sagnel le vendirent, en 1820, à M. Andryane, propriétaire actuel. C'est une filature de coton; tisseranderie.

[2] Beaumont a toujours sa situation pittoresque; ville charmante, dont les pacifiques habitants ne souffriraient plus cependant qu'on les jetât dans l'Oise, ainsi que le firent les Bourguignons, en 1417, quand ils s'emparèrent de la ville. Sa station de chemin de fer lui amène nombre de visiteurs. Le château de Nointel, près Beaumont, est aux Béjau. Le comté de Beaumont a l'honneur d'avoir pour historien un des membres distingués de l'École des chartes, M. Douet d'Arcq.

[3] L'historien de Luzarches (M. Alexandre Hahn) nous semble prêt aussi à publier les annales de cette cité intéressante, qui a joué un rôle, que les rois pratiquèrent, qui plaît par son site et par ses souvenirs, et dont la campagne charmait si fort Jean-Jacques Rousseau. Les environs de la petite ville de Luzarches ont dû être, dans l'antiquité romaine, couverts de villas et de maisons de campagne. L'une des semaines de décembre 1866, des laboureurs ont mis à découvert avec leur charrue les débris d'un pot qu'ils venaient de casser, contenant trois cent cinquante médailles en bronze,

le tranquille isolement de l'abbaye d'Hérivaux [1], au fond d'un vallon solitaire, les loisirs de l'un de nos plus grands publicistes, de Benjamin Constant. Benjamin Constant écrivait sur l'innéité du sentiment religieux des morceaux d'une éloquence immortelle. Les poëtes venaient s'inspirer aussi dans les lieux où Benjamin Constant poursuivait ses fortes élucubrations. C'est là qu'Eugène Sue plaçait, au sortir de la forêt, près d'Hérivaux, dans une petite masure isolée, des scènes de ses romans, de ces épisodes qu'il donnait en pâture au sensualisme de son temps [2], au moment où Benjamin Constant affirmait le spiritualisme et l'idée religieuse. Toutefois, bien qu'on n'ait pas peut-être aujourd'hui pour opposer aux récents matérialistes de plus brillantes et de plus irrésistibles pages que celles de cet écrivain, Benjamin Constant n'a pas servi la cause de l'orthodoxie théologique ou philosophique. Il est resté en chemin à la station inhospitalière du déisme. Mentionnons enfin la localité de Noisy-sur-Oise qui offre encore les ruines de l'établissement qu'y avaient les moines de l'abbaye du Val, près Pontoise, et les traces d'un port sur l'Oise où ils embarquaient leurs vins (ils avaient un pressoir à Noisy.)

Tel fut le prestige, croissant d'année en année, des ruines de Royaumont, qu'on pourrait dresser une longue liste des innombrables personnages qui vinrent, par suite d'initiatives bien diverses, payer leur tribut de sympathie

moyen module. On a reconnu parmi ces médailles ou monnaies, des Antonins, des Faustine, des Marc Aurèle, des Lucius Verus, des Lucille, des Commode, des Crespine, des Vespasien, des Alexandre Sévère, des Domitien, etc., ce qui ferait supposer qu'elles ont été enfouies dans les premiers temps de l'invasion des peuplades du nord de l'Europe dans les Gaules. (Extrait du journal *le Monde*, du 4 janvier 1867.)

[1] L'abbaye d'Hérivaux était réunie au prieuré d'Ermenonville. Le capitaine de Girardin, vicomte d'Ermenonville, soutint chaudement, à Senlis, en 1789, les intérêts du tiers-état. Au lieu de prendre rang parmi la noblesse, il avait comparu parmi le tiers-état, espérant sans doute être nommé député de ce dernier.

[2] Il s'agit, dit-on, du roman de *Mathilde*, dont une scène émouvante se passerait à l'abbaye d'Hérivaux.

douloureuse à la chute de l'antique abbaye de saint Louis. Les uns étaient attirés par la beauté du paysage; pour d'autres le bruit de l'ancienne célébrité de Royaumont était venu jusqu'à eux; ceux-ci n'avaient voulu que se rendre à une invitation transitoire de l'amitié, et passer une saison de campagne dans les charmants cottages établis par M. Vander Mersch; mais bientôt ils y fixaient leur tente d'une manière prolongée et permanente, obéissant à une attraction dont ils ne se rendaient pas compte. Tous en définitive, d'une manière indirecte, et sans en avoir conscience, protestaient, sinon en parole, du moins par la sympathie de l'âme contre la destruction de l'abbaye de Royaumont, et donnaient du retentissement à la cause de sa renaissance. Tous se ralliant autour de la famille Vander Mersch aidaient à la transformation progressive de l'établissement de saint Louis; hommes d'État, artistes, maréchaux, savants, chefs de famille, jeunes hommes, jeunes filles, ducs, peintres, poëtes, musiciens, industriels, tous se sont succédé pendant un demi-siècle comme une procession de pèlerins; nommons les ducs de la Trémouille, de Conegliano, de Massa, de Valmy, d'Otrante; les princesses de Béthune, de Beauffremont; Horace Vernet; de Triqueti; Arsène Houssaye; Ciceri; Zimmermann; madame Damoreau; Eugène Sue; de Viel-Castel; les demoiselles Rosalès; la baronne Molitor; les dames Robin, de l'île Bourbon; Casimir Périer, l'un des premiers ministres de Louis-Philippe; ses frères; son fils, Paul Périer; le marquis de Pastoret; le maréchal Gérard; la veuve du général de Bracq; dom Miguel; le P. Lacordaire; M. de Montalembert; M. Thiers; Halévy; les de Maillé, de Périgord; les princes Soutzo, Labanoff, Galitzin, de Beauvau, de Craon; le duc d'Harcourt; M. Emile Pereire fils; Émile de Girardin; M. de la Cour; M. et madame Armand Lefeb vre; M. et madame Lavau; le comte d'Apponyi; le comte Paul Berthier; madame et M. Ledieu, directeur du mont-

de-piété; M. Poujoulat; le comte de la Bouillerie, évêque de Carcassonne; l'abbé de Roquefeuil, vicaire de Saint-Roch; l'abbé Hurel, l'un des éloquents orateurs de la Madeleine; le vicomte d'Arlincourt; le vicomte Walsh, auteur des *Lettres vendéennes*; M. Tézard; le comte de Falloux; M. de Beaufort d'Hautpoul, qui commanda l'expédition de Syrie. les comtesses César Berthier et Paul Berthier; le marquis de Villeneuve; madame Paul Périer; M. et madame Pital; la chanoinesse d'Espinola; la marquise de Barbantane; le pianiste Dargenton; M. et madame de Chabert; le marquis de Bellissens; la comtesse de Mauléon; M. Camille Robin; le comte de Gabriac; madame Taiteau; M. et mesdames Pognon; madame de l'Étang; madame Stuart; M. et madame Schlessinger; M. Gisquet, ancien préfet de police; le peintre Chouitre; M. et madame Langdale; M. Impey; M. Masson; mesdemoiselles Masson; miss Clarck; MM. Albert et Édouard de Traz; le baron Pierrelot; M. et madame Ernest Chabrier; M. Froidure; madame Gould; madame Andryane; M. et madame Delchet; M. et madame de Sancy; le baron Molitor; M. Troyer d'Aufkirchen; M. et madame Gérard; le vicomte de la Noue; madame Pouyer; le baron Cuvier; M. et madame Chollet; madame Getting; M. G. Borda; madame Pesson; mesdames de S. Bresson; le comte A. Berthier, officier aux guides; M. Andryane, compagnon de Silvio Pellico; M. Maurice Pouyer, officier de marine; M. et madame Schmid, M. et madame Vallée; M. de Saint-Cricq; MM. Charles et Théodore Robin; M. et madame Cluzeret; la comtesse de Mesnard; le marquis et la marquise de Conegliano; la marquise de Lagrange; mesdames Cominet et Vatebled; M. Alex. Hahn; M. Gaillard; M. Guy; M. Lecouturier; madame Bretonville; M. et madame de Béhaine; M. et madame Aug. Chevallier, etc.

Outre le village de Royaumont construit avec les débris de la basilique abbatiale, on éleva, pendant la restauration et sous Louis-Philippe, différents pavillons où, des

familles de Paris, attirées par l'antique prestige de Royaumont, vinrent chercher une tente pour séjourner d'une manière prolongée, et se nourrir du souvenir de saint Louis[1]. Des artistes y ont composé des tableaux de genre qui ont eu aux expositions un succès mérité. Et, ce qui est instructif, c'est que l'agglomération d'une population élégante amena une conclusion religieuse par la loi des réactions et des contre-poids. Ainsi, lorsque le goût des distractions mondaines vint à prédominer dans les villas construites dans l'enceinte du mur de clôture de l'abbaye, on put croire, un instant, que tout souvenir de l'antique Royaumont allait s'effacer et disparaître sous un épais

[1] Ces pavillons séparés et isolés, construits dans l'enceinte du vieux mur, et, comme sous la protection de l'abbaye, ont abrité pendant une vingtaine d'années, depuis 1840 jusqu'en ces derniers temps, d'honorables familles dont il suffit de rappeler quelques-uns des noms: le savant orientaliste, M. Troyer d'Aufkirchen; le vicomte de la Noue, la vicomtesse de la Noue, née de de la Baume; la famille du comte Paul Berthier, neveu du prince de Wagram. Nous ne pouvons oublier ces figures dont quelques-unes ont déjà été touchées par la mort. Nul ne pratiquait l'hospitalité avec plus de courtoisie que la famille de M. Troyer d'Aufkirchen. Autrichien d'origine, officier d'état-major autrichien, à vingt ans, M. Troyer assistait, en 1792, au siége et au bombardement de Lille avec 15,000 hommes. Emmené par lord Bentink dans les Indes, il était devenu professeur de fortifications à Calcutta. Rentré depuis trente ans en France, dont il aimait les idées et le caractère national, il charmait ses amis par des connaissances variées et immenses, dans la philosophie, les langues et les littératures italienne, française, allemande et anglaise; le sanscrit lui était familier. Il était apte à donner des lumières sur les deux rédactions des écritures bouddhiques, sur la rédaction du nord écrite en sanscrit, origine des traductions thibétaines, mongoles, et sur la rédaction plus importante du sud, écrite primitivement en pali. Nous nous plaisons à payer un tribut de souvenir à son excellente compagne, femme de vertu, qui faisait briller son christianisme par sa charité, et dont la mémoire vit dans le cœur des pauvres, comme elle est impérissable dans le souvenir de ses amis. Cette maison était un centre aimable où, depuis un quart de siècle, des familles anglaises et françaises avaient l'habitude de se grouper avec une fidélité qui prouve le savoir-vivre, la généreuse cordialité, les ressources d'esprit, de cœur et de société des maîtres et des maîtresses de la maison. Les relations intimes pratiquées, pendant l'hiver, à Paris, se continuaient pendant la saison d'été, à la campagne, grâces aux frais ombrages de l'antique abbaye de Royaumont. Ces centres de société disparaissent de jour en jour. On trouvait dans ces agglomérations, les élégances du monde poli, les faciles communications qui tempèrent les rudes nécessités des rapports officiels toujours refroidis par l'étiquette. Cette vie de famille, moitié parisienne, moitié rurale: parisienne sans imposer la représentation

nuage de tourbillon profane. Le contraire arriva. On raconte, il est vrai, que l'un des propriétaires de Royaumont recevait, du temps de Louis-Philippe, la fleur de l'aristocratie, de la diplomatie, des lettres et des arts[1], qu'il donnait des fêtes splendides et faisait jouer la comédie dans des locaux de l'abbaye que l'on mettait à sa disposition, mais cependant, jamais dans d'anciennes chapelles ou lieux saints, comme l'imprimèrent quelques feuilletonnistes maladroits, qui blessèrent fort les scrupules religieux du noble propriétaire. Il est certain toutefois qu'il y eut un local où l'on fit un peu d'architecture et qui devint un théâtre proprement dit; il était situé à côté de

et les toilettes de la capitale; rurale, mais alliant à la simplicité de la campagne les ressources qu'ont naturellement avec elles des personnes cultivées, distinguées et façonnées à tout ce qui est raisonnable et vrai dans la civilisation; cette vie de famille faisait, des six mois de villégiature passés à Royaumont pendant l'intérim entre les moines d'autrefois et les nouveaux religieux, une vie parfaitement originale, et d'un charme dont il est impossible de donner l'idée, parce qu'il n'existe aucun terme, aucune analogie pour établir une comparaison.

On distinguait encore, à la suite des *cottages* habités par les familles Troyer, de la Noue, les *villas* ou *cottages* occupés par les familles Schmid, Delchet, Froidure; ainsi que les *cottages* du directeur général du *mont-de-piété* de Paris, M. Ledieu, ceux aussi du peintre Schlessinger, de M. Charles Vander Mersch, de sa fille, et de la famille de M. Paul Périer. On ne pourrait désigner ces habitations du nom de cottage, si ce mot anglais ne représentait pas tout à la fois une résidence où l'on allie le côté poétique de l'existence agreste et toutes les élégances avec les ressources matérielles qu'offrent les habitations urbaines. Royaumont n'était pas un séjour ressemblant à celui des établissements de bains de mer ou d'eaux thermales, parce qu'il n'avait pas les assujettissements et la servitude qu'imposent les convenances de la vie en commun; la vie de Royaumont n'était pas la vie publique; chaque famille, franchissant le seuil de son habitation, n'avait à traverser ni rue, ni grande route, ni bourg, ni village; on était immédiatement en pleine forêt. Et cependant, bien loin que Royaumont fût l'isolement et le désert, chaque famille, tout en conservant une liberté entière, avec l'indépendance de la vie solitaire, trouvait, quand elle voulait, la compagnie et la société. Situation unique et incomparable, où la présence de plusieurs personnes, ayant de l'esprit et de l'usage, apportait, au milieu des bois, tous les avantages de la civilisation, sans détruire le doux agrément de la vie de campagne, et sans nuire au religieux repos d'un séjour consacré par saint Louis.

[1] Il n'y a aucune indiscrétion à livrer à la publicité une lettre, datée de Royaumont (1844 ou 45), le 25 septembre; la veuve si spirituelle du général comte C. B., ancien gouverneur de Naples, sous le premier empire, belle sœur du maréchal B., prince de W., traçait, dans une lettre, un aperçu du

l'ancienne salle capitulaire des moines, dans un espace qui était le passage du R. P. abbé pour entrer à l'abbaye; la transition qui faisait servir de théâtre ce qui avait été le domicile de religieux bernardins, était, on en convient, assez brusque. M. de Flotow écrivit pour Royaumont les premières partitions qu'il fit représenter en France. C'est au cloître de Royaumont qu'on a pris l'idée des décorations qui servirent pour le célèbre opéra de Meyerbeer, *Robert le Diable*. Mais, par la loi des réactions, dont il a été parlé plus haut et qui règne sur le monde moral,

Royaumont profane d'alors : « Est-ce parce que, depuis près de trois mois, je parcours les ruines d'un vieux monastère, que j'aime à causer avec les revenants...? Je crois deviner que cette causerie, en réponse à vos souvenirs, me sied à merveille.

« Royaumont a perdu de son sel; tous les joyeux plaisirs du matin et du soir ont disparu. Pour la jeunesse, ç'a été un feu d'artifice, duquel se sont échappées quelques fusées, qui ne sont pas perdues pour tout le monde. Mais à mon âge, il faut être comme les moutons de M. de Moncrif, c'est-à-dire savoir paître partout. D'ailleurs nous sommes très-bien partagés; l'abbaye est toujours là; et ce qui la compose est, comme vous savez, un quotidien très-désirable; le pavillon (abbatial) est très-habité; mais on vous tâte le pouls, avant de vous permettre de franchir les vingt-cinq marches; enfin, on y arrive enveloppé d'une doublure imperméable à la contrainte qui vous domine, et l'on devient aimable. Baillon n'est plus une invitation, la châtelaine est charmante de procédés pour tout le monde. Tous les mardis, la duchesse de C... vous attend; tout son nombreux entourage la seconde à merveille. Madame A... a donné une splendide fête, à Coye, près des étangs : c'était un *salut* en musique, où nous étions tous conviés, puis un goûter, bal, puis souper. Enfin, on s'est dit : Voilà deux heures qui sonnent (de la nuit). « Le marquis arrive samedi avec une société dansante, dit-on; et ce qui vaut encore mieux, des projets pour les courses de Chantilly. Qui vivra, verra. Nous avons pour voisine, madame X..., excellente dame; nous nous recevons de temps en temps, chacune à notre tour; mais, comme Marthe, elle s'inquiète beaucoup. Le père et le fils vont très-souvent chez la duchesse; et la chasse y est à l'ordre du jour. Donc, nous voilà en automne, ce qui va me faire retourner à mon gîte : mais j'ai ici des enfants qui auront leur quantième, et j'aurai le mien. J'ai rarement des nouvelles d'Afrique; elles m'arrivent par ricochets; mais j'en aime les éclaboussures. Puis je sais que toute la besogne du régiment est à sa charge (M. le comte P. B..., son fils officier d'ordonnance du duc de Nemours, commandait un régiment de chasseurs en Afrique. Il fut tué dans l'affaire des Flittas). Je suis très-souffrante, depuis trois semaines. Mes forces s'en vont avec les hirondelles; il nous reste les guêpes · Dieu, dans sa miséricorde, permet que nous ne les rencontrions pas.

« Mon bon X..., ne perdez pas les lumières que vous a départies la Providence : j'aime à penser qu'à mon arrivée à Paris, vous ne vous servirez

ce caractère prononcé de mondanité, cette teinte si crûment profane, infligée à l'antique abbaye sanctifiée autrefois par la présence de saint Louis, ne furent pas sans exercer une salutaire influence, en donnant essor aux regrets, aux plaintes et doléances de toute sorte[1].

Un historien consciencieux et apprécié, le courageux collaborateur de la *Nouvelle collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France* depuis le treizième jusqu'au dix-huitième siècle, M. Poujoulat, personnifia excellement les longs regrets et les vœux de renaissance que les ruines de Royaumont avaient fait naître dans plus d'une âme d'élite. M. Poujoulat n'est pas seulement un érudit, il porte aussi en lui la flamme poétique, l'enthousiasme des nobles choses, le culte des grandeurs historiques, l'amour impartial du beau, dans quelque coin de terre qu'il se rencontre; il lui a suffi d'être amené devant les restes d'une abbaye que saint Louis avait créée et aimée. Il ne put contenir ses regrets, ses émotions, et il versa, dans un remarquable article[2] de journal, les idées et les vœux que Royaumont lui avait inspirés; il devint ainsi l'organe éloquent qui résumait cinquante annés de sym-

pas de microscope, pour reconnaître les visites faites à madame votre mère et à vous..... »

[1] La muse poétique s'y livrait aussi à des exercices profanes; on lit encore, à l'emplacement d'un *lavabo*, situé dans un creux du mur de l'église, près l'ancien escalier qui descendait du dortoir à l'église, ce vers écrit par un sentimental qui regrettait d'être trop sensible :

O vous, ruines paisibles,
Restes de Royaumont, que votre sort est doux!
Vous êtes insensibles :
Heureux qui peut l'être avec vous!

On chantait, vers 1818, une romance (imprimée avec musique), qu'on a voulu croire remontant au milieu du dix-huitième siècle, et dont voici une strophe :

A Royaumont, vers la plaine fertile,
Que l'Oise embellit de son cours,
Messire Arthur, dans son paisible asile
Vivait heureux, éloigné de la cour.

[2] Article paru en 1843, et reproduit dans un volume de M. Poujoulat intitulé : *Littérature contemporaine*, publié in-12, en 1856.

pathies vagues, d'espérances latentes, d'aspirations expresses ou simplement implicites pour un retour vers l'ancien état de choses; il se demandait si quelqu'un ne se rencontrerait pas, qui rendrait à leur destination primitive « cette vieille demeure du recueillement et de la prière, ces murs qui ont abrité tant de souffrances ignorées, d'où sont partis tant de pieux élans, et que l'aumône habitait comme une image de la Providence.»

Le savant collaborateur de M. Michaud ne soupçonnait pas, en 1843, que ce quelqu'un devait se rencontrer vingt ans après, et qu'un souffle de générosité méridionale, parti des rives de la Méditerranée, pousserait vers le nord un de ces nobles essaims que Dieu, quand il lui plaît, sait appeler, lancer et disperser aux quatre coins de l'horizon, pour ses mystérieux desseins. L'article qu'il consacra à Royaumont était plein de mélancolie; l'éloquent écrivain s'attristait sur la disparition continuelle de tant de monuments d'autrefois, qui étaient à la fois les témoins et l'expression d'un temps riche en inspirations fortes. Les vieux monuments religieux, disait-il, avaient particulièrement la puissance de vous intéresser, et il se hâtait de visiter les débris de Royaumont, qui n'étaient point encore devenus poussière. « Hâtons-nous de visiter ces murs où l'âme humaine a gardé de longs et d'énergiques rapports avec Dieu ! Allons respirer l'air de ces cloîtres pleins de l'absence de ceux qui respirent maintenant l'air des collines éternelles. » Il terminait sa plainte par un dernier accent de tristesse sur les vicissitudes et les transformations étonnantes de toutes choses; « les plantations du possesseur de Royaumont en ont fait, disait-il, un lieu charmant. Une élégante allée conduit au monastère. L'ancien petit parc des cénobites est devenu un grand parc avec des masses de fleurs, de beaux arbres et de belles eaux qui viennent des étangs de Comelle; un batelet glisse sur les flots tranquilles, et les dames du lieu s'y

promènent le soir, songeant parfois sans doute à l'enfance de saint Louis, à ses larmes paternelles au milieu des funérailles de sa jeune famille, songeant aussi aux révolutions qui ne laissent qu'un peu de terre et d'herbe à la place des vénérables basiliques, et changent en établissements industriels les vieilles demeures du recueillement et de la méditation. »

M. Poujoulat cependant n'avait pu taire les usages passablement profanes auxquels on avait condamné un fragment de l'abbaye, et il signalait ce point : « Sous peine d'être incomplet, dit-il, il me faut parler d'une profanation qu'a subie le monastère. Au rez-de-chaussée, des gens du monde ont élevé pour leur divertissement un petit théâtre de campagne; on y a joué, il y a quelques années, des comédies et des opéras. Ces lieux qui, durant cinq cents ans, avaient retenti des accents de la prière, ont été sans doute bien surpris d'entendre des couplets de vaudeville et des airs de *la Somnambule*. Au-dessus de la porte d'entrée du théâtre on a placé en guise d'ornement un petit ange avec ses longues ailes pliées, qu'on avait pris pour une Renommée; il suffit d'un coup d'œil pour reconnaître, dans cette figure du moyen âge, l'expression du recueillement catholique; je voudrais donc que le petit théâtre disparût du monastère, où que du moins, l'ange disparût de la porte d'entrée. »

Il est des sympathies en faveur de l'abbaye de Royaumont qui devaient infailliblement être réveillées par une autre voie, par celle de l'art; l'art devait aider à produire une révolution. La peinture, la gravure et la photographie exprimèrent à leur façon leurs doléances et leurs souhaits; car tout art est une langue et une parole; le dessin, l'éclat de la couleur, une page sculptée, une esquisse photographique intelligemment comprise et exécutée, ne sont pas autre chose qu'une manière différente, un mode varié pour rendre les idées qu'on aurait pu exprimer par la

parole ou par la plume; la peinture, le dessin, c'est le style en images, comme le style, chez les grands écrivains, est un vêtement aux plis harmonieux ou sévères dont ils habillent leurs pensées. On avait exécuté au dix-septième siècle des vues de l'abbaye royale de Notre-Dame de Royaumont; l'une d'elles, dédiée aux princes de Lorraine, représentait naturellement l'abbaye dans la totalité de ses constructions, telle qu'elle était à cette époque. Au temps de la prospérité et de la splendeur, les artistes, tels que Aveline, etc., ne se proposaient que de flatter les abbés commendataires, grands seigneurs de ces florissantes abbayes. Cent ans plus tard, lorsqu'en 1789 et 1790, Millin, du Muséum des antiques, fit graver à son tour, par les graveurs Allais et Desmaisons, quelques points de vue de notre abbaye bernardine, il voulait complaire à l'Assemblée constituante; son amour pour Royaumont pouvait être discuté; et Royaumont n'inspirait pas encore, quoique à son déclin et à la veille de sa chute, le sentiment d'une tristesse sympathique qu'on devait éprouver après le départ des moines que saint Louis y avait implantés.

Les vues et les dessins de Royaumont faits au dix-neuvième siècle devaient avoir un autre caractère et une autre portée. L'abbaye avait été mutilée dans un de ses plus chers morceaux, dans sa splendide église; et une tour restée debout, apparaissant toujours suspendue dans les airs avec sa masse imposante de pierre, et soutenant des arceaux à demi brisés, semble encore aujourd'hui tout à la fois et un reproche immortel au vandalisme de 1791 et de 1792, et un appel à la sympathie et aux regrets des nouvelles générations envers la basilique séculaire qui est tombée. Aussi, *le Magasin pittoresque*, cette grande collection qui a conquis depuis trente ans une véritable célébrité, s'empressait, dès la première année de sa fondation, de représenter aux yeux de ses lecteurs les ruines de Royaumont. L'artiste qui fut chargé de ce croquis fit

preuve de goût; il n'admit dans la composition de son dessin, que la vue isolée et solitaire de la tour, unique partie qui reste de cette immense église. Au pied de la tour, dont la tête semble plaintive et se lamente seule dans le ciel désert, on voit les chapiteaux d'une colonne couchée à terre, et quelques hautes plantes amies des ruines. C'est d'un bel effet; cela fait mieux rêver, que si on eût introduit dans la perspective, n'importe à quel plan, un aperçu du reste des édifices subsistants. Telle est l'impression qu'on ressent en ouvrant la collection du *Magasin pittoresque*, au numéro du 14 septembre 1835: un immense regret vous monte au cœur; on déplore qu'il se soit trouvé des mains pour oser renverser des œuvres d'art qu'avait élevées la main du génie. *Le Magasin pittoresque* ne dissimulait pas lui-même sa douleur et ses désirs : « Ce qui reste de cette antique abbaye et le fragment reproduit par notre gravure, font vivement regretter, disait-il, la destruction de ce monument de l'art gothique. »

L'édition de l'*Histoire de Paris*, de Dulaure, publiée en 1853, donna une vue des ruines de Royaumont qui était prise du cloître et qui, par son originalité, plaît et inspire le désir de connaître l'abbaye. Cette vue paraît préférable à une vue des ruines de l'abbaye célèbre de Melrose, en Écosse, qui fut insérée en 1860, dans un journal illustré de France[1]; les restes de l'abbaye cistercienne de Melrose, fondée ou rétablie par le roi David I[er], au douzième siècle, sur les rives de la Tweed, dans le Roxburghshire, imposent par leurs masses, par les vestiges considérables de magnificence architecturale et décorative, qu'on remarque dans plusieurs parties de l'église qui subsistent encore. Néanmoins, quelle supériorité ne trouve-t-on pas dans la vue des ruines de Royaumont, donnée par l'*Histoire de Paris*[2]! Elles ne sont pas aussi massives, mais on ne peut con-

[1] *Le Monde illustré*.
[2] *Hist. des environs de Paris*, édition illustrée de 1853, p. 241.

tester qu'elles ne soient plus poétiques. On a représenté les ruines de Royaumont, avec la particularité d'un clair de lune, à cause sans doute des affinités secrètes de l'astre de la nuit avec les tristesses humaines. A Melrose, les bandes intolérantes du chef des presbytériens, du célèbre Knox, inaugurant d'une façon singulière un culte soi-disant de réforme et de liberté, ne se firent pas scrupule d'incendier le monument monastique qui était l'une des curiosités voisines d'Édimbourg, voisines aussi du château d'Abbotsford, ancienne demeure de Walter Scott. Ce que les presbytériens détruisirent à Melrose par le feu, des Français le détruisirent à Royaumont par la mécanique. A Royaumont comme à Melrose, des lierres vigoureux s'étaient mêlés d'envahir des pans de muraille, avec cette différence, que l'on ne peut considérer sans être ému la vue des ruines de Royaumont, avec sa tour solitaire adossée, semble-t-il, à l'un des murs de l'antique basilique, qui subsiste encore jusqu'à une hauteur de 40 pieds, comme on le voit dans le cadre où la gravure de l'*Histoire de Paris* circonscrit les restes de notre abbaye; ces ruines, éclairées par la lumière nocturne, sont un véritable poëme de mélancolie et de larmes[1].

La photographie ne pouvait rester en arrière, et on l'a vue à son tour populariser l'intérêt qu'inspirait l'antique abbaye de saint Louis. Ne doit-on pas nommer ici les vues photographiques de Royaumont dues à un homme qui a porté dans l'art photographique sa pénétrante intelligence? Il appartenait à celui qui représenta, dans le journalisme, la Société française de photographie à l'occasion de l'Expo-

[1] On a, aux estampes de la Bibliothèque impériale, rue Richelieu, une lithographie de Delpech, représentant les ruines de Royaumont; par de là la tour on découvre le village.

Récemment, Royaumont a été photographié par des artistes de Gouvieux, de Beaumont et de Paris. On a une vue de Royaumont, par MM. Pégard et Thorigny. On a également photographié le château de la Reine Blanche, situé aux étangs de Comelle.

sition de 1855, de doter les amis des belles choses d'une page photographique sur Royaumont, qui fût à la hauteur d'une œuvre d'art. Le fils de l'ancien ministre Casimir Périer, M. Paul Périer, a payé son tribut de regrets à l'antique séjour des moines, en produisant des vues de Royaumont d'une délicatesse exquise. C'est lui surtout, qu'il faut « féliciter du goût avec lequel il avait choisi les motifs de ses trop rares épreuves[1]. »

M. Périer avait été chargé, en 1855, de présenter un compte rendu de l'Exposition universelle de photographie, et dans le travail imprimé qui parut dans le Bulletin de la Société française de photographie, où il parlait au nom collectif d'une corporation déjà puissante, il y avait telle ligne discrète qu'on put soupçonner à bon droit avoir été inspirée par les longs loisirs de la villégiature, à l'ombre des ruines de Royaumont. L'éloquent organe de la Société photographique française, qui était l'un des fervents habitués de Royaumont, ne cachait pas, entre toutes les catégories de l'art, ses sympathies et ses préférences pour l'œuvre du paysagiste, et il en donnait pour raison qu'il trouvait dans cette œuvre « un souvenir de ses promenades favorites; » il avait exposé antérieurement la puissance de la contemplation de la nature, de la vue des bois et des champs pour l'apaisement et la guérison des blessures et des tristesses de l'âme. Le littéraire rap-

[1] Les photographies de Royaumont, prises par M. Paul Périer, représentent : — la première : la porte qui, de l'église de Royaumont, communiquait avec le cloître ; — la deuxième : une vue du même objet, mais un peu plus oblique, de manière à faire voir les fragments qui restent du grand manteau ducal de Lorraine, lequel encadrait le mausolée d'Henri d'Harcourt ; — la troisième : le profil du bas côté de l'église de Royaumont, contre lequel le cloître est adossé; vue de l'est (côté du chœur à l'ouest; — la quatrième : le bâtiment où se trouvaient les cellules des moines (vue de profil) ; on y voit, dans la partie touchant à l'église, la petite fenêtre de la chambre qu'occupa saint Louis, ainsi que l'indication de l'escalier par où les moines descendaient de leurs dortoirs dans l'église ; — la cinquième : une vue, prise de la pièce d'eau, qui laisse voir le profil du logement du prieur, etc.

porteur de la Société photographique française fut reconnaissant envers Royaumont; il photographia, en libéral amateur, les campagnes, les ruines et l'abbaye de Royaumont; il ajoutait ainsi sa réclamation individuelle à la réclamation universelle.

Enfin, dans ces derniers temps, un autre ami des arts, M. Castellino, venait ajouter, à la plaidoirie de M. Périer, la plaidoirie de son talent. Il est vrai que ses vues se sont concentrées sur la partie moderne de Royaumont, surtout sur le palais florentin, occupé par M. Pitat. La vue de ces remarquables épreuves, d'une netteté si éblouissante et d'un art qui sait si bien choisir le point le plus convenable d'opération, fait vivement regretter que les travaux de M. Castellino ne se soient pas tournés du côté de la partie gothique de l'abbaye. L'antipathie pour le gothique n'a pas été la raison d'abstention de ce peintre amateur; on peut être partisan de l'art grec sans méconnaître les splendeurs architecturales du moyen âge, et M. Castellino l'a prouvé en exécutant une vue, mais une seule, de l'intérieur de l'abbaye. M. Castellino a donné une photographie du cloître de Royaumont, et cette œuvre seule suffirait pour réveiller l'engouement en faveur de l'abbaye fondée par saint Louis. Malgré les mutilations que le temps ou plutôt les hommes ont infligées au cloître de Royaumont, malgré la disparition de ses rosaces et de ses sculptures, combien néanmoins la photographie de M. Castellino donne une haute idée de ce cloître noble et pittoresque, et de l'effet produit par ces groupes de colonnettes, par leurs chapiteaux supportant de gracieuses arcatures ogivales, par ces voûtes que soutiennent d'élégantes nervures! Les vers du poëte reviennent inévitablement à la mémoire, en lisant les pages photographiques de MM. Paul Périer et Castellino :

O murs! ô créneaux! ô tourelles!
Lourds faisceaux de colonnes frêles!

Fiers châteaux, modestes couvents!
Cloîtres poudreux, salles antiques
Où gémissaient les saints cantiques!
Maison de Dieu! manoirs des rois!
Chapelles, donjons, monastères
Murs voilés de tant de mystères!

. . . .

Oui, je crois, quand je vous contemple,
Des héros entendre l'adieu;
Souvent dans les débris du temple,
Brille comme un rayon de Dieu [1].

Noble application du talent, que de venir peindre ces cloîtres, aujourd'hui silencieux, ces couvents qui sont « nés un jour d'un des plus prodigieux mouvements qui aient agité le monde, » ces asiles de la force ancienne, dont une fresque de Lorenzetti, au Campo Santo de Pise, représente si énergiquement les origines [2]. Ce ne devait pas être en vain que l'art remettait sous les yeux la mousse de ces murs de notre demeure claustrale, et cette tour de Royaumont, et les arcs de ce long cloître, et ces restes de murs de la basilique, chef-d'œuvre de Pierre de Montreuil. Après l'épuisement de la séve première, n'y aura-t-il point une séve nouvelle?

La réunion des sources éparses produit à la fin les grands fleuves, et le flot des sympathies pour l'ancien Royaumont allait grossissant. Boran, qui est assis au bord de l'Oise, semblait des plus aptes à attirer sur l'abbaye de saint Louis une nouvelle pitié. Boran, la patrie présumée de Vincent de Beauvais, l'une des gloires de Royaumont, ne pouvait rester indifférent dans le dix-neuvième siècle au sort de l'abbaye et à la question de sa renaissance; le passé était un gage pour le présent.

Boran, l'une des constellations du ciel de Royaumont,

[1] Victor Hugo.
[2] *Voy.* M. Charles de Mazade, sur *les Couvents d'Italie*.

ne conservait, au sortir de la révolution, que son château seigneurial et son église; le célèbre couvent de Saint-Martin-lez-Boran, avec lequel saint Louis avait négocié pour les premières acquisitions de Royaumont, n'existait plus; l'église et ses bâtiments claustraux furent démolis en 1793. Voici d'ailleurs les vicissitudes. Le château et la terre de Boran étaient possédés, au quinzième siècle, par une famille du nom de Caruel, et, à la fin du seizième, par la maison d'Étampes-Valençais, d'où elle vint à celle de la Chastre. L'un des fils de Jacques d'Étampes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur d'Hardencourt et de Boran, fut tenu sur les fonts de baptême, par Henri IV, le 15 décembre 1603[1]. Quant au monastère des religieuses de Boran, on croit qu'il fut fondé par les comtes de Beaumont. Marie de Saint-Pol, comtesse de Pembrock, fit une donation aux religieuses de Boran, en 1356[2]; et, six ans après, on rendait un arrêt contre l'abbé de Royaumont, en faveur des religieuses de Boran[3].

Le couvent de Boran, dont les revenus s'élevaient, en 1789, à 11,694 livres, avait eu, dans les siècles antérieurs, de cruelles épreuves[4]. Il était si pauvre à la fin du treizième siècle, que les religieuses étaient contraintes

[1] Boran appartenait, vers 670, à un seigneur appelé Ermentée. L'histoire de l'abbaye de Saint-Denis désigne Boran par le titre de *Villa Baudrinum super fluvium Hisaræ in pago Camliacensi*. Au huitième siècle, Boran est une dépendance de la grande seigneurie de Précy-sur-Oise. On mentionne, dans un titre de 1170, Pierre de Borrenc, dont les descendants s'établirent en Normandie. L'un d'eux, Thomas de Boran, accompagna Bertrand Du Guesclin et se distingua dans l'expédition contre Pierre le Cruel, roi de Castille (*Ann. du dép.*). P. Louvet, dans ses anciennes remarques sur *la Noblesse beauvaisine*, parle d'Estouray de Caruel, seigneur de Borrenc, portant d'or à un aigle de sable à deux têtes.

[2] *Archives de Beauvais*. Voir une pièce de 1356 et 1362.

[3] *Ibid.*

[4] On trouve, aux *Archives de Beauvais* (liasse A), une pièce de l'année 1232, portant ceci : « Moi, Marie, dite comtesse de Grandprés, je fais savoir à tous ceux qui ces présentes verront, que, comme il y avait un différend pour 100 sols parisis à payer annuellement et 60 livres parisis pour arré-

de mendier. Il fut plusieurs fois pillé et brûlé, pendant les désordres du quatorzième et du quinzième siècle. On sait que les habitants de Boran prirent une part active à l'*émeute du plat pays* ou *Jacquerie* du quatorzième siècle, et qu'ils obtinrent du régent, en janvier 1358, des lettres de pardon. Le monastère ne fut pas plus épargné du temps de la Ligue ; les sœurs ayant quitté la place, le seigneur de Persan s'en empara. Lorsque les religieuses y rentrèrent sous Louis XIII, par l'ordre de la justice, elles n'occupèrent que de petits bâtiments ; et ce ne fut que sous Louis XIV, qu'elles reprirent la possession entière de leur domaine. Mais, au dix-huitième siècle, d'autres démêlés attendaient les religieuses dans leurs rapports avec le château de Boran. La demeure seigneuriale de Boran, qui est un château antique, réparé dans le goût moderne, est au nord du village, entouré d'un parc étendu. Elle fut acquise avec sa terre, le 8 avril 1719, par la comtesse de Parabère. Or, en 1753, le monastère de Saint-Martin-lez-Boran avait à sa tête, comme prieure perpétuelle, une personne très-capable en administration, dame Madeleine-Catherine Tauxier de Valzibert[1] ; mais

rage...; ma sœur Jeanne, de pieuse mémoire, jadis comtesse de Beaumont, a légué et donné en aumône... J'ai donné en récompense de 100 sous aux susdites moniales, 3 arpens de pré, lesquels m'appartenaient, dans la prairie d'Asnières. »

[1] Les prieures de Saint-Martin-lez-Boran étaient : dame Étienne Levasseur, en 1740-1750; dame Tauxier de Valzibert, en 1751-1773; dame Marie de Gallard de Béarn, en 1774; dame Charlotte de Vienne était alors sœur dépositaire; dame Madeleine-Elisabeth-Delphine de Sabran, en 1780, jusqu'à la révolution. (*Archives de Beauvais*.)

D'après un acte de 1751, une acquisition de terrain fut négociée, entre madame Tauxier de Valzibert et l'abbé commendataire de Royaumont, Mgr Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Fleuri

En remontant au seizième siècle, on trouve dame Charlotte de Paris, prieure du prieuré de Boran, en 1596 et en 1611. Jacqueline avait été prieure en 1522; Perrine Balone, religieuse professe de l'abbaye du Paraclet, était, en 1573, prieure de Saint-Martin-de-Boran ; Catherine de Brie l'était en 1582; dame Françoise Tardieu était l'abbesse prieure en 1645; dame Françoise Audin, en 1659. Madame Catherine-Madeleine Tauxier de Valzibert fut en affaires, pour le couvent de Boran, avec le maréchal duc de Luxembourg. (Manuscrits de Beauvais.)

comment empêcher l'espèce humaine de se quereller? L'oisiveté, à défaut de raison positive, engendrerait la chicane. Les archives de l'Oise conservent les pièces de procédure d'une affaire judiciaire entre les religieuses de Saint-Martin-lès-Borran et la comtesse de Parabère, en 1753. Quoique sur un fond rustique, ce ne fut point une pastorale; il s'agissait de pâture, de pâturage et de vaches; une des vaches, appartenant au couvent, et mal gardée par le berger des religieuses, s'étant aventurée sur l'endroit appelé la *grande Noüe*, terrain probablement de madame de Parabère, un des hommes de la comtesse saisit la vache en flagrant délit, et l'emmena en fourrière. De là une réclamation en justice par les religieuses.

On n'a point à apprécier ici le rôle et le caractère de madame de Parabère et sa figure dans la triste société de la régence; on ne refuse point à mademoiselle Coatquer de la Vieuville, devenue la femme de Jean-César-Alexandre de Baudean, comte de Parabère, des qualités brillantes d'esprit et de cœur. Madame de Parabère, qui avait été élevée pour ainsi dire avec la duchesse de Berry, s'était empreinte de son caractère insouciant et léger; sa manière, qui se résumait dans une intarissable gaieté, ne plut que trop au célèbre duc d'Orléans. Un moment vint, à travers les laisser-aller de la régence que l'histoire a flétris, moment où madame de Parabère dut quitter la cour du régent; elle-même venait de prendre une de ces résolutions solennelles, propres aux natures élevées. On lit dans le *Journal-manuscrit de la Régence* : « Madame de Parabère s'est retirée dans un monastère, résolue d'y passer le reste de ses jours pour réparer sa vie scandaleuse, ayant été très-vivement touchée de la mort subite de son valet de chambre, tombé mort en lui versant du café, et pénétrée des avis salutaires que le curé de Boran-sur-Oise lui avait donnés en particulier avec beaucoup de zèle, et des parallèles que ce pasteur avait faits

publiquement dans son église de la vie du monde avec celle de l'éternité, que cette dame avait entendus quand il prêchait [1]. »

Le pont sur l'Oise, qui relie aujourd'hui Boran et sert de route à Royaumont, ne date que de 1840. Le passage devant Boran se faisait au moyen d'un bac ; il y a des actes du règne de saint Louis concernant le péage. Ce bac suppléa au pont qu'on avait construit plus haut, du temps de l'occupation romaine. Dès le commencement du dix-huitième siècle, on avait projeté ce pont, dont l'exécution n'a eu lieu que cent ans plus tard ; l'idée en avait été soulevée [2] par le duc d'Orléans, régent de France, qui venait souvent dans le pays de Royaumont, au temps du prince François-Armand de Lorraine, abbé commendataire.

Que ne devait-on pas attendre, au dix-neuvième siècle, de la résidence seigneuriale de Boran? On était persuadé que de ce foyer de loyauté et de bienveillance pieuse partirait un cri de réveil pour Royaumont : ce château de Boran, qui est comme une sentinelle en face de Royaumont et qui semble indiquer du doigt au voyageur l'ancienne résidence de saint Louis et de Blanche de Castille, ne devait-il pas vulgariser l'amour des ruines de Royaumont? Il y a des êtres auxquels Dieu a communiqué le don de populariser les bonnes causes. C'est un grand honneur, quand Dieu donne à une créature une semblable organisation morale. Le château de Boran appartenait

[1] *Journal de la Régence*, 15 janvier 1721. Un historien ajoute : « Madame de l'arabère vécut et mourut dans cette résolution de douce piété, bien qu'elle gardât un cœur très-aimant et des sentiments d'une vivacité touchante. »

[2] Une querelle, paraîtrait-il, aurait ajourné la construction, et une contrée tout entière aurait dû pâtir à cause des débats de deux individus. La tradition locale prétend que le fameux régent cessa ses voyages à l'occasion d'une querelle avec la dame du château, qui aurait répandu malicieusement de l'huile sur l'habit du prince. Il ne fut plus question dès lors du pont, et par conséquent de route entre Boran et Royaumont.

encore, en 1789, à l'un des descendants de la comtesse de Parabère, à Louis-Barnabé de Baudean, comte de Parabère, vicomte et baron de Pardailhan, premier baron d'Armagnac, chanoine-né de la cathédrale d'Auch [1]. Les habitants du château de Boran n'ont pas changé au dix-neuvième siècle; le château appartient toujours aux de Sancy, de la famille des Parabère [2]. De tels voisins de Royaumont n'auraient-ils rien ressenti à l'endroit de notre monument historique?

Ce n'était encore qu'un premier mouvement de recomposition de l'abbaye de Royaumont, qui s'opérait sous des formes diverses, d'une manière éloignée, et qui n'eut pas d'interruption pendant cinquante années, mouvement qui prenait sa naissance dans un élément de sympathie qu'on peut nommer l'*élément sentimental;* la suite de l'histoire va nous montrer un second mouvement plus direct de reconstitution de l'abbaye, mouvement parallèle au premier, s'étendant aussi sur le parcours des cinquante premières années de ce siècle. On peut désigner ce mouvement par l'expression de mouvement *réel*, parce qu'il portera immédiatement sur les *choses*. On admirera, en suivant la trame des faits, la force restauratrice qui anime l'univers mettant la main sur les réalités et sur la poussière qui fut vivante antérieurement, et passant des ruines à la recomposition de ce qui était autrefois. C'est pourquoi nous avons ici, dès le début, à suivre les révérends pères oblats, depuis leur évolution initiale, parce qu'ils avaient pour la renaissance de Royaumont une prédestination spécialement marquée.

III. *Période de Mgr de Mazenod et des oblats.*

Cependant d'autres événements s'accomplissaient sous le

[1] Il figurait à l'assemblée de Senlis de 1789, relative aux états généraux, parmi la noblesse de la châtellenie de Creil.

[2] Madame de Sancy est l'une des dames d'honneur de l'impératrice.

ciel de Provence; et l'œuvre mystérieuse qui devait préparer la renaissance de Royaumont suivant sa progression, élaborait les matériaux et les instruments futurs nécessaires à l'opération rénovatrice. En reprenant la chaîne des faits, on est ramené aux dernières années du dix-huitième siècle. Tandis que le général Bonaparte se couvrait de gloire dans les deux fameuses campagnes d'Italie, le jeune Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, que nous avions laissé, subissant les changements de séjour de sa famille, se transportant successivement à Turin, à Venise, à Naples, à Palerme, avait grandi; il était parvenu à l'état d'homme. Qu'était-ce que ses nombreux déplacements sur la terre italienne? On eût dit, comme s'il recherchait les vestiges d'un saint homme, d'un grand et pacifique conquérant qui n'était plus depuis dix ans, de saint Alphonse de Liguori. Cette belle âme et cette belle intelligence étaient dignes, du reste, de projeter de spiritualistes effluves dans l'âme du jeune de Mazenod. Mais que se passa-t-il comme mystère psychique, quel incident avait jailli dans les années adolescentes du jeune émigré, c'est ce qu'on ne peut trop dire, comme on ne peut expliquer ces courants d'idée, ces déterminations d'aptitudes, et ces directions de carrière qui se prononcent au jeune âge avec absolutisme, comme on ne sait pourquoi on voit tout à coup jaillir et se déclarer une source d'eau vive, à un endroit de la montagne où on ne l'attendait pas. Toutefois, bien jeune encore, Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, qui avait cherché un asile à Turin, où il fit une partie de son éducation au collége des nobles, « s'y était fait remarquer par son intelligence et l'énergie de son caractère. » Mais étant passé de Turin à Venise, c'est là qu'il avait laissé apparaître une particularité significative; c'est là que se développèrent dans l'âme du jeune de Mazenod ces pensées de foi, ces goûts dessinés qui étaient l'annonce de la carrière exceptionnelle qu'il devait embrasser. En effet,

le phénomène de la vocation du jeune de Mazenod se prononçait de 1797 à 1800, et devenait une chose presque décidée. Il conçut la pensée de se consacrer à l'état ecclésiastique, et dut faire part à ses parents de l'ordre d'idées qui le préoccupait. « Mais comment cela pourra-t-il se faire? lui dit un de ses oncles; tu es l'unique héritier de notre nom. — Rien ne ferait plus d'honneur à notre famille que de finir par un prêtre, » répliqua l'intrépide et pieux jeune homme. Si le jeune de Mazenod avait été doué à ce moment de l'intuition prophétique, il aurait ajouté : « Je dois ressusciter de la tombe l'antique abbaye où vécut saint Louis; je dois préserver de l'oubli un des plus intéressants souvenirs de Blanche de Castille et de son fils. Ma postérité spirituelle associera cette œuvre aux nombreuses œuvres de son dévouement. » M. de Mazenod avait continué ses études à Venise sous la direction de son grand-oncle, chanoine de la métropole d'Aix, et de son oncle, son prédécesseur sur le siége épiscopal de Marseille. L'arrivée de l'armée française à Venise, puis dans les États napolitains, obligea la famille de Mazenod à se retirer successivement à Naples et en Sicile, où elle passa trois années.

Un sauf-conduit du Premier consul étant venu le trouver à Palerme, M. de Mazenod revint en France en 1802, libre encore de tout engagement; il parvint enfin à obtenir de sa famille [1], en 1808, l'autorisation d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice [2]. On ne tarda pas à distinguer M. de Mazenod dans cette sainte maison où il reçut le diaconat des mains du cardinal Fesch; il prit une certaine part au fameux concile national de 1811 [3], et ensuite l'é-

[1] Les parents et les amis offrirent au jeune de Mazenod les plus brillantes positions pour le détourner de sa vocation exceptionnelle; on faisait agir jusqu'à l'influence du cardinal légat pour le décider à rester dans le monde.

[2] Le célèbre M. Emery lui accorda une affection toute particulière; M. de Mazenod suppléa, dans le séminaire, comme directeur, les supérieurs exilés.

[3] Mgr de Mazenod était à ce concile comme chargé des cérémonies, et comme interprète des évêques italiens et des cardinaux romains.

vêque d'Amiens, Mgr de Mandolx, son compatriote, lui[1] ayant donné la consécration sacerdotale (1811), le prélat désirait s'attacher M. de Mazenod en qualité de vicaire général. M. de Mazenod se déroba à ce désir, recherchant un ministère d'un autre ordre; il se sentait attiré vers l'évangélisation des classes ouvrières, il rêvait, pour ainsi parler, les prédications évangéliques, à la missionnaire, à la Bridaine, pour sa chère Provence. Les suggestions ne manquèrent pas dans sa famille, pour attirer sa jeune ambition du côté des dignités; il avait un oncle qui était ou allait être évêque de Marseille, en 1823 (nommé en 1817); son père lui-même, homme d'un caractère droit, désintéressé et loyal, n'était peut-être pas le dernier à faire des objections. Mais il fallait que, dans le mystérieux enchaînement des affaires humaines, la corrélation s'établit entre les intérêts des groupes et les intérêts généraux. Qu'on laisse donc se déployer les événements de la troisième période du dix-neuvième siècle, au sein desquels surgira la connexion entre Royaumont et Mgr de Mazenod. Pendant que M. Joseph Vander Mersch arrivait à Royaumont, l'ère des oblats commençait.

Charles-Eugène de Mazenod, jeune émigré, rentré en France depuis le commencement de l'empire, et qui avait fait ses études théologiques à Saint-Sulpice, s'étant retiré de Paris pour travailler dans sa ville natale, s'y révéla sous un aspect qui, de proche en proche, et par une série de causes et d'effets, devait préparer les éléments de la renaissance de l'abbaye de Royaumont. M. de Mazenod avait-il une supériorité exceptionnelle d'intelligence? était-ce un homme à se frayer des routes nouvelles dans les champs de l'idée? avait-il de ces têtes scientifiques qui inventent et créent dans le domaine des arts, de l'in-

[1] Il ne voulut pas recevoir la consécration sacerdotale du cardinal Maury. Son grand respect pour l'autorité du saint-siége lui faisait en quelque sorte redouter l'approche de l'administrateur nommé du diocèse de Paris.

dustrie, de l'administration, de la science? Il avait mieux que tout cela, il avait ce qui brûlait dans la poitrine de saint Louis, il avait ce don surnaturel, cette flamme, cet amour du bien qui ne permet pas de rester les pieds mollement étalés l'hiver devant le foyer petillant, mais qui veut se communiquer. Nature ardente et expansive, il lui fallait la propagande dans l'ordre de l'amélioration morale, chrétienne, patriotique de ses concitoyens.

Voilà M. de Mazenod, et voilà la clef de l'œuvre de reconstruction de Royaumont à laquelle on devait assister cinquante ans après. Après avoir mesuré, avec sa promptitude d'esprit provençal, l'état de la ville d'Aix, le jeune ecclésiastique fut attristé du laisser-aller des étudiants de l'école de droit d'Aix, à l'époque du premier empire; et, sans regarder plus loin dans l'avenir, renonçant à suivre les sentiers ordinaires du ministère paroissial, il se mit immédiatement en rapport avec la jeunesse, afin d'essayer si l'on pouvait changer le marasme en passion pour les nobles choses et pour les nobles mœurs. Temps, fortune, fatigues, ardeurs, tout fut concentré dans cette œuvre, par un homme de trente-trois ans. Des sexagénaires d'aujourd'hui qui étaient alors étudiants à la faculté d'Aix, ne peuvent penser, à l'heure présente, qu'avec émotion à l'empire que M. de Mazenod sut conquérir sur toute la jeunesse des écoles. Il lui fallait un local pour réunir et haranguer cet essaim de jeunes esprits. Cet événement eut un retentissement immense; M. de Mazenod avait un art de séduction incomparable, pour attirer et captiver les jeunes gens; chacun le tirait par un pan de son habit; deux cents jeunes gens se rendaient chaque dimanche, dans les dernières époques, à une de ses modestes propriétés, à ce qu'on appelait l'*enclos*, en pleine campagne, aux portes d'Aix. On passait la journée dans la société du bouillant gentilhomme et saint missionnaire; les mères étaient ravies, en pensant que la moralité et le goût des études étaient abrités, pour

leurs fils, sous la houlette de cet abbé, si sympathique aux jeunes natures.

Là, vers 1813-14-15, se trouve le point de départ de ce qui se dénouera en 1864, parce qu'il y avait là un feu qui demandera à brûler, une force qui demandera à se développer, une concentration ou un groupe d'hommes ardents et dévoués qui auront besoin de s'étendre et de se dilater. Royaumont, Aix, Marseille, se tendront la main, l'abbaye de saint Louis renaîtra de cet embrassement. Une œuvre était fondée ; elle appelait des bras ; il fallait se multiplier en ouvriers ; voilà les origines de la société des *oblats;* et quand la double évolution qui commençait à la fin du premier empire, l'une au nord, l'autre au midi, par M. Joseph Vander Mersch et par M. de Mazenod, arrivera à son terme, ce sera la renaissance de l'abbaye. Ainsi deux généraux chargés de deux corps d'armée combinent leurs plans et mouvements stratégiques d'après le plan du général en chef, suivent un itinéraire différent, mais se rendent cependant par des lignes convergentes vers un théâtre commun et central d'action. Le rendez-vous était Royaumont ; après un intervalle de cinquante ans, le général en chef, s'il est permis d'accepter cette terminologie, s'appelait la Providence. La victoire sera la remise de l'abbaye, selon le plan primitif de saint Louis. Mais le point de départ était d'un côté, une ville de la Flandre occidentale, Menin ; et de l'autre, la ville d'Aix et le local de l'ancien monastère des carmélites, situé à l'extrémité du Cours, à Aix, et acquis par M. de Mazenod en vue de son œuvre.

Chacun a son idéal ; M. de Mazenod soupirait après une association d'ecclésiastiques zélés, d'un désintéressement à toute épreuve, solidement vertueux, sentant en leur poitrine la flamme apostolique, le désir de s'occuper du salut des âmes ; il voulait remédier aux maux que son pays natal avait éprouvés sous le rapport spirituel depuis

trente ans; les succès de son zèle dans la ville d'Aix lui firent désirer d'opérer le même bien dans les autres cités du diocèse; il fit appel aux hommes de bonne volonté. Aussitôt des âmes ardentes se groupèrent autour de M. l'abbé de Mazenod; un jeune vicaire d'Arles, plein d'activité et de zèle pour toute bonne œuvre, le R. P. Tempier, devint le premier compagnon de M. de Mazenod, le 25 janvier 1816. Les rangs grossirent: c'était la société naissante des *oblats*, dont le grand amour sera de s'occuper de la jeunesse et des pauvres, de porter l'Évangile aux populations rurales, et de franchir les mers, pour diminuer le cercle de la barbarie et amoindrir le nombre de ceux qui ne connaissent pas Jésus-Christ. Cette société d'ouvriers évangéliques commençait par les bourgs et les villes de la Provence; elle portera la parole divine aussi dans le Dauphiné; ils rayonneront dans la bénédiction céleste de leurs travaux.

On peut dater la période des oblats à Royaumont, de l'année 1855, dans ce sens que la période Vander Mersch était pour ainsi dire close; l'abbaye de Royaumont semblait, à cette date, s'enfoncer de plus en plus dans le vide et le silence, et son établissement industriel qui avait eu de la prospérité pendant vingt ans, n'était plus qu'une ombre de lui-même et de sa splendeur de 1826. La tristesse devenait plus grande vers 1863-1864. Tout mouvement industriel avait cessé; les ouvriers s'étaient retirés de l'abbaye. On aurait dit ces scènes désolantes que l'on a quelquefois en mer après un désastre. On rencontre dans les déserts liquides une majestueuse frégate, immobile, sans le moindre balancement de sa masse. Bientôt on s'aperçoit que pas un soupir, pas un battement de poitrine ne sort du gigantesque édifice: tout l'équipage a péri. M. Joseph Vander Mersch étant décédé (en 1862), il semblait comme si nul être vivant ne pouvait dire pourquoi ce débris des tempêtes flottait sans gouvernail, en attendant que

l'abîme achevât de l'engloutir. Mais les oblats l'empêcheront; ils ne souffriront pas que la destruction atteigne les derniers restes de ces murs qui avaient été dans le moyen âge une puissante maison, un grand foyer de piété et d'étude, un centre de civilisation et de prière, une abbaye célèbre. Effectivement, les événements subséquents vont nous apprendre qu'il était dans la prédestination des oblats de s'opposer à la disparition de l'abbaye de Royaumont: ils ne toléreront plus que cette église reste encore couchée à terre, que ce beau réfectoire gothique demeure masqué et barbouillé, que les cloîtres déserts ne voient plus circuler un costume officiel et austère et des têtes tonsurées.

Pourquoi, après les écroulements de 1791, ceux de 1815? et pourquoi après les mécomptes de 1856, les nouvelles ruines de 1864! Pourquoi cette série, les Travannet, les Vander Mersch, les *oblats?*

Si la question était posée à Constantinople, elle obtiendrait pour réponse le *fatum*, la destinée, interprétée de la manière la plus sombre et avec toute exclusion des libertés humaines. Si on posait le même problème aux économistes modernes de l'Occident, ils répondraient que les oblats ne seraient pas venus à Royaumont, si M. Joseph Vander Mersch s'était mis au niveau de certains progrès industriels, et s'il eût adopté certaines méthodes commerciales. Mais que peuvent penser et dire ceux pour qui il existe une loi de l'histoire, pour qui cette philosophie de l'histoire n'est pas dépourvue du souffle religieux? Il ne faut ni l'inflexible fatalisme d'en haut, ni le heurt capricieux des volontés et des forces d'en bas. Ce n'est pas davantage le cercle de Vico, en vertu duquel l'humanité revient, après des révolutions périodiques, à des institutions abandonnées antérieurement. Celui qui a été élevé à la haute et divine école du christianisme, comprend que, en ce qui concerne le mouvement historique des

choses humaines, il s'y mêle, à travers le jeu réel, indéniable de nos libertés individuelles ou nationales, une part mystérieuse qu'il faut adorer, qui est la part de l'inconnu, au sein des évolutions historiques des individus comme de l'humanité. La philosophie de l'histoire, quand elle existe, se compose de quelques filets de clarté dans un ensemble obscur; elle n'est pas un simple théâtre où s'agite l'animalité pure, où il y ait une succession de faits sans liens logiques, où se rencontrent des effets sans cause, des phénomènes sans loi, et des séries d'événements, d'élévations et de décadences sans raison dernière. C'est pourquoi toute philosophie sérieuse de l'histoire se demande timidement si ce n'était pas un dessein de la Providence que les affaires de Royaumont, après s'être débattues loyalement dans les libres épisodes d'une activité temporaire et laïque, revinssent au point de départ posé au treizième siècle par saint Louis?

Après avoir écouté les raisons industrielles par lesquelles s'explique la décadence temporelle de Royaumont, l'esprit n'est nullement satisfait, parce qu'on manque d'horizon.

Lorsque donc l'abbaye fut vendue nationalement en 1791, le marquis de Travannet s'en était rendu l'adjudicataire; il en démolit l'église, et fit bâtir, avec cette démolition, un grand nombre de petites maisons pour loger les ouvriers d'une filature de coton qu'il établit dans le principal bâtiment de l'abbaye, et à laquelle il appliqua un mouvement hydraulique. Il fit encore construire, sur un plan très-vaste, les ateliers pour métier à tisser le coton. Alors cette filature filait par jour environ 200 livres de cette matière, employées pour le compte de MM. Sochnée et Cie, de Paris, à la fabrication de calicots pour impressions.

A la mort de M. de Travannet, en 1795, l'établissement devint la propriété de son frère, qui mourut en 1812, et

bientôt tout s'arrêtait. L'établissement semblait anéanti. Il ne faut pas demander pourquoi: on répondrait par la situation politique de la France, par les affaires militaires, par les invasions. Mais voilà M. Joseph Vander Mersch, faisant l'acquisition de Royaumont dès le 1er février 1815; ne va-t-il point amener à l'abbaye les éléments d'une durée indéfinie, et l'établissement industriel ne semblait-il pas se consolider pour des siècles? M. Joseph Vander Mersch, possesseur d'un grand établissement en Belgique, apportait à Royaumont tout le mobilier en métiers à filer et à tisser de sa manufacture de Menin[1], qu'il quitta particulièrement par le motif de la séparation de la Belgique d'avec la France. N'était-ce pas une nouvelle ère qui allait cimenter les promesses de perpétuité?

M. Vander Mersch joignit à la force de son moteur hydraulique celle d'une première machine à vapeur, et doubla ainsi les produits de sa manufacture qui dépassèrent, en 1826, 400 livres par jour[2]. La filature de Royaumont

[1] Vers 1804, un prisonnier anglais, nommé Muray, s'était engagé vis-à-vis de Joseph Vander Mersch et de madame Vander Mersch, qui était Anglaise, à contribuer, par son travail et ses connaissances, à établir, à Menin, un tissage d'étoffes genre anglais : piqués, basins extra-fins, tissus ouvrés pour service de table, etc., mais à *la condition qu'il n'y stylerait que des ouvriers flamands*. Ces étoffes, notamment le piqué, ne pouvaient se fabriquer qu'au moyen de cotons filés anglais, d'une finesse telle que les filatures en France ne pouvaient pas l'atteindre alors. Napoléon Ier, qui voulut encourager et faciliter la fabrication en France, donna, on l'a déjà dit, à Joseph Vander Mersch une licence pour l'introduction en France des filés anglais extra-fins, nécessaires à son tissage, à Menin. Il fut le seul fabricant, en France, qui obtint pareille faveur au temps de la prohibition absolue des produits anglais, par suite du *blocus continental*. De plus, le gouvernement français lui accorda facilement des exemptions de service militaire pour ses meilleurs ouvriers tisserands. Par suite de tous ces avantages, cette première industrie, alors sans concurrence, fut très-prospère à Menin, et valut à Joseph Vander Mersch beaucoup de renom. Les ouvriers flamands, formés par Muray, se répandirent plus tard à Roubaix et à Saint-Quentin.

[2] Voy. *Statistique industrielle du canton de Creil*, de 1826. Il n'y avait à Royaumont que 79 habitants en 1815; la population était portée, en 1826, à 197 habitants. Les travaux de l'agriculture ne souffraient en rien du travail de l'établissement industriel de Royaumont.

employait à cette époque 145 ouvriers, dont 31 hommes, 56 femmes et 53 enfants. Ce nombre d'ouvriers, beaucoup moins considérable qu'autrefois, donnait par le bénéfice des machines un produit deux fois plus grand. Presque tous les ouvriers travaillaient à leur tâche, et gagnaient selon leur capacité et leur emploi, de 1 fr. 50 c. à 6 fr., ce qui en pouvait porter le terme moyen à 3 francs. Les ouvriers étaient fournis par Royaumont et par cinq communes ou hameaux environnants. Il se trouvait aussi un noyau des ouvriers belges qui avaient suivi M. Vander Mersch. N'était-ce point la prospérité et la sécurité? Cette filature employait environ 65,000 kilogrammes de coton brut; la totalité de son produit était consommée en France par le tissage, M. Vander Mersch ne faisant plus tisser dans ses ateliers [1]. Le produit étant de 120,000 livres de filé, et la main-d'œuvre et consommation pouvant être estimées à 1 franc par livre, l'établissement de la filature de Royaumont répandait dans le pays environ 120,000 fr.

Pourquoi et comment devait donc arriver la décadence industrielle du propriétaire de Royaumont!

Voulant utiliser la totalité des vastes bâtiments de Royaumont, M. Vander Mersch établit aussi, en 1818, une blanchisserie de calicots et basins, avec le concours d'un ingénieur anglais, M. Bradbury. L'établissement de cette blanchisserie exigea l'emploi d'une force d'eau qu'il se procura en divisant celle qui faisait mouvoir la filature; il y ajouta aussi la force d'une seconde machine à vapeur. Le succès était partout. L'établissement blanchissait annuellement 100,000 pièces; il tirait de France tous les produits chimiques qui lui étaient nécessaires; il employait 80 ouvriers, dont 51 hommes et 21 femmes. Les

[1] Les conditions n'étant plus, sous la restauration, les mêmes qu'à Menin sous l'empire, M. Vander Mersch renonça à son tissage de calicots au bout de quelques années, pour ne pas travailler sans profit, bien qu'il eût obtenu une médaille à la première exposition sous Louis XVIII.

salaires des ouvriers de la blanchisserie étaient à peu près les mêmes que ceux de la filature, et les ouvriers étaient fournis par les mêmes communes. On pouvait estimer à 140,000 francs la dépense en manutention et consommation sur les lieux, ce qui porterait à 260,000 francs les sommes que ce grand établissement répandait dans le canton pendant la restauration.

Pourquoi cela n'a-t-il pas duré? La filature de coton, le tissage des calicots, et la blanchisserie ne prospérèrent à Royaumont que durant une quinzaine d'années, de 1818 à 1830, 1832. Après une grande vogue, vint la somnolence [1]. Devait-on retourner peu à peu d'une représentation des intérêts matériels à une société qui serait la représentation des intérêts d'ordre moral, spirituel?

Cependant à l'époque de ces péripéties du propriétaire de Royaumont, la société des *oblats* grandissait, recevait ses développements, son organisation, ses statuts, et son approbation canonique. On avait déjà formé des établissements de missionnaires dans quatre diocèses, et évangélisé dans presque toute leur étendue les départements des Bouches-du-Rhône, du Var, du Gard, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes, quand enfin le fondateur jugea que le moment était venu d'obtenir la plus haute approbation, et d'asseoir son œuvre sur la pierre ferme de l'Église. Les évêques de Marseille, Digne, Gap, Fréjus, Nîmes, Nice, et l'archevêque d'Aix avaient déjà approuvé les règles des missionnaires pour leurs diocèses respec-

[1] On sait les explications techniques données toujours après les faits accomplis. La concurrence que firent aux filatures de coton et aux tissages des toiles de coton, l'Alsace et la Normandie, où les vivres et la main-d'œuvre étaient à meilleur marché, où, peut-être aussi les chefs d'établissements étaient plus économes et plus assidus, amena, en plus ou moins de temps, la fermeture, aux environs de Paris, des filatures de coton établies : à Liancourt, par le duc de la Rochefoucauld ; à Coye, par M. Andryane, père ; à Toute-Voie, par Colliau ; à Chantilly, par Richard Lenoir ; à Blémur, par Coulon, ainsi que de celles de Royaumont, Chambly, Senlis, etc. Cette industrie, qui a fait la prospérité de l'Alsace, ne pouvait se maintenir aux environs de Paris.

tifs. M. de Mazenod alla, vers la fin de 1825, demander au souverain pontife de daigner attacher à ces règles le sceau de son autorité et admettre la nouvelle congrégation au rang des familles religieuses, canoniquement reconnues et adoptées par l'Église universelle[1]. Il fallait aussi à ce groupe d'apôtres nouveaux une désignation distinctive, un nom.

Pendant que la société des RR. PP. *oblats* achevait son organisation, que des ouvriers pleins d'abnégation venaient s'adjoindre aux premiers fondateurs, le pape Léon XII donnait, en effet, le 17 février 1826, son approbation pontificale aux règles et aux constitutions des missionnaires de la Provence, mûries et tracées dans le silence par M. de Mazenod[2], et qui ne devaient former de tous les membres qu'une seule personne morale, une seule et même famille.

Les noms sont nécessaires pour déterminer les choses, circonscrire les fonctions et résumer quelquefois en quelques syllabes la fonction, la raison d'une individualité. Les noms ont donc la signification expressive quelquefois; quelquefois ils ont eu de l'influence, ils ont joué un rôle dans l'histoire, ils en ont eu même sur la destinée des individus et des empires. On cite Blanche de Castille, qui ne serait jamais montée sur le trône de France si sa sœur ne s'était appelée *Urraca*, nom assez mal sonnant et qui a, en outre, l'inconvénient de signifier en espagnol *la Pie*. Cette princesse, supérieure à Blanche par sa beauté, serait devenue la compagne de Louis VIII, sans la diplomatie d'alors, qui aurait jugé qu'avec un tel nom le mariage était impossible, car c'eût été exposer la jeune souveraine,

[1] Voy. *la France pontificale*, t. II, p. 704.
[2] Grégoire XVI donna une nouvelle approbation à l'institut des oblats par ses lettres apostoliques du 20 mars 1846. Une troisième approbation, celle de S. S. Pie IX, vint confirmer, par lettres apostoliques en date du 28 mars 1851, les additions que l'immense diffusion de la congrégation avait obligé de faire aux statuts primitifs.

en entrant à Paris, à des sourires moqueurs, et à une foule de quolibets[1].

La colonie fondée par Mgr de Mazenod reçut un nom, un de ces noms symboliques qui résonnent d'une façon très-sonore dans la sphère des hautes et saintes choses. Le nom de ces serviteurs de la cause évangélique est le synonyme de *don de soi*, de *consacré*, *donné*, offert, les *oblats*. Lorsque le pape Léon XII donna son approbation à l'institut, aux constitutions et aux règles des oblats, le 17 février 1826, Sa Sainteté voulut bien ajouter la concession des plus précieux priviléges, et notamment le nom d'*oblats de Marie Immaculée; Missionarii oblati Beatissimæ Virginis Mariæ sine labe conceptæ.*

Le mot *oblat* signifie en soi *offert*, *consacré*, *donné*, du latin *oblatus!* On l'employait dans le moyen âge pour exprimer des catégories différentes de personnes qui se rattachaient aux monastères par différents liens. On appelait, par exemple, *oblats*, *oblates* ceux ou celles qui se donnaient avec leurs biens à un couvent, à la condition d'être nourris et entretenus par les religieux; mais ils devaient rester, eux, leurs enfants et leurs descendants au service du couvent. Comme religieux proprement dits, on compte : 1° les *oblats de la sainte Vierge*, de Pignerol, fondés en Piémont en 1759; 2° les *oblats de Marie*, à Viterbe, institués au dix-septième siècle; 3° les *oblats de Marie Immaculée*, fondés par M. de Mazenod, dont le but principal est l'instruction et la conversion des pauvres, congrégation née en France il y a un demi-siècle.

Comment donc les *oblats* sont-ils venus à l'abbaye de saint Louis, et comment des rapports ont-ils pu s'établir entre Royaumont et la Provence? Le déclin industriel de l'abbaye était complet et irremédiable vers 1862, 1863; MM. de la Morinière et C[ie], qui étaient venus y éta-

[1] Voy. *Origine, étymol. et signific. des noms propres et des armoiries*, par le baron de Costan. Paris, 1860.

blir une impression sur étoffes, ne prospérèrent pas de longues années, soit par suite de frais généraux trop importants et de la cherté des matières employées, soit à cause de l'isolement de l'établissement, de la difficulté des transports, soit enfin par défaut d'ordre, de surveillance, de direction énergique et habile. Sur ces entrefaites, la congrégation des *oblats* recrutait, au contraire, des membres pleins de jeunesse et d'esprit apostolique qui, par on ne sait quelles transmissions heureuses et privilégiées, lui apportaient de bien chers objets, notamment des reliques considérables de la personne même du saint fondateur de Royaumont, des reliques de saint Louis. Fallait-il y voir le symptôme prophétique, que lorsque M. Joseph Vander Mersch aurait achevé son œuvre, les RR. PP. oblats se montreraient à l'horizon?

Une émeute venait d'éclater à Asnières en 1863, et l'on se demande si le retentissement en était venu aux oreilles des oblats. Il s'agissait de l'une des gloires artistiques de l'abbaye de Royaumont, du mausolée exécuté par le célèbre Coysevox. La translation des cercueils des trois d'Harcourt à Nancy, ayant ranimé les souvenirs sympathiques de cette ancienne capitale pour ses anciens princes, lui avait fait désirer de posséder également le tombeau qui renfermait ces cercueils: On s'adressa à l'empereur d'Autriche, qui a toujours conservé un souvenir affectueux pour la Lorraine, et qui accéda à la demande. Une négociation eut lieu en son nom et par son ambassadeur, pour réclamer de la France un monument que l'Autriche regardait comme lui appartenant par droit d'héritage. Le premier mouvement du gouvernement français fut d'accorder le mausolée qu'on lui demandait, n'ayant aucun doute, à ce qu'il paraît, que la demande ne fût juste, et n'imaginant pas que les habitants d'Asnières eussent aucune raison de s'y opposer, la prescription n'ayant pas

lieu pour la possession des tombeaux pas plus que pour les corps de nos parents.

Toutefois Asnières se sentit froissé dans ce qu'on appelle le sentiment national, et quoique le mausolée ne dût point sortir de la France, on crut devoir défendre ce dépôt et le retenir dans la contrée. On considéra cette œuvre d'art, ce monument de la sculpture française au dix-septième siècle, comme une propriété locale; de là, l'opposition à son transport à Nancy. N'avait-on pas vu une ville du comté de Warwick, en Angleterre, faire une émeute, au milieu du dix-huitième siècle, à propos d'une relique du grand poëte Shakespeare? On vénérait beaucoup dans la ville de Stratford, pays natal du poëte, l'arbre appelé le *mûrier de Shakespeare*, celui sous lequel il s'était reposé, surtout depuis l'année 1614. Tandis que la maison de Shakespeare était passée dans plusieurs mains et avait été rebâtie, le mûrier seul avait été respecté. Aussi, lorsque le ministre protestant (M. Castrell), qui avait acheté la maison nommée *Newplace*, eut la brutalité malencontreuse de vouloir faire couper le mûrier, parce qu'il était gêné par la foule qui venait visiter l'arbre vénéré, une émeute éclata parmi les habitants indignés de Stratford; le mûrier fut sauvé. Comme Stratford tenait à la relique de son poëte, Asnières-sur-Oise s'enorgueillissait du tombeau du grand guerrier, et il s'opposa à l'enlèvement[1].

On ne connut point cette agitation en dehors du cercle de la contrée; elle n'occupa point la presse parisienne et celle des départements, comme il est arrivé lors des tentatives récentes pour donner à l'Angleterre les statues

[1] On a vu récemment l'agitation qui s'est manifestée dans l'Anjou, quand on a voulu retirer de la chapelle de Fontevrault les quatre statues des Plantagenets, de Henri II, de Richard Cœur de Lion, d'Éléonore de Guyenne et d'Isabeau d'Angoulême, pour les donner à l'Angleterre. L'empereur les avait promises à la reine Victoria. La reine, disait lord Stanley à la chambre des Communes (mars 1867), a dégagé l'empereur de sa promesse, en voyant l'émotion populaire et pour prévenir tout malentendu.

des Plantagenets, mais il n'était pas inutile de constater cet événement local et la vive agitation qui se produisit dans la population, en 1863. Cela témoigne que les habitants ne sont pas absorbés dans les seules questions d'intérêt égoïste et matériel; les gloires du pays leur tiennent au cœur, et ils veulent, avant tout, faire respecter leur souvenir; ils prétendent revendiquer ce qui est le droit, le patrimoine, le culte, le passé, la tradition de la contrée, qu'ils ne sacrifieront à aucune omnipotence. De tels sentiments honorent une cité. C'est pourquoi il sera permis d'en rappeler les détails, à titre d'épisode, dans ces récits des vicissitudes historiques d'Asnières et de Royaumont.

Le ministère de l'intérieur et le ministère des cultes s'étant entendus, on manda à l'évêque de Versailles, au préfet de Seine-et-Oise, au sous-préfet de Pontoise, à toutes les autorités enfin que cela concernait, de donner aide et protection au comte de Warren, qui était chargé de recevoir le mausolée au nom de l'Autriche, et de veiller à sa translation jusqu'à Nancy [1].

Une dépêche fut envoyée à M. de Warren, pour qu'il se rendît à Asnières, avec l'architecte de Nancy, M. Morey; mais on n'avait pas l'idée de l'opposition qu'on allait soulever dans la contrée de Royaumont. Lorsque M. de Warren se fut présenté, muni d'une lettre de M. de Persigny et de tous les pouvoirs nécessaires pour enlever le monument, M. Debayle, curé d'Asnières, lui fit de suite observer qu'il éprouverait de la résistance de la part du conseil municipal, qui considérait le mausolée comme appartenant à Asnières par prescription; les observations du

[1] M. le comte Édouard de Warren, ancien officier au service de Sa Majesté Britannique dans l'Inde, auteur du livre : *l'Inde Anglaise en* 1843-44, est le conservateur des tombeaux des ducs de Lorraine, à Nancy; il reçoit annuellement de l'ambassade d'Autriche la somme nécessaire pour entretenir la *chapelle-ronde*, ou chapelle ducale, et pour aviser aux messes qui y sont dites.

maire furent, nous pensons, identiques. Mais, sur les ordres du préfet de Seine-et-Oise et de l'évêque de Versailles, l'autorité civile et l'autorité religieuse d'Asnières ne firent plus d'opposition ; on se mit à l'ouvrage pour l'enlèvement et l'on commença d'étançonner l'église que le froid du monument avait détériorée de ce côté, depuis de longues années. On descendit les statues de la Victoire et du comte d'Harcourt, qui couronnent le sarcophage, et c'est alors que les sentiments de la population éclatèrent. On vint en foule, d'Asnières et de tous les environs, s'opposer au travail. La résistance prit les proportions d'une émeute ; et, comme cela est toujours inévitable au jour des émotions populaires, des menaces peu assaisonnées de courtoisie furent proférées à l'adresse, soit du curé qui tolérait la spoliation de l'église, soit de M. de Warren, de M. l'architecte et des ouvriers. M. de Warren retourna de suite à Paris pour donner connaissance, à l'ambassade d'Autriche et au ministère de l'intérieur, de l'état des choses et de la fermentation des esprits, et pour demander ce qu'il y avait à faire; il lui fut répondu de hâter le travail, et que, s'il le fallait, il serait appuyé d'un bataillon d'infanterie, que l'on enverrait de Versailles pour escorter le monument jusqu'à Beaumont-sur-Oise, où l'on devait le mettre sur le chemin de fer.

Cependant le sous-préfet de Pontoise avait envoyé de la gendarmerie pour protéger les ouvriers et leur permettre de continuer leur travail ; les deux statues en marbre blanc étaient déjà descendues, les caisses d'emballage étaient faites. A ce moment, pour calmer la population, M. Charles Vander Mersch et M. le curé proposèrent aux habitants de signer une pétition à l'empereur, qui lui fut remise effectivement le lendemain par l'entremise de M. de Bassano, et dans laquelle on demandait à conserver le monument; on assure qu'à la suite de cette pétition, l'empereur avait dit à l'un de ses ministres de faire cesser les travaux;

ordre mal exécuté qui n'arriva ni au maire d'Asnières, ni à M. de Warren.

Le temps pressait. M. Lavau, du château de Touteville alla, la nuit, trouver M. Auguste Chevallier, dont les rapports amicaux avec M. de Persigny étaient connus, pour le prier d'intervenir auprès du ministre. Tous les deux se présentèrent à onze heures du soir chez M. de Persigny et lui exposèrent la situation d'Asnières-sur-Oise; ils représentèrent au ministre, que toutes les têtes étaient montées, que l'ébullition allait toujours croissant, qu'on était décidé à s'opposer par la force à l'enlèvement du monument; qu'il y aurait inévitablement des malheurs et du sang versé. La crainte de tels désastres et la question d'humanité firent reculer le ministre. M. Chevallier et M. Lavau, délégué d'Asnières, obtinrent de M. de Persigny l'ordre de tout suspendre; un contre-ordre formel fut envoyé au préfet de Versailles, au sous-préfet de Pontoise et au maire d'Asnières; en sorte que, le lendemain, M. de Warren, se rendant à Asnières, fut averti à Pontoise, par le sous-préfet qui l'attendait à la station, de la nouvelle physionomie de la question. M. de Persigny avait envoyé l'ordre de surseoir ; il fallait laisser se calmer les esprits et remettre en attendant tout en place. Ce qui fut fait[1].

Les oblats ignorèrent cette agitation et n'eurent point à se prononcer sur une question contentieuse assez obscure, à l'occasion du démêlé entre la commune d'Asnières et la députation de Nancy. A qui appartient le mausolée dû au ciseau de Coysevox? La maison d'Autriche a-t-elle le droit de le revendiquer? Appartient-il à l'église et à la commune d'Asnières? c'est ce qui était à débattre. Mais l'histoire ne s'attache ici qu'au côté chevaleresque de la petite émeute dramatique, qui tint en haleine pen-

[1] Les frais des ouvriers envoyés de Paris, les frais d'étançonnage, d'échafaudage, de caisses construites à Asnières, etc., s'élevèrent à 1,200 francs.

dant quinze jours toute la population d'Asnières, parce qu'on la menaçait de lui enlever le magnifique mausolée du dix-septième siècle. La population savait que ce chef-d'œuvre avait été donné librement et volontairement par l'acquéreur de Royaumont, et il n'est pas étonnant qu'elle ait cru que l'on attentait à son droit de propriété. Toutefois, l'on doit considérer cette opposition au transfert du mausolée d'un point de vue plus élevé, et y retrouver la manifestation de l'ardent attachement des habitants d'Asnières à une richesse artistique et nationale, à une des gloires de leur église, à un grand souvenir de l'abbaye de Royaumont ; on ne s'expliquerait point, sans cela, la grosse agitation de 1863. En soi, le mausolée n'est point fait pour l'église d'Asnières. Cette petite église[1], d'une construction ancienne, dont une partie (roman ogival), remonte au commencement du douzième siècle, se compose d'une grande nef, et de deux bas côtés assez réguliers, malheureusement privés de leurs voûtes par de mauvaises réparations. Elle suffit aux besoins du culte, moyennant le zèle qu'y déploie son pasteur. Mais on chercherait vainement dans ses proportions modestes une relation quelconque avec les dimensions grandioses du mausolée du comte d'Harcourt ; l'église d'Asnières étouffe et écrase ce chef-d'œuvre, qui demanderait plus d'espace, une plus vaste nef, et qui avait été calculé pour la basilique de Royaumont. Il ne faut donc pas chercher la raison de l'agitation de 1863, dans la pensée d'empêcher l'amoindrissement de l'église d'Asnières. On ne s'amoindrit pas, en se dépouillant d'un ornement disparate et disproportionné. Le mausolée de Coysevox n'est point harmonique avec l'église

[1] Voici la liste des curés d'Asnières-sur-Oise, depuis 1785 :

MM. Lanou, en 1785,
Bouché, en 1806,
Pottier, en 1821,
Ménétrier, en 1830,
Rabourdin, en 1834,
MM. Chiappini, en 1847,
Masson, en 1852,
Debayle, en 1860,
Léonard, en 1865.

paroissiale. Mais ce qui doit frapper, c'est ce mouvement spontané de protection, cet élan conservateur, lorsque l'étranger venait toucher à un monument qui se lie à l'histoire de la contrée.

Quant à la question de droit et de propriété, la population d'Asnières avait des raisons plausibles, et la députation de Nancy en avait également ; la députation de Nancy disait : — L'empereur d'Autriche nous ayant donné le mausolée du comte d'Harcourt, autrefois placé dans l'abbaye de Royaumont et actuellement transféré à Asnières par le malheur des temps, il nous semblait qu'il n'y avait qu'à s'en emparer ; notre mission nous paraissait d'autant plus facile, que nous avions tous les pouvoirs du ministre ainsi que de l'ambassade d'Autriche. Mais pourquoi la commune, qui n'a d'autre mérite que d'avoir reçu le monument et de l'avoir sauvé peut-être de la destruction en s'en emparant, se croit-elle le droit de se l'approprier ? La propriété des tombeaux ne demeure-t-elle pas dans le domaine des parents, n'est-elle pas en faveur des familles un bien inaliénable ? Et la prétention de la ville de Nancy, qui, possédant les cercueils des trois d'Harcourt-Lorraine, veut reprendre et faire transporter dans la chapelle ronde le mausolée qui les recouvrait, et que le comte d'Armagnac, fils du comte d'Harcourt, avait fait élever lui-même à son père[1], n'est-elle pas souverainement légitime ? — La commune d'Asnières, à son tour, faisait valoir ses droits, en s'appuyant sur les faits plus modernes de donation et de propriété ; elle rappelait que le marquis de Travannet, acquéreur de l'abbaye, avait fait un don spontané et irrévocable du mausolée à l'église d'Asnières, en 1792. N'y avait-il pas soixante et onze ans que ce monument

[1] L'inscription du mausolée indiquait sa provenance : « Celsissimo principi Henrico a Lotharingia Harcurii comiti... *Ludovicus filius*... titulorum hæres... *posuit*. » (Louis de Lorraine a élevé ce monument à la mémoire de son père, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt.)

était dans l'église d'Asnières? L'enlever de cette place, pour l'emporter à Nancy, n'était-ce pas toucher à une possession consacrée par le temps, faire violence aux sentiments du pays et fouler aux pieds le pacte tacite qui, avec l'accumulation des années, lie étroitement une contrée avec les nobles objets qui font comme partie de son domaine et de son existence? Il est certain que le mausolée et les cercueils ne forment pas un tout indivisible; Nancy pouvait posséder l'un sans l'autre. Enfin, puisque, depuis la révolution, l'État s'était emparé des abbayes, il était bien le maître d'en faire l'abandon à la commune d'Asnières.

Sans décider la question de droit, l'histoire aime à enregistrer cette petite émeute patriotique, en témoignage des sentiments que l'abbaye de Royaumont, et tout ce qui venait d'elle[1], inspiraient à la population d'Asnières-sur-Oise; on ne saurait lui reprocher à cet endroit la léthargie et l'insouciance.

Quoi qu'il en soit du mouvement suscité par la question du mausolée de Royaumont, du bruit qu'elle put faire au dehors, et de l'attitude de la population qui ne souffrit pas qu'on enlevât ce monument à la contrée qui le possédait depuis deux siècles, on arriva enfin en l'année 1864; l'agitation de 1863 était apaisée; mais un événement considérable venait de s'accomplir, Royaumont venait d'être vendu aux oblats.

Un double besoin simultané de dilatation, et tout à la fois de centralisation, explique historiquement et d'une manière définitive l'apparition des oblats de Provence à Royaumont, pour recueillir et relever l'héritage de saint Louis. La dilatation était cette sève évangélique qui les a

[1] Si l'église d'Asnières devait perdre ce mausolée, il est évident qu'on devrait à la commune une indemnité raisonnable, ne serait-ce que pour la location, et à cause du dommage causé à l'église par le monument. On y avait, du reste, pensé à Nancy, mais peut-être, aurait-on dû, avant tout, proposer cette indemnité.

portés à se répandre dans les missions à l'étranger, point de contact qu'ils avaient avec saint Louis qu'embrasa le feu de la croisade; la centralisation était la nécessité d'avoir dans le voisinage de la capitale la pépinière pour les recrues et la formation des nouveaux soldats réclamés par l'œuvre collective.

Si l'on admet que quelques ordres religieux devaient renaître dans le dix-neuvième siècle [1] et que Royaumont devait se relever de ses ruines, on trouvera que la société naissante avait en elle-même, dans son organisation, dans ses tendances, et dans quelques particularités historiques de sa jeune vie, des signes de prédestination à recueillir l'héritage de l'abbaye créée par saint Louis. Ce n'est pas le lieu de discuter la question qui partage les hommes d'État, les évêques, les théologiens et les penseurs sérieux, à savoir si la France moderne a besoin de moines [2], si

[1] Assurément les institutions religieuses et monastiques ne sont pas nécessaires, d'une *nécessité absolue*, à l'existence même de la religion catholique : l'une ne dépend pas des autres; néanmoins, un apologiste rend, par une image charmante, les rapports intimes et délicats qui unissent le grand corps chrétien avec les corporations religieuses; les fleurs et les fruits peuvent tomber, dit Balmès, sans que pour cela le tronc robuste de l'arbre tombe lui-même; néanmoins, tant que l'arbre subsiste, on lui voit donner des fleurs et des fruits.

[2] Ce n'est point un évêque catholique, c'est M. Ernest Renan qui donnait naguère la raison d'être du monachisme dans nos âges nouveaux; il maintient que « l'esprit moderne s'est montré fort sévère à l'égard du cénobitisme, » que « des institutions purement politiques et civiles ne suffisent pas, » que « les aspirations sociales et religieuses ont droit aussi à une légitime satisfaction. » Descendant à la racine même de la vie monastique, l'écrivain incrédule prétend que « le couvent est la conséquence nécessaire de l'esprit chrétien, » « qu'il n'y a pas de christianisme parfait sans couvent. » « Il y a des âmes, ajoute-t-il, qui trouvent plus doux de s'aimer à cinq cents que de s'aimer à cinq ou six, pour lesquelles la famille dans ses conditions ordinaires paraîtrait insuffisante, froide, ennuyeuse. Pourquoi étendre à tous les exigences de nos sociétés ternes et médiocres? La famille temporelle ne suffit pas à l'homme. Il lui faut des frères et des sœurs en dehors de la chair. »

De là, la prophétie de M. Renan : « Quand l'individualisme moderne aura porté ses derniers fruits; quand l'humanité rapetissée, attristée, devenue impuissante, reviendra aux grandes institutions et aux fortes disciplines, quand notre mesquine société bourgeoise, je dis mal, notre monde de pygmées, aura été chassé à coup de fouet par les parties hé-

les institutions monastiques ne sont pas le complément obligé du service des paroisses, si le vieux moine des vieux âges ne se prépare pas une place importante dans la société de l'avenir, par la nécessité de tempérer le mouvement qui emporte les sociétés actuelles dans le matérialisme, dans le scepticisme et dans le doute.

Les oblats ne venaient-ils pas continuer les cisterciens, dans ce qui devait vivre à Royaumont de leur passé, par la *vie commune*, par le lever matinal [1], par une vie de règle et de mortification, par la prière, par une vie de spiritualisme et de dévouement, par le soin à faire refleurir parmi eux les observances les plus édifiantes des anciens ordres religieux, les divers exercices communs de la vie religieuse? Il n'était plus démontré qu'on eût besoin, comme au moyen âge, de maîtres dans la science agricole, d'inventeurs de drainages et de méthodes d'irrigation. Les oblats qui se séparaient des cisterciens, à cet endroit, se montraient dignes de leur succéder, en répondant aux exigences modernes par le travail intellectuel substitué au travail manuel, par le rayonnement de la parole évangélique, par la prédication au sein des populations rurales, par l'éducation scientifique des nouvelles générations sacerdotales. Est-ce que l'aptitude des oblats à recueillir l'héritage cistercien de Royaumont ne se révélait pas sous toutes les formes, par la large part accordée à la vie intérieure et recueillie dans leurs statuts, par l'habituelle méditation des vérités saintes dans l'exercice

roïques et idéalistes de l'humanité, alors la vie commune reprendra tout son prix. Une foule de grandes choses, telles que la science, s'organiseront sous forme monastique, avec hérédité en dehors du sang. » (*Les Apôtres*, p. 132.)

Il y aurait à discuter les idées de M. Renan sur la famille.

[1] « Voir lever le soleil, dit Topffer, dans son *Voyage en zigzags*, c'est un « goût que tout le monde n'a pas; plusieurs préfèrent que le soleil les « voie lever. » On était de ce dernier avis, à Royaumont, depuis soixante-quatorze ans. Mais les oblats vont faire revivre l'habitude, qu'on avait, depuis six cents ans, de devancer le jour.

quotidien de l'oraison où l'âme prend du nerf et se retrempe aux sources célestes ?

Le mouvement des vocations du dix-neuvième siècle, quant à l'ancienne vie des bernardins proprement dite, était comparativement très-peu marqué ; et, comme on l'a observé avec justesse, la palingénésie de la vie religieuse s'était surtout montrée sensible dans les fondations d'instituts voués au service matériel du prochain, parce que les seuls actes de charité satisfont un siècle qui ne comprend que la bienfaisance corporelle : l'esprit public n'est point en effet aux ordres contemplatifs purs, mais aux œuvres extérieures. C'est par là que les oblats étaient la transition des anciens cisterciens aux ordres nouveaux, et qu'ils reprenaient dans le dix-neuvième siècle le beau et évangélique programme de l'un des plus illustres bernardins de la fin du dix-huitième siècle, d'Augustin de Lestrange.

Quelques cisterciens avaient reparu en France sous le consulat, mais vers la fin du premier empire il s'était produit de regrettables malentendus. Le gouvernement impérial avait, en 1811, fermé les établissements des sulpiciens et des trappistes dans tous les lieux où il avait puissance ou influence ; des circonstances politiques avaient donné lieu à cette suppression ; mais bientôt, sous la restauration, les sulpiciens rentrèrent, et avec eux les bernardins-trappistes ; ce fut même ce retour qui fit la sensation la plus vive dans le rétablissement de la vie religieuse et de la communauté. Le 21 février 1815, on installait les bernardins (trappistes) dans la Mayenne, près de Laval ; c'est aujourd'hui l'abbaye du *Port-du-Salut*. C'est aussi la première et la véritable date du rétablissement solide de la vie monastique en France. Bientôt le noble dom Augustin rouvrit l'ancien monastère de la Trappe dans le Perche ; l'institution cistercienne reparut aussi à l'abbaye de Sénanque et à celle d'Aiguebelle en Dauphiné. Enfin, en 1833, les monastères de bernardins-

trappistes furent agrégés, par le souverain pontife, en une congrégation cistercienne, sous un vicaire général, dépendant du supérieur général à Rome ; et cette congrégation s'est depuis subdivisée en deux branches et deux observances, différentes par leurs observances et même par l'habit : l'une, dont l'abbé de la *Grande-Trappe* (expression nouvelle) est supérieur, qui a gardé la réforme et l'ancien habit de l'ordre repris par dom Augustin, l'autre qui a aussi son vicaire général, et qui a repris l'observance et l'habit en usage sous l'abbé de Rancé.

A travers ces renaissances partielles se dessinèrent les prédestinations des disciples de Mgr de Mazenod, et l'on va saisir les transitions mystérieuses par lesquelles on arrivait, avec une certaine gradation, des cisterciens aux oblats, pour l'héritage de Royaumont. Louis-Augustin de Lestrange, en religion dom Augustin, a été un des derniers grands hommes des cisterciens ; à peine l'Assemblée nationale avait-elle supprimé les ordres religieux, que ce vaillant bernardin, ralliant à ses vues plusieurs des religieux qui l'entouraient, alla chercher hors du territoire français un asile pour continuer à vivre sous la règle de saint Bernard. Il s'installa près de Fribourg, en Suisse, à la Val-Sainte. La colonie d'exilés français se développa dans cet asile; on y abondait comme autrefois à Cîteaux, à Clairvaux, à Royaumont ; c'était, en pleine révolution et pendant que la déesse de la Raison trônait en France, une véritable scène du moyen âge. Augustin de Lestrange ne désespéra pas de l'avenir. S'affranchissant en un point des traditions cisterciennes, il pensa à s'occuper des générations nouvelles et de la jeunesse, il s'occupa des enfants, il toucha par un tiers-ordre à l'éducation, et il trouva le secret, sans altérer les principes de sa constitution, de venir au secours d'une société défaillante ! Rien ne découragea ce grand homme ; on sait les événements politiques et militaires de 1793 à 1815 ; les Français envahirent le Pié-

mont et la Suisse ; force fut à Augustin de Lestrange de replier plusieurs fois sa tente avec ses compagnons ; et ses migrations à travers la Souabe, la Bavière, l'Allemagne centrale, la Prusse, la Pologne et la Russie, tiennent du prodige, et rendent croyables les plus étonnantes légendes du moyen âge [1]. Il leur arrivait quelquefois, devant des ordres d'expulsion, de n'avoir plus un lieu où mettre le pied et d'être réduits à se réfugier au milieu d'un fleuve, dans quelque îlot, à distance des deux rives. C'est alors néanmoins que de grands projets se pressaient dans la grande âme de dom Augustin. Il rêva la résurrection des missions bénédictines du moyen âge, et, pour accomplir ce dessein, il dirigea sur le Canada une partie de ses disciples avec la mission d'évangéliser les sauvages, non plus par des efforts isolés, mais par des établissements fixes qui serviraient de centre de rayonnement. Les oblats venaient juste en temps opportun pour reprendre les efforts de dom Augustin de Lestrange, et les concentrer sur l'abbaye renouvelée de Royaumont [2].

[1] Ceci a été raconté par M. Gaillardin, dans son *Histoire de la Trappe*.

[2] Le but de l'institut des oblats n'est point de s'occuper d'agriculture, et des questions d'un intérêt vital qui s'y rattachent : telles que la question des engrais, de la production du fumier par la chimie moderne, la question du drainage, celle de l'irrigation et celle aussi du perfectionnement de l'outillage. — Cependant, peut-être les oblats, originaires de la Provence, enfants, pour la plupart, de Marseille, cette cité puissante, qui fut, au moyen âge, avec Venise et Gênes, l'initiatrice des peuples d'Occident à la vie, à la salutaire et féconde activité du commerce et de l'industrie, seraient-ils compétents pour dire quel parti puissant on pourrait tirer de la masse si grande de l'eau du Rhône, à portée d'une contrée qui, chaque année, reste quatre mois sans recevoir une goutte de pluie, alors que le soleil est le plus dévorant.

Le premier exemple de la culture des prairies artificielles avait bien été donné, dit-on, dans la contrée de Royaumont et de Boran, au dix-huitième siècle, vers 1775, par un ecclésiastique nommé *Verrière* et surnommé depuis l'abbé de *La Luzerne*, qui habitait le château *de Boran*. Sa tentative excita l'intérêt ; les plus gros fermiers multiplièrent les essais, dont le succès entraîna de nombreux imitateurs. Depuis lors, et grâce à la culture en grand de M. Carrier en 1790, la luzerne entra dans le mouvement régulier de l'agriculture.

D'un autre côté, au moment de la palingénésie de Royaumont, c'était un signe de prédestination en faveur des oblats que leur nouveauté, leur qualité de société nouvelle, de création récente, présentant en eux la garantie de cette jeunesse nécessaire pour revivifier un vieux corps. L'élément cistercien s'était trop amoindri depuis cent ans; les vocations cisterciennes, quoique merveilleusement réveillées par Augustin de Lestrange, n'atteignaient pas des proportions suffisantes. On ne pouvait espérer de repeupler Royaumont au dix-neuvième siècle avec des bernardins. Il fallait donc greffer une branche nouvelle sur un vieil arbre. C'est pourquoi il est remarquable que les oblats importaient précisément, avec l'esprit inhérent à leur ordre, l'esprit nouveau qui était nécessaire à la palingénésie féconde de Royaumont. L'esprit des oblats, si on étudie la nuance distinctive et la tendance de cette modeste et méritante compagnie, c'est de se mettre en communication avec les masses, c'est de procéder par l'onction plutôt que par l'autorité; et, comme esprit, c'est de tempérer Pascal par Fénelon, c'est d'allier le côté concentré de saint Benoît et l'élément communicatif de saint Liguori.

Les oblats ne devaient être en réalité que les anciens bernardins [1], plus la modification que Augustin de Lestrange, cet homme d'une énergie de fer et d'une haute intelligence, avait introduite dans la constitution cistercienne : il a été dit que dom Augustin ne crut pas déroger fondamentalement aux principes de son ordre, en s'appliquant, par suite de la nécessité des temps, soit à l'enseignement, soit aux missions lointaines. C'est ce que l'on retrouve dans l'institut des oblats qui joignent à la vie

[1] On voit dans l'institution des oblats, que leur fondateur veut que dans leur extérieur tout respire la simplicité et la modestie religieuse. Il ne leur *assigne aucun costume spécial*. En conséquence, ils n'adoptent pas le costume exceptionnel des bernardins (laine blanche).

intérieure le rayonnement au dehors, et qui poursuivent le double but de leur sanctification personnelle et de la sanctification des peuples. On en acquiert la preuve en ouvrant leurs statuts; on y lit, entre autres dispositions, celle-ci : « Dans ses constitutions, le fondateur assigne pour fin principale à sa congrégation l'instruction et la conversion des pauvres. Les missions, les retraites et les catéchismes, surtout dans les paroisses rurales, telles sont les œuvres auxquelles ils devront spécialement s'appliquer. Il veut que ses disciples donnent un soin particulier à former la jeunesse à la piété. Il leur prescrit d'aller sauver l'âme du pauvre dans les hôpitaux, dans les prisons et jusqu'au pied de l'échafaud. »

Comme la société des oblats s'étendait de plus en plus, on vint à eux; et quoique dans l'origine ils se fussent circonscrits dans des limites étroites, et qu'on les appelât les *oblats de Saint-Charles* ou les *Missionnaires de Provence*, la bénédiction s'était répandue sur leur œuvre ; et de même qu'Augustin de Lestrange avait rêvé l'apostolat parmi les races sauvages du globe, le jour vint aussi, en 1841, où les oblats furent demandés pour les missions à l'extérieur; l'Angleterre reçut une colonie de leurs fervents ouvriers, et Mgr Bourget, évêque de Montréal, les invitait à venir défricher des régions immenses au Canada. Une ère nouvelle commençait pour les oblats. Depuis ce jour on rencontre ces nobles et ardents ouvriers, ces propagateurs d'Évangile et de civilisation, travaillant à l'œuvre générale du bien, non pas seulement sur le continent européen, mais au delà de l'Océan, au Canada, à l'île de Ceylan, au Texas, à la Colombie Britannique, etc.

Si l'on cherchait les signes de prédestination des oblats et leurs titres à recueillir l'héritage de Royaumont, on en découvrirait donc plusieurs, ne serait-ce que l'illustration qu'ils ont déjà conquise, dans cette sphère, où les fatigues endurées sont une illustration. On ne pouvait pas être

appelé à venir posséder une maison que saint Louis fonda et qui était sa grande préférence, sans apporter dans cette maison, quelque tard venu que l'on soit, un titre honorifique, basé sur un service éclatant rendu à l'humanité. Lorsqu'on déroule le tableau de la marche en avant et des étapes saintement glorieuses que les oblats ont déjà parcourues sur la carte géographique qui note l'élévation successive de chaque contrée à la civilisation chrétienne, on retrouve les titres solides de leur gloire précoce, les signes de leur prédestination, et l'une des preuves éclatantes que les enfants de Mgr de Mazenod étaient appelés à ressusciter Royaumont; on veut dire leur besoin d'expansion dans les missions étrangères, dans ces croisades pacifiques du dix-neuvième siècle. En France, on voit les oblats à Fréjus, à Ajaccio[1], dans l'Isère, à Nancy, à Rennes, à Bordeaux, à Marseille, à Paris. On les retrouve aussi de l'autre côté de la Manche. Leur province d'Angleterre comprend cinq établissements dans l'Angleterre proprement dite : un en Écosse, à Leith, près d'Édimbourg, et quatre en Irlande. Les oblats sont aussi au Canada ; leur province dans cette contrée compte huit établissements dans le Canada même, et deux maisons dans l'État de New-York. Plusieurs de ces maisons s'occupent des missions chez les sauvages : c'est ainsi que celle de Québec étend la sphère de son activité jusqu'au Labrador. A ce généreux besoin d'expansion qu'ont les saints disciples de Mgr de Mazenod, on reconnaît des hommes dignes de venir habiter le cloître qu'aimait tant le héros de la dernière croisade,

[1] Ils ont les grands séminaires de Fréjus et d'Ajaccio. Ils desservent les pèlerinages de Notre-Dame de l'Osier, dans le diocèse de Grenoble; de Notre-Dame de Sion, dans la Lorraine; de Notre-Dame de Cléry, dans le diocèse d'Orléans; de Notre-Dame de Talence, à Bordeaux; de Notre-Dame de Bon-Secours, dans le diocèse de Viviers; de Notre-Dame des Lumières, diocèse d'Avignon; de Notre-Dame de la Garde, à Marseille.

Mgr Guibert, archevêque de Tours, appartient à la congrégation des oblats. Mgr Guignes, évêque d'Ottawa, Mgr Taché, évêque de Saint-Boniface, Mgr Grandin, son coadjuteur, sont des oblats de Marie.

celui qui voulait rendre à l'Orient cette lumière que l'Occident en avait reçue.

Là ne se borne pas le dévouement des oblats à l'extérieur; ils ont six vicariats de missions : 1° Le vicariat de la Rivière-Rouge qui comprend toute l'étendue du diocèse de Saint-Boniface, et où les oblats exercent leur ministère, soit à l'égard des colons qui s'y sont établis, soit à l'égard des sauvages; 2° le vicariat de Mackenzie, qui s'étend jusqu'aux limites de l'Amérique russe d'un côté, et de l'autre jusqu'à la mer Glaciale, et qui renferme des régions immenses, peuplées de tribus sauvages, dont plusieurs n'ont pu encore être visitées; 3° le vicariat de la Colombie britannique, où les oblats sont en rapport, soit avec les blancs, soit avec les indigènes, et où tout est à créer, au milieu des pauvres sauvages; 4° le vicariat du Texas, qui comprend un établissement à Brownsville, et un autre à Matamoros, dans le Mexique, mais où tout progrès est suspendu par la guerre; 5° le vicariat de l'île de Ceylan, dont le vicariat apostolique de Jaffna, et la mission du vicariat apostolique de Colombo font partie; le soin des catholiques, disséminés sur de vastes étendues, n'a pas encore permis aux oblats de s'occuper d'une manière directe de la conversion des infidèles, qui se trouvent au nombre de plus de 1,200,000; 6° enfin, le vicariat de Natal, créé en 1850. Les oblats, outre les missions en faveur des catholiques, abordent une tâche rude et laborieuse auprès des tribus cafres indigènes.

Ce dernier trait, ce zèle intrépide qui emporte les oblats en des terres lointaines, pour s'occuper des étrangers et travailler avec un dévouement incomparable à répandre la lumière évangélique sur le monde, les avait, pour ainsi dire, sacrés d'un dernier sceau de prédestination; il semble qu'ils avaient comme un droit à recueillir le noble, l'antique héritage de saint Louis, son cher Royaumont; la transaction de 1864 paraît infiniment naturelle.

On a dit jusqu'ici le besoin de dilatation des oblats, mais, d'une manière immédiate c'est surtout leur besoin de centralisation administrative qui les conduisit à acheter l'abbaye de Royaumont en 1864. En signant ce mémorable contrat d'acquisition, le 4 août 1864, ils annulaient, quant aux effets, les contrats d'achats conclus par le marquis de Travannet, à la fin de mai 1791. Mais comment purent se mettre en rapport une société née en Provence et les représentants d'une ancienne abbaye située dans le nord de la France ? Vers 1859, Mgr de Mazenod et les oblats de Marie, attirés vers Paris, y acquirent une maison, comme une station nécessaire pour leur passage des missions d'Angleterre, de Nancy, de l'Amérique, etc. On connaît ce quartier moderne, élégant, qu'on a vu s'élever dans ces dernières années, sur les derniers mamelons de Montmartre, qui meurent à la gare du chemin de fer de l'Ouest, rive droite. Des rues brillantes, des édifices splendides, occupent ce terrain étendu, où l'on n'apercevait, il y a trente ans, que des espaces vagues et des chantiers de bois. Les oblats ayant construit leur modeste résidence et leur pieuse église dans la rue Saint-Pétersbourg, n° 40, ce quartier n'était pas indifférent, comme le prouve la suite des faits historiques. Là était le grain de sable dont parle Pascal.

Comme il y avait un inconvénient à ce que le scolasticat général ou maison pépinière, pour ainsi parler, des oblats, fût loin de Paris, comme on se demandait s'il serait possible d'être moins éloigné qu'Autun (les provinces et les vicariats des missions lointaines reçoivent leur personnel du scolasticat général ; les jeunes profès s'y préparent au sacerdoce en achevant le cours de leurs études philosophiques et théologiques), il arriva que, dans une journée de 1864, alors que le supérieur général des oblats se préoccupait de ce trop grand éloignement du scholasticat d'Autun, par rapport à Paris, et qu'il pen-

sait à le rapprocher, la nouvelle de la mise en vente[1] de l'abbaye de Royaumont à 8 lieues de la capitale, vint aux oreilles des oblats. Ce fut là un éblouissement de lumière ce fut une illumination supra-humaine ; et, poussés par on ne sait quelle soudaine inspiration, par on ne sait quelle initiative étrangère aux oblats, on résolut dès lors l'acquisition de l'antique abbaye de saint Louis. Dans quelle savante et providentielle trame, ce besoin de centralisation ne venait-il pas de pousser les oblats? ceux-ci l'ignoraient d'abord, mais ils subissaient une mystérieuse fascination.

Le contrat d'achat de Royaumont par les oblats fut donc signé le 4 août 1864 : date solennelle qui marque la résurrection d'un passé de six cents ans ! Mais ce qui est curieux à signaler, c'est qu'au moment même, pendant et après cette transaction mémorable, les oblats, qui dans cette conclusion d'une affaire si importante, semblaient obéir à une impulsion mystérieuse, étrangère à leur propre initiative, se débattaient, pour ainsi parler, dans des impressions et des mouvements contradictoires. Sitôt qu'il s'est agi d'une abbaye qui était pleine de saint Louis, tout à la fois, *ils voulaient et ne voulaient pas*. Ils s'étaient trouvés subitement enlacés ; on eût dit qu'ils subissaient un prestige. *Ils ne voulaient pas*, au nom du bon sens pratique, qui leur interdisait de s'aventurer dans une acquisition douteuse à certains égards, dont la nécessité, d'ailleurs, n'était pas démontrée complétement, et qui, en toute hypothèse, se présentait avec un cortége de frais considérables, de nature à effrayer leurs forces. *Ils voulaient*, sans

[1] La famille qui possédait Royaumont depuis 1815, et qui a été amenée par la force des choses à le vendre, était venue s'installer à Paris, dans le quartier des Batignolles, voisin des oblats ; on avait été contraint, par la triste santé d'un membre de la famille, de venir à la capitale, pour y voir les médecins. M. Joseph Vander Mersch avait cédé l'exploitation de sa fabrique à MM. Lamorinière, Blondin, Jarasson, qui établirent des impressions sur étoffes. Ces industries étant tombées vers 1863, on se détermina à vendre l'abbaye.

savoir trop pourquoi : l'idée de saint Louis, d'un monastère habité par saint Louis, était sans doute un irrésistible talisman.

Une force inconnue semblait dominer les mouvements des oblats, qui, dans la plénitude de leur libre arbitre, ont cependant consenti la transaction de 1864. Pourquoi ne seraient-ils pas venus renforcer le faisceau des forces vives du pays ? Désormais la contrée serait vivifiée par la salutaire influence d'un pouvoir triple et unitaire, savoir M. le curé d'Asnières qui représente à Royaumont le pouvoir spirituel, la sainte magistrature des âmes ; le châtelain laïque de Royaumont, qui est investi, en sa qualité de maire, du pouvoir civil ; enfin, les oblats qui ont leur action, leur rayonnement spirituel, parallèle et convergent au même but que M. le curé d'Asnières ; deux magistratures nées pour s'entr'aider, absolument comme M. le préfet et M. le maire travaillent sur le même territoire de concert au bien public, l'un ayant son action circonscrite dans le rayon municipal, l'autre participant d'une action plus générale, par sa juridiction lointaine et départementale.

Jamais plus favorables auspices pour ceux qui concluaient la transaction de 1864 ! C'est qu'Asnières s'est trouvé personnifié dans ces dernières années, dans un ecclésiastique vraiment d'élite[1], dans un pasteur réunissant les plus précieuses qualités d'intelligence, de caractère, de noble et de pieuse activité. Qu'il soit permis d'ajouter surtout qu'il est venu apporter dans la contrée cet esprit de modération et de conciliation, d'essence éminemment évangélique, qui, plus que jamais, est dans les convenances de notre époque. Asnières-sur-Oise a possédé dans ce siècle, des curés distingués à différents égards, de véritables ministres de Dieu, dont on garde la mé-

[1] M. l'abbé Léonard.

moire. Mais, dans nos temps de transformation sociale et de civilisation démocratique, le prêtre doit être l'homme de toutes les classes, ou plutôt, il ne doit être d'aucune; il doit être l'homme de tout le monde, du pauvre et du riche, du lettré et de l'illettré, parce qu'il doit être l'homme de Dieu, l'homme de Jésus-Christ, c'est-à-dire le pacificateur, le moralisateur, le consolateur. Heureux quand les populations ont à leur tête, comme celle d'Asnières, des chefs religieux, affables et doux, incarnation bénie de la bonté et de la charité, jamais s'employant à isoler, à diviser, à séparer, mais ne brûlant que du désir d'élever les âmes, de les sauver, de les civiliser, adoucir, bonifier, rapprocher.

Cette trinité de forces morales, M. le curé, MM. les oblats, M. le maire et châtelain de Royaumont, n'était point à dédaigner pour le pays. Les rapports de bon voisinage, entre les oblats, M. le maire et M. le curé, ne peuvent que servir aux intérêts publics, temporels et spirituels. Le nouveau maire[1] de la commune d'Asnières, homme d'idée, d'activité et de progrès, ne donne-t-il point déjà des gages au développement matériel et à l'amélioration morale du pays? Une école, pour les habitants de Baillon, qui en étaient privés, n'a-t-elle pas été érigée grâce à son active énergie? Quand on a des sentiments élevés, des intentions loyales, l'amour du bien public, comment ne pas s'entendre? On doit sympathiser avec la noblesse du cœur partout où l'on croit la trouver; et ni les oblats, ni M. le curé d'Asnières, ni le châtelain de Royaumont investi de l'autorité municipale, ne s'opposeront à ce que l'on marche vers l'idéal indéfiniment perfectible d'une société rationnelle, et rationnelle parce qu'elle est chrétienne.

[1] M. Pitat.

Cet accord des différents pouvoirs municipaux, des différentes influences locales, n'a-t-il pas déjà produit d'importants résultats? Asnières-sur-Oise a écrit aussi sa page d'histoire en l'honneur de saint Louis; il l'a écrite, cette page, dans le livre des faits. Une création, une institution, naissait en 1865, sous le souffle de la poitrine royale de saint Louis : c'est une œuvre de piété, de bienfaisance, de christianisme, de charité fraternelle, dans laquelle tous viennent au secours de chacun; c'est une société de *secours mutuels* établie dans la contrée; mais en la fondant, Asnières-sur-Oise a voulu inscrire le nom de saint Louis, au frontispice de l'œuvre. Le comte de Saint-Marsault, préfet de Seine-et-Oise, approuvait les statuts de cette société, dite de Saint-Louis, le 18 avril 1865. Qu'y avait-il de plus logique et de plus chrétien, que de placer sous le patronage de saint Louis, une société ayant pour but « de donner les soins du médecin et les médicaments aux sociétaires malades; de leur payer une indemnité pendant le temps de leur maladie, de pourvoir d'une manière convenable à leurs funérailles; de leur accorder une pension de retraite, s'ils réunissent les conditions fixées par les statuts; de leur donner des secours temporaires s'ils deviennent incurables ou infirmes avant l'époque fixée pour obtenir une pension de retraite; d'accorder à la veuve, aux orphelins et aux ascendants, un secours extraordinaire, d'une quotité variable et laissé à l'appréciation du conseil d'administration?» N'était-ce pas la coutume du saint et bon roi, quand il arrivait dans une résidence, d'aller voir d'abord les malades? A Vernon, à Compiègne, à Pontoise, à Orléans, à Reims comme à Paris, il n'entrait pas au château avant d'avoir été à l'hôpital. Les habitants d'Asnières n'avaient pas le choix libre : saint Louis qui a été comme leur concitoyen, devait être le patron de leur société de secours mutuels. On a imprimé en neuf chapitres les statuts et règlements de cette société, les conditions

d'admission et d'exclusion, les obligations des sociétaires, etc.[1].

L'achat de l'antique abbaye, ne comprend point le pavillon abbatial ; ce pavillon d'origine récente, construit sur le modèle d'un palais aux portes de Florence, n'ayant pas été habité par les abbés de Royaumont, pas même par l'abbé de Ballivières qui l'avait fait construire, et n'ayant, conséquemment rien d'historique, d'ailleurs d'architecture, si l'on peut dire séculière, a été aliéné pour ne pas retourner à l'abbaye ; il était parfaitement séparable de l'ensemble du monastère, et la reconstitution du vieux Royaumont se peut faire sans lui[2]. M. de Travannet ne s'y tint pas ;

[1] Les membres fondateurs de cette société se distinguent en membres honoraires et membres participants.

Voici d'abord la liste des membres fondateurs honoraires, pour l'année 1865 : MM. l'abbé Léonard, curé d'Asnières; Soye, maire d'Asnières avant M. Pitat; Barbier, à Luzarches; Broleman, à Asnières; Auguste Chevalier, *it.;* Philippe Chevalier, *it.;* le marquis de Conegliano, à Baillon ; Croix, à Viarmes; Cullaz, à Asnières ; Debray, à Noisy; Delchet, à Royaumont; Fournier, à Asnières; Froidure, à Royaumont; Gautier, à Baillon ; Gérard, à Royaumont; Goujon, à Asnières; Frédéric Goux, *it.;* Lavau, *it.;* Lefebvre de Behaine, *it.;* Lucas, à Viarmes; Frédéric Masson, à Asnières; Mautin, à Roy... ; Emile Pereire, à Asnières; Pitat, à Roy... ; Georges Pitat, *it.;* Tardu, à Viarmes ; Tétard, *it.;* Simonnet, à Asn...; Villain, *it.*

Mesdames la marquise de Conegliano, à Baillon ; Hache, à Asnières ; Gérard, à Roy...; Jacquin, à Baillon ; Lafolie, à Asnières ; Armand-Lefebvre, *it.;* Masson, *it.;* la baronne Molitor, *it.;* Mautin, à Roy... ; Pitat, *it.;* Georges Pitat, *it.*; Émile Pereire, à Asnières ; Émilie Vander Mersch, à Roy...

Voici la liste des membres participants :

A Asnières : MM. Auguste Balny, Charles Balny, Isidore Barbier, Bouflette, Desjardins, Destoop, Alphonse Ducollet, Pascal Ducollet, Fouquet, Auguste Guibert, Louis Guibert, Hautemulle, Auguste Hervin, François Hervin, Honoré Hervin, Louis Hervin, Valéry Hudde, Désiré Hudde, Basilique Lecœur, Ferdinand Lecœur, Jean Lefebvre, Alexandre Lemaire, Lemoine, Lesueur, Mignot, Neret, Alexis Regnault, Jean Regnault, Zéphyr Regnault, Viart.

Mesdames Alexandrine Hervin, Joséphine Hervin, Lemaire, Mignot.

A Noisy : MM. Beldon, Cagnard, Jules Goux, Carrier, Delaville, François Guerlin, Louis Guerlin, Magniez, Vaudre.

A Viarmes : MM. Bérard, Briot, Depied.

A Baillon : MM. Duchesne, Louis Lefebvre, Félix Lemaire, Nicque.

Mesdames Duchesne, Nicque.

[2] Les rapports de bon voisinage entre les oblats et l'honorable M. Pitat, qui acheta, vers 1858, le palais florentin de Royaumont, du marquis de Bellissens, serviront aux uns et aux autres. Une délicieuse petite chapelle,

M. Vander Mersch l'occupa le premier en 1815; puis le marquis de Bellissens, en 1832; M. Pitat l'a acquis et l'habite depuis 1858.

Le voisinage de l'ancien palais abbatial et de l'abbaye continue à produire une illusion du moyen âge, qui est pleine d'intérêt : on croit retrouver ces anciennes juxtapositions des monastères qui étaient côte à côte avec les altières demeures des seigneurs. Royaumont conserve ainsi un cachet d'autrefois, hormis les choses que nos idées modernes repoussent : l'abbaye n'aura plus de vassaux et n'exigera plus de la Comerie l'hommage d'une génuflexion et d'un cierge de cire blanche. Le château de M. Pitat, de son côté, n'a aucune envie de renouveler les anciennes corvées que les seigneurs imposaient traditionnellement ; l'amélioration morale, religieuse et matérielle de la contrée, est la seule ambition que l'initiative individuelle puisse inspirer au châtelain de Royaumont.

Les oblats qui n'avaient point de raison pour acquérir le palais abbatial, n'en avaient point davantage pour acheter les diverses dépendances de ce palais, les champs, les terres. Ce que l'on appelait le *moulin de Royaumont* fait partie de ces dépendancces, et n'entre point dans les acquisitions des religieux. Ce poétique moulin de Royaumont est un endroit historique. Mathieu III, comte de Beaumont et seigneur de Valois, donnait en fief, à la fin du douzième siècle, à un nommé Lambert le Jongleur, un muid de blé à prendre chaque année sur le *moulin de Royaumont*. La comtesse Éléonore sa femme consentait

cachée dans les arbres de Royaumont, sert pour les réunions paroissiales du village de Royaumont; M. le curé d'Asnières-sur-Oise la dessert; c'est une dépendance du châtelain de Royaumont; la dame du lieu, madame Pitat, en a le pieux entretien; elle en accorde la jouissance à la colonie parisienne qui fréquente Royaumont pendant la saison d'été; elle y met une courtoisie et une cordialité dont on lui sait gré. M. le curé d'Asnières, homme de talent et de zèle, y dit la sainte messe tous les dimanches et y distribue le pain de la parole sainte, le pain de l'esprit et du cœur, à ses paroissiens flottants comme à ses paroissiens habitués.

à cette donation, et l'on trouve, dans la charte qui rapporte cet acte, les noms de Raoul de Puiseaux, Richard de Boran, Guillaume du Mesnil, Hugon et Bernard Papions, qui furent les témoins légaux de cette concession[1], en l'année 1191.

A côté du moulin du moyen âge, sur lequel les comtes de Beaumont faisaient jadis valoir leurs droits, on a placé d'heureuses constructions modernes ; de jolies habitations s'élèvent entourées de feuillage, semées de pelouses et d'eau. Cette résidence semblait appeler pour habitant un parent de l'un des plus grands naturalistes de ce siècle[2]; l'art et l'industrie y ont créé de ces suaves et modestes élégances, où l'on a comme un spécimen de ce génie des temps nouveaux, qui se plaît à marier les nouvelles ressources de nos perfectionnements matériels, aux puissants souvenirs d'un passé poétique.

Que les oblats, au moment de l'achat de Royaumont, aient été ballottés par de longues tergiversations, voulant et ne voulant pas, et se repentant presque le lendemain du consentement de la veille, cela se comprend : ils se trou-

[1] « Ego Matheus, comes Ballimontis et dominus Valesie, assensu Alienor comitisse, uxoris mee, do et concedo Lamberto joculatori, et heredi suo, in feodum, unum modium bladi, singulis annis, in *Molindino Coctimontis*, etc.— Testes : Radulphus de Puisex ; Ricardus de Boisrengo ; Wuillelmus de Mesniliaco ; Hugo, camerarius ; Bernardus Papions, 1191. » (*Cartul. de Royaumont*, Bibliothèque impériale, n° 5472, p. 103. Copie de Gaignières.)

Quant au moulin situé sur le territoire de Boran, à côté de l'Oise, il a été construit, en 1792, par le sieur Gadifer, dont il a retenu le nom. On l'appelle aussi moulin du Pont-de-Thève, parce qu'il touche au pont de cette rivière sur le chemin de Précy à Viarmes : on a détourné et conduit dans la cour de l'usine le bras dit la *Petite-Thève*, dont le lit presque effacé forme la limite séparative des départements de l'Oise et de Seine-et-Oise. Après avoir appartenu à M. de Travannet, ce moulin, conservé dans l'ancien système, est devenu la propriété de M. le marquis de Bellissens. Il marche depuis pendant huit mois de l'année et fabrique des farines bises pour les populations voisines. M. Pitat, maire de la commune, a succédé à M. de Bellissens. (*Ann. de l'Oise*.)

[2] M. Cuvier, conseiller d'État, sous-gouverneur de la Banque, M. Chollet, et leurs familles occupent l'agreste pavillon du moulin de Royaumont.

vaient devant un fardeau gros d'inconnu et de difficultés pécuniaires. Mais fallait-il laisser périr Royaumont, un des plus intéressants monuments du moyen âge? L'ère industrielle de Royaumont était finie, M. Joseph Vander Mersch était décédé; la propriété de l'abbaye n'allait-elle pas s'éparpiller dans un morcellement indéfini? L'édifice élevé par saint Louis n'aurait-il pas fini par passer à l'état de ruine absolue et d'hiéroglyphe, comme les restes d'une ancienne construction, aux étangs de Commelle, et dont nul ne sait le passé [1]? Les oblats voulaient et ne voulaient pas; mais en voulant, ils contribuaient à conserver un monument national, ils empêchaient de se déchirer une page glorieuse de la France, dans un temps où l'on s'occupe partout de l'histoire particulière de nos provinces; ils sauvaient un des plus nobles vestiges de ce roi, dont

[1] Cambri, visitant les étangs de Commelle, au commencement du premier empire, ne trouvait rien de romantique et de champêtre « comme le moulin établi sur les ruines d'un vieux château, qu'habitèrent la reine Blanche et saint Louis, au fond de la vallée, au milieu des eaux et des bois. » Il se plaint qu'ayant traversé vingt fois la forêt, on ne lui ait pas indiqué ce site, où, au temps des chasses, des vingt mille individus couvraient les coteaux de Commelle. Mais Cambri ne dit pas un seul mot des ruines d'un édifice ancien qu'on aperçoit non loin des étangs; il n'en soupçonne pas l'existence. Que sont ces débris? Faut-il y voir les ruines d'une antique abbaye? Aucun archéologue n'a dirigé de ce côté ses explorations. Selon un des derniers moines de Royaumont, ce seraient là, et cela paraît évident, les ruines d'un ancien monastère. Le P. Canonne prétendait que les moines de Commelle étaient venus peupler l'abbaye naissante de Royaumont. Nous ne voyons pas de tradition appuyant le sentiment du P. Canonne. Si les ruines de Commelle sont celles d'un antique monastère, on doit dire que sa situation pittoresque et isolée a de l'analogie avec celle d'Hérivaux. On veut chercher l'origine du nom de *Commelle* dans *Saint-Come* de Luzarches. Il est possible que cette origine soit vraie, mais aucun document n'y fait allusion. Il reste aujourd'hui de ce vieux monument de Commelle un bâtiment dont le pignon et la construction ont beaucoup de rapport avec celui du bâtiment des hôtes de l'abbaye de Royaumont; une vieille et pittoresque pyramide gothique, semblable à ces tours isolées qu'on voit dans le midi, et qui renferment les cloches; une robuste et forte porte d'entrée à l'est; les murs de clôture du côté des terres arables qui forment l'arc, et dont la rivière la Thève et un étang forment la corde; les fondations des murs qui dépassent encore aujourd'hui suffisamment le sol pour permettre de relever le plan linéaire d'un édifice qui semblerait celui d'une église, ainsi que d'autres constructions. On peut consulter ce que nous disons de Commelle dans l'*Introduction*.

pas une action, pas une pensée, durant un règne de quarante-quatre ans, n'eut d'autre objet que le bien de ses sujets. On a dit que le règne de saint Louis, basé sur le respect du droit, laissa les traces les plus profondes dans notre pays et dans tout le monde chrétien, et qu'au moment même où il préparait et rendait inévitables les changements sociaux et politiques qui fondèrent la société moderne, ses vertus sacraient aux yeux des hommes la royauté qui devait être l'instrument de cette longue révolution. On a ajouté que si les princes comme saint Louis vivaient assez pour accomplir eux-mêmes jusqu'au bout les réformes qu'ils ne peuvent qu'entamer dans l'espace d'une vie ordinaire, alors on ne sentirait plus que les bienfaits des révolutions, ou plutôt la révolution ne serait plus ; elle s'appellerait le progrès qui, suivant un cours régulier et paisible, ne serait qu'un continuel soulagement des peuples [1]. On s'explique, devant cet état de choses, que l'attrait de la mémoire de saint Louis ait décidé le contrat de 1864.

Fallait-il aussi laisser tomber en poussière une demeure consacrée par l'un des plus étonnants représentants de la science au treizième siècle? Louvet et Tremblay, dit un docte archéologue [2] font naître Vincent de Beauvais à Boran-sur-Oise ; tout porte à croire en effet qu'il naquit aux environs de Beauvais, dans cette limite de la Picardie et de l'Ile-de-France. « Ce que l'on sait de positif, parce qu'il le dit lui-même, c'est qu'il a été toute sa vie religieux de l'ordre de Saint-Dominique, d'abord dans le couvent des jacobins de Beauvais, puis dans l'abbaye de Royaumont. » Les oblats ne devaient-ils rien à ce penseur profond, à ce théologien de Royaumont [3], à l'auteur de cette

[1] *Hist. de saint Louis*, t. II, p. 670. Nous n'avons pas à nous prononcer sur les opinions politiques, philosophiques, religieuses exprimées par l'historien M. Faure sur des questions de détail.
[2] Notice lue à un comité archéologique.
[3] Le *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique* (traduit de

encyclopédie du treizième siècle, qui confond l'esprit quand on songe qu'elle fut rédigée il y a six cents ans ; à celui qui adressa à la reine Marguerite de Provence, femme de saint Louis, cette lettre célèbre, commençant par ces paroles : « A très-révérente et très-discrète Madame Marguerite par la grâce de Dieu, royne de France, frère Vincent de l'ordre des Prescheurs, liseur du couvent de Roialmont[1] ? »

Lorsque les faits ont une haute importance, l'histoire ne saurait négliger aucun document pour découvrir la raison de ces faits, leur explication probable. Un dépôt dont les oblats étaient possesseurs depuis 1855 environ, ne répandrait-il pas de la lumière sur la transaction et l'acquisition de 1864 ? Pour expliquer ce dépôt, on doit remonter au treizième siècle.

On se souvient de la scène si pathétique, en face de la mer de Carthage, à la fin du mois d'août 1270, lorsque la France perdit saint Louis. Isabelle d'Aragon, Amicie d'Artois, la reine de Navarre, la comtesse de Poitiers, leurs nobles époux, et Pierre d'Alençon, et les barons, et toute l'armée, étaient en deuil ; la simple description de cette agonie, de cette mort et des sublimes douleurs auxquelles elle donna lieu, a inspiré un chef-d'œuvre à l'auteur poétique du *Génie du christianisme*. Cependant, il fallut se séparer du corps du saint roi, qui était étendu sur la cendre. Les chirurgiens, disent Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Mangis, d'après les ordres du comte

l'allemand), dit que « saint Louis fit venir Vincent de Beauvais dans sa résidence favorite du château de Royaumont. » Ce fut à Royaumont que cet hôte et ami de la famille royale acquit l'immense érudition qui éclate dans ses livres et qui lui valut une place dans l'histoire ; car il conserva et transmit à la postérité le nom et des extraits de plus de 450 auteurs païens, arabes et chrétiens, et de plus de 2,000 ouvrages en partie perdus, depuis lors.

[1] Le P. Alexandre, auteur d'une Histoire ecclésiastique, écrivait, le 15 mai 1693, à Étienne de Nully, qu'il avait dans sa bibliothèque le manuscrit de *l'Éducation des princes*, d'un siècle après l'auteur, et qu'en tête était la lettre à la reine Marguerite de Provence.

d'Anjou, procédèrent à l'embaumement commencé par l'extraction du cœur et des entrailles, que Charles, roi de Sicile, destinait à l'abbaye sicilienne de Montréal ou Morreal; puis, on plaça le corps dans une énorme chaudière pleine d'eau-de-vie ou de vin, jusqu'à l'entière séparation des os et de la chair[1].

« Le lendemain, dit la chronique d'Anjou, feist (Charles) appareiller le corps de son frère et fist mettre en ung cercueil de plomb; et les entrailles envoya comme précieuses reliques, en son royaulme de Cécile, et les fist honorablement ensépulturer à l'abbaye de Mont-Royal, près Palerme, bâtie par les Normands.

« Après la mort de saint Louis, ajoute Legrand d'Aussy, on fit bouillir son corps dans de l'eau salée, afin de séparer les os de la chair. Cette opération n'était pas nouvelle; d'ailleurs elle était commandée par les circonstances, peut-être même, par le manque de matières d'embaumement; les ossements ainsi dépouillés furent mis dans une châsse[2]. »

[1] Voici le texte de Geoffroy de Beaulieu : « Tamen carnes corporis ejus excoctas et ab ossibus separatas, nec non et cor et intestina ipsius petiit et impetravit devotus rex Siciliæ a nepote suo rege Philippo, qui suscipiens sanctas reliquias, honorifice fecit eas in Siciliam deportari et prope Palermum in nobili quadam et cathedrali Abbatia præcepit recondi cum valde solemni atque devota processione totius cleri ac populi terræ illius. Quando de Tunicio redeuntes, dictam abbatiam vere nobilem ac pulcherrimam visitavimus, audivimus a pluribus fide dignis quod postquam sacræ reliquiæ ibi fuere reconditæ, multa miracula ibidem, cooperante Domino acciderunt. »

Guillaume de Nangis, reproduit, sauf l'omission du mot *cor*, le récit de Geoffroi de Beaulieu : « Carnem tamen corporis excoctam et ab ossibus separatam, nec non intestina ipsius petiit et impetravit Karolus rex Siciliæ a nepote suo rege Philippo. »

La restriction de Guillaume de Nangis, qui remarque que le *cœur* du roi n'est pas mentionné dans ce qui fut envoyé en Sicile, concorde avec la lettre de Thibaud, roi de Navarre, écrivant de Tunis, que le *cœur du roi était resté dans le camp avec ses os*, l'armée n'ayant pas voulu consentir à se laisser enlever ce gage de la protection divine : « Li cors de li sires et li cuers demeurent encore en l'ost, kar li peuples ne volsit en nule manère que il en fust portés. » Le cœur de saint Louis fut ensuite porté à la Sainte-Chapelle de Paris, où il est encore.

[2] Les anciens ne permettaient pas de partager ainsi les corps en diverses

On mit bientôt à la voile pour la France; les restes mortels de saint Louis, ayant été lavés et enveloppés dans une fine toile imprégnée de parfums, avaient été scellés dans des coffres précieux; les entrailles furent dirigées sur la Sicile; le roi de Sicile confia le reste des reliques qui était la portion la plus considérable, à Geoffroy de Beaulieu, dépositaire des plus secrètes pensées du royal défunt, qui devait les ramener en France[1].

On connaît, grâce à Guillaume de Nangis, la marche des *os* et du *cœur* de saint Louis, depuis Tunis jusqu'à Paris. Arrivés dans cette dernière ville, les os de saint Louis furent d'abord déposés à la *Sainte-Chapelle de Paris*, et ensuite transférés à Saint-Denis[2], d'où on les retira en

portions, pour gratifier de ces derniers restes différents lieux. La coutume ne s'en établit même en France qu'au douzième siècle, et on prétend que le premier exemple est celui de Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault. En effet, il mourut en 1177, dans un de ses monastères, nommé Orsan, et son corps devait être transféré à Fontevrault, ainsi qu'il l'avait demandé; mais les religieuses d'Orsan témoignèrent tant de douleur, dit-on, de perdre deux fois leur père, que, pour les consoler, on leur laissa son cœur. (*Mercure de France*, août 1718. — *Histoire littéraire de France*, t. X, p. 166.)

Louis VIII est le premier de nos rois pour lequel on ait employé ce mode d'inhumation partielle; car son cœur et ses entrailles demeurèrent à Montpensier, et son corps fut porté à Saint-Denis. Ce procédé n'avait rien de trop révoltant et n'exigeait que l'ouverture du cadavre; au lieu que l'opération employée à Tunis et à Perpignan, pour le fils et le petit-fils de Louis VIII, demandait un appareil dont l'idée soulève, par l'apparence de barbarie et de cruauté qu'elle présente. Aussi les papes ne manquèrent-ils pas de la proscrire; Boniface VIII la défendit, sous peine d'excommunication. Cependant, Benoît XI, son successeur, permit à Philippe le Bel de l'employer pour les princes et les princesses de la famille royale dont les corps ne pourraient que difficilement être transportés au lieu de leur sépulture. Ce même procédé (la cuisson) eut lieu pour Philippe le Hardi, mort à Perpignan, au retour de sa croisade en Aragon. On le fit bouillir dans de l'eau et du vin, après quoi ses chairs et ses entrailles furent inhumées à Narbonne, et ses ossements avec son cœur transportés à Saint-Denis. (*Chronique d'Anjou*, fol. C. — *Hist. de saint Louis*, par le P. Jean-Marie de Vernon, p. 582. — *Sépultures nationales*, par Legrand d'Aussy, p. 125.)

[1] « Et furent ses os et son cuer apportez en France. » (*Chronique abrégée de Guillaume de Nangis.*)

[2] « C'est ci li septièmes mirales de un vallet cui len vouloit couper le pié et il fu gueri par monseigneur saint Loys... Et fu li diz Guillot en l'estat

1298 et en 1306, pour les conduire de nouveau à la Sainte-Chapelle. Enfin, un autre déplacement eut lieu en 1392, pour remettre les restes de saint Louis dans l'église de Saint-Denis, où ils restèrent jusqu'en 1790.

Les circonstances avaient voulu que les oblats fussent possesseurs d'une partie de ces restes vénérés de saint Louis ; et il est difficile de se défendre contre la tendance à voir en cela une sorte de prédestination. C'est vers 1855, qu'on remettait à Mgr de Mazenod, à Marseille, cette précieuse relique du saint roi. On doit ajouter que les oblats avaient déjà une autre parcelle du corps de saint Louis, qui se trouvait à Marseille de temps immémorial. Mais celle de 1855 était d'une si splendide abondance, qu'elle semblait rendre saint Louis presque matériellement présent au milieu des oblats. L'impulsion qui les déterminait à signer, dans le nord, la transaction de 1864, partait-elle de l'attraction exercée par des lieux pleins de saint Louis?

La grande relique de saint Louis, roi de France, dont furent gratifiés les oblats en 1855, provenait d'une paroisse du nord de la France. Peu de temps avant qu'ils en devinssent possesseurs, un évêque, qui fut depuis archevêque de Toulouse, fut appelé à vérifier ses origines et son authenticité. A l'archevêque de Toulouse se joignit ensuite l'archevêque de Paris[1], qui ordonna sur la relique

jusques atant que les os furent anportez en France. Et come les os devant ditz furent aportez à Paris et fussent en la chapele le roy, et Guillot oy que N. S. fesoit miracles pour le benoiet saint Loys, il ala a la chapele le roy et il volt entrer pour ce que il alast as os du benoiet saint ; mès il ni pot entrer, et just cele nuit delès la porte du palez. En après come les os du benoiet saint fussent portez à Saint-Denis et ilecques enseveliz, ledit Guillot vint à potences (avec des béquilles) au tombel du benoiet saint Loys, etc. » (L'Enquête de 1282.)

[1] Cette relique est une partie considérable du fémur ; elle conserve la couleur du liquide dans lequel les ossements de saint Louis furent plongés et bouillis, à Tunis, avant de les rapporter en France. La localité du nord de la France qui céda cette relique, ne le fit que moyennant certaines conditions, et avec l'approbation de l'évêque du lieu.

des oblats une nouvelle enquête et constata sa positive authenticité, à nouveau. C'est de cette même relique que furent extraites celles que l'on vénère à Paris, dans les églises de Saint-Louis d'Antin et de Saint-Germain l'Auxerrois. Mgr de Mazenod, évêque de Marseille et supérieur général des oblats, s'étant livré au même examen sur cette belle relique, dont la venue réjouissait son âme, s'empressa de joindre sa certitude et son témoignage à tant de témoignages, et livra le cher dépôt à sa congrégation bien-aimée, pour être vénéré dans la chapelle du scolasticat.

Telle était la notoriété et le retentissement de cette importante relique de saint Louis, échue aux oblats, que, en 1857, sur la demande réitérée de plusieurs notables habitants de Lille en Flandre, Mgr de Mazenod en envoya une parcelle, avec lettres testimoniales signées de sa main, au directeur de Notre-Dame de la Treille[1], pour être déposée dans la basilique nouvelle, que la piété des habitants de Lille fait élever en l'honneur de la patronne de cette ville, et dont saint Louis visita plusieurs fois le vieux sanctuaire[2]. Dans ces derniers temps, la précieuse relique était placée dans un nouveau reliquaire, par Mgr Guibert, archevêque de Tours qui, lui-même aussi, voulut signer les lettres testimoniales, et que Mgr Mabille, évêque de Versailles, a également revêtues de son *visa*.

Il est inutile de chercher pendant laquelle des différentes translations des ossements de saint Louis, ou de celle de Saint-Denis à la Sainte-Chapelle, ou de celle de la Sainte-Chapelle à Saint-Denis, la relique possédée par les

[1] M. l'abbé de Marbaix.
[2] En retour de la donation de cette relique, Mgr de Mazenod figure parmi les fondateurs de l'église de Notre-Dame de la Treille; il reçut un titre de fondation, signé de M. le comte de Melun, président de la commission, et de M. de Caulaincourt, secrétaire.

oblats fut détachée de l'ensemble du Trésor[1]. Le nord de la France qui la possédait, l'avait-il obtenue dès le treizième ou le quatorzième siècle, ou bien ne l'avait-il reçue qu'à l'époque de la dispersion de Saint-Denis, en 1790 et 1793 ? Ces questions demanderaient une autre place pour être exposées et résolues avec l'étendue nécessaire[2]. Il est possible que la relique possédée par les oblats soit une ancienne concession de l'an 1298, puisque, en cette année, Philippe le Bel fit exhumer de Saint-Denis le corps de son saint aïeul, pour le transférer dans la Sainte-Chapelle de Paris, et qu'à cette époque plusieurs des précieux ossements furent distribués, d'après quelques récits historiques, en divers monastères, églises, corporations et personnages marquants, et que d'autres même en possédaient déjà[3].

Aime-t-on mieux l'époque de 1392 ? Il est, en effet, historique, que, cette année, les ossements de saint Louis

[1] L'origine de plusieurs reliques s'explique par des échanges. Plus d'une fois, on a vu une église céder un peu des reliques considérables qu'elle possédait d'un saint, pour obtenir, en échange, d'autres reliques d'un autre saint qu'elle n'avait pas jusque-là.

[2] Primitivement cette relique a-t-elle été apportée, dans la province du nord de la France, par un des croisés qui escortèrent les ossements du saint roi ramenés en France? On cite le Champenois Nicolas Bonnaire, comme l'un des croisés qui accompagnèrent les entrailles de saint Louis à Montréal. Quel est le gentilhomme de la Picardie ou de la Flandre qui obtint cette considérable portion du corps de saint Louis (le fémur) et en dota une paroisse du Nord?

[3] Ainsi, dit Claude Malingre (p. 450, 480), une côte de saint Louis existait à l'abbaye de Saint-Victor, dont l'abbé Raoul (mort le 8 novembre 1247) avait été l'ami du monarque. Ce prince ayant été gravement malade à Saint-Germain en Laye, Marguerite s'engagea sur les Évangiles, en présence d'Adam de Chambly, évêque de Senlis, d'Eudes, abbé de Saint-Denis, et de Raoul, abbé de Saint-Victor, qu'elle mettrait à exécution de point en point le testament du roi son époux.

On trouve dans le Trésor des Chartes, côté 19, « ce petit roole de la distribution des reliques de sainct Loys : « La Sainte-Chapelle du roi, à Paris, « le *Chief;* l'empericz (l'empereur) aura une jointe d'ung des doigts de « sainct Loys; les professeurs de Paris, ung des os de sa main; les frères « du Val-des-Escholiers-les-Compiègne, une jointe; l'abbesse de Pontoise, « une des costes; l'abbé de Réaumont (Royaumont) une pièce de l'épaule; « l'abbesse du Lys, ung des os de la main. »

furent rapportés à Saint-Denis ; que cette seconde translation eut lieu sous le règne de Charles VI, qui arriva au moustier royal avec une châsse d'or de 252 marcs. Elle avait été commencée par Charles V. Les principaux du royaume furent appelés à cette cérémonie. Le roi, en manteau royal, porta lui-même les os sur l'autel. Or, on sait qu'il y eut cette année une autre distribution de reliques de saint Louis. Le roi donna une côte à Pierre d'Ailly, pour le pape Clément VII; deux autres os au duc de Berry et à Jean sans Peur, duc de Bourgogne; et un *ossement* à partager *entre les prélats;* après quoi, il mit le reste dans la nouvelle châsse. Charles VI ajouta à son présent une somme de 1,000 livres pour faire un tabernacle de cuivre doré qui couvrît la châsse. On fondit cette châsse en 1416, parce que le royaume était envahi par les Anglais. Mais en 1557, Charles, cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Denis, fit refaire à ces reliques une châsse magnifique, à laquelle il employa deux couronnes d'or, plusieurs bijoux d'or et d'argent et des pierreries. Cette châsse, redorée en 1657, existait encore en 1790.

On toucha cependant encore une autre fois aux reliques de saint Louis, dans le dix-septième siècle, en l'année 1617 : une côte du saint roi fut extraite et donnée à Anne d'Autriche; d'autres distributions purent avoir lieu dans cette même circonstance. Enfin, rien n'empêche de reculer jusqu'à l'époque de 1793, où les richesses spirituelles et religieuses de tant d'abbayes furent emportées au dehors et dispersées sur différents points du territoire français. Mais, quel que soit l'itinéraire primitif de la relique des oblats, elle a un prix intrinsèque et une puissante valeur représentative, une valeur de signe et de prédestination. Si, dès le quatorzième siècle, on considéra comme précieuses reliques les *objets* eux-mêmes qui avaient apparpartenu au saint roi ou qui le représentaient, ses images[1],

[1] On trouve, dans l'inventaire des joyaux des ducs de Bourgogne, fait du

des prières écrites de sa main [1], sa cassette [2], son psautier [3], son anneau [4], sa couronne [5], l'agrafe de son manteau royal [6], si on entoura ces objets d'une profonde vénération, que sera-ce de la relique dont les oblats sont possesseurs ? Ils sont fiers au même titre que l'abbaye de Saint-Denis était fière [7], que la Sainte-Chapelle était fière [8], que l'église des bénédictins de Montréal était fière [9]. Les oblats sont obligés de confesser qu'en acquérant Royaumont, tout à la fois, ils voulaient et ne voulaient pas. Qu'est-ce à dire, sinon qu'ils ont agi sous la pression d'une mystérieuse influence qui se refuse à l'analyse? Qu'ils réfléchissent au cher dépôt qu'ils possèdent : ce dépôt ne disait-il rien de Royaumont ?

temps de Jacques de Brigiles, garde d'iceulx : « *Item*, une imaige de sainct Loys, tenant un royal dans sa main dextre, armoyé aux armes de feu monseigneur le duc Jehan-sans-peur, pesant ensemble 28 marcs 6 onces 5 esterlings.

[1] Le prince de Lamballe, fils unique du duc de Penthièvre, possédait une prière écrite par saint Louis (*Souvenirs de madame de Créquy*, t. IV, p. 295.)

[2] On voit, dans les vitrines du Louvre, la cassette qu'on croit avoir appartenu au saint roi, et qui proviendrait de l'abbaye du Lys, fondée par Blanche de Castille, près de Damemarie (Seine-et-Marne).

[3] Le *Psautier* de saint Louis est conservé au Louvre.

[4] Le Louvre conserve également *l'anneau* de saint Louis, qui était, avant 1790, à Saint-Denis, dans le trésor de l'abbaye royale; il est d'or, garni d'un saphir, sur lequel est gravée son image.

[5] La couronne de saint Louis, d'or massif, enrichie de très-grosses pierres, entre autres d'un rubis, sous lequel saint Louis avait fait enchâsser une épine de la couronne de Notre-Seigneur, se voyait à Saint-Denis avant la révolution.

[6] Cette agrafe du manteau de saint Louis était d'argent doré et émaillé, enrichie de pierreries. On la conservait aussi à Saint-Denis.

[7] Saint-Denis possédait la partie supérieure du crâne de saint Louis. On renferma dans un chef ou buste de métal, et l'on mit ensuite ce chef dans un reliquaire. Ce chef était célèbre; il était en or, décoré de pierres précieuses. Il avait été donné par Philippe le Bel. La châsse, renfermant les reliques de saint Louis, reposait sur un autel magnifique (à Saint-Denis), dont un délicieux tableau de Van Eyck, qui est à Londres, donne la disposition et la forme. (*Dictionn. d'architect.*, de M. Viollet-le-Duc.)

[8] La Sainte-Chapelle de Paris possède, paraît-il, le cœur de saint Louis. Cette possession fut discutée, en 1846, par MM. Berger de Xivrey, A. Deville, Charles Lenormant, A. le Prévost, Paulin Paris et le baron Taylor.

[9] « Sire, écrivait Thibaud à l'évêque de Tusculum, les entrailles de nostre seigneur qui mort est furent portez à Montréal... »

Lorsque Royaumont fut acquis le 4 août 1864, son ère industrielle se fermait. L'historien n'a point à se poser en ridicule interprète de la Providence, l'homme étant incompétent pour formuler les intentions du Très-Haut sur l'ensemble des siècles. On ne peut que signaler la succession des faits, et remarquer les particularités de leur enchaînement. En définitive, M. Joseph Vander Mersch, né en 1774 et mort en 1862, et Mgr Eugène-Charles de Mazenod, né en 1782 et mort en 1861, s'agitèrent dans le même cadre du temps et presque au même endroit de l'espace; et de leur action combinée il est résulté que ce qui fut fait en 1791, a été défait en 1864. Le Royaumont intermédiaire et provisoire s'effaça, le 4 août, pour faire place au Royaumont ancien.

Les pérégrinations entrèrent dans les destins de ces deux hommes. Joseph Vander Merch, d'abord aide de camp du vainqueur de Turnhout, erre de Londres à Gibraltar, et de Gibraltar à Menin, pour venir finir à Royaumont[1]. Mgr de Mazenod transporta ses foyers errants d'Aix à Turin, de Turin à Venise, à Naples, à Palerme, à Marseille, à Paris, pour conclure par Royaumont. C'est que tout homme, quelle que soit sa situation ici-bas, n'est qu'un simple instrument, jamais un but; nul n'est nécessaire. Sa fonction remplie, il se couche sous l'herbe d'un cimetière, et l'âme va à ses nouveaux horizons. M. de Mazenod et M. Vander Mersch contribuèrent l'un et l'autre à préparer 1864, qu'ils n'ont vu ni l'un ni l'autre. Tous deux avaient eu leur part dans les joies et les tribulations de ce monde; l'un, dans

[1] Un portrait de M. Joseph Vander Mersch le montre à l'âge de trente-cinq ans, avec les cheveux qui se portaient poudrés en 1810. Il avait le teint d'un rouge coloré; on y remarque aussi cette ouverture et cette expression de sociabilité qui le rendaient à cette époque séduisant dans le monde. On devine presque devant cette effigie le caractère bon mais emporté de M. Vander Mersch. Il manqua peut-être de ténacité dans les affaires industrielles; mais son portrait ne révèle point s'il fut constant dans ses relations amicales.

l'ordre industriel et civil, l'autre dans le domaine spirituel et ecclésiastique. Le déclin de l'industrie de Royaumont devait-il être attribué à l'incurie personnelle de M. Vander Mersch ? Restait-il stationnaire au milieu des perfectionnements que le temps amène ? Fallait-il expliquer la décadence uniquement par la concurrence des établissements de Gisors, de Chauffaille, de l'Alsace ? Mgr de Mazenod n'avait-il pas eu aussi ses angoisses ? ne fut-il pas obligé, en 1830, de transférer le noviciat des oblats de France en Suisse ? Grégoire XVI, l'ayant fait sacrer évêque d'Icosie, à Rome, en 1832, le chef des oblats n'eut-il point des difficultés considérables avec le gouvernement français ? Cependant tout orage s'apaise et finit. La dépouille mortelle de M. Vander Mersch repose à Asnières-sur-Oise; celle de Mgr Mazenod, à Marseille. Leur œuvre était faite. L'aliénation et la destruction de 1791 étaient purifiées dans la réparation et le rachat de 1864. L'un de ces deux hommes, dans l'ordre temporel, laissait aux siens un remarquable esprit de famille ; l'autre, dans l'ordre ecclésiastique, se survivait dans une société d'hommes apostoliques, liés par une vigoureuse et sainte organisation.

Il fut donc décidé que le vieux Royaumont allait renaître. L'idée très-arrêtée des nouveaux possesseurs paraît être de restaurer l'abbaye dans le goût du treizième siècle, par conséquent de remettre les choses comme au temps de saint Louis. Grâces leur soient rendues par tous les amis des antiques et saintes choses, par tous ceux qui tiennent aux vieilles et chrétiennes gloires de la France ! On ne leur demande que de maintenir Royaumont dans la pureté, dans l'ampleur et dans la poésie de son vieux style.

L'acquisition de l'abbaye de Royaumont n'est pas seulement un événement heureux au point de vue de la conservation d'un monument matériel du moyen âge, d'une véritable importance ; elle mérite surtout de frapper les

esprits, à titre de renaissance d'une idée. Derrière les murs de pierre et à travers les colonnettes gothiques, il faut parvenir jusqu'à l'endroit intellectuel de Royaumont. Dans la pensée du royal fondateur, il était entendu qu'en élevant ces murailles on élevait en faveur des populations d'alentour un centre lumineux, un foyer de chaleur et de force morale. Il était entendu qu'on fondait une colonie qui serait la glorification permanente du travail; c'est ce que se proposent aussi de faire revivre les récents acquéreurs du monument chéri de saint Louis. Les oblats veulent convertir Royaumont en un lieu de travail, d'étude et de prière ; ce sera une agglomération de jeunes hommes qui viendront y étudier dans le silence, y prier dans le repos, y méditer dans le calme fécond des campagnes, s'y préparer aux nobles fatigues de l'apostolat et de l'évangélisation des races non encore civilisées : et ceux qui ont le sentiment des choses chrétiennes, comprendront qu'on ne pouvait pas revenir d'une manière plus totale aux grandes et pieuses intentions, à l'idée créatrice du royal fondateur de Royaumont.

Ce ne sont pas les oblats qui viseront à la théocratie ; ils sont de leur temps ; ils veulent faire le bien dans les conditions où la Providence permet à chaque époque de faire le bien. Saint Louis, qui avait le regard fixé sur l'idéal biblique de la royauté, n'entendit jamais, avec son ferme bon sens, qu'en France on établît de confusion entre le spirituel et le temporel. Ainsi les oblats se trouvaient naturellement organisés pour entrer dans une maison où l'esprit de saint Louis s'était incarné. Ce ne seront point les fils spirituels de Mgr de Mazenod qui feront jamais opposition à l'élément progressif des sociétés ; et l'on comprendrait mal le catholicisme si l'on ignorait que, tout en restant dans l'enceinte de l'orthodoxie, il y a place pour toutes les dilatations politiques et sociales, par la raison que, dans l'esprit catholique, il y a place pour tout ce qui est

dévouement, honneur, patriotisme, sacrifice de soi aux autres, à la patrie, aux âmes, à l'humanité, à Dieu.

La tâche de l'historien ne nous impose plus maintenant, avant de fermer ces pages, que de conduire ce récit jusqu'à la première journée du nouveau Royaumont. La prise de possession de Royaumont par les oblats n'eut lieu, d'une manière officielle et solennelle, que le 25 août 1865, jour de la fête de Saint-Louis; et il est à remarquer que cette entrée des nouveaux habitants de l'abbaye ne fut, en quelque sorte, qu'une installation des reliques de saint Louis, dont il a été dit que les oblats sont les heureux possesseurs.

En 1270, on avait déposé les entrailles du saint monarque dans la cathédrale de Montréal, une des plus belles églises de la Sicile. En 1865, les oblats, privés de l'antique basilique de Royaumont [1], donnèrent aux reliques de saint Louis la plus somptueuse hospitalité qu'ils purent dans la petite chapelle intérieure qu'ils ont organisée à la hâte. A Montréal, près Palerme, les entrailles de saint Louis reposent dans une abbaye fondée par les Normands, à côté du tombeau de Guillaume le Bon. A Royaumont, les reliques du saint roi sont déposées non loin des antiques sépultures de ces anciens abbés réguliers qui passèrent silencieusement de la vie à la mort. Mais l'on doit noter les harmonies mystérieuses qui deviennent saisissantes, quand on a cette *intelligence du cœur* dont parlent les livres saints, et ce sens délicat qui sait déchiffrer le

[1] De la grande et magnifique église gothique, à laquelle on travailla une trentaine d'années, il ne reste plus à Royaumont que : 1° la tour ou l'escalier nord, qui a plus de 100 pieds d'élévation, et qui conduisait aux galeries de l'église, aux voûtes de la nef et du transsept; 2° le maître-autel en marbre, qui est aujourd'hui à Viarmes, et dont deux colonnes à Asnières; 3° un élégant profil de colonnettes gothiques le long du mur de l'un des bas côtés de l'église; 4° le mur méridional de l'église longeant un côté du cloître; 5° un pilier d'arc-boutant; 6° le fond d'une des chapelles entourant le chœur; 7° celle où se trouvait le mausolée du prince Henri de Lorraine, comte d'Harcourt; 8° une portion du portail de la principale façade.

rhythme des consonnances entre le passé et le présent. On avait congédié, en 1791, cette corporation des bernardins, qui avait, dès les premiers siècles, fait profession de garder dans sa dévotion générale une prédilection particulière envers la sainte Mère du Christ, et, le 25 août 1865, c'étaient les oblats de *Marie Immaculée* qui reprenaient l'abbaye de *Notre-Dame* de Royaumont. En 1791, il y avait eu en fait une sorte d'expulsion des reliques sacrées que l'abbaye possédait depuis des siècles ; la reprise de possession de Royaumont ne s'est accomplie que par une autre rentrée de reliques, par les reliques du fondateur lui-même de Royaumont. On les porta donc, ces reliques si chères, de Paris à Royaumont, le 25 août même, et elles demeurèrent exposées toute la journée dans la petite chapelle intérieure de la maison des hôtes, parce que la transformation de l'ancienne sacristie en chapelle n'était pas, à cette époque, encore achevée. Les reliques étaient accompagnées par les principaux représentants de la congrégation des oblats, hommes vénérables, dont le cœur battait haut et fort ce jour-là. On chanta des hymnes d'actions de grâces; le *Te Deum* et le *Magnificat* furent dits avec d'autres prières; le triomphe et l'allégresse étaient dans les âmes. Ce jour en effet était un jour d'émotion, une cérémonie imposante et une fête qui avait les proportions d'un événement.

Après les scènes de vente et les scènes de dévastation de 1791 et 1792, on assistait enfin à une scène de réparation. On marchait à travers les débris et les ruines. C'était saint Louis qui rentrait dans son manoir du treizième siècle. Les oblats n'ont voulu rentrer qu'à sa suite, en faisant cortége à ses saintes reliques. Autrefois on avait vu saint Louis, roi puissant, intrépide guerrier, aujourd'hui on le vénérait grand saint. C'est que les oblats entraient à Royaumont, en nouveaux *croisés;* la seule particularité de leur modeste costume est de porter osten-

siblement sur la poitrine une *grande croix* en métal, longue de 25 centimètres.

Ce n'est pas qu'en 1791 le rôle d'Asnières-sur-Oise eût été profanateur ou hostile pour les saintes reliques de la basilique de Royaumont. Au contraire, le rôle d'Asnières-sur-Oise fut éminemment conservateur envers l'antique abbaye, comme s'il eût été impossible à la vieille cité d'oublier que la gloire de Royaumont rejaillissait sur elle. On fit, le 18 mai 1791, la translation de ces reliques avec une grande pompe ; on se présenta à l'abbaye à la suite de la délibération prise par le conseil de la commune d'Asnières, annexée au procès-verbal de la vente de Royaumont; les officiers municipaux d'Asnières, de Viarmes, et de Noisy-sur-Oise, les notables de ces communes, la garde nationale de Luzarches, le clergé des mêmes paroisses, les officiers ayant à leur tête les drapeaux des trois localités et avec musique militaire, tous se rendirent processionnellement avec une grande quantité de peuple des deux sexes à l'église de Royaumont. Le père Canonne, que le directoire de Gonesse avait établi gardien de l'abbaye, ayant été invité par D. Dumont, procureur du district, à faire la remise des reliques de Royaumont, les céda, à titre de dépôt, ainsi que leurs précieux reliquaires, gages de la piété des papes et des princes pendant les quatre premiers siècles de l'abbaye. Elles furent placées immédiatement sur l'autel du chœur et ensuite sur des civières disposées aux marches de l'autel. Le curé d'Asnières prononça un discours analogue à la circonstance. On chanta les répons et les prières d'usage. Enfin les reliques furent transportées processionnellement de Royaumont à l'église d'Asnières, « aux acclamations du peuple, » dit l'acte de remise dressé en 1791 [1]. La bannière marchait en tête du cortége ; puis

[1] L'acte constatant cette cérémonie fut signé par les noms qui suivent : Lanou, prêtre, ci-devant curé d'Asnières; Beaugrand, aumônier de Mon-

venait le guidon porté par une jeune fille que suivaient les demoiselles d'Asnières, vêtues en blanc. On chanta une messe solennelle, et la municipalité d'Asnières offrit le pain à bénir.

Bien qu'on ne puisse expliquer aujourd'hui ce que sont devenues les nombreuses reliques qui furent portées en 1791 de Royaumont à Asnières, toutefois on pouvait se dire, à la cérémonie de 1865, que l'église d'Asnières avait sauvé du naufrage de 1793 l'importante relique de la vraie croix, que le roi saint Louis avait donnée lors de la bénédiction de l'église abbatiale en 1235. Le père Canonne l'avait mise en sûreté au moment de l'ouragan révolutionnaire; et après sa mort, la personne qui le servait remit cette relique, en 1834, entre les mains de M. le curé (M. Rabourdin), qui en fit reconnaître l'authenticité. On voit aujourd'hui cette vénérable relique dans un splendide reliquaire, donné en 1864 par un Espagnol [1].

sieur; Fr. Canonne; Montier, curé de Noisy-sur-Oise; Millet, commandant d'Asnières; Le Comte, major; Fournier, officier; Boulangé; de la Borde; Giraux, capitaine; Imbert, capitaine de Luzarches; Fontaine, capitaine; Déguars, de Beaumont; Schleger, capitaine de la garde de Viarmes; Besson, sous-lieutenant; Despieux, capitaine; Bert, sergent des grenadiers de Luzarches; Paturel; Lucas, capitaine de la garde de Noisy; Petit, maire de Viarmes; Delafond, lieutenant de la garde nationale de Noisy; Fouquet, officier, etc.

Malheureusement, Asnières-sur-Oise, qui était fier de recevoir les reliques de Royaumont, ne sut pas les défendre complétement pendant les désordres de la Terreur; car on chercherait en vain aujourd'hui, dans l'église d'Asnières, toutes les reliques énumérées dans l'acte de remise, fait en 1791. Voici ce que reçut la municipalité d'Asnières, à Royaumont même : 1° la main de saint Sulpice, en vermeil; 2° le bras de sainte Agnès, en forme de main, en vermeil; 3° une épine de la couronne de Notre-Seigneur, avec une pierre du sépulcre de sainte Catherine, en forme de soleil, en vermeil; 4° un os de saint Louis, dans une boîte ronde, en vermeil; 5° une autre boîte ronde, en vermeil, renfermant plusieurs autres reliques; 6° une boîte d'étoffe, en argent, contenant des reliques de sainte Concorde; 7° un reliquaire de fer et un reliquaire en bois doré, carré, ayant la forme d'une église, où se trouvaient des reliques des compagnons de saint Maurice; 8° des reliques de sainte Berge et de saint Barnabé; 9° enfin une croix d'argent où était enfermée une relique de la vraie croix. (*Archives de Seine-et-Oise.*)

[1] M. Édouard Gonzalès.—Ce reliquaire, offert spontanément, qui renferme

Enfin, le pacte rompu en 1791 se renouait de toute façon, et on ne sait à quoi comparer cette entrée des oblats à Royaumont, précédés par les reliques de saint Louis. Les citoyens Daioz et Velarde, qui défendirent si longtemps, à Madrid, en 1808, l'arsenal de la capitale espagnole contre les attaques de Murat, et moururent au lieu de se rendre, devinrent, en 1814, le 2 mai, après la nouvelle de l'abdication de Napoléon, l'occasion de grandes démonstrations populaires. Leurs ossements, tirés de leurs cercueils et déposés dans un sarcophage, avaient été portés processionnellement par des officiers d'artillerie, leurs anciens compagnons d'armes, et on entendait la foule s'écrier : «Honneur aux braves, morts pour l'Espagne!» Il y eut de cet enthousiasme à Royaumont, mais sous une forme plus intime ; on voyait rentrer les ossements d'un grand ami de la France, de la religion et de l'humanité. Comment donc dépeindre l'entrée des oblats en 1865? L'enthousiasme des royalistes qui virent entrer Louis XVIII à Paris, en 1814, précédé du comte d'Artois; l'émotion qui s'empara du cœur des vieux soldats, le 20 mars 1815, lorsque Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, rentrait à Paris, précédé de ces drapeaux que la victoire avait promenés dans toute l'Europe; ces faits, empruntés de la région agitée du monde politique, ne peuvent donner que faiblement l'idée de la reprise de possession, le 25 août 1865, de l'abbaye que saint Louis avait consacrée à une idée religieuse, que l'Assemblée constituante avait sécularisée, et qui retrouvait après soixante-quatorze années sa destination primitive. Dans les relations de province à province, il semblait que la Provence eût une mission à l'égard du Nord. On voit, par exemple, au douzième siècle, que si l'exemple des municipes du midi de la France n'a pas déterminé l'affranchissement des communes du nord, il

les morceaux de la vraie croix, est lui-même en forme de croix; le grand bras a 5 centimètres de long, et le petit 2 et demi.

l'a cependant secondé puissamment pendant le moyen âge. Nous trouvons dans l'histoire de la commune de Vezelay, au début de la révolution communale, un homme de patriotisme, Hugues de Saint-Pierre ; cet homme venait du Midi, où il avait apprécié les idées du gouvernement municipal ; il les transporta du sol de la Provence pour les faire fructifier sur les bords de la Loire. Les oblats ne viennent pas inaugurer dans le Nord le régime municipal romain, ni tempérer la civilisation germanique par la civilisation romaine : cet ouvrage n'est plus à faire ; mais fils de leur siècle, comme ils sont les enfants dévoués de l'Église, ils viennent, comme un essaim de Provence, ressusciter dans le Nord la partie impérissable des anciennes institutions, et marquer, par un dévouement continu aux grands intérêts du prochain, le trait d'union qui, en l'Homme-Dieu, N.-S.-J.-C., rapproche le passé et les générations modernes.

Comme on était entré à Royaumont en 1228 sur les pas de saint Louis, c'était donc saint Louis encore, du moins une portion matérielle de sa personnne, qui introduisit le cortége des oblats dans le vieux manoir des bernardins. Les oblats, à cette prise de possession officielle de Royaumont, chantaient dans leur cœur, ce qu'on put surprendre sur les lèvres de plus d'un de leurs religieux ; ils rendaient l'élan de leur joie, en redisant le passage du prophète Isaïe : « *Exultabit solitudo, et florebit*[1]. » La solitude de Royaumont va tressaillir ; elle va refleurir comme au temps de son royal fondateur. Ce seront les mêmes psaumes, les mêmes hymnes, et les mêmes cantiques qu'autrefois. C'est le même sacrifice qui se célèbrera sur les autels relevés[2].

Il avait fallu, pour que saint Louis inaugurât Royaumont,

[1] *Isaïe*, 35, I.

[2] On croit avoir retrouvé le tabernacle qui était sur l'autel principal de Royaumont en 1789. Le bois en est assez fouillé ; toute la dorure n'a pas disparu. Le travail en paraît être du commencement du dix-huitième siècle.

en 1228, tout un concours de ces circonstances compliquées qu'amène le développement historique du monde; il avait fallu l'avénement des idées dogmatiques du christianisme et de sa morale, l'institution des tribus cénobitiques, l'assimilation de la France par le christianisme à l'époque de sainte Clotilde, l'éclat jeté dans le monde par saint Bernard, une particularité spéciale dans le testament de Louis VIII, et les préférences de Blanche de Castille pour le château d'Asnières-sur-Oise et pour les champs de Royaumont. Mais il ne fallait pas moins, pour la reprise de possession de 1865, une réunion étonnante de circonstances imprévues; une succession de propriétaires de l'abbaye, dépourvus de fixité; la préservation du monument contre le vandalisme d'un forcené qui, par un motif de sot calcul, eût pu en abattre le dernier mur; la migration des oblats des rives de la Méditérannée vers les bords de la Seine; le choix du quartier de la rue Saint-Pétersbourg et d'Amsterdam, près des Batignolles; la possession des reliques de saint Louis; le prestige exercé par cette grande mémoire à la nouvelle du projet de vente de Royaumont, ... et il se trouve que cette réunion de circonstances s'était rencontrée providentiellement.

Que si quelqu'un demandait : A quoi bon les oblats viennent-ils s'installer à Royaumont? Pourquoi, lorsque le pays s'était habitué à voir des manufactures, va-t-on rouvrir un asile de prière et d'étude, auquel la population comprendra peu de choses? A ceux qui feraient ces questions, on devrait se borner à rappeler certains courants d'idées, qui, au sein de notre civilisation, mèneraient la France, si on n'y prenait garde, là où elle ne veut pas aller. Il est vrai, l'on calomnie beaucoup notre temps; on dit tous ses vilains côtés, mais on omet de raconter ce qu'il y a aussi de beau et de bon. Néanmoins, nous conviendrons, avec tous, du courant dominant qui entraîne notre siècle vers les seules préoccupations de la

richesse et des jouissances matérielles, et, à ce titre, les habitants d'Asnières-sur-Oise, de Viarmes, Boran, Luzarches, Chantilly, Beaumont, doivent, entre autres raisons, applaudir à la renaissance de Royaumont, une des vieilles gloires de la contrée. Une abbaye, une maison religieuse, est un drapeau de spiritualisme, planté au sein des campagnes. Les habitants qui pensent, et tous se glorifient de penser, apprécieront, à ce point de vue, la résurrection de la fondation de saint Louis. — Un auteur parlant d'autrefois, dit : « Les cœurs étaient plus enthousiastes; on aimait le bien, on s'échauffait au mal ; l'on vit aujourd'hui parmi des hommes plus raffinés, mais d'une semence plus gâtée, et qui riront quand on leur dira que, durant deux mille ans, on s'est entre-tué au nom de la vérité; ils n'auront souci que de leurs aises et de leur vanité, et leur cœur ne se haussera point au delà de l'envie du lucre de leur voisin. » Bien qu'il y ait du vrai dans cette assertion, nous n'admettons pas que nous valions si peu, quand nos pères étaient si parfaits. Il ne faut pas excuser les tristesses du temps présent, mais on doit se garder de canoniser tous les personnages d'autrefois, et pour ne pas remonter plus haut que le dix-septième siècle, il y avait à la cour de Louis XIV une masse de grands seigneurs qui auraient tout simplement mérité les galères. Ce qui n'empêche pas également de reconnaître que notre dix-neuvième siècle, comme tendance actuelle, penche d'une manière déplorablement exagérée vers les appétits matériels et vers le culte de la richesse. Voir renaître, voir s'élever une abbaye à Royaumont, c'est protester et déclarer, sur un point du territoire, que le matérialisme n'est pas plus l'esprit de la France, que la vie animale de ce monde n'est la barrière absolue de l'existence et de la destinée de l'homme[1]. Il ne faut pas chercher d'autre signifi-

[1] Les inondations de la Drance, en 1818, dévastèrent, dans les Alpes, un couvent de chartreux. « Ce n'est point le monastère que l'on va rétablir.

cation à l'événement qui a soudé la nouvelle branche des oblats de Marie à l'antique rameau, à l'antique tradition des bernardins de Royaumont.

Mgr de Mazenod [1] n'était pas à la cérémonie de prise de possession de Royaumont; Mgr de Mazenod avait effectué son passage de la *mer Rouge*, comme Moïse; il avait, pendant une carrière de soixante-dix-neuf ans consacrée en entier à ses oblats, traversé beaucoup de difficultés; sa compagnie était solidement assise: il avait pu chanter son cantique d'actions de grâces, le grain de sénevé étant devenu un grand arbre; il avait pu dire le *Cantemus Domino*, l'hymne du libérateur des Hébreux, chef-d'œuvre poétique dont Rollin a décrit les admirables beautés. N'avait-il pas triomphé de bien nombreuses épreuves avant d'établir, d'étendre et d'affermir sa chère congrégation des oblats? Il vit les anxiétés spéciales que la révolution de 1830 suscita à son œuvre; mais il avait déjà franchi la mer Rouge et le désert; il avait gravi son Sinaï; il avait tiré l'eau du rocher d'Horeb; il arriva avec ses chers compagnons jusque sur les confins du pays bas de Chanaan, au pied du mont Nébo. Il escalada cette montagne, car cette montagne c'était l'établissement des oblats, dans la cité même de Paris. De là il put voir la *terre promise* de Royaumont, où, comme Moïse, il ne devait pas entrer. Mgr de Mazenod s'endormit en Dieu trois ans auparavant, le 21 mai 1861.

dit un journaliste : là même où les chartreux ont cultivé leurs petits jardins, où ils ont psalmodié les longues prières, le bruit des moulins à foulon, des machines à vapeur, des marteaux, va bientôt retentir. Le couvent se transforme et devient usine ; la prière *platonique* sera remplacée par *la prière active*, qui est le travail. » (Maxime du Camp, *Journal des Débats*, du 10 octobre). Il y aurait des idées erronées à relever dans ce morceau; et Royaumont n'entend pas ressusciter la prière. dans le sens qu'on est habitué à attacher au mot platonique. Le catholicisme n'admet pas qu'aucune prière, du moment qu'elle est réelle, soit platonique.

[1] Il fut nommé évêque de Marseille, en 1837. Il succéda à son oncle vénéré, Mgr Charles-Fortuné de Mazenod, qui se démit, en faveur de son neveu, de la charge pastorale.

Mgr de Mazenod mettait fin, sous le rapport temporel et du côté de la chair et du sang, à une famille que Louis XIV avait illustrée et anoblie en 1653 [1], qui avait fourni des membres éminents à l'Église, à la magistrature et au parlement [2], et qui, par des alliances, avait attiré en elle les maisons des Thomas-la-Guide, des Grimaldi, des Escalis de Sabran, baron d'Ansonis, des Lombar-Montauroux, seigneurs de Malignon, des Mourgues de Calian, des Antoine de Laugier (d'Aix) [3]. Son grand-père, qui avait servi dans le corps des mousquetaires, et qui devint ensuite président à mortier au parlement, joua, comme on l'a vu plus haut, un rôle considérable parmi ses concitoyens dans des moments d'émeutes, faisant servir au bien de ses concitoyens la considération qu'ils lui avaient accordée. Mais si la famille des Mazenod s'éteignait dans la personne du fondateur des oblats, il laissait dans ce monde une postérité spirituelle qui devait s'attacher à servir la France et l'Église par des services et des illustrations d'un autre ordre, celles de l'ordre moral. Ce n'est point abdiquer la fécondité, cela ! C'est se perpétuer dans son pays par les bienfaits.

Le R. P. Joseph Fabre, second supérieur général des oblats [4], tenait la place de Mgr de Mazenod à la cérémonie d'inauguration de Royaumont. L'histoire est fière de le voir rattacher le présent au passé, renouer la chaîne interrompue de ces abbés de l'abbaye royale de Notre-Dame de Royaumont, dont plus d'un édifièrent le monde par

[1] Charles Mazenod, de la ville de Lyon, passa en Provence et s'établit à Marseille. Louis XIV lui accorda des lettres de noblesse, en 1653, enregistrées le 23 mai 1654, et confirmées en 1667.

[2] Un bisaïeul de Charles-Eugène de Mazenod était chanoine et vicaire général de Marseille. Son oncle mourut en 1840, après avoir été évêque de Marseille. Son grand-père était président à la cour des comptes; son père siégea également au parlement de Provence.

[3] Voy. *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. II, p. 125, — et *Dictionnaire de la noblesse*, par la Chesnaye des Bois, t. IX, p. 673.

[4] Né le 14 novembre 1824, le R. P. Fabre, du diocèse de Marseille, a été vicaire général de Marseille et supérieur du séminaire diocésain.

leur lumière et par leur sainteté. On peut deviner que lorsqu'il priait agenouillé avec ses pieux et apostoliques compagnons devant les reliques du saint roi, le 25 août 1865, sa pensée n'alla point évoquer pour modèle les abbés dont l'oisiveté et la mondanité, comme celles de l'abbé de Ballivières, marquèrent la décadence de l'abbaye; sa vaillance dut chercher plus haut les types du labeur et du dévouement. Il n'y a point à faire l'apologie de sa modestie; quand on travaille pour Dieu et qu'on a l'âme élevée, distinguée, la modestie est la forme la plus naturelle de l'être. Mais lorsqu'on a été nommé le chef, le supérieur général d'une compagnie à l'*unanimité*[1] des suffrages, on se sent bien fort, et plus à l'abri du péril d'orgueil, pour accepter le poids de la responsabilité qu'entraîne une vaste et délicate administration.

On accusait le dernier abbé[2] commendataire de Royau-

[1] Après la mort de Mgr de Mazenod, arrivée le 21 mai 1861, on se réunit pour la première fois, dans la nouvelle maison des oblats, rue de Saint-Pétersbourg, 40, le 5 décembre 1861, à l'effet de nommer un supérieur général, pour succéder à Mgr de Mazenod. L'assemblée était nombreuse; plusieurs évêques, notamment Mgr Guibert, archevêque de Tours, assistaient à cette solennelle élection. Il arriva, ce qui n'est peut-être arrivé que pour le successeur de saint Ignace, le R. P. Fabre fut nommé supérieur général des oblats, à *l'unanimité des voix* (vingt et une voix).

[2] L'abbé de Ballivières, né vers 1750, avait quarante ans au moment de la révolution. La marquise de Ballivières, sa belle-sœur, était une demoiselle Priolo, famille italienne établie en France. Le marquis de Ballivières était, avons-nous dit, dans l'armée; il n'eut qu'une seule punition dans sa longue carrière, et encore, quand il avait soixante ans; il fut mis aux arrêts, par le duc d'Enghien, pendant l'émigration, pour un simple malentendu; le prince reconnut ensuite son erreur. Le marquis de Ballivières rentra en France en 1799. Il fut fait lieutenant général sous Louis XVIII. — C'était un homme de bien, s'occupant des pauvres; il mourut sous la restauration.

Son fils, qui l'avait accompagné dans l'émigration, et qui suivait aussi la carrière militaire, se maria en 1809, et mourut en 1821. Sa veuve est la seule qui porte encore le nom de Ballivières. Ils n'eurent de leur mariage qu'une fille qui n'a pas vécu. Madame veuve de Ballivières, âgée d'environ soixante-seize ans, est, depuis longues années, religieuse de la congrégation de Notre-Dame, au boulevard Monceaux, à Paris.

Les armes des le Cornut de Ballivières sont d'azur à trois cors de chasse, d'argent enguichés d'or. (*Dictionn.* de la Chesnaie.)

Tous les biens des Ballivières furent vendus et mal vendus à la révolution. Quand ils rentrèrent en France, l'indemnité des émigrés ne fut à peu près rien.

mont, M. de Ballivières, de mériter spécialement le reproche que Gœthe osa adresser à toute la nation française devant Napoléon, lorsqu'il lui dit crûment à Erfurth, en 1807 : « Ce qui caractérise votre nation, Sire, c'est de ne pas connaître la géographie. » En effet, pendant la guerre d'Amérique, M. de Ballivières dit un soir à madame de Polignac, en faisant sa partie de piquet : « Il est bien souvent question, dans la gazette, de l'*abbaye de Chesapeak*, c'est sûrement un bon bénéfice ; s'il est jamais vacant, et que M. de Rochambeau soit victorieux, je prierai la reine de le demander pour moi au congrès. » Etait-ce un jeu de mots? Il était passablement niais. Était-ce ignorance de la géographie, et l'abbé de Ballivières ne savait-il pas encore qu'aux futurs États-Unis d'Amérique, il y avait un petit golfe non loin de Richemond, appelé la *baie de Chesapeak*? Ou bien dans la première supposition, l'abbé de Royaumont entendait-il faire le bel esprit en jouant sur les mots LA BAIE et l'ABBAYE [1]?

MM. les oblats pourront rectifier les erreurs du dernier

[1] Les contemporains de M. de Ballivières remarquèrent, prétend le duc de Levis, qu'il se mêlait, on ne sait comment, à toutes ses actions, une teinte de ridicule. Un jour, à la chasse du cerf (aux chasses du roi ou à Chantilly), il rencontra un piqueur qui venait de se casser la jambe ; il descendit avec empressement de cheval ; c'était au milieu d'une forêt, par conséquent loin de tout secours. Le blessé poussait des cris affreux. Le bon abbé, ne sachant que lui offrir, lui proposa une prise de tabac.

Il y aurait néanmoins de l'exagération à faire passer l'abbé de Ballivières pour un sot ; mais ses capacités ne s'appliquaient pas à des objets dignes de captiver un chef de monastère. M. le duc de Levis nous dit (*Souvenirs de* 1780 *à* 1789) que M. de Ballivières conduisait avec beaucoup d'intelligence les affaires temporelles ; qu'il donnait aux pauvres avec discernement. Il ajoute un mot, dont nous osons contester la justesse, et qui tendrait à confirmer le bruit de l'idiotisme de l'abbé de Ballivières : « S'il disait des sottises, il n'en faisait jamais. » D'abord, chez beaucoup de gens, c'est le contraire qui a lieu, et qu'est-ce qui est le meilleur? De plus, les allures de M. de Ballivières à l'assemblée du bailliage provincial de Senlis, ne furent pas celles d'un sot. Voyez ce qui a été dit au livre quatorzième. Nous regrettons que sa nièce, madame de Ballivières, en religion mère Sainte-Chantal, et qui ne vit jamais l'abbé de Ballivières, ne se soit pas assez défiée des *Souvenirs*, peut-être trop malicieux, de M. de Levis. Ce M. de Levis, du reste, n'est pas celui qui présida à Senlis.

commendataire de Royaumont; ils sont à la fois les soldats de l'Évangile et de la science; et tandis que d'autres se livrent à des expéditions géographiques dans le seul but de consommer des horizons et de découvrir du pittoresque, les nouveaux hôtes de Royaumont ont, de par Jésus-Christ et son vicaire sur la terre, la haute et laborieuse mission de tracer une nouvelle carte du globe par leurs fatigues, par leur sang, par la conversion des non-éclairés, des non-baptisés, des non-instruits.

A côté du R. P. supérieur général on vit, le 25 août, deux des assistants généraux des oblats, première dignité après le supérieur général; c'étaient le Vén. et R. P. Tempier [1] et le R. P. Lagier [2]. Le P. Tempier, qui a près de quatre-vingts ans, a été trente-huit ans vicaire général du diocèse de Marseille et vingt-sept ans supérieur du séminaire. Qu'il est doux d'être auprès de ces hommes qui ont vieilli, toujours doux et évangéliques! L'aimable sourire de ce vétéran du sacerdoce se dessine harmonieusement sur le fond pur d'une longue vie consacrée au bien.

Le collègue du P. Tempier à la cérémonie de Royaumont était le R. P. Lagier, né en 1807, assistant général des oblats et ancien supérieur également de séminaire, après avoir été professeur de théologie morale. Ne faudrait-il point que l'on rencontrât souvent, sur son chemin, de ces hommes d'expérience et de lumière, évangéliquement indulgents, de cette indulgence attractive que saint Liguori est venu inaugurer dans les chrétientés modernes, et qui donne le secret de conduire à la vertu par les voies persuasives de la bienveillance?

[1] Le R. P. Tempier est né en 1788; il a célébré, le 7 avril 1864, à Aix, la cinquantième année de sa prêtrise. On vit une réunion touchante d'évêques, d'oblats et de laïques, entourant le P. Tempier, doyen de la congrégation, et le premier et inséparable compagnon du fondateur. Ce fut comme une réunion de famille, qu'on célébrait. Le R. P. supérieur général avait choisi pour lieu de cette fête la maison d'Aix, berceau de la congrégation, où s'étaient faits les premiers essais de vie religieuse.

[2] Il y a quatre assistants généraux.

Mgr de Mazenod était le saint Liguori des oblats comme le R. P. Tempier en est le père Hoffbaüer; de même qu'Hoffbaüer avait assisté à la naissance laborieuse des rédemptoristes d'Italie, et les avait fondés à son tour en Pologne, à Varsovie, ainsi que le R. P. Tempier a vu le berceau des oblats dès 1816; et il a été partie active dans la prise de possession de Royaumont en 1865. Ajoutons toutefois que, si le P. Tempier est l'Hoffbaüer des oblats et de Royaumont, le P. Lagier, second assistant général, en est le Thadée Hübl. De même que les deux pèlerins allemands qui secondèrent saint Liguori, étaient frères de patrie, frères de foi, de piété, de zèle, l'un Haufbaüer étant plus âgé de dix ans que son compagnon Thadée Hübl, ainsi est-il du P. Tempier et du P. Lagier, tous deux enfants de la Provence, l'un plus âgé que l'autre, tous deux anciens supérieurs de séminaire.

Il était d'ailleurs naturel d'évoquer ici des rapprochements et des réminiscences de saint Liguori, parce que les oblats ont les premiers introduit en France la théologie de Liguori, laquelle marque une période importante dans l'histoire des systèmes de morale qui ont prétendu exercer de l'influence sur la vie réelle. La question du probabilisme n'était pas, au temps de Liguori, ce qu'elle paraissait au dix-septième siècle, quand Pascal stigmatisa, en les exagérant, quelques propositions relâchées et dangereuses aux mœurs, que soutenaient quelques auteurs. Saint Liguori vint se poser comme un médiateur, comme un homme de paix au sein des écoles de théologie, il essaya de concilier les probabilistes et les probabilioristes. Mais il n'y a aucune nécessité d'exposer ici la fameuse doctrine de la probabilité. Au moment historique où nous sommes, on aime à retrouver, dans les héritiers de Royaumont, la tendance de saint Alphonse de Liguori, son aimable esprit qui était l'esprit de douceur et d'in-

dulgence, le zèle de saint Charles Borromée allié à la douceur de saint François de Sales[1].

En laissant de côté le grand et spécial problème de morale et de théologie que soulève la doctrine de saint Liguori, l'histoire ne considère ici les hommes que par la tendance et par l'aspect de la sociabilité. Or, c'est d'un bon augure de venir corriger, en ce qu'il a d'excessif, ce rigorisme ou ce jansénisme, pente de l'esprit français, qui donne de la contenance et du poids à nos mœurs extérieures, mais qui, sous une forme roide et solennelle, devient tyrannique et outré dans ses exigences. Que les oblats soient pour la maxime : « *Sévère et exigeant pour soi-même, indulgent et miséricordieux pour les autres;* » qu'ils se tiennent soigneusement à cette maxime, qu'ils cherchent à élever les âmes même les plus faibles vers l'idéal par la route de la douceur et de l'indulgence; qu'ils prémunissent les chrétiens soit contre une conscience trop large, soit contre une conscience trop timorée : ils sont assurés, dans la vie pratique, de conquérir les sympathies avec l'estime; ils sont assurés d'arracher des victimes à l'empire du mal, et des âmes faibles au torrent des entraînements. Ils sont avec l'esprit de saint Louis, modèle des natures fermes et douces.

On regretta, le 25 août 1865, pour Royaumont l'absence des deux autres assistants généraux de la compagnie, le R. P. Vandenberghe (Florent)[2], et le R. P. Soulerin (Alexandre)[3], que d'impérieuses nécessités avaient

[1] Ce serait dénaturer complétement les choses que de représenter les partisans de l'indulgence comme devant amener ce résultat social que : *Ce qui a été péché jusqu'ici ne serait plus péché;* que *presque rien ne serait regardé comme péché*. On s'associe de grand cœur aux nobles indignations de l'assemblée du clergé de France, s'exprimant, en 1700, par la bouche de Bossuet, pour flétrir un système efféminé de morale; mais ce n'est ni de saint Liguori, ni de Mgr de Mazenod, qu'on aurait pu dire, en renouvelant un mot plaisant du dix-septième siècle appliqué au P. Bauny : *Ecce qui tollit peccata mundi*.

[2] Né en 1826, à Poperinghe (Belgique), assistant général depuis 1861.

[3] Né en 1824, à Grenoble, a séjourné quelques années en Angleterre, et

empêchés de se rendre sur les bords de l'Oise. Mais dans toute armée, chaque officier et soldat doit être à son poste, et ce ne sont point les rédemptoristes de ce côté-ci des Alpes qui déserteront le poste du devoir, du dévouement et du zèle. Le R. P. Soulerin, ce vétéran des missions du Canada, des campagnes d'Amérique, quoique à peine âgé de quarante ans, était retenu par des raisons de santé ou de fatigue dans le centre de la France. Quant au P. Vandenberghe, qui a évangélisé longtemps le Dauphiné, il était, au moment où l'on entrait à Royaumont, absent du continent européen ; on l'avait envoyé, comme visiteur extraordinaire, visiter les établissements des oblats dans l'Amérique du Nord.

Mais les RR. PP. Rey, Fayette, et d'Halluyn, assistèrent à la cérémonie du 25 ; ils en partagèrent les émotions et les espérances ; ils s'unirent aux supplications de tous ; ils crurent, comme tous, retrouver au pied des reliques de saint Louis les cendres d'un père, et ils demandèrent à Dieu de vivre et de mourir de la belle manière qu'on savait vivre et mourir à Royaumont au treizième siècle ; ils se réjouissaient de ce que le veuvage de l'abbaye avait cessé ; et dans la vivace activité qu'ils mettent au service du divin Maître, on retrouve la conviction surnaturelle que nos efforts d'ici-bas doivent dépasser les éphémères choses de ce monde. Le P. Rey, avec les qualités nécessaires de mesure dans l'esprit et de facilité dans la plume, seconde le R. P. supérieur général, comme secrétaire, et s'associe intelligemment à ses vastes affaires. Le P. Fayette est l'un des directeurs, résidant à Royaumont, où ses connaissances spéciales en architecture et son culte du treizième siècle sont mis à contribution pour l'ouvrage si grave de la restauration de l'abbaye. Le P. d'Halluyn est également l'un des oblats directeurs

plus de huit années au Canada. Il remplaça, comme assistant général, le P. Courtès, décédé.

de Royaumont : il unit la vivacité de son zèle et l'ardeur de sa foi aux pieuses sollicitudes du P. Fayette ; sa jeunesse se nourrit des réminiscences du saint roi, et son âme d'apôtre s'abreuve de courage auprès des saintes reliques.

Tel est le cycle qu'on s'était proposé de parcourir dans ce récit historique, et qui est compris entre 1228 et 1865. Le dix-neuvième siècle avait commencé pour Royaumont, par une larme sympathique de la reine Hortense ; il avait continué par cette insouciance indifférente du P. Canonne, qui regardait le passé de l'abbaye comme à jamais évanoui ; la deuxième période du dix-neuvième siècle commence par un soupir joyeux, par un accent de reconnaissance filiale des oblats, comme s'ils rentraient dans une maison paternelle dont 1793 les eût chassés. Montesquieu écrivit les *causes de la grandeur et de la décadence des Romains* à l'usage des politiques et des chefs d'États. On vient de raconter, dans cet ouvrage, la grandeur, la chute et la renaissance de Royaumont, pour la louable curiosité des lecteurs qui s'intéressent au sort d'un grand établissement dont l'origine est due à saint Louis. Les oblats ont rectifié, à six cent trente-sept ans de distance, un point mal exécuté du testament de Louis VIII ; l'époux de Blanche de Castille avait demandé une nouvelle maison de religieux de *Saint-Victor*, comme l'indique le dispositif de ses dernières volontés [1]. Ce que les religieux de saint Victor auraient offert, c'est-à-dire l'alliance des études, des travaux studieux, avec le ministère extérieur, se trouve réalisé dans le saint programme des oblats [2].

[1] « Cependant, au lieu que Louis VIII avait ordonné de mettre dans cette abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor, saint Louis y mit des religieux de Cîteaux. » (*Essai de l'histoire de l'ordre de Cîteaux*, par Pierre Le Nain, t. IX, p. 289.)

[2] Les religieux de Saint-Victor étaient les *chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin*. Cet ordre permettait de substituer des études utiles et les fonctions spirituelles au travail des mains. Cet ordre apparaissait, dit un écrivain, comme un intermédiaire entre les religieux ou *réguliers*, fondés par les saint Bruno, les saint Robert, les saint Bernard, et le *clergé*

Cependant, avant de fermer cette histoire, on ne sera point fâché de trouver ici la relation de la journée du 25 août 1865, consignée par un témoin oculaire de la cérémonie; l'on pourrait même deviner, à l'accent ému qui respire dans ces lignes, à la foi ardente et affectueuse qui les anime, qu'un jeune oblat lui-même a dû les écrire. Cette relation, en retraçant les impressions de cette grande journée, a l'avantage de laisser entrevoir jusqu'à quel point les RR. PP. oblats sont les conservateurs, dans toute la force du mot, d'un des plus poétiques et des plus intéressants monuments du moyen âge, d'après l'immensité des réparations qu'ils ont la louable audace de se proposer d'entreprendre pour l'avenir. On pouvait calculer que dans un délai plus ou moins rapproché, l'abbaye du treizième siècle n'aurait point échappé à une ruine totale; il y a tant à restaurer dans les dortoirs, dont la primitive architecture est défigurée, dans ce magnifique cloître gothique que le marteau de la mutilation a osé toucher, et jusque dans ce beau réfectoire, chef-d'œuvre de Montreuil, qui aurait dû trouver grâce au moins au nom de l'art! Voici cette relation textuellement et en son entier.

« On conserve à l'abbaye de Royaumont des reliques considérables de saint Louis, roi de France, fondateur de l'abbaye. Leur authenticité est hors de doute, elle a été reconnue par Nosseigneurs Miolan, archevêque de Toulouse; Sibour, archevêque de Paris; Guibert, archevêque

séculier vivant dans *les paroisses*. Il comblait, pour ainsi dire, une lacune qui semblait exister dans l'ensemble des forces mises au service de l'Église pendant les beaux jours du moyen âge. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin tenaient aux ordres religieux de l'époque par un côté qui leur était commun, et se rapprochaient de la vie sacerdotale séculière par des habitudes, un mode d'action qui l'identifiaient en quelque sorte avec elle, et par là même servaient puissamment à l'entretenir ou à la ranimer au milieu du monde. (L'abbé Lefournier, chapelain épiscopal de Bayeux, dans son *Essai historique sur l'abbaye de Notre-Dame-du-Val.*) Les *oblats de Marie immaculée*, dont le berceau est à Aix et à Marseille, ne sont pas autre chose, à l'égard de l'abbaye régénérée de Royaumont, que les modernes religieux de Saint-Victor.

de Tours; de Mazenod, évêque de Marseille et fondateur de la congrégation des oblats de Marie; et par Mgr Mabile, évêque de Versailles. Tous ces vénérés prélats ont donné en preuve leurs lettres testimoniales.

« Les pères oblats à qui est confiée la garde de ces reliques, les regardent avec raison comme le plus riche trésor de leur nouvelle résidence et le gage de la protection du saint roi, dans l'œuvre de restauration à laquelle ils se sont dévoués. Et, dans cette pensée de foi, ils n'ont voulu entrer dans cette abbaye, qu'en sa compagnie, et comme sous sa conduite.

« Ce fut un beau jour pour l'antique monastère et pour toute la contrée environnante, que celui de la translation de ces saintes reliques, au 25 août 1865, jour où l'Église célèbre la fête de saint Louis. Après six siècles d'absence, il venait revoir ces lieux qui lui avaient été si chers et qui avaient gardé de lui un si vivant souvenir. Il était temps, car la dernière heure de la célèbre abbaye allait sonner, elle allait voir tomber, sous le marteau démolisseur, ses dernières pierres échappées aux dévastations sacriléges de 1793. Mais saint Louis veillait du haut du ciel sur ces restes vénérés, et un concours de circonstances providentielles ménagées par lui sans doute, venait d'arrêter l'œuvre de destruction au moment où elle allait être consommée sans retour.

« En ce même jour du 25 août 1865, qui fera désormais époque dans les annales de l'abbaye, le supérieur général des oblats et quelques prêtres de cette congrégation, arrivaient à la suite du saint roi, escortant ses précieuses reliques et reprenant possession, comme en son nom et pour son compte, de ce séjour de sa prédilection.

« Que de sentiments divers se pressaient en leurs âmes sur ce théâtre émouvant de la piété, du zèle, du génie de saint Louis! Il a tellement imprimé sur cette terre les

traces de ses pas, qu'on croit l'y voir encore, le rencontrer partout; partout sur l'emplacement de cette merveilleuse église, dans laquelle il eût été si consolant de recevoir et d'abriter ces précieux ossements, dans ces cloîtres d'une construction si hardie, qu'il avait si souvent parcourus, dans ce réfectoire où il aimait à partager le repas frugal de ses chers cisterciens et même à les servir de ses royales mains, par un esprit d'humilité et de foi, hélas! si étranger pour notre temps. C'est lui, qui a remué ces pierres et pris une part active au travail des moines constructeurs de la maison de Dieu, lui qui a tracé le plan de ce grandiose monument; pas un détail qui ne soit comme encore signé du nom de Louis IX; le chiffre IX se rencontre partout; tout se groupe, tout se compte par IX, dans les travées encore debout de la belle église, dans les arcades des cloîtres, dans les ouvertures du monastère; on rencontre ce chiffre historique et symbolique à la base des colonnes, aux angles des chapiteaux; souvent il se couronne de la fleur de lis, *blason de douce France*, comme dirait le bon Joinville. Enfin, c'est lui qui a amené de bien loin ces abondantes et limpides eaux; son souvenir est comme incrusté dans toutes les murailles, dans tous les objets auxquels les habitants ont conservé la dénomination traditionnelle; cette horloge est l'horloge de saint Louis, cette tour s'appelle la tour de saint Louis, cette fontaine est la fontaine de saint Louis, les châteaux des environs passent pour avoir été les châteaux de saint Louis et de la reine Blanche. Aussi cette belle solitude devenue par lui une terre de sanctification, semblait en ce beau jour tressaillir, s'animer sous son regard, saluer avec bonheur les restes sacrés de son glorieux fondateur, *exultavit solitudo;* il était vraiment le bienvenu de ce pieux désert, toute cette riche nature aimait à le revoir, à le contempler, non plus cette fois, couronné seulement de toutes les gloires de la terre, mais portant de plus l'auréole qui les efface

toutes et que l'Église seule a le privilége de faire rayonner autour du front de ses héroïques enfants. La pensée aimait à contempler cette grande figure de saint Louis, représentant si bien tout ce passé heureux de Royaumont, et projetant sur lui le rayonnement de ses suaves vertus.

« Mais à côté de ces délicieux souvenirs, que de réflexions amères ! comme tout est changé sur cette terre de prédilection du saint roi ! quel aspect désolé s'offre au regard attristé du chrétien qui visite ces lieux où retentit si longtemps la voix des saints cantiques ! le génie de la dévastation a passé là, et s'est acharné à détruire; les humbles prêtres qui visitaient ce théâtre de ruines, sentaient leur courage et leur bonne volonté défaillir en face de l'œuvre de restauration qu'ils venaient entreprendre; ils voyaient tout ce qu'il y avait de disproportionné entre le but qu'ils poursuivaient et l'exiguïté de leurs moyens. Ces craintes se présenteront probablement encore dans le cours de leur mission, au milieu des contradictions qui sont le cachet des œuvres de Dieu ; ils seront souvent tentés de regretter la pieuse témérité de leur entreprise et de regarder en arrière ; mais ils feront en ces heures d'épreuve, ce qu'ils ont fait au premier moment de leur prise de possession ; ils viendront se prosterner de nouveau avec foi devant la châsse du saint roi, afin de retremper dans la prière, leur courage ébranlé ; ils se souviendront qu'ils ne sont pas seuls à réédifier, mais que saint Louis bâtit avec eux. Oui, on se découragerait à moins, si on n'avait d'appui que sur la terre, car tout est presque à refaire de nouveau, comme au temps où saint Louis vint pour la première fois ; mais, n'est-il pas là encore pour arracher aux modernes iconoclastes ce beau fleuron de sa couronne, faire épanouir de nouveau cette fleur vraiment royale, *regale monasterium*, selon l'étymologie du nom de Royaumont, qu'il a plantée, cultivée, arrosée, défendue si longtemps? On croit l'entendre dire de nouveau à ceux qui vont

servir d'instrument à ses desseins : *Florebit solitudo*, les beaux jours de Royaumont vont renaître, cette heureuse solitude va refleurir, elle offrira à la place de ces ouvriers austères, laborieux, qui défrichèrent ses forêts, une nouvelle famille d'ouvriers apostoliques ou plutôt de croisés qui, sous la protection de saint Louis, après avoir puisé dans ce berceau de leur vie religieuse, son esprit et son ardeur pour les saints combats, iront de par le monde conquérir de nouveaux peuples à Jésus-Christ, n'aspirant, comme leur intrépide et vaillant modèle, qu'à mourir dans les travaux glorieux de cette croisade évangélique.

« Ainsi se passèrent, pour les nouveaux habitants de Royaumont, les premières heures de leur prise de possession ; réconfortés par ces pieuses méditations, et après s'être courbés sous la bénédiction que le supérieur général leur donna avec les saintes reliques, ils se levèrent pleins de confiance pour continuer une restauration visiblement utile au point de vue de la religion, de l'histoire sacrée, de l'art chrétien ; et Dieu et saint Louis aidant, encouragés par la sympathie de tous les cœurs qui comprennent tout ce qu'il y a d'abnégation et de dévouement dans de telles entreprises, ils mèneront à bonne fin l'œuvre commencée. Ils se sentent déjà heureux d'être appelés à vivre sur cette terre bénie. Là où ont vécu des saints, la prière paraît plus facile, plus promptement, plus abondamment exaucée; volontiers ils diraient : *Bonum est nos hic esse :* Il fait bon ici en compagnie de saint Louis et de tous les saints qui y ont laissé comme une émanation de leurs suaves vertus ! Il fait bon respirer l'air qu'ils ont respiré, boire aux mêmes fontaines, habiter la même maison, prier où ils prièrent si bien et courir à l'odeur des parfums que leur âme a laissés d'elle-même pendant son court passage ici-bas. *O beata solitudo ! o sola beatitudo !* »

Les oblats ont en leur faveur d'être de leur temps. Ce

qu'ils affectionnent, par-dessus tout, c'est de venir en aide aux besoins des campagnes, des masses populaires. On a dit que ce qui avait perdu les anciens ordres, c'était d'avoir laissé s'épuiser l'esprit qui les avait fait naître, et qui, au lieu de vivifier le corps entier, n'a plus animé que quelques membres. On a ajouté : « Les ordres religieux dans leur ensemble ont un malheur; ils n'ont pas marché avec leur temps. Tout ce que la société civile a gagné, ils l'ont perdu. Pendant que la civilisation grandissait et s'étendait, ils sont restés immobiles. Au lieu de se rajeunir, ils se sont matérialisés, en quelque sorte, dans la routine d'une règle réduite aux pratiques vulgaires[1]. » C'est ainsi qu'une revue célèbre, dans notre temps, explique le déclin du principe monastique, lequel en produisant encore des moines, perdait cette fécondité morale qui avait fait sa puissance dans la confusion primitive de la civilisation occidentale. Les oblats ont l'originalité d'être de leur temps. En continuant une antique et puissante abbaye, leur solitude ne les empêchera pas d'être toujours en alliance avec le siècle ; et, chose remarquable dans notre époque démocratique, ils touchent surtout au siècle par leur contact incessant avec le peuple des villes et des campagnes.

[1] *Les Monastères et la question religieuse en Italie*, par M. Charles de Mazade. *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1867.

FIN DE L'HISTOIRE DE ROYAUMONT.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME ÉPOQUE

(SUITE)

1330-1620

LIVRE NEUVIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

TROISIÈME ÉPOQUE

1620 - 1865

LIVRE ONZIÈME.

LIVRE DOUZIÈME.

LIVRE TREIZIÈME.

LIVRE QUATORZIÈME.

LIVRE QUINZIÈME.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.



